

Dictionnaire  
géographique,  
historique et  
biographique d'Indre-et-  
Loire et de l'ancienne  
province de Touraine :  
par J.-X. [...]

Carré de Busserolle, Jacques-Xavier (1823-1904). Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine : par J.-X. Carré de Busserolle,.... 1878-1884.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

**MÉMOIRES**  
**DE**  
**LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
**DE TOURAINE**

---

**TOME XXVIII**

---

TOURS. — IMPRIMERIE ROUILLÉ-LADEVÉZE  
6, rue Claude, 6.

**DICTIONNAIRE**  
**GÉOGRAPHIQUE**  
**HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE**  
**D'INDRE-ET-LOIRE**  
**ET DE L'ANCIENNE PROVINCE DE TOURAINÉ**

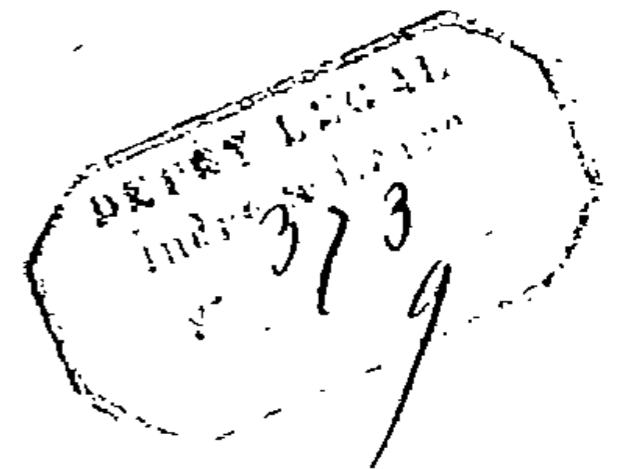
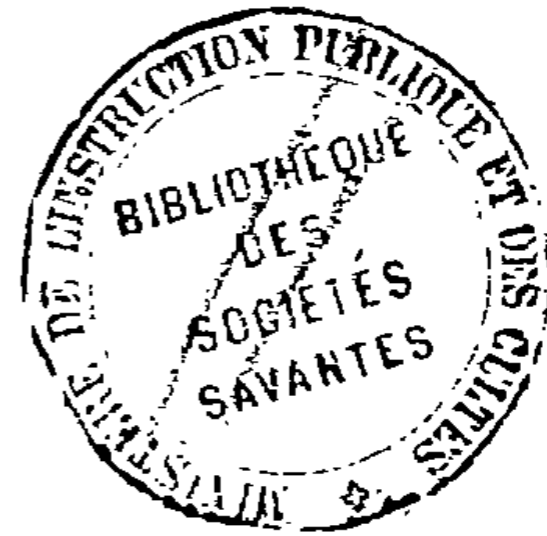
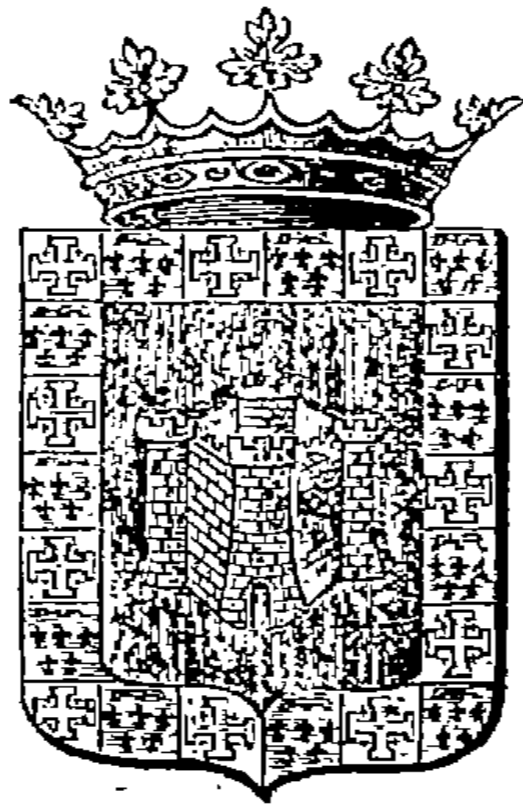
PAR

**J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE**

Vice-Président de la Société archéologique de Touraine  
membre de la Société des gens de lettres

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINÉ

**TOME II**



**TOURS**

**IMPRIMERIE ROUILLÉ-LADEVÈZE**

6, rue Chaude, 6

1879



Ms. 80

10315

# DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE

## HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

### D'INDRE-ET-LOIRE

#### ET DE L'ANCIENNE PROVINCE DE TOURAINÉ.

#### CAB

**Cabane** (la), f., c<sup>ne</sup> de Boussay. — *Cabane*, carte de l'état-major.

**Cabane** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit.

**Cabanel d'Anglure** (Jean-Baptiste), remplissait les fonctions de grand-maître enquêteur-général-réformateur des eaux et forêts de France au département des provinces de Touraine, Anjou et Maine, en 1782. — (Arch. d'I.-et-L., E, 208.)

**Cabaret** (la maison du Petit-), située dans le bourg de la Ville-aux-Dames. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours, mentionnée dans une déclaration féodale du 17 juin 1728. Elle fut vendue nationalement le 27 décembre 1790, au prix de 1,525 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 63; *Biens nationaux*.)

**Cabarette** (le lieu de la), près de l'Espérance, c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny.

**Cabarette** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> du Bridoré, près de la route de Loches à Châtillon.

**Cabaretterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villeloin, dans le bourg.

**Cabarnes** (le lieu des), près de l'Hermière, c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny.

**Cabarre** (le lieu de la), paroisse du Boulay. — Il est mentionné dans des baux à rente des 27 août 1466 et 9 septembre 1668. — Il relevait censivement du fief de Saint-Laurent. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Laurent*.)

**Cabernes** (le lieu des), près de l'Ansaudrie, c<sup>ne</sup> de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

**Cabinet** (le), f., c<sup>ne</sup> de Loché.

**Cabins** (le lieu des), près de Fromenteau, c<sup>ne</sup> d'Yzeures.

**Cabot** (le lieu de), près des Ruaux, c<sup>ne</sup> de Nueil.

**Caboterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ligueil, près de la ville.

**Caburoche** (la), f., c<sup>ne</sup> de Reugny.

#### CAD

**Cacauderie** (la), c<sup>ne</sup> du Bridoré. V. *Cocaudrie*.

**Cachac** (Philippe de), conseiller et aumônier du roi, fut prieur de Bois-Rahier après Renaud de Beaune, archevêque de Bourges (1606-14). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bois-Rahier*.)

**Cachac de Courlain** (Gabriel de), était prieur de Bois-Rahier en 1631. Son successeur fut Gabriel de Beauveau, évêque de Nantes. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bois-Rahier*.)

**Cache-Daims** (le lieu de), près de la Chaboissière, c<sup>ne</sup> de Thilouze.

**Cache-Mouche**, c<sup>ne</sup> de Champigny-sur-veude. V. *Moulin-de-Cachemouche*.

**Cache-Mouche** (ruisseau de). V. *Batte-reau*.

**Caconne** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Bossée, près du chemin de Bossée à Bournan.

**Cadenasserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Reugny.

**Cadetterie** (le lieu de la), près de la Bruère, c<sup>ne</sup> de Betz.

**Cadetterie** (le lieu de la), près de la Landaiserie, c<sup>ne</sup> de Continvoir.

**Cadines** (les), f., c<sup>ne</sup> de Monthodon. — *Cadines*, carte de l'état-major. — Elle relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 24 juillet 1766. — (Archives du château de la Ferrière.)

**Cadiolle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Restigné. — *Cayolle*, carte de l'état-major.

**Cadoise** (la), f., c<sup>ne</sup> de Genillé.

**Cadotière** (le lieu de la), paroisse de Neuville. — Propriété de l'abbaye de Marmoutier de 1710 à 1790. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier*.)

**Cadouillère** (les Haute et Basse-), vil., c<sup>ne</sup> de Cheillé, 47 habit. — *Les Cadouillères*, carte de l'état-major. — *Gadouillère*, carte de Cassini. — *Catollière*, dans un titre du xvii<sup>e</sup> siècle. Ancien fief, relevant de l'Archevêché de Tours, à

foi et hommage-lige. — (Arch. d'I.-et-L., G 4.)

**Cadouillère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rivarennes.

**Coeras**. V. *Céré*.

**Cæsarodunum**. V. *Tours*.

**Café-Brûlé** (le), f., c<sup>ne</sup> de Reignac.

**Caffris** (le lieu des), près des Écoins, c<sup>ne</sup> de Sazilly.

**Caffure** (le lieu de), près de la Guyonnière, c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême.

**Cage-au-Moine** (le lieu de la), près de la Platerie, c<sup>ne</sup> de Crotelles.

**Caherie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Auzouer. — Ancien fief. Au xv<sup>e</sup> siècle, il appartenait à la famille Briçonnet. — (D. Housseau, XII, 6077, 8379.)

**Caherie** (le lieu de la), paroisse de Restigné. — Il dépendait de la prévôté de Restigné, suivant un acte du 18 mai 1389. — (Arch. d'I.-et-L., prévôté de Restigné.)

**Cailhava** (Pierre), originaire de Toulouse, religieux dans le monastère de Notre-Dame-de-la-Dorade, en 1724, fut nommé prieur de l'abbaye de Cormery, le 31 mai 1754, en remplacement de Julien Debos. Il mourut dans l'abbaye de Saint-Vincent, du Mans, le 19 décembre 1786. — (*Cartul. de Cormery*, cxi. — Arch. d'I.-et-L., titres de l'abb. de Cormery.)

**Caillard** (le bois de), c<sup>ne</sup> de Seully.

**Caillarderie** (le lieu de la), paroisse de Berthenay. — Il relevait du fief de Berthenay, d'après un titre de 1756. — (Arch. d'I.-et-L., fief de Berthenay.)

**Caillardière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas de Bourgueil, 33 habit. — *Caillardière*, carte de l'état-major.

**Caillardières** (les), f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-sur-Loire.

**Caillauderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-de-Lin.

**Caillauderies** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Senoche. — *Les Caillaudières*, carte de l'état-major.

**Caillaudière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Athée. — *Caillaudière*, carte de l'état-major. — *Caillaudière*, carte de Cassini.

**Caillaudière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Barrou.

**Caillaudière** (la), c<sup>ne</sup> de Chambray. V. *Caillaudrie*.

**Caillaudière** (étang de la), ou **Mosny**, paroisse de Civray-sur-Cher. En 1523, il dépendait du domaine royal d'Amboise; il fut vendu en 1585. Louis-Claude Dupin, Éc., receveur-général des finances de Metz et d'Alsace, en était propriétaire en 1737. — (Arch. d'I.-et-L., G, 336, 633. — D'Hozier, *Armorial général de France*,

reg. 4<sup>e</sup>, gén. *Bollioud*. — Waroquier, *Tablettes historiques et généalogiques*.)

**Caillaudière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Esvres. — *Caillaudières*, carte de l'état-major.

**Caillaudière** (le bois de la), c<sup>ne</sup> de Panzoult.

**Caillaudière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sorigny. — *Caillaudière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours (1789). — (Arch. d'I.-et-L., G, 90.)

**Caillaudières** (les), c<sup>ne</sup> de Saint-Senoche. V. *Caillauderies*.

**Caillaudrie** (la), ou **Caillaudière**, f., c<sup>ne</sup> de Chambray. — Elle relevait du prieuré de Bois-Rahier, suivant un titre de 1725. — (Arch. d'I.-et-L., G, 26.)

**Caillaut**, paroisse de Nazelles. V. *Lassefrize*.

**Caille** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Bréhémont, 13 habit. — On le trouve désigné dans des actes des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles sous les noms de *Courtals*, *Aireau de la Caille*, *Rolland* ou *Grollier*. — Ancien fief, avec basse justice, relevant du Grand-Luré et de Milly. Vers 1480, il appartenait à Urbain de Vannes, Éc.; — en 1530, à François de Marafflu, Éc.; — en 1560, à Macé Proust; — en 1586, à Jean Proust; — en 1610, à Louis Proust; — en 1644, à Jacques Senelle, maître apothicaire à Tours; — en 1658, à Antoine Dalmas, échevin de Tours; — en 1670, à François Dalmas; — en 1695, à Marie et Françoise Barbou; — en 1696, à Achille du Gast d'Artigny; — en 1697, à Louise-Thérèse du Gast d'Artigny; — en 1699-1782, aux chanoinesses de Notre-Dame-du-Saint-Sépulcre de Luynes. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., titres des chanoinesses de Luynes.)

**Caille** (le lieu de la), près de la Milletrie, c<sup>ne</sup> de Draché.

**Caille** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villedômain. — *Caille*, carte de l'état-major.

**Cailleaux** (le lieu des), paroisse de Saint-Mars. — Il dépendait du fief de la Salle. — (Arch. d'I.-et-L., titres de la Salle.)

**Caillebardière** (le lieu de la), paroisse de Neuvy-Roi. — Il relevait du fief du Chêne, suivant une déclaration féodale de 1738. — (Arch. d'I.-et-L., titres de Bueil.)

**Caillebornes** (le lieu des), près de la Baszezière, c<sup>ne</sup> de Seully.

**Caille-Pousserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Courcoué.

**Caillère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Benais.

**Caillère** (la Grande), ham., c<sup>ne</sup> de Chamussay, 11 habit. — *La Caillère*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de

Chanceaux à foi et hommage simple et une paire de gants blancs du prix de six deniers. En 1558, il appartenait à Jehan de Perion, Éc., qui rendit aveu le 13 mars de cette année; — en 1584, à François de Perion; — en 1627-49, à Philippe de Perion, Éc.; — au XVIII<sup>e</sup> siècle, à la famille du Puy. — (*Rôle des fiefs de Touraine. — Mémoire pour la famille de Mallevaud* (imprimé), 1775. — Registres d'état-civil d'Yzeures. — D. Housseau, XIII.)

**Caillère** (la Basse), ham., c<sup>ne</sup> de Chaumussey, 17 habit. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Caillère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Continvoir. — En 1789, elle appartenait à Marie-Anne de la Mothe, veuve de N. Grandhomme, seigneur de Gizeux. — (L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes d'Anjou*, 6.)

**Caillère** (la), ham., près de la rivière la Glaize, c<sup>ne</sup> de Monthodon, 14 habit. — *Caillère*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Il a fait partie de l'ancienne paroisse du Sentier. Les fermes composant ce hameau appartenaient au prieuré du Boulay sur lequel elles furent vendues nationalement le 7 mars 1791. — (Registres d'état-civil du Sentier. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

**Caillère** (la), c<sup>ne</sup> de Panzoult. V. *Caillière*.

**Caillères** (les), c<sup>ne</sup> de Bréhémont, près de la Loire.

**Caillères** (le lieu des), près des Renardières, c<sup>ne</sup> de Cravant.

**Caillères** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Vienne, près du chemin de la Croix-Quillet à Nouâtre.

**Caillerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avoine, près du bourg. — Elle relevait du fief de Beaumont, d'après un acte de 1689. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163.)

**Caillerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Panzoult.

**Caillerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-du-Gault (Loir-et-Cher). — Ancien fief, relevant du Plessis-Auzouer à foi et hommage simple. En 1615, il appartenait à Philippe Vacher et à Jacques Chevalier; — en 1631-41, à Pierre Bressier; — en 1648, à Honoré Boyvin, Éc.; — en 1715, à Jean Petit; — en 1725, à François Fouchard, marchand, à Saint-Amand, marié à Françoise Petit, fille de Jean Petit. François Fouchard rendit hommage au seigneur du Plessis-Auzouer le 12 juin 1725. Par acte du 10 octobre 1774, il vendit la Caillerie à Didier-François-René Mesnard, comte de Chouzy. (Archives du château de Pierrefitte. — Bibl. de Tours, Lambron de Lignim, *Recherches sur les châteaux et fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambre de Saint-Julien.*)

**Caillerie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Vouvray, 46 habit. — Une maison bourgeoise, située dans ce village, appartenait, en 1787, à N. Souchay, de Tours. Il y avait une chapelle, que l'on voit figurer dans le *Registre de visite des chapelles domestiques du diocèse.* — (Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

**Caillers** (les), vil., c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin, 33 habit. — *Caillers*, carte de Cassini.

**Caillers** (le lieu des), près de Lantigny, c<sup>ne</sup> de Trogues.

**Cailles** (le gué des), sur la Creuse, c<sup>ne</sup> d'Abilly, entre Rives et la Rousselière.

**Caillet** (la fosse), près de Germain, c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier.

**Cailleterie** (le lieu de la), près de la Louisse, c<sup>ne</sup> de Braye-sous-Faye.

**Cailleterie** (le lieu de la), près de l'Oisel-lière, c<sup>ne</sup> de Ligueil.

**Cailleterie** (la), ou **Cailletrie**, ham., c<sup>ne</sup> de Négron, près de la Loire, 15 habit. — *Cailleterie*, carte de l'état-major.

**Cailletière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Dolus. — *Cailletière*, 1315 (*Cartulaire du Liget*). — Ancien fief, relevant d'Azay-sur-Indre à foi et hommage simple. En 1491, François Bezille, Éc., le vendit à Jean de Marolles, Éc. En 1695, il appartenait à Françoise Dupuy; — en 1785, à Pierre Haincque, Éc. — (*Mémoires de M. de Marolles, général de Marolles.* — Arch. d'I.-et-L., E, 131.)

**Cailletière**, ou **Cailletrie**, paroisse de Lignièrès. — *Hôtel et hébergement de la Cailletière*, XVI<sup>e</sup> siècle. Il relevait de Fontenay. Dès 1640, il appartenait à Pierre Chopin, qui le vendit, par acte du 30 septembre 1658, à André Quantin, trésorier de France à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22, 24.)

**Cailletière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. — *Cailletière*, carte de Cassini.

**Cailletière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Perrusson, 10 habit. — *Callière*, carte de l'état-major.

**Cailletière** (la), c<sup>ne</sup> de Villeloin. V. *Callière*.

**Cailletrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Cailletrie** (la), paroisse de Lignièrès. V. *Cailletière*.

**Cailletrie** (la), c<sup>ne</sup> de Négron. V. *Cailleterie*.

**Cailletrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Roche-Clermault. — *Cailletrie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cailletrie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice, 48 habit.

**Cailletrie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Villedômain, 12 habit.



**Caillière**, ou **Caillère**, f., c<sup>ne</sup> de Panzoult. — *Caillière*, carte de l'état-major.

**Caillis** (les), f., c<sup>ne</sup> de Savigny.

**Caillon** (le). V. *les Coudreaux*, paroisse de Bléré.

**Caillonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Channay.

**Caillonnerie** (les Grande et Petite-), f., c<sup>ne</sup> de Chanceaux-sur-Choisille. — Elle relevait, à franc devoir noble, de la châtellenie de Chanceaux, appartenant à l'abbaye de Saint-Julien, suivant un aveu rendu le 15 septembre 1756, par Philippe Taboureau, veuve de Gabriel Taschereau de Baudrys. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Châtenay*.)

**Caillonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Souvigné.

**Caillotrie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Athée.

**Caillotrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Ouen.

**Caillou** (le lieu du), près des Grands-Bour-nais, c<sup>ne</sup> de Brizay.

**Caillou** (le), f., c<sup>ne</sup> de Continvoir. — *Le Caillou*, carte de l'état-major.

**Caillouées** (le lieu des), près de la Grand-Rue, c<sup>ne</sup> de Louans.

**Caillouteries** (le lieu des), près des bois de Dorée, c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne.

**Caino**, **Caynonensis**, *vicaria*. V. *Chinon*.

**Calabre**, f., c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon. — *Calabre*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, avec basse justice, relevant de la Tur-mellière, suivant un aveu rendu le 4 juin 1613, par Françoise de Crevant. En 1737-54, il appartenait à Charles-Henri de Préville. — (Arch. d'I.-et-L., E, 71.)

**Calais** (le), f., c<sup>ne</sup> de Cangy. — *Calaix*, 1701. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Fleuray. — (Registres d'état-civil de Fleuray.)

**Calais**, ham., c<sup>ne</sup> de Dierres, 18 habit. — *Calais*, carte de l'état-major. — Près de là est une fontaine portant le nom du hameau.

**Calais**, ou **Catais** (ruisseau de), c<sup>ne</sup> de Villedomain. — *Galais*, carte de Gayard. — Il reçoit, près de Douince, le ruisseau de l'Hou-stière et passe dans la commune de Loché, où il se jette dans l'Indrois.

**Calandrerie** (la), ou **Calandrie** (*hé-bergement et fief de la*), paroisse d'Auzouer. Il relevait du fief de Brouart et appartenait, en 1494, à Guillaume de Prunelé, chev. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22.)

**Calatonium**. V. *Catalonium*.

**Calaudrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cléré. — *Calan-drie*, carte de l'état-major.

**Calcasaccum**, **Chalcasacchum**,

**Chalchasac**, **Chauchesac**, moulin situé sur la Manse, à l'Île-Bouchard. Propriété de l'abbaye de Noyers aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. — (*Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, 9, 323, 328, 623.)

**Calceia**, **Calciaria**. V. *Chausselière*, c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne.

**Calceia**. V. *la Chaussée*, c<sup>ne</sup> de Varennes.

**Calfurnensis** (*terra*). V. *Chaufournais*.

**Calibardières** (le lieu des), près des Jouberts, c<sup>ne</sup> de Marigny.

**Calibourde**, f., c<sup>ne</sup> de Villeloin. — *Calo-brivis*, 1208 (charte de l'abbaye de Villeloin, Bibl. de Tours, fonds Salmon. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.) — *Calibourde*, carte de l'état-major.

**Calimacus**. V. *Chemallé*, c<sup>ne</sup> de Courçay.

**Calinerie** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Benoît. — *Les Calineries*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Callandes** (le lieu des), près de la Babi-nière, c<sup>ne</sup> de Braslou.

**Callendrie** (la), c<sup>ne</sup> de Luyes. V. *Cacau-drie*.

**Callière** (le lieu de la), près de la Bastien-nerie, c<sup>ne</sup> de Thilouze.

**Callonnière**, ou **Calonnière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Mosnes, près de la Loire, 20 habit. — Les Minimes d'Amboise y possédaient une mé-tairie qui fut vendue nationalement le 20 août 1792. La famille Le Beau y avait également un domaine. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Calmelet** (Louis-François-Denis), né à Amboise le 22 avril 1767, était fils de Louis-François Calmelet, procureur du roi en l'élection d'Amboise, et plus tard maire de cette ville. Il fit ses études de droit à Paris et fut reçu avocat au Parlement en 1784. Élu membre de la municipa-lité d'Amboise en 1790, il fut nommé, au mois de novembre de l'année suivante, membre du direc-toire du district, et, trois ans après, procureur de la commune. Juge de paix du canton de Bléré au mois de vendémiaire an IV (septembre 1795), commissaire du Gouvernement près du tribunal d'Indre-et-Loire en ventôse an VI (février 1797), procureur-général près la cour de justice crimi-nelle du même département le 28 floréal an XII (18 mai 1804), il reçut la décoration de la Légion d'honneur le 25 prairial de cette dernière année. Le 8 mars 1811, un décret l'appela aux fonctions de substitut du procureur-général impérial à la cour d'Orléans. A la suite de la suppression de cet emploi, prononcée par la loi du 25 décembre 1815, il rentra dans la vie privée. En 1820, le titre de conseiller honoraire à la cour où il avait siégé pendant quatre ans lui fut conféré. Dé-puté d'Indre-et-Loire en 1827, il vota avec les

membres de l'opposition libérale. Par ordonnance royale du 31 décembre 1833, il fut promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Pendant plusieurs années, Calmelet représenta le canton de Bléré au Conseil général d'Indre-et-Loire, dont il fut trois fois le président. Membre de la Société d'agriculture du même département, il présida également cette assemblée. Il mourut le 16 novembre 1837.

*Moniteur universel* du 4 avril 1811, du 4 décembre 1827 et de 1828 (p. 159). — *Journal d'Indre-et-Loire* du 20 novembre 1837. — *Fastes de la Légion d'honneur*, V, 37. — *Mém. de la Soc. d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1838), Notice par M. de Montlivault, p. 5. — J. Dourille, *Biographie des députés de la nouvelle chambre septennale*, 1829. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire*, 1830.

**Calmotrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Mouza y.

**Calobrivis**. V. *Calibourde*, c<sup>ne</sup> de Villeloin.

**Caloedus**. — Ce nom de lieu figure parmi les propriétés de Marmoutier, indiquées dans un diplôme de Charles le Chauve de l'an 852. Dans ce même diplôme sont cités : *Castra* (Châtres), du côté de Saint-Ouen, et *Pinus* (Saint-Ouen-du-Pin). Diverses copies appellent le même lieu *Adoedus*. Nous ne trouvons aujourd'hui aucun nom répondant à ceux d'*Adoedus* ou de *Caloedus*. — (*Recueil des historiens des Gaules*, VIII, 520. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *chartes antérieures à l'an mil*.)

**Calonnerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Draché, 17 habit.

**Calonnière** (la), c<sup>ne</sup> de Mosnes. V. *Calonnière*.

**Calonnière** (la Haute-), vil., c<sup>ne</sup> de Sublaines, 21 habit. — *Calognière*, carte de l'état-major. — *Caillonnière*, carte de Cassini.

**Calonnière** (la), ou **Basse-Calonnière**, ham., c<sup>ne</sup> de Sublaines, 13 habit.

**Calonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Noyant. — *Celonnière*, carte de l'état-major. — *Selonnière*, carte de Cassini.

**Calotterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Roch.

**Calottière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Crotelles.

**Calourie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Autrèche. — *Calourie*, carte de l'état-major. — *Calouverie*, carte de Cassini.

**Calourie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Monnaie, 22 habit. — *Vitræus villa*, 908, 949. — *Vitrariæ, in vicaria de Cancellis*, x<sup>e</sup> siècle. — *La Ver-raye, Verrerie*, ou *Aître des Calouris*, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. — *Calourie*, carte de l'état-major. — Dès le x<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Marmoutier possédait des terrains dans cette localité. Il y existait un fief qui fut vendu, le 14 août 1453, par Jean Lequenne à Jacques Charrier. En l'an III, ce fief

fut vendu nationalement sur Pierre-Alexandre-Adrien de Passac, émigré.

*Brevis hist. Tur.*, p. 232 (édit. Salmon). — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *chartes antérieures à l'an mil* (manuscrit 1224). — Arch. d'I.-et-L., *fief de la Grange Saint-Jean; Biens nationaux*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 365.

**Calphurniacum**. V. *Chanfournais*.

**Calquière** (le lieu de la), près de la Coupillière, c<sup>ne</sup> de Thizay.

**Calsinettie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Négron, 15 habit.

**Caltière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Caltière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand, 35 habit. — *Galtière*, carte de Cassini.

**Caltière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre.

**Caltière** (la), c<sup>ne</sup> de Perrusson. V. *Cailletière*.

**Caltière** (la), ou **Coltière**, f., c<sup>ne</sup> de Sonzay. — *Cailletière*, carte de Cassini. — *Cal-tière*, carte de l'état-major.

**Caltière** (la), ou **Cailletière**, f., c<sup>ne</sup> de Villeloin. — *Cailletière*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de l'abbaye de Villeloin. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Caltière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Yzeures. — Ancien fief. Au xvii<sup>e</sup> siècle, il appartenait à la famille d'Aloigny. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Calucciacus**. V. *Chaussé*, c<sup>ne</sup> de Fontettes.

**Calus** (le lieu des), paroisse de Luzé. — Il relevait du fief de Franc-Palais (1672). — (Arch. d'I.-et-L., E, 156).

**Calvaire** (la fontaine du), à Chinon, près de la rue Roberdeau.

**Calvaire** (le), f., c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay.

**Calvaire** (le), f., c<sup>ne</sup> de Rochecorbon.

**Calvaire** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Antoine-du-Rocher, près du bourg.

**Calvaire** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien, 11 habit. — *Le Calvaire*, carte de Cassini.

**Calvus Mons**. V. *Chaumont*, c<sup>ne</sup> de St-Cyr.

**Cambalu**, f., c<sup>ne</sup> de Francueil. — *Combalu*, carte de l'état-major. — *Cambalu*, carte de Cassini.

**Cambalu** (ravin ou courance de), c<sup>ne</sup> de Francueil. — Il commence près des Fratières et aboutit au Cher, près du Haut-Coulommiers.

**Cambaux** (le lieu des), près de la Bourelhière, c<sup>ne</sup> de Cussay.

**Cambely** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Vallères, près du chemin de Fouchault à Azay-le-Rideau.

**Cambonum**. V. *Chambon*.

**Camborcum, Cambortus, vicaria Cambortensis.** V. *Chambourg*.

**Cambraye** (la), ou **Cambray**, f., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Vienne. — Ancien fief, relevant de la Motte-Marcilly. En 1675, il appartenait à Jean d'Armagnac, chev., seigneur de la Motte-Piolant; — en 1764, à Jean-René Rabault des Rollands et à Charlotte-Thérèse-Françoise de Razay, sa femme, qui le vendirent, vers 1780, à Anne-Perrine de Greaulme, veuve d'Armand-Philippe Gazeau de la Bouère. — (Arch. d'I.-et-L., E, 98, 223.)

**Camene Nova** (*domus de*). — Maison située à Bourgueil et qui fut construite par Mathieu, abbé de Bourgueil. — (*Chron. monast. Burgul.*, 59.)

**Camiliacus.** V. *Chemely*, c<sup>ne</sup> de Bournan.

**Camilliacus.** V. *Chemillé-sur-Dême*.

**Camionus, fluvius.** V. *Changeon*.

**Camp** (le), f., c<sup>ne</sup> de Bueil. — *Camp*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Camp** (le), f., c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. V. *Boucherie*.

**Campania**, la *Champagne*. — Au XII<sup>e</sup> siècle, on donnait ce nom au territoire s'étendant entre la Guerehe et la Haye et qui comprend la terre de Rives. — (*Cartulaire de Fontevault*. — D. Housseau, XVIII.)

**Campania.** V. *Champagne-Tourangelle*.

**Campaniacus.** V. *Champigny-sur-veude*.

**Campaniacus.** V. *Champeigné*, c<sup>ne</sup> de Notre-Dame-d'Oë.

**Campaniacus.** V. *la Roche-Clermault*.

**Campiniacus.** V. *Champigny*.

**Camp-des-Romains** (le). V. *Cinçais*.

**Campus Bonus.** V. *Chambon*.

**Campus Caprinus.** V. *Champchévrier*, c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Campus Cardonis, Cardui.** V. *Champchardon*, c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien.

**Campus Comitis.** V. *Champ-du-Comte*.

**Campus Gruer.** V. *Champ Gruer*.

**Campus Guiberti** (*terra quæ dicitur*). — Vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle, une femme, nommée Sophie, donna cette propriété à l'abbaye de Noyers. Si les renseignements fournis par la charte de donation ne permettent pas de retrouver d'une façon absolument précise le lieu dont il s'agit, on peut toujours présumer qu'il était situé entre le chemin conduisant de Noyers à

Port-de-Piles en passant par la Rivaudière. — (*Cartulaire de Noyers*, cxxxviii.)

**Campus Landricus.** — Cette terre, citée dans la charte dont nous venons de parler, joignait le chemin de Noyers à Port-de-Piles. — (*Cartulaire de Noyers*.)

**Campus Morinus.** V. *Chamorin*, c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne.

**Campus Sancti Medardi** (*terra quæ dicitur*), paroisse de la Celle-Saint-Avent. — Vers 1092, Pierre, fils d'un chevalier nommé Lonus de Loches, donna cette terre aux religieux de l'abbaye de Noyers. — (*Cartulaire de Noyers*, cxxxiii.) — V. *Médard* (chapelle St-).

**Campus Venti.** V. *Champvent*, c<sup>ne</sup> de Chaveignes.

**Camusarderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Boussay.

**Camusière** (la), chât. et ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin, 20 habit.

**Camusterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron.

**Camventum.** V. *Champvent*, c<sup>ne</sup> de Chaveignes.

**Canal**, ou **Canal-Vorard**, f., c<sup>ne</sup> de Noizay.

**Canal de jonction du Cher à la Loire.** — C'est un prolongement du canal du Berry. Il part du Cher, au lieu appelé la Rochepinard, vis-à-vis de Saint-Avertin, et forme la limite, à l'est, entre la commune de Tours et celle de Saint-Pierre-des-Corps. Commencé en 1824, il a été terminé en octobre 1828, et livré à la navigation le 4 novembre de l'année suivante. — (*Annuaire d'Indre-et-Loire*, 1877.)

**Canarderie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher. — *Canarderie*, carte de l'état-major.

**Canardièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Canardièrre** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher, 24 habit. — Dans le voisinage de ce village et près du chemin de Bléré à Francueil, sont deux fontaines, dont les eaux vont se jeter dans le Cher.

**Canares.** V. *Chanvre*, c<sup>ne</sup> de Perrusson.

**Canariæ.** V. *Mauny*, c<sup>ne</sup> de Rochecorbon.

**Canaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Vézetz.

**Canaux de Ronçay** (le lieu des), près de la Bourrouse et de Ronçay, c<sup>ne</sup> de Theneuil.

**Canavas.** V. *Chanvre*, c<sup>ne</sup> de Perrusson.

**Canavellæ.** V. *Chenevelles*, c<sup>ne</sup> de Nouâtre.

**Canavicus.** V. *Canevaux*, c<sup>ne</sup> de Saint-Ouen.

**Cancelleries** (les), c<sup>ne</sup> de Varennes. V. *Cantelleries*.

**Cancellis** (*parochia de*). V. *Chanceaux*.

**Canchon** (le lieu de), près de la Vienne et du moulin d'Argenson, c<sup>ne</sup> de Rivière.

**Canda**. V. *Chandre*, c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne.

**Candatensis ecclesia**. V. *Cande*.

**Cande**, commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, sur la rive gauche de la Loire, au confluent de la Vienne, à 63 kilomètres de Tours et à 17 de Chinon. — *Condatensis vicus, Candata*, iv<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles (*Greg. Tur. hist. lib.*, X). — Sulpice Sévère (trad. Herbert, I, 364. — *Chron. Tur. magnum*, 71). — *Condatensis vicus*, 1034, 1063, *Candatensis*, 1088, *ecclesia Candatensis*, 1140 (*Cartulaire de Bourgueil*; charte de Marmoutier; charte de Turpenay). — *Canda*, 1205 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Parochia Candati*, 1290 (*Lib. juram.*) — *Ecclesia S. Martini de Canda*, 1334 (Testam. de Guill. de Sainte-Maure). — *Candatum*, 1338 (*Cartul. de Cormery*). — *Saint-Martin de Cande*, 1479 (titre de Saint-Martin). — *Candes*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la Loire; à l'est, par les communes de Montsoreau et de Fontevrault; au sud, par Couziers; à l'ouest, par Saint-Germain et Savigny. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 17, d'Azay-le-Rideau à Saumur.

Les lieux et hameaux suivants en dépendent : La Bournée (25 habit.). — Chantejau, la Pelouse, Clos-Coupé, la Caroitte, la Fontaine, le Puy-Saint-Michel, la Chaumine, l'Ormeau, etc.

Avant la Révolution, Cande était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie du doyenné de Beaumont-en-Véron et de l'archidiaconé d'outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

*Superficie cadastrale*. — 577 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé le 25 juin 1837.

*Population*. — 500 habit. en 1697. — 95 feux en 1762. — 525 habit. en 1801. — 515 habit. en 1804. — 629 habit. en 1808. — 707 habit. en 1810. — 719 habit. en 1821. — 748 habit. en 1831. — 749 habit. en 1841. — 711 habit. en 1851. — 630 habit. en 1861. — 518 habit. en 1872. — 482 habit. en 1876.

*Foires* les 4 juillet et 11 novembre. Celle du mois de juillet se tenait autrefois le 25 mars. Elle a été transférée au 4 juillet par ordonnance royale du 25 novembre 1830.

*Bureau de poste* de Montsoreau (Maine-et-Loire). — *Perception* de Lerné.

L'église actuelle de Cande, ancienne collégiale dédiée à saint Martin, est un des édifices les plus intéressants de nos contrées. L'abbé Bourassé, dont l'opinion fait autorité en pareille matière, lui assigne la troisième place parmi les monu-

ments de la Touraine, après la cathédrale et l'ancienne église abbatiale de Saint-Julien. Elle fut commencée vers 1175. On éleva l'abside sur l'emplacement d'une maison que saint Martin avait habitée, et on conserva, pour être offert à la vénération des fidèles, l'endroit du sol où il était étendu lorsqu'il avait rendu le dernier soupir. La construction n'était pas encore terminée lorsque Guibert de Gembloux vint la visiter (vers 1180). Les chanoines racontèrent au pieux voyageur diverses particularités que celui-ci consigna dans une lettre adressée à Philippe, archevêque de Cologne. Ils lui apprirent que le bâtiment où saint Martin était mort avait été abattu cinq ans auparavant, parce qu'il menaçait de s'écrouler. Parmi les décombres on avait trouvé des cheveux du saint, le cilice qu'il portait au moment de son décès, et une fiole de verre contenant du sang desséché des martyrs de la Légion Thébéenne. Près de l'église on montrait un cep provenant d'un des sarments qui avaient servi de lit à l'austère évêque de Tours.

L'intérieur et l'extérieur de l'église offrent un aspect très-pittoresque résultant de l'alliance architecturale des éléments civil et religieux. Élevée dans des temps sans cesse troublés par des guerres, elle avait été fortifiée de façon à pouvoir, au besoin, servir de refuge aux habitants. C'est dans ce but de protection que furent construites les tours à machicoulis que l'on y remarque. Selon toute apparence, les piliers massifs des transepts étaient primitivement destinés à supporter une espèce de donjon.

Le plan de l'édifice est une croix latine. La hardiesse des nefs, l'élégance des colonnes et la richesse des chapiteaux excitent l'admiration.

Quatorze statues, autrefois coloriées, décorent le portail et sont environnées d'une foule de sculptures délicatement exécutées. Le porche, où l'on voit une mince colonnette paraissant supporter tout le poids de la voûte, est extrêmement curieux.

En 1470, le roi Louis XI fit don de son effigie, en cire, aux chanoines de Cande, avec prière de la déposer dans la collégiale. Fait assez singulier, cette effigie avait été exécutée par un apothicaire, Jehan Heurte. Son poids était de 164 livres.

En 1715, on eut à réparer des dégâts assez considérables causés dans l'église par un violent tremblement de terre. Le souvenir des réparations exécutées dans le cours de cette année, nous a été conservé par l'inscription suivante qui existe encore dans la nef :

*An. Dom. mcccxv sanctissimas ædes quas postremo charitatis officio recollectis presbyterorum animis, præclara deinde morte corporisque depositione consecravii B. Martinus, cum vetustate jam corruptæ, mox vehementi terræ motu quassatæ, magnam tandem partim prolapsæ vitium undequaque facerent, Ludovicus magnus, Francorum rex, avita propria*

*que religione motus, sua jussit impensa restitui pristinoque decori restitui, procurante D. D. Bernardo Chauvelin, Turonensis provincie prælore qui et hanc mænibus novis tabulam marmoream apposuit, unde regiam posterorint munificentiam.*

On voit, par cette inscription, que la date de 1215, donnée par l'abbé Bourassé dans sa *Notice sur l'église de Cande* (dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. II, p. 143), est inexacte.

En 1725, le bâtiment fut l'objet de nouvelles réparations, mais moins importantes que celles de 1715.

En 1854, on trouva, renfermée dans le grand-autel, une fiole de verre contenant, d'après une inscription placée dans le même endroit en 1783, du sang des martyrs de la légion thébéenne. Tout porte à croire que cette relique est celle dont les chanoines parlèrent à Guibert de Gembloux, dans le voyage qu'il fit à Cande vers 1180, comme nous l'avons dit plus haut. Par l'ordre de M<sup>sr</sup> Fruchaud, archevêque de Tours, elle a été examinée, par une commission, au mois de juillet 1873. Nous ignorons les conclusions du procès-verbal qui a été dressé à la suite de cet examen.

Les reliques de saint Maurice, conservées dans la même église, ont été déclarées authentiques par M<sup>sr</sup> Colet, archevêque de Tours, le 31 juillet 1875.

Une des cloches de la collégiale, fondue en 1728, porte l'inscription suivante :

J'AI ÉTÉ FONDUE L'AN 1728 ET NOMMÉE MARIE-LOUISE PAR SON ALTESSE SERENISSIME LOUISE-HENRIETTE-GABRIELLE-FRANÇOISE-MARIE DE BOURBON-CONDÉ DE VERMANDOIS, PRINCESSE DU SANG, ET PAR MONSEIGNEUR LOUIS-JACQUES CHAPT DE RASTIGNAC, ARCHEVÊQUE DE TOURS, ABBÉ-CARDINAL DE LA TRINITÉ DE VENDÔME.

*Congrego fideles fulmina que repello.*

JEAN DRAPEAU, ENTREPRENEUR.

R. MENESTREL, RIGNEUR.

Avant la Révolution, cette église était le but de nombreux pèlerinages; les fidèles s'y rendaient, à diverses époques de l'année, de tous les points de la France, et l'on remarquait parmi ces pieux visiteurs les plus hauts personnages. De nos jours encore, elle est visitée par une foule de pèlerins.

Au XII<sup>e</sup> siècle existait encore à Cande la chapelle de Saint-Maurice, fondée à la fin du IV<sup>e</sup> siècle par saint Martin. Nous la trouvons mentionnée en ces termes dans une charte de l'abbaye de Bourgueil de 1188 : ... *Capella B. Mauricii quæ est juxta majorem ecclesiam in Candatensi vico.*

L'auteur d'une note insérée dans l'*Almanach de Touraine* de 1757, s'est trompé en disant que l'église actuelle était autrefois sous le vocable de saint Maurice. On voit, en effet, par la charte que nous venons de citer, que cette église et la cha-

pelle Saint-Maurice étaient deux édifices parfaitement distincts.

En fondant la chapelle Saint-Maurice, saint Martin établit un monastère qui devint une collégiale dans le cours du IX<sup>e</sup> siècle. A partir de 1180 environ, le service religieux des chanoines se fit dans l'église que nous voyons aujourd'hui.

La collégiale possédait un chartrier très-important qui fut livré aux flammes, par le comte de Montgommery, un des chefs des protestants, en 1562. Les titres que nous possédons maintenant, presque tous postérieurs à cette date, offrent peu d'intérêt. Ils concernent divers domaines et des rentes qui appartenaient aux chanoines. Nous y avons recueilli quelques notes relatives aux chapelles ou chapellenies constituant des bénéfices.

CHAPELLE DU DIACRÉ. — Elle était attachée à l'office de diacre. Une propriété appelée la Rousselle, située dans la paroisse de Cande, en dépendait. Voici les noms de quelques chapelains : Jehan Le Barbier, 1532; — Benjamin Pelle, 1582; — Martin, 1696; — Étienne Barbier, 1709; — Mathurin Grameau, 1710; — François Brunet, 1748-58. — Martin Reverend, 1758.

CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE-DES-LAMBROIS. — En 1785, Alexandre-François Legrand, chanoine de Saint-Mexime de Chinon, en était chapelain.

CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE-DES-MARINES. — Elle possédait diverses rentes et trois arpents de terre situés au lieu appelé Miséricorde *alias* Pellegrolle, paroisse de Couziers. En étaient titulaires : Étienne Poupert, en 1704; — Nicolas Archambault, sieur de Pontourny, chanoine de Cande, en 1728; — Léonor-Victor Serin, clerc tonsuré, étudiant au collège de Saumur et chanoine du Chapitre de Saint-Maurice d'Oiron, en 1755-57; — François-Jacques-Marie Couasse, en 1784. — En 1790, le revenu de cette chapelle était évalué à 327 livres.

CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-FORTIAS. — Guy-François Guilloteau en était titulaire en 1664. Il vendit à Gabriel Bastard, moyennant une rente, un jardin situé près de la Tour-l'Enfant, à Cande, et dépendant de sa chapelle. En 1686, le même bénéfice appartenait à René Pannais; — en 1715, à René Goyau; — en 1739, à Louis-François Serin, clerc tonsuré. En 1785, il était réuni au Chapitre.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-LA-COUDRAYE. — La borderie de la Grotte et des terrains situés aux lieux appelés la Coudraye et le Gaudin, dépendaient de cette chapelle. Jehan Griffon était chapelain vers 1500; — Mathurin Le Cercle, vers 1690; — René Goyau, chanoine de Cande, en 1693, 1715; — René Le Blanc, en 1755; — René Petit, en 1764.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-SAINT-LOUIS-DEVANTELOUP. — Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle avait pour tout revenu une rente de sept boisseaux de froment. Pierre-Paul Roy, chanoine de Cande, possédait ce bénéfice en 1766.

CHAPELLE DE SAINT-LOUIS-DU-VÉRON. — En 1766, Pierre-Paul Roy, ci-dessus nommé, en était titulaire.

CHAPELLE DE SAINT-LOUIS-DES-QUARTS. — Son revenu, au XVIII<sup>e</sup> siècle, se composait d'une rente qui lui était due sur une propriété située à Cande, et appelée le Parterre, et du quart de la récolte des fruits cueillis dans les vignes du Puy-Saint-Michel.

CHAPELLE DE SAINT-LOUIS-DE-RIQUOQUÉ. — Un petit manoir, situé dans le bourg de Cande, et une vigne appelée la Saulaie, appartenaient à cette chapelle. En étaient titulaires : Martin Bouet, en 1690 ; — Daniel Gourault, en 1693 ; — Nicolas Maçon, en 1694 ; — Antoine Cousin, en 1701 ; — René Méchin, en 1717.

CHAPELLE DE SAINT-MATHURIN. — François Marin en était titulaire en 1641-43 ; — Gilles Belot, en 1694 ; — N. Panaist, en 1728.

CHAPELLE DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BAZILLE. — En 1693, son revenu était de trente livres environ. Elle possédait des vignes situées à Bazille et à Cossonneau, paroisse de Cande. N. Langlois en était titulaire en 1592 ; — Nicolas Berthereau, en 1606 ; — Daniel Gourault, en 1693 ; — Mathurin Le Cercle, curé de Cande, en 1697.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-LA-JAILLE. — Ce bénéfice se composait de quelques rentes perçues dans le bourg de Cande et d'un arpent de vigne situé à la Jaille, paroisse de Saint-Germain.

CHAPELLE DE SAINT-NICOLAS-DES-JOUISSES OU D'ANDROUIN. — Sa dotation consistait principalement en vignes situées aux Jouisses, paroisse de Cande. Louis Galbert était chapelain en 1520 ; — Mathurin Alliot, en 1629 ; — Étienne Tardiveau, en 1659 ; — Claude Tardiveau, en 1677 ; — Pierre Motet, curé de Pernay, vers 1700.

CHAPELLE DE SAINT-PIERRE-SAINT-FABIEN-ET-SAINT-SÉBASTIEN. — Elle était contiguë à un bâtiment appelé *Maison de la Prévôté* et située près de l'église collégiale. En 1785, elle servait de bûcher et de grange. Depuis elle a été transformée en maison d'habitation. Pierre Renault, curé de Brain-sur-Allonnes, possédait ce bénéfice en 1776-85.

CHAPELLE DES ANNIVERSAIRES. — Denis Garnier en était titulaire en 1715.

CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE-DES-GAILLARDS. — En 1676, ce bénéfice appartenait à Marin Pelgé, curé de Sainte-Geneviève de Luynes ; — en 1684, à Florent Chapelle.

Il y avait encore d'autres chapelles, entre autres celles de Saint-Jean-du-Sous-Diacré, de Saint-Louis-des-Fontaines et de Saint-Nicolas-de-la-Patinerie, sur lesquelles nous n'avons pas de renseignements. Vers 1750, on en comptait trente-cinq, toutes desservies dans l'église collégiale.

D'après le *Tableau de la généralité de Tours* (manuscrit 1212, de la Bibl. de Tours), le revenu total des chanoines, en 1762, était de 9,000 livres. Un titre officiel de 1791 l'évalue à 19,794 livres.

Parmi les possessions de la collégiale figuraient le fief de la Grange de Saumoussay, s'étendant dans les paroisses de Chassé, de Varrains et de Saint-Cyr, la seigneurie de Basses et le fief de Pouant. Dans les paroisses de Savigny, de Beaumont-en-Véron et d'Avoine, elle avait un droit de dîme qu'elle affermaut au prix de 3,850 livres.

D'autres droits de dîmes assez importants, sur les domaines de Contebaut, des Barillères et de Vaux, étaient attachés à la dignité de chevecier.

Le dernier chevecier de la collégiale fut Charles Ferrand. Jean-Baptiste Cossart, vicaire-général du diocèse de Tours, supérieur du Séminaire, fut le dernier prévôt (1790). Il avait succédé à Philippe Précieux (1788).

La collégiale de Cande portait pour armoiries : *D'azur, à un Saint-Martin à cheval, suivi du diable en forme de pauvre auquel il donne son manteau ; le tout, d'or, et autour, ces mots : SANCTE MARTINE.*

La cure de Cande était desservie par quatre chanoines qui portaient le titre de curés et étaient nommés par le Chapitre.

Le droit de présentation aux titres de chanoine, de chevecier et de prévôt, appartenait à l'archevêque de Tours.

Les registres d'état-civil de cette commune commencent au mois de janvier 1621.

Voici les noms de quelques chanoines-curés de Cande que nous avons recueillis dans les anciens titres de la collégiale : Charles Salmon, 1616. — Nicolas Béchereau, 1627. — Philippe Derouvelle, Pierre Nicolas, Nicolas Berthelot, Jehan Rebuffeau, 1642. — Jean Baguenard, 1678. — Gilles Belot, 1694. — Mathurin Le Cercle, 1697. — Martin Boret, Gilles Perot, Mathurin Graneau, 1705. — Gabriel Pion, René Messin, Pierre Dumenil, René Confex, 1712. — N. Panaist, 1728. — René Petit, 1773. — Hubert, curé constitutionnel, 1793.

CURÉS DE CANDE DEPUIS 1801. — Chollet, 1801. — Pottier, 1832, décédé le 6 avril 1873, âgé de quatre-vingt-deux ans. — Maronneau, curé de Villandry, nommé en juin 1873, actuellement en fonctions (1878).

Cande était le siège d'une châtellenie appartenant, de temps immémorial, aux archevêques de Tours. Ce château, autrefois fortifié, était, avec celui d'Arfannes, le lieu de résidence des chefs du diocèse pendant la saison d'été. Les archevêques Juhel de Mathefelon (XIII<sup>e</sup> siècle) et Simon de Renou (XIV<sup>e</sup> siècle), y firent un long séjour. Plusieurs rois, entre autres, Charles le Chauve, Philippe-Auguste, Charles VII et Louis XI, y passèrent quelque temps. En 1446, une commission militaire y fut établie pour instruire le procès de divers personnages inculpés de conspiration contre le roi. Les accusés étaient des archers de la garde écossaise, ayant à leur tête un gentilhomme nommé de Coningham. Poussés par le dauphin, depuis Louis XI qui, impatient de régner, avait conçu le dessein de s'emparer de la

personne de son père, et de l'amener, par ses menaces et par la captivité, à une abdication de la couronne, ils étaient sur le point de mettre leur projet à exécution, lorsque Charles VII, résidant alors au château de Razilly, fut averti du complot par Chabannes, comte de Dammartin. Le roi interrogea le dauphin, qui nia audacieusement toute participation au crime, bien que sa culpabilité fut manifeste. Mais un père ne pouvait se résoudre à frapper son fils : le dauphin, laissé libre, quitta en toute hâte la cour pour se retirer dans une province éloignée. Ses complices furent arrêtés et conduits au château de Cande, pour y être jugés. La commission les condamna à mort et tous furent exécutés, à l'exception de Coningham, qui obtint sa grâce par suite de l'intervention du roi d'Écosse.

Le château de Cande fut reconstruit vers 1682, par l'archevêque de Tours, Michel Amelot de Gournay.

Parmi les fiefs relevant de la châtellenie de Cande se trouvaient ceux de l'Abysme, de la Seine, d'Olivier, de la vallée de Crotte et du Puy de Rassay.

L'Abysme, situé dans le bourg de Cande, devait foi et hommage-lige à l'archevêque de Tours, suivant un aveu rendu en 1314, par Jean de Pile. En 1789, il appartenait à Hyacinthe-Louis Aubert du Petit-Thouars et à sa sœur, Marie-Madeleine-Suzanne, chanoinesse du Chapitre noble de Salles.

Le fief de la Seine, ou de la Seine de Cande consistait en un droit de pêche sur la Vienne. Le propriétaire était au nombre des seigneurs qui devaient assister à la consécration de l'archevêque et le porter à la cathédrale. Pendant le repas, à la suite de l'intronisation, il avait pour mission de garder la cuisine. De plus, il devait payer à son suzerain cinquante sols d'aides. Au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, le fief de la Seine appartenait à Simon de Saint-Michel.

Le fief d'Olivier se composait de maisons et de terrains situés entre la rue principale de Cande et la Loire. En 1314, il appartenait à Raoul de Lisle, chevalier.

Le fief de la Vallée de Crotte, paroisse de Saint-Germain, devait à l'archevêque de Tours, outre l'hommage-lige, vingt-cinq sols de service. Guillaume Maydon, propriétaire de ce domaine après Briant de Luains, rendit hommage le 13 septembre 1370.

Le fief du Puy de Rassay était situé, comme le précédent, dans la paroisse de Saint-Germain.

Par lettres patentes du mois de mars 1780, Pierre-Concorde Michelet, chanoine de Cande, fut autorisé à fonder dans cette ville « une maison et école de charité pour l'instruction gratuite des jeunes filles et pour le soulagement des pauvres malades. » D'après les volontés du fondateur, qui consacra à son œuvre une somme de 20,000 livres, l'établissement devait être admi-

nistré par un bureau composé de l'archevêque de Tours, du chevecier du Chapitre, d'un des curés de la paroisse, du juge de la châtellenie et d'un des notables habitants.

En 1858, on a découvert, près du bourg, au confluent de la Vienne et de la Loire, les ruines d'un temple romain.

Au mois d'avril 1878, en faisant des fouilles pour l'établissement d'une cave, près de l'église collégiale, on a trouvé un grand nombre de cercueils en pierre du pays et un sarcophage en pierre dure de Chinon. Il n'y avait aucune inscription. Près de ces tombeaux on a recueilli deux médailles romaines.

Une voie romaine, venant de Tours et de Chinon, passait à Cande, pour se diriger vers Fontevault.

Pierre Leclerc de Courcelles, savant linguiste et poète, est né à Cande, au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.

La ville de Cande portait pour armoiries : *De gueules, à un château de trois tours, d'or, pavillonnées et girouettées de même.*

MAIRES DE CANDE. — Raty, 1791. — Gros, 1801, 29 décembre 1807. — Jean-Baptiste Caillault-la-Touche, 9 septembre 1811, 14 décembre 1812. — Jacques Durand, 23 septembre 1830. — Pierre Coignard, 11 février 1831. — Montais, 1834. — Pierre Coignard, 1837. — Jean Montais, 1841, 1<sup>er</sup> août 1843. — Martin Hurtault-Rétiveau, 14 août 1846. — Montais, 1852. — Du Grand-Launay, 1862. — Hurtault-Rétiveau, mai 1871, 17 février 1874, 21 janvier 1878.

*Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Greg. Tur. hist. lib. X, cap. 31. — Arch. d'I.-et-L., C, 654; E, 16, 163; G, 21, 145, 177, 258, 261, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 276. — D. Housseau, II, 564; IV, 1153; V, 1633, 2008, 2009; VI, 2456; VIII, 3588; XIV, 139. — Maan, S. et metrop. ecclesia Turonensis, 12. — *Ordonnances des rois de France*, XVIII, 603; XIX, 260. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), 116. — Baillet, *Topographie des saints*, col. 50. — J. Vaissette, *Géographie historique, ecclésiastique et civile*, II, 494. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, II, 99. — *Almanach de Touraine*, 1757, 1778. — P. Tarbé, *Examen de diverses chartes relatives à la Touraine* (dans la *Revue rétrospective* de janvier 1837). — *Panorama pittoresque de la France* (département d'Indre-et-Loire), p. 12. — Piganiol de la Force, *Description de la France*, VI, 65, 98. — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine* (Notice sur Cande, avec un dessin). — *Cartulaire de Bourgueil*. — Le Paige, *Mémoires de Miromesnil* (dans le *Diction. topographique du diocèse du Mans*), I, xxiv. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 62, 63. — *Congrès archéologique de France*, t. XXVI, 199. — Lobineau, *Hist. de Bretagne*, II. — J.-J. Bourassé, *La Touraine* (Notice sur Cande, avec un dessin), p. 223. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*, II, IV; manuscrit n° 1308; fonds Lambrou de Lignim, manuscrits n° 1316, 1496; *Tableau de la généralité de Tours*, manuscrit n° 1212. — L'abbé Travers, *Conciles*, III. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 452. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1830), p. 423. — *Gallia christiana*, XIV, instrum. — De

Grandmaison, *Liber de servis*, charte civ. — De Cougny, *Excursion en Poitou et en Touraine*, 269-94. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 266; III, 483. *Armorial général de France*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, II, *Notice sur l'église de Candé*, par l'abbé Bourassé, p. 141-147; IV, 68, 69, 83, 84; IX, 210-11; X, 264; XI, 16, 21, 22, 178; XIII, 67. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 83, 204. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 53, 54. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 95. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 62, 63. — J.-S. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 9, 49, 55. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, 271-72.

**Candé**, vil. et châ., c<sup>ns</sup> de Monts, 34 habit. — *Condatum*, 915 (charte de Théotolon). — *Candiacus*, 938 (Monsnier, I). — *Candeiium*, 1239 (charte du prieuré du Grais). — *Candeyum*, *Herbergamentum de Candeyo*, fin du XIII<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — Ancien fief, relevant du château de Montbazou à foi et hommage-lige, une paire d'éperons dorés et quarante jours de garde. Le propriétaire devait en outre foi et hommage simple à l'abbaye de Cormery, pour divers terrains faisant partie de son domaine. Le château, placé dans un charmant paysage, domine la vallée de l'Indre. Il a été construit en 1508, non pas par le cardinal Briçonnet, comme quelques écrivains l'ont dit, mais par François Briçonnet, maire de Tours.

#### SEIGNEURS DE CANDÉ.

I. — Macé de Larçay, Éc., vivant en 1313, est le premier seigneur connu.

II. — Pierre de Larçay, Éc., vivait en 1353.

III. — Jean Bonin, Éc., 1416.

IV. — Julien Berruyer, Éc., 1435.

V. — Jean Bonin, Éc., vendit la terre de Candé au suivant, par acte du 23 février 1499, au prix de 7,620 livres.

VI. — François Briçonnet, seigneur de Candé, Leuville, la Cacherie, conseiller du roi et général des finances, maire de Tours (1499), maître de la Chambre aux deniers (1511), mourut avant 1531, laissant deux enfants de son mariage avec Denise Le Beichel : 1<sup>o</sup> Robert, mort jeune; 2<sup>o</sup> Jeanne, femme de Charles Mesnager. François Briçonnet était fils de Jean Briçonnet, dit le jeune, seigneur de Chanfreau, receveur-général des finances, et de Catherine de Beaune.

VII. — Charles Mesnager, seigneur de Candé, de Maudoux et de Mettray, conseiller et secrétaire du roi, argentier de la reine, maire de Tours (1540). Il épousa Jeanne Briçonnet, fille de François Briçonnet, seigneur du Chêne, receveur-général des finances, et de Denise Le Beichel.

VIII. — François Peguineau, seigneur de Candé, du chef de sa femme, Catherine Mesnager, fille du précédent, mourut vers 1555. Par acte du 13 février 1556, sa veuve vendit Candé au suivant, au prix de 25,000 livres.

IX. — Guillaume Bertrand, seigneur de Candé

et de Vilmort, garde des sceaux de la chancellerie de Toulouse, conseiller au Grand-Conseil, maître des requêtes. Le 3 novembre 1564, il vendit Candé à Victor Brodeau. Il fut massacré à Paris, le jour de la Saint-Barthélemy. Il était fils de Jean Bertrand, seigneur de Frazin et de Villeles, garde des sceaux de France, et de Jeanne de Barras.

X. — Victor Brodeau, deuxième du nom, seigneur de Candé (1564), fils de Victor Brodeau, seigneur de la Chassetière, secrétaire d'État, et de Catherine de Beaune, épousa Marie Courtin, dont il eut Victor, qui suit, et trois autres fils, morts dans les guerres.

XI. — Victor Brodeau, troisième du nom, seigneur de Candé et de Vaugrigneuse (1598), eut quatre enfants, de son mariage avec Claudine du Val : 1<sup>o</sup> Jean, qui suit; 2<sup>o</sup> Louis, seigneur de la Chassetière, colonel d'un régiment d'infanterie, gouverneur du Mont-Saint-Michel; 3<sup>o</sup> Anne, mariée au marquis de Curtigny; 4<sup>o</sup> Charlotte.

XII. — Jean Brodeau, marquis de Chastres, seigneur de Candé, grand-maître des eaux et forêts de l'Île-de-France, mourut à Candé le 21 décembre 1712. Il avait épousé Catherine Deschamps, dont il eut un fils, mort le 3 août 1692.

XIII. — Georges-François de Guenand, chev., lieutenant-colonel d'infanterie, seigneur de l'Étang, ayant la procuration de sa femme, Jeanne-Louise-Madeleine Brodeau, vendit la terre de Candé au suivant, par acte du 28 juin 1715, au prix de 54,000 livres. Dans cet acte le château est qualifié de « maison-forte, avec douves et pont-levis. »

XIV. — Pierre Anguille de la Niverdière, seigneur de Candé, la Motte-Fort, etc..., commissaire-provincial des guerres dans le Roussillon, 1715, marié à Marie-Louise de Charbonneau, décédée à Monts le 15 mai 1754.

XV. — Mathieu-Pierre Anguille de la Niverdière, fils du précédent, Éc., seigneur de Candé, lieutenant-commissaire-provincial des guerres, à Tours, mourut dans cette ville le 9 août 1769. Il avait épousé Françoise de Bourdois, dont il eut Anne-Julie-Félicité, mariée, le 21 avril 1758, à Jacques-Joseph de Fay-Peyraud.

XVI. — Jacques-Joseph de Fay-Peyraud, Éc., seigneur de la Chèze, de la Chapelle-Périgny et d'Avanton, puis de Candé, du chef de sa femme, commissaire-provincial des guerres, à Tours, eut quatre enfants de son mariage avec Anne-Julie-Félicité Anguille : 1<sup>o</sup> Jean-Hector-Jacques, officier aux gardes-wallones; 2<sup>o</sup> Mathieu-François, officier au régiment Royal-vaissseau, décédé à Poitiers le 8 décembre 1829; 3<sup>o</sup> Julie-Françoise, morte en 1794; 4<sup>o</sup> une fille, mariée à N. de Goëslard de Montsabert. Il comparut, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de Touraine.

Par acte du 11 mars 1791, il vendit la terre de Candé à Paul-Louis-Marie-Maxime Pouget de Mousoudun, qui la légua à Marie-René, vicomte de Chastenot de Puysegur. Le 23 mars 1838, ce der-



nier la vendit à Jacques-Raoul Le Caron de Floury, qui la revendit à M. Drake del Castillo, en avril 1853.

Dans le vallon, entre le château et le chemin de fer, se trouvent une école de filles et une chapelle dont la fondation est due à M. Drake del Castillo. Une soixantaine de petites filles reçoivent gratuitement l'instruction dans cet établissement.

La poudrerie du Ripault était autrefois une des dépendances de Candé. Les moulins qu'elle a remplacé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, furent vendus en 1770, par les héritiers de Mathieu-Pierre Anguille de la Niverdière, à Paul Moulinet, Georges Chicoine et Louis Robert, négociants. V. *Ripault*.

Vers 1700, Jean Brodeau, marquis de Chastres, fit des démarches près de l'archevêque de Tours, pour obtenir l'érection de Candé en paroisse; mais les habitants de Monts lui firent une très-vive opposition, si bien qu'il dut renoncer à son projet.

En 1864, M. Drake del Castillo a fait exécuter des réparations très-importantes au château, sous la direction de M. Meffre, architecte de Tours.

Il existe dans ce château une chapelle que nous voyons mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse* en 1787.

Nicolas Bourbon, poète latin, né à Vandœuvre, en 1503, mourut à Candé, en 1550.

Arch. d'I.-et-L., C, 143; E, 56, 230; G, 14; *titres des prieurés de Relay et de Saint-Côme*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XII, 6931; XIII, 8056, 8157; XIV. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 121-22, 448. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 941. — A. Monteil, *Promenades en Touraine*, 162. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 562. — Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine* (manuscrit de la bibliothèque de Tours); *Armorial des maires de Tours*, 22. — Salmon, *Titres de Montbazou*, I; *titres de Taffoneau* (même bibliothèque). — *Mercurie galant*, mai 1702, 164-65. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 115 (manuscrit). — J.-J. Bourassé, *La Touraine*, 476-77. — P. Bayle, *Diction. historique et critique*, I, 665. — Guy Bretonneau, *Hist. de la maison des Briçonnet*. — P. Anselme, *Hist. géneral. de la maison de France*, VI, 427-87. — La Chesnaye-des-Bois et Baudier, *Diction. de la noblesse*, IV, 215. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 81. — Lorenz, *Catalogue général de la librairie française*, I, 340. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 89. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 86, 193. — Turgan, *Les grandes usines de France*, X, 161-240.

**Candé, Jaujupière de Candé**, ou **Jaunipière**, paroisse de Souvigny, près de la Masse. — *Candé*, XII<sup>e</sup> siècle (charte de Fontaines-les-Blanches). — Primitivement, Candé et la Jaujupière formaient deux fiefs distincts, relevant d'Amboise, et, pour une partie, de Montrichard. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils étaient réunis sous le seul nom de Candé. Ils appartenaient, en 1464, à Michel de Chastonet; — en 1508, à Pierre de la

Ferté; — en 1523, à François de Mons; — en 1577, à Michel Cormier; — dès 1670, à Louis de la Motte-Villebret, qui, par acte du 21 février 1707, le vendit à Jean-René Le Roy; — en 1738, à Louis de Conflans, marquis d'Armentières, seigneur de Chanteloup. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 603, 633, 651; E, 26, 49, 51. — D. Housseau, IV, 2048. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 411.)

**Candé** (Philippe de), archiprêtre de Loches, fut élu archevêque de Tours le 3 janvier 1290, en remplacement de Bouchard Dain. Il mourut le 15 février suivant, sans avoir pris possession de son siège. Son successeur fut Renaud de Montbazou.

Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 456. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 144. — D. Housseau, XV, 160. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XI, 17; IX, 333. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1217.

**Candelière** (le lieu de la), près de la Bertrie, c<sup>de</sup> de Léré.

**Candes**, commune, V. *Candé*.

**Candeyum**. V. *Candé*, c<sup>de</sup> de Monts.

**Candicq** (île), dans la Loire, paroisse de la Chapelle-sur-Loire. — Elle est mentionnée dans un acte de 1713. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné*.)

**Cando**, f., c<sup>de</sup> de Loché.

**Candy** (le lieu de), près du moulin de Truyes, c<sup>de</sup> de Truyes.

**Canevaux**, f., c<sup>de</sup> de Saint-Ouen. — *Canavicus*, IX<sup>e</sup> siècle. — Ce nom est cité avec *Pinus* (depuis Saint-Ouen-du-Pin), et *Castra* (Chatres), dans un diplôme de Charles le Chauve. M. de la Ponce, dans son *Recueil de documents sur la géographie de l'ancienne Touraine*, a traduit à tort par *Canevaux*, le mot *Canavæ*, qui se trouve dans une charte de l'abbaye de Cormery, concernant une donation faite par Milon, sous-diacre de Saint-Martin. Le *Canavæ* dont il s'agit était situé, en effet (c'est la charte même qui l'atteste), dans la viguerie de Dolus (*in vicaria Dolinse*), tandis que Canevaux faisait partie de la viguerie d'Amboise. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *chartes antérieures à l'an mil*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 194.)

**Canevosa (silva)**. — Cette forêt, dont il ne reste aujourd'hui aucune trace, s'étendait sur les paroisses de Saint-Quentin, de Genillé, du Liège, de Luzillé et de Sublaines. Au sud, elle était bornée par l'Indrois. Antérieurement à l'an 1085, Foulques, comte d'Anjou, en avait concédé une grande partie à l'abbaye de Marmoutier. En 1085, il donna la portion qui lui était restée au même monastère, et cette donation fut confirmée en 1226 par une charte de Dreux de Mello, seigneur de Loches. Dans cette charte le nom de la forêt est écrit *Chenevosa*.

D. Housseau, III, 881; IV, 1265, 1586, 1587. — D. Mar-

tène, *Hist. de Marmoutier*, I, 483. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*, III, IV. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 63 et suiv. (Il donne le texte de la charte délivrée par Foulques, comte d'Anjou, en 1085.) — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 157. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 31.

**Cangé**, f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre, près du ruisseau de Neuillé. — Ancien fief. En 1526-1600, il appartenait à la famille de Bueil; — en 1637, à Honorat d'Assigny; — en 1734, à Henri, marquis d'Illiers d'Entragues; — en 1779, à Charles-Nicolas Le Pellerin de Gauville. — (Arch. d'I.-et-L., E, 82. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. nation., Gaignères, 678.)

**Cangé**, chât. et ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin, 41 habit. — *Cangeum prope Vanceium*, XII<sup>e</sup> siècle (*Rituale B. Martini*). — *Cangé*, 1370 (*Lib. bon. gentium*). — *Cangé-le-Noble* (acte du 12 juillet 1730). — Ancien fief, érigé en châtellenie au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Il relevait de l'archevêque de Tours, à cause de la seigneurie de Larçay, à foi et hommage-lige, cinq sols de devoir annuel et un gaut blanc, de serge, au jour de saint Michel.

#### SEIGNEURS DE CANGÉ.

I. — Jacquelin d'Andigné, chev., vivant vers l'an 1200, est le premier seigneur connu. Il figure dans une charte de l'abbaye de Beaumont.

II. — Guérin d'Andigné, fils du précédent, chev., seigneur de Cangé, donna aux religieuses de Beaumont, en 1238, quatre arpents de pré, situés à Port-Cordon.

III. — Guérin d'Andigné, deuxième du nom, est cité dans un acte de 1286, concernant la prévôté de la Varenne.

IV. — Jacquelin d'Andigné, chev., seigneur de Cangé, rendit hommage à l'archevêque de Tours, pour son fief, le 4 novembre 1370.

V. — N. de Montmorin, vers 1400.

VI. — Pierre de Montmorin, chev., seigneur de Cangé, vivant en 1450. Sa femme se nommait Nicole Chartier.

VII. — Jehan de Montmorin, chev., et Jehan de Saint-Nectaire, chev., co-seigneurs de Cangé, vendirent cette terre au suivant, par acte du 4 juin 1489, au prix de 37,400 livres.

VIII. — Jean de Coningham, chev., seigneur de Cangé, conseiller et chambellan du roi, capitaine de la garde écossaise, fit rebâtir une grande partie de l'église de Saint-Avertin. Il mourut en 1495. Il avait épousé Anne de Montberon, fille d'Antoine de Montberon, seigneur de Mortagne, et de Jeanne Lhermite, dont il eut : Pierre, qui suit, Jean, seigneur de la Motte et de Lermoy; Robert, seigneur de Charmeteau, et Suzanne.

IX. — Pierre de Coningham, chev., fils du précédent, est cité dans des titres de 1535-1557. De son mariage avec Charlotte Bohier il eut : François, mort sans postérité; Jean, qui suit; Margue-

rite, dame des Hayes et de Charmeteau, mariée à Charles de Poitiers, baron de Vadans; Pierre, dont on parlera plus loin.

X. — Jean de Coningham, chev., seigneur de Cangé, en partie, et de Charmeteau, épousa, par contrat du 25 avril 1566, Marie de Montberon, dont il n'eut pas d'enfants.

XI. — Pierre de Coningham, deuxième du nom, frère du précédent, seigneur de Cangé, du Rys, des Hayes, de Charmeteau et de Rechaussay, comparut, en 1559, à la rédaction de la coutume de Touraine. Nous le trouvons mentionné dans des actes de 1561-93. — Il était capitaine-gouverneur de Tours vers 1570. De son mariage avec Jeanne de Maraffin, veuve d'Adrien du Fau, et fille de Louis de Maraffin, chev., et de Anne de Maillé, il eut Antoine, qui suit.

XII. — Antoine de Coningham, chev., bailli d'Amiens, commandait l'arrière-ban de Touraine en 1635. Il figure dans les registres d'état-civil de Véretz en 1629-37. Par contrat du 29 septembre 1592, il épousa Jeanne de Boudet de Rodon, dont il eut : Louis, qui suit; Roger, abbé de Sainte-Marie de Pornic et prieur de Saint-Jean-du-Grais; Hercule, chevalier de Malte; Françoise, mariée au seigneur de Contades.

XIII. — Louis de Coningham, chev., seigneur de Cangé, est cité dans un titre de la fabrique de Saint-Martin de Tours en 1644. Il épousa, le 26 novembre 1628, Catherine Giffart, fille de Jean Giffart, chev., seigneur du Plessis-Giffart, dont il eut Charles, qui suit.

XIV. — Charles de Coningham, chev., seigneur de Cangé, 1663, vendit cette terre au suivant, le 8 avril 1679, au prix de 50,000 livres.

XV. — Michel Nicolas de la Londe, Éc., major de la citadelle d'Arras, ingénieur ordinaire du roi, directeur des fortifications de Flandre, épousa, à Tours, le 13 décembre 1676, Marie Laurencin, fille de Louis Laurencin, conseiller du roi, juge au bailliage et siège présidial de Tours, et de Marie Seguin. Il était fils de Robert de la Londe, lieutenant du roi au gouvernement de la Perouse, et de Anne le Feneur. Il fut anobli en 1677.

XVI. — Gaspard-Sigismond de Veudes, Éc., était seigneur de Candé, en 1702, du chef de sa femme, Marie Laurencin, veuve de Michel-Nicolas de la Londe.

XVII. — Jean-Pierre Imbert (ou Gilbert) de Chastres, Éc., seigneur de Cangé, était maire de Tours en 1723. Il vendit au roi une collection de manuscrits très-importants, qui se trouvent encore aujourd'hui à la bibliothèque nationale et que l'on nomme le *fonds de Cangé*. Dans plusieurs ouvrages imprimés, ce personnage est appelé *Imbert* de Chastres; mais nous devons faire remarquer que dans divers titres, notamment dans des actes de l'abbaye de Beaumont de 1730 et de 1732, on a écrit *Gilbert*, au lieu d'*Imbert*. Par

acte du 22 novembre 1746, sa veuve vendit la terre de Cangé au suivant.

XVIII. — Antoine Girollet, Éc., trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Tours (par provisions du 11 septembre 1745), épousa Marie-Madeleine Charles et en eut Madeleine-Catherine, mariée, à Tours, le 20 janvier 1777, avec Henri de Fontenay, chev., seigneur de Plainville, au Perche, lieutenant au régiment d'Orléans-dragons. Il mourut le 31 décembre 1771. Par acte du 17 mai 1766, il avait vendu la terre de Candé au suivant.

XIX. — Charles-François de Sevelinges, Éc., seigneur de Cangé, comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine en 1789.

Le 9 mars 1832, Philippe Panon Desbassayns, comte de Richemont, administrateur général des établissements français dans l'Inde, conseiller d'État, commissaire-général-ordonnateur de la marine, député, commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, acheta le château de Cangé. Il mourut le 7 novembre 1840. De son mariage avec Eglé Mourgue, il eut plusieurs enfants, entre autres, Paul Panon Desbassayns, baron de Richemont, député d'Indre-et-Loire, sénateur, commandeur de la Légion d'honneur et du Christ de Portugal.

Le château de Cangé a été construit à la fin du xv<sup>e</sup> siècle ou au commencement du xvi<sup>e</sup> par la famille Coningham.

Vers 1836, le comte de Richemont y fit établir un puits artésien qui donne 1,200 litres d'eau à la minute.

La chapelle qui se trouve dans le château est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours* en 1787. Avant la Révolution, la messe y était célébrée tous les jours.

Arch. d'I.-et-L., E, 278-79; G, 5, 14, 186; *prévôté de la Varenne et fabrique de Saint-Martin; prieuré de Grandmont, titres du Séminaire de Tours; Inventaire des titres de l'abbaye de Beaumont. — Rôle des fiefs de Touraine. — Lib. bon. gentium. — Rituale B. Martini*, publié par Nobileau, 103. — D. Housseau, VII, 2830, 3349. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VIII, 117; X, 217. — Registres d'état-civil de Saint-Saturnin de Tours et de St-Venant. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 31. — Bibl. de Tours; fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine*; fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*, IX. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 153. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 199. — *Conférences de la rédaction de la coutume de Touraine*, in-4<sup>e</sup>, 1786. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 125. — Lambron de Liguim, *Armorial des maires de Tours*, 69. — P. Anselme, *Hist. géneal. de la maison de France*, VII, 21.

**Cangé**, vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau, 178 habit. — *Cangé*, ou le *Plessis-aux-Aguillons*, 1577. — *Fief des Éguillons*, ou *Aiguillons*, ou *Petit-Chaudron*, xvii<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. Il appartie-

nait, en 1386, à Jean de Malicorne, à cause de sa femme, fille de Pierre Descartes; — en 1431, à Macé de la Bretonnière; — en 1436, à Jean de la Bretonnière; — en 1519, à René de la Bretonnière; — en 1563, à Charles de la Bretonnière, maître des eaux et forêts d'Amboise et maire de cette ville; — en 1577, à Antoine de la Bretonnière; — en 1659, à François Édeline, Éc.; — en 1666, à Catherine de Cop, veuve Chesnon; — en 1677, à César de Bellodeau, qui rendit hommage, à Amboise, le 20 juillet de cette année. Il fit de nouveau hommage le 20 décembre 1679. — En 1740, à Louis-François Touroux de Morangelle; — en 1755, à Charles-Antoine-Nicolas Scourion de Provinlieux de Beaufort, chev., seigneur d'Ervaux. Il comparut, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de Touraine.

Arch. d'I.-et-L., C, 555, 603, 633, 651; E, 65. — *Rôle des fiefs de Touraine. — Registres de Saint-Saturnin de Tours, 1659. — Bétancourt, Noms féodaux*, II, 600. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 23. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 93. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine. — Lambron de Liguim, Châteaux et fiefs de Touraine* (manuscrit).

**Cangy**, commune du canton d'Amboise, arrondissement de Tours, à 33 kilomètres de Tours et à 10 d'Amboise. — *Cangeium*, 1181-84, *Cangi*, 1200 (chartes de l'abbaye de Fontaines-Blanches). — *Cangy*, 1314 (charte de Marmontier). — *Ville de Cangé*, 1315 (aveu de Hue d'Amboise au comte de Blois). — *Plesseis de Cangy*, 1396 (fonds Salmon). — *Saint-Martin de Cangy*, xviii<sup>e</sup> siècle (registres d'état-civil). — *Cangey*, dans divers titres des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. — *Cangy*, carte de Cassini. — *Cangey*, carte de l'état-major.

Elle est bornée, au nord, par les communes d'Autrèche et de Damemarie; à l'est, par Veuves, Monteaux et Meslaud (Loir-et-Cher); au sud, par la Loire; à l'ouest, par Limeray, Saint-Ouen et Autrèche. Elle est arrosée par la Cisse, qui fait mouvoir le moulin de Lée; par le ruisseau de Cheramant, qui la sépare de la commune de Meslaud; par le ruisseau de l'Espinay et par la Loire. On y trouve quatre étangs: celui de Fromenteau et ceux des Brionnières et des Grand et Petit-Bourot. Près de la Haute-Métairie est une fontaine appelée Hippocrène.

Les lieux, hameaux et villages suivants sont compris dans le territoire de cette commune: Les Fers (14 habit.). — La Bigonnière (13 habit.). — Le Grand-Bourot (12 habit.), ancien fief. — Le Petit-Bourot (12 habit.), ancien fief. — Fleuray (71 habit.), ancienne commune. — Le Bois-de-Lée (10 habit.), ancien fief. — Le Duché (15 habit.). — Belair (9 habit.). — Bataillon (11 habit.). — Les Cormiers (40 habit.). — Cornillau, ancien fief, relevant du château d'Amboise. — Saugeon (10 habit.), ancien fief, relevant de la Roche-Solus. — Les Vaux (21 habit.). — Saint-Thomas, ancienne propriété des religieuses de Pontlevoy. —

Le Plessis (38 habit.), appelé autrefois Plessis-Maugarni, ancien fief, relevant de Châteaurenault. — La Touche (48 habit.). — Maline (11 habit.). — Les Maillets (46 habit.). — La Foucardière (10 habit.). — La Guignardière (12 habit.). — La Lande, connue dès le XIII<sup>e</sup> siècle. — La Maladrerie (19 habit.), ancien fief, relevant d'Amboise. — Les Granges, ancien fief, relevant d'Amboise. — La Bagourne, les Petits-Épinets, la Jousserie, l'Hermitage, la Héronnière, la Goupillière, la Lauriette, la Féerie, le Calais, la Mailletrie, les Fournaises, la Bastrie, Robichon, la Landaiserie, le Bouteler, Valette, la Cavarière, les Carmaillettes, Chonelé, la Maison-Brûlée, la Chidollière, la Bergevinerie, la Fussetrie, la Haute-Métairie, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Cangy faisait partie du diocèse de Blois et était comprise, pour le temporel, dans l'élection d'Amboise. En 1793, elle dépendait du district d'Amboise.

*Superficie cadastrale.* — 1609 hectares. — Le plan cadastral a été dressé par Lecoy-Moreau, en 1809. — Par ordonnance royale du 2 octobre 1822 la commune de Fleuray, a été réunie à celle de Cangy.

*Population.* — 109 feux en 1762. — 519 habit. en 1801. — 626 habit. en 1804. — 611 habit. en 1808. — 576 habit. en 1810. — 603 habit. en 1821. — 779 habit. en 1831. — 768 habit. en 1841. — 823 habit. en 1851. — 820 habit. en 1861. — 796 habit. en 1872. — 794 habit. en 1876.

*Bureau de poste* d'Amboise. — *Perception* de Pocé.

L'église, placée sous le vocable de saint Martin, n'offre rien de remarquable. Les fenêtres de l'abside sont ornées de très-beaux vitraux datant du XVI<sup>e</sup> siècle.

Cangy était un prieuré-cure dépendant de l'abbaye de Notre-Dame-de-Bourgmoyen, de Blois.

**PRIEURS ET CURÉS DE CANGY.** — Jehan Belin, 1450. — Jacques de Bellère, 1620-38. — Gabriel Bonin, 1646-59. — Pierre Le Roy, 1663. — Guillaume Rainssant, 1685. — Lenormant, 1697. — Couturier, 1701. — Guillaume Tallemantier, 1704, décédé le 24 janvier 1747, âgé de soixante-douze ans. Il fut inhumé dans le chœur de l'église. — Lejeune, 1747-56. — Henri Levesque de la Nauve, 1756-60. — Thibault, 1761. — Étienne Binard, 1766-70. — Potin, 1770-73. — Laumond, 1790. — Michel-Martin Painvert, cesse ces fonctions en 1792. — Silvain-Gabriel Ricard, août 1792, curé constitutionnel; après novembre 1792, il prend la qualification d'officier public. — Chedereau, 1801. — Deslandes, 1817. — Marnay, 1819. — Maille aîné, 1824. — Duveau, 1865. — Juet, septembre 1868. — Tessier, 1871, nommé curé de Savonnières en mars 1874. — Briottet, avril 1874, actuellement en fonctions (1878).

Le territoire de Cangy formait une châtellenie relevant du château de Chaumont.

Cette localité est mentionnée dans plusieurs

chartes concernant l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. En 1184, elle figure dans une charte de Hugues, seigneur d'Amboise, et, en 1209, dans une donation faite par Renaud de Chanteloup, à l'abbaye de Fontaines. Dès les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, il y existait une forteresse assez importante. Thibault IV, comte de Blois, s'en empara, en 1130, et l'incendia.

Geoffroy de Cormier, chev., cité dans un acte de 1241, est le premier seigneur connu de Cangy. Après lui nous trouvons : Guillaume de Bourot, chev., mentionné, comme seigneur de Cangy, dans un aveu rendu au comte de Blois en 1315. — Jean de Beauçay, bailli de Blois, vivant en 1355. — Simon de Beauçay, qui figure dans un titre du dernier jour de juillet 1396. — Pierre de Courgain, chev., 1520. — François de Beauçay, 1558. — Jacques de Bellère, Éc., qualifié de seigneur de Cangy, dans une déclaration féodale du 18 décembre 1620. — Jacques de Chesneau, Éc., seigneur du même fief, du chef de sa femme, Madeleine de Bellère. — Nicolas de Chesneau, Éc., 1640. — Louis de Boisneau de la Retrie, 1659, marié à Charlotte Boutet. — François de Boisneau, fils unique du précédent, 1696. — Marie Trézin, Éc., seigneur de Cangy, auditeur de la Chambre des comptes, marié à Renée-Madeleine de Boisneau, vivant en 1698-1704.

Louis-Marie Trézin, Éc., seigneur de Cangy, fils du précédent, né à Cangy, le 22 février 1698, épousa Catherine Benoit de la Grandière, dont il eut plusieurs enfants, entre autres, Louis-Marie-Fidèle, qui suit; Augustine et Marguerite-Catherine. Cette dernière mourut le 8 avril 1759 et fut inhumée dans la nef de l'église de Cangy. Sa mère, décédée le 2 décembre 1752, avait eu sa sépulture dans une chapelle de la même église.

Louis-Marie-Fidèle Trézin, Éc., seigneur de Cangy, du Tissard, du Bourot et du Grand-Verger, commissaire ordinaire des guerres, gentilhomme ordinaire de la chambre du comte d'Artois, secrétaire des commandements des ducs d'Angoulême et de Berry, épousa Marie-Anne-Placide-Rose de Regnard, dont il eut plusieurs enfants, entre autres, Catherine-Françoise, mariée, le 29 septembre 1789, avec Paul-Philippe-Antoine Menjot, chev., seigneur de Beauvais et des Anglées, fils de feu Charles-Antoine-Paul Menjot, chev., vicomte de Champfleury et Groustel, et de Marie-Louise Courtin.

En 1789, Louis-Marie-Fidèle Trézin comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine.

Il y avait autrefois dans cette paroisse une léproserie ou maladrerie, constituant un fief relevant du château d'Amboise. Elle était située au lieu appelé aujourd'hui encore *Maladrerie*.

Dans la même commune, près du moulin de Léc, on remarque un menhir ayant deux mètres de hauteur. Les esprits superstitieux prétendent que cette pierre tourne sur elle-même à minuit précis, pendant la nuit de Noël.

**MAIRES DE CANGY.** — Bottin, 1792. — Poupron, 1801, 29 décembre 1807, 1812. — De Chapuiset, 5 avril 1815. — Jean-Hilaire Leduc, 11 avril 1818, 1819, 1<sup>er</sup> août 1821. — Jolivet, 10 septembre 1821, 20 novembre 1822. — Paul-Louis-Auguste de Menjot, 25 janvier 1825, 21 juin 1837, 31 mai 1840, 8 septembre 1846. — Chevaye, 1870. — Georges de Menjot, mai 1871, 11 février 1874. — Louis Nourry, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633; *chartes de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches*. — Archives de Loir-et-Cher, série X, liasse 3. — Registres d'état-civil de Cangy et de Saint-Ouen. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 324; II, 951. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1308, 1310, 1496; *titres de Marmoutier*, IV. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 46. (Le nom de la paroisse y est écrit *Cangey*.) — *Almanach de Touraine*, 1773. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 5. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 63. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, III, 333; X, 100. — D'Hozier, *Armorial général de France*, 1696. — D. Housseau, V, 1979; VI, 2276. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 95. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de l'Orléanais*, 19. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1874), p. 38. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 12. — Archives du château de Pierrefitte.

**Canne** (la fosse), c<sup>ne</sup> de Saint-Épain, près du chemin de Thilouze.

**Canonnière** (la), ham., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny, 14 habit. — Il relevait censivement de la baronnie du Grand-Pressigny (1737). — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

**Cansiacum**, villa. V. *Chançay*.

**Canta Gallum**. V. *Chantejau*, c<sup>ne</sup> de Razines.

**Canta Lupa**. V. *Chanteloup*, c<sup>ne</sup> de Tauxigny.

**Cantalupe**. V. *Chanteloup*, c<sup>ne</sup> de Saint-Senoeh.

**Cantarsan** (le lieu de), c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny, près du chemin de Pouvreau au gué de Douay.

**Cantat Gallus**. V. *Chantejau*, c<sup>ne</sup> de Razines.

**Cantay** (le lieu de), près du moulin de Benais, c<sup>ne</sup> de Chaumussay.

**Cantée** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. — *La Carte*, carte de Cassini. — *Carlée*, carte de l'état-major.

**Cantellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Lierre.

**Cantelleries** (les), f., c<sup>ne</sup> de Varennes. — *Coutellerie*, 1322 (Arch. de la Vienne, H, 3, liasse 503). — *Cancelleries*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *Cantelleries*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1573, il appartenait à Senoch de Quinemont, Éc.; — en 1666-74, à Jacques de Quinemont, Éc.; — en 1789, à Jacques de Ponard.

D'Hozier, *Arm. général de France*, reg. 1<sup>er</sup>. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, I. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVI, 636-37. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.

**Cantereau**, c<sup>ne</sup> de Noizay. V. *les Cartes*.

**Canterie** (la), ham., c<sup>ne</sup> d'Avrillé, 11 habit. — *Cauterie*, carte de Cassini. — *Canterie*, carte de l'état-major.

**Canterie** (le lieu de la), ou **Cantrie**, près de la Carrière, c<sup>ne</sup> de Charentilly. — Propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours, en 1456. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Charentilly*.)

**Canterie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Orbigny. — *Canterie*, carte de Cassini.

**Canterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure. — *Quantrye*, 1558. — *Canterie*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la Menaudière. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XIII, 8031.)

**Canterie** (la), c<sup>ne</sup> de Verneuil-sur-Indre. V. *Cantrie*.

**Cantezes** (le lieu des), près de la Basse-Bruère, c<sup>ne</sup> de Saché.

**Cantiers** (les), f., c<sup>ne</sup> de Bridoré, près du bourg.

**Cantin** (le lieu de), près de Grattechien, c<sup>ne</sup> de Montlouis.

**Cantin** (les), ou **Quantinière**, f., c<sup>ne</sup> de Sublaines.

**Cantine** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Athée. V. *Quentine*.

**Cantine** (le lieu de la), près de la Mussoirie, c<sup>ne</sup> de Reugny.

**Cantinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — *Cantinière*, carte de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Cantinière** (le lieu de la), alias **Beaudoin**, c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avant. — Il relevait du fief de Longueville, suivant une déclaration féodale du 27 septembre 1775. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers*.)

**Cantinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Channay.

**Cantinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Couesmes. — *Cantinière*, carte de Cassini. — *Quantinière*, carte de l'état-major.

**Cantinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Louestault. — *Quantinière*, carte de Cassini. — *Cantinière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, dépendant de la seigneurie de Louestault. L'habitation seigneuriale était pourvue de fortifications, avec pont-levis. Il y avait une chapelle. En 1606, ce fief appartenait à François Lhuillier, chev., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur des Bas-Chasteliers, qui, de son mariage

vec Jacqueliné de la Chateigneraye, eut une fille, Marie. Le 17 septembre 1618, celle-ci épousa Charles du Bouex, chev., seigneur de Ville-mort et de Concremiers, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, tué au siège de Dole, en Franche-Comté. Vers 1640, elle vendit la Cantinière à René Bouault. Ce domaine passa ensuite à Étienne Bouault, et, vers 1703, à la famille Bonnin de la Bonninière de Beaumont qui le possède encore.

Arch. d'I.-et-L., *titres de la trésorerie de Saint-Martin. — Rôle des fiefs de Touraine.* — Registres d'état-civil de Saint-Venant de Tours, 1736. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine.* — Note communiquée par M. Nobilleau. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 414.

**Cantinière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Noyant, 22 habit.

**Cantinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne. — *Cantinière*, ou *Michau-Villain*, 1754. — *Cantinière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Doucé, à foi et hommage simple, trois livres et une paire de gants, à muance de vassal ou de seigneur.

#### SEIGNEURS DE LA CANTINIÈRE.

I. — Vers 1547, Jean Cantineau, commandant du château de Nantes, acheta ce fief, auquel il donna le nom de la Cantinière. Nous ignorons le nom que cette terre portait avant cette époque.

II. — Jean Cantineau, Éc., seigneur de la Cantinière (1572), épousa Anne de Bonchamps, veuve de Louis de Cran, Éc., seigneur du Lac-Bonin, dont il eut :

III. — Jean Cantineau, Éc., lieutenant d'une compagnie de cent hommes d'armes, marié, le 3 décembre 1588, à Jacquette de la Touche.

IV. — René Cantineau, Éc., seigneur de la Cantinière, fils du précédent, épousa, par contrat du 5 février 1617, Marguerite de la Roche, fille de François de la Roche, Éc., seigneur de Varanne, et de Marie Laurens.

V. — Jean Cantineau, Éc., seigneur de la Cantinière et du Marais, capitaine au régiment de Roannez, comparut au ban des nobles du bailliage de Chinon, convoqués en 1689.

VI. — Jean Cantineau, Éc., seigneur des mêmes lieux, capitaine au régiment de Piémont, épousa, le 8 octobre 1696, Gabrielle des Champs, fille de Louis des Champs et de Catherine de Commacre. Nous le voyons figurer dans une déclaration féodale du 30 juillet 1704, concernant l'abbaye de Noyers.

VII. — Jean-Félix Cantineau de Commacre, chev., lieutenant des maréchaux de France, mourut le 23 mars 1750, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

VIII. — Jean-Charles-Gabriel Cantineau de Commacre, chev., seigneur de la Cantinière, de la Celle-Guenand, la Jugeraye, Fayet, la Ver-

ger, le Retail, la Percillère, mourut le 22 janvier 1785.

IX. — Louis-François-Alexandre Cantineau de Commacre, chev., seigneur de la Cantinière, comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine en 1789.

Cette famille a possédé dès 1327 une autre terre appelée également la Cantinière et qui était située dans la paroisse de Saint-Aubin de Baubigné, en Bas-Poitou.

Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers; Biens nationaux.* — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, III. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 674. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, 9. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 101.

**Cantinière** (la), **Quantinerie**, ou **Aître des Bredineaux**, paroisse Saint-Denis-hors. — Ancien fief. — En 1560, il appartenait à Claude de Villemur, veuve de Raymond Forget; — en 1668, à Daniel Forget; — en 1745, à Jean Cormier, bailli d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., C, 651. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 424. — C. Chevalier, *Inventaire des Archives d'Amboise*, 233.)

**Cantinière** (la), ou les **Cantinières**, ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Étienne-de-Chigny, 16 habit. — *Quantinière*, xvii<sup>e</sup> siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Chaumont et Terrier d'Oë.*)

**Cantinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure. — *Cantinière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cantinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Ouen. — *Cantinière*, carte de Cassini.

**Cantoris** (*nemus*). V. *Bois-au-Chantre*, c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin.

**Cantrie** (les Grande et Petite), ou **Canterie**, f., c<sup>ne</sup> de Verneuil-sur-Indre. — *Caunterie*, carte de l'état-major. — *Quantrie*, carte de Cassini. — Ancien fief. — En 1666-77, il appartenait à Louis Malivault, Éc. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 122. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.*)

**Cantu Ranæ** (*molendinus de*). V. *Chantereine*, c<sup>ne</sup> de Chanceaux, c<sup>ne</sup> de Loches.

**Cantus Lupi**. V. *Chanteloup*, c<sup>ne</sup> de Beaumont-Village et de Saint-Senoch.

**Cantus Merule**. V. *Chantemerle*, c<sup>ne</sup> de Saint-Règle.

**Cantus Picæ**. V. *Chantepie*, c<sup>ne</sup> de Joué.

**Canutus**. V. *Chenu*.

**Canventus**. V. *Champvent*.

**Capdo**. V. *Saint-Julien-de-Chédon*.

**Capée** (le lieu de la), près des Rouères-Bourdon, c<sup>ne</sup> de Chançay.

**Capella.** V. *la Ghapelle*, c<sup>ne</sup> de Cheillé.

**Capella Alba.** V. *la Chapelle-Blanche*.

**Capella Hugonis.** V. *les Hermîtes*.

**Capella Paisonelli.** V. *Pisse-Oison*, c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher.

**Capetas** (*villa quæ dicitur*). — Ce lieu est cité dans plusieurs chartes de l'abbaye de Noyers, des <sup>xi</sup> et <sup>xii</sup> siècles. Un de ces actes l'indique comme étant situé entre Chenevelles et Nouâtre (*inter Canavellas et Nucastrum*). Nous ne trouvons dans ce rayon, aujourd'hui, aucun nom répondant à celui de *Capetas*. — (*Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, 13, 126, 162, 195, 292.)

**Capitainerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Verneuil-sur-Indre.

**Caprarias**, paroisse de Bournan. — Ce lieu figure dans une charte de 972, par laquelle Hugues, duc des Français, confirme une donation faite par Adelme au nommé Frotheius. Dans la même charte sont mentionnés *Chemely* (*Camiliacus*), paroisse de Bournan, et le ruisseau d'Es-vros (*Evena, rivulus*), qui passe dans la paroisse de Civray. — (D. Housseau, I, 214.)

**Caprariorum** (*terra*). V. *Champchêvrier*, c<sup>ne</sup> de Vouvray.

**Captivum Nemus.** V. *Chétif* (le bois).

**Capucinerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Larçay.

**Capucins** (les), f., c<sup>ne</sup> de Chinon. — *Capucins*, carte de Cassini.

**Capucins** (les), chât. et f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien.

**Carabinerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Véretz. — *Carabinerie*, carte de l'état-major. — *Carabinière*, carte de Cassini.

**Carament, Caramentum.** V. *Cerament*, c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-des-Motets.

**Caraque** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Chambon, près du chemin du Cormier à Piedsec.

**Carasses** (le lieu des), près de Gaudru, c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-de-Tournon.

**Caraudrie** (les Grande et Petite-), f., c<sup>ne</sup> de Luynes. — *Carendrie, Caranderie, ou Calendrie*, <sup>xvii</sup> et <sup>xviii</sup> siècles. — Ancien fief, relevant du château de Maillé (Luynes). Par acte du 17 mai 1755, la veuve de Jean Cartier de la Barre le vendit à Aimé-Mathieu de Jusseaume. — (Arch. d'I.-et-L., §, 115. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Caraudrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sonzay.

**Carcahu** (le lieu de), près des Yutiers, c<sup>ne</sup> de la Chapelle-aux-Naux.

**Carcannum.** V. *Charcenay*, c<sup>ne</sup> de Fondettes.

**Carcassonne**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Sympho-

rien. — *Carcassonne*, 1233. — *Clos de Carcassonne*, 1442. — *Carcasson*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier, à laquelle elle fut donnée en 1233. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier, mense séparée*.)

**Carches** (le fief de), situé du côté de Candes, — *Carcha*, <sup>xiii</sup> siècle. — *Carches, ou Cauches*, <sup>xiv</sup> siècle. — Il relevait de l'archevêque de Tours à foi et hommage-lige. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*, — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 69.)

**Carco**, villa. V. *les Quarts*, c<sup>ne</sup> de Cormery.

**Carcou**, vil., c<sup>ne</sup> de Noizay, 69 habit. — Ponce Mutin était qualifié de sieur de Carcou en 1696. — (*Armorial général de France*.)

**Carcoult**, ham., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre, 10 habit. — *Carcouet*, tabl. de recens. de 1872.

**Carcum**, villa. V. *les Quarts*, c<sup>ne</sup> de Cormery.

**Cardinetum.** V. c<sup>ne</sup> de Tours.

**Cardinière** (la), et la **Petite-Cardinière**, ham., c<sup>ne</sup> de Gizeux, 19 habit. — *Cardinière*, carte de Cassini.

**Carelle** (la boire de la), c<sup>ne</sup> de Villeloin, entre les fermes de la Grange et de Beauvais.

**Carellerie** (la), c<sup>ne</sup> d'Avrillé.

**Carellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin.

**Carellerie** (la), dans le bourg de Saunay. — Elle relevait censivement de l'abbaye de Saint-Julien, suivant des déclarations féodales faites en 1623 et 1666, l'une par Marin Chauvin, l'autre par Vincent de Leshay, Éc., seigneur de Marsilly. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambre de Saint-Julien*.)

**Carémaux** (les), c<sup>ne</sup> de Chaumussay. V. *Carramaux*.

**Carême-Prenant**, f., c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Carême-Prenant**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne.

**Carendrie** (la), c<sup>ne</sup> de Luynes. V. *Caraudrie*.

**Carentillacum.** V. *Charentilly*.

**Caresmaux** (la), c<sup>ne</sup> de Chaumussay. V. *Carramaux*.

**Caretto.** V. *Carreto* (Charles-Dominique), archevêque de Tours.

**Carigisile, ou Carisgile**, évêque de Tours, succéda à Latinus en 650. Il mourut en 652. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 204; III, 446. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 45. — *Gallia christiana*, XIV, 28. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 335. — *Almanach de Touraine*, 1777.

**Carillonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Carillonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bournan.

**Carinerie** (le lieu de la), paroisse du Grand-Pressigny. — Il relevait consivement de la baronnie du Grand-Pressigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

**Cariotterie** (la), ou **Cariottière**, f., c<sup>ne</sup> de Chinon. — Elle relevait du fief de Basse. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146 et *titres de Pomiers-Aigres*.)

**Caritiacum**. V. *Chargé*, c<sup>ne</sup> de Razines.

**Carlouet**, ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier, 22 habit. — *Corlouet*, tabl. de recens. de 1872. — *Corlouet*, carte de l'état-major. — *Corlouette*, carte de Cassini.

**Carmaillettes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Cangy, près du bourg. — *Cremaillettes*, carte de Cassini.

**Carmalière** (le lieu de la), paroisse de Limeray. — Ancien fief, relevant d'Amboise. Léon Barros en était propriétaire en 1522. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 64. — Arch. d'I.-et-L., E. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Carman** (maison de), dans la forêt de Chinon. — Elle constituait un fief relevant du roi. Charles de Maillé, qui en était propriétaire en 1608, avait, pour sa maison, des droits d'usage dans la forêt. — (Arch. d'I.-et-L., *Baronnie de Chinon*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 595.)

**Carmar** (le lieu de), près de la Pindarde, c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Carmerie** (la), les **Carmes**, ou **Pres-soir-Neuf**, f., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours. — Ancienne propriété des religieux Carmes, de Tours, sur lesquels elle fut vendue nationalement le 4 février 1791, au prix de 14,800 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Carmerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Savonnières. — Ancienne propriété des Carmes, de Tours. Il y avait une chapelle, que nous voyons mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

**Carmes** (les), c<sup>ne</sup> de Joué. V. *Carmerie*.

**Carnasserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Reugny.

**Carnaux** (les), ou **Carneaux**, vil., c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher, près du Cher, 44 habit. — *Cuneaux*, carte de l'état-major.

**Carnaux** (les), ou **Carneaux**, ham. et chât., c<sup>ne</sup> de Ballan, 11 habit. — *Carneaux*, carte de Cassini. — *Carnaux*, carte de l'état-major. — René Ballan, bourgeois de Tours, était sieur des Carnaux en 1633. — Pierre Deodeau en 1635. — Charles Verdeti en 1666. — En 1716, Jeanne Guillot de Couffiron possédait ce domaine, qui passa ensuite à René Pion, marchand, vers 1738, et à Pierre Taschereau, chev., seigneur

des Pictières, ancien capitaine de hussards, chevalier de Saint-Louis, vers 1750. Pierre Taschereau devint seigneur de la Carte et de Ballan, par son mariage, contracté à Ballan, le 15 novembre 1762, avec Charlotte Feudrix, fille de Louis-Georges-Oudard Feudrix de Bréquigny, et de Charlotte Malet de Gravelle. Il vivait encore en 1789. Il y avait une chapelle, placée sous le vocable de saint Michel, et qui dépendait du Chapitre de l'église de Tours. Une inscription rappelait que le bâtiment avait été réparé en 1710, par Gilles Guyet, vicaire de l'église de La Riche. En 1791, cette chapelle était en très-mauvais état. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de la commanderie de Ballan; Biens nationaux*. — Registres d'état-civil de Ballan et de Saint-Venant de Tours.)

**Carnaux** (les Bas-), ou **Carneaux**, ham., c<sup>ne</sup> de Ballan, 10 habit.

**Carneaux** (les). V. *Carnaux*, c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher et de Ballan.

**Carneaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin.

**Carneaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Étienne-de-Chigny, près de la Loire.

**Carneaux** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. — Il relevait de la châtellenie de Marmoutier, 1718. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier, Pitancerie*.)

**Carnisiacus**. V. *Charnizay*.

**Caroite** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cande. — *Caroille*, carte de Cassini.

**Carolidonum**. V. *Tours*.

**Carollerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cruzilles. — *Carollerie*, carte de l'état-major.

**Carolles** (le lieu des), près des Limornières, c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny.

**Caronnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Léméré.

**Caronnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cravant.

**Carosse** (la fosse du), c<sup>ne</sup> de Ballan.

**Carouette** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Carqueterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay.

**Carramaux** (les), ou **Carémaux**, f., c<sup>ne</sup> de Chaumussay. — *Caresmaux*, carte de Cassini. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur Gabriel d'Arsac, marquis de Ternay, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Carre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Joué. — *Carre*, carte de Cassini. — Près de là est la fontaine de la Carre ou de Limançon. Par ordre de Louis XI, on établit un canal qui, en passant dans le Cher, conduisait l'eau de cette fontaine au château du Plessis-les-Tours, au couvent des Minimes et à l'abbaye de Beaumont. Dans le couvent des Minimes, les eaux étaient reçues dans un vaste bassin situé au milieu de la cour et surmonté



d'une pyramide. Vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, la pyramide n'existait plus. En 1685, il y eut un procès entre les Minimes, l'abbaye de Beaumont et l'hôpital de la Charité, au sujet de la distribution des eaux de la Carre. Jean et François Hammonnet, fontainiers à Tours, furent chargés de dresser un plan destiné à concilier les intérêts des trois établissements. Dans un état de lieux ils constatèrent que la source était élevée de vingt-deux pieds au-dessus du sol du Plessis, et que le canal qui amenait l'eau, posé sur le lit même du Cher, devait être abaissé pour ne pas gêner le passage des bateaux. Sur le tuyau principal, qu'ils firent aboutir à Saint-François, ils posèrent deux autres tuyaux de plomb pour conduire les eaux à l'abbaye de Beaumont et à l'hôpital de la Charité. — (Arch. d'I.-et-L., C, 655. — C. Chevalier, *Distribution des eaux en Touraine*, 13. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 108.)

**Carré**, vil., c<sup>te</sup> de Saint-Branches. — *Carré*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Loches. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., C, 585.)

**Carreau** (la croix de), c<sup>te</sup> de Luzé, près du chemin de Saint-Gilles à Nouâtre.

**Carreau** (le lieu de), c<sup>te</sup> de Saint-Martin-le-Beau. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Carreau**, f., c<sup>te</sup> de Thilouze.

**Carreau** (Pierre), sieur de la Perrée, est né en Touraine. Il était fils de Pierre Carreau, docteur en médecine, et de Marie Roze. Vers 1670, il exerçait les fonctions de procureur du roi dans l'élection de Tours. Déjà, depuis plusieurs années, il s'occupait de recherches historiques concernant son pays natal, lorsque le ministre Colbert, qui avait conçu le projet de faire rédiger des histoires particulières de toutes les provinces du royaume, afin de composer ensuite une Histoire générale de la France, chargea les intendants de veiller à la prompte exécution de ce travail. Carreau, écrivain laborieux, chercheur infatigable et dont l'érudition était bien connue dans la contrée, fut désigné pour rassembler et coordonner les éléments d'une histoire de Touraine. Les archives de l'église de Tours, de la collégiale de Saint-Martin, de Marmoutier, de Saint-Julien et autres monastères, lui offrirent les plus riches trésors historiques, dans lesquels il puisa largement. L'ouvrage qu'il composa se divisait en six livres se subdivisant eux-mêmes en deux parties, l'une traitant de l'état-civil, l'autre de l'état ecclésiastique. Il comprenait les biographies des personnages remarquables et se terminait par un volume de preuves.

L'auteur de l'*Histoire de Touraine* se proposait également de publier un Nobiliaire de cette

province, divisé en trois parties. Dans la première partie, il devait s'occuper des familles nobles éteintes; dans la seconde, des familles originaires de Touraine et qui s'étaient établies dans d'autres contrées; dans la troisième, des maisons existant actuellement dans le pays. Vers 1705, il fit imprimer une circulaire par laquelle il invitait « les gentilshommes à lui communiquer « leurs titres, avec les extraits généalogiques de « leurs familles, leurs emplois et commissions, « les noms des seigneurs qui avaient possédé « leurs terres, leurs armoiries et blasons, les devises, épitaphes et inscriptions posées dans les « églises. »

Pierre Carreau mourut dans le cours de l'année 1708. Son Histoire de Touraine, restée à l'état manuscrit, passa aux mains de son fils, curé de Nogent-sur-Marne. Cet ouvrage a fait partie de la bibliothèque de l'abbaye de Marmoutier, à laquelle il avait été cédé par les héritiers du curé de Nogent. Abrassart, bibliothécaire de la ville de Tours, D. Housseau, D. Léger des Champs, D. Augustin Cassard et Baluze, l'ont consulté. Depuis, il a disparu.

On trouve, dans la collection de D. Housseau, tome XXV<sup>e</sup>, une copie, malheureusement très-incomplète, de l'Histoire ecclésiastique de Touraine. La bibliothèque de Tours possède une partie du même ouvrage (fonds Salmon, n<sup>o</sup> 1217). Un fragment de l'histoire civile existe dans la collection Dangeau, à la Bibliothèque nationale.

Le même écrivain avait composé un certain nombre de dissertations sur des points historiques qui méritaient d'être plus spécialement étudiés. Ces travaux font partie des tomes XIX et XXVI de la collection de D. Housseau. Chalmel en a fait imprimer quelques-uns, sans indication du nom du véritable auteur, à la suite de ses *Tablettes chronologiques de Touraine*.

M. le baron Boulay de la Meurthe, président de la Société archéologique de Touraine, a fait, au sujet des manuscrits de Pierre Carreau, des recherches dont il a fait connaître les premiers résultats à cette Société dans sa séance du 23 février 1876. Entre autres documents, il a découvert une lettre de M. de Saint-Florentin, secrétaire de la maison du roi, donnant de curieuses indications sur le sort des écrits de notre historien jusqu'en 1743. Il a de nouveau signalé l'existence, à la Bibliothèque nationale, dans le fonds Joly de Fleury, de pièces relatives à la cession du travail de Carreau à l'abbaye de Marmoutier.

*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, III, 28, 267; IV, 55, 59, 96 (aux pages 99-105, est reproduite la circulaire que Pierre Carreau publia vers 1705, pour solliciter de ses compatriotes la communication de documents concernant l'histoire de Touraine); X, 224-25-27; XIV, 536; XVII, 361; *Bulletin de la même Société* (1876), 354-55. — *Bibl. de Tours*, manuscrits 1217, 1441, 1484. — D. Housseau, XXIII, 191, 284, 510; XXV. — *Registres de Saint-Hilaire de Tours*. — Dorange, *Catalogue des manuscrits de la Bibl. de Tours*.

**Carreaux** (le lieu des), près de la Ligorie, c<sup>ne</sup> de Chambon.

**Carreaux** (le lieu des), près de la Creuse, c<sup>ne</sup> de Bournan.

**Carreaux** (la noue des), près de la Bouquinière, c<sup>ne</sup> de Villedômer.

**Carrée** (le lieu de la), près de Chemsous, c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon.

**Carrée** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saché, près du ruisseau de Gué-Droit, 47 habit.

**Carrée** (la), ou **Grande-Carrée**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr. — *Quarrée*, dans un titre du 17 mars 1498. — *Le Carré*, carte de Cassini. — En 1779, elle appartenait à N. Gaudin; — en 1787, à N. du Verger, docteur en médecine. Il y avait une chapelle, que nous voyons figurer dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier, mense séparée*; G, 14.)

**Carrée** (la Petite-), ou les **Fontaines**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. Elle relevait censivement de la chàtellenie de Marmoutier (1670). — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne; titres de Marmoutier, mense séparée.*)

**Carrée** (la fontaine), près de la Trictière, c<sup>ne</sup> de Sonzay. — Ses eaux se jettent dans la Fare.

**Carrée** (la), f. et moulin, c<sup>ne</sup> de la Ville-aux-Dames. — Ancien fief, relevant du château de Tours. En 1276, il appartenait à Nicolas de Ponclerc. Par arrêt du Conseil, du 29 août 1769, cette terre, réunie à celle de la Varenne, fut érigée en chàtellenie, avec mouvance du château de Tours, en faveur de N. Abraham de Boisrideau, trésorier de France au bureau des finances de Poitiers. Le moulin de la Carrée est alimenté par deux puits artésiens, l'un ayant 61 mètres de profondeur et donnant 163 litres d'eau à la minute; l'autre, profond de 118 mètres et fournissant, aussi, par minute, 2025 litres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 82. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 126.)

**Carrefour** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Courcelles, 13 habit. — *Carrefour*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En l'an III, ce domaine fut vendu nationalement sur N. d'Héliand, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

**Carrefour** (le), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Carrefour d'Amboise** (le lieu du), près de la Closerie, c<sup>ne</sup> de Montlouis.

**Carrelets** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Barrou, 12 habit. — *Carlets*, carte de Cassini.

**Carrelière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Courcelles.

**Carrerle** (la Grande et la Petite-), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — *Carrerle*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de l'abbaye de Beaumont-les-Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Roch.*)

**Carrerle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Thizay. — *Carrie*, carte de Cassini.

**Carres** (les), ou **Carrés**, f., c<sup>ne</sup> de Chambray. — *Carres*, carte de Cassini. — *Carres*, carte de l'état-major.

**Carres** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Rilly, près du bourg.

**Carres** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Vallères, près du chemin de la Maison-Neuve à Vallères.

**Carrés** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Lignières, 60 habit. — *Carrées*, carte de Cassini. — *Carrés*, carte de l'état-major.

**Carreto**, ou **Caretto** (Charles-Dominique de), dit le cardinal de Final, archevêque de Tours, pair de France, était fils de Galéas, marquis de Final, et frère de Fabrice, grand-maître de l'ordre de Malte. Il fut employé par le roi de France dans plusieurs négociations importantes, notamment près du pape Pie II et du roi d'Espagne. Créé cardinal en 1505, puis archevêque de Reims, il échangea ce siège, le 5 avril 1509, contre celui de Tours, qu'il occupa jusqu'en 1513. Il fut ensuite évêque de Cahors. Il mourut à Rome le 15 juillet 1514.

Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 462. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 186. — Aubéri, *Hist. des cardinaux*. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, II, 49. — Moréri, *Diction. historique*, I, 716. — *Gallia christiana*, XIV, 131-32.

**Carriciacum**. V. *Chargé*, c<sup>ne</sup> de Razines.

**Carrière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Balèsmes, 42 habitants.

**Carrière** (maison de la), dans la ville de Bléré, près du Mail. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours. Elle fut reconstruite en 1789. — (Arch. d'I.-et-L., G, 82.)

**Carrière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Charentilly, 13 habit. — *Aître de la Carrière*, 1409. — *Carrière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1681, il appartenait à Jacques de Menard; — en 1717, à François de Menard. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Charentilly*. — Registres d'état-civil de Saint-Flovier, 1717.)

**Carrière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Cléré, 10 habit.

**Carrière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin, près du bourg.

**Carrière** (le lieu de la), paroisse de Saint-Roch. — Ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien. Elle relevait du fief de Saint-Roch, suivant une déclaration féodale de 1650. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Roch.*)

**Carrières** (le lieu des), près des Patu-reaux, c<sup>ne</sup> de Noyant.

**Carrières d'Avigny** (le lieu des) près de la Barangerie, c<sup>ne</sup> de Ports.

**Carrières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Carrières** (les), f., c<sup>ne</sup> d'Yzeures, près du bourg.

**Carritiacum**. V. *Chargé*, c<sup>ne</sup> de Razines.

**Carroi** (le Petit), f., c<sup>ne</sup> d'Abilly. — Elle fut vendue nationalement en 1793, sur Louis de la Chesnaye du Gué des Pins, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Carroi** (le), ham., c<sup>ne</sup> d'Ambillou, 14 habit. — *Carroi des Guillons*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Carroi** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Avrillé. — *Caroy*, carte de Cassini.

**Carroi** (le), f., c<sup>ne</sup> de Bossée. — *Carroi*, carte de l'état-major. — *Caroi*, carte de Cassini.

**Carroi** (le), c<sup>ne</sup> de Bourgueil. V. *Carroir* (*Grand*).

**Carroi** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chanceaux-sur-Choisille. — *Caroy*, carte de Cassini.

**Carroi** (le Petit), ham., c<sup>ne</sup> de Chaumussay, 16 habit. — *Caroy*, carte de Cassini. — Ancien fief. — En 1662, il appartenait à René Dupuy, Éc.; — en 1737, à René-Charles Dupuy, Éc., seigneur de la Rocheploquin, marié, en premières noces, à Marie de la Gaudrie, et, en secondes noces, à Louise Solis, fille de Charles Solis, bailli de Ligueil, et de Anne Dupuy; — en 1764, à Jean Dupuy, Éc.; — en 1789, à Jean-Barthélemy Dupuy, Éc., seigneur du Puy-Nivet et de la Vallée, qui comparut, le 16 mars de cette année, à l'assemblée de la noblesse de Touraine. — (Registres d'état-civil de Chaumussay. — Arch. d'I.-et-L., G, cure d'Abilly; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 166.)

**Carroi**, ou **Carroir** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Chaumussay, 20 habit.

**Carroi** (le), f., c<sup>ne</sup> de Cigogné.

**Carroi**, **Carroir** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher, près du chemin du Tremble à Chenonceau.

**Carroi** (le), f., c<sup>ne</sup> de Cléré. — *Carroi des Saules*, carte de Cassini. — *Carroi*, carte de l'état-major.

**Carroi** (le), f., c<sup>ne</sup> de Continvoir.

**Carroi** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Couziers, 10 habit.

**Carroi** (le), f., c<sup>ne</sup> de Crotelles.

**Carroi**, ou **Carroir** (le marais du), c<sup>ne</sup> des Essarts, près du bourg.

**Carroi** (le), c<sup>ne</sup> de Francueil. V. *Carroir*.

**Carroi** (le), f., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. — *Carroi-Picossou*, 1722. — Il relevait de la châtellenie de Sainte-Julitte. — (Arch. d'I.-et-L., E, 223.)

**Carroi** (le), ou **Carroir**, ham., c<sup>ne</sup> de Larcay, 17 habit. — *Caroy*, carte de Cassini. — *Carroi*, carte de l'état-major.

**Carroi** (le Grand-), ou **Carroir**, vil., c<sup>ne</sup> de La-Riche-extra, 100 habit. — *Caroy*, carte de Cassini.

**Carroi**, ou **Carroir** (le), vil., c<sup>ne</sup> du Liège, 26 habit. — *Le manoir du Carroi*, 1692. — Il relevait du prieuré du Liège, suivant une déclaration féodale du dernier jour de mai 1692. A cette époque, il appartenait à Gaëtan de Thienne, chev., seigneur de Cigogné, de Razay et du Châtellier. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Bourdillière*.)

**Carroi** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Ligré, 19 habit.

**Carroi** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Loché, 17 habit.

**Carroi**, **Carroir**, **Carroi-Boiteau**, vil., c<sup>ne</sup> du Louroux, 20 habit. — *Carroir*, carte de l'état-major.

**Carroi** (métairie du), paroisse de Luzillé. — En 1683, elle fut saisie sur François Dupont, et adjugée, le 10 juillet de la même année, à Louis du Coudray de Montigny. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Luzillé*.)

**Carroi** (le), f., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Maulne.

**Carroi** (le), ou **Carroir**, vil., c<sup>ne</sup> de Mazières, 32 habit. — *Caroy*, carte de Cassini. — *Carroi*, carte de l'état-major.

**Carroi** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Monthodon, 14 habit. — *Caroy*, carte de Cassini. — Il faisait partie autrefois de la commune du Sentier. — (Registres d'état-civil du Sentier)

**Carroi** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Nouzilly, 18 habit. — *Carroi*, ou la *Jousselinière*, xvii<sup>e</sup> siècle. — (Registres d'état-civil de Nouzilly.)

**Carroi**, c<sup>ne</sup> de Pernay. V. *Carroir*.

**Carroi** (le), f., c<sup>ne</sup> de Rigny. — *Carroi*, carte de l'état-major.

**Carroi** (le), f., c<sup>ne</sup> de Rillé.

**Carroi** (le), ou **Carroir**, f., c<sup>ne</sup> de Rouziers.

**Carroi** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Saché, 15 habit. — *Caroy*, carte de Cassini.

**Carroi** (le), f., c<sup>ne</sup> Saint-Antoine-du-Rocher, 13 habit. — *Carroi*, carte de l'état-major.

**Carroi** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin. — *Carroi*, carte de l'état-major.

**Carroi** (le), c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit. V. *la Parrenterie*.

**Carroi** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Branches, 36 habit.

**Carroi (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Carroi (le)**, c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-de-Lin. V. *Carroir*.

**Carroi (le)**, ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Mars, 16 habit. — *Carroi*, carte de l'état-major.

**Carroi (le bois du)**, c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire, près du chemin de la Chaboissière à Commandin.

**Carroi (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice. — En 1793, elle fut vendue nationalement sur Fortuné Guillon de Rochecotte, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Carroi (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Sepmes.

**Carroi (le Grand-)**, ham., c<sup>ne</sup> de Thilouze, 13 habit. — *Grand-Carroi*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Carroi (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Villeloin, près du bourg.

**Carroi (le)**, c<sup>ne</sup> d'Yzeures. V. *Carroir*.

**Carroi-Autour (le)**, vil., c<sup>ne</sup> de Savigny, 33 habit.

**Carroi-aux-Moines (le lieu du)**, c<sup>ne</sup> de Noyant, près du chemin de Pouzay à Noyant.

**Carroi-Bâtard (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Razinos.

**Carroi-Beaudouin (le)**, f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche.

**Carroi-Bigotteau (le)**, vil., c<sup>ne</sup> de Restigné, 49 habit.

**Carroi-Bodeau (le)**, f., c<sup>ne</sup> du Louroux.

**Carroi-Bodin (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Benais.

**Carroi-Bodin (le)**, ou **Carroir**, f., c<sup>ne</sup> de Braye-sur-Maulne. — *Carroir-Bodin*, carte de l'état-major.

**Carroi-Boisfait (le)**, vil., c<sup>ne</sup> de Lariche-extra, 74 habit.

**Carroi-Boisseau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Restigné.

**Carroi-Boiteau (le)**, c<sup>ne</sup> du Louroux. V. *Carroi*.

**Carroi-Bon-Air (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Ligré. — *Carroy-Bon-Air*, carte de Cassini.

**Carroi-Bonchamp (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Liguail. — *Le Carois*, carte de Cassini.

**Carroi-Bonneau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Sazilly. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Carroi-Bourrelier (le lieu du)**, paroisse de Tauxigny. — Il relevait censivement de l'abbaye de Cormery, suivant une déclaration féodale de 1719. — (Arch. d'I.-et-L., *Liève des frèches de l'abbaye de Cormery*.)

**Carroi-Brault (le lieu du)**, c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher, près du chemin des Fougères à Thoré.

**Carroi-Breton (le)**, métairie, c<sup>ne</sup> d'Avon. — Elle relevait censivement des Roches-Tranchellion. Les bâtiments n'existaient plus en 1642. — (Arch. d'I.-et-L., C, 621.)

**Carroi-Chabot (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. — *Le Pressoir du Carroi-Chabot*, 1301. — *Champbouchet*, 1570. — Il relevait censivement de la châtellenie de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier, mense séparée*.)

**Carroi-Chabot (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Savigny.

**Carroi-Chidaine (le)**. V. *Carroir-Chidaine*, c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr.

**Carroi-Coby (le)**, f., c<sup>ne</sup> d'Avoine, près du bourg.

**Carroi-Collinet (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Carroi-Cosson (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-des-Corps.

**Carroi-Cottier (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Baud, près du bourg.

**Carroi-de-Benais (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Bourgneil.

**Carroi-de-Bourge (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Louans.

**Carroi-de-la-Bertherie (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien.

**Carroi-de-la-Bertotterie (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Esvres.

**Carroi-de-la-Bonde (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Continvoir.

**Carroi-de-la-Croix-des-Caves (le)**, c<sup>ne</sup> d'Artannes. Près de là, le ruisseau de la Bruère se jette dans l'Indre.

**Carroi-de-l'Aiguille (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Louans.

**Carroi-de-la-Motte (le lieu du)**, sur les limites de Cussay et de Balesmes, non loin du Souchon. — *Carroy-de-la-Motte*, ancien fief, carte de Cassini.

**Carroi-de-la-Taupé (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Mazières.

**Carroi-de-l'Aunay (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Carroi-de-l'Eau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Saché.

**Carroi-de-l'Homme-Noir (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr.

**Carroi-de-l'Ormeau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Carroi-de-Razilly (le)**, c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron. — Près de là était un moulin, qui fut détruit avant 1689. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163.)

**Carroi-de-Relay (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Jaulnay.

**Carroi-des-Besnaults** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Carroi-des-Boireaux**, ou **Carroir** (le), vil., c<sup>ne</sup> d'Ingrandes, 80 habit.

**Carroi-des-Brasilleries** (le bois du), c<sup>ne</sup> de la Ferrière. — Il fait partie de la forêt de la Ferrière.

**Carroi-des-Brions** (le), f., c<sup>ne</sup> de Ligré. — *Caroy-des-Brions*, carte de Cassini.

**Carroi-des-Clouets** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Rochecorbon.

**Carroi-des-Forges** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Loché, près du bourg.

**Carroi-des-Fourches** (le lieu du), près de Laleu, c<sup>ne</sup> de Manthelan.

**Carroi-des-Guillons** (le), c<sup>ne</sup> d'Amillou. V. *Carroi*.

**Carroi-des-Jumeaux** (le), c<sup>ne</sup> de Chambray. V. *Fourbisserie*.

**Carroi-des-Landes** (le), f., c<sup>ne</sup> de Monnaie. — *Caroy*, carte de Cassini.

**Carroi-des-Loges** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Avoine.

**Carroi-des-Louasses** (le), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Carroi-des-Mores** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Chambray. — Il relevait censivement du prieuré de Bois-Rahier, suivant une déclaration féodale du 13 septembre 1704. — (Arch. d'I.-et-L., G, 24.)

**Carroi-des-Ourlioux** (le), f., c<sup>ne</sup> de Ligré.

**Carroi-des-Récompenses** (le), près des bois de Belleville, c<sup>ne</sup> de Semblançay.

**Carroi-des-Robins** (le), ou **Carroir**, vil., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny, 87 habit. — *Le Carois*, carte de Cassini.

**Carroi-des-Saules** (le), c<sup>ne</sup> de Cléré. V. *Carroi*.

**Carroi-des-Tailles** (le), f., c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Evres.

**Carroi-d'Étond** (le lieu du), près de la Besnardière, c<sup>ne</sup> de Bournan.

**Carroi-d'Orion** (le), f., c<sup>ne</sup> de Fondettes.

**Carroi-d'Ouilay**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Benoît. — *Caroy-Douelle*, carte de Cassini.

**Carroi-du-Bourg** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Vernou, 53 habit. — *Carroy-du-Bourg*, carte de l'état-major.

**Carroi-du-Clos** (le), f., c<sup>ne</sup> de Louans. — *Caroy-du-Clos*, carte de Cassini.

**Carroi-du-Clos** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Branches.

**Carroi-du-Poirier-Rouge** (le), f., c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Carroi-du-Portugal** (le), f., c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Carroi-du-Puy** (le), f., c<sup>ne</sup> de La Riche. — Ancienne propriété des Carmes, de Tours, sur lesquels elle fut vendue nationalement le 22 août 1791, au prix de 7,200 livres. L'étendue du domaine était de quatre arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Carroi-du-Trésor** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Brèche, près des Gousils et de l'ancienne voie romaine appelée *Chemin des Césars*.

**Carroi-du-Vau** (le), f., c<sup>ne</sup> de Louans. — *Carroi-du-Vau*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Carroi-du-Vau** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Louans, 11 habit.

**Carroi-Faucher** (le), métairie, paroisse d'Avon. — Elle relevait des Roches-Tranchelion. Les bâtiments n'existaient plus en 1642. — (Arch. d'I.-et-L., C, 621.)

**Carroi-Ferré** (le lieu du), près des Languettes, c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice.

**Carroi-Forêt** (le), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron.

**Carroi-Froid** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Benais. — Il dépendait censivement de la chapelle Sainte-Marguerite de Benais. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Carroi-Fromage** (le), f., c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin. — *Caroy-du-Fromage*, carte de Cassini.

**Carroi-Gratte-Chien** (le). V. *la Pe-raudière*, c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire.

**Carroi-Guérin** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Lemeré, 19 habit. — *Caroy-Guérin*, carte de Cassini.

**Carroi-Jodel** (le), vil., c<sup>ne</sup> du Louroux, 36 habit. — *Carroir-Jodel*, carte de l'état-major. — *Caroy-Jodelle*, carte de Cassini.

**Carroi-Jonc** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chanceaux, c<sup>ne</sup> de Loches. — *Carroi-Jonc*, carte de l'état-major.

**Carroi-Jonc** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Loches, 10 habit.

**Carroi-Maloy** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Margay, près du chemin de Touraine à Chinon.

**Carroi-Mariau** (le lieu du), près de la Rochellerie, c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Vienne.

**Carroi-Marin** (le), f., c<sup>ne</sup> de Lerné.

**Carroi-Marin** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice, 30 habit.

**Carroi-Marpault** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. — *Carroi-Menaut*, xvii<sup>e</sup> siècle. — (Arch. d'I.-et-L., 8 G, *Saint-Martin*.) — *Carroi-Marpault*, carte de l'état-major.

**Carroi-Perché** (le), ou **Carroi-de-la-Perche**, f., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours.

**Carroi-Persil** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Charentilly. — Il devait une rente à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., 8 G, *Saint-Martin*.)

**Carroi-Picossou** (le), c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. V. *le Carroi*.

**Carroi-Pion** (le), ou **Carroi-à-Pion**, f., c<sup>ne</sup> de Genillé. — *Carroi-Pion*, ou *Haterre*, 1791. — Ancienne propriété de l'abbaye de Beaumont. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Carroi-Plard** (le), f., c<sup>ne</sup> de Courcelles. — *Carroi-Plard*, carte de Cassini. — *Carroi-Plard*, carte de l'état-major.

**Carroi-Poirier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Cravant. — *Carroi-Potier*, carte de Cassini.

**Carroi-Ragot** (le), f., c<sup>ne</sup> de la Membrolle.

**Carroi-Ragueneau** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron, 39 habit.

**Carroi-Ridard** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron, 26 habit. — *Carroi-Ridard*, carte de Cassini.

**Carroi-Sonier** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Neuil, près du chemin de la Boisarderie aux Communs.

**Carroi-Taureau** (le lieu du), près de la Tréfaudière, c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Esvres.

**Carroi-Taveau** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, 12 habit.

**Carroi-Testu** (le), f., c<sup>ne</sup> de Luynes.

**Carroi-Vinaigre** (le), f., c<sup>ne</sup> de Sepmes.

**Carroi-Voguet** (le), c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-des-Corps, 28 habit.

**Carroi** (le Grand-), ou **Carroi**, vil., c<sup>ne</sup> de Bourgueil, 87 habit.

**Carroi** (le), ou **Carroi**, ham., c<sup>ne</sup> de Francueil, 11 habit. — *Carroi*, carte de Cassini.

**Carroi** (le), c<sup>ne</sup> de Larçay. V. *Carroi*.

**Carroi** (le), c<sup>ne</sup> de La Riche. V. *Carroi*.

**Carroi** (le), c<sup>ne</sup> du Louroux. V. *Carroi*.

**Carroi** (le), f., c<sup>ne</sup> de Luynes.

**Carroi** (le), c<sup>ne</sup> de Mazières. V. *Carroi*.

**Carroi** (le), ou **Carroi**, f., c<sup>ne</sup> de PERNAY. — *Carroi*, carte de Cassini. — *Carroi*, carte de l'état-major.

**Carroi** (le), c<sup>ne</sup> de Rouzières. V. *Carroi*.

**Carroi** (le) ou **Carroi**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-de-Lin.

**Carroi** (le), ou **Carroi**, ham., c<sup>ne</sup>

d'Yzeures, 20 habit. — Une métairie, située dans ce hameau, appartenait à Louis de Beaucorps, émigré, sur lequel elle fut vendue nationalement en 1793. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Carroi-à-Pion** (le), c<sup>ne</sup> de Genillé. V. *Carroi-Pion*.

**Carroi-Bodin** (le), c<sup>ne</sup> de Braye-sur-Maulne. V. *Carroi-Bodin*.

**Carroi-Chidaine** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr. — *Carroi*, carte de Cassini. — *Carroi-Chidaine*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'hôpital Saint-Gatien de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Carroi-des-Boireaux** (le), c<sup>ne</sup> d'Ingrandes. V. *Carroi*.

**Carroi-des-Bougeries** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Rochecorbon.

**Carroi-des-Robins** (le), c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. V. *Carroi*.

**Carroi-Jodel** (le), c<sup>ne</sup> du Louroux. V. *Carroi-Jodel*.

**Carroirs**, ou **Carrois** (les), f., c<sup>ne</sup> de Vouvray. — *Closerie des Carrois*, 1674. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

**Carrois** (les), f., c<sup>ne</sup> de Benais.

**Carrois** (les), f., c<sup>ne</sup> de Cinais. — *Carroi*, carte de Cassini.

**Carrois** (les), f., c<sup>ne</sup> de Loché. — *Carrois*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Carrois** (les), f., c<sup>ne</sup> de Loches. — *Carrois*, carte de l'état-major.

**Carrois** (les), f., c<sup>ne</sup> de Nouans. — *Carrois*, carte de l'état-major.

**Carrois** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Branches.

**Carrois** (les), ham., c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin, 23 habit. — *Carrois*, carte de Cassini. — Ancien fief. — En 1723, il appartenait à René Le Brun de la Brosse, chev. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'Île-Bouchard*.)

**Carrois** (les), f., c<sup>ne</sup> de Vernou. — *Carrois*, carte de Cassini. — *Carrois*, carte de l'état-major.

**Carrois** (les), c<sup>ne</sup> de Vouvray. V. *Carrois*.

**Cars** (les), c<sup>ne</sup> de Cormery. V. *Quarts*.

**Carta Artaldi**, domaine situé près de Chenevelles, paroisse de Pouzay. Il est cité dans une donation faite, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, à l'abbaye de Noyers, par Alexandre de Nouâtre. — (*Cartulaire de Noyers*, charte CCXII.)

**Cartadeau** (les Grand et Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Rillé, 17 habit. — *Cartadeau*, carte de Cassini. — *Cartadeau*, carte de l'état-major.

**Cartaudière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Cart-du-Puits** (le), f., c<sup>ne</sup> de Rillé. — *Quart-du-Puis*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cartæ**. V. *les Cartes*, c<sup>ne</sup> de Sonzay.

**Carte** (*terra quæ vocatur*), *in bosco de Champbreton*, c<sup>ne</sup> d'Auzouer. — Ce domaine est cité dans une charte de Geoffroy, vicomte de Châteaudun, du mois d'octobre 1230. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambre-rie de Saint-Julien.*)

**Carte** (le lieu de la), près des Sevaudières, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Carte** (la), paroisse de Balesme. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Carte** (la), chât. et f., c<sup>ne</sup> de Ballan, 18 habit. — *Quarta, in parochia de Balan et Joe*, 1233 (charte de Saint-Martin). — *Carte*, ou *Quarte-Persillère*, *Carte de Ballan*, *Vieille-Carte*, 1496, 1499, 1526. — *La Carte*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Montbazou. Par lettres du 28 novembre 1497, Françoise de la Rochefoucaud, dame de Montbazou, accorda à Jacques de Beaune le droit de haute-justice sur la terre de la Carte-Persillère et l'autorisa à construire un château avec « tours rondes, « quarrées, canonnières, barbicanes, macheco-« lys, porte et portail, boulevard, pont-levis et « douves à fossez, en tel nombre et en telle forme « qu'il lui plairait. »

Par lettres patentes données à Lyon, au mois de juillet 1499, la même terre fut érigée en chàtellenie.

Peu de temps après, Jacques de Beaune fit bâtir, non loin de l'ancien logis seigneurial, un château fortifié dont la plus grande partie existe encore aujourd'hui. La chapelle, fondée par le même personnage, est ornée de vitraux assez remarquables, représentant l'adoration des Mages, accompagnée des portraits de Jacques de Beaune et de sa femme. On y voit une fresque que M. l'abbé Chevalier attribue au xviii<sup>e</sup> siècle.

Dans le voisinage se trouvait un fief appelé le Mortier-Morin et dépendant de la Carte. Il n'en existe maintenant aucune trace.

#### SEIGNEURS DE LA CARTE.

I. — N. de Brion, premier seigneur connu, vivait en 1230. Un de ses fils, Simon de Brion, doyen de Saint-Martin de Tours, puis cardinal, fut pape sous le nom de Martin IV (1281). V. *Brion* (Simon de).

II. — Étienne Bouchard, seigneur de la Carte, est mentionné dans une charte de Saint-Martin de Tours, datée de 1233.

III. — Jean de Faye, Éc., seigneur de la Carte, du chef de sa femme, Marie Le Bouthillier, vivait en 1235.

IV. — Pierre de Rillé, Éc., est cité dans des titres de 1284-85.

V. — Joubert de Rillé, Éc., mourut avant 1323.

VI. — Macée, veuve de Joubert de Rillé, est qualifiée de dame de la Carte en 1323.

VII. — Joubert de Rillé, deuxième du nom, Éc., vivait en 1390.

VIII. — Jean de Présac, Éc., seigneur de la Carte, vers 1435.

IX. — Antoinette de la Tremoille, dame de la Carte, fille de Louis de la Tremoille, comte de Guines et de Benon, prince de Talmont, vicomte de Thouars, baron de l'Île-Bouchard, et de Marguerite d'Amboise, épousa, le 8 juillet 1473, Charles de Husson, comte de Tonnerre, seigneur de Saint-Aignan, fils de Jean de Husson, comte de Tonnerre, et de Catherine de la Rochefoucaud. Par acte du 31 août 1497, elle vendit la terre de la Carte à Jacques de Beaune.

X. — Jacques de Beaune, baron de Semblançay, vicomte de Tours, surintendant des finances, fils de Jean de Beaune, argentier des rois Louis XI et Charles VIII, et de Jeanne Binet, fut mis à mort, au gibet de Montfaucon, le 12 août 1527. Ses biens furent confisqués, mais bientôt le roi en fit restituer une partie à la famille.

XI. — Guillaume de Beaune, baron de Semblançay et seigneur de la Carte, fils du précédent, fut accusé de s'être emparé, au préjudice du Trésor public, d'une somme de 37,556 livres tournois et d'avoir proféré des injures graves contre le chancelier Duprat, le premier président du Parlement de Toulouse et un conseiller au Parlement de Paris. Il prit la fuite et fut condamné, par contumace, au bannissement. De plus, on prononça la confiscation de ses biens. La terre de la Carte, mise en vente, fut adjugée à Charles du Solier de Morette, le 7 septembre 1527.

XII. — Charles du Solier de Morette, gentilhomme de la chambre du roi, mourut le 1<sup>er</sup> février 1552, et fut inhumé dans l'église des Minimes du Plessis.

XIII. — François du Solier de Morette, Éc., seigneur de la Carte, comparut, en 1559, à l'assemblée de la noblesse, convoquée pour la rédaction du procès-verbal de la coutume de Touraine.

XIV. — Jean du Solier, Éc., vendit la Carte à Claude de Beaune, le 27 novembre 1568.

XV. — Claude de Beaune, dame de Château-brun et de Vauperreux, puis de la Carte, dame de la Reine, était fille de Guillaume de Beaune et de Bonne Cothureau. Elle épousa, en premières noces, Louis Burgensis, médecin du roi, et, en secondes noces, le 16 janvier 1567, Claude Gouffier, duc de Roannez. Elle mourut sans enfants, et fut inhumée dans l'église des Célestins, à Paris.

XVI. — Jacques de Beaune, frère de Claude de Beaune, baron de Semblançay, vicomte de Tours, seigneur de la Carte, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, eut quatre enfants de son mariage avec Gabrielle de Sade : Jean, seigneur de

Semblançay, chambellan du duc d'Alençon, mort sans alliance; Marc et Claude, décédés en bas âge, et Charlotte, dont on parlera plus loin.

XVII. — Renaud de Beaune, frère du précédent, archevêque de Bourges et de Sens, seigneur de la Carte, né à Tours en 1527, mourut à Paris le 27 septembre 1606 et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale de cette ville.

XVIII. — François de la Tremoille, marquis de Noirmoutier, vicomte de Tours, baron de Châteauneuf et de Semblançay, fut seigneur de la Carte du chef de sa femme, Charlotte de Beaune, dame d'atours de Catherine de Médicis, fille unique de Jacques de Beaune et de Gabrielle de Sade, et veuve de Simon de Fizes, baron de Sauve, conseiller d'État. Il mourut en février 1608 et fut inhumé dans l'église des Cordeliers, à Angers. Sa veuve est qualifiée de dame de la Carte et de Ballan dans un titre de 1610. Elle mourut le 30 septembre 1617, et eut sa sépulture dans la chapelle de la Madeleine des Célestins de Paris.

XIX. — Louis de la Tremoille, fils du précédent, marquis de Noirmoutier, vicomte de Tours, baron de Châteauneuf et de Semblançay, seigneur de la Carte et de la Rochediré, conseiller d'État, lieutenant-général pour le roi en haut et bas Poitou, Châtelleraudais et Loudunois, mourut le 24 septembre 1613, et eut sa sépulture dans la chapelle de la Madeleine des Célestins, à Paris. Il laissa un fils, Louis, de son mariage, contracté le 13 mars 1610, avec Lucrèce Bouhier, fille de Vincent Bouhier, baron du Plessis-aux-Tournelles, seigneur de Beaumarchais, et de Marie d'Hotman.

XX. — Louis de la Tremoille, deuxième du nom, duc de Noirmoutier, vicomte de Tours, seigneur de la Carte et de Ballan, maréchal des camps et armées du roi, lieutenant-général au gouvernement d'Anjou (lettres du 5 juin 1643), épousa, en novembre 1640, Renée-Julie Aubery, fille de Jean Aubery, seigneur de Tilleport, conseiller d'État, et de Françoise le Breton de Villandry. Il eut plusieurs enfants, entre autres, Antoine-François, duc de Noirmoutier, pair de France, et Joseph-François, cardinal, archevêque de Cambrai, ambassadeur à Rome. Il mourut le 2 octobre 1666. Il avait vendu la terre de la Carte vers 1647.

XXI. — Jean Roze, Éc., premier valet de la garde-robe du roi, munitionnaire général des camps et armées, seigneur de la Carte et de Ballan, 1647-50.

XXII. — Amable Roze, Éc., premier valet de la garde-robe du roi, capitaine au régiment de Piémont, seigneur de la Carte et de Ballan, 1664-65.

XXIII. — Pierre Bernin, conseiller et aumônier du roi, trésorier de Saint-Martin de Tours, président au bailliage et siège présidial de cette ville, mourut au mois de novembre 1695. Il avait légué ses biens à Louis Bernin, son frère.

XXIV. — Louis Bernin de Valentinay, chev.,

seigneur d'Ussé, de la Carte, de Ballan, Bossay, Rivarenes, Bréhémont, l'Olive, Fief-Bournan, etc., receveur-général des finances à Tours, épousa Catherine Coudreau, fille d'André Coudreau, seigneur de Planchoury, conseiller du roi, trésorier-général de France à Tours et grand-prévôt de Touraine. Il mourut avant 1713, laissant un fils, Louis, qui suit.

XXV. — Louis Bernin de Valentinay, marquis d'Ussé, contrôleur-général de la maison du roi, épousa Jeanne-Françoise, fille aînée du maréchal Sébastien Le Prêtre de Vauban. Il fut seigneur de la Carte, du chef de sa femme, à laquelle cette terre avait été donnée, le 6 février 1713, par Catherine Coudreau, veuve de Louis Bernin. Jeanne-Françoise de Vauban mourut vers 1740.

XXVI. — Charles-Armand Lescalopier de Nourrat, seigneur de la Carte et de Ballan, conseiller du roi, maître des requêtes, président au Grand-Conseil, 1744-48. Il était fils de César-Charles Lescalopier, seigneur de Liencourt, conseiller d'État, et de Anne-Geneviève Charrier. Son frère aîné, Gaspard-César-Charles Lescalopier fut intendant de Touraine.

XXVII. — Louis-Georges-Oudard Feudrix de Brequigny, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, seigneur de la Carte, de Ballan, de Miré et de la Chevalerie, 1762. En 1789, il comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine. Il mourut à Paris en 1775. Il était né à Granville en 1716.

XXVIII. — Pierre Taschereau des Pictières, chev., seigneur de la Carte, de Ballan (1762), capitaine de hussards, chevalier de Saint-Louis, comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine en 1789. Il était fils de Pierre Taschereau, chev., seigneur des Pictières, lieutenant d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, et de Anne Douineau. Le 15 novembre 1762, il épousa, à Ballan, Charlotte Feudrix, fille de Louis-Georges-Oudard Feudrix, ci-dessus nommé, et de Charlotte Malet de Gravelle. Charlotte Feudrix eut en dot les terres de la Carte et de Ballan.

Le château de la Carte appartient aujourd'hui à M. le comte de Villeneuve.

Arch. d'I.-et-L., titres de la commanderie de Ballan, de la trésorerie et de la fabrique de Saint-Martin; E, 40, 130, 223; G, 14. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, Proclamation des biens à vendre de Jacques de Beaune; titres de Saint-Martin, VI, VII; titres de Montbazou; titres de Marmoutier, IV. — Fonds Lambron de Lignim, Châteaux et fiefs de Touraine. — Liber compos. — Rôle des fiefs de Touraine. — D. Housseau, XI, 4700; XII, 6652, 7686-88; XXXI, 28. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Registres d'état-civil de Ballan. — Chalmel, Hist. de Tour., III, 69, 282; IV, 70; Hist. des maires de Tours, art. Beaune. — C. Chevalier, Promenades pittoresques en Touraine, 31; 15 22. Lhermite-Souliers, Hist. de la noblesse de Touraine, 478. — Lainé, Archives de la noblesse de France, VI. — Moréri, Diction. historique, II, 292. — Saint-Allais, Nobiliaire de France, I, 31; X, 166. Waroquier, Diction. militaire de la France, I, 107. —



*Conférence de la rédaction de la coutume de Touraine*, — *Mercur de France* de juin 1753. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, III, 153; VI, 283; X, 84, 229, XIII (*Le château de la Carte*, notice par M. l'abbé Chevalier), p. 265-272. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 49, 50. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, III, 284-86; IV, 167, 177; V, 610. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XI, 892. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, II, 1231.

**Carte** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Bossée, 37 habit. — *Carte*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Carte** (le lieu de la), ou **Petite-Carte**, paroisse de Bueil. — Le propriétaire devait au Chapitre de Bueil une rente annuelle de deux chapons et de deux chapeaux de fleurs, suivant une déclaration féodale faite en 1546. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

**Carte** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Cerelles, 23 habit. — *Quarta*, 1155 (charte de l'abbaye de Beaumont.) — *Quarta, Quarta-Loys, terra quæ Quarta appellatur, sita in territorio B. Martini juxta metas preposituræ Oeli, prope Nouzilly*, 1209, 1231, 1235. — Ancien fief. Au XIII<sup>e</sup> siècle, la Carte faisait partie de la paroisse de Nouzilly. En 1155, le nommé Hugues donna aux religieux de Beaumont la moitié de ce domaine. Cette donation fut confirmée le 9 avril 1209, par le doyen de Saint-Martin de Tours. Vers 1200, Maurice Loys avait une propriété dans le même lieu. Il la céda à Guillaume de Biris, commandeur de l'ordre du Temple en Aquitaine, qui la vendit, en janvier 1231, à un chevalier nommé Hugues. A la même époque, l'abbaye de Beaumont fit un accord avec Philippe d'Orgepeau, chanoine de Saint-Martin et prévôt d'Oë, au sujet des droits de justice sur la terre de la Carte. Le fief appartenait, en 1322, à Hervé Jocelin, et, en 1433, au Chapitre de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la prévôté d'Oë et de la Roche* et G, 481. — D. Housseau, V, 1775; VI, 2285; VII, 2784. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*, VII.)

**Carte** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cigogné. — Ancien fief, appartenant à l'abbaye de Saint-Julien de Tours. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Carte** (la), ancienne métairie, c<sup>ne</sup> d'Esves. — Les bâtiments n'existaient plus en 1781, époque à laquelle Louis-Henri-Marie et Jules-Hercule, princes de Rohan, vendirent cette propriété à Claude Sain de Bois le Comte. — (Arch. d'I.-et-L., E, 323.)

**Carte** (la) ou **Petite-Carte**, f., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours. — *Petite-Carte*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme, puis de la collégiale de Saint-Martin de Tours. Les bâtiments furent incendiés en 1620. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme; Biens nationaux*.)

**Carte** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Lemeré, 14 habit.

**Carte** (le lieu de la), près de la Ligoire, c<sup>ne</sup> de Ligueil.

**Carte** (la), et la **Petite-Carte**, ham., c<sup>ne</sup> de Monnaie, 13 habit. — *Carte*, carte de Cassini. — *Cartis*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault, au XVI<sup>e</sup> siècle, et de la châtelainie de Monnaie, au XVIII<sup>e</sup>. En 1558, il appartenait à N. Proust; — en 1613, à Étienne Pallu. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier, fief de la Grange-Saint-Jean*. — Archives du château de Pierrefitte.)

**Carte** (la), ou **Quarte**, métairie, paroisse de Neuvy-Roi. — Elle dépendait du fief de Vauluisant. Elle est citée dans un titre du 12 novembre 1515, concernant la vente d'une rente faite par André Guillot à Mathieu Barillet. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633.)

**Carte** (la), ou **Quarte** et la **Petite-Carte**, ham., c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny, 20 habit. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. En 1597, il appartenait à Gabriel Hardillon. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. nation., Gaignères, 678.)

**Carte** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Branches, 59 habit. — *Carte*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Carte** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-de-Lin. — *Carte*, carte de Cassini. — Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, elle appartenait à la famille Dupré, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Château-la-Vallière*.)

**Carte** (bois de la), près des Cavès-Marquet, c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire.

**Carte** (la), f., c<sup>ne</sup> de Semblançay. V. *Quarta Firmati*.

**Carte** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Sonzay, 10 habit. — *Carte*, carte de Cassini. — *Cartes*, carte de l'état-major.

**Carte** (la), ou **Quarte**, f., paroisse de Vallières-les-Grandes. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. — En 1503, il appartenait à Thomas Bohier; — en 1517, à Jean Baudet, Éc.; — en 1555, à Diane de Poitiers. En 1787, il y avait une chapelle attenante au logis seigneurial. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 72, 125. — C. Chevalier, *Diane de Poitiers au conseil du roi*, 87, 221; *Hist. de Chenonceau*, 120, 169. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

**Carte** (la), ham., c<sup>ne</sup> de la Ville-aux-Dames, 14 habit. — *Carte*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Trois métairies composaient ce hameau. Deux, appelées, l'une, la Vieille-Carte, l'autre, la Petite-Carte, appartenaient à l'Hôtel-Dieu de Tours (1775); la troisième, nommée la Carte, était possédée par le Chapitre de l'église de Tours, auquel elle avait été léguée, en 1660, par N. Lehoux, chanoine. Elle fut vendue nationalement, le 18 avril 1791, au prix de 18,400 livres. L'étendue

des terrains qui en dépendaient était de quarante arpents. — (Arch. d'I.-et-L., G, 63, 79, 90, 98, 170; *Biens nationaux*.)

**Carte de Ballan** (la). V. *la Carte*, c<sup>ne</sup> de Ballan.

**Cartelesière** (la), ou **Carthelesièrre**, vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire, 43 habit.

**Carte-Persillière** (la). V. *la Carte*, c<sup>ne</sup> de Ballan.

**Carteries** (les), f., c<sup>ne</sup> de Vernou.

**Cartes** (les), ou **Vieilles-Cartes**, f., c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher. — *Cartes*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant d'Amboise. En 1421, Pierre d'Amboise le donna à un de ses serviteurs nommé Pierre du Mesnil. Ce domaine passa ensuite aux mains de la famille Marques. En 1522, Guillaume Marques, seigneur de la Folaine et de Chédigny, le vendit à François Sauvage, seigneur du Chêne et de la Chevalerie, contrôleur de l'argenterie du roi. En 1510, Nicole Sanguin, conseiller au Parlement de Paris, possédait une partie des Vieilles-Cartes. René Sauvage était seigneur du même fief en 1535. Après lui nous trouvons : François Allard (1564), marié à Jeanne Sauvage; — Ludovic Allard (1575); — Aeneas Marchand, sieur de la Gentinière (vers 1590); — Robert Coueseau et Florentine Sauvage, héritiers de Ludovic Allard, seigneurs des Vieilles-Cartes (en partie). Ils vendirent leur part à Aeneas Marchand; — François Sauvage, Éc., seigneur du Chêne et d'une partie des Vieilles-Cartes (1591).

Vers 1615, Jean Lesné et Marie Sauvage, sa femme, propriétaires d'une partie de cette terre, la vendirent à Louis Fillette, sommelier d'échançonnerie de la reine Catherine de Médicis, au prix de 660 livres; mais René Sauvage, déjà propriétaire d'une portion du fief, exerça le droit de retrait féodal contre les acquéreurs (1616) et devint ainsi seigneur de tout le domaine. Ses successeurs furent : François Sauvage et Anne Lejart, sa femme (1681); — François Lejart, Éc., seigneur de Launay et de la Brosse (1703). Le 20 juin de cette année, il vendit les Vieilles-Cartes, au prix de 3,050 livres, à Jacques Chesnon de Champmorin, lieutenant-criminel en l'élection d'Amboise. Son héritier, Jean-Pierre Chesnon de Champmorin, président en l'élection de Tours, les vendit, le 28 juin 1737, à Claude Dupin, seigneur de Chenonceau, de Chisseaux, de Franceuil, et à Louise-Marie-Madeleine Fontaine, sa femme. Depuis cette époque, elles ont fait partie de la terre de Chenonceau. Une grande quantité de bruyères qui en dépendaient ont été défrichées au commencement de notre siècle.

C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 31, 49, 85, 497-98-99, 500, 504, 550. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres de Saint-Florentin d'Amboise, 1707. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, manuscrit n° 1436. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 141; XI, 237-41. — Arch. d'I.-et-L. C 570.

**Cartes** (les), ou **Cartes de Paradis**, f., c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher. — *Quartes*, xv<sup>e</sup> siècle. — *Hôtel et hébergement des Cartes*, 1460. — *Les Cartes*, ou *les Mées*, ou *le May* (déclaration féodale du 1<sup>er</sup> mars 1531). — *Les Cartes*, ou *la Grande-Dime*, 1683. — Ancien fief. — En 1433-60, il appartenait à Jehan des Quartes, Éc.; — en 1631, à Thomas Le Large, maréchal des logis du roi; — en 1666, à Claude Le Large, Éc.; — en 1668, à Louis Le Large, Éc.; — en 1741-44, à Claude-Joseph Le Large, Éc., seigneur d'Ervau et de Mesvres.

Il existait, dans le logis seigneurial, une chapelle que nous voyons mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse*. On y disait la messe une fois l'an, le jour de saint Roch. Ce jour-là le curé de la Croix de Bléré s'y rendait en procession. Elle fut interdite en 1787, à cause du mauvais état dans lequel elle était.

Arch. d'I.-et-L., E, 33; G, 14. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 538, 787. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, 30. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 101; *Hist. de Chenonceau*, 49, 64, 65, 508. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 210, 213.

**Cartes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Cléré. — *Cartes*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1764, il appartenait à Michel de la Ruë du Can de Champchévrier. — (Arch. d'I.-et-L., C, 582.)

**Cartes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Fondettes. — *Gagnerie de la Quarte*, 1260-77. — *Les Quartes*, 1723. — *Cartes*, carte de l'état-major. — Elle dépendait de la prévôté de la Varenne. En août 1260, Hardouin de Mazières la vendit à Florie de Beauchêne. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la prévôté de la Varenne et du prieuré de Saint-Côme*.)

**Cartes** (les), f., c<sup>ne</sup> d'Hommes. — *Quartes*, 1711. — Ancien fief, relevant du château de Rillé. Au xviii<sup>e</sup> siècle, il était réuni au fief des Fresnayas. En 1565, il appartenait à René d'Hommes, Éc.; — en 1682, à Philippe Dupré; — en 1712, à Jeanne de Veaux, veuve de Claude Dusègues; — vers 1750, à la famille Grand'homme; — en 1783, à Paul-Louis de Brancas, duc de Cereste-Brancas. — (Arch. d'I.-et-L., B, 23, 35; F, 318. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Cartes** (les), c<sup>ne</sup> de la Croix. V. *le Mai*.

**Cartes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Lublé. — *Carte*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cartes** (les), ancien fief, paroisse de Mantelan. — Il relevait du fief du Breuil, auquel il fut annexé au xviii<sup>e</sup> siècle. Le propriétaire devait donner, tous les ans, le jour de la Pentecôte, aux chartreux du Liget un chapeau de roses, et, à défaut du chapeau, douze deniers de franc-devoir. En 1514, il appartenait à Louis du Han, Éc., seigneur du Breuil et de la Mairie de Morignan; — en 1530, à Jean du Han, Éc.; — en 1547, à Louise

de Carolus; — vers 1548, à Louis de Sazilly; — vers 1550, à René de Razines, Éc., seigneur du Breuil; — en 1551, à Georges Baudet, Éc., seigneur de la Marche, marié à Renée de Razines; — en 1554, à Gabriel Baudet, Éc.; — en 1574, à Jehan Baudet, Éc.; — en 1645, à Gabriel Baudet; — en 1660, à Gaillard-Claude Luthier, Éc., seigneur de la Richerie et du Breuil, président de l'élection de Loches; — en 1683, à Claude-Pierre Luthier, Éc., gendarme de la garde du roi, chevalier de Saint-Louis. Le 4 octobre 1710, il vendit les Cartes au suivant. — Louis Barberin, marquis de Reignac et de Wartigny, maréchal de camp, lieutenant du roi dans la Haute-Touraine, décédé le 26 juin 1719.

Charles-François de Campet, comte de Saujon, brigadier de cavalerie, fut seigneur des Cartes, du chef de sa femme, Marie-Louise-Angélique Barberin de Reignac, fille de Louis Barberin, ci-dessus nommé. En 1753, celle-ci vendit le fief à son beau-frère, Charles-Yves-Thibault, comte de la Rivière, marquis de Reignac et de Wartigny, lieutenant-général des armées du roi.

En 1769, le fief des Cartes ainsi que la terre du Breuil à laquelle il était annexé, appartenaient, par indivis, à Marie-Louise-Julie de la Rivière, veuve de Louis-Christophe-Roch-Gilbert du Mottier, marquis de la Fayette; Joseph-Yves-Thibault-Hyacinthe, marquis de la Rivière, et Philippe-Auguste-Roland-Anne-Louis, comte de Lusignan-Lezay, maréchal des camps et armées du roi.

En 1789, les mêmes domaines étaient aux mains de Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert du Mottier, marquis de la Fayette, major-général au service des États-Unis d'Amérique, et de Jacques-Henri-Hugues-Thibault de Lusignan-Lezay, colonel du régiment de Flandre.

Les chartreux du Liget possédaient aux Cartes une métairie noble, ou fief, qu'ils réunirent à leur fief du Grand-Clos, vers 1691. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615; E, 122, 128, 131, 132. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Cartes** (le lieu des), près de la Monière, c<sup>ne</sup> de Mazières.

**Cartes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Neullé-Pont-Pierre. — *Quartæ*, 1265. — *Cartes*, ou *Quartæ*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *Cartes Bougré*, ou *Bouguère*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *Cartes*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Saint-Christophe. Vers 1250, il appartenait à Geoffroy Bouguère, chev.; — en 1265, à Girard Chabot et à sa femme, Anne (fille de Jeanne de Châteaugontier), qui le vendirent à Vincent de Pilmil, archevêque de Tours. — Anne de Bueil, veuve de Roger, duc de Bellegrade, le possédait vers 1637. — (*Rôle des fiefs de Touraine. — Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Arch. d'I.-et-L., E, 16, 82.)

**Cartes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Noizay. — *Les Cartes*, ou *les Quarts*, *Cartes-Cantereau*, *Fief-*

*Cantereau*, xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. — *Cartes*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la prévôté de la Rochère, et, en partie, de Pocé, à foi et hommage simple et une paire de gants. Par acte du 12 février 1452, Michel Cantereau le vendit à Pierre Bret. Ce domaine fut ensuite possédé par Jean Thevenin, avocat au siège royal de Tours, 1507-42; — Michel Baudry, 1582; — N. Houssier, 1674; — Jean Morlière, 1759; — N. Denis de Mondomaine, chanoine de Saint-Florentin d'Amboise, 1763. — Il y avait une chapelle, placée sous le vocable de saint Jean l'Évangéliste. En 1789, la fabrique de l'église de Tours possédait, dans la circonscription de ce fief, une closerie appelée *les Quarts*. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38, 90. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Lambron, n<sup>o</sup> 1447.)

**Cartes** (les), f., c<sup>ne</sup> des Ormes (Vienne), appelée autrefois *Chillotière*, et en 1761 *les Cartiers*. — Ancien fief, relevant de la seigneurie de Mousseaux, et, antérieurement de Nouâtre. Les bâtiments n'existent plus. Ce fief a été possédé par la famille Descartes; — par René Avron, 1642; — par Jacob Chamois, 1661; — et par l'abbaye de Noyers, qui le vendit, par acte du 22 décembre 1761, à Marc-René de Voyer d'Argenson. — (*Mém. de la Société archéol. de Tour.*, IV, 87, 94. — Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers.*)

**Cartes** (le bois des), c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny.

**Cartes** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Rochecorbon. Près de là est une fontaine à laquelle on attribuait autrefois des propriétés thérapeutiques. — Ce lieu se trouve désigné, dans des titres de 1728 et de 1740, sous les noms des *Grands et Petits-Quarts* ou *les Cartes*, ou de *Clos de Boissoleil*. Il relevait du fief du Crochet. Le Chapitre de l'église de Tours y possédait une métairie qui lui avait été donnée en 1225. Une autre métairie, située également aux Cartes, appartenait, en 1527, à Nicole Papillon, chanoine. — (Arch. d'I.-et-L., G, 63, 79, 90, 91. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine, hydrographie, géologie, agronomie, statistique*, 141.)

**Cartes** (les), c<sup>ne</sup> de Saint-Épain. V. *Quartiers*.

**Cartes** (les Basses et Hautes-), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-de-Lin. — *Cartes*, carte de l'état-major.

**Cartes** (les), chât. et ham., c<sup>ne</sup> de Sonzay, 30 habit. — *Terra de Scartis*, 1105. — *Feodum de Cartis, juxta Sonzaium*, xiii<sup>e</sup> siècle. — *Cartes*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1105, Gautier des Cartes, chev., avec le consentement de Jean d'Alluye et de Robert de Lavardin, ses suzerains, donna ce domaine à l'abbaye de Marmoutier. Au xviii<sup>e</sup> siècle, il a été possédé par la famille de la Ruë du Can

de Champchevrier. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — D'Hozier, *Armorial général*, reg. III, 1<sup>re</sup> partie. — D. Housseau, IV, 1190 *ter*, 1249. — Arch. d'I.-et-L., E.)

**Cartes** (le lieu des), près de la Coupillère, c<sup>ne</sup> de Thizay.

**Cartes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Vernou. — *Quarts*, carte de l'état-major. — *Terra quæ dicitur Quarta, prope Verno*, XIII<sup>e</sup> siècle. — *Les Quârttes*, 1335. — A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, ce domaine appartenait à la femme de Foulques Cochard, chev. En 1633, René Gaudin est qualifié de sieur des Cartes. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Registres d'état-civil de Vernou.)

**Cartes-Bougré** (les). V. *les Cartes*, c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre.

**Cartes-Cantereau** (les), c<sup>ne</sup> de Noizay. V. *les Cartes*.

**Cartes-de-Paradis** (les), V. *les Cartes*, c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher.

**Cartes-Gitonnière** (le lieu des), c<sup>ne</sup> du Louroux, près du chemin du Volet à la Carte.

**Carthelesièrre** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire. V. *Cartelesière*.

**Carthes** (les), c<sup>ne</sup> d'Hommes. V. *Cartes*.

**Cartier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Villaines.

**Cartier** (Louis), abbé de Gastines, succéda à Jean de Troyes vers 1562. Il fut remplacé par Philippe Collineau, 1603. — (*Gallia christiana*, XIV, 319. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 231-32.)

**Cartier** (Jean), curé de la Ville-aux-Dames, né à Tours, paroisse de La Riche, le 23 janvier 1723, fut élu député aux États-généraux en 1789. Il mourut à Tours le 19 mai 1810. — (Registres d'état-civil de Tours. — Chalmel, *Tablettes chronologiques*.)

**Cartier** (Étienne-Jean-Baptiste), né à Tours, le 11 octobre 1780, fit ses études à l'école de Pontlevoy. Lorsqu'elles furent terminées, il revint près de ses parents, fabricants d'étoffes de soie, et prit, en 1808, la direction de leur maison de commerce. Dès cette époque, dans les loisirs que lui laissait l'industrie, il s'occupa de l'étude des lettres et des sciences ainsi que de recherches historiques. En 1812, il fut reçu membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, et réunit des notes, puisées dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Tours, pour écrire une notice sur l'état de la fabrication de la soie sous Louis XI. Pendant les Cent-Jours, il prit part aux mouvements royalistes qui se manifestèrent en Touraine et dans la Vendée, et fit partie de la Société des *Chevaliers de l'Anneau* et de celle des *Francs régénérés*.

Membre du Conseil municipal de Tours, il

s'opposa énergiquement, en 1824, à l'établissement du canal de jonction du Cher et de la Loire, tel que nous le voyons aujourd'hui. Seul avec un autre conseiller, nommé Juge, il protesta contre ce projet, dont l'exécution, selon lui, ferait courir les plus grands dangers à la ville au moments des grandes crues. Il rappela que les remparts de l'est, dont la démolition deviendrait nécessaire si le projet était adopté, avaient préservé Tours lors des grandes inondations, notamment celles de 1734 et de 1755, et chercha à démontrer qu'en faisant disparaître ces moyens de défense on enlèverait aux habitants toute sécurité. Mais ses efforts et ceux de son collègue furent inutiles : le tracé proposé par la Compagnie des Quatre-Canaux et appuyé par le préfet et par l'ingénieur en chef, fut voté par le Conseil.

On sait l'affreux désastre qui arriva en 1856 et quelles suites il eut pour la ville de Tours. A cette occasion, Cartier adressa au *Journal d'Indre-et-Loire* une lettre dans laquelle, se reportant à l'époque où le Conseil municipal avait accepté presque à l'unanimité le fatal présent qui lui était offert, il résumait les raisons qui l'avaient porté à combattre l'adoption du projet de tracé. Il terminait ainsi : « Parvenu à la fin de ma carrière, ce n'est pas par une puérile vanité que je viens dire à mes compatriotes que j'avais prévu tous les désastres qui désolent ma ville natale ; j'ai voulu seulement expliquer le vote du Conseil municipal, dont la majorité a cédé à un moment d'entraînement sans en calculer les dangers. J'ai voulu rejeter loin de nous une responsabilité qui revient à d'autres, et dont les événements ont montré l'énorme gravité. »

Cartier fut nommé, en 1824, juge au tribunal de commerce de Tours, puis membre du Conseil général des manufactures, et, l'année suivante, caissier de la Monnaie, à Paris. En 1830, il se retira à Amboise et se livra à l'étude de l'histoire et plus particulièrement de la numismatique. Il publia, en 1833, dans les *Mémoires* de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, dont il était membre, une intéressante *Notice sur les monnaies chartraines*. Dans le cours de la même année, il adressa au Congrès scientifique de Douai une dissertation ayant pour titre : *Considérations sur l'histoire monétaire en France*, et fut nommé, un peu plus tard, correspondant de la Société des antiquaires de France. En 1835, il fonda, avec M. L. de la Saussaye, la *Revue numismatique française*. Dans cette publication, il s'occupait des monnaies et médailles du moyen âge et modernes ; la partie concernant la numismatique ancienne était réservée à son collaborateur. En 1844, il obtint de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une mention très-honorable pour ses *Lettres sur l'histoire monétaire de la France*.

Pendant onze ans encore il travailla à la *Revue* ; mais, en 1855, des infirmités, jointes au grand âge, le contraignirent de cesser sa collaboration.

De la Saussaye se retira également, et le Recueil passa aux mains de MM. de Witte et de Longpérier.

En 1856, Cartier fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il mourut à Amboise le 22 juillet 1859.

Il était membre de la Société archéologique de Touraine, de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, et de plusieurs autres sociétés savantes françaises et étrangères.

Nous avons de lui, outre ses travaux publiés dans la *Revue numismatique*, les ouvrages suivants :

*Amboise en 1465*, Paris, 1839, in-8° de 23 pages. — *Numismatique de l'ancien Comtat-Venaissin*, publiée sur les notes de M. Requier. Blois, E. Dezairs, 1839, in-8°. — *Mélanges historiques*. Tours, 1842, in-8° de 48 pages. — *Essais historiques sur la ville d'Amboise et son château*. Poitiers, 1842, in-8° de 83 pages. — *Document historique sur les monnaies du XIII<sup>e</sup> siècle* (dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, I, 147-166). — *Notice sur les monuments numismatiques de l'expédition de Charles VIII en Italie, 1494-1495*. Blois, 1848, in-8° de 101 pages, avec pl. — *Rectification historique de la généalogie des seigneurs d'Amboise*. Paris, imp. Crapetot, 1851, in-8° de 30 pages. — *Notice sur la mairie d'Amboise, sur les formes successives de son administration communale et sur les divers édifices où elle a siégé* (dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, VI, pages 148-168). — *Une réception princière, municipale, en 1466* (dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, VIII, 40-47). — *Bulle d'Alexandre VI en faveur de Charles VIII, 24 février 1495* (dans les mêmes *Mémoires*, VIII, 48-51). — *Monnaies gauloises du camp d'Amboise*. Blois, (sans date), in-8° de 16 pages.

*Notice biographique sur E.-J.-B. Cartier*, par M. de la Saussaye (*Revue numismatique*, nouvelle série, V, 1860). — *Journal d'Indre-et-Loire* du 26 juillet 1839. — *Catalogue de la bibliothèque Taschereau*, 5, 46, 64, 90, 91, 103, 284.

**Cartiers** (les), c<sup>ne</sup> des Ormes. V. *Cartes*.

**Cartinerie** (le lieu de la), près de Purzan, c<sup>ne</sup> de Chaveignes.

**Cartinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Lerné.

**Cartinière** (la), ham., c<sup>ne</sup> d'Orbigny, 12 habitants. — *Cartinière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cartonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de St-Étienne-de-Chigny.

**Cartrie** (le lieu de), près de l'Écureuil, c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Casa**. V. *la Chaise*, c<sup>ne</sup> de Braslou.

**Casa**. V. *la Chaise*, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Casa Cantoris** (*villa quæ dicitur*). — Cette villa est citée dans une charte de l'abbaye de Noyers, de la fin du XI<sup>e</sup> siècle. On peut présumer, d'après le texte, qu'elle était située au bord de la Creuse, près du bourg de Port-de-Piles ou de la Celle-Saint-Avant. — (*Cartulaire de Noyers*, cccxiii.)

**Casatrie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avoine.

**Casault**, c<sup>ne</sup> de Ports, V. *Cazeaux*.

**Cascade** (le lieu de la), près de la Trochère, c<sup>ne</sup> de Chaumussay.

**Cascarette** (le lieu de la), près de la Joubarbe, c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Casellæ**. V. *Chezelles*, commune.

**Casellæ**, villa. — Cette villa, qui était située près de Montlouis, est mentionnée dans une charte du 29 mai 878, relative à un domaine dont la propriété était contestée aux chanoines de Saint-Martin de Tours par le Chapitre de Saint-Maurice (..... *Tractum unum quod est a Monte Laudiacense ex alia ripa Ligeris adhaerentem villæ Casellis*). — (D. Housseau, I, 103, 104, 105. — E. Mabile, *La Pancarte noire*, n° cxviii; *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 85.)

**Casemates** (les), f., c<sup>ne</sup> de Chinon, près de la Vienne.

**Cassagna**. V. *Chasseigne*, c<sup>ne</sup> de Pussigny.

**Cassantin**, ou **Cassentin** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Parçay-Moslay. — L'abbaye de Marmoutier y possédait une métairie ad XVII<sup>e</sup> siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier, mense séparée*.)

**Cassard** (François), cardinal, archevêque de Tours, docteur en droit-canon et civil, naquit à Fayet, au diocèse de Grenoble. Nommé archevêque de Tours en 1228, il fut remplacé, dans le courant de l'année suivante, par Juhel de Mathéfelon. Il mourut à Lyon au mois d'août 1237, et eut sa sépulture dans l'église des Jacobins de cette ville. L'inscription suivante fut gravée sur sa tombe :

HIC JACET

*Reverendus in Christo pater et dominus FRANCISCUS CASSARDI utriusque juris doctor, divina miseratione archiepiscopus Turonensis, sanctæ romanæ ecclesiæ cardinalis sub titulo Beati Martini, oriundus de Fayeto, diocæsis Gratianopolis, qui multa bona dimisit in presenti religione, pro quibus fundavit unam missam quotidianam dicendam per dictos fratres in dicta capella, et duo anniversaria, unum in festo Undecim millium virginum, et aliud in festo S. Francisci, qui obiit anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo septimo VIII idus augusti.*

Maan et Hauréau ont omis ce prélat dans leur liste des archevêques de Tours.

Roy, *Nouvelle histoire des cardinaux français*, III. — Moréri, *Diction. historique*, III, 293. — *Gallia christiana*, I, 774. — Frizon, *Gallia purpurata*. — Hauréau, *Gallia christiana*, XIV, 408. — Duchesne, *Hist. des cardinaux français*, 471. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 454. — D. Housseau, XV, 146. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VI, 17.

**Cassardière** (la), ou **Cassardières**, ham., c<sup>ne</sup> de Langeais, 12 habit. — *Cassardières*, carte de l'état-major. — Il y avait une chapelle qui existait encore en 1606. En 1770, elle était desservie dans l'église Saint-Laurent de Langeais. Le droit de présentation du titulaire appartenait au châtelain des Écluses et de Crassay. La nomination était faite par l'archevêque de Tours. En 1770, Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes, seigneur des Écluses et de Crassay, présenta comme chapelain François-Laurent Deshôgues, curé de Saint-Laurent de Langeais, en remplacement de Pierre-François de Lugré, décédé.

*Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 54. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Langeais*. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 213.

**Cassas** (Louis-François), peintre et architecte, né à Azay-le-Féron le 3 avril 1756, acheva en Italie les études artistiques qu'il avait commencées à Paris, et accompagna le comte de Choiseul-Gouffier à Constantinople. Il voyagea en Syrie, en Égypte, en Palestine, en Grèce, en Sicile, en Istrie et en Dalmatie et y recueillit un grand nombre de dessins.

En 1816, il fut nommé inspecteur de la manufacture des Gobelins. Il créa la *Galerie des modèles d'architecture des différents peuples*, précieuse collection qui, achetée par Napoléon I<sup>er</sup>, se trouve aujourd'hui au palais des Beaux-Arts. Il mourut à Versailles, le 2 novembre 1827. Les ouvrages suivants attestent son remarquable talent de dessinateur et de graveur : *Voyages pittoresques de la Syrie, de la Phénicie, de la Palestine et de la Basse-Égypte*, Paris, Laporte-Duteil et Langlais, 1790, 30 livr. in-f°. — *Voyage pittoresque de l'Istrie et de la Dalmatie, rédigé d'après l'itinéraire de Cassas*, par Lavallée, Paris, Didot, 1800, 14 livr. in-f°. — *Grandes vues pittoresques des principaux sites et monuments de la Grèce, de la Sicile et des sept collines de Rome*, dessinées et gravées à l'eau forte, par Cassas et Rance, avec texte par C. P. Landon, Paris, Treuttel et Wurtz, 1813, 40 pl. in-f°.

Il existe à la bibliothèque de Tours un plan d'une partie de la seigneurie de Marmoutier, près Tours, daté de 1749 et signé : Cassas, architecte et géomètre. On présume que l'auteur de ce plan était le père de Louis-François Cassas.

*Le Magasin pittoresque* (1849), p. 281. — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique*, 391. — Le Bas, *Diction. ency-*

*clopédique de la France*. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, III, 501. — Didot, *Nouvelle biographie générale*, IX, 30, 31. — J.-M. Quérard, *La France littéraire*, II, 70.

**Cassault**, c<sup>ne</sup> de la Chapelle-sur-Loire. V. *Casseau*.

**Casse** (la), f., c<sup>ne</sup> de Channay. — *Casse*, carte de l'état-major.

**Casse** (le lieu de la), près du Puits, c<sup>ne</sup> de Jaulnay.

**Casse** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Reugny, 13 habit.

**Casseau** (le), ou **Cassault**, f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-sur-Loire. — Ancien fief. — A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il appartenait à la famille Guillou de Rochecot. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Familles et paroisses de Touraine*, II.)

**Casseau** (le), f., c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Casseau** (le), f., c<sup>ne</sup> de Vernou. V. *Cassereau*.

**Casseaux** (le lieu des), près de Boursetto, c<sup>ne</sup> de Beaumont-Village.

**Casse-Cou** (le), f., c<sup>ne</sup> de Ferrières-sur-Beaulieu.

**Casse-Droit**, ou **Casse-Drouët**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire. — Elle relevait censivement du fief de Bezay. — En 1789, elle appartenait à Thérèse-Louise Chartier. — (Arch. d'I.-et-L., G, 91; *terrier de Saint-Julien*.)

**Cassée** (la croix), c<sup>ne</sup> de Montlouis, près du chemin de Greux au Cormier.

**Cassée** (la croix), c<sup>ne</sup> de Sepmes, près du chemin de Sepmes au Puisard.

**Casselière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Louestault. — *Tassellerie*, carte de l'état-major.

**Casselière** (le lieu de la), paroisse de Neuillé-Pont-Pierre. — Propriété de l'église de Tours, 1740. — (Arch. d'I.-et-L., G, 91.)

**Cassentin**, c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay. V. *Cassantin*.

**Cassereau** (le), f., c<sup>ne</sup> de La Riche-extra.

**Cassereau**, ou **Casseau**, ham., c<sup>ne</sup> de Vernou, 15 habit. — *Cassereau*, carte de l'état-major.

**Casseux** (le lieu de), près de Vauremé, c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher. — *Clos des Casseux*, 1409 (testament de Pierre d'Amboise). — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XI, 240.)

**Cassien** (St-), paroisse du doyenné de Loudun. — Ancienne baronnie qui fut unie au duché de Richelieu. — (D. Housseau, XIV.)

**Cassiers** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Louans, près du chemin de Sainte-Maure à la Bréchottière.

**Cassiette** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse, près de Saint-Jouin.

**Cassin de la Noue** (Étienne-Marie), trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Touraine, fut maire de Tours depuis le 11 juin 1800 jusqu'au 4 mars 1801. Nommé conseiller de préfecture, il mourut le 30 mai de cette même année. Il était né le 30 juillet 1749. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 166. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*. — Arch. d'I.-et-L., *lettres patentes*. — Registres d'état-civil de Tours.)

**Cassine** (la), f., c<sup>ne</sup> de Louestault.

**Cassine** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rivière.

**Cassineraies** (le ruisseau ou ravin des), c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Cassion** (le lieu du), près des Joineaux, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Cassoi** (le lieu du), près de la Mabilelle, c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice.

**Cassoi** (le), f., c<sup>ne</sup> de Vouvray.

**Cassoir** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Règle, près de la Masse.

**Cassol** (le lieu de), près de Bray, c<sup>ne</sup> de Sennevières.

**Cassolerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Maulne.

**Casson** (le lieu de), près de la Berjottière, c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier.

**Cassonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Nouâtre.

**Casson-Noir** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Courcoué, près du hourg.

**Cassons** (le lieu des), près de la Basse-Métairie, c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Cassons** (le lieu des), près du Luc, c<sup>ne</sup> de Braslou.

**Cassotte** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Preuilley, près de Popluru. — Ancienne propriété de l'abbaye de Preuilley. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Preuilley*.)

**Cassotte** (ruisseau de la). — Il prend sa source à la Cassotte, près de Popluru, c<sup>ne</sup> de Preuilley, et se jette dans la Claise. Son parcours est d'un kilomètre environ.

**Cassotterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron. — Elle relevait censivement du fief de Beaumont (1689). — (Arch. d'I.-et-L., E, 163.)

**Castallan** (le lieu de la), près de la Maison-Brulée, c<sup>ne</sup> de Cormery.

**Castallans** (le lieu des), c<sup>ne</sup> du Louroux, près du chemin du Louroux à Sainte-Maure.

**Castanetum**. V. *Châtenay*, c<sup>ne</sup> de Cerelles.

**Castanetus, Castanolus**. V. *Châtigny*, c<sup>ne</sup> de Fondettes.

**Castel-de-Guigne-Folle**, maison,

c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin. — Elle a été vendue le 27 mai 1835, à la c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin, par Marie Cornet, veuve de François Faix. La famille Cornet l'avait achetée, le 29 janvier 1778, de Jean-Auguste Gairal de Serezin et de Marguerite-Louise de Bourassé. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 19 septembre 1837.)

**Castellarii**. V. *le Chatellier*, c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit.

**Castel-Launay**, ham., c<sup>ne</sup> de Souvigné, 18 habit.

**Castellet** (le), c<sup>ne</sup> de Dolus. V. *Châtelet*.

**Castelli**. V. *Château-la-Vallière*.

**Castello**. V. *Châtillon-sur-Indre*.

**Castello** (*molendinus de*). V. *Château*, c<sup>ne</sup> de Saint-Roch.

**Castellum Reginaldi**. V. *Châteaurenauld*.

**Castelnau** (Michel de), seigneur de la Mauvissière et du Rouvre, comte de Beaumont-le-Roger, baron de Janville et de Concessault, conseiller d'État, gouverneur de Saint-Dizier, fils de Jean de Castelnau II, et de Jeanne du Mesnil, naquit à la Mauvissière, paroisse de Neuvy-Roi, en 1518 ou 1520. Il servit avec distinction sous les ordres de Brissac, pendant la guerre entre l'Espagne et la France, et fut employé ensuite dans diverses négociations où il fit preuve d'une très-grande habileté. Ambassadeur en Allemagne, en Italie, dans les Pays-Bas, en Suisse, en Angleterre, partout il se montra fin diplomate et rendit d'éminents services à son pays. Il mourut à Joinville en 1592.

On a de lui des *Mémoires* comprenant les événements politiques qui se sont passés de 1559 à 1570. Imprimés d'abord en 1621 (Paris, Séb. Chapelet, in-4°, avec portrait par Jaspas Isaac), cet ouvrage a été réédité, avec des notes, en 1660, par Jean Le Laboureur (2 vol. in-f°). Une autre édition, augmentée par Godefroy, a été publiée en 1731 (Bruxelles, Jean Léonard, 3 vol. in-f°). Les mêmes *Mémoires* figurent dans la collection Petitot (*Collection complète des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XXXIII).

Michel de Castelnau a traduit en outre le livre de P. de la Ramée (*De moribus veterum Gallorum*), sous ce titre : *Traité des façons et coutumes des anciens Gaullois*, Paris, André Wechel, 1559, in-8°. Cette traduction est dédiée à Jacques de Castelnau, évêque de Saint-Pons et abbé de Saint-Florent.

L'abbé Juteau, *Étude historique et littéraire sur Messire de Castelnau*, Tours, 1874, in-8° de 28 pages. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 86-87. — *Almanach de Touraine*, 1775. — Moréri, *Diction. historique*, I, 731. — Didot, *Nouvelle biographie générale*, IX, 103, 104, 105. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, IV, 821. — *Notice sur Castelnau* (dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, collection Petitot, t. XXXIII). —

Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, III, 521. — G. Vapereau, *Diction. des littératures*, 390. — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique*, 394.

**Castelnau** (Philippe-François d'**Albignac de**), aumônier du roi, évêque d'Angoulême, fut nommé abbé de Boisaubry en 1769, en remplacement de Jean-François Nau. Il mourut en émigration, le 3 janvier 1814. Il était fils de François-Antoine d'Albignac, marquis de Castelnau, et d'Anne-Élisabeth-Constance de Montboisier-Beaufort-Camilly. — (Arch. d'I.-et-L., *clergé séculier*. — *Almanach royal*, 1777. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, VII, 16.)

**Castillarderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Castille** (le lieu de), près de la Clavellerie. c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Castille**, f., c<sup>ne</sup> de Noyant. — *Castille*, carte de Cassini.

**Castille** (le lieu de), près de Peux, c<sup>ne</sup> de Ports.

**Castilles** (le lieu des), près de la Ratelière, c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche.

**Castiniacum**. V. Chahaignes, c<sup>ne</sup> de Semblançay.

**Castra**. V. *Chatres*, c<sup>ne</sup> de Saint-Ouen, et la *Chatre-aux-Grolles*, c<sup>ne</sup> de Verneuil.

**Castris** (la fosse des), près de Bois-Bodin, c<sup>ne</sup> de Vou.

**Castrum Beati Martini, Castrum Novum**. V. *Châteauneuf* (baronnie de).

**Castrum Rainaldi, Reginaldi**. V. *Châteaurenault*.

**Castrusia**. V. *le Liget*.

**Catalonnum, Catolonnum, ou Calatonnum**. — Grégoire de Tours rapporte que saint Brice construisit une église dans ce lieu (397-444) (*hunc ferunt instituisse ecclesias per vicus, id est, Calatonnum, Briccam, etc.*). A. Salmon a fait remarquer dans une note annexée à la Chronique des archevêques de Tours que deux manuscrits portent *Catolonnum*, et deux autres *Calatonnum*. Cette dernière leçon a été adoptée par tous les écrivains que nous avons à citer ici, et qui l'ont traduite ainsi : Hadrien de Valois (*Notitia galliarum*, 571), par Clion; — Champoiseau (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, I, 9), par Cravant; — l'abbé Bourassé (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, II, 133; V, 4), aussi par Cravant; — (Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, 1<sup>re</sup> édition), par Clion; et dans une 2<sup>e</sup> édition, par Chalonnès-sous-le-Lude; — E. Mabilie (*Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 31), par Chalenton; — l'abbé de Marolles, par Chaumont; — A. Salmon, par Chalonnès, mais en expri-

mant un doute; — J. Quicherat, par Chalenton (*De la formation des anciens noms de lieu*, p. 24). — J. Guadet et Taranne, par Clion (*Greg. Tur. Hist. franc.*, lib. x, 134).

D. Martène (*Hist. de Marmoutier*, I, 67), n'exprime pas d'opinion personnelle. « Grégoire de Tours, dit-il, rapporte qu'on attribuait à saint Brice l'institution de cinq chapelles, savoir : *Catalonne*, que quelques-uns croient être *Chaumont*; d'autres *Clion*, *Brique*, que l'on croit aujourd'hui Bray, etc. »

Dans sa *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, p. 267-68, M. Longnon repousse les traductions d'Hadrien de Valois, de Jacobs et de Mabilie. Il fait remarquer, en ce qui concerne *Chalenton*, proposé par Mabilie, que ce mot ne peut être un dérivé de *Calatonnum*, qui devrait produire *Chaléon*.

On pourrait aussi traduire par Chalons, si l'on acceptait la leçon *Catalonnum*, mais on ne trouve en Touraine aucun nom de ce genre.

L'opinion à laquelle nous n'hésitons pas à nous rallier, est celle qui a été exprimée par MM. Chevalier et J.-J. Bourassé, dans leurs *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 10-11. C'est que « le nom vulgaire de *Calatonnum* aura disparu complètement devant le vocable « de la paroisse. »

**Cataudière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Abilly. — *Cataudière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cataudière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon. — Ancien fief. En 1600, il appartenait à Pierre Maupetit, Éc.; — vers 1604, à Jean de Baygnan, marié à Mabilie Maupetit, fille de Pierre Maupetit; — en 1650, à Charles de Baygnan, Éc., seigneur de la Joumeraye et du Puy-de-Sepmes; — en 1666, à Alain de Baygnan, Éc. — (Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 60. — D. Housseau, XIII, 8056. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de-Sainte-Maure*.)

**Cateponcerie** (le lieu de la), paroisse de Courcoué. — En 1789, il appartenait à Jean-Jacques-René de Thubert. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cateroussière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. — *Catroussière*, carte de Cassini.

**Catheline** (le lieu de), près de Soudun, c<sup>ne</sup> de Jaulnay.

**Cathelinettes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Cathelinère** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Esves.

**Cathenæ** (*burgus*). V. *l'Île-Bouchard*.

**Catherine** (chapelle de **Ste-**). V. *Amboise, collégiale*.

**Catherine** (chapelle **Ste-**). V. *Avoine*.

**Catherine** (chapelle **Ste-**). V. *Port-Huault*, c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau.



**Catherine** (chapelle **Ste-**). V. *Barrou*.

**Catherine** (**Ste-**), faubourg de Bléré.

**Catherine** (**Ste-**), f., c<sup>ne</sup> de Bossay. — *Sainte-Catherine*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. — Il y avait une chapelle, placée sous le vocable de sainte Catherine et qui existait encore en 1725. On ignore l'époque de sa fondation. Le 12 septembre 1712 on y bénit une cloche qui eut pour parrain Paul Ancelon, Éc., seigneur de Claise. En 1743, le fief appartenait à Louis-François, marquis de Gallifet, baron de Preuilly, brigadier des armées du roi. — (Registres d'état-civil de Bossay. — *Décret de mise en vente de la terre de Preuilly*, imprimé, 1705. — Archives du château d'Azay-le-Féron.)

**Catherine** (chapelle **Ste-**). V. *Char-nizay*.

**Catherine** (chapelle **Ste-**). V. *Chinon*, collégiale de Saint-Mexme.

**Catherine** (chapelle de **Ste-**). V. *Chissé, Cravant*.

**Catherine** (chapelle **Ste-**), paroisse d'Étableaux, aujourd'hui c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. — Elle était située dans l'ancien château d'Étableaux, dont on voit encore les ruines. On y célébrait la messe en 1787. N. Agier en était alors le chapelain. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14, *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 217.)

**Catherine** (le lieu de **Ste-**), près du Couvent, c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Catherine** (**Ste-**), f., c<sup>ne</sup> de Monnaie. — Près de là se trouve la fontaine de la Verrerie.

**Catherine** (chapelle **Ste-**). V. *Mont-louis*.

**Catherine** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Razines, près des limites de la commune de Jaulnay.

**Catherine** (chapelle **Ste-**). V. *Sonzay*.

**Catherine** (chapelle **Ste-**). V. *Saint-Senoeh, la Tour-Saint-Gelin*.

**Catherine-de-Fierbois** (**Ste-**), commune du canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon, à 29 kilomètres de Tours, 41 de Chinon et à 7 de Sainte-Maure. — *S. Katherina de Fero Bosco, Sainte-Katherine-de-Fierbois, Burgus S. Catharinæ*, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. — *Sainte-Catherine-de-Fierbois*, carte de Cassini. — *Sainte-Catherine*, carte de l'état-major.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Soriguy et de Saint-Branches; à l'ouest, par celles du Louroux et de Louans; à l'est, par Saint-Épain; au sud, par Sainte-Maure. La route nationale n<sup>o</sup> 10, de Paris à Bayonne, la sépare,

à l'ouest, de la c<sup>ne</sup> de Saint-Épain. Elle est arrosée par le ruisseau de Puchenin, qui la sépare de la commune de Saint-Épain; par le ruisseau de Prévoux, qui forme la limite du côté de la commune de Sainte-Maure, et par celui de l'étang de Commacre qui se jette dans le ruisseau de Prévoux.

Les lieux, hameaux et villages suivants en dépendent : La Pagerie (44 habit.), ancien fief. — La Proutière, ancien fief, relevant de Sainte-Maure. — La Richardière (11 habit.). — Le Valet (15 habit.). — La Brizardière, ou Brissardière (32 habit.). — Commacre (appelé autrefois le Retail), chât. (24 habit.), ancien fief. — La Mansellière, ancien fief, relevant de Sainte-Maure. — La Bourde (11 habit.). — L'Angelionnerie, ancien fief, relevant de la baronnie de Sainte-Maure. — Les Douets, ancien fief. — La Richerie, ancien fief, relevant de Noyant. — La Bouillée-de-Guy, la Mauricière, Puchenin, la Pouplinière, l'Ansandrie, les Malvaux, l'Archerie, la Crête, les Champs-Boyers, la Bourdonnière, la Reinière, la Godefroy, etc.

Avant la Révolution, cette commune était dans le ressort de l'élection de Chinon et dépendait du doyenné de Sainte-Maure et de l'archidiaconé d'outre-Vienne. En 1793, elle dépendait du district de Loches. Depuis 1832, elle fait partie du canton de Sainte-Maure. Antérieurement elle était comprise dans le canton de Ligueil.

*Superficie cadastrale*. — 1543 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Fouché, a été terminé le 20 décembre 1832.

*Population*. — 119 feux en 1762. — 509 habit. en 1801. — 525 habit. en 1804. — 546 habit. en 1808. — 510 habit. en 1810. — 582 habit. en 1821. — 556 habit. en 1831. — 610 habit. en 1841. — 694 habit. en 1851. — 667 habit. en 1861. — 596 habit. en 1872. — 562 habit. en 1876.

*Foire* le troisième lundi de septembre.

*Assemblée* pour location de domestiques le premier dimanche après Pâques.

*Bureau de poste et perception* de Sainte-Maure.

Suivant une tradition, à l'appui de laquelle on ne trouve aucun titre sérieux, l'existence de Sainte-Catherine-de-Fierbois serait constatée dès 732. A cette date, Charles Martel, après avoir vaincu les Sarrasins, aurait déposé son épée dans une chapelle bâtie dans ce lieu appelé primitivement Fierbois, *locus de Fero Bosco*.

Le premier document certain concernant cette localité est de 1375. Il nous apprend que l'on voyait, sur un terrain couvert de buissons et de ronces, les débris d'une chapelle dédiée à sainte Catherine d'Alexandrie. Un habitant du pays, nommé Jehan Godefroy, aveugle depuis sept ans, alla prier pendant neuf jours consécutifs sur les ruines, dans le but de recouvrer la vue par l'intercession de la sainte. Le bruit s'étant répandu en Touraine et au delà que ses prières avaient été

exaucées, une foule de pèlerins arrivèrent de toutes parts. D'abondantes aumônes provenant des pieux visiteurs, permirent bientôt de commencer la reconstruction de la chapelle, qui fut achevée en 1379. Une chronique, intitulée *Le livre des miracles de Madame sainte Katherine de Fierboys*, nous a conservé le souvenir d'un assez grand nombre de pèlerinages, accomplis à la chapelle par suite d'un vœu. Commencés en 1375, elle se termine en 1470.

Parmi les pèlerins on comptait beaucoup de soldats qui, faits prisonniers, avaient miraculeusement recouvré leur liberté en invoquant sainte Catherine. La plupart des autres avaient obtenu des guérisons à la suite de prières adressées à la même sainte. Quelques-uns, partis de points fort éloignés, faisaient la route entière nu-pieds ou se condamnaient à ne prendre aucune nourriture, jusqu'à leur arrivée à la chapelle. D'autres, dépassant de beaucoup les limites prescrites par la bienséance, quittaient leurs vêtements au moment où ils apercevaient le clocher de Sainte-Catherine, et ne conservaient que leur chemise pour se rendre au but de leur voyage. Voici deux extraits assez curieux de la Chronique :

« Le x<sup>e</sup> jour de fevrier mil cccc xxi advint un très noble miracle en la ville de Bressac-la-Southeraine, à Limoges. Une dame, femme de messire de Jehan de Laleses, chevalier, et fille de Archambault de Combort, tomba dangereusement malade et les phisiciens l'ayant jugée à mort, ne lui donnant que quelques jours de vie, lors frère Hugues de Laleses, frère de son mari, prieur de Versillac, la fit confesser et recevoir le corps de J. C. et la voua à S<sup>te</sup> Katherine, promettant d'aller à la chapelle de Fierboys et dès qu'il verrait le moustier de se depouiller tout nu en sa chemise et d'offrir un vœu de 4 livres de cire. Et l'heure dite par les phisiciens elle souffrit cruellement et poussa trois soupirs comme quelqu'un qui devie et lui fut tenu la chandelle en la main. Alors son mari et le frère de celui-ci sortirent de la maison la croyant morte et ils s'agenouillèrent le plus droit qu'ils purent vers la chapelle de Fierboys et là prièrent de nouveau, et alors la dite malade revint à la vie et demanda son seigneur et son frère et leur dit que N. D. et sainte Katherine l'avaient guerie.

« Et vint le dit Hugues de Laleses accomplir son vœu et déposa par serment tous ces faits en présence de messire Jehan Bredure, prêtre, et frère Jehan Chermeteau, gardes de la dite chapelle. »

« Le xiii<sup>e</sup> jour du mois de juillet l'an mil cccc xl et six, Jehan Fary, natif d'Écosse, menestrel du roy nostre sire est venu ceans en pèlerinage et a dit et affirmé par son serment que ung des serviteurs de la fructerie du roy se esbattoit d'un arc et tiroit avecques les archiers du roy. Toutesfois, en tirant, la flèche du dit serviteur

vint frapper le dit menestrel et entra la dite flèche bien deux doiz emmy la teste. Et lors, se voyant ainsi blécié se recomanda à madame sainte Katherine. Ainsi est venu ceans le dit menestrel, sain et bon point. Et a apportée la dite flèche et l'a faicte mectre en une teste de cire. Et a dit ce et juré comme dit estre vray, en la présence de messire Guillaume Pigeon, Guillaume Galerneau, prestres, frère Jehau Dan et messire Georges Guiot, gardes de ceans, et plusieurs autres. »

Nous voyons, par la même Chronique, que, parmi les pèlerins, se trouvaient des criminels qui étaient envoyés là par forme de pénitence et pour faire amende honorable. Elle cite un homme auquel le roi et la reine avaient imposé l'obligation de se rendre à Sainte-Catherine, en punition de deux viols\* qu'il avait commis. Le coupable vint, en effet, à la chapelle. Pendant la messe, chantée au principal autel, en présence d'un grand nombre de fidèles, il s'accusa, à haute voix, de ses crimes, protesta de son repentir, et, pour prouver au roi et à la reine qu'il avait accompli le pèlerinage et fait sa confession publique, il emporta des lettres rédigées par les chapelains et revêtues de leur sceau.

Le *Livre des miracles de Madame Sainte Katherine*, auquel nous avons emprunté les renseignements que l'on vient de lire, se trouve à la Bibliothèque nationale sous le n<sup>o</sup> 7335 (manuscrit). Il a été publié à Tours, en 1858, par l'abbé Bourassé. André Salmon en a fait quelques extraits qui sont à la Bibliothèque de Tours.

Par acte du 8 août 1415, Jean Le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France, fonda à Sainte-Catherine-de-Fierbois un hospice destiné à recevoir les pèlerins pauvres. Il fit construire en même temps une chapelle sous le vocable de saint Jacques le Majeur et donna l'emplacement d'un cimetière. De plus, il fit don au nouvel établissement de neuf arpents de terre et de bâtiments situés dans le voisinage. Il était stipulé dans l'acte qu'une messe basse serait dite chaque jour dans la chapelle de l'hospice.

Le bourg de Sainte-Catherine étant une dépendance de la châtellenie de Sainte-Maure, Jehan Le Meingre dût obtenir du châtelain l'autorisation d'acheter les terrains nécessaires à la fondation qu'il projetait. Il lui paya, pour droit de vente, la somme de soixante livres tournois. Le seigneur de Sainte-Maure délivra à cette occasion les lettres suivantes :

« A tous ceulx qui ces présentes lettres veront, Jehan de Craon, chevalier, seigneur de Moncontour, Sainte Maure, Montbazou, seavoir faisons que comme messire Le Meingre, dit Bouciquant, comte de Beaufort et d'Alès, vicomte de Thouminne et du Valerne, mareschal de France, esmu de devotion, ait fondé et faict construire et edifier un hospital et aumosnerie pour heberger les pauvres et faire accomplir les œuvres de mi-

sericorde, en l'honneur de Dieu, en nostre ville de Sainte Catherine de Fierbois estant auedans des fines et metes de nostre baronnie et chastellenie de Sainte Maure, et pour la fondation d'icelle aulmosnerie et pour faire faire l'edification d'icelle ait requis certains heritaiges et places de plusieurs personnes et estant au dedans de nostre dite ville de Sainte Catherine de Fierbois, c'est assavoir, de Collas Lambert, Jehan Arrault, de Guillaume de Mesnere, contenant le tout huit quartiers de terre ou envyron, joignant la rue de la dite ville d'une part, l'ostel de feu Yvon de la Rivière, la ruelle ou venelle comme le dit ostel entre deux d'autre part et les vergiers de l'ostel de la Couronne..... le dit messire Jehan le Maingre a fait construire et edifier certains hostels tant pour la chapelle à ce nécessaire que l'hospital pour heberger les dits pauvres que autres edifices et jardins à ce nécessaires, laquelle chose ne pouvoit faire sans avoir sur ce nostre congé et licence, scavoir faisons que pour honneur et reverence de Dieu et considerant la bonne volonté et affection du dit messire Jehan le Maingre et en faveur du dit, pour la fondation de la dite aulmosnerie a voulu et consenty que tous nos prédecesseurs et successeurs sieurs de Sainte Maure soyons participans et accompaignans du tout le dit bienfaict, prières et oraisons qui sont et seront faictes d'icy en avant en la dite aulmosnerie et pour occasion d'icelle nous inclinans à la requeste et volupté du dit messire Jehan le Maingre et afin que nous, nos prédecesseurs et successeurs de Sainte Maure soyons à tousjours-mais perpetuellement participans et accompaignans esdits bienfaicts et pour honneur et reverence de Dieu et accomplissement des œuvres de charité avons voulu et octroyé et consenty et par ces presentes voulons, octroyons et consentons que les dits heritaiges et places dessus declarées soient et demeurent à toujours mais perpetuellement et nous les amortissons par la teneur de ces presentes auedans de douze bournes que nous y avons fait metre pour la construction et edification du dit hospital et aulmosnerie, en laquelle place le dit messire Jehan Le Maingre a fait edifier une chapelle contenant sept toyses et demye en carré. En outre il sera fait un cimetière joignant du dit hospital et chapelle au dedans des quatre bournes qui y sont minses, lequel comprendra en tout dix toyses en carré, laquelle chapelle et cimetière le dit messire Jehan le Maingre pourra faire dedier, et sont et demoureront d'illec en avant francs et dediéz, et esques chapelle et cimetière les allants et venants qui trespasseront et decederont au dit hospital se pourront faire ensepulturé et enterré; et ce nous voulons et consentons en tant qu'il nous touche, sans que nous, nos hoirs ou ayant cause de nous en puissent de au temps advenir y mettre aucun empeschement ou contredit, sauf et reservé à nous et à nos hoirs et ayans cause de tous nos droitz de la baronnie

et justice toutes et quantes foys et que le cas y adviendra et tous nos autres droitz seigneuriaux, sans excepter que nous voulons et consentons que les pauvres mendians des conditions dessusdites qui trespasseront et decederont au dit hospital et qui par testament et dernière volupté donneront leurs biens meubles, ou qui trespasseront et decederont au dit hospital sans faire aucunz testament ou ordonner de leurs biens qu'ils auront au dedans du dit hospital sont et demeureront pour et au pcurfit d'icelle aulmosnerie jusques à la somme de 100 sols tournois et au dessus; et pour tout le droict des ventes et indampnité qui pour cause de ce nous peuvent competer et appartenir le dit messire Jehan le Maingre, en la personne de messire Guillaume Bonafous, prestre, chanoyne et provost de Restigne en l'église Monsieur Sainct Martin de Tours son propre affine et compense à nous en la somme de 60 livres tournois, laquelle somme nous confessons avoir eue et reçue par la main du dit messire Guillaume Bonafous et en quittons le dit messire Jehan le Maingre et a tout ce que dessus est dit tenir et accomplir obligeons nous, nos hoirs, successeurs et ayans cause de nous, et promettons par la foy de serment de nostre corps de non venir en contre. Si donnons en mandement à tous nos justiciers et officiers de nostre dite chastellenie de Sainte Maure qui à présent sont, qui pour le temps à venir seront que à la teneur et effect de ces presentes obeissent et entendent diligemment sans sur ce estre donné aucun empeschement ni contredit. Donné en nostre chastel de Montbazou, sous nostre scel et sing manuel en tesmoing de vérité et memoire perpetuelle, le 10<sup>e</sup> jour du mois d'aout l'an de grace 1415. Signé : J. de Craon. »

Au mois de mars 1429, le bourg de Sainte-Catherine-de-Fierbois eut la visite de Jeanne d'Arc, qui se rendait près du roi Charles VII, accompagnée d'un chevalier nommé Jean de Novelonpont, de Bertrand de Poulengy, écuyer, de Collet de Vienne, messenger royal, de deux sergents d'armes et d'un archer, appelé Richard. L'héroïne de Domrémy avait une dévotion particulière envers sainte Catherine. Celle-ci, disait-elle, lui était apparue plusieurs fois, et elle avait fait vœu d'aller prier, avant de se présenter devant le roi de France, dans le sanctuaire consacré à la sainte. Le jour de son arrivée, elle entendit trois messes consécutives, célébrées par les gardiens de la chapelle, et le lendemain, elle fit écrire à Charles VII, alors à Chinon, pour demander si elle pouvait se présenter devant lui. Sur la réponse affirmative du roi, elle partit, le 6 mars, de Sainte-Catherine. Quelques semaines après, on la retrouve à Tours, où elle était venue pour prendre une armure. Pendant son séjour dans cette ville, elle annonça que les voix intérieures auxquelles elle obéissait, lui avaient révélé l'existence, dans la chapelle de Sainte-

Catherine-de-Fierbois, « d'une épée dépourvue de fourreau et ayant appartenu à un valeureux chevalier. » Cette arme, disait-elle, lui était nécessaire dans l'accomplissement de sa mission. On la trouverait ensevelie à une petite profondeur derrière l'autel, avec de vieilles armures, parmi lesquelles il serait facile de la reconnaître par les cinq croix qui étaient gravées sur la lame. Un armurier fut dépêché à l'endroit désigné et y recueillit, en effet, une épée portant les indications fournies par Jeanne d'Arc. Les gardiens de la chapelle s'empressèrent de faire fabriquer, pour l'offrir à l'héroïne, un fourreau « de velours vermeil, semé de fleurs de lis. » De leur côté, des habitants de Tours commandèrent une gaine de drap d'or. Mais Jeanne d'Arc refusa ces présents, disant qu'elle préférerait pour son épée un simple fourreau de cuir.

Plus tard, lors de son procès, à Rouen, ses juges lui imputèrent à crime les circonstances qui avaient accompagné la découverte de l'épée. Ils prétendirent que cette découverte était due à l'intervention du démon, ou que si celui-ci n'était pour rien dans l'affaire, Jeanne d'Arc, avant d'aller trouver le roi, avait déposé elle-même, en cachette, ou fait déposer par un compère, derrière l'autel de Sainte-Catherine, l'arme dont quelques jours après elle devait révéler l'existence.

Jean Chartier, sous-chantre de l'église Saint-Denis, en enregistrant dans une *Histoire de Charles VII*, l'incident de la vie de Jeanne d'Arc que l'on vient de lire, a produit une version qui s'écarte beaucoup des récits des autres écrivains. Voici comment il rapporte le fait :

« Cette Pucelle, après qu'elle eust été examinée, « réquit au roy qu'il lui pleust bailler un de ses « armuriers pour aller à Sainte Catherine de « Fierbois querir une espée qui estoit en certain « lieu de l'église, venue là par la grace de « Dieu, et sur laquelle y avoit pour empreinte de « chacun costé cinq fleurs de lys; laquelle chose « luy fut accordée, en luy demandant de par le « roy si elle n'avoit oncques esté au dit lieu, « comment elle scavoit la dite estre telle, et « comment elle y avoit esté apportée. A quoy « elle respondit que oncques n'y avoit esté, ne « entré en la dite église de Sainte Cathe- « rine, mais bien scavoit, que icelle espée y « estoit entre plusieurs vieilles ferrailles, « comme elle le scavoit par révélation divine, « et que par le moyen d'icelle espée elle devait « chasser du royaume de France les Anglais et « mener le roy oindre et couronner en la ville de « Rheims. Ces paroles ainsi exposées par la dite « Jeanne, par le congé et permission du roy l'un « des dits armuriers alla avec elle au dit lieu, « où il trouva ceste espée, et l'apporta la dite « Jeanne, qui estoit chose bien merveilleuse. »

Si la partie du récit de Jean Chartier que nous avons soulignée était exacte, Jeanne d'Arc se

serait rendue coupable d'imposture, puisque contrairement à la réponse qui lui est prêtée, elle s'était arrêtée plusieurs jours à Sainte-Catherine-de-Fierbois et avait visité nombre de fois la chapelle. Mais pour se convaincre de la fausseté de la version due à la plume du sous-chantre de Saint-Denis, il suffit de se rappeler que, de Sainte-Catherine même, la Pucelle avait envoyé un message à Charles VII pour lui annoncer son arrivée dans cette localité et lui demander audience.

Quelques mois après la mort de Jeanne d'Arc, brûlée vive, à Rouen, le 30 mai 1431, Charles VII fit commencer à Sainte-Catherine-de-Fierbois la construction de la chapelle qui existe encore aujourd'hui. L'édifice ne fut complètement achevé que sous les règnes de Charles VIII ou de Louis XII. On le plaça sous le vocable de saint Martin. Le roi, en souvenir de Jeanne d'Arc, y fit mettre une inscription, qui a été détruite à l'époque de la Révolution et dont Léon Godefroy a parlé en ces termes dans sa *Relation d'un voyage de Toulouse à Amboise*, en 1638 : « Dans une pencharde attachée à quelque part de « l'église, vous lirez quelque chose qui concerne « la miraculeuse rencontre de l'épée que la Pu- « celle d'Orléans voulut avoir, allant en guerre, et « les privilèges qu'aucuns de nos rois avoient « accordés à tous les parents et alliés de la Pu- « celle, lesquels ensuite pour s'estre trouvé trop « de personnes ont esté abolis. »

Le bourg de Sainte-Catherine dépendait de la cure de Sainte-Maure. En 1464, les habitants, alléguant leur trop grand éloignement de l'église paroissiale à laquelle ils étaient obligés de se rendre pour y remplir leurs devoirs religieux, firent des démarches dans le but d'obtenir l'érection de leur chapelle en succursale, avec fonts baptismaux et cimetière. Une demande, adressée par eux au pape Pie II et à l'archevêque de Tours, fut accueillie favorablement, et un chanoine de Poitiers, nommé Poullain, eut mission d'ouvrir une enquête *de commodo et incommodo*. Mais les guerres qui survinrent interrompirent pour quelques années le cours de cette affaire.

Vers 1515, le projet fut repris. Il rencontra une vive résistance de la part du seigneur de Sainte-Maure et du curé de cette ville. Cependant, à la suite du rapport du commissaire enquêteur, l'official de Tours rendit, à la date du 21 mars 1516, une sentence qui érigeait le bourg de Sainte-Catherine en succursale, à condition que chaque habitant paierait à la fabrique de Sainte-Maure une redevance de huit deniers.

Immédiatement, Renée du Fou, en sa qualité de dame de Sainte-Maure, fit opposition à l'exécution de cette sentence. Elle prétendait que Sainte-Catherine, se trouvant dans la circonscription de son fief, ou ne pouvait, sans son assentiment, apporter des modifications à l'ancien état de choses. De leur côté, les habitants l'assignèrent devant les magistrats du siège présidial et bail-

liage de Tours, pour être maintenus dans la possession du droit de succursale qui leur avait été concédé par l'official, avec approbation de l'archevêque. Déboutés de leur demande, par jugement rendu le 6 février 1519, ils persistèrent encore, et au bout de quelques années ils finirent par obtenir gain de cause. Une sentence du 12 mars 1540 fixa les limites de la nouvelle paroisse.

En 1704, de nouvelles instances furent faites près de l'archevêque de Tours, dans le but, cette fois, d'obtenir l'érection de Sainte-Catherine-de-Fierbois en cure. François Duvau, curé de Saint-Épain, délégué par le chef du diocèse pour faire une enquête, se rendit à Sainte-Catherine et dressa, à la suite de sa visite, qui eut lieu le 1<sup>er</sup> décembre 1704, un procès-verbal constatant l'état de l'église. Voici un passage de ce procès-verbal qui donne des détails intéressants sur l'édifice et sur les reliques qui y étaient conservées :

« Nous sommes entrés dans la chapelle étant une église bien construite et bastie, couverte d'ardoise, en figure de croix, d'une longueur de plus de 100 pieds, largeur de plus de 20 pieds, voutée de sept voutes dont la melieue est d'une hauteur surprenante, soutenue sans aucun piliers. Dans la dite église, sont deux ailes; il y a dans une l'autel de N. D. en entrant, à gauche, où il y a une N. D. de Pitié, en bosse, avec le petit Jesus sur ses genoux; deux autres statues aussi en bosse, l'une de saint Sébastien et l'autre de saint Antoine, joignant la dite figure de N. D.; un autel au pied bien orné et bien commode pour la dévotion de dire la sainte messe; sur laquelle voute de N. D. est bati le clocher, d'une très belle hauteur, où il y a deux grosses cloches, l'une pesant près de 2,000 et l'autre 1,200. A l'aile droite est l'autel de sainte Catherine, orné par un grand tableau de la figure de la dite sainte représentée par son martyre, avec deux statues, en bosse, bien décentes, l'une de saint Jean l'Évangéliste et l'autre de sainte Neanmaise; un autel bien orné pour la célébration du saint sacrifice de la messe. La dite église est un ouvrage royal, basti sous le règne de Charles VIII, en mémoire de l'espée de la Pucelle d'Orléans, trouvée en ce lieu sous Charles VII. Plus, il y a dans la dite église le grand autel et le chœur bien renfermé et d'une grandeur considérable, où est l'autel de saint Martin, patron de la dite église, représenté dans un très beau tableau sous la figure de l'aumône qu'il fit à Amiens, aux deux côtés duquel il y a deux figures en bosse, l'une de N. D. et l'autre de sainte Catherine; sur lequel il y a un très beau tabernacle de bois doré, avec plusieurs angelots aussi dorés et la figure de la résurrection de Notre Seigneur..... Plus, il y a dans la sacristie qui est à droite, joignant la dite église, de trois toises en carré, bien voutée, le trésor de la dite église où sont : Premièrement : Un autel de

vermeil doré, où sont imprimées les fleurs de lys, sur lequel autel il y a deux statues ou figures d'anges de la hauteur de près de deux pieds, aussi de vermeil doré, qui porte une relique de l'orteil de sainte Catherine, enchassé dans le cristal d'une grosse fiole ronde, aux deux bouts de laquelle il y a deux virolles d'or. Plus, une autre figure de sainte Catherine, de vermeil doré, de la hauteur d'un pied et demi, qui porte une roue d'argent où il y a du bois de la roue ou Maximin voulut causer le martyr de cette sainte. Plus, il y a un dôme d'argent doré enrichi de l'os d'un bras de sainte Catherine. Plus, il y a un petit dôme d'argent où il y a du bois de la crèche de notre Seigneur. Plus, une petite fiole ronde, de cristal, deux petites virolles au bout, d'argent, où il y a des cheveux de Notre Dame. Plus, il y a un chef des Onze mille vierges, enchassé dans un taffetas rouge.... »

A la suite de l'enquête faite par le curé de Saint-Épain, l'archevêque de Tours, Mathieu Isoré d'Hervault, rendit, à la date du 17 décembre 1704, un décret qui érigeait en cure et paroisse le bourg de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

Le principal argument des personnes qui s'étaient opposées à cette mesure avait été l'impuissance dans laquelle se trouverait la nouvelle paroisse de fournir un revenu nécessaire pour l'entretien d'un curé. Mais les habitants surmontèrent cette difficulté au moyen d'une transaction qu'ils firent avec les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Tours, au sujet de l'aumônerie de Saint-Jacques.

Par arrêt du Conseil, en date du 11 juillet 1698, cette aumônerie, fondée, comme on l'a vu plus haut, par Jean Le Meingre dit Boucicaut, maréchal de France, avait été réunie avec tous ses biens à l'hôpital de Tours. Par acte du 29 février 1704, les administrateurs de cet établissement, Joseph Milon, sieur des Essarts, Ursin Coudreau, sieur du Garsoy, et Jean Guillery, sieur de Juspillard, abandonnèrent, au profit de la cure de Sainte-Catherine, l'aumônerie de Saint-Jacques, la chapelle et trente-deux arpents de terre qui en dépendaient.

Le décret qui avait décidé l'érection de la succursale en cure ordonna en même temps que le titulaire serait à la présentation de l'abbaye de Noyers.

Par lettres du 3 octobre 1560, renouvelées et confirmées le 7 septembre 1562, Louis de Rohan, seigneur de Sainte-Maure, concéda au seigneur de Commacre et à ses successeurs le droit de tombe et sépulture, avec litres, ceinture et armes, dans l'église de Sainte-Catherine.

L'enfeu établi par les seigneurs de Commacre, en vertu de cette concession, existait encore à la fin du xviii<sup>e</sup>. On y voyait divers écussons appartenant aux familles Briant, du Blandin et Cantineau. Jean-Félix Cantineau, comte de Commacre, lieutenant des maréchaux de France, y fut inhumé le 24 mars 1750.

Démoli à l'époque de la Révolution, l'enfeu seigneurial occupait une partie de l'ouverture qui donne aujourd'hui accès dans une chapelle que M. le marquis de Lussac, propriétaire du château de Commacre, a fait construire à ses frais en octobre 1852. M. le marquis de Lussac a fait réparer plusieurs anciens écussons placés près de la nouvelle chapelle.

Autrefois toutes les fenêtres de l'église étaient ornées de magnifiques vitraux. En 1790, il ne restait presque plus rien de ces richesses artistiques; on ne s'était même pas donné la peine de les remplacer par des vitres ordinaires. Un certain nombre de fenêtres avaient été murées. Un écusson, celui des comtes de Béarn, faisant partie d'un vitrail, est tout ce qui a échappé à la dévastation. Il se trouve à une croisée située près de la chaire. M. le marquis de Lussac y a fait exécuter quelques réparations. De plus il a fait don des vitraux qui ornent actuellement le sanctuaire.

En 1853, certaines parties de l'église menaçaient ruine. Au moyen d'un secours donné par l'État et augmenté par le produit d'une loterie et par des dons particuliers, on entreprit, sous la direction de M. Chateigner, architecte, des travaux de consolidation qui assurèrent la conservation d'un des monuments historiques les plus précieux de la Touraine.

En opérant des déblaiements, on trouva, parmi les décombres, des débris paraissant provenir d'une église de l'époque romane et une statue de pierre, représentant sainte Catherine d'Alexandrie. Cette statue, qui ornait, avant la Révolution, un des autels de l'église, avait été primitivement peinte; on l'a soigneusement restaurée.

A la même époque, l'enlèvement d'un badigeon grossier qui recouvrait les murailles, a fait découvrir des écussons appartenant aux familles de Boucicaut, de Rohan, d'Arc et de Cantineau de Commacre.

Dans la chapelle du sud-ouest, dédiée à sainte Catherine, on remarque un très-bel autel, qui paraît dater de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Au temps où la nation vendait à son profit les monuments religieux et leur mobilier, il avait été acheté par un habitant de la contrée. Plus tard, vers 1843, on le retrouva dans un moulin, où il servait de coffre. La fabrique de Sainte-Catherine en fit l'acquisition et le réinstalla dans l'église après l'avoir fait restaurer par un habile artiste, nommé Lunel, sous la direction de l'abbé Manceau.

C'est un charmant spécimen du style ogival flamboyant. Il se compose de sept panneaux sculptés avec un art infini. Au centre est représentée sainte Catherine, ayant à ses pieds la roue traditionnelle, qui rappelle son martyre. Sur d'autres points, on voit les armes de France et de Bretagne, circonstance qui, rapprochée de l'existence d'écussons semblables aux clefs de voûte du sanctuaire et du chœur, indiquent que l'église et l'autel appartiennent à la même époque.

L'église de Sainte-Catherine a possédé un superbe missel qui lui avait été donné en 1420, par Jean de Montfort, duc de Bretagne. Ce livre était renfermé dans une cage de fer scellée à l'un des piliers de la nef. Un espace suffisant avait été laissé entre les barreaux de la cage pour laisser passer la main et tourner les feuillets. Il est à croire qu'il avait disparu de l'église avant 1704, puisque l'état de lieux dressé le 1<sup>er</sup> décembre de cette année par le curé de Saint-Épain et dont nous avons parlé plus haut, n'en fait pas mention.

Les anciens bâtiments de l'hospice, fondés par Jean Le Meingre, dit Boucicaut, existent encore. En 1830, on en a fait un presbytère, la mairie et une maison d'école. Dans le pignon de la maison presbytérale, on aperçoit l'arc ogival de la fenêtre qui s'ouvrait au-dessus de l'autel de la chapelle et que l'on a fait murer lors de la nouvelle appropriation de l'édifice.

La chapelle primitive de Sainte-Catherine était desservie, aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, par deux ecclésiastiques auxquels les anciens titres donnent les qualifications de *recteurs*, de *gardiens* et de *gouverneurs*. Voici les noms de quelques-uns des titulaires de ce bénéfice :

Nicolas Péchin, 1380. — Jehan Bredur et Jehan Chermeteau, 1416. — Jacques Amissel et Jehan Mimaut, 1420. — Richard Kiressiziau, 1423. — Gilles Lecourt, 1426-37. — Georges Guiot, curé de Sainte-Maure, 1437. — Jehan Dan, 1445. — Jehan Hardouin, vicaire de l'église de Tours, 1521.

CURÉS DE SAINTE-CATHERINE. — Jacques Aviron, 1704, résigna ses fonctions en 1719. — N. Lebrun (1704), mourut en 1752. — Joseph Billault, 1786-90. — Champion, curé constitutionnel, 1793. — Brissard, 1806-1820. — Alluaume, 1820 (aujourd'hui curé d'Azay-le-Rideau). — Leduc, 1821-1823. — Brissard, 1823-1829. — Pichard, 1829-1847. — Girault, 1847. — E. Maubois, 1853. — Coulandon, 1862, actuellement en fonctions (1878).

Le bourg de Saint-Catherine-de-Fierbois relevait féodalement du château et de la justice de Sainte-Maure. Les habitants étaient tenus à huit jours de garde dans ce château lorsqu'ils en étaient requis. Par une transaction passée entre eux et leur seigneur, le 2 mars 1459, ils s'affranchirent de cette redevance en s'engageant à payer annuellement cinq sols tournois par feu. Par lettres du 2 janvier 1545, ils furent autorisés à clore leur bourg de murailles et de fossés pour le préserver contre des bandes de pillards qui parcouraient les campagnes.

Près de l'église on remarque un vieux bâtiment appelé la *Maison du Dauphin*. Le 28 mai 1478, le sire d'Estouteville, seigneur de Sainte-Maure, le vendit à Julien Goby, moyennant une rente de quarante sols tournois. Au-dessus de la porte d'entrée principale étaient deux écussons aujourd'hui

d'hui tellement mutilés, qu'il est impossible de les blasonner. Dans l'un des appartements se trouve une plaque de cheminée, en fonte, sur laquelle sont les armes de France.

Au xv<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Saint-Julien possédait dans le bourg, une maison qui lui avait été donnée par Louis Forest, Éc.

Il y avait dans l'ancien château de Commacre, une chapelle que nous voyons mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787.

La voie romaine allant de Poitiers à Tours, passait dans le voisinage de Sainte-Catherine.

**MAIRES DE SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS.** — François-Emmanuel Maurice, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Jacques-Emmanuel Maurice, 2 janvier 1826. — Baric-Delahaye, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, nommé le 10 août 1830, 4 décembre 1834, 5 juin 1837, 21 juin 1840. — François Richard, 23 juillet 1846, démissionnaire en 1867. — Maximilien-Louis-Charles, marquis de Lussac, nommé le 14 février 1867, mai 1871, janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., G, 14, 16, 79. — D. Housseau, IX, 3800; XII, 5770, 6002; XIII, 8029, 8056; 8624; XIV. — Monsnier, *Hist. eccles. B. Martini Tur.*, I, 271. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Statistique des paroisses de Touraine*; fonds Salmon, *titres de Sainte-Maure; Martyrol. S. Juliani.* — *Panorama pittoresque de la Touraine*, 15. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 560. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 195. — Le Brun des Charmettes, *Hist. de Jeanne d'Arc*, I, 359, 372, 421. — Jean Chartier, *Hist. de Charles VII*, 20. — J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, 69. — J.-J. Bourassé, *Les miracles de Sainte Katherine de Fierbois.* — *Journal d'Indre-et-Loire* du 15 septembre 1848. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 13, 33, 95. — *La Touraine*, 390. — De Cougny, *Excursion en Poitou et en Touraine*, 6. — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine* (Notice, avec vue de l'église). — Nic. Gil, *Annal. et chrono. de Fr.*, 310. — Didot, *Nouvelle biographie générale*, XIII, 83, 84, 85. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 201. — Belleforest, *Grand. annal. et hist. de Fr.*, II, 1080. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 153. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, II, 191 (Note sur la restauration d'un autel gothique, par l'abbé Bourassé); IV, 36, 37, 45, 175, 176; V, 55 (Notice sur Sainte-Catherine-de-Fierbois, par Ch. de Sourdeval); VI, 281, 284, 288; X, 10; XIII, 61; *Bulletin de la même Société* (1871), p. 99. — Piganiol de la Force, *Description de la France*, VII, 64. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 15. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 22. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France.* — Mézeray, *Hist. de France*, II, 614. — M. Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, 60. — Notes communiquées par M. le marquis de Lussac. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 202, 203. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 190-94. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 526. — Mazas, *Vie des capitaines français*, VI, 33, 34.

**Catherine-de-Fortias (Ste-).** V. Cande.

**Catherine-des-Gaillards (Ste-).** V. Cande.

**Catherine-de-Gaudiot** (chapelle de Ste-). — Elle était située, d'après un titre de 1740, à la porte de l'église de Barrou. — (Arch. d'I.-et-L., *clergé séculier.*)

**Catherine-de-Maillé** (Cef de Ste-). V. Launay, paroisse de Luynes.

**Catherine-des-Marines (Ste-).** V. Cande.

**Catichon** (le), f., c<sup>ne</sup> de Betz. — *Ancaichon*, carte de Cassini.

**Catin** (le lieu de), près de Besnier, c<sup>ne</sup> de Manthelan.

**Catinat** (Georges), seigneur de la Fauconnière, abbé de Saint-Julien de Tours, maire de cette ville de 1632 à 1634, lieutenant-général au bailliage de Touraine, mourut le 29 décembre 1652 et fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Julien. Il était fils de Pierre Catinat, seigneur de Direy, de la Chesnonnière, conseiller au Parlement, et de Geneviève Ligier. — (Chalmel, *Hist. de la mairie de Tours*, 136. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII, 636. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.* — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, IV, 851. — *Gallia christiana*, XIV, 253. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, manuscrit n° 1278.)

**Catinat** (Pierre), docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Julien de Tours, après son oncle, Georges Catinat (1652), mourut le 8 octobre 1676, âgé de quarante-cinq ans. Il était fils de Pierre Catinat, seigneur de la Fauconnière, doyen du Parlement de Paris, et de Françoise Poisle de Saint-Gratien. Un de ses frères, Nicolas, fut maréchal de France. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII, 636. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, IV, 851. — *Gallia christiana*, XIV, 253. — Bibl. de Tours, manuscrit 1278.)

**Catinat** (Clément), frère du précédent, prieur de Jauron, fut nommé abbé de Saint-Julien de Tours, en 1676, et mourut le 7 mai 1687 (1685, d'après Hauréau). Il était né le 7 septembre 1636. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII, 637. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, IV, 851. — *Gallia christiana*, XIV, 253. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1278.)

**Catinat** (Louis), abbé de Saint-Julien de Tours, après son oncle, Clément Catinat (1687), mourut au mois de juillet 1714. Il était né le 21 octobre 1663 et était fils de René Catinat, seigneur de Courtheraye et de Saint-Mars, conseiller au Parlement de Paris, et de Françoise Frazon. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII, 637. — La Chesnaye-des-Bois et

Badier, *Diction. de la noblesse*, IV, 842. — *Gallia christiana*, XIV, 253. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1278.)

**Catinerie** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit. V. *Calinerie*.

**Catiniacum**. V. *Chatigny*, c<sup>ne</sup> de Fondettes.

**Catinière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit, 19 habit. — *Catinerie*, carte de l'état-major. — *Catinnerie*, carte de Cassini.

**Catnutus**. V. *Chenu*.

**Catollière** (la), c<sup>ne</sup> de Cheillé. V. *Cadouillère*.

**Catrocière** (la), c<sup>ne</sup> de Charentilly. V. *Catrousière*.

**Catrousière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Charentilly. — *Clos de la Catrocière*, ou *Catroucière*, 1485-95. — *Catrousière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle devait une rente à l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., G, *titres de Charentilly*.)

**Catuères** (le lieu des), près de la Bondonnière, c<sup>ne</sup> de Varennes.

**Catumacus**. V. *Chemallé*, c<sup>ne</sup> de Courçay.

**Catuntius**. V. *Chenu*.

**Cauchoise** (la), f., c<sup>ne</sup> de Mauthelan. — *Cauchoise*, carte de l'état-major.

**Cauda**. V. *la Queue*, paroisse de Chemillé-sur-Indrois.

**Caudière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Pussigny. — *Caudière*, carte de l'état-major.

**Calet** (N.), abbé de Fontaines-les-Blanches, succéda, en 1765, à Louis-Antoine-François de Durfort, décédé. Il fut remplacé, en 1770, par René-Louis-François-Marie de Caulaincourt. — (*Gallia christiana*, XIV, 326. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 229.)

**Caulaincourt** (René-Louis-François-Marie de), aumônier du roi, fut nommé abbé de Fontaines-les-Blanches, au mois d'octobre 1770, en remplacement de N. Calet. Il était fils de Louis-Henri, comte de Caulaincourt, et de Suzanne-Françoise-Geneviève de Bailleul-de-Vic. — (*Gallia christiana*, XIV, 326. — *La Chesnaye-des-Bois* et Badier, *Diction. de la noblesse*, IV, 864. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 229.)

**Causiacus**. V. *Chouzé-le-Sec*.

**Causilia**. V. *Choisille*.

**Caussières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Cautaire**, f., c<sup>ne</sup> de Balesmes.

**Cautelleraye** (la), V. *Cotellerie*, c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas de Bourgueil.

**Cautereau**, c<sup>ne</sup> de Noizay. V. *les Cartes*.

**Cavanixæ**. V. *Chavagnes*, c<sup>ne</sup> de Chezelles.

**Cavanicus**. V. *Chavigny*, c<sup>ne</sup> de Joué.

**Cavarière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cangy.

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Artannes.

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau, près du ruisseau de Lautière. — *Cave*, carte de Cassini.

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> de Braye-sur-Maulne.

**Cave** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Céré, 9 habit.

**Cave** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Cerelles. — Vers 1600, il fut légué à la cure de Cerelles par Louise Gandu, veuve de François Brosseau. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du fief de Châtenay*.)

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chanceaux, c<sup>ton</sup> de Loches, près du ruisseau de Chantereine. — *La Cave*, carte de Cassini.

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cheillé.

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ciran. — *La Cave*, carte de l'état-major.

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> de Continvoir. — *La Cave*, carte de l'état-major. — Le 25 pluviôse au VII, elle fut vendue nationalement sur N. de Cherbon, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cravant. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Cravant à foi et hommage-lige. En 1677, il appartenait à Côme de Beauvau, Éc.; — en 1687, à Charles Aymard, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146 et *titres de Pommiers-Aigres*.)

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-sur-Dême, près de la Dême.

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Esves-le-Moutier. — *La Cave*, carte de l'état-major.

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> de Fondettes.

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Maulne. — *Cave*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Vienne. — *Village des Bourassés ou de la Cave*, 1626. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers*.)

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> de Monthodon. — Elle faisait partie autrefois de la paroisse du Sentier.

**Cave** (la), f. et chât., c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roy, près du bourg.

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> de Nouzilly.

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rivarennnes.

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne.

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sepmes.

**Cave** (la), f., c<sup>ne</sup> de Theneuil.

**Cave-à-la-Biche** (la), f., c<sup>ne</sup> de Vouvray.

**Cave-à-l'Eau** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avon.



**Cave-au-Curé** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avant, près du chemin de la Celle à la Guéritaude.

**Cave-au-Loup** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Benais, 29 habit.

**Cave-au-Lutin** (la), f., c<sup>ne</sup> de Luynes.

**Cave-au-Renard** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Bournan, près de la Grenière.

**Cave-aux-Fées** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Cande, près de la Bournée.

**Cave-aux-Renards** (la), f., c<sup>ne</sup> de Limeray.

**Cave-aux-Simonneaux** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron. — Il relevait censivement du fief de Beaumont. — (Arch. d'I.-et-L., G, 265.)

**Caveau** (le), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce.

**Caveaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Rigny.

**Cave-Bardet** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Cave-Basse** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain, près du ruisseau de Souvres.

**Cave-Bâtard** (la), c<sup>ne</sup> de Cheillé, près du ruisseau de la Ploquinière.

**Cave-Bauchereau** (la), ou **Bache-reau**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire.

**Cave-Baudin** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Cave-Baujon** (le lieu de la), près de Planchoury, c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Cave-Bezard** (la), f., c<sup>ne</sup> de Mazières.

**Cave-Bodelle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Continvoir.

**Cave-Bourrué** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Continvoir, près du chemin de Raimbœuf à Continvoir.

**Cave-Bureau** (la), f., c<sup>ne</sup> de Huismes. — *Cave-Bureau*, carte de Cassini.

**Cave-Caillote** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin, près du chemin du Clos-des-Ranchées aux Tourelles.

**Cave-Couée** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Ingrandes. — *Cave-Couée*, carte de l'état-major.

**Cave-de-Bohême** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Cave-de-Charles** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ferrières-sur-Beaulieu.

**Cave-de-la-Gindellerie** (la), près de la Vacherie, c<sup>ne</sup> d'Épeigné-sur-Dême.

**Cave-de-la-Roche-du-Bois** (le lieu de la), dans les bois de Boizé, c<sup>ne</sup> de Trogues.

**Cave-de-la-Rouillère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Lerné.

**Cave-de-l'Huillerie** (la), f., c<sup>ne</sup> des Hermites.

**Cave-de-Malheur** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Braye-sous-Faye, près du chemin des Grimberts à Mosson.

**Cave-d'Enfer** (maison de la), dans le bourg de Truyes, près du cimetière. Elle devait une rente à l'abbaye de Cormery, suivant une déclaration féodale du 27 septembre 1702. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Cormery.*)

**Cave-de-Rocheberne** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roy, près du chemin de Vailly aux Huches.

**Cave-des-Bedevaux** (le lieu de la), près de Bouchet, c<sup>ne</sup> de Pouzay.

**Cave-des-Bohêmes** (la), f., c<sup>ne</sup> de Loches.

**Cave-des-Cours** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire, 24 habit.

**Cave-des-Énaults** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Cave-des-Morts** (le bois de la), près de Louresse, c<sup>ne</sup> de Cinais. — En 1775, il appartenait à l'abbaye de Seuilly. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *terrier de l'abbaye de Seuilly.*)

**Cave-des-Morts** (le bois de la), près de Vaumenaize, c<sup>ne</sup> de Thizay.

**Cave-du-Moulin-à-Foulon** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Cave-du-Parc** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Cave-du-Puits** (le lieu de la), près de la Bournée, c<sup>ne</sup> de Cande.

**Cave-du-roi-Charles VII** (le lieu de la), près de la chapelle Saint-Nicolas, c<sup>ne</sup> de Ferrières-sur-Beaulieu. — *Cave-du-roi-Charles VII*, carte de l'état-major.

**Cave-du-Sourd** (la fontaine de la), c<sup>ne</sup> de Perrusson.

**Cave-Ferreau** (la), f., c<sup>ne</sup> de Varennes.

**Cave-Feuillet** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau. — *Cave-Feuillet*, carte de Cassini. — En 1629, elle appartenait au prieuré de Relay. C'est là, qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, se tenaient les assises des fiefs de Relay, Puy-Gautron et autres, situés dans le voisinage. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay.*)

**Cave-Godet** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe. — *Cave-Godet*, carte de Cassini.

**Cave-Jallière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit. — *Caves-Jallaises*, carte de Cassini.

**Cave-l'Escalier** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher. — Il devait une rente à la collégiale de Saint-Martin de Tours (1655). — (Arch. d'I.-et-L., *châtellenie d'Azay.*)

**Cave-Lhermite** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Cavelière** (la), ou **Chandellière**, f., c<sup>ne</sup> de Courcelles. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Cave-Marquet** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire. V. *Caves-Marquet*.

**Cave-Martin** (la), f., c<sup>ne</sup> de Vouvray. — *Cave-Martin*, carte de l'état-major.

**Cave-Maupuy** (le lieu de la), près de Gouelande, c<sup>ne</sup> de Thilouze.

**Cave-Mercier** (la), f., de Marcilly-sur-Maulno.

**Cave-Moricet** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau.

**Cave-Morine** (la), f., c<sup>ne</sup> de Loches. — *Cave-Morine*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cave-Mureau** (les bois de la), c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas de Bourgueil.

**Cave-Noire** (le lieu de la), près de Courveaux, c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. Il faisait partie autrefois de la paroisse d'Étableaux.

**Cave-Pelletier** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron.

**Cave-Perrotte** (le lieu de la), près du Pressoir, c<sup>ne</sup> de Maillé-Lailler.

**Cave-Pichard** (la), f., c<sup>ne</sup> de Continvoir.

**Cave-Ravoué** (la) f., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-les-Bois, près du ruisseau d'Épeigné.

**Caverie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Benais.

**Caverne** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Cussay, près du chemin des Bossards à la Brangerie.

**Cave-Robin** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire. V. *Caves*.

**Cave-Saint-Mathurin** (closier de la), c<sup>ne</sup> de Vouvray. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. Elle fut vendue nationalement le 26 février 1791, au prix de 54,200 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

**Cave-Trouvée** (la) f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr.

**Cave-Verte** (la), f., c<sup>ne</sup> de Couziers.

**Caves** (les), vil., c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau, 80 habit.

**Caves** (les), ou **Caves-de-Valarauts**, f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — *Caves-de-Valaraut*, carte de l'état-major.

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Bossay. — Ancien fief. — François Bongard en était seigneur en 1620. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Registres d'état-civil de Bossay.)

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Cerelles. — *Caves*, carte de l'état-major.

**Caves** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Charentilly, 19 habit.

**Caves** (le bois des), près de la Petite-Choisille, c<sup>ne</sup> de Charentilly.

**Caves** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Chisseaux, 115 habitants.

**Caves** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Mars. — *Caves-Thibaut*, 1622. — *Les Caves*, carte de l'état-major. — (Arch. d'I.-et-L., G, *titres de la Salle.*)

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Ciran. — *La Cave*, carte de l'état-major.

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher, près du ruisseau du Petit-Bois. — *Caves*, carte de l'état-major.

**Caves** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Cussay, 13 habit. — *Les Caves*, carte de Cassini.

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Draché. — *Les Caves*, carte de Cassini.

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon, près du bourg.

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. — *Les Caves*, carte de Cassini.

**Caves** (les Basses-), f., c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Caves** (les), vil., c<sup>ne</sup> de La Croix, 90 habit. — *Les Caves*, carte de Cassini.

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Larçay. — *Belles-Caves*, carte de Cassini.

**Caves** (les), c<sup>ne</sup> de Loches. V. *Caves-de-la-Gaîté*.

**Caves** (le lieu des), près du château de la Louère, c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Esvres.

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Mazières. — *Caves*, carte de l'état-major.

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Monts. — Ancien fief. — Victor Brodeau en était seigneur en 1583. — (D. Housseau, XI, 4700.)

**Caves** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Neuil, 16 habit.

**Caves** (les), c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Lierre. V. *Caves de Bourrot*.

**Caves** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Paulmy, 18 habit. — *Caves*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Caves** (les), ham., c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny, près de l'Égronne, 14 habit. — *Les Caves*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Razines. — *Les Caves*, carte de l'état-major.

**Caves** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Antoine-du-Rocher, 10 habit.

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain, près de la Manse. — *Les Caves*, carte de Cassini.

**Caves** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas de Bourgueil, 26 habit.

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Quentin. — *Les Caves*, carte de Cassini.

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure. — *Caves*, carte de l'état-major.

**Caves** (le lieu des), près de Meré, c<sup>ne</sup> de Saunay. — Ancienne métairie. Une déclaration féodale faite le 27 septembre 1650 par Louis de Fenouillet, <sup>Éc.</sup>, seigneur de la Rable, constate qu'à cette époque les bâtiments n'existaient plus. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la chambrière de Saint-Julien.*)

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Savonnières. — *Caves*, carte de Cassini.

**Caves** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Sazilly, 86 habit.

**Caves** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Sepmes, 12 habit. — *Caves*, carte de l'état-major.

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Souvigny. — *La Cave*, carte de Cassini.

**Caves** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Theneuil, 12 habit. — *Les Caves*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Caves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Trogues.

**Caves-à-Châtain** (le lieu des), près des Plauderies, c<sup>ne</sup> de Ligré.

**Caves-à-la-Mort** (les), paroisse de Saint-Paterne. V. *Villière-Constantinière.*

**Caves-au-Loup** (les), f., c<sup>ne</sup> de Bonais.

**Caves-aux-Fièvres** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron, 68 habit. — *Caves-aux-Fièvres*, carte de l'état-major. — Il relevait du fief de Razilly (1689). — (Arch. d'I.-et-L., E, 163).

**Caves-aux-Moines** (les), f., c<sup>ne</sup> de Villedômer. — *Caves-Margotines*, carte de l'état-major.

**Caves-aux-Venettes** (les), c<sup>ne</sup> de Rilly, près du bourg.

**Caves-Beaufils** (les), f., c<sup>ne</sup> de Crouzilles.

**Caves-Bidault** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Neuil, près du ruisseau de Pont.

**Caves-Binet** (les), f., c<sup>ne</sup> de Rigny.

**Caves-Blanches** (le lieu des), près des Souchots, c<sup>ne</sup> de Rochecorbon.

**Caves-Blanches** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe, 17 habit.

**Caves-Blanches** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Germain-sur-Vienne. — *Caves-Blanches*, carte de l'état-major.

**Caves-Bodelles** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Continvoir, 12 habit. — *Caves-Bournes*, tabl. de recens. de 1872. — *Caves-Bodelles*, carte de l'état-major.

**Caves-Bodin** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Caves-Bodines** (les), f., c<sup>ne</sup> de Crotelles, près du bourg.

**Caves-Cailots** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Renais, 12 habit.

**Caves-Château** (le lieu des), près de Vigneau, c<sup>ne</sup> de Scully.

**Caves-Chauvet** (les), f., c<sup>ne</sup> de Chinon. — *Caves-Chauvet*, carte de l'état-major.

**Caves-Chevalier** (le lieu des), près de Bellevue, c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice.

**Caves-d'Amont** (les), f., c<sup>ne</sup> de Villandry. — *Cave-d'Amont*, carte de Cassini. — *Caves-d'Amont*, carte de l'état-major.

**Caves-de-Bois-Jacquet** (les), f., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-sur-Dême, près du ruisseau de la Fontaine-Saint-Martin.

**Caves-de-Bonchamp** (les), f., c<sup>ne</sup> de Ligueil.

**Caves-de-Bourot** (les), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Lierre. — *Aître-des-Moreaux*, 1625. — *Caves*, carte de l'état-major. — Elle dépendait du fief de Bourrot. — (Arch. d'I.-et-L., E, 22.)

**Caves-de-Foncluse** (le lieu des), près de Civray, c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand.

**Caves-de-la-Barellerie** ou **Caves-des-Borelleries** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice.

**Caves-de-la-Bizottière** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Rilly, près du bourg.

**Caves-de-la-Bonne-Vieille** (le lieu des), près de Ray, c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny.

**Caves-de-la-Boutevillière** (les), f., c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Caves-de-la-Gaieté** (les), f., c<sup>ne</sup> de Loches. — *Les Caves*, ou *Vaulandot*, 1675. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

**Caves-de-la-Montagne** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Aubin, près le ruisseau de la Fontaine-des-Vallées.

**Caves-de-la-Roche** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Genillé, 17 habit.

**Caves-de-la-Rouillère** (les), f., c<sup>ne</sup> de Ligné.

**Caves-de-l'Éton** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Ligré, près du chemin du Carroi-Morihot à Rivière.

**Caves-de-Viauvy** (le lieu des), près du moulin de Civray, c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand.

**Caves-des-Borelleries** (les), c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice. V. *Caves-de-la-Borellerie.*

**Caves-des-Cours** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire.

**Caves-des-Demoiselles** (le lieu des), près de Herault, c<sup>ne</sup> de Loches.

**Caves-des-Hermites** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit, 22 habit. — Il y avait une chapelle. — (E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 217.)

**Caves-des-Landes** (les), f., c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin.

**Caves-des-Landes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Thenouil. — *Les Caves*, carte de Cassini.

**Caves-des-Quions** (le lieu des), près de Béchenoix, c<sup>ne</sup> de Thenouil.

**Caves-des-Roches** (les), c<sup>ne</sup> de Beau-lieu, entre la Palle et la Tour-Chevalleau.

**Caves-des-Roches** (les), f., c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand, près du Remillon.

**Caves-des-Valarauts** (les), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — *Caves-de-Valaraut*, carte de l'état-major.

**Caves-du-Baquet** (les), f., c<sup>ne</sup> de Charentilly.

**Caves-du-Gué-Luneau** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Bueil, 15 habit.

**Caves-du-Moulin-à-Foulon** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Caves-du-Vau-Renou** (les), c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas de Bourgueil.

**Caves-Fort-de-Broc** (les), ancien fief, relevant de Châteaux (Château-la-Vallière). Le 27 décembre 1483, Girard de Broc, Éc., rendit hommage pour cette terre à Antoine de Bueil, seigneur de Châteaux. Le 18 avril 1567, un autre hommage fut rendu, pour le même domaine, à Jacqueline de la Tremoille, dame de Châteaux. — (O. Housseau, XII, 10787-88. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Château-la-Vallière*.)

**Caves-Fortes** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Villaines, 103 habit.

**Caves-Furet** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain, 12 habit.

**Caves-Godets** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe.

**Caves-Gourmond** (les), f., c<sup>ne</sup> de Crouzilles.

**Caves-Gouttières** (les), c<sup>ne</sup> de Savonnières. — Nom donné à une grotte longue de cent mètres environ et divisée en plusieurs salles. Une eau chargée de sels calcaires filtre à travers les voûtes et forme une foule de stalactites brillantes qui produisent le plus charmant effet. Cette grotte a été visitée en 1547 par Bernard Palissy. — (*Annuaire d'Indre-et-Loire*, 1878, p. 108. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 105. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877),

p. 186. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, I, 24.)

**Caves-Grandin** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Valières, 15 habit.

**Caves-Grandmont** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Benais.

**Caves-Horteaux, ou Orteaux** (les), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau.

**Caves-Jaillères** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit. — *Caves-Jaillaises*, carte de Cassini.

**Caves-le-Fau** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne.

**Caves-Machon** (le lieu des), près de Bois-Rahier, c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin. — Ancienne dépendance du fief de Rigny, appartenant au prieuré de Saint-Côme. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme*.)

**Caves-Macor** (le lieu des), près d'Étully, c<sup>ne</sup> de Panzoult.

**Caves-Malveau** (les), f., c<sup>ne</sup> de Charentilly. — *Caves-Malveau*, carte de l'état-major.

**Caves-Marjolaine** (le bois des), près du Village-du-Bois, c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne.

**Caves-Marquet** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire.

**Caves-Mauricet** (les), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau, près de l'Indre.

**Caves-Morinet** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Loches, près de l'Indre, 23 habit. — *Caves-Morinet*, carte de l'état-major.

**Caves-Neuves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Loches.

**Caves-Neuves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Nouzilly.

**Caves-Noires** (le lieu des), près de Monquinson, c<sup>ne</sup> de Brizay.

**Caves-Noires** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Chançay, près du chemin de Chançay à Amboise.

**Caves-Noires** (les), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Lierre.

**Caves-Perrière** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit. — *Caves-Perrière*, carte de l'état-major.

**Caves-Pichard** (les), f., c<sup>ne</sup> de Continvoir.

**Caves-Pinard** (le lieu des), c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny. — Il relevait censivement du fief du Petit-Pressigny (1737). — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

**Caves-Poudrières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Èsves.

**Caves-Poupières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Luynes.

**Caves-Ragottes** (le lieu des), près de la Blottière, c<sup>ne</sup> de Vouvray.

**Caves-Robin** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire.

**Caves-Saint-Jean** (les), f., c<sup>ne</sup> de Bléré.

**Caves-Saint-Martin** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Restigné, 26 habit.

**Caves-Saint-Philbert** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Gizeux, 15 habit. — *La Cave*, carte de Cassini.

**Caves-Sauty** (les), f., c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Caves-Sauvette** (les), f., c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne.

**Caves-Simonneau** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron, 65 habit.

**Caves-sous-Montaugon** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Paulmy. — Il faisait partie de la paroisse de Ferrières-Larçon. Par lettres patentes du 2 septembre 1757, il fut réuni à la paroisse de Paulmy, nouvellement créée. — (Arch. d'I.-et-L., *clergé séculier*.)

**Caves-Têtues** (les), f., c<sup>ne</sup> de Crouzilles.

**Caves-Thibault** (les). V. *les Caves*, c<sup>ne</sup> de Saint-Mars.

**Caves-Vaudelot** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Gizeux, 20 habit.

**Caves-Verolles** (les), f., c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Caves-Vinum** (les), f., c<sup>ne</sup> de Benais.

**Cavetie** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Beaumont-la-Ronce. — (Arch. d'I.-et-L., C, 443.)

**Caviers** (les), f., c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Cavignac** (Guillaume de), abbé de Turpenay, succéda à Raoul de Tournevache en 1437. Il fut remplacé par Charles d'Artaigne vers 1441. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 348. — *Gallia christiana*, XIV.)

**Cavotte** (la), f., c<sup>ne</sup> de Monnaie. — *Carotte*, carte de l'état-major.

**Cavreaux** (le lieu des), près de Chevareuil, c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny.

**Cayet** (Pierre-Victor-Palma), docteur en théologie, né à Montrichard en 1545, fut élevé dans la religion protestante. Après avoir été pendant quelque temps ministre à Poitiers, il se convertit au catholicisme. Il mourut à Paris le 8 mars 1610 et eut sa sépulture dans l'église de Saint-Victor. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a publiés, on remarque la *Chronologie septennaire*, ou *Histoire de la paix, depuis 1598 jusqu'à 1604* (Paris, 1605-12, in-8°), et la *Chronologie novennaire depuis 1589 jusqu'à la paix de Vervins, en 1598* (Paris, 1608, 3 vol. in-8°).

*Almanach de Touraine*, 1758. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 88-93. — D. Housseau, XXIII, 136, 186, 282, 291, 295. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, III, 654. — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique*, 405. — D. Clément, *Bibliothèque curieuse*, VI, 473. — Moréri, *Diction. historique*, III, 29. — Artigny, *Mémoires*,

V, 155. — Nicéron, *Mémoires*, XXXV. — Didot, *Biographie générale*, IX, 307. — *Discours funèbre sur la mort de Cayet*, 1610, in-8°.

**Cayette** (la), f., c<sup>ne</sup> de Restigné, près du Lane.

**Caylar** (Jacques du), seigneur de Spondillan, capitaine-gouverneur de Champigny-sur-veude, en Touraine, puis de Béziers, 1599, mourut vers 1607. Il était fils de Paul du Caylar, seigneur de Spondillan, et de Jeanne de Porcelet. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII, 484. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, IV, 884.)

**Cayno**. V. *Chinon*.

**Cayolle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Restigné.

**Cazeaux** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Ports, 23 habit. — *Casault*, dans un titre de 1489. — Ancien fief, relevant, à foi et hommage simple, de la châtellenie de Nouâtre. En 1489, il appartenait à Hector André, Éc. — (D. Housseau, XIII, 8274.)

**Cazet** (René), sieur d'Aligny, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Tours, fut nommé maire de cette ville en 1658, en remplacement de Charles Drouin. Chalmel le nomme *Caret*. — (Chalmel, *Hist. de la mairie de Tours*, 141. — Lambton, *Armorial des maires de Tours*.)

**Céaux**, c<sup>ne</sup> du canton et de l'arrondissement de Loudun (Vienne), 990 habit. — *Celsus, vicus*, vers 1108 (*Cartulaire de Noyers*). — Cette paroisse dépendait, avant la Révolution, de l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse. L'église est sous le vocable de Notre-Dame. Il y avait un prieuré. Le fief de Céaux relevait de Faye-la-Vineuse à foi et hommage plain. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600. — Ch. Dugast-Malifeux, *État du Poitou sous Louis XIV*, 182.)

**Cécile** (Fontaine de Ste-), c<sup>ne</sup> d'Artannes, près du chemin d'Artannes au Ripault, et de l'Indre.

**Ceconias**. V. *Cigogné*.

**Cedens Negronius**. V. *Aumône de Marmoutier*.

**Cegdigne**. V. *Chédigny*.

**Cegogneum, Cegoigne**. V. *Cigogné*.

**Ceinture-de-Madame** (le lieu de la), près de Chasseigne, c<sup>ne</sup> de Pussigny.

**Celerie-de-St-Martin-de-Tours** (le fief de la). — Il était situé dans la ville de Tours et s'étendait sur cent vingt-sept maisons. Il relevait du roi à cause du château de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

**Cella**. V. *Celle-Saint-Avant*.

**Cella Droconis, ou Drogonis**. V. *Celle-Draon*.

**Cella S. Aventii**. V. *Celle-Saint-Avent*.

**Celle-Draon** (la), ancienne paroisse con-  
tiguë à celle de la Celle-Guenand, à laquelle elle  
fut réunie au XVIII<sup>e</sup> siècle. — *Cella Droconis*,  
*ecclesia B. Mariæ de Cella Drogonis*, XIII<sup>e</sup> siècle  
(*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Selle-*  
*Draon*, dans quelques titres du XVIII<sup>e</sup> siècle, et  
dans plusieurs imprimés du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'église, placée sous le vocable de Notre-Dame,  
et qui est aujourd'hui l'église paroissiale de la  
Celle-Guenand, appartient, pour la plus grande  
partie, au XII<sup>e</sup> siècle. Elle est à trois nefs. Le portail  
est orné de sculptures habilement exécutées.

Dans le principe cette église était desservie par  
un seul curé. On ne sait par suite de quelles cir-  
constances et à quelle époque, un second prêtre,  
avec le titre de curé de la Celle-Guenand, y fut  
établi. Toujours est-il que la paroisse de la Celle-  
Draon est bien plus ancienne que l'autre ; cepen-  
dant c'est le nom de la Celle-Guenand qui a été  
conservé à la commune. Le temple formait deux  
parts de propriété ; l'une, le côté de l'Évangile,  
appartenait au curé de la Celle-Draon, l'autre, le  
côté de l'Épître, appartenait au second ecclésias-  
tique. Les deux curés célébraient alternativement  
les offices. Le territoire paroissial avait été égale-  
ment divisé en deux portions.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le revenu de la cure  
de la Celle-Draon était de 321 livres ; celui de la  
cure de la Celle-Guenand était de 250 livres. Le  
titulaire de la première était présenté alternative-  
ment par l'archevêque de Tours et par le seigneur  
du lieu. Le second desservant était à la présenta-  
tion de l'abbé de Noyers.

La co-propriété de l'église et la communauté du  
service religieux présentaient de graves inconvé-  
nients et donnaient lieu à de fréquentes discus-  
sions, souvent publiques, entre les deux curés  
qui, officiant quelquefois en même temps, pré-  
tendaient, l'un et l'autre, posséder la suprématie  
dans le service. Il y eut, à cette occasion, des  
scandales dont le chef du diocèse fut informé.  
Par décret du 2 mai 1779, confirmé par lettres  
patentes datées du mois de juillet, et par un arrêt  
du Parlement du 21 août de la même année, l'ar-  
chevêque de Tours prononça la suppression de la  
cure de la Celle-Guenand et son union à celle de  
la Celle-Draon.

Dans l'église était la chapelle de St-Mathurin qui  
avait été construite et dotée, en 1379, par Geoffroy  
de la Celle, seigneur de la Celle-Draon. Le fon-  
dateur donna, pour l'entretien d'un chapelain, le  
domaine du Puy, situé dans la paroisse de Barrou,  
et se réserva, ainsi qu'à ses successeurs, le droit  
de nomination du titulaire. La chapellenie cons-  
titua un fief relevant de la baronnie de la Haye.  
Vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la chapelle était  
détruite ; mais le titre avait été conservé et on  
continuait de célébrer dans l'église les messes  
attachées à la fondation. Prosper Sionneau, cha-  
noine du Grand-Pressigny, fut nommé chapelain  
de Saint-Mathurin le 15 mai 1778, en remplace-

ment de Maurice Oudin. Il fut également chape-  
lain de la chapelle de Saint-Gatien, située dans le  
cimetière. Cette chapelle, mise en vente le  
22 messidor an IV, fut adjugée à Auguste-René  
Flambart, notaire à la Celle. L'acte de vente cons-  
tate qu'elle avait trente-sept pieds de longueur  
sur vingt-cinq de largeur. On ignore la date de  
sa fondation et le nom du fondateur.

La paroisse de la Celle-Draon faisait partie du  
doyenné du Grand-Pressigny et de l'archidia-  
conné d'outre-Vienne.

La Celle-Draon était une châtellenie relevant,  
pour une partie, du château des Bordes, à foi et  
hommage-lige et 60 sols aux loyaux aides, et pour  
l'autre partie, du baron de Preuilly, auquel il  
était dû un chapeau de roses. On voit encore  
quelques débris de l'ancien manoir seigneurial,  
qui était protégé par des fortifications.

#### SEIGNEURS DE LA CELLE-DRAON.

I. — Guillaume de la Celle, qui passa une con-  
vention avec Juhel de Mayenne, archevêque de  
Tours, vers 1230, est le premier seigneur connu.

II. — Guillaume de la Celle, probablement  
fils du précédent, figure dans une acte d'échange  
daté de 1282.

III. — Guillaume de la Celle et Geoffroy, son  
frère, firent une fondation dans l'abbaye d'Aube-  
pierre en 1327.

IV. — Regnault de la Celle, Éc., seigneur de  
la Celle-Draon, de la Chatière et de Giveigne,  
comparut avec son frère, Geoffroy, à la revue de  
la compagnie de Guillaume des Bordes, passée à  
Mirebeau le 16 juillet 1371.

V. — Geoffroy de la Celle, chev., frère du pré-  
cédent, seigneur de la Celle et de la Chatière,  
fonda la chapelle de Saint-Mathurin en 1379. Il  
eut une fille unique, Jeanne, mariée à N. d'Azay.

VI. — N. d'Azay, chev., seigneur, (du chef de sa  
femme,) de la Celle-Draon, de Foncluse et de  
l'Étang, mourut avant 1411.

VII. — Imbault d'Azay, Éc., fils du précédent,  
est cité dans des actes du 12 mars 1425, 20 fé-  
vrier et 22 mars 1427, 12 février 1429, et 19 mai  
1438.

VIII. — Adam d'Azay, Éc., seigneur de la  
Celle-Draon et de l'Étang, est mentionné dans des  
titres du 10 octobre 1456 et 29 juin 1462.

IX. — Antoine d'Azay, Éc., seigneur de la  
Celle-Draon et de Villaines, fils du précédent,  
comparut dans des actes de 1482, 1488, 1495,  
1502.

X. — Bonaventure d'Azay, Éc., seigneur de la  
Celle-Draon, 1515.

XI. — Pierre d'Azay, Éc., figure dans un acte  
du 10 mai 1518.

XII. — N. de Marescot, Éc., seigneur de la  
Celle-Draon, du chef de sa femme, Renée d'Azay,  
héritière du précédent, mourut avant 1537.

XIII. — Guillaume de Coutance, Éc., seigneur  
de la Celle-Draon, la Celle-Guenand, Baillon, la

Richardière, la Renaudière, comparut, en 1559, à la rédaction du procès-verbal de la coutume de Touraine. Par contrat du 8 septembre 1537, il épousa Renée d'Azay, veuve de N. de Marescot, et en eut cinq enfants : 1° René, qui suit; 2° Louis, Éc., seigneur de Négron; 3° René, seigneur de la Richardière; 4° Charlotte, mariée, le 17 septembre 1582, à Pierre de Courtarvel, Éc., seigneur de Saint-Germain; 5° Françoise, femme de N. de Château-roux, écuyer.

XIV. — René de Coutance, Éc., seigneur des mêmes lieux, chevalier de l'ordre du roi, épousa, le 29 mai 1570, Benigne des Croix, dame de Saint-Antoine-du-Rocher, fille de Nicolas des Croix, et veuve de François de Bueil, chev., seigneur de Bauge. De ce mariage sont issus : 1° Hardouin, qui suit; 2° Jean, Éc., seigneur de Saint-Antoine-du-Rocher, homme d'armes de la compagnie du roi; 3° Valentin, Éc., enseigne au régiment des Gardes-Françaises; 4° Louis, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, décédé en 1622.

XV. — Hardouin de Coutance, chev., seigneur de la Celle-Draon, de la Celle-Guenand, Bailion, etc., chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre (1604), lieutenant du roi au château de Nantes, épousa, le 6 juin 1620, Marie du Bois, fille d'Antoine du Bois, Éc., seigneur de Fontaines et de Marie Prudhomme, et eut trois enfants : 1° Joseph-Élysée, qui suit; 2° N., auteur d'une branche établie en Bretagne; 3° Anne, femme de Louis Savary, chev., seigneur de Lancosme.

XVI. — Joseph-Élysée de Coutances, chev., seigneur de la Celle-Draon, de la Celle-Guenand, Valenne, Baillon, Berfay, etc., épousa, à Tours, le 29 juillet 1652, Hélène Foulon, fille de Louis Foulon, seigneur de Clesmes, conseiller au bailliage et siège présidial de Tours, et de Charlotte de Lure. Par ordonnance de Voysin de la Noiraie, intendant de Touraine, rendue le 15 mai 1667, il fut maintenu dans sa noblesse. Il eut quatre enfants : Hardouin, dont on parlera plus loin; François-Hardouin et Joseph, morts sans alliance, Marie-Anne, mariée, le 29 juin 1688, à César de Courtarvel de Saint-Remy, chev., seigneur de Lierville, aide-major aux Gardes-Françaises.

XVII. — Christophe de Coutance, Éc., 1703.

XVIII. — Hardouin de Coutance, chev., seigneur de la Celle-Draon, de la Celle-Guenand, la Cantinière, Baillon, Vallenne, capitaine d'infanterie, vivait encore en 1752.

XIX. — Louis de Coutance, chev., seigneur de la Celle-Draon, de la Celle-Guenand, la Bouvardière, le Vigneau, la Haute-Indre, en Bretagne, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, mourut avant 1780. Il avait épousé Anne-Blanche-Victoire de Maurepas, dame de la Haye et de Mahéac.

XX. — Louise-Victoire-Adélaïde et Marie-Flore-Athénaïs de Coutance, Joséphine-Marie de Cou-

tance, femme de Louis-Marie-Eugène, comte de Ghaisnes de Bourmont, lieutenant des maréchaux de France au duché d'Anjou, et Anne-Marie-Thérèse-Félicité de Coutance, possédaient les terres de la Celle-Draon et de la Celle-Guenand, par indivis, en 1780.

XXI. — Jean-Charles-Gabriel Cantineau de Commacre, chev., seigneur de la Celle-Draon, de la Celle-Guenand, de la Jugeraye, de Fayet, du Verger, du Rétail, de la Persillère, etc., mourut le 22 janvier 1785.

XXII. — Pierre Gaullier, Éc., seigneur de la Celle-Draon, de la Celle-Guenand, des Bordes, Thaïs, Saint-Cyr, etc., procureur du roi au siège présidial de Tours, obtint de Louis XVI des lettres de noblesse datées du 19 octobre 1785. En 1789, il comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine et mourut à Tours le 27 juin de la même année. Son fils, Pierre-Adrien Gaullier de la Celle, Éc., remplit les fonctions de procureur du roi au siège présidial de Tours de 1775 à 1791, et mourut dans cette ville le 14 janvier 1810.

*Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Arch. d'I.-et-L., G, 16; *Biens nationaux.* — D. Housseau, XII, 6039. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 46. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, XIII, 183. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, III, *généal. Cantineau*; VIII, *généal. Courtarvel.* — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 505. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VI, 404-5. — Malardier, *Notes sur la Celle-Draon* (dans le *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1868), p. 138 et suivantes). — *Almanach de Touraine*, 1790. — *Annuaire historique et biographique (généal. Savary)* 1844. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 199. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 201, 211. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 548. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 63, 64.

**Celle - Guenand** (la), commune du Grand-Pressigny, arrondissement de Loches, située près du Remillon, à 57 kilomètres de Tours, 25 de Loches, et à 8 du Grand-Pressigny. — *Ville de la Celle-Guenand*, 1426. — *La Selle-Guenand*, carte de Cassini. — *Selle-Guenand*, dans des titres des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. — *La Celle-Guenand*, carte de l'état-major.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Ferrières-Larçon et de Betz; au sud, par celle du Petit-Pressigny; à l'ouest, par Paulmy et le Grand-Pressigny; à l'est, par Saint-Flovier et Charnizay. Elle est arrosée par l'Égroune, qui vient du Petit-Pressigny; par le Remillon, qui naît du côté de la Poupelière, passe à la Celle, fait mouvoir le moulin de Civray et se jette dans l'Égroune, près du Moulin-Neuf. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 50, de Tours au Blanc. Son territoire comprend la forêt de la Celle et une partie des forêts de Sainte-Julitte et du Grand-Pressigny. On y trouve un étang appelé l'étang des Loges.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Breviande (10 habit.). — Les Cloux (9 habit.), ancien fief, relevant de la châtellenie de Sainte-Julitte. — Crotet (14 habit.). — Le Grand-Civray (20 habit.). — La Caltière (35 habit.). — Le Grand-Crançay (29 habit.), ancien fief, relevant de la châtellenie d'Étableaux. — Le Petit-Crançay (10 habit.), ancien fief, relevant de la châtellenie de Sainte-Julitte. — Veauvy (29 habit.). — Rechinchat (11 habit.). — Les Ruisseaux (9 habit.). — La Psaudière (33 habit.). — La Pilaudière (18 habit.). — La Raillière (12 habit.), ancien fief, relevant de la châtellenie de Sainte-Julitte. — Les Poteries (19 habit.). — Arpensais, ou Repinsais (9 habit.), ancien fief, relevant de Sainte-Julitte. — La Huche (13 habit.). — Marnay (20 habit.), ancien fief. — La Goubertière (14 habit.). — Le Genet, ancien fief. — La Gaudettrie, ancien fief, relevant de Sainte-Julitte. — La Gablinière (14 habit.). — La Gachère, ancien fief. — La Poterie (10 habit.). — Le Vert-Galant (14 habit.). — La Tremblaye, la Touche, Salé, Pré, la Poupelière, la Mouline, le Moulin-Neuf, Civray, Malessard, la Mignonnière, la Loge, Laudairie, la Galerie, Foncluse, le Cimetière, la Croix du Pin, les Bruzettes, la Deguenetière, les Bourdonnières, le Chien-Vert, le Four, le Champ-Berthault, les Gangneux, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de la Celle-Guenand se trouvait dans l'élection de Loches et faisait partie du doyenné du Grand-Pressigny et de l'archidiaconné d'outre-Vienne. En 1793, elle dépendait du district de Preuilley. Elle a été réunie à la paroisse de la Celle-Draon en 1779.

*Superficie cadastrale.* — 2373 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Pallu-Thibault, a été terminé le 20 novembre 1812.

*Population.* — 786 habit. en 1801. — 764 habit. en 1804. — 655 habit. en 1808. — 836 habit. en 1810. — 754 habit. en 1821. — 900 habit. en 1831. — 888 habit. en 1841. — 861 habit. en 1851. — 898 habit. en 1861. — 850 habit. en 1872. — 730 habit. en 1876.

*Foire* le 7 septembre. — *Assemblée* pour location de domestiques, le deuxième dimanche d'avril.

*Bureau de poste* du Grand-Pressigny. — *Perception* de Saint-Flavier.

L'église, placée sous le vocable de Notre-Dame, fut desservie en commun, jusqu'en 1779, par les curés de la Celle-Draon et de la Celle-Guenand. *V. la Celle-Draon.*

Le cimetière est indiqué sur la carte de Cassini sous le nom de *cimetière de Saint-Gatian*.

La chapelle du Genet, ou des Genets, située dans cette commune, est du xv<sup>e</sup> siècle. On y voit les armoiries de la famille de Guenand.

Les registres d'état-civil de cette commune commencent en 1599.

*CURÉS DE LA CELLE-GUENAND.* — Pierre-François Cheneveau, 1778-91, curé constitutionnel, 1793.

— Pasty, 1802. — Fiot, 1811. — Guérinet, aîné, 1831. — Prouteau, 1833. — Meyrignac, 1841-54. — Pène, 1854, passe à la cure de Noizay en janvier 1873. — Dauphin, janvier 1873, actuellement en fonctions (1878).

La Celle-Guenand formait une châtellenie relevant de la baronnie de Preuilley, et pour une partie, de Sainte-Maure. Parmi les droits appartenant au seigneur se trouvait celui de quintaine, qui s'exerçait dans les conditions indiquées par un procès-verbal de 1779, que nous reproduisons textuellement.

« Aujourd'hui trois juin mil sept cent soixante dix neuf, devant nous Pierre-Charles Bruneau, procureur postulant des hautes, moyennes et basses justices des terres et seigneuries de la Selle-Guenand, Draon et autres fiefs y annexez, expédiant pour l'absence de Monsieur le bailli, juge ordinaire civil criminel et de police des dites justices.

« S'est comparu en personne M<sup>e</sup> Victor-Nazaire Chevrier-Favier, procureur postulant ès dites justices, faisant pour l'absence de M<sup>r</sup> le procureur fiscal de ceste cour, lequel nous a romontré pour nos seigneurs de cette dite cour que le droit de quintaine à eux du aujourd'hui, jour de Feste Dieu, soit servy à la manière accoutumée, à l'effet de quoy luy, ce requérant, nous nous sommes transportés issue des vespres et benediction de cette paroisse de la Selle au lieu et endroit où le droit de quintaine a accoutumé de se desservir par les meusniers des moulins bannaux de cette dite cour et par le maître boucher aussy de cette cour, tous les trois sujets à rendre le dit droit; le procureur de la cour a présentement requis la comparution des dits meusniers et boucher et à faute de ce faire qu'il en soit donné deffaut avec tel profit que de raison.

« Où étant, se sont les dits meusniers et boucher comparus en personne : Pierre Brault, le jeune, meusnier du moulin de la Mouline; François Galland, meusnier, du moulin de Sivray, qui ont offert d'acquitter le dit droit de quintaine.

« Comme aussy s'est comparu Pierre Moury, boucher, qui a offert d'acquitter le dit droit de quintaine conjointement avec les dits Brault et Galland.

« Sur quoy, donnant acte au dit procureur de la cour et aux autres parties de leurs comparutions, dices, remontrances, réquisitions et offres, les dits meusniers et boucher ont pris un seau plein d'eau et icelluy suspendu par une corde dans la rue des Carroirs, au logis du sieur Cailjault, à aller à la rivière de Remillon, attaché par une corde à la fenêtre de notre audience d'un bout, et de l'autre bout à la fenêtre du bastiment du sieur Fumée, et les dits meusniers ayant ensuite conduit une charrette au dit carroy, suivant l'usage, le dit Moury a monté dans la dite charrette ayant à la main une perche au bout de laquelle il y a un bouquet de Reze ensuite les dits



meusniers ont mené la ditte charrette par trois différentes fois sous le dit seau plein d'eau; le dit Moury assis dans la ditte charrette a donné trois coups de sa ditte perche par le fond et cul du dit seau et se l'est renversé sur luy suivant qu'il est d'usage du dit droit de quintaine et ce en présence du dit procureur de la Cour, au moyen de quoy le dit droit de quintaine demeure acquitté, l'ayant fait publiquement en sa présence et de plusieurs habitants de la ditte paroisse, dont et de tout de ce que dessus nous avons fait note pour servir et valloir ce que de raison.

« Donné et fait par nous juge expédiant susdit les dits jour et an que dessus. Signé : FUMEY, GALLAND, F. GUIARD, BARATAULT, PLESSARD, BOURLON, CHEVRIER-FAVIER, BRUNEAU et BEGENNE, greffier. »

On ne connaît pas les noms des seigneurs de cette châtellenie avant les premières années du xv<sup>e</sup> siècle. Mais il est présumable qu'elle appartenait longtemps avant cette époque à la famille de Guenand, qui a donné son nom à la localité. Le premier membre de cette maison signalé par des anciens titres comme seigneur de la Celle-Guenand est Antoine de Guenand, qui épousa, le 1<sup>er</sup> avril 1422, Oralie de Fontenay, fille de Berthonin de Fontenay, seigneur de Chédard, et de Philiberte Pioche. De ce mariage naquit Pierre de Guenand, seigneur de la Celle, chambellan du roi et capitaine d'Amboise, cité dans des actes de 1485, 1490 et 1498. De son mariage avec Alix de Charensou, il eut : Antoine, qui suit; Antoinette, mariée à Antoine d'Azay; Perrine, femme de Pierre de Macé, Éc., seigneur de la Roche-Chargé; Jeanne, mariée, en 1492, à Pons de Salignac, Éc., seigneur de la Roche-Belusson.

Antoine de Guenand, chev., seigneur de la Celle, épousa, en 1515, Marguerite Brachel, dont il eut : Georges, qui mourut sans postérité.

En 1553, le domaine de la Celle était possédé par Jean du Plessis, seigneur de la Bergeonnière; — en 1559, par Guillaume de Coutance, qui comparut à la rédaction du procès-verbal de la coutume de Touraine; — en 1563, par Antoine de Guenand, Éc., Perrine de Guenand, veuve du sieur de la Roche, et Marie Briand, veuve de Gilles de Commacre; en 1570, par René de Coutance. A partir de cette date, les domaines de la Celle-Guenand et de la Celle-Draon furent définitivement réunis dans une même main. — (Pour la suite des seigneurs de la Celle-Guenand voir la liste des propriétaires de la Celle-Draon, à partir de Hardouin de Coutance, page 50.)

Le château de la Celle-Guenand, construit au xiv<sup>e</sup> siècle, sur l'emplacement d'une ancienne forteresse, a été notablement agrandi dans les deux siècles suivants. On y remarque des souterrains qui, au moyen âge, servaient de refuge et de magasins d'approvisionnement, et dans lesquels se trouve une fontaine.

Le *Registre de visite des chapelles du diocèse*

de Tours, en 1787, fait mention de la chapelle seigneuriale située dans ce château.

Près du bourg on voit les traces d'un ancien camp retranché.

Les registres d'état-civil de la Celle-Guenand commencent en 1599.

MAIRES DE LA CELLE-GUENAND. — Chaise, 1793. — Begenne, 1801. — Gaullier, 29 décembre 1807. — Brault, 14 mars 1810. — Philippe Morineau, 14 décembre 1812. — Denis Cellerin, 12 avril 1816. — Claude-Charles Beauvais, 1831, 4 décembre 1834, 18 juin 1837, 22 juillet 1846. — Léon Gaullier de la Celle, 1852. — Brault-Fournier, 1870, mai 1871, 12 février 1874, 10 octobre 1876, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., E, 103; G, 14, 16. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XII, 5021, 6046; XIII, 6992, 8267; XXI. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, VI; XIII, 183. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, III. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — *Annuaire historique et biographique* (général. Savary). — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 505, 552. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 46. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 541. — *Mémoires de M. de Marolles*, 311. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII, 21. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 417. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 19). — *Bulletin de la même Société* (1868), 138 et suivantes. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 197, 235. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 95. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire*, 1877, 63, 64. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 211. — *Cartulaire de Noyers*, ncln.

**Celle-Guenand** (le fief de la). V. *Sainte-Maure*.

**Celle-Saint-Avent** (la), commune du canton de la Haye, arrondissement de Loches, à 45 kilomètres de Tours, 41 de Loches, et à 9 de la Haye-Descartes. — *Cella, ecclesia Cellæ*, vers 1081. — *Cella Sancti Adventii, parochia ecclesie quæ dicitur Cella*, vers 1089. — *Cella Sancti Aventii*, vers 1137. — *Parochia Cellæ S. Avancei*, xiii<sup>e</sup> siècle. — *Scella Sancti Avenii*, xv<sup>e</sup> siècle. — *Selle-Saint-Avant*, dans divers titres du xviii<sup>e</sup> siècle et dans des imprimés du xix<sup>e</sup> siècle. — *Laselle-Saint-Avant*, carte de Cassini. — *Selle-Saint-Avant*, carte de l'état-major.

Elle est bornée; au nord, par les communes de Maillé et de Draché; à l'est, par celle de Marcé-sur-Esvres; à l'ouest, par Noyers; au sud, par Balesmos et par la Creuse. Elle est traversée par la route nationale n<sup>o</sup> 17 de Paris à Bayonne et par le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 42, d'Azay-le-Féron à la Celle-Saint-Avent. Le bourg est à 1500 mètres de la Creuse.

Les lieux, hameaux et villages suivants sont compris dans le territoire de cette commune : Chauffour (21 habit.). — Le Corps-de-Garde (31

habit.). — Longeville, ancien fief, connu dès le XIII<sup>e</sup> siècle. — Les Ormeaux (14 habit.). — La Ganneraie, ancien fief, relevant de la châtellenie de Nouâtre. — Le Grignon (34 habit.). — L'Aunaye, (10 habit.), ancien fief, relevant de Bruneau. — La Hardraye, ancien fief. — La Guéri-laude, ancien fief. — La Grange, ancien fief. — Villiers (14 habit.), ancien fief. — Sevidmont (49 habit.). — La Porte (18 habit.). — Seigre (22 habit.), ancien fief, connu dès le XIII<sup>e</sup> siècle. — La Rue, ancien fief, relevant de Nouâtre. — Le Village-des-Champs (11 habit.). — La Piraudière (14 habit.), ancien fief, relevant de Nouâtre. — La Vallée (26 habit.). — La Tourballière, ancien fief, relevant de Sainte-Maure et de Nouâtre. — La Verdinière, ancien fief, relevant de la Guerche et de Nouâtre. — Le Puisart, ancien fief. — Sainte-Barbe, les Huets, les Rois, la Cormelière, la Maisonneuve, Puits-Nivort, la Ferandière, la Fosselette, la Ville-Daveau, la Forêt, Montfort, Beau-lieu, les Prés, la Rouillère, la Croix-Guérin, les Billebauts, Pont-Saint-Jean, la Fosse, Breteigne, la Touche, la Jouardière, la Mauricière, les Bessaults, le Lion-d'Or, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de la Celle-Saint-Avent était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie du doyenné de Noyers et de l'archidiaconé d'outre-Vienne. En 1793, elle dépendait du district de Preuilly.

*Superficie cadastrale.* — 1782 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé le 24 septembre 1833.

*Station* du chemin de fer de Paris à Bordeaux.

*Population.* — 106 feux en 1762. — 401 habit. en 1801. — 411 habit. en 1804. — 445 habit. en 1808. — 517 habit. en 1810. — 574 habit. en 1821. — 525 habit. en 1831. — 775 habit. en 1841. — 715 habit. en 1851. — 627 habit. en 1861. — 679 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le premier dimanche d'avril.

*Bureau de poste* de la Haye-Descartes. — *Perception* de Sepmes.

La fondation du bourg de la Celle-Saint-Avent date de la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Elle est due aux moines de l'abbaye de Noyers. C'est ce qui résulte d'une charte de ce monastère de 1083 environ. Ce document nous apprend qu'à cette époque Hugues et Herbert de Saint-Auteur donnèrent aux religieux une partie d'un domaine situé à la Celle et qui relevait féodalement de Zacharie, seigneur de Marmande. Le passage suivant de la charte détermine les limites du terrain concédé et les conditions de la donation :

*Ab illo loco, quo præfati portus (PORTUS DE PILIS) navis homines terræ reddit, sicut semita inde ad Cellam abiens eam partitur, usque ad supradictorum monachorum terram, quæ illi conjungit omnia quæ inter semitam et Crosam possunt haberi, videlicet prata, terram cultam et incultam, fontes et molendinum, si haberi*

*possit, insuper et medietatem Crosæ eis dederunt. Super semitam vero tres arpennes terræ ad vicum faciendum, sine aliqua consuetudine sibi retenta dederunt; sed hoc tali convenientia fecerunt, ut ea illa die qua Zacharias hoc annuerit, usque ad circulum illius annui inciperent monachi ibi ædificare vicum.*

L'église actuelle, placée sous le vocable de saint Avent, fut vraisemblablement construite en même temps que le bourg. Elle remplaça une autre église ou chapelle édifiée vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, à l'endroit où saint Avent avait séjourné quelque temps dans la solitude. Vers 1092, deux laïques, Guarin de Fontenelles et Lonus de Loches en étaient propriétaires par moitié. Ils donnèrent à l'abbaye de Noyers leurs droits de cure, de sépulture et de dime. La charte qui contient cette donation nous révèle un fait assez curieux : c'est que chacun des propriétaires avait son curé pour desservir la moitié de l'église lui appartenant. On trouvera dans la notice sur l'église de la Celle-Draon, la mention d'une division du même genre.

Avant de mourir, Lonus de Loches renouvela le don qu'il avait fait aux religieux de Noyers et y ajouta tout ce que le desservant tenait de lui en fief. Plus tard, son fils, Pierre, abandonna au même monastère quelques droits qu'il avait sur la cure, et lui donna une terre appelée le Champ-de-Saint-Médard et une vigne située près de la villa nommée *Casa Cantoris*, et d'un pont nouvellement construit sur la Creuse, à la Celle.

L'église de la Celle-Saint-Avent n'est remarquable qu'en raison de son ancienneté. Les seigneurs de la Tourballière y avaient le droit de sépulture et de litre funèbre. Leur enfeu était situé près du mur septentrional, non loin de la grande porte. L'emplacement qu'il occupait est encore marqué par un reste de sculpture. Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle on y voyait un tombeau « élevé de trois pieds environ et de six pieds de « longueur, que l'on prétendait être une sépulture d'un des anciens seigneurs de la Tourballière. » Dans le courant de l'année 1670, le curé de la Celle, Robert des Lamberts, fit briser ce tombeau, ainsi qu'un cercueil de plomb qui s'y trouvait. Averti de cet acte de vandalisme, Benjamin de Pierre-Buffière, seigneur de la Tourballière, et en cette qualité patron de l'église, fit dresser procès-verbal contre le curé, par Simon Auger, procureur, à la date du 4 octobre de la même année. Il y eut à ce sujet un long procès dont nous ignorons l'issue.

Dans cette paroisse se trouvait une chapelle dédiée à saint Médard.

*CURÉS DE LA CELLE-SAINT-AVENT.* — Huo, vers 1081. — Thibaud, vers 1150. — Jacques Chatellu, 1609. — Robert des Lamberts, 1670. — François Quillet, 1721. — Destouches, curé constitutionnel, 1793. — Barré, 1803. — Bertholomo, 1827. — Smith, 1833. — Deschamps, 1837-1878.

Le fief de la Celle, appelé au xv<sup>e</sup> siècle *fief de Grouin*, relevait de la châtellenie de Nouâtre. En 1483, il appartenait à Pierre Gillier, Éc., seigneur de Puygarreau et de Verneuil, marié à Rose de la Haye; — en 1566, à Isabeau de Paumart, dame de Rillé, qui épousa, le 22 juillet de cette année, François de Jussac, Éc., seigneur de la Morinière.

Cinq enfants sont issus de ce mariage : François de Jussac, deuxième du nom; Louis, seigneur de Faverolles; Françoise, femme du seigneur des Champs; Anne, mariée au seigneur du Genest; Isabeau, femme du seigneur des Sablons.

François de Jussac II, chev., seigneur de la Celle-Saint-Avent, Moncorps, la Morinière, l'Étang, épousa, le 24 août 1604, Françoise de Valoger, fille de Jacques de Valoger, chev., seigneur de Champagné, et de Charlotte de Lavaradin, dont il eut : René, qui suit; Louis, seigneur de Rilly et de Ris; Jeanne, religieuse ursuline; Marguerite, mariée à Jean-Jacques du Verdier, chev., seigneur de la Bastide; Jacqueline-Marie, femme de Louis de Blanchart, chev., seigneur du Bourg-Archambault.

René de Jussac, seigneur de la Morinière, de la Celle-Saint-Avent, de l'Étang, etc., épousa, en premières noces, Françoise de Dampierre, et, en secondes noces, en 1644, Anne de la Barre de Saunay. Du premier lit, il eut René II, seigneur de la Morinière; du second lit, François, Alexis, Henriette, Suzanne, Charlotte et Anne.

Son frère, Louis de Jussac, était propriétaire d'une partie du fief de la Celle-Saint-Avent en 1640.

Ce fief fut ensuite possédé, en 1655, par François de la Chétardie; — en 1660, par Jacques de Voyer, vicomte de Paulmy et de la Roche-de-Gennes, conseiller d'État, gouverneur de Châtelleraud, décédé en décembre 1674; — en 1674, par Séraphin-Jean-Armand de Voyer, petit-fils du précédent, marquis de Paulmy, enseigne de la compagnie colonelle du régiment du roi, décédé en 1688, sans alliance; — en 1688, par Marie-Françoise-Céleste de Voyer de Paulmy, sœur et héritière du précédent, mariée, le 30 août 1689, à Charles-Yves-Jacques du Plessis, chev., comte de la Rivière et de Plœuc, et décédée à Paris le 12 juin 1732; — en 1732, par Charles-Yves-Thibault, comte de la Rivière, marquis de Paulmy et de Wartigny, brigadier des armées du roi, marié à Louise-Julie Barherin de Reignac. — Le fief revint ensuite dans la maison de Voyer.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1569, le duc d'Anjou, qui se proposait de se rendre dans le Poitou pour y combattre les Huguenots, campa à la Celle avec un corps d'armée assez considérable et y resta pendant quinze jours. De nouvelles troupes lui furent envoyées, et le 15 il alla à Chinon, passa la Vienne quelques jours après, et marcha ensuite vers les plaines de Moncontour, où il remporta une victoire complète sur les protestants.

Les registres d'état-civil de cette commune commencent en 1690.

**MAIRES DE LA CELLE-SAINT-AVENT.** — Ledet, 1801, 27 décembre 1807, démissionnaire en mai 1810. — Cesvet, 22 mai 1810, 14 décembre 1812. — Le comte de Murat, 17 août 1815. — Jahan-Deniau, 4 juillet 1817. — Comte de Murat, 19 novembre 1819. — Jahan-Deniau, 1821, 2 janvier 1826. — Reverend-Huet, 1831. — Ledet, 1833. — Reverend-Huet, 4 décembre 1834, 29 juin 1837. — Yvert, 1844. — Louis-Jacques Jahan-Deniau, 5 août 1846. — Ligeard, 1861. — Jean Chartier, mai 1871, octobre 1876, 21 janvier 1878.

*Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, chartes LXXXVIII bis, XC, XCI, CV, CLXXIX, CLXXXIII, CLXXXV, CCXXII, CCLXXIV, DV, DLXIV, DCLII. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — D. Housseau, XI, 4934; XII, 7012; XIII, 8250, 8266, 8279; XIV, 148. — *Pouillé de l'archevêché de Tours (1648)*. — Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 297. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 3 mars 1877, p. 757-58. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, manuscrit n° 1308. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VIII, 100; IX, 199. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire (1877)*, p. 64. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 105. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 371. — J.-J. Bourassé, et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 14. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 415-16-17. — De Cougny, *Excursion en Poitou et en Touraine*, 220. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 201, 211. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*. — *Mém. de Castelnaud*, I, 250-51.

**Cellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neullé-Pont-Pierre. — *Cellerie*, carte de l'état-major.

**Celletrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Ouen.

**Cellier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Vou. — *Le Sellier*, carte de Cassini.

**Celliers** (le lieu des), paroisse de Neuvy-Roi. — Ancien fief, relevant d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633.)

**Celonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain. — *Selonnière*, carte de Cassini.

**Celsus**. V. *Ceaux*.

**Cembelin** (le port), à Langeais. — En 1214, Olivier de Langeais, partant pour la Terre-Sainte, donna aux religieux de Turpenay, pour le repos de son âme et de celles de ses parents, sa dime du port Cembelin (*de portu Cembelin*). — (D. Housseau, VI, 2383.)

**Cembonne**, c<sup>ne</sup> de Saint-Jean-Saint-Germain. — V. *Sambonne*.

**Cement**, f., c<sup>ne</sup> de Chinon. — *Semañs*, carte de Cassini. — *Cément*, carte de l'état-major.

**Cendrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Lerné.

**Cendrier** (le), c<sup>ne</sup> de Bléré. V. *la Roche*.

**Cendrier** (le), c<sup>ne</sup> de Chouzé-sur-Loire. — V. *la Rivière*.

**Cendriers** (les), f., c<sup>ne</sup> de Bléré.

**Cendriers** (le lieu des), près de Rouzou, c<sup>ne</sup> de Vallères.

**Céné**, c<sup>ne</sup> de Sorigny. V. *Cesnay*.

**Cenellière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Châteaurenault.

**Cenetrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sorigny.

**Cens**, c<sup>ne</sup> de Rochecorbon. V. *Sens*.

**Censerre**, c<sup>ne</sup> de Villebernier. V. *Villebernier*.

**Cent-d'Hommes** (les Haut et Bas-), vil., c<sup>ne</sup> de Bréhémont, 49 habit. — *Cent-d'Hommes*, carte de l'état-major.

**Cep** (le), ou **Sep**, ham., c<sup>ne</sup> de Mouzay, 18 habit. — *Septres*, 1662. — *Cept*, tabl. de recens. de 1872. — *Cep*, carte de l'état-major. — *Sep*, carte de Cassini. — Il relevait censivement de Mouzay et de la Roche-de-Gennes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 74, 223.)

**Cep** (le), ou **Sep**, f., c<sup>ne</sup> de Savigny. — *Cep*, carte de l'état-major.

**Cep** (ruisseau de la fontaine du). V. *Fontaine-du-Cep*.

**Céphoux**, f. et chât., c<sup>ne</sup> d'Orbigny. — *Cofiacus*, 1231. — *Copheium*, ou *Cepheium*, 1277 (chartes de l'abbaye de Villeloin). — *Scéphoux*, xvi<sup>e</sup> siècle. — *Sephoux*, dans des titres du xviii<sup>e</sup> siècle. — *Cefou*, carte de Cassini. — *Cephou*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Chisseau. En 1230, il appartenait à Hugues de Céphoux, chev.; — en 1231-75, à Regnaud de Céphoux, chev.; — en 1513, à Jehan Chappeau, qui rendit hommage à Jacques Berard, seigneur de Chisseau; — vers 1600, à Philippe de Crevecœur, Éc., seigneur de Coulangé, lieutenant de cinquante hommes d'armes, marié à Georgette Chappeau; — en 1605, à Jean de Rance, Éc., maître d'hôtel de la vidame d'Amiens, dame de Montrésor, qui avait acheté ce domaine, dans le cours de cette année, de Philippe de Crevecœur et de sa femme; — en 1653, à René Adriansin, Éc.; — en 1668, à François de Menou, chev., seigneur de la Roche-d'Alais, marié à Marie Adriansin, fille unique de René Adriansin; — en 1746-54, à Charles-Alexandre de Menou; — en 1773, à Adrien Roze, Éc., officier secrétaire interprète du roi en langues grecque et latine; — en 1788, à Étienne Moreau; — en 1789, à Luc-Paris de Rougemont, marié à Bonne-Dorothée de Menou.

D. Housseau, VII, 3294, 3297; XIII, 10,919, 11,026, 11,044 ter. — Arch. d'I.-et-L., *Fief de Biarreau; titres des Viantaises de Beaulieu. — Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 89. — C. Chevalier, *Diane de Poitiers au conseil du roi*, ix; *Hist. de Chenonceau*, 43, 123, — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin*, I. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.

**Cerçay**, c<sup>ne</sup> de Bridoré. V. *Martin de Cerçay (St-)*.

**Cerçay**, vil., c<sup>ne</sup> de Ligueil, 29 habit. — *Carçay*, carte de Cassini. — *Cerçay*, carte de l'état-major.

**Cerçelè**, f., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours.

**Cerclère** (le lieu de la), près de la Cicardièrre, c<sup>ne</sup> de Luzé.

**Cercles** (la fosse aux), c<sup>ne</sup> de Neuillé-Lierre, près du chemin de Neuillé à Autrèche.

**Cercotière** (la), c<sup>ne</sup> de Meigné (Maine-et-Loire). — Ancien fief, relevant de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

**Cercueils** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Cheillé.

**Céré**, commune du canton de Bléré, arrondissement de Tours, à 47 kilomètres de Tours et à 20 de Bléré. — *Cerate*, vi<sup>e</sup> siècle (*Greg. Tur. hist., lib. X*). — *Cereium, feodus de Ceres, parochia de Cereio sive de Cereyo*, xiii<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*, chartes de Baugerais et de Villeloin). — *Cerate*, dans la *Chronique des archevêques de Tours* (xiii<sup>e</sup> siècle). Divers manuscrits donnent les variantes suivantes : *Uscerate, Cerente, Viscerate*. — *Cerate, vicus Ceratensis* (H. de Valois, *Not. Gall.*). — *Ceray*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Saint-Georges, de Faverolles et d'Angé (Loir-et-Cher); au sud, par celle de Genillé; à l'est, par Pouillé (Loir-et-Cher) et Orbigny; à l'ouest, par le Liège et Épeigné-les-Bois. Elle est arrosée par le ruisseau de l'Épeigné, qui prend sa source à la fontaine de l'Érable, près des lieux appelés les Charpentraies et les Rabines, fait mouvoir le Moulin-Brouillon, le Moulin-Gauthier et le Moulin-Bailly, et va dans la commune d'Épeigné; — le ruisseau de Biard, qui prend sa source près du Grand-Biard et se jette dans l'Épeigné; — le ruisseau de Senelles, qui sépare cette commune de celle de Faverolles, au nord, du côté de la Noue; — le ruisseau de Courbat, qui vient de la commune de Liège, reçoit les ruisseaux des Petites-Vallées, les eaux de la fontaine Sabard et de diverses autres sources, près des Grand et Petit-Vêcher, fait mouvoir le moulin de Courbat et se réunit à l'Épeigné; — le ruisseau des Petites-Vallées, alimenté par les fontaines de Bois-Robin, et qui se jette dans le Courbat; — le ruisseau de Céré, qui fait mouvoir le moulin du Parc, et se jette dans l'Épeigné, près du Moulin-Bailly. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 51, de Loches à Montrichard. Une partie de la forêt d'Aiguevive se trouve sur son territoire.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Beauchône, ancien fief, relevant des châteaux de Montrichard et de Loches. — La Cave (9 habit.). — Le Chêne (17 ha-

bit.). — Les Grand et Petit-Biard (25 habit.), anciens fiefs, relevant du château de Montrésor. — Biard-la-Chapelle (17 habit.), connu dès le <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle. — Bonigal (10 habit.). — Le Collier (22 habit.). — La Cholletière (11 habit.). — Le Châtellier, ancien fief, relevant de la châtellenie de Montrichard. — Les Daubrons (25 habit.). — La Guicherie (40 habit.). — La Maillardière (35 habit.). — Montbuisson (13 habit.). — Les Mau-pouets, ou Montpouets (33 habit.). — Logereau (22 habit.). — Mouzay, ancien fief. — Vécher, ancien fief. — La Mozellerie (17 habit.). — Lardille (13 habit.). — Les Fonteneilles (20 habit.). — Le Préau (10 habit.), ancienne propriété de l'abbaye de Baugerais. — Razay, ancien fief, relevant de la châtellenie de Montrichard. — La Piaulière, ancien fief. — Les Prizeaux (22 habit.). — La Verrerie (26 habit.). — La Poitevinnière (12 habit.). — La Sourderie (15 habit.). — Montpoupon, ancien fief, relevant de Montrichard. — Louvignon (25 habit.). — Le Chillou, la Pigeonnelle, la Naudière, le Rossignou, les Gerbeaux, la Coterie, la Verdure, la Ronde, le Chêne-Blanc, le Marchais, la Donnellerie, la Chevraille, la Loge, la Nallerie, la Boulaie, la Bougonnière, la Meunerie, Richemont, Toucheau, le Moulin-du-Parc, Beauvoir, Creousse, le Peu, les Grand et Petit-Prevost, la Couarde, l'Abbée, la Picaudière, le Moulin-Bailly, Beaumé, le Moulin-Brouillon, le Moulin-Gautier, Belair, les Charprets, le Rossignol, la Guignardière, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Céré était dans le ressort de l'élection de Loches, et faisait partie du doyenné de Montrichard et du grand-archidiaconé de Tours. En 1793, elle dépendait du district d'Amboise.

*Superficie cadastrale.* — 4917 hectares. — Le plan cadastral a été dressé par Lecoy en 1826.

*Population.* — 854 habit. en 1801. — 842 habit. en 1804. — 882 habit. en 1808. — 758 habit. en 1810. — 895 habit. en 1821. — 926 habit. en 1831. — 940 habit. en 1841. — 990 habit. en 1851. — 994 habit. en 1861. — 1021 habit. en 1872. — 1052 habit. en 1876.

*Foire* le 30 octobre. — *Assemblée* pour location de domestiques le premier dimanche de juillet.

*Bureau de poste et perception* de Luzillé.

Une église fut fondée dans cette localité du temps de saint Euphrone, évêque de Tours au <sup>vi</sup><sup>e</sup> siècle (*Hujus tempore basilica S. Vincentii ædificata est; Tauriaco, CERATE et Orbiniaco vicis ecclesie ædificatæ sunt*). D'après MM. Bourassé et C. Chevalier (*Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 16), un second temple aurait été bâti, un peu plus tard, sous le vocable de saint Vincent « à l'occasion d'une translation de reliques » : Nous n'avons point trouvé la preuve de cette assertion.

L'église actuelle, dédiée à saint Martin, date du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. On remarque aux clefs des voûtes les armes de l'abbaye d'Aiguevives et celles de la

maison de Prie, autrefois propriétaire de la terre de Montpoupon. Les seigneurs du Châtellier et de Bléré y avaient certains droits honorifiques. Les seigneurs de Razay et de Montpoupon y possédaient le droit de sépulture.

En 1246, Rahier, doyen de l'église de Tours, possédait le droit de dîme dans la paroisse de Céré. Il donna la moitié de cette dîme à l'abbaye de Baugerais.

A la fin du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle on comptait cinq chapelles sur le territoire de cette paroisse. L'une, appelée *chapelle de Buire*, fut vendue nationalement le 26 mars 1791. Une autre, située à Biard, est mentionnée dans un titre du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle : *Capella de Biardo, in parochia de Cereyo*. Elle dépendait de l'abbaye de Baugerais, et constituait un bénéfice dont la collation appartenait à l'archevêque de Tours. Une métairie de dix-huit arpents de terre y était attachée. — Les trois autres chapelles étaient situées dans les châteaux du Châtellier, de Montpoupon et de Razay.

La cure de Céré était à la nomination alternative de l'archevêque de Tours et des abbés de Marmoutier et de Saint-Julien.

Les registres d'état-civil de Céré commencent en 1602.

*CURÉS DE CÉRÉ.* — Guillaume Filleteau, 1523. — Claude de la Forest, conseiller et aumônier du roi, chanoine du Plessis-les-Tours, 1600. — Le Pointre, 1668. — Bidault, 1680. — Jean-Baptiste Rattier des Bruères, 1723, décédé le 19 janvier 1753. Il fut inhumé dans l'église de Céré. — Louis-René Rattier, janvier 1753, curé constitutionnel, 1792-93. — Cosme, 1803. — Letellier, 1807. — Leroux, 1827. — De Premont 1831. — Guérinet aîné, 1844. — Bordier, 1851. — Ramaugé aîné, 1852. — Pierre Bourdais, 1865, passe à la cure de Beaumont-en-Véron le 1<sup>er</sup> décembre 1877. — Delanoue, curé de Sazilly, est nommé curé de Céré en janvier 1878.

La paroisse de Céré constituait un fief relevant des seigneuries du Châtellier, de Montpoupon et de Razay.

Près du lieu appelé Toucheau on voit les restes d'un monument druidique.

En 1854, une colonie agricole fut fondée à la Ronde, sous le patronage de M<sup>gr</sup> Morlot, cardinal-archevêque de Tours. Dix-huit orphelins y furent employés, sous la direction du curé de Céré. Les jeunes colons défrichèrent et fertilisèrent en peu de temps des terrains d'une étendue de soixante hectares et qui étaient couverts de bruyères.

La Ronde est le point le plus élevé du département d'Indre-et-Loire; il est à 188 mètres au-dessus de la mer.

*MAIRES DE CÉRÉ.* — Hauterive, 1792. — Moreau, 1801. — Hauterive, 1803, 1806. — Jacques Jousserand, 20 mai 1806, démissionnaire en 1807. — Hauterive, 16 mars 1807. — Jacques Jousserand, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Gaëtan de Saint-Chamans, 1816, 1<sup>er</sup> août 1826.

— Louis de Saint-Chamans, 12 septembre 1827. — Denis-Laurent Thireau, 21 février 1828. — Gaëtan de Saint-Chamans, 5 septembre 1830. — Denis-Sylvain Thireau, 4 décembre 1834, 29 mai 1837, 13 juillet 1846. — Moulin, 1852. — Esnault, 1854. — Petibeu-Durand, 1866, mai 1871. — Émile de la Motte, 16 février 1874, octobre 1876, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *Chartes de Baugerais*; G, 14; *Biens nationaux*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours et Lib. juram.* — D. Housseau, XIII, 10,919, XIV. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Greg. Tur. hist. lib. X, cap. 31*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin*, II, et manuscrit n° 1308. — *Almanach historique de Touraine*, 1790. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 290. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 37. — L. de Beaumont, *Origines, services et alliances de la maison de Bremond d'Ars*. — A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, 102. — *Annales de la Soc. d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1853-54), p. 236. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 12, 95. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 11; V, 5; IX, 119, 200; XI, 16. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 43, 183, 211. — *Gallia christiana*, XIV, 148. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 64, 65. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1874), p. 39. — J.-J. Bourassé, et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 15, 16, 56. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, 268, 269. — A. Salmon, *Chronicon archiep. Turon.*, 210. C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 47. — Registres d'état-civil de Céré.

**Céré** (le ruisseau de). — Il prend sa source à Céré, fait mouvoir le moulin du Parc, et se jette dans le ruisseau d'Épeigné, près du moulin Bailly. — (C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 82, 91.)

**Céré** (Jean-Nicolas), botaniste. D'après divers écrivains, il serait né dans l'Île-de-France en 1737. L'auteur du *Catalogue de la Bibliothèque de Taschereau*, le dit originaire de Touraine. Officier de marine en 1757, il fit deux campagnes dans l'Inde sur l'escadre du comte d'Aché, et s'établit ensuite à l'Île-de-France où se trouvaient d'immenses propriétés provenant de la succession de son père. En 1775, étant directeur du jardin royal de l'Île-de-France, il y planta, à ses frais, de vastes pépinières d'arbres à épices et acclimatés dans ces contrées une foule de plantes de l'Europe et de l'Amérique. Sous son habile direction, le Jardin botanique acquit une grande célébrité. En 1788, la Société d'agriculture de Paris, à laquelle Céré avait adressé plusieurs dissertations, lui décerna une médaille d'or. Parmi ses travaux on remarque un Mémoire concernant la culture de diverses espèces de riz à l'Île-de-France. Ce savant botaniste mourut le 2 mai 1810, âgé de soixante-onze ans.

J. Coudray, *Notice sur J.-N. Céré*, 1819, in-8°. — *Annales du musée d'histoire naturelle*, XVI (*Éloge de Céré*, par Deleuze). — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, III, 757. — Le Bas, *Diction. encyclopédique de la France*, — Michaud, *Biographie universelle*, VII,

532. — Didot, *Nouvelle biographie universelle*, IX, 405. — Lalanne, *Diction. historique de la France*, 467.

**Cerelles**, commune du canton de Neuillé-Pont-Pierre, arrondissement de Tours, à 13 kilomètres de Tours et à 14 de Neuillé-Pont-Pierre. — *Villa quæ vocatur Cersilla*, 943 (charte de Théotolon, archevêque de Tours). — *Parochia S. Petri Cersalis*, 978 (Baluze, *Arm.*, III, 2). — *Ecclesia Cersille*, 1144 (bulle du pape Célestin II). — *Parochia de Cerseles*, 1270 (charte d'Hervé, seigneur de Rochecorbon). — *Parochia de Cersolis*, 1257 (charte de l'abbaye de Saint-Julien). — *Parochia de Cerellis, sive de Cereles*, 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours et Lib. juram.*). — *Cerelles*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Rouziers; à l'ouest, par celle de Nouzilly; au sud, par Chanceaux-sur-Choisille; à l'est, par Saint-Antoine-du-Rocher. Elle est arrosée par la Choisille, qui la sépare de la commune de Chanceaux; — par la Choisille de Chenusson, et par la Petite-Choisille, qui fait mouvoir le Moulin-aux-Clercs, et les moulins de Renouard et de la Gravelle. Elle est traversée par les chemins de grande communication n° 29, de Tours à Rouen, et n° 47, de Neuillé-Pont-Pierre à Vouvray.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Les Haute et Basse-Bedouère (20 habit.), ancienne châtelainie. — La Ballière, ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien de Tours. — Baigneux, ancien fief, relevant du Crochet, et propriété du Chapitre de l'église de Tours. — La Bigottière, ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien. — Baudry (20 habit.), ancien fief, relevant de Châtenay et de Chanceaux. — Le Boulas (17 habit.). — Châtenay (20 habit.), ancien fief, relevant du château de Tours, et propriété de Saint-Julien. — La Carte (23 habit.). — La Croix (16 habit.). — La Filonnière (34 habit.). — La Grange-d'Asse (16 habit.). — Langennerie (47 habit.). — L'hérault (12 habit.). — La Harlaudière, ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours. — La Gelinère, ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien. — Linières (11 habit.). — La Pilonnière, ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien. — Royville (10 habit.). — Le Tertre, ancien fief. — La Puiserie (25 habit.). — La Mulotière, ancienne propriété de l'église de Tours. — Renouard, la Milleterie, la Ternellerie, la Chenaie, le Jauneau, les Caves, la Gaspière, Maliperdrix, le Pot, la Pictrie, la Valerie, la Roderie, la Chaudronnerie, le Moulin-aux-Clers, la Rivière, la Girarderie, le Gué-do-Pré, le Hallier, le Buisson, la Bretonnière, la Roussellerie, Flaray, Gravelle, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Cerelles était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du doyenné de Vernou et de l'archi-

diaconné d'outre-Loire. En 1793, elle dépendait du district de Châteaurenault.

*Superficie cadastrale.* — 1230 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Hardion, a été terminé le 25 avril 1828.

*Population.* — 435 habit. en 1801. — 470 habit. en 1804. — 447 habit. en 1808. — 460 habit. en 1810. — 569 habit. en 1821. — 540 habit. en 1831. — 547 habit. en 1841. — 583 habit. en 1851. — 559 habit. en 1861. — 545 habit. en 1872. — 556 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le quatrième dimanche du mois de juin.

*Bureau de poste de Mettray.* — *Perception de Semblançay.*

En 943, l'église, placée sous le vocable de saint Pierre, fut donnée, avec le fief de la paroisse, à l'abbaye de Saint-Julien, par Théotolon, archevêque de Tours. Par une bulle datée de 1144, le pape Célestin II confirma cette possession de l'abbaye. La nef actuelle, construite en entier en petit appareil, est du x<sup>e</sup> siècle. Le chœur, qui est assez remarquable, a été réédifié au xvi<sup>e</sup> siècle. M. l'abbé Chevalier attribue cette reconstruction à Guillaume Bohier, maire de Tours et seigneur de Baudry.

On voit, dans cette église, un très-beau bénitier en marbre rouge, donné par le comte Reille qui, lors de l'expédition de Crimée, l'avait rapporté de Sébastopol. La cure de Cerelles appartenait à l'abbaye de Saint-Julien, qui la faisait administrer par un ses religieux, qualifié de *vicaire perpétuel*. Ce vicaire levait la dîme dans toute la paroisse. Au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, il possédait, près du presbytère, un domaine d'une étendue de cinq arpents.

Outre la cure, il y avait un prieuré dont le titulaire était nommé par l'abbé de Saint-Julien.

En 1789, on comptait trois chapelles domestiques dans cette paroisse : celle de Châtenay, appartenant à l'abbaye de Saint-Julien; celle du château de Baudry, et celle du Tertre, propriété de Nicolas Baillardeau, marchand à Tours.

Les registres d'état-civil de Cerelles commencent en 1550.

*CURÉS DE CERELLES.* — Michel Bloyd, 1481. — Urbain Pean, 1621, 1643. — Michel Fremont, 1660. — Claude Noiret, 1689. — Julien Ernoul, décédé vers 1730. — Jean Bléré, 1730, mort le 23 novembre 1762. — Louis Boullard, 1762, décédé le 9 avril 1784, âgé de cinquante-huit ans: — François-Marthe Gosmer, 1784, cesse de rédiger les actes d'état-civil à la fin d'avril 1791. — Bouris, mai 1791. — F. Personne, mai 1791. — Jean Millet, août 1791. — Suzor, décembre 1791. — Adam, décembre 1791. — J.-R. Tarot, janvier 1792, curé constitutionnel, 1793. — Desmier, 1802. — Defrriers, 1807. — Lecomte, 1819. — Dupuy, 1824. — Leblanc, 1840. — Chavaria, 1851. — François Pasquier, 1861, actuellement en fonctions (1878).

Les propriétaires du château de la Bedouère étaient patrons-fondateurs de l'église de Cerelles et y jouissaient, à ce titre, des droits honorifiques. Ils avaient aussi le droit de haute justice dans le bourg. Ces privilèges leur furent contestés par l'abbaye de Saint-Julien et il y eut un long procès qui se termina en 1668, par une sentence arbitrale aux termes de laquelle il fut reconnu que « l'église, le presbytère et la justice du bourg étaient dans le fief de la Bedouère. »

*MAIRES DE CERELLES.* — Edme-François de la Douce, chevalier de Saint-Louis, 1791. — Jean Millet, 1791, 1801, démissionnaire en 1806. — Étienne Barbe, 16 décembre 1806. — Pierre-Georges Houssard, 8 octobre 1806, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812, 1<sup>er</sup> août 1821, 17 novembre 1834, 5 juin 1837, juin 1840, 20 juillet 1846. — Flandin, 1851. — Georges Barbe, 1866, mai 1871. — Eugène Pineau, 17 février 1874. — Louis Bruneau, octobre 1876, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *chartes de l'abbaye de Saint-Julien; titres du fief de Châtenay*; G, 14, 146. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours et Lib. juram.* — Registres d'état-civil de Cerelles. — *Gallia christiana*, XIV, 84 instrum. — Bibl. de Tours, manuscrits 1278, 1279. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, p. 73. — Chroniques de Touraine (*Brevis hist. S. Juliani Turonensis*), p. 224. — Bibl. nationale, fonds Baluze, Arm. III. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 200. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 30, 88. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 586. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 65. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 93. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 194. — *Pouillé de l'archevêché de Tours*, (1648), p. 76.

**Cerelles**, c<sup>de</sup> d'Angé (Loir-et-Cher). — Ancien fief. Le 8 février 1786, Antoine-Jean Rattier, trésorier des guerres dans la généralité de Tours, le vendit à Angélique-Marie-Joseph Le Juge, femme de Louis-Charles, comte de Sampigny, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Julien de Chédon et de Villiers. En 1789, le comte de Sampigny comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine. — (Arch. d'I.-et-L., C, 675. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 96. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine* (1789).

**Cerelles**, ou **Serelles** (métairie de), dans le village d'Épigny, c<sup>de</sup> de Ligueil. — Par acte du 5 mars 1622, le Chapitre de Saint-Martin de Tours la vendit, moyennant une rente, à René Pierres, seigneur d'Épigny. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

**Ceresis** (*vinea de*). — Ce lieu, situé dans les environs de Noyers, est cité dans une charte des dernières années du xi<sup>e</sup> siècle. (*..... inter crucem de Nuchariis et vineas de Ceresis*). — (*Cartulaire de Noyers*, clvi.)

**Cerfou** (le lieu de), près de Limeray, c<sup>de</sup> de Charnizay.

**Cerfs** (la fontaine aux), près de l'Étang-Neuf, c<sup>de</sup> de Charentilly.

**Cerigné**, c<sup>de</sup> de Neuilly-le-Brignon. V. *Sérigny*.

**Cerigny** (le Petit-), f., c<sup>de</sup> des Hermites, près du bourg.

**Cerisaie** (la), f., c<sup>de</sup> de Saint-Germain-sur-Vienne.

**Cerisay**, ou **Cerizay**, f., et tuilerie, c<sup>de</sup> d'Auzouer. — *Cerisey*, carte de Cassini. — *Cerizay*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1426, il appartenait à Jeanne, veuve de Jean d'Alée; — en 1577, à Jeanne Chapelain; — en 1623, à Mathurin Forget. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Cerisé** (le bois de), près des Mottes, c<sup>de</sup> de Benais.

**Cerisier** (le), ou **Petit-Cerisier**, f., c<sup>de</sup> de la Ferrière. — *Cerizier*, carte de Cassini. — *Cerisiers*, carte de l'état-major. — Elle dépendait de la chàtellenie de la Ferrière et appartenait, en 1789, à François-Michel de Rancher. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cerisier** (le), f., c<sup>de</sup> de Langeais. — *Serizière-d'Enfer*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *Les Liziers*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1769, il appartenait à Pierre de Jousseaume, chev. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état-civil de Saint-Mathias du Plessis.)

**Cerisier** (le moulin), ou des **Cerisiers**, sur la Roumer, c<sup>de</sup> de Langeais. — *Cerisier*, carte de l'état-major.

**Cerisier** (le Haut-), f., c<sup>de</sup> de Saint-Michel-sur-Loire. — *Cerisier*, carte de Cassini.

**Cerisiers** (la croix des), c<sup>de</sup> de la Ferrière, près du chemin de Marray à la Ferrière.

**Cernée** (la), f., c<sup>de</sup> de Chouzé-sur-Loire. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Cernière** (le lieu de la), c<sup>de</sup> de Balesmes.

**Cersilla**, **Cerselles**. V. *Cerelles*.

**Certiers** (le lieu des), c<sup>de</sup> de Saint-Benoit. — Il relevait consécutivement du prieuré de Pommiers-Aigres (1657). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Pommiers-Aigres*.)

**Cervolet** (le), f., c<sup>de</sup> de Ferrières-Larçon. — *Servolet*, carte de Cassini.

**Cervollière** (la), c<sup>de</sup> de Sennevières. V. *Servollière*.

**Cery**, f., c<sup>de</sup> de Balesmes, près du ruisseau de Folet. — *Servalium*, 1201. — *Cery*, ou *la Guillonnière*, 1643. — *Cery*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1643, il appartenait à Louis de la Roche, Éc., seigneur de la Menardière; — en 1776, à Louis-Philippe Dauphin, Éc. — (Archives de la Vienne, H, 3, liasse

476. — Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Balesmes*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Familles et paroisses de Touraine*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**César**, f., c<sup>de</sup> de Nouzilly.

**César** (île), dans la Loire, c<sup>de</sup> de Saint-Mars, en face de la Pile. — *Ile-aux-Lézards*, dans un titre de 1602. — Elle dépendait du fief de la Salle-César, appartenant à la collégiale de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Salle-César*; *Biens nationaux*.)

**Césars** (chemin des), nom de l'ancienne voie romaine qui passe près du bourg de Brèche, se dirigeant vers Vaas, par Chenu.

**Césars** (chaussée des), nom donné autrefois au chemin qui conduit de Tours à Saint-Avertin.

**Cesnay**, ou **Cené**, f., c<sup>de</sup> de Sorigny. — *Cesnay*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cesolis**, **Cesolis** (*parochia de*). V. *Cerelles*.

**Cessigny**, ou **Sessigny**, chât. et f., c<sup>de</sup> de Léné. — *Sisiniacus*, fin du xi<sup>e</sup> siècle. — *Cecigny*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Montsoreau. Au xviii<sup>e</sup> siècle, il dépendait, pour une partie de son territoire, du château de Chavigny. Le 22 septembre 1625, une chapelle y fut fondée, sous le vocable de saint Jacques, par Jacques de Maillé et par sa femme, Renée Rousseau. Ce domaine appartenait, en 1444, à Jean Rabasté, Éc.; — en 1625, à Jacques de Maillé; — en 1665, à Armand-Léon Bouthillier de Chavigny; — en 1704, à Armand-Victor Bouthillier de Chavigny, qui rendit hommage, le 25 mars de cette année, à Louis du Bouchet, comte de Montsoreau; — en 1789, à Auguste-Jean-Marie Desmé de Chavigny, Éc., conseiller au Parlement. — Au xv<sup>e</sup> siècle, les seigneurs de Cessigny avaient le droit de sépulture dans l'église abbatiale de Seully.

Arch. d'I.-et-L., E, 79, 248, 250, 255. — *Cartulaire de Noyers*, xvii. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Seully*. — *Mém. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest* (1858-59), p. 53.

**Cestre**, c<sup>de</sup> de Reugny. V. *Sétre*.

**Ceuille** (la). V. *Cueille*, c<sup>de</sup> de Rivarennas.

**Ceuille-Rouline** (le lieu de), près du Poirier, c<sup>de</sup> des Essarts.

**Ceuillet**, métairie, paroisse de Coulangé. — Propriété de l'abbaye de Villeloin (xviii<sup>e</sup> siècle). Elle était attachée à l'office de pitancier. — (Arch. d'I.-et-L., *Liève des prieurés de Villeloin* et *Registres capitulaires*.)

**Ceuil-Minault**, c<sup>de</sup> de Langeais. V. *Cueil-Minault*.

**Ceux**, ou **Seux**, f., c<sup>de</sup> de Saunay. — *Le Seux*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle



relevait ensivement du fief de Saunay, suivant une déclaration féodale faite le 28 décembre 1622, par Abraham Deletang, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Julien.*)

**Cevetrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Couziers. — *Civetrie*, carte de Cassini.

**Cezeré** (étang de la), c<sup>ne</sup> d'Ambillou. — *Seseraie*, carte de l'état-major.

**Chabert** (le bois), c<sup>ne</sup> de Lerné.

**Chabnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Balesme.

**Chaboinière** (le lieu de la), paroisse de Saint-Étienne de Tours. — Propriété de l'abbaye de Gastines, en 1736. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Gastines.*)

**Chaboissière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice. — *La Chabossière*, carte de Cassini.

**Chaboissière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Seully. — *Chaboissière*, carte de Cassini.

**Chaboissière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Thilouze.

**Chaborgne** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Chabossière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cravant. — *Chabotière*, 1513. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Cravant, à foi et hommage-lige. En 1513, il appartenait à Marie du Reffou; — en 1554, à Guillaume des Prez; — en 1677, à Côme de Beauveau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146; *titres de Pommiers-Aigres. — Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Chabossière** (le lieu de la), paroisse de Saunay. — Il relevait du fief de Saunay, d'après une déclaration féodale de 1641. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Chambrierie de Saint-Julien.*)

**Chabossonnière** (la), paroisse de Bossey. V. *les Claveaux*.

**Chabot** (la fontaine), près de la Gargillère, c<sup>ne</sup> d'Yzeures.

**Chabot** (Pierre), abbé de Baugerai, succéda à Jean de Quédillac, en 1486. Il mourut en 1500. — (Bibl. nation., Gaignères, 678. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 171. — *Gallia christiana*, XIV, 333.)

**Chabot** (Paul), seigneur de Clervaux, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, nommé lieutenant-général de Touraine en 1563, mourut en 1569. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Jacqueline de Montigny, fille de Jacques de Montigny, seigneur de Fresne, du Plessis et d'Anfaîne, et de Léonore de Ferrières. Il était fils de Robert Chabot, baron d'Aspremont, seigneur de Clervaux et de Bouloire, et d'Antoinette d'Illiers.

La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, I, 497. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 383. — Moréri, *Diction. historique*, III, 425. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 563.

**Chaboterie** (le lieu de la), paroisse de

Restigné. — Il dépendait de la prévôté de Restigné (1733). — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

**Chabotière** (la), c<sup>ne</sup> de Cravant. V. *Chabossière*.

**Chabotière** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin. V. *Chabottière*.

**Chabotteraye** (la), f., c<sup>ne</sup> de Semblançay. — Les bâtiments étaient en ruines en 1827.

**Chabottière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Luynes.

**Chabottière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marray, 12 habit. — *Chabottière*, carte de Cassini. — *Chabottière*, carte de l'état-major.

**Chabottière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Pernay. — *Chabotière*, carte de l'état-major.

**Chabottière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Antoine-du-Rocher.

**Chabottière** (la), ou **Chabotière**, ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin, 17 habit. — La collégiale de Saint-Martin de Tours y possédait une métairie au xvii<sup>e</sup> siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre de Saint-Martin.*)

**Chabutièrre** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure, près du chemin de Sainte-Maure à Azay.

**Chachite** (la), ou **Chachie**, f., c<sup>ne</sup> de Louans.

**Chadenacum**. V. *Channay*.

**Chaegnes**. V. *Chahaignes*, c<sup>ne</sup> de Semblançay.

**Chafard** (le lieu de), près du moulin de Corbery, c<sup>ne</sup> de Loches.

**Chafards** (le lieu des), près de la Guicheterie, c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche.

**Chafeterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Semblançay. — *Chafetièrre*, carte de l'état-major.

**Chaffaud** (le), f., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. — Elle fut vendue nationalement sur Pierre Gilbert de Voisins, en 1793. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

**Chaffnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-les-Bois, près du ruisseau d'Épeigné. — *Chaffinièrre*, carte de Cassini.

**Chaffinièrre** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Vou, 11 habit. — *Chaffinières*, carte de Cassini.

**Chahaignes**, f., c<sup>ne</sup> de Semblançay. — *Chaegnes*, xiii<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Meditaria de Castiniaco, gallice Chahaignes*, 1625 (*Chron. prior. Maj. monasterii*). — *Hébergement de Chahaignes*, 1350. — *Chahaigne*, carte de Cassini. — *Chahaigne*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1348, Catherine de Maillé donna la moitié de ce domaine à l'abbaye de Marmoutier, qui acheta l'autre moitié, en 1363, de Hardouin et de Jean de Maillé. En 1791, l'étendue du fief était de cent

neuf arpents. La dime de Chahaignes constituait un fief distinct, relevant de Saulay, et qui appartenait, en 1336, à N. de Saint-Brice, Guillaume du Plessis et Guillaume de Chance.

Arch. d'I.-et-L., *État des prieurés de Marmoutier; Biens nationaux. — Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — D. Housseau, VIII, 3601. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — A. Salmon, *Chron. prior. Maj. monasterii*, 393. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, IX. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*, IV. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 290.

**Chahoulerie** (la), f., c<sup>ns</sup> de Saint-Antoine-du-Rocher. — *Aître de la Chahoulerie*, 1465. — Le domaine se composait alors de douze arpents de terre labourables et de bois. Par acte du 11 novembre 1465, l'abbaye de Saint-Julien le céda au nommé Laurent Dubois, à la condition qu'il paierait à l'aumônier, le jour de Noël, une rente de douze sols six deniers, et une oublie au chambrier. L'abbaye se réservait le droit de dime. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambrerie de Saint-Julien.*)

**Chahut** (Philippe), né à Tours en 1602, entra dans la Compagnie de Jésus vers 1620. Après avoir professé les humanités, la philosophie et la théologie pendant treize ans, il dirigea le collège de Tours et ensuite celui de Paris. Il mourut en 1669. On a de lui les ouvrages suivants: *L'Avant-goût du paradis, ou Moyens de s'entretenir avec Dieu après la communion*, 1653, in-8°. — *La Science du salut*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1655, in-4°. — *L'Excellence de l'oraison mentale*, 1656, in-8°. — *Le Secret de la prédestination*, 1659, in-8°. — *Le Miroir de la bonne mort.* — *Le Manuel de dévotion*, Rouen, in-8°. — *Les Moyens de se bien disposer à la mort.*

De plus il a traduit deux ouvrages de Savonarole: *De simplicitate vitæ christianæ* et *Expositio orationis dominicæ quadruplex.* — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 93, 94. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 575. — D. Housseau, XXIII, 172, 476. — *Almanach de la Touraine* (1801) p. 165).

**Chaignereaux** (courance des), près de Marigny, c<sup>ns</sup> d'Yzeures.

**Chaille.** V. *Cheillé.*

**Chaillère** (la), f., c<sup>ns</sup> de Saint-Épain.

**Chailleux** ou **Chailloux**, ham., c<sup>ns</sup> de Saint-Aubin, 12 habit. — *Les Chailloux*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chaillou** (le), ou les **Pruneaux**, ancien fief, paroisse de Chemillé-sur-Indrois. Le fief de la Verrerie-Menoust en relevait (xvii<sup>e</sup> siècle). — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Liget.*)

**Chaillou** (le), f. et chât., c<sup>ns</sup> des Hermites, près de la Desmée. — *Le Chaillou*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1624, il appartenait à Gatien du Perray; — vers 1660, à Marc du Perray; — en 1687, à Jacques

Fredureau, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de la reine, juge au présidial de Tours, marié à Claude-Françoise Chavanne; — en 1724, à Philippe Fredureau du Chaillou (fils du précédent), procureur du roi en l'élection d'Amboise, marié, le 10 novembre 1724, à Marguerite Culière, veuve de François Tournier. Il mourut aux Hermites le 2 novembre 1766. Près de Chaillou, on remarque des traces d'anciennes forges à bras. — (Arch. d'I.-et-L., B, 10. — Archives du château de Pierrefitte. — Registres d'état-civil de Saint-Pierre-le-Puellier, de Tours. — Registres d'état-civil d'Amboise et des Hermites. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 343.)

**Chaillou** (le), paroisse de Limeray. — Ancien fief, relevant de la Roche-Solus. En 1700, il appartenait à N. Le Bascle. — (Arch. d'I.-et-L., E, 49.)

**Chaillou** (le), ham., c<sup>ns</sup> de Monnaie, 13 habit. — *Les Chilloux*, carte de Cassini. — *Le Chillou*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la Grange-Saint-Jean et de Châteaurenault. En 1468, il appartenait à Jean Charrier; — en 1529, à Jean de Villeblanche, Éc., qui en vendit un tiers à Antoine Bouet, notaire à Tours; — en 1558, aux héritiers de Jean de Villeblanche, qui rendirent hommage au seigneur de Châteaurenault; — en 1598, à N. Menager. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de la Grange-Saint-Jean.* — Archives du château de Pierrefitte.)

**Chaillou**, f., c<sup>ns</sup> de Villedômer. — *Chaillou, in parochia de Villa Domerii*, 1278. — (*Lib. bon. gentium*, 186.)

**Chaillou** (fontaine de), c<sup>ns</sup> de Villedomain. — Elle alimente une pièce d'eau dépendant du château de Chaillou, situé dans la commune de Châtillon.

**Chaillou** (Jean), abbé de Fontaines-les-Blanches en 1427, succéda à Jean Thorode. Il mourut en 1455. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Fontaines-les-Blanches.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 229.)

**Chailloux** (le lieu des), près de la Thomassaye, c<sup>ns</sup> de Pouzay.

**Chaillox** (Raoul de), bailli de Touraine en 1318, succéda à Jean de Vaudrighen. Il fut remplacé, en 1321, par Renaud de Benchivilliers. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 404.)

**Chainaie** (la), ou **Chesnaie**, f., c<sup>ns</sup> de Ballan. — *Les Chenaises*, carte de l'état-major.

**Chainaie** (la), c<sup>ns</sup> de Bossay. V. *Chesnaye.*

**Chainaie** (la), ou **Chesnaie**, ham., c<sup>ns</sup> de Braslou, 11 habit. — *Chenaye*, carte de Cassini.

**Chainaie** (la), ou **Chenaie**, ham., c<sup>ns</sup> d'Hommes, 10 habit. — *La Chainais*, carte de l'état-major.

**Chainaie** (la), ou **Chesnaye**, f., c<sup>ns</sup> de Saché. — *Chenaye*, carte de Cassini.

**Chainaie** (la), c<sup>ns</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines. V. *Chainée*.

**Chainaies** (les), c<sup>ns</sup> de Saint-Patrice. V. *Chenaies*.

**Chainaye** (les Haute et Basse), ou **Chenaie**, vil., c<sup>ns</sup> de la Membrolle, 26 habit. — *La Chenaye*, carte de l'état-major.

**Chainaye** (la), ou **Chesnaie**, f., c<sup>ns</sup> de Monts. — *Chenaye*, carte de l'état-major.

**Chainé** (la), f., c<sup>ns</sup> de Crotelles. — *La Chainé*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chainé** (la), ham., c<sup>ns</sup> des Hermites, 20 habit. — *La Chainé*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chainé** (la), f., c<sup>ns</sup> de Morand. — *La Chainé*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chainé** (la), c<sup>ns</sup> de Neuville. V. *les Hayes*.

**Chainé** (la), f., c<sup>ns</sup> de Varennes.

**Chainé** (le bois), c<sup>ns</sup> de la Chapelle-Blanche, près de la Houssais.

**Chainé**, c<sup>ns</sup> de Saint-Martin-le-Beau. V. *Chesné*.

**Chainée** (la), f., c<sup>ns</sup> d'Ambillou. — *Chenaye*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chainée** (la), f., c<sup>ns</sup> de Beaumont-la-Ronce. — *Chenaie*, carte de l'état-major.

**Chainée** (la), ou **Chenaie**, f., c<sup>ns</sup> de Cerelles. — *Chenaye*, carte de Cassini.

**Chainée** (la), ou **Chenaie**, f., c<sup>ns</sup> de Montreuil. — *Chainée*, carte de l'état-major.

**Chainée** (la), c<sup>ns</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Chenaie*.

**Chainée** (la), **Chainaie**, ou **Chenaie**, f., c<sup>ns</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Chenerie*, carte de Cassini.

**Chainé-Soulière** (la), ou **Chêne-Soulière**, ham., c<sup>ns</sup> de Manthelan, 20 habit. — *Le Chêne-Soulier*, carte de Cassini. — *La Chainé-Soulière*, carte de l'état-major.

**Chainelle** (la), f., c<sup>ns</sup> d'Athée. — *Chenelle*, carte de Cassini.

**Chaineraie** (la), c<sup>ns</sup> de Vallères. V. *Cheneraie*.

**Chainerie** (la), ou **Chenerie**, f., c<sup>ns</sup> de Braye-sur-Maulne. — *Cheneau*, carte de l'état-major.

**Chainerie** (la), f., c<sup>ns</sup> Nouzilly. V. *Chenerie*.

**Chaino**. V. *Chinon*.

**Chainoye** (la), c<sup>ns</sup> de Ligré. V. *Chenaie*.

**Chaintre**, c<sup>ns</sup> de Saint-Cyr. V. *Chanterie*.

**Chaintre** (le lieu de la), ou **Clos-Hourdin**, près de la Farinière, c<sup>ns</sup> de Bréhémont.

**Chaintres** (les), ham., c<sup>ns</sup> de Bréhémont, 14 habit. — *Chaintres*, carte de l'état-major.

**Chaintres** (les), f., c<sup>ns</sup> d'Épeigné-sur-Dême. — *Les Chaintres*, carte de Cassini.

**Chaintres** (les), f., c<sup>ns</sup> de Nouzilly. — *Les Chaintres*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chaintres-à-la-Crime** (le lieu des), près de la Gartempe, c<sup>ns</sup> d'Yzeures.

**Chairsalle** (closerie de), paroisse de Joué. — *Chair-Salée*, xvii<sup>e</sup> siècle. — Ancienne propriété du prieuré de Saint-Sauveur-les-Tours, sur lequel elle fut vendue nationalement, le 4 février 1791, au prix de 7025 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre de Saint-Martin; Biens nationaux*.)

**Chaise** (la), f., c<sup>ns</sup> d'Auzouer. — *La Chaise*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du Plessis-Auzouer. En 1300, il appartenait à Guillaume de Jupeau, Éc.; — en 1412, à Macé du Plessis; — en 1477, à Jean de la Chaise; — en 1569, à Charles Lasneau; — en 1615, à Jean Savarre et à Catherine Guesbin, veuve de Charles Lasneau; — en 1624, à François Dumée, marchand, à Châteaurenault; — en 1680, à Victor Lendormy, archer de la Connétablie de France; — en 1725, à Pierre Lendormy, huissier ordinaire du roi, décédé le 19 janvier 1744; — en 1744-1753, à Pierre Lendormy, notaire à Châteaurenault, héritier du précédent. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119; *abbaye de Marmoutier, mense séparée. — Rôle des fiefs de Touraine. — Archives du château de Pierrefitte. — Registres d'état-civil d'Auzouer. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, manuscrit n° 1496.*)

**Chaise** (la), f., c<sup>ns</sup> de Braslou. — *Terra Casæ*, xi<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *La Chèze*, 1484. — *La Chaise*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de l'Île-Bouchard, à foi et hommage simple. En 1484, il appartenait à Joachim Paumart. — (*Rôle des fiefs de Touraine. — Cartulaire de Noyers*, 17. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'Île-Bouchard*.)

**Chaise** (la), ham., c<sup>ns</sup> du Bridoré, 12 habit. — *La Chaise*, carte de Cassini. — Il a fait partie de l'ancienne paroisse d'Oizay-Cerçay. — Ancien fief. En 1608, il appartenait à N. Aubry, de Loches; — en 1686, à Henri Bizet; — en 1695, à Jacques Aubry, qui le vendit à Julien Aubry; — en 1773, à Marie Aubry, veuve de Gabriel de Grellet; — en 1791, à N. de Grasleul. — (Arch. d'I.-et-L., E, 101, 109; *Biens nationaux. — Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Chaise** (la), vil., c<sup>ns</sup> de la Chapelle-Blanche, 43 habit. — *La Chaise*, cartes de Cassini et de

l'état-major. — *La Chèze*, 1646. — Ancien fief, relevant du château de Loches. En 1752, il appartenait à Alexandre-Bernard Haincque, Éc. — Le 3 juin 1782, Bernard Haincque, Éc., rendit aveu pour ce domaine. — (Arch. d'I.-et-L., C, 582, 588. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 5°.)

**Chaise** (la), ham., c<sup>ns</sup> de Chemillé-sur-Dême, 15 habit. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Chaise** (la), f., c<sup>ns</sup> de Fondettes. — *Chaise de Charcenay*, 1257, 1736. — Ancien fief, avec basse justice, relevant du fief de Martigny. Il appartenait à l'abbaye de Beaumont-les-Tours, sur laquelle il fut vendu nationalement le 24 janvier 1791, au prix de 80,500 livres. — (Arch. d'I.-et-L., E, 18; *titres de l'abbaye de Beaumont; Biens nationaux*. — Bibl. de Tours, manuscrits 738 et 1330.)

**Chaise** (la), f., c<sup>ns</sup> de Notre-Dame-d'Oë. — *La Chèze*, ou *les Sevensnières*, xvi<sup>e</sup> siècle. — *Chaise-d'Oë*, xviii<sup>e</sup> siècle. — *La Chaise*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë, à foi et hommage-simple. Dès le xiii<sup>e</sup> siècle, il appartenait à l'abbaye de Beaumont. A cause de ce fief et de celui de la Roche, les abbesses étaient tenues, lors de leur prise de possession, d'offrir au prévôt d'Oë un *gobelet de demy marc d'argent*. Le domaine de la Chaise fut vendu nationalement le 18 juillet 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Roche et de la prévôté d'Oë; Biens nationaux*. — *Livre des vœux des religieuses de Beaumont*. — Bibl. de Tours, manuscrit 1330. — *Mém. de la Société archéol. de Tour.*, IV, 255.)

**Chaise** (moulin de la), sur la Manse de Mareille, c<sup>ns</sup> de Saint-Épain. — *Domus de Chesiam*, xiii<sup>e</sup> siècle. — En avril 1241, le Chapitre de Saint-Martin de Tours acheta ce domaine de N. Guillon. En 1279, la justice du lieu appartenait au propriétaire du fief de Sermesse. — (*Lib. bon. gentium*. — Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Épain*.)

**Chaise** (la), c<sup>ns</sup> de Saint-Georges-sur-Cher (Loir-et-Cher). — *Chasa*, 1211 (charte de l'abbaye de Saint-Julien). — *S. Julianus, juxta Chesiam*, vers 1270 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *La Chaise*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Montrichard, d'Amboise et de Bléré. Il appartenait à l'abbaye de Saint-Julien. Il y avait un prieuré dont la même abbaye était propriétaire et qui, au xiii<sup>e</sup> siècle, relevant de l'archevêché de Tours. La chapelle prieurale est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 633; G, 14; *titres du fief de Bléré*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 49, 52.)

**Chaise** (le lieu de la), paroisse de Saunay, ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambrière de Saint-Julien*.)

**Chaise** (la), paroisse de Varennes. — Ancien fief, relevant du Châtellier et du château de Loches. Vers 1590, il appartenait à Claude Maron, Éc.; — vers 1600, à René Maron, Éc.; fils du précédent; vers 1630, à Pierre Scarron, Éc.; — en 1646, à Jean Scarron, prévôt des marchands de Paris, fils du précédent; — en 1660, à Pierre Scarron; — en 1742, à François Montrot. — (Arch. d'I.-et-L., G, 336, 602. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 898. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Loches*.)

**Chaise** (la), f., c<sup>ns</sup> d'Yzeures. — Ancien fief, appartenant à l'abbaye de Preuilley et dépendant de l'aumônerie. Il y avait un prieuré dont le même monastère était propriétaire. Julien Boissonnet en était prieur en 1556; Antoine Jousselin en 1683; Jean-Pierre de Lossendière en 1742. Le domaine fut vendu nationalement en 1791, au prix de 2,500 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Preuilley et de la Chaise; Biens nationaux*.)

**Chaise-au-Diable** (le lieu de la), près de la Baste, c<sup>ns</sup> de Fondettes.

**Chaise-Charcenay** (la), c<sup>ns</sup> de Fondettes. V. *la Chaise*.

**Chaise-d'Oë** (la). V. *la Chaise*, c<sup>ns</sup> de Notre-Dame-d'Oë.

**Chaise-de-Sauvaget** (la). V. *Sauvaget*, c<sup>ns</sup> de Saint-Flovier.

**Chaise-Frie** (la), f., c<sup>ns</sup> de Faye-la-Vineuse, dans le bourg.

**Chaise-Saint-Genouph** (la). V. *Genouph (St-)*, c<sup>ns</sup> de la Chapelle-Saint-Hippolyte.

**Chaiseau** (le), c<sup>ns</sup> du Petit-Pressigny. V. *Cheseau*.

**Chaisière** (la grange de la), paroisse de Dolus. — Ancienne propriété de l'abbaye de Cormery (1746). — (Arch. d'I.-et-L., *Liève des fresques de l'abbaye de Cormery*.)

**Chaix**, f. et chât., c<sup>ns</sup> de Truyes. — *Chaix*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1529, il appartenait à Marie Brugère, veuve de Guillaume Girard, sieur de la Rousière; — en 1568, à Jacques Goury; — vers 1600, à Antoine Goury, marié à Marguerite Cottereau, dont il eut une fille, mariée à René Guillon; — vers 1660, à René Guillon, Éc., trésorier de France, à Tours; — en 1665, à César Guillon, Éc.; — en 1696, à René Guillon, Éc., trésorier de France; — en 1700, à Bonne-Gabrielle-Marguerite de Chervis, veuve de Henri de Bricqueville, comte de la Luzerne; — en 1741, à Émilie-Rosalie de Saint-Marc; — en 1751, à Charles-Pierre

Moisant, Éc., avocat du roi au bureau des finances de la généralité de Tours, décédé le 16 décembre 1763; — en 1768-78, à Jean-Louis-François Bouin de Noiré, seigneur de Chezelles-Savary, Verneuil, Verrières, etc., conseiller du roi, président, lieutenant-général au bailliage et siège royal de Chinon, qui épousa à Tours, le 24 avril 1758, Claude-Madeleine Moisant, fille de Charles-Pierre Moisant. Il mourut le 19 novembre 1782, laissant une fille, Madeleine, mariée, par contrat du 20 mai 1779, à Benoist-Jean-Gabriel-Armand de Ruzé d'Efflat, chev., comte d'Efflat, seigneur de Chambon, de la Borderie, de Méré, etc., maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint-Louis, fils de Benoist-Gabriel-Armand de Ruzé d'Efflat, marquis d'Efflat, lieutenant de cavalerie, seigneur de Fontenailles, d'Écommoy, de la Roche-Maupetit, et de Marie-Éléonore-Françoise de Pontoise. — Les seigneurs de Chaix avaient droit de chapelle et de sépulture dans l'église de Truyes. — (Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 493. — Arch. d'I.-et-L., C, 441; E, 112. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et paroisses de Touraine*; manuscrits 1420, 1447. — Registres de Saint-Venant, de Tours.)

**Chalais**, f., c<sup>de</sup> de Semblançay — *Chalais*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle a fait partie de l'ancienne commune du Serrain, réunie à celle de Semblançay en 1812. Philibert Basselier était qualifié de sieur de Chalais en 1666. — (Registres d'état-civil du Serrain. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.)

**Chalais** (étang de), c<sup>de</sup> de Semblançay.

**Chalandreau** (le lieu de), près du Grand-Poirier, c<sup>de</sup> de Neuil.

**Chalantier** (le), ou **Chalentier**, f., c<sup>de</sup> de Reugny. — *Maison du Chalentier*, 1787. — *Chalentier*, carte de Cassini. — *Chalentier*, carte de l'état-major. — A cette époque elle appartenait à N. Japhet, président en l'élection de Tours. Il y avait une chapelle, que l'on trouve mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, 1787. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

**Chalanton**, f., c<sup>de</sup> de Saché. V. *Calattonnum*.

**Chalantonnerie** (la), f., c<sup>de</sup> de Bossay.

**Chalautre** (la prévôté de), dépendant de la collégiale de Saint-Martin de Tours. — Les biens constituant cette prévôté étaient situés au diocèse de Meaux. — (Arch. d'I.-et-L., 8 G, 136.)

**Chalbardières** (le lieu des), près de Couvens, c<sup>de</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Chalchassaccum**. V. *Calcassaccum*.

**Chalerie** (la), ham., c<sup>de</sup> de Saint-Quentin, 10 habit. — *Challerie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chalerie** (la), f., c<sup>de</sup> de Tauxigny.

**Chalerie** (la), vil., c<sup>de</sup> de Villeloin, 30 habit. — *Challerie*, carte de Cassini. — Il faisait partie autrefois de la paroisse de Coulangé. L'abbaye de Villeloin y avait des propriétés. — (Arch. d'I.-et-L. *Biens nationaux*.)

**Chalet** (le), f., c<sup>de</sup> d'Azay-le-Rideau, sur les bords de l'Indre. En 1591, Louis de Beauvau, seigneur de Rivarennnes, et Charlotte de Brillouet, sa femme, en étaient propriétaires. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163.)

**Chalet** (le), f., c<sup>de</sup> de Mazières.

**Chalet** (île du), dans le Cher, c<sup>de</sup> de Saint-Avertin.

**Challan** (le lieu de), c<sup>de</sup> de Noizay, près de la Cisse.

**Challeau** (le lieu de), près des Souchots, c<sup>de</sup> de Rochecorbon.

**Challeria**. V. *Chellerie*, c<sup>de</sup> de Saunay.

**Challerie** (la), ham., c<sup>de</sup> de Saint-Épain, 14 habit.

**Challes** (les), f., c<sup>de</sup> de Channay. — *Châlles*, carte de Cassini.

**Challes** (le lieu des), près de l'Estrigueil, c<sup>de</sup> de Ligueil.

**Chalettières** (les), f., c<sup>de</sup> d'Artannes. — *Les Chalettières*, carte de l'état-major. — *Les Chattières*, carte de Cassini.

**Challenge**, f., c<sup>de</sup> de Chenonceau. V. *Challonge*.

**Challon** (Pierre), ou **Chalon**, doyen de Saint-Martin de Tours, garde des sceaux de France (1270), mourut en 1290. Son successeur fut Gilles Lambert. — (*Gallia christiana*, XIV, 180-81. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VI, 273. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 338. — Duchesne, *Hist. des chanceliers de France*, 239. — Chalmel, *Hist. de Saint-Martin de Tours*, 72 (manuscrit de la bibl. de Tours, n° 1296.)

**Challonge**, ou **Challenge**, paroisse de Chenonceau. — *Métairie de Challenge*, xv<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief, relevant d'Amboise à foi et hommage-lige. En 1462, il appartenait à Olivier Bourdin, marchand. Le 3 juin 1496, Pierre Marques et Martine Berart, sa femme, vendirent ce domaine à Thomas Bobier, avec la terre de Chenonceau. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 263. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 78.)

**Chalmel** (Jean-Louis), né à Tours le 1<sup>er</sup> octobre 1756, fit ses études au collège de cette ville. Avocat du roi et secrétaire de l'Intendance à la Martinique en 1789, il revint en France en 1792 et fut nommé secrétaire du Conseil général d'Indre-et-Loire. Il présida pendant quelque temps la Société populaire de Tours (1793), et fut appelé

le 22 septembre 1794, aux fonctions de chef du secrétariat général de la Commission exécutive de l'Instruction publique. Membre du Conseil des Cinq-Cents (1798), il compta au nombre des défenseurs de la Constitution de l'an III. A la suite des événements du 18 brumaire, il figura sur la liste des députés frappés de proscription. Plus tard, il fut conservateur de la bibliothèque de Tours (de 1800 à 1807), directeur des Droits réunis à Mayence, sous-préfet de Loches (1815), puis député de cet arrondissement. Rentré dans la vie privée à la seconde Restauration, il s'occupa de travaux littéraires et historiques. Il mourut à Tours le 27 novembre 1829. On a de lui les ouvrages suivants : *Tablettes chronologiques de l'histoire civile et ecclésiastique de Touraine, suivies de mélanges historiques relatifs à la même province*, Tours, Letourmy, 1818, 2 vol. in-8°. Une grande partie des dissertations qui composent le second volume appartiennent à Pierre Carreau. On en trouve des copies dans la collection de D. Housseau. — *Histoire de Touraine depuis la conquête des Gaules par les Romains jusqu'à l'année 1790, suivie du Dictionnaire biographique de tous les hommes célèbres nés dans cette province*, Paris, H. Fournier, 1828, 4 vol. in-8°. On remarque le passage suivant dans une notice publiée par le *Journal d'Indre-et-Loire* (n° du 24 juin 1853), à propos du quatrième volume de l'*Histoire de Touraine* :

« Un écrivain se livrant à un semblable travail dans le chef-lieu de sa province, a d'immenses avantages, grâce aux traditions locales, aux archives administratives, aux registres des paroisses et aux minutes des notaires, sur tous ceux qui ont pu, avant lui, loin de cette contrée à laquelle ils étaient étrangers, écrire la vie de tel ou tel de ses compatriotes fameux. Il serait donc impardonnable, dans de telles conditions, de reproduire toutes les erreurs de ses devanciers; il l'est plus, on le reconnaîtra, d'en accroître le nombre. C'est cependant ce qu'a fait trop souvent l'historien-biographe de notre province. En comparant deux biographies de Touraine qui se trouvent aux manuscrits de la Bibliothèque impériale, l'une dans la collection de D. Housseau, l'autre dans le résidu de Saint-Germain-des-Prés, avec le quatrième volume de M. Chalmel, il est facile de reconnaître que c'est là que cet écrivain a puisé presque tous ses renseignements et même ses articles, et si ce n'est ceux qu'a pu lui fournir le manuscrit, aujourd'hui perdu, d'un précédent historien de la Touraine, Carreau, il n'a guère ajouté aux deux premiers travaux que les erreurs nouvelles qu'on est toujours exposé à commettre en copiant, lorsqu'on tort de n'avoir pas pris le soin de contrôler son original on ajoute celui de mal collationner sa copie. »

La notice à laquelle nous empruntons ce passage porte pour signature trois étoiles, mais

nous savons qu'elle est de M. Jules Taschereau.

Chalmel a laissé à l'état manuscrit un certain nombre de travaux historiques et littéraires, qui appartiennent aujourd'hui à la bibliothèque de Tours, entre autres : une comédie en prose intitulée *les Tracasseries*, 1781 (n° 933 de la Bib.). — *Histoire et antiquités de l'église de Saint-Martin de Tours, depuis sa fondation, au commencement du v<sup>e</sup> siècle, jusqu'à sa destruction, en 1797*, 1 vol. in-4° (n° 1296). — *Histoire de la mairie et des maires de Tours*, 1 vol. in-4° (n° 1248). — *Bibliothèque historique de Touraine* (n° 1484). — *Les Épigrammes choisies de l'Anthologie grecque*, traduites en vers français, 1820 (n° 873). — *Traduction en vers français de poésies et fragments de Sapho*, 1800 (n° 874). — *Lucille*, poésies traduites en vers français, 1820 (n° 875). — *Les Épigrammes de Martial*, traduites en vers français, 3 vol. (le troisième se compose d'imitations et de traductions par divers auteurs), (nos 883, 884, 885). — *Épigrammes choisies de J. Owen*, traduction, 2 vol., 1818 (nos 900, 901). — Sous le n° 1219 de la même bibliothèque sont indiquées diverses notices qui, pour la plupart, ont servi à Chalmel, pour son *Histoire de Touraine* et que M. Nobilleau a données à la ville de Tours.

Dorange, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Tours*. — Le Bas, *Diction. encyclopédique de la France*. — J.-M. Quérard, *La France littéraire*, II, 114. — Larousse, *Grand diction. universel du xix<sup>e</sup> siècle*, III, 861. — Didot, *Nouvelle biographie générale*, IX, 572-73. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 98 (note); X, 226-27; XIV, 536. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 575-76. — *Journal d'Indre-et-Loire* des 28 novembre 1829 et 24 juin 1853. — *Moniteur universel* du 17 mai 1815. — Bibl. de Tours, manuscrit 1441.

**Chaloire** (la), f., c<sup>ne</sup> de Château-la-Valière. — *Chaloire*, carte de l'état-major. — *Chaluère*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1789, il appartenait à Charles-Joseph de Préville. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 89. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, 7.)

**Chalois** (étang), c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines. V. *Étang-Chalois*.

**Chaloise** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon. — *Chalouèze*, carte de l'état-major. — *Chalois*, carte de Cassini.

**Chaloisière** (la), ou **Chalaisière**, f., c<sup>ne</sup> du Boulay. — *Chaloisière*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye d'Estival, sur laquelle elle fut vendue nationalement, le 2 mars 1791, au prix de 6,750 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chalon-Aubray**, c<sup>ne</sup> de Loche. V. *Chalonnellerie*.

**Chalonde** (la). V. *Chalonnrière*, c<sup>ne</sup> de Restigné.

**Chalonges** (les), et la **Petite-Chalonge**, f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — *Chalonge*, carte de Cassini. — *Les Chalonges*, carte de l'état-major. — En 1707, Pierre Vaslin était qualifié de sieur de la Chalouge. — (Registres d'état-civil de Beaumont.)

**Chalonnie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Chalonnerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Loché. — *Chalon-Aubray*, 1770. — *Chalonnère*, carte de l'état-major. — Il relevait censivement de Sennevières. — (Arch. d'I.-et-L., E, 94.)

**Chalonnès-sous-le-Lude**, c<sup>ne</sup> du canton de Noyant (Maine-et-Loire). — *Caslonna*, xi<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Bourgueil*). — *Chalonne*, carte de Cassini. — Ancienne seigneurie, propriété de l'abbaye de Bourgueil dès le xi<sup>e</sup> siècle. Cette seigneurie comprenait trois domaines, Chalonnès, Malvoisine et la Maison-Neuve, ayant ensemble une étendue de deux cents arpents. L'abbaye de Bourgueil avait le droit de patronage dans l'église paroissiale. — (Arch. d'I.-et-L., titres de Bourgueil. — *Cartulaire de Bourgueil*. — C. Port, *Diction. historique et géographique du département de Maine-et-Loire*, 576.)

**Chalonnère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Charentilly. — *Chalonnère*, carte de l'état-major.

**Chalonnère** (la), c<sup>ne</sup> de Loché. V. *Chalonnerie*.

**Chalonnère** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin, 26 habit. — *Chalonnère*, carte de l'état-major.

**Chalonnères** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Restigné, 10 habit. — *Chalonde*, xvi<sup>e</sup> siècle. — Ancienne dépendance de la prévôté de Restigné. — (Arch. d'I.-et-L., prévôté de Restigné.)

**Chalons** (Thibaud de), abbé de Cormery, succéda à Pierre d'Azay (ou d'Ussé) vers 1293. Il fit reconstruire l'abside, le chœur et le transept de l'église abbatiale. Il mourut en 1331 et fut inhumé dans cette église, près du grand autel, du côté de l'Évangile. On éleva à sa mémoire un magnifique tombeau en marbre. — (*Gallia christiana*, IV. — J.-J. Bourassé, *Cartulaire de l'abbaye de Cormery*, cviii, cxiii. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 214.)

**Chalopin** (Julien), Éc., seigneur de la Borderie, receveur des tailles et plus tard secrétaire du roi, fut nommé maire de Tours en novembre 1586, en remplacement de Jean Lucas. Il eut pour successeur, en 1587, Charles Bruneau, sieur de la Rochefarou. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 123. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*, 44.)

**Chalopinière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Restigné, 35 habit.

**Chalopinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Verneuil-

sur-Indre. — *Chalopinière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chalotière** (la), paroisse de Neuvy-Roy. — *Chalotière, sita in parochia de Neuvis*, 1242. — A cette époque, André de la Couture et sa femme vendirent à l'abbaye de la Clarté-Dieu une rente due par ce domaine. — (Arch. d'I.-et-L., *charte de la Clarté*.)

**Chaltière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Chaluère** (la), c<sup>ne</sup> de Château-la-Vallière. V. *Chaloire*.

**Chaluère** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Aubin, 18 habit. — *Chaluère*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., titres de la Clarté.)

**Chalumelles** (le lieu des), près de la Carroitière, c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Chalvisière** (la), c<sup>ne</sup> du Boulay. V. *Chaloisière*.

**Chamaillart** (Maurice), conseiller du roi, doyen de Saint-Martin de Tours, 1335, mourut en octobre 1352. — (*Gallia christiana*, XIV, 182. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 338.)

**Chamallé**, c<sup>ne</sup> de Courçay. V. *Chemallé*.

**Chamard** (prairie de), près du Cher, c<sup>ne</sup> de Ballan.

**Chamardièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rilly. — *Chamardièrre*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Doucé, d'après une déclaration féodale du 29 octobre 1643. En 1661, René de la Jaille, chev., l'acheta de René Berland, Éc., seigneur des Touches. En 1769, il appartenait à Gabriel-Louis Duchilleau, chev., seigneur de la Tour-Savary, sénéchal d'épée, président et lieutenant-général en la sénéchaussée de Châtellerault, marié à Thérèse de Soulligné, dont il eut Gabriel-Jean-Baptiste-Mario, capitaine au régiment Dauphin-dragons. Gabriel-Louis Duchilleau mourut en 1784. — (Arch. d'I.-et-L., E, 248; *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers*. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 58.)

**Chamaurin** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Theneuil, près du ruissseau de la Planche.

**Chamaussaies** (les), f., c<sup>ne</sup> de Theneuil, près du bourg.

**Chambarderie**, ou **Chambaudrie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Yzeures. — En 1793, elle fut vendue nationalement sur Demetrius Comarène, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chambauderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Aubin. — *Petite-Chambauderie*, 1753. — *Chambaudrie*, carte de l'état-major. — Elle relevait censivement de l'abbaye de la Clarté-

Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté.*)

**Chambaudière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Souvigné, 21 habit. — *Chambaudière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chambaudière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin, 28 habit. — *Chambaudière*, carte de l'état-major. — *Champbaudière*, carte de Cassini. — Ancien fief. — En 1637-56, il appartenait à Jean Voisine, licencié ès-lois, seigneur de la Chevallerie, de Boisyvert, la Michellière, les Taillis, les Loges, etc., fils de Jean Voisine, licencié ès-lois, seigneur des mêmes lieux, et de Gabrielle Reveillault. Jean Voisine épousa, en 1637, Perrine Richard, fille de Vincent Richard, notaire royal, et de Perrine Aché de la Maisonneuve. — Le domaine passa ensuite à François Voisine, fils du précédent, seigneur des Coudreaux, cité dans un acte du 27 août 1657; — à René Voisine, archiprêtre de Neuvy (1672); — à Marie Voisine, mariée à Louis Richard. — En 1780, la Chambaudière était possédée par François-Joseph de Mondion, seigneur de Tournelay et des Augirons, major au régiment de Conti-infanterie. — (Archives de la famille Voisine de Lafresnaye. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 391-92.)

**Chambaudon**, ou **Chambodon**, f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois. — *Grangia quæ dicitur Chambaudon*, 1270. — *Chambondon*, carte de Cassini. — *Chambaudon*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété des religieux du Liget. — Elle fut vendue nationalement en 1791, au prix de 17,000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Cartulaire du Liget; Biens nationaux.*)

**Chambaudrie** (la), c<sup>ne</sup> d'Yzeures. V. *Chambarderie*.

**Chambellan** (Jean-Baptiste), né à Amboise en 1705, se fit religieux dans l'abbaye de Bourgueil en 1728. Il fut nommé prieur de l'abbaye de Cormery le 31 mai 1748, en remplacement de Julien Guillotel, et passa trois ans après, avec la même dignité, à l'abbaye de Villeloin. Il mourut à Marmoutier le 26 février 1782. — (*Cartulaire de Cormery*, cXL. — Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Cormery.*)

**Chambellay**, ou **Champ-Bélé**, f., c<sup>ne</sup> de Semblançay. — En 1696-98, elle appartenait à Gabriel le Boucher; — en 1784, à Marie-Augustine d'Héliand. — (*Armorial général de France* (1696). — Registres d'état-civil de Saint-Vincent de Tours et de Courcelles.)

**Chambellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Souvigné.

**Chambereium**, **Chamberium**. V. *Chambray*.

**Chambert**, f., c<sup>ne</sup> de Bueil. — *Chambert*, carte de Cassini. — *Chambert*, carte de l'état-major.

**Chambes** (Gabriel de), chevalier de Malte, commandeur de Ballan et du Blison, 1626. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Ballan.*)

**Chambetterie**, ou **Chambillerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Antoine-du-Rocher.

**Chamblaye** (la), ou **Chamblay**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Aubin. — *Chamblay*, carte de l'état-major. — Ancienne châtellenie, relevant du duché de Château-la-Vallière. Le 27 juillet 1743, Pierre-Louis Souard rendit aveu pour cette terre. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Chamboisé**, ou **Chamboisay**, f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron.

**Chamboisson** (le Haut), vil., c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Indre, 36 habit. — *Le Haut-Chamboisson*, carte de l'état-major. — *Chamboisson*, carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Chamboisson** (le Bas), vil., c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Indre, 81 habit., — *Bas-Chamboisson*, carte de l'état-major. — *B. Chamboisson*, carte de Cassini.

**Chambon**, commune du canton de Preuilly, arrondissement de Loches, à 80 kilomètres de Tours, 46 de Loches et 11 de Preuilly. — *Cambone*, ix<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Cormery*). — *Chambonium*, *Campus bonus*, 1256, 1264 (*Cartulaire de la Merci-Dieu*). — *Campus bonus*, 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Chambon de Creuse*, xiv<sup>e</sup> siècle (Arch. d'I.-et-L., E, 236.)

Elle est bornée, à l'ouest, par la Creuse, qui la sépare du département de la Vienne; au nord, par les communes de Barrou et de Chaumussay; à l'est, par Boussay; au sud, par Yzeures. On y trouve trois étangs: le Petit-Étang, le Grand-Étang et l'Étang de la Forge. Elle est traversée par le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 56, de Saint-Pierre-de-Tournon à la Haye-Descartes.

Les lieux, hameaux et villages suivants font partie de cette commune: Vertenay (13 habit.), ancien fief. — La Babinière (20 habit.). — La Bergeouillère (13 habit.). — La Blanchardière (10 habit.), ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. — Beauséjour (41 habit.). — La Tour (13 habit.), ancien fief. — La Pennetrie (44 habit.). — La Poussardière (22 habit.). — La Salvarderie (21 habit.). — Rouvray (17 habit.), ancien fief, relevant de la baronnie du Grand-Pressigny. — La Custière (16 habit.), ancien fief. — Les Haut et Bas-Mousseaux (64 habit.), ancien fief, relevant de Granges et de la baronnie de Preuilly. — La Fougère (28 habit.). — La Mare (17 habit.). — La Guignardière (27 habit.). — La Grobellière (16 habit.). — La Grelette (13 habit.). — La Morcellière, ancien fief, relevant de la Guerche. — La Briolletrie, la Gounière, la Croix, la Grenouillère, Bouffret, la Tuilerie, Beaumont, etc.



Avant la Révolution, la paroisse de Chambon était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné du Grand-Pressigny et de l'archidiaconé d'outre-Vienne. En 1793, elle dépendait du district de Preuilly.

*Superficie cadastrale.* — 1788 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Murison, a été terminé le 25 décembre 1811.

*Population.* — 100 feux en 1762. — 617 habit. en 1801. — 629 habit. en 1804. — 634 habit. en 1808. — 628 habit. en 1810. — 626 habit. en 1821. — 598 habit. en 1831. — 658 habit. en 1841. — 677 habit. en 1851. — 640 habit. en 1861. — 641 habit. en 1872. — 672 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le deuxième dimanche de mai. — Une foire, créée par lettres patentes du mois d'août 1570, se tenait à Chambon le 29 juin. Elle fut supprimée peu de temps avant la Révolution.

*Bureau de poste* de Preuilly. — *Perception* d'Yzeures.

Au milieu du ix<sup>e</sup> siècle, une grande partie du territoire de la paroisse de Chambon appartenait au monastère de Saint-Martin de Tours, qui en fit don à l'abbaye de Cormery. Cette donation fut ratifiée par un diplôme de Charles le Chauve, en 850.

L'église primitive, placée sous le vocable des saints Crépin et Crépinien, et dont on ne voit maintenant aucune trace, était située à l'entrée du bourg, au sud. La tradition raconte que le curé y fut assassiné vers 1426 ou 1427, par un seigneur de Rouvray, nommé Jacques de Mallemouche, à la suite d'un différend relatif à l'usage d'un droit honorifique. Interdite par l'archevêque de Tours et dès lors complètement abandonnée à l'action dévastatrice du temps, elle tomba en ruines. En 1771, on acheva de la démolir; les matériaux qui en provenaient furent vendus au profit des pauvres.

Condamné à mort pour le meurtre qu'il avait commis, Jacques de Mallemouche obtint sa grâce en construisant à ses frais l'église paroissiale que nous voyons aujourd'hui, et qui est dédiée à saint Paul. Au-dessus de la porte d'entrée principale se trouve l'inscription suivante, accompagnée des armes de Mallemouche :

SANS ELLE, NE PLUS JACQUES DE MALLE-  
MOUCHE

Dans l'intérieur de l'édifice, plusieurs légendes, empruntées à l'Écriture sainte, témoignent des sentiments de componction et de repentir dont le fondateur était pénétré en élevant ce monument expiatoire.

Dans le chœur, au côté gauche, se trouve cette autre inscription :

EN L'AN MIL CCCXVII CE  
CŒUR D'ÉGLISE ICI FUT FAICT.

Au-dessous de ces lignes sont représentées,

mais bien imparfaitement, les armoiries de Jacques de Mallemouche.

Ces armoiries se trouvent également sur la porte du clocher, qui date, comme le monument, du xv<sup>e</sup> siècle.

Sur un autre point de l'église on lit ces mots, au-dessous desquels sont sculptés deux ossements placés en croix :

RESPICE FINEM.

Le titre curial de Chambon était à la présentation alternative de l'archevêque de Tours et des abbés de Marmoutier et de Saint-Julien.

*Curés de Chambon.* — Jacques d'Argouges, chanoine de l'église de Tours, 1459. — Maurice Marne, 1507. — Jacques Daviau, 1664. — Defond, 1712. — Pierre Lange, 1749. — Georges-Aimé Thomas, 1758, 1775. — Moulardier, curé constitutionnel, 1793. — Thomas, 1803. — Reviron, 1807. — Coupeaux, 1827. — Debin, 1841. — Fouré, nommé en juillet 1876.

Chambon était une châtellenie relevant de Boussay et de la baronnie de Preuilly. Le seigneur avait les droits de haute, moyenne et basse justice, de fourches patibulaires à quatre piliers, et de la taille aux quatre cas. Ce dernier droit consistait en un impôt qui était perçu au profit du seigneur dans les quatre occasions suivantes : pour le cas de chevalerie; pour un voyage en Terre sainte, afin de visiter le tombeau du Christ; pour la rançon du châtelain lorsqu'il était fait prisonnier; pour le mariage de la fille aînée du seigneur.

L'ancien château de Chambon n'offre rien de remarquable. Il y avait une chapelle, dans laquelle, avant la Révolution, la messe était célébrée une fois par semaine.

SEIGNEURS DE CHAMBON.

I. — Renaud de Payen, chev., vivait en 1190. On présume qu'il était de la maison de Payen, dont un membre, Hugues, fut des fondateurs et grand-maître de l'ordre du Temple, vers 1118. Il eut deux enfants : Geoffroy I<sup>er</sup> et Barthélemy.

II. — Geoffroy de Payen I<sup>er</sup>, dit le Chien, chevalier-banneret, seigneur de Chambon, de Boussay et de Sennevières, est cité dans une charte de 1209.

III. — Barthélemy de Payen, frère du précédent, chevalier-banneret, seigneur de Chambon, de Grillemout, de la Chapelle-Blanche et de la Bruère, vendit au Chapitre de Saint-Martin de Tours, en 1210, le fief de Preuilly, situé près de la basilique de Saint-Martin. En 1212, il fit un voyage à Jérusalem, et au mois d'août de l'année suivante il vendit au doyen de Saint-Martin de Tours la mairie de Ligueil. Il vivait encore en 1230.

IV. — Geoffroy de Payen, fils unique du précédent, chev., seigneur de Chambon, de Boussay, la Forge, Sennevières, est cité dans des chartes de 1223 et de 1224. Au mois de septembre 1256,

Eschivard, baron de Preuilly, lui accorda le droit de chasse dans les bois de Boussay et de Chambon et sur des terres avoisinant le fief de la Forge. Geoffroy de Payen épousa, en premières noces, Mabile de N., et, en secondes noces, Isabeau de Preuilly, fille de Geoffroy, baron de Preuilly, et de Luce de N. De ce mariage sont issus deux enfants : Geoffroy, qui suit, et Jean.

V. — Geoffroy de Payen, chev., seigneur de Chambon, de Boussay, de la Forge et de Sennevières, est cité dans un acte de 1291.

VI. — Jean de Payen, frère du précédent, chev., seigneur des mêmes fiefs, est désigné dans plusieurs actes du XIII<sup>e</sup> siècle et du commencement du XIV<sup>e</sup>, sous le nom de *Joannes de Campo bono*. En 1318, il fit une transaction avec l'abbé de Saint-Pierre de Preuilly, au sujet du droit de pêche dans la rivière de Claise. De son mariage avec Isabeau de Palluau, il eut une fille, Jeanne, qui épousa Nicolas de Menou.

VII. — Nicolas de Menou III<sup>e</sup>, chev., seigneur de Menou et de Montgobert, puis de Chambon, du chef de sa femme, Jeanne de Payen, est cité dans des actes de 1330, 1336 et 1339. En 1342, il rendit aveu au baron de Preuilly pour sa terre de Boussay. Jeanne de Payen était morte en 1346. Nicolas de Menou épousa, en secondes noces, Marguerite de Clermont, fille de Raoul de Clermont, Éc., seigneur de Thorigny, et de Jeanne de Chambly. De son premier mariage il eut : Jean, qui suit; Perrinet, mort avant 1372; Amaury, seigneur de Mée et de Sennevières, décédé avant 1372; Alix, femme de Véron, dit le Vert, seigneur du Quesnay. Du second mariage, naquit un fils, Jean de Menou, seigneur de Montgobert, qui fut chambellan du roi Charles VI. Nicolas de Menou mourut en septembre 1356.

VIII. — Jean de Menou V<sup>e</sup>, chev., seigneur de Chambon, Boussay, Sennevières, Longny, Jupilles, chambellan du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers et conduit en Angleterre d'où il revint en 1359. Il rendit aveu au baron de Preuilly pour sa terre de Boussay le 28 décembre 1364 et en 1374. De son mariage avec Agnès de Galardon, dame de Remenonville, il eut quatre enfants : 1<sup>o</sup> Jean, qui fut décapité à Soissons, en 1414, en même temps qu'Enguerrand de Bournonville, pour avoir suivi le parti du duc de Bourgogne; 2<sup>o</sup> Pierre, ou Perrinet, qui suit; 3<sup>o</sup> Collinet, seigneur du Mée; 4<sup>o</sup> Isabeau, mariée, en premières noces, à Guillaume de Tranchelion, Éc., seigneur de Palluau et de Marleau; et, en secondes noces, à Robert de Hollande, seigneur de Lamberville. Jean de Menou V mourut en 1414. Sa femme était morte en 1398.

IX. — Pierre, ou Perrinet de Menou, chev., seigneur de Chambon et de Boussay, lieutenant du château de Loches pour le comte de Vendôme, fut nommé amiral de France en 1416. De son mariage, contracté le 5 février 1402, avec Marguerite

de Fougères, fille de Eudes de Fougères, chev., et de Jeanne de la Colle, dame de Méré, il eut deux enfants : Jean, qui suit; et Philippe, mariée, le 20 mai 1425, à Louis de la Marche. Il n'eut pas d'enfants d'un second mariage avec Marguerite de la Brosse, fille de Jean de la Brosse, Éc., seigneur de la Tabarière, et de Collette Chaillot.

X. — Jean de Menou, chev., seigneur de Chambon, de Boussay, Charnizay, la Forge, Méré, conseiller et chambellan du roi et du duc de Guienne, rendit aveu, pour sa terre de Boussay, à Pierre Frotier, baron de Preuilly, le 9 décembre 1442, et à Charles de Gaucourt, aussi baron de Preuilly, le 8 décembre 1464.

XI. — Jean Boutineau, Éc., était seigneur de Chambon en 1447. Dans le cours de cette année, il rendit aveu à Jean de Menou, seigneur de Boussay.

XII. — Jean de Menou, ci-dessus nommé, devint de nouveau propriétaire de la chàtellenie de Chambon, qu'il vendit, avec les terres de la Morcellière et de la Touche, à Jean de Gray, par acte du 13 octobre 1459. Il mourut à Villegongis, le 26 juillet 1473.

XIII. — Jean de Gray, chev., originaire d'Écosse, seigneur de Chambon et comte de Tancarville, en Normandie, écuyer d'écurie d'Henri V, roi d'Angleterre, était venu en France, à la suite de ce prince, vers 1420. En 1459, le roi Charles VII lui retira le comté de Tancarville, dont Henri V lui avait fait don, et le restitua à la maison de Harcourt, qui en avait été injustement dépouillée. Ce fut à cette époque que Jean de Gray s'établit en Touraine. Il épousa, en premières noces, Marie Servain, dont il n'eut pas d'enfants, et, en secondes noces, Roberte de Lomérie. De ce second mariage naquit Pierre de Gray.

XIV. — Pierre de Gray, chev., seigneur de Chambon, la Morcellière, la Touche, Chamboulin, etc., épousa, en 1472, Marie-Madeleine de Menou, fille de Louis de Menou, chev., seigneur du Mée, en Berry, et de Jeanne de Thais. Il eut cinq enfants : Jacques, qui suit; François, prêtre; Isabeau, abbessse du Lys, près de Melun; Philippe, mariée à Nicolas de Saintrai, Éc., seigneur de Foussard; Madeleine, femme du seigneur de Choisy-sur-Seine.

XV. — Jean du Bois, Éc., seigneur de Fougères, possédait, en 1472, une partie de la chàtellenie de Chambon.

XVI. — Jacques de Gray, chev., seigneur de Chambon, épousa, en premières noces, Jeanne de Moussy, fille de Jean de Moussy, chev., seigneur de la Contour, et de Perrennelle Ébrard; et, en secondes noces, Marie du Puy, fille de Louis du Puy, Éc., et de Jeanne de Valenciennes. Il eut cinq enfants : 1<sup>o</sup> Gilles, qui suit; 2<sup>o</sup> René; 3<sup>o</sup> Jacques, prêtre; 4<sup>o</sup> Madeleine, mariée à Crespin Baudière, Éc., seigneur des Portes; 5<sup>o</sup> Jeanne religieuse.

XVII. — Gilles de Gray, chev., seigneur de Chambon, de la Morcollière et de Chamboulin, mourut vers 1530, sans laisser de postérité.

XVIII. — René de Gray, frère du précédent, chev., seigneur de Chambon, eut trois enfants de son mariage avec Jeanne de Montsorbier : 1° René, qui suit ; 2° Louise, mariée à Charles de Château-Châlons, chev., seigneur de la Châtellerie ; 3° Jeanne, femme de Jean du Pré, Éc., seigneur du Boulay. René de Gray était mort avant 1580.

XIX. — René de Gray, chev., seigneur de Chambon, épousa, en premières noces, Marguerite de Commacre, dont il eut une fille, mariée, en 1589, à Pierre de Mauléon, Éc., seigneur de la Roche-Amenon. Deux enfants naquirent d'un second mariage qu'il contracta, le 1<sup>er</sup> août 1588, avec Madeleine Biseau, fille de Jean Biseau, Éc. seigneur de la Guitière, et de Jeanne de Maille : 1° Hubert, qui suit ; 2° Michelle, baptisée dans l'église de Chambon, le 20 décembre 1596.

XX. — Hubert de Gray, chev., seigneur de Chambon et de la Charlottière, épousa, par contrat du 15 janvier 1602, Charlotte de Montbel, fille de Robert de Montbel, chev., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur d'Yzeures, de Champeron et de Fontarcher, et de Marie Fumée. De ce mariage sont issus : 1° Charles-Robert de Gray, qui suit ; 2° Marie-Anne, femme de Pierre Diot, Éc., seigneur du Chêne, capitaine des gabelles à Baratière, près d'Yzeures. Elle mourut le 21 août 1694 ; 3° Louise ; 4° Madeleine ; 5° Marie, femme de Jean de Pignonneau, Éc., seigneur de Boisgigon (contrat du 18 mai 1654), décédée le 23 octobre 1699.

XXI. — Charles-Robert de Gray, chev., seigneur de Chambon, eut deux enfants, de son mariage avec Marie Fouquet, fille d'Isaac Fouquet, Éc., seigneur de la Touche et de Beaurepaire, et de Anne Gaschinard : 1° Renée ; 2° Charlotte, née en 1654 et mariée le 28 septembre 1671, à Pierre-Marie Baret, Éc., seigneur de Rouvray. Il épousa, en secondes noces, Catherine Caillaud du Chillou, dont il eut René-Hubert.

XXII. — René-Hubert de Gray, chev., seigneur de Chambon et de la Charlottière, né à Chambon le 26 novembre 1673, mourut en bas âge. En lui s'éteignit la maison de Gray.

XXIII. — René de Montbel, chev., seigneur de Chambon, d'Yzeures, Champeron, la Fombrette, etc., eut cinq enfants, de son mariage avec Marie Fumée, fille de Martin Fumée, chev., seigneur des Roches-Saint-Quentin, et de Madeleine de Crovant : 1° François, qui suit ; 2° Charles, prêtre, seigneur de la Fombrette ; 3° Charles ; 4° Louis, décédé le 11 novembre 1693 ; 5° Madeleine, mariée à César de Brossin, chev., seigneur de Méré.

XXIV. — François de Montbel, chev., seigneur de Chambon et de l'Hôpital, épousa, en 1691, Anne de Brisacier. On ignore s'il laissa des enfants et comment la terre de Chambon passa dans la maison Chartier.

XXV. — Louis Chartier de Montléger, Éc., avocat au Parlement de Paris, seigneur de Chambon, Coussay-les-Bois, la Charlottière, la Vervollière, mourut le 7 avril 1763, laissant deux enfants, Louis-François-Claude et Thérèse, de son mariage avec Marguerite Cimard, fille de Claude Cimard et de Louise-Claude Ferregeau.

XXVI. — Louis-François-Claude Chartier de Montléger, Éc., seigneur des mêmes lieux, trésorier au bureau des finances de la généralité de Tours, vivait en 1773.

XXVII. — Marie-Frédéric-Louis-Melchior Chartier de Coussay, fils unique du précédent, seigneur de Chambon, la Vervollière, Coussay-les-Bois, Melzéart, etc. (1789), obtint des lettres patentes portant institution de majorat attaché au titre de baron, le 25 décembre 1810. Sa fille unique, Adélaïde, fut mariée le 15 janvier 1830, à Henri-Auguste-Georges du Vergier, marquis de la Rochejacquelein, pair de France (1815), sénateur de l'empire (1853), fils de Louis du Vergier, marquis de la Rochejacquelein, et de Marie Louise-Victoire de Donnissan.

Une partie du territoire de la paroisse de Chambon constituait un fief distinct de la châtellenie dont nous venons de parler. Ce fief a été possédé, du xiv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle, par la famille de Monou.

En 1860, M. le comte de Chastaigner, membre de la Société archéologique de Touraine, a découvert, dans sa propriété de la Custière, un atelier de fabrication d'instruments celtiques en silex.

Près du bourg, sur un mamelon appelé les Forges, se trouvent des vestiges de forges gauloises. A la Garenne et au Lièvre-Château on remarque deux anciens camps retranchés.

Une voie romaine passait dans le voisinage de cette localité.

Dufour, dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches* (I, 195), parle d'un tiers de sol d'or qui aurait été trouvé dans la commune de Chambon. Il attribue cette monnaie à Thierry II, roi de Bourgogne et en donne la description suivante : « Côté principal : tête à droite, avec des cheveux longs. Inscription : *Vendocilo*. Revers : une croix carrée, dans les angles de laquelle sont les lettres E D I C. Inscription : « *Teodr. nom.* » — « Je soupçonne, dit Dufour, que le caractère E, qui est fort mal fait, n'est qu'un *sigma*, et que les quatre lettres doivent signifier *Signum Domini Jesu Christi.* »

MAIRES DE CHAMBON. — Fauon, 1801. — Louis Baret de Rouvray, nommé le 29 décembre 1807, 14 décembre 1812, 2 janvier 1826. — Bunault de la Tour, 8 novembre 1830. — Baret de Rouvray, 22 novembre 1834. — Caillaud, 1841. — Jacques Primault, 1844, 5 août 1846. — Hébert, 1851. — Charles-Eugène Baret de Rouvray, 1864. — Jean-Baptiste Georgot, 1866, mai 1871, octobre 1876. — Louis Lesage-Dhumeau, 21 janvier 1878.

*Cartulaire de Cormery*, 38. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours et Lib. juram.* Arch. d'I.-et-L., E, 236 ; G.

33. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XII, 5166; XXXI. — Arch. de la Vienne, G, 224. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou.* — Registres d'état-civil de Chambon, de Preuilly et d'Yzeures. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Familles et paroisses de Touraine.* — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 181. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 930. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, général. de Gray. — *Conférence de la rédaction de la coutume de Touraine*, 486. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 192; XIII, 12, 13, 62. — Boulainvilliers, *État de la France*, VI, 18. — La Roque, *Hist. de la maison de Harcourt*, I, 622; II, 1049. — De Courcelles, *Diction. universel de la noblesse de France*, I, 72. — Moisan et Audigé, *Hist. de la ville et du canton de Preuilly*, 116-17. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 124, 435, 799. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 194-95-96. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 291. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 95. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 65, 66. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 131. — *Calendrier des familles nobles de France*, 85, 163. — B. d'Hauterive, *Notice sur la maison de Menou.* — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 200, 211. — *Annuaire du département d'Indre-et-Loire* (1867), p. 132.

**Chambonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Boussay. — Au xvii<sup>e</sup> siècle, elle devait une rente à la chapelle Saint-Hilaire, desservie dans l'église collégiale de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin.*)

**Chamborcum.** V. *Chambourg.*

**Chambord**, faubourg de Richelieu, 106 habit. — *Chambord*, carte de l'état-major.

**Chambourg**, commune du canton et de l'arrondissement de Loches, à 7 kilomètres de Loches et à 33 de Tours. — *Conditio Cambortensis*, 791 (*Cartulaire de Cormery*, charte de l'abbé Ilhier). — *Camborcum*, 816 (Diplôme de l'empereur Louis). — *Cambortum*, 851 (*Cartulaire de Cormery*). — *Villa quæ Cambortus vocatur, super fluvium Agneris*, 861 (Diplôme de Charles le Chauve). — *Vicaria Camborti*, 940 (charte de Théotolon). — *Villa Cambort*, à la fin du x<sup>e</sup> siècle (charte de Bernon). — *Cambortum*, 1231 (*Lib. bon. gent.*). — *Chambour*, 1234 (charte de Bochart de Saint-Michel). — *Parochia de Chamborce*, 1275 (Arch. nation., J, 728.) — *Parochia de Chamborto, sive de Chambourt*, 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Chambourt*, 1304 (*Cartulaire du Liget*). — *Chambourg*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Elle est bornée, au nord, par les communes d'Azay-sur-Indre et de Chédigny; au sud, par celle de Chanceaux; à l'est, par Saint-Quentin; à l'ouest, par Dolus. Elle est arrosée par l'Indre, qui vient de la commune de Loches et passe dans celle d'Azay; — par le ruisseau de Chantoreine, qui fait mouvoir le moulin de Gidairon, reçoit les eaux de la fontaine de la Perrière, et se jette dans l'Indre entre le Grand-Marray et Bissus; — par le ruisseau de Cornillé, qui se réunit à

l'Indre; par le ruisseau de Chatres qui prend sa source près de la ferme de ce nom, reçoit, au Gué-du-Grain, les eaux de la fontaine des Plantes, et se jette dans l'Indre, près de Chambourg; — par le ruisseau de Fontaine, qui prend sa source au lieu dit la Fontaine, passe au Petit-Luain, et se jette dans l'Indre aux Prés-de-la-Noué; — par le ruisseau de l'Étang, qui se jette dans l'Indre, près de Cornillé. Elle est traversée par la route nationale n<sup>o</sup> 143, de Clermont à Tours.

Les lieux, hameaux et villages suivants sont compris dans le territoire de cette commune : La Champeigne, ou Champagne (50 habit.). — Clos-Balai (18 habit.). — Chatres, ancien fief, relevant de Reignac. — Bissus (10 habit.), ancien fief, relevant de Chambourg. — Chavigny (13 habit.), ancien fief relevant du roi à cause du château de Loches. — L'Épinay (24 habit.), ancien fief, relevant du Fau (aujourd'hui Reignac). — Les Bésniers (18 habit.). — Cornillé (22 habit.). — L'Étang, ou les Étangs, ancien fief. — Le Grand-Marray et le Petit-Marray (88 habit.), anciens fiefs. — Les Hélas (46 habit.). — Le Grand-Hélas (10 habit.). — Les Minières 10 habit. — Montchenin (33 habit.). — L'Île-Thimé (99 habit.). — Le Petit-Luain (21 habit.). — Les Moreaux (29 habit.). — La Monnerie (22 habit.). — L'Île-Augur (58 habit.), ancien fief, relevant du château de Loches. — Fosse-Noue (35 habit.). — Le Grand-Ormeau (11 habit.). — L'Ormeau (16 habit.). — Le Frêno (49 habit.). — La Roche, ancien fief. — Le Puits (13 habit.), ancien fief. — Saint-Valentin (11 habit.). — La Quellerie (25 habit.). — Le Plessis, ancien fief. — Saudinet (28 habit.). — La Bernardière, ancien fief. — La Fontaine, ancien fief, relevant du château de Loches. — Les Robineaux, le Haut-Luain, la Vinerie, la Bremonderie, la Noue, Grimaud, Gidairon, la Milletrie, les Fosselles, la Chaussée, la Borde, etc.

Avant la Révolution, Chambourg était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de Loches et du grand archidiaconé. En 1793, il dépendait du district de Loches.

*Superficie cadastrale.* — 2841 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Lecoy, a été terminé en juin 1826.

*Population.* — 183 feux en 1764. — 804 habit. en 1801. — 804 habit. en 1804. — 862 habit. en 1808. — 862 habit. en 1810. — 853 habit. en 1821. — 969 habit. en 1831. — 1001 habit. en 1841. — 1069 habit. en 1851. — 1056 habit. en 1861. — 990 habit. en 1872. — 1046 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le deuxième dimanche de mai.

*Bureau de poste et perception* de Loches.

*Station* du chemin de fer de Tours à Loches.

Chambourg est une des localités de la Touraine les plus anciennement connues. On la trouve mentionnée dans une charte de 791, relative à la fondation du monastère de Cormery. Au milieu

du ix<sup>e</sup> siècle, elle était le chef-lieu d'une viguerie. L'église est placée sous le vocable de saint Martin. Sa construction remonte au xi<sup>e</sup> ou au xii<sup>e</sup> siècle. Quelques parties, notamment du côté méridional, paraissent appartenir à une époque plus reculée.

Il y avait deux chapelles domestiques dans cette paroisse, l'une, située à Saint-Valentin, l'autre, dépendante du château de Marray et que nous voyons figurer, en 1787, dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*. La messe était dite une fois par semaine dans cette dernière, par le curé de Chambourg.

Dans le bourg était une maladrerie dont il est fait mention dans le *Pouillé du diocèse de Tours* de 1648.

Les registres d'état-civil de la paroisse commencent en 1592.

CURÉS DE CHAMBOURG. — Nicole Brulon, 1506 — Mathurin Moreau, 1593. — Maurice Coutault, chanoine de Loches, 1600. — Pierre Querville, 1738, 1746. — Pierre-Louis Robin, 1750, 1756. — Louis-Nicolas Princé, 1766, 1791, curé constitutionnel, 1793. — Viau, 1803. — Douillot, 1821. — Julien Hardion, 1827, 1878.

Le fief de Chambourg, appelé dans quelques titres fief du Grand-Marray, relevait du château de Reignac. En 1256, il appartenait à Geoffroy Isoré, chev.; — en 1275, à Pierre de la Brosse, seigneur de Langeais et de Châtillon-sur-Indre, grand chambellan de France.

Depuis 1275 jusqu'aux premières années du xvii<sup>e</sup> siècle, nous ne trouvons aucun document faisant mention des seigneurs de ce fief. À partir de 1600-22, nous avons relevé les noms suivants : Jean Tafforest, Éc., seigneur de Chambourg (1600-22), épousa Marguerite Dalonneau. — Bonne Dalonneau, veuve de Bertrand de Grateloup, Éc., dame de Chambourg, 1629. — Pierre Dalonneau, Éc., 1671. — Michel Dalonneau, Éc., cité dans un titre de 1705. — Pierre de Grateloup, Éc. (1727), épousa Marie Marius. — Pierre-Hyacinthe de Semyn, Éc., acheta ce domaine le 17 décembre 1752, et le revendit, par acte du 20 février 1775, à Joseph de Nogerée, chev., seigneur de la Frillière, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, et à Charlotte de Maussabré, sa femme. Pierre-Hyacinthe de Semyn avait épousé Elisabeth Marcadé. — Joseph de Nogerée, seigneur de Chambourg et de Marray, comparut par fondé de pouvoir à l'assemblée de la noblesse de Touraine en 1789.

La grande dime de la paroisse constituait un fief relevant du château d'Amboise, suivant un aveu du 6 juin 1678.

Sur le territoire de Chambourg passait une voie romaine, près de laquelle se trouvait la station de Cornillé, où l'on voyait encore, au commencement de notre siècle, des pans de murs, restes de constructions importantes élevées par les Romains. Un aqueduc amenait dans ce lieu

les eaux de la fontaine d'Orfons et du ruisseau de Conteré. Dufour, dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches* (t. I<sup>er</sup>, p. 258), nous donne la description des débris de cet aqueduc, tels qu'ils existaient de son temps : « La direction « de l'aqueduc, dit-il, se reconnaît encore dans « la taille de Conteré, et près de la maison de ce « nom il existe quatre arcades, assez bien con- « servées, ayant chacune quatre à cinq mètres « d'élévation. La longueur de chaque pile est de « deux mètres cinq décimètres, un peu plus, un « peu moins; leur épaisseur est d'un mètre cinq « décimètres. Ces arcades varient au surplus « tant en hauteur qu'en longueur, et leur plancher « n'est plus nivelé. Le cintre seul a été abattu, « mais on distingue très-bien la courbe, ou la « base même des voussoirs, qui ont trois mètres « cinq décimètres. Le revêtement de toutes les « arcades forme une maçonnerie en réseau, *opus « reticulatum* : on ne rencontre aucune brique « dans les assises, et le ciment n'a point cette « dureté, cette impénétrabilité que l'on rencontre « dans celui des monuments romains d'un beau « style. »

Dans les ruines de la *mansio* de Cornillé et aux environs on a trouvé un certain nombre de monnaies romaines.

MAIRES DE CHAMBOURG. — Étienne Sellier, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Pierre Billault-Dien, 27 mai 1825. — Étienne Sellier, juin 1825. — Louis Perfus, 1826. — Cellier-Perfus, 27 novembre 1834, 16 juin 1837, 21 juin 1840. — Sylvain Descombes, 1844, 5 août 1846. — Deplaix, aîné, 1851. — Louis Cellier, mai 1871. — Lucien Menessier, octobre 1876, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 556, C02; E, 112; G, 14, 246. — *Rôle des 20<sup>es</sup>*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours et Lib. juram.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, I, 86; VII, 3199, 3315 — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 118. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 965. — Bibl. nationale, J, 728; Gaignères, 678. — Bibl. de Tours, manuscrits 1278, 1496. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 183. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 197-204, 258. — Mabillon, *Annal. Bened.*, III. — Guérard, *Divisions territoriales de la Gaule*, 146. — *Cartulaire de Cormery*, chartes 1, XIX, XXIII, XXIV, LXXXIV. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 106. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 66. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 95. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 191-192; X, 97; XIII, 64. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 228.

**Chambourg, ou Grande-Maison**, f., c<sup>ns</sup> de Bréhémont. — En 1650, elle appartenait à Louis de Valory, chev.; — en 1671, à Claude Proust. — (D. Housseau, XIV. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Statistique des paroisses de Touraine*.)

**Chambourg, ou les Fèvres**, paroisse du Fau (Reignac). — Ancien fief, relevant du

Grand-Clos, propriété des religieuses du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615.)

**Chambourg-Marray.** V. *Marray*, c<sup>de</sup> de Chambourg.

**Chambray**, commune du canton de Montbazou, arrondissement de Tours, à sept kilomètres de Tours et à six de Montbazou. — *Chamberium*, 1243 (charte de Saint-Jean-du-Grais). — *Ecclesia de Chamberio*, 1262, 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours* et charte de Saint-Jean-du-Grais). — *Parochia de Chambray*, 1320 (charte de Bois-Rahier). — *Chambray*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Saint-Avertin; à l'ouest, par celle de Joué-les-Tours; à l'est, par Larçay et Esvres; au sud, par Veigné. Elle est arrosée par le ruisseau de Saint-Laurent et est traversée par la route nationale n° 103, de Clermont à Tours. A Sainte-Apolline, était un étang, appelé *étang du Rochier*, dans un titre du xv<sup>e</sup> siècle, et qui est depuis longtemps desséché.

Sur plusieurs points du territoire de Chambray on trouve du minerai de fer.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Chevallorie (13 habit.). — Le Grand-Porteau (54 habit.). — Les Perriers, ancien fief, relevant du château de Tours. — Tue-Loup (12 habit.). — La Torserie, ancienne propriété des religieuses de La Riche. — Le Télégraphe (15 habit.). — La Thibaudière, ancien fief. — Les Touches, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. — La Chapelle (39 habit.), ancien fief. — Le Chêne-Pendu (16 habit.), appelé le *Chêne-Crespe* au xiii<sup>e</sup> siècle. — La Coudre, ancien fief. — La Charpraye, ancien fief, relevant du château de Montbazou. — La Cour (25 habit.). — La Branchoire (20 habit.), ancien fief, relevant du château de Montbazou. — L'Anguicherie, ancienne propriété des Ursulines de Tours. — Le Breuil (23 habit.), ancien fief, relevant du château de Montbazou. — Boisneuf, ancien fief, relevant d'Izernay. — La Baraudière (12 habit.). — Fosse-Sèche, appelée Fosse-Bacon au xiii<sup>e</sup> siècle, ancienne propriété du prieuré de Bois-Rahier et des religieuses de La Riche. — Saint-Laurent, ou Saint-Laurent-du-Bois, connu dès le xii<sup>e</sup> siècle. — Izernay, ancien fief, connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle, et relevant du château de Montbazou. — La Madeleine, autrefois *Madeleine-du-Rocher-de-Brussenay* (70 habit.), fief et prieuré; ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme. — La Marchanderie (21 habit.). — Les Mesliers, ancien fief, connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle, et relevant du château de Montbazou. — La Gastière (Gaignerie de la Gastière, 1329), ancien fief. — La Guignardièrre (appelée autrefois les *Fosses-Blanches*), ancien fief, relevant du prieuré de Bois-Rahier. — Les Fossés-Blancs, autrefois la Hacquetrie (13 habit.),

ancienne propriété de l'église de Tours. — La Grenouillère (25 habit.). — Les Grandes-Maisons (25 habit.). — Les Petites-Maisons (21 habit.). — La Galanderie, ancienne propriété des Ursulines de Tours. — Sainte-Apolline, ancien prieuré-fief, dépendant du prieuré de Saint-Jean-du-Grais. — Bellevue, la Petite-Branchoire, la Brissonnière, les Barillers, Boisneuf, la Maquinière, la Griffonnière, les Fontenelles, Bonnevie, le Clos-Robert, Bois-Cormier, les Saints-Pères, la Caillaudrie, les Renardières, le Porteau, la Ferrauderie, le Petit-Bouchet, le Petit-Porteau, Marsain, les Giraudières, la Fourbisserie, la Ferrauderie, la Fontaine, la Florine, les Carrés, etc.

Avant la Révolution, Chambray était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du doyenné de Saint-Avertin et du grand-archidiaconné. En 1793, il dépendait du district de Tours.

*Superficie cadastrale.* — 1930 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Lecoy, a été terminé le 27 avril 1821.

*Population.* — 151 feux en 1764. — 508 habit. en 1801. — 596 habit. en 1804. — 559 habit. en 1808. — 550 habit. en 1810. — 666 habit. en 1821. — 729 habit. en 1831. — 754 habit. en 1841. — 779 habit. en 1851. — 787 habit. en 1861. — 780 habit. en 1872. — 879 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le premier dimanche de mai.

*Bureau de Poste* de Joué. — *Perception* de Montbazou.

L'église est placée sous le vocable de Saint-Symphorien. Cet édifice n'offre rien de remarquable. Il a été restauré en 1870. A l'une des fenêtres, on voit les armes de Jean du Faultray, seigneur de la Charpraye, trésorier de France en la généralité de Touraine, et maire de Tours en 1580-81.

On conserve, dans cette église, une statuette de sainte Apolline, provenant de l'ancienne chapelle de ce nom, et qui était très-vénérée dans le pays.

Sur le territoire de Chambray, on comptait, avant la Révolution, plusieurs chapelles, entre autres, celles du château de la Branchoire, de la Gastière, de la Madeleine, de la Chapelle et de Sainte-Apolline.

Le *Registre de visite du diocèse de Tours*, de 1787, fait mention des chapelles de la Branchoire et de la Gastière. Cette dernière était publique. On y disait la messe une fois par semaine. Vendue, en 1791, avec le domaine dont elle dépendait, elle fut démolie.

La chapelle de la Madeleine, nommée la *Madeleine-du-Rocher-de-Brussenay*, ou *Brechenay*, dans des titres du xv<sup>e</sup> siècle, et *Madeleine-de-Buzancé*, dans un acte de 1713, avait été fondée par les seigneurs de Montbazou. Elle dépendait de l'office claustral du sous-prieur de Saint-Côme et constituait un fief, relevant du château de Montbazou, à foi et hommage simple et cinq sols de service annuel, suivant un aveu rendu le

22 novembre 1713. Divers biens, attachés à ce bénéfice, relevaient du fief du Puy (aveu du 7 septembre 1652).

La chapelle, située au lieu appelé *la Chapelle*, existe encore aujourd'hui. Nous ne savons sous quel vocable elle était placée et à quelle époque eut lieu sa fondation. Elle fut vendue en 1791, et depuis cette époque, elle a été à usage de servitude.

Celle de Sainte-Apollinè (Sainte-Apolline-du-Rocher), *Ecclesia de valle Rocherii*, connue dès 1243, a été détruite avant 1791. V. *Apolline (Ste-)*.

Les droits honorifiques dans l'église de Chambray appartenaient au seigneur de Montbazou. L'archevêque de Tours avait le droit de présentation au titre curial. Le presbytère relevait du château de Montbazou, suivant une déclaration féodale faite le 12 juin 1740, par le curé Pierre Gilles.

Les registres d'état-civil de Chambray commencent en 1568.

**CURÉS DE CHAMBRAY.** — Jacques Mouchet, 1521. — Julien Aubin, 1522. — Antoine Miru, 1597. — Jean Desbois, 1706. — Bernard Meusnier, 1716, cessa ses fonctions au commencement de l'année 1740. Il mourut le 5 juin 1742, âgé de soixante-deux ans; il fut inhumé dans l'église. — Pierre Gilles, 1740, mort le 22 juin 1765. Il eut sa sépulture dans le chœur de l'église. — V. Moreau, 1765. — Bailly, 1767, nommé curé de Saint-Pierre-du-Chardonnet, à Tours, en octobre 1768. — Barbier, octobre 1768. — Joubert, 1788-89. — Varey, 1791. — Deverçay, curé constitutionnel, 1793. — Jean-François Rouillé, chanoine honoraire, 1801, 1807. — Jacques-Mathurin Rouillé, 1811, chanoine honoraire. — Smith, 1830. — Hallaire, 1831. — O'Kenelly, 1832; il fut nommé vicaire-général en Irlande, au mois de mai de cette année. — Fournier d'Argouges, nommé le 9 juin 1832. — Lacoua, 1839. — Henri Fournigault, 1844, décédé le 21 février 1875, âgé de soixante-treize ans. — Isidore-François Goupil, curé de Pont-de-Ruan, nommé curé de Chambray en mars 1875, actuellement en fonctions (1878).

Le fief de Chambray était peu important. Il relevait du château de Montbazou, à foi et hommage-lige. Vers 1231, il appartenait à Aimery Savary, chev.; — en 1243, à André de Chauvigny, chev.; — en 1400, à Étienne Menge, Éc. Par acte du 1<sup>er</sup> juillet 1463, Gillos de Montfort, Éc., le vendit à Émery Baudet, bourgeois de Tours. En 1472, le domaine passa aux mains des seigneurs de Montbazou, qui le vendirent quelque temps après. Le dernier seigneur fut Nicolas Bunault de Rigny de la Grand-Maison, chevalier de Saint-Louis (1785-89).

**MAIRES DE CHAMBRAY.** — René Dervaux, 1801, 29 décembre 1807, démissionnaire en 1811. — Adrien Leconte, 15 janvier 1811, 14 décembre 1812, 8 avril 1816, 1<sup>er</sup> août 1821. — Hubert-Constant-Joseph Worms du Perron, 26 mars

1824. — Aimé-Charles de Vauguion, 23 novembre 1826. — Drouault, 24 septembre 1829, 17 novembre 1834, 8 juillet 1837. — Louis-Alfred-Prospér Tassin, vicomte de Nonneville, 1844. — Godefroy, 1851. — Viollet, 1852. — Rodolphe-Auguste-Louis-Maurice, comte d'Ornano, 1853, décédé en 1864. — Le vicomte de Nonneville, 1865, mai 1871, 11 février 1874, décédé en 1876. — René-Alphonse Chevè, octobre 1876, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., chartes de Bois-Hahier et de Saint-Jean-du-Grais; titres du prieuré de Saint-Côme; E, 323; G, 14. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — D. Housseau, VII, 2705, 2710; XII, 6996, 7083. — Expilly, *DiCTION. des Gaules et de la France*, II, 184. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1876. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 33, 95. — Jagu, *Topographie géologique et minéralogique du département d'Indre-et-Loire*, 57. — Registres d'état-civil de Chambray. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 183, 211. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 66. — Bibl. de Tours fonds Salmon, titres de Montbazou, I; titres de Saint-Martin, VII. — Note communiquée par M. l'abbé Goupil. — *Pouillé de l'archevêché de Tours*, 1548. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 200, 201. — Registres de l'état-civil de Tours.

**Chambre (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Boussay. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Boussay. En 1330, il appartenait à Aymon Cohet, qui rendit aveu au châtelain de Boussay, le mardi après la Fête-Dieu de cette année. Plus tard, il fut possédé par la famille de Menou. — (*Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 66, 75. — D. Housseau, X, 5190.)

**Chambre-aux-Dames (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Semblançay. — *Chambre-aux-Dames*, carte de l'état-major.

**Chambre-aux-Gardes (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Radégonde.

**Chambre-des-Fées (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Mettray.

**Chambrée (maison de la)**, paroisse de Saint-Symphorien. — *Chambrie*, carte de Cassini. — Il y avait une chapelle, qui est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse*, en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

**Chambreium.** V. *Chambray*.

**Chambrière (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier (1751). — (Arch. d'I.-et-L., titres de l'abbaye de Marmoutier; *État des prieurés*.)

**Chambrière et Chevecerie de Saint-Martin (le fief de la)**, situé dans la ville de Tours. Il s'étendait sur onze maisons. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

**Chambreton**, c<sup>ne</sup> d'Auzouer. V. *Champ-Breton*.

**Chambrie (la)**, c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. V. *Chambrée*.

**Chambrier** (le fief du), paroisse de Chédigny. — Il appartenait à l'abbaye de Villeloin et était attaché à l'office de chambrier. — (Arch. d'I.-et-L., E, 127.)

**Chambrier** (le fief du), paroisse de Saint-Denis-hors. — Il relevait d'Amboise et appartenait, en 1682, à la collégiale de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633.)

**Chambrier-de-Saint-Julien** (le fief du). — Il était situé dans la paroisse de Saint-Ouen. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Chambrier-de-Marmoutier** (fief du). V. *la Roche*, c<sup>ne</sup> de Bléré.

**Chambrière** (la), ham., c<sup>ne</sup> d'Esuvres, 14 habit. — *Chambrière*, carte de l'état-major.

**Chambrons** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Saint-Germain-sur-Vienne. — Il relevait de la seigneurie d'Orval et appartenait à la cure de Saint-Germain, d'après une déclaration féodale du 5 mars 1787. — (Arch. d'I.-et-L., G, 259.)

**Chambrrière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bourgueil.

**Chambun**. V. *Chambon*.

**Chamettes** (le lieu des), près du Petit-Vairin, c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon.

**Chamfrays** (le lieu des), près de Bourdel, c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon.

**Chamoisière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Athée, près du bourg. — *Chamoisière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Montbazou, à foi et hommage-lige et 15 jours de garde, — et du fief de la Chesnaye, à foi et hommage simple, trois sols de devoir et un roussin de service. Antérieurement au xv<sup>e</sup> siècle, il portait le nom de *Bordebure*. Il fut appelé la *Chamoisière* par un de ses propriétaires nommé *Chamoise*. Au xviii<sup>e</sup> siècle, il fut uni au fief de la Malquinière. En 1435, il appartenait à Jean Chamoise, qui rendit hommage au château de Montbazou, le 24 septembre de cette année; — en 1497, à Gallois de Saint-Gilles; — en 1573, à Jehan le Breton, Éc., et à Antoine Bohier; — en 1583, à Robert du Pré, Éc.; — en 1699, à François Daen, chev., — en 1775-89, à Lucien-François Daen, chev., seigneur d'Athée. — (Arch. d'I.-et-L., E, 123, 323; G, 12; *trésorerie de Saint-Martin*. — D. Housseau, XI, 4700; XII, 6991. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazou*, II.)

**Chamorin**, ou **Champmorin**, f., c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne. — *Campus morinus*, in *vicaria Metgonensi*, x<sup>e</sup> siècle. — *Chamorin*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En mai 968, un chanoine de Tours, nommé Gilbert, donna ce domaine aux religieux de Saint-Florent de Saumur. Cette donation fut confirmée par Hardouin, archevêque de Tours. En 1673, le fief appartenait à Guillaume Drouin; — en 1684, à noble homme Charles Drouin, sénéchal de la ba-

ronnie de l'Ile-Bouchard; — en 1773, à Jeanne Lenée, veuve de Pierre Drouin, seigneur d'Olive. (Arch. d'I.-et-L., E, 158. — D. Housseau, I, 194-199. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Registres d'état-civil de l'Ile-Bouchard. — Archives de la famille Voisine de Lafresnaye.)

**Champ** (le Petit-), c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher. V. *Petit-Champ*.

**Champ** (le), f., c<sup>ne</sup> de Lemeré.

**Champ** (le), c<sup>ne</sup> de Restigné. V. *Auchamps*.

**Champagne** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Charizay, près du bourg.

**Champagne** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chédigny, près du ruisseau de la Rochette. — *Hôtel seigneurial de Champagne*, 1524. — *La Champagne*, carte de l'état-major. — *Champagne*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du châtelain du Plessis-Savory et de l'archevêque de Tours. Il devait à ce dernier foi et hommage-lige et vingt-cinq sols de service, à muance de seigneur. En 1600, il appartenait à Henri Fortier; — en 1681, à la veuve Piot de la Valette. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602; G, 5; *titres de Saint-Quentin*.)

**Champagne**, c<sup>ne</sup> de Dolus. V. *Tressort*.

**Champagne**, c<sup>ne</sup> de Manthelan. V. *la Touche*.

**Champagne**, **Champaigne**, ou **Champagne-Tourangelle**. — *Terra quæ vocatur Campania*, xi<sup>e</sup> siècle. — *Champagne*, plan cadastral. — Nom donné anciennement à une partie de la Touraine, située entre le Cher, l'Indre et l'Indrois, et comprenant les paroisses d'Athée, Truyes, Courçay, Cigogné, le Fau (Reignac), Sublaines, Bléré, Chédigny, Saint-Quentin, Luzillé, Francueil, Genillé, le Liège, Épeigné-les-Bois, Chemillé, Montrésor, Beaumont, Orbigny, Céré, Saint-Georges-sur-Cher, Faverolles, Saint-Julien-de-Chédon, Mareuil, Pouillé, Angé, ces six dernières faisant partie aujourd'hui du département de Loir-et-Cher.

D. Housseau, IV, 1586. — H. de Valois, *Not. gall*, 571. — Le Paige, *Diction. topographique du diocèse du Mans*, I, iv. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 68. — *Almanach de Touraine*, 1764. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 19. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turo-nensis*, 141. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 13. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 150.

**Champagne** (Guillaume de), trésorier de Saint-Martin de Tours (vers 1174), cardinal, archevêque de Reims (1182), ministre d'État, mourut à Laon en 1202. Il était fils de Thibaud le Grand, comte de Champagne, et de Mahaud de Carinthie. — (Moréti, *Diction. historique*, II, 115, 116. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 84. — D'Auteuil, *Hist. des ministres d'État*. — P. Auselme, *Hist. général. de la maison de France*, II, 3, 840.)



**Champagne** (Jean de), chev., seigneur de Parcé, Bailleul, Avoise, gouverneur et lieutenant-général de Touraine, né le 7 janvier 1317, fut tué à la bataille de Cocherel, le 23 mai 1364. Il était fils de Jean de Champagne I, et d'Isabelle de Bazeilles. — (Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, XIV, 377. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, V, 103.)

**Champagne** (Hardouin de), chev., seigneur de Tucé, de Clinchamp et de Sainte-Julitte, conseiller et chambellan du roi, fut bailli-gouverneur de Touraine en 1425 et capitaine-gouverneur de Tours en 1431-40. Il était fils de Pierre de Champagne et de Marie de Laval. Sa fille, Anne de Champagne, dame de Clinchamp et de Sainte-Julitte, épousa Louis de Bueil, seigneur de Marmande.

Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, XIV, 378. — *Mémoires de Castelnau*, III, 19. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 340. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 130. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XI, 285.

**Champagne** (Jean de), chev., seigneur de Parcé, Clervaux, Cronon, Duretal, Martigny, etc., premier baron du Maine, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capitaine de cent hommes d'armes, fut nommé lieutenant-général de Touraine en 1542. Il mourut le 3 juillet 1576, et fut inhumé à Saint-Martin de Parcé. Il était fils de Pierre de Champagne, troisième du nom, et d'Anne de Fromentières. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 381-82. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, V, 107.)

**Champaigné** et le **Bas-Champaigné**, vil., c<sup>ne</sup> de Notre-Dame-d'Oë, 67 habit. — *Campaniacus, villula Campiniacus*, 852; *villa de Campaniaco*, 1060 (chartes de Marmoutier). — *Champaigné*, carte de Cassini. — *Champaigné*, carte de l'état-major. — En avril 852, Charles le Chauve confirma les possessions de l'abbaye de Marmoutier, parmi lesquelles figurait Champaigné (*Campiniacus*). En 1060, ce monastère eut, au sujet de son domaine, un différend avec Renaud d'Oë, qui finit par se désister de ses prétentions, du consentement de sa femme Anceilde, et de ses enfants Ingenilde et Étienne. — (*Recueil des historiens des Gaules*, VIII, 520. — D. Housseau, I, 75; II, 614. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*, II.)

**Campaniacus**. V. *Champaigné*, c<sup>ne</sup> de Notre-Dame-d'Oë.

**Champart** et le **Petit-Champart**, f., c<sup>ne</sup> de Souvigné. — *Champart*, ou *Girardeau*, xvi<sup>e</sup> siècle. — *Champar*, carte de Cassini. — *Champart*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Château-la-Vallière à foi et hommage lige. Il lui était dû une rente féodale par la fabrique de Souvigné. Au xvii<sup>e</sup> siècle, il appartenait à la famille Coltereau. Le 23 juin 1742,

Marie Morier, veuve de Urbain Coudreau, receveur des tailles à Tours, rendit hommage à Château-la-Vallière. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XIII, 245. — Arch. d'I.-et-L., E.)

**Champ-Aubry** (le lieu de), près de Beauvais, c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Champ-au-Moine** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire.

**Champ-aux-Bœufs** (le lieu du), près de la Touche, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Champ-aux-Prêtres** (le), f., c<sup>ne</sup> de Tours, près du Morier. — Elle a fait partie de l'ancienne commune de Saint-Étienne. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 29 novembre 1871.)

**Champ-Ballon** (le lieu de), près des Nardisons, c<sup>ne</sup> de Ligré.

**Champ-Ballon** (le lieu de), près de Fougeray, c<sup>ne</sup> de Raziues.

**Champ-Ballon**, c<sup>ne</sup> de Saint-Branches. V. *Ballon*.

**Champ-Ballon** et le **Petit-Champ-Ballon**, f., c<sup>ne</sup> de Sorigny. — *Champballon*, carte de l'état-major. — *Champbaron*, carte de Cassini.

**Champ-Ballon** (le lieu de), près de la Masseillière, c<sup>ne</sup> de Villaines.

**Champ-Belé**, c<sup>ne</sup> de Semblançay. V. *Chambellay*.

**Champ-Bélier** (le lieu du), près de la Besnardière, c<sup>ne</sup> de Reugny.

**Champ-Bertaud**, (le), ou **Bertrand**, f., c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand. — Elle relevait censivement des prieuré et fief de Clairfeuil. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

**Champ-Bertin** (le), f., c<sup>ne</sup> de Braslou. — *Chambertin*, carte de Cassini.

**Champ-Berton**. — Nom donné à une dime qui se levait dans la commune d'Azay-sur-Indre et constituait un fief relevant d'Azay (xvi<sup>e</sup> siècle). — (Arch. d'I.-et-L., E, 131.)

**Champ-Blanchet** (le lieu de), paroisse de Pont-de-Ruan. — Il relevait de Relay (1509). — (Arch. d'I.-et-L., *titres du prieuré de Relay*.)

**Champ-Boisé** (le), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron, près du château de Coulaines.

**Champ-Boucher** (la métairie de), paroisse de La Riche. — Ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme. Elle fut vendue nationalement, le 8 juillet 1791, au prix de 8,225 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Champ-Bouchet**, c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. V. *Carroi-Chabot*.

**Champ-Boureau** (le), f., c<sup>ne</sup> de Nouzilly. — *Chamboureau*, carte de Cassini.

**Chamboureau**, vil., c<sup>ne</sup> de Restigné, 38 habit.

**Champ-Boyers** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Sainte-Catherine, près de la route de Bordeaux à Paris.

**Champ-Breton** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Auzouer. — *Terra quæ dicitur Campus Britonis*, 1172, 1186 (*Hist. monast. de Fontanis albis*). — *Champbreton*, 1230 (charte de l'abbaye de Saint-Julien). — *Champbreton*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. Il relevait de Châteaurenault. — (Arch. d'I.-et-L., *chartes de Saint-Julien; Biens nationaux. — Chroniques de Touraine*, 279, 289.)

**Champceniers**, ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Jean-Saint-Germain, 12 habit.

**Champcereau**, f., c<sup>ne</sup> de Truyes. — *Champsoreau*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Champcevrer**. V. *Champchévrier*, c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Champ-Chardon** (le lieu de), près de la Bonne-des-Champs, c<sup>ne</sup> de Chouzé-sur-Loire.

**Champ-Chardon** (le lieu de), paroisse de Saint-André-de-Beaulieu. Il relevait censivement du chapitre de Notre-Dame de Loches. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de Notre-Dame de Loches*.

**Champ-Chardon et le Petit-Champ-Chardon**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. — *Mansiculus qui vocatur Campus Cardius*, 1004 (charte de Marmoutier). — *Campus Cardus*, 1020. — *Vineæ de Campo Cardonis*, 1032. — *Champchardon, in feodo capellæ S. Bartholomæi*, 1251. — *Champchardon*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *chartes de Marmoutier*. — D. Housseau, II, 335; XII, 6710, 6711. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*, II.)

**Champchardon** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire, près de la Loire.

**Champ-Chenin** (le), f., c<sup>ne</sup> de Savigny.

**Champ-Chesneau** (le lieu de), c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. — Il relevait censivement de la baronnie du Grand-Pressigny (1737). — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

**Champchevalier** (le lieu de), près du Puits, c<sup>ne</sup> de Cussay.

**Champchévrier**, chât. et f., c<sup>ne</sup> de Cléré. — *Campus Caprarius*, 1109. — *Champcevrer*, 1215 (charte de Saint-Julien). — *Campus Chevælerii*, 1222. — *Campus Caprinus*, 1253 (chartes de Beaumont). — *Campus Caprarius*, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles (chartes de Marmoutier). —

*Champchévrier*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne châtellenie, relevant du château de Sablé. Par lettres patentes de 1741, enregistrées au Parlement le 15 janvier 1742 et à la Chambre des comptes le 24 du même mois, elle fut érigée en baronnie en faveur de Jean-Baptiste-Pierre-Henri de la Ruë du Can, chev. — Au XIII<sup>e</sup> siècle, Champchévrier était une des principales forteresses de la Touraine. Le château actuel offre des constructions de diverses époques, du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Louis XIII y resta plusieurs jours en 1619. Il y a une chapelle, qui se trouve mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787.

#### SEIGNEURS DE CHAMPCHÉVRIER.

I. — Ebles de Champchévrier (*de Campo Caprario*), vivant en 1097, est le premier seigneur connu.

II. — Pierre de Champchévrier, chev., est cité dans une charte de 1109. Il avait un frère nommé Josselin.

III. — Guy de Champchévrier, chev., figure dans une charte de l'abbaye de Marmoutier de 1130.

IV. — Josselin de Champchévrier, chevalier-banneret, vivant en 1213.

V. — Hugues de Champchévrier, chev. (*dominus de Champcevrer*), est cité dans une charte du 26 juillet 1215. En 1249, il donna aux religieux de la Boissière une dîme qu'il possédait à Moliherne.

VI. — Simon de Champchévrier, chev., donna, au mois de septembre 1253, à sa fille, Mathilde, religieuse à Beaumont-les-Tours, une rente de cinquante sols à prendre sur les cens de la terre de Champchévrier.

VII. — Hardouin de Maillé, cinquième du nom, baron de Maillé et seigneur de Champchévrier, fit le voyage de la Terre-Sainte en 1248. Vers 1280, il donna à l'abbaye de Marmoutier les églises de Saint-Venant et de Notre-Dame, situées dans la paroisse de Fondettes. Il mourut vers 1285, laissant six enfants de son mariage avec Jeanne de Beauçay, fille de Hugues de Beauçay, et d'Alix de Châtillon : 1<sup>o</sup> Hardouin, qui suit; 2<sup>o</sup> Payen, seigneur de Brezé et de Saint-Georges-du-Bois; 3<sup>o</sup> Jean, seigneur de Chançay, décédé en 1347; 4<sup>o</sup> N., femme de Guillaume, seigneur de Maulévrier; 5<sup>o</sup> Catherine, dame de Chahaignes; 6<sup>o</sup> Isabeau, mariée à Pierre de la Brosse.

Hardouin de Maillé avait fait son testament au camp de Perpignan en 1285. Avant la Révolution, cet acte était conservé dans les archives de l'abbaye du Louroux.

VIII. — Hardouin de Maillé VI, baron de Maillé et seigneur de Champchévrier, donna, en 1295, à l'abbaye du Louroux, une somme de dix livres pour la fondation d'une chapellenie, en exécution des dernières volontés de son père, exprimées dans le testament dont on vient de par-

ler. En 1320, il transigea avec les religieux de Marmoutier, au sujet des droits de justice du manoir de Mauny (*de manerio de Malonido*). Il mourut en 1340. De son mariage avec Jeanne, fille de Barthélemy de Montbazou, et de Marie de Dreux, il eut : 1° Hardouin, qui suit; 2° Jean, seigneur de Cravant et de la Roche-Bourdeuil, marié à Catherine de Beauvau, fille de Bertrand de Beauvau, baron de Précigny, sénéchal d'Anjou, et de Françoise de Brezé; 3° Isabelle, femme de Jean de Beaumont, chev., seigneur de Bressuire.

IX. — Hardouin de Maillé VII, baron de Maillé et seigneur de Champchévrier (1731), épousa Mahaut le Vayer, dame de la Clarté, de Breignolles, de la Fresnaye et de Plessis-Rafré, et eut trois enfants : Hardouin, qui suit; Jeanne, mariée à Guillaume de Choisin, Éc., seigneur d'Ampoigné; Marie, femme de Péan de Maillé, chev., seigneur de Brezé et de Milly.

X. — Hardouin de Maillé VIII, baron de Maillé, seigneur de Champchévrier et de la Clarté, maître d'hôtel de la reine (1433), eut sept enfants de son mariage, contracté en juin 1412, avec Perronnelle d'Amboise, dame de Rochecorbon et de Benais, fille d'Ingelger d'Amboise, seigneur de Rochecorbon, et de Jeanne de Craon : 1° Hardouin, qui suit; 2° Juhez, seigneur de l'Islette et de Villero-main, marié à Marie-Élisabeth d'Anglebermer de Lagny; 3° Marie, qui épousa, le 23 juillet 1430, Jean de Montejean, seigneur de Sillé-le-Guillaume; 4° Mahaut, dame de la Clarté, mariée, par contrat du 2 septembre 1448, à Jean Auger, chev., seigneur du Plessis-Auger; 5° Françoise, femme de Guillaume de Penhoët; 6° Renée-Marie, mariée, en 1452, à Jacques de Surgères, chev., seigneur de la Flocellière, Saint-Pol, Balon, Cerisay, conseiller et chambellan du roi; 7° Perronnelle, mariée, en premières noces, à Alain, vicomte de Rohan, et, en secondes noces, à Roland de Rostrenon.

XI. — Hardouin de Maillé IX, baron de Maillé, seigneur de la Haye, de Rochecorbon, Montils-les-Tours, Champchévrier, Beauçay, conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Saintonge (1486), épousa, en premières noces, le 26 novembre 1458, Antoinette de Chauvigny, vicomtesse de Brosse, décédée le 20 février 1473; en secondes noces, Marguerite de la Rochefoucaud, dame de Barbezieux. De ce mariage sont issus : 1° Jacques, baron de Maillé, mort sans enfants; 2° François, qui suit; 3° Hardouin, seigneur de Benais et de Fontenay-l'Abattu; 4° Louis; 5° Françoise, dame de la Châtre, mariée, en premières noces, le 5 octobre 1480, à François de Beaujeu; en secondes noces, le 14 février 1484, à Jean d'Aumont; 6° Claude, femme de Jean de Rieux, comte d'Aumale.

XII. — François de Maillé, chev., baron de Maillé et de la Haye, seigneur de Rochecorbon, Beauçay, Rillé, Champchévrier, la Motte, vicomte

de Tours, mourut à Maillé (Luynes) en 1501. De son mariage avec Marguerite de Rohan, il eut deux filles, portant l'une et l'autre le prénom de Françoise. L'aînée épousa Gilles de Laval; sa sœur, dame de Rillé et de Ferrières, fut mariée à François de Bastarnay.

XIII. — Gilles de Laval, premier du nom, chev., seigneur de Champchévrier, de Loué et de Benais, baron de Maillé, Rochecorbon, la Haye, vicomte de Tours, eut trois enfants, de son mariage avec Françoise de Maillé : 1° René, seigneur de Bressuire, mort avant son père; 2° Gilles, vicomte de Brosse, baron de la Haye, de Maillé, seigneur de Rochecorbon, mort en 1559; 3° Anne, mariée, le 13 janvier 1530, à Philippe de Chambes, chev., seigneur de Montsoreau.

XIV. — François de Bastarnay, chev., baron du Bouchage et d'Anthon, seigneur de Montrésor, puis de Champchévrier, de Rillé et de Ferrières, du chef de sa femme, Françoise de Maillé, qu'il épousa, le 19 mai 1502, eut deux enfants : René, qui suit; Anne, mariée en 1536, à Jean de Daillon, comte du Lude.

XV. — René de Bastarnay, chev., comte du Bouchage, baron d'Anthon, seigneur de Champchévrier, Montrésor, Saint-Michel, etc., épousa Isabeau de Savoie, fille de René, bâtard de Savoie, comte de Villars et de Tonde, et d'Anne de Lascaris. Il eut sept enfants : 1° Claude, baron d'Anthon, gouverneur du Mont-Saint-Michel, mort le 18 novembre 1567; 2° René; 3° Françoise, femme de François d'Ailly, vidame d'Amiens; 4° Marie, femme de Guillaume de Joyeuse, maréchal de France; 5° Jeanne, mariée à Bernard de Nogaret, seigneur de la Valette, amiral de France; 6° Henrie; 7° Gabrielle, mariée, en premières noces, le 15 janvier 1570, à Gaspard de la Châtre, seigneur de Nancy, et, en secondes noces, à Martin du Bellay, prince d'Yvetot.

XVI. — Jean de Daillon, chev., comte du Lude, baron d'Illiers et de Briançon, seigneur de Champchévrier, du chef de sa femme, Anne de Bastarnay, qu'il avait épousée le 30 avril 1528, sénéchal d'Anjou, gouverneur du Poitou, de la Rochelle et pays d'Aunis, lieutenant-général de Guienne, mourut à Bordeaux, le 21 août 1557. Il eut sept enfants : 1° Guy, qui suit; 2° René, évêque de Luçon, puis de Bayeux, abbé des Chastelliers, décédé en 1600; 3° François, seigneur de Briançon; 4° François, seigneur du Sautray; 5° Françoise, mariée, le 2 mai 1558, à Jacques Goyon de Malignon, maréchal de France; 6° Anne, mariée à Philippe de Volvire, marquis de Ruffec; 7° Françoise, femme de Jean de Chourses de Malicorne, gouverneur du Poitou.

XVII. — Guy de Daillon, comte du Lude, seigneur de Champchévrier et de Briançon, sénéchal d'Anjou, mourut à Briançon le 15 juillet 1585. Son corps, rapporté au Lude, fut inhumé dans l'église de cette paroisse le 26 juin 1586. Il eut quatre enfants de son mariage, contracté le

11 mars 1558, avec Jacqueline Mottier, fille de Louis Mottier, seigneur de la Fayette et de Pontgibault, et d'Anne de Vienne-Listenois : 1° François, qui suit; 2° Diane, mariée, le 16 mai 1590, à Jean de Lévis, comte de Charlus; 3° Antoinette, femme de Philibert de la Guiche, seigneur de Chaumont, grand maître de l'artillerie de France; 4° Hélène, mariée à François de Chabannes, comte de Saignes.

XVIII. — François de Daillon, comte du Lude, marquis d'Illiers, seigneur de Champchévrier, de Briançon et de Pontgibault, sénéchal d'Anjou (1585), lieutenant-général d'Auvergne, conseiller d'État, mourut le 27 septembre 1619, laissant, de son mariage avec Françoise de Schomberg : 1° Timoléon, qui suit; 2° Roger, comte de Pontgibault, tué par le comte de Chalais, dans un duel, en 1626; 3° Gaspard, évêque d'Alby, mort le 24 juillet 1676; 4° Érasme, comte de Briançon, décédé en juillet 1637.

XIX. — Timoléon de Daillon, comte du Lude, marquis d'Illiers, seigneur de Champchévrier, épousa, le 16 avril 1622, Marie Feydeau, fille d'Antoine Feydeau, seigneur de Bois-le-Vicomte, trésorier d'Épargno, et de Louise Payot. Il eut : 1° Henri, qui suit; 2° Françoise, femme de Louis de Bretagne, marquis d'Avaugour; 3° Charlotte-Marie, mariée, le 17 septembre 1653, à Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, pair de France, gouverneur de Guienne, lieutenant-général des armées du roi. Elle mourut le 15 décembre 1657.

XX. — Henri de Daillon, comte du Lude, seigneur de Champchévrier, grand-maître de l'artillerie de France, mourut le 30 août 1685.

XXI. — Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure (fils de Gaston-Jean-Baptiste de Roquelaure et de Charlotte-Marie de Daillon), comte d'Astarac, de Montfort, de Pontgibault et de Gaure, baron de Montesquiou, maréchal de France (par lettres patentes du 2 février 1724), fut seigneur de Champchévrier par héritage de sa mère. Par contrat du 19 mai 1683, il épousa Marie-Louise de Laval, fille de Guy-Urbain de Laval, baron de la Plesse, et de Françoise de Sesmaisons, et eut deux enfants : Françoise, mariée, le 6 août 1708, à Louis-Bretagne-Alain de Rohan-Chalot, duc de Rohan, et Elisabeth, mariée, le 1<sup>er</sup> mars 1714, à Charles-Louis de Lorraine, comte de Marsau et prince de Mortagne. Il mourut à Paris le 6 mai 1738. Par acte du 29 avril 1728, il avait vendu la terre de Champchévrier au suivant.

XXII. — Jean-Baptiste-Pierre-Henri de la Ruë du Can, baron de Champchévrier (1741), épousa Louise Le Chauvellier, dont il eut quatre enfants : 1° Michel-Denis, qui suit; 2° Jean-Baptiste-Pierre-René, seigneur de Souvigné, des Cartes et de la Roche, capitaine au régiment de Bourgogne et chevalier de Saint-Louis; 3° Angélique, mariée, en premières noces, à Jean-Joseph Durand de Beauval, Éc., seigneur de Boissy, et, en deuxièmes

noces, à J.-B.-Benigne-Vincent d'Hautecourt, comte de Rainecourt; 4° Marie-Louise, femme de Louis-Antoine du Fos, marquis de Mery.

XXIII. — Michel-Denis de la Ruë du Can, baron de Champchévrier, seigneur de Cléré, écuyer de main du roi, comparut, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de Touraine. De son mariage avec Emmanuelle-Françoise-Joséphine-Madeleine de Purgolt, il eut plusieurs enfants, entre autres, Jean-Baptiste-Michel, baron de Champchévrier, et Alexandre-Michel, lieutenant au régiment de Piémont-infanterie, chevalier de Saint-Louis.

Arch. d'I.-et-L., chartes de Fontaines-les-Blanches, de Beaumont, de Saint-Julien et de Marmoutier; B, 21, 28; C, 318, 603; G, 14. — D. Housseau, II, 307; IV, 1156; VII, 2988, 3037, 3342, 3343, 3346; VIII, 349. — *Narratio de commend. Tur.*, 293. — Menage, *Hist. de Sablé*, 367. — Bibl. de Tours, *Tableau de la généralité de Tours* (manuscrit 1212); fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*; fonds Salmon, manuscrits 1278, 1346. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, XI, *général. de Maille*. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 483; VI, 696; XVII, 651-52. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VII, 407, 695; VIII, 191-92. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 237. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, V. — De Maude, *Essai sur l'armorial du Vendômois*, 41. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1863), p. 75. — La Thaumassière, *Hist. de Berry*, 541. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 86. — *Journal du médecin de Louis XIII*, Paris, Didot, 1868. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 109. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 107, 121, 183, 184, 233. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, 10.

**Champchévrier**, ou la **Petite-Alouette**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin.

**Champchévrier** (le lieu de), paroisse de Vouvray. — Il est cité dans un acte de 1315. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la prévôté d'Oë*.)

**Champchrétien** (le) f., c<sup>ne</sup> Truyes.

**Champclos**. — Ce nom est donné au fief de Boissé, paroisse de Courcelles, dans un titre du 16 janvier 1712. — (Arch. d'I.-et-L., B, 37; E, 318.) V. *Boissé*.

**Champ-Coquin** (le lieu de), paroisse de Beaumont-en-Véron. — Il relevait de la châtellenie de Beaumont. Il est cité dans un titre du 27 octobre 1657 et dans un autre document de 1689. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163, 164.)

**Champ-Couloué** (le lieu de), près de la forêt de Rochecotte, c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice.

**Champ-Daveau** (le), ham., c<sup>ne</sup> de la Ville-aux-Dames, 12 habit.

**Champ-Davinière**, c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. — V. *Chantevinière*.

**Champdefains**, paroisse d'Autreche. V. *Chantefins*.

**Champ-de-Gès** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Noyant, près du bourg.

**Champ-de-Grelot** (le), f., c<sup>ne</sup> de Noyant.

**Champ-de-Grue** (le lieu de), près de Tartois, c<sup>ne</sup> du Louroux.

**Champ-de-Jars** (bois de), paroisse d'Azay-sur-Cher. — Il est cité dans une charte de 1259. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *charte de Saint-Julien*.)

**Champ-de-la-Dame** (le lieu du), près de Launay, c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-de-Tournon.

**Champ-de-la-Croix** (le lieu du), près Pont-Caillox, c<sup>ne</sup> d'Esves-le-Moutier.

**Champ-de-la-Croix** (le lieu du), près de l'Hoclière, c<sup>ne</sup> de Mazières.

**Champ-de-Lait** (lieu du), dans la Vienne, c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron. V. *Baruchum*.

**Champ-de-la-Motte** (le lieu du), près des Portes, c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Champ-de-la-Motte** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Langeais, près du chemin de Cléré à Langeais.

**Champ-de-la-Motte** (le lieu du), c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny, près du chemin de Chevarnay à Lésigny.

**Champ-de-la-Petite-Maison** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Langeais, près de l'Aireau-des-Douaults.

**Champ-de-la-Pompe** (le lieu du), près du Coudray, c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi.

**Champ-de-la-Seppe** (le lieu du), près de la Baudinière, c<sup>ne</sup> de Saché.

**Champ-de-l'Homme** (le lieu du), près de Thou, c<sup>ne</sup> d'Yzeures.

**Champ-de-l'Ormeau** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Charnizay, 33 habit. — *Champ-de-l'Ormeau*, carte de Cassini.

**Champ-de-Pierre** (le lieu du), près de Vinet, c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne.

**Champ-Derouet** (le), f., c<sup>ne</sup> de Cussay.

**Champ-de-Sainte-Anne** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Chinon, près du ruisseau des Lutinières.

**Champ-des-Cailles** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Ingrandes.

**Champ-des-Cendres** (le lieu du), près de la Ferrugineuse, c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Champ-des-Noirs** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Betz, près du chemin de Loches à Charnizay.

**Champ-des-Portes** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Marçay, près du chemin de Marçay à Corblandes.

**Champ-des-Ronces** (le lieu du), près de la Bossurière, c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher.

**Champ-Deux**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau. — *Champs-Deux*, carte de l'état-major.

**Champ-d'Oiseau** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de

Luzé, près du chemin de Luzé à Marigny.

**Champ-d'Oiseau**, f., c<sup>ne</sup> de Luzillé. — *Chanteoiseau*, xv<sup>e</sup> siècle. — *Chandoiseau*, 1767. — *Champdoiseau*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant d'Amboise à foi et hommage-lige, et, pour une partie, de Montrichard. Il appartenait, en 1469, à Colas Fumelle, Éc.; — en 1477, à Guillaume Fumelle, Éc.; — en 1498, à Aymar de Prie.

Une partie du domaine était possédée : en 1523, par Claude de Troyes, Éc.; — en 1527, par Anne Falaiseau, veuve de Claude de Troyes; — en 1533, par Nicole de Troyes.

La portion principale du domaine dont Aymar de Prie était propriétaire en 1498, passa ensuite à Edme de Prie, seigneur de Montpoupon (1530).

Vers 1650, Henri de Saint-André était seigneur de Champ-d'Oiseau. Après lui nous trouvons : en 1682-1704, François Dangé et sa femme, Louise de Prie, veuve de Philippe de la Motte-Houdancourt, maréchal de France. (Il rendit aveu pour ce fief le 16 avril 1704); — en 1719, Marie-Gabrielle-Angélique de la Motte-Houdancourt, veuve de Henri-François, duc de la Ferté-Saint-Nectaire; — en 1728, Charlotte de la Ferté, veuve du marquis de la Ferté; — en 1746, Philippe-Louis Thibault, marquis de la Ferté-Saint-Nectaire; — en 1785, Nicolas-Marie de Tristan, chevalier de Saint-Louis.

Arch. d'I.-et-L., C, 570, 603, 633, 651; E, 26. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chateigner*, preuves, 166. — Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Recherches sur les châteaux et fiefs de Touraine*. — C. Chevalier, *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, vii; *Hist. de Chenonceau*, 145, 189, 555.

**Champ-d'Oiseau**, f., c<sup>ne</sup> de Rivarennnes. — Ancien fief. En 1285, il appartenait à Pierre Odart, chev.; — en 1319-30, à Aimery Odart, chev.; — en 1405, à Guyon Odart, chev.; — en 1405, à Jean Odart, chev., conseiller et chambellan du roi. — (Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 456. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VIII, 671.)

**Champ-d'Oiseau**, c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-du-Gault (Loir-et-Cher). — Ancien fief, relevant du Plessis-Auzouer à foi et hommage simple. Le 26 janvier 1492, Odette de l'Île, veuve de Renaud de Beaugency, le donna à sa nièce, Perrette Aubin, femme de Jean Chateigner. En 1629, il appartenait à Marie Mocet; — en 1716, à Joseph Prevost, Éc.; — en 1742, à Nicolas-Charles-Claude Prevost de Saint-Cyr; — en 1768, à Jean-Sébastien Prevost de Saint-Cyr, vicaire-général du diocèse de Châlons. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., E, 119. — D. Housseau, XIV. — Archives du château de Pierrefitte.)

**Champdoiseau**, ancien fief, situé dans la paroisse de Saint-Étienne de Tours. Au xvi<sup>e</sup> siècle, le Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier en

était propriétaire. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Champ-d'Ormeau** (le lieu de), près de Grattebec, c<sup>ne</sup> de Boussay.

**Champ-du-Beau** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Senoch.

**Champ-du-Chêne** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Sainte-Julitte.

**Champ-du-Chillou** (le lieu du), près de la Duterie, c<sup>ne</sup> de Chezelles.

**Champ-du-Comte** (le), dans la ville de Tours. — *Vicus qui dicitur Campus Comitum*, x<sup>e</sup> siècle et 1286. — *Fief du Sacristain*, ou de la *Segraitainerie*, xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. — Ce fief s'étendait sur quarante maisons. Il joignait, d'un côté, la rue de la Scellerie, d'un autre, l'église et le prieuré de Saint-Vincent; sur les autres points, la rue de la Chèvre et le fief de l'aumônerie de Saint-Julien. En 949, le terrain qu'il comprenait était planté de vignes. A cette époque, il fut donné à l'abbaye de Saint-Julien par Joseph, archevêque de Tours. Il relevait de la baronnie du Palais archiépiscopal, devait deux sols de devoir féodal et avait le droit de haute, moyenne et basse justice, exercée par un bailli nommé par l'archevêque. Il appartenait au sacristain de Saint-Julien. Des hommages furent rendus : le 4 novembre 1469, par Marcellin le Bourguignon; — en 1510, par Simon de Vaucouleurs; — le 25 mai 1598, par René de la Bretonnière; — le 1<sup>er</sup> septembre 1635, par Gabriel de Ferval. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'office de sacristain de Saint-Julien; terrier de Saint-Julien.* — *Lib. bon. gentium*, 152; C, 336.)

**Champ-du-Cormier** (le lieu du), paroisse de Saunay. — Il relevait censivement du fief de Saunay, suivant une déclaration féodale faite le 4 août 1655, par André Chesneau. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambre de Saint-Julien.*)

**Champ-du-Four** (le lieu du), près des Reuilles, c<sup>ne</sup> de Chaumussay.

**Champ-du-Four** (le lieu du), près de Tanchoux, c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier.

**Champ-du-Four** (le lieu du), près de Launay, c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-de-Tournon.

**Champ-du-Four** (le lieu du), c<sup>ne</sup> d'Yzeures. — Il relevait censivement du fief de la Chaise, suivant une déclaration féodale du 10 mars 1764. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Chaise.*)

**Champ-du-Port** (le lieu du), près de Clémortier, c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Champ-du-Puits** (le lieu de), près de la Belletière, c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Champ-Durand** (le), f., c<sup>ne</sup> du Louroux.

— **Champ-Durand**, carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'archevêché de Tours. Elle fut vendue nationalement en 1791, au prix de 9075 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 7; *Biens nationaux.*)

**Champ-Duveau** (le lieu de), près du Gros-Chêne, c<sup>ne</sup> de Rigny.

**Champeault**, dans le bourg de Faye-la-Vineuse. — *Champenartea*, xvi<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief, relevant de Faye, à foi et hommage lige. Vers 1500, il appartenait à René Garruyn; — vers 1550, à René le Suillier; — en 1553, à Louis de Bourbon. — (Arch. d'I.-et-L., G, 600, 650.)

**Champeaux** (le fief de), paroisse de Bréhémont. — Il relevait de Rivarennes à foi et hommage simple. En 1557, il appartenait à N. de Coutances. — Par acte passé à Preuilly le 12 mai 1578, il fut acheté par André Besnier. Plus tard, il a été possédé par Henri-François d'Espinay, seigneur de la Plesse, — et par Michel Tarteret, Éc., conseiller au siège présidial de Tours, maire de cette ville (1661). — (Notes communiquées par M. l'abbé Peyron.)

**Champeaux** (la prairie), c<sup>ne</sup> de Bréhémont. Elle est entourée par un bras de l'Indre, par la boire du Collège et par la boire Torse.

**Champeaux**, c<sup>ne</sup> de Preuilly. V. *Champiau*.

**Champegault**, c<sup>ne</sup> d'Esvres. V. *Champgault*.

**Champeigne** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Chambourg, 50 habit. — *Le terroir de Champagne*, 1374. — (Archives de la Vienne, HC, liasse 487, n<sup>o</sup> 2076). — *La Champeigne*, carte de l'état-major. — *Champagne*, carte de Cassini.)

**Champeigne**, f., c<sup>ne</sup> de Cigogné. — *Champeigne*, carte de l'état-major. — *La Petite-Champagne*, carte de Cassini.

**Champeigné**, ou **Champ-Peigné**, **Petit-Champigné**, ham., c<sup>ne</sup> de Channay, 14 habit. — *Champigny*, carte de Cassini. — *Champ-Peigné*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Rillé. — Vers 1565, il appartenait à Julien Delhommeau; — en 1636, à François-Martin de Savonnières, marquis de la Troche, seigneur des Haies, de la Guillonnière, de la Roche-Hubert, de la Ploquinière, de la Grande-Maison et de la Lucasière, lieutenant des gardes du corps du roi. Plus tard, il fut réuni à la seigneurie de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., B, 25; E, 318, G, 38. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Champeigne** (le lieu de la Petite-), près d'Arpentigny, c<sup>ne</sup> du Liège.

**Champeigne** (la Grande-). — Nom donné à des terrains situés près de Corviers, c<sup>ne</sup> de Luzillé.

**Champeigne** (le lieu de), c<sup>de</sup> de Reignac, entre Batilly et le Temple.

**Champeigne** (le lieu de), c<sup>de</sup> de Tauxigny, près des limites de la commune de Reignac.

**Champeigné**, c<sup>de</sup> de Notre-Dame-d'Oë. V. *Champaigné*.

**Champeignerie** (la), vil., c<sup>de</sup> de Villaines, 31 habit. — *Champignerie*, carte de l'état-major.

**Champeignes** (le lieu des), près du moulin de la Forge, c<sup>de</sup> du Grand-Pressigny. Il faisait partie autrefois de la paroisse d'Étableaux.

**Champellerie** (la), f., c<sup>de</sup> de Langeais. — *Champellerie*, carte de Cassini.

**Champenalteau**, paroisse de Faye-la-Vineuse. V. *Champeault*.

**Champeroux** (les), ou **Champroux**, vil., c<sup>de</sup> de la Chapelle-sur-Loire, 101 habit. — La collégiale de Saint-Martin de Tours y possédait un domaine assez important (1789). — (Arch. d'I.-et-L., *Collégiale de Saint-Martin*.)

**Champerault**, paroisse de Faye-la-Vineuse. — Ancien fief, relevant de Bois-Bouchard. En 1577, il appartenait à Jean Sanglier; — en 1658, à Marie Mathieu; — en 1667, à N. Marchand; — en 1696, à Jeanne Chantefin, veuve de Henri Mathieu, Éc.; — en 1727, à Jean de Villiers; — en 1728, à Jean Champeigné. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la mission de Richelieu*.)

**Champerault**, ou **Champ-Perault**, vil., c<sup>de</sup> de Saint-Nicolas de Bourgueil, 32 habit. — *Champiaux*, 1682. — Ancien fief, relevant de Chinon à foi et hommage-lige. Armand-Louis de Ruzé rendit hommage le 7 janvier 1686. — (Arch. d'I.-et-L., C, 654.)

**Champ-Farau** (le lieu de), c<sup>de</sup> de Bossay, près du chemin de Bossay à Lureuil.

**Champ-Farou** (le lieu de), paroisse de Balesmes, près de la Grozelle. Il relevait censivement du fief du prieuré de Balesmes et appartenait, en 1643, à Claude Collin, avocat au siège présidial de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du prieuré de Balesme*.)

**Champferrault** (le lieu de), près de l'Indre, c<sup>de</sup> de Veigné. — Il y avait, en ce lieu, un moulin et plusieurs maisons qui furent détruits avant 1679. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Champ-Ferré** (le lieu de), près de la Petite-Rue, c<sup>de</sup> de Louans.

**Champfleury**, f., c<sup>de</sup> d'Autrèche. — *Champ-Fleury*, carte de Cassini.

**Champfleury** (le Petit-), f., c<sup>de</sup> de Chanay. — *Champfleury*, carte de Cassini. — *Champfleuri*, carte de l'état-major. — Par acte du 19 novembre 1644, Mathurin Avril, sieur de

la Chapelle, et Françoise du Tillet, sa femme, la vendirent à l'abbaye de Bourgueil. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil*.)

**Champfleury** (le lieu de), près de la Belletière, c<sup>de</sup> de Charnizay.

**Champfleury** et le **Bas-Champfleury**, vil., c<sup>de</sup> de Saint-Laurent-de-Lin, 25 habit. — *Champfleury*, carte de Cassini. — *Champfleuri*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1646, il appartenait à Martin de Savonnières, chev., seigneur de la Martinière et du Tremblay, chevalier des ordres du roi et gentilhomme de sa chambre. — (Arch. d'I.-et-L., G, 38.)

**Champflorent** (le lieu de), c<sup>de</sup> de Villandry. — *Terra de Campo Florenti*, 1088. — *Campus Florentiæ*, 1098. — Raimbaud, seigneur de Colombiers (Villandry), le donna à l'abbaye de Marmoutier en 1098. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Foncher*. — D. Housseau, III, 1021.)

**Champfort** (le lieu de), près de la Tardivière, c<sup>de</sup> de Monts.

**Champ-Fou** (le lieu de), près de la Rue-Millet, c<sup>de</sup> de Saint-Michel-sur-Loire.

**Champ-Fourcher** (le lieu de), près du moulin du Puits, c<sup>de</sup> de Reugny.

**Champ-Fourrier** (le lieu de), c<sup>de</sup> de Beaumont-en-Véron, dans le bourg. — Il relevait censivement du fief de Beaumont. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163, 164.)

**Champfours** (le lieu de); près de Lantigny, c<sup>de</sup> de Trogues.

**Champ-Gaillard** (le lieu de), près du Gros-Chêne, c<sup>de</sup> de Rigny.

**Champ-Ganeau** (le lieu de), près de la Davière, c<sup>de</sup> de Mantelan.

**Champgault** et le **Petit-Champgault**, vil., c<sup>de</sup> d'Esves, 105 habit. — *Champpegaut*, *Champgautier*, xiv<sup>e</sup> siècle. — *Champgault*, carte de l'état-major. — *Champdegault*, carte de Cassini. — En 1862, on y a trouvé des vases en terre, de l'époque gallo-romaine. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Grandmont*. — *Cartulaire de Cormery*, 211. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XVII, XII.)

**Champgaultier** (la métairie du), paroisse de Saint-Étienne de Tours. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours, sur laquelle elle fut vendue nationalement en 1791, au prix de 16,400 livres. Les Jacobins de Tours avaient un domaine du même nom dans cette paroisse. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Champ-Gaurin** (le lieu de), près de Preuilley. — Il relevait censivement de l'abbaye de Preuilley, suivant une déclaration féodale du 12 février 1551. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilley*.)

**Champ-Girard** (le lieu de), près des Girards, c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loira.

**Champgrand** (le manoir de), situé devant les *halle et minage*, à Bléré. — Il relevait censivement du fief de Saint-Julien, à Bléré, d'après une déclaration féodale du 4 août 1653. Il a été détruit avant 1789. Au xv<sup>e</sup> siècle, il a été possédé par Gonzalve d'Ars, capitaine de Bléré; — au xvii<sup>e</sup> siècle, par la famille Maille. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du fief de Saint-Julien à Bléré.*)

**Champgrimont**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire, ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1515, il appartenait à Jean Galocheau, élu sur le fait des tailles, à Tours, qui fonda la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dite des Galocheaux, dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier; — vers 1550, à Nicolas de Berziau, Éc., qui avait épousé Marie, fille de Jean Galocheau; — vers 1600, à Martin de Berziau, Éc.; — en 1603-1620, à Guillaume de Berziau; — en 1629, à Guillaume de Berziau, deuxième du nom; — en 1689, à Hélié de Berziau, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Chaumont. — Rôle des fiefs de Touraine. — Lhermite-Souliers, Hist. de la noblesse de Touraine*, 456. — Registres d'état-civil de Mettray, 1623. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 448.)

**Champgrimont**, ancien fief, situé dans la ville de Tours. Il relevait du château de Tours. Le roi le fit acheter avant 1775, pour l'établissement d'une manufacture de damas et de velours. Les bâtiments furent détruits à cette époque. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

**Champgruau**, ou **Champguereau**, ham., c<sup>ne</sup> de Preuilley, 23 habit. .

**Champ-Gruer** (le lieu de), paroisse de Chemillé-sur-Indrois. — Il est cité dans une charte du xiii<sup>e</sup> siècle. — (*Cartulaire du Liget.*)

**Champ-Habert** (le lieu de), paroisse de Bueil. — Cette propriété, d'une étendue de trente-deux arpents, relevait censivement du fief de Bueil. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257; *titres du Chapitre de Bueil.*)

**Champiau**, ou **Champeaux**, f., c<sup>ne</sup> de Preuilley.

**Champigné**, c<sup>ne</sup> de Channay. V. *Champigné.*

**Champignerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villaines.

**Champignie** (la) ou **Champignière**, alias la **Houpinière**, ou **Fief-des-Mo-reaux**, paroisse de Cravant. — Ancien fief, relevant du château de Cravant à foi et hommage simple. En 1554, il appartenait à Étienne Bedonneau; — en 1687, à Daniel Pierres des Époux. Au xviii<sup>e</sup> siècle, les bâtiments n'existaient plus. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146.)

**Champignière** (la), paroisse de Cravant. V. *Champignie.*

**Champigny**, commune. V. *Champigny-sur-Veude.*

**Champigny**, c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay. V. *Meslay.*

**Champigny-Aubin**, négociant, membre et président du directoire du district, à Langeais, député suppléant à la Convention nationale, fut appelé à siéger dans cette assemblée par décret du 26 septembre 1794, en remplacement de Jacob Dupont, démissionnaire. Plus tard, il eut un emploi près de la légation française en Hollande, puis près de celle d'Espagne. Le Gouvernement le rappela au 18 brumaire. Sous l'Empire, vers 1807, il se trouva compris dans une liste de candidats soumise à l'empereur pour la sous-préfecture de Chinon. Mais le choix tomba sur un parent du sénateur de Beauharnais. Par décret impérial du 17 juillet 1808, il fut nommé président de l'assemblée électorale du canton de Langeais, fonctions qu'il remplit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1813. Il fut ensuite député d'Indre-et-Loire (mai 1815), membre du Conseil général de ce département et maire de Langeais. Il mourut vers 1838. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Notes concernant Champigny-Aubin. — Petite biographie conventionnelle*, Paris, Eymerly, 1815, in-12. — *Moniteur universel*, 1794, 1815.)

**Champigny-Clément**, député d'Indre-et-Loire à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota *pour la réclusion et ensuite pour la déportation un an après la paix*. En janvier 1795, il présenta un projet de loi pour l'abolition de la peine de mort. Ce projet ne fut pas adopté. Membre du Conseil des Cinq-Cents, il en sortit en 1798 et fut nommé, en 1815, représentant à la Chambre pour le département d'Indre-et-Loire. Nous ignorons l'époque de sa mort. — (*Biographie des hommes vivants*, II, 115. — *Moniteur universel* du 20 janvier 1793 et de 1795.)

**Champigny-le-Sec**, f., c<sup>ne</sup> de Braslou. — Ancien fief, relevant de Pont-Amboisé et de Saumur. En 1563, il appartenait à Jean de Bernard, Éc.; — en 1603, à Charles de Bernard, Éc.; — en 1635, à Philippon de Grosbois, Éc., qui fut maintenu dans sa noblesse le 29 mars de cette année; — en 1668, à Claude de Grosbois, Éc.; — Françoise de Grosbois, dame du même fief, mourut le 18 février 1685 et fut inhumée dans l'église de Braslou. En 1765, le domaine appartenait à N. de Rozel, chev. Il y avait à Champigny-le-Sec un prieuré constituant un fief qui relevait du château de Saumur. La chapelle prieurale n'existe plus. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603; F, 146, 200; G, 244; *Biens nationaux*. — Registres d'état-civil de Braslou. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire*, 59. — Notes communiquées par les familles de Grosbois et Voisine de la Fresnaye.)



**Champigny-sur-Veude**, commune du canton de Richelieu, arrondissement de Chinon, à 7 kilomètres de Richelieu, à 15 de Chinon et à 55 de Tours. — *Campaniacus*, vers 1080, 1096. — *Parochia ecclesie quæ dicitur Campaniacus*, 1097. — *Villa quæ vocatur Campaniacus*, 1098. — *Campagniacus*, 1170, 1185 (*Cartulaire de Noyers*). — *Champigniatus*, 1205 (charte de l'abbaye de la Merci-Dieu.) — *Champaigne*, 1262, 1327 (*Cartulaire de Bourgueil*). — *Champigny-sur-Veude*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Lémeré; à l'ouest, par celle d'Assay; au sud, par Richelieu; à l'est, par Chaveignes, Lémeré et la Tour-Saint-Gelin. Elle est arrosée par la Veude et par le Mable, et est traversée par le chemin de grande communication n° 33, de Chinon à Châtellerault.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Niollet (61 habit.). — Munet, ancien fief. — Cache-Mouche, ou Moulin de Cachemouche, ancien fief. — La Baudinière, ancien fief, relevant de la châtellenie de l'Île-Bouchard. — Batterieau (21 habit.). — Beaugard, ancien fief, relevant de Champigny. — Le Puits (39 habit.). — Pellegoussière (20 habit.). — La Pataudière (16 habit.), ancien fief, relevant de Champigny. — La Quibrerie (36 habit.). — Salvart, ancienne propriété du Chapitre de Faye-la-Vineuse. — Beaulieu, ancien fief. — Chassenay (18 habit.). — La Lac, Chatre, le Bouchet, le Marais-Frambart, Langlée, le Moulin-Brûlé, la Bouzillère, Niebled, la Valinière, la Garenerie, la Forge, Monteneau, l'Aumônerie, la Barangerie, la Borderie-du-Puits, le Peuil, la Grande-Maison, la Varenne, l'Hermitage, la Grange, le Bois-de-Naie, les Viviers, Montplaisir, etc.

Avant la Révolution, Champigny était dans le ressort de l'élection de Richelieu et faisait partie de l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse, diocèse de Poitiers. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

*Superficie cadastrale.* — 1619 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Hardion, a été terminé le 15 octobre 1836.

*Population.* — 241 feux en 1764. — 503 habit. en 1739. — 975 habit. en 1801. — 914 habit. en 1804. — 1065 habit. en 1808. — 1030 habit. en 1810. — 923 habit. en 1821. — 1073 habit. en 1831. — 1113 habit. en 1841. — 1116 habit. en 1851. — 1098 habit. en 1861. — 995 habit. en 1872. — 920 habit. en 1876.

*Foires* le 13 janvier et le 25 août. — *Assemblée* pour location de domestiques le quatrième dimanche de mai.

*Recette de poste.* — Chef-lieu de perception.

Dans les dernières années du xi<sup>e</sup> siècle, un personnage noble, de Chinon, nommé Robert de Blo, donna l'église de Champigny à l'abbaye de Noyers ainsi que « tout le *junioratus*, toutes les offrandes de l'autel et du desservant, tant en pains

« qu'en chandelles, pièces de monnaie d'or ou d'argent, ou oboles, tous les droits de sépulture et la totalité des revenus de la paroisse. » (*Quidam nobilis de Cainone, Robertus nomine, filius Gausleni de Bloio, dedit Deo et Sanctæ Mariæ et monachis eidem Sanctæ Dei Genitrici in Nuchariensi ecclesia servientibus, quamdam ecclesiam, super ripam fluminis Vosdæ sitam, in honore Sanctæ Dei Genitricis sacram, quæ nuncupatur Campaniacus. Dedit autem jam dictis monachis Nuchariensibus omnem junioratum supra dictæ ecclesie quam Campaniacum diximus nuncupatam, et omnes offerentias altaris, vel presbyteri, tam in panibus quam in candelis, vel numinis, seu obolis, et omnem sepulturam ejusdem ecclesie et omnem proferentiam parochie*). L'acte de donation fut rédigé à Chinon, dans la maison du chanoine Ingaldus, en présence d'Étienne, abbé de Noyers, de Gaultier, religieux; d'un enfant nommé Ploquin, fils du chevalier Ploquin, (de l'Île-Bouchard); de Garnier Maingoth, neveu de Robert de Blo, et de plusieurs autres personnages. Peu de temps après, Hugues Rigaud, vassal de Robert de Blo, fit don à la même abbaye d'une dime en blés, vins et bestiaux, qu'il possédait dans la paroisse.

Dans le courant du siècle suivant, un nommé Giroir donna encore à ce monastère des terrains et un bois situés à Champigny, près du pont bâti sur la Veude.

Une charte de la même époque rapporte un fait extraordinaire qui se passa dans l'église paroissiale et à l'occasion duquel Robert de Blo fit de nouvelles libéralités aux moines de Noyers. Pendant la guerre qui avait éclaté entre le roi d'Angleterre et ses enfants et alors que toute la contrée où se trouve Champigny était sous le coup de la terreur causée par la nouvelle d'une invasion imminente des hordes anglaises, tous les habitants de la paroisse s'étaient renfermés dans l'église, avec la pensée que cet asile sacré les protégerait contre les violences des soldats. La nuit était venue, et il n'y avait aucune lumière dans le temple. Mais, tout à coup, la lampe placée devant le crucifix s'alluma miraculeusement. (*Lampa quæ erat ante crucifixum, pluribus videntibus, divinitus accensa est*).

Le seigneur de Champigny, Robert de Blo, ayant entendu parler de ce prodige, décida qu'à l'avenir la lampe resterait allumée pendant toutes les nuits. Il céda au seigneur du lieu, pour l'entretien de la lumière, des cens et rentes et un droit de justice attachés à une terre située dans la paroisse et dépendant de son fief.

L'église paroissiale actuelle, ancien prieuré, est dédiée à la sainte Vierge, comme celle qui existait au xi<sup>e</sup> siècle et qu'elle a remplacée. Elle est appelée *Notre-Dame-la-Grande de Champigny*, dans des titres de 1605 et 1709-10. L'édifice, qui paraît avoir été construit dans le courant du xv<sup>e</sup>

siècle, n'offre rien de remarquable au point de vue architectural. On y voit une tombe qui porte l'épithète suivante :

*Cy gist René de Lomeron, vivant écuyer, sieur de la Pataudière, conseiller et secrétaire du roy, M. et C. de Fr. et de feu M. le duc de Montpensier, qui décéda le dimanche v<sup>e</sup> jour d'aoust, mil six cent vingt-neuf. Priez Dieu pour lui. Amen.*

L'abbaye de Noyers posséda la cure de Champigny jusqu'à l'époque de la fondation de la Sainte-Chapelle, dont nous allons parler, c'est-à-dire jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. A partir de cette date, les chanoines de la collégiale de Saint-Louis furent curés de cette paroisse. Le chanoine délégué par ses collègues pour remplir ces fonctions, devait, aux termes d'un arrêt du Conseil d'État, en date du 10 septembre 1680, porter le titre de vicaire perpétuel. Dans un acte du 4 juillet 1747, le seigneur de Champigny se réserva la nomination à la cure, nomination qui avait été faite jusque-là par le doyen.

Une châtellenie ou stipendie, dite des Néron, était desservie dans l'église de Champigny. Elle avait été fondée en 1529, par André Ligier. François Ventadon en était titulaire en 1645; — Pierre Néron, curé de Lémeré, en 1740. Les biens qui en dépendaient se composaient d'une maison située à Champigny, de deux morceaux de terres et de quelques rentes peu importantes. Le titulaire était tenu de dire une messe à l'intention du fondateur le lundi de chaque semaine.

Outre la collégiale, il y avait dans la paroisse un établissement de Minimes et un couvent de filles de l'ordre de Saint-François, appelé Notre-Dame-de-Bonne-Espérance. On y voyait également une chapelle nommée Notre-Dame-de-Lorette.

**COLLÉGIALE, OU SAINTE-CHAPELLE DE SAINT-LOUIS.** — Elle fut fondée, en 1499, par Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon et seigneur de Champigny. Ce prince obtint du pape Alexandre VI une bulle d'érection fixant à neuf le nombre des dignitaires du Chapitre, qui se trouvait d'abord ainsi composé : un doyen, un chantre, quatre chanoines prébendés, un vicaire et deux sacristains. Plus tard on y ajouta un trésorier, un prévôt, un sous-chantre, quatre chanoines et trois vicaires. La même bulle exemptait la chapelle de la juridiction de l'évêque de Poitiers et donnait au doyen le droit de se revêtir des ornements épiscopaux, de porter la crosse et la mitre et de conférer les ordres. Quelques années après, le pape Léon X accorda de nouveaux privilèges aux chanoines, entre autres l'autorisation de pouvoir absoudre de tous cas, sauf cependant ceux qui étaient spécialement réservés à la cour de Rome. De plus, afin d'augmenter le revenu de la Sainte-Chapelle, il annexa à la mense les cures de Champigny, du

Sablon, de Lémeré, de la Tour-Saint-Gelin, d'Assay, de Saint-Georges-du-Vieure et de Préaux (26 janvier 1515).

Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers (1499), et ensuite Claude de Tonnerre, son successeur, s'opposèrent énergiquement à la mise à exécution des bulles des 10 janvier 1499 et 26 janvier 1515, prétendant qu'elles portaient atteinte aux droits attachés à leur siège. A la suite de longs pourparlers entre le Saint-Siège et Claude de Tonnerre, il fut convenu que l'on s'en rapporterait, pour trancher le différend, à la décision d'un haut personnage qui serait choisi pour arbitre. Le personnage accepté par les deux parties fut Charles, duc de Bourbon, connétable de France. Celui-ci, d'accord avec l'évêque de Poitiers, décida que le doyen de la Sainte-Chapelle pourrait faire usage des insignes de la prélature et donner la bénédiction épiscopale, mais seulement aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint, de Noël, de l'Ascension, de la Fête-Dieu, de saint Louis, de la dédicace de la chapelle, et aux offices auxquels assisteraient les princes de la maison de Bourbon. Il ne pourrait conférer aucun ordre, si ce n'est la tonsure cléricale, lorsqu'il s'agirait de clercs attachés à la chapelle. D'un autre côté, on lui reconnaissait la préséance, dans les grandes assemblées du clergé, sur les abbés commendataires et les autres doyens.

Le concordat annulait la décision du pape en ce qui concernait l'union des cures du Sablon, de Lémeré, de la Tour-Saint-Gelin, d'Assay, de Saint-Georges-de-Vieure et de Préaux, à la mense capitulaire. Il maintenait la réunion de la seule cure de Champigny. Toutefois, afin de marquer le droit de juridiction de l'évêque de Poitiers, les chanoines durent s'engager à payer annuellement à celui-ci vingt-cinq sols tournois et à lui servir un repas lorsqu'il ferait sa visite épiscopale dans la paroisse, ou à verser, à défaut du repas, la somme de dix sols tournois.

Toutes ces dispositions furent consignées dans un acte rédigé le 10 octobre 1520, par Alain Valade et Gilles Vincent, notaires apostoliques, en présence de Charles, duc de Bourbon; de François des Cars, seigneur de la Vauguyon; de Guillaume de Chezelles, seigneur de la Valinière; de Pierre Fouquault, seigneur de la Salle; de Pierre Renault, chanoine de l'église de Poitiers; de Yves Vernon, docteur en droit, et de François de Barbançois, doyen de la Sainte-Chapelle.

Le 1<sup>er</sup> juin 1521, le Parlement de Paris homologua cet acte.

A la date du 15 juin 1507, le fondateur de la Sainte-Chapelle avait établi des statuts et une règle disciplinaire auxquels les chanoines auraient à se conformer. Ces mesures, énoncées d'abord dans un écrit qui n'avait pas la forme authentique, furent formulées dans un acte régulièrement établi en présence de tous les membres du Chapitre et de Louis de Bourbon II, le

1<sup>er</sup> juillet 1541. Une des dispositions de ces statuts portait que le 10 novembre, jour de l'anniversaire de Louis de Bourbon I<sup>er</sup>, les chanoines laveraient les pieds à treize pauvres, auxquels on donnerait ensuite un pain et six deniers. L'eau qui avait servi au lavement des pieds devait être jetée sur la tombe du fondateur de la chapelle.

Louis de Bourbon I<sup>er</sup> avait fait don au Chapitre, en 1499, de dix-huit maisons, pour être affectées au logement des chanoines. Il avait donné également les dîmes de Champigny, de Bouchard, des Forges, de Chizeray, de la Perrochinerie, du Carroy-du-Fromage, de Pelloye, de Maussion, de Margot, et la dîme appelée la dîme *Nerle*.

Par la suite, diverses fondations augmentèrent le revenu des chanoines. Des rentes furent léguées par Guillaume de Chezelles, Éc., seigneur de la Valinière (12 décembre 1556); Jacques Ferrant, seigneur de Panzoult (15 décembre 1572); Nicolas Boulmer (2 juillet 1623); Charles Vincent, sieur du Portal (1625); N. Bazille, qui institua une procession du Saint-Sacrement, fixée au troisième dimanche de chaque mois (acte du 15 avril 1651).

Vers 1500, Lucas Poirier, prêtre, donna à la Sainte-Chapelle la closerie des Perrières, située dans la paroisse de Champigny. Par acte du 26 décembre 1549, le Chapitre vendit cette propriété à Louis Maurice.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, la collégiale possédait le fief de la Giraudière, paroisse de Saint-Louans, et la métairie de Neuilly, paroisse de Lémeré. Le propriétaire du moulin de Cachemouche lui devait annuellement vingt-quatre chapeaux de roses, ou autres fleurs. Par acte du 4 septembre 1744, cette redevance fut transformée en une rente de six boisseaux de froment. Le moulin appartenait alors à Jean Sanglier, Éc., seigneur de la Noblaye.

Le revenu total de la Sainte-Chapelle, évalué, au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, à 3,800 livres, était de beaucoup insuffisant pour subvenir aux besoins des nombreux dignitaires qui composaient le Chapitre. Le 22 avril 1742, les chanoines, dans une requête adressée à Louis d'Orléans, seigneur de Champigny, demandèrent la suppression, par voie d'extinction, des dignités qui avaient été établies postérieurement à la bulle d'érection du 10 janvier 1499. Leur pétition fut favorablement accueillie, et, à la date du 4 juillet 1747, le seigneur de Champigny décida que le nombre des dignitaires, qui était alors de dix-neuf, serait ramené à neuf, entre lesquels les revenus seraient partagés suivant l'importance de leurs fonctions.

Il est à croire que le chiffre de ces revenus n'avait pas été exactement présenté dans la requête de 1742, car, en 1791, on les évaluait à 5,164 livres, ce qui donne une différence de 1,364.

La chapelle, commencée en 1508 par Louis I<sup>er</sup> de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, fut terminée par son fils, Louis II, duc de Montpensier,

en 1542. Cette dernière date se trouve gravée en deux endroits du chœur. Le péristyle porte la date de 1549.

Ce monument, un des plus curieux de la Touraine, est orné de magnifiques verrières : — « Au « témoignage des connaisseurs, dit l'abbé-Bourassé (*Excursion archéologique à Champigny*, t. V des *Mémoires de la Société archéologique*, p. 82), ces vitraux peuvent être considérés comme les plus parfaits et les plus complets que nous aient légués les grands artistes « de la Renaissance. Ce qui les distingue particulièrement, c'est l'état avancé du dessin, l'habileté de l'artiste dans la disposition des groupes, l'expression des figures, la grandeur et la « simplicité des draperies, la richesse des costumes, le brillant coloris, l'éclat des verres. On « les attribue généralement à Robert Pinaigrier, « l'artiste éminent qui florissait à Tours, en « même temps que Sarrazin, et qui avait produit « de nombreux chefs-d'œuvre que le temps et les « révolutions ont emportés, malheureusement. « Nulle part, cependant, on n'a découvert de « signature jusqu'à présent. »

D'après l'auteur du Dictionnaire historique et monumental des communes du département d'Indre-et-Loire (dans l'*Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire*, 1877, p. 67), l'auteur de ces verrières serait inconnu. « Ces verrières, dit-il, paraissent avoir été faites à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, par René Grezil et Arnoult Ferrant, maîtres peintres et vitriers de Chinon. »

Ces vitraux, exécutés en 1543, sont dus à la libéralité de Claude de Longwy, cardinal de Givry, évêque de Poitiers (1541), et ensuite évêque et duc de Langres. Jacqueline de Longwy, comtesse de Bar-sur-Seine, nièce de ce prélat, avait épousé, en août 1538, Louis de Bourbon II, duc de Montpensier et seigneur de Champigny. L'inscription suivante, placée sur une des vitres, nous a conservé le nom du donateur :

CLAUDE, CARDINAL DE GIVRY, EVESQUE ET DUC DE LANGRE, PER DE FRANCE, A DONÉ LES VITRES DE CETTE CHAPELLE.

Les verrières sont au nombre de douze; chacune d'elle se divise en trois parties. Au sommet, est reproduit un trait de la vie de Jésus-Christ; au-dessous, l'artiste retrace un fait de la vie de saint Louis, et plus bas se trouvent les portraits des divers membres de la maison de Bourbon-Montpensier, avec leurs armoiries. Les noms de ces personnages ainsi que les inscriptions qui accompagnent les dessins concernant la vie de saint Louis, ont été relevés par l'abbé Bourassé et reproduits dans le cinquième volume des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*. Cet écrivain fait remarquer que plusieurs panneaux ne sont pas à la place qu'ils devraient occuper. « Il en résulte, dit-il, de graves erreurs dans la « série des personnages de la famille Bourbon-

« Montpensier et des erreurs plus graves encore dans l'indication des alliances de ces princes. » Il cite, par exemple, la quatrième fenêtre, où, « à côté de Catherine de Vendôme, au lieu de Jean de Bourbon, son mari, on voit figurer Pierre I<sup>er</sup>, duc de Bourbon, mari d'Isabelle de Valois, laquelle est placée à la septième fenêtre. »

Une des verrières a été reproduite avec la plus grande perfection dans la *Notice sur Champigny*, insérée dans la *Touraine*, publiée par M. Mame (page 405).

Louis de Bourbon I<sup>er</sup> et sa femme, Louise de Bourbon; Louis de Bourbon II et sa femme, Jacqueline de Longwy; François de Bourbon et sa femme, Renée d'Anjou et Henri de Bourbon, duc de Montpensier, eurent leur sépulture dans la Sainte-Chapelle. Le monument que l'on éleva à la mémoire de Henri de Bourbon existe encore aujourd'hui; mais les quatre colonnes de marbre noir qui le décoraient primitivement ont été brisées. De nos jours, M. le comte de la Roche-Aymon a fait rétablir, au sommet du mausolée, la statue du défunt, en marbre blanc, qui en avait été enlevée à l'époque de la Révolution. Henri de Bourbon est représenté à genoux, devant un prie-Dieu. Voici le texte des inscriptions qui furent gravées sur le tombeau :

DEUM TIMENS, AB ECCLESIA NUNQUAM DEFICIENS,  
REGI OBSEQUENS, PATRIÆ AMANS, PARENTIBUS OBE-  
DIENS, NULLI NOGENS, OMNIBUS PROFICIENS, REGNI  
DECOR, PRINCIPIUM SPLENDOR, AULICORUM HONOR,  
POPULI AMOR, HENRICUS BORBONIUS MONPENSIERUS  
JACET HIC, TIME.

HENRICO BORBONIO, DUCI MONPENSIERO, DOMINO  
DOMBARUM, PRO REGI NORMANORUM, PRINCIPI PRÆ-  
SANTISSIMO, GENERIS SPLENDOREM SUMMIS VIRTUTI-  
BUS ÆQUANTI, PIO, FORTI, PACIFICO, DE QUO IN VITÆ  
JURE UMQUAM QUÆSTUS EST NEMO, QUOD IMMATURUS  
OBIIT DOLENT OMNES, QUOD BREVIA FUERINT SPATIA  
VITÆ NON QUEROR, VITÆ QUOD ISTI PERIIT ÆTERNÆ  
EST DATUM.

*Machab., lib. 1, cap. XIII.*

*Ædificavit Simon supra sepulch. patris  
ædificium altum visu lapide polito retro et  
ante et statuit pyramidas, et supra columnam  
arma ad memoriam æternam.*

*Sapient. 4.*

*Consummatus in brevi, explevit tempora  
multa, placita enim erat Deo anima illius,  
propter hoc properavit educere illum de medio  
iniquitatum.*

Les corps des membres de la maison de Bourbon, que nous avons indiqués plus haut, avaient été déposés dans un caveau contigu au tombeau de Henri. En 1793, les révolutionnaires brisèrent les cercueils pour s'emparer du plomb et dispersèrent les ossements. Vers 1825, M. le marquis

Costa de Beauregard, devenu propriétaire de la chapelle, recueillit pieusement ces restes des bienfaiteurs de Champigny et les fit remettre dans l'ancien caveau.

Une plaque en marbre noir, placée au-dessus de la porte d'une des chapelles, porte les armoiries des Bourbon-Montpensier, accompagnées de cette inscription :

**Illustrissimi principis Henrici Borbonii  
ducis Montpenserii, Dumbarum, etc.**

TUMULUS.

*Seu te sectantem fallacis inania mundi,  
Seu monumenta virum lustrantem forte, viator,  
Detinet in nostris cura haud ignobilis oris,  
Huc age quis magnæ tandem fuit exitus umbræ,  
Et Montpenserii sanctos cognoscere manes  
Ne pigeat : sed nec victrices marmora lauros  
Hæc tibi narrabunt, nec tanti principis arma,  
Fortunamve domus. Procul ista facessere jussit,  
Assurgens cælo, terrasque reliquit inanes.  
Erexit pietas animum nil regna morantem  
Aut humanarum fastigia lubrica rerum,  
Splendidaque incerti risit ludibria vitæ.  
Scilicet exemplum reliquit mortalibus ingens,  
Tollere humo mentes, nec res ardere caducas.  
Jamdudum dira consumptus febre jacebat,  
Februa luna suum quam longa peregerat orbem,  
Degeneris nusquam tamen illi verba quarellæ  
Impatiensque sui morbus sævique dolores  
Extorsere. Deo summas pro munere grates  
Ipse fatebatur, morbi quod longa dedisset  
Tempora et instantem non exhorrescere mortem.  
Indè frequens puro suscepit pectore numen,  
Libavitque daptes sacras, solusque sacerdos  
Arbiter hic mediæ post alta silentia noctis,  
Jamque toro acclinis nullis non ille diebus  
Intererat sacris concepta precantis ad aram.  
Quin et adoratum Lauretæ miserat cædem  
Virginis ex voto : tabulis mox deindè supremis  
Multa dedit mandata pium testantia pectus,  
Multaque fundatis superum donaria templis.  
Filia quæ Francæ nuptum datur unica proli,  
Agnatos regum nurus intratura penates,  
Tot patrum titulos hæres, tot regna, tot urbes,  
Dote trahens, si fors sobolis decesserit expers,  
Francia succedat sceptrisque accrescat avitis,  
Tanta domus tot opes inter famulantia natæ.  
Agmina, sit nullus fidei desertor avorum,  
Cui gradus officii dicendave dira per arces  
Aut mandetur honos. Et jam suprema vocabat.  
Hora virum; conjux, oculos perfusa madentes,  
Quo gemitu, quieis non pulsavit questibus astra  
Illa Jouseæ lux formosissima gentis,  
Illa pudicitia priscas transgressa sabinas,  
Et pietate nitens. Lacrymas interritus heros  
Conjugis adspexit consolatusque dolentem est,  
Huic socer, ipse sibi sprete tellure superstes  
Assistit, idemque pater speranda monebat  
Elapsæ vinclis animæ, cum carne revinctus  
Angelus iret adhuc, vivusque capesseret astra,  
Quem vili panno, nudisque per aspera mundi  
Vadentem pedibus, generi reverentia major  
Suscepit quamdum celsos præferret honores.  
Hic Montoblonius curas lenire jacentis  
Suetus, et orbatæ moderator maximus aule,  
Adstabat cui vera dedit prudentia regum  
Consiliis inferre pedem, rerumque sequestrum  
Integritas longo pollens felicior usu  
Constituit, tantæ curdoremque puellæ,  
Ille ubi substratus confesso pectore princeps*

*Rursus, et æternæ repetivit fercula mensæ,  
Invictusque pugil extremo membra perunctus  
Est oleo : vetuit morientis limina pandi  
Nobilibus, solos passus succedere tectis  
Quos pia sacratæ decorabat regula vitæ,  
Ne vox purgatas male fausta incurreret aures,  
Surgentemque animam cælo et migrare parantem  
Tardarent vani rursus contagia mundi.  
Verum ubi sapitis luctatur in æthera totus  
Sensibus, extremæque natat caligine noctis,  
Sponte sud patuere fores, nullique videri  
Est veritus, sonuitque altis plorantibus aula,  
Nec præmaturi causam te funeris hospes  
Præterisse velim dum regnum vindicat armis,  
Et Druidum muros premit obsidione rebelles  
Rex magnus, ductoque illi stat in aggere princeps  
Impiger, et prima lauros captante juventa  
Desuper obsesso forte huic libratus ab hoste  
Fulmineus petit ora globus, quo vulnere sanguis  
Plurimus erumpens et ad interiora refusus  
Corrupt certam tandem vitalia peste.  
Felix qui potuit meritis utrumque probatus  
Sic animam cælo, patriæ sic reddere vitam!*

Au-dessus d'une autre porte, sur un marbre noir, se trouve cette autre inscription :

LES VÉNÉRABLES DOYEN, CHANOINES ET CHAPITRE DE CETTE SAINTE CHAPELLE SONT OBLIGEZ DE DIRE ET CÉLÉBRER A PERPÉTUITÉ, TOUS LES VENDREDIS DE CHACUNE SEPMAINE, UNE MESSE BASSE DES MORTS, ET TOUS LES ANS, LE QUATRIÈME JUIV DE CHACUNE ANNÉE, UNE MESSE HAULTE A DIACRE ET SOUBSDIACRE, ENSEMBLE DE FOURNIR DE LUMINAIRE, PAIN ET VIN POUR LA CÉLÉBRATION DESDITES MESSES, POUR LE SALUT DE L'ÂME DE TRÈS-HAULTE, TRÈS-EXCELLENTE ET PUISSANTE PRINCESSE MADAME MARIE DE BOURBON, DUCHESSE DE MONTPENSIER, DERNIÈRE DU NOM, FEMME ET ESPOUSE DE MONSEIGNEUR FILZ DE FRANCE, FRÈRE UNIQUE DU ROY, DUC D'ORLÉANS, SELON QU'IL EST PORTÉ PAR LE CONTRACT DE LADICTE FONDATION, PASSÉ ENTRE LESDICTZ SIEURS CHANOINES ET NOBLE HOMME M. SÉRAPHIN LE RAGOIS, TRÉSORIER DE FEU MADDAME D'ORLÉANS, PASSÉ PARDEVANT OGIER ET DE BEAUVAIS, NOTAIRES AU CHASTELLET DE PARIS, LE 20 JUIV 1628.

NOUS L'AVONS VEU NAISTRE A GAILLON LE 17 OCTOBRE 1605, MARIÉ A NANTES LE 7 AOUST 1625, ET MOURIR A PARIS, AU LOUVRE, LE 11 JUIV 1627. SON CORPS GIST A SAINT-DENIS, ET SES ENTRAILLES AUX FILLES DE LA PASSION, A PARIS.

On remarque encore dans la chapelle les deux inscriptions suivantes :

*Le 3 octobre 1619 la royne  
Mère est arrivée en ce lieu  
Et le 11 de septembre 1620 la royne  
De France est arrivée en ce lieu.*

*Le 8 aoust à 11 du souer  
Et l'an 1620, le tonners  
Est tombé desus cette chapelle.*

Par lettres du 16 mars 1680, Anne-Marie-Louise d'Orléans, dame de Champigny, donna l'autorisation d'inhumer les chanoines dans la nef de la chapelle.

Parmi les reliques conservées dans la Sainte-Chapelle, on remarquait une des épines provenant de la couronne de Jésus-Christ, et un des trente denjers que Judas avait reçu pour prix de sa trahison. Ces reliques avaient été données par Louis de Bourbon I<sup>er</sup>.

Le Chapitre de Champigny portait pour armoiries : *D'azur, semé de fleurs de lis d'or, à un saint Louis, roi de France, vêtu à la royale, la couronne sur la tête, et tenant de sa dextre une main de justice, et de la sénestre le voile et la couronne d'épines de Notre-Seigneur, le tout d'argent.*

DOYENS DE LA SAINTE-CHAPELLE. — Les documents nous ont manqué pour établir la liste complète des doyens. Nous n'avons pu recueillir que quelques noms : François de Barbançois, 1520. — Étienne Hardouin, 1541. — Michel Galais, 1546. — François de Mortaing, 1569. — René Baratte, 1586. — René Bazille, 1651. — Marc Trochon, 1675. — Charles Lestang de Marigny, 1691. — Guillaume Drouin, 1700. — Eustache Poirier, 1711. — François Grasly, 1754. — Pierre-René-François Bruneau, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, 1789, décédé le 9 février 1814, âgé de quatre-vingts ans.

VICAIRES-PERPÉTUELS DE CHAMPIGNY. — François Néricault, 1660. — René Beaufile, sieur du Portal, 1673, 1686. — Guillaume Drouin, 1700. — Pierre Philippon du Plessis, 1749, 1756. — CURÉS : Vaulivert, curé constitutionnel, 1793. — Rancher, 1803. — Falaise, 1807. — Jacques Rouget, 1825, 1831. — Moriet jeune, 1838. — Guesard, 1859-68. — Buron, 1868, actuellement en fonctions (1878).

Les registres d'état-civil de la commune de Champigny commencent en 1668.

PRIEURÉ DE CHAMPIGNY. — Ce prieuré appartenait à l'abbaye de Noyers. Par une bulle en date du 9 mars 1562, le pape Pie IV le réunit à la messe capitulaire de la Sainte-Chapelle.

COUVENT DES MINIMES. — Il fut fondé vers 1600 par Henri de Bourbon, duc de Montpensier et seigneur de Champigny. Le bâtiment conventuel était appelé *la Grand'maison*. Par acte du 21 décembre 1630, les religieux achetèrent de Louis Dupont, marchand, les fief et métairie des Mauvillains, situés dans la paroisse de Ligré et relevant du château de la Rajace. (Déclaration féodale du 22 mai 1767.) Outre ce domaine, ils possédaient, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la métairie de la Debouerie, ou Bourerie, située à Champigny et une partie de la prairie de Grigny, paroisse de Parilly. Le propriétaire du fief du Verger, paroisse du Sablon, leur payait une rente en grains, pour laquelle ils devaient célébrer quatre messes par an dans la chapelle de Sainte-Radégonde-du-Verger : deux, le jour de la fête de sainte Radégonde; une à la fête de saint Louis; la quatrième, à la fête de saint François d'Assises. (Déclaration féodale du 25 février 1787.) Il leur était dû également une rente

en grains sur le moulin de Tablé, paroisse de Chaveignes. Par son testament en date du 26 septembre 1720, François-Louis Bourlier, curé de Sainte-Geneviève-des-Bois et de Morsan-sur-Orge, leur légua une somme de 250 livres, à la charge de dire plusieurs messes pour le repos de son âme.

En 1675, le revenu total du couvent était évalué à 1000 livres; à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il s'élevait à 1,500 livres environ. Voici les noms des supérieurs ou correcteurs de cet établissement depuis 1630 : Antoine Jardin, 1630. — Urbain Lomercier, 1673. — Jacques Meusnier, 1682. — Jacques Marchets, 1683. — André Huau, 1689. — François Hardouin, 1690. — Pierre Chasseray, 1691. — Léon-Philippe Gouard, 1700. — Jean Gouard, 1712. — André Thibault, 1714. — François Huard, 1719. — Jean Cartet, 1725. — Jean Robin, 1727. — Barthélemy de la Noue-Bouct, 1730. — Pierre Denis, 1733. — Jean Morond, 1733, 1738. — Philippe Serceau, 1745. — Alexandre Millard, 1746. — Jean Delépine, 1748. — Pierre Fay, 1763. — Nicolas Chotard, 1766. — Pierre Thibaudeau, 1768. — Jean-François Pellerin, 1773. — Louis Poupert, 1781.

En 1727, la communauté se composait de six religieux.

**COUVENT DE FILLES DE L'ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS, OU DE NOTRE-DAME-DE-BONNE-ESPÉRANCE.** — Il fut fondé, en 1565, par Louis de Bourbon II, duc de Montpensier et seigneur de Champigny. Les premières religieuses qui l'occupèrent venaient d'un monastère de Château-Gontier. Par la suite, les ressources de la communauté étant devenues insuffisantes, on songea à la supprimer. Par lettres du 22 août 1739, le roi fit défense à la supérieure de recevoir des novices à l'avenir, et un arrêt du Conseil d'État, du 24 novembre 1749, prononça la suppression du couvent. Ses biens, qui étaient peu importants, furent réunis à ceux de l'hôpital de Saint-Aignan.

En 1675, on comptait vingt-quatre religieuses dans ce couvent. Louise de Roye en était supérieure en 1610; — Elisabeth Cupif, en 1675; — Jeanne le Riche, en 1709; — N. le Tellier, en 1747.

**CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE.** — Elle fut fondée vers 1598, par Henri de Bourbon, duc de Montpensier. En 1660, François Néricault, vicaire-perpétuel de Champigny, en était chapelain. A cette époque, par suite, sans doute, du mauvais état du bâtiment, on avait cessé d'y dire la messe. Les offices dus par le titulaire étaient célébrés dans l'église de Saint-Denis de Courcoué. Cependant la chapelle existait encore en l'an IV. Elle fut mise en vente au profit de la Nation le 9 messidor de cette année (27 juin 1796) et adjugée au sieur Bertrand.

**AUMÔNERIE OU HÔPITAL DE SAINT-AIGNAN.** — Cet établissement possédait la métairie de Neuilly, située dans la paroisse de Lémeré. Comme on l'a

vu plus haut, il fut mis en possession, en 1749, des biens qui avaient appartenu aux religieuses de Saint-François. Pierre Gillebert, chanoine de la Sainte-Chapelle, était chapelain de cette aumônerie en 1709. On peut juger, par un document de 1791, du peu d'importance de l'hôpital Saint-Aignan. A cette époque, son revenu n'était que de 130 livres.

Champigny formait une cbâtellenie qui releva d'abord du château de Loudun et ensuite de Chinon. Le cardinal de Richelieu le fit réunir à son duché, par lettres patentes du mois de décembre 1635. Séparé de ce duché vers 1643, il rentra dans la circonscription féodale du château de Chinon.

A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, la guerre ayant éclaté entre Barthélemy, seigneur de l'Île-Bouchard, et Foulques, comte d'Anjou, ce dernier, pour protéger les possessions qu'il avait de ce côté, fit construire, à Champigny, une forteresse dont il donna le commandement à Robert de Blo. Barthélemy de l'Île-Bouchard rassembla aussitôt toutes les forces qui étaient à sa disposition, prit le château d'assaut et le livra aux flammes. Toute la garnison et Garnier Maingoth, neveu du capitaine-gouverneur, tombèrent en son pouvoir. Robert de Blo parvint à s'échapper.

La forteresse fut reconstruite quelques années après par Gosselin de Blo, chevalier-banneret, fils de Robert.

Le roi Charles VII y résida plusieurs fois pendant son séjour en Touraine en 1428-29.

Un magnifique château, véritable demeure princière, bâtie par Louis de Bourbon I<sup>er</sup>, seigneur de Champigny, remplaça, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, l'ancien manoir des de Blo. En 1568, un corps d'armée de protestants vint l'assiéger. Les murailles d'enceinte, du côté de la Sainte-Chapelle, ayant été renversées par une vigoureuse canonnade, la garnison, composée de deux cents soldats, se rendit à discrétion. Jacques du Caylar, seigneur de Spondillan, qui avait participé à cette affaire, reçut le commandement de la place, qu'il occupa avec cent arquebusiers.

Devenu propriétaire de la terre de Champigny, en 1635, le cardinal de Richelieu détruisit le château. Les bâtiments destinés à loger les serviteurs furent conservés.

Le cardinal avait aussi, paraît-il, décidé la destruction de la chapelle; mais sur les instances de l'évêque de Poitiers et du pape Urbain II, il renonça à son projet.

Parmi les officiers qui, après Jacques du Caylar, remplirent les fonctions de capitaines-gouverneurs du château, on remarque Gabriel Ferrand, seigneur de Launay (1589), Pierre du Carroy, seigneur de la Maison-Neuve (1647), Barthélemy Néron (1707), et Antoine Néron, seigneur du Marais (1725).

La justice était rendue par un sénéchal dont la nomination appartenait au propriétaire de la cbâtellenie, Gabriel Voisine, seigneur de la Richar-

dière et des Chambaudries, fut pourvu de ces fonctions par lettres d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, en date du 18 décembre 1675.

Un certain nombre de fiefs, entre autres celui des Coudreaux, situé dans la paroisse de la Tour-Saint-Gelin, relevaient du château de Champigny.

#### SEIGNEURS DE CHAMPIGNY.

I. — Un chevalier, nommé Bernier, mentionné dans des chartes de Fontevault et de Noyers à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et au commencement du XII<sup>e</sup>, est le premier seigneur connu. Vers 1122, il donna à l'abbaye de Noyers toute la dime qu'il percevait sur la terre de Champigny. Le texte de la charte contenant cette donation prouve que Chalmel, dans son *Histoire de Touraine* (t. III, p. 47), s'est trompé en disant que Bernier n'eut qu'une fille. Nous voyons, en effet, comparaitre à la rédaction de l'acte, trois fils et deux filles de ce seigneur : Philippe, Maurice, Aimery, Marie et Asceline. La femme de Bernier se nommait Marguerite.

II. — Gosselin de Blo, chev., devint seigneur de Champigny par son mariage avec une des filles de Bernier. Il est cité dans plusieurs chartes de l'abbaye de Noyers. Il laissa deux fils, Robert et Aimery, et une fille qui épousa Gaultier, fils de Giroir de Loudun, et eut en dot l'église et la terre de Ports. Plus tard, Gaultier donna l'église et la justice de cette paroisse à l'abbaye de Noyers.

III. — Robert de Blo, chev., seigneur de Champigny, est cité dans plusieurs chartes de l'abbaye de Noyers, notamment en 1162 et en 1176, et dans un titre de l'abbaye de Turpenay de 1179. De son mariage avec Hersendis (ou Hermesende), il eut quatre enfants : Gosselin, Jedouin, Robert et Adenorde.

IV. — Gosselin de Blo, deuxième du nom, chevalier-banneret, seigneur de Champigny, figure dans un document de l'an 1204, avec Girard Bellay, seigneur de Passavant, Geoffroy de Preuilly et Guy Sennebaud, chevaliers.

V. — Aimery de Blo, fils du précédent, chev., est mentionné dans une charte de 1234, par laquelle Olivier de Langeais et André de Serennes vendirent la viguerie de Restigné au Chapitre de Saint-Martin. Il comparut avec les principaux seigneurs de la contrée, au ban convoqué à Chinon, en 1242. Chalmel (*Hist. de Tour.*, III, 48) se trompe en disant « qu'il est probable que ce seigneur mourut sans enfants. » Nous avons, en effet, une charte de 1265, concernant un don fait à l'abbaye du Louroux et de laquelle il résulte qu'Aimery avait laissé une fille, Emma, qui épousa Guy de Beauçay.

VI. — Guy de Beauçay, chev., seigneur de Champigny, par suite de son mariage avec Emma de Blo, donna à l'abbaye du Louroux, une rente de seize setiers de froment à prendre sur les dîmes qu'il possédait (charte de 1265). Nous le

voyons figurer dans deux autres chartes, l'une de 1262, délivrée par Guillaume de Vaucelles, l'autre, de la même année, concernant une rente qui lui était due par l'abbaye de Bourgueil. Il accompagna Charles, comte d'Anjou, lors de la conquête du royaume de Sicile et mourut dans un voyage à la Terre-Sainte.

VII. — Hugues de Beauçay IV, dit le Grand, frère du précédent, seigneur de Champigny, de Beauçay et de la Mothe, assista à la bataille de Bénévent (1266) et fonda, quelques temps après, à Loudun, un couvent de Cordeliers. Il se rendit ensuite avec le roi saint Louis, en Afrique, où il périt dans un combat contre les Sarrazins (1270). De son mariage, avec Alix de Châtillon, il eut douze enfants, entre autres : Hugues V ; Hardouin, seigneur de Beauçay ; Eustache, mariée, en premières noces, à Guillaume d'Usage, et, en secondes noces, à André de Laval, seigneur de Châtillon et de Loué ; Jeanne, mariée à Hardouin de Maillé ; Marie, femme de Jean III, comte de Vendôme ; Jeanne, mariée à Hugues, vicomte de Thouars.

VIII. — Hugues de Beauçay, cinquième du nom, seigneur de Champigny, fonda, en 1291, un prieuré dans la paroisse de Saint-Aubin. Il figure dans une charte de 1298, concernant le Chapitre de Saint-Mexme de Chinon, et dans une autre charte de 1302, relative à un différend existant entre lui et les religieux de Marmoutier, au sujet des landes du Louroux. Il épousa Almarine de l'Île-Bouchard, d'après quelques auteurs, N. Odart, d'après d'autres écrivains, et eut une fille unique, Jeanne, mariée, en premières noces, à Geoffroy de Beaumont, et, en secondes noces, à Charles d'Artois.

IX. — Geoffroy de Beaumont, Éc., seigneur du Lude, chambellan du roi, fut seigneur de Champigny, par suite de son mariage avec Jeanne de Beauçay (1340).

X. — Charles d'Artois, comte de Longueville et de Pézanas (troisième fils de Robert d'Artois III, comte de Beaumont-le-Roger, et de Jeanne de Valois), seigneur de Champigny, par son mariage avec Jeanne de Beauçay, veuve de Geoffroy de Beaumont, mourut avant 1385. Il eut deux enfants : Louis d'Artois, mort en bas âge, et Catherine d'Artois, mariée, en 1320, à Jean de Ponthieu, comte d'Aumale, et décédée en novembre 1368.

Jeanne de Beauçay et son mari vendirent la terre de Champigny à Louis de France.

XI. — Louis de France, duc de Touraine, d'Anjou, de la Pouille et de Calabre, comte du Maine, de Provence, de Piémont et de Forcalquier, seigneur de Champigny-sur-veude et du Coudray, né à Vincennes le 23 juillet 1339, était fils de Jean, roi de France, et de Bonne de Luxembourg, sa première femme. Par lettres du 16 mai 1370, il eut le duché de Touraine en échange de la châtellenie de Loudun et du comté du Maine. Il

mourut de la peste à Biselia, dans la Pouille, le 20 septembre 1384. Son corps, rapporté en France, fut inhumé dans l'église Saint-Maurice d'Angers. Par contrat du 9 juillet 1360, Louis de France avait épousé Marie de Châtillon, fille de Charles de Blois, duc de Bretagne. De ce mariage sont issus : 1° Louis II, qui suit; 2° Charles, prince de Tarente, duc de Calabre et comte du Maine, décédé le 17 mai 1404; 3° Marie, morte en bas âge.

XII. — Louis d'Anjou, deuxième du nom, roi de Naples, de Sicile, de Jérusalem et d'Aragon, duc d'Anjou, comte du Maine, de Provence et de Forcalquier, seigneur de Champigny-sur-veude, né le 5 octobre 1377, mourut à Angers le 27 avril 1417. Le 2 décembre 1400, il avait épousé Ioland d'Aragon, dont il eut, entre autres enfants, Louis III, roi de Naples, né à Angers le 16 janvier 1408, et décédé le 15 novembre 1434. — Ioland d'Aragon mourut au château de Tucé, près de Saumur, le 14 novembre 1442. Peu de temps avant sa mort, Louis d'Anjou avait engagé la terre de Champigny, contre un prêt de 15,000 livres, à Pierre de Beauvau, seigneur de la Roche-sur-Yon. Il lui vendit ensuite ce domaine au prix de 17,000 ducats d'or, d'une somme de 600 livres et d'une pension viagère de 400 écus d'or.

XIII. — Pierre de Beauvau, seigneur de Champigny et de la Roche-sur-Yon, gouverneur d'Anjou et du Maine, chambellan du roi (1429), épousa Jeanne de Craon, veuve d'Ingelger d'Amboise et fille de Pierre de Craon, seigneur de Chantocé, de la Suze, d'Ingrandes, et de Catherine de Macheoul. De ce mariage sont issus : Louis, qui suit; et Jean, baron de Manonville, sénéchal d'Anjou, décédé en 1468.

XIV. — Louis de Beauvau, seigneur de Champigny, de Beauvau et de la Roche-sur-Yon, sénéchal d'Anjou et de Provence, ambassadeur à Rome, chambellan de René I<sup>er</sup>, roi de Sicile, mourut en 1472. Il avait épousé : 1° Marguerite de Chambly, fille de Ferry, seigneur de Chambly, et de Madeleine de Launay; 2° Jeanne de Baudricourt; 3° Jeanne de Beaujeu, fille d'Édouard de Beaujeu, chev., seigneur d'Amplepuis, et de Jacqueline de Linières. Du premier lit, il eut Isabelle, femme de Jean de Bourbon, comte de Vendôme; du troisième lit, Alix, mariée à René de Beauvau, chev., seigneur de la Bessière et du Rivau.

XV. — Jean de Bourbon, deuxième du nom, comte de Vendôme, seigneur de Montoire, Lavardin, Montdoubleau, Bonneval, posséda la seigneurie de Champigny, du chef de sa femme, Isabelle de Beauvau, qu'il avait épousée le 9 novembre 1454. Il mourut à Lavardin le 6 janvier 1477, et fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de l'église de Saint-Georges de Vendôme. Il eut huit enfants : 1° François, comte de Vendôme, de Marle et de Soissons, vicomte de Meaux, décédé le 3 octobre 1495; 2° Louis, dont on par-

lera plus loin; 3° Jeanne, dame de Champigny, mariée, le 3 février 1477, à Louis de Joyeuse; 4° Catherine, femme de Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton, gouverneur du Limousin; 5° Jeanne, mariée, en premières nocces, en juin 1487, à Jean II, duc de Bourbon; en secondes nocces (contrat du 2 janvier 1495), à Jean de la Tour, comte d'Auvergne; en troisièmes nocces (contrat du 25 mars 1503), à François de la Pause, baron de la Garde; 6° Charlotte, qui épousa, le 23 février 1489, Engilbert de Clèves, comte de Nevers; 7° Renée, abbesse de la Trinité de Caen, puis de Fontevault, décédée le 8 novembre 1534; 8° Isabelle, abbesse de la Trinité de Caen, morte le 12 juillet 1531. — Isabelle de Beauvau mourut en 1474 et eut sa sépulture dans l'église de Saint-Georges de Vendôme.

XVI. — Louis de Joyeuse, seigneur de Champigny (du chef de sa femme), de Bothéon, la Roche-sur-Yon, Rochefort, comte de Chartres, conseiller et chambellan du roi, lieutenant-général au gouvernement de Paris, Ile-de-France, Champagne et Brie, mourut le 4 mars 1498. Il eut, de son mariage avec Jeanne de Bourbon, François, seigneur de Bothéon, et Anne, mariée à Gabriel de Lévis, baron de Coursan. D'un second mariage, qu'il contracta avec Isabeau de Hallwin, comtesse de Grandpré, naquirent : Robert de Joyeuse, comte de Grandpré; Jean, abbé de Belval; Madeleine, mariée à Jean d'Illiers, baron des Adrets, gouverneur de Vendôme. — Jeanne de Bourbon mourut en 1487.

XVII. — Louis de Bourbon, premier du nom, prince de la Roche-sur-Yon, seigneur de Champigny, Saint-Chartier, Cluys, Aigurande, etc., mourut vers 1520 et fut inhumé dans la Sainte-Chapelle de Champigny, qu'il avait fondée. Il avait épousé Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier, dauphine d'Auvergne, veuve d'André de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, et fille de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, et de Claire de Gonzague. De ce mariage naquirent trois enfants : 1° Louis II, qui suit; 2° Charles, prince de la Roche-sur-Yon, duc de Beaupréau, comte de Chemillé et gouverneur du Dauphiné, décédé le 10 octobre 1565; 3° Suzanne, mariée, le 29 novembre 1529, à Claude de Rieux, seigneur de Rochefort et d'Ancenis. — Louise de Bourbon, décédée le 5 juillet 1561, fut inhumée dans la Sainte-Chapelle de Champigny.

XVIII. — Louis de Bourbon, deuxième du nom, dauphin d'Auvergne, prince de la Roche-sur-Yon et de Luc, duc de Montpensier, souverain de Dombes, comte de Mortain, vicomte d'Auge et de Brosse, seigneur de Champigny, Cluys, Argenton, Aigurande, etc., lieutenant-général du duché de Touraine, d'Anjou et du Maine (1560), mourut le 23 septembre 1582, et fut inhumé dans la Sainte-Chapelle de Champigny. Il avait épousé, en premières nocces, en août 1538, Jacqueline de Longwy, comtesse de Bar-



sur-Seine, fille de Jean de Longwy, seigneur de Givry, et de Jeanne, bâtarde d'Angoulême; — en secondes noces, le 4 février 1570, Catherine de Lorraine, fille de François de Lorraine, duc de Guise, et d'Anne d'Est. Du premier mariage il eut : 1° François, qui suit; 2° Françoise, mariée, le 7 février 1558, à Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon; 3° Anne, mariée, le 6 septembre 1561, à François de Clèves, duc de Nevers, et décédée en 1572; 4° Jeanne, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, morte le 6 mars 1624; 5° Charlotte, mariée, le 12 juin 1574, à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et décédée le 6 mai 1582; 6° Louise, abbesse de Faremoutier, morte le 9 février 1586. — Louis de Bourbon n'eut pas d'enfants de son second mariage avec Catherine de Lorraine. Celle-ci, décédée à Paris le 6 mai 1596, fut inhumée dans l'église abbatiale de Saint-Pierre de Reims.

XIX. — François de Bourbon, duc de Montpensier, de Châtellerauld et de Saint-Fargeau, prince de la Roche-sur-Yon, souverain de Dombes, dauphin d'Auvergne, marquis de Mézières, vicomte de Brosse, seigneur de Champigny, gouverneur lieutenant-général de Touraine (par lettres du 30 septembre 1565), mourut à Lisieux, le 4 juin 1592. Son corps, transporté à Champigny, fut inhumé dans la Sainte-Chapelle.

De son mariage avec Renée d'Anjou, marquise de Mézières, comtesse de Saint-Fargeau, fille unique de Nicolas d'Anjou, marquis de Mézières, et de Gabrielle de Mareuil, il eut un fils unique, Henri, qui suit.

XX. — Henri de Bourbon, duc de Montpensier, de Saint-Fargeau et de Châtellerauld, prince de la Roche-sur-Yon, marquis de Mézières, baron de Mirebeau, seigneur d'Argenton et de Champigny, gouverneur du Dauphiné et de Normandie, né à Mézières-en-Brenne le 12 mai 1573, mourut à Paris le 27 février 1608. Il fut inhumé près de son père, dans la Sainte-Chapelle de Champigny. Par contrat du 27 avril 1597, il avait épousé Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, fille unique de Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, maréchal de France, et de Catherine de la Valette, dont il eut Marie de Bourbon, femme du duc d'Orléans.

XXI. — Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, veuve de Henri de Bourbon et fille unique de Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, maréchal de France, et de Catherine de la Valette, posséda la terre de Champigny de 1608 à 1626. A cette dernière date le domaine passa aux mains de Marie de Bourbon. Henriette-Catherine de Joyeuse épousa, en secondes noces, en 1611, Charles de Lorraine, duc de Guise, et mourut à Paris le 25 février 1656, âgée de soixante-douze ans. Elle fut inhumée dans l'église des Capucines.

XXII. — Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, de Saint-Fargeau et de Châtellerauld, princesse de la Roche-sur-Yon, marquise de Mé-

zières, dame de Champigny, née à Gaillon le 15 octobre 1605, épousa, le 6 août 1626, Gaston-Jean-Baptiste de France, frère de Louis XIII, duc d'Orléans, de Chartres, de Valois et d'Alençon, comte de Blois. De ce mariage naquit Anne-Marie-Louise d'Orléans. Marie de Bourbon mourut le 4 juin 1627, et fut inhumée à Saint-Denis. Le duc d'Orléans contracta un second mariage avec Marguerite de Lorraine, fille de François de Lorraine, comte de Vaudemont, et de Catherine de Salmes. Par acte du 26 février 1635, il céda la seigneurie de Champigny au cardinal de Richelieu et reçut en échange celle de Bois-le-Comte.

XXIII. — Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de Richelieu et de Fronsac, né à Richelieu le 15 septembre 1585, mourut le 4 décembre 1642.

XXIV. — Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille de Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, princesse de la Roche-sur-Yon, duchesse de Montpensier, de Saint-Fargeau et de Châtellerauld, marquise de Mézières-en-Brenne, réclama la châtellenie de Champigny, aliénée à tort, prétendait-elle, par son père et qui lui appartenait, comme faisant partie de la succession de sa mère, Marie de Bourbon. Elle rentra en possession de ce domaine et reçut, en 1654, à titre de dommages-intérêts, 550,000 livres, somme à laquelle fut évaluée la perte causée par la destruction du château. Par testament du 27 février 1685, elle légua la terre de Champigny et tous ses autres biens à Philippe de France. Elle mourut à Paris le 5 avril 1693.

XXV. — Philippe de France, second fils de Louis XIII, duc d'Orléans, de Valois et de Chartres, né à Saint-Germain le 21 septembre 1640, mourut à Saint-Cloud le 9 juin 1701, et fut inhumé à Saint-Denis. Il avait épousé, en premières noces, Henriette-Anne, princesse d'Angleterre, fille de Charles I<sup>er</sup>, roi de la Grande-Bretagne, et d'Henriette-Marie de France; et, en secondes noces, Élisabeth-Charlotte de Bavière, fille de Charles-Louis de Bavière, comte palatin du Rhin, et de Charlotte de Hesse. Du premier mariage il eut Philippe-Charles et une fille, morts en bas âge; Marie-Louise, mariée, le 31 août 1679, à Charles II, roi d'Espagne; Anne-Marie, mariée, le 10 avril 1684, à Victor-Amédée, duc de Savoie. Du second mariage naquirent : Alexandre-Louis, mort jeune; Philippe, qui suit; et Élisabeth-Charlotte, femme de Léopold-Charles, duc de Lorraine et de Bar.

XXVI. — Philippe d'Orléans II, duc d'Orléans, de Montpensier, de Chartres, de Valois, de Nemours, seigneur de Champigny, né à Saint-Cloud le 2 août 1674, fut régent du royaume pendant la minorité du roi Louis XV. Il mourut à Versailles le 2 décembre 1723, laissant six enfants de son mariage avec Françoise-Marie de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois, fille du roi Louis XIV : Louis, qui suit; Marie-Louise-Élisabeth, mariée, le 6 juillet 1710, à Charles, fils de

France, duc de Berry; Charlotte-Aglaë, femme de Marie-François d'Est, prince de Modène; Louise-Adélaïde, abbesse de Chelles; Louise-Élisabeth, mariée, le 20 janvier 1722, à Louis, prince des Asturies, depuis roi d'Espagne; Philippe-Élisabeth, né le 18 décembre 1714; et N., née le 27 juin 1716.

XXVII. — Louis, duc d'Orléans, de Montpensier, de Valois, de Nemours et de Chartres, premier prince du sang, pair de France, gouverneur du Dauphiné, colonel-général de l'infanterie française et étrangère, grand-maitre des ordres de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare, né à Versailles le 4 août 1703, épousa, le 14 juin 1724, Auguste-Marie-Jeanne, fille de Louis-Guillaume, prince de Baden-Baden, et de Françoise-Sybille de Saxe-Lawembourg, dont il eut : Louis-Philippe, duc d'Orléans et de Chartres, gouverneur du Dauphiné, né à Versailles le 12 mai 1725, et Louise-Madeleine, née en 1726 et décédée au mois de mai 1728. Louis d'Orléans mourut à l'abbaye de Sainte-Geneviève, à Paris, le 4 février 1752. Par acte du 7 juillet 1750, il avait vendu la terre de Champigny au suivant.

XXVIII. — Louis-François-Armand Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, seigneur de Champigny, pair et maréchal de France, lieutenant-général gouverneur des Haute et Basse-Guienne, ambassadeur de France à Vienne, membre de l'Académie française, né le 13 mars 1696, mourut le 8 août 1788. Il était fils d'Armand-Jean Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, prince de Mortagne, pair de France, et d'Anne-Marguerite d'Acigné. Il épousa, en premières noces, par contrat du 12 février 1711, Anne-Catherine de Noailles, fille de Jean-François, marquis de Noailles, maréchal de camp, lieutenant-général au gouvernement d'Auvergne, et de Marguerite-Thérèse Rouillé de Meslay; — en secondes noces, le 7 avril 1734, Élisabeth-Sophie de Lorraine-Guise, fille d'Anne-Marie-Joseph, prince de Guise, et de Marie-Louise-Christine Jeannin de Castille; — et, en troisième noces, en 1780, Jeanne-Catherine-Josèphe de Lavaulx, fille de Gabriel-François, comte de Lavaulx, et de Charlotte de Lavaulx de Pompierre. Du second mariage il eut : 1° Louis-Antoine-Sophie, qui suit; 2° Jeanne-Sophie-Élisabeth-Louise-Armande-Septimanie, mariée, par contrat du 10 février 1756, à Casimir, comte d'Egmont Pignatelli, duc de Bisache, grand d'Espagne.

XXIX. — Louis-Antoine-Sophie Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, seigneur de Champigny, pair et maréchal de France, gouverneur de Guienne, membre de l'Académie française, comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine, en 1789. Il mourut en 1791, laissant, d'un premier mariage avec Adélaïde-Gabrielle de Hautefort de Juillac (contrat du 25 février 1764), Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie, duc de Richelieu; et

d'un second mariage avec Marie-Anne de Gallifet : 1° Armande-Marie, femme d'Hippolyte, marquis de Montcalm-Gozon; 2° Armande-Simplicie-Gabrielle, mariée à Antoine-Pierre-Joseph de Chapelle, marquis de Jumilhac, lieutenant-général des armées du roi.

XXX. — Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, ministre, membre de l'Académie française, né le 25 septembre 1766, servit dans les armées russes en décembre 1790. Rentré en France en 1815 et nommé ministre, il prit part au traité du 20 novembre et défendit vigoureusement les intérêts de sa patrie. A sa sortie des affaires en 1818, les chambres, en reconnaissance des services qu'il avait rendus, lui votèrent une dotation annuelle de 50,000 francs. Le duc de Richelieu ne voulut point appliquer cette récompense nationale à ses besoins personnels. Il l'employa à la fondation et à l'entretien de l'hospice Saint-André, à Bordeaux. Il mourut le 18 mai 1822, sans laisser d'enfants de son mariage, contracté le 6 décembre 1782, avec Rosalie-Sabine de Rochechouard, fille de Louis-Aimery-Roger, comte de Rochechouard, et de Madeleine-Mélanie-Henriette de Barberie de Courteille. Par lettres patentes du 19 septembre 1822, Antoine-Pierre-Joseph de Chapelle, marquis du Jumilhac, lieutenant-général, fut substitué aux nom et armes de Richelieu.

Le 22 juin 1791, les terres de Champigny, de la Rajace et de Thizay, mises aux enchères dans l'étude de M<sup>e</sup> Quatremère, notaire à Paris, furent adjugées à François-Roch de Quinson, ancien receveur-général du clergé, pour 215,000 livres. L'acte de vente, daté du 21 août 1791, fut enregistré le 31 du même mois. M. de Quinson acquit également la Sainte-Chapelle, vendue comme bien national et, par testament du 25 décembre 1825, il légua toutes ses propriétés à son neveu, le marquis Louis-Pantaléon Costa de Beauregard, premier écuyer du roi de Sardaigne.

Aujourd'hui, la terre de Champigny et la Sainte-Chapelle appartiennent à M. Augustin-Marie-Paul-Casimir, comte de la Roche-Aymon, qui les a acquises en 1866.

MAIRES DE CHAMPIGNY. — Drouin, 1801. — Ours-Armand-Marc de Sassay, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Charles-René-Modeste de Lomeron, 1820, 22 novembre 1834, 1<sup>er</sup> juin 1837, 21 juin 1840. — Gustave de Lomeron, 10 juillet 1846. — Menard-Bouchet, 1870. — Le comte de la Roche-Aymon, mai 1871, 21 février 1874, octobre 1876, 21 janvier 1878.

*Cartulaire de Noyers*, chartes 98, 199, 249, 255, 264, 410, 441, 453, 473, 591, 604, 627, 652. — Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Champigny*, C, 601; E, 146, 157, 164, 169, 209, 279; G, 280, 281, 282; *Rôle des 20<sup>es</sup>; titres des Minimes de Champigny; Biens nationaux*. — D. Housseau, V, 1818, 1856, 1964; VI, 2193, 2441; VII, 3153, 3160, 3184, 3381, 3426; IX, 4200; XIV, 140. —

*Cartulaire de Fontevault.* — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine.* — D'Hoziér, *Armorial général de France*, reg. 1<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> partie, xxiii. — André Thevet, *Cosmographie universelle*, II, 586. — *Panorama pittoresque de la France* (département d'Indre-et-Loire), p. 12. — Ch. de Chergé, *Notice historique sur le château et la Sainte-Chapelle de Champigny*, Poitiers, in-8<sup>o</sup> de 63 pages. — Léopold Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, 340. — Bruzen de la Martinière, *Grand diction. géographique*, II, 312. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 202. — Piganiol de la Force, *Description de la France*, VI, 96. — *Table des manuscrits de D. Fonteneau*, I, 436. — Ch. Dugast-Matifeux, *État du Poitou sous Louis XIV*, 182. — Le Paige, *Diction. topographique de la province du Maine (Mém. de Miromesnil)*, I, xxiv. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 29. — Fr. Lanovius, *Chronicon generale ordinis Minimorum*, 385, 386. — *Mémoires de Condé*, III, 509. — A. Duchesne, *Hist. de la maison du Plessis*, 38. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 669. — Moréri, *Diction. historique*, II, 274. — *Gallia christiana*, II, 1202. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 734-35; III, 753, 769-70-72; XI, 135; XV, 242-43. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1876. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, I, 147-48, 189-90-91, 353-55-57, 556; IV, 353. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 484. — De Cougny, *Excursion en Poitou et en Touraine*, 258. — *La Touraine*, 405, 412. — Registres d'état-civil de Neuil. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1212 (*Tableau de la généralité de Tours*); 1219, 1303, 1308, 1310, 1316. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 67. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 100, 310; III, 46, 315. — Archives de la famille Torterue de Sazilly. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 194; V, 82 (*Excursion à Champigny*, par l'abbé Bourassé); VIII, 65; IX, 193; X, 18, 183, 343, 244; *Bulletin* de 1878 (1<sup>er</sup> trimestre), p. 7. — *Conférences de la rédaction de la coutume de Touraine*, (1359). — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 236-37, 250, 510; II, 85, 799, 800. — Bibl. de Rouen, coll. Leber, n° 5793 (*généralité de Tours*). — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 528. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 66, 67. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1875), p. 40, 41. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 197, ix. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 145, 189, 255. — *Mémoires de M<sup>lle</sup> de Montpensier* (coll. Petitot), XL, 384-85; XLI, 408; XLII, 25, 124, 253. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, III, 901. — Désormeaux, *Général. de la maison de Bourbon*, I, 57. — *Scævolæ Sammarthani poemata*, Lutetiae (1629), p. 98. — Archives de la famille Voisine de la Fresnaye. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 86, 96.

**Champillon** (le lieu de), c<sup>de</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines. — Il relevait censivement du fief de Saint-Laurent, 1688. — (Arch. d'I.-et-L., E, 130.)

**Champion**, ou **Grange-Champion**, ham., c<sup>de</sup> de Négron, 14 habit.

**Championnerie** (la), c<sup>de</sup> de Louans, près du bourg.

**Championnerie** (la), ou **Championnière**, f., c<sup>de</sup> de Montrouil. — *Championnerie*, carte de l'état-major. — *Championnière*, carte de Cassini.

**Championnière** (la), f., c<sup>de</sup> de Beaumont-la-Ronce. V. *Champlonnière*.

**Championnière** (la), ou **Borde-Guillault**, ham., c<sup>de</sup> de Bueil, 11 habit. — *Championnière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Saint-Christophe et de Villebourg. En 1476, Jean de Bueil, comte de Sancerre, le donna au Chapitre de Bueil. Il l'avait acheté de Guy de Laval, chev., seigneur de Loué. Celui-ci avait rendu aveu pour cette terre le 18 janvier 1466. — (Arch. d'I.-et-L., titres du Chapitre de Bueil; terrier d'Oë. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, manuscrit 1494.)

**Championnière** (la), f., c<sup>de</sup> de Veigné. — *Championnière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la Carte-Ballan, à foi et hommage simple, et, pour une partie, du château de Montbazou. — Guillaume Odart, chev., fils de Guyon Odart, chev., seigneur de Champ-d'Oiseau, a possédé ce domaine. Il mourut en 1450. Vers 1460, Jean Odart, chev., seigneur de Champ-d'Oiseau et de la Varenne, conseiller et chambellan du roi, héritier de Guillaume Odart, vendit la Championnière, au prix de 1,000 livres, à Gervais Goyet, Éc., seigneur de la Raturière. Jean Goyet, Éc., était propriétaire du même fief en 1576. Après lui on trouve : Jean Goyet, Éc., 1612; — François Goyet, Éc., 1692; — Jean Guimier, seigneur de la Joumeraie, fourrier des logis du roi, mort avant 1699; — Madeleine-Françoise et Madeleine Bretel, dames de la Championnière, en partie, 1705; — Jean Guimier, officier du roi, cité dans un acte du 21 avril 1720; — Jean-Martin Guimier, officier de la Monnaie de Tours, 1751-56; — Nicolas Bunault de Rigny, chev., seigneur de la Grand-Maison, chevalier de Saint-Louis. Il comparut, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de Touraine. — La Championnière passa ensuite dans la maison de Rohan, sur laquelle elle fut vendue nationalement le 21 messidor an IV.

Arch. d'I.-et-L., E, 323. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XI, 4700; XII, 6986. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 456. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, *général. Odart.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Montbazou, I. — Archives de la famille Voisine de la Fresnaye; actes des 6 août 1699 et 21 avril 1720. — Registres de Sainte-Croix, de Tours, 1612.

**Championnière** (la), ou **Champlonnière**, f., c<sup>de</sup> de Villedômer. — *Champlonnière*, carte de l'état-major.

**Champiroir**, ou **Champirouet**, c<sup>de</sup> de Saint-Flovier. V. *Champviroir*.

**Champis**, f., c<sup>de</sup> de Luynes. — *Domus de Champis*, 1224. — *Chappé*, carte de Cassini. — Dès 1195, elle appartenait à l'abbaye du Louroux. A cette date, Jacquelin, seigneur de Maillé, se désista des droits qu'il prétendait avoir sur les

bois dépendant de Champis. En 1224, l'abbaye du Louroux fut confirmée dans la possession de ce domaine par Hardouin de Maillé. — (D. Housseau, V, 2080-84; VI, 2582.)

**Champ-Joli**, f., c<sup>ns</sup> de Saint-Avertin.

**Champ-Juré** (le lieu de), c<sup>ns</sup> de Champigny-sur-Veude, près du chemin de Champigny aux Bodinières. — *Champjuré, alias les Murs-du-Prieuré*, dans un titre du 27 avril 1610. Il devait une rente à la Sainte-Chapelle de Champigny et appartenait, en 1760, à Pierre Ouvrard. — (Arch. d'I.-et-L., G, 282.)

**Champ-Labbé** (le), f., c<sup>ns</sup> de Marcilly-sur-Vienne. — Elle relevait de l'abbaye de Noyers, suivant une déclaration féodale du 2 février 1582. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers.*)

**Champ-Laboureau** (le), f., c<sup>ns</sup> de la Croix-de-Bléré.

**Champlantier**, c<sup>ns</sup> de Vernou. V. *Champlantier*.

**Champ-Larron** (le), f., c<sup>ns</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Champlarron*, carte de Cassini.

**Champlay**, ou **Champ-Laye**, f., c<sup>ns</sup> de Ballan. — *Chamlay*, cartes de Cassini. — Ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme.*)

**Champ-le-Comte**. V. *la Segraitenerie*, c<sup>ns</sup> de Tours.

**Champlong**, ham., c<sup>ns</sup> d'Athée, 20 habit. — *Champ-Long*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Champlong**, f., c<sup>ns</sup> de Rochecorbon. — *Champ Long, alias le Frou*, 1775. — *Champlong*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ce domaine relevait du fief du Crochet. — (Arch. d'I.-et-L., G, 85, 91.)

**Champlong**, f., dans le bourg de Saunay. — Elle relevait du fief de Saunay et appartenait, en 1622, à Charles Desmier, Éc., seigneur de Cleret. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambrerie de Saint-Julien.*)

**Champlonnière** (la), f., c<sup>ns</sup> de Beaumont-la-Ronce. — *Championnerie*, dans un titre de 1737. — *Championnière*, carte de Cassini. — *Champlonnière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Boisvignon. En 1737, il appartenait à N. de Bellefonds. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Chapitre de Bueil.*)

**Champlonnière** (la), ham., c<sup>ns</sup> d'Esves, 13 habit. — *Champlonnière*, carte de l'état-major.

**Champlonnière** (la), c<sup>ns</sup> de Villedômer. V. *Championnière*.

**Champmarteau** (le lieu de), près de la Pichetière, c<sup>ns</sup> de Charnizay.

**Champ-Martin** (le lieu de), c<sup>ns</sup> de Vernou, près de la Brenne.

**Champ-Maugis** (le lieu de), près de la Richardière, c<sup>ns</sup> de Bossay.

**Champ-Mellier** (le lieu de), c<sup>ns</sup> de Saint-Flovier, près du chemin de Saint-Flovier à Fleré.

**Champ-Métivier** (le lieu de), paroisse de Saint-Quentin-sur-Indrois. — Il relevait du fief de Saint-Quentin et appartenait, en 1643, à Charlotte de la Rivière, veuve de François Fumée. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Quentin.*)

**Champ-Millon**, f., c<sup>ns</sup> de Channay. — *Champmillon*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Champmillonnerie** (la), f., c<sup>ns</sup> de Saigné.

**Champmoreau** (le lieu de), c<sup>ns</sup> d'Avon, près du ruisseau de la Fontaine-aux-Geais.

**Champmoreau** (le lieu de), c<sup>ns</sup> de Bréhémont, près du bourg.

**Champmorin**, c<sup>ns</sup> de Parçay-sur-Vienne. V. *Chamorin*.

**Champnais, Channais, ou Channay**, f., c<sup>ns</sup> de Chouzé-sur-Loire. — Ancien fief. — Vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, il appartenait à N. Duchatel; — en 1782, à Charles-Joseph-Henri Quirit de la Motte, chev. — (Arch. d'I.-et-L., E, 78, 140.)

**Champoiseau** (Noël), né à Tours le 10 octobre 1795, négociant, membre du Conseil municipal, président de la Chambre de commerce, employa à des recherches historiques les loisirs que lui laissaient les affaires publiques et l'importante industrie à la tête de laquelle il se trouvait. Il fut un des fondateurs de la Société archéologique de Touraine, qui le nomma vice-président en 1841 et le 31 janvier 1844, président le 30 avril 1845 et le 27 janvier 1847, et président honoraire en 1848. Les connaissances qu'il avait acquises en ce qui concernait l'histoire de Touraine le firent choisir, en 1845, comme correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Au mois de mai 1847, le Gouvernement lui décerna la croix de la Légion d'honneur.

Nommé maire de Tours le 8 novembre 1831, il donna sa démission deux jours après.

Noël Champoiseau mourut au Mans le 21 juillet 1859. Nous avons de cet écrivain les travaux suivants : *Dissertation sur la tête de vermeil renfermant un crâne humain, trouvée près de Tours en 1827*, Tours, 1829, in-8<sup>o</sup> de 12 pages. (Elle a été insérée dans les *Annales de la So-*

ciété d'agriculture d'Indre-et-Loire (1829), p. 161.) — *Essai sur les ruines romaines qui existent à Tours et dans les environs* (insérée dans le même recueil (1831), p. 164). — *Antiquités découvertes dans les fouilles du Palais-de-Justice de Tours*; dans le même recueil (1840), p. 289. — *Discours sur le but et les travaux de la Société archéologique de Touraine*, 1841 (inséré dans les *Mémoires* de cette Société, t. I, p. 5-16). — *Fragments historiques, extraits des archives de la ville de Tours*, Tours, 1848, in-8° de 14 pages. — *Notice sur les ouvrages de M. Diard, naturaliste*, Tours (sans date), in-8° de 16 pages.

Il entreprit et dirigea la publication des *Tableaux chronologiques de l'histoire de Touraine*, édités sous les auspices de la Société archéologique; Tours et Paris (sans date), in-f°. Le texte est accompagné d'un grand nombre de planches.

D'après A. de Maulde, auteur de l'*Essai sur l'armorial du diocèse du Mans*, les Champoiseau, sieurs du Perray, seraient originaires de St-Calais. Une branche, de laquelle Noël Champoiseau est descendu, s'établit à Tours en 1721.

*Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1829, 1831, 1840). — *Journal d'Indre-et-Loire* des 4 mai 1847 et 24 juillet 1859. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 27; II, XVI; III, XI; IV, II, XXIII, XXIV. — *Bulletin de la même Société* (1871), p. 56. — *Catalogue de la bibliothèque Taschereau*, 56, 79, 108. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*, 178.

**Champ-Pauplin** (le lieu de), près de Tremont, c<sup>de</sup> de Cussay.

**Champ-Peigné**, c<sup>de</sup> de Channay. V. *Champeigné*.

**Champ-Pellerin** (le lieu de), près de la Motte, c<sup>de</sup> de Saint-Patrice.

**Champ-Perrault**, c<sup>de</sup> de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. V. *Champerault*.

**Champ-Pichon** (le lieu de), près de la Hulaudière, c<sup>de</sup> du Louroux.

**Champ-Pirouet**, c<sup>de</sup> de Saint-Flovier. V. *Champviroir*.

**Champ-Porcher**, f., c<sup>de</sup> de Nazelles. — *Champorché*, carte de Cassini.

**Champtiers**. V. *Giroust*, c<sup>de</sup> de Restigné.

**Champranche** (le lieu de), près de Nâpres, c<sup>de</sup> d'Yzeures.

**Champ-Romain** (le lieu de), près de la Goupillière, c<sup>de</sup> de Ballan. — (Plan cadastral de Ballan, n° 116.)

**Champronnière** (la), c<sup>de</sup> de Veigné. V. *Championnière*.

**Champ-Rousseau**, f., c<sup>de</sup> de Sainte-Radégonde.

**Champroux**, c<sup>de</sup> de la Chapelle-sur-Loire. V. *Champeroux*.

**Champroux**, ham., c<sup>de</sup> de Luynes, 28 habit. — *Champroux*, carte de Cassini. — Ancien fief, situé dans la paroisse de Saint-Venant et relevant de Martigny. En 1636, il appartenait à Chartres Houdry. — (Arch. d'I.-et-L., E, 18. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Champroux**, f., c<sup>de</sup> de Villedômer. — *Aître de Champroux*, 1440. — *Métairie de Champroux*, 1478. — *Champroux*, carte de Cassini. — Elle relevait censivement de Brouard. — Le 21 décembre 1440, Jehan Gravier la vendit à Jehan et à Girard Chezières. Elle passa ensuite à Jehan Heliot, Éc., et à Jeanne Bonenfant, sa femme, qui la vendirent à Étienne Le Loup, Éc., maître d'hôtel du roi. Son étendue était alors de soixante arpents. En 1643, ce domaine appartenait à François Dunoyer. — (Arch. d'I.-et-L., E, 20. — Archives du château de Pierrefitte.)

**Champs** (les), f., c<sup>de</sup> d'Abilly.

**Champs** (les), f., c<sup>de</sup> d'Azay-le-Féron (Indre). — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilley, à une paire d'éperons dorés. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

**Champs** (les), ou **Village-des-Champs**, f., c<sup>de</sup> de la Celle-Saint-Avent. — *Les Champs*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Champs** (les), vil., c<sup>de</sup> de Francueil, 94 habit. — Par acte du 25 mars 1560, Catherine de Médicis acheta l'*Aireau des Champs*, de Jehan Gervaise et de Claude Bonneau, marchands à Tours. — (C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 347.)

**Champs** (les), f., c<sup>de</sup> de Mazières. — *Les Champs*, carte de Cassini.

**Champs** (les), f., c<sup>de</sup> de Monnaie. — *Les Champs*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Métairie, au XIII<sup>e</sup> siècle; fief, au XVI<sup>e</sup>. Il relevait de Bourdigal. — Par acte du 8 mars 1258, Étienne de Bursay et Ameline, sa femme, donnèrent à l'abbaye de Marmoutier la *métairie des Champs*, qu'ils avaient acquise d'Étienne des Champs. Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, ce domaine appartenait à Jean Ogier, de Chanceaux, qui le vendit à Guillaume Proust. Plus tard, il revint aux mains des religieux de Marmoutier, sur lequel il fut vendu nationalement, en 1791, au prix de 12,500 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier; État des prieurés; Biens nationaux*.)

**Champs** (l'autre des), paroisse de Saint-Laurent-en-Gatines. — Le 5 juillet 1457, Denis Boyer vendit une partie de ce domaine à Samson du Tertre. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Laurent*.)

**Champs** (les Haut et Bas-), f., c<sup>de</sup> de The-

neuil. — *Les Champs*, carte de l'état-major. — *Haut et Bas-Champs*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1639, il appartenait à Charles du Rosel, Éc.; — en 1690, à Alexis du Rosel, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Turpenay*.)

**Champs-au-Diable** (le lieu des), près de Braye, c<sup>ne</sup> de Seully.

**Champs-Balins** (le lieu des), près de la Brezardière, c<sup>ne</sup> de Sainte-Catherine.

**Champs-Belins** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Tours. — Il dépendait autrefois de la paroisse de Beaumont.

**Champs-Beurre** (le lieu des), près de la Gibonnière, c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Esves.

**Champs-Blancs** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Neuil, près du chemin de Saint-Épain à Tours.

**Champs-Blondeau** (le lieu des), paroisse de Druyes. — Ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin*.)

**Champs-Bourreau** (les), f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-sur-Loire.

**Champs-Bourreau** (le lieu des), près du Petit-Village, c<sup>ne</sup> d'Esves-le-Moutier.

**Champs-Boyers** (les), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Catherine.

**Champs-Cantins** (le lieu des), près de la Cassardière, c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Champs-Chevechés** (le lieu des), près du Pressoir, c<sup>ne</sup> de Louans.

**Champs-Clairs** (les), paroisse de Courcelles. — Ancien fief, relevant de Chantilly. — (Arch. d'I.-et-L., E, 83)

**Champs-Crétcaux** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Restigné, 29 habit.

**Champs-d'Ardoué** (le lieu des), près de Cesnay, c<sup>ne</sup> de Sorigny.

**Champs-de-Cande** (le lieu des), près du moulin de Picé, c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche.

**Champs-de-Jeau** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Neuil, près du chemin de Neuil à Villaines.

**Champs-de-l'Abbé** (le lieu des), près de la Grotte, c<sup>ne</sup> d'Ingrandes.

**Champs-de-la-Motte** (le lieu des), près de Bellevue, c<sup>ne</sup> de Tauxigny.

**Champs-de-la-Muraille** (le lieu des), c<sup>ne</sup> d'Yzeures, près de la Creuse.

**Champs-de-l'Enfer** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Marçay, près du ruisseau de Compigny.

**Champs-de-l'Ilet** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Seully, près de la fontaine Souverain.

**Champs-de-Millères** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Restigné, 48 habit.

**Champs-Denis** (les), f., c<sup>ne</sup> de Bourgueil.

**Champs-du-Mort** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Varennes, près de la route de Liguail à Loches.

**Champs-du-Roi** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Benais, près du bourg.

**Champs-Élysées** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Ralettes, 21 habit.

**Champs-Forts** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent, près du chemin de la Haye-Descartes à la Celle.

**Champs-Forts** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Courcoué, près de Varennes.

**Champs-Forts** (le lieu des), près de Hys, c<sup>ne</sup> de Geuillé.

**Champs-Forts** (le lieu des), près de Liguail.

**Champs-Fourriers** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Cinqais, près du bourg.

**Champs-Gachaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Jours.

**Champs-Ganeaux** (le lieu des), près de Morigneau, c<sup>ne</sup> de Mantelolan.

**Champs-Gautier** (le lieu des), près de l'élang Gousset, c<sup>ne</sup> du Louroux.

**Champs-Gorin** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Preuilly, près de la ville.

**Champs-Grelet** (le lieu des), près des Perrières, c<sup>ne</sup> de Bournan.

**Champs-Huchault** (les), f., c<sup>ne</sup> de Chouzé-sur-Loire.

**Champs-Jouault** (les), vil., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-sur-Loire, 33 habit.

**Champs-Jurés** (le lieu des), près de Beaugard, c<sup>ne</sup> de Champigny.

**Champs-Lirault** (le lieu des), près de la Rue-Millet, c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire.

**Champs-Marteau** (le lieu des), près de Saint-Jouin, c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vinouse.

**Champs-Millardés** (les), f., c<sup>ne</sup> de Joué.

**Champs-Moreaux** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Vallères, près du Hay et de l'ancien lit du Cher.

**Champs-Neveux** (le lieu des), près des Bondis, c<sup>ne</sup> de Louans.

**Champs-Noirs** (le lieu des), près de la Dornière, c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Champsoreau**, f., c<sup>ne</sup> de Truyes.

**Champs-Persil** (le lieu des), près des Marrières, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Champs Poudrons** (le lieu des), près des Touches, c<sup>ne</sup> de Preuilly.

**Champs-Prenants** (les), f., c<sup>ne</sup> de Rigny.

**Champs-Ragot** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon, près du chemin de Betz à Ligueil.

**Champs-Rondeaux** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Chambon, près du chemin de la Haye à Preuilly.

**Champs-Saint-Père** (le lieu des), près du Petit-Mareuil, c<sup>ne</sup> de Ligueil.

**Champs-Saint-Père** (le lieu des), paroisse de Rilly. — Ce domaine, dont l'étendue était de vingt-deux arpents, relevait du fief de Doucé, appartenant à l'abbaye de Noyers, suivant une déclaration féodale du 3 septembre 1761. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers*).

**Champs-Thibault** (le lieu des), près de la Croix de Rigny, c<sup>ne</sup> de Rigny.

**Champs-Tillères** (les), f., c<sup>ne</sup> de Resigné.

**Champs-Troquier** (le lieu des), c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. — Il faisait partie autrefois de la paroisse d'Étableaux et relevait censivement de la baronnie du Grand-Pressigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

**Champ-Veillard** (le lieu de), près de la Brosse, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Champvent**, vil., c<sup>ne</sup> de Chaveignes, près du Mable, 27 habit. — *Canventus, Campus venti*, fin du xi<sup>e</sup> siècle. — *Chanventus*, vers 1112. — *Locus qui vocatur Campus venti*, vers 1114. — *Prioratus S. Nicolai de Canvento*, xv<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Champvant*, carte de Cassini. — *Champ-Vert*, carte de l'état-major.

Ce village faisait partie autrefois de la paroisse de Saint-Martin-du-Sablou, dépendant du diocèse de Poitiers. Il formait un fief qui appartenait, vers 1080, à Auher de la Rajace et à Sarrazine, sa femme. Vers 1100, ceux-ci donnèrent à l'abbaye de Noyers la chapelle de Saint-Nicolas, située à Champvent, une certaine quantité de terrains pour y construire des maisons, la justice du lieu et une partie des dîmes. Pierre de la Rajace, chev., ajouta à ces dons une dime qu'il possédait dans la même localité.

La chapelle de Saint-Nicolas devint un prieuré qui fut possédé par les moines de Noyers depuis le xi<sup>e</sup> siècle jusqu'au xvii<sup>e</sup>. A cette dernière époque, l'évêque de Poitiers réunit le bénéfice prieural à la cure de Richelieu.

Le fief de Champvent fut uni au duché de Richelieu en 1641.

*Cartulaire de Noyers*, chartes xcvi, clxxv, ccxxxii, ccclxi, cccxcvii, dclii. — Arch. d'I.-et-L., *titres de la Mission de Richelieu; Diens nationaux*. — Ch. Dugast-Matifeux, *État du Poitou sous Louis XIV*, 182. — Archives de la famille Voisine de la Fresnaye.

**Chamusseaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Léméré.

**Champ-Vignet** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire.

**Champviroir**, ou **Champirouet**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier. — *Le Champviroir*, carte de Cassini.

**Chanaye** (le lieu de la), près de la Baudichonnerie, c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny.

**Chançay**, commune du canton de Vouvray, arrondissement de Tours, à 19 kilomètres de Tours et à 9 de Vouvray. — *Cansiacus, villa*, x<sup>e</sup> siècle (charte de Marmoutier). — *Chancaium*, xii<sup>e</sup> siècle (charte de Marmoutier: donation faite par Gervais, chev.). — *Chancaium, Chancaium, parochia de Chançayo*, xiii<sup>e</sup> siècle. (*Cartulaire de l'archevêché de Tours et Lib. jur.*). — *Chançay*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Reugny; à l'est, par celle de Nazelles; à l'ouest, par Vernou; au sud, par Noizay. Elle est arrosée par la Brenne, qui fait mouvoir le Moulin-Neuf, le moulin de Chançay et le Moulin à foulon. Elle est traversée par le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 46, de Vouvray à Châteaurenault. On y récolte des vins de très-bonne qualité.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Charmigny, ou Charmilly, ancien fief, propriété de la cure de Chançay. — Breviande, ancien fief, relevant du château d'Amboise. — Le Bois-de-Chançay (12 habit.). — La Colinière (11 habit.). — Les Coutières (23 habit.). — Les Bates (23 habit.). — La Vallée de Raye (131 habit.). — La Vallée de Vaux (102 habit.). — La vallée du Vau (64 habit.). — Les Rouères-Bourdon (16 habit.). — Vaux (le Petit), ancien fief, relevant de Rochecorbon et de Châteaurenault. — Le Verger, ancien fief, relevant du château de Tours. — La Thierrière, ancien fief. — La Robinière (16 habit.). — Vaumoriu, ancien fief, relevant du château d'Amboise. — Le Tertre, connu dès le xiv<sup>e</sup> siècle. — Valmer, ancien fief, relevant du château d'Amboise. — La Massoterie (27 habit.). — La Fosse-Mignot (18 habit.), ancien fief. — Les Maisons-Rouges (14 habit.). — Les Augustins (10 habit.). — Montfort, ancien fief, propriété de la cure de Chançay. — Launay, ou l'Aunay, ancien fief, relevant du château d'Amboise. — Château-Gaillard, le Moulin-Foulon, la Rejaudrie, les Balluaux, la Copinière, la Niquetterie, le Haut-Fourneau, la Héraudière, la Buvinière, le Moulin-Neuf, la Baderie, le Pui-sard, etc....

Avant la Révolution, la paroisse de Chançay était dans le ressort de l'élection d'Amboise et faisait partie du doyenné de Vernou et de l'archidiaconné d'outre-Loire. En 1793, elle dépendait du district de Tours.

*Superficie cadastrale*. — 1502 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Pallu, a été terminé en décembre 1816.

*Population*. — 135 feux en 1764. — 679 ha-

bit. en 1801. — 686 habit. en 1804. — 754 habit. en 1808. — 700 habit. en 1810. — 734 habit. en 1821. — 819 habit. en 1831. — 782 habit. en 1841. — 739 habit. en 1851. — 777 habit. en 1861. — 802 habit. en 1872. — 880 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le troisième dimanche de juin.

*Bureau de poste* de Noizay. — *Perception* de Vernou.

L'église, placée sous le vocable de saint Pierre, n'offre rien d'intéressant. Elle a été construite, en 1789, sous la direction de Luce, architecte de Tours. L'ancienne église, qui avait été fondée au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, par un chevalier nommé Villavars, seigneur du Verger, et par N. Galland, sa femme, fut renversée, vers 1750, par des rochers qui s'étaient détachés du coteau. En l'an IV, on voyait encore quelques restes du chœur. A cette époque, il fut question de vendre l'emplacement que l'édifice avait occupé. On en fit l'estimation, et nous voyons, par le procès-verbal, que le bâtiment, dont les fondations étaient visibles, avait cent dix pieds de longueur.

La cure, instituée au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, était à la présentation et à la collation de l'archevêque de Tours. Le curé possédait les fiefs de Charmigny et de Montfort.

Sur le territoire de cette paroisse on comptait, avant la Révolution, plusieurs chapelles domestiques, entre autres celles de Vaumorin et de Valmer. Cette dernière fut fondée en 1529.

Il existait dans le bourg une maladrerie de fondation très-ancienne. Par lettres patentes du 11 juillet 1698, les biens et revenus de cet établissement furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu de Tours.

Les registres d'état-civil de Chançay commencent en 1573.

CURÉS DE CHANÇAY. — Bertrand Courrangeon, 1577. — Laurent Denescheau, 1613. — Mathurin Courrangeon, 1626. — Julien Guillard, 1644. — René Guillard, 1690. — Antoine Brunet, 1697. — Jean Mariau, 1714. — Joseph Hudée, 1735. — Élie Lunais, 1738, décédé le 5 octobre 1747. Il fut inhumé dans l'église. — César Liger, 1747. — Alexandre-Denis Liger, 1755. — Cuisnier, 1760-70. — Jean-Alain Daveau, 1770-92, curé constitutionnel, 1793. — Daveau, 1803. — Rousseau, 1815. — Lécureuil, 1831. — Pinard, actuellement en fonctions (1878).

Chançay était une châtellenie relevant du château d'Amboise et de la baronnie de Vernou. Il se trouvait au nombre des domaines sur lesquels était inféodé le droit que possédait l'archevêque de Tours de se faire porter à la cathédrale par les principaux feudataires du pays le jour de son intronisation. Le seigneur avait le droit de litre funèbre et de sépulture dans l'église paroissiale.

#### SEIGNEURS DE CHANÇAY.

I. — Gervais, chev., seigneur de Chançay et de

Montreuil, est cité dans un acte de 1251, concernant un domaine que le Chapitre de l'église de Tours possédait à Chançay. Au mois de septembre 1260, il donna à l'abbaye de Marmoutier une rente en grains, à percevoir sur les biens et terpages de son fief, à la fête de saint Michel. Har-doise, sa femme, et Henri, son fils aîné, consentirent à cette donation.

II. — Henri, chev., fils du précédent, était seigneur de Chançay vers 1270. On ignore comment cette terre passa dans la maison de Maillé.

III. — Hardouin de Maillé, cinquième du nom, baron de Maillé et de Rillé, seigneur de Chançay, accompagna le roi saint Louis à la Terre-Sainte, en 1248. En 1270, il rendit hommage à Pierre de la Brosse, seigneur de Langeais, pour diverses terres qu'il possédait dans le ressort de cette châtellenie. Par son testament, daté de Perpignan le 15 mai 1285, il fit des legs à plusieurs églises situées dans les fiefs dont il était seigneur, notamment à celles de Chançay, Neuillé, Pernay, Fondettes, Cléré et Rillé. De son mariage avec Jeanne de Beauçay, fille de Hugues de Beauçay III, il eut, entre autres enfants, Jean, qui suit.

IV. — Jean de Maillé, chev., seigneur de Chançay, est cité dans un acte de 1325. Il mourut en 1347.

V. — Jean de Maillé, chev., seigneur de Chançay, bailli de Touraine (1351-1353), transigea, en 1358, avec les moines de Marmoutier, au sujet de certains droits attachés à un domaine situé à Chançay. En 1368, il commandait les garnisons des châteaux de Tours et de Rochecorbon. Il fit son testament en 1389 et mourut quelques jours après, laissant, de son mariage avec Jeanne de Villeblanche, Jean de Maillé, qui suit.

VI. — Jean de Maillé, seigneur de Chançay, épousa Anne de Maillé, fille de Jean de Maillé, Éc., seigneur de la Roche-Bourdeil, de Narsay et de Cravant, et de Henriette Orceau. Il fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Sa veuve se remaria à Guillaume Belier.

VII. — Hardouin de Launay, Éc., un des héritiers de Jean de Maillé, eut en partage la terre de Chançay. En 1420, cette terre fut confisquée sur lui et donnée à Guillaume Belier.

VIII. — Guillaume Belier, Éc., seigneur de Chançay et de Chezelles-Savary, capitaine du château de Chinon et grand-veneur de France, vivait encore en 1437. Après sa mort, la terre de Chançay fut restituée à la maison de Maillé.

IX. — Charles de Maillé, Éc., seigneur de Chançay, est mentionné dans un acte du 24 février 1497.

X. — Lancelot du Raynier, Éc., seigneur de Chançay, 1521-29.

XI. — Louis de Lafond, Éc., seigneur de Chançay, 1590-1613. Sa veuve, Madeleine Galland, est mentionnée dans un acte du 28 avril 1626, et dans un autre document daté de 1632.

XII. — Barthélemy de Rigné, chev., seigneur



de la Guérinière, de Dame-Marie et de Blémars (vers 1636), épousa Madeleine du Perray, dame de Chançay et de Vaumorin. De ce mariage naquit une fille, Jeanne-Agnès, mariée, le 18 août 1656, à Jacques de Prunelé, baron de Saint-Germain, seigneur de Marvillier, fils de Pierre de Prunelé et de Jacqueline de Graffart.

XIII. — N. Chatelain, seigneur de Chançay et de Vaux, vers 1711.

XIV. — N. de Martigny, seigneur de Chançay, vers 1715.

XV. — Gaspard Réal, sénéchal de Forcalquier, acheta la terre de Chançay le 17 novembre 1717. Par acte du 21 septembre 1719, il la revendit au suivant.

XVI. — N. André, seigneur de Chançay (1719). Le 21 octobre 1721 il vendit ce domaine au suivant.

XVII. — Charles de la Martellière, seigneur de Chançay, la Côte, Vaux, Orfeuil, Motteux, conseiller et secrétaire du roi, gouverneur de Langres, épousa Claude-Louise de Lory, fille de Jacques de Lory, seigneur de la Gardette, maître des Comptes à Paris, et d'Élisabeth-Louise Drouet d'Aubigny. De ce mariage sont issus : 1° Charles-Jacques, qui suit; 2° Louis-François, né le 5 novembre 1728, mousquetaire du roi et chevalier de Saint-Louis; 3° Marie-Louise-Charlotte, morte en bas âge; 4° Louise-Madeleine-Antoinette, née le 30 juillet 1732; 5° Charles-Jacques-Louis, mousquetaire du roi et chevalier de Saint-Louis; 6° Joseph-Louis, garde de la marine (1756); 7° Claude-Charlotte, décédée en bas âge; 8° Louise-Thérèse, mariée, en premières noces, le 19 septembre 1763, à Guillaume de Panthou, chev., seigneur d'Écots; et, en secondes noces, le 5 octobre 1775, à Henry Seymour, de la maison des ducs de Somerset.

XVIII. — Gatien Pinon, trésorier de France, à Tours, seigneur de Chançay, en partie, en 1725.

XIX. — Jacques-Charles de la Martellière, Éc., mousquetaire du roi et chevalier de Saint-Louis, vendit Chançay au suivant, par acte du 28 juin 1759.

XX. — Nicolas Chaban, Éc., seigneur de Chançay, de Valmer et de la Côte, légua ses biens à Thomas Valleteau, par testament du 8 juin 1763.

XXI. — Thomas Valleteau de Chabrefy, Éc., seigneur de Chançay, Valmer, la Côte, Vaux, etc., conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Tours (par lettres du 6 juillet 1785), présida à l'ouverture de l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine, le 17 mars 1789. Il mourut à Tours le 8 mai 1792. Il avait épousé Marie-Françoise Barré, dont il eut Thomas Valleteau de Chabrefy, conseiller de préfecture du département d'Indre-et-Loire (27 mars 1816).

MAIRES DE CHANÇAY. — Meusnier, 1793. — Moisan, 1801, 29 décembre 1807. — Thomas Valleteau de Chabrefy, 14 décembre 1812. — Pierre Georget, 1825, 2 janvier 1826. — Thomas Valleteau de Chabrefy, 1<sup>er</sup> août 1830. — Louis

Fouassier, 11 octobre 1830. — Denis Peltier, 7 novembre 1830, 17 novembre 1834, 8 juin 1837, juin 1840, juillet 1846. — Jérôme-Charles Valleteau de Chabrefy, 1852, mai 1871, décédé en 1874. — Jules Bongars, 18 janvier 1875, octobre 1876, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., chartes de l'abbaye de Gastines et de Marmoutier; *Biens nationaux; titres de Saint-Martin*; C, 631, 633, 654; G, 81, 89, 163. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — D. Housseau, I, 75; VII, 3133, 2343; VIII, 3664; XII, 6665-66-67-68; XXXI (Marmoutier), 17. — Registres d'état-civil de Chançay et de Vernou. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 240. — Moréri, *Diction. historique* (supplém.), II, 129. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, V (général. de Maillé). — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 105. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, III, 205. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres d'Amboise, I; archevêché de Tours, III; manuscrits 1205, 1311, 1346; *Martyrol. S. Juliani*. — De Courcelles, *Diction. de la noblesse de France*, II, 425. — *Mercur de France*, août 1737 et juillet 1742. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France* VII, 498. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 405. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, II, 198; IV, 71; X, 81, 222; *Bulletin* de 1871, p. 99. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 96. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 68. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 42. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIII, 312, 313.

**Chançay**, f., c<sup>ne</sup> de Chinou.

**Chanceaux**, commune du canton et de l'arrondissement de Loches, à 5 kilomètres de Loches et à 31 kilomètres de Tours. — *Chanceos*, 1208 (charte de l'abbaye de la Merci-Dieu). — *Parochia de Cancellis, alias de Chanceaux*, 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours et Lib. juram.*). — *Chenceaux*, 1315 (*Cartulaire du Liget.*) — *Chanceaux*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Chambourg; à l'ouest, par celle de Dolus; à l'est, par Loches; au sud, par Loches et Mouzay. Elle est arrosée : par le ruisseau de Beaurepaire, qui prend le nom de Chantereine, entre Chanceaux et Chantereine, et plus loin le nom de ruisseau de la Pierre-aux-Loups, — et par le ruisseau de l'Étang qui fait limite avec Loches. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 36, de Saumur à Bourges.

Les lieux, hameaux et villages suivants en dépendent : L'Allemandière, ancien fief. — Chantereine, connu dès le XIII<sup>e</sup> siècle. — Le Breuil, ancien fief, relevant de Mai. — Beaurepaire, ancien fief. — L'Étang (32 habit.). — La Baillaudière, ancien fief. — Les Guilloteaux (15 habit.). — La Jallais (11 habit.), ancien fief. — Mai (11 habit.), ancien fief, relevant du château de Loches. — Les Emmonnières, la Cave, les Perrués, les Marchais-Hauts, la Petite-Maison, le Bois-Marie, les Plantes, les Passoirs, la Maison-Turdif, la Croix-Boucheron, Gueljay, le Gouffro, les Brandes, la Tuilerie, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Chanceaux

était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de Loches et du grand-archidiaconé. En 1793, elle dépendait du district de Loches.

*Superficie cadastrale.* — 1463 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Pallu, a été terminé en juillet 1826.

*Population.* — 72 feux en 1764. — 298 habit. en 1801. — 300 habit. en 1804. — 282 habit. en 1808. — 260 habit. en 1810. — 249 habit. en 1821. — 262 habit. en 1831. — 291 habit. en 1841. — 253 habit. en 1851. — 234 habit. en 1861. — 231 habit. en 1872. — 262 habit. en 1876.

*Bureau de poste et Perception de Loches.*

L'église, placée sous le vocable de Notre-Dame, appartient, pour la plus grande partie, aux XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècles. Elle n'offre rien de remarquable.

Suivant une déclaration féodale faite, le 25 septembre 1772, à Charles-Yves Thibault, comte de la Rivière, par Gabriel-François Beniteau, curé, le presbytère « était tenu à franche aumône du château de Chanceaux. Dans le même acte, le curé déclare « que les église et cimetière sont « dans l'étendue du fief et forteresse du dit Chanceaux, ainsi que le grand cimetière qui est « proche et joignant la tuilerie du château; dans « laquelle église le sieur marquis de la Fayette, « comme fondateur, a droit d'y faire mettre ses « armes et litres, ainsi que par le dehors, tels « qu'ils sont actuellement, et celles des seigneur « et dame, comte et comtesse de Reignac, ses trisayeuls maternels; de mettre banc dans le « chœur de la dite église du côté de l'Évangile; « de recevoir l'encens et l'eau bénite; il a droit « à la recommandation aux prières nominales, « suivant les arrêts, et notamment celui rendu « en faveur du dit défunt comte de Reignac, « comme représentant le principal seigneur « fondateur et châtelain de la paroisse de Chanceaux. » — Le curé déclare également « qu'il est décimateur de toutes les dîmes de cette paroisse. »

L'archevêque de Tours était collateur du titre curial.

Les registres d'état-civil commencent au 16 avril 1633.

*CURÉS DE CHANCEAUX.* — Gabriel Devant, 1717. — Gabriel-François Beniteau, 1772. — Salle, 1790. — Lacona, curé constitutionnel, 1793. — Coupey, 1803. — Galpie, 1852. — Choisnard, 1860. — Genest, 1862. — Giot, 1872, 1877.

Chanceaux avait le titre de châtelainie; il relevait du château du Fau, appelé depuis Reignac. L'ancien manoir, aujourd'hui entièrement disparu, était pourvu de fortifications et entouré de douves profondes. On y pénétrait par un pont-levis, au tête duquel se trouvaient deux tours.

En 1269, la châtelainie appartenait à une dame nommée Marie, femme de Geoffroy de Palluan, seigneur de Montrésor, que nous voyons figurer dans diverses chartes de l'abbaye de Beaugerais.

Geoffroy eut trois enfants : Geoffroy, qui posséda après lui les seigneuries de Montrésor et de Chanceaux, — et deux filles, Marguerite et Perronnelle, qui se firent religieuses à l'abbaye de la Virginité.

A partir du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup>, on ne trouve aucun document concernant les propriétaires de ce domaine.

En 1484-91, Pierre le Breton, maître d'hôtel du roi et de la reine, était seigneur de Chanceaux, qui passa ensuite à Guyonne de Sanzay, à laquelle Guillaume Marques, Éc., seigneur de Chenonceau, et Fouques Marques, Éc., seigneur de la Roche, cédèrent une partie de la terre d'Azay-sur-Indre (1496).

A Guyonne de Sanzay succédèrent : Charles le Breton, Éc., vers 1500; — François le Breton, vers 1550; — Amblard de Chadieu, vicomte d'Azay (1586); — Énoch le Breton, vers 1600; — Charlotte le Breton, 1650-66; — Aymar de Chouppes, 1700-3; — Louis Barberin, marquis de Reignac et de Wartigny, seigneur du Breuil, de l'Épinay, des Cartes, de Fontenay, etc., maréchal de camp, lieutenant du roi dans la haute Touraine, décédé le 26 juin 1719; — Charles-Yves Thibault, comte de la Rivière, marquis de Wartigny, lieutenant-général des armées du roi, et Charles-François de Campet, comte de Saujon, baron de la Rivière et d'Houzillac, brigadier de cavalerie, gouverneur du Pont-de-l'Arche, décédé le 1<sup>er</sup> mars 1740.

Ces deux derniers possédaient Chanceaux, par suite de leur mariage avec les filles du marquis de Reignac. Le premier avait épousé Julie-Céleste Barberin de Reignac; le second, Marie-Louise Barberin de Reignac (contrat du 11 mars 1724). Cette dernière épousa, en secondes nocces, en novembre 1747, Joseph-Auguste, comte de Laval-Montmorency. Elle mourut le 24 janvier 1777.

Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert du Mottier, marquis de la Fayette, maréchal des camps et armées du roi, major général au service des États-Unis d'Amérique, et Jacques-Henri-Hugues-Thibault de Lusignan-Lezay, colonel du régiment de Flandre, furent les derniers seigneurs de cette châtelainie (1789).

*MAIRES DE CHANCEAUX.* — Martin Butard, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Sincère Voyer, 27 mai 1825. — Martin Butard, 1826. — Louis-Henri Gabion, 27 août 1830, 4 décembre 1834, 29 juin 1837, 21 juin 1840, 31 juillet 1843, 22 juillet 1846. — Provent, 1851. — Vallée, 1856. — Simon, 1860. — Gilbert, 1870. — Paul Schneider, mai 1871, octobre 1876, 21 janvier 1878.

*Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Arch. d'I.-et-L., C, 336, 602; E, 110, 127, 128, 130, 131; G, 37; *Biens nationaux.* — *Cartulaire du Liget.* — D. Housseau, VIII, 3116. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, III. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine.* — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VI, 383; VII, 505. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 205.

— *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 121. — *Mémoires de M. de Marolles*, 390. — Archives de la Vienne, H, 3, liasse 476. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 36. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 25-206; II, 498. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 549. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1872), 227. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 96. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 68.

**Chanceaux**, paroisse d'Azay-sur-Cher. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Vézetz. Au xvii<sup>e</sup> siècle, il était réuni au fief de la Gitonnière. En 1668, il appartenait à N. Compain; — en 1750, à Marie Michelet, veuve de François Nozais. — (Arch. d'I.-et-L., R, 3; E, 147; *châtellenie d'Azay*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Chanceaux**, ancienne châtellenie, située dans la paroisse d'Étableaux, faisant partie aujourd'hui de la commune du Grand-Pressigny. — Il relevait du château de Tours, et, pour une partie, de la seigneurie de Sainte-Julitte. Le château, qui était, après celui du Grand-Pressigny, la principale forteresse de la contrée, fut pris d'assaut et détruit par les protestants, en 1569. Il n'a pas été reconstruit.

En 1450, cette châtellenie appartenait à André de Villequier, vicomte de la Guerche, seigneur d'Étableaux et de Montrésor (décédé à Preuilly le 1<sup>er</sup> juillet 1454); — en 1489, à Artus de Villequier, vicomte de la Guerche; — en 1490, à Antoine et à François de Villequier; — en 1518, à Jean-Baptiste de Villequier, vicomte de la Guerche; — en 1554, à Anne de Rochechouart; — en 1590, à Claude de Villequier, vicomte de la Guerche, seigneur d'Aubigny et d'Eury; — en 1600, à René de Villequier, vicomte de la Guerche et seigneur de Clorvaux; — à Claude de Villequier, décédé à Fontainebleau en 1604; — à Jacques d'Aumont, baron de Chappes, marié à Charlotte-Catherine de Villequier, et décédé le 14 juillet 1614; — à Charles d'Aumont, fils du précédent, lieutenant-général des armées du roi, décédé à Spire, d'une blessure qu'il avait reçue au siège de Landau (1644); — à Louis-Roger Brulard, marquis de Sillery et de Puisieux, baron du Grand-Pressigny, décédé le 19 mars 1691. Par acte du 21 juillet 1661, il avait vendu Chanceaux à Macé Bertrand, seigneur de la Basinière, trésorier de l'épargne du roi, marié à Marguerite Verthamon.

Macé Bertrand II, fils de Macé Bertrand, seigneur de Chanceaux, baron du Grand-Pressigny, grand-prévôt des ordres du roi, épousa, le 2 mai 1644, Françoise de Barbezières, fille de Geoffroy de Barbezières et de Louise de Marans. De ce mariage sont issus : 1<sup>o</sup> Louis, dont nous parlerons plus loin; 2<sup>o</sup> Alexis, capitaine de cheveu-légers, décédé le 23 mars 1681; 3<sup>o</sup> N., prêtre; 4<sup>o</sup> Claude, seigneur de Courcelles; 5<sup>o</sup> Madeleine, mariée, le 8 mars 1660, à Antoine-Jean de Mesme, comte d'Avaux; 6<sup>o</sup> Marie-Anne, femme de Claude Dreux, marquis de Nancre. Le 14 novembre 1672, Macé

Bertrand II fut tué d'un coup de fusil, dans le parc d'Étableaux, par Mathurin Haran, dit la Prade.

Louis Bertrand, baron du Grand-Pressigny, seigneur de Chanceaux, Ferrières-Larçon, Étableaux, etc., mestre de camp de cavalerie, mourut le 22 décembre 1686, sans s'être marié. La plus grande partie de ses biens, notamment la châtellenie de Chanceaux, échut en partage à Marie-Anne, sa sœur, femme de Claude Dreux de Nancre.

Claude Dreux, marquis de Nancre, seigneur de Chanceaux (du chef de sa femme, Marie-Anne Bertrand), baron du Grand-Pressigny, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur d'Arras et du pays d'Artois, mourut en 1689, sans postérité. Marie-Anne Bertrand, sa veuve, dame de Chanceaux, vivait encore en 1726.

En 1735, Chanceaux appartenait à Marie-Thérèse de Mesme, veuve de François de la Roche-Fontenille, et à Marie-Anne de Mesme, femme d'Hector-Louis de Golas d'Ambres, toutes deux héritières de Marie-Anne Bertrand.

Cette terre fut ensuite possédée par Étienne-Pierre Masson de Maison-Rouge, receveur-général des finances de la généralité d'Amiens (1736, 1754). Il l'avait achetée le 7 juillet 1736, — par Pierre-Paul Gilbert de Voisins, président de la grand'chambre du Parlement (1770); — et par Pierre Gilbert de Voisins, président du Parlement, baron du Grand-Pressigny, qui comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine, en 1789.

On voit, par des aveux rendus le 13 mars 1558, par Jehan Périon, et, en 1584, par François Périon, que le fief de la Caillère, situé dans la paroisse de Châumussay, relevait de Chanceaux.

Arch. d'I.-et-L., C, 33, 603; E, 23, 71, 102, 104; *Biens nationaux*. — D. Housseau, X, 4286 bis; XII. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 639, 640. — Registres d'état-civil du Grand-Pressigny. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 236. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VIII, 315-16.

**Chanceaux-sur-Choisille**, commune du canton de Vouvray et de l'arrondissement de Tours, à 10 kilomètres de Tours et à 12 de Vouvray. — *Villa Cancellis, vicaria de Cancellis*, x<sup>e</sup> siècle (chartes de Saint-Julien). — *Prioratus de Cancellis*, 1241 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Parochia de Cancellis*, 1315 (charte de Saint-Julien, fief de Bloré). — *Chanceaux*, 1383 (charte de Marmoutier). — *Chanceaux*, carte de Cassini. — Par décret du 2 mars 1852, cette commune, connue jusque-là sous le seul nom de Chanceaux, a été autorisée à porter dorénavant celui de *Chanceaux-sur-Choisille*, pour le distinguer de *Chanceaux*, situé dans l'arrondissement de Loches.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Cerelles et de Nouzilly; au sud, par celle de

Notre-Dame-d'Oë; à l'est, par Parçay et Monnaie; à l'ouest, par Saint-Antoine-du-Rocher et Meltray. Elle est arrosée par le ruisseau de la Bourdillère, qui prend sa source à l'Arche-de-la-Ganoire, sur les limites de Notre-Dame-d'Oë et de Chanceaux, et se jette dans la Choisille, près du Moulin-Neuf; — par la Choisille, qui la sépare de la commune de Cerelles, — et par le ruisseau de la Perrée, qui forme la limite du côté de Notre-Dame-d'Oë. Elle est traversée par les chemins de grande communication n° 29, de Tours à Rouen, et n° 47, de Neuillé-Pont-Pierre à Vouvray.

Les lieux, hameaux et villages suivants sont compris dans son territoire : La Borde (13 habit.). — La Bondonnière (11 habit.). — Bray (29 habit.), connu dès le ix<sup>e</sup> siècle. — Le Buisson, ancienne dépendance de la prévôté d'Oë. — Les Bois (13 habit.). — Couleurs (11 habit.); ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — Les Gaisniers (33 habit.). — Les Landes (10 habit.), ancien fief. — Le Moulin-Neuf, ancien fief, relevant de Chanceaux. — La Porcherie (17 habit.), ancien fief. — Les Varois (16 habit.). — La Rue (27 habit.). — La Pinellerie (11 habit.). — Le Plessis, ancienne dépendance de la prévôté d'Oë, connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle. — Les Rentrées (24 habit.). — La Sillonnière, ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — Le Ruisseau (10 habit.). — Le Villeray, connu dès le x<sup>e</sup> siècle. — La Rabaroire, ancienne propriété de l'église de Tours. — Les Gaudières, ancien fief, relevant du Plessis-les-Tours. — La Duquerie (21 habit.). — La Chute (20 habit.), ancien fief, relevant de Chanceaux. — La Caillonnerie, ancien fief, relevant également de Chanceaux. — L'Angennerie (84 habit.). — Le Bournais, connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle. — Les Moretnières, la Coudre, la Haute-Guillardière, les Bordes-Maillé, Gratte-Semelle, la Place, Belair, la Giberie, le Mortier, la Froterrie, la Planche, la Guerinière, le Point-du-Jour, la Bodinière, la Diablerie, la Bergerie, le Sabot-Rouge, le Mortier-Pécault, la Vinogerie, la Ganoire, la Gaillotrie, le Coteau, la Pécaudinière, les Petits-Champs, les Noiras, la Roche, le Trepied, le Hallier, les Grands-Champs, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Chanceaux était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du doyenné de Veruou et de l'archidiaconé d'outre-Loire. En 1793, elle dépendait du district de Tours.

*Superficie cadastrale.* — 1852 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Pallu, a été terminé en décembre 1814.

*Population.* — 150 feux en 1764. — 409 habit. en 1801. — 579 habit. en 1804. — 603 habit. en 1808. — 604 habit. en 1821. — 617 habit. en 1831. — 712 habit. en 1844. — 694 habit. en 1851. — 745 habit. en 1861. — 658 habit. en 1872. — 649 habit. en 1876.

*Assemblée pour location de domestiques* le deuxième dimanche de septembre.

*Recette de poste de Meltray.* — *Perception de Vouvray.*

L'église, placée sous le vocable de saint Martin, est du x<sup>e</sup> siècle. MM. l'abbé Bourassé et l'abbé Chevalier en donnent la description suivante dans leur savant ouvrage intitulé : *Recherches sur les églises romanes en Touraine du vi<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle* :

« L'église de Chanceaux-sur-Choisille n'a subi que des remaniements insignifiants et nous offre le type le plus pur et le plus complet d'une église primitive. C'est une nef unique sans voûtes ni transept, bâtie en petit appareil bien régulier, percée de petites fenêtres en plein-cintre, et terminée par une abside en hémicycle. Cette abside, défigurée par une laide fenêtre moderne, est couronnée par un cordon de billettes; un cordon de billettes semblables soutient la base du pignon. Les murs du pignon paraissent avoir été abaissés pour donner plus d'inclinaison à la toiture. Deux personnages sculptés en bas-relief sont encastrés au sommet du pignon occidental; mais, à cause de l'éloignement et de la petitesse de l'objet, nous n'avons pu en reconnaître le sujet. Ce sont probablement les patrons de l'église, saint Martin et saint Julien. »

Cette description est accompagnée d'un dessin photo-lithographique représentant l'église (pl. xlii).

En 939, un des vassaux de Hugues, duc des Français, le nommé Robert, dont le père, Ertram-baldus, s'était fait moine dans l'abbaye de Saint-Julien, donna l'église de Chanceaux aux religieux de ce monastère. Cette donation fut confirmée par le duc : ... *Hujus itaque fidelis nostri Rotberti deprecationem necnon et unanimem utrorum que fidelium nostrorum assensum ratum et per utile cognoscentes, concessimus ad præfatum sancti Juliani monasterium in victualibus, stipendiis monachorum, ceterisque eorum utilitatibus, ex rebus beneficii sui, quod de nobis habere videbatur, capellam scilicet in villa Cancellis in honore sancti Martini constructam atque dicatam, cum omnibus ipsius presbyteri capellæ ac totius beneficii circumquaque adjacentibus rebus atque pertinentibus, sicuti præfatus fidelis noster Rotbertus in beneficium tenere videtur.....* Data mense maio in pago Aurelianensi, in villa que dicitur Fontanas, ubi residebat dominus Hugo venerabilis comes et tramarcus cum suis fidelibus, anno tertio regnante Hludovico rege.

Quelques années après, Théotolon, archevêque de Tours, et sa sœur, Gersinde, donnèrent, au même monastère, des biens qu'ils possédaient à Chanceaux.

En 1144, le pape Célestin II confirma les possessions de l'abbaye, parmi lesquelles figurait l'église de cette paroisse.

Chanceaux, d'abord prieuré, devint ensuite une cure, dont le titulaire était à la présentation de l'abbé de Saint-Julien.

A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, il y avait, dans la paroisse, deux chapelles domestiques, l'une, située à Bray et appartenant à N. de la Roche; l'autre, dépendant du domaine de la Porcherie et dont N. de Rochecourt était propriétaire. Toutes deux sont mentionnées dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse* (1787).

CURÉS DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE. — Antoine Seré, 1703, 1736. — Joseph Huard, 1742, décédé le 17 mars 1767. — Forest 1767, 1778. — Tasche-reau, novembre 1778, octobre 1791. — Dehrou, curé constitutionnel; en décembre 1792, il prend la qualification d'*officier public*. — D'Halbroust, 1823. — Chauvreau, 1831. — Deslain, 1855-1878.

La paroisse formait une châtellenie relevant du château de Rochecorbon et qui appartenait aux religieux de Saint-Julien. Ceux-ci, toutes les fois que leur suzerain venait à être convoqué pour rejoindre l'armée du comte d'Anjou, devaient lui fournir une bête de somme. En 1200, au sujet de cette redevance, il y eut, entre les moines et Robert de Brenne, de longues discussions qui se terminèrent par la transaction suivante, passée au château d'Amboise :

*Robertus de Brenna, dominus de Rupibus, omnibus ad quos presentes litteræ pervenerint, salutem in domino. Noverit universitas vestra quod contentio versebatur inter me, ex una parte, et abbatem et monachos Sancti Juliani Turonensis, ex altera, eo quod quendam summarium, quem de domo monachorum de Cancellis accipere consuevi, quand submonitus fuerim de exercitu comitis Andegavorum; cum ipsum summarium semel accepissem tempore quo Dominus rex Franciæ terram dicti comitis obtinebat, reddere contradicebam : asserens mortuum esse summarium in servitio domini regis, et quod ad restitutionem summarii non tenebar, si tamen summarii auriculam priori de Cancellis ad testimonium obtulissem; et cum opus comitis me urgeret, alium summarium de eodem domo reciperem. E contra abbas et monachi proponebant quod non nisi ad opus comitis Andegavorum ab ipsa domo summarium poterat exigere, et cum ab illo opere reverteretur, statim aut saltem in sequenti die et cum omni apparatu ad eandem domum de Cancellis per nuncium suum remittere tenebatur. Cum autem super his diutius litigatum fuisset, tandem, Deo volente, apud Ambaziam, coram Sulpitio, domino ejusdem Castri, in hanc pacis concordiam, devenimus quod ipse Robertus pro summario, quem dicebat esse mortuum, mihi Raginaudo tunc abbati Sancti Juliani Turonensis et monachis nostris, scilicet..... reddidit unum palefredum et per frenum nos saisivit coram Sulpitio, domino Ambasio et multis aliis tam clericis quam militibus et aliis laicis; et ita statutum est quod quociens idem Robertus vel*

*successores sui summarium, sicut dictum est, ad opus comitis Andegavorum receperit, statim in sequenti die, postquam de exercitu fuerit reversus, summarium sanum, cum omni apparatu priori de Cancellis restituet. Quod si mortuus fuerit summarius vel debilitatus corpore, alium ab abbate et monachis, vel a predicto domo non recipiet de Cancellis donec equivalentem summarium ipse vel successores sui nobis et dictæ domui restituerit. Nos autem quinquaginta libras quas nobis reddere tenebatur pro dampno quod gens Sulpicii domini Ambazie in domo nostra de Cancellis et in hominibus nostris, tempore guerrarum fecerat pro defectu custodiæ suæ, ei benigne, pro bono pacis, dimisimus in curia jam dicti Sulpicii domini Ambazie, apud eundem castrum, anno gratiæ mccc<sup>o</sup> multis videntibus et audientibus.*

Il existait, sur le territoire de Chanceaux, un monument druidique que nous voyons désigné sur la carte de Cassini sous le nom de *Pierre Couverte*.

Le moulin de Chanceaux, propriété de l'abbaye de Saint-Julien, fut vendu nationalement le 20 janvier 1791.

MAIRES DE CHANCEAUX. — Jean Fleuriau, 1791. — Roquencourt, 1801. — Collinet, 1803. — Petit-Nau, 29 décembre 1807, démissionnaire en 1810. — Mignon, 26 décembre 1810. — Verdier, 2 décembre 1817, 1<sup>er</sup> août 1821. — Jean-Baptiste Petit-Nau, janvier 1826. — Petit-Mercieul, 25 août 1830. — Petit-Nau, 30 avril 1831. — Jules-Charles-François Lavalley, 1831, 4 décembre 1834, 11 juin 1837, 27 juillet 1846. — Houssard, 1852. — Jean-Bernard Henraux, 1859. — Jean Robin-Loré, mai 1871. — Henraux, octobre 1876, 21 mai 1878.

Arch. d'I.-et-L., titres de l'abbaye de Saint-Julien; G, 14; Biens nationaux. — D. Housseau, I, 171; VII, 3231. — Chroniques de Touraine, *Brevis hist. S. Juliani Turonensis*, 224, 231. — Bibl. de Tours, fonds Salnon, manuscrits n<sup>os</sup> 1278, 1279 et 1280, titres de Saint-Martin, VIII. — D. Mabillon, *Annal. ord. S. Benedicti*, III, 769. — *Scriptores Gallie*, IX, 722. — Guérard, *Divisions territoriales des Gaules*, 146. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Gallia christiana*, XIV, 84 (instrum.). — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 73. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 523. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 205. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VIII, 120, 130; IX, 194. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 30, 38, 39, 88. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 96. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 68-69. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1877), p. 41. Il est dit dans cet ouvrage, que Chanceaux (canton de Loches), appartenait, en 13., à un nommé Robert. C'est une erreur : Ce fait s'applique à Chanceaux-sur-Choisille. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire*.

**Chanceaux-sur-Choisille**, f., c<sup>as</sup> de Chanceaux-sur-Choisille.

**Chancelée**, paroisse de Ferrières-Larçon.

— Ancien fief, relevant de Ferrières-Larçon et de la Turmelière. En 1613, il appartenait à François de Crevant, qui rendit aveu le 4 juin de cette année; — en 1667, à N. Mauduit; — en 1737, à Charles-Henri de Préville, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 71.)

**Chancelée** (la Haute-), f., c<sup>ne</sup> de Ligré. — *Chanzhalea*, XII<sup>e</sup> siècle. — (*Cartulaire de Noyers*). — *Chancelée*, carte de l'état-major. — *Champsellé*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Chinon, et, pour une partie, du château de la Rajace. Vers 1520, il appartenait à Jean Potaire, Éc., seigneur de Neuil. — Le 18 novembre 1564, Adrien Quinard, héritier du précédent, lieutenant-général de Touraine, le vendit à François Guyndeau, sieur du Bourg, et à Marguerite du Val, sa femme. Ce domaine fut ensuite possédé par : Pierre de Baignan, Éc. (1650). — Henriette Bidé, femme d'Armand-Louis de Ruzé (1697). — Anne de Lomeron, veuve du précédent (1706); — Louis-Auguste, marquis de Ruzé, seigneur de la Prezaie, Gabriel-Martin de Ruzé, cornette de cavalerie, Pierre-François-Joseph de Ruzé, Éc., clerc tonsuré, Marguerite-Armande de Ruzé et Marie-Anne de Ruzé, tous héritiers d'Anne de Lomeron (1714); — Michel-Étienne Turgot, marquis de Sousmont, seigneur de Saint-Germain-sur-Laulne, conseiller au Parlement, marié le 25 novembre 1718, à Madeleine-Françoise Martineau, décédé le 1<sup>er</sup> février 1751. Il eut quatre enfants : 1<sup>o</sup> Michel-Jacques, marquis de Sousmont et baron d'Étrepagny; 2<sup>o</sup> Étienne-François, qui suit; 3<sup>o</sup> Anne-Robert-Jacques, conseiller au Parlement de Paris (1753), intendant de Limoges (1761), contrôleur général des finances (1774), décédé le 20 mars 1781; 4<sup>o</sup> Françoise-Hélène-Étiennette, mariée, le 9 novembre 1757, à Paul-Hippolyte de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France.

Étienne-François Turgot, marquis de Sousmont, chevalier de Malte, brigadier des armées du roi et lieutenant-général aux îles de Cayenne, possédait Chancelée en 1766-78. Il rendit hommage pour Chancelée le 25 août 1767.

Anne-Étienne-Michel Turgot, marquis de Sousmont, seigneur de Chancelée, des Bretignolles, Anché, Bois-de-Veude, comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée électorale de la noblesse, en 1789.

Il existait dans le logis seigneurial de Chancelée, une chapelle placée sous le vocable de sainte Marie-Madeleine, et que nous trouvons mentionnée dans un titre de 1721 et dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787. A cette dernière époque elle servait de grange.

Les religieuses de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, de Champigny, possédaient à Chancelée une métairie qu'elles vendirent, par acte du 28 juin 1650, à Pierre de Baignan.

*Cartulaire de Noyers. — Rôle des fiefs de Touraine.*

— Arch. d'I.-et-L., C, 601; E, 166, 219, 309; G, 44; *titres de Champigny. — Lhermite-Souliers, Hist. de la noblesse de Touraine*, 61. — Bibl. nationale, *Armorial général* (1696). — D. Housseau, XII, 5860. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIX. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentils-hommes de Touraine*, 6.

**Chancelée** (la Basse-), f., c<sup>ne</sup> de Ligré. — *Chancelée*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la Rajace, et, à partir de 1632, du duché de Richelieu. En 1655, il appartenait à René de la Châtre; — en 1685, à François de la Châtre, Éc.; — en 1696, à Nicolas de la Châtre; — vers 1700, à Étienne Damours, qui le vendit à Anne de Lomeron, veuve de Pierre de Baignan. Il fut ensuite possédé par les familles Ruzé et Turgot. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600, 601; E, 219. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine. — P. Anselme, Hist. général. de la maison de France*, IV, 353. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Chancelée** (étang de), c<sup>ne</sup> de Ligré.

**Chancelée**, vil., c<sup>ne</sup> de Luzillé, 67 habit. — *Chancelée*, carte de l'état-major.

**Chancellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Huismes. — En 1650, elle appartenait à Jean Dreux, procureur du roi à Chinon; — en 1696, à Pierre Dreux. — (Arch. d'I.-et-L., *titres d'Ussé. — Armorial général* (1696).)

**Chancellerie** (le lieu de la), paroisse de la Ville-aux-Dames. — En 1596, il appartenait à Laurent Boissimon. — (*Fabrique de la Ville-aux-Dames*).

**Chanchi** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice. — *Chanchi*, carte de l'état-major.

**Chanda**. V. *Chandre*, c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne.

**Chandelière** (la), c<sup>ne</sup> de Courcelles. V. *Cavelière*.

**Chandelle** (la croix de la), c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne, près du chemin de Rochedais à Rilly.

**Chandelle** (le lieu de la Petite-), près de la Croix, c<sup>ne</sup> de Preuilly.

**Chandeny**, ou **Chandenay**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Mars. — En 1666, François Le Vaillant était qualifié de sieur de Chandeny. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.)

**Chandoiseau**, c<sup>ne</sup> de Luzillé. V. *Champ-d'Oiseau*.

**Chandon**, rivière. V. *Échandon*.

**Chandon**, vil., c<sup>ne</sup> d'Athée, près du Cher, 74 habit. — *Eschandon, Port d'Eschandon*, 1583. — *Chandon*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1596, il appartenait à Anne de Touche, veuve de N. Rancher. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Chaumont. — Rôle des fiefs de Touraine. — D. Housseau*, XI, 4700.)

**Chandon** (les port et passage de), sur le Cher, paroisse d'Athée, constituait un fief qui relevait du château d'Amboise. En 1525, ce fief appartenait à Anne Bohier, femme de Nicolas de Cerisay, baron de la Rivière et bailli de Cotentin. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633; — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 189.)

**Chandon**, c<sup>ne</sup> de Francueil. V. *Coulommiers*.

**Chandon** (le Bas-), vil., c<sup>ne</sup> de Lussault, près de la Loire, 31 habit. — *Chandon*, carte de Cassini.

**Chandon** (le lieu de), *alias Puits-de-Pouzay*, ou **Petit-Palais**, paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes. — Ancienne dépendance du fief de Bréhémont. Le seigneur de ce fief y tenait ses assises. — (Arch. d'I.-et-L., G, 84.)

**Chandon**, vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Denis-hors, 91 habit. — *Campus Deneis in parochia S. Dionisii*, 1262-1272 (titres de l'Hôtel-Dieu d'Amboise). — *Les Haut et Bas-Chandon*, 1522. — *Chandon*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant d'Amboise. Au xvii<sup>e</sup> siècle, la collégiale de Saint-Martin de Tours y possédait une métairie. Le 26 mars 1727, Jean-Baptiste Eyrolles rendit aveu pour le fief, dont il était propriétaire. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise*, I. — Arch. d'I.-et-L., C, 564, 603, 633; E, 32.)

**Chandon**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau, près de la Loire. — *Mazières*, 1426. — *Chandon*, ou *Fief de Mazières*, 1525. — *Petit-Chandon*, 1577 (Gaignères, 678). — *Chandon*, carte de l'état-major. — *Chandon-de-Bonneau*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant d'Amboise. En 1436, il appartenait à Jehan Hardouin; — en 1524, à Anne Bohier, femme de Nicolas de Cerisay, baron de la Rivière et bailli de Cotentin. En 1525, ce dernier rendit hommage pour ce fief et pour ceux du Coudray et de Bastereau. Le fief passa ensuite aux mains d'Antoinette de Cerisay, fille de Nicolas de Cerisay et d'Anne Bohier, mariée, le 14 mai 1538, à François Olivier, chev., seigneur de Leuville, qui fut chancelier de France en 1545. François Olivier mourut à Amboise le 30 mars 1560. Chandon entra, à cette époque, dans la famille Bohier. François Bohier, évêque de Saint-Malo, rendit aveu pour ce domaine en 1565. Antoine Bohier, son successeur, en fit hommage en 1572, et, le 26 novembre 1573, il le céda, par échange, aux chanoines du Plessis-les-Tours. — (Arch. d'I.-et-L. C, 633, 651; E, 64. — (Bibl. nationale, Gaignères, 678. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 189, 190.)

**Chandre**, ou **Chande** (le Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne. — *Chanda, terra de Canda*, xi<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Chandre*, carte de l'état-major. — Vers 1065, un

chevalier de Nouâtre, nommé Achard, donna ce domaine à l'abbaye de Noyers. Cette donation fut confirmée, quelques années après, par Niva, femme de Thomas de l'Île. — (*Cartulaire de Noyers*, chartes XLVII, LXXX, CXIII, CCCV. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Chandry**, ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Mars, 19 habitants.

**Chanfreau**, paroisse du Bas-Nueil-sur-Dive, en Poitou. — Ancien fief, relevant de Loudun. Dans quelques titres du xvii<sup>e</sup> siècle, on le trouve désigné sous le nom de *Mallé*. Vers 1446, il appartenait à Jean Briçonnet, receveur général des finances; — en 1482, à Jean Poncher, par suite de son mariage avec Perrine Briçonnet; — en 1553, à un autre Jean Poncher, bailli d'Étampes et trésorier des guerres; — en 1580, à Jacques Hurault de Vibraye, seigneur de la Grange et de Cheverny; — en 1618, à Jean Angibault; — en 1785, à Charles-François de Girard, marquis de Charnacé, qui rendit aveu le 18 juillet de cette année. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 587, 588, 603. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VI, 427, 428, 505.)

**Changast**, paroisse de Saint-Cyr-sur-Gault. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. Pasquier de la Folie en était seigneur en 1558. — (Archives du château de Pierrefitte.)

**Changeon** (le), ruisseau. — *Fluvius Camioni, in vicaria Cainonensi*, x<sup>e</sup> siècle; *Cambio*, 1090; *Douet de Changeon*, 1555 (*chartes de l'abbaye de Bourgueil*). — Il prend sa source à l'Étang-du-Mur, commune de Rillé, passe dans la commune de Continvoir, où il reçoit le ruisseau de Millet, — dans la commune de Gizeux, où il se joint aux ruisseaux de Branne et de Graffin, — dans la commune de Benais, — dans celles de Bourgueil et de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, où il prend le nom de Doit (ou Douet), puis celui d'Authion, en entrant dans le département de Maine-et-Loire. Dans l'Indre-et-Loire ce cours d'eau fait mouvoir vingt usines. — (A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 29. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 82. — D. Housseau, XII, 5060; XIV.)

**Changeonnais** (le lieu des), près de la boire Mitaine, c<sup>ne</sup> de Bourgueil.

**Changeonnerie** (la croix de la), c<sup>ne</sup> de Jaulnay, près du chemin de Jaulnay à Leigné.

**Changoux**, f., c<sup>ne</sup> de Château-la-Vallière. — Ancienne fonderie, qui dépendait des forges de Château-la-Vallière. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 23 octobre 1837).

**Changoux**, étang, c<sup>ne</sup> de Château-la-Vallière.

**Changoux** (le Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Souvigné.

**Changuy** (hôtel de), situé dans le bourg de Montbazou. — Ancien fief, relevant de Mont-

bazon. Antoine Baudet, Éc., rendit hommage pour ce fief en 1416. — (D. Housseau, XII.)

**Channais**, c<sup>as</sup> de Chouzé-sur-Loire. V. *Champnais*.

**Channay**, commune du canton de Château-la-Vallière, arrondissement de Tours, à 40 kilomètres de Tours et à 9 de Château-la-Vallière. — *Ecclesia de Chadenaco*, xi<sup>e</sup> siècle (charte de Marmoutier); *Channaios*, *Channai* (charte de Foulques, comte d'Anjou). — *Channé*, *Chahannay*, xvii<sup>e</sup> siècle (Registres d'état-civil de Channay). — *Channay*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Saint-Laurent-de-Lin; à l'est, par celles de Courcelles et de Savigné; à l'ouest, par Meigné et Breil (Maine-et-Loire); au sud, par Rillé et Hommes. Elle est arrosée par le ruisseau de Pont-de-Sarre, qui vient de Savigné et se jette dans le Lathan; — par le ruisseau de la Barrée et par le Lathan, qui fait limite avec la commune de Rillé, au sud. On y trouve deux étangs : l'étang du Plessis et l'étang de Pont-Garault. Elle est traversée par le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 38, de Chinon à Château-du-Loir.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Bois-Feuillet (43 habit.), ancien fief. — Les Braudières, ancien fief, relevant du château de Rillé. — Bois-Bougard (12 habit.). — Le Bardeau (13 habit.), ancien fief, relevant de Rillé. — La Barrée, ancien fief, relevant de Rillé et de Charentilly. — Beaurepaire, ancien fief, relevant de Rillé. — Le Mesnil (34 habit.), ancien fief, relevant de Rillé. — La Minière (15 habit.). — Le Mortier (15 habit.). — Millevrault (15 habit.), ancien fief, propriété de l'abbaye de Bourgueil. — La Grollerie, ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière. — La Grande-Maison, ancien fief, relevant de Rillé. — Les Hayes, ancien fief, relevant de Rillé. — Lessay, ancien fief, relevant de Rillé. — Le Portail (46 habit.). — Le Pays-Neau (9 habit.). — Roche-Château, ancien fief, relevant de Rillé. — Le Plessis, ancien fief, relevant de Rillé. — La Fontaine, ancien fief, relevant de Rillé. — La Cotinière, ancien fief, relevant également de Rillé. — Le Cormier, ancien fief. — Champeigné (14 habit.), ancien fief, relevant de Channay. — Les Claircinières (16 habit.). — Bas-de-la-Croix (18 habit.). — Bas-Coudray (29 habit.), ancien fief, relevant de Rillé. — La Broderie, ou Braudières, ancien fief, relevant de Rillé. — Vaux, ancien fief. — Les Fosses-Blanches (26 habit.). — Theluet, le Gros-Chêne, la Maison-Neuve, la Morfacière, la Caillonnerie, la Grande-Maison, la Chantrie, Bois-Marion, l'Armée, la Casse, Petit-Rois, la Galerie, Chivart, la Brochardière, la Chauvellière, l'Épronnière, la Berthonnière, la Richardière, Champmilon, la Renardière, Coisné, Bray, la Guérinière, le Tertre, la Maladrerie, la Croix-Grosnez, la Robardière, la Brodrie, les

Chales, la Gaudinière, les Sambaux, la Planche, le Tremblay, la Baleuserie, la Templierie, la Jenvrie, la Bonnelière, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Channay était dans le ressort de l'élection de Baugé et faisait partie de l'archiprêtré de Bourgueil, diocèse d'Angers. En 1793, elle dépendait du district de Langeais.

*Superficie cadastrale*. — 2772 hectares. — Le plan cadastral a été dressé par Delaunay, en 1810.

*Population*. — 193 feux en 1764. — 899 habit. en 1801. — 893 habit. en 1804. — 1009 habit. en 1808. — 1006 habit. en 1821. — 1100 habit. en 1831. — 1137 habit. en 1841. — 1076 habit. en 1851. — 1145 habit. en 1861. — 1034 habit. en 1872. — 1023 habit. en 1876.

*Foires* le 1<sup>er</sup> mars et le 4 novembre. — Cette dernière a été établie par ordonnance royale du 11 février 1837.

*Assemblée* pour location de domestiques le quatrième dimanche de juin.

*Bureau de poste* de Rillé. — Chef-lieu de perception.

L'église, placée sous le vocable de saint Quentin, n'offre rien de remarquable. Les parties les plus anciennes appartiennent au xii<sup>e</sup> siècle.

Plusieurs membres de la famille de Savonnières furent inhumés dans cette église, entre autres : Jean et Louis de Savonnières.

Jean de Savonnières, seigneur de la Troche, de Vallan, de Saint-Germain d'Arcé et du Vivier-des-Landes, fils d'Antoine de Savonnières et de Charlotte de Saint-Germain, mourut le 25 septembre 1612 (ou le 23 novembre d'après son épitaphe). De son mariage avec Jacqueline de Menon, en 1615, à Isaac de Frezeau, seigneur d'Amailou, de la Frézelière et de Taffonneau, colonel du régiment de Touraine; et, en secondes noces, en février 1642, à René de Chauméjan, marquis de Fourilles.

Louis de Savonnières, chev., seigneur de la Troche, fit son testament le 28 mai 1655 et mourut peu de temps après. Il eut sa sépulture près de l'autel Notre-Dame.

Sur une plaque de cuivre fixée à l'un des piliers de la nef, on lit l'inscription suivante :

A HAUT ET PUISSANT MESSIRE JEHAN DE SAVONNIÈRES, SEIGNEUR DE SAINT-GERMAIN, DU VIVIER-DES-LANDES ET DE G....., PUISNÉ DE LA ROCHE, CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY, MESTRE DE CAMP D'UN RÉGIMENT DE DIX COMPAGNIES DE GENS DE PIED ET CAPITAINE D'UNE COMPAGNIE D'ARQUEBUSIERS A CHEVAL.

*Si passant tu as peur de voir sur ce tombeau  
Peints divers instruments du Dieu porte-flambeau,  
Ombres de coutelas, de canons, de cuirasses,  
Reconnois qu'en celui reposent cent mille.  
Cent mille exploits de mars qui un jour eurent cours  
..... et ses graces*



*C'est Jehan de Savonnières, ennemi de la peur,  
Redouté des dangiers et chéry de l'honneur  
Qu'Henry le Grand ayma pour sa grande vaillance  
Il fut à Moncontour, Jarnac, Coutras, Yvri,  
Arques, où il rendit le plus vaillant marri  
Et où les plus hardis aborderent sa lance.  
De Laval, du Bellay, du Lude, d'Avaugour,  
Durestal, de Luce le prennent pour leur tour  
Et Malicorne encore l'appelle son Aurore.  
Sa vertu ne peut moins que d'acquérir les cieuz.  
Son bras qui est cogneu en mille et mille lieux  
Était pour dominer et le Scite et le More.  
Couvre donc ce saint lieu de roses et de lis ;  
Les palmes, les lauriers ont les faits embellis ;  
La Dèité ne veut qu'or, encens et la mire ;  
La grandeur, le triomphe et l'immortalité  
Le font or jouissant d'une triple unité  
Qui n'ayme rien de nous qu'un gracieux zéphire.  
Est décédé le vendredi 23<sup>e</sup> novembre 1612, âgé de  
48 ans deuz mois.*

L'église reconnaissait pour fondateur le seigneur de Rillé.

Channay était un prieuré-cure dépendant de l'abbaye de Saint-Hilaire-de-la-Celle, de Poitiers, ordre de Saint-Augustin. Le seigneur du Plessis-Bourdeil devait au prieur une rente de seize boisseaux de blé « réquérable au dit lieu du Plessis « le jour et fête de saint Michel-Montgargan de « chaque année; pour raison de quoi le dit « prieur était obligé de tenir une lampe allumée « dans l'église pendant les première et grand- « messe de chaque dimanche et pendant l'octave « du sacre. »

Dans un aveu rendu le 31 décembre 1759, le prieur François de la Brousse déclare qu'il doit « à chaque mutation de seigneur et de prieur, un « diner au seigneur de Channay, à madame son « épouse, à monsieur son fils aîné, à son gentil- « homme et à la demoiselle de madame, en « l'avertissant quinze jours à l'avance. »

Le déclarant ajoute : « Si le diner n'était prêt, « ainsi que le foin dans le ratelier, l'avoine dans « la mangeoire et la poule prise pour l'oizeau, le « dit seigneur pourra faire tuer un porc dans la « cour du dit sieur prieur, et au défaut, un bœuf « de harnois, dans la métairie du prieuré; et si « le seigneur rencontre un gentilhomme depuis « son château du Mesnil, en allant au dit prieu- « ré, il pourra le mener avec luy. »

Le prieuré possédait les fiefs des Petites-Braudières et de la Pelleterie, *alias* le Petit-Fossé, paroisse d'Hommes, la closerie de la Bodarderie, paroisse de Channay, un domaine appelé Métairie-du-Prieuré, et divers terrains relevant du fief des Trois-Seigneurs. Ces possessions sont indiquées dans des déclarations féodales des 23 et 29 novembre 1759 et 6 juin 1786.

Du prieuré dépendait une chapelle dédiée à Notre-Dame et située, dit un aveu du 31 décembre 1759, « près le portal de la vieille ville de Rillé, nommé le Portal de Channay. »

Il existait dans le château du Mesnil-Maulay, ou Mesnil-Rillé, une chapelle dédiée à Notre-Dame. Au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, elle était des-

servie dans l'église de Channay. Vers 1780, ses revenus furent réunis à ceux de la chapelle de Lathan. Le dernier chapelain de la chapelle de Lathan-Mesnil fut N. Dreux, curé de Breil (1790), décédé le 7 mars 1792.

PRIEURS-CURÉS DE CHANNAY. — (Ils étaient chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France). — Nicolas d'Averton, 1594. — François Plessis, 1602. — Charles Trouvé, 1639. — Michel Molais, 1661. — André Lasnier, 1664. — Jean Besnard, 1682. — Urbain Bluet, 1691, 1730. — René Marchaisseau, 1738. — François de la Brousse, 1762-80. — François-Charles Vauguyon, 1786-90. — CURÉS : Pinguenet, 1803. — Pelot, 1807. — J.-B. Fournier, 1819. — Maille, jeune, 1826. — Chantreau, 1838. — Renou, 1871, 1878.

Le fief de Channay relevait de la baronnie de Rillé.

Aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, une partie de ce domaine a été possédée par la famille de Savonnières.

Simon de Savonnières, chev., seigneur de Channay (en partie), de la Troche et de Saint-Germain-d'Arcé, guidon de la compagnie des gendarmes du Bellay, mourut en 1621, âgé de vingt-huit ans. Il avait épousé Jeanne Raoul, fille d'Étienne Raoul, Éc., seigneur du Clos, conseiller au Parlement de Bretagne, et d'Hélène de la Tour d'Évié. De ce mariage sont issus : 1<sup>o</sup> Martin, qui suit; 2<sup>o</sup> Françoise, mariée à Martin de Savonnières, marquis de la Bretesche, seigneur de Machecourt, lieutenant-général des armées du roi.

Martin de Savonnières, chev., marquis de la Troche, seigneur de Channay (en partie), de la Martinière, de la Roche, des Hayes, de Champfleury, de Tremblay, chevalier des ordres du roi et gentilhomme de sa chambre, conseiller au Parlement de Bretagne, épousa, le 28 novembre 1641, Marie Goddes de Varennes, fille de Charles Goddes de Varennes, seigneur de la Perrière, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Marie Daguet. De ce mariage naquit un fils unique, François-Martin de Savonnières, chev., marquis de la Troche, seigneur des Hayes, de Champigné, la Guillonnière, la Roche-Hubert, la Ploquinnière, la Grande-Maison, la Lucasière, etc., maréchal de camp, qui fut tué au combat de Leuze le 15 septembre 1691.

(Pour la liste des autres seigneurs de Channay, V. Rillé.)

On trouve dans la commune de Channay une assez grande quantité de pierres coquillières, des faluns et une pierre dure nommée *Pierre de Crouas*, par les habitants de la contrée.

MAIRES DE CHANNAY. — Guillon, 1801. — Guillaume Girault, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Grelly, 10 juin 1816. — Leferme, 11 novembre 1817. — Pierre Pescheteau, 1820, 1826, 4 décembre 1834, 31 mai 1840, 6 juillet 1846. — Coudray, 1852. — Maffray, 1863. — René

Hubé, 1867, mai 1871, 9 février 1874, octobre 1876, 21 janvier 1878.

Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Marmoutier, III, et manuscrits 1311 et 1496. — Arch. d'I.-et-L., B, 27, 40; C, 336; E, 318; G, 38. — D. Housseau, III, 914; XIII, 10784. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 211. — Registres d'état-civil de Channay. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1837). — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VIII, 657; XVIII, 382, 383. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 96. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 69. —

**Chanoines** (le bois des), c<sup>ne</sup> de Rigny.

**Chanoinesses** (les), f., c<sup>ne</sup> de Luynes.

**Chanoinie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher. — Ancienne propriété du Chapitre de Saint-Florentin d'Amboise. Elle fut vendue nationalement le 26 janvier 1791. — (Arch. d'I.-et-L., G 345; *Biens nationaux*.)

**Champin** (l'étang), près de la Mahonnerie, c<sup>ne</sup> de Saint-Aubin.

**Chantaisière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-de-Tournon, 15 habit. — Simon Piozet, décédé le 6 décembre 1668, était qualifié de sieur de la Chantaisière. — (Registres d'état-civil de Preuilly.)

**Chantaupin**, c<sup>ne</sup> de Ligueil. V. *Châteaupin*.)

**Chantecaille** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Bossay. — Jacques Porcher est qualifié de sieur de Chantecaille dans des actes de 1601-5. — (Registres d'état-civil de Bossay.)

**Chanteclerc** (Charles de), originaire de Moulins, fut lieutenant-général et juge ordinaire au bailliage de Tours vers 1540, puis conseiller au Parlement de Paris le 2 juillet 1541. Il eut deux fils qui furent conseillers au même parlement. — (Moréri, *Diction. historique*, I, 813. — La Chesnaye-des-Bois, *Diction. de la noblesse*, I, 219. — Blanchard, *Hist. du Parlement de Paris*.)

**Chantefins** (métairie de), paroisse d'Autrèche. — *Champ-de-Fins*, 1547. — Propriété de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. — (Arch. d'I.-et-L., titres de Fontaines-les-Blanches.)

**Chantegrolle**, ham., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny, 10 habit. — Ancien fief, relevant de la baronnie du Grand-Pressigny. En 1793, il fut vendu nationalement sur Pierre Gilbert de Voisins. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103, 104; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Chantejeau** (le lieu de), dans les landes du Ruchard, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Chantejeau** (le lieu de), près du Marchais de la Chaux-Berton, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Chantejeau**, f., c<sup>ne</sup> de Candès. — *Chant-de-Jau*, plan cadastral.

**Chantejeau** (bois de), près de Chignolé, c<sup>ne</sup> de Braslou.

**Chantejeau**, f., c<sup>ne</sup> de Razines. — *Terra quæ dicitur Cantat gallus, proxima castro Fagizæ*, 1086; *Canta gallus*, 1099; *Cantat gallus*, 1112; *Terra Cantagalli*, 1126 (*Cartulaire de Noyers*). — *Chantezeau*, xvi<sup>e</sup> siècle (Arch. d'I.-et-L., B, 17). — *Chantezeau*, carte de Gayard et de l'état-major. — Vers 1086, Odila, femme d'Ivon de Tavant, donna la moitié de ce domaine à l'abbaye de Noyers; l'autre moitié appartenait à Gosselin, vicaire de Faye, qui en fit don au même monastère vers 1100. Ces donations furent confirmées, quelques années après, par Raoul, fils d'Athelin. Vers 1500, Chantejeau appartenait à Damien de Chargé; — en 1502, à Simon André, Éc., à Jean Herbert et à Nicolas de Termes, Éc.; — en 1579, à Bertrand André; — en 1693, à René de Grosbois et à Jean du Rivau, Éc.; — en 1694-1738, à René du Rivau, Éc., seigneur du Luc et de la Couture; — en 1769, à Jacques Fromaget de Belair, à Madeleine Georget de Bourjolly et à Armand-Marc du Rivau. — (*Cartulaire de Noyers*, chartes cxxxvii, ccliii, cclxviii, cclxxii, ccclxxxvi, cdlvii. — (Arch. d'I.-et-L., B, 17; *Inventaire des titres du prieuré de Lièze*.)

**Chanteleuserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Benais.

**Chantelou**, c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. V. *Chanteloup*.

**Chanteloup**, f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-Village. — *Cantus Lupi*, xiii<sup>e</sup> siècle. — (*Cartulaire du Liget*.)

**Chanteloup** (les Grand et Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Betz. — *Domus quæ dicitur Cantus Lupi*, 1193. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Ligueil. Le propriétaire devait à son suzerain une maille d'or, à muarce de seigneur, et était tenu « au service personnel, à Ligueil, une fois l'an, « pour la garde du corps de saint Laurent, la « veille et le jour de la fête. » En 1127, plusieurs religieux, dépendant de la collégiale de Saint-Martin, étaient établis dans ce lieu. Le Chapitre de Saint-Martin, dans le cours de cette année, leur accorda dix sols de cens, une dîme et le droit de pasnage pour leurs porcs. En février 1269, Guy, doyen de Saint-Martin, céda Chanteloup à Pierre Savary, et reçut, en échange, une partie du manoir de Piégu. Vers 1596, Louis Bonamy était seigneur du fief de Chanteloup. Il le vendit à Claude Quentin, enquêteur pour le roi au siège royal de Loches. Le 1<sup>er</sup> juillet 1619, Gilles Quentin, fils de Claude, conseiller du roi et contrôleur au grenier à sel de Loches, rendit hommage pour ce domaine, qui fut ensuite possédé par les religieuses de Beaulieu, dites Viantaises. — (Arch. d'I.-et-L., *doyenné de Saint-Martin*; G, 400, 404; titres des Viantaises de Beaulieu; *Biens nationaux*. — D. Housseau, IV, 1490; XXXI. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

— E. Mabile, *La Pancarte noire de Saint-Martin*, 504.)

**Chanteloup**, vil., c<sup>de</sup> de Bléré, 48 habit.

— *Chanteloup*, carte de l'état-major.

**Chanteloup** (landes et bois de), c<sup>de</sup> de Bourgueil.

**Chanteloup** (le lieu de), c<sup>de</sup> de Civray-sur-Cher, près du chemin de la Croix-des-Noues aux Ageons.

**Chanteloup** (le lieu de), près de Benais, c<sup>de</sup> de Huismes.

**Chanteloup**, c<sup>de</sup> de Fondettes. V. *Chantelouze*.

**Chanteloup** (le lieu de), près des Roches, c<sup>de</sup> de Jaulnay.

**Chanteloup** (la fosse de), près de la Martrie, c<sup>de</sup> de Marigny.

**Chanteloup**, f., c<sup>de</sup> de Neuvy-Roi. — *Chantelou*, 1610. — *Le Haut-Chanteloup*, 1789. — *Chanteloup*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë, à foi et hommage simple et trente-deux sols de service (aveu du 1<sup>er</sup> juillet 1470). Les bâtiments du *Bas-Chanteloup*, situés près du Haut-Chanteloup, n'existaient plus en 1789. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la prévôté d'Oë et terrier d'Oë*.)

**Chanteloup**, paroisse de Saint-Avertin. — Ancien fief, relevant du château de Montbazou. Le propriétaire devait à son suzerain un arc d'if, à muance de seigneur. En 1583, ce fief appartenait à Jean Bournaye. — (D. Housseau, XI, 4700; XII, 7009. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazou*, I, II.)

**Chanteloup**, vil., c<sup>de</sup> de Saint-Denis-hors, 86 habit. — *Chantelou*, 1209 (charte de Fontaines-les-Blanches). — *Chanteloup*, carte de Cassini. — *Chante-Loup*, carte de l'état-major. — Au xvi<sup>e</sup> siècle, ce n'était qu'une simple métairie. Érigée en fief, en janvier 1668, en faveur de François le Franc, secrétaire du roi, intendant des turcies et levées de la Loire, du Cher et de l'Allier, elle fut réunie, au xviii<sup>e</sup> siècle, au duché d'Amboise.

Jean Alexandre, vers 1500, et Mathieu Guignel, trésorier de France à Tours, en 1561, prenaient la qualification de seigneurs de Chanteloup.

Ce domaine passa ensuite : à Raoul Gaudion, vers 1570 ; — puis aux enfants de ce dernier, qui vendirent à Jean Chevalier. Par acte du 1<sup>er</sup> juillet 1577, celui-ci consentit une vente au profit de Jean Michau qui, à la date du 7 juin 1583, céda la même terre à François le Franc, fruitier ordinaire du duc d'Alençon (maire d'Amboise, 1588). Ce fut en faveur d'un autre François le Franc, intendant des turcies et levées, probablement petit-fils du précédent, que Chanteloup fut érigé en fief, comme nous l'avons dit plus haut.

Claude-Arnoul Poncher, seigneur de Chanteloup, par suite de son mariage avec Marie-Madeleine le Franc, fille de François, vendit cette terre, par acte du 21 octobre 1695, à Louis le Boulz, grand-maitre des eaux et forêts de Touraine, Anjou et Maine.

En 1713, Jean Bouleroue d'Aubigny, grand-maitre des eaux et forêts au département de Touraine, secrétaire du roi et de la reine d'Espagne, acheta, pour la princesse des Ursins, le domaine de Chanteloup, y fit bâtir un magnifique château, et créa de splendides jardins. Plus tard, il en devint lui-même propriétaire et fonda, dans son château, en 1726, une chapelle, qui fut consacrée, le 18 septembre de la même année, par l'archevêque de Tours, Chapt de Rastignac. Il mourut le 8 avril 1732. Sa fille, Adélaïde-Françoise, épousa Louis de Conflans, marquis d'Armentières, qui devint, par ce mariage, seigneur de Chanteloup, et le vendit, le 24 février 1761, à Étienne-François, duc de Choiseul. Par lettres patentes du 10 janvier 1764, le fief fut réuni à la terre d'Amboise, érigée en duché. Le duc de Choiseul construisit dans le manoir seigneurial une nouvelle chapelle dont la consécration eut lieu le 3 mai 1765. En 1770, il fut exilé dans ce domaine où il fit élever, cinq ans après, une Pagode, dans laquelle les inscriptions suivantes furent placées :

CE MONUMENT, CONSTRUIT SUR LES DESSINS DE LOUIS-DENIS LE CAMUS, ARCHITECTE, FUT COMMENCÉ LE 2 SEPTEMBRE 1775, ET ACHÉVÉ LE 30 AVRIL 1778. SA HAUTEUR EST DE 120 PIEDS ET DEMI. LE DERNIER ÉTAGE EST ÉLEVÉ AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER DE 95 TOISES 4 POUCES.

ÉTIENNE-FRANÇOIS, DUC DE CHOISEUL, PÉNÉTRÉ DES TÉMOIGNAGES D'AMITIÉ, DE BONTÉ, D'ATTENTION DONT IL FUT HONORÉ PENDANT SON EXIL, PAR UN GRAND NOMBRE DE PERSONNES EMPRESSÉES A SE RENDRE EN CE LIEU, A FAIT ÉLEVER CE MONUMENT POUR ÉTERNISER SA RECONNAISSANCE.

Le duc de Choiseul mourut à Paris le 8 mai 1785. Son corps, rapporté à Saint-Denis d'Amboise, fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse.

Chanteloup passa ensuite à Jacques de Choiseul-Stainville et à Charlotte-Eugénie, comtesse de Choiseul, qui le vendirent, avec le duché de Choiseul-Amboise, à Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre (acte du 20 juillet 1786). Confisqué, à l'époque de la Révolution, sur la duchesse d'Orléans, héritière du duc de Penthièvre, il fut mis aux enchères et adjugé, au prix de 234,034 livres, à Guillaume-Michel Barbier-Dufays, chef d'escadron au 13<sup>e</sup> régiment des chasseurs à cheval, le 9 ventôse an VI (27 février 1798). En l'an X, cet acquéreur n'ayant pas encore payé le prix d'adjudication, le gouvernement le déclara déchu de ses droits, annula son contrat et mit une seconde fois le domaine en

vente. Le 31 juillet 1802, à la suite d'enchères assez animées, Chanteloup et ses dépendances furent adjugés, pour 200,000 livres, à Charles Guyot, architecte à Tours, qui déclara que son achat était fait pour le compte de Jean-Antoine Chaptal, conseiller d'État et ministre de l'Intérieur.

Dans cette vente étaient compris, outre le château de Chanteloup et la Pagode, les étangs de Jumeaux, les fermes de Chanteloup ou du Parc, du Chatellier, de la Fontaine-du-Saule, de Nousis, du Gros-Buisson, l'île Saint-Jean (dans la Loire), les moulins de Vaudon, de la Mazure, de la Fontaine et de la Tour-Sèche.

D'après l'expertise faite le 29 frimaire an VI, par Pierre-Philippe Baignoux, expert-géomètre, le tout était estimé, à cette époque, 348,400 livres. Dans son procès-verbal, Baignoux s'exprimait ainsi au sujet de la Pagode : « Elle est sur plan « circulaire et composée d'un rez-de-chaussée et « de six étages auxquels on monte par un joli « escalier, en dedans. Seize colonnes extérieures « entourent ce monument et forment une galerie « couverte. La hauteur totale est de 120 pieds. « Les matières, leur appareil et le bon goût concourent à rendre cette Pagode un chef-d'œuvre « en ce genre. »

Par décret du 25 mars 1810, la terre de Chanteloup, dont le revenu était évalué à 12,000 francs, fut érigé en majorat, avec le titre de comte, en faveur de Jean-Antoine Chaptal. En 1823, celui-ci vendit le domaine entier à des spéculateurs qui démolirent le château. La Pagode fut épargnée. Le roi Louis-Philippe la racheta lorsqu'il rentra en possession du château et de la forêt d'Amboise.

Sous le n° 1200 des manuscrits de la bibliothèque de Tours, il existe un plan de la terre de Chanteloup dans l'état où elle était en 1760.

Aux Archives d'Indre-et-Loire se trouve le procès-verbal d'estimation dressé par Baignoux. Il contient des détails curieux et qui donnent une juste idée, au point de vue architectural, de l'ancienne demeure, véritablement princière, des ducs de Choiseul et de Bourbon.

Arch. d'I.-et-L., C, 555, 603; E, 30, 33, 51; G, 14; *Biens nationaux*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Fontaines-les-Blanches*; fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*; — *Fastes de la Légion d'honneur*, II, 205. — Reg. de l'état-civil de Saint-Florentin d'Amboise. — Alexis Monteil, *Promenades en Touraine*, 12. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X. — Et. Cartier, *Essai historique sur Amboise*, 18. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 266 (dessin représentant la Pagode); *Inventaire des archives d'Amboise*, 49, 61, 132-33-39, 141, 234, 247, 295-96-97-98-99, 300, 317. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1814), p. 105. — Vatout, *Résidences royales*. — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine* (notice sur Chanteloup, avec dessin). — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 436. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1868), p. 22, 23; (1876), p. 263-63. — Alfred Laurent, *Chanteloup* (dans le *Journal d'Indre-et-Loire* des 7 et 9 février 1839. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 170-71. — S. Bellanger, *La*

*Touraine ancienne et moderne*, 471-72. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 492-93-94.

**Chanteloup**, ou **Ferme-du-Parc**, paroisse de Saint-Denis-hors. — Elle dépendait du château de Chanteloup. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chanteloup**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Senoeh. — *Chanteloup*, carte de l'état-major.

**Chanteloup**, f., c<sup>ne</sup> de Tauxigny. — *Canta Lupa*, 860 (charte d'Hérard, archevêque de Tours). — *Chanteloup*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Cormery, sur laquelle elle fut vendue nationalement en 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — *Cartulaire de Cormery*, charte xxiii.)

**Chantelouze**, vil., c<sup>ne</sup> de Fondettes, 87 habit. — *Aireau de Chantelouze*, 1791. — *Chanteloup*, carte de l'état-major. — La cure de La Riche possédait, dans ce village, une métairie qui fut vendue nationalement, le 5 mars 1791, au prix de 8,800 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chantemale**, c<sup>ne</sup> de Pocé. V. *Chantemerle*.

**Chantemelière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Vernou.

**Chantemelle**, c<sup>ne</sup> de Rouziers. V. *Chantemerle*.

**Chantemerle** (métairie de), paroisse de Beaumont-la-Ronce. — Ancienne propriété des Carmes de Tours, 1660. — Martin Marteau, *Le Paradis délicieux de la Touraine*, 71.)

**Chantemerle** (étang de), c<sup>ne</sup> de Boussay. — Au xiii<sup>e</sup> siècle, il existait des habitations près de cet étang. En 1224, Geoffroy de Payen, seigneur de Boussay et de Grillemont, donna aux religieux de la Merci-Dieu, de la terre et des bois situés près de Chantemerle. Quelques temps après, un chevalier, nommé Hugues de la Roche, fit don à la même abbaye d'une rente de douze deniers qui lui était due sur ce domaine. La charte qui contenait cette donation fut donnée à Angles (*Anglia*), *in festo Sanctæ Crucis, anno Domini mcccxxxii*. — (D. Housseau, VI, 2592, 2722. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VII, 276.)

**Chantemerle**, f., c<sup>ne</sup> de Pocé. — *Chantemale*, 1791. — *Chantemerle*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété des Ursulines d'Amboise, sur lesquelles elle fut vendue nationalement en 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chantemerle**, ou **Chantemelle**, f., c<sup>ne</sup> de Reugny. — *Chantemelière*, carte de l'état-major.

**Chantemerle**, ham., c<sup>ne</sup> de Rouziers, 13 habit. — *Chantemesle*, carte de Cassini. —

**Chantemerle**, carte de l'état-major. — Il relevait censivement de l'Encloître. Le 14 août 1449, Jehan Renault et sa femme, de Tours, vendirent la métairie de Chantemerle à Pierre le Bouc. Cette métairie fut achetée en 1521 par les religieux Carmes de Tours, qui la conservèrent jusqu'à la Révolution. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. Bibl. de Tours, manuscrits n° 1169 et 1311.)

**Chantemerle**, ou **Chantemesle**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Règle. — *Grangia de Cantu merule*, 1198 (charte de Sulpice d'Amboise). — **Chantemerle**, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. Vers 1610, il appartenait, pour moitié, à Françoise de Tol, qui épousa Nicolas le Franc, fourrier des gardes du corps du roi. Le fief entier fut ensuite possédé par André Blanchard, qui rendit avec le 30 juin 1681; — par Adrien Jousselin, 1682; — par Urbain Salmon du Chatellier (aveu du 29 novembre 1683), et ensuite par les Ursulines d'Amboise, 1724, 1791. Le domaine, vendu nationalement le 9 mars 1791, fut adjugé à N. Sain de Bois-le-Comte. — (Arch. d'I.-et-L., C, 555, 603, 633, charte de Marmoutier; *Biens nationaux*.)

**Chantemerle** (le lieu de), près de la Graterie, c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire.

**Chantemerle**, f., c<sup>ne</sup> de Souilly. — **Chantemerle**, carte de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Chantemesle**, f., c<sup>ne</sup> de Nenvy-Roi. — **Chantemesle**, carte de Cassini. — **Chantemerle**, carte de l'état-major. — Elle dépendait censivement du château du Bois. René Robert en était propriétaire en 1666. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.)

**Chantemesle**, f., c<sup>ne</sup> de Reugny.

**Chante-Muale**, ham., c<sup>ne</sup> d'Artannes, 13 habit. — **Chantemerle**, carte de Cassini.

**Chanteoiseau**, c<sup>ne</sup> de Luzillé. V. *Champ-d'Oiseau*.

**Chante-Oiseau**, ou **Chantoiseau**, f., c<sup>ne</sup> de Reugny. — **Chantoiseau**, carte de l'état-major.

**Chantepie**, f., c<sup>ne</sup> de Balesmes. — **Chantepie**, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du Chatellier à foi et hommage simple et un roussin de service. En 1450, il appartenait à Isabeau Thiberde; — en 1457, à Jacques Vernon, Éc.; — en 1495, à Artus de Betz, chev.; — en 1689, à Louis de Bourbon, huissier au Châtelet de Paris. — (D. Housseau, XII, 5917, 6018, 7333.)

**Chantepie**, f., c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon. — **Chantepie**, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chantepie**, f., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours. — *Cantus picæ*, 938. — **Chantepie**, carte de l'état-major. — Ancienne propriété de la collégiale de

**Saint-Martin de Tours**. — (*Recueil des historiens des Gaules*, IX, 574. — Monsnier, I, 174. — *Ampliss. coll.*, I, 240.)

**Chantepie** (le lieu de), près de la Métairie-Neuve, c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Lierre.

**Chantepie**, paroisse de Sainte-Antoine-du-Rocher. — Ancien fief. — (Arch. d'I.-et-L., *titres des Minimes du Plessis*.)

**Chantepie**, f. et moulin, c<sup>ne</sup> de Villiers-au-Boin. — **Chantepie**, carte de l'état-major. — Ancienne dépendance du duché de Château-la-Vallière. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 23 octobre 1837.)

**Chantereaux** (les), c<sup>ne</sup> d'Ingrandes. V. *Chantereaux*.

**Chantereaux** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Villiers-au-Boin, 17 habit. — *Le Chantereau*, carte de Cassini.

**Chantereine**, ham., c<sup>ne</sup> de Bossay, 14 habit. — Une chapelle fut fondée dans ce lieu, sous le vocable de Notre-Dame-de-la-Paix, par Antoine Gouyn, curé de Saint-Melaine de Preuilley. Michel Amelot, archevêque de Tours, la consacra le 24 janvier 1674. Elle a été complètement ruinée en 1796. — (Registres d'état-civil de Preuilley. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilley*.)

**Chantereine** (moulin de), sur le ruisseau de Chantereine, c<sup>ne</sup> de Chanceaux, c<sup>ton</sup> de Loches. — *Molendinus de Chantereine*, 1216 (charte du Liget). — En 1216, Sibille, dame de Saint-Quentin, donna aux Chartreux du Liget une rente de deux setiers de blé à prendre sur son moulin de Chantereine. Vers 1450, il appartenait à Jean Barbin et à Françoise Gillier, sa femme. Le 7 novembre 1470, Jean d'Argy, Éc., le vendit à Perrine d'Argy, sa sœur, et à son mari, Jean de Sorbiers, Éc. — (D. Housseau, VI, 2458 bis; VII, 3098. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres du Liget*. — Lainé, *Arch. de la noblesse de France*, X, 52, 53.)

**Chantereine**, ham., c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse, près du ruisseau de la fontaine d'Auzon, 11 habit. — **Chantereine**, carte de Cassini.

**Chantereine** (moulin de), c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure, sur la Manse. — **Chanterègne**, 1481. — **Chanterenne**, carte de l'état-major. — Par acte du 21 juin de cette année, le seigneur de Sainte-Maure concéda le droit de chasse sur les dépendances de ce moulin à Vincent Perrotin, moyennant certaines charges. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VI, 281.)

**Chantereine** (ruisseau de), V. *Beaurepaire*.

**Chanterie** (la), ham., c<sup>ne</sup> d'Abilly, 12 habitants.

**Chanterie** (la Petite-), f., c<sup>ne</sup> d'Auzouer. — **Chanterie**, carte de l'état-major.

**Chanterie** (le lieu de la), dans le bourg de Bueil. — Il relevait du Chapitre de Bueil, suivant une déclaration féodale de 1727. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

**Chanterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Channay. — *Chantrie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chanterie** (la), ou **Chantrie**, f., c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse, dans le bourg.

**Chanterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Noizay. — *Chanterie*, carte de l'état-major. — *Chantrerie*, carte de Cassini. — Ancien fief. Propriété du Chapitre de l'église de Tours, sur lequel il fut vendu nationalement le 27 juin 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Chanterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay. *Chantrie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. Elle fut vendue nationalement le 30 mai 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — *État des prieurés de Marmoutier*.)

**Chanterie** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin. — Propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours (1539). — (Arch. d'I.-et-L., *Pré-vôté de la Varenne*.)

**Chanterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit. — Ancienne propriété de l'abbaye de Turpenay. Elle fut vendue nationalement le 19 pluviôse an VI. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chanterie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire, 57 habit. — L'abbaye de Marmoutier y possédait une closierie de neuf arpents de terre labourable et vignes qui furent vendus nationalement en 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier*; *État des prieurés*; *Biens nationaux*.)

**Chanterie** (la), et la **Petite-Chanterie**, f., c<sup>ne</sup> de Villedômer. — *Chanterie*, carte de l'état-major. — Ancien fief, propriété du Chapitre de l'église de Tours, 1639. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., *titres de l'église de Tours*.)

**Chanterioie**. V. *Chenesou*, c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon.

**Chanteseau**, c<sup>ne</sup> de Razines. V. *Chantejeau*.

**Chantevinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. — *Chandavinière*, ou *Petit-Armilly*, xviii<sup>e</sup> siècle. — (Arch. d'I.-et-L., G, 255.)

**Chantier** (le Haut-), f., c<sup>ne</sup> de Limeray. — *Haut-Chantier*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chantilly**, f. et chât., c<sup>ne</sup> de Courcelles. — *Chantilly*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Châteaux. — En 1411, il appartenait à Pierre de la Houdière, qui rendit aveu le 22 août de cette année; — en 1604, à

Ambroise des Escotais; — en 1666-1701, à Ambroise des Escotais, deuxième du nom, fils du précédent, chev., seigneur d'Armilly, marié à Élisabeth de Broc; — en 1709-1741, à Michel-Séraphin des Escotais, chev., seigneur du Coudray-Macouard, du Plessis-Barbe, de la Grande-Gitonnaire et de l'Ile-Oger. Il mourut le 3 mai 1736. En 1706, il avait épousé Louise de Laval, fille de Gabriel, comte de Laval-Montmorency, et de Renée-Barbe de la Porterie. De ce mariage sont issus : Michel, qui suit; N. des Escotais, maréchal de camp (1761), et Gabrielle-Élisabeth, mariée, le 17 mai 1767, à Marc-René-Alexis de Valory, chev., seigneur de Deslilly.

Michel-Rolland, comte des Escotais, seigneur de Chantilly, du Plessis-Barbe, de l'Ile-Oger, d'Armilly et de la Roche-Racan, épousa, en premières noces, le 11 juin 1736, Anne-Geneviève Pineau, fille de Jacques Pineau, seigneur de Viennay, et de Marguerite de Gennes; en secondes noces, Élisabeth de Saint-Simon, fille de Titus-Eustache, marquis de Saint-Simon, et de Claire-Eugénie de Hauterive.

Louis-Jacques-Roland, comte des Escotais, mestre de camp au régiment d'Esterhazy-hussards, fut le dernier seigneur de Chantilly (1789). Le 23 juin 1771, il épousa Marie-Louise-Françoise de Plas.

Il existait à Chantilly une chapelle dédiée à Notre-Dame et dont la collation appartenait au seigneur du fief. Deux closieries en dépendaient : l'une, située dans le bourg de Courcelles, l'autre, appelée Nallay. Le dernier chapelain de Notre-Dame de Chantilly fut René Faucillon, chanoine du Chapitre du Plessis-les-Tours.

Arch. d'I.-et-L., E, 81, 82, 83, 318; G, 321. — D. Housseau, XIII, 10776. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 384. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VII, 340-41. — Bibl. de Tours, manuscrits 1346, 1494. — *Armorial général*, 1696. — Registres d'état-civil de Saint-Paterne. — Ch. de Sourdeval, *Le château de Racan* (dans les *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1864), p. 139.

**Chantilly** (le Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Courcelles.

**Chantilly** (fontaine de), c<sup>ne</sup> de Ligueil, près du chemin de Ligueil à la Chapelle-Blanche.

**Chantoiseau**, c<sup>ne</sup> de Reugny. V. *Chanteoiseau*.

**Chantreau** (le bois), près de la Quenallière, c<sup>ne</sup> de Jaulnay.

**Chantreaux** (les), ou **Chantereaux**, ham., c<sup>ne</sup> d'Ingrandes, 17 habit.

**Chantrerie** (la), c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay. V. *Chanterie*.

**Chantrerie** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr. V. *Chanterie*.

**Chanuflé** (la closierie de), paroisse d'Épeigné-sur-Dême. — En 1757, elle appartenait à François Belluche de la Salle, officier de la Monnaie de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 2.)

**Chanuncellum.** V. *Chenonceau*.

**Chanventum.** V. *Champvent*, c<sup>ne</sup> de Chaveignes.

**Chanvre**, f., c<sup>ne</sup> de Perrusson. — *Villa Canavas, in vicaria Dolinse*, 860 (charte de Milon, sous-diacre de Saint-Martin). Le même lieu est désigné sous les noms de *Cananas*, dans un diplôme de Charles-le-Chauve (862); de *Canabæ*, dans une charte de 919, et de *Canares*, dans un autre titre de 931. — *Chanvre*, carte de Cassini. — Chanvre fut donné à l'abbaye de Cormery, en 860, par Milon, sous-diacre de Saint-Martin.

D. Housseau, I, 85. — *Recueil des historiens des Gaules*, VIII, IX. — *Cartulaire de Cormery*, 23. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, chartes antérieures à l'an 1000. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 194. — E. Mabilly, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 83.

**Chanvre** (moulin de), c<sup>ne</sup> de Preuilley. — *Hôtel de Chanvre*, dans un titre du 18 octobre 1428. — *Moulin de Chanvre*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilley. Par acte du 19 janvier 1447, Jean de Menou, chev., seigneur de Boussay, céda le moulin de Chanvre à Pierre Frotier, baron de Preuilley, et reçut en échange le fief de la Blanchardière. En 1428, le logis seigneurial n'existait plus. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilley*. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 35.)

**Chanzalea.** V. *Chancelée*, c<sup>ne</sup> de Ligré.

**Chaos** (le lieu de), près du ruisseau de Branne, c<sup>ne</sup> de Continvoir.

**Chaources**, c<sup>ne</sup> de Nazelles. V. *Source*.

**Chape** (la), ou **Chappe**, ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Étienne-de-Chigny, 17 habit. — *Chappe*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant d'Andigny. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Chape-aux-Taures** (le lieu de la), près de la Boudinière, c<sup>ne</sup> de Sazilly.

**Chapeau**, c<sup>ne</sup> de Loches. V. *l'Essert*.

**Chapeau**, ham., c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon, 12 habit. — *Chapeau*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chapeau** (le lieu de), près de la Fontaine, c<sup>ne</sup> de Saint-Senoche.

**Chapeau-au-Moine** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Cravant, près du chemin de Boissé à la Vallée.

**Chapeau-de-Rose** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Ligré, près du chemin du Rouillis à la Morlière.

**Chapeau-Grolle** (le), f., c<sup>ne</sup> de Crouzilles. — *Chapeaugrolle*, carte de Cassini.

**Chapeau-Noble** (le lieu de), près de la Melière, c<sup>ne</sup> de Seuilley.

**Chapeau-Rouge** (l'île du), c<sup>ne</sup> de

Champigny-sur-Veude. — Elle est formée par la Veude et la Mable.

**Chapeaux** (le lieu des), près de la Guignardière, c<sup>ne</sup> de Saint-Aubin.

**Chapelains** (le fief des), situé à Nitray, paroisse d'Athée, et relevant du château de Montbazou. En 1684, il appartenait à Mathieu Duchamp, seigneur de Nitray, qui rendit aveu le 7 août de cette année; — en 1780, à Philippe-Jean-Baptiste Mignon, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., C, 564, 603; E, 323. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XI, 4700; XII, 6989. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazou*, I.)

**Chapelais** (le fief), à Bourgueil. — Il se composait de divers cens et rentes et relevait de la baronnie de Bourgueil à foi et hommage-lige. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil*.)

**Chapelet** (la croix), c<sup>ne</sup> de Luynes.

**Chapelet** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Marray, près du bourg.

**Chapelette** (le lieu de la), près de la Grande-Roche, c<sup>ne</sup> de Continvoir.

**Chapelière** (la), ham., c<sup>ne</sup> d'Ambillou, 19 habit. — *Chapelière*, carte de Cassini.

**Chapelière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Assay.

**Chapelières** (la fosse des), près de la Marrotière, c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi.

**Chapelin** (le gué), sur l'Échandou, c<sup>ne</sup> du Louroux.

**Chapelle** (la), ham., c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher, 12 habit.

**Chapelle** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Bossay, 11 habitants.

**Chapelle** (le lieu de la), près de Bagneux, c<sup>ne</sup> de Bournan.

**Chapelle** (les Grande et Petite-), f., c<sup>ne</sup> de Braslou. — *La Chapelle*, carte de Cassini.

**Chapelle** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Chambray, 39 habit. — *La Chapelle*, cartes de Cassini et de l'état-major. — On y voit une chapelle qui, depuis 1791, est à usage de servitude. On ignore par qui et à quelle époque elle fut fondée. La messe y était célébrée en 1787. A cette époque, elle appartenait à la veuve Hurtault, bouchère, à Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

**Chapelle** (île de la), dans la Loire, c<sup>ne</sup> de la Chapelle-aux-Naux.

**Chapelle** (la), c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent, près de la Tourballière.

**Chapelle** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Cheillé, 395 habit. — *Capella de Azayo*, XIII<sup>e</sup> siècle (*Lib. bon. gentium*) — *Faubourg de la Chapelle-Saint-Blaise*, 1719. — Ancien fief, relevant d'Azay-le-Rideau. Il devait vingt-quatre sols de service à l'archevêque de Tours. Au XIII<sup>e</sup> siècle, il appartie-

nait à André Dory; — en 1504-10, à Gilles Berthelot, qui entoura le bourg de fortifications. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay*; G. 16. — C. Chevalier, *La ville d'Azay-le-Rideau aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles*, dans le *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1873), p. 471).

**Chapelle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Courcoué, dans le bourg.

**Chapelle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cravant. — *La Chapellenie*, carte de Cassini.

**Chapelle** (le lieu de la), près de la Fertonnerie, c<sup>ne</sup> de Cussay.

**Chapelle** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Ferrière, près du bourg.

**Chapelle** (bois de la), c<sup>ne</sup> de Lerné.

**Chapelle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Maillé-Lailler. — *La Chapelle*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chapelle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Esves. — *Chapelle-Baillon*, 1575. — *La Chapelle*, carte de l'état-major. — Dans ce lieu est la fontaine de la Chapelle et une croix paroissiale du même nom, placée près du chemin de la Celle-Saint-Avent. En 1575, ce domaine appartenait à Antoine de Baillon. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

**Chapelle** (le lieu de la), près de Chasseigne, c<sup>ne</sup> de Marigny.

**Chapelle** (la), c<sup>ne</sup> de Monthodon, près du bourg.

**Chapelle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon.

**Chapelle** (ruisseau de la), ou du **Gué-de-la-Chapelle**, c<sup>ne</sup> de Nouzilly. — Il prend sa source près de la ferme du Clos, au lieu appelé la Petite-Fontaine, passe à Nouzilly et se jette dans la Petite-Choisille, près de la Petite-Simonnière.

**Chapelle** (bois de la), près de Vauraye, c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne.

**Chapelle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Pernay.

**Chapelle** (le lieu de la), près de Chasseigne, c<sup>ne</sup> de Pussigny.

**Chapelle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Branches.

**Chapelle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire.

**Chapelle** (le lieu de la), près de Buffières, c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne.

**Chapelle** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-de-Tournon, près du chemin de Tournon à Preuilly.

**Chapelle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien.

**Chapelle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Savigny.

**Chapelle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sazilly.

**Chapelle** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Sorigny, près de la route de Bordeaux à Paris.

**Chapelle** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Véretz, près du chemin de Véretz à Montlouis.

**Chapelle** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Verneuil-le-Château, près du chemin de Saint-Blaise au Poitevin. — *Chapelle-Gueffaut*, xvii<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*).

**Chapelle** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Ville-aux-Dames.

**Chapelle** (le bois de la), près du château de la Noue, c<sup>ne</sup> de Villedômer.

**Chapelle-aux-Naux** (la), commune du canton d'Azay-le-Rideau, arrondissement de Chinon, à 12 kilomètres d'Azay-le-Rideau, à 33 de Chinon et à 30 de Tours. — *Paroisse de Saint-Jean-du-Coste*, 1726. — *Saint-Clément-de-l'Île de la Chapelle-aux-Naux*, 1791. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

Elle est bornée, au nord, par la Loire; au sud, par la commune de Lignéres; à l'est, par celle de Vallères; à l'ouest, par Bréhémont. Son territoire est placé entre la Loire et l'ancien lit du Cher. Elle est traversée par le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 57, de Noyant à Sainte-Maure. Le bourg est près de la Loire. — Le territoire de la Chapelle-aux-Naux, formé par les alluvions du Cher et de la Loire, est très-fertile.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Les Brisaciers (30 habit.). — Les Batailleaux, ou Aireau-des-Batailleaux (15 habit.). — L'Aireau-Soudet (55 habit.). — Les Avaries, ou Avaures (32 habit.). — L'Aireau-Douet (27 habit.). — Launay, ou Aunay (20 habit.), ancien fief. — L'Image-Saint-Jean (30 habit.). — Maudience (32 habit.). — Les Taboureaux (59 habit.). — Les Yutiers (46 habit.). — Les Roberts (46 habit.). — L'Arche-Jésus (17 habit.). — Les Écharlottes, la Plaine, etc.

En 1793, cette commune dépendait du district de Chinon.

*Superficie cadastrale.* — 504 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Lecoy-Moreau, a été terminé le 12 octobre 1813.

*Population.* — 547 habit. en 1801. — 501 habit. en 1804. — 511 habit. en 1808. — 510 habit. en 1821. — 624 habit. en 1831. — 554 habit. en 1841. — 572 habit. en 1851. — 560 habit. en 1861. — 532 habit. en 1872. — 487 habit. en 1876.

*Assemblée pour location de domestiques*, le premier dimanche de mai.

*Bureau de poste de Langeais.* — *Perception d'Azay-le-Rideau.*

L'église, placée sous le vocable de saint Clément, n'offre rien de remarquable. Par un titre concernant le fief des Écluses, et qui est daté de 1726, on voit qu'elle était dédiée, à cette époque, à saint Jean-du-Coste et à saint Clément.

D'après l'*Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 69, cette église « n'était, dans « l'origine, qu'une simple chapelle succursale, « bâtie par la famille Nau, famille qui a attaché



« son souvenir à divers points de ce territoire, « notamment à la *Perrée-aux-Naux*, digue élevée sur le bord du Vieux-Cher. »

La Chapelle-aux-Naux ne figure pas dans la liste des paroisses de Touraine, dressée en 1290. On ne la voit pas non plus dans le *Pouillé du diocèse de Tours* de 1648. Il est certain cependant que la paroisse était constituée dès 1624, date à laquelle commencent ses registres d'état-civil.

La présentation au titre curial appartenait à l'archevêque de Tours.

CURÉS DE LA CHAPELLE-AUX-NAUX. — Dupré, 1803. — Besnard jeune, 1837, 1878.

Il existe dans cette commune une chapelle protestante (1878).

La Chapelle-aux-Naux a éprouvé des pertes considérables par suite des crues de la Loire en 1856 et en 1866. Les pertes, en 1856, furent évaluées à 347,890 francs. Elles portaient sur 219 propriétaires.

MAIRES DE LA CHAPELLE-AUX-NAUX. — A. Roland, 1790. — Robert, 1801. — Batailleau, 1803, 29 décembre 1807. — Jean Carré, 14 décembre 1812. — Urbain Léger, 30 janvier 1815, 11 juin 1816. — Jean Carré, 22 novembre 1830, 22 novembre 1834, 11 juin 1837, juin 1840, 1<sup>er</sup> août 1843. — Henri-Urbain Blottin, 8 août 1846. — Léger, 1852. — Thomas Tessier, mai 1871, octobre 1876. — Charles Thouars, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *titres de Langeais, Biens nationaux*. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 69. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 96. — Rouillé-Courbe, *Inondations du département d'Indre-et-Loire*, 339, 432. — *Almanach historique de Touraine* (1790).

**Chapelle-Baillou** (la), c<sup>ue</sup> de Marcé-sur-Esves. V. *la Chapelle*.

**Chapelle-Barbe** (la), c<sup>ue</sup> de la Croix. V. *la Jarnière*.

**Chapelle-Biard** (la). V. *Biard*, c<sup>ue</sup> de Ceré.

**Chapelle-Blanche** (la). V. *Chapelle-sur-Loire*.

**Chapelle-Blanche** (la), commune du canton de Ligueil, arrondissement de Loches, à 38 kilomètres de Tours, à 24 de Loches et à 5 de Ligueil. — *Ecclesia S. Petri Capellæ*, 983 (titre de Saint-Martin). — *Ecclesia S. Martini de villa quæ dicitur Capella*, XII<sup>e</sup> siècle. (*Défense des privilèges de Saint-Martin*). — *Capella*, 1213; *Capella Alba*, 1290 (*titres de Saint-Martin et Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Chapelle-Blanche*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Manthelan; à l'est, par celle de Vou; à l'ouest, par Bossée et Bournan; au sud, par Ligueil. Elle est arrosée par la Ligoire, qui la sépare de la commune de Ligueil, et par le ruisseau de la Houssaie, qui naît au lieu appelé la Houssaie et se jette dans l'étang Neuf. On y trouve deux étangs :

l'étang Neuf et l'étang du Grand-Clos. Elle est traversée par le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 50 de Tours au Blanc.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Chaise (43 habit.), ancien fief, relevant du château de Loches. — Cognet (27 habit.). — Les Chaumes (16 habit.), ancien fief. — La Baronnière (11 habit.). — La Blanchardière (17 habit.), ancienne propriété de Saint-Martin de Tours. — La Domainerie (9 habit.). — La Girardière (21 habit.). — La Menaudière (16 habit.). — La Méchinerie (17 habit.). — La Galanderie (19 habit.). — Grillemont (13 habit.), ancienne châellenie, relevant de la baronnie de Ligueil. — La Martinière, ancien fief, relevant du château de Grillemont. — La Houssaie, ancien fief. — L'Aventure, ancien fief, relevant de la baronnie de Ligueil. — Montfouet, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. — La Herceillère (16 habit.), ancien fief. — La Porcherie (12 habit.). — Les Saulquins (12 habit.). — Le Puits-Bérault (16 habit.). — Les Racinaux (17 habit.). — Prix (26 habit.). — La Voltière (21 habit.), ancien fief, relevant de la châellenie de Manthelan. — La Tuffelière (18 habit.), ancienne propriété des religieuses de Saint-Augustin de Beaulieu. — La Place (24 habit.). — La Paulmerie (16 habit.). — La Pinsonnière (33 habit.). — Les Tremelleres (14 habit.). — La Rattelière (24 habit.). — La Petite-Croix (22 habit.). — La Courtrie (20 habit.). — La Folletrie (16 habit.). — Bellevue, le Carroi-Beaudouin, le Clos-Girard, la Croix-Palleau, Trompe-Grenouille, Trompe-Souris, la Folie, les Châteigners, les Boireaux, le Petit-Parc, les Bodineries, les Sables, les Bois, la Rue, la Motte, la Gablinière, la Justice, la Morellerie, la Tuilerie, la Varenne, la Houssaie, la Renardière, la Rougetterie, la Martinière. Épiez, les Reseaux, la Groselière, la Genière, la Perruche, l'Étang-Guimas, la Métairie-Neuve, la Brosse, etc.

Avant la Révolution, la Chapelle-Blanche était dans le ressort de l'élection de Loches, et faisait partie du doyenné de Ligueil et du grand archidiaconné. En 1793, elle dépendait du district de Loches.

*Superficie cadastrale*. — 2851 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé le 24 novembre 1832.

*Population*. — 210 feux en 1764. — 920 habit. en 1801. — 923 habit. en 1804. — 871 habit. en 1808. — 950 habit. en 1821. — 962 habit. en 1831. — 929 habit. en 1841. — 963 habit. en 1851. — 910 habit. en 1861. — 878 habit. en 1872. — 924 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le quatrième dimanche de mai.

*Bureau de poste* de Ligueil. — *Perception* de Manthelan.

Dufour, dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches*, explique la fondation de

l'église et du bourg de la Chapelle-Blanche par un fait qui se trouve rapporté dans une chronique du XI<sup>e</sup> siècle ayant pour titre : *Narratio de reversione B. Martini a Burgundia*.

Cette chronique raconte les nombreux miracles qui s'opéraient sur le passage des reliques de saint Martin, ramenées en grande pompe d'Auxerre à Tours, en 884. Dans le village de Hedera (ou Edera), placé sur la route que suivait le convoi, se trouvaient alors deux mendiants, atteints de paralysie partielle, et qui recevaient des passants d'abondantes aumônes. Ayant appris que de nombreux malades étaient guéris par le saint, sans avoir même sollicité cette grâce, ces deux hommes résolurent de se soustraire à une guérison qu'ils eussent regardée comme un malheur pour eux. Ils vivaient grassement en effet et sans se donner la moindre fatigue, aux dépens de la charité publique, tandis que, rendus à la santé, ils se verraient dans la nécessité de gagner leur vie en travaillant. Cette perspective d'une existence qui devait être désormais vouée aux labeurs, les détermina à fuir au plus vite. « *Aptatis baculis sub utraque ascella, reptando potius quam gradiendo, fugam arripiunt;* » mais la vertu du saint ne tarda pas à les atteindre et ils furent guéris malgré eux. (*Sed Martini pernix potentia prosequitur fugientes, comprehendit refugas, comprehensos et inventos invitos reparat sanitati*). Et la chronique ajoute que, dans le lieu où le miracle venait de s'opérer, les habitants bâtirent, en l'honneur de saint Martin, une église qui, au temps où le narrateur écrivait, était encore appelée la *Chapelle-Blanche*. (*Porro incolæ mansionis, in qua signum hoc sanitatis celebratum est in nomine signi potentis Martini, ecclesiam condidere quæ usque hodie Capella Alba nominatur.*)

Plusieurs écrivains, entre autres l'auteur du *Dictionnaire des communes*, inséré dans l'*Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* de 1877, ne partagent pas l'opinion de Dufour et pensent que le miracle dont on vient de parler aurait eu lieu, non pas à la Chapelle-Blanche, canton de Ligueil, mais à la Chapelle-sur-Loire, appelée autrefois la *Chapelle-Blanche*. L'église de cette dernière paroisse est placée, de temps immémorial, sous le vocable de la Translation de saint Martin; c'est cette circonstance, peut-être, qui aura fait supposer que, dans le *Traité de la réversion de saint Martin*, on a voulu désigner la Chapelle-sur-Loire.

Disons-le en passant : Ce *Traité*, attribué à tort à Odon de Cluny, ne mérite aucune confiance. Des invraisemblances, des anachronismes, les plus grossières erreurs s'y rencontrent à chaque pas. Ainsi, pour citer quelques exemples, il arrive à l'écrivain de confondre l'évêque d'Angers avec celui d'Orléans; il met sur le siège de Troyes, au IX<sup>e</sup> siècle, un évêque qui vivait au VI<sup>e</sup>, et plus loin, sa plume fantaisiste attribue aux villes

d'Auxerre et du Mans, des prélats qui n'ont jamais existé.

L'église actuelle de la Chapelle-Blanche, placée sous le vocable de saint Martin, était autrefois dédiée à saint Pierre. Rebâtie au XIII<sup>e</sup> siècle, elle a été réparée en 1520, en 1686-88 et en 1751.

Le droit de présentation au titre curial appartenait au doyen de Saint-Martin. Le curé était nommé par le Chapitre de cette collégiale.

Les seigneurs de Grillemont, fief situé dans la paroisse, étaient patrons-fondateurs de l'église et y avaient les droits de sépulture et de litre funèbre. Divers actes constatent qu'à ce titre ils avaient l'obligation de faire réparer à leurs frais le chœur et le clocher.

En 1751, on démolit une chapelle attenant à l'église et qui était placée sous le vocable de saint Wast.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'existait qu'une seule chapelle domestique dans la paroisse. Elle dépendait du château de Grillemont et était dédiée à saint Salebœuf. Il en est fait mention dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse*, en 1787.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, il y avait à la Chapelle-Blanche une maladrerie que nous voyons figurer dans le *Pouillé de l'archevêché de Tours*, à cette époque.

Les registres d'état-civil de cette paroisse commencent en 1600.

CURÉS DE LA CHAPELLE-BLANCHE. — Étienne Rousse, 1501. — Jean de Rely, chanoine de Saint-Martin de Tours, 1526. — Jean-Baptiste Brossin, 1540. — Nicolas Bonnin, 1582. — Jean Dion, 1652. — Jean Manceau, 1679. — Touchard, 1715. — Girard, 1737. — Touchard, 1743. — Marchau, curé constitutionnel, 1793. — Leclerc, 1803. — Rué, 1820. — Louis-Jean Plouzeau, 1831. — Brissard, 1852, 1878.

La Chapelle-Blanche constituait une châtellenie qui a été possédée, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1789, par les seigneurs de Grillemont. Le premier propriétaire connu de ce domaine est Barthélemy de Payen, seigneur de Grillemont, de la Bruère et du Boussay, chevalier-banneret. En 1210, il vendit au Chapitre de Saint-Martin de Tours, le fief de Preuilley, situé près de la basilique de Saint-Martin. En 1211, au moment de partir pour la première croisade, il donna au même Chapitre une dime qu'il possédait dans la prévôté de Ligueil. En 1213, à son retour de la Terre-Sainte, il vendit au doyen de Saint-Martin la mairie de Ligueil et le logis seigneurial qui en dépendait. (Pour la liste des seigneurs de la Chapelle-Blanche, V. *Grillemont*.)

Par lettres patentes de novembre 1740, il fut décidé que les justices des fiefs de Baigneux, de Grillemont, du Fay, de la Louère, de la Tour-Sibylle, de Maulay, de la Flonnière, d'Orbigny et de la Pinotière, seraient réunies à celle de la Chapelle-Blanche, et que les assises se tiendraient désormais dans cette localité.

Au xv<sup>e</sup> siècle, le bourg fut entouré de fortifications.

Il existe dans cette commune des dépôts de falun assez considérables.

**MAIRES DE LA CHAPELLE-BLANCHE.** — Lambert Marchau, 1801. — Berthault, 1804, 29 décembre 1807. — Lambert Marchau, 14 décembre 1812. — Dumerge, 1815, 10 juin 1816. — Pierre Pillé, 30 novembre 1826. — Marie-Théodore Boë, 12 septembre 1827. — Benjamin Harang, 16 février 1829. — François Leclerc, 19 novembre 1830. — Martin Leclerc, 3 décembre 1830. — Laurent Dupont, 1831, 27 novembre 1834, 29 juin 1837. — Allouard, juin 1840. — Laurent Dupont, 22 juillet 1846. — Pierre Jasnin, 1870, mai 1871, 19 février 1874, octobre 1876, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin*, G, 14, 404, 415. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 218. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 118. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 13, 96. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 206-7-8. — D. Housseau, XII, 5710. — *Annales de la Soc. d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1844), p. 169. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 200, 211. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 69, 70. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VII, 272, 279; IX, 195; X, 189. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1878), p. 42.

**Chapelle-Blanche** (forêt de la), située dans la paroisse de ce nom. — *Nemus de Cappella Alba*, 1213. — Elle appartenait à la collégiale de Saint-Martin de Tours, qui en fit abattre une grande partie en 1564 pour réparer les bourgs, les fermes et les églises que les protestants avaient incendiés. — (D. Housseau, XIII, 8612. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1878), p. 42.)

**Chapelle-Chandéry** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher.

**Chapelle-Cocu** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Manthelan, près du bourg.

**Chapelle-de-Candé** (la), f., c<sup>ne</sup> de Monts.

**Chapelle-de-Cangé** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin. — Ancienne dépendance de la chapelle de Cangé. Elle fut vendue nationalement en l'an III. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chapelle-de-la-Pinterie** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin. V. *Pinterie*.

**Chapelle-de-la-Touche** (la), c<sup>ne</sup> de Vernou. V. *la Touche*.

**Chapelle-de-la-Vierge** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Chapelle-des-Autels** (la), paroisse de Négron. V. *Hôtels*.

**Chapelle-du-Petit-St-Thomas** (la). V. *Saint-Germain-sur-Vienne*.

**Chapelle-du-Puy** (la), c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roy. V. *le Puy*.

**Chapelle-Gueffaut** (la), c<sup>ne</sup> de Vernueil-le-Château. V. *la Chapelle*.

**Chapellenerie** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Margny. — Il relevait du fief de la Boissière, 1672. — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

**Chapelle-Huon** (la). V. *les Hermites*.

**Chapelle-Mondésir** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien.

**Chapellerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Cravant, 19 habit. Ancien fief, relevant de Cravant à foi et hommage-lige. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146.)

**Chapellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Chapellerie** (le lieu de la), près des Mœurs, c<sup>ne</sup> de Ligueil.

**Chapellerie** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Luynes. — Ancien fief, relevant du fief de Négron. — (Arch. d'I.-et-L., E, 372.)

**Chapelles** (les), f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-sur-Loire.

**Chapelles** (le lieu des), près du Grand-Doucé, c<sup>ne</sup> de Rilly.

**Chapelles** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Rochecorbon, près du chemin de Rochecorbon à Sens.

**Chapelles** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Saint-Branchs, près du chemin de Saint-Branchs à Champvallon.

**Chapelles** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Varennes, près de la route de Ligueil à Loches.

**Chapelle-Saint-Antoine** (la). V. *Marcé-sur-Esves*.

**Chapelle-Saint-Baud** (la). V. *Baud (Saint-)*.

**Chapelle-Saint-Blaise** (la). V. *la Chapelle*, c<sup>ne</sup> de Cheillé.

**Chapelle-Saint-Hippolyte** (la). V. *Hippolyte (Saint-)*.

**Chapelle-Saint-James** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rochecorbon.

**Chapelle-Saint-Jean** (la), c<sup>ne</sup> de Pont-de-Ruan. V. *Saint-Jean*.

**Chapelle-Saint-Jean-de-Betz**. V. *Betz et Rouvre*.

**Chapelle-Saint-Julien** (la), f., c<sup>ne</sup> de Pernay. — *Saint-Julien*, carte de Cassini.

**Chapelle-Saint-Laurent** (la), c<sup>ne</sup> de Chambray. V. *Laurent (Saint-)*.

**Chapelle-Saint-Remi** (la), ancien fief, situé dans le bourg de Saint-Roch. Dès le xiv<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Saint-Julien en était propriétaire. En 1775, il appartenait au collège royal de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Saint-Roch*.)

**Chapelle-sur-Loire** (la), commune du canton de Bourgueil, arrondissement de Chinou, à 40 kilomètres de Tours, 17 de Chinon et à 10 de

Bourgueil. — *Ecclesia quæ Capella Alba nominatur*, ix<sup>e</sup> siècle (*De revers. B. Martini*). — *Villa super Ligerim, quæ dicitur Capella Alba*, 1177 (Bulle du pape Alexandre III). — *La Chapelle-Blanche-sur-Benais*, 1477. — *La Chapelle-Blanche-en-Vallée*, 1687 (titre de Saint-Martin). — *Chapelle-Blanche*, carte de Cassini. — *La Chapelle-Blanche*, 1793 (*Almanach d'Indre-et-Loire*). — *La Chapelle-sur-Loire*, xix<sup>e</sup> siècle.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Bourgueil et de Restigné; au sud, par celles d'Avoine, de Huismes et de Rigny; à l'est, par Saint-Patrice; à l'ouest, par Chouzé-sur-Loire. Elle est arrosée, au sud, par la Loire, où se trouvent les îles des Buteaux, des Trois-Volets, d'Hiver, de Saint-Jean-le-Laid et de Sainte-Barbe. Au nord, elle est séparée de Bourgueil et de Restigné par le Lane. L'Indre vient se joindre à la Loire près de l'île des Buteaux. Cette commune est traversée par la route nationale n° 152, d'Angers à Briare. Son territoire est un des plus fertiles du département.

Les lieux, hameaux et villages suivants en dépendent : Le Bâtardeau (97 habit.). — La Rue-Billard (40 habit.). — La Rue-Brûlée (90 habit.). — La Rue-des-Bruns (55 habit.). — La Rue-Boirot (22 habit.). — La Rue-Beaulieu (73 habit.), ancien fief, relevant de Benais. — La Rue-des-Rochereaux (92 habit.). — La Maladrerie, ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin de Tours. — La Rue-Tascher (76 habit.). — La Rue-Pétrée (44 habit.). — La Rue-du-Port (82 habit.). — La Rue-des-Parfaits (90 habit.). — La Rue-des-Gravais (123 habit.). — Le Porteau (82 habit.). — La Perrichette (40 habit.). — Le Port-Genièvre (63 habit.). — Le Port-d'Ablevois (64 habit.), propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours, connu dès le xii<sup>e</sup> siècle. — Les Trois-Volets (155 habit.). — Le Casseau, ancien fief. — Le Tertre (61 habit.). — La Taure (17 habit.). — Le Port-Neuf (99 habit.). — La Rue-Malette (66 habit.). — Lane (63 habit.). — La Jacquelière (206 habit.). — Les Grièves (45 habit.). — Les Fosses-Mercier (47 habit.), ancien fief. — La Martinière (26 habit.). — Les Ouches (48 habit.), *Ouches-Fromagères*, au xvi<sup>e</sup> siècle, *Ouches-des-Trévidis*, au xvii<sup>e</sup>. — La Croix-Rouge (49 habit.). — La Corne-de-Cerf (94 habit.). — Les Champs-Jouault (33 habit.). — Champerroux (101 habit.), ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. — Les Pergeots, le Clos-Violet, les Mottes, les Vignaux, la Berthe, l'Île-Saint-Martin, la Grande-Maison, les Lombardières, les Hauts-Champs, l'Ardoise, la Bergerie, les Basses-Terres, la Tarinerie, les Feuilloux, etc.

Avant la Révolution, la Chapelle-sur-Loire était dans le ressort de l'élection de Saumur et faisait partie de l'archiprêtré de Bourgueil, diocèse d'Angers. En 1793, elle dépendait du district de Langeais.

*Superficie cadastrale.* — 1917 hectares. — Le

plan cadastral, dressé par Pallu, a été terminé le 25 novembre 1831.

*Population.* — 210 feux en 1764. — 3365 habit. en 1801. — 3596 habit. en 1804. — 3388 habit. en 1808. — 3496 habit. en 1821. — 3653 habit. en 1831. — 3375 habit. en 1841. — 3188 habit. en 1851. — 2877 habit. en 1861. — 2583 habit. en 1872. — 2516 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le quatrième dimanche de juin.

*Recette de poste.* — Chef-lieu de perception.

L'église, placée sous le vocable de la Translation de saint Martin, est mentionnée parmi les possessions de la collégiale de Saint-Martin, énoncées dans une bulle du pape Alexandre III, datée de 1177 (*Et alia ecclesia S. Martini quæ est super Ligerim, cum villa quæ dicitur Capella Alba*). Démolie par une inondation, en 1450, elle fut reconstruite en 1519. Une inscription, que l'on voit sur l'un des tirans des voûtes, porte cette dernière date. En 1693, on dut refaire une partie de l'édifice, qui menaçait ruine.

Un titre de la collégiale de Saint-Martin de Tours nous apprend qu'en 1519-20, les chanoines vinrent en aide aux habitants, qui manquaient des ressources suffisantes pour achever la reconstruction de leur église.

La présentation au titre curial appartenait au prévôt de Restigné. Le curé était nommé par l'évêque d'Angers.

Le propriétaire de la métairie de la Fosse, située dans le bourg, devait cinquante sols de rente au curé et était tenu de lui fournir une grange pour y déposer le produit des dîmes. Ces redevances lui donnaient le droit de passer la Loire sans payer, de jour comme de nuit, aux ports de la Chapelle et d'Ablevois; il avait l'obligation de donner *un mai* aux passeurs le jour de son mariage.

En 1789, il existait deux chapelles dans la paroisse : la chapelle dite du *Legs* et celle des Trois-Volets.

La première avait été fondée au xv<sup>e</sup> siècle, par Jean Fromaget. Elle était desservie dans l'église de la Chapelle-Blanche.

La chapelle des Trois-Volets, située dans le village de ce nom, fut construite en 1667, par Jacques Boureau, Éc., seigneur de la Guessière, conseiller du roi et prévôt de Langeais. On la dédia à Notre-Dame-de-Bon-Secours. La dotation que le fondateur lui avait assurée se trouva augmentée, en 1693, par un legs assez important, fait par Anne Piard, femme de Charles Remond, sieur de la Morandière, chirurgien.

Au mois d'octobre 1707, une crue de la Loire emporta la chapelle et le logement du chapelain. Ces bâtiments furent rétablis au moyen d'une somme de 1000 livres que le roi accorda aux habitants des Trois-Volets, par ordonnance du 7 juillet 1708.

Le dernier chapelain de Notre-Dame-de-Bon-

Secours fut Louis-Jacques Coulon (1789). A cette époque, la chapelle était en mauvais état; les messes attachées à la fondation étaient célébrées dans l'église paroissiale.

Les registres d'état-civil de la Chapelle-sur-Loire commencent en 1561.

**CURÉS DE LA CHAPELLE-SUR-LOIRE.** — Pierre Guesdier, prévôt de Restigné, 1652. — Guillaume Guesdier, 1661. — Jacques Hommay, 1679. — Levêque, 1790. — Souchu, 1803. — Le Cosse, 1815. — Aumoitte, 1826. — Guindeuil, 1837-1857. — Moriet, 1857, actuellement en fonctions (1878).

La Chapelle-sur-Loire constituait une châtellenie qui appartenait au prévôt de Restigné. La mairie, à laquelle était attaché le droit de justice dans la paroisse, formait un fief relevant du prévôt. Un aveu rendu le 25 mars 1626, par Mathieu de Guyot, Éc., seigneur de Montagu, à Charles de Chambes dit de Maridor, marquis d'Avoir et prévôt de Restigné, constate « que le maire et « ses gens avaient le droit de passer et repasser, « tant qu'il leur plairait, au port d'Ablevois, appartenant au Chapitre de Saint-Martin, sans « payer aucune redevance. » Un autre aveu fut rendu au prévôt de Restigné, le 27 avril 1687, par Charles-Michel Taschereau, chanoine de Saint-Martin de Tours.

Le bourg de la Chapelle a été plusieurs fois détruit par les inondations de la Loire, notamment en 1450 et en 1711. Dans cette dernière année, la crue, commencée le 1<sup>er</sup> février, se prolongea jusqu'au 26 du même mois. Il se forma une brèche par laquelle le fleuve entier prit son cours et alla rejoindre l'Authion. Toutes les maisons furent détruites.

En 1856, le 4 juin, il y eut un nouveau désastre. Malgré les efforts des habitants, qui avaient travaillé jour et nuit à consolider les levées, les eaux furieuses envahirent le bourg, renversèrent ou rendirent inhabitables cent trente-deux bâtiments, et effondrèrent le sol à des profondeurs considérables. Le lit du torrent avait une largeur de deux cents mètres. Le cimetière fut bouleversé de fond en comble; le courant emporta les cadavres, et lorsque la crue fut terminée, on trouva ces tristes débris accrochés aux charpentes des maisons écroulées ou restés suspendus à la cime des arbres que le fléau avait épargnés. Le château de Bouroflère, récemment construit par M. Bizoulier, disparut complètement, et sur son emplacement se creusa un gouffre profond de dix mètres. Telle était la force des eaux que des blocs, arrachés des fondations et pesant plus de 20,000 kilogrammes, furent transportés à une distance de plus de quatre cents mètres.

Le fleuve établit son cours dans la vallée de l'Authion jusqu'à Angers et ravagea ce riche pays dans une étendue de quatre-vingts kilomètres.

Dans la seule commune de la Chapelle-sur-Loire on évaluait les dommages à trois millions.

Sans parler des maisons, qui presque toutes devaient être reconstruites, on avait à déplorer la perte de plus de quatre cents hectares de terrain, creusés par l'inondation, ou qui se trouvaient perdus pour la culture, en raison de l'énorme quantité de sable qui avait recouvert la terre végétale.

Au milieu de ce désastre épouvantable, le secrétaire de la mairie, M. Lambert, parvint à sauver les archives de la commune.

Une nouvelle et terrible crue de la Loire eut lieu en 1866; mais cette fois les levées résistèrent heureusement à la fureur des eaux.

**MAIRES DE LA CHAPELLE-SUR-LOIRE.** — Jean-Louis Morand, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Briand, nommé le 18 août 1815. — Delanoue-Princé, 23 août 1817, démissionnaire en 1827. — Urbain Delanoue, 18 avril 1827. — Urbain Mercier, 12 septembre 1829. — Pierre Delavente, 10 décembre 1830, 14 août 1837. — Théodore Jean Delanoue-Dupont, 18 octobre 1843, 29 septembre 1846. — Gerbier, 1852. — Bizoulier, 1859. — Plumereau-Bidon, 1870. — Victor-Jules Faucillon, mai 1871, octobre 1876, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *titres de la prévôté de Restigné*, G, 76, 244, 404, 485, 490. — Monsnier, II, 530. — *Rituale B. Martini*, publié par Nobilleau, 121. — D. Housseau, XV. — Bibl. de Tours (imprimés), n° 4783; fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*, IV. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 218. — *Pouillé de l'évêché d'Angers* (1648), p. 60-69. — *Défense des privilèges de Saint-Martin de Tours* (pièces justificatives), 9. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 440. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 70-71. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1860), XIX. — Rouillé-Courbe, *Inondations du département d'Indre-et-Loire*, p. 362 et suivantes. Le texte est accompagné de dessins représentant la brèche de la levée, à la Chapelle, et le château de M. Bizoulier, et d'un petit plan cadastral de la commune. — *Inondations de la Loire à la Chapelle*, Paris, imp. Mourgues, 1856, in-8° de 16 pages (extrait du *Journal de Maine-et-Loire*; lettre de M. l'abbé Guindeuil, curé de la Chapelle). — *Une visite à la Chapelle-sur-Loire depuis l'inondation de 1856* (pièce de vers), Tours, imp. Ladevèze, 1856, in-8° de 5 pages. — *Journal d'Indre-et-Loire* de juin 1856. — Le docteur Chicoyne, *Mémoire de l'épidémie de suette, de rougeole et de scarlatine, observée en 1867 à la Chapelle-sur-Loire*, Tours, 1857, in-12 de 15 pages. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 96.

**Chapelle-Taboureau** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Bréhémont, près de la Loire, 70 habit. — Près du village est une chapelle, qui se trouve indiquée sur le plan cadastral dressé en 1813 (section A, 2<sup>e</sup> feuille, n° 467). On ignore à quelle époque et par qui elle fut fondée.

**Chapelle-Verdun** (la), f., c<sup>ne</sup> de Nazelles.

**Chapellier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois. — *La Chapellière*, 1791. — Ancienne propriété des religieux du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chapelonnière** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Chaperonnerie*, 1740. — Elle relevait du fief de Bezay. — (Arch. d'I.-et-L., G, 91.)

**Chapereau** (la taille de), c<sup>ne</sup> de Monnaie, près du bourg.

**Chaperonnerie** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr. V. *Chapelonnière*.

**Chaperonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> du Bridoré. — *Chapionnière*, xvi<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief. — Vers 1550, il appartenait à la famille d'Alès de Corbet. En 1793, il fut vendu nationalement sur Antoine Coltereau de Grandchamp, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — D'Hozier, *Armorial général*, 3<sup>e</sup> registre.)

**Chaperonnière** (la), ou **Chapronnière**, f., c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roy. Il y avait une chapelle, placée sous le vocable de saint Roch, et qui fut vendue nationalement en 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chaperonnière** (la), ou **Chapronnière**, ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Mars, 21 habit. — Une closierie, située dans ce hameau, dépendait de la chapelle dite Chaperonnière, desservie dans l'église de Saint-Mars (1789). — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*, 107.)

**Chaperonnière** (le mortier de la), c<sup>ne</sup> de Saint-Mars, petit étang, près de l'Aubier.

**Chapil** (le fief du), paroisse de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire). — Ancienne propriété de l'abbaye de Bourgueil. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil*.)

**Chapionnière** (la), c<sup>ne</sup> du Bridoré. V. *Chaperonnière*.

**Chapit**, ou **Chapil**, fief, situé dans la paroisse de Cravant. — Il relevait de Cravant à foi et hommage simple et appartenait, en 1687, à Philippe Dreux. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146.)

**Chapitre** (le), f., c<sup>ne</sup> de Dolus. — Elle relevait du fief de l'Épinay. En 1362, N. de Montbazou, héritier de Guillaume Barbe, la donna à la collégiale de Loches, qui la vendit, par acte du 14 mars 1670, aux Minimes de Saint-Grégoire de Tours et à Jean Boureau, curé de Fondettes. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*.)

**Chapitre** (le), fief, près de Coulommiers, paroisse de Francueil. — Il appartenait au Chapitre de Notre-Dame de Loches, qui le vendit, le 17 février 1515, à Thomas Bohier, seigneur de Chenonceau, au prix de 100 livres tournois. — (C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 122. — Bardet, *L'Église collégiale de Loches*, 26.)

**Chapitre** (la croix du), c<sup>ne</sup> de Genillé, près du chemin de la Perruche à la Roufferie.

**Chapitre** (les bruyères du), près de la Gitonnière, c<sup>ne</sup> de Genillé.

**Chapitre** (le), f., c<sup>ne</sup> de Montlouis.

**Chapitre** (le fief du), à Nouans. — Ancienne propriété du Chapitre de Notre-Dame de Loches. — (Bardet, *L'Église collégiale de Loches*, 26.)

**Chapitre** (le lieu du), près de la Tachellerie, c<sup>ne</sup> de Saché.

**Chapitre** (le), ancien fief, situé dans la paroisse de Souvigny et relevant du château d'Amboise. Par acte du 19 décembre 1663, N. de la Motte-Villebret l'acheta du Chapitre de Saint-Florentin. Le 21 février 1707, Louis de la Motte-Villebret le vendit à Jean-René le Roy. — (Arch. d'I.-et-L., E, 49.)

**Chapitre-de-la-Basoché** (le fief du). — Il se composait de cens et de rentes, et de quelques maisons et terrains situés dans les paroisses de Saint-Pierre-du-Boile, de Saint-Étienne, de Saint-Pierre-des-Corps, de la Ville-aux-Dames et de Saint-Genouph. Après avoir appartenu pendant longtemps au Chapitre de la Basoché, il passa aux mains des chanoines du Chapitre de Tours, qui le possédait encore en 1789. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90; *Biens nationaux*.)

**Chapitre-de-Saint-Roch** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines.

**Chapon**, paroisse de Saint-Roch. V. *Éti-vaux*.

**Chaponnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Chaponnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre.

**Chaponnière** (la), maison située à Pont-de-Ruan. — Vers 1490, elle appartenait à Simon de la Roche; — vers 1518, à Jacques de Beaune. — (Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Proclamation des biens à vendre de J. de Beaune*.)

**Chaponnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Vouvray. — *Chapronnière*, xvi<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief. Vers 1680, il appartenait à Jean Goyet, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., 8 G, *titres de Saint-Martin*.)

**Chappe**, c<sup>ne</sup> de Saint-Étienne-de-Chigny. V. *Chape*.

**Chappenoire**, c<sup>ne</sup> de Tours. V. *Boisdenier*.

**Chapreau** (la fosse de), dans les landes du Ruchard, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Chaprechin** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Sazilly, près du bourg.

**Chapronnière** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Bueil. — Il relevait censivement du fief de Bueil, 1580, 1727. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

**Chapronnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ligré. — *Chaperonnière*, carte de l'état-major.

**Chapronnière** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Mars. V. *Chaperonnière*.

**Chapronnière** (la), paroisse de Saint-Quentin. V. *la Métiverie*.

**Chapronnière** (la), c<sup>ms</sup> de Vouvray, V. *Chapronnière*.

**Chapt de Rastignac** (Louis-Jacques), archevêque de Tours, doyen de Saint-Martin et abbé de la Couronne, né à Rastignac, en 1687, était fils de François Chapt, marquis de Rastignac, et de Jeanne de Clermont-Touchebœuf. Reçu docteur de Sorbonne à la suite de brillantes études faites au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, il fut nommé évêque de Tulle au mois de janvier 1722 et sacré le 1<sup>er</sup> février suivant. Au mois d'octobre 1723, il passa à l'archevêché de Tours, et prêta serment pour ce siège le 5 novembre de la même année. Ses talents le firent choisir pour présider les assemblées du clergé, qui eurent lieu en 1745, 1747 et 1748. Il critiqua vivement, dans trois instructions pastorales publiées en 1748 et 1749, les principes exposés dans un livre du P. Jean Pichon, jésuite, livre ayant pour titre : *Esprit de Jésus-Christ et de l'église sur la fréquente communion*. D'autres prélats, entre autres Languet, archevêque de Sens, et de Brancas, archevêque d'Aix, se joignirent à lui dans cette circonstance et attaquèrent non-seulement l'ouvrage mais aussi le corps des Jésuites tout entier, qui patronnait les doctrines exposées par l'auteur. La discussion prit un tel caractère d'aigreur, que le roi crut devoir nommer une commission pour examiner un mandement de M<sup>sr</sup> de Rastignac, daté du 23 février 1749 et qui, dit-on, avait été rédigé par l'abbé Gourlin. Cette commission était composée de Billard, évêque d'Olympe, Robuste, évêque de Nitrie, Le Taste, évêque de Bethléem, de l'évêque de Vannes et de plusieurs autres théologiens. Tandis qu'elle délibérait, on fit paraître une brochure anonyme, assez violente, dirigée contre la dernière instruction de l'archevêque de Tours, et que l'on attribua à un abbé nommé Cussac. M<sup>sr</sup> de Rastignac condamna cet écrit par un mandement du 15 novembre 1749, qui fut aussitôt suivi de la publication d'une autre brochure anonyme plus acerbe encore que la précédente. L'archevêque porta plainte devant les magistrats et provoqua, contre l'auteur, des poursuites dont il ne devait pas voir le dénouement. Il mourut subitement au château de Véretz, le 3 août 1750. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné par suite d'une déplorable méprise faite par un médecin. Voici son acte de décès que nous avons relevé dans les registres paroissiaux de Véretz :

« Le troisieme jour d'aoust mil sept cent cinquante, ont été inhumées par nous, curé sousigné, assisté de M. le vicaire, les entrailles de « Monseigneur Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, notre très illustissime et reverendissime « archevêque, décédé le dit jour au château de « Véretz, muni de tous les sacrements de l'église, « dans la 67<sup>e</sup> année de son âge. — Signé : CHERRIER, curé; LE BERT, vicaire de Véretz. »

Le corps du prélat, transporté à Tours, fut in-

humé dans le chœur de la cathédrale avec cette épitaphe :

HIC JACENT MORTALES EXIMÆ  
ILLUSTRISSIMI AC REVERENDISSIMI IN CHRISTO  
PATRIS  
LUDOVICI JACOBI DE CHAPT DE RASTIGNAC  
ARCHIEPISCOPI TURONENSIS  
REGIORUM ORDINUM COMMENDATORIS  
QUI CLARO APUD PETRECORENSES GENERE ORTUS  
RECTO AC SUBLIMI INGENIO  
MIHA QUADAM SENTIENDI, DICENDI  
AGENDI NOBILITATE  
SUMMA DIVINARUM, HUMANARUM  
QUE RERUM PERITIA  
MORUM INTEGRITATE  
ÆQUABILI VIRTUTUM TENORE VENERANDUS,  
CIVIS, AMICUS, DOCTOR, SACERDOS EXIMIUS  
CHRISTIANÆ FIDEI ASSERTOR,  
ACER, PERVIGIL, VERI PATIENS, RECTI TENAX  
CUM DIGNITATE FACILIS, CITRA AUSTERITATEM GRAVIS  
IN PAUPERES PIE PRODIGUS  
EFFUSÆ IN ALIOS BENIGNITATIS  
TUM DEMUM FELIX CUM FELICES EFFICERET  
CLERI GALLICANI CUJUS COMITIS TER PRÆFRUIT  
LUX ET DECUS,  
OMNIUM ORDINUM AMER  
COMMISSUM SIBI GREGEM INQUIETIS  
TEMPORIBUS PACIFICE REXIT  
ANNIS 27  
OBIIT INCREDIBILI OMNIUM LUCTU  
DIE 30 AUG. 1750 ÆTATIS SUÆ LXV  
ITA ECCLESIA TURONENSIS AMANTISSIMUS  
PATRI  
CUM LACRYMIS FIDEI GAUDIO TEMPERATIS  
MONUMENTUM HOC PIETATIS SUÆ  
MODICUM  
MANSURUM QUE PONI CURAVIT.

On remarquera que le jour du décès et l'âge donné au prélat dans cette épitaphe, ne sont pas d'accord avec les chiffres indiqués par le curé de Véretz dans l'acte mortuaire. Mais on doit reconnaître que si celui-ci a pu se tromper de quelques années pour l'âge, ce qui d'ailleurs n'est pas prouvé, il n'a pu en être de même pour le décès. L'exactitude du jour indiqué dans les registres d'état-civil est en effet démontrée par les dates des actes qui précèdent et suivent celui de l'archevêque.

M<sup>sr</sup> de Rastignac laissa dans le diocèse les plus vifs regrets. Il était extrêmement charitable. Lors d'une inondation causée par des crues de la Loire et du Cher, en 1734, il donna les preuves d'un admirable dévouement. Par ses ordres, tous les habitants de Saint-Pierre-des-Corps, de la Ville-aux-Dames et autres paroisses, dont les demeures avaient été envahies ou détruites par les eaux, furent logés au palais archiépiscopal, dans les autres bâtiments de la ville qui lui appartenaient, ainsi que dans les habitations dépendant du Chapitre. Il nourrit ces malheureux, à ses frais, pendant près de deux mois.

En 1733, il réunit au séminaire de Saint-Charles les prieurés de Saint-Mars, de Saint-Blaise et de la Madeleine. Une ordonnance rendue par lui, le 14 décembre 1736, attribua au collège de Chinon la mense conventuelle de l'abbaye de Scully. Il obtint la réunion de la mense abbatiale de Marmoutier à l'archevêché de Tours par bulle du 21 novembre 1739, et donna aux chanoines de son église les revenus des prieurés de Saint-Georges d'Oléron et ceux de Saint-Martin de la Bazoche. En 1742, il mit les chanoines de Saint-Martin en possession du prieuré de Saint-Côme. La ville de Tours lui dut la fondation, en 1741, de l'hospice de la Madeleine, consacré aux enfants abandonnés. En 1728, il avait établi des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul dans les paroisses de Saint-Clément et de La Riche.

*Rituale Turon.*, 1785, imp. Legier, p. xxviii. — Bou-lainvilliers, *État de la France*, III, 209. — Michaud, *Biographie universelle*, XXXIV, 281; XXXVII, 123. — Bibl. de Tours, manuscrit 1264. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 478; III, 467. — *Abrégé de la vie de L.-J. Chapt de Rastignac* (dans le *Diction. hist.* (supplém.), de 1758), t. IV, — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, II, 14, 25; VI, 21; IX, 339; XI, 27. — *Gallia christiana*, VIII, 1379. — De Maulde, *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans*, 307. — D'Hozier, *Arm. général*, reg. III<sup>e</sup>. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 176. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, XIII, 717. — Registres d'état-civil de Vézetz.

**Chaptal** (Jean-Antoine), comte de Chanteloup, médecin et chimiste, est né à Nogaret (Lozère), le 4 juin 1756. Il fit ses études à Montpellier et y fut reçu docteur en 1777. En 1781, les États du Languedoc fondèrent pour lui, au chef-lieu de la province, une chaire de chimie où il s'appliqua particulièrement à professer l'application de cette science à l'industrie et aux arts. Le roi le récompensa de ses travaux en lui décernant des lettres de noblesse et en le nommant membre de l'Ordre de Saint-Michel.

A la Révolution, Chaptal embrassa le parti des Girondins et fut arrêté à la suite de la publication d'une brochure où il défendait les idées de ses co-religionnaires politiques. Remis en liberté peu de temps après, il fut chargé de réorganiser l'École de médecine et y donna des leçons de chimie jusqu'en 1797, époque à laquelle le Gouvernement l'appela aux fonctions de directeur général de l'instruction publique. Nommé ministre de l'intérieur après le 18 brumaire, il fit d'importantes réformes et d'utiles créations. La France lui doit l'institution des Chambres de commerce, de l'École des arts et métiers et des Chambres consultatives des arts et manufactures. Il rendit à l'industrie des services considérables en provoquant l'établissement de fabriques de soude, d'alun, de céruse, de sel de saturne, etc. D'un autre côté, il prit une grande part à la naturalisation du suc de betteraves en France.

Devenu propriétaire de la terre de Chanteloup le 31 juillet 1802, il obtint, en 1810, l'érection de

cette terre en majorat, avec le titre de comte de Chanteloup.

Grand officier de la Légion d'honneur, sous l'Empire, membre de l'Institut, grand-croix de l'Ordre de la Réunion, directeur du Commerce et des manufactures pendant les Cent-Jours, il fut nommé, sous le règne de Louis XVIII, conseiller d'État, puis pair de France (5 mars 1819). Il mourut à Paris le 30 juillet 1832. On a de lui d'excellents ouvrages, entre autres *la Chimie appliquée aux arts*, Paris, 1806, 4 vol. in-8<sup>o</sup>.

*Moniteur universel* des 1<sup>er</sup> et 5 août 1832, p. 1530-39. — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique*, 429. — Arnaud, Jay et Jouy, *Biographie des contemporains*, IV, 306. — Didot, *Biographie universelle*, IX, 706. — *Fastes de la Légion d'honneur*, II, 264-65. — Flourens, *Éloge historique de Chaptal*, 1835. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, III, 969. — Julia Fontenelle, *Éloge de Chaptal*. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue de la noblesse*, 37. — Vallet de Viriville, *Hist. de l'instruction publique*, 291. — *Bulletin des lois*, 1810. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 171. — Pierre Conil, *Encyclopédie populaire*, 386.

**Chaptard** (Jean), ou **Chatard**, chanoine de Saint-Martin de Tours, né à Aigueperse, en Auvergne, en 1569 et non à Tours, comme le prétend Chalmel, fut prieur de Tauxigny, après Jacques de Billy, abbé de Saint-Michel-en-Lherm et de Ferrières. On a de lui un éloge de son prédécesseur, imprimé sous ce titre : *Elogium Jacobi Billii Prunæi, abbatis S. Michaelis in Eremo, à Joanne Chatardo, priore Tossiniaco, Parisiis, Pierre Lhuillier, 1582, in-4<sup>o</sup>*. Il a publié, en collaboration avec Génébrard, un travail de Jacques de Billy, sur les œuvres de saint Grégoire de Nazianze (1583). A la fin de ces Œuvres a été réimprimé l'Éloge de Jacques de Billy.

Chaptard mourut à Tours le 24 janvier 1649 et fut inhumé dans l'une des chapelles de la collégiale de Saint-Martin. On lisait sur son tombeau les inscriptions suivantes :

SIDERA CLARA PETUNT  
D. O. M.  
HIC JACET D. JOANNES  
CHAPTARD PRIOR DE  
TAUXINIACO, HUIUSCE  
ECCLESIE CANONICUS, QUI  
POST VITAM HONORIFICE  
ACTAM IN SINGULOS  
MUNIFICE ERGA DEUM  
ET PROXIMOS OMNES QUE  
LAUDATISSIMI SACERDOTIS  
NUMEROS EXPLETOS  
OCTOGENARIO MAJOR  
MIGRAVIT AD DOMINUM  
DIE XXIV JANUARIII 1649.  
REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

—  
CY DEVANT GIST VÉNÉRABLE ET SCIENTIFIQUE  
PERSONNE  
MAITRE JEAN CHATARD, NATIF D'AIGUEPERSE, EN  
AUVERGNE,



VIVANT PRIEUR DE TAUXIGNÉ, MAISTRE-ESCOLLE  
ET CHANOINE PRÉBENDÉ EN L'ÉGLISE DE CÉANS  
QUI A FONDÉ UN ANNIERSAIRE SOLENNEL  
LE XXIII<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE  
ET UN SALUT  
LE JOUR DE LA NATIVITÉ DE SAINT JEAN-BAPTISTE  
PRIEZ DIEU POUR LUY.

Au-dessous, un crucifix et l'image de saint Jean et de Chatard avec ces mots :

O DOMINE, SALVUM ME FAC, QUIA IN TE SPERAVI.

Chalmel, *Hist. et antiquités de Saint-Martin de Tours*, 226, 239, 405; *Hist. de Tour.*, IV, 102, 103. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 576. — Le Mire, *De Scrip. Sæc.*, XVI. — Moréri, *Diction. historique* (supplém.), I, 134.

**Chapuis** (Claude), ou **Chappuis**, poète, naquit, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, à Amboise, où l'un de ses parents, Héliot Chapuis, remplissait les fonctions de sommelier de l'échansonnerie du dauphin.

D'abord valet de chambre de François I<sup>er</sup> et garde de la bibliothèque royale, Chapuis fut ensuite chanoine et grand-chantre de l'église de Rouen (1537). Il mourut vers 1572. On a de lui des poésies qui, paraît-il, eurent beaucoup de succès à l'époque où elles parurent. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui elles ont beaucoup perdu du charme que les contemporains de l'auteur y ont trouvé. Voici la liste des ouvrages qu'il a publiés : *Les blasons de la main, du ventre, etc.*, Lyon, 1535-37, in-8°. — *Panegyrique récité au très-chrétien roy François I<sup>er</sup>, à son retour de Provence*, Paris, A. Roffet, 1538, in-8°. — *La Complainte de Mars sur la venue de l'empereur en France*, Rouen, 1539, in-8°; Lille, 1539, in-12. — *Discours sur la cour de François I<sup>er</sup>*, Rouen, 1543, in-8°. — *L'Aigle qui a fait la poule devant le coq à Landrecies, ou Relation de la fuite de Charles V devant François I<sup>er</sup>*, Paris, A. Roffet, 1543, in-8°. — *Le grand Hercule gallique qui combat contre deux*, Paris, 1545, in-4°. — *Le Sacre et couronnement du très-auguste et très-chrétien roy Henri II à Rheims l'an 1547 au mois de juillet*, Paris, André Roffet, 1549, in-4°. — *Harangue prononcée devant le très-chrétien roy Henri II*, Rouen, 1550, in-8°. — *L'Instruction des curés* (traduit de J. Gerson), Paris, 1557. — *La réduction du Havre-de-Grâce par le roi Charles IX*, Rouen, 1563, in-4°.

La Croix du Maine a commis une erreur en disant que Claude Chapuis était né à Rouen. Colletet, dans ses *Vies des poètes tourangeaux*, a fait du même personnage deux individus dont l'un serait né à Rouen, l'autre à Amboise.

*Bibliothèque de La Croix du Maine*, 55. — Guilbert, *Mémoires biographiques de la Seine-Inférieure*. — Colletet, *Vies des poètes tourangeaux* (manuscrit de la Bibliothèque de Tours). — Michaud, *Biographie universelle*, VIII, 69. — Moréri, *Diction. historique*, III, 474. — Fel-

ler, *Biographie universelle*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 94, 95, 96. — Didot, *Biographie universelle*, IX, 703. — *Mémoires du P. Niceron*, XXXIX, 85. — D. Housseau, XXIII, 315, 283; XXIV, 162.

**Chapuis** (Gabriel), ou **Chappuis**, neveu du précédent, né en 1546, à Tours, d'après Chalmel, à Amboise, d'après d'autres biographes, a été l'un des plus féconds écrivains de son temps. Ses premières études furent dirigées par Claude Chapuis, son oncle. En 1582, le roi lui donna les fonctions de garde de sa bibliothèque, et plus tard il le nomma interprète à la cour pour la langue espagnole. Il mourut à Paris en 1613, âgé de soixante-sept ans. Voici la liste de ses ouvrages : *Le Secrettaire, comprenant le style et méthode d'écrire en tous genres des lettres missives*, Paris, Abel Langolier, 1568, in-8°. — *Histoire de Primaléon de Grèce* (traduit de l'espagnol), Paris, 1572. — *Harangue sur la mort de très-illustre et vertueuse princesse Marguerite de Valois, fille de François I<sup>er</sup> de ce nom, ... qui fut épouse de très-illustre prince Emmanuel-Philibert, duc de Savoie* (traduit du latin de G. Pascal), Paris, Jean Poupy, 1574, in-8°; Lyon, Rigault, 1574. — *Heureux présage sur la bienvenue du très-chrétien roy de France et de Pologne Henri III, en sa très-antique et fameuse ville de Lyon* (en vers), Lyon, Rigault, 1574, in-8°. — *Amadis de Gaule*, Lyon, 1575-81, 21 vol. (traduit de l'espagnol). — *Les Commentaires hyéroglyphiques, ou Images des choses de J.-P. Valérien, es quels comme en un vif tableau est très-ingénieusement dépeint et représenté l'état de plusieurs choses antiques*, Lyon, Honorat, 1576, in-f°. — *Les Colloques de Mathurin Cordier pour le profit et avancement de la jeunesse*, Lyon, L. Cloquemin, 1579, in-16; Paris, Claude Micard, 1588, in-16; Limoges, Hug. Barbou, 1595, in-16; Paris, J. Libert, 1647, in-16. — *Plaisans dialogues, de Nicolo Franco* (traduit de l'italien), Lyon, J. Beraud, 1579, in-16. — *La civile conversation* (traduit de l'italien, d'Étienne Guazzo), Lyon, Jean Beraud, 1579, 1586, in-8°. — *Briève histoire des guerres advenues en France, et des causes d'icelles* (traduit de l'espagnol, de P. Corneio), Lyon, Beraud, 1579, in-8°. — *Histoire des amours extrêmes d'un chevalier de Séville, dit Luzman, à l'endroit d'une demoiselle appelée Arboléa*, Lyon, Benoist Rigaut, 1580; Paris, Nicolas Bonfons, 1587; Rouen, Th. Reinsard, 1598, in-12. — *Manuel du cathéchisme catholique, extrait et abrégé par G. Edere* (traduit du latin), Lyon, J. Patrasson, 1580, in-8°. — *Le Parfait courtisan du comte Balthazar Castiglione, es deux langues italienne et française*, Lyon, Cloquemin, 1580, in-8°. — *Le Monde des cornus, l'Enfer des ingrats, etc.*, Lyon, 1580, 1583, in-8°. — *Anacrise, ou Parfait jugement et examen des esprits propres et nés aux sciences* (traduit de l'espagnol, de J. Huard), Lyon, Fr. Didier, 1580,

in-8°. — *Les Mondes célestes, terrestres et infernaux*, Lyon, Barth. Honorat, 1578, in-8°; Étienne Michel, 1580, 1583, in-8°. — *Additions au promptuaire des médailles de Guillaume Rouillé*, Lyon, G. Rouillé, 1581, in-8°. — *Stances françoises pour la déclaration des figures du vieil et nouveau Testament*, Lyon, Honorat, 1582, in-8°. — *Les Épîtres spirituelles de J. de Avila* (traduit de l'espagnol), Paris, P. Cavellat, 1582, in-12. — *Hexaméron, ou Six journées* (traduit de l'espagnol, d'Antonio de Torquemada), Lyon, Antoine de Harsy, 1582; Paris, Ph. Brachonnier, 1583, in-16; Rouen, Romain de Beauvais, 1610, in-12. — *Leçons catholiques de Panigarole* (traduit de l'italien), Lyon, J. Stralius, 1583, in-8°. — *Les facétieuses journées, contenant cent certaines et agréables nouvelles, la plupart advenues de notre temps, les autres recueillies et choisies de tous les plus excellents auteurs étrangers qui en ont écrit*, Paris, Jean Houzé, 1584, in-8°. — *Les secrets de la nature*, Lyon, B. Honorat, 1584, in-12. — *Les Cent nouvelles de Baptiste Giraldi Cinthio* (traduit de l'italien), Paris, Perrier et Langelier, 1584, in-8°. — *Vie de Jésus-Christ, par S. Bonaventure*, (traduit du latin), Lyon, Jean Stralius, 1584, in-8°. — *Lettres et missives amoureuses de Pasqualigo* (traduit de l'italien), Paris, Abel Langelier, 1584, in-8°. — *Mémoires, histoire de l'origine, invention et autres choses et sciences, à l'imitation de Polidore Virgile, par A. Sardi* (traduit du latin), Lyon, J. Stralius, 1584, in-8°. — *Les trois dialogues de Baptiste Giraldi Cinthio*, Paris, Abel Langelier, 1584, in-8°. — *Le sommaire de toutes les sciences, de Dominique Dauphin* (traduit de l'italien), Lyon, Antoine Tardif, 1584, in-8°. — *Lettres facétieuses et subtiles de César Rao d'Alexau, ville du pays d'Otrante, non moins plaisantes et récréatives que morales* (traduit de l'italien), Lyon, Antoine Tardif, 1584, in-16; Rouen, Claude le Villain, 1609, in-12. — *Sermons de Corneille Musso, évêque de Bitonto* (traduit de l'italien), Paris, Guillaume Chaudière et Malot, 1584, in-8°. — *Le Miroir universel des sciences en général* (traduit de l'italien, de Léonard Fioraventi), Paris, Pierre Cavellat, 1584, 1586, in-8°. — *Considérations civiles sur plusieurs histoires, de R. Florentin*, Paris, 1585, in-8°. — *L'État, description et gouvernement des royaumes et républiques du monde, tant anciennes que modernes*, Paris, Pierre Cavellat, 1585, in-8°. — *Dialogue du vrai honneur militaire, traitant contre l'abus de la plupart de la noblesse, comme l'honneur se doit conformer à la conscience* (traduit de l'espagnol), Paris, Th. Perrier, 1585, in-8°. — *Annales de Nicole Gilles et de Belleforest, jusqu'en 1585*, Paris, 1585, 1617, in-8°. — *La Fiamette amoureuse* (traduit de l'italien, de J. Boccace), Paris, Abel Langelier, 1585, in-8°; Mathieu Guillemot, 1612, in-12;

Claude Cramoisy, 1622, in-12. — *Le Misaule, ou Haineux de cour*, Paris, G. Linocier, 1585, in-8°. — *Conseils militaires* (traduit de l'italien, du comte Bartholi), Paris, 1586, in-8°. — *Théâtre de divers cerveaux du monde*, Paris, Maignier, 1586, in-16. — *Sermons sur la Passion de Notre-Seigneur*, par Fr. Panigarole, Paris, 1586, in-8°; 1597, in-8°. — *Cinquante méditations de toute l'histoire de la Passion de Notre-Seigneur, par le R.-P. F. Costerus* (traduit du latin), Anvers, Christophe Plantin, 1587, in-8°. (Le volume est orné de cinquante figures gravées par Petrus van der Borcht.) — *Dialogue de la philosophie phantastique* (traduit de l'espagnol), Paris, S. Molin, 1587, in-12. — *L'Œuvre entier et parfait de la vanité du monde* (traduit de l'espagnol, de Diego de Estella), Paris, Gervais Maillot, 3 vol. in-12. — *Harangue de l'ancienne institution et coutume des saintes stations, de François Panigarola*, Paris, 1587, in-8°. — *Le Commentaire du comte Jean Picus Mirandulus sur une chanson composée sur Jérôme Benevieni*, Paris, Abel Langelier, 1588, in-8°. — *Discours politiques et militaires*, Paris, 1593, in-8°. — *Histoire du royaume de Navarre, contenant de roy en roy, tout ce qui est advenu de remarquable dès son origine*, Paris, Nicolas Gillos, 1596, in-8°. — *Méthode de servir Dieu* (traduit de l'espagnol, de F. de Madrit), Douay, 1598, in-12. — *Les six livres de Mario Equicola d'Alveto, de la nature d'amour* (traduit de l'italien), Paris, Jean Housé, 1584, in-8°; Lyon, Jean Verat, 1597, 1598, in-12. — *Les fleurs des méditations divines* (traduit de l'espagnol), Paris, 1598, in-12. — *Raison et gouvernement d'état*, par Giovanni Botero Botese (traduit de l'italien), Paris, Guillaume Chaudière, 1599, in-8°. — *Histoire de tout ce qui s'est passé sous les règnes de Henry III et Henry IV jusqu'en 1600*, Paris, Métayer, 1600, in-8°. — *Harangues du cavalier Philippe Cauriana, faites à la reine Marie de Médicis à son départ de Toscane pour passer en France*, Paris, Cl. Morel, 1600, in-8°. — *La Toscane françoise et italienne*, Paris, 1601, in-8°. — *La citadelle de la royauté, contre les efforts d'aucuns de ce temps*, Paris, Guil. Lenoir, 1603, in-12. — *Livre second du cathéchisme de Grenade, faisant partie de son introduction au symbole de la foy, plus un traité de la manière et méthode d'enseigner les mystères de notre foy aux infidèles* (traduit de l'espagnol), Paris, Robert Fouët, 1605, 1627, in-4°. — *Déclaration des lamentations du prophète Jérémie* (traduit de l'italien, de Fr. Panigarola), Paris, Regnaud Chaudière, 1608, in-8°. — *Les sermons de Pierre Valderama Augustin* (traduit de l'espagnol), Paris, 1610, in-8°. — *Le miroir du prince, au dauphin*, Paris, 1610, in-8°. — *Cent trente discours de Jules Mazarin* (traduit de l'italien), Paris, Jean Petit-Pas, 1611, in-12. — *L'art de prêcher et bien faire un sermon* (traduit de

l'italien, de François Panigarola), Lyon, 1615, in-12. — *Histoire de la guerre de Flandre depuis 1559 jusqu'à présent*, Paris, Robert Fouët, 1611, in-4°; 1623, in-4°; 1633, in-f°. — *Manuel du catholique, contenant la vraie manière de prier Dieu*, Anvers, 1641, in-8°. — *Méthode de se bien confesser* (traduit de l'italien), Lyon, Rigault, in-8°. — *Le roman de Paladien, fils de Milanor, roy de la Grande-Bretagne. — Commentaires, ou Scholies de Sénèque* (traduit de l'espagnol).

*Almanach de Touraine*, 1755. — Nicéron, *Mémoires*, XXXIX. — Du Verdier, *Bibliothèque française*. — Larousse, *Grand diction. historique du XIX<sup>e</sup> siècle*, III, 970. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1801), p. 165. — Didot, *Biographie universelle*, IX, 709. — Guill. Colletet, *Vies des poètes tourangeaux* (manuscrit de la bibl. de Tours). — Michaud, *Biographie générale*, VIII, 69. — Moréri, *Diction. historique*, III, 474. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 96 et suiv. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 576. — D. Housseau, XXIII, 141, 282, 291, 312-13-18-26; XXIV, 259-72. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 71, 193, 205. — *Catalogue de la bibliothèque de J. Taschereau*.

**Chapuron** (la rouère de), près de Bordebure, c<sup>ne</sup> de Saché.

**Chapussière** (le lieu de la), près du Petit-Mauléon, c<sup>ne</sup> d'Auzouer.

**Charans** (la boire de), près de Neuillé, c<sup>ne</sup> de Nouans.

**Charbaudière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Villeperdue, 17 habit. — *Charbaudière*, carte de l'état-major. — Il relevait censivement du fief de Villeperdue, réuni à la baronnie d'Artannes (1789). — (Arch. d'I.-et-L., G, 6.)

**Charbonneau** (le bois), c<sup>ne</sup> de Channay.

**Charbonneau** (le lieu de), près de la Baudinière, c<sup>ne</sup> de Saché.

**Charbonnelle** (la fontaine), c<sup>ne</sup> de Loches.

**Charbonnellerie** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. V. *Charbonnière*.

**Charbonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaulieu.

**Charbonnerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême, 11 habit. — *Charbonnière*, 1487. — *Charbonnerie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — (Arch. d'I.-et-L., *charte de l'abbaye de Gatines*.)

**Charbonnerie** (la), ou **Charbonnière**, f., c<sup>ne</sup> de Ligueil.

**Charbonnerie** (la), **Charbonnière**, ou **Charbonnellerie**, ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne, 11 habit. — *Charbonnière*, carte de l'état-major. — André de Meurdrac, Éc., était qualifié de sieur de la *Charbonnellerie* en 1527. — (Lainé, IV, *généal. de Broc*.)

**Charbonnier** (le moulin de), c<sup>ne</sup> de Rivarennes.

**Charbonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Abilly, près du bourg.

**Charbonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Artannes.

**Charbonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher.

**Charbonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Continvoir. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur N. Jouselin des Roches, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Charbonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> des Essarts. — *Charbonnière*, carte de Cassini.

**Charbonnière** (la), c<sup>ne</sup> de Ligueil. V. *Charbonnerie*.

**Charbonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuil. — *Charbonnière*, carte de l'état-major.

**Charbonnière** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. V. *Charbonnerie*.

**Charbonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villaines. — *Charbonnière*, carte de l'état-major.

**Charbonnières** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Chambon, près du chemin de la Haye-Descartes à Preuilly.

**Charbonnières** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Monts. — Cette propriété, d'une étendue de quinze arpents, relevait censivement du fief de la Fresnaye, suivant un aveu rendu, le 28 juin 1780, au château de Gizeux, par Marie-Madeleine Torterue, veuve de René Belle, conseiller du roi, élu en l'élection de Tours. — (Archives de la famille Voisine de la Fresnaye.)

**Charbonnières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Noyant. — *Les Grandes-Charbonnières*, dans un titre de 1687. — *Charbonnières*, carte de l'état-major. — Elle dépendait du château de Brou. — (Arch. d'I.-et-L., E, 39.)

**Charbonniers** (les), f., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Vienne. — *Village des Charbonniers*, XVII<sup>e</sup> siècle. — Ce lieu relevait censivement de l'abbaye de Noyers, suivant une déclaration féodale du 30 janvier 1672. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers*.)

**Charçay**, ou **Charsay**, vil., c<sup>ne</sup> de Jaulnay, 28 habit. — *Sarciacum*, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. — Une métairie, située dans ce village, appartenait à la collégiale de Faye, en 1789. — (*Cartulaire de Noyers*, ccviii, ccexi, cdLxxxvi. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*, 107.)

**Charçay**, ham., c<sup>ne</sup> de Langeais, 29 habit. — *Charsai*, carte de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Charcenay**, ou **Charsenay**, f. et moulin, c<sup>ne</sup> de Fondettes, sur la Choisille. — *Carcannum villa, in pago Turonico, super fluvium Causilæ*, 914 (charte de Théotolon). — *Villa et terra de Charcenay*, 1150-69 (charte de Marmoutier). — *Charcenay*, *Charcenais*, *Char-*

*cenaium*, 1225, 1232, 1253 (chartes de l'abbaye de Beaumont). — *Charlenaium*, 1269 (*Olim*, l. I<sup>er</sup>). — *Charcenay*, 1558 (*titre de Saint-Martin*). — Ancien fief. Le 31 décembre 914, Théotolon, doyen de Saint-Martin, et Robert, trésorier, cédèrent à Guy, prêtre et grangier du Chapitre, et au nommé Aucher, une certaine quantité de terrain, à Charcenay; près de la Choisille, pour y construire un moulin. Les concessionnaires devaient partager les produits du moulin par moitié et s'engageaient à payer à la collégiale une rente annuelle de seize deniers.

Vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Beaumont-les-Tours devint propriétaire du moulin et d'une partie du fief, et les conserva jusqu'à la Révolution. Charcenay fut vendu nationalement le 24 janvier 1791. — Ogis Savary, chev., et Robert de Beaumont, possédaient une portion du même fief, le premier, en 1219, le second, en 1421. En 1232, Robert Rocé et Jean de Clérembault, donnèrent à l'abbaye de Beaumont les dîmes qu'ils avaient le droit de percevoir sur les vignes de ce monastère, situées à Charcenay. Cette donation fut approuvée par Hardouin de Maillé, leur suzerain.

Arch. d'I.-et-L., *chartes de Beaumont; Biens nationaux; Titres du prieuré de Saint-Côme; Inventaire des titres de Charcenay*. — Monsnier, II, cxxxix. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, VII, 2714, 3150. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*, VI. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, 90; *La Pancarte noire*, 439.

**Charchenaium, Charchenay**, c<sup>ne</sup> de Fondettes. V. *Charcenay*.

**Charderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Lerné.

**Charderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-des-Motets.

**Chardièrre** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Branchs. V. *Richardière*.

**Chardièrre** (la), c<sup>ne</sup> de Varennes.

**Chardières** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Neuil, près du chemin de Saint-Épain à Tours.

**Chardon** (le lieu du), paroisse de Luzé. — Il relevait censivement du fief de Doucé. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers*.)

**Chardon** (N.), tourangeau, a traduit du latin en français, les épîtres d'Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours. Sa traduction n'a pas été imprimée. — (*Bibliothèque de La Croix du Maine*, 66. — *Almanach de Touraine*, 1776. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1801), p. 165.)

**Chardonneret** (le Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Bueil.

**Chardonneret** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Langeais, 14 habit.

**Chardonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bournan.

— *Chardonnerie*, carte de l'état-major. — *Les Chardonneries*, carte de Cassini.

**Chardonnerie** (la), ou **Chardonnière**, f., c<sup>ne</sup> de Villedômer. — *Chardonnière*, carte de Cassini. — En 1680, elle appartenait à François Fourneau, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 120.)

**Chardonnet** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chouzé-sur-Loire.

**Chardonnet** (le), f., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Maulne.

**Chardonnet** (le), f., c<sup>ne</sup> de Nouzilly.

**Chardonnet** (le). V. *Tours*.

**Chardonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Tavant. — *Chardonnière*, carte de l'état-major.

**Chardonnière** (la), c<sup>ne</sup> de Villedômer. V. *Chardonnerie*.

**Chardonnière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Vouvray, 12 habit. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. Elle est citée dans des titres de 1446, 18 janvier 1449, 1530, 1672, 1717. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin*.)

**Chareau**, c<sup>ne</sup> de Neuville. V. *Charreau*.

**Chareau**, ou **Charreau** (moulin de), c<sup>ne</sup> de Reugny. — *Chareau*, carte de l'état-major. — *Charost*, carte de Cassini.

**Charentais**, ou **Grand-Charentais**, f. et chât., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Locus de Charenteis, Champnantaïs*, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. — *Maison noble de Charentais*, 1674. — *Charentais*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Tours à une paire d'éperons dorés, à muance de seigneur. En 1285, il appartenait à Jean de Charentais; — en 1516, à Jean Ruzé, échevin de Tours; — en 1520, à Louis Ruzé; — en 1526, à Jacques de Beaune; — en 1528-68, à Philibert Bault; — en 1600, à François Peguineau; — en 1659, à Charles Peguineau, conseiller du roi, juge et lieutenant particulier aux bailliage et siège présidial de Tours, ancien maire de cette ville. Il mourut en 1662 et fut inhumé dans l'église Saint-Hilaire de Tours; — en 1677, à Philippe Peguineau. — Par acte du 16 septembre 1674, Nicolas Peguineau, Éc., héritier du précédent, vendit ce domaine à Alexandre de la Forge, seigneur de la Martinière, demeurant à Tours. Charentais revint ensuite dans la famille Peguineau. Nicolas Peguineau, ci-dessus nommé, en était propriétaire en 1696. — Gilles Douineau, Éc., ancien échevin de Blois, était seigneur de Charentais vers 1700. Son fils, Gilles Douineau, Éc., conseiller du roi, président-trésorier de France et grand-voyer de la généralité de Touraine, possédait le même fief en 1735. Il vivait encore en 1748. Son successeur, Pierre-Olivier-Martin Douineau, Éc., président-trésorier de France à Tours, rendit hommage au roi le 4 avril

1783. Pierre-Gilles Douineau de Charentais fut créé baron héréditaire par lettres patentes du 7 septembre 1826, enregistrées à la cour royale d'Orléans et au tribunal de première instance de Tours les 9 et 14 novembre de la même année. Des lettres recognitives de noblesse lui avaient été délivrées le 2 décembre 1815.

Au xv<sup>e</sup> siècle, la justice du fief de Charentais était rendue au Palais-Royal de Tours.

La chapelle du château est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787.

Arch. d'I.-et-L., C, 555, 588, 603, 650; Titres de la prévôté de la Varenne et de la Roche; G, 14. — Registres de Saint-Hilaire de Tours, 1662; de Saint-Saturnin, 1735; de Saint-Pierre-du-Chardonnet, 1748. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, manuscrits 1313-14. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 733. — D'Hozier, *Armorial de la noblesse de France*, reg. 2<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie. — *Comptes de l'hôtel-de-ville de Tours*, 1516. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.

**Charentais** (le Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Champnantaïs*, xiii<sup>e</sup> siècle. — *Le Pressoir-de-Champnantaïs*, *Petit-Charentais*, 1532. — Ancien fief, relevant du château de Tours. (La liste des seigneurs est la même que celle des propriétaires du Grand-Charentais). — Au xiii<sup>e</sup> siècle, Gilles, évêque de Rennes, possédait au Petit-Charentais une closerie appelée alors *Pressoir de Champnantaïs*. En août 1252, ses exécuteurs testamentaires, Geoffroy Rahère et Hubert, cédèrent cette closerie à la collégiale de Saint-Martin de Tours, qui la conserva jusqu'à la Révolution. Le 27 juillet 1791, cette propriété de Saint-Martin fut vendue nationalement au prix de 26,000 livres.

Arch. d'I.-et-L., C, 588, 603; *Prévôté de la Varenne; titres de Chaumont; titres de Marmoutier; Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 2<sup>e</sup>, général. Bernard.

**Charentais**, f., c<sup>ne</sup> de Truyes.

**Charentilly**, commune du canton de Neuillé-Pont-Pierre, arrondissement de Tours, à 11 kilomètres de Tours et à 11 de Neuillé-Pont-Pierre. — *Charentiliacus*, 1119 (charte de Saint-Martin, *Pancarte noire*). — *Burgus Charentiliaci*, 1163 (charte de Saint-Martin). — *Carantiliacum*, 1177 (Bulle du pape Alexandre III). — *Charentiliacum, parochia de Charentilleo*, 1290 (charte de Josbert de Sainte-Maure, *Cartulaire de l'archevêché de Tours*, *Lib. jur.*). — *Charentillé*, dans divers titres du xv<sup>e</sup> siècle. — *Charentilly*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Semblançay; à l'est, par celle de Saint-Antoine-du-Rocher; à l'ouest, par Saint-Roch; au sud, par Fondettes et Mottray. Elle est arrosée par le ruisseau de Beauregard et par la Petite-Choisille, qui fait mouvoir les moulins de la Roche-Buard, le moulin Robert et le moulin Moreau. Elle est

traversée par la route nationale n<sup>o</sup> 158, de Tours à Caen. On trouve sur son territoire l'étang de la Chambre-aux-Dames, l'étang de Poillé et l'étang-Neuf.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Chaubuisson (10 habit.), ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — Le Bournais (14 habit.). — Le Beignon (13 habit.). — Bordebure, ancien fief, relevant de Saint-Antoine-du-Rocher. — Beauregard (11 habit.), ancien fief, relevant des châteaux de Semblançay et de Luynes. — Le Bois-Saint-Martin (11 habit.) — L'Ardillère, ancien fief, relevant de Luynes et de Semblançay. — Le Grand-Cimetière (14 habit.). — Le Clos-Farou (14 habit.). — La Carrière (13 habit.), ancien fief. — Les Caves (19 habit.). — La Chevalloraie, ancien fief. — Le Coudray, ancien fief, relevant des Ligneriers. — Poillé (20 habit.), ancien fief, relevant du château de Tours. — La Tannerie (16 habit.). — La Raylonnière (18 habit.). — La Hardillière, ancien fief. — La Touche (45 habit.). — La Revelerie, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — La Fortinière, ancien fief. — Les Ligneriers (13 habit.), ancien fief. — La Goguerie (21 habit.), ancien fief, relevant du château de Tours. — Le Gâte-Soie, ou Garsois (18 habit.). — Les Friches, ancien fief, relevant de Poillé. — Mauptuis, ancien fief, relevant du château de Tours. — La Chevalleraie, la Proverderie, les Caves-Malveau, la Joussinière, la Roche-Camuslière, la Péraudière, le Baquet, la Blettière, le Bois-du-Gué, le Verdet, la Roche, la Croix, le Fourneau, la Bigottière, les Mauriceries, la Mare, les Maileries, le Moulin-Moreau, la Guignaudière, l'Arche, Château-Gaillard, Bellevue, la Noue-Guilloche, la Sous-Chantrerie, la Fortinière, les Clergeries, les Copinières, les Fosses-à-Sable, la Catrousière, le Veau, etc.

Avant la Révolution, Charentilly était dans le ressort de l'élection de Tours, et faisait partie de l'archidiaconné d'outre-Loire. En 1793, il dépendait du district de Tours.

*Superficie cadastrale*. — 1411 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Masson, a été terminé le 10 octobre 1827.

*Population*. — 517 habit. en 1801. — 510 habit. en 1804. — 448 habit. en 1808. — 515 habit. en 1821. — 498 habit. en 1831. — 551 habit. en 1841. — 568 habit. en 1851. — 603 habit. en 1861. — 540 habit. en 1872. — 553 habit. en 1876.

*Assemblée pour location de domestiques* le troisième dimanche de mai. Une foire se tenait autrefois dans cette localité le jour de saint Laurent.

*Bureau de poste*. — *Perception* de Semblançay.

L'église est placée sous le vocable de saint Laurent. Elle se compose d'une nef, qui appartient au xi<sup>e</sup> ou au xii<sup>e</sup> siècle, et d'une basse nef de construction moderne. Dans le chœur se trouve une très-belle verrière datant du xiii<sup>e</sup> siècle. La

chaire est une œuvre de la Renaissance. On y remarque des sculptures représentant saint Martin donnant la moitié de son manteau à un pauvre. Dans les fonts baptismaux, et renfermée dans un reliquaire de bois doré, on voit une très-jolie statuette de marbre qui, d'après M. le comte de Galembert, ne remonterait pas au delà du xvii<sup>e</sup> siècle. La même église possède un crucifix en cuivre doré extrêmement curieux.

En 1746, l'édifice subit des modifications importantes. Le chœur et le sanctuaire furent exhaussés. On démolit deux chapelles, dont la disparition rendit la nef plus spacieuse, et l'on reconstruisit deux autres chapelles, l'une, au midi, dédiée à la Vierge; l'autre, au nord, dédiée à saint Blaise. Le grand autel fut entièrement refait. La construction de la chapelle de la Vierge eut lieu, en grande partie, aux frais du seigneur de Poillé, qui reçut, en échange, de la fabrique, le droit de banc et de sépulture. — Le Chapitre de Saint-Martin de Tours, en sa qualité de seigneur de Charentilly et de patron de l'église, contesta ce droit, que cependant il avait déjà lui-même accordé par acte du 3 août 1692; mais, à la suite de longues discussions et d'un commencement de procédure, il finit par ratifier la concession faite par les fabriciers.

Une des chapelles démolies en 1746, avait été bâtie en avril 1660, avec le consentement du Chapitre de Saint-Martin de Tours, par Joseph Marchand, seigneur des Ligneriz, qui, avec l'autorisation de construire, avait obtenu le droit de sépulture pour lui et ses successeurs. Ce droit fut consacré par un acte du 22 avril 1660.

Mais déjà avant cette époque le Chapitre avait permis à la famille Marchand de faire inhumer dans l'église quelques-uns de ses membres. On voit encore, près de la petite porte, des traces de l'ancien enfeu de cette famille.

Voici le texte de deux inscriptions qui se trouvaient dans l'église avant la Révolution. La première inscription, gravée sur une plaque de cuivre, était attachée à la muraille, au-dessus d'un bénitier, à droite, en entrant par la petite porte du midi. La seconde était gravée sur une table de marbre noir encastré dans le mur près de l'enfeu de la famille Marchand :

ANNO CHRISTI M<sup>o</sup>D<sup>o</sup>LXXI, POST INSANOS GALLORUM  
MOTUS RELIGIONIS ERGO, ET NON CREDENDAM POSTE-  
RIS NEC VISAM PRIORIBUS SÆGULIS GALLIÆ VASTITA-  
TEM, CAROLI IX AUGUSTISSIMI ET OPTIMI PRINCIPIS  
IMMORTALI BENEFICIO PACE CONSTITUTA REBUSQUE  
COMPOSITIS,

MATHÆI MERCANTII  
ET  
FRANCISCI FILISERII  
QUORUM HIC SCELETI CONDITI SUNT  
OPTIMORUM PARENTUM FELICI MEMORIÆ  
MATHEUS MERCANTIUS  
POSUIT.

(F. Trougniou, curé de Charentilly, a fait une copie de cette inscription et l'a ajoutée au registre de sépultures de la paroisse, en 1776.)

### De mort à vie

D. O. M.

*Cy dessous gysent les corps de Macé Marchand, Écuyer, seigneur des Ligneriz, lui vivant secretaire du roy, maison et Couronne de France, et Claude Marchand, seigneur de Beuregard, jadis conseiller du roy et maître de ses comptes à Blois, son frère : desquelz le premier après avoir longuement servi les rois François I<sup>er</sup> et Henri II en plusieurs grandes negociations, soubz ces grandz et premiers de leur temps les cardinal du Bellay, et seigneur de Langey, frères, tant dedans que dehors le royaume, se retira en sa maison des Ligneriz maladiif de corps, mais d'esprit sain et orné de grande érudition et doctrine, où il passa le reste de ses jours à chérir les muses tant en la lecture des saints, doctes et beaux livres, qu'en compositions. Claude, son frère, ayant aussi quicté sur son viel age les affaires du monde, se rangea près de son dit frère, prenant les mêmes plaisirs à la lecture et s'exerçant en plusieurs œuvres de charité envers les pauvres. Ils vescurent pendant 25 ans ensemble en si cordiale amitié que jamais n'eurent une seule petite dispute, jusqu'à ce que le dit Claude étant décédé le v<sup>e</sup> jour de mai 1582, le dit Macé, par bonheur d'amitié fraternelle, décéda le xv<sup>e</sup> jour d'octobre en la même année, auxquelz Claude Marchand, aussi secretaire du roy, seigneur des Ligneriz, fils du susdit Claude et nepveu de Macé, regretant sa perte et voulant témoigner sa piété envers eux, a fait dresser ce tombeau pour laisser aux successeurs memoire de leur vertu pendant que les corps attendent çà bas la résurrection, et que leurs ames jouissent en hault de la vie éternelle.*

HONOR ET GLORIA.

Une cloche, qui a été détruite il y a quatre ou cinq ans, portait l'inscription suivante :

L'AN MIL SIX CENS SIX J'AY ESTE BÉNISTE PAR  
M.-F. NOYAU CURÉ DE CHARENTILLÉ ET SUIS NOM-  
MÉE MARIE PAR GABRIEL BOUTELLER ET DAME  
BARBE BOUCHER, FILLE D'HONORABLE HONORÉ ES-  
TIENNE BOUCHER S' DU PETIT-BOIS ET M'A FAITE  
THOMAS CHAUVEL.

Les seigneurs de la Goguerie avaient le droit de banc dans l'église de Charentilly, par suite d'une transaction passée, le 20 février 1677, entre eux et le Chapitre de Saint-Martin de Tours. Ils possédaient dans leur logis seigneurial une chapelle, que nous voyons mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787.

Il existait dans la paroisse deux autres chapelles, l'une dédiée à saint Roch, l'autre à saint Martin, et une maladrerie dont les revenus furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu de Tours par lettres patentes du 11 juillet 1698.

Les registres d'état-civil de cette commune commencent en 1558.

**CURÉS DE CHARENTILLY.** — Tardif, 1480. — François Noyau, 1603. — Fassot, 1639. — Vincent Pavard, 1692. — Claude Avenet, décédé en février 1742. — François Trougnou, 1774, curé constitutionnel, 1793. — Dutertre, 1803. — De Marçay, 1820. — Bredif, 1826. — Lhéritier, 1837. — Plantier, 1852. — Pinard, 1856. — Bergougnoux, 1861. — Choissard, 1864. — Berton, 1866, actuellement en fonctions (1879).

Charentilly était une châtellenie relevant du château de Tours. En 1163, Barthélemy, doyen de Saint-Martin, la concéda à Josbert, fils de Hugues, seigneur de Sainte-Maure, pour en jouir sa vie durant, à la charge d'une rente annuelle de cent sols, payable à la fête de saint Martin d'hiver. Vers 1200, Josbert étant mort, la collégiale de Saint-Martin rentra en possession de ce domaine qu'elle conserva jusqu'à la Révolution. En 1676, elle réunit à cette châtellenie la terre des Lignerics, fief, sans justice, relevant de Semblançay et dont l'étendue était alors de 366 arpents.

Le chantre de Saint-Martin, en sa qualité de seigneur de Charentilly, était patron de l'église. Il nommait les officiers de justice de la paroisse et avait les droits « d'étalonnage des mesures et ceux des jeux de quilles » à la foire qui se tenait dans le bourg le jour de Saint-Laurent.

En 1238, il donna aux chanoines de l'église de Tours, pour la construction de la cathédrale, l'autorisation d'ouvrir et d'exploiter pendant six ans une carrière dans la paroisse de Charentilly.

Sur le territoire de cette commune on remarque les traces d'une voie romaine qui, partant de Tours, se dirigeait vers le Mans.

**MAIRES DE CHARENTILLY.** — Misardière, 1801. — Jean-Pierre Vaslin, 1804. — Duval, 29 décembre 1807. — Jean-Baptiste Barrier, 20 juin 1808, 1<sup>er</sup> février 1817. — Jean-Pierre Vaslin, 1<sup>er</sup> août 1821. — Charles Moisant, 11 janvier 1830. — Jean Vaslin, 29 mai 1837, 31 mai 1840, 1<sup>er</sup> août 1846. — Jules Hervé, mai 1871, 16 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., Chartes de Marmoutier et de Saint-Martin, C, 585, 650; G, 14, 398. — D. Housseau, IV, 1387; V, 1855, 2063; XIII, 8619. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours. — Rôle des fiefs de Touraine.* — P. Gastineau, *Rituale B. Martini*, 126. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 102. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*, VIII. — *Défense des privilèges de Saint-Martin de Tours.* — *Mémoire pour Antoine-Joseph-Louis Chauvéreau* (imprimé), n° 4783 de la bibl. de Tours. — Lambron de Lignim, *Statistique des paroisses* (manuscrit de la Bibl. de Tours). — Monsnier, II, CLXIX. — Registres d'état-civil de Charentilly. — *Mém.*

*de la Soc. archéol. de Tour.*, VI, 9, 37, 38, 138; IX, 201, XIII, 68; *Bulletin de la même Société* (1871), p. 99. — E. Mabille, *La Pancarte noire*, 451-52; *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, 194, 211. — Notes communiquées par M. Ferdinand Carré de Busserolle. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 71. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 96. — L. Palustre, *L'Archéologie à l'exposition de Tours* (1873).

**Charetier** (Nicolas), secrétaire du roi, maire de Tours, succéda, en 1491, à Jean Falaiseau. Il fut remplacé, en 1493, par Michel Gailard. — (Lambron, *Armorial des maires de Tours*, 19. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 93.)

**Chargé**, commune du canton d'Amboise, arrondissement de Tours, à 27 kilomètres de Tours et à 4 d'Amboise. — *Chargeium, parochia de Eschargeio*, XIII<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours et Lib. jur.*). — *Paroisse Saint-Marc de Chargé* (titres du XVII<sup>e</sup> siècle, Arch. d'I.-et-L.). — *Chargé*, cartes de Cassini et de l'état-major.)

Elle est bornée, au nord, par la Loire; au sud, par la commune de Saint-Règle; à l'est, par celle de Souvigny; à l'ouest, par Amboise. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 30, de Tours à Orléans, par Amboise. C'est une des plus petites communes du département. Sur son territoire se trouve une partie de la forêt d'Amboise, qui est désignée sur le plan cadastral sous le nom de *Bois-Impérial*.

Les lieux, hameaux et villages suivants en dépendent : L'Arsaudrie (35 habit.). — Le Bourgneuf (15 habit.). — Les Basses-Tuileries (13 habit.). — Le Pissoir (13 habit.). — La Roche, ancien fief, relevant du château d'Amboise. — La Graverie (30 habit.). — La Girardière (11 habit.). — Pray (11 habit.), ancien fief, relevant d'Amboise. — La Musse, les Hautes-Tuileries, les Menigottes, la Forgetterie, la Boisardière, etc.

Avant la Révolution, Chargé était dans le ressort de l'élection d'Amboise et faisait partie du doyenné d'Amboise et du grand archidiaconné de Tours. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

*Superficie cadastrale.* — 516 hectares. — Le plan cadastral a été dressé par Héron, en 1809.

*Population.* — 252 habit. en 1801. — 319 habit. en 1804. — 330 habit. en 1808. — 362 habit. en 1821. — 315 habit. en 1831. — 315 habit. en 1841. — 306 habit. en 1851. — 398 habit. en 1861. — 376 habit. en 1872. — 306 habit. en 1876.

*Bureau de poste et perception* d'Amboise.

L'église, placée sous le vocable de saint Marc, n'offre rien de remarquable.

Antérieurement à 1700, le curé était nommé par le Chapitre de Saint-Florentin d'Amboise. Depuis, le titre curial fut conféré par l'archevêque de Tours, sur la présentation du Chapitre.

La cure possédait le fief du Petit-Pied, situé

dans le bourg de Mosnes, et un autre fief situé dans la paroisse de Chargé et appelé le fief de la Cure. Ces deux domaines furent vendus au seigneur de la Roche-Chargé, avant 1689, moyennant une rente en grains.

Il existait dans l'église paroissiale une chapelle fondée au xv<sup>e</sup> siècle, par un des membres de la famille de Tranchelion et nommée chapelle de Tranchelion ou de Notre-Dame-de-la-Conception. C'était un bénéfice dont la collation appartenait au curé de Chargé. Louis Prunier en était titulaire en 1634; — Pierre Duhail, en 1677; — Claude Martin, en 1682; — Pierre Bailly, en 1684; — François Dumont, en 1720-50. — Antoine Billard, vicaire de Saint-Christophe de Bléré, nommé le 9 mars 1750, fut le dernier chapelain (1790).

A cette chapelle était attachée une confrérie qui comptait, au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, une centaine de membres. Les biens qu'elle possédait furent évalués, en 1791, à 7,354 livres.

Les registres d'état-civil de la paroisse commencent en 1581.

**CURÉS DE CHARGÉ.** — Pierre Millet, 1650. — Jacques Auger, 1677. — Thomas Femeau, 1677. — Jean Maurice, 1678. — Étienne Teterreau, 1689. — François Moisson, 1697. — Bonaventure Sabouré, prieur commandataire de Saint-Denis d'Amboise, 1715-43. — Jean-Louis Légier, 1743. — François Joyeuse, 1771. — Nicolas Bourset, 1783. — Dumestre, 1790, curé constitutionnel, 1793. — Delalande, 1803. — Bernier, 1831. — Triffault, 1852. — Guinebault 1860. — Chivert, 1867, actuellement en fonctions (1879).

Le fief de Chargé, relevant du château d'Amboise, était possédé par les seigneurs de la Roche-Chargé. V. *Roche-Chargé*. A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle il était uni au duché de Choiseul-Amboise.

**MAIRES DE CHARGÉ.** — Silvain Mangeant, 1792. — Billard, 1801. — Silvain Charlot, 29 décembre 1807. — Étienne Cormier, 14 décembre 1812. — Mangeant, 1815. — Silvain Charlot, 18 août 1815. — Silvain Mangeant-Ducerf, 3 avril 1816, 1<sup>er</sup> août 1821. — Bernier, 1831. — Jean-Charles Pequet, 8 juin 1837. — Franget, 19 juin 1840. — Jean-Charles Pequet, 1<sup>er</sup> août 1846. — Gauchet-Mangeant, 1860. — Auguste Dubois, mai 1871, 11 février 1874, octobre 1876, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., G, 40, 41. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — Registres d'état-civil de Saint-Florentin d'Amboise. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), 71. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 96. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 133, 169, 293-94-98. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*.

**Chargé** (dîme de), paroisse de Pussigny. — Elle constituant un fief relevant de la Telliinière à foi et hommage simple, suivant un aveu rendu, en 1789, par Louis-Charles de la Chesnaye des Pins, héritier de Charles de la Chesnaye. — (Arch. d'I.-et-L., *Émigrés*.)

**Chargé**, ham. et chât., c<sup>ne</sup> de Razines, 15 habit. — *Carriciacum*, *Carriliacum*, 1030, 1060. — *Charriciacum*, *Chergiacum*, *Carriaciacum*, *Karriciacum*, xii<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Chargé*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Vers 1070-75, Isambard de Chargé, et Oda, sa femme, donnèrent ce domaine à l'abbaye de Noyers. Vers la fin du même siècle, le fief passa aux mains de la famille de Chergé qui le posséda jusqu'en 1360. A cette époque, Guillaume, chev., en devint seigneur par son mariage avec Jeanne de Chergé. Vers 1450, Marie de Couhé, petite-fille de Guillaume, épousa Renaut de Mauléon, seigneur d'Abain, qui devint ainsi seigneur de Chargé.

En 1657, la même terre appartenait à Louis de Blet, Éc.; — en 1691, à Armand-Charles de Blet, Éc., major au régiment de Thiérache, marié à Gabrielle-Alberte de Haudalet; — en 1704, à Louis de Blet, Éc. — En juillet 1788, Armand-Jean de Blet vendit le fief de Chargé à la famille Piballeau. — Il existait dans le logis seigneurial une chapelle dédiée à Notre-Dame.

D. Bouquet a commis une erreur en traduisant *Carriciacum* par *Charçay*, commune de Jaulnay.

Registres d'état-civil de Jaulnay et de Richelieu. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — *Cartulaire de Noyers*, 65, 100, 128, 208, 213, 252, 270, 295, 311, 369, 383, 395, 452, 486, 603-53. — Duchesne, *Hist. de la maison de Chateigner*. — *Les historiens des Gaulles*, X, 625. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 642.

**Chargé**, vil., c<sup>ne</sup> de la Roche-Clermault, 26 habit. — *Chargé-Contré*, dans divers titres des xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. — *Chargé*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Chinon. Guillaume de la Barre, Éc., premier seigneur connu, rendit hommage, par acte passé le 7 octobre 1429, devant Lautier, notaire à Loches. Son fils, René de la Barre, seigneur de la Baraudière, rendit aveu, pour le même domaine, le 1<sup>er</sup> janvier 1484.

Fiacre de la Barre, Éc., fils de René, rendit aveu en 1500. Il épousa Catherine du Plessis-Richelieu, dont il eut : 1<sup>o</sup> Hardouin de la Barre, Éc., seigneur de la Baraudière et de Chargé, qui rendit hommage en 1536; 2<sup>o</sup> François, propriétaire de Chargé après son frère, archer du roi, marié, par contrat du 24 août 1544, passé devant Perceval, notaire à Chaumont-sur-Loire, à Georgette de Sorbiers, fille de Claude de Sorbiers, Éc., seigneur du Plessis, et de Françoise Hallecourt; 3<sup>o</sup> Jacqueline, mariée, le 2 février 1526, à Pierre d'Uzès, Éc., seigneur de la Ferrière.

Nicolas de la Barre, Éc., fils de François, seigneur de Chargé, gentilhomme de la chambre du roi, fut employé à la garde du château de Chinon en 1592. Par contrat du 3 novembre 1575, passé devant Chauvin, notaire à Chinon, il épousa Guyonne du Fé, fille de Pierre du Fé, Éc., seigneur



du Jau, et de Jeanne du Bois, et eut deux fils, Nicolas et Pierre.

Pierre de la Barre, Éc., seigneur de Chargé, épousa, le 21 avril 1601, Louise Ancelon, fille de Charles Ancelon, Éc., seigneur de Fontbaudry, et de Madeleine de Razilly, et eut deux enfants, Claude et Philippe.

Claude de la Barre, Éc., seigneur de Chargé, lieutenant-colonel au régiment de Périgord (1630), épousa, en février 1636, Françoise Baudichon, fille de Guillaume Baudichon, Éc., seigneur de Villeret, et de Marie de Bisac.

Charles de la Barre, Éc., fils du précédent, seigneur de Chargé, cornette de la compagnie de chevau-légers du marquis du Coudray-Montpensier, fut confirmé dans sa noblesse le 30 août 1666. En 1689, il comparut au ban convoqué à Chinon.

Le fief de Chargé passa ensuite aux mains de René du Trochet, seigneur de la Tourière (vers 1700), qui eut pour successeurs :

Jean-François Doucet, avocat au bailliage de Chinon (1727);

Jean-François Doucet, supérieur de la maison de l'Oratoire, de Tours, décédé en avril 1742;

Pierre-Paul Doucet, président au grenier à sel de Chinon (1760);

Fortuné Guillon de Rochecot, major de cavalerie (1778); il vendit Chargé au suivant, par acte du 9 juin 1779;

Denis-Laurent Thinault, lieutenant particulier en la maîtrise des eaux et forêts de Chinon. Par acte du 25 novembre 1787, il vendit le fief à Anne-Françoise Lenée, veuve de Charles-Pierre Chalumeau.

Il existait à Chargé une chapelle que nous voyons mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles domestiques du diocèse*, en 1787.

Arch. d'I.-et-L., C, 654; E, 208; G, 14. — Registres d'état-civil de Rivière. — *Rôle des fiefs de Touraine. — Armorial général*, 1696. — Bibl. de Tours, manuscrit 1420. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 300. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 218. — *Comparutions des nobles au bailliage de Chinon*, 1689.

**Chargeault**, f., c<sup>ne</sup> de Marçay, c<sup>ton</sup> de Richelieu.

**Chargé-Contré**. V. *Chargé*, c<sup>ne</sup> de la Roche-Clermault.

**Charge-d'Ane** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rouziers. — *Charge-d'Ane*, carte de l'état-major.

**Charges-d'Ane** (ravin des), près des Lochés et de la Croix du Chêne, c<sup>ne</sup> de La Croix.

**Charillère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Perrusson. — *La Charrière*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *Village des Charreaux*, 1748. — *Charillère*, carte de Cassini. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*.)

**Charinetric** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Ouen.

**Charité** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rochecorbon.

**Charité** (la), f., c<sup>ne</sup> de Tours. — Elle faisait partie autrefois de la paroisse de Beaumont.

**Charlé**, ou **Charlée**, f., c<sup>ne</sup> de Cigogné. — *Charlée de Cigogné*, 1660. — *Charlée*, 1791. — *Charlais*, tabl. de recens. de 1872. — *Charlé*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Au xvii<sup>e</sup> siècle, Charlé formait deux métairies dont une appartenait à Jean Gruet, l'autre à l'église de Tours. En 1789, cette dernière possédait les deux domaines, réunis en un seul, qui fut vendu nationalement, le 6 janvier 1791, au prix de 7650 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 76,90; *titres de l'église de Tours*; *Biens nationaux*.)

**Charlemagne** (les landes de), c<sup>ne</sup> de Joué et dans l'ancienne paroisse de Miré. — Elles sont ainsi nommées dans un titre de 1777, concernant la prévôté de la Varenne. D'après une tradition, qui n'est justifiée d'ailleurs par aucun titre certain, ce serait dans ce lieu que Charles Martel aurait remporté une grande victoire sur les Sarrasins en 732. — (*Annuaire d'Indre-et-Loire* (1877), 69. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 220.)

**Charlerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours.

**Charlerie**, ou **Charlière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Draché. — *Charlière*, carte de Cassini. — En 1596, elle appartenait à Charles de Château-Châlons, Éc. — (Maintenue de noblesse de Louis de Château-Châlons, en 1668, titre original.)

**Charles d'Anjou**, premier du nom, comte du Maine, de Guise, de Gien et de Mortain, seigneur de Mézières-en-Brenne, né à Montils-les-Tours le 14 octobre 1414, était fils de Louis d'Anjou II, et d'Ioland d'Aragon. Il se signala dans les guerres que Charles VII soutint contre les Bourguignons et les Anglais. Nommé gouverneur de Paris, par lettres données à Chinon le 9 janvier 1435, il fut pourvu, six ans après, de la charge de lieutenant-général du roi en Languedoc. Il mourut à Neuvy (Neuvy-Roi), le 10 avril 1472. Son corps, transporté au Mans, fut inhumé dans la cathédrale de cette ville.

En premières noces, Charles d'Anjou avait épousé Cambella Ruffo, duchesse de Sesse; en secondes noces, Isabelle de Luxembourg, dont il eut Charles d'Anjou IV, roi de Sicile, et Louiso, mariée, le 12 juin 1452, à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours.

Il eut plusieurs enfants naturels, entre autres, Louis, bâtard du Maine, seigneur de Mézières-en-Brenne et de Ferrières-Larçon.

P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, I, 229, 235. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 270-71; III, 179; IV, 103. — Moréri, *Diction. historique*, I, 829.

**Charles de France**, dauphin de Viennois, ensuite roi sous le nom de Charles V, eut le duché de Touraine en augmentation d'apanage, par lettres patentes données à Amiens au mois de

décembre 1363. Il mourut le 16 septembre 1380. Il était né à Vincennes le 21 janvier 1337. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 48; II, 146. — (Moréri, *Diction. historique*, I, 820. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, I, 106.)

**Charles de France**, comte de Ponthieu, cinquième fils du roi Charles VI et d'Isabelle de Bavière, depuis roi sous le nom de Charles VII, reçut le duché de Touraine en apanage, par lettres du 15 juillet 1419. Il mourut à Mehun-sur-Yèvre le 22 juillet 1461. Il était né à Paris le 22 février 1403. — (P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, I, 115-16-17. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 49. — Moréri, *Diction. historique*, I, 822.)

**Charles de France**, duc de Berry, de Normandie et de Guienne, né au château de Montils-les-Tours le 28 décembre 1446, était fils du roi Charles VII, et de Marie d'Anjou. Il mourut à Bordeaux le 12 mai 1472, empoisonné par son aumônier, Jean Favre, dit Versois, abbé de Saint-Jean d'Angély.

P. Mathieu, *Hist. de Louis XI*. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, I, 117-18. — Moréri, *Diction. historique*, I, 825. — Philippe de Commines, *Mémoires*, livre II, chap. XV.

**Charles VIII**, roi de France, né au château d'Amboise le 30 juin 1470, succéda à son père, Louis XI, en 1483. Il mourut le 7 avril 1498. De son mariage, contracté à Langeais le 6 décembre 1491, avec Anne de Bretagne, il avait eu quatre enfants qui moururent avant lui et eurent leur sépulture dans l'église collégiale de Saint-Martin : Charles-Orland, né le 10 octobre 1492, décédé le 16 décembre 1495; Charles, né le 8 septembre 1496, mort le 2 octobre suivant; François et Anne. Après la destruction de la collégiale, le tombeau des enfants de Charles VIII fut transféré dans l'une des chapelles de la cathédrale de Tours où il est encore aujourd'hui. (V. *Tours, cathédrale*.)

Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 104; *Hist. de la collégiale de Saint-Martin*, 208-9. — Moréri, *Diction. historique*, I, 822. — E. Cartier, *Essai historique sur Amboise*, 14. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VIII, 568. — De Varillas, *Hist. de Charles VIII*. — C. de Cherrier, *Hist. de Charles VIII*. — P. de Ségur, *Hist. de Charles VIII*. — G. de Jaligny, *Hist. de Charles VIII*, Paris, 1624, in-f°. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, III, 131; IV, 181-88.

**Charlot** (Pierre), trésorier de Saint-Martin de Tours (1217-35), évêque de Noyon (1225), était fils naturel du roi Philippe-Auguste. Il fut légitimé en 1217 par le pape Honorius III. Il accompagna le roi saint Louis dans son voyage à la Terre-Sainte et mourut le 9 octobre 1249. (P. Anselme, *Hist. de la maison de France*, I, 80; II, 392. — Chalmel, *Hist. de la collégiale de Saint-Martin* (manuscrit), p. 91.)

**Charlot** (Grégoire-Alexandre), pharmacien

et vétérinaire, membre de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, de la Société archéologique de Touraine et des Sociétés d'agriculture de Châteauroux et de la Sarthe, né à Amboise le 24 décembre 1797, fut nommé bibliothécaire-archiviste de la Société archéologique de Touraine et maintenu dans ces fonctions les 30 janvier 1856 et 26 janvier 1859. Il mourut à Tours le 25 mai 1870. Nous avons de lui les ouvrages suivants : *Mémoires sur les effets délétères de la mercure annuelle*; — *Sur les égagropiles des moutons*; — *Sur l'emploi des chlorures d'oxyde dans la météorisation des herbivores* (Dans les *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire*, 1831). — *Notice sur des ossements de l'espèce bovine, trouvés dans le canal du Cher* (dans les mêmes *Annales*, 1831, 203-5). — *Analyse et observations sur un mémoire de M. Boussingault* (mêmes *Annales*, 1847, p. 28-32). — *Notes sur deux variétés de pommes de terre* (mêmes *Annales*, 1850), p. 35-36. — *Observations sur la race ovine; Rapport sur l'état de l'agriculture dans le département d'Indre-et-Loire* (mêmes *Annales*, 1850), p. 29-34, 515-23. — *Rapport sur l'ouvrage de M. Leroy-Mabille, intitulé : La pomme de terre régénérée par la maturité* (mêmes *Annales*, 1852), p. 28-40. — *Essai historique sur la meunerie et la boulangerie en Touraine* (mêmes *Annales*, 1854), p. 134-63. — *Notice sur les pucerons et autres insectes nuisibles aux végétaux* (mêmes *Annales*, 1855), p. 57-70. — *Essai historique sur l'alucite* (mêmes *Annales*, 1861), p. 39-48. — *Notice sur le rucher de M. Grippouilleau* (mêmes *Annales*, 1861), p. 89-96. — *Notice sur les noctuelles qui attaquent les céréales en Touraine* (mêmes *Annales*, 1861), p. 248-54. — *Notice sur la cochenille, ou kermès de la vigne* (mêmes *Annales*, 1843), p. 70-75. — *Notice sur les insectes qui dévastent les mûriers* (mêmes *Annales*, 1865), p. 85-93. — *Essai historique sur la sériciculture de Chenonceau*, Tours, imp. Ladevèze, 1860, in-8° de 20 pages. — *Notice sur le canton de Saint-Aignan* (en collaboration avec Alonzo Péan), broch. de 11 pages (extrait du *Compte-rendu des travaux de la 4<sup>e</sup> session du Congrès scientifique de France*, Félix Jahyot, in-8°). — *Études sur la Touraine, hydrographie, géologie, agronomie, statistique* (en collaboration avec C. Chevalier), Tours, Guillaud-Verger, 1858, in-8°. — *Excursions archéologiques sur les bords du Cher* (en collaboration avec Alonzo Péan), Blois, Prevost, 1842, 4 livraisons de deux feuilles. — *Excursions de Saint-Aignan à Aiguevive par la rive méridionale du Cher* (en collaboration avec A. Péan), dans les *Mém. de la Société archéologique de Touraine*, I, 115-140. Ce travail a été réimprimé en brochure, de 28 pages, Tours, 1842, in-8°. — *Essai historique sur les inondations en Touraine*. (Nous n'avons qu'une analyse de

ce travail, qui se trouve dans le t. VIII<sup>e</sup> des *Mémoires de la Société archéolog. de Touraine*, p. 66.)

*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VI, 236; VIII, 10; XI, 11. — Registres d'état-civil de Tours. — O. Lorenz, *Catalogue général de la librairie française*, I, 494. — *Catalogue de la bibliothèque de J. Taschereau*. — Catalogue de la bibliothèque de Tours.

**Charlotterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours. — *Charlottière*, carte de l'état-major.

**Charlottière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Balesmes. — Ancien fief. En 1615, il appartenait à Claude de Rochefort; — en 1636, 1660, à Jean de Rivaude, Éc.; — en 1680, à Anne de Montbel, veuve de Jean de Rivaude; — en 1690, à Antoine de Rivaude, chev.; — en 1783, à Pierre-Charles-Gabriel de Rechinevoisin de Guron, chev., cornette au régiment de Beauvremont-dragons, fils de René de Rechinevoisin de Guron, chev., seigneur de Caunay, du Breuillac et de la Madeleine, et de Marie-Gabrielle Juliot du Fief.

*Rôle des fiefs de Touraine*. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — P. Anselme, *Hist. géneal. de la maison de France*, VI. — Arch. d'I.-et-L., E, 4. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 595. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, VI.

**Charlottière** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Chambon, près du bourg. — Ancien fief, relevant des châteaux de Preuilly et du Grand-Pressigny, et, pour une partie, du Chapitre de l'église de Poitiers. Il y existait une forteresse importante dont on ne trouve aujourd'hui aucune trace. En 1470, le fief appartenait à Jean du Bois et à Jeanne de Fougères, sa femme; — en 1597, à Charles du Bois, décédé à Chambon en 1599; — en 1619, à Melaine du Bois (fils de Charles du Bois et de Rose de Chezelles), marié à Anne Chatsigner, dont il eut : Louise, née en 1619 et Antoine, né en 1621. — Le même domaine fut ensuite possédé par Hubert de Gray, Éc., seigneur de Chambon, 1640; — Charles-Robert de Gray, chev., 1654; — René-Hubert de Gray, chev., vers 1675; — René de Montbel, chev., seigneur de Chambon, Yzeures, vers 1680; — François de Montbel, chev., seigneur de Chambon et de l'Hôpital, 1691; — Louis Chartier de Montléger, Éc., avocat au Parlement de Paris, seigneur de Chambon, décédé le 7 avril 1763; — Louis-François-Claude Chartier de Montléger, trésorier au bureau des finances de la généralité de Tours, 1773; — Marie-Frédéric-Louis-Melchior Chartier de Coussey (1789).

*Rôle des fiefs de Touraine*. — Archives de la Vienne, G, 224. — Registres d'état-civil de Chambon et d'Yzeures. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 287, 372.

**Charlottière** (la), paroisse de Ferrières-Larçon. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Ferrières. En 1666, il appartenait à Hippolyte-Gilles du Bois-Béranger; — en 1737, à Charles-

Henri de Préville. — (Arch. d'I.-et-L., E, 71, 260. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.)

**Charlottière** (la), paroisse de Nouillé-Pont-Pierre. — Ancien fief. — *Rôle des fiefs de Touraine*.

**Charlottière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit.

**Charlottière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire.

**Charmage** (le), f., c<sup>ne</sup> de Villedômer. — *Charmage*, carte de l'état-major.

**Charmais** (le), paroisse d'Auzouer. V. *Charmaye*.

**Charmas** (le), ou **Charmais**, f., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-sur-Dême, près du ruisseau de Rorthres. Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Rorthres.

**Charmaye** (la chapelle de la). V. *Amboise (Collégiale d')*.

**Charmaye** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> d'Auzouer. — Ancien fief. Au xvii<sup>e</sup> siècle, il a été possédé par les familles Louault et d'Argy. A cette époque, les bâtiments n'existaient plus. — (Archives du château de Pierrefitte. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*).

**Charmaye** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Denis-hors.

**Charme** (la croix du), c<sup>ne</sup> d'Épeigné-sur-Dême, près du chemin de Villedieu à Neuvy.

**Charme** (le), f., c<sup>ne</sup> de Monnaie. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. En 1405, Hamelin de Vendômois en était seigneur, du chef de sa femme, Alice de Besse. Il rendit hommage à Châteaurenault le 22 mars de cette année. En 1468, Jacques Charrier possédait ce fief, qui passa ensuite à Pierre Marques, Éc., seigneur de Chenonceau. Celui-ci, par acte du 9 décembre 1483, le vendit à l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier; *Fief de la Grange-Saint-Jean*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Charme** (étang de), c<sup>ne</sup> de Monnaie. Il était desséché en 1818.

**Charme** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Morand, 12 habitants.

**Charme** (le), f., c<sup>ne</sup> de Villedômer. — *Charme*, carte de l'état-major.

**Charmeraye** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villedômer.

**Charmeteau** (les Grand et Petit-), f., c<sup>ne</sup> d'Auzouer. — Anciens fiefs, relevant de Villedômer. En 1489, ils appartenait à Jean de Coningham, Éc., chambellan de Louis XI; — vers 1520, à Robert de Coningham; — en 1564, à Pierre de Coningham, Éc., seigneur des Hayes; et à Jean, son frère. Par acte du 29 juin 1566, Marguerite de Coningham, sœur des précédents et femme de Charles de Poitiers, vendit Charne-

teau à Marguerite de Gennes, veuve de Jehan Rouer. En 1789, ce domaine était possédé par Charles-Henri, comte d'Estaing, marquis de Châteaurenault. — (Arch. d'I.-et-L., G, 5, 73; *Biens nationaux. — Rôle des fiefs de Touraine. — Lhermite-Souliers, Hist. de la noblesse de Tour., 156-57-58. — Archives du château de Pierrefitte.*)

**Charmeteau** (étang de), c<sup>ne</sup> d'Auzouer. — *Étang de la Pinsonnière, 1650.* — A cette époque, il appartenait à Honoré Boyvin, Éc., seigneur de la Pinsonnière et de la Boivinière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 252; déclaration féodale du 22 septembre 1650.)

**Charmigny**, f., c<sup>ne</sup> de Chançay. — *Charmilly*, tabl. de recens. de 1872 et carte de l'état-major. — Ancien fief. Au xviii<sup>e</sup> siècle, il appartenait à la cure de Chançay. — (Arch. d'I.-et-L., titres de Chançay. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Charmille** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron.

**Charmineraye** (le lieu de la), près de la Carrée, c<sup>ne</sup> de Saché.

**Charmoise** (la), f., c<sup>ne</sup> de Fondettes. — Ancien fief. En 1528, il appartenait à Guillaume de Beaune; — en 1559, à Jean de la Chesnaye; — en 1674, à Honoré de Bussy; — en 1787, à l'abbé du Frémentel. — Il existait dans le logis seigneurial une chapelle qui est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse*, en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Tour., 121.* — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise, 115.* — *Conférence de la rédaction de la coutume de Touraine, 486.*)

**Charmonnière** (les Haute et Basse-), f., c<sup>ne</sup> de Villedômer.

**Charnaiterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Louestault.

**Charnizay**, commune du canton de Preuilley, arrondissement de Loches, à 8 kilomètres de Preuilley, à 27 de Loches et à 65 de Tours. — *Carnisiacus*, 900, 915 (chartes de Robert et de Théotolon). — *Sanctus Martinus de Carnisiaco*, 1099 (Bulle du pape Urbain II). — *Charnize; Parochia de Charniseio*, xiii<sup>e</sup> siècle (*charte de l'abbaye de la Merci-Dieu et Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Charnizay*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Saint-Flovier; à l'est, par celle d'Obterre; à l'Ouest, par le Petit-Pressigny et la Celle-Guenand; au sud, par Preuilley et Bossay. Elle est arrosée par le ruisseau de Rocheron, qui prend sa source au lieu appelé la Butte de Rocheron et se jette dans l'Égroune au lieu nommé les Prés-Fluteaux; — et par l'Égroune, qui fait mouvoir le moulin de la Grande-Roue, le moulin Girault, et les moulins de la Croix et de Rouanceau. On y

trouve les étangs de Bois-Guenand, de la Batonnelle, de la Houssaye et de la Lucarrie, l'étang Crevé, l'étang Roseau, l'étang Vaillant et l'Étang-Neuf. Elle est traversée par les chemins de grande communication n<sup>o</sup> 41, de la Rochepozay à Loches, et 50, du Blanc à Tours. Son territoire comprend une partie de la forêt de Preuilley.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Becheron (12 habit.), ancienne propriété de l'abbaye de la Merci-Dieu. — Les Bienneries (21 habit.). — La Blettière (12 habit.). — La Baubinière (30 habit.). — La Bliinière (19 habit.). — Bois-Guenand, ancien fief. — Les Benestières (10 habit.). — Asnières (18 habit.), ancien fief, relevant de la châtellenie de Charnizay. — La Belletière (56 habit.), ancien fief. — Le Bûcher (19 habit.). — La Bondonnière, ancienne propriété de l'abbaye de Preuilley. — Bellande (16 habit.), ancien fief. — L'Augerie, ou Augeraye (18 habit.). — Saulnay (14 habit.), ancien fief. — Le Village-aux-Geais (48 habit.). — Pineau (12 habit.). — Les Perrières (10 habit.). — Les Portes (26 habit.), ancien fief. — Pique-mouche (10 habit.). — Les Prêtreaux (33 habit.). — Rouanceau, ancien fief. — La Raffinière (15 habit.) — La Riffoise (21 habit.). — La Pichetièrre (11 habit.). — La Tanchonnerie (30 habit.). — La Vrilletière (22 habit.). — La Rousselière (13 habit.). — La Mostière (21 habit.). — Limeray (35 habit.). — La Gaillardière, ancien fief. — La Guerrière (26 habit.). — Saint-Michel-des-Landes (70 habit.), ancienne paroisse. — La Glandière (11 habit.). — La Grande-Roue (10 habit.). — Fougereau (19 habit.). — La Michière (12 habit.). — L'Étang-Bondonnière (19 habit.). — Les Deniaux (19 habit.). — La Cornetterie (25 habit.). — Chasseigne (16 habit.). — L'Étang-Savin (30 habit.). — Le Champ-de-l'Ormeau (33 habit.). — La Chaume (15 habit.). — Les Ripets, la Jolive-rie, Fonberland, la Boisgardièrre, la Pointraudière, la Pouillère, Bois-Brunet, Grange-Neuve, Bois-Rond, la Houssaye, Flagoton, la Métiverie, Bruneau, Fontaubourg, les Perches, la Croix-Blanche, Sainte-Vallière, le Moulin-Girault, Saint-Cyr, le Colombier, Sauvaget, la Cartaudière, le Gué-Moine, la Chiperie, la Valette, les Merciers, les Pinaudières, la Martinerie, la Piel-lerie, la Bourrelière, le Rocher, Beauvais, la Rel-lerie, l'Oisillière, la Lucarrie, la Saunerie, Loyon-net, etc.

Avant la Révolution, Charnizay était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de Preuilley, de l'archiprêtré de Sainte-Maure et de l'archidiaconné d'outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Preuilley.

*Superficie cadastrale.* — 5171 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Trotignon, a été terminé en juin 1813.

*Population.* — 248 feux en 1764. — 1274 habit. en 1801. — 1255 habit. en 1804. — 1285 habit. en 1808. — 1372 habit. en 1821. — 1602 ha-

bit. en 1831. — 1628 habit. en 1835 — 1521 habit. en 1841. — 1519 habit. en 1851. — 1516 habit. en 1861. — 1389 habit. en 1872. — 1378 habit. en 1876.

*Foire* le 27 août. — *Assemblée* pour location de domestiques le dimanche de la Quasimodo.

*Bureau de poste et perception* de Preuilley.

L'église est dédiée à saint Martin. Elle a été restaurée et agrandie à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Au x<sup>e</sup> siècle, elle appartenait à la collégiale de Saint-Martin de Tours, qui la donna, au commencement du siècle suivant, à l'abbaye de Preuilley. Elle figure parmi les églises dont la possession fut confirmée à cette abbaye par une bulle du pape Urbain II, en 1099, et par une charte de Barthélemy, archevêque de Tours, en 1184.

Le présentateur au titre curial était l'abbé de Preuilley. Au xviii<sup>e</sup> siècle, on évaluait le revenu de la cure à 328 livres. Elle possédait le domaine de Rouetteau, relevant du fief de la Sacristie de l'abbaye de Preuilley et cinq arpents de terre situés à la Croix-Pillault. (Déclarations féodales des 12 décembre 1726 et 5 novembre 1764).

Outre la cure il y avait à Charnizay un prieuré simple, de l'ordre de Saint-Benoit, appartenant à l'abbaye de Preuilley. Ce prieuré constituait un fief relevant de la baronnie de Preuilley, suivant des aveux rendus en 1598 et le 24 juin 1634.

En 1785, Charlotte-Françoise de Menou, femme de Jean-Antoine de Charry, marquis des Gouttes, seigneur de Charnizay, fit établir dans le cimetière paroissial un caveau destiné à la sépulture de sa famille.

On comptait, avant la Révolution, quatre chapelles dans cette paroisse : Sainte-Catherine, Notre-Dame, Sainte-Vallière et celle du château de Charnizay.

Par son testament, en date du 14 mars 1515, Philippe de Menou, seigneur de Boussay, légua une rente au curé de Charnizay, pour la fondation d'une messe dans la chapelle Sainte-Vallière. Cette chapelle, et celle du château, sont mentionnées, comme étant en bon état, dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787.

Les registres d'état-civil de la paroisse commencent en 1670.

**CURÉS DE CHARNIZAY.** — Pierre Charcellay, 1623. — Georges Boisdon, 1634. Le 24 juin de cette année il rendit hommage au baron de Preuilley pour divers terrains appartenant à la cure. — Urbain Boireau, 1676-71. — Guillaume Gautin, décédé vers 1715. — Roger Regeard de Beauvais, 1715. — Charles Bourdier, 1764-83. — Urbain Préau, décédé en mai 1788. — Pierre-Honoré Chévrier-Favier, chantre de l'abbaye de Preuilley, 1788-91. — Revirou, curé constitutionnel, 1793. — Godier, 1803. — Dupuy, 1831. — Cochet, 1850. — Stanislas Hersand, 1866. — Célestin Lesourd, août 1876, actuellement en fonctions (1879).

Charnizay était une châtellenie relevant de la baronnie de Preuilley, et, pour une partie, de la châtellenie de Boussay.

#### SEIGNEURS DE CHARNIZAY.

I. — Jean de Menou, chev., conseiller et chambellan du roi et du duc de Guienne, vivant en 1442, est le premier seigneur connu. Le 3 janvier 1435, il épousa Jacqueline de Chamborant, fille de Foucaut de Chamborant, chev., et de Jacqueline de Cluys. Il eut trois enfants : 1<sup>o</sup> Trignant, seigneur de la Ferté, de Menou et de Vauzelles; 2<sup>o</sup> Philippe, qui suit; 3<sup>o</sup> Catherine, mariée, le 23 novembre 1460, à Claude de la Châtre, Éc., seigneur de Nancey, conseiller et chambellan du roi. — Jean de Menou mourut à Villegongis le 26 juillet 1473.

II. — Philippe de Menou, chev., seigneur de Charnizay, Boussay, la Forge, Pingré, la Thoratte, Beauvollier, etc., conseiller et chambellan du roi (1482), épousa, le 8 octobre 1474, Antoinette de la Touche, fille de Hardouin de la Touche, chev., seigneur de la Touche, des Roches-Tranchelion, etc., et de Louise de Rilly. Il eut plusieurs enfants, entre autres, René, qui suit; Anne, mariée, le 25 avril 1494, à Antoine de Châteauneuf, et Philippe, femme de Jean Isoré, chev., seigneur de Fontenay et d'Amonon. — Philippe de Menou mourut en 1520.

III. — Gilles d'Eschelles, Éc., possédait une partie de la terre de Charnizay en 1491.

IV. — René de Menou, chev., seigneur de Charnizay, Boussay, la Forge, Manthelan, les Merceries, Beauvollier, etc., premier échanson de la reine Claude, épousa, le 24 février 1509, Claude du Fau, fille unique de François du Fau, chev., seigneur de Manthelan et du Fau, et de Gabrielle de Villiers de l'Île-Adam. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres, Jacques de Menou, chev., seigneur de Boussay, décédé vers 1553; — Jean, qui suit, — et François, dont on parlera plus loin. — Par lettres du 23 octobre 1529, Louis de Clermont-Gallerande, baron de Preuilley, autorisa René de Menou à tenir les plaids de la justice de Charnizay de quinzaine en quinzaine.

V. — Jean de Menou, chev., seigneur de Charnizay, Boussay, Manthelan, Chastre, Marray, Pingré, la Forge, etc., gouverneur du château de Loches, épousa, en premières noces, Claude des Personnes, et, en secondes noces, le 10 décembre 1559, Michelle de la Châtre, fille de Claude de la Châtre, baron de la Maisonfort, et d'Anne Robertet. Il mourut en 1588, laissant plusieurs enfants de son second mariage, entre autres, Jean, seigneur de Boussay; Claude, seigneur de Champlivault; René, prieur de l'abbaye de Preuilley, et Philippe, seigneur de Manthelan.

VI. — François de Menou, chev., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, devint seigneur de Charnizay, par suite d'une transaction avec

son frère Jean, passée le 7 décembre 1564. Il fut aussi seigneur d'Obterre et de Billy. Il mourut en 1604. Par contrat du 24 novembre 1575, il avait épousé Éarine du Raynier, dame du Chiron, fille de Charles du Raynier, seigneur de Chezelles, et d'Antoinette du Val. De ce mariage sont issus : 1° René, dont on parlera plus loin; 2° Urbain, seigneur d'Obterre, mort sans postérité; 3° François, seigneur de Chiron; 4° Melaine, qui suit; 5° Louis, seigneur de Ratilly; et cinq autres enfants morts au berceau.

VII. — Melaine de Menou, chev., seigneur de Charnizay, chambellan du duc d'Orléans, mourut sans postérité, vers 1625.

VIII. — René de Menou, frère du précédent, seigneur de Charnizay, conseiller d'État, mourut à Paris le 10 mai 1651. Il avait épousé Nicole de Jousserand, fille de René de Jousserand, Éc., seigneur de Londigny, et de Renée Robin de la Tremblaye. Il eut de ce mariage : 1° René, tué au siège de Breda en 1625; 2° Jean, mort jeune; 3° Charles, seigneur d'Aunay, lieutenant-général du roi en Acadie, décédé le 24 mai 1650; 4° et 5° Renée et Marie, mortes sans alliance.

IX. — René Martineau de Thuré, Éc., possédait les terres de Charnizay, d'Obterre et de Saint-Michel-des-Landes, en 1649-53.

X. — François de Menou, troisième fils de François de Menou et d'Éarine du Raynier, fut seigneur de Charnizay, vers 1655. De son mariage, contracté, le 2 septembre 1625, avec Marie Brisson, il eut Armand-François, qui suit; Louise, et Jeanne, mariée, le 2 février 1654, à Charles Delas, seigneur de Leveray.

XI. — Armand-François de Menou, chev., seigneur de Charnizay, Obterre, Saint-Michel-des-Landes, etc., épousa, le 10 septembre 1664, Françoise-Marie de Clère, fille de Charles, baron de Clère, et de Charlotte de Boursault. Il eut : 1° François-Charles, brigadier des armées du roi; 2° Louis, grand-croix et bailli de l'ordre de Malte, mort le 14 juin 1738; 3° Philippe-Louis, mestre de camp de cavalerie, mort, sans alliance, le 17 avril 1713; — 4° Jacques-Joseph, chevalier de Malte; 5° Augustin-Roch, évêque de la Rochelle (1730), mort le 26 novembre 1767; 6° André, qui suit; 7° et 8° Marie-Louise et Françoise-Marguerite, religieuses. — Par lettres patentes du mois de juin 1697, enregistrées le 5 mars 1698, la terre de Neuveignes, en Nivernais, fut érigée en marquisat, sous le nom de Menou, en faveur d'Armand-François de Menou.

XII. — André de Menou, chev., seigneur de Charnizay, d'Obterre et de Saint-Michel-des-Landes, maréchal de camp, gouverneur du Havre, épousa, le 23 octobre 1720, Marie-Angélique Brisson, dont il eut : Marie-Françoise, décédée à Orléans le 2 avril 1799, et Charlotte-Françoise, née à Charnizay, le 16 septembre 1722, mariée, en 1747, à Jean-Antoine de Charry, marquis des Gouttes. — André de Menou mourut à Nantes le 9 juin 1754.

XIII. — Jean-Antoine de Charry, marquis des Gouttes, baron du Riau, seigneur de Charnizay, de Beauvillier, des Merceries, Jauget, Terre-Fronte, Rouanceau, etc., chef d'escadre, comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine, en 1789.

Par lettres patentes du 29 janvier 1811, la terre de Charnizay fut érigée en majorat, avec le titre de baron, en faveur de Philippe-Claude Arthuys, président de la troisième chambre de la cour d'Orléans.

Aujourd'hui cette terre appartient à M. le comte de Montesquiou-Fezensac.

Bruzen de la Martinière a commis une erreur dans son *Dictionnaire géographique* (t. II, p. 338), en donnant à Charnizay la qualification de *marquisat*.

Il existe dans la commune de Charnizay, sur une colline au bas de laquelle passe le ruisseau de l'Égronne, un monument druidique appelé dans le pays *Pierre levée*. C'est un dolmen de dimensions considérables. Il est formé d'une table de pierre brute ayant près de six mètres de longueur sur quatre mètres cinquante centimètres de largeur, et qui repose sur une autre pierre fichée en terre et haute de deux mètres soixante-cinq centimètres. Une troisième pierre, aujourd'hui renversée, contribuait autrefois à soutenir la table.

MAIRES DE CHARNIZAY. — Bournigal, 1801. — Paul Porcheron, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812, 2 janvier 1826. — Charles-Jean Pillet, 17 décembre 1827, 23 octobre 1828. — Philippe-Amable Arthuys, baron de Charnizay, 1831, 17 novembre 1834, 21 juin 1840, 31 juillet 1843. — Pierre Navers, 28 juillet 1846. — Nazaire Boistard, 1852, mai 1871, octobre 1876. — Adrien Bonamy, 21 janvier 1878.

Registres d'état-civil de Charnizay. — D. Housseau, III, 1033; IV, 1982; VI, 2175, 2194; IX, 1208; XII, 5272; XIII, 8653; XXI. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Hôte des fiefs de Touraine*, — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Saint-Martin, VI. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, VI. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 131. — Bruzen de la Martinière, *Grand diction. géographique*, II, 328. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*. — De Marolles, *Mémoires, général. de Menou*. — La Chesnaye-des-Bois et Baudier, *Diction. de la noblesse*, XIII, 654. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, III, 332; IX, 197; X, 90. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 71-72. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 96. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 209. — Arch. d'I.-et-L., G, 14, 42. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1871), p. 43. — De Waroquier, *Tableau historique de la noblesse*, I, 252. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 79. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*.

**Charolière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher, 34 habit. — *Charollière*, carte de l'état-major.

**Charonnerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Parçay-

Meslay, 17 habit. — *Charonnerie*, carte de Cassini.

**Charonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Reugny.

**Charpe** (le bois de), c<sup>ne</sup> de Loché.

**Charpeau** (le lieu de), près de Montigny, c<sup>ne</sup> de Sepmes.

**Charpenterie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-sur-Dême. — *Charpenterie*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la seigneurie du Bois et de la prévôté de Neuvy. Au xviii<sup>e</sup> siècle, il a été possédé par les familles de Montrhorency-Laval et de Baylens de Poyanne. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., E, 15).

**Charpenterie** (la), paroisse de Maillé (Luynes). — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*).

**Charpentière** (la), paroisse de Chaveignes. V. *Crossay*.

**Charpentières** (les Hautes et Basses-), f., c<sup>ne</sup> de Brizay. — *Charpentières*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du prieuré de Lièze. — En 1484, il appartenait à François du Plessis; — en 1523, à François de Razines, Éc.; — en 1550, à René Robin; — en 1577, à Jean Robin; — vers 1580, à René de Razines, Éc.; — en 1608, à Gabriel de Razines; — en 1618, à Hilaire de Nivard, Éc.; — en 1642, à Renée Baraton, veuve de René de Razines; — en 1656, à Simon Dreux; — en 1689, à François Pallu. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay, prieuré de Lièze*; C, 621. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, manuscrit 728.)

**Charpentraie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Thilouze. — *Charpentraie*, carte de l'état-major. — *Charpentraye*, carte de Cassini. — Elle relevait censivement du fief des Touches. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146.)

**Charpentrerie** (le lieu de la), près de la Motte, c<sup>ne</sup> de la Chapelle-sur-Loire.

**Charpentries** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Céré. — Dans ce lieu se trouve une fontaine qui alimente le ruisseau du Moulin-Brouillon.

**Charpereaux** (les), ham., c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher, 28 habit. — *Charpereaux*, carte de l'état-major.

**Charperies** (le lieu des), près des Beaugers, c<sup>ne</sup> de Thilouze.

**Charpes** (le lieu des), près de Prouzay, c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Esvres.

**Charpraie** (la), f. et chât., c<sup>ne</sup> de Chambray. — *Charprais*, carte de Cassini. — *Charpraie*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Montbazou, à foi et hommage-lige. En 1322, il appartenait à Pierre de la Charpraie, chev.; — en 1581, à Jehan du Faultray, trésorier de France en la généralité de Tours, maire de

cette ville; — en 1624, à Isaac Frezeau, marquis de la Frezelière; — en 1667, à Denis Pasquier. — Les religieuses Ursulines de Tours possédaient près de ce fief une métairie appelée également la Charpraie, composée de soixante-quatorze arpents de terres labourables et qui fut vendue nationalement le 25 juin 1791, au prix de 26,600 livres. — (Arch. d'I.-et-L., E, 323; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XI, 4700; XII, 6998. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 123. — Registres de Saint-Saturnin de Tours, 1667. — *Cartulaire de Cormery*, 194. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1871, p. 139).

**Charpraie** (le lieu de la), près de Saulnay, c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Charpraie** (la), f., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. — *Charpraye*, carte de Cassini. — Elle faisait partie autrefois de la paroisse d'Étableaux.

**Charpraie** (la), c<sup>ne</sup> de Neuil. — *Charpraie*, carte de l'état-major. — *Charpraye*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Neuil. Vers 1650, il appartenait à François de Beauvau; — en 1683, à Gabriel-Henri, marquis de Beauvau; — en 1700, au duc de Praslin. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Familles et paroisses de Touraine*.)

**Charpraie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Nouans. — *Le Cherpré*, tabl. de recens. de 1872. — Ancien fief, relevant du château de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603.)

**Charpraie** (la), ou **Charpraye**, ham., c<sup>ne</sup> de Perrusson, 13 habit. — *Charpraie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Loches. En 1312-43, il appartenait à Raoul de Préaux, chev.; — en 1376, à Jeannette de Préaux; — en 1407, à Baudet Barbes, chev.; — en 1529, à Jean de Nouroy; — en 1606, à François de l'Étang, chev.; — en 1623, à Marguerite de Jussac, veuve de François de l'Étang, chev.; — en 1626-44, à Louis de Bridiers, Éc.; — en 1670, à Jacques Boillac; — en 1677, à Marie-Madeleine Chaspoux, veuve de Jean Bochart de Champigny. — Par acte du 16 juillet 1680, Marie-Madeleine Chaspoux le vendit à Louis de Baraudin, Éc., qui eut pour successeurs : Louis-Honorat de Baraudin, Éc., vers 1750; — Jean-Bernard, comte de Chambray, 1777-1786, par suite de son mariage avec Jeanne-Louise-Charlotte de Baraudin. Il rendit aveu au château de Loches, le 2 janvier 1786.

Des rentes seigneuriales, dites de la Charpraie, assises sur des propriétés situées dans la circonscription du fief de la Charpraie et dans la paroisse de Ferrières-sur-Beaulieu, constituaient un fief relevant du château de Loches à foi et hommage-lige. En 1746, ce fief appartenait à Jacques-René Briffault, conseiller du roi, élu en l'élection de Loches, qui rendit aveu le 13 mai de cette année.

Marie Haincque, veuve de Jacques-René Briffault, rendit hommage le 17 mars 1775.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 570, 582, 603; E, 133, 135; titres de Saint-André de Beaulieu; titres de Saint-Quentin; Rôle des 20<sup>es</sup>. — Rôle des fiefs de Touraine. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 175. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1874), p. 85. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Notre-Dame de Loches. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Registres d'état-civil de Vézetz, 1783.

**Charpraie** (la), paroisse de Saint-Paterne — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Charpraie-Vauroux** (la), c<sup>ne</sup> de Perrusson. V. *Vauroux*.

**Charpreau** (la fosse du), c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Charprets** (les), f., c<sup>ne</sup> de Céré.

**Charreau**, f. et chât., c<sup>ne</sup> de Neuville. — *Terra de Charreau*, 1224; *Territorium de Charrueau*, in parochia de Nova villa, 1257 (charte de Marmoutier). — *La grange de Charreau*, 1558. — *Charrost*, dans quelques titres du xviii<sup>e</sup> siècle. — *Charot*, carte de l'état-major. — *Chareau*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1250, il appartenait à l'abbaye de l'Étoile; — en 1558, à Clément de Fenouillet; — en 1649-79, à Gabriel de la Haye, Éc.; — vers 1700, à la famille du Trochet; — en 1741-57-61, à Gabriel-Bernard de la Haye, Éc.; — en 1789, à Madeleine de la Haye, veuve de René de Gallois, chev., ancien capitaine au régiment-royal infanterie, chevalier de Saint-Louis. — (Arch. d'I.-et-L., chartes de Marmoutier, C, 603; E, 119. — Archives du château de la Ferrière. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Archives du château de Pierrefitte. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 118.)

**Charreau** (forêt de), c<sup>ne</sup> de Neuville. — *Nemus de Charrueau*, 1257. — (Arch. d'I.-et-L., charte de Marmoutier.)

**Charreau**, f., c<sup>ne</sup> de Reugny. — *Chareau*, carte de l'état-major. — *Charost*, carte de Cassini.

**Charreau**, ou les **Charreaux**, f., c<sup>ne</sup> de Villeloin, près du bourg.

**Charrelière** (la), c<sup>ne</sup> de Perrusson. V. *Charillère*.

**Charreterie** (la), c<sup>ne</sup> de Thilouze. V. *Charteries*.

**Charrière** (la), vil. et moulin, sur l'Indre, c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau, 60 habit. — *Charrière*, carte de l'état-major. — *Charière*, carte de Cassini.

**Charrière** (la), f., c<sup>ne</sup> du Boulay. — *Charrière*, carte de l'état-major. — *Charière*, carte de Cassini.

**Charrière** (la), bras de l'Indre, c<sup>ne</sup> de Cheillé. — Il fait mouvoir le Moulin-Neuf et le moulin du Roi, passe dans la commune de Riva-

rennes, où il rejoint l'Indre, en face de l'île Belette.

**Charrière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Genillé, 11 habitants.

**Charrières** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Bréhémont, près du bourg.

**Charrières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

**Charriot** (le), f., c<sup>ne</sup> de Marray.

**Charron**, f., c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin. — *Charon*, carte de Cassini.

**Charrost**, c<sup>ne</sup> de Neuville. V. *Charreau*.

**Charruau**, c<sup>ne</sup> de Neuville. V. *Charreau*.

**Charsai**, c<sup>ne</sup> de Langeais. V. *Charçay*.

**Charsannia**. V. *Chasseigne*, c<sup>ne</sup> de Pussigny.

**Charsay**, c<sup>ne</sup> de Jaulnay. V. *Charçay*.

**Charterie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Balesmes, près du bourg, 12 habit. — *Chartrie*, plan cadastral.

**Charterie** (la), ou **Chartrie**, f., c<sup>ne</sup> de Ballan.

**Charterie** (la), ou **Chartrie**, f., c<sup>ne</sup> de Joué.

**Charterie** (la), c<sup>ne</sup> de Monthodon. V. *Chartrie*.

**Charterie** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Antoine-du-Rocher. V. *Chartrie*.

**Charterie** (la), ou **Chartrie**, c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe. V. *Chartrie*.

**Charteries** (les), ou **Chartries**, ou la **Charretterie**, f., c<sup>ne</sup> de Thilouze. — Ancien fief, relevant de l'île-Bouchard. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de l'île-Bouchard.)

**Chartier** (le bois), c<sup>ne</sup> de Couziers.

**Chartier** (le marchais), près de Valençay, c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny.

**Chartières** (les). V. *la Trurie*, paroisse de Saint-Georges-sur-Loire.

**Chartières** (le lieu des), près de la Fontaine, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Chartiers** (le lieu des), paroisse de Saint-Étienne (aujourd'hui c<sup>ne</sup> de Tours). — Ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme. — (Arch. d'I.-et-L., prieuré de Saint-Côme.)

**Chartil** (le lieu du), près de la Rivière-Marteau, c<sup>ne</sup> de Courcoué.

**Chartre-sur-le-Loir** (la), commune et chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Calais (Sarthe). — Population : 1,700 habitants. — Ancien baronnie, puis marquisat, dépendant de la Touraine, pour la justice; de l'Anjou, pour les finances, et du Maine, pour le spirituel. Vingt-six fiefs en relevaient. Cette terre fut



érigée en marquisat en avril 1697, en faveur de Nicolas-Robert de Courtoux. Elle relevait du château de Tours. En 1384, elle appartenait à Robert de Vendôme; — en 1404, à Charles de Vendôme; — en 1442, à Jean de Vendôme, vidame de Chartres; — en 1485, à Jacques de Vendôme; — en 1508, à Louis de Graville, amiral de France; — vers 1600, à Valentine Alamany, veuve de Pierre de Rebuffe, chev.; — en 1639-59, à Jacques de Courtoux; — en 1689, à Marc-Antoine de Courtoux; — en 1697-1727, à Nicolas-Robert de Courtoux; — en 1733, à Catherine de Courtoux, qui donna ce marquisat à son neveu, Marc-Antoine-François Le Pellerin de Gauville, par acte du 30 octobre 1740. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 5, 327, 328, 489; II, 730, 980. — Cauvin, *Géographie du diocèse du Mans*, 108. — Le Paige, *Diction. top. du diocèse du Mans*, I, xvii.)

**Chartreuse** (la), c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois. V. *le Liget*.

**Chartreux** (les bois des), c<sup>ne</sup> de Vou, près du chemin de Vou à Manthelan.

**Chartrie** (la), c<sup>ne</sup> de Balesmes. V. *Charterie*.

**Chartrie** (la), c<sup>ne</sup> de Ballan. V. *Charterie*.

**Chartrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marigny.

**Chartrie**, ou **Charterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Monthodon. — *Charterie*, carte de l'état-major. — Elle relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 1<sup>er</sup> juillet 1766. — (Arch. d'I.-et-L., *Archives du château de la Ferrière*.)

**Chartrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rilly. — Ancien fief, relevant du château de l'Île-Bouchard. Joachim Paumart en était seigneur en 1484. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'Île-Bouchard*.)

**Chartrie** (la), ou **Charterie**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Antoine-du-Rocher. — *Chartrie*, carte de l'état-major. — Elle relevait de la châtellenie de Rouziers et appartenait, en 1658, à Jean Gallais, huissier de salle du roi. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16.)

**Chartrie** (la), **Charterie**, vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe, 40 habit. — *Chartrie*, carte de l'état-major.

**Chartrie** (le ruisseau de la). — Il prend sa source à la Chartrie, c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe.

**Chartries** (les), f., c<sup>ne</sup> de Château-la-Vallière.

**Chartries** (les), c<sup>ne</sup> de Thilouze. V. *Chartrie*.

**Chartrois** (les), f., c<sup>ne</sup> de Restigné.

**Charvière** (étang et bois de la), ou les **Friches**, près de la Maillotrie, c<sup>ne</sup> de Chisseaux. — Ils formaient, avec une rente de 62 sols

tournois, un fief qui relevait de Chissé à deux deniers tournois de devoir noble. Au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, il appartenait à Martin de Poncher. Étienne et André de Poncher, chanoines de Saint-Gatien et de Saint-Martin de Tours, héritiers de Martin de Poncher, cédèrent, par échange, la seigneurie de la Charvière à Alinot Mallegrappe, à Jehan Rolland et à Philibert Hamelin (1482). En 1540, le même fief fut acheté par Adam de Hodon, qui le vendit, par acte du 23 février 1555, à Diane de Poitiers. Celle-ci, en octobre 1557, obtint des lettres patentes qui incorporaient ce domaine à la châtellenie de Chenonceau et décidèrent qu'il relèverait du roi. — Le fief de la Prévoitière, paroisse de Chissé, relevait de la Charvière à foi et hommage simple et trois deniers de devoir. — (C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 43, 49, 285-86-92-94-95, 350, 441.)

**Charvière** (le ruisseau de la), prend sa source dans l'étang de ce nom, fait mouvoir le moulin Boizon, passe à Chisseaux et se jette dans le Cher, près de Moulin-Fort.

**Chasa**. V. *la Chaise*, c<sup>ne</sup> de Saint-Georges-sur-Cher.

**Chaslée**, c<sup>ne</sup> de Cigogné. V. *Charlé*.

**Chaslet**, c<sup>ne</sup> de Mazières. V. *Chalet*.

**Chasnay**, c<sup>ne</sup> de Champigny-sur-Veude. V. *Chassenay*.

**Chassain**, c<sup>ne</sup> de Pussigny. V. *Chasseigne*.

**Chassana**, **Chassania**, c<sup>ne</sup> de Pussigny. V. *Chasseigne*.

**Chasse**, f., c<sup>ne</sup> de Jaulnay.

**Chasseigne**, ham., c<sup>ne</sup> de Charnizay, 16 habit. — *Chasseigne*, carte de Cassini.

**Chasseigne**, f., c<sup>ne</sup> de Marigny-Marmande. — *Chassigné*, ou *Chassigne*, 1527. — *Chasseigne*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1527-39, il appartenait à François d'Allemaigne; — en 1666, à Louis de Thibault, secrétaire du roi; — en 1667, à la famille de Férou; — en 1788, à François-Louis, comte de Bussy. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — D. Housseau, X, 4201; XIII. — Bibl. de Tours, manuscrit 1346. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 552.)

**Chasseigne** (bois de la), c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny.

**Chasseigne** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Pussigny, 15 habit. — *Cassania*, 1044, *Charsannia*, 1063 (charte de Marmoutier). — *Hôtel de la Chasseigne*, 1405 (charte de Noyers). — *Chasseigne*, carte de Cassini. — Vers 1063, Mathieu et Dreux de Montoire donnèrent ce domaine à l'abbaye de Marmoutier pour la récompenser de ce que l'abbé avait accordé la sépulture, dans ce monastère, à Hugues Bourguignon, frère des donateurs, qui avait été tué au siège du château de Sainte-Maure,

investi par le comte Geoffroy. En 1134, l'abbé de Marmoutier céda Chasseigne à l'abbaye de Noyers en échange d'une autre propriété. — (Arch. d'I.-et-L., *chartes de Noyers*. — D. Housseau, II, 674; XII, 6761 bis. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 343. — *Cartulaire de Noyers*, 193, 479.)

**Chasselevrie**, f., c<sup>ne</sup> de Gizeux.

**Chasseloup** (le lieu de), près du Poteau, c<sup>ne</sup> de Chanceaux-sur-Choisille.

**Chassenay**, ham., c<sup>ne</sup> de Beaumont-Village, 13 habit. — *Chassenay*, carte de Cassini.

**Chassenay**, ou **Chassenai**, ham., c<sup>ne</sup> de Champigny-sur-Veude, près de la Veude, 18 habit. — En 1169, Pierre de Pocé, et Ode, sa femme, donnèrent ce domaine (*molendinum de Castris in Voda*), à l'abbaye de Turpenay. — (D. Housseau, V, 1818.)

**Chassenay**, ou **Chassené**, f., c<sup>ne</sup> de Sepmes. — Ancien fief. En 1689, il appartenait à Philibert de Baignan, Éc.; — en 1789, il dépendait de la chapelle du Crucifix, desservie dans l'église de Sepmes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 74; *Biens nationaux*. — *Comparution des nobles du bailliage de Chinon au ban de 1689*.)

**Chassenolle**, vil., c<sup>ne</sup> de Villeloin-Coulangé, 24 habit. — *Chassenolle*, carte de Cassini. — Il dépendait de la sergenterie royale de Loches, dont le siège était à Loché. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112.)

**Chassepinière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-des-Corps, 13 habit.

**Chasseraye** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Panzoult. — Ancienne dépendance du fief de Croulay. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

**Chasseroue**, c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon. V. *Chenesou*.

**Chasse-Royale** (la), f., c<sup>ne</sup> de Roche-corbon.

**Chassetière** (la), f. et chât., c<sup>ne</sup> de Notre-Dame-d'Oë. — *Chassetière-Remettière*, xviii<sup>e</sup> siècle. — *Chassetière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Tours, pour soixante-quatre arpents; du fief des Grandes-Brosses, pour quarante arpents; du fief de Mettray, pour vingt-six arpents; du fief de la Roche-Bourdeil, pour cinq arpents; et des fiefs de la prévôté d'Oë, de Chanceaux, de l'Aubardière et de la Gatinière pour le reste du domaine. Il était dû au seigneur, par ses tenanciers : 6 livres 13 sols et 6 deniers et 101 boisseaux de tous grains, de rente annuelle. Le château a été bâti dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, par un des membres de la famille Brodeau. On y voit encore une salle dans l'état où elle se trouvait à cette époque, avec ses tapisseries à grands personnages, ses grandes glaces et un

portrait de Louis XIV peint dans l'atelier de Rigaud.

Au cours du xvi<sup>e</sup> siècle, le fief de Remettière, relevant du château de Tours, fut réuni à la Chassetière.

#### SEIGNEURS DE LA CHASSETIÈRE.

I. — En 1521-28, les deux domaines (Chassetière-Remettière), appartenaient à Jehan Brodeau, marchand pelletier, à Tours.

II. — Victor Brodeau, fils du précédent, conseiller et secrétaire du roi, épousa, par contrat du 3 mai 1538, Catherine de Beaune, dont il eut Victor II, qui suit.

III. — Victor Brodeau, deuxième du nom, seigneur de la Chassetière et de Candé, conseiller et secrétaire du roi, eut, de son mariage avec Marie Courin, Victor, qui suit; Jacques, né à Candé, paroisse de Monts, le 22 juillet 1576, et deux autres fils, morts dans les guerres.

IV. — Victor Brodeau, troisième du nom, seigneur de la Chassetière, de Candé et de Vaugrigneuse, eut quatre enfants de son mariage avec Catherine du Val : 1<sup>o</sup> Jean, marquis de Chastres, seigneur de Candé, grand-maitre des eaux et forêts de l'Île-de-France, décédé à Candé, paroisse de Monts, le 21 décembre 1712; 2<sup>o</sup> Louis, colonel d'un régiment d'infanterie, gouverneur du Mont-Saint-Michel; 3<sup>o</sup> Anne, mariée au marquis de Curtigny; 4<sup>o</sup> Charlotte. En 1656, Victor Brodeau vendit la Chassetière-Remettière au suivant, au prix de 17,550 livres.

V. — François Besnard, bourgeois de Tours, seigneur de la Chassetière, épousa Jeanne Tonneureau. Il mourut avant 1670, laissant un fils, Jean, qui suit, et une fille, Jeanne, mariée à René Aveline, Éc., seigneur de Montbonneau et du Clos, vice-président au bureau des finances de Tours.

VI. — Jean Besnard, seigneur de la Chassetière, en partie, est mentionné avec cette qualification dans un acte de 1719.

VII. — Joseph Aubry, conseiller du roi, lieutenant-général criminel examinateur au bailliage de Tours, seigneur de la Chassetière, en partie, 1668-1723.

VIII. — René le Gras, deuxième du nom, Éc., seigneur de Sécheval et de la Chassetière, né le 12 octobre 1680, commissaire de l'artillerie de France, conseiller du roi, chevalier d'honneur au bailliage et siège présidial de Tours (par lettres du 20 mai 1707), inspecteur des fermes générales, entrées et sorties du royaume et autres droits en dépendant, dans l'étendue de la direction de Tours (par provisions du 22 avril 1708), trésorier de France et général des finances en la généralité de Tours (par lettres données à Paris, le 10 mai 1719), mourut le 22 janvier 1765. Par contrat du 26 octobre 1707, il avait épousé Marie-Anne Haguelon, fille de Pierre Haguelon, Éc., président-trésorier de France à Moulins, et de Anne Cartier. De ce mariage sont issus : 1<sup>o</sup> René, qui suit;

2° Marie-Madeleine, mariée, le 1<sup>er</sup> mai 1739, à Louis de Soolmaker, capitaine de cavalerie; 3° Marie-Anne; 4° Françoise-Élisabeth-Louise; 5° Anne-Françoise, prieure de l'abbaye de Fontevrault. — Marie-Anne Haguelon mourut le 20 février 1765.

IX. — René le Gras, troisième du nom, chev., seigneur de la Chassetière, de Sécheval, du Clos, de Mortagne-la-Vieille, etc., né le 14 novembre 1725, officier d'artillerie, puis chevalier d'honneur au bailliage et siège présidial de Tours (par provisions du 30 janvier 1765), épousa, par contrat du 20 janvier 1756, Charlotte-Jeanne d'Azy de Tavigny, fille de Nicolas d'Azy de Tavigny, chev., seigneur de Mortagne-la-Vieille, et de Geneviève-Marie Le Febvre. De ce mariage sont issus : 1° René, qui suit; 2° Charles-Nicolas, capitaine au régiment de Colonel-général (cavalerie); 3° Alexandre-René, officier au régiment de Barrois; 4° Julie-Marie-Charlotte; 5° Claude-Marie-Lydie, mariée, le 31 juillet 1784, à Joseph Chevarier, Éc., seigneur d'Ydoine et des Bouiards.

X. — René le Gras, quatrième du nom, chev., seigneur de la Chassetière et de Mortagne-la-Vieille, officier au régiment de Barrois, lieutenant des maréchaux de France, chevalier d'honneur au bailliage et siège présidial de Tours, maire de cette ville depuis le 14 novembre 1821 jusqu'au 16 février 1828, chevalier de la Légion d'honneur, épousa, en 1786, Anne-Élisabeth Duchamp du Porteau de la Frillière, fille de Louis-Augustin Duchamp du Porteau, seigneur de la Frillière, capitaine au régiment Royal-infanterie, et de Anne-Élisabeth Chicoisneau de la Motte. Il eut plusieurs enfants. Le 22 juin 1782, il vendit la Chassetière à Philippe Vallée de Hautmesnil.

XI. — Philippe Vallée de Hautmesnil, seigneur de la Chassetière et de Hautmesnil, né le 19 avril 1712, ingénieur en chef de la généralité de Tours, était fils d'Adrien Vallée, seigneur de Hautmesnil (élection de Coutances). Son fils, Pierre-Philippe Vallée, né à Chinon en 1745, fut ingénieur en chef du département d'Indre-et-Loire et mourut le 30 janvier 1826. — Le 16 août 1784, Élisabeth Frapin, veuve de Philippe Vallée, rendit hommage au roi pour le fief de la Chassetière.

Aujourd'hui cette terre appartient à M. Philippe Vallée, né le 11 janvier 1811, marié à Marie-Louise Chartier, dont il a eu : Philippe-Louis, né le 1<sup>er</sup> septembre 1843, et Marie, mariée à N. Rondier, magistrat.

La chapelle du château de la Chassetière est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse*, en 1787.

Arch. d'I.-et-L., C, 561, 685, 588, 603; G, 14; — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 126. — Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 93, 120, 121. — Registres d'état-civil de Monts. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 941. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 193. — Notes

communiquées par M. Vallée de la Chassetière. — Registres d'état-civil de Saint-Hilaire, de Tours, 1719.

**Chassigné**, c<sup>ne</sup> de Marigny. V. *Chassigné*.

**Chassieuse** (fontaine de la), ou de l'**Hôpital**, c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-de-Tournon, près du chemin de Tournon à Launay.

**Chasteigner** (le), c<sup>ne</sup> de Marray. V. *Chasteigner*.

**Chasteigner** (René), abbé de la Merci-Dieu et de Nanteuil-en-Vallée, protonotaire du Saint-Siège, né à la Rochepezay en 1498, était fils de Guy Chasteigner, chev., seigneur de la Rochepezay, échanson des rois Louis XI et Charles VIII. Il mourut en 1565 et fut inhumé dans l'abbaye de la Merci-Dieu avec cette épitaphe :

*Hic jacet magister Renatus Chasteigner, hujus monasterii olim abbas, cujus anima, Dei misericordia, cum beatis quiescat in caelis. Amen, si placeat. Ab humanis altissimo permittente migravit anno MDLXV die xxx mensis martii.*

En 1533, René Chasteigner fit imprimer des *Commentaires de saint Augustin sur les Épîtres de saint Paul*, qu'il avait découverts dans les archives de la Merci-Dieu (Paris, Poncet-Lépreux, 1533, in-12). Il composa, en 1548, un discours sur la vie du connétable Anne de Montmorency. Ce discours n'a pas été imprimé.

Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 107. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 612. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 245. — Lalanne, *Hist. de Châtelleraud*, II, 345. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, 211.

**Chasteigner** (Jean), frère du précédent, né à la Rochepezay, fut conseiller et chambellan des rois François I<sup>er</sup> et Henri II, grand-maitre des eaux et forêts du Bourbonnais. En 1524, il servait en qualité de guidon dans la compagnie des gardarmes de René de Savoie, comte de Villars. Décédé en 1567, il eut sa sépulture dans l'église de la Rochepezay. L'inscription suivante, composée par Scaliger, fut gravée sur sa tombe :

*HIC JACET JOANNES CASTANEUS, GUIDONIS FILIUS, EQUUS TORQUATUS REGIUS, UNUS DE LATERCULO MAJORUM DOMUS REGIÆ. VEXILIFER CATAPHRACTORUM TURMÆ FRANCISCI COMITIS ENGOLISMENSIS QUI POSTEA GALLIARUM REX FUIT. DOMINUS RUPISPOSEÆ, SANCTI GEORGII DE REXA, RUPISFATONIÆ, MELLERAYÆ ET INSULÆ-BAPALMÆ QUI ANNO DOMINI 1522 ET OBSIDIONE TICINI DELEGATIS, SIBI PARTIBUS A DUCE SUO LAUTRECO URBEM AD PORTAM TICINENSEM INVADENDI FORTISSIMÈ IN EAM IRRUPIT, NON DE FUTURO PRINCIPIIS FELICISSIMO SUCCESSU, SI PARI CONSTANCIA TAM PRÆCLARUM FACINUS PROSECUTI FUISSENT, II QUOS ILLI ET RIBERACO LAUTRECO ATTRIBUERAT, A QUIBUS DESTITUTUS, PEDEM RE-*

FERRE COACTUS, IN RECEPTU STRENUÈ DIMICANS CRURE GLANDE TORMENTARIA FRACTO, TOTO VITÆ TEMPORE EA PARTE DEBILIS FUIT. TANDEM MULTIS EXPEDITIONIBUS SUB REGIBUS LUDOVICO XII, FRANCISCO ET HENRICO II, GLORIOSISSIME FUNCTUS, EXCESSIT KALENDIS JUNII ÆTATIS 77, CHRISTI 1567, SUSCEPTIS EX UNICO MATRIMONIO LIBERIS UTRIVSQUE SEANS, SEXDECIM, QUORUM DUO POST ITALICAS EXPEDITIONES, ANTONIUS QUIDEM IN OBSIDIONE TAROANÆ IN MORINIS ANNO 1553, ROCHUS AUTEM AD AVARICUM BITURIGUM ANNO 1562 INTERFECTI SUNT, SUPERSTITIBUS PATRE ADHUC, ET MATRE CLAUDIA MONLEONIA TUFFOLII ET ABENNII DOMINA HEREDE. DEPOSITUS IN PACE HIC SUPREMUM CHRISTI ADVENTUM EXPECTAT.

Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 613. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 245. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, 229 et suivantes.

**Chasteigner** (Roch), fils du précédent, seigneur de Touffou, né à la Rochepezay en 1527, fut écuyer du roi Henri II, chambellan des rois François II et Charles IX et capitaine d'une compagnie de cent cheveu-légers. Il prit une part brillante aux guerres d'Italie et se distingua particulièrement aux combats de la Mirandole et de Julia-Nova. Fait prisonnier à Ascoli, après une lutte héroïque contre l'armée du duc d'Albe, il fut enfermé au château de Milan. Il refusa de payer 19,000 écus qu'on lui demandait pour sa rançon et, étant parvenu à s'évader, il revint en France, où il se signala de nouveau par son courage dans plusieurs rencontres avec les Huguenots. Blessé d'un coup de mousquet au siège de Bourges, il mourut à l'âge de trente-cinq ans (1562). On a de lui un recueil de poésies en français et en espagnol, qu'il avait composées pendant sa captivité à Milan.

Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 108-9. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 613. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 246. — Lalanne, *Hist. de Châtelleraud*, II, 346. — Moréri, *Diction. historique* III, 550. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*; 266 et suiv.

**Chasteigner** (Antoine), frère du précédent, né à la Rochepezay le 2 janvier 1530, fut d'abord destiné à la vie religieuse. Pourvu de l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée et du prieuré de Marignac, il se rendit à Padoue en 1550, pour y continuer ses études. Mais bientôt il renouça à l'état ecclésiastique pour embrasser la profession des armes. Après avoir servi en Italie sous les ordres de d'Andelot, frère de Gaspard de Coligny, il revint en France, où le connétable de Montmorency le plaça comme enseigne dans la compagnie d'André de Montalembert, gouverneur de Térouanne. Il fut tué pendant le siège de cette ville le 23 juin 1553. Nous avons de lui plusieurs odes dédiées à Ronsard et quelques poésies ayant pour sujets les faits d'armes accomplis de son temps en Italie par les armées françaises.

Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 107. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 163. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 246. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, III, 209. — Didot, *Nouvelle biographie générale*, XXIX, 667. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, 289 et suiv.

**Chasteigner** (Louis), frère du précédent, baron de Preuilly et de Malval, seigneur de la Rochepezay, d'Abain et de Touffou, né à la Rochepezay, le 15 février 1535, fit une partie de ses études à l'Université de Paris, et les termina, dans son pays natal, sous la direction de Jean Dorat et de Joseph Scaliger. A la suite d'un voyage en Italie, il voulut entrer dans l'ordre de Malte, puis dans l'état ecclésiastique, mais cédant aux conseils de sa famille il embrassa la profession des armes. Il se signala dans plusieurs batailles, notamment à celles de Saint-Denis, de Jarnac, de Moncontour et de la Roche-Abeille. Nommé ambassadeur à Rome, il fit preuve d'une grande adresse politique et fut, à son retour, comblé de faveurs par le roi, qui le nomma son chambellan, chevalier de ses ordres, gouverneur de la Marche et membre du conseil privé. Il mourut à Moulins, le 29 septembre 1595. Son corps rapporté en Touraine, fut inhumé dans l'église de la Rochepezay avec cette épitaphe, qui avait été composée par Scaliger :

DEO OPT. MAX. ET MEMORIÆ ÆTERNÆ

*Ludovico Castaneo Prulliacensi et Mallaval-lensi, baroni Castri Posæi, Tufoli et Abenni domino, utriusque ordinis equiti torquato regio, intra sacrum Galliar. Consistorium consiliario, turmæ quinquaginta equitum cataphractorum præfecto, utriusque limitis Lemovicani vice regia rectori, a primo ætatis, tirocinio in actibus publicis ac bellicis strenuè ac fideliter versato. Multis legationibus pro christianissimi regis Henrici III desideriis apud Gregorium XIII et alios Italiæ principes gloriossimè functo. Qui cum et multis transalpinis expeditionibus et oblidionib. urbium intra regnum superioribus bellis civilibus interfuisset, ac in omnibus fortissimam operam navasset. Ultimoque funestissi. bello ineunte illustriss. duci Monpenserio in Picardiæ urbibus in officio retinendis finem, opem, industriamque egregiam præstitisset in provincia sua omnia oppida et castella a rebellibus insessa in potestatem suam redegisset; Belacum copiis hostilibus acriter oppugnatum, immisso noctu novo præsidio, virtute filior. suor. summis difficultatibus expeditum liberasset; hostem præsidii, castris, tormentis bellicis, atque impedimentis sæpius exutum, sæpius accisis opibus in urbem Pictaciensem confugientem: postremo novis auxiliis undecumque conquisitis auctum, ac Bellum instaurantem, ultima belli fortuna ad flumen Vigenam interneccione delevisset; in limine autem superiore Lemovi-*

*cano duce Nemossensis copias nocturna impressione, terrore, ac corde complevisset, ac denique quotidie neque sine gloria sua neque sine detrimento hostium, in toto illo tractu cum rebellibus experiretur; tandem in expeditione Burgundionensi regem christianiss. Henricum IV, secutus, languorem nactus, incredibili sui desiderio omnibus bonis relicto, in civitate Molinis ad Elaverem fluvium, obiit anno ætatis suæ LX. Christi autem MD.LXCV. III kal. octob.*

CLAUDIA PODIA UXOR, CUM LIBERIS  
M. P.

Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 108. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 614-15. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 247, 248. — Lalanne, *Hist. de Châtelleraud*, II, 336-44. — Moréri, *Diction. historique*, III, 551. — P. Anselme, *Hist. géneal. de la maison de France*, IX, 79, 80. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, X, 209. — Didot, *Nouvelle biographie générale*, XXIX, 667. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, 305 et suiv.

**Chasteigner** (François), frère du précédent, seigneur de Touffou, né à la Rochepezay en 1532, fut maître d'hôtel et gentilhomme de la chambre des rois Charles IX et Henri III, capitaine de cinquante hommes d'armes, et chevalier de l'Ordre. Il mourut en 1579 et eut sa sépulture dans l'abbaye de la Merci-Dieu. L'inscription suivante fut gravée sur sa tombe :

D. O. M.  
SACRUM  
ET

MEMORIÆ ÆTERNÆ FRANCISCI CASTANEI, TUFFOLII AC RUPISPOSEÆ DOMINI, EQUITIS TORQUATI REGII, PRÆFECTI TURMÆ QUINQUAGENARIÆ EQUITUM CATAPHRACTORUM, QUI PER VESTIGIA MAJORUM AC CLARISSIMORUM GENTILIUM SUORUM INCEDENS, SEMPER FIDEM ERGA REGEM SERVAVIT, STRENUAM, AC FORTEM OPERAM MANU, AC CONSILIO ERGA PATRIAM NAVAVIT, FORTISSIMOS GALLIÆ HEROES SOCIETATE BELLI ÆQUAVIT, LIBERALITATE AC MUNIFICENTIA SUPERAVIT, TANDEM IN CASTRO NAMPTOGILO AGRI SILVANECTENSIS MORBO CORREPTUS INTERIIT, ET SUI TRISTE SUI DESIDERIUM RELIQUIT.

OBIIIT QUINTO IDUS SEPTEMBRIS M.DLXXVIII;  
VIXIT ANNO XLVII.

LUDOVICUS CASTANEUS *fratri carissimo mærens posuit.*

Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 613. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 246.

**Chasteigner** (Henri-Louis), fils de Louis Chasteigner, baron de Preuilley et seigneur de la Rochepezay, et de Claude du Puy, naquit à Rome le 6 septembre 1577. Il fut nommé évêque de Poitiers en 1611 et mourut le 30 juillet 1651. Dans l'une des chapelles de l'église actuelle de la Rochepezay, on voit l'inscription suivante gravée sur un marbre noir attaché à la muraille :

HENRICUS LUDOVICUS CASTANEUS  
DE LA ROCHEPOZAY, EPISCOPUS  
PICTAVIENSIS, INTER MAJORES SUOS  
HOC SIBI VIVENS MONUMENTUM  
PRÆSTRUXIT ANNO CHRISTI 1650  
ÆTATIS 73.

Au-dessus de cette inscription se trouvent les armoiries du prélat.

*Gallia christiana*, II, 1206-7. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 249. — Moréri, *Diction. historique*, III 551. — P. Anselme, *Hist. géneal. de la maison de France*, IX, 80. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, X, 209. — Didot, *Nouvelle biographie générale*, XXIX, 668. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, I, 45. — Dreux du Radier, *Hist. littéraire du Poitou*, I, 327. — A. de Sainte-Marthe, *Éloge de la famille de Chasteigner*.

**Chasteigner** (Louis), abbé de Saint-Pierre de Preuilley (1624), succéda à Antoine Isoré d'Hervault de Plumartin. Il mourut en 1637. Il était fils de Jean Chasteigner IV, baron de Preuilley et seigneur de la Rochepezay, et de Diane de Fonsèques.

P. Anselme, *Hist. géneal. de la maison de France*, IX, 80. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 249. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, 433.

**Chasteigner** (Charles), était abbé de Saint-Pierre de Preuilley en 1638. Il fut remplacé, en 1644, par Jacques de Crevant d'Humières.

*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 300. — *Gallia christiana*, XIV. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*. — Arch. d'I.-et-L., *Titres de l'abbaye de Preuilley*.

**Chasteigner** (le), c<sup>ne</sup> de Marray. V. *Chasteigner*.

**Chastel** (N. du), abbé de Fontaines-les-Blanches, succéda à René de Caulaincourt en 1772. Il fut le dernier abbé de ce monastère (1789). — (*Gallia christiana*, XIV, 326. — *Almanach royal*, 1775. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 229.)

**Chasteler** (le). V. *le Chatellier*, paroisse de Saint-Florentin d'Amboise.

**Chastelier** (le), c<sup>ne</sup> de Céré. V. *Chatellier*.

**Chastelier de Limeray** (le), c<sup>ne</sup> de Limeray. V. *le Plessis*.

**Chastelier** (Guillaume), ou **Castel**, archidiacre d'outre-Loire et chanoine de Saint-Gatien de Tours, né à Tours en 1458, était fils de Chrétien Chastelier, médecin du roi. Ses études, commencées au collège de Tours, s'achevèrent à l'Université de Paris. Il professa pendant quelque temps au collège de Bourgogne, fut reçu docteur en 1501, et revint en 1510 à Tours, où il fut nommé chanoine et archidiacre. Au dire de ses contemporains, il était doué d'un talent très-remarquable pour la prédication. Il s'occupait

également de poésies latines avec un certain succès. Il mourut à Tours en 1520. On a de lui les ouvrages suivants : *Elegiarum liber unus*, Parisii, 1506, in-4°. — *De stultis mulierum votis, carmen*. — *In hoc opusculo continent. due elegie. Guielmi, Turonensis cum quibusdam Castelli ejus carminibus. Item honest. Virgilii epigrammata nove impressa*, imprimé à l'Estrie *Faulx-veau*, rue des Mathurins (sans date), in-4°. — *Ecloga cui nomen Euphormus*. — *Syllabulum de extremo judicio, carmen*. — *Dialogus in Jacobi Fabri Stapulensis, laudem*. — *Epistolæ ad diversos multæ et variæ*.

Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, 3<sup>e</sup> partie, 37. — *Almanach de Touraine*, 1755. — *Annuaire du département d'Indre-et-Loire* 1801, p. 165. — Launoy, *Hist. de la maison de Navarre*, II, 645. — Chamel, *Hist. de Tour.*, IV, 106. — D. Housseau, XXIII, 99; XXIV, 113. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 577.

**Chastelliers** (les), c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. V. *Chatelliers*.

**Chastes**, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain. V. *Chatres*.

**Chastigné**. V. *Chatigny*, c<sup>ne</sup> de Fondettes.

**Chastre**, c<sup>ne</sup> de Saint-Ouen. V. *Chatre*.

**Chastre-aux-Grolles** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Verneuil-sur-Indre, 10 habit. — *Aucastrum*, 1200; *Castra*, 1246 (Arch. de la Vienne, H). — Ancienne commanderie de l'ordre du Temple, et depuis, de celui de Jérusalem, de la langue de France et du grand prieuré d'Aquitaine. En 1643, ses revenus ne suffisant plus à l'entretien d'un commandeur, elle fut réunie à celle de Fretay. De l'ancienne forteresse, qui était une des plus redoutables du pays, il ne reste aujourd'hui aucune trace. Elle était entourée de douves profondes que l'on franchissait au moyen de deux pont-levis. L'ancienne chapelle seigneuriale subsiste encore presque en entier. La partie la plus ancienne date du xii<sup>e</sup> siècle. La voûte a été détruite en 1848. L'édifice a une longueur de vingt mètres et une largeur de sept mètres soixante-cinq centimètres. Une inscription nous apprend que la charpente a été refaite en 1672, par l'ordre du chevalier de Sallo, commandeur de Fretay. Avant 1793, l'abside était ornée de statues de grande dimension, les unes en bois, les autres en pierre. Cette chapelle était desservie par le curé de Verneuil qui y célébrait la messe une fois par semaine.

En 1724, le domaine avait une étendue de vingt-cinq arpents de terres labourables, prés, vignes et bois. Un moulin situé à une demi-lieue de Chastre en dépendait. — Savary de Sonnay était commandeur de Chastre en 1246; — Jean de Plesneau en 1366; — Jean Sautour en 1463; — René de Sallo de Semagne en 1672-75; — Jacques de Voyer de Paulmy en 1694; — Léon-Hyacinthe Lingier de Saint-Sulpice en 1789.

La Chastre-aux-Grolles formait un fief relevant du château de Loches.

Arch. d'I.-et-L., *collège des Barnabites de Loches*, C, 336. — Archives de la Vienne, H, 3. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Commanderies du Temple*. — Notes communiquées par M. Verdier, de Saint-Flovier. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 441. — Registres d'état-civil de Saint-Flovier.

**Chastres**, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain. V. *Chatre*.

**Chastres**, c<sup>ne</sup> de Saint-Ouen. V. *Chatre*.

**Chastres-Folie** (la maison de), paroisse de Cormery, sur le chemin de Cormery à Saint-Blaise (xvii<sup>e</sup> siècle.) — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Cormery*.)

**Chastri**. V. *la Chatre*, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Chat** (île du), c<sup>ne</sup> de Neillé-le-Lierre. Elle est formée par les ruisseaux du Chevron et du Boisseau.

**Chat** (le fief au), paroisse de Neillé-Pont-Pierre. V. *Fief-au-Chat*.

**Chat** (le), paroisse de Parilly. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Chataigner** (closerie du), paroisse de Bléré. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. Elle fut vendue nationalement le 15 juin 1791, au prix de 10,300 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chataigner** (le), ou **Chateigner**, f., c<sup>ne</sup> de Saunay. — *Chateigner*, carte de l'état-major.

**Chataigneraie** (la), c<sup>ne</sup> de Langeais. V. *Chateigneraie*.

**Chataignier** (le), **Chateigner**, ou **Chasteigner**, vil., c<sup>ne</sup> de Marray, 25 habit. — *Le Chataignier*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Tours. Par acte du 15 juin 1538, Clément Bataille le donna à l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603; G, 74, 79, 90, 145.)

**Chataignier** (le), ou **Chateigner**, ham., c<sup>ne</sup> de Vouvray, 11 habit. — *Chataignier*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1598, il appartenait à Philibert Lehoux; — en 1659, à N. Archambaud; — en 1777, à Louis-François Chabert de Prailles. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté d'Oë; fief de l'aumônerie de Saint-Julien*.)

**Chataignière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sennevières.

**Chataranne** (le lieu de), près des Mollières, c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Chat-au-Pain** (le lieu de), près de la Barboise, c<sup>ne</sup> de Pouzay.

**Chat-Blanc** (le lieu de), près de la Gravière, c<sup>ne</sup> de Mouzay.

**Château** (le), f., c<sup>ne</sup> de Candès.

**Château** (les landes du), près de la Hardillière, c<sup>ne</sup> de Charentilly.

**Château** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Cinais, 15 habitants.

**Château** (étang du), près des Repenelières, c<sup>ne</sup> de Ciran.

**Château** (le), f., c<sup>ne</sup> de Dierres.

**Château** (île du), dans la Loire, c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Château** (le), f., c<sup>ne</sup> de Ligneil.

**Château** (le lieu du), près de la Lande, c<sup>ne</sup> de Louans.

**Château** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Monnaie, près du chemin du Fief-Bouju à la Brunellerie.

**Château** (le), f., c<sup>ne</sup> de Notre-Dame-d'Oë, près du bourg.

**Château** (le), f., c<sup>ne</sup> de Nouans.

**Château** (le), f., c<sup>ne</sup> de Panzoult.

**Château** (le), f. et chât., c<sup>ne</sup> de Pocé. — *Le Château*, carte de l'état-major.

**Château** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne.

**Château** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Roch. — *Castellum*, 1207. — *Château*, carte de l'état-major. — En 1207, la dime de ce domaine appartenait à l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *charte de Marmoutier*.)

**Château** (le), ou **Château-Barbe**, f., c<sup>ne</sup> de Savigny.

**Château** (le), f. et chât., c<sup>ne</sup> de Sepmes.

**Château** (la fontaine du), c<sup>ne</sup> de Vou, près du moulin du Verger. Elle déverse ses eaux dans la Ligoire.

**Château-Barbe** (le). V. *le Château*, c<sup>ne</sup> de Savigny.

**Château-Bertault** (le), f., c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne, près du bourg.

**Château-Bertault** (le lieu du), près de la Bourrouse, c<sup>ne</sup> de Theneuil.

**Château-Blanc** (le), c<sup>ne</sup> de Villandry. V. *Château-Galle*.

**Châteaubrun**, ou **Clos-Blondelet**, closerie, paroisse de Saint-Symphorien. Elle relevait de l'abbaye de Marmoutier (1564). — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier, mense séparée*.)

**Château-Chévrier** (le clos de), dans la vallée de Vauvert, c<sup>ne</sup> de Rochecorbon. Il est cité dans un titre de 1781. — En 1871, on y a découvert les traces d'un ancien *oppidum*. — (Arch. d'I.-et-L., G, 79. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1871), p. 4, 5.)

**Château d'Amboise** (les bois du), c<sup>ne</sup> de Montlouis.

**Château d'Amiette** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Pussigny, entre la fontaine Saint-Clair et le Sauvage.

**Château-de-Gannes** (le lieu de), près de la Jaltière, c<sup>ne</sup> de la Roche-Clermault.

**Château-de-Menard** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Saint-Branchs, près du chemin de Veigné à Louans.

**Châteaudin** (le lieu de), près de la Janière, c<sup>ne</sup> de Ligneil.

**Châteaudun**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Antoine-du-Rocher.

**Châteaudun**, f., c<sup>ne</sup> de Semblançay.

**Châteaudun** (Hugues de), archevêque de Tours, succéda, sur ce siège, à Archambault de Sully en 1008. Il était fils de Hugues, vicomte de Châteaudun, et d'Hildegarde du Perche. Le 14 juillet 1014, il consacra la nouvelle basilique de Saint-Martin, construite par le trésorier Hervé. — (D. Housseau, XV. — *Gallia christiana*, XIV, 56. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 450. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 77.)

**Château-Ferrault** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Sepmes, près du moulin de la Rocheplequin.

**Château-Ferreau**, f., c<sup>ne</sup> de Bournan.

**Châteaufort** (le), f. et chât., c<sup>ne</sup> de Langeais. — *Châteaufort*, carte de Cassini. — Ancien fief. — Au xv<sup>e</sup> siècle, il appartenait à la famille Poncher. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., E.)

**Châteaufort** (le lieu de), près de la Logo, c<sup>ne</sup> de Lerné.

**Châteaufort**, c<sup>ne</sup> de Sorigny. V. *Château-Gaillard*.

**Château-Fraisier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin. — *Pressoir du Château-Fraisier*, 1231. — A cette époque, il appartenait à Nicolas, neveu de Philippe, prévôt de la Varenne. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne*.)

**Château-Fromage** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Abilly.

**Château-Gaillard** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Austrèche. — *Château-Gaillard*, carte de l'état-major.

**Château-Gaillard** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau.

**Château-Gaillard** (le), f., c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Château-Gaillard** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chançay. — *Château-Gaillard*, carte de l'état-major.

**Château-Gaillard** (le), f., c<sup>ne</sup> de Charentilly.

**Château-Gaillard** (le), f., c<sup>ne</sup> de Couziers.

**Château-Gaillard** (le), vil., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-les-Bois, 28 habit.

**Château-Gaillard** (le), f., c<sup>ne</sup> de Fontettes. — *Clos de Château-Gaillard*, 1285, 1510, ou *les Chevalleries*, 1523. — *Château-Gaillard*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Martigny. Au xvii<sup>e</sup> siècle, il appartenait à la famille Le Boucher de Martigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 17; *prévôté de la Varenne; Inventaire des titres de Saint-Côme. — Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Château-Gaillard** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Joué, 17 habit.

**Château-Gaillard** (le Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Joué.

**Château-Gaillard** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Marçay, c<sup>ne</sup> de Richelieu, sur les limites de cette commune et de celle de Coaux (Vienne).

**Château-Gaillard** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Marray, près du chemin de Louestault à Saint-Laurent.

**Château-Gaillard** (le lieu de), près de Mirebeau, c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi.

**Château-Gaillard** (la métairie de), paroisse de Notre-Dame-d'Oë. — Elle devait une rente à la prévôté d'Oë (1528). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la prévôté d'Oë.*)

**Château-Gaillard** (le bois de), près des Locquets, c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay.

**Château-Gaillard** (le lieu de), près de la Vienne, c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne.

**Château-Gaillard** (le lieu de), près de la Garlière, c<sup>ne</sup> de Razines.

**Château-Gaillard** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr. — *La Saulaye*, au xvii<sup>e</sup> siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier.*)

**Château-Gaillard**, ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Denis-hors, 17 habit. — *Château-Gaillard*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. Ce domaine appartenait au roi Charles VIII, qui y fit établir des jardins fleuristes et potagers. En 1505, le roi Louis XII le donna à son jardinier, nommé Passelo, en lui imposant pour tout devoir féodal une redevance annuelle d'un bouquet de fleurs d'oranger. Vers 1530, Passelo le vendit à René de Savoie, comte de Villars, grand-maître de France. Le cardinal de Lorraine l'acheta, par acte du 6 décembre 1559, et fit reconstruire la façade du logis seigneurial. En 1566, Claude de Villequier en devint acquéreur, au prix de mille écus d'or au soleil. Le même fief fut possédé : par Pierre Le Large, seigneur de Villefrault (1631), — par Alexandre Rouet, maître d'Amboise (1669), et par un autre Alexandre Rouet, en 1733.

Archives de la Vienne, *titres du grand prieuré d'Aquitaine.* — E. Cartier, *Essai historique sur Amboise*, 14,

16, 17, 82, 83. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XVII, xxii. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 114, 197, 212, 214; *Hist. de Chenonceau*, 263, 449.

**Château-Gaillard** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Genouph.

**Château-Gaillard**, c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. V. *le Pressoir.*

**Château-Gaillard**, f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure. — Ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure. En 1658, il appartenait à Henri d'Arsac. — (Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine.*)

**Château-Gaillard**, f., c<sup>ne</sup> de Sorigny. — *Châteaufort*, xvi<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief, relevant de la Tour-Isoré. Le Chapitre de l'église de Tours, propriétaire de ce fief, avait, en cette qualité, le droit de patronage sur l'église de Sorigny. Il fut maintenu dans la possession de ce droit par arrêt du 3 juillet 1599. — (Arch. d'I.-et-L., G, 79.)

**Château-Gaillard**, f., c<sup>ne</sup> de Trogues.

**Château-Gaillard** (le lieu de), près du Petit-Prieuré, c<sup>ne</sup> de Vou.

**Châteaugalle**, ham., c<sup>ne</sup> de Villandry, 16 habit. — *Errimbal*, 1327 (*Contrat de mariage entre Isabeau de Montbazou et Jean de l'Île*). — *Fief de Raimbail, alias Château-Blanc*, 1629 (*aveu de la châtellenie de Colombiers*). — *Château-Galle*, xviii<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief, relevant de Colombiers (aujourd'hui Villandry) à foi et hommage simple. Au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, ce domaine appartenait à Barthélemy, seigneur de Montbazou, qui le donna en dot à sa fille Isabeau, mariée à Jean de l'Île, chev., seigneur de Saint-Mars. Au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, Charles de Dœrfort, marquis de Duras, en était propriétaire. Ce fief s'étendait sur les paroisses de Colombiers, de Druyes et de Vallères. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Mars et aveu de Colombiers.* — D. Housseau, VIII.)

**Château-Ganne** (le). V. *Crassay.*

**Château-Garault** (le lieu de) c<sup>ne</sup> de Seuilly, près du chemin de Laresses à Seuilly. — L'abbaye de Seuilly acheta cette propriété en 1482 et la conserva jusqu'à la Révolution. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Seuilly.*)

**Château-Godin** (le), f., c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Château-Grillon**, f., c<sup>ne</sup> de Villaines.

**Château-Jouan** (le), f., c<sup>ne</sup> de Truyes.

**Château-la-Vallière** (canton de). — Il se compose des communes d'Ambillou, de Braye-sur-Maulne, Biesches, Channay, Château-la-Vallière, Couesmes, Courcelles, Hommes, Lublé, Marcilly-sur-Maulne, Rillé, Saint-Laurent-de-Lin, Savigné, Souvigné, Villiers-au-Boin. — Population, en 1876, 10,447 habitants.



**Château-la-Vallière**, commune et chef-lieu de canton, arrondissement de Tours, à 38 kilomètres de Tours. — *Castelli*, 978; *Castrum de Castellis*, oppidum quod vulgariter dicitur *Castellis*, 1020; *Castelli in Andegavia*, 1239 (chartes de la Clarté; *De gestis amb. Dom*; *Cartulaire de Noyers*). — *Chasteaux*, terra de *Castris in Andegavia*, 1306, 1425-37 (chartes de la Clarté). — *Paroisse de Chasteaux*, 1668 (Registres d'état-civil.) — *Châteaux-la-Vallière*, carte de Cassini. — *Val-Joyeux*, 1793. — *Château-la-Vallière*, carte de l'état-major.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Villiers-au-Boin et de Couesmes; à l'ouest, par celles de Braye, de Lublé et de Saint-Laurent; au sud, par Courcelles; à l'est, par Souvigné et Couesmes. Elle est arrosée par la Fare et par la Maulne. On y trouve quatre étangs: celui de Château-la-Vallière, près du bourg; et les étangs de Chouzé, des Bois et de Changoux. Elle est traversée par la route nationale n° 159, de Rennes à Tours, et par le chemin de grande communication n° 34, de Château-la-Vallière à la Loire, par Cléré.

Les eaux de l'étang de Château-la-Vallière faisaient mouvoir des forges assez importantes, situées dans cette localité. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, cet établissement produisait trois cent milliers de fer par an et donnait un revenu de 45,000 livres environ. Le minerai employé dans la fabrication provenait des paroisses de Rillé, de Villiers-au-Boin, de Souvigné, d'Ambillou, de Neuillé-Pont-Pierre et de Chenou (Sarthe). Ces forges cessèrent de fonctionner vers 1843. Dans la paroisse de Villiers-au-Boin, au lieu nommé la Forge-de-Haute-Roche, se trouvait une affinerie dépendant des forges de Château-la-Vallière.

Dans le voisinage du bourg il existe une source d'eau ferrugineuse appelée la Bonne-Fontaine et à laquelle on attribuait autrefois des vertus curatives.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune: Blin (24 habit.), connu dès le XI<sup>e</sup> siècle. — Chouzé-le-Sec, ancienne paroisse. — Brehéré (18 habit.). — L'Arche (12 habit.). — La Baraudière, ancien fief. — Le Petit-Bois, ancien fief, relevant de Château-la-Vallière. — La Croix-Pattée (15 habit.). — Vaujours (82 habit.), ancien fief, relevant de Baugé. — Les Haut et Bas-Aulnay, Montplaisir, la Ride-rie, la Roussière, la Hunaudière, la Ferterie, les Bourbiers, la Fauberderie, la Butte, la Pletière, Boisrond, les Chartries, la Plauderie, le Tertre, l'Andouille, la Riménorie, la Metaisonnière, la Beauce, la Pierre-de-Grès, l'Étang-du-Bois, le Houssay, la Sommerie, la Burichère, la Guernière, la Chaloire, le Gasnier, le Coteau, l'Essart, le Fourneau-de-l'Essart, Lorane, la Vallière, la Pierre, l'Écourlée, le Mottron, la Duvallorie, le Grand-Logis, l'Abbaye, l'Hommelé, la Guerche, la Coudre, Changoux, la Fossetière, la Pierre, le

Coin-du-Bois, la Seillotrie, la Sauvellerie, la Ferranderie, la Fontaine, la Verrerie, la Pentière, les Aubineries, la Bouque, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Château-la-Vallière était dans le ressort de l'élection de Baugé et faisait partie de l'archiprêtré du Lude, diocèse d'Angers. En 1793, elle dépendait du district de Langeais.

*Superficie cadastrale.* — 2198 hectares. — Le plan cadastral a été dressé par Lecoy-Moreau, en 1810.

*Population.* — 110 feux en 1764. — 567 habit. en 1801. — 638 habit. en 1804. — 601 habit. en 1808. — 605 habit. en 1810. — 1174 habit. en 1821. — 1239 habit. en 1831. — 1370 habit. en 1841. — 1344 habit. en 1851. — 1309 habit. en 1861. — 1175 habit. en 1872. — 1179 habit. en 1876.

La commune de Chouzé-le-Sec a été réunie à celle de Château-la-Vallière, en exécution de la loi du 5 vendémiaire an X.

*Foires* le quatrième lundi de janvier et de février, lundi de la Passion et de la Trinité, quatrième lundi de juillet, octobre, novembre et décembre.

*Assemblée* pour location de domestiques le dimanche après l'Ascension.

*Recette de poste.* — Chef-lieu de perception.

L'église actuelle, placée sous le vocable de Notre-Dame, est celle de l'ancien prieuré, qui appartenait à l'abbaye de la Trinité de Vendôme et auquel divers titres donnent la qualification de monastère. Elle a été incendiée deux fois. De l'édifice primitif, qui datait du XI<sup>e</sup> siècle, il ne reste qu'un portail. Au XI<sup>e</sup> siècle, il existait, dans le même bourg, une autre église appelée *Cosma*. En 1062, Hugues d'Alluye, troisième du nom, céda à l'abbaye de la Trinité le droit de sépulture dans ces deux églises et lui fit divers autres concessions qui se trouvent indiquées dans la charte suivante :

*Oportunum valde et non minimum posteris ad memoriam retinendam valent fore credentes res gestas litteris annotare, eam quam Hugone milite convenientiam habuimus de ecclesiis quarum una quidem Sanctæ Mariæ in suburbio castri ejusdem sita, altera vero Cosma ab incolis nuncupatur. Per cartæ hujus inscriptionem omnibus catholicæ ecclesiæ fidelibus notam fieri procuravimus. Res igitur ita se habet. Goffridus, S. Martini decanus, hanc de qua tractamus conventionem cum domno abbate Oderico et monachis nostris dum adiveret. incæpit; sed imperfectam communi preventus sorte reliquit. Hujus honorem cum filia quam in uxorem sibi accepit post ipsius obitum jam dictus Hugo adeptus, quod ille minus egerat, licet non eadem via, ad perfectum tamen ducere decrevit. Quod enim ille gratis et supernæ retributionis mercede facere proposuerat, hoc idem iste non modicæ summam*

pecuniæ septingentorum videlicet solidorum quantilatem accipiens præter duas uncias auri uxori ejus pro hoc ipso negotio datas hoc modo adimplevit. Annuit enim Sanctæ Trinitati et monachis ejus habendam et jure perpetuo absque omni calumnia tenendam sepulturam memoratorum ecclesiarum et quæquæ ad altaria pertinentia excepta decima de qua tamen sex modios annonæ perpetualiter eis de horreo suo uno quoque anno recipiendos instituit, de duobus uno molendinis qui prope Castellum in stagno sunt medietatem et de eis qui in ipso stagno capti fuerint decimum piscem. Medietatem etiam alii molini in rivulo qui vulgariter Chiotus dicitur fieri dicitur siti, censum quoque petræ et censum domiciliæ atque Castelli exceptis equitum suorum domibus. Super hæc vero et alia monachis largitus est de spalto suo videlicet ad extirpandum quintum domibus eorum ædificandis familiæ que ipsorum insuper et ad burgum in commune faciendum sufficiens fuerit, etiam si totus necessarius fuerit; furnile autem et quidquid in ipso burgo communi edificabitur impensæ communis similiter lucri partietur mensura. Forum quoque quod ibi in die Assumptionis Sanctæ Mariæ coadunatur.... absque omni calumnia perpetuo habendum concessit. Anno ab Incarnatione Domini 1062, indictione 15, regnante Philippo Francorum rege anno tertio, consulatus autem G. Andecavorum comitis anno secundo, sed et episcopus domini Eusebii decimo quarto, venerabili etiam viro domino abbate Oderico congregationi monasterii Vindocinensis eo tempore patrocinate, definita est et debita auctoritate firmata hæc convenientia. G. Andecavorum comite annuente, principum que suorum concordante favore.

En 1073, le même Hugues d'Alluye, et Richilde, sa femme, donnèrent à l'église de Sainte-Marie toute la dime de l'église appelée Cosma. Voici le texte de l'acte de donation :

*Notum sit..... quod Hugo miles, filius Hugonis de Aleia, et uxor ejus Richildis filia videlicet Goffredi decani, eo tempore quod isdem Hugo honorem prædicti Goffredi tenebat dominicum donaverunt Deo et sanctæ ecclesiæ Dei genitricis Mariæ de Castello decimam totam de ecclesia quæ dicitur Cosma integre. Fecerunt autem hoc anno Dominicæ incarnationis 1073, mense martio, sexta feria die scilicet Sancto Parasceve.... Ad mortem vero eorum nomina utrorumque in martirologio monachorum scribentur apud Vindocinum et anniversaria dies obitus ipsorum tam ibi quam hic semper sicut pro aliis personis mos est celebrabitur. Præterea convenit isdem Hugo cum prædictis monachis ut si contigeret eum in laicali habitu constitutum mori, non alias sibi sepulturam capiat nisi præfato loco Sanctæ Mariæ.*

*Confirmaverunt igitur et corroboraverunt cartam hanc tam ipse Hugo quam uxor ejus Richildis, tertio nonas maii..... annuentibus etiam filio ipsorum Hugo adhuc puerulo et filia Adteelde, testibus quoque legitimis pluribus, quorum ista sunt nomina : Petrus monachus S. Petri de Burgolleio, Berno monachus S. Trinitatis, Fulco de Fonteniaco, Guido de Alvia, Henricus de Montesoriaco, Isambardus de Buxario, Mathias de Fenociolo, Marioardus de Salmure, Teduinus qui dicitur Mansellus, Ranulphus filius Marioardi, Herveus de Castelliaco, Goffredus Barriætus et Tebalduus filius ejus.*

Sur une plaque, qui se trouve dans l'église, on lit les inscriptions suivantes :

CI GIT MONSIEUR MAÎTRE RENÉ ROULLEAU, AVOCAT AU PARLEMENT, SEIGNEUR ET MAÎTRE DES EAUX ET FORÊTS DU DUCHÉ-PAIRIE DE LA VALLIÈRE, SEIGNEUR DE LA ROUSSIÈRE ET DU PATISSEAU. IMITATEUR DES VERTUS DE SON PÈRE, IL FUT SAGE, JUSTE ET ÉCLAIRÉ DANS LA JUSTICE QU'IL RENDAIT. BON FILS, ÉPOUX FIDÈLE, PÈRE TENDRE ET REMPLI DE PIÉTÉ, AVEC UN CŒUR HONNÊTE, SENSIBLE ET COMPATISSANT, IL FUT A LA FOIS LE PÈRE ET L'APPUI DES VEUVES, DES ORPHELINS ET DES PAUVRES, QU'IL NE RENVOYAIT JAMAIS SANS LEUR AVOIR DONNÉ DES PREUVES DE SA SENSIBILITÉ. IL FUT ATTACHÉ A SON DEVOIR, A SA PATRIE, ET AMI DE L'ORDRE, QU'IL FIT TOUJOURS OBSERVER PAR SON EXEMPLE. COMME IL DEVAIT LA VIE AU CRÉATEUR, IL LA LUI RENDIT EN CHRÉTIEN, LE 15 DÉCEMBRE 1760, AGÉ DE 69 ANS ET SEPT MOIS.

CI GIT DAME FRANÇOISE-MARIE GOYET, ÉPOUSE DE MONSIEUR RENÉ ROULLEAU, AVOCAT AU PARLEMENT, MAÎTRE DES EAUX ET FORÊTS DU DUCHÉ-PAIRIE DE LA VALLIÈRE, SEIGNEUR DE LA ROUSSIÈRE ET DU PATISSEAU. ELLE POSSÉDA ÉMINEMMENT TOUTES LES VERTUS QUI LUI FURENT TRANSMISES PAR SES AYEUX, CELLES DE SON ÉPOUX ET DE SON RESPECTABLE BEAU-PÈRE. ELLE FUT FILLE, SŒUR, ÉPOUSE ET MÈRE AVEC UNE ÉGALE TENDRESSE, QU'ELLE RÉPANDIT SUR TOUS LES INFORTUNÉS, DISPUTANT A SON MARI LE RARE BONHEUR DE LA PLUS GRANDE BIENFAISANCE. ELLE FUT LA MÈRE, LA PROTECTRICE ET L'ASILE DES VEUVES, DES ORPHELINS ET DES PAUVRES. VEUVE, ELLE DÉDOMMAGEA SES ENFANTS DE LA PERTE DE LEUR PÈRE, EN MULTIPLIANT SA TENDRESSE, PARTICULIÈREMENT POUR SON FILS AÎNÉ, QUI LA PAYAIT DE RETOUR, ET POUR SA BRU, TENDRE COMME ELLE, QUI LA RESPECTAIT COMME SA MÈRE. COMME ELLE AVAIT BIEN VÉCU, ELLE MOURUT DE MÊME, AU MOIS DE JUILLET 1777, A L'ÂGE DE 76 ANS ET SEPT MOIS.

HABITANS DE CE DUCHÉ, ET SURTOUT DE CETTE PAROISSE, S'ILS VOUS ONT ÉTÉ CHERS PENDANT LEUR VIE, SONGEZ A EUX APRÈS LEUR MORT.

*La vie est un passage, et tout ce qui respire  
Cède à l'impitoyable mort.*

*Rois et sujets, soumis à son empire  
 Subissent les arrêts du sort.  
 Tout meurt; la Parque inexorable  
 Exerçant son fatal ciseau,  
 Par un destin irrévocable  
 Absorbe tout dans le tombeau.  
 On y vit sans effroi descendre  
 L'époux, l'épouse; ils ne sont plus;  
 Mais on trouverait dans leur cendre  
 Quelque étincelle de vertu.  
 L'un et l'autre aspirant au bonheur immortel,  
 Pour le bonheur du monde ont immolé leur vie.  
 Imitez-les, mortels, sans leur porter envie!  
 Ils reposent tous deux au sein de l'Éternel.*

MESSIRE MARIE-LOUIS-CÉSAR ROUILLEAU, LEUR FILS, CONSEILLER DU ROI, PRÉSIDENT, TRÉSORIER DE FRANCE, HONORAIRE AU BUREAU DES FINANCES DE LA GÉNÉRALITÉ DE TOURS, ET COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES SAISIES RÉELLES DU PARLEMENT ET DE TOUTES LES COURS ET JURIDICTIONS DE PARIS, ET DAME LOUISE-JULIE ANSERMOND, SON ÉPOUSE, ONT ÉRIGÉ CE MONUMENT DE LEUR RESPECT, DE LEUR RECONNAISSANCE ET DE LEUR AMOUR POUR DES PERSONNES DONT LE SOUVENIR EST TOUJOURS PRÉCIEUX; SENTIMENTS BIEN MÉRITÉS QU'ILS INSPIRENT A LEURS ENFANTS POUR LES TRANSMETTRE D'ÂGE EN ÂGE A LA POSTÉRIÉTÉ.

La cure de Château-la-Vallière était à la présentation de l'abbé de la Trinité de Vendôme et à la collation de l'évêque d'Angers. On évaluait son revenu, en 1790, à 900 livres environ.

Le prieuré possédait les métairies du Clos, paroisse de Couesmes, et de la Chidainerie, paroisse de Sonzay. En 1790, son revenu était de 300 livres. Guy Bretonneau, auteur de l'*Histoire généalogique de la maison des Briçonnet*, chanoine de Saint-Laurent, principal du collège de Pontoise, était prieur de Châteaux en 1628. Le dernier prieur fut Jean-Baptiste Pineau de Viennay, conseiller au Parlement de Paris, abbé de Turpenay (1790).

Sur le territoire de cette paroisse, dans la forêt dite de Châteaux, se trouve une chapelle dédiée à saint Nicolas; elle constituait un bénéfice dont le revenu, en 1790, était de 700 livres. A cette époque, le bâtiment était en ruines. Reconstituée dans les premières années de notre siècle, elle a été restaurée tout récemment par les soins de M. de Beurnonville, qui en est propriétaire. Elle a été bénite, dans le courant du mois d'août 1878, par M. l'abbé Bastard, curé de Château-la-Vallière. Cette chapelle est le but de nombreux pèlerinages.

Il existait dans la même paroisse une autre chapelle, sous le vocable de saint Thomas. Son revenu, à l'époque de la Révolution, était de cinquante livres. Le dernier chapelain fut Jean-Baptiste Pineau de Viennay.

Les registres d'état-civil de la commune commencent en 1581.

CURÉS DE CHATEAU-LA-VALLIÈRE. — Philippe Lesage, 1668, décédé le 24 décembre 1685. Il fut inhumé dans l'église, près des marches du grand autel. — René de Fontenay, 1685. — Beullé, 1722. — Guillaume Lambert, 1723, décédé le 27 avril 1760, âgé de soixante-cinq ans. — Antoine Courtois, 1760, décédé le 14 juin 1778, âgé de quarante-un ans. — Venault, de juillet 1778 au mois d'avril 1782. — Pierre Pallu de Bray, 1782. — Paulmier, 1783. — Mersenne, de janvier 1784 à juin 1791. — Thibault, juin 1791, octobre 1792, curé constitutionnel. — Jacques-Germain-Charles Benoit, décédé le 11 octobre 1803. — Pierre Pallu, mort le 25 mai 1826, âgé de soixante-quatorze ans. — Jean-Baptiste Samson, octobre 1826, décédé le 8 mai 1861, âgé de soixante-dix ans. — Bastard, 1<sup>er</sup> août 1861, actuellement en fonctions (1879).

Le bourg de Châteaux, d'abord châellenie, prit le titre de baronnie vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Par lettres patentes du mois de mai 1667, il fut uni à la baronnie de Saint-Christophe, et aux seigneuries de Courcelles, Vaujourns et autres, et érigé en duché-pairie, sous le titre de la Vallière, en faveur de Louise-Françoise de la Baume le Blanc, maîtresse de Louis XIV, et de sa fille, Marie-Anne de Bourbon, née le 17 octobre 1666 et légitimée de France le 14 mai de l'année suivante. Les lettres portaient que les domaines retourneraient à la Couronne à défaut d'héritiers directs.

Voici le texte de ce document. Le domaine de Châteaux n'y est pas nominativement indiqué. Il se trouve compris dans la désignation : *Terre de Vaujourns*, qui était alors le lieu de résidence des seigneurs. On voit, du reste, par les secondes lettres d'érection de 1723, reproduites plus loin, après celles de 1667, que la baronnie de Châteaux était réellement entrée dans la composition du duché :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et  
 « de Navarre, à tous, présents et à venir, salut.  
 « Les bienfaits que les rois exercent dans leurs  
 « États étant la marque extérieure du mérite de  
 « ceux qui les reçoivent et le plus glorieux éloge  
 « des sujets qui en sont honorés, Nous avons cru  
 « ne pouvoir mieux exprimer dans le public l'es-  
 « time toute particulière que nous faisons de la per-  
 « sonne de notre très-chère bien-aimée et très-féale  
 « Louise-Françoise de la Vallière, qu'en lui confé-  
 « rant les plus hauts titres d'honneur qu'une affec-  
 « tion très-singulière excitée dans notre cœur par  
 « une infinité de rares perfections, Nous a inspiré  
 « depuis quelques années en sa faveur; et quoique  
 « sa modestie se soit souvent opposée au désir  
 « que Nous avions de l'élever plus tôt dans un  
 « rang proportionné à notre estime et à ses bonnes  
 « qualités, néanmoins, l'affection que nous avons  
 « pour elle, et la justice ne nous permettant plus  
 « de différer les témoignages de notre reconnais-  
 « sance pour un mérite qui nous est si connu,  
 « ni de refuser plus longtemps à la nature les  
 « effets de notre tendresse pour Marie-Anne,

« notre fille naturelle, en la personne de sa  
 « mère, Nous lui avons fait acquérir de nos de-  
 « niers la terre de Vaujour, située en Touraine,  
 « et la baronnie de Saint-Christophe, en Anjou,  
 « qui sont deux terres également considérables  
 « par leur revenu et par le nombre de leurs mou-  
 « vances; mais faisant réflexion qu'il manquerait  
 « quelque chose à notre grâce si Nous ne rehaus-  
 « sions les valeurs de ces terres par un titre qui  
 « satisfasse tout ensemble à l'estime qui provoque  
 « notre libéralité et au mérite du sujet qui la  
 « reçoit; mettant d'ailleurs en considération que  
 « notre chère et bien-aimée Louise-Françoise de  
 « la Vallière est issue d'une maison très-noble et  
 « très-ancienne, et dont les ancêtres ont donné,  
 « en diverses occasions importantes, des marques  
 « signalées de leur zèle au bien et avantage de  
 « cet État, et de leur valeur et expérience dans  
 « le commandement des armées; A ces causes, et  
 « autres considérations à ce nous mouvans, après  
 « avoir le tout communiqué à aucuns princes de  
 « notre sang et plus notables personnages de  
 « Notre Conseil, de leur avis et de notre propre  
 « mouvement, grâce et libéralité spéciale, pleine  
 « puissance et autorité royale, Nous avons les  
 « dites terres de Vaujour et la baronnie de Saint-  
 « Christophe, tous les fiefs, terres, domaines,  
 « droits qui en dépendent et composent présente-  
 « ment le revenu, leurs appartenances, dépen-  
 « dances et annexes situez ès pays de Touraine et  
 « Anjou, joints, unis et incorporez et annexez par  
 « ces présentes signées de notre main, joignons  
 « et incorporons et annexons, pour n'être qu'à  
 « l'avenir qu'un corps, le tout ensemble créé et  
 « érigé, créons et érigeons en titre, nom, dignité,  
 « prééminence de duché et pairie de France, sous  
 « le nom de la Vallière, qui seront dès à présent  
 « et dorénavant tenus et mouvans à une seule foy  
 « et hommage de nous et de nos successeurs rois,  
 « à cause de notre Couronne et château du  
 « Louvre, pour en jouir par la dite Damoiselle  
 « Louise-Françoise de la Vallière, et après son  
 « décès, par Marie-Anne, notre fille, ses hoirs et  
 « descendants, tant mâles que femelles, nez en  
 « légitime mariage, en tous honneurs, préroga-  
 « tives et prééminence à Ducs et Pairs apparte-  
 « nant, comme les autres Ducs et Pairs de France  
 « en ont d'ancienneté joui et usé en tous lieux et  
 « endroits généralement quelconques, avec attri-  
 « bution de ressort immédiat des appellations du  
 « bailli et sénéchal ducal, ou son lieutenant qui  
 « sera établi au dit lieu de Vaujour, et de ses  
 « lieutenants particuliers qui seront pareillement  
 « établis en titre d'officiers ducaux et de pairie et  
 « ès terres et seigneuries jointes et annexées, et  
 « autres que besoin sera et qui pourraient être  
 « ci-après annexes, lesquelles appellations seront  
 « immédiatement relevées en notre Cour de Par-  
 « lement de Paris en titre d'appellations émanées  
 « du juge du duché et pairie en toutes causes ci-  
 « viles et criminelles; et quant aux causes con-

« cernant les droits et domaines d'iceux duché et  
 « pairie, et autres qu'il appartiendra, elles pour-  
 « ront être traitées et jugées en première ins-  
 « tance en notre cour de Parlement, selon le pri-  
 « vilège ancien et notoire des pairies de France,  
 « sans que de toutes les causes susdites, les juges  
 « ordinaires ni les sièges présidiaux puissent en  
 « prendre aucune cour, juridiction ni reconnais-  
 « sance, soit en première instance ou par appel,  
 « à peine de nullité, amende arbitraire, dépens,  
 « dommages et intérêts, et autres plus grandes,  
 « s'il y échet, sauf des cas royaux qui seront  
 « traités ainsi qu'auparavant par devant les mê-  
 « mes juges qui ont accoutumé d'en connaître;  
 « et comme notre Couronne est la source de  
 « toutes les grâces et que dans ce cas elles y doi-  
 « vent naturellement retourner, aussi Nous vou-  
 « lons qu'arrivant le décès de Marie-Anne, notre  
 « fille, sans enfans, ou descendants mâles ou  
 « femelles, soit devant ou après sa mère, la pro-  
 « priété de ce duché soit conservée toute entière  
 « à la dite Damoiselle Louise-Françoise de la  
 « Vallière, à la charge, néanmoins, qu'elle n'en  
 « pourra disposer, et qu'après sa mort, il demeu-  
 « rera réuni à perpétuité en toutes les parties qui  
 « le composent, à notre Couronne, sans que les  
 « hoirs, successeurs et ayant cause, autres que  
 « Marie-Anne, notre fille, et les enfans descen-  
 « dant de notre dite fille, laquelle nous avons dé-  
 « clarée et déclarons légitime et capable de tous  
 « honneurs, droits et effets civils, n'y puissent  
 « rien prétendre, soit à titre de succession ou  
 « par quelque autre voye que se puisse être. Si  
 « donnons mandement à nos amez et feaux Con-  
 « seillers les gens tenant notre Cour de Parlement  
 « à Paris, Chambre de nos comptes au dit lieu,  
 « bailli de Touraine et d'Anjou, et à tous nos  
 « autres juges et vassaux, officiers, chacun en-  
 « droit soy qu'il appartiendra, que ces présentes  
 « ils aient à faire lire, publier et enregistrer, et  
 « de la présente création et érection des dites  
 « terres de Vaujour et baronnie de Saint-Chris-  
 « tophe, en Anjou, en titre de Duché et pairie et  
 « sous le nom de la Vallière, ils laissent, souf-  
 « frent et fassent jouir la dite damoiselle Louise-  
 « Françoise de la Vallière et Marie-Anne, notre  
 « fille, en la forme et manière cydessus ordon-  
 « née, ensemble les vassaux et tenanciers du dit  
 « Duché, et le contenu en ces présentes garder et  
 « observer, même à faire jouir notre dite fille  
 « Marie-Anne, de la légitimation y contenue, ces-  
 « sant et faisant cesser tous troubles et empêche-  
 « ments qui pourraient être mis et donnez, nonobs-  
 « tant tous édits et déclarations et autres choses  
 « à ce contraires, auxquelles nous avons dérogré  
 « et dérogeons par ces présentes, car tel est notre  
 « plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable  
 « à toujours, nous avons fait mettre notre scel à  
 « ces dites présentes, sauf en autres choses notre  
 « droit et l'autrui en toutes. Donné à Saint-Ger-  
 « main-en-Laye au mois de may l'an de grâce

« mil six cent soixante-sept, et de notre règne le  
« vingt-quatrième. Signé : Louis ; et plus bas,  
« par le Roy : PHELIPEAUX, et scellé du grand  
« sceau de cire verte. »

En 1698, Marie-Anne de Bourbon ayant donné les terres qui composaient le duché à Charles-François de la Baume le Blanc de la Vallière, celui-ci, à la date du 7 février 1723, obtint une nouvelle érection des mêmes domaines en duché-pairie. Voici le texte des lettres patentes :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et  
« de Navarre, à tous, présents et à venir, salut.  
« Nos prédécesseurs rois et nous, avons décoré du  
« titre de duc et pair de France les personnes  
« illustres qui ont ou cet éclatant honneur, tantôt  
« à cause de l'ancienneté de leur noblesse ou de  
« leurs hautes alliances, et tantôt à cause de  
« leurs signalés services ou de ceux de leurs an-  
« cêtres, parce que de tels sujets sont toujours  
« inviolablement attachés à maintenir notre Cou-  
« ronne et à soutenir les intérêts de l'État, et  
« qu'ils servent de modèles aux autres pour faire  
« d'éclatantes actions et par là mériter des récom-  
« penses proportionnées à leur valeur. Ces avan-  
« tages se trouvent en la personne de Charles-  
« François de la Baume le Blanc, chevalier, mar-  
« quis de la Vallière, gouverneur, lieutenant-  
« général et grand sénéchal de notre province de  
« Bourbonnais, lieutenant-général de nos armées,  
« ci-devant mestre de camp général de la cava-  
« lerie légère de France. C'est pourquoi nous ne  
« pouvons mieux faire que de l'honorer du titre  
« éminent de duc et pair de France. Il fut choisi  
« entre la haute noblesse de France par le feu roi  
« notre très-honoré seigneur et bisayeul, en 1698,  
« pour être menin de notre ayeul, en 1711, pour  
« être menin de notre père, alors l'un et l'autre  
« dauphins. Le même roi, qui savait par plu-  
« sieurs expériences sa capacité, sa sage pré-  
« voyance, sa vigilance, sa valeur à la guerre, et  
« que toutes ses hautes et rares qualités lui sont  
« naturelles, comme à ses ancêtres, lui fit l'hon-  
« neur de le nommer pour commander la cavale-  
« rie de l'armée que notre père devait avoir en  
« Flandre en 1708. Les signalés et continuel-  
« services du dit sieur marquis de la Vallière,  
« depuis qu'il les commença jusqu'à la dernière  
« paix de 1714, sont si connus de nos sujets,  
« que nul d'eux ne lui refuse à cet égard la jus-  
« tice qu'il lui doit. En effet, ce qui sera dit ici  
« succinctement ne sera que pour la postérité.  
« Après avoir été mousquetaire du roi, il fut, en  
« 1688, capitaine de cavalerie dans Girardin, en  
« 1692, mestre de camp d'un régiment de cava-  
« lerie de son nom ; en 1704, pour récompense  
« de ses actions de valeur à la bataille d'Hochtet  
« (où après avoir chargé et repoussé l'ennemi  
« jusqu'à sept fois différentes à la tête de sa bri-  
« gade et d'autres troupes qu'il rallia, avoir eu  
« un cheval tué sous lui et avoir reçu sur la tête  
« plusieurs coups de sabre, et dans ses habits des

« coups de feu, il fut fait prisonnier les armes à  
« la main), le feu roi lui donna la charge de  
« commissaire général de la cavalerie légère de  
« France, le fit maréchal de camp et l'échangea  
« contre un officier général ennemi ; en 1709,  
« lieutenant général, et en 1713, mestre de camp  
« général de la cavalerie légère de France. Il a  
« commandé ou en Flandre ou en Allemagne, la  
« cavalerie des armées qui y ont servi depuis  
« 1707 jusqu'à la dernière paix de 1714. Pendant  
« les trente-six années qu'il a servi il s'est trou-  
« vé aux batailles de Stafarde, de Stinkerque et  
« de Nerwinde, de Spire, d'Hochtet, de Malpla-  
« quet et de Denain (à ces derniers commandant  
« la cavalerie) et aux sièges de Namur, de Char-  
« leroy, d'Ath, de Kell, de Brisac, de Landau,  
« (premier siège), de Douay, de Bouchain, du  
« Quesnoy et de Landau (deuxième siège ; à ces  
« derniers montant la tranchée comme officier  
« général). Sa maison, qui est des plus an-  
« ciennes de Bourbonnois et qui vers la fin de  
« 1400 s'est transplantée en Touraine au château  
« et seigneurie de la Vallière, nom sous lequel  
« depuis elle a été connue, a produit des grands  
« personnages, entre autres des ancêtres de notre  
« très-cher et bien-aimé le marquis de la Val-  
« lière, dont il descend de mâle en mâle, et de  
« mères toutes d'anciennes noblesse et de ceux de  
« sa maison qui ont rendu de signalez services à  
« l'État ou qui ont fait de grandes alliances :  
« Perrin I, qui fut homme de valeur et de dis-  
« tinction à la guerre, et qui à cause de son châ-  
« teau de sa seigneurie de la Baume, paroisse  
« d'Aveudre-sur-l'Allier, en Bourbonnois, fit sa  
« foi et hommage l'an 1301, au seigneur de Cler-  
« mont, comme époux de la dame de Bourlon-  
« nois, par laquelle foi et hommage insérée au  
« feuillet 90, verso, d'un registre couvert de bois,  
« qui est dans la chambre des comptes des ducs  
« de Bourbonnois, à Moulins, il est qualifié de  
« damoiseau ; Jean et Henry, ses fils, qui furent  
« exécuteurs du testament de Philippes de Bussy,  
« sont aussi qualifiés damoiseaux par l'acte du  
« 10 décembre 1354. (Guichenon, *Histoire de*  
« *Bresse*, en fait mention). Perrin deuxième, fils  
« de Jean, aussi homme de guerre, jura sa foi et  
« hommage au duc de Bourbonnois, le 8 janvier  
« 1410, pour les mêmes château et seigneurie de  
« la Baume. Perrin troisième, qui, sous le règne  
« de Charles VII était gouverneur des châteaux  
« d'Aveudre et de Chaudes-Aigues, fut chargé de  
« la défense de toute la province de l'Allier de-  
« puis le Port-Barreau jusqu'à Bec-d'Allier, dans  
« les temps que les Anglais et les Bourguignons  
« tenaient les châteaux et pays de la Ferté, de  
« Saint-Pierre-le-Moutier, de Nevers, de Meaux,  
« de Cuffy et de la Charité ; laquelle frontière il  
« garda et défendit si valeureusement, que les  
« ennemis ne purent rien entreprendre sur lui  
« qui, au contraire, les défit en une action, quoi-  
« qu'il fut inférieur en nombre à eux ; il eut, tant

« comme ancien noble que comme chef expé-  
 « rimenté à la guerre, le commandement de la  
 « noblesse de son pays de Bourbonnois, et lors-  
 « que Charles VII envoya une armée à Avedre  
 « aux ordres du comte de Montpensier et de la  
 « pucelle d'Orléans, il commanda l'avant-garde  
 « de l'armée qui alla à Saint-Pierre-le-Moutier,  
 « avec laquelle avant-garde il donna un tel as-  
 « saut en arrivant devant cette ville, qu'il gagna  
 « le boulevard de la porte de Saint-Babille et la  
 « força à se rendre au roi, dans laquelle ville il  
 « entra avec la pucelle d'Orléans par la porte de  
 « Bourbonnois; enfin il secourut d'hommes et de  
 « vivres l'amiral de Culant, qui assiégeoit Cuffy,  
 « suivant la lettre qu'il lui en écrivit, datée de-  
 « vant cette place le 4 juin 1425, laquelle lettre  
 « et une autre que lui écrivit Marie de Berry,  
 « duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, le  
 « 8 du même mois de juin 1425, pour qu'il em-  
 « peschat le transport des bleds et autres vivres  
 « qu'on faisait sortir alors de Bourbonnois, avec  
 « lesdites foi et hommage de 1301 et de 1410, et  
 « les preuves des deux côtés des chevaliers de  
 « Malte, Jacques Guy et François de la Baume le  
 « Blanc de la Vallière, des . . . . . et 14 avril  
 « 1625, sont parmi les titres de noblesse de notre  
 « très-cher et bien-ami le marquis de la Vallière.  
 « Ce Perrin troisième épousa Jeanne d'Autour,  
 « fille du seigneur de Nesle, d'ancienne noblesse  
 « de Bourbonnois; leur fils aîné, Jean premier,  
 « et leur petit-fils, Jean deuxième, furent aussi  
 « avec distinction gouverneurs des châteaux  
 « d'Avedre et de Chaudes-Aigues. Guillaume,  
 « neveu de Jean premier, se signala en plusieurs  
 « rencontres, particulièrement à la bataille de  
 « Marignan, où il combattit près du sieur de  
 « Roye qui y fut tué. Laurent, fils d'autre Lau-  
 « rent, seigneur de Choisy et de la Vallière, fut  
 « tué au siège d'Ostende. Charles, seigneur de la  
 « Gasserie, fut tué au siège de Spire. François de  
 « la Baume le Blanc de la Vallière, chevalier de  
 « Malte, maréchal des camps et armées, gouver-  
 « neur des ville et château de Fleix, en Catalo-  
 « gne, mestre de camp d'un régiment d'infante-  
 « rie de vingt compagnies et capitaine d'une  
 « compagnie de cheveu-légers, s'est signalé en  
 « beaucoup d'occasions, et lorsqu'il fut tué au  
 « siège de Lerida, il étoit nommé lieutenant-  
 « général pour commander l'armée de Catalogue  
 « après le départ de Monsieur le prince qui devoit  
 « revenir en France. Louis, seigneur de Boille,  
 « fut tué au siège de Damvilliers. Gilles fut évê-  
 « que de Nantes; ces quatre derniers étoient  
 « fils de Jean, et de Françoise de Beauvau, et  
 « grands oncles du dit sieur marquis de la Val-  
 « lière. Laurent III, marquis de la Vallière, ba-  
 « ron de la Maisonfort, gouverneur d'Amboise,  
 « son ayeul, commandant la mestre de camp ge-  
 « néral de la cavalerie, soutint au passage de  
 « Bray tout l'effort des ennemis; par là il favo-  
 « risa la retraite de l'armée. Il rompit, à la jour-

« née d'Avein, le bataillon du général Lamboi.  
 « Les batailles de Sedan et de Rocroy ont rendu  
 « son nom illustre, et le château d'Amboise a  
 « prouvé sa fidélité. Il épousa Françoise Le Pre-  
 « vot, fille de Jean, chevalier, seigneur de la  
 « Goutelaie, de la Rivière, de la maison du Ples-  
 « sis au Prevot; feu Jean-François, marquis de  
 « la Vallière, son père, gouverneur et grand  
 « sénéchal de la province de Bourbonnois, capi-  
 « taine commandant les cheveu-légers de Mon-  
 « seigneur le Dauphin, notre ayeul, et maréchal  
 « des camps et armées, a donné des preuves  
 « d'une haute valeur et d'une sage conduite à la  
 « guerre, dans les commandements des troupes,  
 « tant en Hollande, les années 1665 et 1666,  
 « qu'en Berry et Nivernois et en Bourbonnois,  
 « les années 1674 et 1675, étant mort en 1676,  
 « peu avancé en âge. Les rares qualités du feu  
 « marquis de la Vallière lui procurèrent l'hon-  
 « neur des bonnes grâces et de la confiance du  
 « feu roi; le feu marquis de la Vallière avoit  
 « épousé Gabrielle Glé, comtesse de la Cottardaie,  
 « baronne de Bécherel, etc., d'une grande maison  
 « de Bretagne; elle fut dame du Palais de la  
 « Reine, notre très-honorée bisayeule. Louise de  
 « la Baume le Blanc de la Vallière, fille de Jean,  
 « et de Françoise de Beauvau, épousa Charles de  
 « Beauvau, marquis de Rivarenes; le dit Jean,  
 « seigneur de la Vallière et de la Gasserie, de  
 « Boisse, de Montreuil et de Reugny, baron de la  
 « Papelardièrre, dite Maisonfort, gouverneur  
 « d'Amboise et de Tours, et sa femme, Françoise  
 « de Beauvau, sont le bisayeul et la bisayeule du  
 « dit sieur marquis de la Vallière; il le sont  
 « aussi de notre très-cher et très-amée tante la  
 « princesse de Conty, première douairière, à  
 « cause de notre cousine Louise-Françoise de la  
 « Baume le Blanc, duchesse de la Vallière, sa  
 « mère, tante paternelle du dit sieur marquis de  
 « la Vallière, en faveur de laquelle notre dite  
 « cousine la duchesse de la Vallière le feu roi  
 « érigea, au mois de may 1667, les grandes  
 « terres des baronnies de S. Christophe, première  
 « de la Touraine, de Châteaux, première d'Anjou,  
 « et de Courcelles, aussi en Anjou, avec leurs  
 « seigneuries, circonstances et dépendances, pour  
 « ne faire qu'un seul corps et une seule terre au  
 « titre et dignité de duché et pairie de France,  
 « sous le nom de la Vallière, lequel duché a  
 « subsisté jusqu'en l'année 1698, que notre très-  
 « chère et très-amée tante la princesse première  
 « douairière de Conty, en a fait donation entre  
 « vifs par consentement du feu roi, porté par les  
 « lettres patentes du mois de may de la même  
 « année 1698, registrées tant en notre parlement  
 « qu'en notre chambre des comptes les 4 et 6 juin  
 « suivant, au dit sieur marquis de la Vallière,  
 « qui a l'honneur d'être son cousin germain ma-  
 « ternel, en faveur de son mariage avec dame  
 « Marie-Thérèse de Noailles, dame du Palais de  
 « la Dauphine notre mère, fille de feu notre très-

« cher et bien-ami Jules, duc de Noailles, pair et  
 « maréchal de France, commandeur de nos or-  
 « dres, premier capitaine de nos gardes du corps,  
 « gouverneur de Roussillon, général de nos ar-  
 « mées, et de notre très-chère et amée cousine  
 « Marie-Françoise, princesse de Bournonville, à  
 « présent duchesse et maréchale de Noailles.

« Par les considérations de ce que dessus, mais  
 « principalement pour commencer à continuer  
 « par nous les mêmes marques d'amitié, d'estime  
 « et de considération que le feu roi avait juste-  
 « ment pour notre dite tante la princesse pre-  
 « mière douairière de Conty et les prouver à la  
 « postérité, nous estimons devoir faire revivre  
 « le dit duché et pairie de la Vallière en la per-  
 « sonne de son dit cousin germain maternel le  
 « dit sieur marquis de la Vallière.

« A ces causes, de l'avis de notre très-cher et  
 « très-ami oncle le duc d'Orléans, régent, et de  
 « notre grâce spéciale, pleine puissance et auto-  
 « rité royale, Nous avons rétabli, et par ces pré-  
 « sentes signées de notre main, rétablissons  
 « l'union ci-devant faite des terres et baronnies  
 « de Saint-Christophe, en Touraine, Châteaux et  
 « Courcelles, en Anjou, fiefs et seigneuries en  
 « dépendant, lesquelles, en tant que besoin se-  
 « rait, Nous avons uni et unissons pour ne com-  
 « poser à l'avenir qu'un seul et même corps de  
 « terre que nous avons rétabli, et de nouveau  
 « créé et érigé, et par ces dites présentes créons  
 « et érigeons en titre, nom, dignité et préémi-  
 « nence de duché-pairie, voulons qu'elle soit  
 « dorénavant appelée duché et pairie de la Val-  
 « lière, pour par le dit Charles-François de la  
 « Baume le Blanc de la Vallière, ses enfants et  
 « descendants mâles nez et à naître en légitime  
 « mariage, propriétaires du dit duché-pairie de la  
 « Vallière, jouir du nom, titre, qualité et dignité  
 « de duc et pair de France aux honneurs, autori-  
 « tés, rangs, séances, privilèges, prérogatives,  
 « prééminences, franchises, libertez et autres  
 « droits qui appartiennent à la dite qualité et  
 « dignité, et dont les autres ducs et pairs de  
 « France ont joui, ou dû jouir de tout temps et  
 « ancienneté, tant en justice, juridiction, séance  
 « en notre cour, de Parlement de Paris, et autres  
 « nos cours, avec voix délibérative, tant à l'au-  
 « dience que chambre du Conseil, qu'à tous au-  
 « tres endroits quelconques, soit en assemblée de  
 « noblesse, faits de guerre, qu'autres lieux, et  
 « actes d'honneur, de séance et de rang. Vou-  
 « lons et nous plaît que toutes les causes civiles  
 « et criminelles, mixtes et réelles, qui concerne-  
 « ront tant le dit sieur de la Vallière que les droits  
 « du dit Duché-Pairie, soient traitées et jugées  
 « en notre cour de Parlement de Paris en pre-  
 « mière instance et que les comptes et procez  
 « d'entre les vassaux et justiciables dudit duché-  
 « pairie ressortissent par appel en notre dite  
 « cour, et à cet effet avons distrait et exempté  
 « le dit duché et ses dépendances, et par ces pré-

« sentes distrayons et exemptons du ressort de  
 « tous juges et juridictions, ou les appellations  
 « des dits officiers avaient coutume de ressortir,  
 « sans préjudice néanmoins, des cas royaux,  
 « dont la connaissance demeurera à nos juges,  
 « qui avaient coutume d'en connaître, le tout à la  
 « charge d'indemniser nos officiers, si fait n'a  
 « été; voulons que le dit Charles-François de la  
 « Baume le Blanc de la Vallière tienne le dit  
 « duché-pairie de Nous, nuëment et en plein fief,  
 « à cause de notre Couronne, et qu'il relève de  
 « notre tour du Louvre sous une seule foi et hom-  
 « mage que le dit Charles-François de la Baume  
 « le Blanc de la Vallière nous fera et prêtera le  
 « serment de fidélité, ainsi qu'il est accoutumé.  
 « Voulons aussi que tous ses vassaux le recon-  
 « naissent comme duc de la Vallière et pair de  
 « France et lui rendent en la dite qualité les de-  
 « voirs auxquels ils sont tenus. Voulons aussi  
 « que lui et tous ses successeurs au dit duché-  
 « pairie puissent établir un siège de duché-pairie  
 « en la ville de la Vallière, dans laquelle il y  
 « aura un bailli, un lieutenant, un procureur,  
 « un greffier, et le nombre de notaires, procu-  
 « reurs et sergents accoutumez, pour y exercer  
 « la justice, sans néanmoins qu'en conséquence  
 « de la présente érection en duché-pairie, la dite  
 « terre de la Vallière, ses dépendances et an-  
 « nexes, puissent, au défaut d'enfans et descen-  
 « dants mâles du dit sieur de la Vallière, être par  
 « Nous, ou les rois nos successeurs, réunies à la  
 « Couronne, en conséquence des édits, declara-  
 « tions et ordonnances des années 1566 et 1579,  
 « 1582 et 1587 et toutes autres faites sur l'érec-  
 « tion des duchés-pairies, auxquelles et aux dé-  
 « rogatoires des dérogatoires y contenus nous  
 « avons dérogé et dérogeons par ces présentes  
 « en faveur du dit Charles-François de la Baume  
 « le Blanc de la Vallière et de ses successeurs;  
 « pour quoi nous avons dispensé et dispensons  
 « le dit duché de la rigueur des dits édits et dé-  
 « clarations, mais à la charge qu'au défaut de  
 « successeurs mâles en ligne directe et en loyal  
 « mariage du dit sieur de la Vallière, le titre de  
 « duché sera éteint et les dites terres réunies  
 « retourneront en leur première nature, titre et  
 « qualité. Si donnons en mandement à nos amez  
 « et feaux conseillers les gens tenant notre cour  
 « de Parlement et Chambre des comptes à Paris  
 « et tous nos autres officiers et justiciers qu'il  
 « appartiendra que ces présentes ils aient à faire  
 « lire, publier et registrer, et de leur contenu  
 « fassent jouir et user le dit Charles-François de  
 « la Baume le Blanc de la Vallière, ses enfans et  
 « descendants mâles en loyal mariage, pleine-  
 « ment, paisiblement et perpétuellement, cessant  
 « et faisant cesser tous troubles et empêchements  
 « et nonobstant toutes choses à ce contraires  
 « auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par  
 « ces dites présentes car tel est notre plaisir. Et  
 « afin que ce soit chose ferme et stable et à tou-

« jours nous avons fait mettre notre scel à ces dites  
« présentes. Donné à Versailles au mois de fé-  
« vrier l'an de grâce 1723 et de notre règne le  
« huitième. Signé : Louis. Et plus bas, par le roi :  
« le DUC D'ORLÉANS, régent. Signé : PHELIPPEAUX. »

A partir de sa création le duché releva du Louvre. Antérieurement, Châteaux relevait de Baugé à foi et hommage-lige.

Les domaines suivants relevaient du duché :

La Roussière, paroisse de Châteaux; — Marson (aveu du 20 janvier 1755, par François-Jacques de Salmon du Chatellier); — Richardet, paroisse de Courcelles (aveu du 21 décembre 1857, par Urbain Cordier, curé de Courcelles); — la Renouardière, la Rolletière, paroisse de Villiers-au-Boin; la Tannerie, la Chenaie, paroisse de Courcelles; la Renardière, paroisse de Channay (aveux du 16 février 1754, par Louis-François Le Vacher de la Chaise); — la Jarosse, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre (aveu du 8 juillet 1754, par Mathurin Durand, auditeur de la Chambre des comptes); — la Robinière, paroisse de Courcelles (aveu du 7 septembre 1773, par Henri-René d'Héliand, chevalier de Saint-Louis, de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem); — la Hésièrre, paroisse de Souvigné (aveu du 18 mars 1751, par Pierre de Bordeaux); — Villebourg et la Noiraie (aveux du 16 septembre 1771, par Louis-Charles Le Pellerin de Gauville, capitaine au régiment du Bourbonnais); — le lieu de la Bersellière, paroisse de Lublé (aveu du 7 août 1775, par Nicolas Giverny); — le Petit-Bois, paroisse de Château-la-Vallière (aveu du 30 mai 1775, par Françoise-Louise Le Vacher, veuve de François Pallu); — les fiefs de la Commaillère, paroisse de Couesmes; de Paché et de la Vallière, paroisse de Villiers-au-Boin (aveux rendus le 30 juin 1775, par Louis-Pierre-Antoine de Sarcé); — le Petit-Fleuray et la Cour de Lublé (aveu du 8 juillet 1775, par Adrienne des Marais); — Pattisseau, la Revelière, la Poitevinière, la Rivière (aveux du 23 novembre 1775, par Louis-César Roulleau, président-trésorier de France à Tours); — la Heraudière, paroisse de Villiers-au-Boin (aveu du 3 novembre 1775, par Ignace-Vincent-Étienne Lebret, chev.); — le Grand-Perray, paroisse de la Bruère (aveu du 14 août 1775, par Jacques-François de Jussie, commissaire de marine); — la Fourerie et la Perouse, paroisse de Villiers-au-Boin (aveux du 30 août 1775, par Pierre Boucheron); — Saint Symphorien-des-Ponceaux (aveu du 5 juillet 1776, par Jean-Armand de Rougemont, chev., seigneur de la Voirie et du Mesnil); — le Rouvre et la Boissière, paroisse d'Hommes (aveux du 18 juin 1776, par Jean-Nicolas de Baresmé, Éc., seigneur de Cremill.); — la Chicaudière, Cornemet et le Plessis-Buisson, paroisse de Broc (aveu du 1<sup>er</sup> mai 1779, par Louis-François-Joseph Belin de Langottière); — le Rouvre, paroisse de Neuvy (aveu du 11 août 1751, par Louis-Charles Le Pellerin de Gauville,

capitaine au régiment de Bourbonnais); — le Vgnau, paroisse de Lublé (aveu du 28 septembre 1753, par Pierre Delaunay); — le Terrier, paroisse de Saint-Laurent-de-Lin (aveu du 22 juillet 1750, par Mathurin Hubé); — le fief de la Grande-Dime de Neuillé-Pont-Pierre (aveu du 25 avril 1768, par Antoine Beslin); — La Gidaudière, paroisse de Courcelles (aveu du 3 août 1750, par Jean Audreux, curé d'Hommes); — Les Rabines, paroisse de Saint-Christophe (aveu du 27 juillet 1750, par Marie-Anne Pineau, femme de François Perrault); — Champart, paroisse de Souvigné (aveu du 23 juin 1742, par Marie Morier, veuve d'Urbain Coudreau, receveur des tailles à Tours); — le Chatelier, ou Petit-Montigny, paroisse de Couesmes (aveu du 4 mai 1750, par Françoise Bion); — Latau (aveu du 22 mars 1461, par René de Maillé, et de 1506, par Pierre de Maillé); — les Caves-Fort-de-Broc (aveu du 27 décembre 1483, par Girard de Broc, Éc.); — Chamblay, paroisse de Saint-Aubin (aveu du 22 juillet 1743, par Pierre-Louis Souard); — Meaune, Chantilly, Poysieux, Saint-Germain, la Justonnière, l'Épinay, la Bremaudière, etc.

Le propriétaire du fief du Vivier-des-Landes, relevant également de Château-la-Vallière, devait à son suzerain « un cheval de service abonné à cent sols, à muance de seigneur, et le devoir annuel, au jour de saint Michel, d'un chaperon à oiseau. » De plus, à chaque pêche faite dans l'Étang-Neuf, dépendant du Vivier-des-Landes, il était tenu de réserver, pour l'offrir au seigneur de Château-la-Vallière, le plus grand des bequets qui étaient pris dans le cours de cette pêche.

#### SEIGNEURS DE CHATEAU-LA-VALLIÈRE.

I. — Hugues d'Alluye, premier du nom, seigneur de Châteaux et de Saint-Christophe, figure dans une donation faite en 978, à l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, par Leudgarde de Vermandois, veuve de Thibaud le Tricheur, comte de Blois, de Chartres et de Tours.

II. — Hugues d'Alluye II, fils du précédent, et seigneur des mêmes lieux, vivait en 1025. Il est mentionné dans l'histoire des comtes d'Anjou : *Hugo de Aluia, qui dominus Castri quod Castellis dicitur et S. Christophori erat.*

III. — Hugues d'Alluye III, chev., seigneur des mêmes lieux, épousa Richilde, fille de Geoffroy, doyen laïc de Saint-Martin de Tours, et en eut quatre enfants : Hugues IV, qui suit; Geoffroy, vivant en 1081; Jean; Adelaïs et Domitille, citées dans des actes de 1073-82. — En 1069-73-81-82, Hugues d'Alluye et sa femme firent des donations à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur et à l'église Notre-Dame de Châteaux. Vers la même époque, Hugues, moyennant quatre cents sols et une livre d'or, confirma aux religieux de Marmoutier la possession de l'église de Rillé, qui leur avait été donnée peu de temps auparavant, par Geoffroy Papebœuf. Il est cité dans un acte de



vente consenti par le prêtre Hamelin, au profit des religieux de Vendôme établis au prieuré de Notre-Dame de Châteaux, et passé dans ce bourg en 1077 (*Actum Castellis anno Dominicæ incarnationis MLXXVII indict. xv, viii kalend. januarii*). Dans la même année, il approuva une donation faite à l'abbaye de Vendôme, par le nommé Patrice.

IV. — Hugues d'Alluye IV, chev., seigneur de Châteaux et de Saint-Christophe, est mentionné dans des titres de 1073 et 1077.

V. — André d'Alluye, premier du nom, seigneur des mêmes terres, vivant en 1155, épousa Élisabeth d'Amboise, sœur de Denise d'Amboise, femme de Ébon de Deols, seigneur de Châteauroux, et fille de Sulpice, seigneur d'Amboise, et d'Agnès de Donzy.

VI. — Hugues d'Alluye V, fils du précédent, seigneur de Châteaux et de Saint-Christophe, fit le voyage de la Terre-Sainte vers 1180. De son mariage avec Guiburge de Chourses, il eut : André, mentionné dans des chartes de 1180-1199, et Jean, qui suit.

VII. — Jean d'Alluye, chev., seigneur de Châteaux, Saint-Christophe, Chenu, Noyant, Méon, la Bruyère, etc., fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de la Clarté-Dieu. En 1240, il emprunta des religieux de l'abbaye de Vendôme la somme de cent cinquante livres tournois, qui lui étaient nécessaires pour entreprendre un voyage en Terre-Sainte, et donna en gage le droit de péage dans sa terre de Châteaux. Son fils, Hugues, donna son consentement à cet engagement. Il mourut vers 1248 et eut sa sépulture dans l'abbaye de la Clarté-Dieu. Son tombeau, haut de deux pieds environ, était placé à l'entrée des galeries. Le défunt y était représenté de grandeur naturelle et revêtu de ses armes de chevalier.

VIII. — Hugues d'Alluye VI, baron de Châteaux et de Saint-Christophe, fils du précédent, fit le voyage de Jérusalem en 1248. Sa femme se nommait Alix. Il en eut trois filles : Marguerite, mariée à Rotrou de Montfort; Constance et Isabelle, vivantes en 1260. — En 1239, Hugues d'Alluye confirma la vente d'un lieu appelé Beluet, qui avait été faite par Ebbes de la Chaîne, à l'abbaye de la Clarté-Dieu. Voici le texte de l'acte :

*Universis presentes litteras inspecturis Hugo de Aleia, miles, salutem in domino. Noveritis quod ego volui et laudavi et confirmavi, et semper volo, laudo et confirmo venditionem de Beluet factam abbati et conventui de Claritate Dei, Cisterciensis ordinis, Turonensis diocesis, a domino Ebone de Cathena milite et confirmatam a dilecto patre meo Johanne domino Castellorum milite, sicut in dictorum militum litteris super dicta venditione confectis plenius et planius continetur, gratum videlicet et ratum et stabile habens in perpetuum coram Deo et hominibus quicquid dictus pater meus supradictis abbati et conventui dederit vel confirma-*

*verit usque modo sine aliqua revocatione vel redibitione mei vel heredum meorum. In cujus rei testimonium et munimem presentes litteras dictis abbati et conventui concessi sigilli mei munimine roboratas. Actum anno gratiæ millesimo ducentesimo tricesimo nono.*

IX. — Rotrou de Montfort, chev., seigneur de Montfort, de Semblançay, de Pernay et de la Motte-Sonzay, et baron de Châteaux et de Saint-Christophe, par suite de son mariage avec Marguerite, fille de Hugues VI d'Alluye, figure dans des actes de 1251, 1257, 1259, 1267. En 1251, il confirma une donation faite à l'abbaye de Bonlieu, par Aimery de Souz, chev., d'une rente de cinquante sols, à percevoir sur les foires et marchés de la seigneurie de Saint-Christophe. Il eut une fille unique, Jeanne, qui épousa, en 1275, Guillaume l'Archevêque.

X. — Guillaume l'Archevêque (appelé *Jean* par quelques écrivains), chev., baron de Parthenay, seigneur (du chef de sa femme) de Châteaux, de Saint-Christophe et de Semblançay, confirma, au mois de mars 1282, la vente de la maison de Beaujeu (paroisse de Saint-Christophe) consentie par André Poulins, grand-maitre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, au profit de l'abbaye de la Clarté-Dieu. Il eut, de son mariage avec Jeanne de Montfort : 1° Isabeau, mariée, le 22 juillet 1315, à Jean de Harcourt, vicomte de Châtelleraud, baron de Mézières-en-Brenne; 2° Hugues, seigneur de Parthenay; 3° Jean, qui suit; 4° Guy, seigneur de Soubise; 5° Marie, femme de Girard Chabot, seigneur de Retz et de Machecoul; 6° Letice, mariée à Maurice de Harpodanne, seigneur de Belleville. — Il épousa, en secondes noces, Marguerite de Thouars, fille de Guy, vicomte de Thouars, et de Marguerite de Brienne. Guy, issu de ce mariage, fut seigneur de Taillebourg et de Soubise.

XI. — Jean l'Archevêque, seigneur des mêmes fiefs, conseiller du roi, gouverneur de Saintes, fut accusé d'hérésie en 1327. Conduit à Rome, sous bonne garde, par ordre du roi, il comparut devant le pape, qui le renvoya absous. Toutefois, il dut contracter l'obligation de fournir et d'entretenir pendant un an quinze hommes d'armes pour le service du Saint-Siège. Mais l'état présent de sa fortune ne lui permettant pas de remplir cet engagement, il eut recours à Pierre Trousseau, chambellan du roi, qui consentit, à satisfaire, en son lieu et place, aux charges qu'il avait acceptées. Le 15 avril 1328 il fit un échange avec Pierre Trousseau. Voici les principaux passages de l'acte rédigé à cette occasion :

« A tous ceux qui ces présentes lettres vort  
« ront. . . . Furent pour ce personnellement  
« établis haut homme et noble Monsieur Jehan  
« dit Larcevesque, sire de Parthenay, cheva-  
« lier et conseiller nostre seigneur le Roy, pour  
« soy et en son propre nom et pour tous ses hoirs

« d'une part, et noble homme Monsieur Pierre  
 « Trousseau chevalier et chambellan du dit nos-  
 « tre seigneur. . . . . Recoignissent et confes-  
 « sent de leur certaine science, de leurs bons grés  
 « et de leurs bonnes volentés. . . . . avoir es-  
 « changié but à but. . . . . en heritage : c'est  
 « assavoir, le dit seigneur de Partenay, la forest  
 « de Chasteaux en Anjou, les landes et les appar-  
 « tenances d'icelle et l'hebergement de Vaujouses,  
 « les estangs de ladite forest, l'estang de Chas-  
 « tiaux, les molins a bled et a tan qu'iceluy sei-  
 « gneur de Partenay avoit a Chastiaux et au Vau-  
 « jouses chargés tant de leurs charges ancienne-  
 « ment accoustumées tous les ans, de rechief  
 « l'hommage de Rideau de Rillé, du seigneur  
 « de Courcelles, de Hugues d'Omes de la Motte,  
 « de Estienne Demange, du seigneur de S<sup>t</sup> Ger-  
 « main. . . . . avoir et tenir par Monsieur Pierre  
 « Trousseau et ses hoirs ou aians cause. . . . .  
 « et le dit Monsieur Pierre Trousseau baille cent  
 « et cinquante livres qu'il se disoit avoir et pren-  
 « dre par chacun an sur la foire de S<sup>t</sup> Christophe  
 « en Touraine. . . . . De rechief baille Monsieur  
 « Trousseau à Josbert de Chauns cent et dix li-  
 « vres de rentes esuelles le dit Monsieur de Par-  
 « thenay était tenu à iceluy Josbert. De rechief  
 « le dit Monsieur Pierre Trousseau doit paier  
 « quinze muis de froment ou environ chacun an  
 « de rente qu'iceluy Monsieur de Partenay devoit  
 « au chapitre de S<sup>t</sup> Morice de Tours. De rechief  
 « le dit Monsieur Pierre Trousseau baille au dit  
 « Monsieur de Partenay la Roche Behuart et ses  
 « appartenances pour deux cens livres de  
 « rente. . . . . Toutes lesquelles choses baillées  
 « par mon dit sieur Pierre sont estimées à quinze  
 « cens treize livres de rente ou environ, par  
 « an. . . . . Le samedi avant Pasques Flories  
 « quinz. jour du mois d'avril l'an de grace  
 « MCCCXXVIII. »

Jean l'Archevêque fut fait prisonnier par les Anglais en 1356, et mourut avant 1359. En premières noces, il avait épousé Marie de Beaujeu, fille de Guichard le Grand, seigneur de Beaujeu, et de Jeanne de Genève, et, en secondes noces, Jeanne de Surgères, fille de Guillaume Maingot, seigneur de Surgères, et de Thomasse d'Albret. Du premier mariage il eut : 1<sup>o</sup> Guillaume, qui suit ; 2<sup>o</sup> Marie, femme d'Aymard de Maumont, seigneur de Tonnay-Boutonne ; 3<sup>o</sup> Alienor, abbesse de Saint-Jean de Bonneval-les-Theuars (1362-74), puis de Fontevrault (1375-91). Il n'y eut pas d'enfants du second mariage.

XII — Guillaume l'Archevêque, chev., seigneur de Parthenay, Châteaux, Saint-Christophe, Semblançay, des Ponts-de-Tours, etc., mourut le 17 mai 1407, et fut inhumé dans l'église Sainte-Croix de Parthenay. Il avait épousé, en 1346, Jeanne de Mathefelon, fille de Thibault, seigneur de Mathefelon, et de Béatrix de Dreux. De ce mariage il eut : 1<sup>o</sup> Jean, seigneur de Parthenay, de Mathefelon, Secondigny, Coudray-Salbert, etc. ; 2<sup>o</sup> Ma-

rie, qui fut mariée à Louis de Chalons, comte de Tonnerre et de Saint-Aignan ; 3<sup>o</sup> Jeanne, femme de Guillaume de Harcourt, comte de Melun et de Tancarville (contrat du 21 janvier 1390).

XIII. — Pierre Trousseau, chev., consciller et chambellan du roi, seigneur de Vêretz, possédait une partie de la terre de Châteaux dès 1328, par suite de l'acte d'échange passé entre lui et Jean l'Archevêque et que nous avons reproduit plus haut. Vers 1375 il devint propriétaire du domaine entier. Il épousa Isabeau de Dreux, fille de Robert de Dreux III, seigneur de Beu, et de Béatrix Courbaudon.

XIV. — Guillaume Trousseau, chev., seigneur de Châteaux et de Vêretz (1380), fils du précédent, épousa Marguerite de Beauçay, veuve de Guy de Mauléon, et en eut Pierre, qui suit. Marguerite de Beauçay contracta un troisième mariage avec Simon Burle, chevalier anglais.

XV. — Pierre Trousseau, chev., seigneur de Châteaux, chambellan du roi, bailli de Chartres, vendit la terre de Châteaux au suivant, le 15 août 1398. Voici le texte de l'acte :

« Sachent tous présens et avenir que en nostre  
 « court de Baugé, par devant nous en droit per-  
 « sonnellement establi noble homme Messire  
 « Pierre Trousseau, chevalier, sire de Chasteaux  
 « en Anjou, soubmettant soy avec tous ses biens  
 « meubles et immeubles, présens et à venir quelz  
 « qu'ils soient à la juridiction et au destroit de  
 « nostre dite court quant à cest fait, confesse de  
 « son bon gré de sa certaine escience et vray avis  
 « ad ce promeu de ferme et continuel propos et  
 « de sa bonne, pure, franche et liberal vollunté,  
 « sans mal, sans fraude, sans decevance, sans  
 « déduction ou introduction d'aucun et sans au-  
 « cun forcement, qu'il a vendu, et par nom  
 « et tiltre de vendicion octroie et encores par da-  
 « vant nous par la teneur de ces présentes lettres  
 « veut, octroie, quiete, delesse et transporte de  
 « tout en tout à tousjours, mes perpetuellement  
 « à héritaige à révérent père en Dieu Messire  
 « Hardouin de Bueil, par la grace de Dieu eves-  
 « que d'Angiers, comme à son nom privé, pour  
 « li, ses hoirs et pour ceux qui de li auront  
 « cause toutes et chacune les choses cy dessous  
 « nommées et déclairées : c'est assavoir le chas-  
 « tel, chastellenie, terres et appartenances de  
 « Chasteaulx en Anjou, si comme icelles choses  
 « se poursuivent et à présent avecques toutes et  
 « chacune leurs appartenances, circonstances et  
 « appendances quelconques tant chasteaux, for-  
 « teresses, maisons, domaines, terres, vignes,  
 « forets, brais, haies, prés, pastures, fayons, col-  
 « lombiers, garennes, moulins, estaves, pesche-  
 « ries, cens, rentes et dismes de bled, de vin, de  
 « deniers, de poulailles et d'autres choses, corvés,  
 « fois, hommages, ligeances, gardes, feages, jus-  
 « tices, juridicions, seignouries, espaves, aven-  
 « tures, tailles, rachas, fours à ban et ban de vin,  
 « destrois d'hommes, de subgies, et autres reve-

« nus de fié, come toutes autres choses quel-  
 « que elles soient dictes, només, censués ou ap-  
 « pelées et en quelxconques paroisses, fiez, lieux  
 « et juridicions, seignouries quelque elles soient  
 « situés et assises soient domaines, fiez, refiez ou  
 « autres choses quelxconques, transportent, ven-  
 « dent, quittent, ceddent et delessent des main-  
 « tenant et à présent du dit vendeur au dit ache-  
 « teur ses hoirs, et aux aiant sa cause, ycelles  
 « choses ainsy vendues comme dit est, avecques  
 « tous et chacuns les biens, noblescos, justices,  
 « juridicions, seignouries, raisons, actions, de-  
 « mandes et droits d'avouer et de demander que  
 « le dit vendour y avoit, pouvoit et entendoit a y  
 « avoir sans aucune chose y réserver ne retenir  
 « a nul temps ne pour li ne pour ses hoirs d'au-  
 « cun droit commun ou especial, sauf excepté,  
 « réservé et retenu au dit vendour les usufruits  
 « des dites choses vendues le cours de sa vie  
 « durant tant soullement pour les dites choses  
 « vendues et chacune d'icelles a avoir, tenir,  
 « posséder et explecter dudit acheteur, de ses  
 « hoirs et des aians sa cause et en fere a tous-  
 « jours mes delivre, met en pais et sans comp-  
 « teus, comme vrais et drois seignours proprié-  
 « taires toutes leurs plaines vollontés haut et bas,  
 « comme de leur propres choses nouvellement a  
 « eulx acquises par la teneur de ces présentes,  
 « par nom et litre, de par loial, perpetuel, abso-  
 « lue et irrevocable vendicion et par droit heri-  
 « tage; et fut fait cette vendicion et transport  
 « pour la somme de dix mille livres en deniers  
 « tournois, monnoie courante, dont le dit ven-  
 « deur s'est tenu par devant nous a bien comp-  
 « tent, et a ceste vendicion et transport et toutes  
 « et chacune les choses cydessus dites, nomées,  
 « spécifiées et declairées, tenir, garder, enteri-  
 « gner et adcomplir de point en point, d'article  
 « en article, par la fourme et manière que dessus  
 « est dit, sans james venir encontre en aucune  
 « manière, et les dites choses vendues mettre en  
 « delivre, garantir, sauver, delivrer et deffandre  
 « du dit vendeur, de ses hoirs au dit acheteur,  
 « de ses hoirs et aux aians cause de li envers la  
 « femme, hoirs et aians cause du dit vendeur de  
 « deux cens livres de rentes qu'icelui vendeur  
 « avoit assigné à sa dicte femme sur les dites  
 « choses vendues et de tous quelconques autres  
 « empeschements de bas et perturbations et de  
 « toutes charges et obligations, services, servi-  
 « tudes, redevances et emcions quelxconques en-  
 « vers tous et contre toutes gents à tous temps,  
 « mes perdurablement aux devoirs, festes, fois,  
 « hommaiges et obeissances deues anciement a  
 « cause des dites choses vendues tant soullement  
 « pour tous autres devoirs et redevances sans  
 « plus en fere, et aux domaiges, amandes au dit  
 « acheteur, ses hoirs et aux aians sa cause si  
 « aucuns en avoient ou soustenoient par deffaut  
 « de garantie ou autrement en aucune manière,  
 « oblige le dit vendeur, soy, ses hoirs, et tous ses

« biens, meubles et immeubles, presens et ave-  
 « nir quelxque ils soient, renonçant par nous  
 « quant a cest fait à toute exception, deception de  
 « mal, de fraude, de barat, de lezion, de circon-  
 « vention, à toute quelconque surprinse faite  
 « oultre moictié de juste pris ou au dedans a  
 « toute coutume de pais et a tout usage de terre  
 « à l'exception de la dite somme de pecune non  
 « avoir eue, non reçue, non nombrée, non sol-  
 « lue, et non enterignement poiée, à tous appelle-  
 « gements, contrappteigements, oppositions et  
 « debas, a tout benefice et aide de droict escript  
 « et non escript, au benefice de diviser les ac-  
 « tions et a tout autre benefice de division, a  
 « toutes lettres de grace de Pape, de Roy, de  
 « Duc et de quelconque autre prelat ou prince  
 « impetrés ou a impetrer en general ou en  
 « especial sur quelconques fourmes de paroles  
 « qu'on ce soit ou puisse estre pour le fait des  
 « guerres ou autrement, desquelles lettres si au-  
 « cunes en estoient impetrés par le dit vendeur  
 « ou par autre icellui vendeur ne s'en pourra  
 « jouir ne aider par li ne par contre la teneur de  
 « ces presentes lettres en aucune manière; et a  
 « voulu, veut et se consent le dit vendeur que  
 « les dictes lettres ainsi impetrées soient dites  
 « et declairées et interpectrés pour nulles, de  
 « nulle valour ne effet et pour subrepticement  
 « impetrés a toutes constitutions et ordonnances  
 « royaux faites et a fere pour le fait des guerres  
 « ou autrement a toute condempnation faite de  
 « nous son juge, a toute dispensacion et benefice  
 « d'absolution pour cause de la foy et serment  
 « fais sur ce, en droict disant general, renoncia-  
 « tion, non valloir et generalement a tous autres  
 « droits, coutumes, raisons, propositions, alle-  
 « gacions, debas, peremptions, déclinations et  
 « autres choses quelxconques qui de droict, de  
 « usaige, de coutume, de stille ou de fait pour-  
 « roient estre dites obicées ou propousées contre  
 « la teneur, fourme et substance de ces presentes  
 « lettres en aucune manière en tout ne en partie  
 « en nostre dite court par devant nous present en  
 « ce consentant et confessant, condampné par le  
 « jugement de nostre dicte court à sa requeste, à  
 « les tenir, garder, enterigner et adcomplir, la  
 « foy de son corps donné en nostre main de non  
 « venir encontre ou temps advenir par lui ne par  
 « autre pour quelconque cause ou raison que ce  
 « soit ou puisse estre. Presens a ce Messire Jehan  
 « Pappin, docteur en loys et en decrez, Guil-  
 « laume Doin dit Deen, Messire Pierre de la Me-  
 « rie, prestre, Jamet Paillier, Durant de Riouz et  
 « plusieurs autres. Ce fut donné et passé le  
 « xv<sup>e</sup> jour du mois d'aoust l'an de grace mil trois  
 « cens quatre vings et dix huit. Signé : Pn.  
 « HOUDON. »

XVI. — Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, président de la Chambre des comptes de Louis I<sup>er</sup>, duc d'Anjou, rendit hommage, pour la terre de Châteaux, à Marie, reine de Sicile, duchesse

d'Anjou, par acte passé à Romorantin le 23 août 1398.

Au commencement de l'année suivante, la veuve de Pierre Trouseau et les héritiers de ce dernier contestèrent la vente du domaine de Châteaux, consentie le 15 août 1398, au profit de Hardouin de Bueil. Il y eut, à ce sujet, deux transactions, l'une, du 16 mars 1399, par laquelle Armand Rogier de Comminges, comme ayant droit par feu Isabeau Trouseau, sa mère, abandonna toutes les prétentions qu'il avait sur la succession de Pierre Trouseau, moyennant la somme de 7,500 livres; l'autre, du 24 avril de la même année, par laquelle la veuve Trouseau fit un abandon de ses droits, à condition que Hardouin de Bueil lui verserait 5,000 livres et lui remettrait une coupe d'argent doré, les meubles d'une chambre du château de Vaujours et divers bijoux ayant appartenu à son mari.

Par acte, passé à Angers le 3 mars 1434, Hardouin de Bueil rendit aveu pour la terre de Châteaux à René d'Anjou, roi de Sicile. Il mourut le 18 janvier 1439 et fut inhumé dans la cathédrale d'Angers. Il était fils de Jean de Bueil III<sup>e</sup> et d'Anne d'Avoir.

XVII. — Jean de Bueil, cinquième du nom, neveu du précédent, conseiller et chambellan du roi, amiral de France, comte de Sancerre, seigneur de Châteaux, Saint-Christophe, Courcelles, Vaujours, Faye-la-Vineuse, Saint-Michel-sur-Loire, Chouzé-le-Sec, la Marchère, Ussé, etc., fils de Jean de Bueil IV, et de Marguerite de Clermont, rendit hommage au château de Baugé, pour ses terres de Châteaux et de Vaujours, le 14 février 1457. Il mourut au mois de juillet 1477. En première nocces, il avait épousé Jeanne de Montejean, fille de Jean de Montejean, bailli de Touraine, et d'Anne de Sillé-le-Guillaume; en secondes nocces, en 1456, Marline Turpin, fille d'Antoine Turpin, chev., seigneur de Crissé et de Vihiers, et d'Anne de Grezille. Du premier mariage naquit Antoine, qui suit; du second mariage : 1<sup>o</sup> Edmond, seigneur de Marmande et de Faye-la-Vineuse; 2<sup>o</sup> Louis, né à Vaujours, le 9 août 1458; 3<sup>o</sup> Françoise, morte jeune.

XVIII. — Antoine de Bueil, comte de Sancerre, baron de Châteaux et de Saint-Christophe, seigneur de Saint-Michel-sur-Loire et des Peage et Commandise de Tours, chambellan du roi et son lieutenant-général en Touraine, épousa Jeanne de France, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel, et eut deux enfants : Jacques, qui suit, et Renée, mariée à Jean de Bruges, chev., chambellan du roi. En 1493, il rendit hommage au roi pour ses terres de Saint-Christophe et de Châteaux.

XIX. — Jacques de Bueil, comte de Sancerre, seigneur de Marmande et de Faye-la-Vineuse, échanson du roi Charles VIII, mourut le 8 octobre 1513. Il épousa, en premières nocces, Jeanne de Bois-Jourdan, fille de Fouques, seigneur du

Plessis; et, en secondes nocces, Jeanne de Sains, fille de Jean de Sains, dit l'Aigle, et de Jeanne de Bellefourrière. Du premier mariage il eut : Charles, qui suit; François, trésorier de la Sainte-Chapelle, archevêque de Bourges, décédé le 25 mars 1525. Du second mariage naquit Louis de Bueil, dont on parlera plus loin.

XX. — Charles de Bueil, comte de Sancerre, baron de Châteaux et de Vailly, fut tué à la bataille de Marignan, en 1515. Il avait épousé Anne de Polignac, dame de Randan et de Beaumont, fille de Jean de Polignac, seigneur de Randan, gouverneur de Livourne et de Pietra-Santa, et de Jeanne de Chambes de Montsoreau. De ce mariage naquit un fils unique, Jacques, qui suit.

XXI. — Jacques de Bueil, chev., comte de Sancerre et baron de Châteaux, périt au siège de Hesdin en 1537.

XXII. — Anne de Polignac, veuve de Charles de Bueil, dame de Châteaux après la mort de son fils Jacques, s'était remariée, le 5 février 1518, à François II, comte de la Rochefoucaud, prince de Marsillac. Celui-ci mourut en 1533, laissant plusieurs enfants, entre autres, François III, comte de la Rochefoucaud, prince de Marsillac, gouverneur de Champagne; — Charles, comte de Randan, — et Jean, abbé de Cormery, de Marmoutier et de Villeloin, maître de chapelle du roi, décédé en 1583. — Le roi, par lettres patentes en date du 6 juillet 1541, accorda à Anne de Polignac un délai d'un an pour rendre l'aveu et le dénombrement qu'elle devait au château de Baugé pour une partie de la terre de Châteaux, qui lui était échue par héritage après la mort de son fils, Jacques de Bueil.

XXIII. — Louis de Bueil, frère de Charles de Bueil, comte de Sancerre, baron de Châteaux, seigneur de la Marchère, Vaujours, Barlieu, Charpignon, Marans, Brandois, la Roche-Achard, etc., grand échanson de France (1533), gouverneur-lieutenant-général de Touraine, mourut en 1563 (en 1565, d'après la Thaumassière). Il avait épousé Jacqueline de la Tremoille, baronne de Marans, fille de François de la Tremoille, vicomte de Thouars, prince de Talmont, et d'Anne de Laval. De ce mariage sont issus : 1<sup>o</sup> Jean, qui suit; 2<sup>o</sup> Claude, seigneur de la Marchère et de Courcil-lon, marié à Catherine de Montecler; 3<sup>o</sup> Anne, mariée à Honorat de Bueil, seigneur de Fontaines; 4<sup>o</sup> Jacqueline, femme de François de Montalais; 5<sup>o</sup> Gabrielle, mariée à Edmond Stuart, duc d'Albanie; 6<sup>o</sup> Françoise, abbesse de Bonlieu; 7<sup>o</sup> Louise, abbesse de Beaumont-les-Tours. Le 9 février 1566, Jacqueline de la Tremoille rendit aveu pour la baronnie de Châteaux. Le 18 août de l'année suivante, elle reçut l'hommage de Girard de Broc, Éc., pour sa terre des Caves-Fort-de-Broc.

XXIV. — Jean de Bueil, chev., comte de Sancerre, baron de Châteaux et de Saint-Christophe, seigneur de la Marchère, Épeigné, etc., grand échanson de France et chevalier des ordres du

roi, mourut en 1638. Par contrat du 6 mars 1583, il avait épousé Anne de Daillon, fille de Guy de Daillon, comte du Lude, et de Jacqueline de la Fayette. Il eut de ce mariage un fils unique, René, qui suit.

XXV. — René de Bueil, chev., comte de Sancerre, baron de Châteaux et de Saint-Christophe, seigneur de la Marchère, Vaujourns, Chevillon, etc., épousa, le 22 août 1626, Françoise de Montalais, fille de Mathurin de Montalais, seigneur de Chambellay, et d'Anne le Voyer. Il eut cinq enfants : 1° Jean, qui suit; 2° Anne, mariée, par contrat du 9 septembre 1654, à Pierre de Perrien, marquis de Crenan; 3° Françoise, femme de Claude-Hugues, marquis de Lezay; 4° Marie, décédée, sans avoir été mariée, le 4 juin 1648; 5° Renée, dame de Châteaux, femme de François de Mesgrigny.

XXVI. — Jean de Bueil, chev., seigneur des mêmes lieux, et grand échanson de France, mourut en 1655, sans laisser d'enfants de son mariage avec Françoise de Montalais, fille de Pierre de Montalais, seigneur de Chambellay, et de Renée Le Clerc de Sautre.

XXVII. — François de Mesgrigny, seigneur de Briel, d'Écharson, de Samoie, d'Allinville et de Misery, gouverneur de Toulon et de Balaguier, chef d'escadre, fils de Jean de Mesgrigny, septième du nom, et de Marie Bouguier, fut baron de Châteaux, par suite de son mariage avec Renée de Bueil (contrat du 12 avril 1656). Il eut six enfants : 1° François, comte de Marans, seigneur de Bueil; 2° Joseph, chevalier de Malte; 3° Marie-Louise, mariée à Louis-Joseph de Broussel, marquis d'Ambouville; 4°, 5° et 6° Simonne, Françoise et Renée, religieuses. En 1666, il vendit les terres de Châteaux, de Saint-Christophe et de Vaujourns au roi Louis XIV, qui en fit don à sa maîtresse, Louise-Françoise de la Baume le Blanc de la Vallière, et les érigea en duché-pairie au mois de mai de l'année suivante.

XXVIII. — Louise-Françoise de la Baume la Blanc, duchesse de la Vallière, maîtresse de Louis XIV, était fille de Laurent de la Baume le Blanc, seigneur de la Vallière, lieutenant pour le roi au château d'Amboise, et de Françoise Prevost. Elle mourut le 16 juin 1710.

XXIX. — Marie-Anne de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois, fille de la précédente, légitimée de France, duchesse de la Vallière, épousa, le 16 janvier 1680, Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti. Par acte du 8 juin 1698, elle donna les seigneuries de la Vallière, de Châteaux, de Vaujourns, de Courcelles, de Saint-Christophe, etc., à Charles-François de la Baume le Blanc, chev., à l'occasion de son mariage avec Marie-Thérèse de Noailles, fille de Louis-Anne-Jules, duc de Noailles, maréchal de France, et de Marie-Françoise de Bournonville. — Louis-Armand de Bourbon mourut, sans laisser d'enfants, le 9 novembre 1686.

XXX. — Charles-François de la Baume le Blanc, duc de la Vallière, pair de France, lieutenant-général des armées du roi (18 juin 1709), gouverneur et lieutenant-général du Bourbonnais, était fils de Jean-François de la Baume le Blanc, marquis de la Vallière, baron de la Maisonfort, gouverneur du Bourbonnais, maréchal des camps et armées du roi, et de Gabrielle Glé. La terre de Châteaux, unie à celles de la Vallière, de Saint-Christophe, de Courcelles et autres, fut de nouveau érigée en duché, en sa faveur, par lettres patentes du mois de février 1723. Il eut deux enfants : Louis-César, qui suit; et Louis-François, né le 8 octobre 1709, chevalier de Malte, mestre de camp du régiment de Vivarais (1729), décédé le 30 avril 1731.

XXXI. — Louis-César de la Baume le Blanc, duc de la Vallière, pair et grand fauconnier de France, colonel d'un régiment d'infanterie, né le 9 octobre 1708, épousa, par contrat du 19 février 1732, Anne-Julie-Françoise de Crussol-d'Uzez, née à Paris le 11 décembre 1713, fille de Jean-Charles de Crussol, comte d'Uzez, pair de France, gouverneur d'Angoumois et de Saintonge, et d'Anne-Marguerite de Bullion. Il mourut le 16 novembre 1780, laissant une fille unique, Adrienne-Émilie-Félicité.

XXXII. — Adrienne-Émilie-Félicité de la Baume le Blanc, duchesse de la Vallière et de Châtillon, né le 29 août 1740, épousa, par contrat du 4 octobre 1756, Louis-Gaucher, duc de Châtillon, pair de France, lieutenant-général de la Haute et Basse-Marche, grand fauconnier de France, qui mourut le 15 novembre 1762, laissant deux enfants : 1° Amable-Émilie, mariée, par contrat du 8 avril 1777, à Marie-François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès; 2° Louise-Emmanuelle, femme de Charles-Bretagne-Marie-Joseph, duc de la Tremoille (contrat du 20 juillet 1781). La duchesse de la Vallière comparut, par fondé de pouvoir, en 1789, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine.

Par acte du 6 septembre 1815, Amable-Émilie de Châtillon, duchesse d'Uzès, vendit la terre de Château-la-Vallière à Thomas-Stanhope Hollond, anglais, qui mourut à Londres le 22 mai 1836. Mise en vente devant le tribunal de la Seine, cette terre fut adjugée, le 6 décembre 1837, au prix de 1,820,000 francs, à Charles-Barry Baldwin, membre du Parlement anglais. Elle comprenait alors 4801 hectares. Par acte du 14 août 1841, Charles-Barry Baldwin vendit le même domaine à Louis-Gabriel-Marie Poitelon, comte du Tarde, et à Louise-Anne Veillard-Duribert, sa femme.

Dans la ville, se trouve l'ancienne habitation ducale, appelée la Grand'Maison. Elle a été construite dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, sur les fondements du vieux manoir des d'Allye et des de Bueil. Sa position est des plus agréables. Le corps de bâtiments, formant un carré parfait, avec cour d'honneur, est entouré

d'un parc magnifique, dessiné par M. Leroy, d'Angers, et que baigne un superbe étang. Il appartient aujourd'hui à M. le comte Albert de Lezay-Marnésia, qui a épousé M<sup>lle</sup> Louise du Tarde.

Dans cette commune, près des ruines de l'ancien château de Vaujourns, on remarque un menhir ayant trois mètres soixante centimètres environ de hauteur, sur un mètre soixante centimètres d'épaisseur. La partie cachée en terre est de trois mètres. Ce monument celtique est placé à l'entrée de deux vallées appelées l'une *Vallée des Dames*, l'autre *Vallée de Vaujourns* (*Vallis Jocosca*, *Vallis Gaudii*, dans des titres du XII<sup>e</sup> siècle; *Val Joyeux*, au XV<sup>e</sup> siècle). D'après une tradition populaire, qui existe encore dans le pays, on voyait autrefois, pendant toutes les nuits, des fées vêtues de blanc, sortir des profondeurs de la forêt pour s'acheminer, par la Vallée-des-Dames, vers le menhir, autour duquel elles dansaient en se tenant par la main. Elles rentraient ensuite dans les bois par le *Val Joyeux*, tout en continuant de danser.

MAIRES DE CHATEAU-LA-VALLIÈRE. Raison de Forges, 1791. — Roulleau, 1792. — Augustin-Marie Jacobé de Farémont, 1801, 29 décembre 1807. — Marquis, 1808. — Jacobé de Farémont, 28 mars 1808, 14 décembre 1812. — Pascal Cartau, 6 décembre 1815. — Théobald Piscatory, 25 août 1830. — Petit-Huguenin, 27 novembre 1834. — Victor Chenay, 1<sup>er</sup> novembre 1835, 29 mai 1837, 31 mai 1840. — Piscatory, 1841. — Petit-Huguenin, 1843. — René-Victor Guillon, 29 juin 1846. — Gaignard Breton, 1852. — Arçanger, 1856. — Pascal Cartau, 1861, mai 1871. — Jules Papin, février 1874, 21 janvier 1878.

*Narratio de commend. Tur.* 293. — *Lib. comp.* 171. — Arch. d'I.-et-L., chartes de l'abbaye de la Clarté-Dieu, de Beaumont et de Marmoutier; C, 336, 337, 863; E, 334; G, 254; *Biens nationaux*. — D. Housseau, II, 485; III, 793; V, 2117; VI, 2123, 2515, 2525, 2770, 2870; VII, 2865, 2897, 2917, 3443, 3523, 3528; VIII, 3757, 3765, 3770, 3773; IX, 3873, 3875, 3877, 3879, 3888, 4024; X, 4227, 4235; XII, 4887, 4890; XIII, 8388, 10754, 10755, 10756, 10759, 10760, 10764, 10765, 10766, 10767, 10771, 10773, 10778, 10782, 10783, 10785, 10787, 10788, 10790, 10791, 10792, 10794, 10796, 10797, 10799, 10800, 10801, 10802, 10803, 10805, 10806, 10807, 10816, 10817, 10819, 10821, 10822, 10828, 10829, 10830, 10831, 10832; XXXI. — *Recueil des historiens des Gaules*, X, 255. — Duchesne, *Hist. de la maison de Dreux*, 152; preuves, 314. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 3<sup>e</sup>. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 437-39-41. — *Journal d'Indre-et-Loire* des 23 octobre 1837 et 14 janvier 1842. — Le Paige, *Diction. topographique du diocèse du Mans*, II, 274. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, V, 35; 476, 478; VII, 172, 851; VIII, 585. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, I, 348; V, 487; XIII, 741; XVI, 22; XVII, 350. — Moréri, *Diction. historique*, I, 615; X, 115. — Beauchet Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 753. — *Catologue des archives de Joursanvault*, I, 184. — *Revue de l'Anjou* (1855), t. 1<sup>er</sup>. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 31, 33. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Tou-*

*raine*, 312. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, IV, *général. de Broc*, 8; V, *général. de Maillé*, 12. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 47. — Registres d'état-civil de Château-la-Vallière. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, I, 480. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 38. — *Panorama pittoresque de la France* (département d'Indre-et-Loire), p. 6. — *Tableau de la généralité de Tours* (Bibl. de Tours, manuscrit 1212), p. 655. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 197-98. — C. Port, *Diction. de Maine-et-Loire*, I, 15. — A. de Maulde, *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans*, 382. — *Archives de la Vienne*, H, liasse 199. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1863), p. 66. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 100; III, 132-33, 34-35, 265 et suiv., 312. — Bibl. de Tours, manuscrits 1171, 1271, 1346, 1435. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, III, 324; VI, 171, 173, 174, 176, 186; VII, 185, 238, 243; IX, 98, 99; 118, 182; XI, 15; XIII, 241, 257, 58. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 457. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1869), p. 209; (1874), p. 172-73; (1875), p. 234. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 111. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 78. — Chopin, *De feudis Andeg.*, 254. — Notes communiquées par M. l'abbé Bastard, curé de Château-la-Vallière.

**Château-la-Vallière** (forêt de). — Elle s'étend sur les paroisses de Château-la-Vallière, de Saint-Laurent-de-Lin, de Lublé et de Braye-sur-Maulne. En 1837, son étendue était de 1709 hectares. Elle appartenait, en 1328, à Jean l'Archevêque de Parthenay, qui la céda, par échange, à Pierre Trousseau, chev. — (D. Housseau, XIII, 10828. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 23 octobre 1837.)

**Château-la-Vallière** (étang de), c<sup>de</sup> de Château-la-Vallière. — Son étendue est de quarante hectares environ. Ses eaux faisaient mouvoir les forges établies dans cette localité.

**Châteaumorin**, f., c<sup>de</sup> de Courcelles.

**Châteauneuf**, f., c<sup>de</sup> de Jaulnay. — Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, elle appartenait à la famille de Richelieu. — (Arch. d'I.-et-L., E, 219; *Biens nationaux*.)

**Châteauneuf**, f., c<sup>de</sup> du Petit-Pressigny.

**Châteauneuf**, ham., c<sup>de</sup> de Saint-Avertin, 13 habit.

**Châteauneuf** (baronnie de), située dans la ville de Tours. — *Martiniacum villa*, 906 (diplôme du roi Charles). — *Castrum novum*, 909, 918, 931 (diplôme de Charles le Simple et du roi Raoul). — *Castellum S. Martini*, 920, 937 (chartes de Théotolon et de Hugues, duc des Français). — *Castrum novum super ædificatum juvamine Roberti Regis et ob infestationem Normanorum constructum*, 933 (Monsnier, cxliii). — *Terra B. Martini Castri novi*, 1060 (charte de Marmoutier). — ..... in suburbio Turonensi, in castro quod dicitur ab incolentibus Martinopolis, 1092 (charte de Saint-Martin). — *Castrum novum in claustro B. Martini, Castrum novum super Ligerim*, 1104, 1263, 1297, 1419 (chartes de Saint-Martin). —

*Ville, baronnie de Châteauneuf* (titres des xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup> siècles et siècles suivants).

Un bourg s'était formé, dès le commencement du ix<sup>e</sup> siècle, autour de l'église de Saint-Martin. Les premières fortifications qui le protégèrent furent élevées vers 909, après les dévastations causées par les Normands, et c'est à partir de cette date que ce lieu qui jusque-là avait été appelé *Martiniacum villa, villa Martini*, reçut le nom de *Castrum novum*, Châteauneuf. Par la suite, la population prit un développement assez rapide. Dans les premières années du xii<sup>e</sup> siècle, elle se composait en grande partie de bourgeois et de riches négociants. Ceux-ci, vers 1120, songèrent à s'affranchir des rigueurs féodales que les chanoines, dont ils étaient les vassaux, faisaient peser sur eux. Presque tous membres d'une confrérie dite de Saint-Éloi, ils se réunissaient assez souvent dans l'une des chapelles de l'église Saint-Martin. Dans leurs assemblées, ils laissèrent plus d'une fois de côté les intérêts de l'association religieuse, pour se livrer à des délibérations secrètes, ayant pour but d'établir parmi eux le régime municipal. Instruits de ce qui se tramait, les chanoines surveillèrent les réunions et finirent par les interdire, ce qui n'empêcha pas les habitants de Châteauneuf de marcher résolument vers leur but. Bientôt la confrérie se transforma en une véritable commune avec ses magistrats et ses officiers, choisis par élection, et exerçant leurs fonctions au grand jour, malgré les défenses et les menaces du Chapitre. Ce dernier ayant voulu employer la force pour dissoudre l'association, les bourgeois prirent les armes et il y eut des conflits sanglants, une lutte acharnée, au milieu de laquelle l'église et la plupart des maisons de la ville furent livrées aux flammes.

Cependant la population, dont l'énergie ne s'était point laissé affaiblir par cet effroyable désastre, refusa encore de se soumettre. Elle s'adressa au roi Philippe-Auguste et finit par obtenir de ce prince une charte qui sanctionnait l'établissement de la commune (1181).

Les chanoines protestèrent contre cette décision et portèrent aussitôt l'affaire devant la cour de Rome, qui désigna pour arbitres l'abbé de Marmoutier, Henry de Villepreux, et Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, en stipulant que leur décision serait sans appel. Après une enquête rapide, les commissaires donnèrent gain de cause à la collégiale et rédigèrent une sentence que le pape approuva. Cette sentence prononçait la dissolution de la confrérie ou commune.

Vaincus par l'autorité religieuse, les habitants résolurent de recourir de nouveau à la puissance royale. Ils reçurent d'abord l'autorisation de lever des impôts entre eux et d'établir des fortifications à leurs frais, avec cette réserve toutefois qu'aucune construction militaire ne serait entreprise sans l'approbation des chanoines. Plus tard, un

affranchissement complet leur fut accordé (juin 1258).

En 1305, à la suite d'excès dont ils s'étaient rendus coupables envers le Chapitre, ils perdirent, pour quelque temps, le fruit des longs efforts qu'ils avaient fait pour obtenir leur indépendance. Le roi Philippe-le-Bel, pour les punir, abolit leur commune et de plus les condamna à payer une amende de dix mille livres tournois.

Châteauneuf, ainsi dépouillé de ses franchises, reprit le joug de son ancien régime, sous lequel il resta jusqu'au jour où il fut réuni à la ville de Tours, c'est-à-dire jusqu'en 1355.

Aucun titre ne nous dit à quelle époque la châtellenie de Châteauneuf devint une baronnie. Propriété de la collégiale elle était attachée à la dignité de trésorier, seul chargé d'exercer la haute justice dans toute l'étendue du domaine, et qui prenait le titre de baron de Châteauneuf dans tous les actes rédigés sous son autorité. Ce droit de justice lui fut confirmé par lettres du roi saint Louis, de novembre 1263. Voici le texte de ces lettres :

*Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, notum facimus universis tam præsentibus quam futuris quod cum aliqui de gentibus nostris nobis dedissent intelligi quod alta justitia Castri novi Turonensis ad nos pertinebat, decano, thesaurario et capitulo ecclesie B. Martini Turonensis in contrarium asserentibus non ad nos sed ad ipsos et ecclesiam suam altam justitiam pertinere prædictam per privilegia predecessorum nostrorum regum Francie tam antiqua quam nova, nos privilegiis ipsis diligenter inspectis auditis etiam quibusdam inquestis quas super expletis ipsius altæ justitiæ fieri jusseramus et rationibus tam ab ipsis gentibus nostris quam ex parte ipsorum decani, thesaurarii et capituli prepositis plenius intellectis, prædictam altam justitiam adjudicavimus thesaurario et ecclesie supradictæ. Quod si forte contigerit aliquos de gentibus nostris aliquo tempore dictam altam justitiam usurpare vel eadem uti nolumus quod hoc prejudicet in posterum thesaurario et ecclesie memoratæ quin eadem justitia gaudeant in perpetuum pacifice et quiete; hoc tamen volumus esse salvum quod bis in anno viarii civitatis venire debent in Castrum prædictum ad justitiam Castri tenendam communiter cum serviente thesaurarii in duobus terminis secundum cum in charta inclitæ recordationis regis Philippi avi nostri plenius continetur, sed quia duellum perpetuo de nostris domaniis duximus avendum nolumus in gentibus nostris aliquo casu apud Castrum novum prædictum duellum teneri. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum præsentibus litteris nostrum facimus apponi sigillum. Actum Parisiis anno Domini M CC° LXIII mense novembri.*

Les dispositions de cette charte furent confirmées en 1391, par le roi Charles VI.

Le logis seigneurial, appelé *Hôtel de la Trésorerie*, était bâti sur la principale porte de Châteauneuf. Au-dessus du portail se trouvait une petite chapelle, devant laquelle les chanoines de Saint-Martin faisaient une station, avant la célébration de la grand'messe, le jour des Rameaux. La veille de cette fête, le trésorier, pour marquer son droit de seigneurie et de haute justice, faisait attacher une lance avec ses armes, à la façade de la chapelle.

Dans les dépendances de l'hôtel se trouvaient une prison et un bâtiment où l'on rendait la justice. En 1601, la geôle était affermée à un nommé André Salmon, pour trente-six livres par an et à « la charge de nettoyer l'auditoire et les cours et « de porter tous les matins, à l'église collégiale, « au premier coup de la cloche de la messe du « Pardon, une pinte de vin clairret. »

Les fiefs suivants relevaient de Châteauneuf :

LA BARDINIÈRE, paroisse de Ballan (aveu rendu le 26 février 1435, par Jean de Présac, Éc., seigneur de Nerbonne).

L'ORME-ROBERT. — Des aveux furent rendus : le 1<sup>er</sup> juin 1556, par François Raffin, chev.; le 12 juin 1629, par Artus de Luzignan; le 15 décembre 1648, par Françoise de Souvré, veuve d'Artus de Luzignan; le 23 juin 1651, par le marquis de Vassé.

CHAUMONT, paroisse de Saint-Cyr. — (Aveux des 26 juin 1473, 1<sup>er</sup> juin 1556 et 16 mai 1604).

BEZAY, paroisses de Saint-Cyr et de Saint-Symphorien. — (Aveux du 24 mai 1444, par Jean, duc d'Alençon; de septembre 1549 et du 1<sup>er</sup> juin 1556, par Antoine Bohier; du 27 novembre 1698, par Jean Taschereau; du 26 avril 1742, par Jean-Joseph Taschereau; du 3 mars 1756, par Jacques Sorbière).

CHENAIE, paroisse d'Athéo. — (Aveux rendus le 14 août 1463, par Jean du Puy; le 11 mai 1604, par N. du Hamel; le 6 juillet 1617, par Jacques Sallier; le 3 août 1643, par Philippe Sallier; le 19 novembre 1669 et le 24 février 1684, par Charlotte Sallier, veuve de René Daen; le 19 juillet 1699, par François-César Daen; le 26 avril 1742, par Pierre Daen).

LE VAL-DE-LA-COUDRE, paroisse de Chambray. — (Aveux du 24 mars 1428, par Jacques Garreau; du 1<sup>er</sup> juin 1556, par François Joseph; du 13 mars 1561, par François Joret; du 11 mai 1604, par Hélié Deodeau; du 17 juin 1620, par la veuve de François Joret; du 25 février 1651, par Pierre Deodeau; de 1652, par Charles Verdeti et N. Deodeau, sa femme, héritiers de Pierre Deodeau; du 20 novembre 1699, par Marie Ozanne, veuve de Guillaume Guillot de Courtivron; du 7 septembre 1741, par Marie Guillot, veuve de René Pion).

LOUESTAULT, châtellenie. — (Aveux rendus, le 0 juin 1604 et le 18 novembre 1625, par Pierre

Mollan; le 20 mars 1651, par Charles du Gast; le 16 novembre 1654, par René Bouaut; le 20 juillet 1658, par Étienne Bouault; le 12 février 1701, par René Gilles, seigneur de la Grue).

L'ABBAYE DE BEAUMONT-LES-TOURS. — (Aveux des 1<sup>er</sup> juin 1556, 11 mai 1604, 10 mars 1670 et 19 janvier 1708).

LA CHEVECERIE DE SAINT-MARTIN. — (Aveux des 27 juillet 1543, 1<sup>er</sup> juin 1556, 1<sup>er</sup> février 1619 et 10 mai 1666).

LE PRIEURÉ DE SAINT-LADRE, OU SAINT-LAZARE. — (Aveux du 1<sup>er</sup> décembre 1475, par Émery Regnard; du 6 juillet 1511, par Jean de Sazilly; du 11 mai 1604, par Claude Regnault).

LA CHAMBRIERIE DE SAINT-MARTIN. — Voici le texte d'un aveu rendu le 6 novembre 1483, par Geoffroy Chiron, chambrier :

« De vous, vénérable, discret et honoré seigneur Messire Jean de Obreghem, conseiller, « premier chapelain, maître de la chapelle du ro « notre sire, trésorier de l'église Saint-Martin « de Tours, je, Geoffroi Chiron, prêtre, chanoine « chambrier de la dite église Saint-Martin, tiens « et advoue tenir de vous, à cause de votre di « gnité de trésorier, à foi et hommage simple, les « choses qui s'en suyvent. C'est à scavoir, la « dite dignité de chambrier à cause de la « quelle j'ai droit d'avoir, prendre et percevoir « la moitié, par indivis, de tous les droits, préro « gatives, libertés, privilèges, profits et émolu « ments quelconques, dont les chambriers et che « veciers ont accoutumé de jouir et user conjoin « tement à cause des dites dignités de cham « brier et chevecier, tant en la dite église « comme dehors. Lequel chevecier et moi avons « eu et avons droit de pouvoir, donner et confé « rer alternativement chacun en droit soi les « quatre marelhers de la dite église, quand les « dits offices ou bénéfices vacquent par deceds ou « autrement, et avons droit de les instituer et « mettre en possession avec les solennités requi « ses en tel cas accoutumées, leur bailler l'habit « de la dite église devant la chasso de Monsieur « saint Martin, auquel lieu nous font le serment « qu'ils nous sont tenus faire et leur baillons les « clés de cette église pour exercer et faire leur « office, et ce fait, leur baillons les administra « tions et charges à eux appartenant, à cause des « dits marelhers; lesquels élisent et commettent « le grand batonnier de cette église quand le cas « y échet.

« Aussi avons droit d'instituer et ordonner ce « lui qui sonne par chacun jour le premier son « de matines, lequel nous fait pareillement le « serment accoutumé, et aussi lui baillons la clé « de la dite église: tous lesquels personnages « nous font le serment chacun en droit soi et « sont chacun d'eux nos subjects et justiciables, « sur eux avons juridiction, punition et correc « tion touchant les fautes, abus ou délits, si au-



« cuns faisaient en la dite église touchant le fait  
« de leurs dits offices.

« Avec ce, avons la collation des chapelles,  
« l'une, appelée Notre-Dame-de-Pariete, l'autre,  
« Saint-Nicolas, en la dite église.

« Aussi avons, le dit chevecier et moi, la jus-  
« tice des larrons quand ils font un larcin en la  
« dite église, ainsi qu'il est contenu au livre de  
« Pierre Gastineau.

« Item, la moitié, par indivis, avec le dit che-  
« vecier, des clefs du Chef et chasse saint Martin,  
« des treillis et gardes qui sont à l'entour, et  
« deux clefs du trésor de la dite église, avec une  
« clef du coffre étant au dit trésor auquel on met  
« l'argent des bourses d'icelle église.

« Pour raison desquelles choses je vous dois le  
« dit hommage simple que homme de foi doit à  
« son seigneur. »

Le fief de l'Aumônerie de Saint-Martin relevait également du trésorier, baron de Châteauneuf. Voici le texte d'un aveu rendu le 12 février 1483, par Nicolas de Courbefousse, aumônier :

« De vous, mon très-honoré seigneur Monsei-  
« gneur le Trésorier de l'église Monsieur saint  
« Martin de Tours, je, Nicolas de Courbefousse,  
« licencié en lois, aumosnier et chanoine de  
« l'église Monsieur saint Martin de Tours, tiens  
« et advoue tenir de vous, a foy et hommage  
« simple a cause de ma dignité de l'aumosnerie,  
« les choses qui ensuyvent, c'est a scavoir : La  
« maison de l'Aumosne ainsy qu'elle se poursuit  
« et comporte avec les circonstances et dépen-  
« dances d'icelle. Et, premierement, à cause  
« d'icelle, ay les patronages des eglises parro-  
« chiales de S<sup>t</sup> Clement de Tours, estant près de  
« nostre maison de la Tresorerie, et l'eglise par-  
« rochiale de Louestault, toutes et quantes fois  
« qu'elles vacquent par mort ou autrement. Et  
« aussy ay droict de conférer trois petits bene-  
« fices ou offices nommez Clergilles à trois clerics  
« qui sont tenus d'estre et assister à l'enterre-  
« ment des pauvres qui trespasent en la dite  
« aumosne ou qui sont enterrez en la d. aumos-  
« nerie ou cimetiére d'icelle.

« Item, un fief estant en la ville de Tours et  
« dehors assis ès paroisses de S<sup>t</sup> Clement, S<sup>t</sup>  
« Simple et Notre-Dame de la Riche ainsy qu'il  
« se poursuit, avec les cens et rentes estant en  
« icelluy fief, qui vallent en deniers communs  
« ans la somme de neuf livres sept deniers ou  
« environ.

« Item, a cause de la dite aumosne tiens un  
« petit fief assis ès paroisses de Joué et Vençay,  
« ainsy qu'il se poursuit et comporte, appelé le  
« fief de l'Aumosne, avec les cens et rentes du  
« dit fief, qui peuvent valloir chacun an, sans les  
« autres droits, reliefs et autres proffitz qui peu-  
« vent escheoir, sept livres tournois ou environ.  
« Et a cause d'icelluy fief, ay droit de prendre  
« la moitié des dixmes des blez, vins, chanvres,

« lins et charnages croissant en iceluy fief, par-  
« tageant avec Messieurs du Chapitre de la dite  
« Eglise qui prennent l'autre moitié, laquelle  
« dixme vault, communs ans, pour ma portion,  
« huit ou dix septiers de bled et une pippe de vin  
« ou environ.

« Item, à cause du dit fief, Jean Broceau et  
« Jean Couché, pour le lieu de Glatignay conte-  
« nant soixante arpents ou environ de terres la-  
« bourables et bois que souloit tenir jadis Mes-  
« sire Jean Berthelemer, assis en la dite paroisse  
« de Joué, lequel est tenu de moy à foy et hom-  
« mage simple ainsy qu'il se poursuit, pour lequel  
« m'est deub pour chacun an cinq sols de ser-  
« vice, lesquels sont compris en la somme des  
« deniers dessus et lesquels je tiens et advoue  
« tenir de vous, Monseigneur, à la foy que  
« dessus.

« Item, je tiens et advoue tenir à la foy que  
« dessus mon hebergement de Louestault avec le  
« fief et seigneurie du dit lieu de Louestault,  
« assis en la dite paroisse, ainsy qu'il se pour-  
« suit, tant en bois, prez et pastures, hayes, buis-  
« sons, terres labourables et estangs, cens et  
« rentes et deniers estant en iceluy fief, qui peu-  
« vent valloir quinze livres ou environ, deubs  
« par plusieurs personnes.

« Item, ay droit de prendre toutes les dixmes  
« de bleds, vins et charnaiges en ma dite sei-  
« gneurie et fief du dit lieu de Louestault.

« Item, la foy et hommage simple que me doibt  
« Gautier Heliot au lieu de Jean Gaudin, soy di-  
« sant prévost de Louestault, lequel tient de moy  
« certaines terres et choses estant au dit lieu du  
« dit Louestault, desquelles n'ay eu aucune dé-  
« claration pour ce que suis nouvellement venu à  
« estre aumosnier, et n'en trouve plus par les  
« papiers de mon prédecesseur et n'a pas baillé  
« déclaration de mon temps, et me doibt un gand  
« de chien violet de foy et vingt deniers de ser-  
« vice pour chacun an.

« Item, Jean Bailleul tient à foy et hommage  
« simple de moy certaines choses, a un gand  
« brodé et quatre sols de service chacun an, ren-  
« dables au dit lieu de Louestault, desquelles  
« choses n'ay pu faire déclaration en ce present  
« mon adveu pour ce que n'ay eu encore décla-  
« ration ou denombrement de ce qu'il tient de  
« moy et n'en trouve rien ès papiers de mon pré-  
« decesseur, lesquels services sont compris en la  
« somme des deniers dessus dits.

« Item, une mestayrie scituée en la paroisse de  
« Fondettes, nommé l'Éguillay, contenant dix-  
« huit arpents de terre ou environ; la maison  
« séant dedans affermée communs ans à douze  
« ou treize septiers de tous bleds.

« Item, un fief appelé le fief de Guigné, estant  
« à Beaulieu, près de Loches, qui peut valloir  
« chacun an en cens et rentes quatre livres ou  
« environ.

« Item, une petite dixme estant en la paroisse

« de Vouvray appelée la Sierrye, vallant chacun  
« an trente sols ou environ.

« *Item*, deux arpents de prez ou environ assis  
« en Gloriette.

« *Item*, un hebergement nommé Lemée, scitué  
« en la paroisse de Joué, contenant cinq arpents  
« de terre et vigne, séant la maison dedans, joi-  
« gnant d'un long par la ou l'on va de Joué au  
« grand chemin de Montbason..... Toutes et  
« chacunes les choses dessus dites, mon dit  
« seigneur, je tiens et advoue tenir de vous a foy  
« et hommage simple, avec ma justice haute,  
« moyenne et basse, avec les droits et deppen-  
« dances d'icelle; et baillo mesure à bleds et  
« vins à mes hommes et sujets fors en Chas-  
« teauneuf, pour ce que la police du Chasteau-  
« neuf vous appartient, ou je n'advoue a tenir  
« que basse et moyenne justice; Et avec la dite  
« foy je vous doibs honneur, reverence, service  
« et obeissance, comme doibt homme de foy  
« simple à son seigneur de fief et de foy, sans  
« vous faire ou gaiger aucun rachapt ny payer  
« autre debvoir; avec protestation que si j'ay  
« aucune chose surprins, obmis ou delaissé des  
« droits de vostre seigneurie, par ignorance ou  
« inadvertance, de le reparer par voye deüe tou-  
« tesfois qu'il viendra à eux cognoissance. En  
« tesmoing de verité je vous rends et baille ce  
« présent adveu signé à ma requeste du seing  
« manuel de Pierre Chauvin et scellé de mon  
« scel le douzième jour de febvrier l'an mil  
« quatre cents quatre-viugt et trois. Signé :  
« CHAUVIN. »

Les extraits suivants, d'aveux rendus par les  
trésoriers, barons de Châteauneuf, en 1487, 1500  
et 1595, nous font connaître différents droits que  
ceux-ci possédaient dans leur baronnie :

Le trésorier « avoue tenir la baronnie de Châ-  
« teauneuf avec les droits de police et justice  
« deppendants de la dite baronnie.

« Plus, la maison de la Trésorerie et plusieurs  
« maisons deppendant, dans l'une desquelles est  
« le poids de la dite baronnie et dans l'autre se  
« vendent les blés et autres grains.

« Plus, les mezures à huille de noix;

« Plus, les droits sur le poisson; par chaque  
« charge de 36 alozes, une aloze; par chaque  
« charge de 36 lamproyes, une lamproye;

« Plus, le droit de prendre une demie rouelle  
« de cercles sur chaque marchand;

« Plus, les droits sur les bestes vives et mortes,  
« consistant, scavoir : Sur chaque bœuf mort en  
« la boucherie, un denier; sur chaque porc et  
« sur chaque mouton, un denier;

« Plus, sur chaque beste vendue au marché,  
« scavoir : Sur chaque bœuf une obole; sur cha-  
« que porc une obole; les trois moutons, un de-  
« nier; un cheval, huit deniers; un âne, huit  
« deniers;

« *Item*, de chaque cordonnier, 18 deniers;

« De chacun savetier, 12 deniers;

« De chaque vacher vendant cuir non courroïé,  
« 12 deniers;

« De chacun tanneur, 12 deniers;

« De chaque charge de pots ou pichets, un pot;

« De chaque charge de fer ou d'acier, deux de-  
« niers;

« De chaque marchand d'ail ou d'oignons, une  
« obole;

« De chaque vendeur de lin ou chanvre au  
« marché, un denier;

« De chaque charretée de lances, une lance;

« De chaque somme de beurre, deux deniers;

« De chaque mercier, un couteau, le jour de  
« saint Martin d'hiver;

« De chaque marchand vendant couteaux au  
« marché, un couteau;

« De chaque métier, un chef-d'œuvre;

« De chaque hanapier, un hanap;

« De chaque marchand de pain, une obole par  
« semaine;

« Plus sur les hotelliers demeurant en la dite  
« baronnie, une trosse de foin et une mine  
« d'avoine;

« Plus, le droit de tavernage, scavoir, par cha-  
« que vaisseau de vin vendu en détail, trois de-  
« niers;

« Le sieur d'un petit fief nommé l'Orme-Robert  
« doit trois quarterons de cire blanche le jour de  
« la chandeleur et une jallaye de cleret le pre-  
« mier dimanche de carême;

« Plus, par les rippiers de Châteauneuf dix  
« sols aux jours de Noël et Pasque, par moitié;

« Plus, les selliers demeurant au dit Château-  
« neuf doivent un escusson peint aux armes du dit  
« seigneur Trésorier;

« Le prieur de Saint-Cosme, à cause du prieuré  
« de Saint-Cosme, doit une pinte de vin blanc,  
« un pain et un denier de cens;

« Les vendeurs de harengs, au Châteauneuf,  
« doivent ensemble 13 sols, 4 deniers.

« Un jardin près les grèves de la Loire (appar-  
« tenant à la fabrique de La Riche), doit un cha-  
« peau de rozes vermeilles au jour de Pentecôte;

« Pour chaque taverna qui se lève dans l'éten-  
« due de la baronnie de Châteauneuf, est due  
« une pinte de vin blanc qui sert aux messes.

« Plus, le droit de novalité sur les fruits, qui  
« est une platée de chaque charge de guignes et  
« poires;

« Une maison, rue du Singe-qui-Pesche, doit  
« un chapeau de l'Herbe-que-Dieu-marqua. »

Les bouchers qui vendaient leurs viandes dans  
la Petite-Boucherie, appelée la *Halle-Gaste*, dans  
divers titres et située dans la Grande-Rue, pa-  
roisse de Saint-Pierre-le-Puellier, étaient tenus  
de présenter au baron de Châteauneuf, en son  
hôtel, le jour de l'Ascension, « un mouton en-  
« tier, prest et habillé, couvert de fleurs, et une  
« pièce de bœuf à la royale, le tout porté par un  
« boucher, tenant à la main un rameau vert, ac-

« compagné d'un ménétrier avec tambourin. » Le bailli dressait procès-verbal de cette cérémonie et en délivrait, séance tenante, une copie aux bouchers de la Halle-Gaste.

Le jour de Pâques-Fleuries, à six heures du matin, les maîtres selliers demeurant dans la baronnie, devaient offrir au trésorier un écusson à ses armes, peint à l'huile, et qui était fixé au mur du portail de la chapelle de la Trésorerie.

Le bailli, chef de la justice dans la baronnie, était nommé par le trésorier de Saint-Martin. Sur ses réquisitions, lors de l'exécution de ses jugements, les gantiers devaient « fournir des gants « pour fustiger; les cordiers, des cordes pour « pendre; les charpentiers, les échafauds et po- « tences; les charretiers, des charrettes pour « conduire les condamnés au lieu du supplice. »

Le 21 mai 1480, le bailli de Touraine confirma une sentence du bailli de Châteauneuf prononçant une forte amende contre un gantier de Châteauneuf, coupable de rébellion « envers des ser- « gents qui avaient voulu le contraindre à four- « nir des gants à l'exécuteur de la haute-justi- « ce. »

Par lettres patentes du 8 décembre 1760, enregistrées au Parlement le 25 juin 1761, la justice de Châteauneuf fut réunie au bailliage et siège présidial de Tours.

Le trésorier-baron de Châteauneuf avait le droit de nomination à la chapelle de l'Eau-Bénite, fondée en 1394, par Simon de Nigelle et desservie en l'église Saint-Martin.

Il était redevable envers la collégiale d'une rente annuelle de soixante-une pintes de piment. On voit par le texte d'une sentence rendue le 4 février 1650, à la suite d'une discussion entre les chanoines et le trésorier, que cette liqueur se composait de bon vin, de sucre, de canelle et d'une certaine quantité de clous de girofle.

Une autre sentence, du 12 août 1614, rendue contre la veuve Ruelle, boulangère, nous apprend que les chanoines avaient le droit de prendre, la veille de la Nativité de saint Jean-Baptiste, chez tous les boulangers demeurant dans toute l'étendue du fief du Trésorier, deux bûches et un fagot de menu bois « pour faire dans leur cloître le feu de joie appelé *Jouannée*. »

Arch. d'I.-et-L., C, 331, 650; *Trésorerie de Saint-Martin; terrier de Saint-Cyr*; G, 364, 381, 420, 422; chartes de Marmoutier. — D. Housseau, I, 149, 162, 163, 164, 177, 179; II, 321; III, 1024; IV, 1068 *ter*, 1068 *quat.*, 1127; V, 1199, 1941, 1950, 1951, 1952, 1954, 2052; VI, 2330; VII, 2711, 2721, 2965, 2969, 3106, 3163, 3164, 3175, 3408; VIII, 3433, 3620, 3623; XIII, 8655. — Martène, *Ampliss. coll.* I. — D. Bouquet, IX, 540. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*. — *Almanach de Touraine*, 1762. — Monsnier, *Celeb. S. Martini Tur. eccles. hist.*, I, 175, 176, 203; II, cxxlii. — Le Paige, *Top. du diocèse du Mans (Mémoire de Miromesnil)*, I, 175, xix. — *Tableau de la généralité de Tours* (manuscrit 1212 de la bibl. de Tours). — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 27, 34. — Bruzen

de la Martinière, *Diction. géographique*, II, 333. — Chamel, *Hist. de Tour.*, III, 52; *Hist. et antiquités de Saint-Martin de Tours* (manuscrit). — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 12; III, 86; VI, 218-19. — *Généralité de Tours* (bibl. de Rouen, coll. Leber, n° 5793). — Giraudet, *Hist. de la ville de Tours*, I, 100, 105, 108, 121, 135, 144. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 187, 239, 240. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, 97, 98. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, ix, 118, 213. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 195. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 226, 227. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 28, 29, 33, 34, 115.

**Châteaupillard, ou Jean-Pillard** (maison de), — située dans le bourg de Faye-la-Vineuse. — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse, à foi et hommage-simple. En 1553, il appartenait à Pierre Guiet. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

**Châteaupin, f., c<sup>te</sup> de Ligueil.** — Ancien fief, relevant de la baronnie de Ligueil à foi et hommage simple et cinq sols de devoir. Le seigneur était tenu de fournir à l'église de Ligueil un homme armé d'un bâton, pour la garde du chef de saint Laurent, la veille et le jour de la fête de ce saint. Au xv<sup>e</sup> siècle, ce domaine appartenait à la famille Châteaupin (acte du 14 janvier 1410); — en 1534, à Olivier Besnard; — en 1539, à Olivier Texier; — en 1544, à Jean Texier; — en 1565, à Jean Voisin. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

**Châteaurenault** (canton de), arrondissement de Tours. — Il se compose des communes d'Autrèche, Auzouer, le Boulay, Châteaurenault, Crotelles, Dame-Marie, les Hermites, Saint-Laurent-en-Gatines, Monthodon, Morand, Neuville, Saint-Nicolas-des-Motets, Nouzilly, Saunay et Villedômer. — Population, en 1876 : 12,350 habitants.

**Châteaurenault**, commune et chef-lieu de canton, arrondissement de Tours, sur les bords de la Brenne, à 29 kilomètres de Tours. — *Castrum Rainaldi*, 1020 (charte de Marmoutier). — *Castrum Reginaldi, seu Rainaldi*, 1040 (*Chron. Tur. magnum* et charte de l'abbaye de Vendôme). — *Oppidum Castri Reginaldi; Castrum Rainaldi*, 1069, 1102 (charte de Marmoutier). — *Castelliana de Castro Reginaldi*, 1196 (charte de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches). — *Château Renault*, 1267 (charte de Jean de Châtillon). — *Parochia de Castro Reginaldi*, xiii<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Château Regnaut*, carte de Cassini. — *Montbraine*, 1793. — *Château-Renaud*, carte de l'état-major.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Neuville; au sud, par celle d'Auzouer; à l'est, par Saunay; à l'ouest, par Villedômer et le Boulay. Elle est arrosée par la Branle, le Boisseau et la Brenne, et est traversée par la route natio-

nale n° 10, de Paris à Bayonne, et par les chemins de grande communication n° 31 de Châtelerault à Châteaurenault, n° 44, de Neuillé-Pont-Pierre à Blois, et n° 46, de Châteaurenault à Vouvray. — Cette ville possède des tanneries très-importantes qui donnent lieu à un mouvement d'affaires considérable. Les cuirs provenant de ces établissements ont une grande et juste renommée. Il existe également dans cette localité deux fabriques de colle-forte. La mairie, fort jolie construction, a été bâtie en 1877-78.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Launay (15 habit.). — Bellevue et le Petit-Versailles (69 habit.). — Le Petit-Paris (30 habit.). — Beaugard (32 habit.). — Le Moulinet (109 habit.). — Le Haut-Pichon (90 habit.). — Le Bas-Pichon (127 habit.). — La Petite-Chenarderie, le Petit-Houx, la Coquelinière, la Tabourdière, la Petite-Barrerie, la Moranderie, la Guilloterie, Méré, Torchannais, la Canelière, etc.

Avant la Révolution, Châteaurenault était dans le ressort de l'élection de Tours, faisait partie de l'archidiaconé d'outre-Loire, et était le chef-lieu d'un doyenné composé des paroisses d'Autrèche, Auzouer, Châteaurenault, Crotelles, Saint-Cyr-du-Gault, Dame-Marie, le Boulay, Montreuil, Morand, Neuville, Saint-Nicolas-des-Motets, Saint-Gourgon, Saint-Étienne-des-Guérots, Ville-Chauve, Villedômer, Villeporcher. — En 1793, il était le chef-lieu d'un district qui se composait des paroisses suivantes : Autrèche, Auzouer, Beaumont-la-Ronce, Bueil, Châteaurenault, Cerelles, Chemillé-sur-Dême, Chenusson, Crotelles, Dame-Marie, Épeigné-sur-Dême, la Ferrière, le Boulay, les Hermites, les Pins, Louesfaut, Morand, Monthodon, Monnaie, Marray, Neuville, Neuillé-le-Lierre, Nouzilly, Neuvy-Roi, Reugny, Rouziers, Rorthres, Saint-Nicolas-des-Motets, le Sentier, Saunay, Saint-Laurent-en-Gatines, Saint-Antoine-du-Rocher, Villebourg, Villedômer.

*Superficie cadastrale.* — 206 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Galais, a été terminé le 21 novembre 1835. — En exécution d'une loi du 22 mai 1840, la section de territoire dite la Basse-Vallée, dépendant du Boulay, a été distraite de cette commune et réunie à celle de Châteaurenault.

*Population.* — 1900 habit. en 1697. — 336 feux en 1760. — 2535 habit. en 1801. — 2010 habit. en 1804. — 2028 habit. en 1808. — 2029 habit. en 1810. — 2004 habit. en 1821. — 2434 habit. en 1831. — 2877 habit. en 1841. — 3270 habit. en 1851. — 3568 habit. en 1861. — 3575 habit. en 1872. — 3831 habit. en 1876.

*Bureau de poste.* — Chef-lieu de perception.

*Station du chemin de fer* de Tours à Paris, par Vendôme.

*Foires :* le dernier mardi de février; les premiers mardis de mai et de juillet; les derniers

mardis de septembre et novembre. — Le marché, qui se tient le mardi de chaque semaine, est un des plus importants du département.

*Assemblée,* pour location de domestiques, le mardi après la Pentecôte.

Une église, dédiée à saint André, fut bâtie, au milieu du xi<sup>e</sup> siècle, au-dessous du château. En 1066, Renault de Châteaurenault et Élisabeth, sa femme, la donnèrent, avec une certaine quantité de terrain, pour y construire un bourg, à l'abbaye de Saint-Julien de Tours, qui y établit un prieuré. Elle n'avait alors que le simple titre de chapelle et se trouvait dans la circonscription de la paroisse de Neuville. Raoul, archevêque de Tours, la consacra vers 1068 et bénit en même temps le cimetière qui en dépendait. En 1125, il y eut un différend entre le prieur de Châteaurenault et l'abbaye de Marmoutier, au sujet des droits de cure. Les religieux de Marmoutier, propriétaires de la cure de Neuville, se plaignirent à l'archevêque Gillebert, des usurpations commises par les moines de Saint-Julien qui desservaient la chapelle de Saint-André. Ces moines, disaient-ils, s'attribuaient plusieurs droits et émoluments, au grand détriment du curé de Neuville. *Intra fines hujus parochiæ, lisons-nous dans la plainte des moines de Marmoutier, tenent monachi S. Juliani capellam quamdam in meliori loco ejusdem parochiæ (Neuville), in castro scilicet quod dicitur Castrum Rainaldi, causa cujus capellæ invadunt et usurpant sibi idem monachi multa de jure parochiæ, verbi gratia sepulturas, decimas, oblationes, reconciliationes et cætera talia; super his conquiritur et clamat per nos parochia illa, domine archiepiscopo, ad aures vestræ paternitatis....*

L'archevêque Gillebert, après avoir entendu les explications du prieur de Saint-André, termina le différend en érigeant en paroisse le bourg de Châteaurenault.

Le prieuré était complètement indépendant de la cure. Lors de la réunion de la mense abbatiale de Saint-Julien au collège de Tours, au xviii<sup>e</sup> siècle, le roi se réserva de nommer les titulaires de ce prieuré.

Thomas Rousseau était prieur de Châteaurenault en 1529; — Charles de Belureau, en 1662. — Jean-Baptiste Rouillé fut nommé en septembre 1732 et mourut en mars 1748. Il fut remplacé, au mois d'avril suivant, par Macé-Joseph Pointel de la Briantais. Celui-ci eut pour successeur Étienne-Nicolas Marion, cleric tonsuré, du diocèse de Paris (1768). Le dernier prieur fut Nicolas-Clément Leduc, qui était en même temps curé de la paroisse.

Le prieuré constituait un fief relevant de la châtellenie de Châteaurenault. Il possédait la métairie de la Pilonnière, suivant un aveu rendu, le 25 mai 1529, au duc de Longueville, seigneur de Châteaurenault, par Thomas Rousseau, prieur.

Détruite, nous ne savons pour quelle cause, au

milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, l'église fut immédiatement reconstruite dans le même endroit. Sa consécration, sous l'ancien vocable, eut lieu le 28 mars 1562. Cette date nous est fournie par une note qui se trouve dans les registres d'état-civil de la paroisse, mais qui est bien postérieure à l'époque de la fondation. La même note nous apprend que l'on déposa dans le nouveau temple des reliques de saint Yvon et du sépulcre de sainte Marie.

Cette église possède seize grandes verrières sorties des ateliers de M. Lobin, de Tours, et qui se distinguent par la richesse et la perfection des dessins comme par le magnifique éclat des couleurs. Celles du sanctuaire, représentant la Vocation de saint Pierre et de saint André, l'Adoration des mages, le Martyre de saint André et la Prédication de saint Simon, sont particulièrement remarquables. Le vitrail de la Toussaint, œuvre vraiment magistrale, partagée en huit baies et où se trouvent plus de cent personnages, excite également l'admiration.

Dans une chapelle, on voit une petite statuette de marbre blanc portant cette inscription : *Gloria et advocata Drepanentium*. Elle vient de Drepane, en Sicile, et on croit qu'elle a été apportée à Châteaurenault par des religieux de l'Ordre de Saint-François.

Il existait, avant la Révolution, dans le chœur et dans la nef, plusieurs pierres tombales portant des inscriptions. Au commencement de notre siècle, le dallage ayant été refait à neuf, ces pierres ont disparu.

La cure était à la présentation de l'abbé de Saint-Julien. La métairie de la Bourdonnière, située dans le bourg, lui appartenait.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, on comptait dans la paroisse sept chapelles, placées sous les vocables de saint Nicolas-de-la-Barre, de saint Jean-Baptiste, de saint Martin, de saint Michel, de saint Roch, de saint Mathurin et de Notre-Dame du Rosaire.

La chapelle de Saint-Jean-Baptiste était située dans l'enceinte du château. Il en est fait mention dans un titre du 28 janvier 1371 et dans un autre document de 1438. Elle forme, aujourd'hui, la partie principale de la maison d'habitation.

Celle de Saint-Michel, placée près de l'ancien cimetière, est citée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787. A cette époque, elle était en mauvais état, et déjà depuis assez longtemps, on avait cessé d'y célébrer la messe. Elle existe encore aujourd'hui et est à usage de servitude.

La chapelle de St-Roch dépendait de l'église paroissiale. Il en est fait mention dans un acte de 1786.

La chapelle de Saint-Martin, placée au pied du château, dépendait d'un prieuré de religieuses Bénédictines, fondé dans ce lieu vers 1146, par un nommé Alelme, avec l'autorisation de Thibaud de Champagne, comte de Blois et seigneur de Châteaurenault. Vers 1147, cette communauté fut transférée au Boulay.

Celle de Saint-Mathurin fut fondée au mois d'août 1333, par Jean de Blois. Par une bulle, en date du 8 octobre 1386, le pape Clément VII accorda des indulgences aux fidèles qui la visiteraient aux fêtes de la Nativité, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, et à celles de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption de la sainte Vierge.

La chapelle de Saint-Nicolas-de-la-Barre est citée dans un acte du 14 septembre 1757. On ignore l'époque de sa fondation. Elle était située dans la rue portant son nom et joignant, au nord, l'ancien chemin de Châteaurenault à Vendôme; au sud, le chemin de Châteaurenault à Saunay. Le 9 février 1792, elle fut mise aux enchères et adjugée, pour le prix de 300 livres, à François-Charles Vaslin.

Celle de Notre-Dame-du-Rosaire, dont l'existence nous est signalée par un titre de 1672, appartenait, à cette époque, à l'abbaye de Fontaines-Blanches. Le même titre nous apprend qu'elle était située près du couvent des Récollets. Cette communauté en devint propriétaire en 1750.

COUVENT DES RÉCOLLETS. — Ce couvent, de peu d'importance, et où il n'y avait que trois religieux à l'époque de la Révolution, fut fondé vers 1660, par le seigneur de Châteaurenault. Situé presque dans la ville, il faisait cependant partie de la paroisse du Boulay. L'église, la chapelle de Notre-Dame-du-Rosaire, l'habitation des religieux et ses dépendances, d'une contenance de trois arpents environ, furent mis aux enchères, en un seul lot, le 26 janvier 1791, et adjugées, au prix de 10,500 livres, à Emmanuel Peltreau. Les derniers vestiges du couvent et de l'église ont disparu de nos jours, lors de la construction de la gare de Châteaurenault.

Dans l'église se trouvait une chapelle dédiée à sainte Anne.

On remarquait dans le chœur un monument funèbre portant les inscriptions suivantes :

CY GISSENT LES CŒVRS  
DE MESSIEVRS LES  
MARQVIS ET MARQVISES  
DE CHATEAVRENAVLT,  
FONDATEVRS DE  
CETTE MAISON.

(Cette inscription, est gravée sur une table de marbre taillée en forme de cœur, et qui se trouve aujourd'hui au presbytère).

—  
CY GIST LE PLUS SAGE DES HÉROS,  
IL VAINQUIT SUR LA TERRE, IL VAINQUIT SUR  
LES EAUX.  
PASSANT, AU LIEU DE LARMES  
DONNE-LUI DES PRIÈRES.  
A LA MÉMOIRE  
DE TRÈS-HAUT ET TRÈS-PUISSANT SEIGNEUR  
LOUIS-FRANÇOIS DE ROUSSELET,

MARQUIS DE CHATEAU-REGNAULT, CHEVALIER  
DES ORDRES DU ROY,  
GRANDE-CROIX DE L'ORDRE MILITAIRE  
DE SAINT-LOUIS, CAPITAINE  
GÉNÉRAL DES ARMÉES NAVALES DE SA MAJESTÉ  
CATHOLIQUE  
DANS LES MERS OCCIDENTALES, COMMANDANT EN  
L'ABSENCE DE SON ALTESSE MONSEIG. LE COMTE  
DE TOULOUSE, DANS LE PAYS ET DUCHÉ  
DE BRETAGNE, VICE-AMIRAL ET  
MARÉCHAL DE FRANCE,  
LEQUEL, APRÈS AVOIR RECOMMANDÉ SON AME A DIEU,  
AVEC LES SENTIMENTS DE PIÉTÉ ET DE RELIGION  
LUI AYANT TOUJOURS RAPPORTÉ TOUTES LES  
GLORIEUSES ACTIONS  
DE SA VIE,  
DANS UNE INFINITÉ D'OCCASIONS, TANT SUR  
LA TERRE QUE  
SUR LES ONDES  
OU IL A COMBATTU ET VAINCU LES ENNEMIS  
DE LA FOY  
ET DE L'ÉTAT,  
AVEC UNE FIDÉLITÉ INVIOLENT A SON PRINCE.  
ENFIN, CE SAGE HÉROS, DONT LE CŒUR GIST ICI,  
REMIT SON ESPRIT ENTRE LES MAINS  
DE SON CRÉATEUR  
AVEC UNE PARFAITE RÉSIGNATION A SES  
DÉCRETS DIVINS  
LE 15 OCTOBRE 1716, AGÉ DE 78 ANS.

La table de marbre sur laquelle cette inscription était gravée en lettres d'or aurait été trouvée, d'après une note de M. Dorset Fellowes, insérée dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* (t. II, p. 72), dans un caveau du vieux manoir de Châteaurenault, où sans doute elle avait été transportée à l'époque de la Révolution. A la demande de la Société archéologique et par suite des démarches faites par M. Dorset Fellowes, on la plaça, en 1843, dans l'une des chapelles de l'église paroissiale. Depuis, elle a été enlevée, parce que, nous a-t-on dit, elle avait été posée sans l'autorisation ministérielle, qui était nécessaire. On ne sait maintenant ce qu'elle est devenue.

Au temps de la découverte de ce monument funèbre, M. Dorset Fellowes plaça dans son jardin, à Châteaurenault, un débris du tombeau de Louis-François Rousselet, trouvé dans le couvent des Récollets, et consacra à la mémoire de l'illustre maréchal et amiral l'inscription suivante :  
QU'EST LA SÉCURITÉ D'UNE TOMBE OU LA PERPÉTUITÉ  
D'UN EMBAUMEMENT?...

CETTE EFFIGIE D'UN CŒUR HUMAIN  
A COUVERT LES DÉPOUILLES MORTELLES  
DU  
MARQUIS DE CHATEAU-REGNAULT,  
FONDATEUR DES RÉCOLLETS,  
MONASTÈRE SITUÉ JADIS DANS CET ENDROIT  
ET PARMIS LES DÉBRIS DUQUEL IL FUT TROUVÉ  
ET DÉPOSÉ ENSUITE ICI EN L'ANNÉE 1843,

PAR  
WILLIAM DORSET FELLOWES,  
ANCIEN OFFICIER DANS LA MARINE ROYALE ANGLAISE,  
POUR PERPÉTUER  
AUTANT QU'IL EST POSSIBLE A L'HOMME  
LA MÉMOIRE  
D'UN BRAVE ET VAILLANT OFFICIER FRANÇAIS  
MARÉCHAL DE FRANCE ET AMIRAL SOUS LOUIS XIV.  
SA BRILLANTE DÉFENSE  
DES GALIONS ET DES FORTS DE VIGO EN 1702  
CONTRE LES ARMÉES COMBINÉES D'ANGLETERRE  
ET DE HOLLANDE  
LUI VAUDRAIT SEULE UNE GRANDE RENOMMÉE,  
L'ADMIRATION ET LE RESPECT DE SES CONCITOYENS,  
NATION CÉLÈBRE PAR SES HAUTS FAITS D'ARMES.

En 1842, M. Dorset Fellowes avait été autorisé par le ministre des cultes à reproduire cette même inscription dans l'église de Châteaurenault; mais il ne fit pas usage de cette autorisation.

Voici les noms de quelques supérieurs-gardiens de l'ancienne communauté des Récollets : Clément Barat, en 1735; — Zozime Maray, en 1744; — Vincent Mangoneau, en 1745; — Jacques Pelou, en 1760; — Lactance Joubert, en 1763; Ange Magni, en 1766; — Sulpice Hervé, en 1773; — Hyacinthe Lihoreau, en 1778; — Bernard-Chatain, en 1784-89.

MALADRERIE ET HÔTEL-DIEU. — Divers titres constatent l'existence, à Châteaurenault, au XIII<sup>e</sup> siècle d'une maladrerie ou léproserie, et d'un Hôtel-Dieu formant deux établissements distincts. Par son testament, en date de 1291, Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois et de Chartres, légua à l'Hôtel-Dieu une somme de vingt livres et deux sols de rente, et à la maladrerie vingt sols de rente, à prendre sur le *festage* de Châteaurenault. Par la suite, la maladrerie fut réunie à l'autre établissement. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce dernier, n'ayant pas un revenu suffisant, était presque entièrement délaissé; les bâtiments tombaient en ruines. Par actes des 24 décembre 1779 et 10 janvier 1781, il fut reconstitué par Nicolas-Clément Leduc, prieur-curé de Saint-André, Emmanuel Peltreau, contrôleur ordinaire des guerres, et Anne Peltreau, sa femme; Marie-Anne Nepveu, veuve de Bon-Jacques Peltreau de la Gasserie; et Marie-Madeleine Savée, veuve de Pierre Peltreau-Grandmaison. On y joignit une école gratuite pour les garçons et pour les filles. Le roi, par des lettres patentes délivrées en 1781, approuva cette fondation. En 1791, l'établissement était tenu par les sœurs de Charité de Montoire. La dernière supérieure fut Radégonde du Perthuis (1793).

Les bâtiments furent affectés au logement de la gendarmerie depuis l'an VIII jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1858. A cette dernière époque la municipalité rétablit l'Hôpital, qui possède aujourd'hui six lits et un revenu de 5,300 francs environ.

Les registres d'état-civil de Châteaurenault commencent le 23 novembre 1542.

CURÉS DE CHATEAURENAULT. — Michel Leportier, 1452. — Papin, 1543. — Ravey, 1595. — Longueil, 1597. — Boucher, 1601. — André Seilatz, 1625. — Charron, 1631. — René Croissant, 1641. — Jean Chévrier, 1651. — Pierre Serpin, 1663. — Pierre Beziau, 1702. — Douin, 1706. — Mathieu Lyon, 1711. — Mathurin Cormery, 1745, décédé le 2 septembre 1768. Il fut inhumé dans le chœur de l'église. — Nicolas-Clément Leduc, 1768, 1782. — Nicolas Mangin, curé constitutionnel, 1793. — Michau, 1801. — Charles-Xavier Chesneau, 1807, décédé le 4 octobre 1832. — Louis Bourbon, 1832-38 — François Charbonneau, 1838-44. — François Brocherieux aîné, chanoine honoraire, 1844, décédé le 2 juin 1876. — Stanislas Hersand, juillet 1876, actuellement en fonctions (1879).

On ne sait comment était appelé le territoire de Châteaurenault avant la construction du château, qui fut élevé au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. D'après le P. Anselme et Ménage, dont l'opinion est d'ailleurs conforme à un passage de l'ouvrage intitulé *Gesta consulum Andegavensium*, cette fondation serait due à Geoffroy de Château-Gonthier, qui aurait donné à la forteresse le nom de son fils Renault (*Castrum ex nomine filii Castrum Reginaldi vocari præcepit*).

Cette dernière assertion n'a pas été acceptée par d'autres écrivains qui se sont occupés de cette localité. Le rédacteur de l'*Annuaire d'Indre-et-Loire* de 1802, entre autres, prétend que Geoffroy aurait nommé le château Château Regnault, en mémoire de Renault, son père, mort en Palestine.

D'un autre côté, quelques auteurs se sont trompés, en supposant que le nom primitif du lieu dont il s'agit était *Caramentum* (*Carament*, ou *Chérament*), ou encore *Villa Moranni* (Morand). Un coup d'œil jeté sur nos cartes eut suffi pour leur démontrer leur erreur et leur prouver que Chérament et Morand sont deux localités différentes et parfaitement distinctes de Châteaurenault. V. *Chérament* et *Morand*.

Incendié vers 1140 par Sulpice II d'Amboise, le château fut réédifié, quelques années après, par Thibault de Champagne, comte de Blois et de Chartres, qui fit élever le donjon dont on voit encore aujourd'hui les ruines. Au XV<sup>e</sup> siècle, ses fortifications furent réparées et augmentées. A cette époque remonte la porte qui se trouve à l'est du manoir et par laquelle on ne pouvait passer autrefois qu'en traversant un pont-levis. Les constructions qui existent aujourd'hui au-dessous de la grande tour forment un assemblage de divers styles se plaçant entre les XV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Elles ont été réparées par leur propriétaire actuel, M. Calmon, sénateur.

La place était considérée comme étant l'une des plus importantes de la Touraine. Aussi les rois s'étaient-ils réservé le privilège d'y mettre des

capitaines-gouverneurs particuliers. En 1436, le capitaine était le chevalier des Croix. Un gentilhomme breton nommé Sarhouet y commandait en 1589.

Châteaurenault fut d'abord une châtellenie, ayant le droit de haute, moyenne et basse justice, de laquelle relevaient dix-sept paroisses. Il fut érigé en marquisat, en décembre 1620, en faveur d'Albert Rousselet, seigneur de la Pardieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Cette érection fut confirmée par lettres du mois d'avril 1704, en faveur de Dreux Rousselet.

Jusqu'en 1370, la justice de cette châtellenie resta dans le ressort du bailliage de Touraine. Des lettres patentes, données au mois de juin de cette année, décidèrent qu'à l'avenir elle dépendrait du comté de Blois et qu'elle ressortirait du bailliage de Beu.

A partir de son érection en marquisat le domaine releva du roi, à cause de la tour du Louvre.

Le seigneur de Châteaurenault était tenu de fournir, tous les ans, pendant la première semaine de carême, un millier de harengs aux religieux de l'abbaye de l'Étoile.

#### SEIGNEURS DE CHATEAURENAULT.

I. — Geoffroy de Château-Gonthier, premier seigneur de Châteaurenault, mourut vers 1040, laissant de Beatrix, un fils unique, Renault, qui suit.

II. — Renault, ou Regnaud fonda, en 1066, le prieuré de Saint-André de Châteaurenault. Il concéda à l'abbaye de Saint-Julien une certaine étendue de terrain, près des fossés du château, pour y construire des maisons. Sa femme, mentionnée dans une charte de 1066, se nommait Elisabeth, ou Isabelle. Il eut deux enfants : Regnaud, mort en bas âge, et Guicher, qui suit. Un fils naturel de Renault, nommé Letbert, est cité dans une charte de Marmoutier de 1062.

III. — Guicher, seigneur de Châteaurenault, fit le voyage de Rome en 1075. Par une charte du mois de juin 1080, il exempta les religieux de l'abbaye de Vendôme des droits de *rouage* (*rotagium*) qu'il avait exigé jusque-là des hommes de ce monastère. Voici le texte de cette charte :

*Noverint habitatores hujus loci Sanctæ Trinitatis quod Guicherus de Castello quod dicitur Rainaldi dimisit et quietam perpetualiter clamavit domino Deo et monasterio Vendocini consuetudinem quamdam quam vulgo rotagium appellatur quam exigebat ab hominibus Sanctæ Trinitatis non quidem recte, et sicut mos est secularibus facere ubi non est persona potentior qui possit vel velit ab injustis eos invasionibus prohibere. Accipiebat autem hoc ab omnibus predicti loci hominibus quaque versum in terram suam exirent pro aliquo conductu feni aut alterius rei caris sive quadrigis cum bobus faciendo; capiebat vero*

*de carro quatuor denarios, de quadriga duos denarios. Is itaque Dei tandem timore compunctus non vi alicujus personæ coactus quirpivit predictam domino Deo, sicut dictum est, consuetudinem, die quadam cum esset in calciala stagni quod est dejuxta castrum suum et vocatur de Prato Dominico. Fecit autem hoc aliquantum sub monitione et precario Adellemi, monachi, qui tunc obedientiam Pruneti procurabat, audiente ipso et famulo ejus Fulcherio, Guarino quoque filio Tedelini et Otgerio procuratore suo propter hoc ipsum ad se ibidem vocato ut audiret et sciret quod umquam amplius rotagium ab hominibus Sancte Trinitatis exigeret neque reciperet etiam si ei ab aliquo offerretur. Actum apud Castellum Rainaldi, anno Incarnationis Dominicæ MLXXX mense junio, xv diebus ante festivitatem Sancti Johannis Baptiste.*

Guicher eut quatre enfants : Geoffroy, mort jeune ; Guicher, qui suit ; Renault, dont on parlera plus loin ; et Perronnelle, femme de Foulques, dit l'Oison, comte de Vendôme.

IV. — Guicher, seigneur de Châteaurenault, donna aux religieux de Marmoutier, en 1102, la terre de Neuville, et leur concéda le droit de conduire leurs porcs dans ses forêts.

V. — Renault II, frère du précédent, fit un don à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches en 1140. Il mourut peu de temps après.

VI. — Josselin d'Auneau devint seigneur de Châteaurenault, par suite de son mariage avec Sybille, fille unique et héritière de Renault II. Il mourut vers 1144.

VII. — Thibault de Champagne, comte de Blois, sénéchal de France, fut seigneur de Châteaurenault par son mariage avec Sybille, veuve de Josselin d'Auneau. En 1183, il donna à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches une rente de deux muids de blé à percevoir sur ses moulins de Châteaurenault. Il épousa, en secondes noces, Alix de France, fille de Louis le Jeune et d'Aliénor de Poitou, et mourut en 1191, au siège d'Acre. Il eut sept enfants : Thibault, Philippe et Henri, morts en bas âge ; Louis, qui suit ; Marguerite, comtesse de Blois ; Elisabeth, comtesse de Chartres, et Alix.

VIII. — Louis de Champagne, seigneur de Châteaurenault, est cité dans des chartes de 1190, 1194 et 1202. Dans cette dernière année, avant de partir pour la Terre-Sainte, il donna à l'abbaye de Marmoutier une rente de vingt livres, pour entretenir la chapelle de Pontigeon, qu'il avait fondée. Il fut tué à la bataille d'Andrinople le 14 avril 1205. De son mariage avec Catherine, comtesse de Clermont, il eut : Raoul et Jeanne, morts jeunes, et Thibault, qui suit.

IX. — Thibault de Champagne, comte de Blois, de Clermont et de Chartres, seigneur de Châteaurenault, figure dans une charte de l'abbaye de Marmoutier de 1207. Il épousa, en premières

noces, Mahaut, fille de Robert I<sup>er</sup>, comte d'Alençon, et de Jeanne de la Guerche, et, en secondes noces, Clémence, fille de Guillaume des Roches, sénéchal de Touraine. Il mourut sans enfants. Tous ses biens passèrent, par héritage, aux mains d'Élisabeth et de Marguerite de Champagne, ses tantes, filles de Thibault de Champagne. Élisabeth eut la terre de Châteaurenault en partage.

X. — Sulpice III d'Amboise, seigneur d'Amboise, de Chaumont, de Montrichard, puis de Châteaurenault, du chef de sa femme, Elisabeth de Champagne, mourut en 1218 et eut sa sépulture dans l'église de Saint-Florentin d'Amboise. Il eut deux enfants : Hugues, mort en bas âge, et Mathilde, qui suit.

XI. — Mathilde d'Amboise, dame de Châteaurenault, de Montrichard, de Chaumont et de Limeray, épousa, en premières noces, Richard, vicomte de Beaumont, et, en secondes noces, Jean II, dit le Bon, comte de Soissons. Elle mourut sans enfants en 1256. Vers 1240, elle avait cédé la châtellenie de Châteaurenault et la forêt de Blemares à Marie d'Avesnes, sa cousine germaine, femme de Hugues de Châtillon.

XII. — Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul et de Blois, seigneur de Châteaurenault, du chef de sa femme, Marie d'Avesnes, comtesse de Blois, fille unique et héritière de Gauthier, seigneur d'Avesnes, et de Marguerite de Champagne, mourut le 9 avril 1248, laissant trois enfants : Jean, qui suit ; Guy, comte de Blois et de Saint-Paul, décédé le 12 mars 1289 ; Gaucher, seigneur de Crécy et de Crévecœur, mort en 1261 ; et Hugues, mort, sans postérité, en 1255. — Marie d'Avesnes mourut en 1241 et fut inhumée dans l'abbaye de Pont-aux-Dames. Hugues de Châtillon avait épousé, en premières noces, N. de Bar, fille de Thibaud, comte de Bar, et d'Isabeau de Bar-sur-Seine. Après la mort de Marie d'Avesnes il épousa Mahaut de Guines, fille d'Arnaut II, comte de Guines, et de Béatrix de Bourbourg. Il n'eut pas d'enfants de ces deux mariages.

XIII. — Jean de Châtillon, comte de Blois et de Chartres, seigneur de Châteaurenault, épousa Alix de Bretagne, fille de Jean I, comte de Bretagne et de Richemont, et de Blanche de Champagne-Navarre, et en eut une fille unique, Jeanne, mariée à Pierre de France. Il mourut le 28 juin 1279 et eut sa sépulture dans l'église abbatiale de la Guiche.

XIV. — Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois et de Chartres, épousa, en 1272, Pierre de France, duc d'Alençon, fils de saint Louis. Par lettres du mois de mars 1277, sa mère, Alix de Bretagne, lui donna la terre de Châteaurenault et d'autres domaines. Jeanne de Châtillon fit son testament en 1291 et mourut le 17 janvier 1292, sans laisser d'enfants. Voici un extrait de son testament, contenant des clauses en faveur des habitants et des établissements hospitaliers de Châteaurenault :

« Je donne as puvres mesnagers de la Chaste-



« lerie de Chasteau Renault ccccl l., et s'il ave-  
 « nait par aucune indulgence que ils n'en pois-  
 « sent joir finalement je veill qu'ils soient à  
 « l'Ostel Dieu de Chasteau Renault, en telle  
 « forme comme il est dict des mesnagers de  
 « Blois.

« *Item*, as poures puceles marier ou mestre en  
 « religion, de la dite Chastelerie, cc l.

« *Item*, as poures gentils fames de la dite  
 « Chastelerie, cc l.

« *Item*, à l'Ostel-Dieu de Cheteau Renault,  
 « xx l. pour acheter necessitez a poures ma-  
 « lades, et 2 s. de rente à prendre sur mon fes-  
 « tage de Cheteau Renault, à les soustenir, de la  
 « manière qu'il est dit de l'Ostel Dieu de la  
 « Ferté.

« *Item*, à la maladrerie de Cheteau Renault  
 « xx s. de rente sur le festage.

« *Item*, as poures mesnagers, pour puceles  
 « marier, ou mettre en religion, et as poures  
 « gentils fames, des fiez et des rerefiez de ma  
 « terre de Blesays, Cheteau Renaut, de Remo-  
 « rentin et de Millancey m. c. l.

« *Item*, à tous les chapellains de tous mes  
 « chasteaus et de toutes mes mesons de Dunois,  
 « de Blesays, de Cheteau Renaut, de Remorentin  
 « et de Millancey xl l. et leur requerra l'en  
 « messes et oroisons pour l'ame de moi. »

Les biens de Jeanne de Châtillon passèrent aux  
 mains de Hugues de Châtillon, son cousin ger-  
 main.

XV. — Hugues de Châtillon, comte de Blois et  
 de Dunois, seigneur de Châteaurenault, fils de  
 Guy de Châtillon, comte de Saint-Paul, et de  
 Mahaut de Brabant, épousa Béatrix de Flandre,  
 fille de Guy de Dampierre, comte de Flandre,  
 pair de France, et d'Isabelle de Luxembourg.  
 Il mourut vers 1303, laissant deux enfants : Guy,  
 dont on parlera plus loin, et Jean. Dans le par-  
 tage de la succession paternelle Jean eut les terres  
 de Millançay et de Châteaurenault.

XVI. — Jean de Châtillon, seigneur de Châteaurenault et de Millançay, mourut sans posté-  
 rité vers 1332.

XVII. — Guy de Châtillon, comte de Blois et  
 de Dunois, fut seigneur de Châteaurenault après  
 la mort de son frère. En octobre 1298, il épousa  
 Marguerite de Valois, fille de Charles de France,  
 comte de Valois, d'Alençon et de Chartres, et en  
 eut trois enfants : Louis, qui suit; Charles, dit le  
 Saint, duc de Bretagne, et Marie, qui fut mariée,  
 en premières noccs (1334), à Raoul, duc de Lor-  
 raine, et, en secondes noccs, à Frédéric, comte de  
 Linange. — Guy de Châtillon mourut en 1342 et  
 fut inhumé dans l'abbaye de la Guiche.

XVIII. — Louis de Châtillon, premier du nom,  
 comte de Blois, de Soissons et de Dunois, sei-  
 gneur de Châteaurenault, fut tué à la bataille de  
 Crécy en 1346. De son mariage avec Jeanne de  
 Hainaut, dame de Chimay, fille de Jean de Hai-  
 naut, seigneur de Beaumont et de Condé, et de

Marguerite de Soissons, il eut trois enfants :  
 1° Louis, qui suit; 2° Jean; 3° Guy.

XIX. — Louis de Châtillon, deuxième du nom  
 comte de Blois, de Dunois et de Soissons, sei-  
 gneur de Châteaurenault et d'Avesnes, mourut  
 sans postérité en 1372 et eut sa sépulture dans  
 l'église de Saint-Sauveur de Blois.

XX. — Jean de Châtillon III, frère du précé-  
 dent, duc de Gueldres, comte de Blois et de Du-  
 nois et seigneur de Châteaurenault, épousa, en  
 1372, Marguerite de Gueldres, fille de Renaud,  
 premier du nom, duc de Gueldres, veuve de  
 Godefroy de Heinsberg et de Jean, comte de  
 Clèves. Il n'eut pas d'enfants de ce mariage. Il  
 laissa deux enfants naturels : Jean, seigneur de  
 Trelon, et Guy, seigneur de Haffen.

XXI. — Guy de Châtillon, frère du précédent,  
 comte de Soissons et de Blois et seigneur de Châteaurenault, épousa Marie de Namur, fille de  
 Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Namur, et de Catherine  
 de Savoie. De ce mariage naquit un fils unique,  
 Louis, marié, le 29 mai 1386, à Marie de Berry,  
 et qui mourut sans enfants le 15 juillet 1391. Par  
 acte passé au mois d'octobre de cette même année,  
 Guy de Châtillon vendit la terre de Châteaurenault à Louis de France, *au prix de deux cents mille francs d'or, de bon or et de bon poix du coing du roy*. Il mourut le 22 décembre 1397.

XXII. — Louis de France, duc de Touraine et  
 d'Orléans, comte de Valois, d'Asi, de Dunois, de  
 Beaumont-sur-Oise, d'Angoulême et de Blois et  
 seigneur de Châteaurenault, né à Paris le 13 mars  
 1371, mourut le 23 novembre 1407. Il était le se-  
 cond fils de Charles V, roi de France, et de  
 Jeanne de Bourbon. De son mariage avec Valen-  
 tine de Milan, fille de Jean Galeas Visconti, duc  
 de Milan, et d'Isabelle de France, il eut plusieurs  
 enfants, entre autres, Charles, duc d'Orléans, qui  
 suit; Philippe, comte de Vertus, décédé en 1420;  
 Jean, comte d'Angoulême, et Marguerite, mariée  
 à Richard de Bretagne, comte d'Étampes, et dé-  
 cédée le 24 avril 1466.

XXIII. — Charles, duc d'Orléans et de Milan,  
 comte de Valois, de Blois et de Beaumont, seigneur  
 de Châteaurenault, se trouva à la bataille d'Azin-  
 court, où il fut fait prisonnier (1415). Emmené en  
 Angleterre, il resta enfermé dans une forteresse  
 jusqu'en 1440, époque à laquelle la liberté lui fut  
 rendue moyennant une rançon considérable. Il  
 mourut à Amboise le 4 janvier 1465. Son corps,  
 déposé d'abord dans l'église de Saint-Sauveur de  
 Blois, fut transporté dans l'église des Célestins de  
 Paris, le 21 février 1504. En 1442, il avait vendu,  
 avec faculté de rachat, la terre de Châteaurenault  
 au suivant.

XXIV. — Jean de Daillon, comte du Lude,  
 vicomte de Domfront, conseiller et chambellan  
 du roi (1443), bailli de Cotentin, gouverneur du  
 Dauphiné, épousa, en premières noccs, Renée,  
 dame de Fontaines (28 juin 1443), et, en secondes  
 noccs (le 18 août 1459), Marie de Laval, fille de

Guy de Laval, gouverneur et sénéchal d'Anjou, et de Charlotte de Sainte-Maure. Du premier mariage il eut : Renée, dame de Fontaines; du second : Jacques, baron du Lude et de Sautray; François, seigneur de la Crotte, capitaine de cinquante hommes, mort en 1512; Louise, mariée à André de Vivonne, seigneur de la Chataigneraie; et Jeanne, femme de Jacques de Miolans.

XXV. — Charles, duc d'Orléans, ci-dessus nommé, retira la terre de Châteaurenault des mains de Jean de Daillon et la vendit, par acte du 29 mars 1449, à Jean, bâtard d'Orléans, au prix de 20,000 écus d'or.

XXVI. — Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Châteaurenault, de Fréteval, Marchenoir, la Ferté-Vineuil, etc., grand chambellan de France, lieutenant-général en Guienne, était fils naturel de Louis de France, duc d'Orléans, et de Mariette d'Enghien. Il mourut à Lay, près Paris, le 24 novembre 1468 et fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Cléry. Il avait épousé, en premières noces, Marie Louvet, fille de Jean Louvet, président de la Chambre des comptes et aides de Provence; et, en secondes noces, Marie de Harcourt, fille de Jacques de Harcourt II, baron de Montgomery, et de Marguerite de Melun. Du second mariage il eut : 1° Jean, qui suit; 2° François, dont on parlera plus loin; 3° Marie, qui épousa, le 14 août 1466, Louis de la Haye, seigneur de Beaumont, et mourut à Paris le 24 mai 1517; 4° Catherine, mariée, par contrat du 16 mai 1468, à Jean de Sarrebruck, comte de Roucy. — Marie de Harcourt mourut à Chouzé-sur-Loire le 1<sup>er</sup> septembre 1464. Son corps fut transporté à l'église Notre-Dame de Cléry.

XXVII. — Jean d'Orléans fut seigneur de Châteaurenault du vivant de son père. Par acte du 27 août 1450, son parrain, Charles, duc d'Orléans, lui donna dix mille écus sur le prix d'acquisition de la terre de Châteaurenault. Il mourut vers 1470, sans avoir été marié.

XXVIII. — François d'Orléans, premier du nom, frère du précédent, comte de Dunois, de Longueville, de Tancarville et de Montgomery, vicomte de Melun et seigneur de Châteaurenault après la mort de Jean d'Orléans, mourut à Châteaudun le 25 novembre 1491. Par contrat du 15 juillet 1466, il avait épousé Agnès de Savoie, fille de Louis, duc de Savoie, et d'Anne de Chypre. De ce mariage il eut : 1° François, qui suit; 2° Louis, dont on parlera plus loin; 3° Jean, cardinal, archevêque de Toulouse, décédé le 24 septembre 1533; 4° Anne, mariée, par contrat du 10 août 1494, à André de Chauvigny, seigneur de Chauvigny et de Châteauroux, vicomte de Brosse, et décédée en 1499.

XXIX. — François d'Orléans, deuxième du nom, duc de Longueville, comte de Dunois, de Montgomery et de Tancarville, vicomte de Melun, connétable de Normandie et grand chambel-

lan de France, mourut le 12 février 1512 et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Cléry. De son mariage, contracté le 6 avril 1505, avec Françoise d'Alençon, il eut deux enfants : 1° Jacques, mort en bas âge; 2° Renée, qui suit.

XXX. — Renée d'Orléans, comtesse de Dunois, de Montgomery et de Tancarville, dame de Châteaurenault, mourut le 23 mai 1515, âgée de sept ans, et fut inhumée dans l'église des Célestins de Paris. Ses biens passèrent à son oncle, Louis d'Orléans.

XXXI. — Louis d'Orléans, premier du nom, duc de Longueville, prince de Chateilaillon, marquis de Rothelin, comte de Neufchâtel, de Dunois, de Montgomery et de Tancarville, vicomte de Melun, de Montreuil et d'Abbeville, seigneur de Châteaurenault et de Parthenay, gouverneur de Provence, grand chambellan de France, fit son testament le 31 juillet 1516 et mourut le lendemain. De son mariage, contracté en 1504, avec Jeanne de Hochberg, marquise de Rothelin, fille de Philippe, marquis d'Hochberg, comte de Neufchâtel, et de Marie de Savoie, il eut : 1° Claude, qui suit; 2° Louis, dont on parlera plus loin; 3° François; 4° Charlotte, mariée, par contrat du 17 septembre 1528, à Philippe de Savoie, duc de Nemours, et décédée à Dijon le 8 septembre 1549. — Jeanne de Hochberg mourut à Espoisses, en Bourgogne, le 21 septembre 1543.

XXXII. — Claude d'Orléans, duc de Longueville, comte de Neufchâtel, de Dunois et de Tancarville, grand chambellan de France, lieutenant-général des armées du roi, fut tué au siège de Pavie le 9 novembre 1524. Il eut un fils naturel, Claude, qui épousa Marie de la Boissière. Ses biens passèrent à Louis, son frère.

XXXIII. — Louis d'Orléans, deuxième du nom, duc de Longueville, comte de Dunois et de Neufchâtel, marquis de Rothelin et seigneur de Châteaurenault, grand chambellan de France, épousa, le 4 août 1534, Marie de Lorraine, fille de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon. Il eut deux enfants : 1° François, qui suit; 2° Louis, mort en bas âge. Il mourut avant 1538. Sa veuve contracta un second mariage avec Jacques V, roi d'Écosse, et décéda le 10 juin 1561.

XXXIV. — François d'Orléans, troisième du nom, duc de Longueville, souverain de Neufchâtel, comte de Dunois, grand chambellan de France, mourut à Amiens le 25 septembre 1551, sans avoir été marié. Ses biens passèrent à Léonor d'Orléans, marquis de Rothelin, son cousin germain.

XXXV. — Léonor d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, souverain de Neufchâtel, marquis de Rothelin, comte de Dunois et de Tancarville, seigneur de Châteaurenault, gouverneur de Picardie, grand chambellan de France, fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin en 1557, et se distingua à celle de Moncontour en 1569. I

mourut à Blois en 1573, et eut sa sépulture dans l'église de Châteaudun. Par contrat du 2 juillet 1563, il avait épousé Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, fille de François de Bourbon, comte de Saint-Paul et veuve de François de Clèves II, duc de Nevers, et de Jean de Bourbon, duc d'Enghien. De ce mariage sont issus : 1° et 2° deux fils du nom de Charles, morts en bas âge; 3° François, duc de Fronsac et de Château-Thierry, comte de Saint-Paul, gouverneur de Tours, de Blois et d'Orléans, grand maître de France et gouverneur de Picardie, décédé le 7 octobre 1631; 4° Léonor, mort jeune; 5° Catherine, décédée en 1638, sans avoir été mariée; 6° Antoinette, femme de Charles de Gondy, qui suit; 7° Marguerite, morte le 13 septembre 1615; 8° Éléonor, qui épousa, en 1596, Charles de Matignon, comte de Thorigny, lieutenant-général en Basse-Normandie.

XXXVI. — Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle, seigneur de Châteaurenault, par suite de son mariage avec Antoinette d'Orléans, qui avait eut cette terre en dot, fut nommé général des galères de France, par lettres du 24 juin 1579. Il mourut en 1596. Il était fils d'Albert de Gondy, duc de Retz, maréchal de France, et de Claude-Catherine de Clermont.

XXXVII. — Henri de Gondy, fils unique du précédent, duc de Retz et de Beaupréau, marquis de Belle-Isle, pair de France, chevalier des ordres du roi, né en 1590, épousa Jeanne de Scepeaux, fille de Guy de Scepeaux, cinquième du nom, duc de Beaupréau, et de Marie de Rioux. Il eut deux filles : Catherine, mariée à Pierre de Gondy, comte de Joigny, son cousin, — et Marguerite, qui épousa, en 1645, Louis de Cossé, duc de Brissac, pair de France. — Henri de Gondy mourut le 12 août 1659. Par acte du 25 mai 1618, il avait cédé, par échange, la terre de Châteaurenault à Albert Rousselet.

XXXVIII. — Albert Rousselet, chev., seigneur, puis marquis de Châteaurenault, seigneur de la Pardieu, Noyers, la Blanchardaye, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur de Belle-Isle et de Macheoul, obtint l'érection de Châteaurenault en marquisat, par lettres patentes de décembre 1620. Il fit son testament le 19 janvier 1621. Par contrat du 1<sup>er</sup> avril 1585, il avait épousé Madeleine le Maréchal, dame de Noyers, dont il eut François Rousselet, qui suit.

XXXIX. — François Rousselet, marquis de Châteaurenault, lieutenant au régiment des Gardes, rendit hommage pour cette terre le 24 juillet 1629. Il mourut le 11 décembre 1677, laissant de son mariage, contracté le 22 mars 1622, avec Louise de Compans, fille de Noël de Compans, seigneur d'Arcy, et de Louise Dreux : 1° François, qui suit; 2° Albert, abbé de Pornic, décédé en décembre 1647; 3° Balthazar, abbé de Fontaines-les-Blanches et de Landevencoh ;

4° François-Louis, dont on parlera plus loin; 5° Henriette, née en 1626; 6° et 7° Madeleine et Claude, religieuses au Boulay; 8° et 9° Louise et Anne, religieuses à Beaumont-les-Tours. — Louise de Compans mourut à Châteaurenault le 22 octobre 1668.

XL. — François Rousselet, marquis de Châteaurenault, lieutenant au régiment des Gardes, mourut en décembre 1681, laissant dix enfants de son mariage, contracté le 24 janvier 1658, avec Marie Le Gay, fille de Jean Le Gay, Éc., seigneur de la Poissonnière et de la Giraudière, et de Renée-Jacques de la Hurlière : 1° Albert-François, qui suit; 2° Henri-Charles, abbé de Pornic, décédé en avril 1693; 3° Louis, enseigne de vaisseau, mort en mars 1684; 4° Balthazar, chevalier de Malte, décédé en 1704; 5° Dreux, dont on parlera plus loin; 6° Louise, abbesse de Port-Royal, décédée le 25 août 1710; 7° Marie-Françoise, religieuse au Boulay; et trois autres filles, Thérèse, Anne et Jeanne-Perrine-Marguerite qui prirent le voile dans l'abbaye de Beaumont-les-Tours.

XLI. — Albert-François Rousselet, marquis de Châteaurenault, colonel du régiment de Cambresis, mourut à Casal, en septembre 1693, sans avoir été marié. Balthazar, frère d'Albert-François, auquel revenait le marquisat, renonça à ses droits en faveur de son autre frère, Dreux.

XLII. — Dreux Rousselet, marquis de Châteaurenault, gouverneur de Redon, mourut sans alliance en septembre 1704, par suite des blessures qu'il avait reçues au combat naval de Velez-Malaga. Par lettres du mois d'avril 1704, l'érection de la terre de Châteaurenault en marquisat avait été confirmée en sa faveur. Ce marquisat passa à François-Louis, son oncle.

XLIII. — François-Louis Rousselet, marquis de Châteaurenault, né le 22 septembre 1637, capitaine de vaisseau (1664), chef d'escadre (1673), lieutenant-général des armées navales (1688), vice-amiral, maréchal de France (14 janvier 1703), chevalier des ordres du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, mourut à Paris le 15 octobre 1716. Par contrat du 30 juillet 1684, il avait épousé Marie-Anne-Renée de la Porte, dont il eut : 1° François-Louis-Ignace, tué au combat de Malaga le 24 août 1704; 2° Anne-Albert, né le 22 février 1672, chevalier de Malte; 3° Emmanuel, qui suit; 4° Anne-Marie Dreuse, mariée le 22 mai 1710, à Louis-Jean-Baptiste Goyon de Matignon, fils de Charles-Auguste Goyon de Matignon, maréchal de France, et de Marie-Élisabeth Berthelot.

François-Louis Rousselet fut inhumé dans l'église de Saint-Sulpice de Paris. On déposa son cœur dans la chapelle des Récollets de Châteaurenault.

XLIV. — Emmanuel Rousselet, marquis de Châteaurenault, comte de Crozon, vicomte d'Artois et de Mordelles, seigneur de la Poissonnière, la Giraudière, etc., capitaine de vaisseau, lieute-

nant-général de la Haute et Basse-Bretagne, chevalier de Saint-Louis, épousa, en premières noces, le 18 février 1713, Marie-Émilie de Noailles; et, en secondes noces, le 18 juillet 1724, Anne-Julie de Montmorency, fille de Léon de Montmorency, marquis de Fosseux, colonel du régiment de Forêts, lieutenant-général au pays Chartrain, et de Marie-Madeleine-Jeanne de Poussemothe de l'Estaille. De ce mariage il eut : Marie-Anne, née le 20 octobre 1726, et Marie-Charlotte, née le 20 septembre 1728, mariée, le 25 juin 1752, à François de Varagne, marquis de Belessat. — Emmanuel Rousselet mourut le 1<sup>er</sup> mai 1739.

XLV. — Jean-Baptiste-Charles-Henri, comte d'Estaing, marquis de Saillans, vicomte de Revel, devint marquis de Châteaurenault, par suite de son mariage, contracté le 13 février 1746, avec Marie-Anne Rousselet. Il fut lieutenant-général des armées du roi, vice-amiral de France, gouverneur de Saint-Domingue, puis gouverneur de Touraine après la mort du duc de Choiseul (1785). En 1789, il comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de cette province. Condamné à mort par le tribunal Révolutionnaire, il périt sur l'échafaud le 29 avril 1793. Né en 1729, il était fils de Charles-François d'Estaing, marquis de Saillans, et de Marie-Henriette Colbert de Maulévier.

En 1793, la terre de Châteaurenault, en déduisant une partie de la forêt située dans la commune de Villechauve, était estimée 1,600,000 livres.

A cette même époque, comme on l'a vu plus haut, la ville était le chef-lieu d'un district. Il y avait aussi un tribunal, établi en exécution des décrets de l'Assemblée nationale des 16 et 25 août et 2 septembre 1790. Le directoire était ainsi composé : De la Mardelle, président; Péan, vice-président; Devauze, Lefrique et Cadiou, membres; Barré, procureur syndic; Gardien le jeune, secrétaire. — Membres du Conseil : Remy-Belle, Menard, fils, Ducher, Bruère, Valin, fils, Regnard; Barré, procureur-syndic; Gardien, le jeune, secrétaire; Gardien, père, trésorier.

Voici les noms des membres du tribunal : Thuraud, président; Bodin, Rondeau-Châteauroux, Truguet, Habert, juges; Gardien, le jeune, Couturier-Buisson, Menard, fils, et Regnard, membres; Cassin, commissaire-national; Chabert, greffier.

De plus, il existait une maîtrise des eaux et forêts ayant son tribunal particulier, deux justices de paix, l'une dite *intra muros*, l'autre *extra muros*, et un Bureau de conciliation ainsi composé : Emmanuel Peltreau, l'ainé, président; Froger, Gibert, Belle, Mangin et Yvon, membres.

La ville de Châteaurenault a pour armoiries : *De gueules, au château d'argent.*

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le sceau de la châtellenie était : *De... à trois pals de vair, au chef de...*

MAIRES DE CHATEAURENAULT. — Jean-Michel

Truguet, 1792. — Médard-Louis Couturier-Buisson, 1793. — Debure, 1801. — Pierre-Gervais Pesson, 1802, 29 décembre 1807, décédé le 6 février 1810. — René-Michel Peltreau, 23 février 1810. — Charles-François Valin, 28 mai 1817, 1<sup>er</sup> août 1821, décédé le 10 août 1832. — Allard, octobre 1831, 27 novembre 1834, 16 juin 1837. — Alphonse-Frédéric Pesson, 21 janvier 1842, 14 août 1846, mai 1871, février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., titres de Saint-Julien, de Fontaines-Blanches et de Marmoutier, C, 877; E, 22, 23, 119; G, 14, 21, 43; Biens nationaux. — Pouillé de l'archevêché de Tours (1648), 55, 78. — Martyrol. S. Juliani (Bibl. de Tours, manuscrit 1279). — Almanach de Touraine, 1778, 1783. — L. Delisle, Catalogue des actes de Philippe-Auguste, 132. — Duvergier, Mém. historique. — D. Martène, Hist. de Marmoutier, I, 303. — Ménage, Hist. de Sablé, 44, 95, 96, 101. — Cartulaire de la Trinité de Vendôme (Bibl. de Tours, manuscrit 1195). — Mém. de Miromesnil (dans le Diction. topographique du diocèse du Mans, par le Paige, I, xvij). — De Waroquier, Tableau de la noblesse, I, 123. — A. Duchesne, Hist. de la maison de Chatillon, 177 et preuves, 75. — Registres d'état-civil de Châteaurenault. — D. Marteau, Voyage littéraire, 180. — La Chesnaye-des-Bois et Badiet, Diction. de la noblesse, XVII, 820. — C. Chevalier, Promenades pittoresques en Touraine, 587. — Ordonnance des rois de France, V, 697. — La Roque, Hist. de la maison de Harcourt, I, 716. — Liber compos, 111. — Liber de servis, charte LXIII. — Gallia christiana, XIV (instrum.) p. 84. — Bruzen de la Martinière, Diction. géographique, I, 334. — S. et L. de Sainte-Marthe, Hist. géneal. de la maison de France, I, 720. — Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire (1840). — Panorama pittoresque de la France (Dép. d'I.-et-L.), p. 6. — Tableau de la généralité de Tours (Bibl. de Tours, manuscrit 1212). — Chalmel, Hist. de Tour., III, 52 et suiv. — Recueil des historiens des Gaules, X. — Notit. gall., 136. — Rôle des fiefs de Touraine. — Dufrementel, Coutumes de Touraine, I, 563. — Archives du château de Pierrefitte. — Catalogue des archives Joursanvault, II, 163, 174. — M. Z., Top. Galliz, p. 19. — Morning Herald du 9 novembre 1843. — D. Housseau, II, 452, 653, 654, 693; III, 800 bis, 802; IV, 1210; V, 1963; VI, 2049, 2072, 2076, 2108, 2160, 2643, 2676; VII, 3255; IX, 3788; XII, 6480, 6485, 6490, 6491, 6525, 6669, 6706, 8304; XIV. — Mém. de la Soc. archéol. de Tour., II, 22, 72; V, 265; IX, 188, 198; X, 95, 237; XI, 306, 310; XIII, 175; Bulletin de la même Société (1868), p. 37. — A. Joanne, Géographie d'Indre-et-Loire, p. 96. — Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire (1877), p. 72-73. — S. Bellanger, La Touraine ancienne et moderne, 458, 459. — P. Moreau, L'occupation militaire à Châteaurenault et la Commission municipale, Tours, 1871, broch. in-8° de 20 pages. — P. Anselme, Hist. géneal. de la maison de France, I, 205-6-8; III, 214, 318; VI, 26, 27, 94, 97; VII, 651, 934; VIII, 189, 190. — Moréri, Diction. historique, III, 549. — L. Grégoire, Diction. encyclopédique, 451. — La Touraine, histoire et monuments, 467-68. — Notes communiquées par M. l'abbé Hersand, curé de Châteaurenault.

**Châteaurenault** (forêt de). — La plus grande partie de cette forêt se trouve dans les communes de Saunay, de Villechauve et de Villeporcher.

**Châteaurenault** (Pierre de), abbé de

Saint-Julien de Tours, succéda à Geoffroy en 1298. Il mourut vers 1300. — (*Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 343. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de St-Julien*)

**Château-Robin** (le), f., c<sup>ns</sup> de Faye-la-Vineuse, dans le bourg.

**Château-Robin** (le), f., c<sup>ns</sup> de Pont-de-Ruan, près de l'Indre. — *La Motte-aux-Caves-Forts*, xv<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief. Il existe dans ce lieu de vastes cavernes de refuge, au-dessus desquelles se trouve une motte de défense, entourée de fossés. M. Anthoine, professeur d'histoire au Lycée de Tours, a parcouru ces cavernes en 1868, et en a donné une intéressante description qui a été publiée dans le *Bulletin* de la Société archéologique de Touraine. Un plan accompagne cette description. — (Anthoine, *Saché et le Pont-de-Ruan, les grottes-refuges du Château-Robin*, dans le *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (année 1872, p. 262-79).

**Château-Roquet** (le) f., c<sup>ns</sup> de Chambray.

**Château-Roquette** (le gué de), sur le ruisseau de Pont-Thibaut, c<sup>ns</sup> de Thilouze.

**Château-Rouge** (le), f., c<sup>ns</sup> de Meltray.

**Château-Rousset**, f., c<sup>ns</sup> de Mazières, près du ruisseau du Breuil. — *Château-Rousset*, tabl. de recens. de 1872. — *Castrum quod dicitur Rousset*, 1205 (*Chronicon Tur. magnum*, 150). — Ce domaine fut vendu nationalement le 24 germinal an VI, sur N. de Vau, ascendant d'émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Châteauroux** (le donjon de). — Il relevait de la baronnie du Palais archiépiscopal de Tours, à foi et hommage-lige. Le seigneur devait fournir à l'archevêque, chaque fois qu'il allait à Rome, *un sommier avec l'aparaille*, le dit sommier évalué trois cents sols. En 1202, Denise de Deols, veuve d'André de Chauvigny, rendit hommage pour ce fief à Barthélemy de Vendôme, archevêque de Tours. — (*Lib. bon. gentium*, 273. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 515. — *Bulletin monumental*, xxxix, 130.)

**Château-Vert**, f., c<sup>ns</sup> de Chaveignes.

**Château-Vert** (le lieu de), près de la Rochelle, c<sup>ns</sup> de Couziers.

**Château-Vert** (le lieu de), près de la Roche-Pichet, c<sup>ns</sup> de Ligré.

**Château-Vert** (le lieu de), près de Belair, c<sup>ns</sup> de Reignac.

**Château-Vert** (le lieu de), près de la Maison-Brûlée, c<sup>ns</sup> de Saint-Branches.

**Châteauvert**, f., c<sup>ns</sup> de Sainte-Radégonde. — *Châteauvert*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait censivement du fief

de Marmoutier, et devait une rente de cinq sols au curé de Saint-Symphorien qui, de son côté, devait dire tous les ans une messe basse pour le repos de l'âme des ancêtres du propriétaire. Depuis 1696 jusqu'à nos jours, ce domaine a été possédé par la famille Papion. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier, mense séparée*. — Bibl. de Tours, fonds Lambron, n<sup>o</sup> 1496.)

**Châteaux**. V. *Château-la-Vallière*.

**Châteaux** (le lieu des), c<sup>ns</sup> de Bléré, près de l'Aubinière et du chemin de Cormery à Bléré.

**Châteaux** (le lieu des), près des Raffoux, c<sup>ns</sup> de Saint-Flovier.

**Châteaux** (Humbert de), fut bailli de Touraine en 1277, en remplacement de Philippe d'Ydré. Il eut pour successeur Herbert Turpin, en 1278. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 402.)

**Châteigner** (le lieu de), ou le **Jardin**, c<sup>ns</sup> de Cerelles. — Il devait une rente au prévôt d'Oë, 1550. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

**Châteigner** (le), f., c<sup>ns</sup> de Fondettes. — En 1680, elle appartenait à François Lesleu, Éc., gendarme de la garde du roi; — en 1787, à N. du Buisson, négociant. Il y avait, à cette dernière époque, une chapelle que nous voyons mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse*. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14; *terrier de Saint-Julien*.)

**Châteigner** (le), c<sup>ns</sup> de Marray. V. *Châteigner*.

**Châteigner** (le), c<sup>ns</sup> de Saunay. V. *Châteigner*.

**Châteigner** (le), c<sup>ns</sup> de Vouvray. V. *Châteigner*.

**Châteigner** (divers membres de la famille). V. *Châteigner*.

**Châteigner-Berger** (le lieu de), près de Saint-Martin, c<sup>ns</sup> du Bridoré.

**Châteigner-Breton** (le). V. *Ville-garné*, paroisse de Souvigny.

**Châteigner de la Châteignerale** (Germain), docteur de Sorbonne, aumônier du roi, évêque de Saintes, comte de Lyon, fut nommé abbé de Bourgueil en 1750, en remplacement de Louis-Léonard d'Alègre, décédé, et prit possession le 23 octobre de cette année. Il mourut à Saintes le 29 novembre 1781, et eut pour successeur, à l'abbaye de Bourgueil, César-Guillaume de la Luzerne, évêque de Langres. — (*Almanach royal*, 1780. — Bibl. de Tours, *Notice sur l'abbaye de Bourgueil*, manuscrit 1494.)

**Châteignerale** (la), f., c<sup>ns</sup> des Hermites.

**Châteignerale** (la), f. et chât., c<sup>ns</sup> de Langeais. — *La Châteignerale*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, avec haute

ustice, relevant des châtellenies de Crassay et des Écluses. — Par lettres de février 1669, enregistrées le 11 avril 1670, il fut réuni au duché de Luynes. Le fief de Cremille, situé dans la paroisse de Mazières, relevait de la Châteigneraie, suivant un aveu rendu le 3 juillet 1651, par Jean-Louis-Abel de Petitjean, chevalier. Il ne reste rien aujourd'hui de l'ancien manoir seigneurial, ni de son ancienne chapelle, que nous voyons mentionnée dans le *Pouillé de l'archevêché de Tours*, de 1648. Cette chapelle constituait un bénéfice qui était à la présentation du propriétaire du fief et à la collation de l'archevêque de Tours.

La nouvelle habitation de la Châteigneraie a été élevée en 1846, par M. Victor Budan de Russé. La chapelle qui en dépend, construite dans le style du xv<sup>e</sup> siècle, d'après les plans de M. Veslier, architecte, a été consacrée, sous le vocable de l'Immaculée-Conception, le 10 septembre 1856, par S. E. le cardinal Morlot, archevêque de Tours, assisté de M. Baunier, curé-doyen de Langeais, et de M. Richard, chanoine honoraire. Le fondateur, M. Victor Budan de Russé, décédé à l'âge de soixante-deux ans, a été inhumé, le 26 octobre 1862, dans le caveau qui existe sous la chapelle.

En 1590, la Châteigneraie appartenait à René du Bellay, baron de la Lande, chevalier de l'ordre du roi, qui avait épousé Marie, fille de Martin du Bellay, et d'Isabelle Chenu. René du Bellay eut neuf enfants : 1<sup>o</sup> Jacques, mort en bas âge ; 2<sup>o</sup> Pierre, baron de Thouarcé, capitaine de cinquante hommes d'armes ; 3<sup>o</sup> Martin, marquis du Bellay, prince d'Yvetot, maréchal des camps et armées du roi, décédé en 1637 ; 4<sup>o</sup> Claude, abbé de Savigny ; 5<sup>o</sup> Marie, femme de Georges Babou, seigneur de la Bourdaisière ; 6<sup>o</sup> Anne, mariée à Antoine d'Appelvoisin ; 7<sup>o</sup> Renée, femme de Gilbert de la Haye ; 8<sup>o</sup> Anne, abbesse de Nioiseau ; 9<sup>o</sup> Isabelle, prieure de Beaulieu. — René du Bellay mourut en 1611.

Antoine d'Appelvoisin, chev., seigneur de la Jobetière et du Grand-Appelvoisin, en Poitou, fils de François d'Appelvoisin, chambellan du roi, et de Françoise Tiercelin de la Roche-du-Maine, devint seigneur de la Châteigneraie, par suite de son mariage avec Anne du Bellay. Il contracta un second mariage avec Anne de Beauvau, fille de Louis de Beauvau, seigneur de Rivarennes. Du premier lit il eut René d'Appelvoisin, qui fut, après lui, seigneur de la Châteigneraie ; du second lit, un fils, N. d'Appelvoisin, enseigne des gardes du cardinal de Richelieu, et une fille, non mariée.

René d'Appelvoisin, chev., seigneur de la Châteigneraie, eut, de son mariage avec Marie de Sains, une fille unique, Marie, qui épousa, le 11 juin 1648, Claude-Ronaventure de Crevant, prince d'Yvetot, fils de René de Crevant, seigneur de Cingé, en Touraine, et de Gabrielle Prevost.

Par contrat passé à Langeais, devant René Nau et Jean le Roy, notaires, le 6 mars 1660, Marie

d'Appelvoisin vendit la Châteigneraie, la châtellenie de Crassay et les fiefs du Petit-Lousnay, de Charsay et de Négron, à Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes. Dans cet acte, elle se réserva le droit de présentation à la chapelle d'Épeigné, desservie dans l'église de Langeais, et le droit de sépulture dans cette chapelle.

Aujourd'hui la terre de la Châteigneraie appartient à M. Budan de Russé (Julien-Gabriel), qui a épousé, le 9 août 1864, M<sup>lle</sup> Jacqueline-Mathilde-Blanche de Maillé de la Tour-Landry.

Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — P. Anselme, *Hist. géneal. de la maison de France*, IV, 252 ; V, 771. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, I, 635. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Langeais*. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 56. — Moréri, *Diction. historique*, II, 319. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 74.

**Châteigneraie** (le moulin de la), sur la Roumer, c<sup>ne</sup> de Langeais. — Il dépendait de la terre de la Châteigneraie.

**Châteigneraie** (le lieu de la), près de la Plaine, c<sup>ne</sup> de Ports.

**Châteigneraie** (la métairie de la), paroisse de Saint-Paterne. — Elle relevait de la prévôté d'Oë. Les bâtiments n'existaient plus en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

**Châteigneraie** (le clos de la), près de Vaussouvin, c<sup>ne</sup> de Vallères.

**Châteigneraie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Veigné.

**Châtelaines** (le lieu des), près des Casardières, c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Châtelet** (les Grand et Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Buëil, près du bourg. — *Châtelet-Oriolle*, 1758. Ils relevaient censivement du fief de Buëil. — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre de Buëil*.)

**Châtelet** (le lieu du), près de l'Aventure, c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche.

**Châtelet** (le lieu du), près de la Fertonnerie, c<sup>ne</sup> de Cussay.

**Châtelet** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Dolus, 11 habit. — *Châtelet*, ou *Châtellier*, 1722-71. — Ancien fief. En 1569, il appartenait à Jean de Menou ; — en 1635, à Adrien Luthier, Éc., seigneur d'Armançay, marié à Claude Sauvage, fille de Nicolas Sauvage, maître des requêtes de la reine. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — D'Hoziar, *Armorial général de France*, reg. 1<sup>er</sup>, 359. — De Courcelles, *Diction. de la noblesse*, I, 516. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 66.)

**Châtelet** (le), f., c<sup>ne</sup> de Marigny-Marmande.

**Châtelet** (le), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Châtelet** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Sorigny, 19 habit. — *Châtelet*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Châtelet** (les Grand et Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Thilouze. — *Châtelet*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Anciens fiefs, mentionnés dans un titre de 1400. — (Arch. d'I.-et-L., charte de l'abbaye de Beaumont. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Châtelet de la Commanderie** (le), f., c<sup>ne</sup> de Ballan.

**Châtelet-Oriolle** (le), c<sup>ne</sup> de Bueil. V. *Châtelet*.

**Châtellerie** (le lieu de la), paroisse de Bueil. — Il relevait censivement du Chapitre de Bueil, suivant une déclaration datée de 1737. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

**Châtellier** (le moulin du), c<sup>ne</sup> de Brèches.

**Châtellier** (le), paroisse de Saint-Denis-hors. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1432, il appartenait à Colas le Maçon; — en 1514, à Savary de Boutenay; — en 1515, à Jean de la Forestière; — en 1526, à Raymond de Boutenay; — en 1536, à Pierre Juygneau; — en 1545, à Françoise Brette, veuve de René Juygneau; — en 1549, à Raymond de Boutenay; — en 1566, à Françoise Lottier, veuve de Jean de Villem; — en 1605, à Louis de Boutenay; — en 1614, à Savary de Boutenay; — en 1666, à Michel de Boutenay; — en 1719, à Louis Mandolli, médecin de la reine de Pologne; — en 1683, à Marie Mautrot, veuve de Michel de Boutenay; — en 1737, à Martin-René Denis, Éc.; — en 1744, à René Denis; — en 1745, à Pierre Guérin; — en 1758, à Augustin-Alexandre-Louis Ouvrard de Martigny.

En 1764, ce fief fut réuni à la baronnie d'Amboise.

Arch. d'I.-et-L., G, 352; *Biens nationaux*. — Registres d'état-civil de Saint-Florentin d'Amboise. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 167. — C. Chevalier, *Inventaire des archives d'Amboise*, 133, 171, 194, 253, 258, 299, 302. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*, 70.

**Châtellier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Céré. — *Châtellier*, *Chastellier-Razay*, 1750. — Ancienne châtellenie, relevant du château de Montrichard. Vers 1480, elle appartenait à Antoine de Céré, Éc., qui eut, de Jeanne Faulcon, une fille unique, Jeanne, mariée, en 1512, à Begon d'Albin de Valsergues, lieutenant-général du sénéchal de Rouergue. — Louis d'Albin de Valsergues de Céré, fils de Begon, chev., seigneur du Châtellier, de Paray, du Coudray et de Céré, lieutenant-général d'artillerie, fut marié à Renée de Chabannais. — Pierre d'Albin de Valsergues, fils de Louis, seigneur du Châtellier, mourut sans postérité. Ses biens passèrent à sa sœur, Louise, qui épousa, le 8 mars 1559, Charles de Bremond d'Ars, chev., seigneur d'Ars, Gimeux, Comporté-sur-Charente, etc., chevalier de l'ordre du roi, lieutenant-général en Saintonge et en Angou-

mois, gouverneur de la Rochelle. Charles de Bremond épousa, en secondes noces, le 1<sup>er</sup> février 1589, Jeanne Bouchard d'Aubeterre, dont il n'eut pas d'enfants. Du premier mariage naquirent : 1<sup>o</sup> Josias, chev., seigneur d'Ars, du Bouchet, de Rochave, Coulonges, Gimeux, etc., conseiller d'État, maréchal des camps et armées du roi; 2<sup>o</sup> Philippe, seigneur de Fregenoux, décédé en 1626; 3<sup>o</sup> Florence, mariée, en premières noces, le 4 juin 1583, à Frédéric de Beaumont, et, en secondes noces, le 10 octobre 1588, à Lancelot de Donissan.

Charles de Bremond rendit hommage, pour le fief du Châtellier, le 21 septembre 1577 et le 5 juin 1581. Par contrat passé à Saintes, le 5 octobre 1587, il le vendit à Claude Dupré, trésorier de France en Saintonge qui, de son mariage avec Catherine Bazie, eut une fille unique, Geneviève, mariée à Pierre de Brilhac, Éc., seigneur de Nouzières et de Bernay, lieutenant-criminel à Poitiers (1586), maire de cette ville en 1614.

Pierre de Brilhac, seigneur du Châtellier, eut six enfants : 1<sup>o</sup> Pierre, chev., seigneur de Nouzières, vicomte de la Roche-de-Gençay, conseiller au Parlement de Paris (1656), marié à Marie Benoist; 2<sup>o</sup> Claude, qui épousa Marie Duchesneau; 3<sup>o</sup> Charles; 4<sup>o</sup> Geneviève, mariée, le 21 décembre 1636, à Jacques de Ferrières, Éc., seigneur de Champigny-le-Sec; 5<sup>o</sup> Marie, femme de N. Garnier de Boisgrollier; 6<sup>o</sup> N., mariée à François de Boissy.

Par acte du 13 décembre 1606, Pierre de Brilhac et sa femme vendirent le Châtellier à Henri de Thienne, chev., seigneur de la Mardelle, marié à Jacqueline de Carnazet.

Esme de Thienne, fils de Henri, chev., seigneur de Razay et de la Piollière, possédait le Châtellier en 1669. Il épousa Marie-Florence des Couleurs. Son fils, Cajetan de Thienne, seigneur de Razay, du Châtellier, de Launay et de Cigogné, mourut le 11 octobre 1724 et fut inhumé dans la chapelle seigneuriale de l'église de Céré.

Louis-Cajetan de Thienne, fils de Cajetan, chev., seigneur du Châtellier, de Razay, Beauchêne, la Piollière, etc., épousa Victoire des Granges, dont il eut, entre autres enfants, Louis-Cajetan, qui suit; Angélique, née à Céré le 26 septembre 1734, et Louise-Bonne, née le 27 août 1738.

Louis-Cajetan de Thienne, chev., seigneur du Châtellier, Razay, la Piollière, Launay, Mouzay, Beaugard, Beauchêne, Lalleu, Fosse-Maure, le Mesnil, la Bidaudière et Saint-Georges-sur-Cher, capitaine au régiment du roi, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des ville et bailliage de Sens, épousa Adélaïde-Henriette-Élisabeth-Pauline de Vigny. En 1789, il comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine.

Arch. d'I.-et-L., C, 386, 587, 588, 603, 633; E, 42, 319, 326. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état-civil d'Épeigné-les-Bois. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la*

*noblesse de Touraine*, 221. — Registres d'état-civil de Céré. — D. Housseau, XIV. — L. de Beaumont, *Origines de la maison de Bremond d'Ars*, 53, 54, 64, 65. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVII. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 85. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 473.

**Châtelier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chédigny.

**Châtelier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême.

**Châtelier** (le lieu du), près de la Beaudouise, c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Esves.

**Châtelier** (le). V. *Montigny*, c<sup>ne</sup> de Couesmes.

**Châtelier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Courcelles. V. *Châtelliers*.

**Châtelier** (le), c<sup>ne</sup> de Dolus. V. *Châtelet*.

**Châtelier** (le), près de l'Île-Bouchard. — Ancien hôtel de plaisance des seigneurs de l'Île-Bouchard. Dans un titre de 1484, il est dit qu'à cette époque « la maison était fermée de murailles, ancienne et caduque, tellement que personne n'y habitait. » — (Archives du château de Thouars. — D. Housseau, XII. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'Île-Bouchard*.)

**Châtelier** (le), c<sup>ne</sup> de Limeray. V. *le Plessis*.

**Châtelier** (le), — nom donné à une partie de la forêt de Loches, au sud de la Chartreuse du Liget. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 33.)

**Châtelier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Lussault, près de la Loire. — *Châtellier*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Châtelier** (le ravin ou courance du), c<sup>ne</sup> de Lussault. — Il joint le Bas-Chandon et aboutit à la Loire au lieu appelé l'Arche-du-Châtelier.

**Châtelier** (les Grand et Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Neuville. — *Chastelier*, carte de Cassini. — Ils relevaient du fief de la Guepière et appartenaient, en 1331, à Jehan de Saint-Amand; — en 1494, à Jean Jumeau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119.)

**Châtelier** (le), et le **Vieux-Châtelier**, f., c<sup>ne</sup> de Panzoult. — *Châtellier*, cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1791, ils appartenaient au duc de Richelieu. Le Vieux-Châtelier était en ruines en 1832. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — Plan cadastral.)

**Châtelier** (le), ou **Châtelier**, vil. et chât., c<sup>ne</sup> de Paulmy, 60 habit. — *Châtellier-le-Fort*, 1698, 1752. — *Châtellier*, carte de l'état-major. — *Châtelier*, carte de Cassini. — Il faisait partie, avant 1757, de la paroisse de Neuilly-le-Noble. Il fut compris dans le territoire de la pa-

roisse de Paulmy, érigée par lettres patentes du 2 septembre 1757, registrées à la Chambre des comptes le 8 mars 1759. C'était une châteltenie relevant de la baronnie de la Haye, à foi et hommage-plain et un demi-roussin de service du prix de trente sols, et pour une partie, de la baronnie du Grand-Pressigny. Le château, entouré de douves alimentées par des eaux vives, était un des mieux fortifiés de la contrée. Dufour, dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches* (t. II, p. 352-53-54), en a donné la description suivante :

« Le château, situé sur un roc à base de chaux carbonatée grossière et autrefois entouré de bois en majeure partie futaie, était devenu, en Touraine, une place d'armes des Religionnaires. Ses fortifications consistaient dans une double enceinte à machicoulis, flanquée de tours, et défendue par un fossé profond où l'on faisait couler l'eau à volonté au moyen de canaux amenés d'assez loin et dont deux subsistent encore. La première enceinte est tout à fait détruite; la seconde, ou celle antérieure, est en ruines. On remarque une tour à moitié renversée, ayant environ cent pieds d'élévation depuis sa base : elle comportait quatre étages auxquels on communiquait au moyen d'un escalier en pierre, pratiqué dans l'épaisseur des murs qui est de huit à neuf pieds. Cette tour protégeait la première entrée du château, défendue par un pont-levis appuyé de deux petites tourelles. Après avoir franchi le pont, qui était au midi, on trouvait une espèce de retrait qui conduisait à une seconde porte fermée par une herse : elle ouvrait dans la place, casematée dans toute son étendue et qui paraît même avoir eu quelque fausse porte, ou conduit souterrain, pour en sortir avec facilité en cas de siège. Il y avait encore une autre porte au nord : elle était également garnie d'un pont-levis. Le rempart, de ce côté, présente des embrasures qui annoncent que cette partie du château était défendue par du canon. On reconnaît que toutes les murailles ont été construites avec la pierre provenant des excavations faites pour creuser les fossés. Cette pierre est extrêmement tendre et chargée de coquillages. Le mortier est composé de falun pur, ainsi que celui de la grande tour. Il a acquis un si grand degré de dureté que, lorsque dans la crainte de l'approche de l'armée vendéenne, en 1793, on fit abattre les fortifications qui étaient encore assez intactes, les ouvriers renoncèrent à la démolition de la tour, parce que leurs outils s'émoissaient sur la maçonnerie, sans pouvoir mordre autrement qu'à la superficie.... Le château proprement dit, où est la maison d'habitation, occupe presque toute la largeur de l'intérieur de la place; il s'étend cependant un peu moins dans la partie ouest. Les bâtiments se composent d'un corps de logis, au milieu duquel est une tour à angles coupés droits, formant une saillie à l'extérieur, et dans laquelle est pratiqué l'escalier. Cette construction paraît



dater du xvii<sup>e</sup> siècle. Il est aisé de s'apercevoir que le bâtiment a été par la suite baissé d'un étage. Il n'offre, au surplus, rien d'intéressant sous le rapport des arts. »

On voit, par des lettres patentes de Louis XI, du 22 mars 1473, que les habitants du village et ceux de la paroisse de Neuilly-le-Brignon étaient tenus de monter la garde dans le château lorsqu'ils en étaient requis, et qu'en temps de guerre ils avaient le droit de s'y réfugier.

Les domaines de Grange-Neuve, des Gardières, de la Jacquetière et de la Forêt, dépendaient du Châtelier.

Le parc du château, d'une contenance de soixante hectares environ, était autrefois complètement entouré de murs. Il y existait de vastes réservoirs ou étangs dont le fond était garni de blocs de pierres.

La justice de la châtellenie du Châtelier fut réunie à celle de Paulmy au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle.

#### SEIGNEURS DU CHATELLIER.

I. — Imbert de Precigné, chev., est le premier seigneur connu. En 1377, il rendit l'aveu suivant au baron de la Haye :

« De vous, très-noble et puissant seigneur  
« M<sup>r</sup>. le comte de Sancerre, Je, Imbert de Preci-  
« gué, seigneur du Châtelier, tiens et advoue  
« tenir de vous, a cause de madame Marguerite  
« votre femme, à cause de votre châtellenie de la  
« Haye, à foy et hommage plain et demi roussin  
« de service du prix de 30 sols, à nuance  
« d'homme quant le cas y advient les choses qui  
« s'en suyvent, c'est à scavoir ma justice et  
« voyrie grande et petite et ce qu'en deppend et  
« peut deppendre et toute ma terre du Châtelier.  
« Item, la justice et voierie de Jambes de Preci-  
« gué, mon parent, pour tout ce qu'il tient de  
« moy au dit fief du Chastellier.... Le mercredi  
« après la Chandeleur, 1377. »

II. — Philippe de Melun, chev., seigneur de la Borde, de la Motte-Saint-Heraye et de la Haye, possédait le Châtelier en 1450, suivant un aveu qui lui fut rendu, le 11 juin de cette année, par Isabeau Thiberde, pour un fief relevant du Châtelier.

III. — Jacques Vernon, chev., seigneur de Montreuil-Bonnin, de Crassay et du Châtelier, conseiller et chambellan du roi, était fils de Laurent Vernon, chevalier écossais, et de Christine Goupille. Il rendit hommage au baron de la Haye, pour la terre du Châtelier, le 6 mars 1457. Voici un extrait de son aveu :

« De vous, noble et puissant seigneur Messire Jacques de Beaumont, chevalier, seigneur de Bressuire et de la Haye, je, Jacques Vernon, chevalier, seigneur de Montreuil-Bonnin et du Chastellier, tiens et advoue a tenir de vous à cause de vostre chastel et châtellenie du dit lieu de la Haye, à foy et hommage plain et demi-

roussin de service du prix de 30 sols, à nuance d'homme quand le cas y advient, c'est à scavoir : ma haute justice, ma grande et petite voyrie et tout droit de peage, aubenage, espaves, bornages, guet, garde et contraincte d'icelle en toute ma terre et seigneurie du dit lieu du Chastellier, et sur les hommes d'icelle, tant en ce que je tiens en mon domaine que ce que mes hommes et subjects tiennent de moy à cause de ma dite terre du Chastellier, soit à foy et hommage, fief, relief, cens, rentes ou aultrement, avec tout ce qui est de haute justice, grande et petite voierie, droit de péage, espaves, guet et garde et contrainte d'iceluy, sans rien excepter d'icelles chouses à vous ou aux vostres for la souveraineté, ressort et chastellenie et aultres choses, et au pouvoir à mettre et instituer seneschal, juge ou autres officiers pour l'exercice de ma dite justice.... »

Le 23 décembre 1459, Jacques Vernon reçut l'aveu de Gillet le Bœuf, pour le fief de la Cottinière. De son mariage avec Perronnelle de Liniers, fille de Jean de Liniers, dit Maubruny, seigneur d'Airvault, et de Sybille Tavcau, il eut : 1<sup>o</sup> Jean, Éc., seigneur de Montreuil-Bonnin et de Crassay, vivant en 1493; 2<sup>o</sup> Michaut, décédé en 1484; 3<sup>o</sup> Raoul, qui suit; 4<sup>o</sup> Jacques, cité dans un titre de 1510; 5<sup>o</sup> Philippe, seigneur de Crassay, marié à Louise de Beauvau; 6<sup>o</sup> Jeanne, femme de Mandat de la Marthonie, président au Parlement de Bordeaux; 7<sup>o</sup> Catherine, mariée, le 25 novembre 1483, à Jacques le Mastin, Éc., seigneur de la Rochejacquelein.

IV. — Raoul Vernon, chev., seigneur du Châtelier et de Montreuil-Bonnin, grand fauconnier de France, reçut l'aveu, le 17 juin 1495, d'Artus de Betz, pour le fief de Chautepie, relevant du Châtelier. Le 1<sup>er</sup> mai 1507, il épousa Anne Gouffier, fille de Guillaume Gouffier, chev., baron de Roannez, gouverneur de Touraine, et de Philippe de Montmorency. De ce mariage sont issus : 1<sup>o</sup> Adrien, qui suit; 2<sup>o</sup> Anne, ou Jeanne, dame d'honneur de la reine mère, mariée à Claude de Villeblanche, seigneur de Blon; 3<sup>o</sup> Arthuse, femme de Charles de Téliigny.

V. — Adrien Vernon, chev., seigneur du Châtelier et de Montreuil-Bonnin, trésorier de Saint-Hilaire-le-Grand, puis lieutenant de la compagnie de cinquante lances de M. de Boissy, mourut vers 1538, sans postérité. Le 4 octobre 1537, il avait rendu hommage à Gilles de Laval, baron de la Haye, pour sa terre du Châtelier.

VI. — Charles de Téliigny, chev., sénéchal de Rouergue, seigneur du Châtelier, par suite de son mariage avec Arthuse Vernon, rendit hommage aux barons de la Haye et de Pressigny, en 1539. Il fut tué à la bataille de Saint-Quentin en 1557. Il eut deux enfants : Charles, qui suit, et Madeleine, femme de François de la Noue, dit Bras-de-Fer.

VII. — Charles de Téliigny, chev., seigneur du Châtelier, de Montreuil-Bonnin, Lierville, etc.,

gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, le 28 septembre 1555, Louise de Coligny, fille de Gaspard de Coligny II, amiral de France, et de Charlotte de Laval. Il fut massacré à la Saint-Barthélemy, en 1572. Louise de Coligny épousa, en secondes noces, Guillaume de Nassau, prince d'Orange.

VIII. — Anne Vernon, femme de Claude de Villeblanche, possédait, dès 1548, une partie de la terre du Châtellier. En 1559, le domaine tout entier lui appartenait. Elle rendit aveu le 6 avril 1556 au comte de Villars, baron du Grand-Pressigny, et le 14 juin 1570 à Louis de Rohan, baron de la Haye.

IX. — François de la Noue (dit Bras-de-Fer), Éc., époux de Madeleine de Téliigny, devint seigneur du Châtellier, après la mort d'Anne Vernon, vers 1580. Il rendit hommage pour cette terre le 10 avril 1581. Il mourut vers 1590, laissant cinq enfants : 1° Odet, qui suit ; 2° Théophile ; 3° Jeanne, mariée à N. de Goyon, marquis de la Moussaye ; 4° Marie, femme, en premières noces, de Louis de Pierre-Buffière, chev., seigneur de Chambret, en secondes noces, de Joachim de Bellengreville, seigneur de Neuville, grand prévôt de France ; 5° Anne, mariée : 1° à David, baron de la Musse ; 2° à Jacques, marquis de Cordouan.

X. — Odet de la Noue, fils du précédent, seigneur du Châtellier, capitaine de cinquante hommes d'armes, rendit hommage le 20 octobre 1590 et en 1601. De son mariage avec Marie de Launay, il eut Claude, seigneur de Montreuil, qui épousa, le 10 mai 1630, Madeleine de Saint-Georges, fille de Olivier de Saint-Georges, chev., seigneur de Vêrac, et d'Anne de Jousserand.

XI. — Louis de Pierre-Buffière, chev., comte de Chambret, fut seigneur du Châtellier, par suite de son mariage avec Marie de la Noue. Il eut un fils, Benjamin, qui suit.

XII. — Benjamin de Pierre-Buffière, chev., seigneur du Châtellier et de la Tourballière, obtint l'érection de ces deux terres en marquisat vers 1640. De son mariage, contracté à Châtellerault le 15 novembre 1639, avec Louise d'Aubery, fille de Benjamin d'Aubery, seigneur du Maurier et de la Fontaine d'Angé, et de Marie du Buisson, il eut plusieurs fils qui périrent dans les guerres de Hollande et de Hongrie.

XIII. — Anne-Radégonde de Mauroy, dame de Paulmy, veuve de Jean-Armand du Voyer, marquis de Paulmy, et femme, non commune en liens, de François de Crussol, comte d'Uzez, acheta la terre du Châtellier en 1688. De son premier mari, Jean-Armand de Voyer, elle avait eu deux enfants : 1° Séraphin-Jean-Armand, enseigne de la compagnie colonelle du régiment du roi, décédé en 1688 ; 2° Marie-Françoise-Céleste, mariée, le 30 août 1689, à Charles-Yves-Jacques du Plessis.

XIV. — Charles-Yves-Jacques du Plessis, chev.,

comte de la Rivière et de Plœuc, gouverneur de Saint-Brieuc, seigneur du Châtellier, du chef de sa femme, Marie-Françoise-Céleste de Voyer, mourut le 3 janvier 1729. Sa femme décéda le 12 juin 1732. Il eut six enfants : 1° Charles-Yves-Thibaud, qui suit ; 2° Jacques-Charles, comte de Mur ; 3° Françoise-Anne-Agathe-Marguerite, femme d'Étienne Rivié, baron de Chars et seigneur de Marine ; 4° Marie-Louise-Anne-Céleste, mariée, le 9 février 1718, à Claude-Adrien de Lafond, seigneur de la Benorière ; 5° Ivonnette-Françoise, dame de Plœuc ; 6° Gabrielle-Félicité, mariée, le 17 décembre 1726, à Thomas-Charles de Morand, marquis de Brecquigny.

XV. — Charles-Yves-Thibaud du Plessis de la Rivière, comte de la Rivière, de Mur et de Plœuc, seigneur du Châtellier, mestre de camp de cavalerie, gouverneur de Saint-Brieuc et de la tour de Cesson, puis lieutenant-général des armées du roi et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, épousa Julie-Céleste Barberin de Reignac, fille de Louis Barberin, marquis de Reignac, lieutenant du roi dans la Haute-Touraine, et de N. de la Vallée de Pimodan, et eut deux filles de ce mariage. Par acte passé à Paris le 14 septembre 1750, il vendit le Châtellier à Marc-Pierre de Voyer.

XVI. — Marc-Pierre de Voyer, comte de Vuell-Argenson, baron des Ormes et de Marmande, seigneur du Châtellier, Paulmy, la Roche-de-Gennes, etc., ministre de la guerre (1753), mourut en 1764, laissant deux enfants de son mariage, contracté le 24 mai 1719, avec Anne Larcher, fille de Pierre Larcher, chev., seigneur de Pocancy, et d'Anne-Thérèse Hubert du Buc : 1° Marc-René, qui suit ; 2° Louis-Auguste, né le 13 février 1725, chevalier de Malte, mort dans la guerre d'Allemagne.

XVII. — Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis de Voyer, comte d'Argenson, baron des Ormes et de Marmande, seigneur du Châtellier, lieutenant-général des armées du roi, grand bailli de Touraine et gouverneur du château de Vincennes, mourut le 18 septembre 1782. Le 10 janvier 1747, il épousa Jeanne-Marie-Constance de Mailly d'Haucourt, fille de Joseph-Auguste, comte de Mailly, maréchal de France, et de Constance Colbert de Torcy. De ce mariage sont issus : 1° Marc-René-Marie, qui suit ; 2° Marie-Marc-Aline, mariée à Paul, comte de Murat ; 3° Pauline, femme de Guy-Anne-Louis, comte de Laval-Montmorency ; 4° Marie-Joséphine-Constance, mariée à Frédéric, comte de Chabannes-Curton.

XVIII. — Marc-René-Marie de Voyer d'Argenson, comte d'Argenson, vicomte de la Guerche, seigneur du Châtellier, grand-bailli de Touraine, baron de l'Empire, préfet des Deux-Nèthes (1809), député de divers départements sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, mourut à Paris le 1<sup>er</sup> août 1842. De son mariage avec Sophie de Rosen-Kleinroop, veuve du prince Victor de Broglie et fille d'Eugène-Octave-Augustin,

comte de Rosen, et de Marie-Antoinette de Harville des Ursins de Tresnel, il eut cinq enfants : 1° Charles-Marc-René de Voyer, marquis d'Argenson; 2° Pauline, décédée le 2 avril 1806; 3° Sophie, mariée à Fortuné Reynaud, baron de Lascours, pair de France, général de division; 4° Victorine, mariée, le 9 janvier 1825, à André-Raoul-Claude-François Siméon, comte de Croy-Chanel; 5° Élisabeth, qui a épousé le 6 septembre 1827, Pierre-René-Gustave Fournier de Boisayrault, marquis d'Oyron.

Le Châtellier appartient aujourd'hui à M. Allyre-Charles-Augustin, comte de Sarrazin.

Dufour, dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches*, Expilly, dans le *Dictionnaire des Gaules et de la France*, et R. d'Ornano, dans une notice intitulée *Promenade dans la vallée de Brugnon*, se trompent en disant que le Châtellier constituait autrefois une paroisse. Il est certain qu'avant sa réunion à la paroisse de Paulmy, en 1757, il n'était qu'un simple village et qu'il n'y a jamais eu d'église.

D'après une note insérée dans le *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches*, II, 355, Dufour semble croire que le Châtellier dont il s'agit ici, aurait appartenu à la famille de Bremond. C'est une erreur. Les Bremond ont possédé le Châtellier situé dans la paroisse de Céré et non pas le château du même nom dans la paroisse de Paulmy.

Arch. d'I.-et-L., E, 4, 103; G, 78. — D. Housseau, IX, 4046, 4046 bis; XII, 4933, 5878, 5889, 5911, 5913, 5921-22-23, 6018, 6039, 7012, 7330, 7331, 7332, 7334, 7340; XIII, 8056. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — R. de Croy, *Études statistiques sur le département d'Indre-et-Loire*, 213-15. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 352 et suivantes. — D'Espinay, *Mém. sur l'architecture civile dans la Touraine méridionale*, 15. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 541-42. — P. Anselme, *Hist. géneral. de la maison de France*, V, 609; VII, 153. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, V, 14 et suiv.; X, 241. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 651, 791-92, 826-28-29. — Moréri, *Diction. historique*, V (suppl.). — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XV, 74. — *La Touraine*, p. 470-71 (Vue des restes du donjon du Châtellier).

**Châtellier** (moulin du), c<sup>ne</sup> de Paulmy. — *Châtellier*, carte de Cassini.

**Châtellier** (le ruisseau du), c<sup>ne</sup> de Paulmy. — Il prend sa source du côté de la Cormerie et se jette dans le Brignon, près du Châtellier.

**Châtellier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Reugny. — *Chastellier*, carte de Cassini.

**Châtellier** (le), vil. c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit 28 habit. — *Locus de Castellariis*, 1142 (*titres de l'abbaye de Turpenay*). — *Chastellier de Saint-Benoit*, 1680. — *Châtellier*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Il figure dans une bulle du pape Innocent II, qui confirme des donations faites à l'abbaye de Turpenay et parmi

lesquelles on remarque celle du lieu des Châtelliers (*Datum Laterani xix kal. februar. anno mxcxlii*). Le même lieu est cité dans un acte de 1680, constatant qu'il relève censivement du fief de Saint-Benoit. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Turpenay*. — D. Housseau, V, 1693.)

**Châtellier** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, près du chemin du Frêne aux Loges.

**Châtellier**, ou **Butte-Châtellier** (closerie du), paroisse de Saint-Symphorien. — Elle est mentionnée dans des titres de 1413 et 1610. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier, mense séparée*.)

**Châtellier** (le), ou **Châtelliers**, f., c<sup>ne</sup> de Souvigny. — Ancien fief, relevant de Montrichard. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Châtellier** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Varennes, 29 habit. — Ancien fief, relevant du château de Loches. En 1319, il appartenait à Macé Pinet; — vers 1580, à Claude Marron; — vers 1620, à René Marron, fils du précédent, secrétaire du roi; — vers 1635, à Jean Scarron, prévôt des marchands de Paris, marié à Marguerite Marron, fille de René; — en 1647, à Marguerite Marron; — en 1665-66, à Pierre Scarron; — en 1667, à René Scarron, chev., maréchal des camps et armées du roi, marié à Jeanne Frangé; — en 1686, à Jeanne-Renée Scarron, fille de René; — en 1725, à Louis-Honorat de Baraudin; — en 1782, à Bernard Haincque, Éc., qui rendit hommage pour ce fief le 3 juin de cette année. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633, 582, 588, 602; E, 110. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 612, 752, 898, 1021.)

**Châtellier de Limeray** (le), c<sup>ne</sup> de Limeray. V. *le Plessis*.

**Châtellier-de-Saint-Benoit** (le), c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit. V. *le Châtellier*.

**Châtellier-le-Fort**, c<sup>ne</sup> de Paulmy. V. *Châtellier*.

**Châtelliers** (les), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — *Les Châtelliers*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, avec haute, moyenne et basse justice. Il s'étendait sur les paroisses de Beaumont, de Neuvy et de Louestault, et relevait de Maillé (Luynes). Son propriétaire devait quarante jours de garde par an au château de Maillé. Le logis seigneurial était en partie démoli au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle.

Ce fief a été possédé par la famille de la Bonnière de Beaumont depuis le xiv<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution. Il fut compris dans le marquisat de Beaumont, érigé, par lettres patentes du mois d'avril 1757, en faveur de Jean-Claude de la Bonnière, officier au régiment du roi.

Arch. d'I.-et-L., C, 443; *Inventaire des titres de Bréhémont*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D'Hozier, Ar-

*morial général de France*, reg. 1<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> partie. — Registres d'état-civil de Saint-Venant de Tours, 1736. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 384. — Registres d'état-civil de Beaumont-la-Ronce. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, 35.

**Châtelliers** (les), ou le **Châtellier**, f., c<sup>ne</sup> de Courcolles. — *Châtelliers*, carte de Cassini.

**Châtelliers** (les), **Bois-Châtellier**, ou **Bas-Châtellier**, f., c<sup>ne</sup> de Louestault. — *Châtelliers*, carte de Cassini. — *Châtellier*, carte de l'état-major. — Elle a été possédée par François Lhuillier, Éc., prévôt des maréchaux de France, décédé à Montoire le 22 mai 1630. — (Bibl. de Tours, manuscrit 1313. — Note communiquée par M. Nobilleau.)

**Châtelliers** (le lieu des), près de la Fer-raudière, c<sup>ne</sup> de Sorigny.

**Châtelliers** (le lieu des), près du Grand-Carroi, c<sup>ne</sup> de Thilouze.

**Châtenay**, ham., c<sup>ne</sup> de Cerelles, près de la Petite-Choisille, 20 habit. — *Castanetum*, x<sup>e</sup> siècle et 1225; — *Manerium novum de Châtenayo*, 1296 (chartes de l'abbaye de Saint-Julien). — *Châtenay*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Tours, à foi et hommage simple. Il a été possédé, dès le x<sup>e</sup> siècle, par l'abbaye de Saint-Julien, à laquelle il fut donné par l'archevêque de Tours Théotolon. Comme propriétaire de ce domaine, l'abbaye prétendait jouir des droits honorifiques dans l'église de Cerelles, droits qui lui étaient contestés par le seigneur de la Bedouère. Il y eut, à ce sujet, en 1668, une sentence arbitrale qui donna gain de cause à ce dernier. — Le fief de Châtenay était attaché à l'office claustral de chambrier de Saint-Julien. Une chapelle y existait en 1726-55. — (Arch. d'I.-et-L., *chartes de Saint-Julien*; C, 336, 603; G, 66; *Inventaire des titres de la Chamberrie*; *Fief de Châtenay*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Julien*.)

**Châtenay** (le lieu de) près de la Grande-Audanière, c<sup>ne</sup> de Monnaie.

**Châtenay** (le bois de), c<sup>ne</sup> de Rochecorbon.

**Châtenay** (le bois de), c<sup>ne</sup> de Saint-Germain-sur-Vienne.

**Châtenay** (le Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Radégonde.

**Châtenay** (la forêt de). — *Nemus de Castaneto*, 1060 (charte de Marmoutier). — *Forêt du Chapitre*, 1789. — *Bois de Châtenay*, carte de l'état-major. — Elle s'étendait sur les paroisses de Cerelles, Monnaie, Parçay, Saint-Symphorien, Sainte-Radégonde et Rochecorbon. Elle appartenait aux abbayes de Saint-Julien et de Marmoutier et au Chapitre de l'église de Tours. En 1789, la part de ce dernier était d'une étendue de trois cent soixante-deux arpents. — (Arch. d'I.-et-L.,

G, 90; *Biens nationaux*. — D. Housseau, II, 706. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*, II.)

**Chatenayum**. V. *Châtenay*, c<sup>ne</sup> de Cerelles.

**Chaterie** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Ballan. — Ancienne dépendance de la commanderie de Ballan. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chaterie** (la), c<sup>ne</sup> de Notre-Dame-d'Oë, V. *la Martinière*.

**Chaterie** (la), ou **Chatrerie**, f., c<sup>ne</sup> de Preuilly. — *La Liarde*, ou *la Chaterie*, 1453. — Elle faisait partie autrefois de la paroisse de Saint-Michel-du-Bois et relevait censivement de l'abbaye de Preuilly. Le nom primitif du domaine était *Liarde*. Il fut remplacé par celui de *Chatrie*, ou Chaterie au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle l'abbaye de Preuilly donna la métairie, à cens, à Jean Chatre (acte du 29 juin 1453). — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilly*.)

**Chaterie** (la), f., paroisse de Saint-Christophe, dans le bourg. — Elle relevait censivement du fief de la Guinière (1737) et appartenait, à cette époque, à René de Vormoire. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Chapitre de Bueil*.)

**Chaterie** (la), ou **Chatterie**, ham., c<sup>ne</sup> de Vouvray, 22 habit.

**Chat-Huant** (le), f., c<sup>ne</sup> de Bournan.

**Châtière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Abilly. — *Hôtel et hébergement de la Châtière*, 1510. — *Châtière*, carte de Cassini. — Ancien fief, ayant droit de haute, moyenne et basse justice. Il relevait des baronnies de la Haye et du Grand-Pressigny. Le logis seigneurial, qui était pourvu de quelques fortifications, fut détruit en 1710, par Jean-Alexandre de Rosel. Près de là se trouvait une chapelle dédiée à sainte Radégonde et qui avait été fondée par les barons de la Haye. Elle tombait en ruines en 1791. Le dernier chapelain fut N. Morin, curé de Montrichard (1790). Avant le xv<sup>e</sup> siècle, la nomination du chapelain appartenait au seigneur de la Châtière. Depuis, le titulaire fut nommé par l'archevêque de Tours.

#### SEIGNEURS DE LA CHÂTIÈRE.

I. — Guillaume de la Celle, chev., seigneur de la Celle-Draon, cité dans un titre de 1282, épousa Philippe Jacqueline, dame de la Châtière.

II. — Guillaume de la Celle, chev., fils du précédent, fit une fondation dans l'abbaye d'Aubepierre en 1327.

III. — Regnault de la Celle, chev., seigneur de la Châtière, de la Celle-Draon et de Giveigne, est mentionné dans un acte de 1371.

IV. — Geoffroy de la Celle, frère du précédent, chev., seigneur des mêmes lieux, fonda la chapelle de Saint-Mathurin, dans l'église de la Celle-

Draon, en 1379. Il eut une fille unique Jeanne, mariée à N. d'Azay, seigneur de la Celle-Draon, de Foncluse et de l'Étang.

V. — Geoffroy de Fougières, Éc., seigneur de la Châtière, rendit hommage pour ce fief, au baron de la Haye, les 7 mars 1427, 16 novembre 1430 et 8 octobre 1436.

VI. — Jean de Fougières, Éc., seigneur du même fief, rendit aveu à J. de Beaumont, baron de la Haye, le 15 juin 1464. De son mariage avec Françoise d'Aloigny il eut Françoise-Jeanne, qui épousa Bertrand de Château-Châlons.

VII. — Bertrand de Château-Châlons, deuxième fils d'Étienne II et de Jeanne de Graçay, seigneur du Plessis, de la Châtière, Bassimonon, Guindray, de la Folie, etc., rendit hommage pour la terre de la Châtière le 10 octobre 1480 et le 8 mars 1496. Il eut trois enfants : 1° Antoine, qui suit; 2° Anne, mariée, en 1518, à Jacques de la Feuillée, Éc., seigneur de Montray; 3° Jacqueline.

VIII. — Antoine de Château-Châlons, chev., seigneur de la Châtière, des Effes, de Launay-sur-Fourche, de Broc, du Plessis, de la Normandière, Bergeresse, la Roche, etc., gouverneur et capitaine du château de Brest, reçut, le 13 août 1518, l'hommage de Clément de Guenand, chev., pour son fief de la Leuvandière. En 1517, il rendit lui-même hommage au marquis de Mezières-en-Brenne, pour la forteresse de Launay-sur-Fourche, et le 20 août 1539, au baron de la Haye, pour le fief de la Châtière. Par lettres en date du 5 février 1551, il fut exempté du ban et de l'arrière-ban. De son mariage, avec Renée de Bidoux (contrat du 24 mai 1513), il eut : 1° René, qui suit; 2° Anne; 3° David; 4° Jean, seigneur de la Brosse, cité dans un acte de 1585; 5° Gabrielle, dame du Rozay et de la Brosse, mariée, en premières noces, à René de Bourthrie, Éc., seigneur de Ronzay, mort le 28 août 1585, et, en secondes noces, à René I<sup>er</sup>, chev., seigneur de Corbet, Marnon, etc., cheval-léger des ordonnances du roi; 6° Barbe. Par acte du 28 avril 1553, Antoine de Château-Châlons et sa femme firent leurs dispositions testamentaires. Renée de Bidoux était veuve avant le 4 mars 1565.

IX. — René de Château-Châlons, chev., seigneur de la Châtière, du Plessis, des Effes, etc., fut pourvu de la charge de gouverneur du château de Brest, par lettres d'Henri, dauphin de Viennois et de Bretagne, en date du 24 janvier 1544, et, en cette qualité, prêta serment de fidélité au roi, le 27 des mêmes mois et année. Le 11 mai 1542, il épousa Claude Cantineau de Commaere, dont il eut : 1° Françoise, mariée, par contrat du 15 octobre 1556, à François de Marsay, chev.; 2° Claude, femme de N. de la Marche, et, en secondes noces, de N., vicomte de Beauregard.

X. — François de Marsay, chev., fut propriétaire d'une partie du fief de la Châtière, du chef

de sa femme, Françoise de Château-Châlons. Il est cité dans un acte de 1575.

XI. — Annet de Château-Châlons, chev., deuxième fils d'Antoine de Château-Châlons et de Renée de Bidoux, seigneur des Effes, de la Châtière, Launay-sur-Fourche, etc., chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre (provisions du 17 novembre 1575), capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur du château de Châtillon-sur-Indre, fut député par la noblesse de Touraine pour assister aux États de Blois, en 1588. Il épousa, par contrat du 26 novembre 1559, Guillemette de Marsay, fille de Bernardin, chev., seigneur de Marsay, et de Charlotte du Puy. De ce mariage sont issus : 1° Antoine; 2° Charles, qui suit; 3° Georges, seigneur de la Brosse, mort en 1596; 4° Méry, seigneur de Châteauvert; 5° François, seigneur de Lajon; 6° Charlotte, femme de Pierre de Samson, chev., seigneur d'Avignon; 7° Marguerite, mariée, en premières noces, à Pierre de Gréaulme, Éc., seigneur de Saint-Marc; et, en secondes noces, à Jacques de Marinon, Éc., seigneur de Saulx; et, en troisièmes noces, à François d'Érian, chev. Annet de Château-Châlons, épousa, en secondes noces, le 13 décembre 1578, Avoic de Menou, fille de René de Menou, chev., seigneur de Boussay, Charnizay, etc., échanson de la reine Claude, et de Claude du Fau de Mantelan.

XII. — Claude de Château-Châlons, chev., seigneur de la Châtière et de la Châtellerie, est cité dans un acte de 1596. Il épousa Louise de Gray, fille de René de Gray, Éc., seigneur de Chambon, près Preuilly.

XIII. — Olivier de Marsay, chev., seigneur de la Châtière (1640), eut une fille, Esther, qui épousa, par contrat passé à la Haye, le 27 novembre 1642, Antoine de Château-Châlons, Éc., fils de François de Château-Châlons, Éc., et de Renée de Malescot.

XIV. — François de Marsay, chev., seigneur de la Châtière, est mentionné dans des actes de 1655, 1663 et 1700. Vers cette date, le fief fut vendu à Marthe de Fourateau.

XV. — Jean-Alexandre du Rozel, Éc., fut seigneur de la Châtière, du chef de sa femme, Marthe de Fourateau (1700-20).

XVI. — N. de la Chesnaye, Éc., seigneur du même fief (1737).

XVII. — Pierre-Louis de la Chesnaye des Pins, Éc., vers 1750.

XVIII. — Louis-Charles de la Chesnaye des Pins, Éc., seigneur de la Châtière, chevalier de Saint-Louis, comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine, en 1789.

Le fief de Borgne-Savary, situé dans la ville de la Haye, relevait de la Châtière à foi et hommage-plain, suivant un aveu rendu au baron de la Haye le 8 octobre 1516.

Arch. d'I.-et-L., E, 103, 187, 262, 263; *Biens natio-*

*naux. — Lib. bon. gentium. — Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XII, 5955, 5956, 5957, 5959, 5960-61-62, 5996, 6004, 6010, 6028-29, 6039, 7012; XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 103; *Bulletin de la même Société* (1868), p. 141-2. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVII, 386. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 65. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 511. — *Maintenue de noblesse de 1666 pour Louis de Château-Châlons.* — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, 10. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.

**Châtière** (étang de la), c<sup>ne</sup> de Barrou.

**Châtière** (la), ou **Chattièrre**, f., c<sup>ne</sup> de Bournan. — *Chatèrre*, xiv<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Cormery*, 215). — *Châtière*, carte de Cassini.

**Châtière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Châtière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Notre-Dame-d'Oë.

**Châtière** (la), ou **Chattièrre**, ham., c<sup>ne</sup> de Noyant, 12 habit.

**Châtière** (le lieu de la), paroisse de Vallières (Fondettes). — Il relevait du fief de Vallières, suivant des déclarations féodales rendues le 24 avril 1666 et en 1672. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Roch et de Vallières.*)

**Chatigniacum**. V. *Chatigny*, c<sup>ne</sup> de Fondettes.

**Chatigny**, f. et chât., c<sup>ne</sup> de Fondettes. — *Catiniacus*, 862, 920, 922 (diplôme du roi Charles le Simple et charte de Robert, abbé de Saint-Martin). — *Castanolus*, *Castanetus*, 938 (Monsnier, I). — *Gastanetus*, 987 (charte de Hugues Capet). — *Chatigniacus*, 1269 (*Olim*, I, 1839). — *Chastigné*, *Chastigny*, xv<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief, relevant de Martigny et de Maillé (Luynes). En 1495, il appartenait à Jean Quetier; — en 1516, à Jacques de Beaune; — à la famille du Verger vers 1588; — en 1736, à Étienne-René-Joseph Morier; — en 1750, à Mathieu Duchamp, conseiller, juge au bailliage de Tours. — *Castanetus* a été traduit, à tort, par Chahaignes (Sarthe), par M. de la Ponce (*Recueil de documents sur la géographie de la Touraine*, p. 197). — (Arch. d'I.-et-L., E, 17, 18, 246, 372; G<sup>o</sup> 102; *Fief de Bréhémont.* — *Gallia christiana*, instr., col. 56. — Monsnier, I, II, 134, 139. — *Recueil des historiens des Gaules*, VIII, IX, X.

**Mabilie**, *Divisions territoriales de la Touraine*, 88. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 197. — D. Housseau, I, 123.)

**Châtillon** (le lieu de), près de la Pinaudière, c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avant.

**Châtillon**, f., c<sup>ne</sup> de Cléré. — Ancien fief. En 1501, il appartenait à Pierre de Laval. — (Arch. d'I.-et-L., E. — *Notice historique sur Gizeux*, par J. Guérin, p. III.)

**Châtillon**, vil., c<sup>ne</sup> de Courçay, 30 habit.

— *Châtillon*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1522, il appartenait à Gilles Descartes, maire de Tours; — en 1666, à Claude de Changy, veuve d'Astremoine Bourgault; — en 1740, à Pierre Bourgault. — L'ancien logis seigneurial a été détruit de nos jours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 130, 288. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 110. — Lambron de Lignim, manuscrit de la bibl. de Tours. n<sup>o</sup> 1410. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.* XI, 230.)

**Châtillon**, ancien fief, situé dans la paroisse de Lignières. — Il relevait de la châtellenie de Lignières, à foi et hommage simple. En 1528, il appartenait à Pierre Rochelle; — vers 1600, à Jacques Rongeois; — vers 1656, à Mathieu Faujouis. Par la suite, il fut réuni à la châtellenie de Lignières. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Lignières; Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tour. fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine.*)

**Châtillon** (le ruisseau de), c<sup>ne</sup> d'Yzeures. — Il prend sa source près de la Petite-Métairie, au lieu dit Pièce-des-Bournais et se jette dans la Creuse au lieu dit Gué-de-Châtillon.

**Châtillon-sur-Indre**, commune et chef-lieu de canton, arrondissement de Châteauroux (Indre), à 44 kilomètres de Châteauroux. — *Population* : 3875 habitants. — *Castellionum*, *villa*, *in pago Bituricensi*, 931 (charte de Saint-Martin). — *Castellionum*, 1102 (charte de Marmoutier). — *Castellio super Andriam*, 1205 (*Ampliss. coll.*, I). — *Castrum et Castelliana de Castellione super Indriam*, 1274, 1289 (Arch. nation. J. 728; *Ordonnances des rois de France*, XVI.) — *Indremont*, 1793.

La ville de Châtillon faisait partie, pour le temporel, du duché de Touraine et était soumise aux Coutumes de cette province. Pour le spirituel et pour certains impôts, elle dépendait du diocèse et de la généralité de Bourges. Elle était dans le ressort de l'élection de Châteauroux. En 1764, on y comptait 350 feux.

Simple fief, au x<sup>e</sup> siècle, elle devint par la suite une baronnie, puis un marquisat. En 1631, un présidial y fut créé.

L'église paroissiale, dédiée à saint Austrégisile et construite au x<sup>e</sup> siècle, a été réparée dans les deux siècles suivants.

Il existait, dans cette localité, avant la Révolution : une collégiale desservie par dix chanoines, et dont la fondation remontait à 1112; un couvent d'Ursulines et un autre d'Augustins. La collégiale de Saint-Martin y possédait une Prestimonia qui lui avait été donnée en 931.

Une charte du pape Urbain II, de 1099, fait mention d'une église dédiée à sainte Marie, située à Châtillon, et qui appartenait alors à l'abbaye de Saint-Pierre de Preuilly.

Le château actuel n'offre rien de remarquable.

De l'ancienne forteresse, bâtie au XI<sup>e</sup> siècle, il ne reste que le donjon.

Vers 870, le roi Charles le Chauve donna le domaine de Châtillon à un de ses officiers, nommé Hémon. Quelques années après, Ælinda (ou Rescinde), nièce d'Adalard, archevêque de Tours, et de Raimond, évêque d'Orléans, reçut cette terre en dot lors de son mariage avec Ingelger, comte d'Anjou.

Par la suite, Châtillon passa aux mains de Sulpice, seigneur de Buzançais (vers 1025), puis dans celles d'un nommé Ganilon, qui soutint une guerre sanglante contre Albéric de Montrésor, son oncle, et contre Hugues d'Amboise.

Les comtes de Touraine en furent ensuite seigneurs jusqu'au jour où il fut cédé au roi de France, d'abord comme gage d'un traité, et un peu plus tard à titre définitif. Philippe-Auguste, après avoir prononcé la réunion de cette place à la Couronne, en 1204, la donna, dans la même année, avec celle de Loches, à Dreux de Mello IV, seigneur de Saint-Bris et connétable de France.

Ce dernier mourut le 3 mars 1218, âgé de quatre-vingts ans, laissant trois enfants de son mariage avec Ermengarde de Moucy, veuve de Guillaume de Dampierre : 1<sup>o</sup> Guillaume, seigneur de Saint-Bris, décédé en 1224 ; 2<sup>o</sup> Dreux, qui eut en partage les domaines de Châtillon et de Loches ; 3<sup>o</sup> Agnès, mariée, en 1209, à Garnier de Traynel, seigneur de Marigny.

Dreux de Mello V épousa Isabeau, dame de Mayenne, fille de Juhel de Mayenne et de Gerlaise de Dinan, et mourut en 1248, sans laisser d'enfants.

Par lettres, données au camp d'Égypte en décembre 1249, le roi saint Louis retira les terres de Châtillon et de Loches des mains de la veuve de Dreux de Mello, moyennant une indemnité de six cents livres de rente.

Pierre de la Brosse, grand chambellan de France et seigneur de Langeais, devint propriétaire de Châtillon-sur-Indre, en 1274, par suite d'un échange fait avec le roi Philippe III. Après sa mort, arrivée le 3 juin 1276, la châtellenie fut confisquée et réunie à la Couronne.

Par lettres du mois de février 1472, délivrées au Plessis-les-Tours, Louis XI l'abandonna, à titre d'engagement, à Tanneguy du Chatel, vicomte de la Beillière, maréchal de Guienne, grand écuyer de France et gouverneur du Roussillon, qui avait prêté au trésor royal 36,000 livres. Tanneguy du Chatel mourut le 29 mai 1477.

Le 11 octobre 1493, Charles VIII fit retrait de cette seigneurie, sur Jeanne de Ragueneil, veuve de Tanneguy du Chatel, qui en jouissait comme ayant la garde noble de ses trois filles, Jeanne, Gillette et Françoise, et la donna à Anne de Bretagne, sa femme, afin, disent les lettres patentes, « qu'elle eut « lieu propre et commode en ce pais de Touraine où « elle put se retirer avec partie de son estat, de

« ses finances et gens de sa maison, et quand bon « luy semblerait y faire sa demeure. »

Mais cette résidence, à ce qu'il paraît, ne fut pas du goût de la reine, qui n'y fit d'ailleurs qu'un très-court séjour. Par lettres datées de Lyon le 18 mai 1494, le roi lui donna en échange de Châtillon, la terre, beaucoup plus importante, de Meun-sur-Yèvre.

La première femme de Louis XII, Jeanne de France, eut la châtellenie de Châtillon, à titre viager, après l'annulation de son mariage (1498). Elle mourut le 4 février 1505.

Charles du Solier de Morette, seigneur de la Carte, gentilhomme de la chambre du roi, fut ensuite seigneur de Châtillon, par engagement. Il mourut à Tours le 1<sup>er</sup> février 1552 et fut inhumé dans l'église des Minimes du Plessis.

Florent Guyot, Éc., seigneur de l'Essart, capitaine-gouverneur de Saumur, obtint également le domaine de Châtillon, à titre d'engagement, par lettres de Charles IX, datées de 1590.

Son successeur, dans les mêmes conditions, fut César de Vendôme, duc de Vendôme, d'Étampes, de Mercœur et de Peuthièvre, comte de Buzançais et baron de Preuilly, pair de France, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, légitimée en 1595. Il mourut à Paris le 22 octobre 1665. Dès 1650 environ, il avait remis au roi la châtellenie de Châtillon, qui passa, peu de temps après, toujours à titre d'engagement, à Georges Isoré, marquis d'Hervaut et seigneur de Plumartin, conseiller d'État et lieutenant-général pour le roi en Touraine.

A Georges Isoré succéda, vers 1670, dans la possession de la même seigneurie, Paul Barillon d'Amoncourt, marquis de Branges, conseiller d'État, ambassadeur en Angleterre, décédé le 23 juillet 1691, laissant, de son mariage avec Marie-Madeleine Mangot, Antoine Barillon, marquis de Branges, et Philiberte, qui épousa, le 21 avril 1688, Denis-Jean-Michel Amelot de Chaillou, fils de Jacques Amelot et de Marie-Valence Lescuyer.

Denis-Jean-Michel Amelot de Chaillou, seigneur engagiste de Châtillon-sur-Indre, conseiller au Parlement de Paris, commissaire aux requêtes du Palais (11 avril 1687), maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel (1690), intendant du commerce (1708), eut cinq enfants : 1<sup>o</sup> Jean-Jacques, qui suit ; 2<sup>o</sup> Michel-Denis, né le 20 mai 1696 ; 3<sup>o</sup> Marie-Philiberte, mariée, par contrat du 30 septembre 1715, à Henri-Hubert d'Étampes, marquis de Valençay ; 4<sup>o</sup> Madeleine-Bonne, née le 5 juin 1693 ; 5<sup>o</sup> Valence, morte en bas âge.

Jean-Jacques Amelot de Chaillou, marquis de Combronde, seigneur de Châtillon-sur-Indre, maître des requêtes (17 décembre 1712), intendant de la Rochelle (1720), membre de l'Académie des sciences (25 août 1727), épousa, en premières noces, en mai 1716, Anne-Marie-Pauline-Ger-

trude Bombarda, fille de Jean-Paul Bombarda, trésorier-général de l'Électeur, duc de Bavière, et de Gertrude Clootz; — et, en secondes noces, le 26 février 1726, Anne de Vouigny, fille de Jean-Marie de Vouigny, conseiller du roi, secrétaire d'État et directeur des finances, et de Jeanne Moufle. Il mourut à Paris le 7 mai 1749, laissant une fille et un fils, Jean-Jacques Amelot, secrétaire d'État.

Ce dernier, seigneur de Châtillon-sur-Indre, après son père, obtint, au mois de juin 1782, des lettres patentes, qui érigèrent cette terre en marquisat, en sa faveur. Voici le texte de ces lettres :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et  
« de Navarre, à tous présents et à venir, salut.  
« La perseverance de plusieurs générations dans  
« la fidélité et le zèle les mieux soutenus pour  
« notre service et celui des roys nos prédéces-  
« seurs, signalée par ses actions mémorables, en  
« exerçant de grandes charges et en remplissant  
« des places de la plus grande importance, justi-  
« fie sans doute des prétentions aux titres et aux  
« dignités proportionnées au mérite distingué.  
« Nous nous imposons en pareille occurrence  
« l'obligation de le reconnaître, le favoriser et le  
« récompenser par des marques éclatantes de  
« justice et de bienfaisance transmissibles à la  
« posterité. Par ces considérations nous nous  
« portons bien volontiers à accorder à notre très-  
« aimé et féal Antoine-Jean Amelot de Chaillou,  
« notre conseiller en tous nos conseils, secrétaire  
« d'État et de nos commandements et finances,  
« commandeur de nos ordres, le témoignage le  
« plus honorable de la satisfaction que nous  
« avons des services qu'il nous rend depuis plus  
« de trente et un ans dans les charges de notre  
« conseiller, avocat pour nous au Chastelet et  
« siège présidial de Paris, dont les fonctions qu'il  
« acquitte avec autant de probité et de désinte-  
« ressement que d'intelligence et d'application le  
« rendent capable de remplir l'état et office de  
« notre conseiller en notre conseil. Maître des  
« requêtes ordinaires de notre hôtel, duquel, au  
« moyen de la dispense de l'âge et du service,  
« requis qui lui fut accordé, il obtint, en 1753,  
« des lettres de provisions; ses talents et l'assi-  
« duité de son travail lui méritèrent la place de  
« Commissaire-départé pour l'intendance de  
« Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey et Gex,  
« d'où nous l'appelâmes pour remplir une des  
« charges de notre conseiller en notre Conseil  
« d'État et privé, intendant de nos finances, de  
« laquelle il s'est acquitté de manière à mériter  
« notre choix pour la charge éminente qu'il con-  
« tinue d'exercer avec le zèle et l'application dé-  
« sirables, en suivant les exemples de défunt  
« notre aimé et féal Jean-Jacques Amelot, son  
« père, marquis de Combronde, lequel, après  
« avoir fait, en 1708, avec distinction, les fon-  
« ctions des offices d'avocat général aux Requêtes  
« de notre Hôtel, d'intendant et Commissaire-dé-

« party en la généralité de la Rochelle, ensuite,  
« d'intendant des finances et conseiller d'État  
« ordinaire et de ministre et secrétaire d'État au  
« département des affaires étrangères et l'un des  
« quarante de l'Académie des sciences, ses ser-  
« vices dans ces différentes charges et places lui  
« firent mériter l'agrément de la charge de Com-  
« mandeur-prevot et maître des Cérémonies de  
« nos ordres. Il était fils de Denis-Jean Amelot,  
« seigneur de Chastillon et autres lieux, conseil-  
« ler au parlement de Paris et maître des requêtes  
« de notre hôtel en 1690, gendre du sieur Baril-  
« lon d'Amoncourt, conseiller d'État ordinaire,  
« ambassadeur extraordinaire en Angleterre; il  
« était fils de Jacques Amelot, chevalier, sei-  
« gneur de Chaillou, conseiller d'État ordinaire,  
« doyen des maîtres des requêtes ordinaires de  
« notre hôtel, lequel était fils de Denis Amelot,  
« seigneur de Chaillou, Bisseuil, la Cour-Neuve  
« et autres lieux, maître des requêtes et conseiller  
« d'État au commencement du seizième siècle.  
« Celui-ci était fils de Jean Amelot, conseiller du  
« roy en ses conseils, président au parlement de  
« Paris, et de Marie de St Germain, qui épousa  
« en secondes noces Michel de Marcillac, cheva-  
« lier, garde des sceaux de France, de manière  
« que, sans remonter plus loin, la famille du  
« sieur Amelot, divisée en trois branches, dont  
« l'aînée à présent éteinte, connue sous le titre  
« de marquis de Mauregard, a produit deux pre-  
« miers présidents de la cour des aydes et s'est  
« alliée avec les maisons d'Aumont et de l'Hopi-  
« tal-Vitry; la seconde, décorée du titre de mar-  
« quis de Gournay, distinguée principalement  
« par les dignités d'ambassadeur à Venise, en  
« Portugal, en Suisse et en Espagne, de conseil-  
« ler d'État de président à mortier, d'archevêque  
« de Tours et par un chevalier de l'ordre de  
« Malte, ainsi que les alliances avec les maisons  
« de Saulx-Tavannes, d'Ansoville-Billancourt,  
« de Lionne, de Nicolai, de Briçonnet; et la troi-  
« sième branche, qui est celle du sieur Amelot  
« de Chaillou, est alliée avec les maisons d'Étam-  
« pes, de Béon, de Brulart, de Bourgoin, de Fou-  
« lon et de Deffand de la Laude. Cette famille  
« réunit en la personne du dit sieur Amelot  
« l'avantage de l'illustration et y joint la pro-  
« priété et la possession des terres, seigneuries et  
« justices, haute, moyenne et basse, des ville,  
« fauxbourgs et banlieue de Chastillon-sur-  
« Indre, en Berry, mouvant et relevant de nous à  
« cause de notre domaine et château de Tours,  
« laquelle consiste en plusieurs beaux droits  
« seigneuriaux et de laquelle dépendent les sei-  
« gneuries, justices, hautes, moyennes et basses  
« et chastellenie de Chaillou, avec un château et  
« des possessions très étendues, mouvantes et re-  
« levant de la baronnie de Chastillon, ainsi que  
« cinquante-huit fiefs, dont il en possède vingt-  
« quatre patrimonialement. Le ressort de la jus-  
« tice de Chastillon s'étend sur quatre cent cin-



« quante feux ou environ, en sept paroisses dont  
 « il est seigneur avec tous droits honorifiques.  
 « Il l'est aussi de plusieurs autres fiefs, terres et  
 « seigneuries, hautes, moyennes et basses jus-  
 « tice qui sont dans la mouvance de plusieurs  
 « seigneuries telles que celles de la Motte, de la  
 « Mardelle, de la Roche-Bien-Assise, de Monge-  
 « nault, et de Villedomain. Il est propriétaire et  
 « jouissant de cinq terres et seigneuries, sans  
 « justice, scavoir : du Puy-Chauchignon et de la  
 « Lande dont les justices ont été unies à celle de  
 « Chaillou; de Cinq-Mars, des Fourneaux et de  
 « la Cailletière, lesquelles terres sont voisines  
 « des unes des autres. Le tout compose huit jus-  
 « tices et sept paroisses, dans un pays fertile,  
 « produisant un revenu considérable et suffisant  
 « pour soutenir décentement le titre et la dignité  
 « de marquisat dont nous voulons le décorer en  
 « faveur du dit sieur Amelot et de sa postérité,  
 « pour encourager son fils unique, déjà maître  
 « des requêtes, entretenir en lui la noble émula-  
 « tion de ses ancêtres et pour l'exciter à marcher  
 « sur leurs traces pour notre service et celui de  
 « l'État; voulant en même temps procurer à nos  
 « justiciables des dites terres et seigneuries  
 « l'avantage d'un seul degré de juridiction par  
 « l'union des dites justices pour être exercées  
 « sans distraction de ressort par les memes offi-  
 « ciers en la ville et baronnie de Chastillon-sur-  
 « Indre, où il n'est pas difficile de trouver des  
 « gens de loy capables, il y a aussi un auditoire  
 « et des prisons.

« A ces causes, et pour marquer au sieur An-  
 « toine-Jean Amelot de Chaillou la satisfaction  
 « que nous avons de ses services et de ceux de  
 « ses ancêtres dont l'honneur et la vertu sont  
 « recommandables, et pour lui donner et à sa  
 « postérité mâle un témoignage éclatant de notre  
 « bienveillance, et autres considérations à ce  
 « nous mouvans, nous avons, de notre grace spé-  
 « ciale, pleine puissance et autorité royale, créé,  
 « érigé et élevé, créons, érigeons et élevons par  
 « ces présentes, signées de notre main, en titre,  
 « nom, prééminences et dignité de marquisat,  
 « sous le nom de Chaillou, lesdites terres et sei-  
 « gneuries de la baronnie, ville, fauxbourgs et  
 « banlieue de Chastillon-sur-Indre en Berry, sans  
 « que le nom de cette ville puisse être changé,  
 « avec la chastellenie de Chaillou et la seigneurie  
 « et justice de la Voute, y compris tous les fiefs  
 « et autres seigneuries, justices, hautes, moyennes  
 « et basses appartenant au dit sieur Amelot ainsi  
 « qu'elles sont cy dessus désignées et qu'elles se  
 « poursuivent et comportent dans les sept pa-  
 « roisses dont il est seigneur, mouvans et rele-  
 « vans de nous à cause de notre domaine et châ-  
 « teau de Tours; à l'effet de quoy, voulons et nous  
 « plaît qu'elles soient à l'avenir tenues et possé-  
 « dées comme un seul et même domaine par le  
 « dit sieur Amelot, ses enfants, postérité et des-  
 « cendants mâles, nés et à naître en légitime ma-

« riage sous le nom, titre et dignité de marqui-  
 « sat de Chaillou; leur permettons de se dire,  
 « nommer et qualifier marquis de Chaillou en  
 « tous actes tant en jugement qu'en dehors et  
 « qu'ils jouissent des memes droits, titres, pré-  
 « rogatives, autorités, prééminences, dignités,  
 « rang, franchises et libertés, armes et blasons,  
 « tant en fait de guerre, assemblées d'état de no-  
 « blesse qu'autrement, ainsi que de tous autres  
 « avantages et privilèges dont jouissent et ont  
 « accoutumé de jouir les autres marquis de notre  
 « royaume bien qu'ils ne soient plus particu-  
 « lièrement spécifiés et exprimés par ces présentes.  
 « Voulons que tous commissaires, vassaux, ar-  
 « rière-vassaux, justiciers et autres tenant noble-  
 « ment ou en roture, mouvans et dépendans du  
 « dit marquisat, reconnaissent le dit sieur Ame-  
 « lot, ses enfants, postérité et descendants mâles  
 « pour marquis de Chaillou, leur fassent les foy  
 « et hommage, fournissent leurs aveux, déclara-  
 « tions et dénombremens, le cas y échéant, sous  
 « les nom, titres et qualités de marquis de Chail-  
 « lou et que les officiers exerçant la justice des  
 « dites terres et seigneuries, intitulent à l'avenir  
 « leurs sentences, jugemens et autres actes du  
 « dit nom, titre et qualité de marquis de Chail-  
 « lou, sans toutes fois aucune mutation ny chan-  
 « gement de ressort ny que pour raison de la  
 « présente érection le dit sieur marquis, ses en-  
 « fans et descendants soient tenus de nous payer  
 « ni aux rois nos successeurs aucune finance ni  
 « indemnité, ni qu'ils soient assujettis envers  
 « nous et leurs vassaux, ou tenanciers envers eux  
 « à autres et plus grands droits et devoirs que  
 « ceux dont ils sont actuellement tenus et sans  
 « nuire ni préjudicier en rien aux droits et de-  
 « voirs qui pourraient être dus à d'autres qu'à  
 « nous, si aucuns y a, à la charge toutefois par  
 « le dit sieur Amelot, ses enfants et postérité,  
 « descendants mâles, seigneurs et propriétaires  
 « de la dite terre, seigneurie et marquisat de  
 « Chaillou, de relever de nous, en une seule foy  
 « et hommage et de nous payer et aux roys nos  
 « successeurs, les devoirs ordinaires si aucuns  
 « sont dus pour raison de la dignité de marquisat,  
 « tant que les dites terres s'en trouveront décorées  
 « et qu'au défaut d'hoirs et descendants mâles en  
 « loyal mariage les dites terres et seigneuries re-  
 « tourneront au même et semblable état et titres  
 « qu'elles étaient avant la présente érection, con-  
 « dition sans laquelle elle n'eut été faite; et vou-  
 « lant aussi pourvoir au soulagement de nos su-  
 « jets justiciables des dites terres et seigneuries,  
 « nous avons joint, uni et incorporé, joignons,  
 « unissons et incorporons les justices et juridic-  
 « tions des dites terres et seigneuries, baronnie  
 « et chatellenie de Chastillon-sur-Indre, de Chail-  
 « lou et de la Voute, ainsi que les fiefs et sei-  
 « gneuries en dépendans et autres appartenances  
 « comme elles se poursuivent et comportent, à la  
 « dite justice, haute, moyenne et basse de la ba-

« ronnie de Chatillon-sur-Indre, pour être les  
 « dites justices et juridictions à l'avenir exercées  
 « et administrés conjointement et sans distinc-  
 « tion en la dite ville de Chatillon-sur-Indre,  
 « comme une seule et même justice, par les  
 « mêmes officiers, auquel lieu nous transferons  
 « les dites justices, hautes, moyennes et basses  
 « des dites terres et seigneuries, avec leurs ap-  
 « partenances et dépendances, à la charge que  
 « les dites justices réunies continueront néan-  
 « moins de ressortir aux sièges où elles ressor-  
 « tissaient avant la présente union, et qu'il sera  
 « tenu à cet effet des registres séparés pour celles  
 « de ces justices qui ressortissent au dit bailliage  
 « de Chatillon-sur-Indre et pour celles qui res-  
 « sortissent au bailliage de Loches, et sans que  
 « pour raison de la présente union des dites jus-  
 « tices les vassaux et tenanciers des dites terres  
 « et seigneuries soient tenus à autres et plus  
 « grands droits que ce qu'ils doivent à présent et  
 « sans préjudices à nos droits, ny établir rien de  
 « contraire aux us et coutumes du lieu, à con-  
 « dition que l'audience sera tenue régulièrement  
 « les jours accoutumés de chaque semaine en la  
 « dite ville de Chatillon-sur-Indre et que les  
 « officiers y résidant ne pourront en cas de  
 « transport dans les dites justices réunies se taxer  
 « plus grands droits que ceux qui sont dus pour  
 « une seule et même justice. Si, donnons en  
 « mandement à nos amés et feaux conseillers les  
 « gens tenant notre cour de parlement de notre  
 « Chambre des comptes à Paris, presidents tre-  
 « soriers de France et généraux de nos finances  
 « ès généralités de Tours et Bourges, et à tous  
 « autres nos officiers et justiciers qu'il appartien-  
 « dra chacun en droit soy que ces présentes ils  
 « fassent lire, publier et enregistrer et du conte-  
 « nu en icelles jouir le dit sieur Amelot, ses en-  
 « fants, postérité et descendants males en légi-  
 « time mariage, pareillement et perpétuellement  
 « sans leur faire naître ni donner aucuns trou-  
 « bles ny empeschement contraires et en les fai-  
 « sant cesser, nonobstant tous édits, ordonnances,  
 « déclarations, arrêts et reglements à ce con-  
 « traire auxquels et aux dérogations nous avons  
 « dérogé et dérogeons par ces présentes, sauf en  
 « autre chose notre droit et l'autrui, car tel est  
 « notre plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et  
 « stable à toujours, nous avons fait mettre notre  
 « scel aux susdites présentes. Donné à Versailles,  
 « au mois de juin, l'an de grâce mil sept cent  
 « quatre vingt deux et de notre règne le neu-  
 « vième. Signé : Louis, et plus bas : Par le roy :  
 « DE VERGENNES. »

Antoine-Jean Amelot, marquis de Chaillou, comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine, en 1789.

La ville de Châtillon-sur-Indre porte pour armoiries : *Parti d'une tour de..... sur une terrasse de..... et d'une demi-fleur de lis.*

Le sceau de la prévôté, au xiv<sup>e</sup> siècle, portait *six fleurs de lis.*

Arch. d'I.-et-L., chartes de Marmoutier; C, 336, 537; Less. pat. 446. — *Recueil des historiens des Gaules*, IX, 719. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — D. Housseau, I, 161; III, 1033; VI, 2260, 2307, 2478, 2578; XXI, 168. — Lecoy de la Marche, *Titres de la maison de Bourbon*, II, 482. — L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, 214. — Martène, *Coll. ampliss.*, I, 1053. — Monsnier, II, cxlii. — E. Mabille, *La Pancarte noire*, 488. — A. de la Tremblais, *Esquisses pittoresques du département de l'Indre*, 196-200. — *Mém. de Miromesnil* (dans le *Diction. topographique du diocèse du Mans*, par le Paige, I, xiii. — A. Duchesne, *Les antiquités et recherches sur les villes et châteaux de France*, 514. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 291. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1308. — Piganiol de la Force, *Description de la France*, VI, 90. — Moréri, *Diction. historique* I, 457. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, II, 334. — J. Vaissette, *Hist. ecclésiastique et civile*, II, 494. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 195. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 40, 66. — *Bulletin monumental*, IV, 127. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Châtillon*, 417. — La Roque, *Hist. de la maison de Harcourt*, I, 529. — La Thuamassière, *Hist. du Berry*, 727. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 15, 118. — Archivés nationales, J. 723. — Bélancourt, *Noms féodaux*, I, 510. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 30. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, II, 850; III, 172; IV, 185; VI, 4, 59; VIII, 859, 450. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, I, 435, 457; II, 333. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 87; XI, 158, 170. — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique*, 452. — A. Joanne, *Diction. des communes*, 506.

. **Chat-Lun** (le lieu de), près de l'étang de Faux, c<sup>ne</sup> de Manthelan.

**Chatonnière** (la), f. et ancien château, c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau, 12 habit. — *Chatonnière*, 1032 (charte de Marmoutier). — *La Chatonnière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la Rivière et de Colombiers, à foi et hommage simple. Il s'étendait sur les paroisses d'Azay-le-Rideau, de Lignièrès et de Vallières. En 1629, il appartenait à Antoine Le Vacher de la Chaise; — en 1719, à Françoise Nau, veuve de Claude Ledoux, baron de Melleville; — en 1760-89, à Félix-Marc-Pierre Chesnon de Champmorin, chevalier de Saint-Louis. — Une chapelle dépendait du logis seigneurial. Elle est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles domestiques du diocèse*, en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., E, 24; G, 14, 281. — D. Housseau, XI. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, manuscrit 1312 et *titres de Marmoutier*, II.)

**Chat-Pendu** (le), f., c<sup>ne</sup> de Restigné.

**Châtre** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Betz, 10 habit. — *Charte*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Betz, et, pour une partie, du Châtellier. — (Arch. d'I.-et-L., E, 104, 260.)

**Châtre**, c<sup>ne</sup> de Chambourg. V. *Châtres*.

**Châtre**, f., c<sup>ne</sup> de Champigny-sur-Veude. —

*Châtre*, carte de l'état-major. — Ce domaine appartenait, en 1759, à Bertrand Poirier des Bour-nais. Il devait une rente à la Sainte-Chapelle de Champigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 157; G, 282.)

**Châtre** (bois de), c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Châtre**, c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon. V. *Châ-tres*.

**Châtre** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain, 16 habit. — *Chastri*, 1300, 1327. — *Châtre*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Au xii<sup>e</sup> siècle, ce domaine devait au Chapitre de Saint-Martin une rente de vingt-deux sols. Vers 1771, on le réunit à la métairie de la Brandais, et le nom seul de la Châtre fut conservé à la propriété. La Brandais était possédée, en 1672, par René du Sillas, seigneur de Prezault. En l'an III, la Châtre fut vendue nationalement sur François-Henri de la Motte-d'Aligny, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux; Lib. bon. gentium; Inventaire des titres de Saint-Épain*. — Bibl. de Tours, *Miss. B. Martini*, manuscrit 193.)

**Châtre**, ou **Châtres**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Ouen. — *Castra*, 852 (charte de Marmoutier). — *Terra quæ vocatur Castras*, xii<sup>e</sup> siècle (*Hist. monast. de Font. Albis*) — *Chastre*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *Châtre*, carte de l'état-major. — *Chartre*, *Tour de Châtre*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. Au ix<sup>e</sup> siècle, ce domaine appartenait à l'abbaye de Marmoutier. Vers le milieu du xii<sup>e</sup> siècle, Robert de Grateloup et Rahier de Montbazou en étaient propriétaires. En 1517, il était possédé par Jehan des Aubuys; — en 1529, par Georges de Verce, seigneur de Noizay, secrétaire des commandements du roi, maire de Tours; — en 1643, par Louis de Boireau; — en 1658, par Radégonde de Grisson, veuve de François de la Motte-Villebret; — en 1735, par André Pingault, du chef de sa femme, Anne de Villeneuve; en 1745, par Alexandre-Henri Pingault, chev., qui mourut à Saint-Ouen, le 16 octobre 1763. — Cassini signale sur sa carte, à Châtre, une tour en ruines, mais qui était à une certaine distance de la ferme de Châtre.

Arch. d'I.-et-L., E, 30, 38, 51, 57. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état-civil de Cangy, de Saint-Ouen et de La Croix. — Archives du château de Pierre-fitte — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 113. — *Chroniques de Touraine (Hist. monast. de Font. Albis)*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, chartes antérieures à l'an mil.

**Châtre** (Joachim de la), seigneur de Nancey, conseiller et chambellan du roi, capitaine-gouverneur des châteaux de Loches (1524) et de Gien (1533), maître des eaux et forêts de France au département d'Orléans, mourut à Lyon le 21 septembre 1546. Il était fils de Gabriel de la Châtre, seigneur de Nancey, et de Marie de Saint-Amadour. — (P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VII, 367. — La Thaumassière,

*Hist. du Berry*, 856. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*.)

**Châtre** (Claude de la), baron de la Maison-Fort, capitaine du château de Loches, lieutenant-général au gouvernement de Touraine, fut nommé maréchal de France par le parti de la Ligue, en 1585. Cette dignité lui fut confirmée plus tard par Henri IV. Il mourut le 18 décembre 1614 et fut inhumé dans l'église cathédrale de Bourges. Il était fils de Claude de la Châtre, seigneur de Nancey, et d'Anne Robertet.

Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 385-86. — Moréri, *Diction. historique*, III, 575. — La Chesnaye-des-Bois et Badiet, *Diction. de la noblesse*, I, 449. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 206. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VII, 364-70. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 661-62.

**Châtre** (Claude-Louis de la), vicaire-général du diocèse de Tours, abbé du Tréport (1717), fut nommé évêque d'Agde le 17 octobre 1726. Il était fils de Louis-Charles-Edme de la Châtre, comte de Nancey, et de Marie-Charlotte de Beaumanoir. — (P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VII, 369. — *Gallia christiana*, VI, 702.)

**Châtres**, f., c<sup>ne</sup> de Chambourg. — *Châtres*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Reignac, à foi et hommage-lige. En 1498, il appartenait à François du Fau, chev., seigneur de Manthelan et du Fau. Claude du Fau, fille de François, épouse, par contrat du 24 février 1509, René de Menou, chev., seigneur de Boussay, Charnizay, la Forge, etc., et eut en dot les terres de Châtres, de Manthelan et de Marray. Jean de Menou, fils de René, chev., seigneur de Boussay, vendit le fief de Châtres au Chapitre de Notre-Dame de Loches, par acte du 9 avril 1597. Ce domaine passa ensuite à Bonne Dalonneau (1639); — à Martin Dalonneau (1663); — à Pierre Dalonneau, prêtre, docteur de Sorbonne (1703); — à Marie Marius, femme, séparée de biens, de Pierre de Grateloup, chev. (1766). — (Arch. d'I.-et-L., C, 602; *Rôle des 20<sup>es</sup>*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XII, 5300. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 51, 66, 76. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 203. — *Mémoires de M. de Marolles, général. de Menou*.)

**Châtres** (bois de), paroisse de Chambourg. — *Nemus de Chaatre*, 1256. — (*Charte de Notre-Dame de Loches*. — D. Housseau, VII, 3199.)

**Châtres** (ruisseau de), c<sup>ne</sup> de Chambourg. — Il prend sa source près de la ferme de Châtres, reçoit, au Gué-du-Grain, les eaux de la fontaine des Plantes et se jette dans l'Indre, près de Chambourg.

**Châtres**, f., c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon. — *Châtre*, carte de Cassini. — Ancien fief. Après avoir été possédé pendant plusieurs siècles par la

famille de Voyer de Paulmy, il passa à la famille Gilbert de Voisins, sur laquelle il fut vendu nationalement en 1793. — (Arch. d'I.-et-L., E, 182; *Biens nationaux*. — D. Housseau, XIII, 8234.)

**Châtres-aux-Grolles.** V. *Chastre*.

**Chatrie** (la). V. *la Martinière*, c<sup>ne</sup> de Notre-Dame-d'Oë.

**Chatrie** (la), c<sup>ne</sup> de Preuilly. V. *Chaterie*.

**Chatterie** (la), c<sup>ne</sup> de Vouvray. V. *Chaterie*.

**Chattière** (la), c<sup>ne</sup> de Noyant. V. *Chattière*.

**Chaubruère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Gizeux. — *Chaubruère*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du Mur-au-Prieur et de Gizeux. — En 1451, il appartenait à Jacques de Torcé, marié à Marie du Bellay; — en 1539, à Jean du Pineau; — en 1540, à René du Pineau; — en 1548, à Jean de Lestenu, Éc., par suite de son mariage avec Françoise, fille de René du Pineau; — en 1581, à Alexandre de Lestenu, capitaine des châteaux de Chissé et de la Bourdaisière, marié à Françoise du Solier (contrat du 31 avril 1581, passé à Baugé); — en 1630, à Eustache de Lestenu, marié à Charlotte d'Espeigner; — en 1635, à Charles de Lestenu, seigneur de la Couture, décédé à la Chaubruère le 19 juillet 1698; — en 1698-1725, à Alphonse de Lestenu, commissaire d'artillerie, marié à Jeanne de Leslys du Clisson; — en 1725, à René de Lestenu; — en 1726, à Charles Quirit de Vauricher, du chef de sa femme, Anne-Marie-Jeanne de Lestenu, décédée à Gizeux le 23 juin 1736; — en 1736-80, à Charles Quirit de Vauricher (fils du précédent), décédé à Gizeux le 3 juin 1780; — en 1780, à Anne-Françoise Quirit (sœur de Charles), mariée, en premières noces à Pierre de Ver, et, en secondes noces, à Louis de Maussabré, seigneur du Clos. Anne-Françoise Quirit de Vauricher mourut à Gizeux le 4 février 1781; — en 1781-89, à Aimé-Mathieu de Jousseau, chev. — Le domaine fut vendu nationalement sur ce dernier, qui avait émigré, et adjugé à Jean-Denis-Philibert Micault, de Bourgueil. Celui-ci, à la rentrée des Bourbons, le remit à son ancien propriétaire au seul prix d'adjudication qu'il avait payé. La Chaubruère passa ensuite à Frédéric-Eugène de Jousseau, curé de la Daguinière (1810), frère d'Aimé-Mathieu de Jousseau, puis à la famille de Bérard. Il existait dans le logis seigneurial une chapelle dans laquelle, avant la Révolution, la messe était célébrée une fois par semaine. — (Arch. d'I.-et-L., E, 113, 114; *Biens nationaux*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XVII, 223-24. — J. Guérin, *Notice historique sur Gizeux*, 38, 39. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, 38.)

**Chaubruère** (la métairie de la), paroisse de Saint-Germain-de-Bourgueil. — Ancienne propriété de l'abbaye de Bourgueil, sur laquelle elle

fut vendue nationalement le 20 juillet 1791, au prix de 4,800 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chaubuisson**, ham., c<sup>ne</sup> de Charentilly, 10 habit. — *Gagnerie de Chaubuisson*, 1456. — *Chaubuisson*, tabl. de recens. de 1872. — *Chaubuisson*, carte de Cassini. — *Chaubuisson*, carte de l'état-major. — Par son testament du 19 juin 1501, Pierre Blondelet légua à l'église de Tours une rente due par le domaine de Chaubuisson, qui appartenait alors à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., G, 145, 398; *titres de Saint-Martin*.)

**Chauché** (le), f., c<sup>ne</sup> de Manthelan. — *Le Chauchis*, ou *la Bourrietterie*, xviii<sup>e</sup> siècle. — *Chauché*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne propriété des Chartreux du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Liget*.)

**Chauchi** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice, 43 habit. — *Chauchi*, carte de l'état-major. — *Les Chouchis*, carte de Cassini.

**Chauchisac.** V. *Calcassaccum*.

**Chaude** (la fontaine), c<sup>ne</sup> de Saint-Branchs, près du gué de Port-Gautier et du ruisseau de Bourdais.

**Chaude-Buisson**, f., c<sup>ne</sup> de Luynes.

**Chaudenay**, f. et chât., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyran-du-Jambot (Indre). — *Chaudenay*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la seigneurie des Pruniaux (aujourd'hui Chaillou), paroisse de Saint-Martin-de-Vertou (Châtillon-sur-Indre). Il a fait partie de l'ancienne province de Touraine. Les seigneurs de Chaudenay avaient le droit de sépulture dans l'église de Saint-Cyran-du-Jambot.

#### SEIGNEURS DE CHAUDENAY.

I. — Pierre du Pay, Éc., seigneur de Chaudenay, eut une fille, Marguerite, qui épousa, par contrat du 21 septembre 1572, Charles Le Vaillant.

II. — Charles Le Vaillant, Éc., seigneur de Saint-Mars, paroisse de Saint-Martin de Vertou, et de Chaudenay, du chef de sa femme, était fils de Gilles Le Vaillant, Éc., seigneur de Saint-Mars, et de Renée de Fremary. Il eut quatre enfants : 1<sup>o</sup> Paul, qui suit; 2<sup>o</sup> Gilbert, Éc., seigneur de Saint-Mars; 3<sup>o</sup> Françoise; 4<sup>o</sup> Marie, femme de Jacques de la Voirie, Éc., seigneur de Montjardin.

III. — Paul Le Vaillant, Éc., seigneur de Chaudenay, fit, le 23 décembre 1617, avec ses frères et sœurs, un partage noble, d'après lequel, après avoir retenu pour son préciput la maison seigneuriale de Chaudenay, il fit trois lots des autres biens, en retint deux pour lui et abandonna le troisième à ses puînés. Par contrat du 22 février 1603, il épousa Louise Parent, dont il eut deux fils : François, qui suit; et Louis, décédé sans avoir été marié.

IV. — François Le Vaillant, Éc., seigneur de Chaudenay et de Saint-Mars, servit dans le régiment de la Meilleraye et dans la compagnie de Monsieur le Prince, se trouva à plusieurs batailles et fut grièvement blessé au siège de Perpignan en 1642. Le 12 janvier 1643, il épousa, à Châtillon-sur-Indre, Anne Dubet, sœur de François Dubet, conseiller du roi et juge magistrat au siège présidial de cette ville. De ce mariage sont issus : 1° Henri, qui suit ; 2° Louis, dont on parlera plus loin ; 3° Pierre, mort sans postérité ; 4° Jean-Claude ; 5° Dieudonné-Charles ; 6° Anne, mariée à René-Anne de Blet, seigneur de la Fouquetière et des Brosses ; 7°, 8° Françoise et Louise, décédées sans postérité.

V. — Henri Le Vaillant, chev., seigneur de Chaudenay, lieutenant de vaisseau, épousa Geneviève Macé, dont il n'eut pas d'enfants. Ses biens passèrent à son frère Louis.

VI. — Louis Le Vaillant, Éc., seigneur d'Orfonds (paroisse de Cleré-du-Bois) et de Chaudenay, capitaine dans les troupes Vénitienes, épousa à Genouilly, en Berry, le 29 mai 1684, Antoinette de Thalamont, veuve de Charles de Beaurepaire, Éc., seigneur du Chêne, et fille de Nicolas de Thalamont, seigneur du Chézeau, et de Renée de Seneville. De ce mariage naquit Françoise Le Vaillant, née à Genouilly, le 31 janvier 1690, mariée, à Thoiselay, le 11 novembre 1719, avec Philippe de Beauregard, Éc., seigneur de Menabre, duquel, entre autres enfants, elle eut Philippe-Louis de Beauregard, Éc., seigneur de Menabre, et Marguerite, dame de Beauregard, mariée à Louis-François Savaton. — Louis Le Vaillant épousa, en secondes noces, le 24 novembre 1695, Marguerite de Boislinards, dont il eut Charles, qui suit, et Marguerite, morte sans avoir été mariée.

VII. — Charles Le Vaillant, Éc., seigneur de Chaudenay et d'Orfonds, épousa, en premières noces, Marie-Anne de Blet, décédée sans enfants, le 8 août 1743, et inhumée à Thoiselay. — et, en secondes noces, le 31 janvier 1750, Angélique de la Motte, dont il eut : Charles, qui suit, et Amable, mort en émigration, à l'armée de Condé, sans avoir été marié. Le 19 mai 1730, Charles Le Vaillant, Philippe de Beauregard et Françoise Le Vaillant, sa femme, et Marguerite Le Vaillant, procédèrent à un partage, d'après lequel Charles demeura propriétaire de Chaudenay.

VIII. — Charles Le Vaillant, chev., seigneur de Chaudenay et d'Orfonds, comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine, en 1789. Il épousa, par contrat passé au Blanc, le 4 septembre 1786, Agathe de la Faire, dont il eut : 1° Charles, mort sans avoir été marié ; 2° Thais, qui épousa, en premières noces, N. Picquenon, et, en secondes noces, N. de Nogerée ; 3° Angélique, mariée à René-Palamède Le Souffleur de Gaudru ; 4° Rose, femme de N. Turpetin, décédée à Beaugency ; 5° Pauline, mariée à N. de Cremille ;

6° Benjamin Le Vaillant, qui a épousé, à Châtillon-sur-Indre, le 15 décembre 1842, Marie-Élisabeth Lusseau, veuve de N. Taillandier et fille de Robert Lusseau, avocat à Châtillon-sur-Indre. De ce mariage est né Charles Le Vaillant, né au château de Chaudenay, le 8 janvier 1844, marié à Jacqueline Cossin de Maurivet, fille de Louis-Félix Cossin de Maurivet et de Clarisse de Menou.

Le château de Chaudenay a été reconstruit de nos jours par M. Benjamin Le Vaillant de Chaudenay.

La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 1129. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 383. — Notes communiquées par M. Camille Rabier, membre de la Société archéologique de Touraine, arrière-petit-fils de Louis Le Vaillant de Chaudenay et d'Antoinette de Thalamont. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine et de Berry*, 10. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 107. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 707.

**Chaudière** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Vouvray, près de la Cisse.

**Chaudières** (le lieu des), près de la Saulais, c<sup>ne</sup> de Betz.

**Chaudiète** (le lieu de la), dans la forêt de Rochecotte, c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice.

**Chaudre**, f., c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne. — *Chaudre*, carte de l'état-major.

**Chaudrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-de-Tournon.

**Chaudrier** (Jean), était gouverneur de Touraine sous Charles V, d'après le *Mémorial historique de Duvergier*.

**Chaudron** (la rouère), c<sup>ne</sup> de Saché.

**Chaudronnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cerelles, près de la Petite-Choisille.

**Chaudronnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême.

**Chaudronnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cravant. — *Chaudronnerie*, carte de Cassini.

**Chaudronnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> des Hermites.

**Chaudronnerie** (le lieu de la), près de la Bourassée, c<sup>ne</sup> de Luzé.

**Chaudronnerie** (la), ou **Chaudronnière**, f., c<sup>ne</sup> de Souvigné.

**Chaufeaux** (le lieu des), près de la Croix-de-Bois, c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Chauffenerie** (le lieu de la), ou **Landoyère**, paroisse de Villedômer — Il relevait censivement du fief Bernier (xviii<sup>e</sup> siècle). — (Arch. d'I.-et-L., E, 119.)

**Chaufferie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Souvigné.

**Chauffier**, f., c<sup>ne</sup> de Mazières. — *Chaffié*, carte de Cassini.

**Chauffour**, ou **Chaufours**, f., c<sup>ne</sup> de

Pocé. — *Petit-Chaufour*, xvii<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief. En 1579, il appartenait à Nicolas Émery, commissaire d'artillerie; — en 1639, à Pierre Le Large; — en 1787, à Charles-Marie-Marthe de Bridieu; — en 1789, à Marie-Catherine Le Boucher de Verdun, veuve du précédent. — (Arch. d'I.-et-L., E, 140. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 89.)

**Chaufour** (Jean), commandeur de Saint-Jean-de l'Île d'Amboise, succéda à Jean de Saint-Germain en 1360. — (Arch. de la Vienne, H.)

**Chaufourd** (Jean), curé de Saint-Saturin, de Tours, docteur en théologie, a publié les ouvrages suivants : *L'Alexion*, ou *Remède contre la mesdisance, sur la conversion d'une dame de qualité de Touraine*, Paris, Denis Langlois, 1608, in-8°. — *L'Ongle du Lyon*, dédié à l'archevêque de Tours, Paris, Denis Langlois, 1608, in-8°. — La bibliothèque municipale de Tours possède un exemplaire de ces ouvrages (n° 3073).

**Chaufours** (les), c<sup>ne</sup> de Fondettes. V. *la Croix-Chaufour*.

**Chaufournais**. V. *l'Enclôître*.

**Chaufournais**, f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. — *Locus de Calphorniaco*, 1100 (*Cartulaire de Fontevrault*). — *Locus Calfurnei*, 1119 (Bulle du pape Calixte). — *Locus Calfurnensis*, *Locus de Calido furnesio*, *Chauforneau*, *Chaufornays*, *Calidus furnesius*, *Calfurnium*, 1248, 1252, 1289, 1302 (*Cartulaire de Fontevrault*). — *Locus de Chauforneis*, 1335 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Chaufournay*, *Chaufournaye*, *Canfournaye* (xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles). — *Chaufournais*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant des châtellenies du Bois et de Villebourg et des fiefs des Cartes et d'Armilly. En juin 1473, Louis XI, qui l'avait acheté de Hardouin de la Touche, le donna aux religieux Carmes de Tours. Ceux-ci étaient tenus d'offrir, tous les ans, au châtelain du Bois, une statuette de Notre-Dame, d'argent doré. Au xiv<sup>e</sup> siècle, la dime du domaine constituait un fief, relevant de l'archevêque de Tours. Une métairie, située à Chaufournais, appartenait au Chapitre de Bueil, au xv<sup>e</sup> siècle. — (Arch. d'I.-et-L., titres de Bueil; E, 16. *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours et de Fontevrault*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, V, 259; *Bulletin de la même Société* (1875), p. 177.)

**Chaufournais**, nom donné dans des titres des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, à une certaine étendue de terrains situés entre Neuillé-Pont-Pierre et Beaumont-la-Ronce. — (Arch. d'I.-et-L., E et *Cartulaire de Fontevrault*.)

**Chaufours** (les), ham., c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avant, 21 habit. — *Chauds-Fours*, plan

cadastral. — *Les Chauffoures*, carte de Cassini.

**Chaufours** (métairie des), paroisse de Saint-Épain. — En 1580, elle appartenait au Chapitre de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., titres de Saint-Épain.)

**Chaulet d'Outremont** (Albert-Hector), né à Tours le 26 février 1825, fut nommé conseiller de préfecture d'Indre-et-Loire le 19 février 1851. Il entra ensuite dans les ordres. Chanoine, puis vicaire-général du diocèse de Tours en 1866, il fut appelé au siège épiscopal d'Agen par décret du 24 janvier 1871 et institué canoniquement le 24 février de la même année. Le 14 septembre 1874, il remplaça, sur le siège du Mans, M<sup>sr</sup> Fillion, décédé. — (*Bulletin des lois*, 1871-74. — *Journal d'Indre-et-Loire*, janvier-février 1871, septembre 1874.)

**Chaulière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marray. V. *Chollières*.

**Chaulmes**, c<sup>ne</sup> de Genillé. V. *la Chaume*.

**Chaumalais** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Esves-le-Moutier. — *Chaumalais*, plan cadastral. — *Chaumataye*, carte de Cassini. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur N. de Pierres de Fontenailles, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chaumasserie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Esves-le-Moutier. — *Chaumasserie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chaume**, ham., c<sup>ne</sup> d'Ambillou, 17 habit. — *La Chaume*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de la Flèche. En 1724, il appartenait à N. d'Illiers d'Enragues. — (Arch. d'I.-et-L., C, 562.)

**Chaume** (la Petite-), f., c<sup>ne</sup> d'Ambillou. — *Petite-Chaume*, carte de l'état-major.

**Chaume** (la), f., c<sup>ne</sup> de Balesmes.

**Chaume** (la), c<sup>ne</sup> de Bossay. V. *Chauvette*.

**Chaume** (la), c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche. V. *les Chaumes*.

**Chaume** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Charnizay, 15 habit. — *La Chaume*, carte de Cassini. — En 1567, le domaine de la Chaume appartenait à Jean de Chamborant, chev. — (D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. III<sup>e</sup>.)

**Chaume** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Courçay, 15 habit. — *Chaume*, carte de l'état-major. — En 1619, Pierre David était qualifié de sieur de la Chaume. — (Registres d'état-civil de Courçay.)

**Chaume** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Crissé, 18 habit. — *Chaume-Nayron*, 1654. — *Chaume*, carte de l'état-major. — A cette époque, François de la Chétardie était sieur de la Chaume. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, manuscrit 1313.)

**Chaume** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Cussay, 11 ha-

bit. — *Chaume-Brangerie*, tabl. de recens. de 1872. — *Chaume*, carte de l'état-major.

**Chaume** (la), vil., c<sup>ne</sup> d'Esves, 26 habit. — *Hébergement de la Chaume*, xiv<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief, relevant de Taffonneau. Vers 1340, Alix, veuve de Philippon Boisson, vendit ce domaine à Jean de Brion, chev., pour trente-six livres dix sols. Par la suite, la Chaume a été possédée par les seigneurs de Taffonneau. V. *Taffonneau*. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Cormery*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Taffonneau*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 85.)

**Chaume** (chapelle de la). V. *Taffonneau*.

**Chaume** (la), ham. et moulin, c<sup>ne</sup> de Genillé, 14 habit. — *Chaulmes*, 1505, 1791. — Ancien fief, relevant du château de Loches, pour un tiers; et pour les deux autres tiers de Courçay et de Saint-Quentin. Le moulin, situé sur l'Indrois, s'appelait autrefois *Taumer*. Il fut construit vers 1490. Le 26 juin 1491, le Chapitre de Saint-Martin, propriétaire de tout le domaine, donna le moulin à bail, sa vie durant, à Guillaume du Ru, chanoine de Loches, qui, en 1497, prenait le titre de *seigneur du moulin de la Chaume*. Le fief, le moulin et une métairie qui en dépendait appartenaient, en 1505, à Étienne de Rouvray; — en 1584, à Claude Rousseau; — en 1590, à Nicolas Rousseau; — en 1596, à Jean Rousseau; — en 1639, à noble homme, Gilles Quentin, héraut d'armes de France; — en 1665, à Bertrand Quentin, aussi héraut d'armes de France; — en 1683, à Martin Aubert de Beaumontais, qui vendit le tout au prieuré de la Bourdillière, par acte du 22 décembre 1688. En 1789, la Chaume était possédée par l'abbaye de Beaumont. Elle fut vendue nationalement en 1791, au prix de 22,800 livres. L'étendue des terrains composant la métairie était alors de 63 arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Bourdillière, de Beaumont et de Saint-Quentin; Biens nationaux*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, manuscrit 738.)

**Chaume** (la), f., c<sup>ne</sup> de Luynes. — *Chaume*, carte de l'état-major.

**Chaume** (la), f., c<sup>ne</sup> de Maillé-Lailier. — *La Chaume*, carte de l'état-major.

**Chaume** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Pussigny, près du bourg.

**Chaume** (la), paroisse de Saint-Christophe (Vienne). — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse. En 1553, il appartenait à Georges Gastineau; — vers 1560, à N. Fouchardière, curé de Saint-Gervais. — (Arch. d'I.-et-L., C, 650.)

**Chaume** (la), ou **Chaulmes**, vil., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure, 55 habit. — *Chaume-Percevault*, 1558 et 1600. — *Chaume*, cartes de Cas-

sini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1447, il appartenait à Jeanne Chevanne, veuve de Jean de la Porte; — en 1502, à François de la Tour; — en 1550, à Étienne Estevou; — en 1562, à Guyonne Philibert, veuve d'Étienne Estevou, — en 1601, à François Pioger; — en 1676, à Charles Estevou, capitaine-gouverneur du château de Sainte-Maure; — en 1680, à Pierre Lambinet; — en 1689, à Côme Lambinet, Éc.; — en 1789, à Gabriel d'Arsac. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XIII, 8031, 8056. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine*.)

**Chaume** (le lieu de la), ou le **Portau**, paroisse de Varennes. — Il relevait du fief du Châtelier. (Arch. d'I.-et-L., C, 606.)

**Chaume** (la), f., c<sup>ne</sup> de Vou.

**Chaume-de-la-Claie** (le lieu de la), près de la Chabinerie, c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon.

**Chaume-des-Sorciers** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> d'Yzeures, près du chemin de Tournon à Yzeures.

**Chaume-Fortunière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Thilouze.

**Chaume-Guérin** (le lieu de la), paroisse de Souvigny. — Catherine Denis, femme de Louis de Houdan, seigneur des Landes, en était propriétaire en 1655. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Chauméjan** (René-Michel de), marquis de Fourilles, gouverneur de Vresal (1632), puis grand maréchal des logis du roi et conseiller d'État, fut nommé gouverneur de Touraine en 1636. Il mourut à Paris en 1644. Il était fils de Blaise de Chauméjan, marquis de Fourilles, et d'Hippolyte-Louise de Piovenne. — (Moréri, *Diction. historique* (supplém.), III, 317. — *Tablettes historiques et généalogiques*, IV, 38, VI, 122. — *Almanach de Touraine*, 1756.)

**Chaume-Jouvin** (le lieu de la), paroisse de la Celle-Saint-Avant. — Il relevait censivement du fief de Courtil, suivant une déclaration féodale faite en 1404. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers*.)

**Chaumelais**, c<sup>ne</sup> d'Esves-le-Moutier. V. *Chaumalais*.

**Chaumelle** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Luzé, près du chemin de Boisaubry à l'Île-Bouchard.

**Chaumellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Perrusson.

**Chaumellière** (le lieu de la), paroisse de Dierres. — Il relevait censivement du fief de la Secreterie de Saint-Julien, à Dierre (1777). — (Arch. d'I.-et-L., *Fief de la Secreterie de Saint-Julien*.)

**Chaume-Percevault** (la), c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure. V. *la Chaume*.

**Chaumeraye** (la), ham., c<sup>ne</sup> du Louroux,

22 habit. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Chaumerie** (la), f., c<sup>ne</sup> des Hermites.

**Chaumerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Mouzay. — *Chaumerie*, carte de Cassini.

**Chaumerie** (la), c<sup>ne</sup> de Razines. V. *Chau-mière*.

**Chaumeroire** (la), f., c<sup>ne</sup> de Manthelan.

**Chaumeroyes** (le lieu des), près des Trois-Croix, c<sup>ne</sup> de Neuil.

**Chaumes** (les), paroisse de Betz. — Ancien fief, relevant du château de Betz, à foi et hommage simple et un roussin de service, à muance de seigneur. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, manuscrit 1359.)

**Chaumes** (les), ou la **Chaume**, ham., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche, 16 habit. — *Chaume*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du Verger-de-Vou et de Grillemont. Vers 1525, il fut vendu par René de Beauregard à Guillaume Sauvage, abbé de Baugerais. Pierre de Vaucelles le possédait en 1559. — René de Vaucelles en était seigneur en 1576; — Pierre-Jacques-François de Boistenart en 1746. Par acte du 3 septembre 1771, Balthazar Dangé d'Orsay le vendit à René-François-Constance Dangé d'Orsay. — (Arch. d'I.-et-L., E, 74. — D. Housseau, XII, 5732, 5736. — D'Hozier, *Armorial général de France*, V<sup>e</sup> registre. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VIII, 71.)

**Chaumes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Chaumussay. — Ancien fief, relevant du château de la Guerche. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, il a été possédé par les familles de Commacre et Genault de Ray. Il fut vendu nationalement, en 1793, sur Gabriel d'Ar-sac, marquis de Ternay, émigré, décédé à Londres en 1796. — (D. Housseau, XII, 5829. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Chaumussay; Biens nationaux*. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 104.)

**Chaumes** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Chezelles, 18 habit. — *Chaumes*, carte de l'état-major.

**Chaumes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Loché. — Ancien fief, relevant du château de Loches. En 1768, Quentin Moreau en était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603.)

**Chaumes** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Manthelan, 11 habit. — *Les Chaumes*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chaumes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Esves. — *Les Chaumes*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Vers 1690, elle appartenait à René Morin. — (Arch. d'I.-et-L., E, 317.)

**Chaumes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Marigny. — *Les Chaumes*, carte de Cassini. — Elle fut vendue nationalement le 7 prairial an VII, sur N. Bouin

de Noiré, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chaumes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Bri-gnon. — *Les Chaumes*, carte de Cassini. — Ancien fief. — (D. Housseau, XII.)

**Chaumes** (le lieu des), paroisse de Nouâ-tre. — Il relevait censivement de l'abbaye de Noyers, suivant une déclaration féodale de 1663. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers*.)

**Chaumes** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Truyes, 17 habit. — *Les Chaumes*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chaumes-Dabonneau** (le lieu des), près de la Forêt, c<sup>ne</sup> de Paulmy.

**Chaume-Ségault**, f., c<sup>ne</sup> de Jaulnay.

**Chaumes-Penthières** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Bossay, près du chemin de la Celle-Gue-nand à Bossay.

**Chaumes-Sibylle** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Reignac, près du chemin de Villepays aux Ta-bardières.

**Chaumeton** (François-Pierre), médecin, né à Chouzé-sur-Loire le 20 septembre 1775, était fils d'un chirurgien. Il fut attaché aux armées pendant plusieurs années en qualité de médecin, fit les campagnes d'Italie, de Hollande et de Po-logne, et remplit ensuite les fonctions de phar-macien au Val-de-Grâce. Il mourut le 10 août 1820. On a de lui les ouvrages suivants : *Essai médical sur les sympathies*, Paris, 1803, in-8°. — *Essai d'entomologie médicale*, Strasbourg, 1805, in-4°. — *Flore du Dictionnaire des sciences médicales*, 1813-20, 8 vol. in-8°. — Il a four-ni de nombreux articles au *Journal des sciences médicales*, à la *Bibliothèque médicale*, aux *Annales de la médecine*, de Kopp, et à plusieurs autres publications scientifiques. La mort ne lui a pas permis d'achever un grand ouvrage dans lequel il avait entrepris de décrire tous les végétaux employés par la médecine, avec leurs noms en diverses langues et l'indication de leurs propriétés. Il était membre de la Société des anti-quaies de France.

*Journal universel des sciences médicales*, 1820, p. 242. — Didot, *Nouvelle biographie universelle*, IX, 139. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, III, 1102. — *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, III, 124. — *Journal général de médecine*, LXIX, 413. — Bibl. de Tours, manuscrit 1441.)

**Chaumets** (hôtel des). V. *Hôtel*, c<sup>ne</sup> de Cangy.

**Chaumette** (le lieu de la), près de la Treuillère, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Chaumette** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bossay. — *Chaume*, 1791. — Ancienne dépendance du châ-teau de Cingé. En 1791, elle appartenait au comte



de Livonne. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chaumette** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçou.

**Chaumette** (la), et la **Petite-Chaumette**, ham. et châ, c<sup>ne</sup> de Joué, 21 habit. — *Chaumette*, carte de Cassini. — La Petite-Chaumette appartenait en 1735, au prieuré de Saint-Côme. En 1787, N. Rose était propriétaire de la Chaumette, où se trouvait une chapelle, que nous voyons mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse* (1787). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme*; G, 14.)

**Chaumette** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Ports, près de la Veude.

**Chaumette** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure. — *Chaumette*, carte de l'état-major. — *Chaumet*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure. N. Denis en était propriétaire en 1685. — (Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine*.)

**Chaumettes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon.

**Chaumier**, f., c<sup>ne</sup> de Crotelles. — *Pont-Chaumier*, carte de l'état-major.

**Chaumière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bréhémont, 21 habitants.

**Chaumière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Courcoué.

**Chaumière** (la), c<sup>ne</sup> de Fondettes. V. *Chêne-Vert*.

**Chaumière** (la), ou **Chaumerie**, f., c<sup>ne</sup> de Razines. — *Chaumerie*, carte de Cassini.

**Chaumière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Souvigny. — *Chaumière*, carte de Cassini. — En 1658, elle appartenait à Louis de Houdan, Éc.; — en 1715, à Claude de Cam, veuve de Louis de Houdan; — en 1789, à N. Ouvrard de Martigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 54; *Biens nationaux*.)

**Chaumières** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Denis-hors, 33 habit. — Les Minimes d'Amboise possédaient une métairie située dans ce village, en 1789. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chaumin** (le bois de), près du Boulay, c<sup>ne</sup> de Rouziers.

**Chaumine** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Auzouer. — *Chaumine*, carte de l'état-major.

**Chaumine** (le lieu de la), paroisse de Beaumont, près Tours. — Il relevait censivement du fief de Beaumont, suivant une déclaration féodale du 9 avril 1587. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Beaumont*.)

**Chaumine** (la), f., c<sup>ne</sup> de Brizay. — *Chaumine*, carte de Cassini.

**Chaumine** (la), f., c<sup>ne</sup> de Candès. — *Chaumière*, carte de Cassini.

**Chaumine** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ciran, près du bourg.

**Chaumine** (la), f., c<sup>ne</sup> de Dammarie.

**Chaumine** (la), f., c<sup>ne</sup> du Louroux, près du bourg. — *Chaumeraye*, carte de Cassini.

**Chaumine** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. — *Chaumine*, carte de Cassini.

**Chaumine** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Sublaines, 10 habitants.

**Chauminière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — *Chauvinière*, carte de Cassini. — *Chauminière*, carte de l'état-major.

**Chaumodries** (le lieu des), près de la Morcellière, c<sup>ne</sup> de Barrou.

**Chaumondrie** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Montlhodon. — Il relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 3 mai 1755. — (Archives du château de la Ferrière.)

**Chaumont**, ancien fief, qui s'étendait sur les paroisses de Candès et de Montsoreau. Il appartenait à l'abbaye de Seully. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Seully*.)

**Chaumont** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Chisseaux. — Il fut vendu le 23 février 1556, par Adam de Houdon à Diane de Poitiers. — (C. Chevalier, *Diane de Poitiers au conseil du roi*, 247.)

**Chaumont**, f., c<sup>ne</sup> de Gizeux.

**Chaumont** (le lieu de), près de Voligny, c<sup>ne</sup> de Rochecorbon.

**Chaumont** (fief de). V. *Cyr (Saint-)*, commune.

**Chaumont de Quitry** (Louis de), seigneur de Boissy et de Boisgarnier, fut nommé trésorier de Saint-Martin de Tours vers 1439. Il mourut en 1462. Il était fils de Guillaume de Chaumont, troisième du nom, seigneur de Quitry, et de Robine de Montagu. — (Moréri, *Diction. historique*, III, 580. — La Chesnaye-des-Bois et Badiet, *Diction. de la noblesse*, V, 512. — Arch. d'I.-et-L., *baronnie de Châteauneuf*. — Chalmel, *Hist. de Saint-Martin de Tours*, 95.)

**Chaumussay**, commune du canton de Preuilly, arrondissement de Loches, à 72 kilomètres de Tours, 41 de Loches et à 6 de Preuilly. — *Chaumucayum*, XIII<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours et Lib. juram.*). — *Parochia de Chamuceyo*, 1360 (charte du roi Jean). — *Chaumussay*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes du Grand-Pressigny et du Petit-Pressigny; au sud, par celles de Chambon et de Boussay; à l'est, par Preuilly; à l'ouest, par Barrou. Elle est arrosée par la Claise, qui va de l'est à l'ouest et fait mouvoir les moulins de Chaumussay, de Benagu et de Benais, — et par la Muanne. Elle est tra-

versée par le chemin de grande communication n° 42, d'Azay-le-Féron à la Celle-Saint-Avant. Une grande partie de son territoire, au nord, était autrefois couverte de landes et de bois qui ont été défrichés depuis la Révolution.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Boissière (11 habit.). — Les Bonneaux (11 habit.). — Le Bout-des-Champs (13 habit.). — La Varenne (39 habit.) — Villalier, ancien fief. — La Trochère (11 habit.). — La Villatte (14 habit.), ancien fief. — La Sinjoirie, ancien fief. — Les Reuilles (20 habit.). — Ris, ancien fief. — Les Viauilières (47 habit.) — Picosson, ancien fief, relevant de la châtellenie de Boussay. — La Rocherie (23 habit.). — Les Basses-Thurinières (17 habit.). — La Chévrierie, ancien fief. — Le Petit-Carroy (16 habit.), ancien fief. — Les Chaumes, ancien fief, relevant de la Guerche. — Le Carroi (20 habit.). — La Grande-Caillère (11 habit.), ancien fief, relevant de Chanceaux. — La Basse-Caillère (17 habit.), ancien fief. — La Lardière (12 habit.). — Les Fripières (30 habit.). — Les Marinières (10 habit.), ancien fief, relevant de la baronnie du Grand-Pressigny. — Les Glaumeaux (13 habit.). — Milliers, ancien fief, relevant de Chanceaux. — La Muanne (10 habit.), ancien fief. — Le Village-du-Bois (10 habit.). — Jussay (11 habit.), ancien fief, relevant de la châtellenie de Sainte-Julitte. — Les Rivaux, ancien fief, relevant de la châtellenie d'Étableaux. — Le Puits, ou Puy, ancien fief, relevant de la châtellenie de Boussay. — La Prade, ancien fief. — Le Tivoli, les Bardons, Piedsec, la Courette, Saunay, les Carêmeaux, Pidouet, Collinet, la Bionnerie, la Sanglinière, Benagu, Foux, Benais, les Lions, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Chaumusay était dans le ressort de l'élection de Loches, et faisait partie du doyenné du Grand-Pressigny et de l'archidiaconé d'outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Preuilly.

*Superficie cadastrale.* — 1864 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Thoniel, a été terminé le 15 août 1811.

*Population.* — 134 feux en 1764. — 668 habit. en 1801. — 670 habit. en 1804. — 660 habit. en 1808. — 691 habit. en 1810. — 662 habit. en 1821. — 763 habit. en 1831. — 762 habit. en 1841. — 747 habit. en 1851. — 782 habit. en 1861. — 540 habit. en 1872. — 696 habit. en 1876.

*Assemblée pour location de domestiques* le quatrième dimanche du mois de juin.

*Bureaux de poste* de Preuilly. — *Perception* d'Yzeures.

L'église est placée sous le vocable de saint Médard. Le chœur et l'abside ainsi que le clocher, qui était autrefois surmonté d'une flèche en pierre, sont du XI<sup>e</sup> siècle. Quant au reste de l'édifice il est de construction bien postérieure, et n'offre rien d'intéressant. Le renouvellement des dallages a fait disparaître un certain nombre

d'anciennes pierres tombales sur lesquelles il existait des inscriptions. Plusieurs membres de la famille Boucicaut furent enterrés dans le chœur.

En 1350, Jean Le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France et lieutenant-général au gouvernement de Touraine, fonda une chapelle dans cette église. A cette occasion il obtint du roi Jean des lettres d'amortissement dont voici le texte :

*Johannes, Dei gratia Francorum rex, notum facimus universis presentibus et futuris quod cum dilectus et fidelis consiliarius noster Johannes Le Mengre alias Bouciquaut, marescallus Franciæ, suæ et ejus uxoris suorumque predecessorum et parentum defunctorum animarum desiderans providere salutem, singulari ductus devotione ad Beatum Martinum post Deum et gloriosam Virginem matrem Salvatoris proponat fundere duas capellas, unam videlicet in ecclesia Beati Martini Turonensis et aliquam in ecclesia parochiali de Chamuceyo in qua nonnullorum ejusdem marescalli parentum corpora sunt tradita sepulture et utramque ipsarum capellarum dotare de quinquaginta libris Turonensibus annui et perpetui redditus, nobisque humiliter supplicavit ut centum libras terræ ad Turonum jam per eum acquisitas vel acquirendas ad opus hujus modi admortizare dignaremur. Nos volentes cultum divini nominis nostris temporibus augmentari et supplicationi dicti marescalli cujus presens propositum laudabile commendamus cujusque merita novimus ad nostri et reipublice cedis commoda et honorem..... volumus et dicto marescallo concedimus auctoritate nostra regia et specili gratia per presentes ut ipse dictas centum libras terræ ad Turonum si acquisitæ non fuerint acquirere absque tamen feodo et justitia ipsasque capellas de eisdem dotare prout premititur quod que capellani qui ad celebranda divina in eis instituti et ordinati fuerint et eorum successoribus ipsas tenere et possidere possint et valeant perpetuo pacifice et quiete absque eo quod ipsi capellani vel alter ipsorum ipsas vendere alienare seu extra manus suas ponere vel nobis aut successoribus nostris financiam propter hoc solvere nunc vel in futurum quomodolibet cogi possint. Quam si quidem financiam ad quantumcumque summam ascendere posset, dicti marescalli meritorum predictorum intuitu remittimus et quitemus de nostris gratia et auctoritate predictis. Dictus vero marescallus obtulit nobis spontè unam missam de Spiritu Sancto quoad vixerimus pro nostri et regni nostri statui prosperitate felici et post nostri obitum de defunctis in utraque dictarum capellarum annis singulis facere celebrari et de his ipsas in sui fundacione onerare capellas. Quæ ut firma et stabilia perpetuo perseverent nostrum presentibus litteris fecimus apponi sigillum, salvo in aliis jure nostro*

*et in omnibus quolibet alieno. Datum in Domo nobili, anno Domini millesimo ccc° sexagesimo mense marci.*

La cure de Chaumussay partageait avec le seigneur d'Étableaux, le droit de dime dans la paroisse. Le fief de la Chévrerie lui devait, à lui seul, tous les ans, soixante-dix boisseaux de blé environ. Elle possédait le lieu des Paniers, planté en vignes, et qui lui provenait d'un legs fait le 18 janvier 1523, par Thomas Douady.

Le titre curial était à la présentation de l'abbaye de Fontgombaud.

Le droit de patronage appartenait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, au marquis de Verneuil.

Outre la cure, il y avait un prieuré placé sous le vocable de saint Valentin et qui appartenait à l'abbaye de Fontgombaud. Le prieur célébrait ses offices dans l'église paroissiale.

Il existait dans cette paroisse une chapelle située à Milliers et dans laquelle on disait encore la messe en 1789. On ignore à quelle époque et par qui elle fut fondée.

**CURÉS DE CHAUMUSSAY.** — Guillaume Douady, 1470. — Pierre Douady, 1496. — René Bastard, chanoine de Saint Pierre-le-Puellier, 1507. — Jehan Bastard, 1534-59. — Pierre de Thais, 1644. — Pierre le Royer, 1692. — Roy, 1723. — Roger Regeard, 1742. — Maurice Pellard, 1748-53. Le 30 mai 1748, il fit une déclaration féodale, pour son presbytère, à Eusèbe-Félix Chaspoux, marquis de Verneuil. — Ferrand, 1754-80. — Charcellay, 1781-89, curé constitutionnel, 1793. — Champion, 1804. — Fonteneau, 1811. — Lecerf, 1841. — Bailly, 1851. — Brung, 1867, actuellement en fonctions (1879).

Chaumussay était une châtellenie relevant du château de Preuilly à foi et hommage-lige. Il n'existe aujourd'hui aucune trace de l'ancien logis seigneurial, qui était dans le bourg, près de l'église.

En 1225-40, la châtellenie appartenait à Jehan de Gastineau, chev., frère de Péan de Gastineau, chanoine de Saint-Martin de Tours, auteur d'une vie de saint Martin et d'un rituel intitulé : *Consuetudines ecclesie beati Martini Turonensis*.

Godemar de Linières, chev., était seigneur de Chaumussay vers 1310. Il eut une fille, Florie, dame d'Étableaux et de Chaumussay, qui épousa Jean Le Meingre, dit Boucicaut, premier du nom, maréchal de France. Celui-ci mourut à Dijon en mars 1368. Sa femme décéda à Tours vers 1406.

Jean Le Meingre, dit Boucicaut, deuxième du nom, fils de Jean I<sup>er</sup>, comte de Beaufort, vicomte de Turenne et seigneur de Chaumussay, mourut en Angleterre en 1421. Vers 1390, il avait vendu cette dernière terre à Guy de Craon, seigneur de Sainte-Julitte, chambellan du roi, fils de Guillaume de Craon et de Marguerite de Flandre.

Guy de Craon épousa Jeanne de Chourses, dont il n'eut pas d'enfants. Le 14 octobre 1401, il fit son testament à Loudun et légua à sa femme les terres de Chaumussay et de Sainte-Julitte, qui

passèrent, quelques années après, par héritage, à Jean de Chourses, frère de Jeanne.

La châtellenie de Chaumussay fut ensuite possédée par Jehan de Saint-Père, 1494; — Adam de Saint-Père, 1507; — Louis le Roy, 1515; — François le Roy, 1581; — Louis Brisson, avocat au Parlement, 1597; — Louise Brisson, 1667; — Bernard de Pointis, baron de Saint-Jean, vers 1700; — Claire Renaudot, 1708. Celle-ci la porta dans la famille Chaspoux, par son mariage avec Jacques Chaspoux, Éc., seigneur de Verneuil, de Saint-Flovier, de Betz, du Roulet, lieutenant des gardes du corps de Monsieur.

Eusèbe-Jacques Chaspoux, fils de Jacques, doyen des secrétaires de la chambre du roi, introducteur des ambassadeurs, obtint, en avril 1746, l'érection en marquisat de Verneuil, avec union des terres de Chaumussay, Saint-Flovier, le Roulet, Sainte-Julitte et autres. Il mourut le 2 janvier 1747, laissant de son mariage, avec Louise-Françoise de Bigres, un fils unique, Eusèbe-Félix, marié, le 24 juin 1743, à Anne-Adélaïde de Harville.

Eusèbe-Félix Chaspoux, marquis de Verneuil, comte de Loches, baron du Roulet, de Saint-Flovier, Chaumussay, Sainte-Julitte, Lauvernière, la Celle, grand échanson de France, introducteur des ambassadeurs, eut trois filles, dont une, Anne-Michelle-Isabelle, épousa, le 31 janvier 1769, René-Louis-Charles de Menou, marquis de Menou, seigneur de Boussay, de Genillé, de la Forge, etc., et eut en dot les terres du Roulet, de Saint-Flovier et de Chaumussay.

En 1789, René-Louis-Charles de Menou comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine. Dans le procès-verbal de l'assemblée, il est qualifié de seigneur de Chaumussay, de Boussay et de Chambon.

On remarque dans la commune de Chaumussay l'ancien fief de la Caillère, qui a été longtemps possédé par la famille de Périon, à laquelle appartenait le célèbre prieur de Cormery, Joachim Périon, né en 1498.

Dans le voisinage du bourg, au lieu appelé le *Champ-de-César*, on a trouvé, vers 1850, un certain nombre de monnaies d'empereurs romains et des vestiges de constructions de l'époque gallo-romaine.

**MAIRES DE CHAUMUSSAY.** — Berloquin, 1801. — Bergerault, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Laglane, 17 août 1815. — Paul-Médard Fonteneau, 24 décembre 1816. — Louis Gaultier, 4 juillet 1817, 2 janvier 1826. — Antoine Pagé, 7 janvier 1827, 22 novembre 1834. — Bruneau, 1840. — Joseph Pagé-Perrigeon, 31 juillet 1843, 22 juillet 1846. — Félix Pagé, 1865, mai 1871. — Destouches, 1877. — Joseph Pagé, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., E, 23, 104, 260; G, *fabrique de Saint-Martin; titres de la cure de Chaumussay; Biens nationaux.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Rôle*

*des fiefs de Touraine.* — Registres d'état-civil de Saint-Flovier. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648). — Ménage, *Hist. de Sablé*, 269. — D. Housseau, VIII, 3639, 3693; XI, 4865; XII, 6825, 6829; XIII, 8208. — P. Anselme, *Hist. géol. de la maison de France*, VIII, 571. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, IX, 202; X, 113; XIII, 212. — *Chroniques de Touraine*, xviii. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*, IX. — Dufour, *Diction. hist. de l'arrondissement de Loches*, I, 211. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France.* — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 73-74. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 96. — Monsnier, *Celeb. S. Martini Turonensis eccles. hist.*, II, app., CLVIII.

**Chaumussay** (moulin de), sur la Claise, c<sup>ne</sup> de Chaumussay.

**Chaumusseaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Lémeré, près du bourg.

**Chaumusserie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Esves-le-Montier. — *Chaumasserie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chaupin** (l'étang), c<sup>ne</sup> de Saint-Aubin.

**Chaurenrière** (le lieu de la), près de la Grande-Maison, c<sup>ne</sup> de Champigny.

**Chausilia.** V. *Choisille*.

**Chaussade** (Guillaume), seigneur du Closet, conseiller du roi, nommé maire de Tours en 1537, fut remplacé dans ces fonctions, en 1538, par Victor Barguin, seigneur de Montifray et de Vaufouinard. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, manuscrit 1248 de la bibliothèque de Tours. — Lambron, *Armorial des maires de Tours*.)

**Chaussay**, ou la **Chaussée**, vil., c<sup>ne</sup> de Fondettes. — *Chaussée*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Il relevait censivement de Charcenay, suivant une déclaration féodale du 26 mai 1702. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Charcenay et de l'abbaye de Beaumont*.)

**Chausse-Chausson**, c<sup>ne</sup> de Sainte-Radégonde. V. *Chausson*.

**Chaussée** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Ambillou.

**Chaussée** (le lieu de la), paroisse d'Azay-sur-Cher. — Il relevait censivement de la châtellenie d'Azay (1727). — (Arch. d'I.-et-L., *châtellenie d'Azay*.)

**Chaussée** (la), c<sup>ne</sup> de Céré. V. *Moulin-Bailly*.

**Chaussée** (la), ou les **Chaussées**, f., c<sup>ne</sup> de Chambourg.

**Chaussée** (le lieu de la), paroisse de la Chapelle-Blanche. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., G, 400; *bail du 25 février 1747*.)

**Chaussée** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chezelles, près du bourg.

**Chaussée** (le moulin de la), c<sup>ne</sup> de Chouzé-sur-Loire.

**Chaussée** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Cléré, 16 habit. — *Chaussée*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chaussée** (la croix de la), c<sup>ne</sup> de Courçay, près du Carroi-de-la-Chaume.

**Chaussée** (la), c<sup>ne</sup> de Fondettes. V. *Chaussey*.

**Chaussée** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Huismes, près du ruisseau des Fontaines-d'Auzon, 14 habitants.

**Chaussée** (la), f., c<sup>ne</sup> de Lémeré.

**Chaussée** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Branchs. — *La Chaussée*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chaussée** (la), ou **Coteau-de-la-Chaussée**, vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Germain-sur-Vienne, 70 habit. — *La Chaussée*, carte de Cassini. — Il relevait censivement de Chinou. René de Maurat, chev., était qualifié de sieur de la Chaussée en 1752. — (Arch. d'I.-et-L., E, 178.)

**Chaussée** (moulin de la), sur l'Estrigneul, c<sup>ne</sup> de Varennes. — *Calceia*, 1243. — *La Chaussée*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Au mois d'avril de l'an 1243, Bouchard de Saint-Germain, chev., le vendit à Jean, évêque d'Évreux, doyen de Saint-Martin de Tours. En 1789, ce domaine appartenait à la famille de Quinemont. — (Arch. d'I.-et-L., G, 415; *Biens nationaux*.)

**Chaussée** (la), f., c<sup>ne</sup> de Vouvray. — En 1688, elle appartenait à la veuve de Gatien Boullay. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

**Chaussée-de-Champchévrier** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Chaussée-de-Cléré** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Chaussée-des-Roches** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron. — Il relevait censivement de la seigneurie de Beaumont. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163.)

**Chausselière** (la), ou **Chaussée**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. — *Calceia*, *Calciaria*, 1257. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté-Dieu*.)

**Chausse-Mitaine** (la fosse de), c<sup>ne</sup> de Sorigny, sur les limites de Monts.

**Chausse-Paille**, f., c<sup>ne</sup> de Luynes.

**Chaussepied**, f., c<sup>ne</sup> de Rivarennnes, près du bourg.

**Chausserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Chausseroue.** V. *Chenesou*, c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon.

**Chaussetrie** (le lieu de la), près de Roujoux, c<sup>ne</sup> de Draché.

**Chausson**, f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Radégonde. —

*Chausse-Chausson*, carte de Cassini. — *Chausson*, carte de l'état-major. — Elle relevait de la châtellenie de Marmoutier. En 1666, Marie Renazé, femme de Jean Morin, bourgeois de Tours, la vendit au Collège de cette ville, qui en fut propriétaire jusqu'à la Révolution. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier; Sommier des rentes; Titres du Collège de Tours; Biens nationaux.*)

**Chaussumerie** (la), f., c<sup>ne</sup> des Hermites. — *Chaussumerie*, carte de l'état-major.

**Chautarderie** (la), ou **Chotardière**, f., c<sup>ne</sup> de la Ferrière. — *Chotarderie*, carte de Cassini.

**Chautardière** (la), c<sup>ne</sup> de Cléré. V. *Ché-tardière*.

**Chauveau** (le bois), près de la Chenaie, c<sup>ne</sup> d'Esves-le-Moutier.

**Chauveau** (la croix), c<sup>ne</sup> de Monts, près du chemin de Monts à Montbazou.

**Chauveau** (le marchais), près de la Folie, c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier.

**Chauveau** (Anselme-Léopold), né à Amboise le 10 juin 1773, commença ses études au collège de Tours et les termina à Paris. Employé de l'administration départementale d'Indre-et-Loire en 1793, et plus tard secrétaire du baron Lambert et du baron Destouches, préfets, il fut nommé secrétaire de la mairie de Tours en 1815 et remplit ces fonctions pendant quinze ans.

En 1810, l'administration municipale l'avait nommé conservateur-adjoint de la bibliothèque de Tours. Il succéda, en 1827, à M. Dreux, conservateur, décédé, et resta cependant secrétaire de la mairie. Le 29 juillet 1830, ayant été remplacé par Amédée Chauveau, son fils, il consacra désormais tout son temps à la bibliothèque et s'occupa avec le plus grand soin du classement des livres. Membre de la Société d'agriculture et secrétaire perpétuel de cette compagnie, après la mort de M. Pecard-Taschereau, il quitta ces fonctions en 1841.

La Société archéologique de Touraine le compte au nombre de ses fondateurs. Il fit partie de la commission administrative, puis du comité de rédaction. Il mourut à Tours le 13 juin 1844. On a de lui : un *Mémoire sur les manuscrits de la bibliothèque de Tours* (publié dans le *Bulletin monumental*), 4<sup>e</sup> vol., n<sup>o</sup> 6; — Divers rapports insérés dans les *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire*; — une *Notice historique sur Racan*, insérée dans le tome II<sup>e</sup> des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* (p. 248-54); — et une *Notice historique sur l'abbaye de Marmoutier*, publiée dans la *Gazette d'Indre-et-Loire* (septembre 1812). Cette notice a été réimprimée dans le tome II<sup>e</sup> des *Mémoires de la Société archéologique* (p. 1-15). Il

est l'auteur des notices qui accompagnent les *Vues de la Touraine*, par Noël (1825).

*Notice sur Chauveau père*, par M. Ladevèze (dans les *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, II, 261-65. — Bibl. de Tours, manuscrit 1140. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 14 juin 1844. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1844), p. 124-28.

**Chauveaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Lignièrès.

**Chauveaux** (le lieu des), paroisse du Grand-Pressigny. — Il relevait censivement de la baronnie du Grand-Pressigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

**Chauveire**. V. *Chauvelièrre*, c<sup>ne</sup> de Nouzilly.

**Chauvelièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avrillé. — *Chauvellerie*, carte de Cassini. — *Chauvellièrre*, carte de l'état-major.

**Chauvelièrre** (le lieu de la), paroisse de Bueil. — Il relevait censivement du fief de Bueil (1579-1637). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bueil.*)

**Chauvelièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cheillé.

**Chauvelièrre** (la), c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. V. *Chauvellièrre*.

**Chauvelièrre** (la), ou **Chauvellièrre**, f., c<sup>ne</sup> de Manthelan. — *Chauvellièrre*, carte de l'état-major. — Elle relevait censivement des fiefs de Bueil et de Launay-Locquin. En 1692, elle appartenait à Françoise Gaultier, veuve de Claude-Gaillard Luthier, Éc., seigneur du Breuil et de la Richerie, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., E, 128.)

**Chauvelièrre** (la), ou **Chauvellièrre**, f., c<sup>ne</sup> de Nouzilly. — *Locus de Chauveire, in parochia de Nozilleio*, 1221 (charte de Saint-Julien). — *Chauverièrre, Gangnerie de la Chauvellièrre*, 1301, 1303. — *Chauverie*, ou *Chauvellerie*, 1469. — *Chauvelièrre*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la Roche. Au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, il appartenait à l'abbaye de Saint-Julien; — en 1317, à Jean du Moulinet, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., *chartes de Saint-Julien et de Beaumont*. — Bibl. de Tours, *Martyrol. S. Juliani*. — *Rôle des fiefs de Touraine*).

**Chauvelièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Paulmy. V. *Chauvellièrre*.

**Chauvelièrre** (la), ou **Chauvellièrre**, f., c<sup>ne</sup> de Savigné. — Ancien fief, relevant du duché de Luynes. En 1714, il appartenait à Michel-Séraphin des Escotais de Chantilly. Par acte du 23 janvier 1744, Pierre Dreux, qui en était devenu propriétaire, le vendit à Jean-François Nouchet, receveur au grenier à sel de Langeais. Celui-ci, le 6 juillet 1747, rendit aveu au duc de Luynes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

**Chauvelin** (Bernard de), chev., seigneur de Beausejour, conseiller au Parlement de Paris (1703), fut intendant de Touraine de 1711 à 1717.

Il remplit les mêmes fonctions à Bordeaux, puis à Amiens, et obtint la charge de conseiller d'État en 1740. Il mourut le 16 octobre 1755, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il était fils de Louis Chauvelin, seigneur du Colombier, et de Françoise Lucquin.

*Mémoire de chronologie* (Paris, Ballard, 1754), p. 250. — *Mém. sur les familles des conseillers au Parlement de Paris*, Bibl. de Rouen, coll. Leber, n° 5300. — La Chesnaye-des-Bois et Bédér. *Diction. de la noblesse*, V, 533. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 430.

**Chauvelines** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Linguières, près du chemin de Béchémont à Azay.

**Chauvelinières** (les Hautes et Basses-), f., c<sup>ne</sup> de Chaveignes. — En 1681, elles appartenaient à Jean Barbotin. — (Arch. d'I.-et-L., E, 135.)

**Chauvelinières** (les), c<sup>ne</sup> de Ciran. V. *Chauvellerie*.

**Chauvellerie** (la), c<sup>ne</sup> d'Avrillé. V. *Chauvellerie*.

**Chauvellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Boussay.

**Chauvellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Crouzilles.

**Chauvellerie** (la), c<sup>ne</sup> de Nouzilly. V. *Chauvellerie*.

**Chauvelleries** (bois des), près des Petites-Mauriceries, c<sup>ne</sup> de Charentilly.

**Chauvellerie** (la) et la **Petite-Chauvellerie**, f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce.

**Chauvellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent. — *Chauvellerie*, carte de Cassini.

**Chauvellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Channay. — *Chauvellerie*, carte de l'état-major.

**Chauvellerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Ciran, 10 habit. — *Chauvelinières*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chauvellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Fondettes. — *Chauvellerie*, carte de l'état-major. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Vallières. Elle relevait du fief de Vallières, suivant des déclarations féodales faites le 24 février 1650 et en 1672. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier de Vallières*. — Bibl. de Tours, *Remembrances de Vallières*, manuscrit 1421.)

**Chauvellerie** (la), ou **Chauvellerie**, f., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux.

**Chauvellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Loches.

**Chauvellerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Louans, 11 habit. — *Chauvellerie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chauvellerie** (la), c<sup>ne</sup> de Manthelau. V. *Chauvellerie*.

**Chauvellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Paulmy. — *Chauvellerie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

— Elle faisait partie autrefois de la paroisse de Ferrières-Larçon, dont elle fut distraite par lettres patentes du 2 septembre 1757, pour être réunie à celle de Paulmy, nouvellement créée. — (Arch. d'I.-et-L., G, 78. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 348.)

**Chauvellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Chauvellerie** (la), c<sup>ne</sup> de Savigné. V. *Chauvellerie*.

**Chauvereau** (Nicolas), maire de Tours, succéda à Nicolas Lefèvre en 1669. En 1671, il fut remplacé par Gilles Coterou. Il était, à la même époque, trésorier des turcies et levées en Touraine. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 144; manuscrit 1218 de la bibliothèque de Tours.)

**Chauveraux** (bois des), c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent, près de la route de Bordeaux à Paris.

**Chauveraux** (les), c<sup>ne</sup> de Bossay. V. *Chauveraux*.

**Chauverie** (la), c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon. V. *Chauverie*.

**Chauverie** (la), ou **Chauverière**, c<sup>ne</sup> de Nouzilly. V. *Chauvellerie*.

**Chauveron** (Georges), seigneur de la Motte-sur-Indre, était abbé de Preuilly en 1507-1513. Il avait succédé à Georges Ancelon, prieur de la Guerche. Il était fils de Louis Chauveron, chev., et de Jeanne de Lentilhac. — (La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 869. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 144. — *Gallia christiana*, XIV, 305.)

**Chauvert** (le lieu de), paroisse de Chaveignes. — *Chauvert*, carte de Cassini.

**Chauvesouris** (le lieu de), paroisse de Saint-Symphorien. — Il est cité dans un chartre de l'abbaye de Marmoutier de 1258. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier, mense séparée*.)

**Chauvet** (Jacques), abbé de Baugerais, succéda à Jean de Sorbiers, vers 1438, et mourut le 5 juin 1455. — (*Gallia christiana*, XIV, 333. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Baugerais*.)

**Chauvet** (René), sieur de la Ferrière, trésorier de France, fut nommé maire de Tours en 1634, en remplacement de Georges Catinat. Charles Pequineau lui succéda en 1636. — (Manuscrit 1448 de la Bibl. de Tours. — Lambron, *Armorial des maires de Tours*.)

**Chauvières** (le lieu des), près des Gaudeberts, c<sup>ne</sup> de Pouzay.

**Chauvières**. V. *Fosse-Chaude*, paroisse de Rochecorbou.

**Chauvigné**, c<sup>ne</sup> de Joué. V. *Chavigny*.

**Chauvignière** (la), c<sup>ne</sup> de Ballan. V. *Chauvignière*.

**Chauvignière (la)**, c<sup>ne</sup> du Boulay. V. *Chauvinière*.

**Chauvignière (la)**, c<sup>ne</sup> de Seully. V. *Chauvinière*.

**Chauvigny (le Grand-)**, ham., c<sup>ne</sup> de Courçay, 22 habit. — *Chauvigny*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chauvigny (le Petit-)**, f., c<sup>ne</sup> de Courçay.

**Chauvigny**, c<sup>ne</sup> de Joué. V. *Chavigny*.

**Chauvigny (Guillaume de)**, abbé de Turpenay, succéda à Raoul de Tournevache en 1437. Il fut remplacé, vers 1445, par Charles d'Artaigne. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 348. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Turpenay*.)

**Chauvigny (Guillaume de)**, abbé de Noyers, succéda à Salomon Chevalier vers 1441, et fut remplacé, vers 1459, par Maurice de Parthenay. — C. Chevalier, *Hist. de l'abbaye de Noyers*, 143. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 285.)

**Chauvin (le moulin de)**, sur la Veude, c<sup>ne</sup> de Chaveignes. — *Chauvin*, carte de Cassini.

**Chauvin (le lieu de)**, paroisse de Chemillé-sur-Indrois. — Il relevait censivement du fief de Biardeau (1619). — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Biardeau*.)

**Chauvin (Nicolas)**, abbé de Fontaines-les-Blanches, succéda à Jacques Poeslon, en 1535. Il mourut vers 1550 et fut remplacé par Charles Tiercelin. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Fontaines-les-Blanches*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 229.)

**Chauvinerie (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Souvigny.

**Chauvinière (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Ballan. — *Chauvignière*, xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles. — *Chauvinière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de l'archevêché de Tours, à dix sols de service. — Au xiii<sup>e</sup> siècle, Jean de Brion, chev., en était seigneur, du chef de sa femme, Jacqueline la Touraude; — au xiv<sup>e</sup>, il appartenait à Perrot Chauvin; — en 1759, à Jean-Charles-Marie de Chérité. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay*. — *Lib. bon. gentium*.)

**Chauvinière (la)**, ou **Chauvignière**, f. et chât., c<sup>ne</sup> du Boulay. — *Chauvinière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du Plessis-Auzouer à foi et hommage simple (basse justice). — En 1567, il appartenait à N. Chauvin; — vers 1560, à Gaspard de Laugeray; — en 1594, à François Mareschau, Éc., marié à Élisabeth de Laugeray, fille du précédent; — vers 1630, à Torquat Mareschau; — vers 1670, à François Mareschau, fils du précédent; — vers 1716, à un autre François Mareschau, seigneur de Corbeil, décédé en 1747; — en 1748, à François Mareschau, fils du précédent; — en 1785, à François-

Gabriel Mareschau de Corbeil, décédé à la Chauvinière le 30 août 1791. — Une chapelle, qui est citée dans un titre de 1785, dépendait du logis seigneurial. — (Arch. d'I.-et-L., C, 871; E, 119, 315. — Registres d'état-civil de Châteaurenault, 1718. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 276. — Archives du château de Pierrefitte. — Bibl. de Tours, manuscrit 1436.)

**Chauvinière (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Courcoué.

**Chauvinière (la)**, ham., c<sup>ne</sup> de La Croix-de-Bléré, 21 habit. — *Chauvinière*, carte de l'état-major. — *Chauvignière*, carte de Cassini. — En 1666-69, Claude Boucheron, Éc., était qualifié de sieur de la Chauvinière. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Registres d'état-civil de La Croix.)

**Chauvinière (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Montreuil. — *Chauvinière*, carte de l'état-major. — *Chauvignière*, carte de Cassini.

**Chauvinière (la)**, vil., c<sup>ne</sup> de Panzoult, 123 habit. — *Chauvinière*, carte de l'état-major.

**Chauvinière (la)**, ou **Chauvignière**, f., c<sup>ne</sup> de Seully. — En 1671, Joachim Cotte, lieutenant de la maréchaussée de Chinon, était qualifié de seigneur de la Chauvignière. — (Arch. d'I.-et-L., E, supplément.)

**Chauvinière (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Souvigny.

**Chauvreaux (les)**, ou **Chauvreaux**, f., c<sup>ne</sup> de Bossay. — Elle relevait censivement de l'abbaye de Preuilley (1585). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Preuilley*.)

**Chauvreaux (les)**, f., c<sup>ne</sup> de Preuilley.

**Chauvrie (la)**, ou **Chauverie**, ham., c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon, 11 habit. — *Chauverie*, carte de l'état-major. — *Chauvrie*, carte de Cassini.

**Chavagne**, f., c<sup>ne</sup> de Chezelles, ancien fief. — *Cavana*, *Cavanix*, *Cavanie*, xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles. — *Chavengnix*, vers 1120 (*Cartulaire de Noyers*). — *Chavagne*, carte de l'état-major. — Vers 1031, un nommé Hubert donna ce domaine à l'abbaye de Noyers (... *dedit abbatix Nucharisiensi alodum Cavanix, super fluvium Donusium situm*). — Vers 1142, la même abbaye céda le moulin de Chavagne au nommé Rainaud. — Chavagne a fait partie de l'ancienne paroisse de Liéze. En 1689, le fief appartenait à Henri Mocet, Ec.; — en 1722, à Jacques Mocet, grenetier au grenier à sel de Saumur; — en 1731-65, à Henri Mocet, gentilhomme du duc d'Orléans; — en 1789, à Henri Mocet du Chillois, lieutenant des maréchaux de France, chevalier de Saint-Louis. — D. Bouquet et D. Fonteneau ont traduit *Cavanix* par Chavaignes; M. l'abbé C. Chevalier, par *Chavagne*, hameau de la commune de Ceaux (Vienne), ou *Chaveignes*, bourg près de Richelieu. — (*Cartulaire de Noyers*, I, 232, 300, 457,

538. — Arch. d'I.-et-L., *Rôle des 20<sup>es</sup>; lettres patentes*, 439. — Registres d'état-civil de Lièze. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 95.)

**Chavaigné** (le lieu de), paroisse de Ligré. — Il devait une rente à l'abbaye de Noyers (actes du 19 avril 1430 et de 1780. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers.*)

**Chavannerie**, f., c<sup>ne</sup> de Braslou.

**Chavannes**, vil., c<sup>ne</sup> de Benais, 99 habit. — *Chavannes*, carte de Cassini.

**Chaveignes**, commune du canton de Richelieu, arrondissement de Chinon, à 4 kilomètres de Richelieu, 25 de Chinon et 54 de Tours. — *Chaveignes-sur-Veude*, xvii<sup>e</sup> siècle (registres d'état-civil de Chaveignes). — *Chaveignes*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Elle est bornée, au nord, par la commune de la Tour-Saint-Gelin; à l'ouest, par celles de Champigny et de Richelieu; à l'est, par Courcoué et Braslou; au sud, par Braye. Elle est arrosée par la Veude, qui fait mouvoir les moulins de Thuet, de l'Anglée, de Chauvin, de Verrières, le moulin Pinsard, le moulin Blanc, le moulin Achard et le moulin Alion, — et par le Mable, qui fait limites avec la commune de Richelieu, à l'ouest.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Champvent (87 habit.), ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse, et ancien prieuré. — Le Parc (22 habit.). — Le Verger, ancien fief. — Le Buisson-Penot, ou Buisson-Chaveignes, ancien fief. — Les Blardières (13 habit.). — Les Sables, ancien fief. — Chizeray (39 habit.), connu dès le xi<sup>e</sup> siècle. — La Coupure du Parc (109 habit.). — La Courtaudière, ancienne propriété des Missionnaires de Richelieu. — Le Moulin-Blanc, appelé Moulin-Gilbert au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. — La Vrillaye, ancien fief, relevant de la châtellenie de l'Île-Bouchard. — La Persillère, ancien fief. — Purzon (19 habit.). — Tablé, ancien fief, connu dès le xi<sup>e</sup> siècle. — Thuet, ancienne propriété du monastère de Noyers, connue dès le xi<sup>e</sup> siècle. — Le Fourneau, le Ruisseau, le Marais, la Maison-Nouvo, Chauvin, Boisseiné, Grandmont, le Beulion, Locanne, la Picharderie, la Croix, la Morissière, la Truie-qui-File, la Forge, la Brutelière, la Ferraudière, la Fontaine, la Hubertière, Guenillon, la Grenouillère, la Grande-Maison, la Viellerie, Verrières, la Varenne, le Colombier, les Treilles, la Ricotterie, Brejouisse, Châteauvert, l'Anglée, Bellevue, la Ruchellière, les Maisons-de-Paille, le Moulin-Achard, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Chaveignes était dans le ressort de l'élection de Richelieu, et faisait partie de l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse, diocèse de Poitiers. En 1793, elle dépendait du district de Chinon.

*Superficie cadastrale.* — 2133 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Lecoy, a été terminé le 27 septembre 1836. — Par ordonnance royale du 13 août 1823, la commune du Sablon fut réunie à celle de Chaveignes.

*Population.* — 144 habit. en 1801. — 150 habit. en 1804. — 164 habit. en 1808. — 165 habit. en 1810. — 142 habit. en 1821. — 421 habit. en 1831. — 465 habit. en 1841. — 456 habit. en 1851. — 578 habit. en 1861. — 540 habit. en 1872. — 573 habit. en 1876.

*Bureau de poste et Perception* de Richelieu.

L'église est dédiée à saint Pierre. C'est une construction moderne qui n'offre rien de remarquable. Celle qu'elle a remplacée avait été donnée, vers le milieu du xii<sup>e</sup> siècle, au prieuré de Saint-Côme, par un chevalier nommé Guillaume de l'Étang. Au xviii<sup>e</sup> siècle, le titre curial était à la présentation de ce prieuré.

Les registres d'état-civil de Chaveignes commencent en 1623.

Sur le territoire de cette paroisse se trouve l'ancien prieuré de Champvent, duquel dépendait une chapelle dédiée à saint Nicolas. Ce prieuré faisait partie autrefois de la paroisse du Sablon. Au xvii<sup>e</sup> siècle, il fut réuni à la cure de Richelieu.

**CURÉS DE CHAVEIGNES.** — René Baratte, doyen de la Sainte-Chapelle de Champigny, 1586. — Louis de Chergé, 1684. — Gilles Auger, 1686-1713. — René Percheron, 1761. — Denichère, 1804. — Frédéric Gillet, 1830, décédé en octobre 1868. — Proust, novembre 1868, actuellement en fonctions (1879).

Chaveignes formait une châtellenie relevant du château de Loudun à foi et hommage-lige et quarante jours de garde. Au xiii<sup>e</sup> siècle, il appartenait à la famille de Brizay; — en 1434, à Nicolas Ribot, chev.; — en 1476, à Guillaume de Clermont, Éc. Il passa ensuite à la famille de Bec-de-Lièvre et fit partie, plus tard, du duché de Richelieu.

Un titre de 1790, faisant partie des archives d'Indre-et-Loire, donne à cette paroisse le titre de baronnie. C'est une erreur du rédacteur de l'acte.

**MAIRES DE CHAVEIGNES.** — N. Jahan, 1801, démissionnaire en 1806. — Jahan-Dufourneau, 15 juillet 1806, 29 décembre 1807. — Joseph-Félix Richard des Forges, 8 décembre 1813. — Jean Outrequin-Jahan, 15 septembre 1823. — Fortuné Jahan, 23 septembre 1830. — Delamotte, 1840. — De Morineau, 1850. — Gautron, 1861. — Jean Caillé 1865, mai 1871, 21 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., G, 82; *Inventaire des titres des Minimes de Champigny*; C, 517; *Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Registres d'état-civil de Chaveignes, de Neuil et de Ceaux. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, I, 31. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Richelieu.* — Dugast-Matifeux, *État du Poitou sous Louis XIV*, 182. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, VIII, X. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 809. — *Recueil des actes administratifs d'In-*



*dre-et-Loire* (1823), p. 218. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire* p. 96. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 74.

**Chavenay** (ruisseau de). — Il vient de la commune de Vezières (Vienne), dans celle de Seully et se jette dans le Négron.

**Chavengniæ.** V. *Chavagne*, c<sup>ms</sup> de Chzelles.

**Chavigny** (les bois de), c<sup>ms</sup> de Beaumont-la-Ronce. — En 1764, ils appartenaient à la cure de Beaumont. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont-la-Ronce*.)

**Chavigny**, ham. et chât., c<sup>ms</sup> de Chambourg, 13 habit. — *Chavigny*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Loches. Au xvii<sup>e</sup> siècle, il avait une étendue de soixante arpents. En 1662, il appartenait à René Scarron, chev., maréchal des camps et armées du roi; — en 1727, à Jacques-Eusèbe Chaspoux de Verneuil; — en 1747, à Anselme-Félix Chaspoux; — en 1748, à Marie-Anne-Jeanne Biset de la Madeleine, femme de Claude d'Agneaux de Vienne; — en 1766-72, à Charles-Luc-Hilaire Coullard, chev.; — en 1779, à Louise-Albertine d'Agneaux de Vienne, qui le vendit, par acte du 3 janvier 1781, à Victor de la Lande, Éc., seigneur de Bis-sus et de la Fontaine-du-Breuil. Celui-ci comprut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine, en 1789. — Il existait dans le logis seigneurial une chapelle, construite en 1748, et qui fut bénite le 16 octobre de cette année.

Arch. d'I.-et-L., C, 582, 603, 639; E, 134, 260. — Bé-tancourt, *Noms féodaux*, II, 898. — Registres d'état-civil de Chédigny. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, p. 8. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 97; *Bulletin* de la même Société (1875), p. 298. — Nobilleau, *Notice sur l'abbaye de Beaulieu*, 34.

**Chavigny**, f., c<sup>ms</sup> de Joué-les-Tours. — *Cavanicus*, ix<sup>e</sup> siècle. — *Chauvigné, Chauvigny, Clos de Chauvigné*, 1301, 1337, 1375, 1408. — *Chavigny*, carte de l'état-major. — En 852, ce domaine appartenait à l'abbaye de Marmoutier. Depuis le xiii<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution, il a été possédé par la collégiale de Saint-Martin de Tours. Il fut vendu nationalement le 30 septembre 1791, au prix de 29,000 livres. Il relevait censivement du Plessis-les-Tours. — (Arch. d'I.-et-L., chartes de Beaumont et de Marmoutier; *titres de la prévôté de la Varenne; Biens nationaux*. — *Recueil des historiens des Gaules*, VIII.)

**Chavigny**, ham. et chât., c<sup>ms</sup> de Lerné, 15 habit. — Ancienne châtellenie, relevant du roi à cause du château de Loudun. Le seigneur devait quarante jours de garde par an à ce château. D'abord hébergement et simple fief, Chavigny fut érigé en châtellenie au mois d'août 1520. La justice dépendait du bailliage de Saumur. Bâti en

1336, le château fut fortifié en 1432, puis notablement agrandi au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. On éleva un grand corps de logis destiné à l'habitation du seigneur et on ajouta aux fortifications, déjà assez importantes, une grande tour, ou donjon, et diverses constructions pour défendre les approches. A la fin de l'année 1568, la forteresse, qui appartenait alors à un fervent catholique nommé François Le Roy, fut assiégée par une troupe de protestants qui avaient à leur tête les capitaines François de Boucart, Croiset, la Rivière, Guicheryo, Germonville et le seigneur du Fau (aujourd'hui Reignac). François Le Roy, obligé de s'éloigner pour son service dans les armées royales, avait confié la garde du château aux capitaines Madelon Des Hayes et Nicolas de la Barre, et leur avait laissé dix-sept hommes d'armes, auxquels, en cas d'attaque, devaient se joindre les tenanciers de la châtellenie. Les Huguenots, au nombre de plus de trois cents et qui étaient pourvus de six pièces de canon, se présentèrent devant Chavigny dans les derniers jours de décembre. Après avoir, avec leur artillerie, fait sauter une des portes et pratiqué plusieurs brèches aux murs du parc, ils se préparèrent à prendre d'assaut les ouvrages intérieurs. Les hommes d'armes de François Le Roy dirigèrent un feu nourri sur les premiers assaillants qui se montrèrent; mais bientôt leurs chefs, comprenant qu'il leur serait impossible de soutenir longtemps la lutte contre tant d'ennemis, se décidèrent à capituler. Le capitaine Boucart consentit à parlementer avec le capitaine Des Hayes, qui se déclarait prêt à livrer le château, à la condition que la petite garnison sortirait en pleine liberté, avec ses armes. Tandis qu'une discussion s'engageait entre les deux chefs, Boucart voulant que ses adversaires se rendissent à discrétion, Des Hayes, de son côté, refusant de souscrire à ces exigences, les soldats huguenots, violant la suspension des hostilités, escaladèrent les murailles, se répandirent dans le château, massacrèrent tous les hommes d'armes qu'ils rencontrèrent et mirent tout au pillage. Vaisselle d'argent, tapisseries, tableaux, linge, étoffes de soie, vases sacrés et ornements de la chapelle, trois cents arquebuses et autres armes, tout fut chargé sur des charrettes et emmené au camp des calvinistes, du côté de Fontevault. Dans le même moment, une foule d'individus, accourus des campagnes voisines, se mêlèrent aux soldats et s'emparèrent des blés, vins et autres denrées qu'ils purent emporter. Avant de se retirer, les réformés, par l'ordre du capitaine Boucart, mirent le feu au château et aux fermes qui en dépendaient. Les flammes, alimentées par des grandes quantités de paille et de foin qui remplissaient les greniers, détruisirent tous les bâtiments. Les dommages résultant, tant de l'incendie que du pillage, furent évalués à 50,000 écus. Parmi les personnes que les huguenots avaient massacrées en s'emparant du

château, se trouva le curé de Tavant, nommé Hugues Girault. Louis Bedent, curé de Lerné, fait prisonnier par le capitaine Messine, parvint à s'échapper tandis qu'on le conduisait de la Roche-Thibault à la Gaudrée. Le commandant du château, Madelon Des Hayes, emmené jusqu'à Bournan, en Poitou, par les capitaines Boucart et Gaultonère, ne put obtenir sa mise en liberté qu'après avoir payé une rançon de deux cents livres.

Au mois de janvier suivant, Jean de la Barre, lieutenant-général au bailliage de Chinon, fut chargé par le duc d'Anjou, lieutenant-général du royaume, de faire une information au sujet de la destruction et du pillage de Chavigny. Il entendit une vingtaine de témoins, dont les dépositions, en original, font partie aujourd'hui des archives du château. Cette information a été publiée par l'abbé Bourassé, en 1868, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* (t. X, p. 22-37). On conserve également, au château de Chavigny, un extrait d'une autre information faite en janvier 1570, par le juge présidial de Loudun, au sujet des massacres et des dévastations commises dans ces contrées, par les troupes du prince de Condé. Les déclarations des témoins entendus par ce magistrat, reproduisent, en ce qui concerne la prise de Chavigny, des détails déjà relevés par l'information de janvier 1569. Cette seconde pièce a été reproduite par les soins de M. l'abbé Quincart, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1876), t. III, p. 435-54.

Le château fut reconstruit vers 1600, par François Le Roy.

Le seigneur de Chavigny avait le droit de patronage dans l'église de Lerné. Suivant des aveux de 19 février 1647 et 2 août 1788, le curé lui devait foi et hommage et une rente annuelle de cinq sols, de deux chapons et d'une poule.

#### SEIGNEURS DE CHAVIGNY.

I. — Guillaume de Digoigne, chev., posséda la terre de Chavigny de 1306 à 1327. Il épousa Agnès de Montsoreau.

II. — Hardouin Maumoine, ou Maumoigne, Éc., possédait Chavigny en 1329.

III. — Pierre Maumoine, chev., seigneur de Chavigny, de la Maumonnière et du Chillou, vivant en 1370, eut une fille unique, nommée Martine-Jeanne.

IV. — Émery de la Grezille, Éc., fut seigneur des mêmes fiefs, du chef de sa femme, Martine-Jeanne Maumoine. Celle-ci épousa, en secondes noces, Guillaume Le Roy.

V. — Guillaume Le Roy, premier du nom, chev., seigneur des mêmes lieux, eut deux fils et une fille, de son mariage avec Jeanne Maumoine : 1° Guillaume II, qui suit; 2° Pierre, seigneur de Courteau; 3° Jeanne, femme de Jean de Clermont. Il mourut avant 1424. Jeanne Maumoine se remaria pour la troisième fois avec Macé de Ge-

mages. Elle fit son testament le 17 mars 1424.

VI. — Macé de Gemages, chev., vicomte de Dreux, fut seigneur de Chavigny du chef de sa femme (1405-6).

VII. — Guillaume Le Roy, deuxième du nom, chev., seigneur de Chavigny, du Chillou, de Bassos et de la Baussonnière, épousa, le 9 novembre 1398, Jeanne de Dreux, fille d'Étienne de Dreux, dit Gauvain, seigneur de Beaussart, et de Philippe de Maussigny, et eut deux enfants : Guillaume III, qui suit, et Gauvain, dit Gauvain de Dreux, seigneur de la Baussonnière, du Bouchet, de la Jallaise, du Pège et de Beaufay, marié, en 1434, à Marguerite de Chevreuse, fille de Jean de Chevreuse et de Guillemette d'Estouteville.

VIII. — Guillaume Le Roy, troisième du nom, chev., seigneur de Chavigny, transigea le 29 avril 1444, avec Robert de Dreux, son cousin, au sujet de la succession de leur oncle, Simon de Dreux. Il fut nommé capitaine du château de Montléry par lettres du 23 avril 1436. De son mariage, contracté le 20 janvier 1442, avec Françoise de Fontenay, fille d'Ambroise de Fontenay, chev., seigneur de Saint-Cassien et de Saint-Clet, il eut : 1° René, qui suit; 2° Guyon, seigneur du Chillou, vice-amiral de France; 3° Guillaume, évêque de Maguelonne; 3° Catherine, mariée à Bertrand de la Jaille.

IX. — René Le Roy, chev., seigneur de Chavigny et de la Baussonnière, conseiller et chambellan du roi, rendit hommage au roi pour sa terre de Chavigny le 2 mars 1488. Il épousa, le 16 mars 1481, Madeleine Gouffier, fille de Guillaume Gouffier, baron de Roannez, seigneur de Bonnavet et de Boissy, sénéchal de Saintonge, et de Louise d'Amboise. De ce mariage naquirent : 1° Louis, qui suit; 2° Jacques, archevêque de Bourges; 3° Gilles, décédé le 29 mai 1539; 4° Pierre; 5° François, grand aumônier du roi François I<sup>er</sup>, mort le 18 octobre 1515; 6° Antoinette, mariée, le 15 janvier 1518, à François de Prunelé, seigneur d'Herbault.

X. — Louis Le Roy, chev., seigneur de Chavigny, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capitaine des Gardes du corps, épousa, en 1515, Antoinette de Saint-Père, fille d'Adam de Saint-Père, chev., seigneur de Clinchamp, et de Charlotte de la Haye, et eut deux enfants : François, qui suit, et Madeleine, mariée, le 1<sup>er</sup> juin 1550, à Jean de Rouville.

XI. — François Le Roy, chev., seigneur de Chavigny et de la Baussonnière, comte de Clinchamp, lieutenant-général de Touraine, chevalier des ordres du roi et capitaine de ses gardes, capitaine-gouverneur du château de Chinon (1588), épousa, en premières noces, le 12 juin 1545, Antoinette de la Tour, fille de François de la Tour III, vicomte de Turenne, et de Louise de Bologne; et, en secondes noces, en juin 1577, Renée de Bretagne, fille d'Odet de Bretagne, comte de Vertus, et de Renée de Coesmes. Il mourut, sans postérité.

le 18 février 1606, âgé de quatre-vingt-sept ans. Par testament en date du 31 juillet 1574, lui et sa première femme avaient fondé une messe dans la chapelle du château de Chavigny et une école dans la paroisse de Lorné. De plus, ils avaient fait don de soixante livres tournois à l'hôtel et Maison-Dieu de cette paroisse.

XII. — Jean de Rouville, chev., lieutenant au gouvernement de Normandie, seigneur de Rouville et de Grainville, — puis de Chavigny, du chef de sa femme, Madeleine Le Roy, héritière de François Le Roy, son frère, obtint, le 3 septembre 1607, la remise des droits de rachat pour sa terre de Chavigny et pour celle de la Roberdière. Il eut un fils, Jacques, seigneur de Grainville, qui épousa, en 1573, Diane Le Veneur, fille de Tanneguy Le Veneur, comte de Tillières, lieutenant-général et gouverneur de Normandie, et de Madeleine de Pompadour. Jacques mourut avant son père et laissa un fils, Jacques II.

XIII. — Jacques de Rouville, deuxième du nom, chev., comte de Clinchamp, seigneur de Chavigny, gouverneur des ville et château de Chinon, épousa, en premières noces, en 1609, Antoinette Pinart, fille de Claude Pinard, vicomte de Comblisy, et de Françoise de la Marche; en secondes noces, le 10 octobre 1621, Élisabeth de Longueval, fille de Philippe de Longueval, seigneur de Manicamp, et de Élisabeth de Thou. Du premier lit il eut : 1° Nicolas, comte de Clinchamp, tué près de Mons en 1637; 2° François, qui suit; 3° Marie, femme de Pierre de Neuville, marquis de Saint-Remy; 4° Gabrielle, mariée, en 1646, à Henri Pot, marquis de Rhodes. Du second lit sont issus : 1° Louise, mariée, en 1650, à Roger de Rabutin, comte de Bussy, et décédée en août 1703; 2° Anne-Agnès, abbesse de Saint-Julien de Rougemont. — Jacques de Rouville mourut en 1628.

XIV. — François de Rouville, frère et héritier du précédent, vendit les terres de Chavigny, de Maulévrier et de la Maumonnière à Claude Bouthillier, par acte du 20 août 1634, au prix de 120,000 livres et 3000 livres de pot-de-vin.

XV. — Claude Bouthillier, chev., secrétaire d'État et surintendant des finances, seigneur de Chavigny, de Maulévrier, de la Maumonnière, de Pons-sur-Seine et de Fossigny, rendit aveu pour la terre de Chavigny le 3 juin 1643. Il mourut à Paris le 13 mars 1655. De son mariage, contracté en 1606, avec Marie de Bragelongue, fille de Léon de Bragelongue, conseiller au Parlement de Paris, et d'Éléonore de la Grange-Trianon, il eut un fils unique, Léon, secrétaire et ministre d'État, grand trésorier des ordres du roi, décédé le 11 octobre 1652. — Léon Bouthillier avait épousé, le 20 mai 1627, Anne Phelippeaux, fille de Jean Phelippeaux, seigneur de Villesavin, et d'Isabelle Blondeau. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres, Armand-Léon, qui suit; Gaston-Jean-Baptiste, colonel du régiment de

Piémont, mort le 24 octobre 1718; Jacques-Léon, conseiller au Parlement de Paris, décédé le 2 décembre 1712; François, évêque de Rennes, mort le 15 septembre 1731; Henriette, mariée à Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, secrétaire d'État.

XVI. — Armand-Léon Bouthillier, chev., seigneur de Chavigny, de la Gaudrée et de Cessigny, maître des requêtes, rendit aveu, le 4 août 1665, pour sa terre de Chavigny. Il mourut en 1684. De son mariage avec Élisabeth Bossuet, qu'il avait épousée en 1658, il eut : 1° Armand-Victor, qui suit; 2° Claude-François, brigadier des armées du roi, mort le 14 mars 1703; 3° Louis, marquis de Villesavin, colonel du régiment de Quercy, marié, le 9 juillet 1709, à Antoinette Le Goutz-Maillard; 4° Denis-François, archevêque de Sens, mort le 9 novembre 1730; 5° Élisabeth-Marguerite, abbesse des Clérêts, au diocèse de Chartres.

XVII. — Armand-Victor Bouthillier, chev., capitaine de vaisseau, seigneur de Chavigny, rendit aveu pour cette terre, le 20 août 1702 et le 25 mars 1704, pour celle de Cessigny. Il mourut le 6 août 1729. Par contrat du 20 novembre 1703, il avait épousé Lucie de Goddes de Varennes, fille de François de Goddes de Varennes, et de Lucie Le Clerc de Sautré. De ce mariage il eut : 1° Claude-Louis, qui suit; 2° Pauline-Hortense, qui épousa Louis-Léon Bouthillier, comte de Beaujeu.

XVIII. — Armand-François Bouthillier, comte de Pons-sur-Seine et de Chavigny, enseigne au régiment des Gardes françaises, puis brigadier des armées du roi, rendit aveu, le 19 juillet 1732, pour sa terre de Chavigny. Le 13 août 1735, il épousa Françoise-Mélanie de la Fare, fille de Philippe-Charles, marquis de la Fare, maréchal de France, et de Françoise Paparel.

XIX. — Louis-Léon Bouthillier, comte de Beaujeu et seigneur de Chavigny, capitaine dans le régiment du Roi-Infanterie, rendit aveu pour sa terre de Chavigny le 23 décembre 1745 et le 16 décembre 1755. Il épousa, en premières noces, Pauline-Hortense Bouthillier de Chavigny, dont il eut une fille, Gabrielle-Pauline; — et, en secondes noces, le 15 août 1742, Élisabeth-Marie du Puy de Vallière, fille de Jean, maître des requêtes, et de Marie-Anne-Charlotte Ruaut du Tronchet. De ce deuxième mariage naquit un fils, Charles-Léon.

XX. — Joseph-Ignace-Côme-Alphonse-Roch, marquis de Valbelle, brigadier des armées du roi, lieutenant-général de Provence, seigneur de Chavigny, du chef de sa femme, Gabrielle-Pauline Bouthillier, dame d'atours de la reine, qu'il avait épousée le 7 février 1752, mourut le 7 août 1766. Il était fils d'André-Geoffroy de Valbelle, marquis de Rians, et de Marguerite-Delphine de Valbelle.

XXI. — Jean-Balthazar, comte d'Adhémar de Montfalcon, seigneur de Vaquerolles, colonel du

régiment de Chartres, ministre plénipotentiaire au gouvernement des Pays-Bas, chevalier de Saint-Louis, fut seigneur de Chavigny, du chef de sa femme, Gabrielle-Pauline Bouthillier, veuve du marquis de Valbelle. Par acte passé à Saumur, le 16 décembre 1774, il vendit Chavigny à Marie Caillaud.

XXII. — Marie Caillaud, veuve de Jean-Pierre Desmé du Buisson, chev., conseiller au Parlement de Paris, procureur-général au Conseil souverain du Cap français et des îles de Saint-Domingue, rendit aveu pour sa terre de Chavigny le 11 mai 1775.

XXIII. — Auguste-Jean-Marie Desmé, chev., seigneur de Chavigny, de la Cour de la Brosse, de la Taillère, de la Haye, de Cessigny et de Lavart, comparut, en 1789, à l'assemblée de la noblesse du Poitou.

La chapelle du château de Chavigny est mentionnée, comme étant en bon état, dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787.

Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 168-69; II, 624, 828, 853, 855. — Arch. d'I.-et-L., C, 336, 570, 587, 598; E, 79, 248, 250; G, 14. — *Mém. de la Société des antiquaires de l'Ouest* (1858-59), p. 531. — Bibl. de Rouen, *Mém. de la troisième guerre civile* (1571), coll. Leber, n° 3935. — *Panorama pittoresque de la France* (I.-et-L.), p. 13. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 331, 637. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 173, 300. — Duchesne, *Hist. de la maison de Dreux*, 182-85, 325. — A. de Maulde, *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans*, 101. — D. Housseau, X, 4459; XII, 7331-32; XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Familles et paroisses de Touraine*, I. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 17, 121, 241. — L'abbé Ed. Quincart, *Les protestants en Touraine*, dans le *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1876), p. 432-54. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 89. — L'abbé Bourassé, *Prise et pillage du château de Chavigny par les protestants en 1568*, Tours, 1858, broch. in-8° de 23 pages. — P. Anselme, *Hist. géneral. de la maison de France*, I, 470; II, 430; IV, 538; VII, 101; VIII, 250-51, 711-12; IX, 312, 322, 341. — Moréri, *Diction. historique*, II, 198. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 562. — La Chesnaye-Des Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, I, 110; III, 890-91; XIX, 374. — S. et L. de Sainte-Marthe, *Hist. géneral. de la maison de France*, II, 530.

**Chavigny** (Guillaume de), abbé de Turpenay, succéda à Raoul de Tournevache vers 1437. Il fut remplacé vers 1445 par Charles d'Artaigne. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 348. — *Gallia christiana*, XIV, 299.)

**Chavis** (la croix de), c<sup>ne</sup> d'Yzeures, sur le chemin de Preuilly à Neuville.

**Chavonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Véretz. — *La Chavonnière*, carte de l'état-major. — Elle relevait censivement de la seigneurie de Véretz. En 1651, elle appartenait à Gabriel Gitton; — en 1676, à Jean le Maire. Elle a été possédée, au commencement de notre siècle, par le célèbre écrivain Paul-Louis Courier. En 1855, on y a découvert, parmi des restes de constructions gal-

lo-romaines, un vase contenant près de quatre mille pièces romaines, de cuivre, portant l'effigie de Postume, de Gordien, de Philippe père et fils, d'Estruscus, d'Herennia Estrucilla, de Herennius, etc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 147. — Registres d'état-civil d'Azay-sur-Cher et de Véretz. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VII, 301; VIII, 57, 58. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 274.)

**Chavonnière** (le lieu de la), près de la Henauderie, c<sup>ne</sup> de Vou.

**Chazal** (Pierre-Esprit de), abbé de Beaulieu, succéda à Nicolas Parchappe de Vinay, en 1767. Il fut remplacé, en 1769, par Joseph Micolon de Blanval. — (Arch. d'I.-et-L., *titres des Viantaises de Beaulieu*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 175. — *Gallia christiana*, XIV, 288.)

**Cheanne** (*grangia qui vocatur la*), paroisse de Crotelles. — En 1313, le Chapitre de l'église de Tours acheta cette propriété des héritiers du nommé Mellier. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Archev. de Tours*, IV.)

**Chédannière** (la), c<sup>ne</sup> de Pernay. V. *Chedennière*.

**Chedeniacum**. V. *Chédigny*.

**Chedennière**, f., c<sup>ne</sup> de Pernay. — *Chédannière*, carte de Cassini. — *Chedennière*, carte de l'état-major.

**Chéderie** (la), ou **Aître des Cathelinaux**, métairie, paroisse de Saunay. Elle relevait censivement du fief de Saunay et appartenait, en 1632, à Pierre Raimbault; — en 1685, à François Liger, notaire. Elle devait une rente à l'abbaye de Saint-Julien. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambrière de Saint-Julien*.)

**Chédigny**, commune du canton et de l'arrondissement de Loches, à 38 kilomètres de Tours et à 11 de Loches. — *Chedigniacum*, 1136 (charte de Marmoutier). — *Chedigniacus*, 1150 (charte d'Engesbaud, archevêque de Tours). — *S. Petrus de Chepdiniaco*, 1156 (charte de l'abbaye de Villeloin). — *Chedigneium*, *Chedeniacum*, *Chidyniacum*, *Chedegneyum*, *Cegdigné*, XIII<sup>e</sup> siècle (*Cartulaires du Liget et de l'archevêché de Tours*). — *Chédigny*, *Saint-Michel de Chédigny*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Cigogné et de Sublaines; à l'est, par celle de Saint-Quentin; à l'ouest, par Reignac et Azay-sur-Indre; au sud, par Chambourg. Elle est arrosée par l'Indrois, — par le ruisseau de la Rochette, qui prend sa source à la Saulaie, passe aux Minées et à Jarry, et se jette dans l'Indrois, au lieu appelé la Rochette; — par le ruisseau de la Miraudière, qui se jette dans l'Indrois, près de Chédigny; — par le ruisseau de Cléret, qui vient

de la commune de Sublaines, passe dans celle de Reignac, et va se perdre dans l'Indre; — par le ruisseau des Tabardières, qui fait limite avec la commune de Cigogné.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : L'Augerie, ou Augeraie (17 habit.), ancien fief. — Bretagne (12 habit.). — L'Aubinière, ancien fief, relevant d'Azay-sur-Indre. — La Blaiverie (19 habit.). — Le Breuil, ancien fief, relevant du château de Loches. — La Civrie (38 habit.). — Code (16 habit.), ancien fief. — La Champagne, ancien fief, relevant du Plessis-Savary. — Les Grand et Petit-Cléret, anciens fiefs, relevant du Fau (Reignac). — Jarry (13 habit.), ancien fief, relevant du château de Loches. — Les Hubaudières, ancien fief, propriété des chartreux du Liget. — La Gazillière (24 habit.). — Orfeuil (10 habit.). — Les Minées, ancien fief. — La Joubardière (15 habit.), ancien fief. — Saint-Michel (25 habit.), ancienne paroisse, ancien fief. — L'Orgebecherie (27 habit.). — Norçay (79 habit.). — La Saulaie (9 habit.), ancien fief, relevant des Roches-Saint-Quentin. — La Touche (13 habit.), ancien fief. — La Prioterie (15 habit.). — Vernelle (15 habit.), ancien fief. — Les Saules (16 habit.). — La Villetrie, la Rochette (31 habit.). — La Petite-Hubaudière, Bois-Niveri, la Rougellerie, la Rocherie, les Héraults, les Foulons, les Pentès, la Barbellerie, Nurement, la Clémencerie, Bellevue, le Châtellier, etc.

Avant la Révolution, Chédigny était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de Bléré et du grand-archidiaconné de Tours. En 1793, il dépendait du district de Loches.

*Superficie cadastrale.* — 2315 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Hardion, a été terminé en juillet 1826.

*Population.* — 120 feux en 1764. — 610 habit. en 1801. — 612 habit. en 1804. — 615 habit. en 1808. — 581 habit. en 1810. — 696 habit. en 1821. — 643 habit. en 1831. — 650 habit. en 1841. — 659 habit. en 1851. — 804 habit. en 1861. — 819 habit. en 1872. — 833 habit. en 1876.

*Assemblée pour location de domestiques* le dimanche après l'Ascension.

*Recette de poste et perception* de Loches.

Le territoire de cette commune formait autrefois deux paroisses : Saint-Pierre et Saint-Michel de Chédigny, qui furent réunies en une seule en septembre 1792.

L'église actuelle est placée sous le vocable de Saint-Pierre-ès-Liens. L'abside est une construction du XI<sup>e</sup> ou du XII<sup>e</sup> siècle. La nef est d'une époque postérieure.

Cette église n'était, dans le principe, qu'une simple chapelle appartenant au monastère de Villeloin. Elle eut le titre curial au commencement du XII<sup>e</sup> siècle. On la voit figurer parmi les

possessions de l'abbaye de Villeloin dans une charte d'Engébaud, archevêque de Tours, datée de 1150. La cure était à la présentation de l'abbé de Villeloin.

L'ancienne église paroissiale de Saint-Michel fut vendue nationalement le 3 floréal an VI. Une chapelle, placée sous le vocable de la Conception, y était desservie. Elle constituait un bénéfice dont le titulaire était nommé par le seigneur de Saint-Michel de Chédigny. René Berger, curé de Verneuil, en était chapelain en 1652; — François Courault, en 1659; — Pierre Pichon, en 1674; — Simon Archambault, étudiant en théologie, à Poitiers, en 1675 (sa nomination est du 26 avril de cette année); — René Saint, en 1677; — Jean Boillac, curé de Chambourg, en 1696; — Pierre Cosson, en 1697-1722.

Une chapelle seigneuriale, dont les seigneurs de Saint-Michel étaient propriétaires, faisait partie de la même église. Elle tombait en ruines en 1787. N. Desjean, vicaire de Genillé, en était alors desservant. Le revenu attaché à ce bénéfice n'était que de vingt-cinq livres.

Dans la paroisse se trouvaient trois autres chapelles, situées, l'une, à Orfeuil, la seconde à Jarry, la troisième aux Hubaudières.

Celle d'Orfeuil, dédiée à sainte Agnès, appartenait au monastère de Bénédictins d'Orléans. Elle fut interdite par l'archevêque de Tours, en 1787, en raison de son mauvais état. A partir de cette époque, le service fut célébré dans l'église paroissiale.

La chapelle de Jarry, dédiée à saint Jean-Baptiste, fut également interdite en 1787, parce qu'elle était mal entretenue. Les bénédictins de Beaulieu en étaient propriétaires.

La chapelle des Hubaudières appartenait aux chartreux du Liget. On avait cessé d'y célébrer la messe longtemps avant la Révolution.

*CURÉS DE SAINT-PIERRE DE CHÉDIGNY.* — Jean, 1219. — Mathurin Moreau, 1504. — Étienne Sauvage, 1552. — Jacques Bourdin, 1559. — Martin Poussechat, 1587. — François Guiboureau, 1648. — Jean Foucher, 1668. — Pierre Devineau, 1704, décédé le 18 avril 1725. — Charles Dupont, 1750. — Nicolas Douet de Montigny, 1785, curé constitutionnel, 1792. — Louis-Charles Ligeard, curé constitutionnel, 1793. — Labbé, 1830. — Chauvreau, 1845. — Delaveau, juillet 1878, actuellement en fonctions (1879).

*CURÉS DE SAINT-MICHEL DE CHÉDIGNY.* — Martin Riant, 1659, 1664. — Étienne de la Lande, 1677. — Denis Nollière, 1686. — Forêt, 1695. — Jean-Baptiste Lecomte, décédé en 1750. — Louis-Joseph Petitsigne, mars 1750.

Chédigny était une châtelainie qui fut connue pendant plusieurs siècles sous le nom de Saint-Michel. Elle relevait du château de Loches à foi et hommage-lige, et avait le droit de haute, moyenne et basse justice. Le logis seigneurial était autrefois fortifié.

## SEIGNEURS DE CHÉDIGNY.

I. — Boehard de Saint-Michel est le premier seigneur connu. En 1204, il donna à la Chartreuse du Liget une certaine quantité de terrain situé aux Roches-de-Vivrais, et quatre deniers de cens, en échange d'une rente qu'il leur devait, et d'un cheval. Sa femme se nommait Marguerite.

II. — Pierre Barbe, chev., était seigneur de Saint-Michel en 1243.

III. — Jean de Saint-Michel est cité dans un acte de 1297.

IV. — Raoul de Préaux, chev., seigneur de Saint-Michel, est mentionné dans un acte de 1343.

V. — Amaury de Préaux, chev., seigneur de Préaux et de Saint-Michel (1400), épousa, en premières noces, Isabeau Barbe, et, en secondes noces, Jacqueline de Souvré.

VI. — Jean Claret, Éc., seigneur de Saint-Michel, figure dans un titre de 1429.

VII. — Imbert d'Azay, chev., était seigneur du même fief vers 1440.

VIII. — Fouques Guydas, Éc., seigneur de la Folaine et de Saint-Michel de Chédigny, maître d'hôtel du roi et capitaine du château d'Amboise, mourut vers 1457. On le voit mentionné dans les comptes de la ville d'Amboise (CC, 82, 1458), pour une somme de dix livres qu'il avait donnée afin d'aider à payer les travaux du Carroir de la ville. Il avait épousé Perrette de Moriers.

IX. — Guillaume Marques, Éc., seigneur de Chenonceau, devint seigneur de Saint-Michel et de la Folaine, par suite de son mariage avec Perrette de Moriers, veuve de Fouques Guydas. En 1502, il emprunta 2,119 écus d'or au soleil, de Charlotte de la Haye, dame de Bléré, veuve de François Bérart, et donna hypothèque sur ses domaines de Chédigny et de la Folaine. Il mourut avant le mois de septembre de la même année, laissant une fille unique, nommée Catherine.

X. — Catherine Marques, dame de Chenonceau, de la Roche-Gentil, Infernet, Baigneux, la Folaine, Chédigny, épousa François Fumée, Éc., seigneur des Fourneaux, troisième fils d'Adam Fumée, Éc., seigneur de Genillé et des Roches-Saint-Quentin, médecin du roi et garde des sceaux. Ses terres de Chédigny et de la Folaine furent saisies vers 1515, et adjugées à Jean-François de Cardonne.

XI. — Jean-François de Cardonne, chev., d'origine espagnole, conseiller et chambellan du roi, seigneur de Chédigny, Azay-sur-Indre, la Folaine (1515) eut trois filles, Anne, Claude et Marguerite, de son mariage avec Françoise de la Boissière.

XII. — Philibert Tissart, Éc., général de Bretagne, fut seigneur de Chédigny (en partie), d'Azay-sur-Indre et de la Folaine, du chef de sa femme, Anne, fille de Jean-François de Cardonne. Il est cité dans des actes de 1526-35.

XIII. — Joachim et Claude Tissart, fils du précédent, Jean de Nouroy, chev., marié à Marguerite de Cardonne, fille de Jean-François, et Michel des Ligneris, écuyer du duc d'Alençon, époux de Claude de Cardonne, également fille de Jean-François de Cardonne, possédaient une partie de la terre de Chédigny en 1540.

XIV. — René des Ligneris, Éc., échanson de la reine de Navarre, bailli de Châteauneuf, fille de Michel des Ligneris, et de Claude de Cardonne, était seigneur de Chédigny (en partie), en 1554.

XV. — Anne de Nouroy, veuve d'Antoine de Jussac, dame de Chédigny, rendit hommage au roi, pour sa châtellenie, le 27 janvier 1575.

XVI. — Jean de Jussac, Éc., seigneur de la Folaine et de Chédigny, épousa, le 13 septembre 1576, Marie du Bois, fille d'Astremoine du Bois, chev., seigneur de Fontaines-Marans, et de Jeanne de Fortia. Il eut quatre enfants : 1° Astremoine, qui suit ; 2° Antoine, chevalier de Malte ; 3° Amblard ; 4° Jeanne, femme de Charles de la Roche-Aymon.

XVII. — Astremoine-Claude de Jussac, chev., seigneur de Chédigny et de la Folaine, maître d'hôtel du roi et gentilhomme de sa chambre (1618), eut deux enfants de son mariage avec Claire Nau, fille de Claude Nau, Éc., seigneur de la Boissière, et de Jeanne de Lardy : Joseph, qui suit, et Claude.

XVIII. — Joseph de Jussac, chev., capitaine d'infanterie, seigneur de la Folaine, vendit la terre de Chédigny à Claude, son frère, par acte du 7 septembre 1665. Il épousa Catherine Drouin, fille de Charles Drouin, Éc., seigneur de la Couture, et de Catherine Le Secq, dont il eut une fille, Claire, mariée à Dreux le Hayer.

XIX. — Claude de Jussac, Éc., seigneur de Chédigny, capitaine des gardes, épousa, en premières noces, Madeleine Baron, veuve du marquis d'Hérouville, et, en secondes noces, Marie-Françoise de Saint-Just. De ce dernier mariage il eut Diane-Gabrielle, qui épousa Michel de Conflans d'Armentières. Par acte du 9 septembre 1665, il vendit, pour 50,000 livres, la terre de Chédigny à sa femme, de laquelle il était séparé de biens. Celle-ci, à la date du 21 décembre 1673, revendit le même domaine à son mari, et enfin ce dernier le céda, par acte du 26 octobre 1681, à Dreux le Hayer.

XX. — Dreux le Hayer, Éc., seigneur de la Chevallerie et de Chédigny, fils de Urbain le Hayer, et de Madeleine du Chêne, épousa Claire de Jussac, dont il eut, Thomas Dreux, qui suit, et Hélène, mariée à Pierre Dalmas, conseiller et avocat du roi au présidial de Tours. Il fonda une école gratuite de filles à Chédigny, par acte du 16 février 1698.

XXI. — François Bastouneau, vicomte d'Azay, maître ordinaire de la Chambre des comptes de Paris, possédait une partie de la terre de Chédigny en 1698.

XXII. — Thomas-Dreux le Hayer, fit partage de l'héritage paternel avec sa sœur, le 13 mai 1737, et eut pour sa part les terres de Chédigny et de la Folaine.

XXIII. — Gabriel Bastonneau, chev., vicomte d'Azay et seigneur d'une partie de Chédigny, mourut le 16 mai 1720.

XXIV. — François-Robert Bastonneau, frère et héritier du précédent, vendit ce qu'il possédait de ce domaine à Philippe-Louis le Hayer, le 18 mai 1741.

XXV. — Philippe-Louis le Hayer, Éc., maître d'hôtel du roi, lieutenant du roi au gouvernement de Toul, seigneur de Chédigny, la Folaine, vicomte d'Azay, vendit le fief de la Couture, paroisse de Courçay, à Martin-René-Gilles Guimier, lieutenant-général à Loches (acte du 12 mars 1748). Il mourut vers 1749.

XXVI. — Le 13 mars 1750, Diane-Gabrielle de Jussac, veuve de Michel de Conflans, marquis d'Armentières; Jeanne de Vienne, veuve de François Chevalier, pensionnaire à l'Académie des sciences; et Marguerite de Vienne, veuve de Pierre Hubert, bourgeois de Paris, tous trois héritiers de Philippe-Louis le Hayer, vendirent la terre de Chédigny à René-Joachim Testard des Bournais.

XXVII. — René-Joachim Testard des Bournais, Éc., conseiller du roi, trésorier de France et grand-voyer de la généralité de Tours, seigneur de Chédigny (1750).

XXVIII. — Charles-Yves-Thibault, comte de la Rivière, marquis de Wartigny, lieutenant-général des armées du roi, était seigneur de Chédigny en 1751-68. Il épousa Julie-Céleste Barberin de Reignac.

XXIX. — Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert du Mottier, marquis de la Fayette, maréchal des camps et armées du roi, major-général au service des États-Unis d'Amérique, et Jacques-Henri-Hugues-Thibault de Lusignan-Lezay, colonel du régiment de Flandre, possédaient la terre de Chédigny en 1789.

Il existait à Chédigny un autre fief moins important que celui dont nous venons de parler et auquel étaient attachés les droits honorifiques dans l'église Saint-Michel. Il nous paraît avoir été formé au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle par un démembrement de la châtellenie de Chédigny. Celle-ci, dans le principe, comme nous l'avons déjà dit, avait été connue sous le nom de Saint-Michel. Ce nom resta au fief de nouvelle création, tandis que l'ancien ne fut plus connu que sous le nom de Chédigny.

Le fief de Saint-Michel relevait de la vicomté d'Azay-sur-Indre.

Charles de la Roche-Aymon possédait ce domaine vers 1610. De son mariage avec Jeanne de Jussac, il eut trois enfants : Jean, François et Charles. Il mourut vers 1640.

Par acte du 8 juillet 1648, Amblard de la

Roche-Aymon, Éc., seigneur de Maron, tuteur des enfants mineurs que nous venons de nommer, vendit Saint-Michel à Étienne Delage, docteur en médecine, et à Madeleine de Montigny, sa femme. Ceux-ci, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1656, le cédèrent, moyennant une rente, à Pierre Couraud, seigneur de Bonneuil, qui rendit aveu, le 1<sup>er</sup> septembre de la même année, au vicomte d'Azay-sur-Indre, pour la partie de son domaine relevant de cette seigneurie. Pierre Couraud est mentionné dans les registres d'état-civil de Chédigny, en 1670. Il épousa Anne Dalonneau.

Bernard Couraud, son fils, seigneur de Saint-Michel et de Chemilly, rendit hommage au vicomte d'Azay le 17 novembre 1692.

Le fief passa ensuite à Pierre le Breton, Éc., seigneur de la Doinettrie, du Breuil et du fief d'Orsay, qui épousa, par contrat du 16 juillet 1714, Marie Collin, veuve de Louis Guiet, sieur de la Gravière, conseiller du roi, grenetier au grenier à sel de Loches, et fille d'Edmond Collin, sieur de la Brosse, avocat au Parlement, bailli de Montrésor et de Beaulieu, et d'Anne-Louise du Lac. De ce mariage il eut trois enfants : Pierre-Hector-Étienne, né à Beaulieu en 1719; Edmond-César et Marie-Anne-Françoise, mariée, le 26 août 1734, à Joseph Le Breton, Éc., seigneur de Langlerie, correcteur à la Chambre des comptes de Paris.

Edmond-César Le Breton du Breuil, chanoine et maître-école de Saint-Martin de Tours, seigneur de Saint-Michel, mourut le 21 décembre 1780.

Jacques-Jean-Baptiste Odart, chev., seigneur de Parigny et de Grandvaux, fils de Jacques Odart, chev., seigneur de Parigny, et de Marie-Marguerite Bretonneau, fut le dernier seigneur de Saint-Michel de Chédigny. Il comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine en 1789.

Dans le bourg de Saint-Pierre de Chédigny se trouvait un fief appelé le *fief du Chambrier* et qui appartenait à l'abbaye de Villeloin. Vingt arpents de terre en dépendaient.

MAIRES DE CHÉDIGNY. — Jean Pénicault, 1801, — Odart, 1804. — Pénicault, 25 mars 1813. — Benoit Maclair, 12 avril 1816, décédé en août 1817. — Michel Quarré, 1825. — Pierre-Alexis Damon, 2 janvier 1826, 8 juin 1837. — Pierre-Alexis Coulon, juin 1840, 9 juillet 1846. — Clément Rougé, 1851. — Pénicault, 1870. — Clément Rougé, 1871, octobre 1876. — Adelin Moreau, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 570, 602, 603, 639, 702; E, 127, 130, 131, 132, 133, 250; G, 14, 45, 123; *Biens nationaux*. — *Cartulaire du Liget*. — D. Housseau, IV, 1586; V, 1750; VI, 2172 bis, 2229; VII, 2733; XII; XIV, 107. — *Pouillé des abbayes de France*, 1626. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin, de Notre-Dame de Loches et de Marmoutier*, IV; *Paroisses et familles de Touraine*, I. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 188, 298. — Registres d'état-civil

de Chédigny. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 515, 545. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D'Hozier, *Armorial de la noblesse*, reg. 2<sup>e</sup>. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VI, 425. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1875), 299, 300, 301. — C. Chevalier, *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, vn; *Hist. de Chenonceau*, 85, 87; *Inventaire des archives d'Amboise*, 174. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 212-13. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 202; X, 119. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 309. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 74.

**Chédon**, paroisse. V. *Julien-de-Chédon* (Saint-).

**Chédon** (forêt de). — *Foresta de Chellone vel de Chedonio*, 1091 (charte de Saint-Julien). — *Nemus de Capdo*, 1107 (charte de Villeloin). — *Boscus de Chedun, de Chedone, Chedonis*, 1201 (chartes de Villeloin). — Elle s'étendait sur les paroisses de Faverolles, Saint-Julien-de-Chédon, Angé et Pouillé. En 1142, Aremberge, femme de Foulques, comte d'Anjou, donna une partie des bois de Chédon à l'abbaye de Saint-Julien. En 1216, cette forêt appartenait, par indivis, à Foulques de Villentrois, à Tancrede du Plessis et à l'abbaye de Villeloin. En 1217, Tancrede du Plessis céda à cette abbaye, au prix de 10,000 sols tournois, la part qu'il avait dans la propriété, part qui constituait un fief relevant de Hélié d'Argy. Ce dernier vendit cet hommage au même monastère. En 1399, l'étendue de la forêt était de 460 arpents.

D. Housseau, V, 1690; VI, 2153, 2172 bis, 2261, 2386, 2421, 2430, 2443; VII, 3236; XIII, 10932. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 157. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin*. — Arch. d'I.-et-L., *chartes de Villeloin*.

**Chedon-Godet** (bois de), c<sup>ne</sup> de Nouans.

**Chedray**, f., c<sup>ne</sup> de Villedômer. — En 1766, elle appartenait à Nicolas Habert, avocat au Parlement, bailli et juge général du marquisat de Châteaurenault. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien*.)

**Chef-de-Bœufs** (le lieu de), près de Vannes, c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-de-Tournon.

**Chef-du-Bois** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Branches. V. *Font-Gaudin*.

**Chef-du-Pré**, f., c<sup>ne</sup> de Sorigny.

**Cheftier**, f., c<sup>ne</sup> de Jaulnay.

**Cheftière**, vil., c<sup>ne</sup> de Bourgueil, 30 habit.

**Chégard** (le lieu de), près de la Montaubonnière, c<sup>ne</sup> de Gizeux.

**Cheillé**, commune du canton d'Azay-le-Rideau, arrondissement de Chinon, à 31 kilomètres de Tours, 19 de Chinon et à 6 d'Azay-le-Rideau. — *Challeium*, 1141 (*Cartulaire de Turpenay*). — *Chaillé, Chaille*, 1142. — *Cheilleium, parochia de Cheilleio, Chailleio, sive de Chaille*,

xiii<sup>e</sup> siècle (*Lib. juram. et Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Cheillé*, carte de Cassini. — *Cheillé*, carte de l'état-major.

Elle est bornée, au nord, par les communes d'Azay-le-Rideau et de Bréhémont; à l'ouest, par Rivarenes; au sud, par Cravant, Panzoult et Avon; à l'est, par Villaines et Saché. Elle est arrosée par l'Indre, qui la sépare d'Azay-le-Rideau; — par le ruisseau des Vallées, qui prend sa source aux Vallées, au lieu dit Champerron, passe à Cheillé et se jette dans l'Indre, au Moulin-du-Roi; — par le ruisseau de la Charrière, bras de l'Indre, dont il se détache au Moulin-du-Roi; il passe dans la commune de Rivarenes et rejoint l'Indre en face de l'île Belette; — par le ruisseau de Doigt, qui prend sa source dans la forêt de Chinon, au sud de Cheillé, passe à la Vaunoire, à la Ploquinière, et se jette dans l'Indre au-dessous d'Azay; — par la grande Rouère, qui vient de la forêt de Chinon et aboutit à l'Indre, en face d'Azay-le-Rideau. Elle est traversée par les chemins de grande communication n<sup>o</sup> 28, de Tours à Loudun, par Chinon; n<sup>o</sup> 45, d'Azay-le-Rideau à Bléré, et n<sup>o</sup> 53, d'Azay à Richelieu. Ce dernier, dans la traversée de la forêt de Chinon, porte le nom d'Allée-des-Princes.

Une grande partie de la forêt de Chinon se trouve dans cette commune. Elle est coupée par l'Allée-des-Princes, par celles d'Agnès Sorel, de la Pucelle, de François I<sup>er</sup>, de Bayard et de Charles VII.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Taconnière (11 habit.). — Le Temple, ancienne dépendance de la commanderie de l'Île-Bouchard. — La Ploquinière, ancien fief. — La Touche, ou Touche-la-Valette, appelée autrefois la Turpellerie, ancien fief. — Le Vaurichard (18 habit.). — Vaujoint (71 habit.). — Les Vallées (74 habit.), ancien fief. — La Rousselière (20 habit.), ancien fief, relevant de la châtellenie d'Azay-le-Rideau. — La Rabière (47 habit.). — Le Moulin-Neuf, ancienne propriété de l'abbaye de Turpenay. — Javenon (14 habit.). — L'Islette, ancien fief, relevant de la châtellenie de l'Île-Bouchard. — L'Herpinière (16 habit.), ancien fief. — La Maison-Rouge (18 habit.). — Beaufou, ancien fief, propriété du prieuré de Relay. — La Belle-Croix (43 habit.). — Beaupoirier (12 habit.). — Vaunoire, ancien prieuré. — Beaulieu (17 habit.). — Bourg-Cocu (26 habit.). — Baigneux (112 habit.), ancien fief, propriété du prieuré de Relay. — La Barbée (19 habit.). — La Ballière (30 habit.). — Chéniers (33 habit.), ancien fief, relevant de l'archevêché de Tours à cause de la baronnie de Chinon. — La Chapelle (395 habit.), ancien fief. — Les Deux-Arrêts, ancien fief, relevant de la baronnie de Chinon. — La Cour, ou Cour-au-Berruyer, ancien fief, relevant de la Roche-Clermault. — Beaugard (18 habit.), ancien fief, relevant de Cravant. — La Cadouillère (47 habit.). — Le Rang-du-Bois (13



habit.). — Les Billauts, Chêne-Feuillet, la Badillerie, la Fondrière, les Perruches, la Cave, Remonière, Landeruère, la Chauvelière, la Tendrière, la Roche, la Creuse-Rue, Moulin-le-Roy, la Bidetrie, la Cave-Bâtard, la Croix-Percée, la Chainaie, Montison, les Princes, la Pavillerie, la Salpêtrière, la Plaise, Quinpelé, Jagée, l'Hermitière, Fosse-Laslin, Radigois, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Cheillé était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie du doyenné d'Azay-le-Rideau et du grand archidiaconé de Tours. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

*Superficie cadastrale.* — 4626 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé le 1<sup>er</sup> janvier 1814.

*Population.* — 239 feux en 1764. — 1145 habit. en 1801. — 1048 habit. en 1804. — 928 habit. en 1808. — 999 habit. en 1810. — 1186 habit. en 1821. — 1310 habit. en 1831. — 1399 habit. en 1841. — 1403 habit. en 1851. — 1375 habit. en 1861. — 1277 habit. en 1872. — 1273 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le troisième dimanche de mai.

*Bureau de poste* d'Azay-le-Rideau. — Chef-lieu de *perception*.

L'église, placée sous le vocable de saint Didier, offre peu d'intérêt, elle se compose de deux nefs. La construction primitive remonte au XII<sup>e</sup> siècle. Par la suite, elle a été remaniée pour cause de restauration ou d'agrandissement. La partie antérieure d'une des nefs a été reconstruite par Jean Rouillé, qualifié « d'entrepreneur de l'église de Cheillé » dans un acte de 1770. Le clocher, situé sur le côté droit de l'église, repose sur quatre lourds piliers carrés, dont deux, à l'intérieur, sont flanqués d'une grosse colonne à moitié engagée dans la maçonnerie. Les arcs sont à plein cintre, tendant à l'ogive. Autrefois il se terminait par une flèche en pierre qui fut, dit-on, renversée par la foudre. La partie supérieure actuelle est de date récente.

Il existe dans cette église deux inscriptions, l'une de 1301 ou 1401, l'autre portant la date de 1527. La première concerne la fondation d'une messe par un personnage dont le nom a disparu par suite de mutilations. Voici la partie de la seconde, qui a pu être déchiffrée :

*La veuve feu Thierré Carroy, Marie Mesaché delaisse à la fabrique de ceans ung quartier de pré seant en Brehemon entre le petit Maroy et les Essartz, pour en faire dire par chacun an en l'église de ceans trois messes à basse voix, sçavoir est : deux le jour de la Nativité de Notre-Dame de septembre et l'autre messe le jour de son dict trespass qui fust le treiziesme iour de janvier mil cinq cent vingt sept.*

Dans le chœur se trouvent trois magnifiques pierres tombales. Des inscriptions, en écriture gothique, qui les entouraient, il ne reste presque plus rien. Elles ont été affreusement mutilées,

probablement à l'époque de la Révolution. On voit, dans le même endroit, une autre pierre sépulcrale, moins belle que les précédentes, et qui paraît être du XVII<sup>e</sup> siècle. L'inscription est devenue illisible.

Voici les noms de plusieurs personnages qui furent inhumés dans l'église de Cheillé :

François de Messémé, chev., seigneur de la Cour de Messémé, maréchal des logis des gardes du roi (1678);

Christophe de Gourdault, Éc., seigneur d'Espinais (1688);

Charles Barjot de Moussy, chevalier de St-Jean de Jérusalem, commandeur de Villedieu (1707);

Alexis Barjot de Moussy, époux de Marie-Anne d'Appelvoisin. Il fut inhumé au pied du maître-autel (1708);

Nérée de Messémé, femme de Charles-Joseph de Rochefort, comte de Rochefort et de Lucé, décédée le 21 novembre 1708. Elle fut inhumée dans le sanctuaire. Elle était fille de François de Messémé du Cormier, seigneur de Talvois, maréchal des camps et armées du roi, et de Cassandre Pièvres.

Jeanne-Charlotte-Suzanne et Marie-Anne de Rochefort, mortes en 1719;

Magnus-Jean, comte de Stinbhok, généralissime des armées du roi de Suède (1734);

Antoine-François, marquis de Longaunay, baron de Lenecoy, Brion, Dampierre, etc. (1735);

Marie-Anne de Maillé, veuve de Charles d'Appelvoisin de Tiercelin, marquis de la Roche-du-Maine, et fille de Donatien, marquis de Maillé-Caumont, et de Mauricette de Plem (1737);

Dominique de Rochefort, seigneur de la Cour-au-Berruyer, décédé le 5 décembre 1742. Il était fils de Charles-Joseph de Rochefort, comte de Rochefort, et de Nérée de Messémé;

Marthe-Françoise Berthé de Chailly, femme de Charles de Rochefort, seigneur de la Cour-au-Berruyer, décédée le 9 mai 1768;

Jeanne-Baptiste de Dauldin, veuve de Dominique, comte de Rochefort, seigneur de Luçay-le-Mâle, la Cour-au-Berruyer, Talvois, Boismortier. Elle était fille de René de Dauldin, Éc., seigneur de la Cour-Neuve. Elle mourut en 1775;

Gabrielle-Anne de Rochefort, femme de Gabriel de Pierres des Époux (1781).

Le titre curial de Cheillé était à la présentation de l'abbé de Mauléon, du diocèse de la Rochelle.

Outre la cure, il y avait un prieuré qui appartenait à l'abbaye de Mauléon.

Une partie de la dîme de la paroisse, connue sous le nom de grande dîme de Cheillé, ou de Pivoguet, appartenait au curé, et constituait un fief relevant de la châtellenie d'Azay-le-Rideau. L'autre partie était possédée par les religieuses de Relay.

On comptait, avant la Révolution, sept chapelles dans cette paroisse : Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Catherine-du-Port-Huault, Vaunoire, et

celles du château de Chéniers, de la Fondrière, de la Cour-au-Berruyer et de l'Islette.

Nous ignorons en quel lieu était située celle de Saint-Jean-Baptiste, qui est mentionnée dans un acte de 1685.

La chapelle de Sainte-Catherine-de-Port-Huault, appelée aussi chapelle de Relay, appartenait, en 1789, à l'abbaye de Fontevault. Il n'en existe aujourd'hui aucune trace. Le Port-Huault, qui fait partie aujourd'hui de la commune d'Azay-le-Rideau, dépendait autrefois de la paroisse de Cheillé. Dans des titres du XII<sup>e</sup> siècle, il est désigné sous le nom de *Portus de Chaille*. De nos jours, on a trouvé au Port-Huault plusieurs monnaies, entre autres une d'Hubert Éveillechien, comte du Mans, et une autre du roi saint Louis.

La chapelle de Vaunoire appartenait à l'abbaye de Mauléon et était une des dépendances du prieuré de Cheillé. Dans divers titres, on donne à Vaunoire le titre de prieuré. La chapelle existait encore en 1789.

Le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours* (1787), fait mention de la chapelle du château de Chéniers. A cette époque, elle était interdite. Elle existe encore aujourd'hui.

La chapelle de la Cour-au-Berruyer est mentionnée, pour la première fois, dans les registres d'état-civil de Cheillé, en 1651. Elle n'offre rien de remarquable.

Celle de l'Islette est fréquemment citée dans les registres paroissiaux à partir de 1617.

La chapelle de la Fondrière, située près de la forêt de Chinon, est indiquée sur la carte de Cassini. Elle a été détruite de notre temps. Le propriétaire a conservé une statuette de la sainte Vierge, qui ornait le petit sanctuaire.

Les registres d'état-civil de Cheillé commencent en 1595.

**CURÉS DE CHEILLÉ.** — René Saulaye, 1595, 1607. — Claude Cosson, 1607, 1630. — Jean Rivière, 1630, 1649. — N. Pelé, 1649, 1656. — Jean-Baptiste Fourdrin, 1656-58. — Jean Moisin, 1658-97. — Hubert Quesnet, 1697, 1724. — Pierre Heuzard, 1725-59. — Jacques-Louis-François Desvaux, 1759-65. — Jean-Philippe-Alexis de la Chaume, 1765-81. — Martin-Étienne Dupont, 1781, curé constitutionnel, 1793. — (De 1801 à 1827, le service est fait par les vicaires d'Azay-le-Rideau). — René-Théophile Goubin, 1827, 1865. — (Du 27 février 1865 au 23 mars, le service est fait par l'abbé Garnier, curé de Rivarennes). — Claude Peyron, curé de Pernay, est nommé curé de Cheillé le 23 mars 1865; actuellement en fonctions (1879).

La paroisse de Cheillé constituait un fief qui dépendait de la châtellenie d'Azay-le-Rideau. Quelques parties du territoire relevaient de Villaines. En 1515, Gilles Berthelot, propriétaire de cette châtellenie, éleva des fortifications autour du bourg de Cheillé.

Une partie des pierres employées à la construction de la cathédrale de Tours, au XIII<sup>e</sup> siècle,

furent tirées d'une carrière située au lieu appelé les Maupas, dans la forêt de Chinon, paroisse de Cheillé. Nous avons une charte de juillet 1241, par laquelle Rahier, doyen du Chapitre de Tours, et le Chapitre lui-même reconnaissent que le roi saint Louis et l'archevêque de Tours les ont autorisés à user de cette carrière. Voici le texte de la charte :

*Universis presentes litteras inspecturis R. decanus et capitulum Turonense salutem in Domino. Universitati vestre notum facimus quod nos ex dono domini Ludovici Dei gratia illustris regis Francorum et venerabilis patris eadem gratia Turonensis archiepiscopi percepimus lapides ad opus fabricæ ecclesiæ nostre in perreria sita juxta forestam Kaynonensem in parochia de Chailleio, et percepimus quamdiu domino regi placuerit et domino archiepiscopo Turonensi, nobis ibidem aliquod jus, aliquam proprietatem seu possessionem acquirere propter hoc nullatenus attendentes. Datum mense julio, anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> quadragesimo primo.*

On voit, par un compte de la ville de Tours, du XVI<sup>e</sup> siècle, que les carrières de Cheillé fournirent de très-grosses pierres pour la réparation des murailles, du côté de la Loire.

**MAIRES DE CHEILLÉ.** — Matrais, 1800 — Margret, 1804. — Taschereau, 1805. — Frédéric-Lucien Callaud, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812, 10 décembre 1816. — Badilier, 13 septembre 1830, 4 décembre 1834. — Coussillan, 11 juin 1837, juin 1840. — Louis-Désiré Veau de Rivière, 21 août 1846. — Rimbert, 1851. — Chevalier-Blin, 1870, mai 1871. — Louis Brivet, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *Prieuré de Relay*; G, 10, 14; *Biens nationaux*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours et de Fontevault*. — *Gallia christiana*, II, 1315-16. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Paroisses et familles de Touraine*, I. — D. Housseau, V, 1642, 1683, 1720, 1852. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 310. — *Arrêt du Conseil supérieur de Blois* (imprimé, 1773), p. 2. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 75. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 115; VII, 269; IX, 203; *Bulletin de la même Société* (1873), p. 471. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 96. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VI, 416. — Notes communiquées par M. l'abbé Peyron, curé de Cheillé, membre de la Société archéologique de Touraine.

**Cheillé** (ruisseau de). — *Aqua de Chaille*. — *La Charrière*. — Bras de l'Indre, c<sup>o</sup> de Cheillé. Il fait mouvoir le Moulin-Neuf et le Moulin-du-Roi. — (E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 164).

**Chellerie** (la), f., c<sup>o</sup> de Saint-Quentin. — *Quellerie*, carte de l'état-major.

**Chellerie** (la), f., c<sup>o</sup> de Saulnay. — *Domus de Challeria*, 1469. — *L'Achellerie*, carte de l'état-major. — L'abbaye de Saint-Julien pos-

sédait, sur ce domaine, une rente qui lui avait été donnée, vers 1170, par Barthélemy de Vendôme, archevêque de Tours. — (*Martyrol. Sancti Juliani*).

**Chemalé**, ham., près de l'Indre, c<sup>ne</sup> de Courçay, 21 habit. — *Calimacus*, 843. — *Catumacus*, *Camariliacus*, 862, 894 (chartes de Saint-Martin). — *Manoir de Chamalé*, 1325. — *Chamalé, le Grand-Chamalé*, 1679. — *Chamallé*, carte de l'état-major. — Ce domaine, relevant de la prévôté de Courçay et de la mairie de la Couture, était possédé, au ix<sup>e</sup> siècle, par la collégiale de Saint-Martin. En 1477, Jean Berthelot en était propriétaire. Il « fonda, dans l'église » de Sainte-Croix, à Tours, une lampe pour ar-  
« doir jour et nuit devant le *Corpus domini*,  
« et donna, dans ce but, une rente de quarante-  
« huit boisseaux de noix à prendre dans sa mé-  
« tairie. » — En 1666, Chemalé appartenait à Georges de Gannes, Éc., — en 1575-79, à Louis de Gannes; — en 1696, à Georges de Gannes; — en 1700, à Louis de Gannes, marié à Cliette de Matharel; — en 1749, à Louis-Ovide du Trochet. Par acte du 20 mars 1766, René-Louis-Ovide du Trochet le vendit à Martin-René-Gilles Guimier, lieutenant-général au bailliage de Loches. Le 4 messidor an IV, cette propriété fut vendue nationalement sur N. de Plaisance, émigré. — Un titre de 1666 fait mention d'une chapelle qui existait à Chemalé.

Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*, V. — *Recueil des historiens des Gaules*, VIII. — Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*; E, 110; *Biens nationaux*. — *Ampliss. coll.*, I. — Registres d'état-civil de Courçay. — D. Housseau, I, 123. — *Armorial général de 1696*. — Guy Bretonneau, *Hist. de la maison des Briçonnet*, 293.

**Chemandières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Noizay.

**Chembrayum**. V. *Chambray*.

**Chemedormeau**, f., c<sup>ne</sup> d'Athée.

**Chemely**, ham., c<sup>ne</sup> de Bourban, 17 habit. — *Camiliacus, villa*, x<sup>e</sup> siècle. — En 972, Hugues, duc des Français et comte de Tours, confirma la donation faite par le nommé Adelme, à Frotier, de deux arpents de prés situés à Chemely. Ce domaine, relevant de Baigneux, était chargé d'une rente au profit du monastère de Cormery, rente que celui-ci avait achetée en 1310. En 1594, il appartenait à Jacques de la Lande; — en 1714, à N. des Varennes. — (D. Housseau, I, 214. — Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Cormery*.)

**Chemeron** (le lieu de), près de la ferme du Champ, c<sup>ne</sup> de Lémeré.

**Chemessous**, c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon. V. *Chenesous*.

**Chemet**, f., c<sup>ne</sup> de Pocé. — Ancien fief, relevant du château de Tours. En 1763, il appartenait à Charles Bongendre. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336; E, 38.)

**Chemiliacum**. V. *Chemillé-sur-Indrois*.

**Chemillé** (moulin de), sur l'Indrois, c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois.

**Chemillé**, c<sup>ne</sup> de Langeais. V. *Chemilly*.

**Chemillé**, ancien fief, paroisse de Lignéres. — Il relevait de Fontenay et de Rillé et avait le droit de moyenne et basse justice. Au xvi<sup>e</sup> siècle, il était réuni au fief de Fontenay. En 1507, il appartenait à Jean Prunier, secrétaire du roi. Pierre Chopin en était propriétaire en 1626. Par acte du 14 août 1659, il le vendit à André Quentin. — (Arch. d'I.-et-L., E, 24, 318. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Chemillère** (la), c<sup>ne</sup> de Villeloin. V. *Chemillère*.

**Chemillé-sur-Dême**, commune du canton de Neuvy-Roi, arrondissement de Tours, à 10 kilomètres de Neuvy-Roi et à 31 de Tours. — *Camiliacus*, 802, 832 (Diplômes de Charlemagne et de Louis le Débonnaire). — *Chemilleium*, 1135, 1333 (chartes de l'abbaye de Vendôme). — *Chemillé*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Elle est bornée, à l'est, par la commune des Hermites; au sud, par celles de Marray, Louestault et Neuvy-Roi; à l'ouest, par Neuvy-Roi et Épeigné-sur-Dême; au nord, par Montrouveau et Villedieu (Loir-et-Cher). Elle est arrosée par la Dême; — par la Démée, qui se jette dans la Dême, au lieu appelé les Fonds-du-Gué-de-Neuve; — par le ruisseau de Rorthes, qui prend sa source à la Fontaine-Bouchard, près du Vieux-Château; — et par le ruisseau de Pont-Barry, qui fait limite avec Louestault, et se jette dans la Dême, au Gué-de-Pouillé. Elle est traversée par le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 29, de Tours à Rouen.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Bois-Soleil (21 habit.). — La Bauberie (16 habit.), ancienne dépendance de la prévôté d'Oë. — La Borde-Fresneau (17 habit.), ancien fief, appartenant à l'abbaye de Gastines. — Bellevue (10 habit.). — Bois-Robert (11 habit.), connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle. — La Bustière (19 habit.). — La Marchère (35 habit.), ancien fief. — La Graffinière (12 habit.), connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle. — Le Haut-Bois (12 habit.). — Gati-neau (16 habit.), ancien prieuré, dépendant des Bénédictins de Vendôme. — Les Maisons-Nouvelles (28 habit.). — La Martinière (14 habit.). — Les Gaudinières (14 habit.). — Ingrande (13 habit.). — Les Grandes-Maisons (44 habit.). — Saint-Hilaire (39 habit.). — La Grillonnière (18 habit.). — Niaffre (15 habit.). — La Vinerderie (12 habit.). — La Taconneterie (11 habit.). — Petit-Feu (21 habit.). — La Souletterie (16 habit.). — La Propheeterie (28 habit.). — La Perrée, ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin de Tours. —

La Serpinerie (13 habit.). — Les Prés, ancien fief. — Rappelé, ancien fief. — Le Puy, ancien fief, dépendant de Saint-Vincent de Beaumont-la-Chartre. — Ballage, ancien fief. — Le Tremblay (12 habit.). — La Severie (15 habit.). — Crouillas (14 habit.). — La Coulée (10 habit.). — La Charbonnerie (11 habit.). — Les Mortiers, ancien fief. — Les Chevaliers (17 habit.). — La Chaise, ancien fief. — La Chaudronnerie, la Sourderie, la Fontaine, les Landes, la Pinière, la Cochère, le Hatton, la Ragonnière, les Rougeries, le Vieux-Château, Beaujardin, Toucheronde, Touchelion, Moulinas, le Bout-de-Gatines, la Courbetière, la Godfrairie, l'Oisonnière, la Perrée, Bellevue, la Perrée-Mignon, la Gousserie, les Saules, l'Île, Vienne, la Tannerie, Mont-Jouvant, la Massonnière, le Châtelier, la Douce, la Rôtisserie, le Patois, etc.

Il existe dans cette commune des fours à chaux d'une origine très-ancienne. Au xvi<sup>e</sup> siècle, ils fournissaient de la chaux pour la construction de l'église de Bueil.

A la Marchère se trouve une fontaine dont les eaux déposent du carbonate de chaux.

Avant la Révolution, la paroisse de Chemillé était dans le ressort de l'élection de Château-du-Loir (province du Maine), et faisait partie du doyenné de la Chartre et de l'archidiaconné de Château-du-Loir, diocèse du Mans. En 1793, elle dépendait du district de Châteaurenault.

*Superficie cadastrale.* — 3354 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Hardion, a été terminé le 28 septembre 1834.

*Population.* — 1371 habit. en 1801. — 1505 habit. en 1804. — 1511 habit. en 1808. — 1418 habit. en 1810. — 1527 habit. en 1821. — 1207 habit. en 1831. — 1120 habit. en 1841. — 1103 habit. en 1851. — 1153 habit. en 1861. — 1087 habit. en 1872. — 1046 habit. en 1876.

*Recette de Poste.* — *Perception* de Neuvy-Roi.

L'église est placée sous le vocable de saint Cyr et de sainte Julitte. Elle a trois nefs, dont une, en petit appareil, est une construction du xi<sup>e</sup> siècle. Le chœur, deux chapelles latérales et le clocher, sont d'une époque bien postérieure. On trouve, dans l'ouvrage intitulé *Recherches sur les églises romanes en Touraine, du vi<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle*, par MM. Bourassé et Chevalier, une vue d'un des murs de la nef (pl. xxx). Cette église a été réparée en 1875, d'après les plans de M. l'abbé Brisacier. Des voûtes en briques ont été établies sur la grande nef. Un rétable grec a été enlevé, et on a rétabli une belle fenêtre du style flamboyant. Les nefs latérales ont été voûtées en pierre il y a une quinzaine d'années. On remarque, près de la porte de l'église, une croix de pierre ornée de jolies sculptures, appartenant au style de la Renaissance.

L'église de Chemillé est connue dès le ix<sup>e</sup> siècle. Plus tard, elle a été possédée par l'abbaye de Vendôme, qui fut maintenue dans cette

possession par Guy, évêque du Mans, en 1135.

En 1790, le revenu de la cure était de 600 livres environ. La présentation au titre curial appartenait à l'abbé de Vendôme.

Par acte du 2 juillet 1645, Jean de Torre, sieur des Prés, fonda, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Urbain, une chapelle qui devait être desservie dans la chapelle Saint-Hilaire dépendant de l'église de Chemillé.

La chapelle St-Hilaire était située près du bourg. Elle n'existait plus au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle.

Un acte de 1762 fait mention d'une chapelle dédiée à sainte Barbe et qui dépendait de l'église.

Dans la même paroisse, se trouvait le prieuré de Gatineau, dépendant de l'abbaye de Vendôme. Le prieur prenait le titre de baron de Gatineau. La chapelle prieurale existe encore.

En 1608, un habitant de Chemillé fit une donation qui mérite d'être indiquée, en raison de sa singularité. Voici le texte de l'acte :

« Saichent tous presens et advenir que le treizième jour d'avril l'an mil six cent huit, en la court de la châtellenie de la Marchère, par devant moi Jacques Braillard, notaire d'icelle, furent présents en leurs personnes établis et dument soubmis, noble homme Jean de Loré sieur des Prez et de Rambondais, des ordonnances du roi, natif de Paris, demeurant en ce bourg de Chemillé, et maître Urbain Bastadeux, sieur de Ballaiges, en qualité de preneur et principal héritier de defunt maître Mathurin Lecomte, lesquels ont fait ce qui s'ensuit :

« C'est que le dit Bastadeux a donné a perpétuité aux jeunes hommes et filles du dit Chemillé, six chesnées de terre, et le dit Loré acceptant le don cy dessus des dites six chesnées de terre a promis icelles faire fossoyer, enclore et planter d'arbres, y faire et édifier une croix, et donner et par ces présentes donne et oblige tous ses biens, mesmement par hypothèque special, sa maison et appartenances du dit Rambondais, près ledit bourg de Chemillé, à commencer du jour des Rogations prochain, et à continuer à perpétuité au paiement de la somme de 40 sols de rente pour estre, chacun an, prinse et recue par le procureur de la fabrique de Chemillé et distribuée chacun an, le mardi des Rogations, comme s'ensuit :

« Assavoir, à chacun des deux curés du dit Chemillé et de Marray, qui devant la dite croix, le jour de mardy des Rogations, en allant en procession, chanteront chascun le *Salve regina cœli* et le *De profundis*, sera payé à chascun des dits curés deux sols parisis et seront les dits curés tenus faire la prière pour le dit Loré et déclarer le dit don en leurs prônes le dimanche devant le dit mardy des Rogations.

« Aux petits clercs, portant le surplus, sera payé par le dit procureur douze deniers, à ceux du dit Chemillé, et pareille somme à ceux du dit Marray.

« Plus, sera payé et achepté pour vingt sous de  
« fouasses qu'il distribuera aux filles des dites  
« paroisses.

« Plus la somme de dix sols à un violon ou  
« joueur d'instrument que le dit procureur four-  
« nira et qui au retour des dites deux proces-  
« sions, fera danser au dit lieu les filles des dites  
« deux paroisses deux ou trois heures durant, et  
« le résidu de la dite somme de quarante sols de-  
« mourera ès mains du dit procureur pour son  
« salaire de faire accomplir les choses sus-  
« dites. »

Les registres d'état-civil de la paroisse com-  
mencent en 1585.

CURÉS DE CHEMILLÉ-SUR-DÈME. — André Bruère,  
1555. — Pierre de Baillé, 1559. — Mathurin  
Rougy, 1589. — Pierre de Loré, 1605. — Urbain  
Pigou, 1652. — Jean Antoine, 1701. — Philippe  
Joubert, 1747. — P. Heuzé, 1762. — Charles-  
Eustache-Alexandre Fouqueré, octobre 1764,  
1791. — Leroy, septembre 1791. — Prioust, oc-  
tobre 1791, curé constitutionnel, 1793. — Ron-  
deau, 1801. — Portal, 1830, 1840. — Pouthières,  
1841, 1856. — Bedouet, 1856. — Mercier, 1870,  
actuellement en fonctions (1879).

Au ix<sup>e</sup> siècle, le bourg appartenait à l'église du  
Mans, qui fut maintenue dans cette possession  
par des diplômes de Charlemagne et de Louis le  
Débonnaire (802, 832). Par la suite, le territoire  
forma deux fiefs, l'un, avec le titre de châtelle-  
nie, qui fut possédé par l'abbaye de Vendôme,  
l'autre, dont les propriétaires étaient des laïcs.

Au dernier était attaché le droit de patronage  
dans l'église de Chemillé. Ce fief relevait de Châ-  
teurenault. En 1333, il fut donné en dot à  
Jeanne du Fresne, qui épousa le nommé Robert,  
chevalier. Il passa ensuite à la famille de Bueil,  
qui le posséda jusqu'au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle.  
N. de Broussel en était propriétaire en 1747, et  
après lui on trouve : Henri-Renault-Nicolas de Lu-  
signan-Lezay (1768-77), et Honoré-Étienne Mar-  
tel de Gaillon, Éc., seigneur d'Épeigné, de la  
Marchère et de Chemillé, qui comparut à l'as-  
semblée de la noblesse de Touraine en 1789.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, la justice de Chemillé était  
réunie à celles de la Marchère et d'Épeigné.

MAIRES DE CHEMILLÉ. — Joseph-Innocent Ron-  
deau-Dunoyer, 1792. — Lasneau, 1801. — Ron-  
deau-Dunoyer, 29 décembre 1807. — Besnard  
Cuisnier, 3 avril 1816, 1<sup>er</sup> août 1821. — Leva-  
cher-Bertinière, 2 janvier 1826. — Rondeau-Du-  
noyer, 21 septembre 1830. — François Lasneau,  
7 février 1831. — Busson, 13 mai 1831, 16 juin  
1837. — Jules Vacher, 19 juin 1840, 27 juillet  
1846. — Auguste Gobert, mai 1871, 20 février  
1874. — Jules Poilvilain, octobre 1876, 21 jan-  
vier 1878.

Arch. d'I.-et-L., G, 46, 254; *Biens nationaux*. — Le  
Paige, *Diction. topographique du Maine*, I, 195. — Cau-  
vin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, 97, 143.  
— *Gesta pontif. Cenom.*, 82. — D. Housséau, XIII,

10766, 10767, 10800, 10801, 10803. — La Thaumassière,  
*Hist. du Berry*, 441-42. — *Rôle des fiefs de Touraine*.  
— C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*,  
329, 331. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 446. — *Mém.*  
*de la Soc. archéol. de Tour.*, VII, 197, 220, 221; X, 107.  
— L. de la Roque et E. de Berthélemy, *Catalogue des*  
*gentilshommes de Tour.*, 10. — *Annuaire-almanach*  
*d'Indre-et-Loire* (1877), p. 75. — J.-J. Bourassé et G.  
Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Tou-  
raine*, 98 — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*,  
p. 96. — Bibl. de Tours, manuscrit 1219. — Notes com-  
muniées par M. l'abbé Brisacier.

**Chemillé-sur-Indrois**, commune du  
canton de Montrésor, arrondissement de Loches,  
à 3 kilomètres de Montrésor, à 15 de Loches et à  
55 de Tours. — *Chemilleium*, 1125 (chartes de  
l'abbaye de Villeloin). — *Chemillié*, 1276 (*Car-  
tulaire du Liget*). — *Parochia de Chimilleio*,  
*seu Chimigleyo*, xiii<sup>e</sup> siècle (*Lib. jur. et Cartu-  
laire de l'archevêché de Tours*). — *Chemillé*,  
carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de  
Beaumont-Village; à l'ouest, par Genillé; au sud,  
par Sennevières; à l'est, par Montrésor, Ville-  
loin et Loché. Elle est arrosée par l'Indrois, qui  
fait mouvoir les moulins de Chemillé, des Roches,  
de Pont-Cornu et de la Ronde; par le ruisseau  
d'Olivet qui se jette dans l'Indrois, au Pont-de-  
Pierre; par le ruisseau d'Aubigny, qui prend sa  
source près de l'étang de la Couroirie, et par le  
ruisseau des Étangs-de-Villiers, qui se confond  
avec celui d'Aubigny, au lieu appelé la Taille-  
du-Bois-aux-Loups. On y trouve l'étang de la  
Couroirie. Elle est traversée par les chemins de  
grande communication n<sup>o</sup> 36, de Saumur à Bour-  
ges, et n<sup>o</sup> 52, de Bléré à Buzançais.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépen-  
dent de cette commune : Le Breuil (11 habit.),  
connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle, ancienne propriété de  
l'abbaye de Villeloin. — La Brouardière (17 ha-  
bit.), ancien fief, relevant de Pont. — Biarreau  
(34 habit.), ancien fief, connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle,  
et relevant de la châtellenie de Montrésor. — Le  
Boulay (11 habit.), connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle, pro-  
priété des Chartreux du Liget. — La Bannerie,  
ancien fief. — Bournigal, ancienne propriété des  
Chartreux du Liget. — L'Érable (26 habit.), an-  
cien fief, propriété des Chartreux. — La Dadi-  
nière (15 habit.). — La Donnerie (10 habit.), an-  
cienne propriété de l'abbaye de Villeloin. — La  
Couroirie (17 habit.), ancien fief, appartenant  
aux religieux du Liget. — La Chartreuse, ou le  
Liget (15 habit.). — Chambaudou, connu dès le  
xiii<sup>e</sup> siècle, propriété des Chartreux. — La Four-  
nerie (29 habit.). — La Gaillardière, propriété  
des Chartreux depuis 1454 jusqu'à 1790. — Les  
Grand et Petit-Gouard, propriété des mêmes reli-  
gieux, depuis le xii<sup>e</sup> jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle. — La  
Grangette, ancienne propriété des mêmes reli-  
gieux. — Marigny, connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle. —  
Le Gros-Chêne, ancienne propriété des Chartreux.  
— Les Mouzès (12 habit.), ancien fief, relevant de

la Couroirie, à laquelle il était réuni au xvii<sup>e</sup> siècle. — La Garmouzière (18 habit.), propriété des Chartreux, depuis le xii<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1790. — La Guignaudière, ancienne propriété des mêmes religieux. — Les Roches (14 habit.), ancien fief, domaine des Chartreux, connu dès le xii<sup>e</sup> siècle. — Le Plessis (38 habit.), ancien fief, relevant du château de Loches. — La Tourtoirie, propriété des Chartreux. — Le Pont-Cornu, connu des le xiii<sup>e</sup> siècle. — La Renardière, ancien fief, relevant de Pont. — La Verrerie, ancien fief, relevant des Pruneaux. — Monidée, la Peaudière, la Croix, la Perruche, les Fondières, la Ronde, la Touche, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Chemillé était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du grand-archidiaconé de Tours et du doyenné de Villeloin. En 1793, elle dépendait du district de Loches.

*Superficie cadastrale.* — 2487 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Hardion, a été terminé le 20 janvier 1832.

*Population.* — 102 feux en 1764. — 571 habit. en 1801. — 434 habit. en 1804. — 541 habit. en 1808. — 539 habit. en 1810. — 533 habit. en 1821. — 525 habit. en 1831. — 528 habit. en 1841. — 528 habit. en 1851. — 506 habit. en 1861. — 497 habit. en 1872. — 500 habit. en 1876.

*Assemblée pour location de domestiques le dimanche après l'Ascension.*

*Bureau de poste et perception de Montrésor.*

L'église, dédiée à saint Vincent, appartient au style du xii<sup>e</sup> siècle. Elle est accompagnée de deux chapelles, l'une, fondée en 1580, par Claude du Chesne, Éc., et Antoinette de Bauldry, sa femme; l'autre, construite en 1874, en style du xv<sup>e</sup> siècle, sous la direction de M. l'abbé Brisacier. Au cours de cette dernière année, la nef a été prolongée dans le style de l'ancien édifice.

Dans la première chapelle, on voit un vitrail où les deux fondateurs sont représentés.

Un ecclésiastique, nommé Pierre Roulleau, est représenté, avec ses armoiries, dans une autre verrière.

La présentation au titre curial appartenait au trésorier de l'église de Tours. Le presbytère constituait un fief relevant de ce même dignitaire.

Le document suivant, datant du xiv<sup>e</sup> siècle, indique les droits de dîme, les cens, rentes et terrains que le trésorier de l'église de Tours possédait à Chemillé :

*Sciendum est quod thesaurarius habet apud Chimilleium magnas decimas et parvas in locis in quibus eas percipere consuevit.*

*Item, habet census in villa predicta, et a quolibet debente censum sibi certa die non solvente illum, potest exigere et levare VII solidos et dimidium de emenda.*

*Item, si sit contentio inter debentes census predictas debet lis seu causa tractari super rebus, racione quarum jam dicti census de-*

*bentur, coram ipso thesaurario et non alibi.*

*Item, habet singulis annis super ecclesia de Chimilleio racione sui patronatus, oblacionibus et redditibus ejusdem XXX solidos Turo-nenses in duobus terminis persolvendos, videlicet medietatem in festo Nativitatis Domini, et aliam medietatem in festo Penthecostis.*

*Item, habet in dicta villa de Chimilleyo quatuor arpenta et unum quartesium prati juxta prata S. Vincencii.*

*Et est sciendum quod dictus thesaurarius habet annis singulis duos modios bladi per tercium, frumenti, siliginis et avene super abbacia de Ligeto Cartusiensis ordinis existenti in bosco Augerii in parochia de Chimilleyo, ad mensuram dicte abbacie, percipiendos in abbacia predicta racione quarundam decimarum quas item thesaurarius consuevit super terris, prediis et possessionibus ipsorum religiosorum tempore futuro thesaurarius predictus sitis in parochia de Chimilleyo persolvendos in festo Beati Michaelis.*

En 1790, le revenu de la cure était évalué à 600 livres.

Sur cette commune se trouve l'ancienne Chartreuse de Saint-Jean du Liget. (V. *Liget*).

Les registres d'état-civil commencent en 1598.

*CURÉS DE CHEMILLÉ-SUR-INDROIS.* — Pierre Rousseau, 1520. — Claude Baude, 1561. — Jean Lepot, 1624. — René Renard, 1638. — Louis Jouye, 1647. — Silvain Chesnay, 1693. — François Benoit, 1700-24. — Dominique Boursy, 1746. — René Brethe, 1750. — Jean Bourdais, 1779. — Jean-Baptiste Bruneau, 1786-90. — Jean-Louis de Mau-sabre, curé constitutionnel, 1792. — Bruneau, 1804. — Réau, 1851. — Fouquet, 1856. — Jourdan, 1859. — Benoist, 1862, actuellement en fonctions (1879).

Le fief de Chemillé était peu important. Il relevait, comme le presbytère, du trésorier de l'église de Tours. En 1297, il appartenait à Dreux de Mello; — de 1574 à 1786, à la famille du Chesne du Plessis. En 1786, il passa, par alliance, dans la famille Périllault de Chambaudrie.

*MAIRES DE CHEMILLÉ-SUR-INDROIS.* — Bruneau, 1790, 1801, 29 décembre 1807, démissionnaire en 1809. — Pierre Labbé, 6 novembre 1809, 14 décembre 1812. — Gabillet, 12 avril 1816. — Grégoire Bournigal, 2 janvier 1826. — Labbé, 1831, juin 1840. — Charles-Louis-Delphin Périllault de Chambaudrie, 1841, 15 juillet 1846. — Pournin, mai 1871, 19 février 1874. — Arthur de Marsay, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres du Liget; Biens nationaux*; G, 46, 47. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours et Lib juram.* — Bibl. de Tours, manuscrits 1311 et 1303. — D'Espinau, *Mémoires de l'architecture civile dans la Touraine méridionale au moyen âge*, p. 15. — *Cartulaire du Liget.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — D. Housseau, V, 2007; VII, 2997, 3038-48-49. — Dufour, *Diction. historique de*

*l'arrondissement de Loches*, I, p. 214-17. — *Annuaire-almannach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 75, 76. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 193. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 96.

**Chemilly**, f. et chât., c<sup>ne</sup> de Langeais, près du ruisseau de l'Étang. — *Chemillé*, 1600. — *Chemilly-Launay*, 1738. — *Chemilly*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Par acte du 8 septembre 1476, François Dupin, dit le Baschier, le vendit à Jean Mairiel. En 1527, il appartenait à Anne Falaiseau, veuve de Claude de Troyes, receveur des tailles à la Rochelle; — en 1556, à Anne de Troyes, femme de Jean Gautier, conseiller du roi, trésorier des guerres, seigneur de la Milletière et de Launay; — en 1600, à Jérôme Binet, seigneur de Vaugodet; — en 1697, à Bernard Courault, chev.; — en 1785, à César Courault de Bonneuil, chev., qui comparut à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine. Il existait dans le logis seigneurial une chapelle qui se trouve mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787. A cette époque, on y avait transféré le titre et le service de la chapelle de Saint-Martin, située dans le cimetière de Langeais. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14, 45; *Inventaire des titres de Saint-Épain et de Saint-Mars-la-Pile*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 103. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 104.)

**Chemin** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. — Propriété de l'abbaye de la Clarté-Dieu en 1743. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de la Clarté*.)

**Chemin** (le Bas-), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-des-Corps.

**Chemin-à-Bout** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Montlouis, 24 habit.

**Chemin-de-Fer** (le lieu du), près de l'Aubinette, c<sup>ne</sup> de Nouans.

**Chemin-de-la-Bête** (le), f., c<sup>ne</sup> de Vou.

**Cheminée** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chouzé-sur-Loire.

**Cheminée** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ligré. — *Les Cheminées*, carte de l'état-major.

**Cheminée** (la), f., c<sup>ne</sup> de Seully.

**Cheminée-Ronde** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Fondettes, 27 habit. — *Cheminée-Ronde*, carte de Cassini.

**Cheminée-Ronde** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr.

**Cheminées** (les), f., c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon.

**Cheminées** (les Grandes-), f., c<sup>ne</sup> de la Croix. — *Les Grandes-Cheminées*, carte de Cassini.

**Cheminées** (les), c<sup>ne</sup> de Montreuil. V. *les Trois-Cheminées*.

**Chemineraye** (le lieu de la), près des Vieillardières, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Chemin-Ferré** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Sorigny, près de la route de Bordeaux à Paris.

**Chemin-Ferré** (le), f., c<sup>ne</sup> de Thilouze — *Chemin-Ferré*, carte de l'état-major

**Chemin-Neuf** (le), f., c<sup>ne</sup> de La-Riche.

**Cheminonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Boussay.

**Chemins** (les), f., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours.

**Chemins** (les Bas-), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Genouph. — *Le Bas-Chemin*, carte de l'état-major.

**Chemin-Vert** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême.

**Chemsous**, c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon. V. *Chenesou*.

**Chenaie** (la), c<sup>ne</sup> d'Ambillou. V. *Chenaye*.

**Chenaie** (la), ou **Chenaye**, f. et chât., c<sup>ne</sup> d'Athée. — *Chesnaye*, *Chesnaie*, *Chesnais*, (titres du xvii<sup>e</sup> siècle). — *Chenay*, tabl. de recens. de 1872. — *Chenaye*, carte de Cassini. — *Chenaie*, carte de l'état-major. — Ancien fief (moyenne et basse justice). Au xiv<sup>e</sup> siècle, il relevait du Brandon, à foi et hommage simple et cinq sols de service annuel, payables la veille de Noël. Plus tard, il releva à la fois de la baronnie de Châteauneuf et du château de Montbazou. Le 12 juillet 1781, il fut réuni à la terre d'Athée et érigé en châtellenie sous le nom d'Athée-Chenaie, en faveur de Lucien-François Daen, chev., par lettres de Henri-Louis-Marie et Jules-Hercule, princes de Rohan. Les lettres portaient que la nouvelle châtellenie relèverait du duché de Montbazou à foi et hommage simple, et au devoir d'un éperon doré, du prix de soixante sols, à muance de seigneur et de vassal.

En 1463, la Chenaie appartenait à Jean du Puy, Éc., qui rendit aveu au trésorier, baron de Châteauneuf, le 14 août de cette année; — vers 1500, à N. du Puy, Éc.; — en 1506, à Henri Bohier, conseiller et secrétaire du roi, bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, général des finances et maire de Tours; — en 1543, à Antoine Bohier, baron de Saint-Ciergue, seigneur de Chenonceau, lieutenant-général en Touraine; — en 1549-60, à Antoine Bohier, maire de Tours, marié à Anne Hennequin. Il rendit hommage au baron de Châteauneuf, le 1<sup>er</sup> juin 1556; — en 1561, à Robert du Pré, Éc.; — en 1604, à N. du Hamel, qui rendit hommage le 11 mai de cette année; — en 1617, à Jacques Sallier, Éc. (aveu du 6 juillet 1617); — en 1635-51, à Philippe Sallier, Éc., commissaire ordinaire des guerres (aveu du 3 août 1643); — en 1660-84, à René Daen, Éc.; — en 1669, à Charlotte Sallier, veuve de René Daen (aveux des 19 novembre 1669 et 24 février

1684); — en 1687-99, à François-César Daen, Éc., marié à Marie Sallier. Il rendit aveu au baron de Châteauneuf le 19 juillet 1699; — en 1742-70, à François-Pierre Daen, chev. (aveu du 26 avril 1742); — en 1781-89, à Lucien-François Daen, chev., qui comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine (1789).

Arch. d'I.-et-L., C, 633; E, 64, 131, 278-79, 323; G, 12, 420, 423; *baronnie de Châteauneuf*. — *Hôte des fiefs de Touraine*. — Registres d'état-civil d'Athée, de Montlouis (1651); de Saint-Pierre-du-Chardonnet (1772); de Saint-Georges (1759). — D. Housseau, XI, 4700; XII, 6990, 6991. — De Maude, *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans*, 388. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 875. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazou* et manuscrit 1310. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VI, 191; X, 107. — *Bulletin de la même Société* (1873), p. 429.

**Chenaie** (le lieu de la), près de Jaulron, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Chenaie** (la), ou **Chesnaye**, f., c<sup>ne</sup> de Ballan. — *Les Chenayes*, carte de Cassini. — *Les Chenaies*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Beaumont. — (Bibl. de Tours, manuscrit 1330.)

**Chenaie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaulieu. V. *Chenerie*.

**Chenaie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — *La Chenaye*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chenaie** (la), c<sup>ne</sup> de Bossay. V. *Chesnaye*.

**Chenaie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Céré, près du bourg. — *Chenaye*, carte de Cassini.

**Chenaie** (la), ou **Chainaie**, ou **Chenaye**, f., c<sup>ne</sup> de Cerelles. — *Chenaye*, carte de Cassini. — Elle relevait du fief de Châtenay. Par acte du 23 octobre 1644, Gilles Carré la vendit à François Godefroy. Barthélemy Petit en était propriétaire en 1707. Elle passa ensuite à Urbain Dreux, mari de Marthe Petit (1727), puis à Robert Luce, huissier, au Châtelet, qui la vendit, par acte du 30 avril 1759, à Silvain Pradeau. Celui-ci mourut le 24 novembre 1783. Il était qualifié de sieur de la Chenaie. — (Registres d'état-civil de Cerelles. — Arch. d'I.-et-L., *fief de Châtenay; Inventaire des titres de la Chambre de Saint-Julien*.)

**Chenaie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cheillé. — *Chenaye*, carte de Cassini. — *Chenaie*, carte de l'état-major.

**Chenaie** (la), ou **Chenaye**, f., paroisse de Ciran, près du chemin de Tours à Betz. D'après un bail du 25 avril 1774, les bâtiments étaient en ruines à cette époque. — (Arch. d'I.-et-L., G, 400.)

**Chenaie** (la) ou **Chenaye**, f., c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Esves. — *Chenaye*, carte de Cassini.

**Chenaie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Courcelles. — *Chenaye*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle faisait partie autrefois de la paroisse de Chouzé-le-Sec. — Ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière. Vers 1467, il appartenait à Guillaume Le Clerc, Éc.; — en 1688, à Philippe Dreux du Plessis; — en 1695, à Marc-Antoine Hue du Luc; — en 1749, à Joseph-Louis-Victor Le Vacher de la Chaise, Éc., qui rendit aveu à Château-la-Vallière, le 3 juillet de cette année; — vers 1780, à Victoire-Louise-Félicité de la Chaise; — en 1789-93, à N. du Bobénil, sur lequel il fut vendu nationalement. — (Arch. d'I.-et-L., E, 121; *Biens nationaux*. — Registres d'état-civil de Chouzé-le-Sec.)

**Chenaie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Courcoué. — *La Chenaye*, carte de Cassini. — *Chenaie*, carte de l'état-major.

**Chenaie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Esves-le-Moutier. V. *Chenaye*.

**Chenaie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Courléon (Maine-et-Loire). — Ancien fief, relevant de Gizeux, à foi et hommage simple. En 1445-59, il appartenait à Jehan le Brun, chev., seigneur de la Ville-au-Fourier; — en 1496, à Jehan de Broc, échanson du roi; — en 1500, à Renée le Brun, veuve de Jehan de Guetellac; — en 1541, à Jean de Broc; — en 1579, à Charles de Broc; — en 1598, à un autre Charles de Broc, gentilhomme de la chambre du roi, seigneur de la Cour-de-Broc; — en 1657-80, à Victor de Broc; — en 1684, à François Foulon, avocat à Saumur, qui rendit aveu le 14 juin de cette année. — Le fief passa ensuite à Pierre de Fontette, Éc., sieur de Ver, marié à Alix de Lespinay. En 1747, le marquis de Maillé de Jalesnes en était propriétaire. — (J. Guérin, *Notice historique sur Gizeux*, 74, 75.)

**Chenaie** (la), c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse. V. *Chesnaye*.

**Chenaie** (la), ou **Chesnaye**, f., c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon. — *Chesnaye*, cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1675, elle appartenait à Gâtien Pigornet, qui était qualifié de sieur de la Chenaie. — (Arch. d'I.-et-L., E, 260.)

**Chenaie** (la), ou **Chesnaye**, f., c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon. — *Chesnaye*, cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1675, elle appartenait à Gâtien Pigornet, qui était qualifié de sieur de la Chenaie. — (Arch. d'I.-et-L., E, 260.)

**Chenaie** (la), c<sup>ne</sup> d'Hommes. V. *Chainaie*.

**Chenaie** (la), ou **Chenaye**, c<sup>ne</sup> d'Ingrandes. — En 1459, elle appartenait à Jean de la Rivière. — (Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 329.)

**Chenaie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Chenaie** (la), ou **Chesnaie**, f., c<sup>ne</sup> de Ligré. — *Basse-Chenaie*, xvii<sup>e</sup> siècle. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — *Chenaye*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chenale** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marray. — *La Chenaye*, carte de l'état-major.

**Chenaie** (la), c<sup>ne</sup> de la Membrolle. V. *Chainaie*.



**Chenaie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Montreuil. — *La Chainaie*, carte de l'état-major.

**Chenaie** (le lieu de la), près de la Basse-Forêt, c<sup>ne</sup> de Neuil.

**Chenaie** (la), ou **Chenaye**, ou **Chainée**, f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. — *Chenaye*, carte de Cassini. — *Chenaie*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

**Chenaie** (la), ou les **Chenaies**, f., c<sup>ne</sup> de Perrusson. — *La Chenaye*, cartes de Cassini. — *Chenaie*, carte de l'état-major. — En 1788, elle appartenait à André Bodin, notaire à Loches. — (Arch. d'I.-et-L. *titres de Beaulieu*.)

**Chenaie** (ruisseau de la), c<sup>ne</sup> de Perrusson. — Il prend sa source dans les Patureaux de la Chenaie, fait mouvoir le moulin de Boutineau, reçoit les eaux de la fontaine de Vauroux et se jette dans l'Indre, au lieu appelé les Brèches.

**Chenaie** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines. V. *Chainée*.

**Chenaie** (la), paroisse de Saint-Martin-le-Beau. — Ancien fief. En 1439, il appartenait à la famille du Puy; — en 1604, à Mathurin du Hamel. — (Bibl. de Tours, manuscrit 1440. — Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Julien*.)

**Chenaie** (la), c<sup>ne</sup> de Verneuil-sur-Indre. V. *Bois-Gats*.

**Chenaie** (la), c<sup>ne</sup> de Villiers-au-Boin. V. *Chesnaie*.

**Chenaie-de-Vindoux** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ligré. — *Chenaye*, carte de Cassini.

**Chenaie-des-Huiliers** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Luzé, près du chemin de Luzé aux Guineaux.

**Chenaie-du-Quellay** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ligré. — *Chenaye*, carte de Cassini.

**Chenaie-Ronde** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Champigny, près du Peuil.

**Chenaie-Ronde** (la), c<sup>ne</sup> de Marigny. V. *Chenaye-Ronde*.

**Chenaies** (le lieu des), près de la Loutière, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Chenaies** (le bois des), c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire.

**Chenaies** (les), ou **Chainaies**, ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice, 16 habit.

**Chenaies** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Savonnières, 28 habit. — *La Chesnaye*, xvi<sup>e</sup> siècle. — *Chenayes*, carte de Cassini. — *Chenaies*, carte de l'état-major. — Elle relevait du fief de Foncher. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Foncher*.)

**Chenaller** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Bueil, près du bourg.

**Chenais**, f., c<sup>ne</sup> de Genillé. — *Chenaye*, carte de Cassini.

**Chenais** (le bois des), c<sup>ne</sup> de Mazières.

**Chenanceaux** (le lieu des), près de la Grille, c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Chenarderie** (la Petite-), f., c<sup>ne</sup> de Châteaurenault. — *Chenardièrre*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chenardièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rouziers. — *La Chenardièrre*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chenardièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain. — *Chenardièrre*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chenardièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien.

**Chenardièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villedômer. — *Chenardièrre*, carte de l'état-major.

**Chenardièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Vou. — *Chingnardière*, xiii<sup>e</sup> siècle. — *Chignardièrre*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1272, Archambaud d'Argy donna à Pierre de la Brosse, seigneur de Langeais, l'hommage et les redevances qui lui étaient dus par le seigneur de Bray (Reignac), à cause du fief de la Chingnardière. — (Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X.)

**Chenareau**, ham., c<sup>ne</sup> de Benais, 16 habitants.

**Chenari** (la gangnerie de), paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — En 1384, Jean du Bois la donna au Chapitre de l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., C, 145.)

**Chenars** (le lieu des), paroisse de Nouzilly. — Il devait une rente à l'abbaye de Beaumont-les-Tours (1457). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Roche*.)

**Chenaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Perrusson. — *Cheneaux*, carte de l'état-major.

**Chenavau** (le), c<sup>ne</sup> de Benais. V. *Cheneaux*.

**Chenay** (le lieu de la), près des Reuilles, c<sup>ne</sup> de Chaumussay.

**Chenay** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Branches.

**Chenaye** (la), ou **Chenaie**, f., c<sup>ne</sup> d'Ambillou. — *Chenaye*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chenaye** (la), c<sup>ne</sup> d'Athée. V. *Chenaie*.

**Chenaye** (la), c<sup>ne</sup> de Cerelles. V. *Chenaie*.

**Chenaye** (la), c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Esvres. V. *Chenaie*.

**Chenaye** (la), ou **Chenaie**, f., c<sup>ne</sup> d'Esvres-le-Moutier. — *Chesnaye*, carte de Cassini.

**Chenaye** (la), c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Chenaie*.

**Chenaye-Ronde** (la), ou **Chenaye**, f., c<sup>ne</sup> de Marigny.

**Chendé**, f., c<sup>ne</sup> de Cangy.

**Chêne** (le), c<sup>ne</sup> de Barron. — Ancien fief, relevant de la vicomté de la Guerche, à foi et hommage-lige et huit sols de loyaux-aides. En 1345, il appartenait à Macé du Chesne, Éc ; — en 1694, à Pierre Diot, capitaine des gabelles à Baratière, paroisse d'Yzeures. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, XII. — Registres d'état-civil d'Yzeures.)

**Chêne** (le), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce, près de la Petite-Choisille. — *Le Chêne*, carte de l'état-major.

**Chêne** (la chapelle du), c<sup>ne</sup> de Beaumont-Village, près du chemin de Beaumont à Montrésor. V. *Beaumont-Village*.

**Chêne** (le Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Beiz.

**Chêne** (le), f., c<sup>ne</sup> de Braslou. — *Le Chêne*, carte de l'état-major. — En 1550, elle appartenait à Jean Scolin ; — en 1553, à Charles Scolin ; — en 1712, à Jean-Baptiste Louot, receveur des aides. — (Arch. d'I.-et-L., G, 600. — Registres d'état-civil de Richelieu.)

**Chêne** (le), f., c<sup>ne</sup> du Bridoré.

**Chêne** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Céré, 17 habit. — *Le Chêne*, carte de Cassini.

**Chêne** (le Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême. — Ancien fief, relevant du Chêne. En 1737, il appartenait à Paul de Rancher. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Chêne** (le), f., c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Esves. •

**Chêne** (le), f., c<sup>ne</sup> de Draché.

**Chêne** (le moulin du), sur le Doué, c<sup>ne</sup> de Huismes. — *Le Chêne*, carte de Cassini.

**Chêne** (le), f., c<sup>ne</sup> de La Croix. — *Chesne*, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. — *Chêne*, cartes de Cassini et de l'état-major. — *Chêne-Bossé*, 1737. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. Le seigneur avait le droit de chasse dans la forêt d'Amboise. Il devait faire servir une collation au roi chaque fois que celui-ci venait chasser dans les environs du Chêne.

#### SEIGNEURS DU CHÊNE.

Jean Richomme, Éc., rendit hommage au roi le 5 mai 1489.

François Briçonnet, receveur-général des finances, maître de la Chambre aux deniers (aveu du 31 septembre 1496.)

Guillaume Fortier, rendit aveu le 25 juillet 1517.

François Sauvage, Éc., contrôleur de l'argenterie du roi, seigneur de la Chevalerie (1520). Il

fut annobli par lettres du mois de janvier 1496.

René Sauvage, seigneur de la Burgaudière et de la Bourdonnière, rendit hommage pour le fief du Chêne le 21 juin 1523.

Paul Sauvage rendit aveu le 19 octobre 1547.

François Sauvage, Éc. (aveu du 2 décembre 1560).

René Sauvage, Éc., seigneur des Cartes et du Chêne (1616). Par acte du 7 janvier 1642, il vendit le fief du Chêne à Jean Hernou, au prix de 10,400 livres.

Jean Hernou (1642), rendit aveu le 21 janvier 1644. Il mourut en 1648. Ses héritiers vendirent le fief à César de Grammont, le 23 septembre 1648, au prix de 9,800 livres.

César de Grammont, fondateur et prieur du prieuré de Notre-Dame-des-Feuillants, dans la ville de Tours, seigneur du Chêne (1648).

Charles du Rozel, Éc., fut seigneur du Chêne, du chef de sa femme, Marie de Grammont (1649).

Charles Colin, conseiller du roi, substitut du procureur général au Parlement de Paris, seigneur du Chêne, rendit hommage au roi, pour ce fief, le 12 février 1650. Il vivait encore en 1683.

Jean Taschereau de Baudry, avocat du roi au bailliage et siège présidial de Tours, seigneur du Chêne, du chef de sa femme, Nicole-Françoise Colin, mourut avant 1737. Sa veuve rendit hommage au roi le 20 septembre de cette année.

Gabriel Taschereau de Baudry, Éc., conseiller d'État (1740), mourut le 22 avril 1755.

Le fief du Chêne fut ensuite possédé par les Malon de Bercy, par Étienne-François, duc de Choiseul, Jacques de Choiseul-Stainville et Charlotte-Eugénie, comtesse de Choiseul. Il fut vendu nationalement le 24 prairial an VII, sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans.

Dans le logis seigneurial se trouvait une chapelle qui était en ruines à l'époque de la Révolution.

Arch. d'I.-et-L., G, 603, 633, 634, 651 ; E, 31, 33 ; *Inventaire des titres de Saint-Julien ; Séminaire de Tours ; Biens nationaux*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 895. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XVII, XIX. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 97, 498-99, 500.

**Chêne** (le), f., c<sup>ne</sup> de Maillé-Lailier.

**Chêne** (le), f., c<sup>ne</sup> de Mouzay. — *Chesne*, carte de Cassini. — *Chêne*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Mouzay. En 1684, il appartenait à Jean du Chêne. Par acte du 3 septembre 1771, Balthazar Dangé d'Orsay le vendit à René-François-Constance Dangé d'Orsay. En 1791, les Ursulines de Loches étaient propriétaires de ce domaine. — (Arch. d'I.-et-L., G, 603 ; E, 74 ; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Chêne** (le), f., c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. — *Chêne-*

*Vert, ou la Jarriais, xv<sup>e</sup> siècle. — Le Chêne, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise et de la prévôté de Neuvy. Au xv<sup>e</sup> siècle, il se composait des métairies du Chêne et de Loyé, d'une métairie appelée Bergé, et de deux étangs, le tout formant une étendue de trois cent onze arpents environ. En 1470, il fut donné à la collégiale de Bueil par Jean Tessier, Éc., et Jeanne Poussineau, sa femme. La collégiale rendit hommage au roi le 8 juillet 1480. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257-58; Chapitre de Bueil; Biens nationaux. — Rôle des fiefs de Touraine.)*

**Chêne** (le moulin du), c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. V. *Crouteau* (moulin de).

**Chêne** (le), f., c<sup>ne</sup> de Noizay. — *Le Chêne*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chêne** (le), f., c<sup>ne</sup> de Pernay. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Chêne** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin.

**Chêne** (le), paroisse de Saint-Cyr-du-Gault. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. — (Archives du château de Pierrefitte.)

**Chêne** (bois du), c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines.

**Chêne** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-des-Motets. — *Le Chêne*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault, propriété de la cure de Saint-Nicolas-des-Motets, sur laquelle elle fut vendue nationalement en l'an III. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

**Chêne** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Roch, 38 habit. — *Le Chêne*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Il relevait du fief de la Chapelle-Saint-Denis, suivant une déclaration féodale de 1650 et appartenait, dès le xv<sup>e</sup> siècle, à l'abbaye de Saint-Julien de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Roch.*)

**Chêne** (la maison du), rue du Vieux-Calvaire, c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien.

**Chêne-à-Guy** (le lieu du), près de la Moussine, c<sup>ne</sup> de Barrou.

**Chêne-Airault** (le), f., c<sup>ne</sup> de Benais.

**Chêne-à-la-Barrée** (le), c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron. V. *Chêne-Foireux*.

**Cheneau** (le), f., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Maulne.

**Cheneau** (le), c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin. V. *Chesneau*.

**Chêne-Auboyer** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Cléré, 25 habit. — *Cheneauboyer*, carte de l'état-major.

**Chêne-Auger** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Nouans, 14 habit. — *Chêne-Auger*, carte de Cassini.

**Chêne-au-Guy** (le), f., c<sup>ne</sup> du Boulay.

— *Le Chêne-au-Gué*, carte de Cassini. — *Chêne-au-Gui*, carte de l'état-major.

**Chêne-au-Loup** (les Grand et Petit-), paroisse de Saint-Denis-hors. — Le premier relevait du château d'Amboise; le second de Clos-Lucé. En 1711, il appartenait à Jean Bouteroue d'Aubigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 30.)

**Chêne-au-Loup** (le), f., c<sup>ne</sup> de Semblançay. — *Chêne-au-Loup*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cheneaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Benais. — *Le Chenavau*, carte de Cassini.

**Cheneaux** (le lieu des), près de la Sermo-nerie, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Chêne-Baudais** (le lieu du), près de la Croix, c<sup>ne</sup> de Chambon.

**Chêne-Bidault** (le lieu de), paroisse de Cinais. — Ancienne dépendance de l'abbaye de Seuilly. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Seuilly.*)

**Chêne-Billault** (le), f., c<sup>ne</sup> de Braye-sous-Faye.

**Chêne-Blanc** (le), f., c<sup>ne</sup> de Céré. — *Le Chêne-Blanc*, carte de Cassini.

**Chêne-Blanc** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Chambon, près du chemin de Chambon à Chaumus-say.

**Chêne-Bodet** (le lieu du), paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher. — Il relevait censivement de Rouziers (1658). — (Arch. d'I.-et-L., E, 16.)

**Chêne-Borgne** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Rochecorbon, près du chemin de Vauvert à Reugny.

**Chêne-Bossé** (le), c<sup>ne</sup> de La Croix. V. *le Chêne*.

**Chêne-Bourru** (le), f., c<sup>ne</sup> de Souvigné.

**Chêne-Breton** (le lieu du), près des Bas-Closeaux, c<sup>ne</sup> de Vouvray.

**Chêne-Buard** (le lieu du), près de la Mouzillère, c<sup>ne</sup> de Jaulnay.

**Chêne-Charpentier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Barrou.

**Chêne-Chevaux** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Branchs. — *Chenecheveau*, carte de Cassini.

**Chêne-Chevet** (le lieu du), près de la Morinaie, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Chêne-Confessé** (le), f., c<sup>ne</sup> de Loché.

**Chêne-Coq** (le lieu de), près des Chauvreaux, c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Chêne-Crespe** (le), c<sup>ne</sup> d'Esvres. V. *Chêne-Pendu*.

**Chêne-de-Courgeon** (le lieu du), dans la forêt de Sainte-Julitte, c<sup>ne</sup> de la Celle-Gue-nand.

**Chêne-de-la-Grand'mère** (le lieu du), près du Village-aux-Geais, c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Chêne-de-l'Alouette** (le lieu du), près de la Besselière, c<sup>ne</sup> de Continvoir.

**Chêne-de-la-Miltière** (le), c<sup>ne</sup> de Montlouis. V. *Miltière*.

**Chêne-de-l'Évangile** (le lieu du), près de Biard, c<sup>ne</sup> de Céré.

**Chêne-Derlin** (le lieu de), près de la Lardières, c<sup>ne</sup> d'Orbigny.

**Chêne-des-Croix** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Lémeré, près du chemin de Coutureau à la Du-boiserie.

**Chêne-des-Danses** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Marigny, près du chemin de Richelieu à Marigny.

**Chêne-des-Trois-Bois** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Boussay, près du chemin du Bâtiment à Belair.

**Chênedon**, f., c<sup>ne</sup> de Monthodon. — *Chênedon*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chêne-Doncière** (le), f., c<sup>ne</sup> de Villebourg.

**Chêne-Dorlin** (le), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure. — *Prunariū, villula*, x<sup>e</sup> siècle (charte de Charles le Simple). — *Prunerix*, 1100 (*Cartulaire de Noyers*). — *Pruneirs*, xii<sup>e</sup> siècle (*Miss. B. Martini*). — *Chesne, frèche, ou Fief-des-Pruniers*, 1580. — *Chêne-d'Orlin*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la prévôté de Saint-Épain, à foi et hommage simple et vingt sols de devoir annuel. La *mairie* de Pruniers constituait un fief distinct du précédent et relevant également de la prévôté de Saint-Épain. Au x<sup>e</sup> siècle, ce domaine appartenait aux chanoines de Saint-Martin. En 1444, Gillet Perrotin en était propriétaire. Après lui on trouve : Guillaume Estevou (1560), qui vendit le fief, le 19 mars 1562, à Jean de Puy-Herbault; — Gabriel Delaistre, 1566; — Denis Demutz, 1608; — François de Commacre, 1617; — Jean Remon, 1694-1701; — Charles Huet de Margonne, 1771. — (*Recueil des historiens des Gaules*, IX. — Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Épain*. — *Défense des privilèges de Saint-Martin*. — Martène, *Ampliss. coll.* I. — *Cartulaire de Noyers*. — Bibl. de Tours, manuscrit 193.)

**Chêne-du-Barry** (le lieu du), près de Turpenay, c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit.

**Chêne-du-Gué** (le), f., c<sup>ne</sup> de Ciran. — *Chêne-du-Guet*, carte de Cassini. — *Le Chêne*, carte de l'état-major.

**Chêne-du-Gué** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Mouzay, 17 habit. — *Chesne*, carte de Cassini. — *Chêne*, carte de l'état-major.

**Chêne-du-Gué** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Par-

cay-Meslay, près du chemin de Parçay à Monnaie.

**Chêne-du-Loup-Pendu** (le bois du), c<sup>ne</sup> de Thizay.

**Chêne-du-Paradis**, ou du **Moine** (les bruyères du), près de Villeneuve, c<sup>ne</sup> de Villeloin.

**Chêne-Ferré** (le lieu du), près de la Mare-d'Ambourg, c<sup>ne</sup> de Noizay.

**Chêne-Feuillet** (le), f., c<sup>ne</sup> de Cheillé. — *Chêne-Feuillé*, carte de Cassini.

**Chêne-Feuillet** (le), f., c<sup>ne</sup> de Vou. — *Chêne-Feuillet*, carte de Cassini.

**Chêne-Foireux** (le), ou **Chêne-à-la-Barrée**, paroisse de Beaumont-en-Véron. — Il relevait censivement du fief de Beaumont (1699). — (Arch. d'I.-et-L., E, 163.)

**Chêne-Fort** (le lieu de), où le **Petit-Belliveau**, paroisse de Rouziers. — Il relevait censivement de Rouziers (1658). — (Arch. d'I.-et-L., E, 16.)

**Chêne-Fortier** (bois du), c<sup>ne</sup> de la Ferrière. — Il fait partie de la forêt de la Ferrière.

**Chêne-Garget** (le), f., c<sup>ne</sup> de Pernay. — *Le Chêne*, carte de l'état-major.

**Cheneillère** (la), ou **Chenellière**, f., c<sup>ne</sup> de Vilaines. — *Les Chenellières*, carte de Cassini.

**Chenélé**, f., c<sup>ne</sup> de Cangy, près du bourg.

**Chenelière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Thilouze, 21 habit. — *Chenellière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chenelle** (la), c<sup>ne</sup> d'Athée. V. *Chainelle*.

**Chenellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Panzoult. — *La Chenellerie*, carte de l'état-major.

**Chenellière** (le lieu de la), près de la Guitière, c<sup>ne</sup> d'Avou. — Ancienne métairie, relevant censivement du château des Roches-Tranchelion. Les bâtiments n'existaient plus en 1642. — (Arch. d'I.-et-L., C. 621.)

**Chêne-Malvau** (le lieu du), paroisse de Charentilly. — Il devait une rente à la collégiale de Saint-Martin (1523) et appartenait, au xviii<sup>e</sup> siècle, à la famille Le Bas du Plessis. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Charentilly*.)

**Chêne-Marin** (le lieu de), près de Malicorne, c<sup>ne</sup> de Monts.

**Chêne-Menuet** (le lieu de), près de Chevarnay, c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny.

**Chêne-Moison** (le lieu de), près des Hautes-Augès, c<sup>ne</sup> de Ligré.

**Chêne-Pendu** (le), c<sup>ne</sup> de Chambray, 16 habit. — *Le Chêne-Crespe*, 1296. — *Chêne-Pendu*, carte de l'état-major. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Grandmont*.)

**Chêne-Pendu** (le lieu du), c<sup>ns</sup> de Saint-Épain, près du chemin de Nouâtre à St-Épain.

**Chêne-Pendu** (le lieu du), près de la Joumeraiie, c<sup>ns</sup> de Sepnes.

**Chêne-Percé** (le), maison de campagne, près de l'Hermitage, c<sup>ns</sup> de Saint-Symphorien.

**Chêne-Percé** (le), f., c<sup>ns</sup> de Villaines. — *Locus de perforata quercu*, XII<sup>e</sup> siècle. — *Chêne-Percé*, XIII<sup>e</sup> siècle. — En 1140, ce domaine appartenait à l'abbaye de Turpenay, qui fut confirmée dans cette possession par une bulle du pape Urbain II, en 1142. A cette époque, il relevait du seigneur de l'Île-Bouchard. — (Arch. d'I.-et-L., *charte de Turpenay*. D. Housseau, V, 1634, 1693, 1728. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

**Chêne-Pernay** (le lieu du), près d'Oizay-Cercay, c<sup>ns</sup> du Bridoré.

**Chêne-Pignier** (le lieu du), près de la Trocherie, c<sup>ns</sup> de Chaumussay.

**Chêne-Pillet** (le), f., c<sup>ns</sup> de Saint-Laurent-de-Lin. — *Chêne-Pilé*, carte de l'état-major.

**Chêne-Poillant** (le lieu du), près des Bergeons, c<sup>ns</sup> du Petit-Pressigny.

**Chêne-Raffelard** (la croix du), près de la Péchardière, c<sup>ns</sup> de Villeloin.

**Chêneraie** (la), ou **Châneraie**, f., c<sup>ns</sup> de Vallères. — *La Chêneraye*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Colombiers (aujourd'hui Villandry). En 1629, il appartenait à Claude Buron. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *aveu de Colombiers*.)

**Chênerie** (la), f., c<sup>ns</sup> de Beaulieu. — *Chenaie*, carte de l'état-major.

**Chênerie** (la), c<sup>ns</sup> de Braye-sur-Mauine. V. *Chânerie*.

**Chênerie** (la), ou **Chânerie**, f., c<sup>ns</sup> de Nouzilly. — *La Chesnerie*, carte de Cassini et de l'état-major. Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier, qui la donna à rente perpétuelle à Jean Millet, par acte du 14 février 1455. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Laurent*.)

**Chênerie** (la), f., c<sup>ns</sup> de Perrusson.

**Chênerie** (la), ou **Chânerie**, f., c<sup>ns</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Chênerie*, carte de Cassini. — *Chesnerie*, carte de l'état-major.

**Chêneries** (le lieu des), près de la Forge, c<sup>ns</sup> de Vou.

**Chêne-Rigot** (le lieu de), près de l'Aubrière, c<sup>ns</sup> de Saint-Épain.

**Chêne-Robin** (le lieu de), près de la Dangerie, c<sup>ns</sup> de Thizay.

**Chenerolles** (le lieu des), près des Genièvres, c<sup>ns</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Chêne-Rond** (les landes de), c<sup>ns</sup> de Benais.

**Chêne-Rond** (les landes de), c<sup>ns</sup> de Continvoir.

**Chêne-Rond** (les landes de), c<sup>ns</sup> de Maizières.

**Chêne-Rond** (le), ham., c<sup>ns</sup> de Villeloin, 12 habit. — *Chenerond*, carte de Cassini. — Il dépendait autrefois de la paroisse de Coulangé et de la sergenterie fiefée de Loches, dont le siège était à Loché. Les religieux Augustins de Châtillon-sur-Indre y possédaient une métairie en 1790. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112; *Biens nationaux*.)

**Chêne-Rouge** (le lieu du), près des Tremblaux, c<sup>ns</sup> de Marigny.

**Chêne-Rouge** (le lieu du), près des bois de Simolères, c<sup>ns</sup> de Saint-Flovier.

**Chênes** (les), ham., c<sup>ns</sup> de Genillé, 15 habit. — *Chênes*, carte de Cassini.

**Chênes** (les) f., c<sup>ns</sup> de Saint-Senoche, près de Barbeneuve.

**Chêne-Sabottier** (le lieu du), c<sup>ns</sup> de Saint-Épain, près du chemin de Saint-Épain à Sainte-Catherine.

**Chêne-Saullet** (le), f., c<sup>ns</sup> de Vou. — *Le Chêne*, carte de l'état-major.

**Chêne-Singé** (le lieu du), c<sup>ns</sup> de Chédigny.

**Chenesou**, ham., c<sup>ns</sup> de Neuilly-le-Brignon, 15 habit. — *Chanterioie*, 1265. — *Chasserouie*, *Chausserouie*, XVI<sup>e</sup> siècle. — *Chenesou*, *Chemessou*, *Chemsous* (carte de Gayard, plan cadastral; *Diction. des postes*). — *Chemessou*, carte de Cassini. — *Chemsous*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye, à foi et hommage-lige et dix sols d'aides. En 1542, il appartenait à Étienne de Crouzilles, qui rendit hommage le 19 octobre de cette année; — en 1567, à René de la Rochefoucaud. — (D. Housseau, VII, 3190; XII, 5894, 5895.)

**Chêne-Soulière** (la), c<sup>ns</sup> de Manthelan. V. *Châine-Soulière*.

**Chêne-Tuard** (le lieu de), près de la Fosse, c<sup>ns</sup> de Neuil.

**Chenevandières** (le lieu des), près du Plessis, c<sup>ns</sup> de Ferrières-Larçon.

**Chenevelles**, f., c<sup>ns</sup> de Nouâtre. — *Chenevelles*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre. En 1689, il appartenait à François des Lamberts, chirurgien. — (Arch. d'I.-et-L., E, 299. — D. Housseau, XIII, 8279. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Nouâtre*.)

**Chenevelles**, ham., c<sup>ns</sup> de Pouzay, 22 habit. — *Canavellæ*, *Molendinus de Canavellis*, *Molendinus Canavellarum*, *Alodum de Cana-*

vellis, prioratus Canavellairum, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles (*Cartulaire de Noyers*). — *Domus de Canavellis*, 1226 (*Lib. compos.*). — *Hôtel de Chenevelles*, 1483. — *Chenevelles*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Noyers, qui y fonda un prieuré au XII<sup>e</sup> siècle. — (*Cartulaire de Noyers*, 87, 126, 162, 195, 292, 334, 387, 521, 526, 527, 558, 589, 590, 621, 637, 641, 644. — *Lib. compos.*, 45.)

**Chenevelles** (moulin de), sur le ruisseau de l'Ane-Mort, c<sup>ns</sup> de Pouzay. — *Molendinus de Canavellis*, XI<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Noyers*.)

**Chêne-Vert** (le), f., c<sup>ns</sup> de Chinon.

**Chêne-Vert** (le), ou la **Chaumière**, closerie, c<sup>ns</sup> de Fondettes. — Elle relevait censivement de Martigny (1742). — (Arch. d'I.-et-L., B, 18.)

**Chêne-Vert** (le), f., c<sup>ns</sup> de La Riche.

**Chêne-Vert** (le), f., c<sup>ns</sup> de Ligueil.

**Chêne-Vert** (le), f., c<sup>ns</sup> de Louans.

**Chêne-Vert** (le), ham., c<sup>ns</sup> de Luynes, 16 habit. — *Chenevert*, carte de Cassini.

**Chêne-Vert** (le), paroisse de Neuvy-Roi. V. *le Chêne*.

**Chêne-Vert** (le), f., c<sup>ns</sup> de Paulmy.

**Chêne-Vert** (le), c<sup>ns</sup> de Pressigny-le-Grand. V. *Savigny (le Grand)*.

**Chêne-Vert** (le), f., c<sup>ns</sup> de Rilly. —

**Chêne-Vert** (le), f., c<sup>ns</sup> de Villeloin. — Ancienne propriété des Augustins de Châtillon-sur-Indre (1790). — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chêne-Vert** (le), f., c<sup>ns</sup> de Vou.

**Chêne-Vert** (le), f., c<sup>ns</sup> de Vouvray. — Ancien fief (1411-76). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme*.)

**Chêne-Villier** (le), f., c<sup>ns</sup> de Druyes. — *Chêne-Villier*, carte de l'état-major.

**Chenevis** (les), f., c<sup>ns</sup> de Truyes.

**Chenevois**, f., c<sup>ns</sup> d'Assay. — *Le Chenevois*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Bascher. Il a fait partie de l'ancienne paroisse de Grazay. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il a été possédé par les familles de Losse et Richard. — (Arch. d'I.-et-L., *Rôle des 20<sup>es</sup>*.)

**Chenevose** (forêt de). V. *Canevosa*.

**Chenevraie** (la), ou **Chenevois**, f., c<sup>ns</sup> de Saint-Épain. — *La Chenevraie*, carte de l'état-major.

**Chenevraux**, paroisse de Savigny. V. *Reffaudière*.

**Chenevreaux** (les), c<sup>ns</sup> de Notre-Dame-d'Oë. V. *les Bienvermuères*.

**Chéniers** (les Grand et Petit-), vil. et chât.,

c<sup>ns</sup> de Cheillé, 33 habit. — *Cheners*, 1190 (*Lib. compos.*). — *Chiniacus*, alodus, XII<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Bourgueil*). — *Chénier*, *Chiniers*, *Chigniers*, hébergement de *Chiniers*, 1314, 1390-91 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours et Titres de Relay*). — *Chiniers*, carte de Cassini. — *Chenier*, carte de l'état-major. — Dans le principe, ces deux domaines ne furent que des maisons forestières où résidaient deux des gardes de la forêt de Chinon (*duo forestarii*, XII<sup>e</sup> siècle). Par la suite, ils devinrent des sergenteries fiefées, relevant, à foi et hommage-lige, de l'archevêché de Tours, à cause de la baronnie de Chinon. Les propriétaires de ces deux fiefs devaient, tous les ans, un dîner à l'archevêque de Tours et à sa suite; celui-ci était obligé de les avertir de son arrivée vingt et un jours à l'avance. Ils avaient le droit de dîme sur les fruits du clos de la Cour-au-Berruyer. Par acte du 25 novembre 1601, ce dernier droit fut commué en une rente de soixante-dix sols tournois, payables le jour de la Toussaint. Les seigneurs de Chéniers devaient également foi et hommage aux religieuses de Relay.

L'aveu suivant, rendu à l'archevêque de Tours vers 1314, par Étienne Le Duc, indique les droits que les propriétaires de ce fief exerçaient dans la forêt de Chinon :

« Ce sont les chouses que je Estienne le Duc  
« advoc a tenir de monseigneur l'arcevesque de  
« Tours, c'est assavoir : mon hébergement de  
« Cheniers, le Plesseis et les autres appartea-  
« nances. *Item*, advoc que je puis copier et faire  
« copier par toute la forest emprés pié, excepté le  
« deffays, à mon usur a faire tonneaux, huges et  
« autres chouses necessaires ou dit hebergement  
« et appartenances d'iceluy, sans vendre ne don-  
« ner. *Item*, advoc le bois mort par toute la dite  
« forest, excepté le deffois, à vendre donner et  
« a faire ma volenté pour telle partie comme je  
« y ay. *Item*, advoc le briseis et l'arrageis pour  
« quoy il ne tienge en terre pour telle partie  
« comme je y ay, quar je le puis prendre et en  
« faire ma volenté; et se aucuns qui soient arra-  
« giés tiengent en terre je les puis prendre devant  
« que l'an et le jour soit passé et puis en faire ma  
« volenté. *Item*, se aucuns arbres chéent par feu,  
« je ne les puis prendre jusques l'an et le jour soit  
« passé, et après en puis faire ma volenté pour la  
« part que je y ay. *Item*, advoc le remaignant des  
« arbres que le roy et vous faites copier quant  
« l'on en a pris ce que mestier leur est, en telle  
« manière que s'il y a aucuns cimais desquelx  
« s'en puisse faire merrieau, il convient que les  
« dits cimais demeurent ou lieu par an et un  
« jour avant que je les puisse prendre, et après  
« en faire ma volenté par telle partie comme il  
« m'en touche. *Item*, advoc que le remaignant  
« des arbres que les usagers font copier, que ils  
« lessent en la manière dessus dite, excepté ce  
« que les quatre foëz y font copier. *Item*, que je

« puis charbonner et faire charbonner a une coignée et a une serpe en la dite forest du dit boys duquel je puis faire ma volenté et en telle manière que Étienne Bontis a la troisième partie en la coignée et en la serpe et ou charbon. *Item*, advoe mon pasturage par toute la dite forest et le dit deffais par toutes manières de bestes pourquoy elles sont moies et de mon nourrier et de mon hebergement dessus dit. Et se il a pesson ou dit deffais je n'y puis mettre mes bestes devant que le roy et l'arcevesque ou ceux qui de par eux auront cose y mettent leurs bêtes. *Item*, quant la pesson en la forest commune, moy et les trois autres fœez avons le pasnage de quatriesme pors et de mains que l'on appelle la Tercousage, en quoy, c'est assavoir en telle comme je y ay, le dit Bontis à la troisième partie. *Item*, advoe que moy et les autres fœez avons dix sols pour faire cemondre le pasnage de la dite forest la première journée, et se il cemons plus d'une fois, moy et mes dis compaignons avons chacun douze deniers pour chacune fois que il est cemons. *Item*, advoe que je suis sergentier pour toute la dite forest, et se je prens aucun malfaicteur copant en la dite forest o cognié je auray douze deniers pour la coignée et adjourneray le malfaicteur à l'assise. Et toutes les chouses dessus dites, je tiens de vous Monseigneur l'arcevesque en l'ommaige que je vous ai fait. »

En 1314, le Petit-Chéniers appartenait à Étienne le Duc, qui eut pour successeurs : Guillaume de Bergnac, vers 1350 ; Guy de Brizay, vers 1382 ; Guillaume de Balan, en 1464-74. Après ce dernier nous trouvons : Louis Le Goux, Éc. (1528-32). — Claude Le Goux, Éc., seigneur de Lours, près de Provins. Le 29 mai 1556, il afferma sa seigneurie de Chéniers à Nicole Boyvin pour la somme de 210 livres.

Le 27 mai 1556, Claude Le Goux vendit le Petit-Chéniers, appelé aussi dans quelques titres le *Bas-Chéniers*, à Louis de Fontenay, Éc., seigneur de Fontenay, qui posséda ce domaine pendant dix-neuf ans. Le fief revint alors, nous ne savons si ce fut par héritage ou par acquisition, dans la maison Le Goux. Par acte du 23 mars 1575, Catherina Le Goux, fille de Louis Le Goux et de Guillemette des Bonnets, vendit le Petit-Chéniers à Jehan Tardif, échevin de Tours, et qui fut maire de cette ville en 1599. Les descendants de Jehan Tardif ont possédé Chéniers jusqu'à la Révolution. Le dernier seigneur fut Charles Tardif de Chéniers, Éc., seigneur du Chatonnet, qui comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine, en 1789.

On lit dans plusieurs ouvrages que le château du Petit-Chéniers, « ancienne maison de chasse de Charles VII, a été bâtie par ce prince. » C'est une erreur. Charles VII n'a jamais possédé ce domaine.

L'ancienne chapelle de Chéniers, dépendant

du château, existe encore. Elle n'offre rien de remarquable. Elle était interdite en 1787.

Le Grand-Chéniers appartenait, vers 1314, à Étienne Bontis, auquel succéda Renaud de Montléon, vers 1350. Au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, ce fief était passé aux mains d'Antoine Raffin, dit Poton, seigneur d'Azay-le-Rideau et capitaine de la garde du roi. Il fut possédé ensuite par les Saint-Gelais de Lusignan, les de Vassé et autres propriétaires de la terre d'Azay-le-Rideau.

Arch. d'I.-et-L., titres des prieurés de Liève et de Beilay; Cartulaire de l'archevêché de Tours; C, 633; G, 10, 14. — *Liber compos.*, 54, 55. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Bourgueil, I. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Châteaugner*. — Chalmei, *Hist. des maires de Tours*, 128. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 31 janvier 1841. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, III, 9; X, 110. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 75. — D. Housseau, IV, 1098; XIV. — Notes communiquées par M. l'abbé Peyron, curé de Cheillé et membre de la Société archéologique de Touraine. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, 11.

**Chenil** (le), f., c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Chenil** (le), f., c<sup>ne</sup> de Marray.

**Chenil** (le), f., c<sup>ne</sup> de Veigné. — Ancienne dépendance du château de Couzières. Elle fut vendue nationalement le 19 prairial an VI, sur le prince de Rohan, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chenillé** (le lieu de), près de la Commanderie, c<sup>ne</sup> de Brizay.

**Chenillère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villeloin. — *Chenillière*, 1322 (charte de l'abbaye de Villeloin). — *Chemillière*, 1791. — Ancienne propriété de l'abbaye de Villeloin. Elle était attachée à l'office claustral de sacristain. — (Arch. d'I.-et-L., titres de Villeloin; Liève des prieurés; *Biens nationaux*.)

**Chenoncellum**. V. *Chenonceau*.

**Chenoies** (les), f., c<sup>ne</sup> de Chouzé-sur-Loire.

**Chenonceau**, commune du canton de Bléré, arrondissement de Tours, à 31 kilomètres de Tours, et à 7 de Bléré. — *Chemuncellum*, xi<sup>e</sup> siècle. (*Cartulaire de Noyers*). — *Parochia de Chenuncellis*, 1105 (charte de l'abbaye de Villeloin). — *Parochia de Chenunceau*, 1334; *Chenuncellum*, *Chenunceau*, 1243; *Chanucellum*, 1248 (chartes de Marmoutier). — *Chenoncellum*, 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Chenonceau*, carte de Cassini. — *Chenonceaux*, carte de l'état-major.

Elle est bornée, au sud, par le Cher, qui la sépare de la commune de Francueil; au nord, par Souvigny; à l'est, par Chisseaux; à l'ouest, par Civray-sur-Cher. Elle est traversée par la route nationale n<sup>o</sup> 76, de Tours à Nevers. Une partie de la forêt d'Amboise s'étend sur cette commune.

Les lieux, hameaux et villages suivants sont compris dans le territoire de Chenonceau : Le Château (27 habit.). — La Baiserie (16 habit.) — La Bausserie (13 habit.). — Le Fourneau (20 habit.). — La Roche (47 habit.). — La Couvellerie, le Réfectoire, la Bonerie, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Chenonceau était dans le ressort de l'élection d'Amboise et faisait partie du doyenné d'Amboise et du grand-archidiaconné de Tours. En 1793, elle dépendait du district d'Amboise.

*Superficie cadastrale.* — 433 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé le 20 juillet 1824.

*Population.* — 52 feux en 1764. — 378 habit. en 1801. — 380 habit. en 1834. — 322 habit. en 1808. — 327 habit. en 1810. — 363 habit. en 1821. — 320 habit. en 1831. — 333 habit. en 1841. — 356 habit. en 1851. — 368 habit. en 1861. — 379 habit. en 1872. — 390 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le dernier dimanche de juin.

*Bureau de poste et perception* de Bléré.

L'église est placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Le chœur et l'église sont du XI<sup>e</sup> ou du XII<sup>e</sup> siècle. La nef a été reconstruite en 1515 par Thomas Bohier, seigneur de Chenonceau, et Catherine Briçonnet, sa femme. Par lettres du 25 septembre 1515, l'archevêque de Tours autorisa Denis Briçonnet, évêque de Saint-Malo, beau-frère de Thomas Bohier, à bénir la nouvelle construction. Cette bénédiction eut lieu le même jour et fut constatée par l'acte suivant :

« Denis, par la miséricorde divine, évêque de  
« S<sup>t</sup> Malo, à tous ceux qui ces lettres verront  
« salut en celui qui est le vray salut. Comme le  
« Seigneur nous avertit dans son évangile que  
« nous devons faire éclater nos œuvres devant les  
« hommes et devant notre père qui est dans les  
« cieus, il paraît raisonnable de louer ce qui a  
« été spécialement dédié et consacré au service  
« de Dieu par un seul mouvement interne de  
« conscience, afin que l'ingratitude ne le passe pas  
« sous silence et que les âmes pieuses excitent les  
« autres par leur bon exemple. Persuadés de la  
« bonne intention du sieur Thomas Bohier, che-  
« valier, commandant des troupes de Normandie,  
« et de dame Catherine Briçonnet, son épouse et  
« ma chère sœur, seigneurs temporels de Che-  
« nonceaux, nous faisons savoir que Nous, l'an  
« de Jésus-Christ mil cinq cent quinze, le vingt  
« cinq de septembre, du consentement de reve-  
« rend père en Jésus-Christ, Christophe, archeve-  
« que de Tours, avons béni et consacré, à la re-  
« quisition des susdits, l'église paroissiale de  
« Chenonceaux, située dans leurs terres et do-  
« maine, et bâtie de nouveau à leurs dépens ;  
« avons aussi dédié et consacré deux autels, l'un  
« en l'honneur de la Sainte-Vierge, l'autre en  
« l'honneur de S<sup>t</sup> Jean-Baptiste ; avons mis des  
« reliques de S<sup>t</sup> Maurice au grand autel, et des

« reliques de ses compagnons à celui de la S<sup>te</sup>  
« Vierge. De peur que cet acte de piété ne fut  
« enseveli dans l'oubli, et afin que les bienfaits  
« des fondateurs fussent perpétués dans cette  
« église, j'ay voulu que tous les paroissiens as-  
« sistassent à cette dédicace, pour remercier Dieu  
« des obligations qu'ils lui ont, et à la sainte  
« Église leur mère, en recevant d'elle la vie spi-  
« rituelle par le moyen des sacrements ; les ai  
« exhortés qu'ils eussent soin de tous ces monu-  
« ments de piété et de ne pas laisser tomber par  
« négligence ou par avarice leur mère dans l'in-  
« digence et dans l'indécence, mais de lui four-  
« nir avec joie toutes les choses nécessaires à son  
« entretien et à sa conservation, paroles qui ont  
« été écoutées avec plaisir de tous les auditeurs,  
« et nous ont promis de s'obliger, eux et leurs  
« biens, pour s'en acquitter, dont nous avons de-  
« mandé acte par devant notaires. C'est pourquoi  
« avons signé ces présentes de nostre propre  
« main. Donné au château de Chenonceaux l'an,  
« le mois et le jour susdits. Signé : DENIS. »

Par acte du 30 septembre de la même année, les habitants de Chenonceau, solennellement assemblés au son de la cloche, s'engagèrent à pourvoir à l'entretien de l'édifice.

Peu de temps après, le pape Léon X accorda une indulgence plénière à tous les fidèles qui, « vraiment repentants et confessés, » visiteraient l'église, à la fête de saint Jean-Baptiste, depuis les premières vêpres jusqu'aux secondes, ou qui feraient quelque don pour son entretien ou son embellissement.

En 1734, Claude Dupin, propriétaire de Chenonceau, fit reconstruire les trois autels, répara le chœur et donna à la paroisse un nouveau cimetière. En 1741, de nouvelles réparations furent faites, à ses frais, au clocher et à la charpente.

Parmi les reliques que l'église possédait dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, se trouvaient celles de saint Calais. Elles consistaient en un morceau de crâne, ayant, dit un écrit du temps, cinq pouces et demi de circonférence. Cet ossement était fixé, au moyen de clous d'argent, sur la tête d'un buste, fait de bois de frêne, et représentant la figure du saint.

En 1731, des voleurs pénétrèrent dans l'église de Chenonceau et emportèrent ce buste, qui fut retrouvé, au bout de quelques mois, par un vigneron nommé Pierre Vouteau, dans un fossé formant la clôture de la propriété de la Roche, paroisse de Monts. Déposée d'abord au château de la Roche, appartenant à Claude-Pierre Testu, elle fut ensuite transportée à l'église de Monts, où elle resta pendant douze ans. En 1743, Alexandre Royer, curé de Chenonceau, accompagné d'un certain nombre de ses paroissiens, vint reconnaître et réclamer cette relique, qui lui fut remise le 13 mai, pour être rendue à sa paroisse, où elle était en grande vénération.

L'église possède des fonts baptismaux qui lui



ont été donnés par Catherine de Médicis. Les armes de la donatrice avaient été placées sur ce petit monument. Le marteau révolutionnaire les a détruites.

Le titre curial de Chenonceau était à la présentation du grand-archidiacre de Tours.

La cure possédait la dime du fief de la Coutance et de Roche-Donnet.

Les registres d'état-civil commencent en 1644.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, il existait dans le bourg une maladrerie, que nous voyons mentionnée dans le *Pouillé de l'archevêché de Tours*.

Chalmel, dans son *Histoire de Touraine* (t. III<sup>e</sup>, p. 73), a commis une erreur bien évidente en disant que Thomas Bohier aurait volontairement incendié l'ancienne église de Chenonceau, sous prétexte qu'elle gênait la perspective de ses avenues, et l'aurait fait rebâtir à l'endroit où elle est aujourd'hui. Son assertion est démentie par des documents certains, aussi bien que par le style du chœur et de l'abside, qui appartiennent au xi<sup>e</sup> ou au xii<sup>e</sup> siècle, comme on l'a vu plus haut.

CURÉS DE CHENONCEAU. — Nicole Julian, 1527. — Jean de Nouail, 1602-18. — Jean Rousseau, 1619. — Jean Bastard, 1625. — Jean Meusnier, 1630. — Léonard Le Pelletier, 1659. — François Meunier, 1667. — Jean Roulleau, 1678. — Charles Avreloup-Duvergé, 1712-26. — Geoffroy Lorent, 1736. — Alexandre Royer, 1739-47. — Alexandre-René Boutinot des Riveaux, 1751. — Jacques Noiret, 1770-83. — François Lecomte, 1783, curé constitutionnel, 1793. — (La paroisse est supprimée. Elle fait partie de celle de Civray-sur-Cher jusqu'en 1841. A cette époque, Chenonceau est érigé en succursale.) — Jaunay, 1841. — Fauchoux, 1852. — René Boureau, 1859. — Belfond, 1864-67. — Guéret, juillet 1868. — Paul Choissnard, novembre 1869, passe à Parçay-Meslay en novembre 1875. — Legendre, chanoine honoraire, novembre 1875, actuellement en fonctions (1879).

D'abord simple fief, Chenonceau fut érigé en châtellenie en 1514, avec union de divers domaines qui l'entouraient. Il relevait d'Amboise à foi et hommage-lige. Ses propriétaires devaient trois semaines de garde au château d'Amboise, une fois en leur vie. Ils avaient tous les droits reconnus aux châtellenies par la Coutume de Touraine et dont le principal était la haute justice. Leurs plaids se tenaient de quinzaine en quinzaine, leurs assises avaient lieu quatre fois l'an. Ils jouissaient des droits honorifiques dans les églises de Chenonceau, de Chisseaux et de Francueil.

Comme presque tous les châtelains de la Touraine, le seigneur de Chenonceau avait le droit de quintaine. Tous les meuniers, pêcheurs et marchands de poisson, demeurant dans la circonscription de la châtellenie, depuis le moulin de l'Étourneau jusqu'au défais de Chenonceau, étaient tenus de se trouver, le jour de la Pentecôte, après les vêpres, au-dessous du Moulin-Fort, pour y rompre trois perches contre un po-

teau planté au milieu du Cher. Cette solennité féodale était annoncée plusieurs fois en chaire par les curés de Chenonceau, de Francueil, de Saint-Georges et de Chisseaux. Une certaine quantité de vin devait être fournie par le seigneur ou par le fermier de la seigneurie aux vassaux qui prenaient part à la quintaine. Des contestations s'étant élevées à ce sujet, il y eut d'abord un arrêt du Parlement, du 1<sup>er</sup> février 1474, puis une sentence du présidial de Tours, du 14 juin 1673, qui décidèrent que le châtelain était dans l'obligation de donner tout le vin nécessaire en pareil cas.

Ce même jour de la Pentecôte, les nouveaux mariés de la paroisse présentaient au seigneur un éteuf blanc, s'ils avaient épousé une fille; une buie, s'ils avaient épousé une veuve. Les mariés qui négligeaient de remplir ce devoir étaient punis d'une amende.

D'autres droits se trouvaient encore attachés à cette châtellenie, entre autres ceux de ban de vin, de boucherie, de lots et ventes, de foires et marchés et de guet et de garde au château. Ce dernier ne s'étendait pas seulement à la paroisse de Chenonceau; il s'imposait aussi aux habitants de Vallières et de Souvigny.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, la terre de Chenonceau comprenait le fief d'Argy et les métairies ou closeries de Bois-de-Pont, de la Baiserie, de la Grange, de Coulommiers, de la Bruandière, de la Chervière, de la Grange-Rouge, de Port-Olivier, de la Touche, de Vrigny, du Deffais, des Houdes et de la Berangerie. Parmi les redevances dues par ces domaines on voyait figurer : *Une oie grasse, avec un chef d'ail au col, une livre et trois quarterons de poivre, une orange et la course d'un éteuf blanc.*

Parmi les fiefs qui relevaient de cette châtellenie on remarque : Vallière, paroisse de Négron; Culoison, paroisse de Bléré; les Fougerets, près d'Amboise; Mauvoisin, paroisse de la Croix; Bois-Ramé, paroisse de Bléré; la Mazière, située au bout des Ponts d'Amboise; le Plessis-Limosin, à la Croix; le Fief-Gentil; Argy; la Maurière, paroisse de Saint-Quentin; le Plessis-Brisehaste, paroisse de Souvigny; la dime de la Rurie, qui était perçue à Thenay, près de Pontlevoy.

Le château, bâti sur un pont qui traverse le Cher, est une des plus belles résidences de France. Sa réputation est européenne. Il a été construit dans la première partie du xvi<sup>e</sup> siècle, par Thomas Bohier et Catherine Briçonnet, sa femme. Diane Poitiers et Catherine de Médicis, qui le possédèrent, y firent de grands embellissements. La chapelle attenante au manoir appartient également au xvi<sup>e</sup> siècle. On y voit de très-belles verrières.

Dans le cours du xviii<sup>e</sup> siècle, Chenonceau, alors qu'il appartenait aux Dupin, devint le rendez-vous de tous les hommes occupant alors le

premier rang dans le monde des lettres et des sciences : Montesquieu, Mahly, Condillac, Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Tressan, Buffon, Fontenelle, Saint-Aulaire, lord Bolingbroke, l'abbé de Saint-Pierre, Bernis, et nombre d'autres illustrations.

#### SEIGNEURS DE CHENONCEAU.

I. — Guillaume Marques, chev., premier seigneur connu de Chenonceau, est cité dans des chartes de Marmoutier de 1234, 1243 et 1248. Au mois de novembre 1243, il vendit un pré, situé dans la paroisse de Chenonceau, au prieur de Montoussan. Sa femme se nommait Alix. Il eut trois enfants : Robert, qui suit; Pierre et Marguerite.

II. — Robert Marques, chev., est mentionné dans des actes de 1250, de 1253 et de 1258. En 1250, il vendit le moulin de Culoison à Simon de la Tour. Sa femme Jehanne, et son fils, Guillaume, comparurent à la rédaction de l'acte.

III. — Guillaume Marques, fils du précédent, chev., seigneur de Chenonceau et de Gentil, figure dans un acte du mois d'août 1274. Sa femme se nommait Isabelle.

(Lacune d'un siècle et demi.)

IV. — Jean Marques, Éc., seigneur de Chenonceau et du Coudray, vendit, le 15 octobre 1415, à Jean Pasteau, dit Taloché, Éc., seigneur de Parfontfossé, une rente de quarante livres tournois, assise sur ses domaines. Il épousa Jehanne Destouches, dont il eut : Jean, qui suit; Marie, femme de Jean Pasteau, et Jehanne, mariée à Jean Descartes. Il mourut avant 1428.

V. — Jean Marques, deuxième du nom, rendit hommage au roi le 12 juin 1431, pour les fiefs de Chenonceau, du Coudray, des Houdes et Gentil. Il obtint de Charles VII, le 3 avril 1432, et de Louis d'Amboise, le 25 octobre 1433, l'autorisation de rebâtir et de fortifier son château de Chenonceau. Il épousa Jehanne de Rillé, fille d'Hervé de Rillé et d'Annette d'Azay, et en eut quatre enfants : Pierre, qui suit; Guillaume, seigneur de Chédigny et de la Folaine; Foulques, seigneur de la Roche; et Marie, femme de Jean de Launay, Éc.

VI. — Pierre Marques, chev., seigneur de Chenonceau, du Coudray, de Saint-Martin-le-Beau, des Houdes, d'Infernet, de Baigneux et du Fief-Gentil, rendit hommage au roi le 31 janvier 1471. Il épousa, en 1476, Martine Berart, fille de Pierre Berart, chev., trésorier de France et maître d'hôtel du roi, et de Jeanne Chéritée. Il mourut en 1502, sans laisser d'enfants. Par acte du 3 juin (ou janvier) 1496, il avait vendu la terre de Chenonceau à Thomas Bohier.

VII. — Catherine Marques, fille unique de Guillaume Marques, frère de Pierre, devint dame de Chenonceau, par le retrait lignager qui lui fut adjugé le 3 septembre 1502. Elle épousa François Fumée, Éc., seigneur des Fourneaux, troisième

fils d'Adam Fumée, Éc., seigneur de Genillé et des Roches-Saint-Quentin. En 1506, la terre de Chenonceau fut saisie, à la requête de divers créanciers, puis adjugée à Aymar de Prie.

VIII. — Aymar de Prie, chev., seigneur de Buzançais, de Montpoupon, de Luzillé et de Chenonceau, conseiller et chambellan du roi, grand maître des arbalétriers de France, était le troisième fils d'Antoine de Prie et de Madeleine d'Amboise. Il ne resta pas longtemps possesseur de Chenonceau. Thomas Bohier fit casser par le Parlement l'adjudication de 1506, et, de nouvelles enchères ayant eu lieu le 8 février 1513, il se fit adjuger le domaine pour 15,641 livres.

IX. — Thomas Bohier, baron de Saint-Ciergue, seigneur de Chenaie et de la Chapelle-Bellouin, prit possession de Chenonceau le 10 février 1513, et trois jours après, rendit hommage au roi pour cette terre. Il était fils d'un bourgeois d'Issoire et de Beraude du Prat. Il devint chambellan et secrétaire du roi, général des finances, lieutenant-général dans le Milanais et fut maire de Tours (1497). Le 27 janvier 1515, il rendit hommage au roi pour sa châtellenie de Chenonceau. Il mourut le 24 mars 1524 et fut inhumé dans l'église Saint-Saturnin de Tours. V. *Bohier (Thomas)*.

X. — Catherine Briçonnet, veuve de Thomas Bohier, dame de Chenonceau, rendit hommage au roi, pour cette terre, le 6 juin 1524. Elle mourut le 3 novembre 1526, et eut sa sépulture près de son mari. De son mariage avec Thomas Bohier naquirent plusieurs enfants, entre autres, Antoine, qui suit; François, évêque de Saint-Malo et abbé de Bernay; Gilles, évêque d'Agde; et Guillaume, seigneur de Panchien, de Longue-touche et de Baudry, maire de Tours et bailli de Cotentin.

XI. — Antoine Bohier, baron de Saint-Ciergue, seigneur de Chenonceau, Nazelles, Chenaie, Saint-Martin-le-Beau, maire de Tours (1531), lieutenant-général en Touraine, par lettres patentes du 24 octobre 1543, épousa Anne Poncher, dame de Villemenou, fille de Louis Poncher et de Robine Le Gendre. Le 28 mai 1535, il céda sa terre de Chenonceau et des Houdes au roi François I<sup>er</sup> pour 90,000 livres, en déduction de celle de 190,000 livres qu'il devait à la Couronne, du chef de son père.

XII. — François I<sup>er</sup>, roi de France, prit possession de la châtellenie de Chenonceau le 27 septembre 1535. Il mourut à Rambouillet le 31 mars 1547.

XIII. — Henri II, roi de France, par lettres patentes du mois de juin 1547, donna les terres de Chenonceau et des Houdes à Diane de Poitiers, sa maîtresse, veuve de Louis de Brezé, grand sénéchal de Normandie, et fille de Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, et de Jeanne de Bastarnay.

XIV. — Diane de Poitiers prit possession de Chenonceau le 1<sup>er</sup> juillet 1547, et rendit aveu au

roi pour cette terre le 3 du même mois. Un arrêt du Grand-Conseil, du 28 février 1554, ayant cassé la cession de Chenonceau qu'Antoine Bohier avait faite au roi François I<sup>er</sup>, en 1535, la châtellenie fut saisie et mise aux enchères. Diane de Poitiers se la fit adjuger le 8 juin 1555, pour 50,000 livres. En 1559, elle la céda à la reine Catherine de Médicis, en échange de celle de Chaumont. Elle mourut à Anet le 25 avril 1566.

XV. — Catherine de Médicis posséda Chenonceau jusqu'à sa mort, arrivée le 5 janvier 1589. Elle légua cette terre à la reine Louise.

Par lettres expédiées à Moulins le 8 février 1566 et enregistrées au Parlement le 21 mars de la même année, le roi Charles IX avait donné Chenonceau à Henri, son frère. Cette donation est restée jusqu'ici inexpiquée et on ignore comment la châtellenie dont il s'agit avait pu venir en la possession du roi. Ce qui est bien certain, c'est que Catherine de Médicis n'a pas cessé de jouir de Chenonceau et d'y agir en propriétaire de 1559 à 1589.

XVI. — Louise de Vaudemont, fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, et de Marguerite d'Egmont, épousa le roi Henri III le 15 février 1575. Par lettres du 15 octobre 1598, elle donna la terre de Chenonceau, en s'en réservant l'usufruit, à César, duc de Vendôme, à l'occasion de son mariage avec Françoise de Lorraine, nièce de la donatrice (juillet 1609). Elle mourut à Moulins le 29 janvier 1601.

XVII. — César, duc de Vendôme, d'Étampes, de Mercœur, de Beaufort et de Penthièvre, comte de Buzançais, prit possession de Chenonceau le 20 février 1601. Cette terre, mise en vente, à la requête des créanciers de Catherine de Médicis, fut adjugée, pour 96,300 livres, à Marie de Luxembourg, veuve de Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur, le 15 novembre 1606.

XVIII. — Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, d'Étampes et de Penthièvre, mourut à Anet le 6 septembre 1623. La terre de Chenonceau passa à sa fille, Françoise de Lorraine, et à César de Vendôme, son gendre.

XIX. — César de Vendôme reprit possession de Chenonceau en 1624. Il mourut à Paris le 22 octobre 1665. Sa femme, Françoise de Lorraine, décéda le 8 septembre 1669. Trois enfants étaient nés de leur mariage : Louis, qui suit; François, duc de Beaufort, mort en 1669; et Élisabeth, femme de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours.

XX. — Louis de Vendôme, duc de Mercœur, reçut de son père la terre de Chenonceau, lors de son mariage, contracté le 4 février 1651, avec Laure Mancini, fille de Michel-Laurent Mancini, gentilhomme romain, et de Jérôme Mazarin. Il eut, de ce mariage, trois enfants : 1<sup>o</sup> Louis-Joseph, qui suit; 2<sup>o</sup> Philippe de Vendôme, grand-prieur de France, né le 23 août 1655; 3<sup>o</sup> Jules-César, mort le 28 juillet 1660. — Louis de Vendôme mourut le 6 août 1669.

XXI. — Louis-Joseph, duc de Vendôme, de Mercœur, d'Étampes et de Penthièvre, prince de Martigues, naquit à Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1654. Par acte du 30 avril 1697, il donna Chenonceau et la terre de Civray, à titre viager, à César-Léon-François Douault d'Illiers, seigneur d'Aulnay, chevalier de Malte. Il mourut le 10 juin 1712.

XXII. — Marie-Anne de Bourbon, veuve de Louis-Joseph de Vendôme, propriétaire de Chenonceau après la mort de son mari, décéda au mois d'avril 1718. Elle était fille d'Henri-Jules, duc de Bourbon, prince de Condé, et d'Anne Palatine de Bavière.

XXIII. — Anne de Bavière, veuve de Henri-Jules de Bourbon III, prince de Condé, devint propriétaire de Chenonceau par héritage de sa fille, Marie-Anne de Bourbon. Elle le vendit, le 14 septembre 1720, à Louis-Henri, duc de Bourbon, son petit-fils, au prix de 300,000 livres.

XXIV. — César-Léon-François Douault d'Illiers, par acte du 20 septembre 1720, abandonna son usufruit de Chenonceau, au profit de Louis-Henri de Bourbon, moyennant une rente viagère de 4000 livres.

XXV. — Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, duc de Bourbonnais, pair et grand-maître de France, fils de Louis III, duc de Bourbon, et de Louise-Françoise de Bourbon, légitimée de France, mourut le 27 janvier 1740. Le 9 juin 1733, il avait vendu Chenonceau, pour 130,000 livres, à Claude Dupin et à Louise-Marie-Madeleine Fontaine, sa femme.

XXVI. — Claude Dupin, capitaine au régiment de Noailles (1706), puis receveur des tailles et octrois de l'élection de Châteauroux et ensuite fermier général, était fils de Philippe Dupin et de Jeanne Denis. Il épousa, en premières noces, en 1714, Marie-Jeanne Bouilhat de Laleuf, fille de François Bouilhat de Laleuf, conseiller du roi, et de Françoise de Sainte-Marie; — et, en secondes noces, en 1722, Louise-Marie-Madeleine Fontaine, fille de Louis-Guillaume Fontaine, commissaire et contrôleur de la marine, et de Marie-Anne-Armande Carton. Du premier mariage il eut Louis-Claude, seigneur de Francueil, marié, le 15 mai 1737, à Suzanne Bollioud; du second, Louis-Claude-Armand, décédé le 3 mai 1767. Il mourut à Paris le 25 février 1769.

XXVII. — Louise-Marie-Madeleine Fontaine, veuve de Claude Dupin, eut la terre de Chenonceau dans le partage qui fut fait en 1772, entre elle, son petit-fils Dupin de Rochefort, et Dupin de Francueil. Elle mourut à Chenonceau le 20 novembre 1799.

La terre de Chenonceau passa, par héritage, à François-René Vallet, comte de Villeneuve, petit-neveu de M<sup>me</sup> Dupin, marié, en 1795, à Adélaïde-Charlotte-Appoline de Guibert, fille de Jacques-Antoine-Hippolyte, comte de Guibert, et de Françoise-Adélaïde de Valmalette de Courcelles.

Commandeur de la Légion d'honneur, séna-

teur, chambellan honoraire sous le règne de Napoléon III, chevalier de l'ordre de la couronne de Bavière et membre du Conseil général d'Indre-et-Loire, le comte de Villeneuve mourut à Chenonceau le 12 février 1863, laissant deux enfants : Louise-Augustine-Emma, mariée à Antoine-Marie-Paul-Casimir, marquis de la Roche-Aymon, — et Louis-Armand-Septime Vallet de Villeneuve, comte du saint Empire romain.

Au mois d'avril 1864, le comte de Villeneuve et le marquis de la Roche-Aymon vendirent la terre de Chenonceau à M. Eugène-Philippe Pelouze et à M<sup>me</sup> Marguerite Wilson, sa femme, qui la possèdent encore aujourd'hui (1879).

MAIRES DE CHENONCEAU. — Dupuis, 1801. — Pierre Bretonneau, 1803. — François-René, comte de Villeneuve, 8 octobre 1807, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812, 1<sup>er</sup> août 1821, 1830, 29 mai 1837, 31 mai 1840, 29 juin 1846, décédé à Chenonceau le 12 février 1863. — Dupuy, 1864. — Morillon, 1865. — Rousseau-Méchin, 1870. — Roy-Besson, 16 février 1874. — Rousseau-Méchin, 21 janvier 1878.

BIBLIOGRAPHIE. — *Les triomphes faits à l'entrée du roy (François II) à Chenonceau le dimanche dernier jour de mars (1559)*, Tours, Guillaume Bourgeat, 1559, in-4°. (Pièce très-rare; elle a été réimprimée en 1857, Paris, J. Techener, in-8° de 27 pages; et par Beau, jeune, à Versailles, in-f° de 23 pages.) — Miton, *Notice historique sur le château de Chenonceaux*, Tours, in-8° de 16 pages (sans date). — *Notice historique sur le château de Chenonceaux*, Tours, Mame, 1841, in-8° de 16 pages (sans nom d'auteur). — A. Baillargé et J. de Walhs, *Les châteaux de Blois, Chambord, Chaumont, Amboise et Chenonceaux*, Blois, 1852, in-12. — G. Massé et A. Chabouillet, *Le château de Chenonceaux*, Paris, H. Fournier, in-f° (sans date). — Le prince A. Galitzin, *Inventaire des meubles, bijoux et livres estant à Chenonceaux, le 8 janvier 1603*, précédé d'une notice sur le château, Paris, J. Techener, 1856, in-8°. — H. Choynet, *Chenonceaux* (poésie), Tours, in-8° de 8 pages (sans date). — A. Galitzin, *Discours historique sur la châtellenie et le château de Chenonceaux*, Tours, Ladevèze, 1858, in-4° de 45 pages. — C. Chevalier, *Les vers à soie à Chenonceau, au xvi<sup>e</sup> siècle*, Tours, 1860. — G. Charlot, *Essai historique sur la sériciculture de Chenonceaux*, Tours, 1860, in-8° de 20 pages. — C. Chevalier, *La vigne, les jardins et les vers à soie à Chenonceau, au xi<sup>e</sup> siècle* (dans le *Journal d'Indre-et-Loire* des 17 et 18 octobre 1860). — Le comte de Villeneuve, *Notice historique sur le château de Chenonceaux*, Paris, 1865, in-12 de 32 pages. — C. Chevalier, *Archives royales de Chenonceau*, Paris, J. Techener, 1862-64, 5 vol. in-8°. — Le même auteur, *Le château de Chenonceau*, 1869, in-8° de 88 pages. — *Les jardins de Catherine de Médicis à Chenonceau (1563-65)*,

Tours, 1868, in-8° de 20 pages. — *Histoire de Chenonceau*, Lyon, Louis Perrin, 1878, in-8°. — A. Galitzin, *Manuscrits relatifs au château de Chenonceau* (dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, XI, 130-36). — D. Wilson, *Note sur les tentures en toile peinte, de Chenonceau* (dans les *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1869), p. 81-85). — C. de Grandmaison, *Château de Chenonceau, fin des constructions (1521)* (dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1873), p. 508-10, 315-16). — *Chenonceau*, par E. Aubry-Vitet (dans la *Revue des Deux-Mondes*, juin 1867, p. 851-81). — Jules Loiseleur, *Résidences royales d'Indre-et-Loire* (1863).

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 570, 633, 651; E, 39, 127, 131; G, 48. — Bibl. de Rouen, coll. Leber, n° 5319, *Mémoires contenant l'origine, noms, armes, etc., des fermiers généraux depuis 1720 jusqu'à 1750*, p. 28-31. — G. Bretonneau, *Hist. de la maison des Briçonnets*, 36, 38. — De Waroquier, *Tableau historique de la noblesse*, V, 156. — *Panorama pittoresque de la France* (département d'Indre-et-Loire), p. 6. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 78. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 124; II, 612, 751, 784. — *Mém. de la Société des antiquaires de l'Ouest* (1858-59), p. 51. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, II, 346. — Bibl. de Rouen, *Inventaire des mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris* (manuscrit), t. II. — V. Luzarche, *Notice sur Chenonceau*, dans la *Loire illustrée* du 13 septembre 1863. — D'Hoziér, *Armorial général de France*, reg. 4°. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 117. — M. de Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou (généalogie de la maison Bérand)*. — Alexis Monteil, *Promenades en Touraine*, 56. — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine, notice sur Chenonceau*, dessins. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1830). — Chalmel, *Hist. de Tour.*, 36, 71-82, 462. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 291 et suiv.; *Diane de Poitiers au conseil du roi*, VII, VIII, XIII, XVI, XXX, XXXVI, XLII, XLV. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 188. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VII, 280; IX, 102, 103, 129; X, 104; XI, 130, 176, 180, 185, 244; XIII, 23, 24, 25; XVII, 175; *Bulletin de la même Société* (1873), p. 430. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 315-16. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, II, 207; VI, 440; VIII, 818. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Bibl. de Tours, *Discours historique sur la châtellenie et le château de Chenonceau*, par MM. de la Chauvignière, père et fils, manuscrit n° 1436. — D. Housseau, VIII, 3432 ter; IX, 4090; XIII, 10923; XIV. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 16 novembre 1814. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, III, 400. — Larousse, *Grand diction. universel du xix<sup>e</sup> siècle*, IV, 16, 17. — Pierre de l'Étoile, *Journal de Henri III* (coll. Petitot), XLV, p. 151. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 491-62. — Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, chap. XI. — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique*, 456. — *La Touraine*, 443-50.

**Chenouardièrre** (la), ou **Chenouarderie**, f., c<sup>ne</sup> de Saunay. — Ancien fief, relevant de Saunay. En 1703, il appartenait à Noël Bellamy. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la chambre de Saint-Julien*.)

**Chenoye**, c<sup>ne</sup> de Chaumussay. V. *Petit-Carroy*.

**Chenu**, commune du canton du Lude, arrondissement de la Flèche (Sarthe), à 38 kilomètres de la Flèche. — *Population* : 1120 habitants. — *Catnutus*, 774, 919; *Catunucius*, 925; *Catnucius*, 987 (chartes de Saint-Martin). — *Canulium*, in *episcopatu Andegavensi*, 1177 (bulle du pape Alexandre III). — *Parochia de Canuto*, 1245 (charte de Saint-Martin). — *Chenu*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. Il était attaché à la dignité du prévôt d'Anjou, qui prenait la qualification de seigneur de Chenu. Les droits de justice sur cette paroisse furent vendus à la collégiale au mois d'août 1245, par Jean d'Alluyo, seigneur de Châteaux.

Au xiv<sup>e</sup> siècle, il existait dans le bourg un autre fief appelé *l'hôtel et hébergement* de Chenu, qui appartenait à Jean Chauvel. En 1394, ce dernier le vendit à Jean de Bueil, qui, peu de temps après, en vertu du droit de retrait, fut contraint de le céder aux chanoines de Saint-Martin.

La *mairie* de Chenu constituait un troisième fief, relevant du prévôt d'Anjou. Le nommé Josbert était maire de Chenu en 1219, — le nommé Robert prenait le même titre en 1229. La métairie de la Sicaudière relevait de cette mairie.

Avant la Révolution, cette paroisse faisait partie de l'archiprêtré du Lude, diocèse d'Angers et faisait partie de l'élection de Baugé. La cure était à la présentation du prévôt d'Anjou. L'église est dédiée à saint Martin. Quatre chapelles, placées sous les vocables de saint Sébastien, de saint Louis, de sainte Catherine et saint Maurice, en dépendaient. Celle de Saint-Maurice est mentionnée en même temps que l'église, dans une bulle du pape Alexandre III, de 1177, et dans le *Pouillé* du diocèse d'Angers (1648). Le seigneur de la Borderie était le présentateur de la chapelle de Sainte-Catherine, qui avait été fondée par Macé Allègre.

Dans les environs de Chenu on remarque un dolmen et les traces d'une voie romaine. Autrefois, le sol de cette commune fournissait une assez grande quantité de minerai aux forges de Château-la-Vallière.

Arch. d'I.-et-L., E, 58; *titres de Saint-Martin*. — Monsnier, II, 529. — *Recueil des historiens des Gaules*, V, 737; IX, 496; X 551. — *Ampliss. coll.* I. — D. Housseau, VII, 2477; 'IIA 2863; XIII, 8700. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*, IV. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, 246. — *Pouillé du diocèse d'Angers* (1648), 44, 50. — Expilly, *Diction. des Gaules*, I, 480. — Bescherelle, *Grand dictionnaire géographique universel*, 227. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 3<sup>e</sup>. — De Maulde, *Essai sur l'armorial du Mans*, 222. — *Défense des privilèges de Saint-Martin*, pièces justificatives, 9. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 312.

**Chenuçon, Chenuchum**. V. *Chenusson*.

**Chenu du Bas-Plessis** (Charles), commandeur d'Amboise, succéda à Pierre Viault, en 1628. Il fut remplacé, en 1639, par Jean des Gittons-Baronnières. — (Arch. d'I.-et-L., G, 25. — Vertot, *Hist. des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, VII.)

**Chenuère** (la) ou **Chesnuère**, f., c<sup>ne</sup> de Thilouze. — *Chenuère*, carte de l'état-major.

**Chenuncellum**. V. *Chenonceau*.

**Chenusson**, vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines, près de la Petite-Choisille, 60 habit. — *Chenuchum*, xii<sup>e</sup> siècle (charte de Saint-Julien). — *Parochia de Chenucon*, 1270 (charte d'Hervé, seigneur de Vierzon). — *Parochia de Chenuçon*, 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Parochia de Chenusson*, 1315 (charte de Geoffroy, archevêque de Tours). — *Chenucon*, 1469 (*Martyrol. S. Juliani*). — *Chenusson*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Avant la Révolution, cette paroisse était dans le ressort de l'élection de Tours, faisait partie du doyenné de Neuvy-Roi et de l'archidiaconné d'outre-Loire. En 1793, elle dépendait du district de Châteaurenault. Elle a été réunie à celle de Saint-Laurent-en-Gatines en 1822.

*Population*. — 93 feux en 1764. — 264 habit. en 1801. — 260 habit. en 1804. — 239 habit. en 1808. — 207 habit. en 1810.

L'église, placée sous le vocable de Notre-Dame, est qualifiée de *chapelle* dans une bulle du pape Célestin II, de 1144. A cette date, il y avait un prieuré simple, ordre de Saint-Benoît, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Julien de Tours. Il fut érigé en prieuré-cure entre 1144 et 1290. Le droit de présentation au titre curial était exercé par l'abbé de Saint-Julien.

Ce prieuré constituait un fief relevant du château de Tours et ayant le droit de haute justice.

Dans cette paroisse se trouvait une chapelle dédiée à saint Roch et que nous voyons indiquée sur le plan cadastral.

**PRIEURS ET CURÉS DE CHENUSSON**. — Jean de Gennes, 1478. — Guillaume Chalopin, 1559. — Louis Cartier, 1573. — André Desprevent, 1622. — Étienne Deschamps, 1726. Il rendit aveu au château de Tours le 17 mai de cette année. — Ferrand, 1736. — Pierre Cormery, 1758, décédé le 24 mai 1761; il fut inhumé dans le chœur de l'église. — Viau, décembre 1761. — Beuze, 1788. — Guillaume-Philippe Nicolle, septembre 1788, curé constitutionnel, 1793. — Lucas, 1803-10.

Il existait dans la paroisse un second fief dit de *Chenusson*, qui appartenait, en 1731, à Antoine-François de Salmon, Éc., seigneur de la Brosse, capitaine au régiment de la Fère-infanterie, marié à Louise-Charlotte Hubert de Laubardière, fille de Louis Hubert, Éc., seigneur de Laubardière, et de Charlotte Drouin. Antoine-François mourut au mois de mai 1746, laissant plusieurs enfants, entre autres, Alexandre-César, capitaine

au régiment de Foix, chevalier de Saint-Louis, qui comparut, en 1789, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine.

**MAIRES DE CHENUSSON.** — Rousseau, 1792. — Chandonnay, 1801, 29 décembre 1807. — Prete-seille, 30 mai 1808. — Jacques Bruère-Guillet, 1812, 1<sup>er</sup> février 1817.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 563, 603, 650; *titres de Saint-Julien.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours et Lib. juram.* — Bibl. de Tours, *Martyrol. S. Juliani*; fonds Salmon, *titres de Saint-Martin.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, VII, 3231. — Registres d'état-civil de Chenusson. — *Almanach historique de Touraine*, 1790. — D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 4<sup>e</sup>. — *Pouillé du diocèse de Tours* (1648), p. 35, 75. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 203; X, 97. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, 195. — Bescherelle, *Grand dictionnaire géographique universel*, 227. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 316.

**Chepdiniacum.** V. Chédigny.

**Cher** (le), rivière. — *Carum*, v<sup>e</sup> siècle (testament de saint Perpet). — *Carus, Charus, Karus*, vi<sup>e</sup> siècle (Grégoire de Tours). — *Carus*, ix<sup>e</sup> siècle (diplôme de Pépin, roi d'Aquitaine). — *Karus*, 838 (*Ex tractatu S. Odonis, abb. Cluniac.*). — *Fluvius qui dicitur Karus*, 990 (*Diplom. Hug. Capeti*). — *Flumen Cari*, 1025, 1035, 1150 (*Ex gestis cons. Andeg.* et chartes de l'abbaye de Marmoutier. — *Fluvius qui dicitur Cherius*, xii<sup>e</sup> siècle (chartes de Fontaines-Blanches). — Cette rivière prend sa source près de Merinchal (Creuse), passe à Montluçon, Saint-Amand-Mont-Rond, Vierzon, Menetou, Selles, Saint-Aignan, Montrichard, pénètre dans l'Indre-et-Loire à Ghisseaux, baigne les communes de Chenonceau, Civray, Bléré, Athée, Azay, Véretz, Larçay, Saint-Avertin, Tours, Joué, La Riche, Saint-Genouph, Savonnières, Villandry, et se jette dans la Loire au port de Travers, commune de Villandry, et en face de l'île César, commune de Saint-Mars-la-Pile. Son lit actuel, à l'endroit où il se confond avec la Loire, a été creusé au xviii<sup>e</sup> siècle. Autrefois, la rivière continuait son cours jusqu'aux lieux appelés les Boudres et Rupuanne, en face de l'île Garaud, commune de Bréhémont. L'ancien lit, dans les paroisses de Lignières et de Vallères, est désigné par divers titres, sous le nom de *Boudre*.

Le parcours total du Cher est de trois cent vingt kilomètres; il a une largeur moyenne de cent onze mètres. Dans l'Indre-et-Loire, la longueur de sa traversée est de 49,700 mètres. Il y couvre une surface de 580 hectares. Ses eaux ne dépassent guère 4 mètres 50 centimètres dans les crues exceptionnelles. En 1839, on commença la canalisation de la partie de cette rivière s'étendant entre Saint-Aignan et Saint-Avertin. Les travaux, terminés en 1848, absorbèrent la somme de 2,783,625 francs. Cette canalisation comprend quatorze barrages ou bassins éclusés, qui sont situés à la Mechinière, Talusiau, Thésée, Angé,

Bourré, Montrichard, Saint-Georges, Chisseaux, Thoré, Bléré, Vallet, Nitray, Roujoux et Larçay. Elle s'est trouvée reliée à la Loire par le canal de la Rochepinard, qui avait été établi, à l'est de Tours, de 1824 à 1828, et dont la longueur est de 2432 mètres. A partir de la Rochepinard, la rive droite du Cher est bordée par une levée destinée à protéger contre les inondations le val de la Loire et qui se continue jusqu'à l'embouchure.

Arch. d'I.-et-L., *chartes de Beaumont et de Marmoutier*, G, 456. — D. Housseau, I, 190; IV, 1117; V, 2043. — *Recueil des historiens des Gaules*, VI, X, XI. — *De revers. B. Martini a Burgundia*, 19. — *Cartulaire de Cormery*, 20. — *Gallia christiana*, XIV. — D'Achery, *Spicil.*, III. — Monsnier, I, 7. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, II, 347. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 61. — R. de Croy, *Études statistiques sur le département d'Indre-et-Loire*, 33, 34. — A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, 101. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 49, 67. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 22, 23. — *Journal de Loir-et-Cher* du 4 avril 1877. — Larousse, *Grand diction. universel du xix<sup>e</sup> siècle*, IV, 21. — A. Joanne, *Diction. des communes*, 525. — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique*, 456. — *Annuaire du département d'Indre-et-Loire* (1865), p. 38. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 184; VIII, 88.

**Cher** (le Petit-), ruisseau, vient de Saint-Avertin et se jette dans le Cher, près de Port-Cordon, c<sup>ne</sup> de La Riche.

**Cheramant** (le ruisseau de), dans la c<sup>ne</sup> de Cangy, qu'il sépare de la commune de Mesland (Loir-et-Cher).

**Chérament** (les Grand et Petit-), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-des-Motets, 27 habit. — *Caramentum*, xii<sup>e</sup> siècle (*Gesta cons. Andeg.*). — *Cheramen*, xiii<sup>e</sup> siècle (*Sommier des droits seigneuriaux de Morand*). — *Cher Amant*, carte de l'état-major. — *Cheraman*, carte de Cassini. — *Cheramand*, tabl. de recens. de 1872. — Près de ce village, on remarque les traces d'une enceinte fortifiée et deux mottes féodales, restes de travaux militaires qui furent exécutés par Foulques Nerra. — Quelques auteurs se sont trompés en supposant que *Chérament* était le nom primitif du territoire de Châteaurenault. V. *Châteaurenault*.

D'Achery, *Spicilegium*, X, 453. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 78. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 136. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, III, 318. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 217. — De Salies, *Hist. de Foulques-Nerra*, 49-51, 326-27. — *Almanach de Touraine*, 1778.

**Chéraulais** (le), f., c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Cheraux** (les), ou **Cherau**, f., c<sup>ne</sup> de Bussay. — Ancien fief, dépendant de la châtellenie de Cingé. En 1791, il appartenait au comte de Livenne. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cheray**, ham., c<sup>ne</sup> de Sonzay, 13 habit. — *Chere*, carte de Cassini. — *Cheray*, carte de l'état-major.

**Cheray** (le Petit-), f., c<sup>ns</sup> de Sonzay.

**Cherbonneau** (le clos), c<sup>ns</sup> de Fondettes. — Il est cité dans un acte du 17 avril 1363. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme.*)

**Cherbonneau de Fortescuière** (Charles de), chevalier de Malte, commandeur d'Amboise, succéda à Jean de Machault, décédé le 28 février 1681. Il fut remplacé en 1705, par Jean de Nuchèze. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise.*)

**Cherbonneau** (Guillaume), maire de Tours, sieur du Bouchet. Il fut nommé maire de Tours en 1576, en remplacement de Jean Leblanc, sieur du Ruau. Il eut pour successeur, en 1578, Mathurin d'Avenel, vicomte de Préaux et sieur de Bonrepos. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, p. 122 (manuscrit de la bibliothèque de Tours, n° 1248).)

**Cherbourg**, f., c<sup>ns</sup> de Sonzay. — *Cherbourg*, carte de Cassini.

**Cherchenay**, c<sup>ns</sup> de Fondettes. V. *Charcenay*.

**Cherderie** (la), f., c<sup>ns</sup> de Cussay.

**Cherdray**, f., c<sup>ns</sup> de Villedômer. — *Cherdray*, carte de l'état-major. — *Chedrè*, carte de Cassini.

**Chereau** (le lieu de), près de l'Augerie, c<sup>ns</sup> de Charnizay.

**Chereau** (le), ham., c<sup>ns</sup> de Loché, 10 habit. — *Métairie de Chezeaux*, 1554. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

**Chereau** (le), vil., c<sup>ns</sup> d'Orbigny, 31 habit. — *Chereau*, carte de Cassini.

**Chereau** (le lieu de), c<sup>ns</sup> de Saint-Flovier, près du chemin de Saint-Flovier aux Effes.

**Cherelle**, ham., c<sup>ns</sup> de Neuvy-Roi, 16 habit. — *Cherelle*, carte de Cassini. — *Cherolles*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la châtellenie du Bois et de la prévôté de Neuvy-Roi réunies. Dans divers titres il est appelé *Chezelles*. En 1520, il appartenait à Pierre Barat; — en 1523, à Jean de Brie. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633; E, 16.)

**Chergé, Chergiacum**, c<sup>ns</sup> de Razines. V. *Chargé*.

**Cherières** (les), f., c<sup>ns</sup> de Fondettes. — *Cheürère*, XIII<sup>e</sup> siècle. — *Cherriers*, ou *Fief-Ganoche*, 1342. — *Fief-Aulaneux*, 1381. — Ancien fief, relevant de Bréhémont (paroisse de Sainte-Geneviève de Maillé). Il fut créé en 1342, par Hardouin de Maillé, en faveur de Hugues Ganoche, à condition que le domaine, ainsi inféodé, relèverait du château de Maillé à foi et hommage plain, cinq jours de garde par an, au mois de mai, dans le manoir du suzerain et douze

deniers de loyaux aides. En 1370, Hugues Ganoche le vendit à Jean Boureau, qui mourut sans laisser d'enfants en 1379. Le seigneur de Maillé entra en possession du fief, en vertu du droit de retrait féodal, et le concéda à Barthélemy Aulaneux (1381). — Henri Aulaneux, fils de Barthélemy, eut une fille, Jeanne, qui épousa Olivier Charrier (1426). Celui-ci devint propriétaire du fief par suite de ce mariage. Il laissa deux filles, dont l'une fut mariée à Macé Lecoux, l'autre à Pierre Regnard. Elles eurent en dot chacune la moitié du domaine (1480). A cette époque, l'hommage qui avait été rendu jusque-là au seigneur de Maillé fut reporté au seigneur de Bréhémont. — Vers 1500, Jacques Viau était seigneur de Cherières. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce fief appartenait au duc de Luynes. — (Arch. d'I.-et-L., G, 84, 98. — Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine.*)

**Cherinière** (le lieu de la), c<sup>ns</sup> de Monnaie. — Il relevait du fief du Crochet (1740). — (Arch. d'I.-et-L., G, 91.)

**Cherjaudière** (la), f., c<sup>ns</sup> du Grand-Présigny.

**Cherolle** (le), f., c<sup>ns</sup> de Ligueil.

**Chéron** (le), f., c<sup>ns</sup> de Bridoré. — *Chéron*, carte de Cassini. — Elle faisait partie autrefois de la paroisse d'Oizay-Cerçay. En 1793, elle fut vendue sur N. de Grasleul, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

**Cheronville**, c<sup>ns</sup> de Rouziers. V. *Livornière*.

**Cherpraie** (la), ou **Charpraie**, f., c<sup>ns</sup> de Genillé.

**Cherpré** (le), c<sup>ns</sup> de Nouans. V. *Charpraie*.

**Cherreau** (Olivier), maître sergetier, né à Tours, vers 1600, a composé, en vers, l'histoire des archevêques de Tours. Voici le titre de son ouvrage : *Histoire des illustrissimes archevêques de Tours, avec les noms et le nombre des papes, empereurs et roys de France en chacun siècle, les saintz et hommes lettrez qui ont fleury, etc., dédié au bienheureux saint Martin*, Tours, Jacques Poinsot, 1654, in-4° de 90 pages. Il existe plusieurs exemplaires qui offrent une différence avec l'édition originale. On y remarque deux pièces de vers qui ne se trouvent pas dans le premier tirage.

Le même auteur a publié : *L'ordre et les prières de la très-noble et ancienne confrairie du Saint-Sacrement, sous le nom des apostres, érigé en la chapelle dite vulgairement le petit Saint-Martin de Tours. Dédié à Messieurs du Chapitre de l'église de Saint-Martin du dit Tours*, Tours, Jacques Poinsot, 1656, in-16.

On lui attribue l'ouvrage suivant : *Le jargon, ou Abrégé de l'argot réformé, comme il est à présent en usage parmi les bons pauvres; re-*

*cueilli des plus fameux argotiers de ce temps, composé par un pilier de boutanche, qui maquette en molanche en la vergne de Tours, Rouen, chez J. Oursel (sans date), in-12, de 36 pages.*

*Hist. abrégée de Touraine (dans l'Almanach de Touraine de 1771). — Annuaire du département d'Indre-et-Loire (1801), p. 165. — Chalmel, Hist. de Tour., IV, 109, 110. — S. Bellanger, La Touraine ancienne et moderne, 577. — Mém. de la Soc. archéol. de Touraine, XI, 67. — D. Housseau, XXIII, 449.*

**Cherrerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Cherrières**, c<sup>ne</sup> de Fondettes. V. *Cherrière*.

**Cherris** (*terra*), propriété de Saint-Martin de Tours (xiii<sup>e</sup> siècle), située du côté du Mée, paroisse d'Azay-sur-Cher. (*Cartulaire de Cormery*, LV.)

**Chervière**, c<sup>ne</sup> de Chissé. V. *Charvière*.

**Cherville** (le lieu de), près de la Poussardièrre, c<sup>ne</sup> de Chambon.

**Chésac**, c<sup>ne</sup> d'Assay. V. *Chézac*.

**Chesellerie** (la), ou **Chezellerie**, ham., c<sup>ne</sup> de Lémeré, 13 habitants.

**Chesia** (*domus de*). V. *la Chaise*, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Chesnaie** (la), c<sup>ne</sup> de Ballan. V. *Chenaie*.

**Chesnaie** (la), c<sup>ne</sup> de Ligré. V. *Chenaie*.

**Chesnaie** (la Petite-), f., c<sup>ne</sup> de Villiers-au-Boin. — *Chenayé*, carte de Cassini.

**Chesnas** (bois de la), ou de la **Renardièrre**, c<sup>ne</sup> de la Ferrière, près du chemin de Montoire à Beaumont-la-Ronce.

**Chesnaye** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Athée. V. *Chenaie*.

**Chesnaye** (la) ou **Chenaie**, f., c<sup>ne</sup> de Bossay. — *Chainaie*, tabl. de recens. de 1872. — *Chenayé*, carte de l'état-major.

**Chesnaye** (la), c<sup>ne</sup> de Braslou. V. *Chainaie*.

**Chesnaye** (la), ou **Chenaie**, f., c<sup>ne</sup> d'Esves-le-Moutier. — *Chenayé*, carte de l'état-major.

**Chesnaye** (la), ou **Chenaie**, f., c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Chesnaye** (la), c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon. — V. *Chenaie*.

**Chesnaye** (la), c<sup>ne</sup> de Monts. V. *Chainaie*.

**Chesnaye** (la), c<sup>ne</sup> de Saché. V. *Chainaie*.

**Chesnaye** (la), c<sup>ne</sup> de Savonnières. V. *les Chenaies*.

**Chesne** (André du), historiographe et géo-

graphe de France, fils de Gabriel du Chesne, sieur de la Sansonnière, et de Jeanne de Baudry, naquit à l'Île-Bouchard au mois de mai 1584. Il commença ses études à Loudun et les termina à Paris, sous la direction de Jules-César Boulanger. Dès l'âge de dix-huit ans, il se fit connaître par un petit ouvrage d'érudition, dont le mérite permettait de pressentir des travaux plus importants. Quelques années après, il entreprit des recherches dans les collections de chartes, dans les registres des chambres des comptes et des parlements, sources encore inexplorées et où il puisa des matériaux immenses, qui devaient être de la plus grande utilité pour les historiens. Ceux qui connaissent la somme si considérable de documents que sa persévérance a tirés de l'obscurité, s'étonnent qu'un seul homme ait pu parvenir à de tels résultats. Trente ans de sa vie furent employés à cet énorme labeur; et il rendit de tels services à nos annales, que ses contemporains lui décernèrent le titre de *Père de l'Histoire de France*, titre qui lui a été justement confirmé par les générations suivantes. Le cardinal de Richelieu l'honorait de son amitié et encourageait ses travaux. Il lui rappelait avec plaisir qu'ils étaient originaires de la même contrée et l'appelait familièrement « mon bon voisin. » Souvent il l'admettait dans son intimité, et, plus d'une fois, sa main s'ouvrit largement pour l'aider dans la publication de ses ouvrages.

André du Chesne avait, à l'Île-Bouchard, quelques biens où il allait résider pendant la belle saison. Il possédait également, près de Lonjumeau, une petite maison de campagne appelée Verrières. Le 30 mai 1640, il tomba de la voiture qui le ramenait de cette propriété à Paris et se tua dans cette chute. L'accident était arrivé sur le territoire de la paroisse Saint-Benoit. Le corps fut inhumé le lendemain dans l'église de Saint-André-des-Arts, ainsi que le constataient les registres paroissiaux aujourd'hui détruits.

Si l'on en croyait l'abbé de Longuerue, André du Chesne, « chassé de Paris par la misère, se « serait retiré en Touraine, où il avait une ferme. « Un jour, qu'il revenait de faire les foins, « monté jusqu'aux nues sur une charrette qui en « était chargée, la charrette versa et le pauvre « diable fut tué. » D'après le même auteur, le cardinal de Richelieu laissait son compatriote mourir de faim.

Ces assertions ne méritent aucune créance, et il est bien certain que l'abbé de Longuerue les a puisées dans son imagination.

En 1615, André du Chesne avait épousé, en premières noces, Suzanne Soudan, dont il eut François et André. Ce dernier, né à Paris le quinze septembre 1619, était étudiant à l'Université en 1642. André du Chesne se remaria, le 20 août 1635, avec Valentine de Vaucorbail, et n'eut pas d'enfants de cette seconde alliance. Devenue veuve, en 1640, Valentine de Vaucorbail



épousa Jacques Ivard, avocat au Parlement, conseiller et historiographe du roi (1642).

Chalmel, dans son *Histoire de Touraine* (t. IV, p. 155) les auteurs de la *Biographie universelle* de Michaud (t. XII, p. 10<sup>o</sup>), et Nicéron, dans ses *Mémoires* (t. VII, p. 323), ont commis une erreur en disant que l'écrivain dont nous nous occupons n'eut qu'un fils.

Voici la liste des ouvrages d'André du Chesne : *Andræ Quernæi egregiorum seu electarum lectionum et antiquitatum liber*, Paris, Jean Le-bouc, 1602, in-8°. — *Januariæ Kalendæ, seu de solemnitate anni tam ethnica quam christiana brevis libellus*, avec un poëme latin intitulé : *Gryphus de numero ternario*, Paris, 1602, in-8°. — *Figures mystiques du riche et précieux cabinet des dames, où sont représentées au vif tant les beautés, parures et pompes du corps féminin, que les perfections, ornements et atours spirituels de l'âme*, Paris, Tous-saintz du Bray, 1605, in-12. — *Les Satyres d'Aule Perse*, traduites en français, avec sommaires et annotations, Paris, J. Le Bouc, 1606, in-8°. — *Les satyres de J. Juvénal d'Aquin*, traduites en français, avec sommaires et annotations, Paris, J. Le Bouc, 1607, in-8°. — *Les Antiquités et recherches de la grandeur des rois de France*, Paris, 1609, in-8°; 1621, in-f°. — *Les antiquités et recherches des villes, chasteaux et places remarquables de toute la France, divisées en huit livres, selon l'ordre et le ressort des huit Parlements*, Paris, Jean Petit-Pas, 1609, in-8°. (Cet ouvrage a eu sept éditions, 1614, 1624, 1629, 1631, 1637, 1647, 1668. La plus complète est celle de 1668, Paris, Michel Robin, 2 vol. in-12. — *Chandelier de justice*, poëme, Paris, 1610, in-8°. — *L'Épithète d'honneur d'Henry le Grand, où par abrégé sont représentées les plus grandes actions de sa vie, son lamentable trépas et ses obsèques*, Paris, J. Petit-Pas, 1610, in-8°. — *Les Tiltres d'heur et de vertu de feu très-chrestien Henry III<sup>e</sup> du nom, roy de France et de Navarre, accomodés au noble et glorieux surnom de Grand*, Paris, Jean Petit-Pas, 1618, in-8°. — *Les controverses et recherches magiques de Martin Delrio, en six livres, auxquelles sont exactement confutées les sciences curieuses et superstitions de toute magie, traduit et abrégé du latin*, Paris, Jean Petit-Pas, 1611, in-8°. — *Dessein de la description du royaume de France*, Paris, 1614. — *Bibliotheca Cluniacensis*, Paris, 1614, in-f° (en collaboration avec D. Marrier). — *Histoire générale d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, contenant les choses mémorables avenues aux isles et royaume de la Grande-Bretagne, d'Irlande, de Man, et autres adjacentes durant seize cents années et plus, jusques à Jacques premier, aujourd'huy regnant*, Paris, Jean Petit-Pas, 1614, in-f°. (Cet ouvrage a eu plusieurs éditions. Il a été continué jusqu'en 1666, par du Verdier, Paris, Louys

*Billaine*, 1666, 2 vol. in-f°. — *Histoire des papes et souverains chefs de l'Église, depuis saint Pierre, premier pontife romain, jusques à Paul V, aujourd'huy séant*, Paris, Nicolas Buon, 1616, 2 vol. in-4°. (Cet ouvrage a eu deux autres éditions : une continuée jusqu'en 1645 (Troyes et Paris, Gervais Aliot, 1645, in-f°); l'autre, publiée en 1653, par François du Chesne, fils de l'auteur, qui fit des corrections importantes et ajouta des portraits). — *Petri Abelardi et Heloisæ conjugis opera nunc primum edita, accedunt Andr. Quercetani notæ ad historiam calamitatum Petri Abelardi, Parisiis*, Nicolas Buon, 1616, in-4°. — *Les œuvres de maistre Alain Chartier, contenant l'histoire de son temps, l'Espérance, le Curiul, le Quadriloge et autres pièces, toutes nouvellement reveues, corrigées et augmentées*, Paris, Sam. Thiboust, 1617, in-4°. — *B. Flacci Albin, sive Alchuini operu omnia edita studio et diligentia A. Quercetani*, Paris, Cramoisy, 1617, in-f°. — *Historiæ Normanorum scriptores antiqui*, Paris, Fouet, 1619, in-f°. — *Bibliothèque des auteurs qui ont écrit l'histoire et la topographie de la France*, Paris, Sébaslien Cramoisy, 1618, in-8°, réimprimé en 1627. — *Lettres d'Étienne Pasquier*, Paris, 1619, 3 vol. in-8°. — *Histoire généalogique de la maison de Châtillon-sur-Marne*, Paris, Cramoisy, 1621, in-f°. — *Généalogie des seigneurs de Reis-Dubreuil*, Paris, 1621, in-4°. — *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, Paris, Cramoisy, 1624, in-f°. — *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, Paris, Cramoisy, 1625, in-f°. — *Histoire généalogique des ducs de Bourgogne de la maison de France, à laquelle sont ajoutez les seigneurs de Montagu, de Sombernon et de Conches, issus des mêmes ducs... histoire des comtes de Valentinois et de Diois, seigneurs de Saint-Vallier*, Paris, Séb. Cramoisy, 1628, in-4°. — *Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, Paris, Cramoisy, 1631, in-8°. — *Histoire généalogique de la maison royale de Dreux*, Paris, Sébaslien Cramoisy, 1631, in-f°. (Dans le même volume se trouvent l'*Histoire généalogique des maisons de Bar-le-Duc, de Luxembourg et de Limbourg, du Plessis-Richelieu, de Broyes et de Châteauvillain.*) — *Histoire généalogique de la maison des Chasteigners, seigneurs de la Chasteigneraye, de la Rochepezay, de Saint-Georges-de-Rexe, du Lindoys, etc.*, Paris, Sébaslien Cramoisy, 1634, in-f°. — *Historiæ Francorum scriptores cœtanei*, Paris, Séb. Cramoisy, 1636-49, 5 vol. in-f°. (Le quatrième et le cinquième volumes ont été publiés par François du Chesne.) — *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, Paris, Séb. Cramoisy, 1639, in-f°.

On doit également à André du Chesne les *Vies des Saints de France*, qui ont été publiées pres-

que toutes par les Bollandistes, les PP. Labbe et Mabillon et N. Camusat.

Il a laissé à l'état manuscrit un grand nombre de travaux importants que la mort ne lui avait pas permis d'achever et parmi lesquels on remarque : *Un traité sur l'origine de Charlemagne*; *l'Histoire des ministres d'État depuis Robert*; *la Vie de Gaston de Foix* et *l'Histoire généalogique de la maison de France*. Une copie de ce dernier manuscrit, portant des notes qui paraissent être de la main d'André du Chesne a été achetée en 1850, pour la bibliothèque de Tours, où il est classé sous le n° 1154.

A. Jal, *Diction. critique de biographie et d'histoire*, 380. — Didot, *Nouvelle biographie universelle*, XIV, 946. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, VI, 1330. — D. Housseau, XXIII. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 150. — Lelong, *Bibl. historique de la France*, III, 15. — Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, VII, 322. — *Biographie universelle, ancienne et moderne* (Michaud), t. XII, p. 109. — L. Grégoire, *Dictionnaire encyclopédique*, 633. — Moréri, *Diction. historique*, III, 600. — Dorange, *Catologue des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, 480. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 582.

**Chesne** (François du), fils du précédent, historiographe de France (14 juin 1640), né à l'Île-Bouchard le 22 mars 1616, s'occupa, comme son père, mais avec beaucoup moins d'ardeur et de succès, de travaux d'érudition et d'études historiques. Il acheva et publia les quatrième et cinquième volumes d'un travail d'André du Chesne, intitulé *Historiæ Francorum scriptores*, et réédita *l'Histoire des papes*, du même auteur. *L'Histoire des cardinaux français*, que son père avait préparée, fut également mise au jour par ses soins. On lui doit aussi les ouvrages suivants : *Willelmi vita Sugerii*, Paris, 1648, in-8°. (C'est une traduction d'un manuscrit écrit en français par son père). — *Histoire des chanceliers et gardes des sceaux de France, depuis Clovis jusqu'à Louis XIV*, Paris, 1680, in-f°. — *Traité des officiers qui composent le Conseil d'État*, Paris, 1662, in-4°. — *Recherches historiques de l'ordre du Saint-Esprit*, Paris, Jean Jombert, 1695, 2 vol. in-12. (Ouvrage continué par Jean Haudiguer de Blancourt, et réimprimé en 1710). — *Mémoires de Jacques de Chastenot, seigneur de Puysegur*, Paris, Jacques Morel, 1690, in-12; Paris, Ch.-Ant. Joubert, 1747, in-12.

François du Chesne mourut à Paris, le 8 juillet 1693. En 1676, il avait vendu tous les manuscrits de son père au ministre Colbert.

Lelong, *Bibliothèque historique*, III, 15. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 155-56. — L. Grégoire, *Dictionnaire encyclopédique*, 633. — Moréri, *Diction. historique*, III, 600. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, VI, 1331. — *Biographie universelle* (Michaud), XII, 111. — D. Housseau, XXIII, 233. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 582.

**Chesné**, ou **Chainé**, ham., c<sup>ns</sup> de Saint-

Martin-le-Beau, 10 habit. — *Chesne*, carte de l'état-major.

**Chesneau** (le), f., c<sup>ns</sup> de Fondettes. — Ancienne propriété du prieuré de Saint-Côme (1738). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme*.)

**Chesneau** (les Grand et Petit-), f., c<sup>ns</sup> des Hermites.

**Chesneau** (le), f., c<sup>ns</sup> de Joué-les-Tours. — *Closerie du Chesneau*, 1715. — Elle relevait du fief de l'Aubraye, suivant une déclaration féodale, rendue le 11 décembre 1715, par François Cougny, sieur du Parc. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'Aubraye*.)

**Chesneau** (le), les **Chesneaux**, ou **l'Oratoire**, f., c<sup>ns</sup> de Saint-Avertin. — *Les Chenaux*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de la congrégation de l'Oratoire, à laquelle elle avait été donnée par Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille, décédé en 1643. Il y avait une chapelle, que l'on trouve mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse*, en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., G, 14. — *Almanach de Touraine*, 1755.)

**Chesneau** (François), abbé de Noyers, succéda, en 1575, à Eustache du Bellay. Il fut remplacé, en 1578, par Antoine Millet. — (C. Chevalier, *Hist. de l'abbaye de Noyers*, 144. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 285. — *Gallia christiana*, XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Noyers*.)

**Chesneau** (Laurent), avocat au Parlement, puis professeur d'hébreu, et principal du collège de Tours, né dans cette ville au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, fut, d'après Paul Colommiers, un des plus savants personnages de son temps. Il appartenait à la religion réformée. Contraint, à cause de ses croyances religieuses, de quitter Vendôme où il professait l'hébreu, après l'avoir déjà enseigné à Tours, il revint dans cette ville, et y mourut dans la misère. — (*Almanach de Touraine*, 1782. — *Annuaire du département d'Indre-et-Loire* (1801), p. 166.)

**Chesneaux** (les), f., c<sup>ns</sup> de Bridoré, dans le bourg. — Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur Antoine Cottereau de Grandchamps, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chesneaux** (les), f., c<sup>ns</sup> de Monnaie. — *Les Chesneaux*, ou *la Genette*, XVI<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. En 1453, il appartenait à Jean Daine; — en 1468, à Jacques Charrier. Par acte du 9 décembre 1483, Pierre Marques le vendit à l'abbaye de Marmoutier. En 1700, François de Bouillant, Éc., en était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier, fief de la Grange-Saint-Jean*; E, 22.)

**Chesneaux** (les), f., c<sup>ns</sup> de Perrusson.

**Chesneaux** (les), c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin. V. *Chesneau (le)*.

**Chesnel** (René du), chevalier, seigneur d'Auge, était bailli-gouverneur de Touraine en 1510-16. Il épousa Jeanne de Beaune, fille de Jean de Beaune, seigneur de Semblançay, et de Jeanne Ruzé de Beaulieu. — (P. Anselme, *Hist. de la maison de France*, VIII, 286.)

**Chesnel de Meux** (Arthus), chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, fut commandeur de Ballan de 1644 à 1649. Il avait succédé à Gabriel de Chambes de Boisbaudran. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Ballan*.)

**Chesnon de Baigneux** (Pierre-Bertrand), lieutenant-criminel à Chinon, maire de cette ville, fut nommé député aux États généraux en 1789. — (Chalmel, *Tablettes chronologiques*, 334. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, p. 15.)

**Chesnuère** (la), c<sup>ne</sup> de Thilouze. V. *Chesnuère*.

**Chessepinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-des-Corps,

**Chetallière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Maillé-Lallier. — *Chétallière*, carte de l'état-major. — *Chidullière*, carte de Cassini. — Elle fut vendue nationalement le 19 messidor an IV, sur N. du Puy, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chétardie** (Joachim Trotti de la), prieur de Saint-Côme-les-Tours, né au château de la Chétardie, diocèse de Limoges, le 23 novembre 1636, fut supérieur des séminaires du Puy-en-Velay et de Bourges. Nommé prieur de Saint-Côme, il permuta, en 1696, avec l'abbé Henri Baudrand, pour la cure de Saint-Sulpice, à Paris. En 1702, il refusa le siège épiscopal de Poitiers. Il mourut à Paris le 29 juin 1714. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres, *l'Explication de l'Apocalypse par l'Histoire ecclésiastique*, Bourges, Toubeau, 1692, in-8°; et Paris, Giffard, 1702 et 1707, in-4°.

Moréri, *Diction. historique*, III, 601. — La Chesneye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 578. — Quérard, *La France littéraire*, IV, 363-64. — *Biographie des hommes illustres du Limousin* (1850). — Didot, *Nouvelle biographie universelle*, X, 250.

**Chétardière** (la), f. et chât., c<sup>ne</sup> de Cléré. — *Chétardie*, *Chautardière*, ou *Chotardière*, dans divers titres du xv<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècles. — *La Chétardière*, carte de Cassini. — Ancienne châtellenie, relevant du siège royal de Langeais. Le château fut rebâti, au xvi<sup>e</sup> siècle, sur les fondements d'une forteresse qui était assez importante.

#### SEIGNEURS DE LA CHÉTARDIÈRE.

I. — Pierre Leclerc, premier propriétaire con-

nu de ce domaine, est cité dans des actes de 1355 et 1370.

II. — Simon de Montigny, Éc., seigneur de la Chétardière (1406), épousa Jehannette N., dont il eut Jehanne, mariée à Jean de Bressay.

III. — Jean de Bressay, ou Brezay, chev., seigneur de la Chétardière, mourut vers 1460. Par acte passé à Langeais le 29 novembre 1456, sa femme donna à la fabrique de Cléré deux rentes, à la condition que le curé, chaque fois qu'une procession aurait lieu dans l'église, chanterait un répons et une collecte sur la tombe des Montigny.

IV. — Jeanne Hérisson était dame de la Chétardière vers 1460. Elle épousa René de la Jaille, Éc., et eut une fille, Claude, qui fut mariée à Guy de Laval.

V. — Jean de Laval, chev., seigneur de Brée, épousa Françoise Goscelin, dame des Hayes-Goscelin, de la Chétardière et de Chanzeaux (1465).

VI. — Louis de Laval, chev., fils du précédent, seigneur de Brée et de la Chétardière, épousa, le 26 avril 1485, Renée Sanglier, fille de Joachim Sanglier, chev., seigneur de Boisrogues, et de Jeanne Bonnette. Il fit son testament le 8 mars 1494.

VII. — Louis de Laval, deuxième du nom, fils du précédent, et après lui seigneur de la Chétardière, fut marié, en 1530, à Anne Accarie, dont il n'eut pas d'enfants. Ses biens passèrent à son cousin Gilles Sanglier.

VIII. — Gilles Sanglier, Éc., seigneur de Boisrogues et de la Chétardière (1534).

IX. — Gabriel de la Châtre, chev., seigneur de Nancey, baron de la Maisonfort, et Pierre de Laval, possédaient la Chétardière en 1536. Gabriel de la Châtre avait épousé, en secondes nocces, Jeanne Sanglier, fille de Gilles Sanglier, ci-dessus nommé. Jeanne Sanglier mourut le 9 mars 1558.

X. — Pierre de Laval, deuxième du nom, seigneur de la Chétardière, de Brehabert, Trèves, Courboin, Houdaigne, Lezay, etc., conseiller d'État, épousa Isabeau de Rochechouart, dont il eut : Guy-Urbain, marquis de la Plesse; Hilaire, marquis de Laval-Lezay, et Aglonne, ou Jacqueline, mariée à Honorat d'Acigné. Il mourut en 1582 et fut inhumé dans l'église de Cléré.

XI. — Honorat d'Acigné, chev., comte de Grandbois, baron de la Roche-Jagu, seigneur de Cléré, la Jouze, Travaille-Ribault, la Touche-d'Acigné et des Essarts, puis de la Chétardière, du chef de sa femme. Par acte du 3 janvier 1631, il vendit la Chétardière à Thimoléon de Daillon, au prix de 41,000 livres.

XII. — Thimoléon de Daillon, comte du Lude, marquis d'Illiers, seigneur de Champchévrier et de la Chétardière, épousa, le 16 avril 1622, Marie Feydeau, fille d'Antoine Feydeau, seigneur de Bois-le-Vicomte, et de Louise Payot. Il eut trois enfants : 1° Henri, qui suit; 2° Françoise, mariée à Louis de Bretagne, marquis d'Avaugour; 3° Charlotte-Marie, qui épousa, le 17 septembre

1653, Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, pair de France, lieutenant-général des armées du roi.

XIII. — Henri de Daillon, comte du Lude, seigneur de la Chétardière et de Champchévrier, grand-maître de l'artillerie de France, mourut le 30 août 1685.

XIV. — Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure (fils de Gaston-Jean-Baptiste de Roquelaure et de Charlotte-Marie de Daillon), fut seigneur de la Chétardière et de Champchévrier, par héritage de sa mère. Le 19 mai 1683, il épousa Marie-Louise de Laval, fille de Guy-Urbain de Laval, baron de la Plesse, et de Françoise de Sesmaisons, et eut deux enfants : Françoise, mariée, le 6 août 1708, à Louis-Bretagne-Alain de Rohan-Chabot, duc de Rohan, et Élisabeth, femme de Charles-Louis de Lorraine, prince de Mortagne et comte de Marsan. Il mourut à Paris le 6 mai 1738. Par acte du 29 avril 1728, il avait vendu au suivant la Chétardière et Champchévrier.

XV. — Jean-Baptiste-Pierre-Henri de la Rüe du Can, baron de Champchévrier, eut quatre enfants de son mariage avec Louise Le Chauvellier : 1<sup>o</sup> Michel-Denis, qui suit ; 2<sup>o</sup> Jean-Baptiste-Pierre-René, seigneur de Souvigné, capitaine au régiment de Bourges et chevalier de Saint-Louis ; 3<sup>o</sup> Angélique, mariée, en premières noces, à Jean-Joseph Durand de Beauval, Éc., seigneur de Boissy ; en secondes noces, à J.-B.-Bénigne-Vincent d'Hautecourt, comte de Rainecourt ; 4<sup>o</sup> Marie-Louise, femme de Louis-Antoine du Fos, marquis de Méry.

XVI. — Michel-Denis de la Rüe du Can, baron de Champchévrier, seigneur de Cléré et de la Chétardière, écuyer de main du roi, comparut, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de Touraine.

Arch. d'I.-et-L., G, 582. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, 612-13-21, 64. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine* (1872), p. 326-27. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, III, 635 ; VII, 367. — Desormeaux, *Hist. de la maison de Montmorency*, I, 139. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Châtillon*, 513 ; *Hist. de la maison du Plessis-Richelieu*, 42. — J. Guérin, *Notice historique sur Gizeux*, 110-12. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIV.

**Chétardière** (étang de la), c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Chétardière** (le ruisseau de la), prend sa source dans l'étang de ce nom, c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Chétardière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Branches, 27 habit. — *Chétardière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Il relevait de la châtellenie de Saint-Branches, d'après une déclaration du 18 mars 1688. — (Arch. d'I.-et-L., G, 68.)

**Chétaudries** (le lieu des), près de l'Es-trigneuil, c<sup>ne</sup> de Ligueil.

**Chétif** (le bois). V. *Bois-Chétif*.

**Cheurum**, *boscus*. V. *Cheron*, c<sup>ne</sup> de Bri-doré.

**Cheuronnière** (la), f., c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny.

**Cheval-Blanc** (le), f., c<sup>ne</sup> de Balesmes. — *Le Cheval*, carte de l'état-major. — Elle relevait du fief de Balesmes et appartenait, en 1764, à René-Nicolas Haincque, curé de Balesmes, qui l'avait achetée de N. du Trochet, seigneur de Néons. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de la Haye*.)

**Cheval-Blanc** (le lieu du), près de Chézelles, c<sup>ne</sup> de Crouzilles.

**Cheval-Blanc** (la), c<sup>ne</sup> de Rochecorbon. V. *Valésieux*.

**Cheval-Blanc** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Sainte-Mauro, près de la ville.

**Cheval-Blanc** (closierie du), paroisse de Saint-Cyr-sur-Loire. — Elle relevait censivement de Chaumont et de Taillé, suivant des déclarations féodales faites le 2 mai 1614, par Jacques Trély, et le 12 septembre 1770, par Urbain Le Blanc. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

**Cheval-Blanc** (les Grand et Petit-), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-des-Corps, 18 habit. — *Cheval-Blanc*, carte de l'état-major.

**Cheval-Blanc** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Sorigny, 20 habitants.

**Cheval-Roux** (le), f., c<sup>ne</sup> de Pocé. — *Cheval-Rouge*, dans un titre de 1685 et carte de Cassini. — (Arch. d'I.-et-L., E, 30.)

**Chevalenes** (le lieu des), près de la Lou-sière, c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon.

**Chevaleraie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Charentilly. V. *Chevalleraie*.

**Chevaleraies** (les), f., c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Chevalerie** (chapelle de la). V. *Amboise*, collégiale.

**Chevalerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> d'Antoigny, 17 habitants.

**Chevalerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Balesmes. — *Chevalerie*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de la Haye. En 1282, il appartenait à Philippe-Jacqueline, dame de la Chatière, femme de Guillaume de la Celle-Draon. — en 1363, à Regnault de la Celle ; — en 1640, à François Dupuy, Éc. ; — en 1666-73, à Charles Dupuy ; — en 1676, à Émery Dupuy ; — en 1689, à Marie Robin, veuve d'Émery Dupuy.

Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 820. — Registres d'état-civil de Chaumussay. — D'Hoziér, *Armorial général de France*, reg. 1<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> partie, p. 276. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.* (1868), p. 141, 142.

**Chevalerie** (la), ancien fief, paroisse de

Ballan. Il relevait de la Carte et était réuni, au *xvi<sup>e</sup>* siècle, au domaine d'Aigrefin. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazou.*)

**Chevalerie** (le lieu de la), paroisse du Boulay. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault et appartenant, au *xvi<sup>e</sup>* siècle, à l'abbaye de Gastines. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Gastines.*)

**Chevalerie** (le lieu de la), paroisse de Bueil. — *Chevalière*, 1603. — Il relevait censivement du Chapitre de Bueil, suivant des déclarations féodales de 1603 et de 1737. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

**Chevalerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Chambray, 13 habit. — *La Chevalerie*, carte de l'état-major.

**Chevalerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cléré. — *Chevalerie*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de la cure de cette paroisse. Elle fut vendue nationalement en 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

**Chevalerie** (la), ancien fief, paroisse de Dolus. — *Chevalière*, 1742. — Il était réuni à la châtellenie de l'Épinay au *xviii<sup>e</sup>* siècle. — (*Cartulaire du Liget.* — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 230.)

**Chevalerie** (la), ou **Chevaleries**, f., c<sup>ne</sup> de Fondettes. — Elle relevait du fief de Chaumont. Elle fut vendue nationalement le 14 fructidor an II, sur Guillaume Cane, anglais. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*, et G, 394.)

**Chevalerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de La Croix. — *Chevalerie*, 1577. — *Chevalerie-Couzeau*, *xviii<sup>e</sup>* siècle. — *Chevalerie*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant d'Amboise à foi et hommage-lige. — En 1523, il appartenait à René et François Sauvage, ce dernier, contrôleur de l'argenterie du roi, seigneur des Vieilles-Cartes et de la Pinsonnière; — en 1548, à Paul Sauvage; — en 1560, à François Sauvage; — en 1595, à Michel de Clermont; — en 1677, à un autre Michel de Clermont; — en 1683, à Charles de Clermont, fils du précédent; il rendit aveu au roi le 18 août de cette année; — en 1715, à Jean-Armand de Cullon, marié à Marguerite Sallier, dame de Lauconnière; — en 1743, à Louis de Cullon. Le 24 prairial an VII, ce domaine fut vendu nationalement sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans.

Arch. d'I.-et-L., C, 555, 559, 633, 651; *Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine.* — Registres d'état-civil de la Croix. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 85, 392, 498.

**Chevalerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Louans. — *La Chevalerie*, carte de l'état-major.

**Chevalerie** (la), ou **Chevalerie**, f., c<sup>ne</sup> de Montrouil. — *Chevalerie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait censive-

ment de Pocé et appartenait, en 1768, à François Rayer, procureur au bailliage d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., E, 38, 51.)

**Chevalerie** (la), ou **Chevalerie**, f., c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. — *Chevalerie*, carte de Cassini.

**Chevalerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Pernay.

**Chevalerie** (le lieu de la), paroisse de Perrusson. — Il relevait censivement de la Charpraye (1670). — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

**Chevalerie** (la), ou **Chevalerie**, f., c<sup>ne</sup> de Restigné. — Elle relevait de la prévôté de Restigné et appartenait, en 1552, à Pierre de la Gambertière; — en 1576, à Perrine de la Beraudière, veuve de Jean de la Gambertière. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné.*)

**Chevalerie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Branches, 20 habit. — *Chevalerie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chevalerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe. — *Chevalerie*, carte de l'état-major. — Ancien fief, propriété des religieux de la Clarté-Dieu. Il fut vendu nationalement le 11 juin 1791 et adjudgé à N. Chicoyneau de la Vallette, au prix de 15,500 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Chevalerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain. — *Chevalerie*, carte de l'état-major. — *Chevalerie*, carte de Cassini.

**Chevalerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Mars, 26 habit. — *Chevalerie*, carte de Cassini. — *Chevalerie*, carte de l'état-major.

**Chevalerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — *Hôtel de la Chevalerie*, 1437. — *Chevalerie*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Bourgueil. Il appartenait à l'abbaye de Bourgueil qui le vendit, à réméré, le 28 septembre 1568, et le reprit quelques années après. Le 28 février 1791, il fut vendu nationalement au prix de 40,400 livres. Le logis seigneurial et une chapelle qui en dépendait, avaient été démolis en 1437. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de Bourgueil*, II.)

**Chevalerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne.

**Chevalerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice, 12 habit. — *La Chevalerie*, carte de Cassini.

**Chevalerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. — *Chevalerie*, carte de Cassini. — Elle relevait censivement du fief de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier, mense séparée.*)

**Chevalerie** (la), ou **Chevalerie**, f., c<sup>ne</sup> de Sonzay. — *Chevalerie*, carte de Cassini.

**Chevalerie** (la Petite-), paroisse de Sou-

vigny. — Elle relevait censivement de la Commanderie du Temple, à Amboise, suivant une déclaration féodale faite le 1<sup>er</sup> septembre 1735, par Jean-Baptiste Bouteroue d'Aubigny. En 1535, elle appartenait à Martin de Verdelay; — en 1670, à N. Fortier. — (Arch. d'I.-et-L., E, 49, 51, 52.)

**Chevalerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin. — *La Chevalerie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1613, Jean Voisine, avocat au Parlement, seigneur du Lizon et de la Michellière, acheta de Jean Balzeau, une partie de ce domaine, qui fut possédée ensuite par : René Voisine, archiprêtre de Neuvy, vivant en 1670; — par Gabriel Voisine, archiprêtre de Parthenay, notaire apostolique, seigneur des Coudreaux, de la Carlouettière et de la Barre, cité dans un acte de 1672; — et par Jean Voisine de la Richardière, avocat au Parlement et sénéchal de Champigny. — (Archives de la famille Voisine de la Fresnaye.)

**Chevalerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Tours. — Elle faisait partie, autrefois, de la paroisse de Saint-Étienne.

**Chevaleries** (les), f., c<sup>ne</sup> de Fondettes. V. *Chevalerie*.

**Chevaleries** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay.

**Chevalet** (le), c<sup>ne</sup> de Druyes. V. *Chevallet*.

**Chevalet** (le), ou **Chevallet**, closierie et chapelle, paroisse de Fondettes. — *Pressorium de Chevalet*, 1469. — *Notre-Dame-Chevalette*, carte de Cassini. — La closierie relevait censivement du fief de Vallières. Par acte du 2 octobre 1761, la famille Berthelot la vendit à François Archambault, qui la revendit, le 8 juin 1762, à Charles Richard, sieur de Butré, en Poitou. La chapelle, placée sous le vocable de Notre-Dame, fut vendue nationalement en 1791. D'après le procès-verbal d'expertise et d'estimation, elle avait une longueur de trente-deux pieds et était d'une valeur de 800 livres. En 1787, elle était encore en très-bon état. On y célébrait une grand-messe tous les ans, le 8 septembre. — (Arch. d'I.-et-L., E, 176; G, 14; *Biens nationaux*. — Bibl. de Tours, *Martyrol. necrol. S. Juliani* (manuscrit).)

**Chevalier** (Louis), avocat au Parlement de Paris, né à Sainte-Maure en 1663, reçut, d'un prêtre de cette paroisse, les premiers éléments d'instruction. Il termina ses études au collège des Jésuites de Tours et se retira ensuite dans la communauté de la Trappe, où il fut connu sous le nom de frère Albéric. Mais sa santé ne lui permit pas de suivre la règle austère de cet ordre. Au bout de neuf mois il quitta la Trappe pour être placé, comme intendant, chez M. de Coligny. Un peu plus tard il entra dans le barreau et devint un des avocats les plus distingués de la capitale.

On a de lui plusieurs plaidoyers imprimés, qui attestent chez leur auteur une parfaite connaissance du droit et une grande érudition. Parmi ses travaux on remarque des *Mémoires* concernant les privilèges de la collégiale de Saint-Martin de Tours. (Tours, Paul Duménil, 1712-13, in-f<sup>o</sup>.) Il mourut à Paris le 31 janvier 1744.

Moréri, *Diction. historique*, III, 603-4. — D. Housseau, XXIII, 282. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 110, 111. — *Almanach de Touraine*, 1774. — *La Touraine*, 593. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 577.

**Chevalière** (la), paroisse de Bueil. V. *Chevalerie*.

**Chevalière** (la), paroisse de Dolus. V. *Chevalerie*.

**Chevaliers** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême, 17 habit. — *Chevaliers*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chevaliers** (les), c<sup>ne</sup> de Restigné. V. *Chevalliers*.

**Chevalleraie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Charentilly. — *Chevalleraie*, 1773. — Ancien fief, relevant de Charentilly. En 1658, il appartenait à Urbain Le Hayer, seigneur de la Folaine et de Chédigny; — en 1686, à Dreux Le Hayer; — en 1737, à Thomas-Dreux Le Hayer. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Charentilly*; E, 250; G, 45, 398. — Bélan-court, *Noms féodaux*, I, 515.)

**Chevalleraie** (la), c<sup>ne</sup> de la Croix. V. *Chevalerie*.

**Chevallerie** (la), c<sup>ne</sup> de Balesmes, Chambray, Montreuil, Restigné, Saint-Épain. V. *Chevalerie*.

**Chevallet** (le), ou **Chevalet**, f., c<sup>ne</sup> de Druyes.

**Chevalliers** (les), ou **Chevaliers**, vil., c<sup>ne</sup> de Restigné, 46 habit.

**Chevarnay**, f. et moulin, c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny, près de l'Egronne. — *Les Grand et Petit-Chevarnay*, 1736. — *Chevarnay*, carte de Cassini. — *Chevarnay*, carte de l'état-major. — D'après un titre du 5 juillet 1736, les propriétaires devaient une rente à la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, fondée dans l'église du Petit-Pressigny. Claude du Breuil, en 1650, et Robert Guenaud, en 1667, sont qualifiés de sieurs de Chevarnay. — (Bibl. de Tours, manuscrit 1314. — D'Hoziér, *Armorial général*, reg. 1<sup>er</sup>.)

**Chevaucherie** (la), f., paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. — Elle relevait de la châtellenie des Bais et appartenait au Chapitre de l'église de Tours, sur lequel elle fut vendue nationalement le 27 avril 1791, au prix de 17,100 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90, 170; *Biens nationaux*.)

**Chevaulière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-des-Motets. — *Chevaulière*, carte de l'état-major.

**Chevaux** (la fosse des), près de la Psonnière, c<sup>ne</sup> de Druyes.

**Chevechère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Mazières, près de Pré-Bondy. — Ancien fief, relevant de la châtellenie des Écluses, à foi et hommage-lige. Jean-Éléonor de Petit-Jean, chev., le possédait vers 1740. Son fils, Jean-Louis-Abel de Petit-Jean, rendit aveu le 3 juillet 1751, pour ce fief, qui passa ensuite à Jean-Paul-Louis Courier, bourgeois de Tours, père du célèbre Paul-Louis Courier (1775). Les bâtiments étaient en ruines en 1829. — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., E.)

**Chevellerie** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Panzoult, près du bourg.

**Cheverbe**, vil., c<sup>ne</sup> de Manthelan, 21 habit. — *L'Héritage de Cheverbe*, 1509. — *Cheverbe*, carte de l'état-major. — Il relevait censivement du fief du Grand-Clos. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches.*)

**Chevernaux** (le lieu des), près de la Martière, c<sup>ne</sup> de Mouzay.

**Chevesserie** (la), métairie, paroisse de Saint-Mexme-des-Champs. — Elle dépendait de la collégiale de Saint-Mexme. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

**Chevessier**, f., c<sup>ne</sup> de Braye-sous-Faye.

**Cheveteries** (le lieu des), près des bois de Dorcé, c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne.

**Chevetrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin.

**Chevetterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême.

**Chevetterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roy.

**Chevillardes** (le lieu des), près du Grand-Ormeau, c<sup>ne</sup> de Vouvray.

**Chevilly** (fontaine de), près de la Benarderie, c<sup>ne</sup> de Rilly. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers*, 1663.)

**Chevire, ou Cheviray**, f., c<sup>ne</sup> de Savigny. — *Chevire*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Mathefelon. — Vers 1650, il appartenait à Pierre-Raoul Liénard; — en 1667, à Pierre Le Bascle, Éc.; — en 1787, à N. Picault. Il existait, dans le logis seigneurial, une chapelle que nous voyons mentionnée, comme étant en bon état, dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse*, en 1787. On y disait la messe une fois par semaine. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163; G, 14.)

**Chevraie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Céré. — *Chevrière*, carte de l'état-major.

**Chevray**, ham., c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand.

**Chevreau** (le lieu de), près de l'étang de la Marne, c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-de-Tournon.

**Chevreaux** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Thilouze, près du chemin de Thilouze à la Frelonnière.

**Chevremont**, f., c<sup>ne</sup> de Loches. — *Chevremont*, carte de Cassini.

**Chevremont** (la fontaine de), c<sup>ne</sup> de Loches, près de Chevremont. — Elle déverse ses eaux dans le ruisseau de l'Étang.

**Chevreol, Chevreas, ou Chevral** (le lieu de). V. *Chevrou*, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Chevrierie** (le lieu de la), ancienne dépendance du fief de Courçay. — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre de Saint-Martin.*)

**Chevrette**, vil., c<sup>ne</sup> de Bourgueil, 42 habitants.

**Chevrette**, vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, 102 habit. — *Chevret*, carte de Cassini. — *Chevrette*, carte de l'état-major.

**Chevrettes** (le lieu des), près du moulin de Chambon, c<sup>ne</sup> de Chambon.

**Chevrettes** (le lieu des), près de Lagon, c<sup>ne</sup> de Villaines.

**Chevrettières** (les), f., aux Maisons-Blanches, c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr. — Elle relevait du fief de Chaumont. Les bâtiments étaient en ruines en 1786. Ce domaine est mentionné dans une déclaration féodale du 19 juin 1550. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

**Chevreaux** (le bois de), près du Village-aux-Moreaux, c<sup>ne</sup> de Betz.

**Chévrie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avon, près du bourg.

**Chévrie** (le lieu de la), paroisse de Beaumont-la-Ronce. — Ancienne propriété du prieuré de l'Encloître. — (*Cartulaire de Fontevrault.*)

**Chévrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chaumussay. — *La Chévrie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1687, il appartenait à Alexandre d'Anglerais, Éc.; — en 1715, à Paul d'Harembure, chev., seigneur de Romefort, la Roche-Aguet, la Sainjoirie, Granges, Flés et Champeron. décédé le 3 mars 1746; — en 1747, à Jean-Samuel d'Harembure, seigneur de Jussai, Granges, Yzeures, etc., gouverneur de Poitiers et chevalier de Saint-Louis; — en 1771-89, à Louis-François-Alexandre d'Harembure, lieutenant-général, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, décédé à Yzeures en 1825. — (Arch. d'I.-et-L., *cure de Chaumussay*, C, 602; E, 23, 104. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. 1<sup>er</sup>, 286. — Saint-Allais, *Nobiliaire de France*, I. — Registres d'état-civil de Chaumussay et de Preuilley.)

**Chévrie** (la), paroisse de Monnaie. V. *Truisse*.

**Chévrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Nouzilly. — Ancienne propriété du monastère de Marmoutier, sur lequel elle fut vendue nationalement en 1791,

au prix de 9,600 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier*.)

**Chévrier** (le ruisseau de la), c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-er-Galines.

**Chévrier** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villaines.

**Chévrier** (le lieu de), près de Bistouris, c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon.

**Chévrier** (Guy), bailli de Touraine, succéda à Jean de Vaucelles, en 1313, et fut remplacé, en 1316, par Jean de Vaudrighen. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 404.)

**Chévrière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Betz, près du bourg.

**Chévrière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Brizay. — *La Chévrière*, carte de Cassini. — Les bâtiments étaient en ruines en 1831.

**Chévrière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. — *Chévrière*, carte de Cassini. — Elle relevait censivement d'Armilly. Le 11 avril 1614, Anne de Reffuge, veuve de Jean de Rochefort, la vendit à Louis de Voyer de Paulmy. En 1738-60, elle appartenait à Michel-Rolland des Escotais; — en 1790, à Jacques-Louis-Rolland des Escotais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 82, 83; *Biens nationaux*.)

**Chévrière** (la), ou **Haute-Chévrière**, f. et chât., c<sup>ne</sup> de Saché. — *La Chévrière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Colombiers, à foi et hommage-lige. Il est connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle. Les fiefs de Druyes et de la Couture en relevaient. En 1428, il appartenait à Jean de la Barre, Éc.; — en 1539, à René Savary, Éc., seigneur de Pont-de-Ruan et de Sablé; — en 1574, à François Lepoulchre de la Motte-Messémé, mari d'Aimée Savary; — en 1600, à Jacques d'Aloigny, chev., seigneur de la Groye, d'Ingrandes et de Pont-de-Ruan, marié à Isabeau de Marconnay, fille de Pierre de Marconnay, Éc., seigneur de Frozes, Colombiers, la Bruyère, et de Catherine de Soubsmoulins; — en 1657, à Pierre-François d'Aloigny, Éc.; — en 1704-37, à Charles-Gabriel de Chérité de Verderie, chev., seigneur de Valesnes; — en 1743, à Charles-Jean-Marie de Chérité de Verderie, chanoine d'Angers, et à sa sœur, Charlotte de Chérité; — en 1788, à Jacques Le Breton, Éc. — Dans le château se trouvait une chapelle, qui est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787.

Arch. d'I.-et-L., *titres de Relay*. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, I. — Beauchet Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 43; II, 363. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 343. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 10, 11. — *Lib. bon. gentium*, 227. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Lambrou de Lignim, 1448.

**Chévrière** (la Basse), vil. et moulin, c<sup>ne</sup> de Saché, sur l'Indre, 39 habit. — *Basse-Chévrière*, cartes de Cassini et de l'état-major. —

Ancien fief. — En 1484, il appartenait à N. de Chauméjan; — en 1694, à Barthélemy Roy. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Relay* — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Colombiers*.)

**Chevris** (le lieu des), près du Village-aux-Setiers, c<sup>ne</sup> de Betz.

**Chevrolière** (la), ou **Chevreaulière**, f., c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher. — En 1683, elle appartenait à David Andras. — (C. Proust, *Général de Lorin de la Croix*. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 176.)

**Chevrolière** (la), c<sup>ne</sup> de Betz. V. *Chevronnière*.

**Chevron** (le ruisseau de), bras du ruisseau de Boisseau, c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Lierre, se joint à la Brenne, dans la commune de Reugny.

**Chevron** (le bois). — *Boscus Chevrurum*, ou *Chevron*, xiii<sup>e</sup> siècle. — Il était situé entre Nouaus et la forêt de Brouard. On le trouve mentionné dans une charte de Foulques de Villentrois, datée de 1216. — (D. Housseau, VI, 2041.)

**Chevronnerie** (la), f., paroisse de Saint-Senoche. — Par acte du 10 juillet 1680, Madeleine Chaspoux, veuve de Jean Bochart de Champigny, la vendit à Louis de Baraudin. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

**Chevronnière** (la), ou **Chevrolière**, ham., c<sup>ne</sup> de Betz, 17 habit. — *Chevronnière*, carte de Cassini.

**Chevronnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Brèches. — *La Chevronnière*, carte de Cassini. — Ancien fief. Il fut vendu nationalement en 1793, sur N. d'Harancourt, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chevronnière** (la), ou **Chevrolière**, f., c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny. — *Chevronnière*, ou *Grande-Fray*, 1700. — *Chevronnière*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1533, N. Durand le donna au Chapitre de l'église de Tours, qui le posséda jusqu'à la Révolution. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90.)

**Chevrou** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Bréhémont, près du Cher. — *Chevroul*, *Chevreas*, *Chevral*, dans des chartes de 1190 et 1311. — (D. Housseau, V, 2043; VI, 2326. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*, IV, V.)

**Chevrou** (l'île), dans la Loire, partie sur la c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice, partie sur Bréhémont.

**Chezac**, f., c<sup>ne</sup> d'Assay. — *La Grande-Maison de Chezacq*, 1697. — *Chézac*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait censivement du fief de Bascher, suivant une déclaration féodale faite le 3 septembre 1697, par Henri Bidé de Pommeuse. — (Arch. d'I.-et-L., C, 601.)

**Chezau** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Saché.



**Chèze** (la), c<sup>ne</sup> de Braslou. V. *la Chaise*.

**Chèze** (la), c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche. V. *la Chaise*.

**Chèze** (la), c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême. V. *la Chaise*.

**Chezé** (les Grand et Petit-), paroisse d'Abilly. — Ancien fief, relevant du Petit-Genest. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23.)

**Chezé** (le), paroisse de Sepmes. — Ancien fief, relevant de Baigneux. — (Arch. d'I.-et-L., E, 15.)

**Chezeau** (le moulin de), sur le ruisseau du même nom, c<sup>ne</sup> de Jaulnay. — En 1732, Benjamin Courault était qualifié de sieur de Chezeau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 167.)

**Chezeau** (le ruisseau de). — Il prend sa source près de la Rivagère, c<sup>ne</sup> de Jaulnay, et se jette dans la Voude, même commune. Il fait mouvoir un moulin. Son parcours est d'un kilomètre.

**Chezeau** (le). f., c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny. — *Chaiseau*, carte de l'état-major.

**Chezeau** (étang de), c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny.

**Chezeaux** (les), et les **Bas-Chezeaux**, f., c<sup>ne</sup> de Ligueil. — *Chezelles*, 1657. — Elle devait une rente de soixante-huit livres tournois à la baronnie de Ligueil et dépendait, au xvii<sup>e</sup> siècle, du château d'Épigny. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404.)

**Chezeaux** (les), c<sup>ne</sup> de Loché. V. *Chereau*.

**Chezelet** (le port de), sur la Vienne, c<sup>ne</sup> de Cravant.

**Chezelet**, vil., c<sup>ne</sup> de Panzoult, 45 habit. — *Chezelette*, 1488. — *Chezelles*, 1771. — *Chezelet*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Cravant, à foi et hommage simple. En 1488, Jean le Berruyer, Éc., le céda, par échange, à Thibault de Vallée, Éc. — En 1689, il appartenait à François Nau. Il passa ensuite dans la famille Barjot de Roncée. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602; E, 7, 146; *Prieuré de Relay*.)

**Chezellæ**. V. *Chezelles*, commune.

**Chezelle** (les Grand et Petit-), vil., c<sup>ne</sup> de Bos-ay, 18 habit. — *Chezelle*, carte de l'état-major.

**Chezelle**, ou **Chezelet**, f., c<sup>ne</sup> de Crouzilles. — *Chezelle*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1689, il appartenait à Jean Sourdeau. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., E, 6.)

**Chezelle** (le lieu de), près de la Martinière, c<sup>ne</sup> de Cussay.

**Chezelle** (le bois de), c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne.

**Chezelle**, vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-de-

Bourgueil, 101 habit. — *Chezelle*, carte de Cassini.

**Chezellerie** (la), c<sup>ne</sup> de Lémeré. V. *Chezellerie*.

**Chezelles**, commune du canton de l'Île-Bouchard, arrondissement de Chinon, à 50 kilomètres de Tours, 27 de Chinon et à 9 de l'Île-Bouchard. — *Chesellæ, villa*, 1032 (*Liber de servis*). — *Parochia de Chezellis*, xiii<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours et Lib. juram.*). — *Chezelle-Savary*, 1362 (charte d'Édouard III). — *Paroisse de Chezelles-Savary*, 1409, 1638 (aveu de Jacques de Montheron et registres d'état-civil de Chezelles). — *Chezelle*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Theneuil; à l'est, par celles de Parçay et de Rilly; à l'ouest, par la Tour-Saint-Gelin; au sud, par Courcoué et Verneuil. Elle est arrosée par la Bourouse, qui passe au bourg, et fait mouvoir les moulins de Lièze et de Roncée; — et par le ruisseau de la Rivière-Marteau, qui vient de la commune de Courcoué et se jette dans la Bourouse, au Pont-Rouge, près de Chezelles.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Bois-Buret (17 habit.). — Bois-Vert, ancien fief, relevant de la châtellenie de l'Île-Bouchard. — Les Échanges (17 habit.). — Les Chaumes (18 habit.). — Chavagnes, ancien fief. — Vautibault, ancien fief. — La Vrillière, ancien fief, relevant de Franc-Palais. — La Rancheraye (19 habit.), ancien fief. — Roncé, ancien fief, relevant de l'Île-Bouchard. — Lièze (75 habit.), ancienne paroisse. — La Cour, ancien fief. — Aigrefin, connu dès le xii<sup>e</sup> siècle. — La Messonnière (18 habit.). — La Lucasière, ancien fief. — La Ganneraie, ou Guenneraye, ancien fief. — Les Petits-Prés, la Girardrie, la Varice, les Dagets, les Plantis, la Bodinière, le Fuchard, la Paqueraye, la Boudonnière, la Driade, la Duterie, la Richardière, la Drouinière, la Debrourie, les Fleuriaux, Palteau, le Clos, Lassay, Thiroit, la Hate, la Brelotière, les Belliards, la Bondure, la Maison-Venin, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Chezelles était dans le ressort de l'élection de Richelieu, et faisait partie du doyenné de Noyers et de l'archidiaconné d'Outre-Vienne. En 1793, elle dépendait du district de Chinon.

*Superficie cadastrale*. — 1517 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Masson, a été terminé le 10 août 1833. La paroisse de Lièze a été réunie à celle de Chezelles.

*Population*. — 26 feux en 1764. — 142 habit. en 1801. — 150 habit. en 1804. — 160 habit. en 1808. — 160 habit. en 1810. — 148 habit. en 1821. — 436 habit. en 1831. — 427 habit. en 1841. — 433 habit. en 1851. — 403 habit. en 1861. — 389 habit. en 1872. — 598 habit. en 1876.

*Bureau de poste* de la Tour-Saint-Gelin. — *Perception* de l'Île-Bouchard.

L'église, placée sous le vocable de Saint-Pierre-ès-Liens, est du XIII<sup>e</sup> siècle. Elle n'offre rien de remarquable. Son clocher a été restauré en 1865.

L'abbé de Maubec, en Berry, avait le droit de présentation au titre curial.

Il existait, dans cette paroisse, une maladrerie que nous voyons mentionnée dans le *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648).

Les registres d'état-civil de Chezelles commencent en 1638.

CURÉS DE CHEZELLES. — Macé Langlois, 1466. — François Drouet, 1532. — Vincent Ouvrard, 1638. — G. Jusseume, 1687. — Rabotteau, 1727. — François Pallu de Bray, 1780. — Bonneau, curé constitutionnel, 1793. — Pallu jeune, 1802. — Renault, 1838. — Branger, 1861, actuellement en fonctions (1879).

Chezelles constituait un fief relevant du château de Chinon à foi et hommage-lige et une maille d'or, à muance de seigneur. Le seigneur jouissait des droits honorifiques dans l'église paroissiale.

Le château actuel est de construction moderne. Il a remplacé une forteresse qui est mentionnée dans un acte de 1397.

#### SEIGNEURS DE CHEZELLES.

I. — Jean Le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France, lieutenant-général au gouvernement de Touraine, né à Tours vers 1310, est le premier seigneur de Chezelles connu. Il mourut au mois de mars 1368 et fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Martin de Tours. Sa femme, Florie de Linières, décéda à Tours vers 1406, et eut sa sépulture dans la même église.

II. — Jean Le Meingre, dit Boucicaut, fils du précédent, maréchal de France, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, né à Tours en 1366, fut seigneur de Chezelles après la mort de son père. Il mourut en Angleterre en 1421. Son corps, rapporté à Tours, fut inhumé dans la collégiale de Saint-Martin. Vers 1390, la terre de Chezelles était passée aux mains de Beraud, dauphin d'Auvergne.

III. — Beraud II, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, seigneur d'Azay-le-Rideau, est qualifié de seigneur de la forteresse de Chezelles, dans un titre de 1397. Il mourut le 13 janvier 1399. Il avait épousé Marguerite de Sancerre, veuve de Gérard Chabot V, seigneur de Retz, et fille de Jean III, comte de Sancerre, baron de la Haye et de Saint-Michel-sur-Loire.

IV. — Jacques de Montheron, maréchal de France, sénéchal d'Angoulême, chambellan du duc de Bourgogne, devint seigneur de Chezelles-Savary, par son mariage, contracté en 1408, avec Marguerite de Sancerre, veuve de Beraud II, comte de Clermont. Il rendit hommage au roi à cause du château de Chinon le 12 décembre 1409. Il mourut en 1422. Peu d'années auparavant il avait été destitué de ses fonctions de ma-

réchal de France et ses biens avaient été confisqués.

V. — Guillaume Belier, Éc., capitaine du château de Chinon et grand-veneur de France, était seigneur de Chezelles-Savary en 1420-37. Il épousa Anne de Maillé, veuve de Jean de Maillé, seigneur de Chançay, et fille de Jean de Maillé, Éc., seigneur de la Roche-Bourdeil, de Narsay et de Cravant.

VI. — Charles de Maillé, Éc., seigneur de Chezelles-Savary, de Chançay et de Cravant, est mentionné dans des titres de 1450-97.

VII. — Jean de Mauléon, Éc., seigneur de Neuville et de Chezelles, vendit ce dernier fief à Prezent de Saint-Gelais vers 1510.

VIII. — Prezent de Saint-Gelais, Éc., seigneur de Chezelles (1510-20).

IX. — Charles du Raynier, Éc., seigneur du même fief (1521-29).

X. — Louis-Lancelot du Raynier, Éc., et Prezent de Saint-Gelais, possédaient le même fief, indivis, en 1540-47.

XI. — Charles du Raynier, Éc., seigneur de Chezelles, est mentionné, en cette qualité, dans un titre du prieuré de Lièze, en 1575.

XII. — Lancelot du Raynier, Éc., est cité dans un acte concernant le prieuré de Lièze en 1599. Il rendit hommage au roi, pour sa terre de Chezelles, en 1603. Il mourut avant 1611.

XIII. — Dimanche du Raynier, Éc., rendit aveu pour le même fief en 1611. De son mariage avec Marguerite Charbonneau il eut une fille, Marguerite, qui épousa, par contrat du 5 janvier 1642, Louis de Tusseau.

XIV. — Louis de Tusseau, chev., baron de Maisontiers, seigneur de la Tour-Savary, de la Ronde-Fieffranc, de la Nivardière, de Boisse, puis de Chezelles, par suite de son mariage avec Marguerite du Raynier, eut sept enfants : 1<sup>o</sup> Alexis-Joseph, qui suit ; 2<sup>o</sup> Henri, seigneur de Maisontiers, marié, le 3 novembre 1670, à Élisabeth-Marie Robert de la Salle-Lezardière, dont il eut : Charles-Henri, et Louise, qui épousa, le 15 décembre 1697, Jacques-Claude Darrot, chev., seigneur de la Boutrochère ; 3<sup>o</sup> Charles, colonel d'un régiment de cavalerie ; 4<sup>o</sup> Louise, mariée à Charles de Rigné, chev., seigneur de la Tour-Saint-Gelin ; 5<sup>o</sup> Angélique, femme d'Étienne Guyot, Éc., seigneur des Effes et du Fanet ; 6<sup>o</sup> Marie, dame de la Tour-Savary, mariée, vers 1680, à François Duchilleau, Ec., seigneur du Vignault ; 7<sup>o</sup> Marguerite, mariée, par contrat du 4 février 1696, à Pierre de Marans, Éc., seigneur de la Chauvelière, capitaine au régiment de Béarn. — Louis de Tusseau fit, de son vivant, le partage de ses biens entre ses enfants. La terre de Chezelles fut attribuée à Alexis-Joseph de Tusseau.

XV. — Alexis-Joseph de Tusseau, chev., seigneur de Chezelles, reçu chevalier de Malte le 21 août 1671, fut plus tard lieutenant-colonel du

régiment d'Oriac. De son mariage avec Anne-Françoise Godefrin, fille d'un lieutenant particulier au gouvernement de Toul, il eut deux filles ; Madeleine-Charlotte, née le 30 mars 1701, et Françoise, née le 9 décembre 1704. — Alexis-Joseph Tusseau vivait encore en 1723. Ses filles possédèrent la terre de Chezelles jusqu'en 1749.

XVI. — Charles-Jacques-Joseph Darrot, Éc., fils de Jacques-Claude Darrot, Éc., seigneur de la Boutrochère et d'Azay-sur-Thouet, et de Louise-Gabrielle de Tusseau, devint, par héritage, propriétaire de la terre de Chezelles en 1749. Il épousa Louise-Élisabeth Legier de la Sauvagère, dont il eut : 1° Jacques, garde de la marine, à Rochefort ; 2° Marie, chef d'escadron au régiment de chasseurs des Évêchés, chevalier de Saint-Louis ; 3° René-Marie, maréchal des camps et armées du roi, mort en 1821 ; 4° Marie-Renée-Élisabeth ; 5° Julie-Catherine, mariée, en 1766, à Antoine Ricouart, marquis d'Hérouville. — Charles-Jacques-Joseph Darrot mourut avant 1779.

XVII. — Marie-Anne Doucet était dame de Chezelles-Savary en 1750. Elle épousa Louis Bouin de Noiré.

XVIII. — Louis Bouin de Noiré, Éc., seigneur du Gué-de-Marcé et de la Touchevoisin, puis de Chezelles, par suite de son mariage avec Marie-Anne Doucet, fut conseiller et secrétaire du roi et lieutenant-général au bailliage et siège royal de Chinon. Il eut de son mariage : Jean-Louis-François, qui suit, et Marie-Anne-Félicité, mariée à René-Henri de Caux de Chassé, chev., capitaine de cavalerie.

XIX. — Jean-Louis-François Bouin de Noiré, Éc., conseiller du roi, lieutenant-général et commissaire au bailliage et siège royal de Chinon, président au même siège (par lettres du 27 juillet 1745), maire de cette ville (27 septembre 1765), premier président au présidial de Tours, puis conseiller d'État, mourut le 19 novembre 1782. Le 24 avril 1758, il avait épousé, à Tours, Claude-Madeleine Moisant, fille de Charles-Pierre Moisant, Éc., seigneur de Chaix, conseiller du roi et son avocat au bureau des finances de la généralité de Tours, et de Claude Banchereau. De ce mariage naquit une fille, Madeleine, qui épousa, à Tours, le 20 mai 1779, Benoit-Jean-Gabriel-Armand de Ruzé d'Effiat, comte d'Effiat, seigneur de Chambon, de la Borderie, de Méré, etc., colonel au régiment de Maine-infanterie, fils de Benoit-Gabriel-Armand de Ruzé d'Effiat, marquis d'Effiat, et de Marie-Éléonore-Françoise de Pontoi e.

XX. — Claude-Madeleine Moisant, dame de Chezelles-Savary, veuve de Louis-François Bouin de Noiré, comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine, en 1789.

MAIRES DE CHEZELLES. — Niou, 1801. — Armand Ruzé d'Effiat, décembre 1807, 14 décembre 1812, 10 novembre 1816, 1830. — Jean-Gatien Amirault, 28 décembre 1830. — Louis Plisson, 6 août 1833, 4 décembre 1834, juin 1840, 31 juillet

1843, 16 juillet 1846. — Amirault, 1852. — Joseph Rancher, 1871, 14 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 654 ; E, 148, 156, 157 ; G, cures ; *Inventaire des titres du prieuré de Lièze ; Cartulaire de l'archevêché de Tours et Lib juram.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648). — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 768. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 794. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1876. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, IX, *généal. de Maillé.* — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 745. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 432. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, V, *généal. de Maillé.* — D. Housseau, XII, 6665, 6666, 6667, 6668 ; XXX. — *Liber de servis*, charte 1<sup>re</sup>. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII, 493, 550, 853. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Familles et paroisses de Touraine.* — Archives de la Vienne, E, 283. — Bibl. nationale, Gaignères. 678. — *Mem. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 79 ; X, 109. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 93. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 78. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 336.

**Chezelles** (le Bas-), f., c<sup>de</sup> de Chezelles. — En l'an VI, elle appartenait à Madeleine Bouin de Noiré, veuve de Benoit-Jean-Gabriel-Armand de Ruzé d'Effiat. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

**Chezelles**, f., c<sup>de</sup> de Civray-sur-Esvres. — *Chezelle*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1666, il appartenait à François-Louis Le Maignan, Éc. — (Goyet, *Nobiliaire de Touraine.*)

**Chezelles**, c<sup>de</sup> de Ligueil. V. *Chezeaux.*

**Chezelles**, c<sup>de</sup> de Neuvy-Roi. V. *Cherelle.*

**Chezelles**, c<sup>de</sup> de Panzoult. V. *Chezelet.*

**Chezelles-Savary.** V. *Chezelles*, commune.

**Chezelette**, vil., c<sup>de</sup> de Cravant, 18 habitants.

**Chicane** (le lieu de la), près de Bechenoix, c<sup>de</sup> de Theneuil.

**Chicarderie** (la), f., c<sup>de</sup> de Loches.

**Chicaudière** (la), f., c<sup>de</sup> de Broc (Maine-et-Loire). — *Chicaudière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Château-la-Vallière, suivant un aveu rendu le 1<sup>er</sup> mai 1779, par Louis-François-Joseph Belin de Langottière, secrétaire du roi. En 1593, il appartenait à Pierre Odart, avocat au siège du Mans ; — en 1627, à Pierre Guillemin, avocat au présidial d'Angers ; — en 1705, à François Leroyer, lieutenant civil en l'élection de Baugé. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Château-la-Vallière.* — C. Port, *Diction. historique et biographique de Maine-et-Loire*, I, 695.)

**Chichardière** (la), vil., c<sup>de</sup> du Petit-Pressigny, 20 habitants.

**Chichardière** (la courance de la). —

Elle forme la limite entre Chaumussay et le Petit-Pressigny.

**Chichereau de la Barre** (César-Alexis), seigneur de la Doinetrie, né à Langeais, vers 1630, était fils de Jean Chichereau de la Barre, trésorier de France, et de Madeleine de Gaulepied. En 1687, il était capitaine au Régiment-Royal. Il s'est occupé de poésie avec quelque succès. Après avoir fait insérer plusieurs pièces de vers dans le *Mercure galant*, il publia un *Recueil de fables* (Cologne, 1687, in-8°) et un autre petit ouvrage en vers intitulé : *Conseils pour une jeune dame qui entre dans le monde* (Tours, François Bully, in-4° de 30 pages). On ignore la date de sa mort. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 257. — *Almanach de Touraine*, 177. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* de l'an X, 155. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 590.)

**Chichevreau**, paroisse d'Auzouer. V. *Normanderie*.

**Chicoisneau** (François), curé de Saint-Symphorien, né à Tours en 1678, paroisse de Saint-Saturain, mourut dans cette ville en 1747. On a de lui l'ouvrage suivant : *Dissertation théologique sur la célèbre dispute entre le pape saint Étienne et saint Cyprien, évêque de Carthage, où est expliquée la véritable pensée de saint Augustin touchant la même dispute*. Tours, 1725, in-12. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 111. — *Almanach de Touraine*, 1772. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 577.)

**Chiconnière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Esvres, 12 habitants.

**Chidainnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sonzay. — Ancienne propriété du prieuré de Château-la-Vallière, sur lequel elle fut vendue nationalement le 13 avril 1791, au prix de 7,550 livres — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chidallière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Maillé-Lailier. — *Chedallière*, 1614. — *Chétallière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Nouâtre, à foi et hommage-lige. Le propriétaire devait, tous les ans, huit jours de garde au château de Nouâtre. Nous voyons, par un acte de 1678, que le manoir était fortifié. De hautes murailles, pourvues de canonnières, en défendaient l'accès. En 1614, ce fief appartenait à Renaud de la Fontaine, Éc.; — en 1689, à Jean Daguindeau, prévôt des maréchaux de France, à Chinon. Il passa ensuite dans la maison de Voyer d'Argenson. Le Buisson-Rabault relevait de la Chidallière, d'après une déclaration féodale du 2 février 1614. — (D. Housseau, XIII, 8225. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, manuscrit 1310. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Chidollière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cangy. — Elle

a fait partie de l'ancienne paroisse de Fleuray.

**Chidyniacum**. V. *Chédigny*.

**Chiendent** (le), f., c<sup>ne</sup> de Ligré.

**Chien-Perdu** (les landes du), près de la Brosse, c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Chien-Rouge** (le), V. *la Clarté*, c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-des-Corps.

**Chien-Vert** (le), f., c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand, près du bourg.

**Chiens** (la fosse aux), c<sup>ne</sup> de Louans, près du bourg.

**Chifoulière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Betz. — *Chif-foulière*, carte de Cassini. — Elle relevait censivement de la châtellenie de l'Étang-lez-Betz et appartenait, en 1704, à Jean de Lherbaudière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 260.)

**Chignard** (le bois). V. *Bois-Chignart*, paroisse de Saint-Paterne.

**Chignardière** (la), c<sup>ne</sup> de Vou. V. *Chenardière*.

**Chignerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Lierre, près du bourg.

**Chignolet** (le), f., c<sup>ne</sup> de Braslou. — *Le Chignolé*, carte de l'état-major. — *Chignollet*, carte de Cassini.

**Chigny, Chigny - les - Bois**. V. *Étienne-de-Chigny (Saint)*.

**Chillaudière** (le lieu de la), paroisse de Marigny. Il relevait censivement du fief de la Boissière (1672). — (Arch. d'I.-et-L., E, 156.)

**Chillaudières** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne, 80 habit. — *Chillaudières*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Chillay, ou Chillé** (les Haut et Bas-), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Senoche, 12 habit. — *Chillé*, carte de l'état-major. — En 1666, les terres composant ce hameau appartenaient à César-François de la Borde. Le 14 juillet 1689, les religieuses Viantaises de Beaulieu les achetèrent sur décret des requêtes du Palais et les possédèrent jusqu'à la Révolution. Ces domaines relevaient censivement du fief de la Sarpillière, suivant une déclaration féodale du 25 juin 1657. — (Arch. d'I.-et-L., G, 400, 404. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.)

**Chillay, ou Chillé** (le ruisseau de), c<sup>ne</sup> de Saint-Senoche.

**Chilleau** (Louis du), chevalier de Malte, commandeur d'Amboise (1523), succéda à André Goyet. Il était fils de Pierre du Chilleau, Éc., seigneur du Chilleau, en Poitou, et de Jeanne Bellivier. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise*. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 51.)

**Chilleau** (Jean-Baptiste du), archevêque de Tours et pair de France, né au château de la Charrière, en Poitou, le 7 septembre 1735, appartenait à une noble et ancienne famille de cette province. D'abord vicaire-général du diocèse de Metz et chanoine de la cathédrale, il remplit, plus tard, les fonctions d'aumônier de la reine Marie Leczinska et de la reine Marie-Antoinette. Le 1<sup>er</sup> septembre 1766, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Clément, au diocèse du Mans, qu'il céda, par la suite, à son oncle, l'abbé de Fumée, en échange de celle de la Valasse. Nommé évêque de Châlons-sur-Saône en 1781, il prit part aux délibérations des États de Bourgogne, en qualité de député du clergé, et y montra un grand dévouement pour les intérêts de la religion et des habitants de son diocèse. En 1791, il quitta la France et habita successivement la Suisse, la Bavière et l'Autriche, où il s'occupa constamment de secourir les prêtres qui, comme lui, avaient été forcés d'émigrer.

Rentré en France en 1814, M<sup>sr</sup> du Chilleau, sur la demande de Louis XVIII, donna sa démission d'évêque de Châlons. Appelé au siège archiepiscopal de Tours en 1818, il reçut l'institution canonique en octobre 1819 et fit son entrée solennelle à Tours, le 6 novembre de la même année. En 1821, il eut pour coadjuteur M<sup>sr</sup> de Montblanc, archevêque *in partibus* de Carthage, et le 31 octobre de l'année suivante il fut créé pair de France. Il mourut à Tours le 26 novembre 1824. Ses obsèques eurent lieu le 1<sup>er</sup> décembre suivant. L'oraison funèbre du vénérable prélat fut prononcée par l'abbé Jolif du Coulombier.

M<sup>sr</sup> du Chilleau eut sa sépulture à la cathédrale, dans la chapelle dédiée aujourd'hui à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Une table de marbre noir, encastree dans la muraille, près de sa tombe, porte l'inscription suivante :

HIC JACET

ILLUSTRISS. AC REVERENDISS. D. D.

JOANNES BAPTISTA DU CHILLEAU

ARCHIEPISCOPUS TURONENSIS

PAR FRANCIE.

OBIIT DIE 26 NOVEMBRIS 1824

ANNUM AGENS NONAGESIMUM.

*Requiescat in pace.*

Au-dessus de l'inscription se trouvent les armoiries du défunt : *D'azur, à trois moutons paissants, d'argent, 2, 1.*

Nous avons de ce prélat une *Lettre pastorale sur le schisme* (15 décembre 1790); — une seconde lettre pastorale sur le même sujet, datée du 1<sup>er</sup> mars 1791, et qui est suivie d'un *Avertissement sur l'élection des évêques constitutionnels d'Autun et de Dijon*. Le 13 avril 1791, il publia une troisième lettre pour notifier un bref du pape Pie VI. Ces lettres pastorales ont été réimprimées dans la *Collection ecclésiastique* de Guillon.

De Courcelles, *État actuel de la pairie de France*, 157.

— *Moniteur* de 1817, 1818, 1819 et du 12 décembre 1824.  
— L'abbé Jolif du Coulombier, *Oraison funèbre de Mgr J.-B. du Chilleau, archevêque de Tours*, Tours, 1824, in-8° de 25 pages. — Didot, *Nouvelle biographie générale*, X, 313. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, IV, 104. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 627. — *Journal d'Indre-et-Loire* des 27 et 29 novembre et 4 décembre 1824. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 469-70. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 56, 57. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VI, 22.

**Chillerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Senoche, 11 habit. — *La Chillerie*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1675, il appartenait à Claude Benoit, bailli de la baronnie du Fau; — en 1710, à Gabriel Benoit, capitaine au régiment de Murat. — (Arch. d'I.-et-L., E. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, manuscrit 1311.)

**Chillerons** (le lieu des), près de Chamorin, c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne.

**Chilletière** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Barrou. Il relevait du fief de la Guillemandière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

**Chillevaux** (le lieu de), près de la Guiffardière, c<sup>ne</sup> de Thizay.

**Chilloi**, c<sup>ne</sup> de Jaulnay. V. *Chillou*.

**Chilloire** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Continvoir; près du chemin de Continvoir à Ingrandes.

**Chillois** (le lieu de), près de la Mare, c<sup>ne</sup> de Chambon.

**Chillois** (les Grand et Petit-), vil., c<sup>ne</sup> de Ligueil, 42 habit. — *Chilloye*, 1530. — *Chillois*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1530, il appartenait à Jean Benard; — en 1689, à René Mocet, Éc., gentilhomme de la vènerie du roi; — en 1750, à Pierre Mocet, chev., seigneur d. s Roches, brigadier des armées du roi, qui eut une fille, mariée à Louis-Henri-René de la Barre, Éc., seigneur d'Arbouville; — en 1789, à Gabriel d'Arsac, marquis de Ternay, capitaine au régiment d'Apehou-dragons, chevalier de Saint-Louis, décédé à Londres en 1796. Ces domaines furent vendus nationalement en 1793. — (La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 360. — Arch. d'I.-et-L., G, 404; *Biens nationaux*. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 105.)

**Chilloit** (le lieu de), près d'Asnières, c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Chilloière** (la), c<sup>ne</sup> des Ormes. V. *les Cartes*.

**Chillonnière** (la), ou **Chillolerie**, f., c<sup>ne</sup> de Bossay. — *Chillorie*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. — (*Décret de mise en vente de la baronnie de Preuilly*, 1705.)

**Chilottières** (le lieu des), près de la Rouillère, c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avant.

**Chillou** (le lieu du), près de Jautron, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Chillou** (le), f., c<sup>ne</sup> de Céré, près du bourg.

**Chillou** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chisseaux. — *Le Chaillou*, carte de Cassini.

**Chillou** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Cinais, près du bourg.

**Chillou** (le), f., c<sup>ne</sup> de Courcoué. — *Chillou*, carte de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Chillou** (le), f., c<sup>ne</sup> de Crotelles. — *Le Chillou*, carte de l'état-major.

**Chillou** (le), f., c<sup>ne</sup> de Francueil.

**Chillou** (le), et le **Petit-Chillou**, vil., c<sup>ne</sup> de Jaulnay, 29 habit. — *Chillou*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse, à foi et hommage-lige.

#### SEIGNEURS DU CHILLOU.

I. — Hardouin Maumoine, Éc., était seigneur du Chillou et de Chavigny en 1329.

II. — Pierre Maumoine, chev., vivant en 1370, eut une fille unique, Martine-Jeanne, qui épousa, en premières noccs, Émery de la Grézille; en secondes noccs, Guillaume Le Roy, et en troisièmes noccs, Macé de Gemages.

III. — Émery de la Grézille, Éc., seigneur du Chillou, du chef de sa femme, vers 1385.

IV. — Guillaume Le Roy, chev., seigneur du même fief, du chef de sa femme, veuve du précédent, mourut avant 1424, laissant trois enfants : Guillaume II, qui suit; Pierre, seigneur de Courteau; et Jeanne, femme de Jean de Clermont.

V. — Macé de Gemages, chev., vicomte de Dreux, puis seigneur du Chillou, du chef de sa femme, Martine-Jeanne Maumoine, veuve du précédent, vivait en 1424-26.

VI. — Guillaume Le Roy, deuxième du nom, chev., seigneur du Chillou, de la Baussonnière et de Basses, eut deux enfants de son mariage avec Jeanne de Dreux, fille d'Étienne de Dreux, seigneur de Beaussart, et de Philippe de Maussigny : 1° Guillaume III, qui suit; 2° Gauvain, seigneur de la Baussonnière, du Pèze, de la Jallaise et de Beaufay.

VII. — Guillaume Le Roy, troisième du nom, chev., seigneur du Chillou et de Chavigny, capitaine du château de Montléry, par lettres du 23 avril 1436, épousa, le 20 janvier 1442, Françoise de Fontenay, fille d'Ambroise de Fontenay, chev., seigneur de Saint-Cassien et de Saint-Clet. Il eut quatre enfants : 1° René, seigneur de Chavigny et de la Baussonnière, marié, le 16 mars 1481, avec Madeleine Gouffler; 2° Guyon, qui suit; 3° Guillaume, évêque de Maguelonne; 4° Catherine, mariée à Bertrand de la Jaille. — Le 30 mars 1473, Guillaume Le Roy rendit hommage, pour sa terre du Chillou, à Jean de Bueil, seigneur de Faye-la-Vineuse.

VIII. — Guyon Le Roy, seigneur du Chillou et de Mondon, vice-amiral de France (1512), épousa Ysabeau de Beauval, dame d'Ochoich et de Villeroye, dont il eut : Gilles, seigneur du Plessis; Anne, mariée, le 31 mars 1506, à François du Plessis; Jeanne, femme de Robert de Hullus, seigneur de Hullus, aux Pays-Bas; et Françoise, mariée, en premières noccs, à René Le Simple, seigneur de la Cour-au-Berruyer, et, en secondes noccs, à René de Maillé, seigneur de l'Islette.

IX. — François du Plessis, Éc., seigneur de Richelieu, puis du Chillou, du chef de sa femme, Anne Le Roy, eut plusieurs enfants, entre autres, Louis, qui suit; Jacques, évêque de Luçon et aumônier d'Henri II; François, seigneur de la Jabinière, et Antoine, dit le Moine, capitaine d'une compagnie d'arquebusiers de la garde du roi, gouverneur de Tours, décédé à Paris le 19 janvier 1576.

X. — Louis du Plessis, Éc., seigneur de Richelieu, du Chillou et de la Vervollière, lieutenant d'une compagnie de gendarmes, mourut en 1551, laissant cinq enfants de son mariage, contracté le 16 janvier 1542, avec Françoise de Rochechouart, fille d'Antoine de Rochechouart, seigneur de Saint-Amand, sénéchal de Toulouse, et de Catherine de Barbazan : 1° Louis, qui suit; 2° François, dont on parlera plus loin; 3° Benjamin, abbé de Moustier-la-Celle, décédé en 1608; 4° Louise, femme de François de Camboust, baron de Pontchâteau; 5° Jeanne, mariée à Pierre de Frétard, seigneur de Sauve.

XI. — Louis du Plessis, Éc., seigneur du Chillou et de Richelieu, échanson du roi Henri II et lieutenant de la compagnie d'ordonnance du duc de Montpensier, mourut en 1555, sans avoir été marié. La terre du Chillou passa à François, son frère.

XII. — François du Plessis, chev., seigneur du Chillou, de Richelieu, de la Vervollière et de Beçay, conseiller d'État, grand-prévôt de France, mourut à Gonesse le 10 juillet 1590. Il eut cinq enfants de son mariage avec Suzanne de la Porte, fille de François de la Porte, seigneur de la Lumardière, et de Claude Bochart : 1° Henri, qui suit; 2° Alphonse-Louis, archevêque d'Aix et de Lyon, cardinal et grand-aumônier de France, décédé le 23 mars 1653; 3° Armand-Jean, cardinal, duc de Richelieu; 4° Françoise; 5° Nicole.

XIII. — Henri du Plessis, chev., seigneur de Richelieu et du Chillou, maréchal de camp, fut tué en duel en 1619. Il avait épousé Marguerite Guyot de Charmeaux, dame d'Ansac, dont il n'eut pas d'enfants. Sa terre du Chillou passa aux mains d'Armand-Jean du Plessis.

XIV. — Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de Richelieu et de Fronsac, mourut en 1642.

XV. — Armand-Jean Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, fut substitué aux biens et titres du cardinal, duc de Richelieu, en exécution du testament de ce mi-

nistre, en date du 13 mai 1642. Il mourut le 10 mai 1715, laissant, entre autres enfants, Louis-François-Armand.

XVI. — Louis-François-Armand Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair et maréchal de France, gouverneur de Guienne, membre de l'Académie française, mourut le 8 août 1788. Il eut deux enfants : Louis-Antoine-Sophie et Jeanne-Sophie-Élisabeth-Louise-Armande-Septimanie, mariée, le 10 février 1756, à Casimir, comte d'Egmont-Pignatelli.

XVII. — Louis-Antoine-Sophie Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair et maréchal de France, membre de l'Académie française, mourut en 1791, laissant trois enfants : Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie, duc de Richelieu, décédé le 18 mai 1822, et deux filles.

Arch. d'I.-et-L., C, 600; E, 219; *Biens nationaux*. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 331. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XV, 946. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, manuscrit 1436. — A. Duchesne, *Hist. de la maison du Plessis-Richelieu*, 33, 185-6. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII, 250, 505; VIII, 251. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 536-37, 798.

**Chillou** (le), f., c<sup>ne</sup> de Lerné.

**Chillou** (le), c<sup>ne</sup> de Marçay. V. *Bois-du-Chillou*.

**Chillou** (le Gros-), f., c<sup>ne</sup> de Nouâtre.

**Chillou** (le lieu du), près du Haut-Maron, c<sup>ne</sup> de Neuil.

**Chillou** (le), f., c<sup>ne</sup> de Perrusson.

**Chillou** (le lieu du), près du Perray, c<sup>ne</sup> de Rilly.

**Chillou** (le), f., c<sup>ne</sup> de la Roche-Clermault. — En 1720, elle appartenait à René du Trochet, chev. — (Arch. d'I.-et-L., E, 208.)

**Chillou** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier, près du chemin de Saint-Flovier à Cléré-du-Bois.

**Chillou** (le bois du), c<sup>ne</sup> de Sennevières.

**Chillou** (le lieu du), près de la Grosboiserie, c<sup>ne</sup> de Villaines.

**Chillou** (le lieu du), près du Village-du-Bois, c<sup>ne</sup> de Vou.

**Chillou-Laid** (le lieu du), près des Granges du Petit-Moulin, c<sup>ne</sup> de Cinais.

**Chilloulais** (le lieu des), près des Coeaux de Reuffé, c<sup>ne</sup> de la Roche-Clermault.

**Chillou - Percé** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Nouâtre, près du chemin de Nouâtre à Maillé.

**Chillou-Plat** (le lieu du), près de la Saulaye, c<sup>ne</sup> de Cussay.

**Chillou-qui-Vire** (le), f., c<sup>ne</sup> de Braslou.

**Chillou-Ragu** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Razines, près du chemin de Millery à la Couarde.

**Chillou-Viré** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Braslou, près du chemin de Faye à Braslou.

**Chilloux** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Bossée, près du chemin de Bossée à Louans.

**Chilloux** (le lieu des), près de Cléré, c<sup>ne</sup> de Brizay.

**Chilloux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Chouzé-sur-Loire.

**Chilloux** (les), près du Temple, c<sup>ne</sup> de Courcoué.

**Chilloux** (le lieu des), près de la Gontière, c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Chilloux** (le lieu des), près de la Roche-Piché, c<sup>ne</sup> de Ligré.

**Chilloux** (le lieu des), près de la Guetrie, c<sup>ne</sup> de Luzé.

**Chilloux** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Saint-Germain-sur-Vienne, près du chemin du Breuil.

**Chilloux** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Sazilly, près des prés de Baigneux et de la Vienne.

**Chilloye**, c<sup>ne</sup> de Ligueil. V. *Chillois*.

**Chillum**. V. *Bois-du-Chillou*, c<sup>ne</sup> de Marçay.

**Chinardière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Rouziers, 10 habit. — *Chenardière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Chinardières** (bois des), près du ruisseau de Mable, c<sup>ne</sup> de Champigny-sur-Veude.

**Chiniers**. V. *Chéniers*, c<sup>ne</sup> de Cheillé.

**Chinon** (arrondissement de). — Il se compose des communes d'Anché, Antogny, Assay, Avoine, Avon, Avrillé, Azay-le-Rideau, Beaumont-en-Véron, Benais, Benoit (Saint-), Bourgueil, Braslou, Braye-sous-Faye, Bréhémont, Brizay, Candes, Catherine (Sainte-), Champigny, la Chapelle-aux-Naux, la Chapelle-sur-Loire, Chauveignes, Cheillé, Chezelles, Chinon, Chouzé-sur-Loire, Cinais, Cléré, Continvoir, Courcoué, Couziers, Cravant, Crissé, Crouzilles, Épain (Saint-), les Essards, Faye-la-Vineuse, Germain-sur-Vienne (Saint-), Gizeux, Huismes, l'Île-Bouchard, Ingrandes, Jaulnay, Langeais, Lémeré, Lerné, Lignières, Ligré, Luzé, Maillé, Marçay, Marcilly-sur-Vienne, Marigny-Marmande, Mars (Saint-), Maure (Sainte-), Mazières, Michel-sur-Loire (Saint-), Neuil, Nicolas-de-Bourgueil (Saint-), Nouâtre, Noyant, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Patrice (Saint-), Ports, Pouzay, Pussigny, Razines, Restigné, Richelieu, Rigny, Rilly, Rivarenes, Rivière, la Roche-Clermault, Saché, Savigny, Sazilly, Seuilly, Tavant, Theneuil, Thilouze, Thizay, la Tour-Saint-Gelin, Trogues, Vallères, Verneuil-le-Château, Villaines. — Population de l'arrondissement en 1876 : 84,776 habitants.

**Chinon** (canton de). — Il se compose des communes d'Avoine, Beaumont-en-Véron, Candes, Chinon, Cinais, Couziers, Germain-sur-

Vienne (Saint-), Huismes, Lerné, la Roche-Clermault, Savigny, Seuilly, Thizay. — Population du canton en 1876 : 15,648 habitants.

**Chinon**, commune, chef-lieu de canton, chef-lieu du 3<sup>e</sup> arrondissement d'Indre-et-Loire, situé sur la rive droite de la Vienne, à 46 kilomètres de Tours. — *Cain, Cayno, Caino*, v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles (*Greg. Tur. Hist. lib. V, X*). — *Castrum Kainonense super Vigennam; Caino, castrum; vicaria Caynonensis castrum, in pago Turonico; Chaino, Quaino*, x<sup>e</sup> siècle (*Livre noir de Saint-Florent de Saumur; Cartulaire de Bourgueil*). — *Oppidum Cainonis*, 1007 (charte de Hugues, doyen de l'église de Tours). — *Kaino, Chino*, 1061 (charte de Marmoutier). — *Kaino*, 1041 (*Ex gestis consul. Andeg.*). — *Chinonum*, 1177 (charte de Marmoutier). — *Villa de Chino*, 1189 (*Cartulaire de Turpenay*). — *Cayno, Quinonum, Kaino, Castelliana de Cainone*, xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles (*Cartulaire de l'archevêché de Tours; Chron. Tur. magnum*). — *Prepositura Chynonis*, 1248 (*Recueil des historiens des Gaules*). — *Chynon*, 1272, 1292 (charte de Marmoutier). — *Villa de Cainone*, 1466 (charte de Saint-Mexme).

La commune de Chinon est bornée, au nord, par celle de Huismes; à l'est, par Saint-Benoît et Cravant; au sud, par la Roche-Clermault et Rivière; à l'ouest, par Cinais et Beaumont-en-Véron. Elle est arrosée par la Vienne, dans laquelle se trouvent les îles Bonivet, Sauvegrain, de Saint-Louans et de Tours; — par le ruisseau des Lutinières et des Fontenils; — par le Négron, qui se jette dans la Vienne, près de Pontille; — par le ruisseau de Saint-Mexme, venant de la commune de Cravant et qui se jette dans la Vienne, près de l'île de Tours; — et par le ruisseau de Basse, qui sépare le territoire de Chinon de celui de Cravant. Elle est traversée par les chemins de grande communication n<sup>o</sup> 36, de Saumur à Bourges; n<sup>o</sup> 38, de Chinon à Château-du-Loir, et n<sup>o</sup> 28, de Tours à Loudun.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Grand-Bouqueteau, ancien fief, relevant de Beaumont-en-Véron. — Basse, ancien fief, relevant de Cravant, connu dès le x<sup>e</sup> siècle. — Bonivet, ancien fief. — Les Clouzeaux (140 habit.). — Courtchamp, ancien fief, relevant de Chinon. — L'Olive, ancien fief. — La Grille (75 habit.). — Grigny (80 habit.). — La Moinerie, ancien fief. — La Motte, ancien fief. — Saint-Louans, ancienne paroisse. — La Fuye, ancien fief, connu dès le xii<sup>e</sup> siècle. — Fromentières, ancien fief, relevant de Chinon. — Vauroux, connu dès le x<sup>e</sup> siècle. — Turpenay, ancienne propriété de l'abbaye de Turpenay. — Le Plessis-Gerbault, ancien fief. — Vaugaudry, ancien fief. — Parilly, ancienne paroisse. — La Vauguyon, ancien fief, relevant de Chinon. — Les Loges (100 habit.). — Les Guibourgs, le Haut-Villier, le Murier, Rochette, Neuville, la Grille,

les Caves-Chauvet, la Hougesière, la Joubarbe, la Turpinière, la Guillotière, les Petites-Croix, la Chatière, les Fontenils, le Puy-Besnard, la Pomardière, la Taupanne, le Grand-Ballet, Bourgneuf, les Caves-Verolles, Beauregard, les Couitières, les Cathelinettes, Pélican, la Roche-Faucon, Besse, Sainte-Radégonde, les Closeaux, Bouqueteau, la Martinière, la Cailletière, la Vaugelle, la Petite-Brosse, Menneveux, la Collarderie, Courtchamp, Vauchèvre, les Morillières, Saint-Lazare, la Croix, Pontille, Sauvegrain, la Croix-Marion, les Capucins, Satis, les Casemates, le Pallis, Pierre-Gate, Cement, les Lisardières, Montplaisir, les Mollières, Beauvais, la Formillerie, Vauserein, la Canardière, la Grange-des-Canches, les Rosiers, les Loges, l'Épinais, la Dozonnerie, la Renardière, le Pressoir, Noiré, la Busaudrie, Belair, la Carottière, le Clos-Guillot, la Grange-Glenard, etc.

Avant la Révolution, Chinon était le siège d'une élection qui comprenait les paroisses suivantes : Abilly, Antogny, Avoine, Balesmes, Beaumont-en-Véron, Bréhémont, Candes, Chezelles, Chinon, Cinais, Couziers, Cravant, Draché, les Essarts, Étableaux, la Haye, Huismes, Ingrandes, La Celle-Guenand, Lerné, Ligré, Maillé, Marçay, Marcilly, Neuil, Neuilly-le-Noble, Nouâtre, Noyant, Noyers, Parilly, Paulmy, Pontçay, Pont-de-Ruan, Ports, Pouzay, Pressigny, Pussigny, Rigny, Rilly, Rivarennnes, Rivière, la Roche-Clermault, Saché, Savigny, Sepmes, Seuilly, Saint-Benoît, Saint-Épain, Saint-Germain, Saint-Louans, Saint-Michel, Saint-Patrice, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Sainte-Maure, Tavant, Thizay, Trogues, Vellèches, Villaines. — Cette élection, en 1764, comptait 8432 feux.

En 1793, Chinon était le chef-lieu d'un district comprenant les paroisses d'Anché, Antogny, Assay, Avoine, Avon, Azay-le-Rideau, Beaumont-en-Véron, Braslou, Braye, Bréhémont, Brizay, Candes, Champigny, la Chapelle-aux-Naux, Chauveignes, Cheillé, Chezelles, Chinon, Cinais, Courcoué, Couziers, Cravant, Crissé, Crouzilles, Faye-la-Vineuse, Grazay, Huismes, l'Île-Bouchard, Jaulnay, Léméré, Lerné, Liéze, Lignièrres, Ligré, Luzé, Maillé, Marçay, Marigny-sous-Marmande, Marnay, Mougou, Nancre, Neuil, Nouâtre, Noyant, Noyers, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Parigny, Pontçay, Ports, Pouzay, Pussigny, Razines, Richelieu, Rigny, Rilly, Rivarennnes, Rivière, la Roche-Clermault, le Sablon, Saché, Saint-Benoît, Saint-Épain, Saint-Germain-sur-Vienne, Sainte-Maure, Savigny, Sazilly, Seuilly, Tavant, Theneuil, Thilouze, Thizay, la Tour-Saint-Genin, Trogues, Vallères, Verneuil, Villaines.

Chinon dépendait, en 1790, de l'archidiaconé d'outre-Vienne et était le siège d'un doyenné composé des paroisses de Saint-Mexme, Saint-Étienne, Saint-Maurice et Saint-Jacques de Chinon, Anché, Cinais, Couziers, Cravant, Lerné,



Ligré, Parilly, Rivière, la Roche-Clermault, Sazilly, Seuilly.

*Superficie cadastrale.* — 3908 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Briau et Lecoy, a été terminé le 20 septembre 1837. — Par arrêté du district de Chinon, du 14 décembre 1792, la commune de Saint-Mexme-les-Champs fut supprimée, et la population fut partagée entre les communes de Chinon, de Huismes et de Cravant.

*Population.* — 987 feux en 1740. — 6864 habit. en 1762. — 5996 habit. en 1801. — 6000 habit. en 1804. — 6018 habit. en 1808. — 6120 habit. en 1810. — 6333 habit. en 1821. — 6911 habit. en 1831. — 6677 habit. en 1841. — 6774 habit. en 1851. — 6905 habit. en 1861. — 6490 habit. en 1872. — 6301 habit. en 1876.

*Foires* les premiers jeudis d'avril, juin, août, octobre et décembre. Celle du premier jeudi de juin a été établie par ordonnance royale du 23 avril 1835.

*Recette de poste.* — *Bureau télégraphique.* — *Recette particulière.*

*Sous-préfecture.*

*Tribunal civil de première instance.* — Jours d'audience : Mercredi, audience civile et affaires de commerce; jeudi, police correctionnelle et ventes judiciaires; mardi, audience civile.

*Station du chemin de fer* de Tours aux Sables-d'Olonne.

L'origine de Chinon est fort ancienne. Ce fut un des lieux où saint Martin prêcha l'Évangile. Saint Brice y fonda une église ou chapelle au commencement du v<sup>e</sup> siècle. Vers la même époque, il y existait une forteresse, bâtie, soit par les Romains, soit par les Visigoths. Chassés de la Touraine vers 428, ceux-ci reparurent en 462 ou 463 et s'emparèrent de Chinon, où ils furent bientôt attaqués par Ægidius-Afranius, gouverneur de la Gaule, pour les Romains. Avec l'aide des habitants de la contrée qui s'étaient renfermés avec eux dans la place, ils se défendirent vigoureusement. L'abondance des vivres dont ils s'étaient munis leur permettait d'espérer de résister très-longtemps et d'attendre ainsi l'arrivée de secours qui détermineraient la levée du siège. Mais le capitaine romain employa un moyen qui faillit les mettre dans la nécessité de se rendre. Il fit creuser un canal profond dans lequel il attira toute l'eau de l'unique puits que possédaient les assiégés. Au bout de quelques jours, les Visigoths et leurs compagnons, en proie aux tortures de la soif, allaient se décider à capituler, lorsque, à la suite des prières d'un saint hermite, Mexme, qui se trouvait parmi eux, on vit éclater un formidable orage, accompagné d'une pluie torrentielle. Ils recueillirent de l'eau en grande quantité, et ranimés par ce bienfait du ciel, ils firent de fréquentes sorties qui forcèrent Ægidius à lever le siège.

Peu de temps après, ce général battit un corps d'armée des Visigoths, du côté d'Orléans, puis,

retournant brusquement en Touraine, il se montra de nouveau devant Chinon, avec des forces plus considérables que la première fois, et s'empara de la place. Mais il ne jouit pas longtemps de son triomphe; il mourut, empoisonné, ce qui permit aux Visigoths de s'installer dans le pays, où ils se maintinrent jusqu'au jour où Clovis, les chassant devant lui jusqu'à Vouillé, les tailla en pièces et tua leur roi de sa propre main (507).

Au milieu du x<sup>e</sup> siècle, Thibault le Tricheur, premier comte héréditaire de Touraine, était seigneur de Chinon, qui était alors le chef-lieu d'une viguerie assez étendue. Il fit reconstruire le château et donna un nouveau développement aux fortifications. Les sommes assez considérables qu'il employa à ces travaux lui provenaient de l'opulente succession de son petit-fils, Drogon, duc de Bretagne, décédé en 953. Vingt ans plus tard, il donna à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur la chapelle de Saint-Louans, qui relevait alors du siège archiépiscopal de Tours.

Emma, fille de Thibault, eut en partage la terre de Chinon, après la mort de son père. Elle épousa Guillaume, duc de Guienne et comte de Poitou. En 990, elle fonda l'abbaye de Bourgueil, en réparation d'un acte infâme dont elle s'était rendue coupable et qui est rapporté par la Chronique de Maillezais. Les assiduités de son mari près de la vicomtesse de Thouars, lui avaient fait concevoir une ardente jalousie et le désir de se venger. Ayant rencontré cette dame dans la campagne, elle la livra à la brutalité de ses valets, qui lui firent subir les derniers outrages. Pour échapper à la colère de son mari et du vicomte de Thouars, elle se réfugia dans son château de Chinon et s'y tint renfermée pendant un certain temps. De hauts personnages firent des démarches en sa faveur et elle finit par obtenir son pardon.

Après la mort d'Emma, Chinon passa au pouvoir : de Thibault II (petit-fils de Thibault le Tricheur), décédé en 1004; — de Eudes II, qui mourut en 1037; — de Thibault III qui, après avoir été vaincu à la bataille de Nouis, fut obligé de céder ses châteaux de Chinon et de Langeais à Geoffroy I<sup>er</sup>, dit le Martel, comte d'Anjou et de Touraine. Celui-ci, vers 1059, se retira dans un cloître, après avoir partagé ses biens entre ses fils, Geoffroy II, dit le Barbu, et Foulques-le-Réchin. Geoffroy eut l'Anjou, la Touraine et la forteresse de Chinon. La Saintonge et le Gâtinais échurent à Foulques. Bientôt la guerre s'alluma entre les deux frères, et Geoffroy, vaincu, fut enfermé dans le château de Tours. Relâché au bout de quelques mois, il reprit les armes et tenta de s'emparer de Brachessac (aujourd'hui Brissac). Foulques vint l'attaquer quelques jours après, mit ses troupes en déroute complète, le fit prisonnier et le conduisit au château de Chinon où il le tint renfermé pendant vingt-huit années (1068).

Durant cette longue captivité, passée, en grande partie, au fond d'un cachot obscur, il souffrit un

véritable martyr. Par les ordres d'un frère barbare il était l'objet des plus mauvais traitements. On ne lui donnait qu'une nourriture malsaine et insuffisante, et c'est à peine si, de temps à autre, il obtenait de ses gardiens la permission de quitter le réduit humide où il couchait sur la paille, pour aller respirer un air pur au haut de la tour qui lui servait de prison. Sa santé, puis sa raison ne tardèrent pas à s'alléger, et ce fut en vain que ses amis firent près de Foulques les démarches les plus pressantes pour mettre fin à cette lamentable situation.

Geoffroy le Jeune, fils de Foulques, visita plusieurs fois son oncle au fond de son cachot et fut touché de son état pitoyable. Après avoir, sans succès, tenté d'attendrir son père et sollicité de lui la délivrance de l'infortuné prisonnier, il s'adressa au pape Urbain II qui se trouvait alors en France. Celui-ci envoya à Chinon Hugues, son légat, avec ordre d'interroger Geoffroy le Barbu, de constater son état mental et de lui offrir le secours de l'autorité du Saint-Siège.

Le légat remplit sa mission. Mais le prisonnier, qui avait totalement perdu l'esprit, refusa l'intervention du pape, prétendant qu'il se trouvait bien dans son cachot et qu'on n'avait pas le droit de l'en tirer.

Urbain II ne se laissa pas arrêter par ce refus du pauvre fou. Il exigea de Foulques-Réchin la mise en liberté de son frère, qui sortit du château au mois d'avril 1096.

Des mains de Foulques-Réchin, le domaine de Chinon passa dans celles de Geoffroy III, comte de Touraine (1096), de Foulques II, dit le Jeune (1106), et de Geoffroy IV, dit le Bel, qui le légua à Geoffroy V, dit Plantagenet, son second fils. Mais bientôt, avec toute la Touraine, il tomba au pouvoir de Henri II, roi d'Angleterre, frère de Geoffroy V.

Henri II fit, dans la ville de Chinon, des fondations religieuses assez importantes, dont nous aurons à parler plus loin. En 1159, il construisit, sur la Vienne, un pont dit de la Nonain, ou de l'Annonain, en remplacement d'un autre pont que nous voyons mentionné dans une charte de Foulques, comte d'Anjou, en date de février 1127. Par cette charte, Foulques avait donné à l'abbaye de Fontevault les droits de péage du pont de Chinon et le droit d'écluse sur la Vienne. Henri II renouvela la donation de Foulques en faveur du même monastère. Ce prince mourut à Chinon le 6 juillet 1189 et fut inhumé dans l'église de Fontevault. Les archevêques de Tours et de Trèves présidèrent à ses obsèques. Son fils aîné et successeur, Richard Cœur-de-Lion, ne fit que de très-courts séjours à Chinon. Après la mort de Richard, arrivée le 6 avril 1199, Jean Sans-Terre, son frère, s'empara de cette place où il mit pour gouverneur Aimery, vicomte de Thouars. Au mois d'août 1202, il y emmena prisonnier le jeune duc de Bretagne, Artus, pour le conduire

ensuite au château de Falaise, où il le tua de sa propre main le 3 avril 1203.

Sur la requête de Constance, mère d'Artus, Jean Sans-Terre fut sommé de comparaître devant le roi Philippe-Auguste, pour y être jugé au sujet du crime épouvantable qu'il venait de commettre. Mais il n'eut garde de se présenter. Les pairs, le déclarant rebelle et félon, le condamnèrent à mort et prononcèrent, au profit de la Couronne, la confiscation de tous les biens qu'il possédait en France et parmi lesquels se trouvait Chinon.

Philippe-Auguste vint assiéger cette ville dans les premiers jours de juin de l'année 1205 et la prit d'assaut le jour de la saint Jean.

Dans le cours du XIII<sup>e</sup> siècle, on ne trouve aucun fait important concernant l'histoire de Chinon. Au commencement du XIV<sup>e</sup>, le château reçut, pour quelque temps, quatre dignitaires de l'ordre du Temple, Jacques Molay, grand-maître, Hugues de Peraldo, visiteur, Godefroy de Gonaville, commandeur d'Aquitaine, et Guy d'Auvergne, commandeur de Normandie, qui étaient tombés malades alors qu'on les conduisait à Poitiers pour y être interrogés par le pape Clément V, au sujet des crimes monstrueux dont l'ordre, presque tout entier, était accusé. Trois cardinaux, Bérenger de Fredoli, Landulphe Brancaccio et Étienne de Susi, vinrent recevoir leurs déclarations et entendre leur moyens de défense. On sait quel fut le dénouement de cette terrible procédure.

Un fait épouvantable se passa à Chinon en 1321. Cent soixante juifs, amenés de diverses villes du Poitou et de la Touraine, avaient été enfermés dans la forteresse. Ils étaient accusés d'avoir empoisonné les puits en y jetant des excréments provenant d'individus atteints de la lèpre. Leur procès fut instruit par une sorte de Commission qui les condamna à être brûlés vifs. L'exécution eut lieu dans une île, près du pont qui conduisait de la ville au faubourg Saint-Jacques. On creusa une immense fosse dans laquelle tous ces malheureux furent entassés. Au-dessus d'eux on plaça une grande quantité de bois sec auquel on mit le feu. Pour échapper aux horribles tortures que les flammes leur faisaient éprouver, un grand nombre s'élançèrent hors de la fosse; mais, rejetés dans les brasiers par les soldats chargés de veiller à l'entier accomplissement du jugement, ils périrent jusqu'au dernier.

En 1364, Charles V donna la châtellenie de Chinon à Louis, duc d'Anjou. Au mois de mai 1370, il l'autorisa à y établir des officiers pour y connaître des droits royaux. Ce domaine fut ensuite possédé, avec le duché de Touraine, à titre d'apanage, par Louis III de France, fils du roi Charles V, et depuis duc d'Orléans (1384-86).

Jean, duc de Bourgogne, s'empara du château en 1413 et y mit une garnison dont le commandement fut donné à Jean Pastoureau, dit Tailloche. Il s'engagea à le rendre, par le traité d'Arras, du mois de septembre 1414; mais, manquant à sa

parole, il continua de le faire occuper par ses troupes. Raoul de Gaucourt assiégea la place par ordre du roi et la fit rentrer sous son pouvoir. Cette opération militaire coûta 12,000 écus d'or que le sire de Gaucourt prêta au Trésor royal, et dont son fils ne fut remboursé que sous le règne de Louis XI.

Le 7 mai 1423, Charles VII donna le duché de Touraine et la terre de Chinon, à titre de douaire, à Marie d'Anjou, sa femme, qui n'en jouit que pendant très-peu de temps. L'année suivante, en effet, le roi reprit ce domaine, pour en faire don, par lettres du 19 avril 1424, à Archibald de Douglas, en récompense des services que ce seigneur lui avait rendus en lui amenant d'Écosse des secours de troupes assez considérables. Quatre mois après, Archibald périt, avec son fils Jacques, à la bataille de Verneuil.

Donnée en forme d'engagement à Louis d'Anjou III (1424), la terre de Chinon fut ensuite remise à Artus, comte de Richemont, pour sûreté d'un traité que Charles VII avait fait avec lui le 7 mars 1425. Elle revint, en 1428, à Marie d'Anjou, en augmentation de douaire, augmentation qui fut confirmée par lettres de Louis XI, du 8 octobre 1461.

Le 6 mars 1429, Jeanne d'Arc, après avoir visité l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, arriva à Chinon, où elle fut reçue, le 9 du même mois, par le roi Charles VII. Elle quitta cette ville vers la fin de mars pour se rendre à Tours, et de là à Blois et à Orléans.

Deux ans plus tard, une célébrité d'un tout autre genre, Agnès Sorel, vint habiter pour quelque temps la vieille forteresse. Elle était au nombre des filles d'honneur d'Isabeau de Lorraine, femme de René d'Anjou, et les effaçait toutes par l'éclat de sa beauté. Charles VII se laissa aller aux charmes de la séduction et oublia près d'Agnès la sainteté des liens du mariage et les affaires de l'État. Il fit construire pour elle le petit manoir de Roberdeau, près du château de Chinon, et la plaça parmi les dames d'honneur de la reine, insulte que Marie d'Anjou supporta avec une touchante résignation.

Quelques auteurs se sont trompés en disant que Charles VII avait fait établir un passage souterrain par lequel il pouvait se rendre de la tour d'Argentou à la maison de Roberdeau. On ne trouve aucune trace de ce souterrain.

Un événement, qui se passa à Chinon en 1433, prouve le peu de respect que les hauts feudataires de l'époque avaient pour l'autorité de Charles VII.

Georges de la Tremoille, comte de Guines et baron de l'Île-Bouchard, premier ministre d'État et gouverneur du royaume, se trouvait alors dans le château avec le roi. Il était le favori de Charles, et sa haute situation lui avait attiré l'envie et la haine d'un certain nombre de grands seigneurs, qui résolurent de l'enlever afin de mettre à sa place un autre ministre et de le reléguer, pour le reste

de ses jours, dans quelque forteresse. Les conjurés, parmi lesquels était le connétable de Richemont, Louis d'Amboise, et les sires de Bueil, de Vivonne, de Rosnyvinen et de Gaucourt, se rassemblèrent à Parthenay. Là, il fut convenu que le sire de Gaucourt, alors capitaine-gouverneur du château de Chinon, introduirait, la nuit, dans la forteresse, une compagnie d'hommes d'armes, conduite par les seigneurs de Bueil, de Rosnyvinen et de Coëtivy, et que l'on s'empare-rait de la personne du ministre.

Peu de temps après, une troupe de Bretons, gens déterminés, que le connétable de Richemont avait rassemblés pour cette entreprise, venait camper dans les bois, à peu de distance de Chinon. Pendant la nuit, les hommes se glissèrent le long des murs du château et arrivèrent à une porte qui leur fut ouverte par Olivier Frétard, lieutenant du gouverneur, Raoul de Gaucourt. Ce lieutenant les conduisit jusqu'aux appartements occupés par Georges de la Tremoille et les laissa ensuite agir à leur guise.

La porte de la chambre du ministre ayant été jetée hors des gonds, le sire de Rosnyvinen, l'épée à la main, pénétra dans la pièce, suivi par ses Bretons. La Tremoille, éveillé en sursaut, était sauté de son lit, et, tandis qu'il cherchait des armes pour se défendre, il reçut de Rosnyvinen un coup d'épée qui ne l'atteignit que légèrement au bas-ventre; mais au même instant, les hommes d'armes se précipitèrent sur lui, le garrotèrent et le remirent à un des chefs des conjurés, le sire de Bueil, son propre neveu, qui le fit emmener prisonnier au château de Montrésor.

Cette scène, qui n'avait duré que quelques minutes, s'était passée dans le voisinage des appartements de Charles VII, que le bruit avait éveillé, malgré les précautions prises par les auteurs de ce coup de main hardi. Croyant d'abord qu'il s'agissait d'une entreprise dirigée contre sa personne, il fut épouvanté et manda près de lui, pour le protéger, ses serviteurs les plus fidèles. La reine, qui, au dire de quelques historiens, était dans le secret de la conspiration, vint pour le rassurer, et au même moment se présentèrent trois des conjurés, les sires de Bueil, de Coëtivy et de la Varenne. Payant d'audace, ceux-ci annoncèrent au roi qu'ils avaient fait enlever le ministre dans l'intérêt même du roi et pour le bien de son royaume.

Charles VII laissa d'abord éclater son indignation et parla de venger l'injure que l'on venait de faire à son autorité et à son ministre; puis, âme faible et sans caractère, oublieux des services dévoués que Georges de la Tremoille lui avait rendus, il finit par approuver son enlèvement et combla la mesure en réservant toutes ses bonnes grâces pour les auteurs du complot.

Par lettres expédiées à Maillé (Luynes), le 6 octobre 1461, Louis XI donna la seigneurie de Chinon et les revenus du grenier à sel de cette ville à

la reine Marie d'Anjou, sa mère, en augmentation de douaire. On voit, par des lettres faisant partie des archives d'Amboise, que Marie d'Anjou résidait à Chinon en 1462.

En 1481, un haut personnage, René, duc d'Alençon et comte du Perche, fut arrêté sous un vague prétexte de complot contre l'État, par l'ordre de Louis XI et conduit au château de Chinon, où on le mit dans une étroite cage de fer. Pendant huit jours il resta enfermé dans cette affreuse prison. Les geôliers lui donnaient sa nourriture au moyen d'une fourche. Un nouvel ordre du roi vint adoucir sa situation. On lui fit passer alternativement vingt-quatre heures dans la cage et vingt-quatre heures dehors. Durant sa captivité, qui dura trois mois, une espèce de commission militaire instruisit son procès. Le résultat de l'instruction ayant été à peu près négatif, le roi pensa que les commissaires avaient été corrompus par les amis du prisonnier et ordonna le transfert de celui-ci à Vincennes, dans le but de soumettre le procès au Parlement. Une nouvelle instruction, qui se prolongea pendant plus d'une année, n'amena aucune découverte de nature à établir la culpabilité de René d'Alençon, et cependant, comme Louis XI voulait avoir le dernier mot dans cette affaire, le Parlement, se pliant à la volonté souveraine, condamna l'accusé à demander pardon au roi. De plus, il fut ordonné que les forteresses qui lui appartenaient seraient gardées par les troupes royales.

M. de Cougny, dans sa *Notice sur le château de Chinon*, indique la place qui a été occupée par la cage où René d'Alençon fut enfermé. « En 1626, dit-il, il y avait encore, dans la troisième enceinte, un petit édicule nommé, dans les anciens titres, *Apentis de la cage Balue*. Il était appliqué contre la muraille de la courtine qui s'étend depuis le pont jusqu'à la tour où se trouvait la chapelle de Saint-Martin. C'est là, croyons-nous, que fut enfermé le malheureux duc d'Alençon, pendant sa captivité au château. De ce triste monument il ne reste plus vestige. »

Le 4 octobre 1544, Jacqueline de la Tremoille, femme de Claude Gouffier, comte de Caravas et de Maulévrier, fut arrêtée à Paris, par ordre du roi et conduite au château de Chinon, où elle mourut en 1548. Les chroniques de l'époque ne nous font pas connaître les causes de cette détention. Jacqueline de la Tremoille était fille de Georges de la Tremoille, seigneur de Jonvelle, lieutenant-général du roi au daché de Bourgogne, et de Madeleine d'Azay.

Au temps des guerres de religion du xvi<sup>e</sup> siècle, Chinon fut ravagé par les protestants. Comme partout ailleurs, ces vandales marquèrent leur passage par le pillage des trésors des églises et par la destruction des reliques. Il jetèrent aux flammes les ossements du saint patron de la collégiale et ceux de saint Jean du Moutier, qui

étaient conservés dans la chapelle de Sainte-Radégonde.

En 1589, le cardinal de Bourbon, que le duc de Mayenne avait fait proclamer roi par la population de Paris, sous le nom de Charles X, fut retenu prisonnier au château de Chinon. Au mois de décembre de la même année, d'après les ordres de Henri IV, on le transféra au château de Fontenay, où il mourut le 9 mai 1590.

Chinon eut des seigneurs engagistes de 1558 à 1616. Le 23 novembre 1558, le roi Henri II l'avait cédé, à titre d'engagement, en se réservant le droit de nommer le gouverneur de la ville et du château, à Claude Gouffier, duc de Roannez, qui eut pour successeurs, dans les mêmes conditions, François d'Anjou (1576), Henri I<sup>er</sup> de Lorraine, duc de Guise (1581), Henri II de Lorraine, duc de Chevreuse (1588-1615), et Louis III, duc de Bourbon (1619).

Dans le cours de l'année 1619, Louis XIII reprit le domaine de Chinon et le céda, d'abord à Marie de Médicis, puis, le 10 mars 1629, à Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Conti. Celle-ci, par acte du 20 février 1631, le vendit, au prix de 60,000 livres tournois, à Guillaume Millet, secrétaire de la reine-mère, qui, le 15 septembre suivant, déclara qu'il avait fait cette acquisition pour Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de Richelieu. Voici le texte de l'acte contenant la déclaration de Guillaume Millet :

« Aujourd'hui est comparu par devant les notaires gardenottes du roy nostre sire en son Chastelet de Paris soubsignés, noble homme Guillaume Millet, secrétaire de la reine mère demeurant à Paris, rue S<sup>t</sup> Honoré, paroisse S<sup>t</sup> Eustache, lequel a de bonne foy recongnu et déclaré comme il a cy devant fait encorre, que par contrat passé par devant Jacques Legay et Claude Baudouin, notaires au Chastelet de Paris, le vingtiesme jour de febvrier mil six cent trente et un, maistre Germain Contesse, secretaire, au nom et comme procureur de très haulte, très excellente et puissante princesse Madame Louise Margueritte de Lorrayne, princesse de Conty, veufve de feu très hault et puissant prince Monseigneur François de Bourbon, prince de Conty et prince du sang, a entre autres choses vendu, ceddé, quitté, transporté et délaissé et promi au dit nom garentir de tous troubles et empeschements quelsconques, fors toutefois le fait du roy, au dit Millet, la terre et seigneurie de Chinon, ses appartenances et despendances, située en Touraine, qui appartient à la dite dame princesse ainsi qu'il est porté par le dict contract de vente fait à la charge des droits et debvoirs seigneuriaux, et outre, moyennant la somme de soixante mille livres tournois qui est à raison du denier trente sur le pied de deux mille livres par an qu'elle a été évaluée par Messieurs les trésoriers de France en Touraine, laquelle somme de soixante

« mille livres, le dit Contesse, au dit nom, auroit  
 « reçue du dit Millet es espèces et selon qu'il est  
 « déclaré par le dit contrat; neantmoins la vé-  
 « rité est que le dit Millet n'a prétendu et ne  
 « prétend aucune chose en l'acquisition de la  
 « dite terre de Chinon, ains qu'elle appartient à  
 « Monseigneur l'Éminentissime Armand Jean du  
 « Plessis, cardinal, duc de Richelieu, pair de  
 « France, des deniers duquel seigneur cardinal  
 « le dit Millet a fourny et payé au dit Contesse,  
 « au dit nom, la dite somme de soixante mille  
 « livres et n'a en ce fait que prester son nom au  
 « dit seigneur cardinal, au moyen de quoi con-  
 « sent et accorde le dit Millet que mon dit sei-  
 « gneur le cardinal jouisse, fasse et dispose de la  
 « dite terre de Chinon comme de chose à luy  
 « appartenant et en tant que besoin seroit le met  
 « et subroge en son lieu et place, n'y prétendant,  
 « ainsy que dit est, aucune chose, ce acceptant,  
 « pour mon dit seigneur le cardinal, Michel  
 « Lemasle, prieur des Roches, secrétaire du dit  
 « seigneur à ce présent quy reconnaît avoir par  
 « devers luy le contract d'acquisition avec les  
 « copies collationnées des contracts et quittances  
 « qui auroyent esté deslivrées au dit Millet en  
 « passant iceluy, et le contract fait entre Monsei-  
 « gneur le prince de Condé et le dit sieur des  
 « Roches pour le dit Millet passé par devant les  
 « notaires sousignés le sixiesme jour du pré-  
 « sent mois, par lequel le dit seigneur prince se  
 « seroit desisté et departy de tous droictz qu'il  
 « pourroit avoir sur la dite terre et domaine de  
 « Chinon, et accordé que le dit Millet et ses  
 « ayans cause en soyent et demeurent les vrais  
 « seigneurs et propriétaires, comme il est déclaré  
 « au dit contract; desquelles pièces le dit sieur  
 « des Roches descharge le dit Millet. Ce fut fait  
 « en la maison du dit sieur des Roches, size à  
 « Paris, au cloistre Nostre Dame, le lundy après  
 « midy quinziesme jour de septembre mil six  
 « cent trente un et ont ainsy signé : LE MASLE,  
 « MILLET, GUENEAU et PARQUE. »

Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de Richelieu et seigneur de Chinon, mourut le 4 décembre 1642.

Substitué aux biens et titres du cardinal, en vertu des dispositions testamentaires de ce ministre, en date du 13 mai 1642, Armand-Jean Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, prince de Mortagne et seigneur de Chinon, mourut le 10 mai 1715, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Anne-Marguerite d'Acigné. Son fils aîné, Louis-François-Armand Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, seigneur de Chinon, pair et maréchal de France, membre de l'Académie Française, ambassadeur à Vienne, né le 13 mars 1696, mourut le 8 août 1788. Il avait épousé, en premières noces, le 12 février 1711, Anne-Catherine de Noailles, fille de Jean-François, marquis de Noailles, et de Marguerite-Thérèse Rouillé de Meslay; — en secondes noces,

le 7 avril 1734, Élisabeth-Sophie de Lorraine-Guise, fille d'Anne-Marie-Joseph, prince de Guise, et de Marie-Louise-Christine Jeannin de Castille; — en troisièmes noces, en 1780, Jeanne-Catherine-Joséphine de Lavaulx, fille de Gabriel-François, comte de Lavaulx, et de Charlotte Lavaulx de Pompierre. Du second lit, il eut deux enfants : Louis-Antoine-Sophie, et Jeanne-Sophie-Élisabeth-Louise-Armande-Septimanie, mariée, le 10 février 1756, à Casimir, comte d'Egmont-Pignatelli, duc de Bisache, grand d'Espagne.

Louis-Antoine-Sophie Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, seigneur de Chinon, pair et maréchal de France, membre de l'Académie française, né le 4 février 1736, mourut en 1791. Il avait épousé, en premières noces, Adélaïde-Gabrielle de Hautefort de Juillac, et, en secondes, Marie-Anne de Galliffet. Du premier lit il eut Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie, duc de Richelieu, né le 25 septembre 1766, pair de France, ministre, décédé sans postérité le 18 mai 1822. Du second lit naquirent : Armande-Marie, femme d'Hippolyte, marquis de Montcalm-Goyon, et Armande-Simplicie-Gabrielle, mariée à Antoine-Pierre-Joseph de Chapelle, marquis de Jumilhac, lieutenant-général des armées du roi.

Le château de Chinon était une des plus importantes places fortes de la province. Sa position, au point de vue stratégique, ne pouvait être mieux choisie. Il dominait et protégeait en même temps une riche et populeuse contrée et offrait un obstacle redoutable aux invasions qui auraient pu venir soit de l'Anjou, soit du Poitou. Ses fortifications, aujourd'hui presque entièrement ruinées, comprenaient trois forts, bien distincts, séparés par des douves et qui communiquaient entre eux par des ponts de pierre garnis de portes crénelées et de ponts-levis.

Le fort Saint-Georges, qui doit son nom à une chapelle bâtie dans cette partie du château, par Henri II, roi d'Angleterre, et qui fut détruite en 1763, avait son entrée au nord. Il ne reste maintenant que les murs d'enceinte. Sa construction était attribuée à Thibault le Tricheur.

La porte du fort du milieu est flanquée d'une tour, appelée dans ces derniers temps, tour de l'Horloge, et dont la construction paraît remonter au commencement du xv<sup>e</sup> siècle. Elle a trente mètres environ de hauteur. Non loin de là se trouvait le prieuré de Saint-Melaine qui formait un fief. La chapelle de ce prieuré, fondée par Henri II, roi d'Angleterre, existait encore au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. Elle appartenait à l'abbaye de Bourgueil.

Dans cette même partie du château, on remarque la tour d'Argenton, commencée sous Charles VII et achevée sous Louis XI, par Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, en Poitou, et gouverneur de Chinon. Sur quelques points, ses murs ont quatre mètres d'épaisseur. Dans le voisinage sont les restes de l'ancienne salle où

Charles VII, entouré de sa cour, reçut la première visite de Jeanne d'Arc. L'appartement avait cent pas environ de longueur, sur une largeur de cinquante pas. Une belle cheminée du xv<sup>e</sup> siècle a échappé au marteau des démolisseurs.

Le troisième fort, appelé le Coudray, établi sous le règne de Philippe-Auguste qui, à la même époque, fit enfermer la ville dans une enceinte de murailles, offre des tours assez bien conservées. Il y existait autrefois une chapelle dédiée à saint Martin. De vastes souterrains partent des tours et vont aboutir, dans la campagne, à une grande distance de la ville.

La main des hommes a contribué, plus que celle du temps, à la destruction des vieilles forteresses de Chinon. Le cardinal de Richelieu, pour sa part, fit raser la partie du bâtiment contenant la grande salle où avait eu lieu la première entrevue de Jeanne d'Arc avec Charles VII. En 1793, on enleva du château une grande quantité de pierres pour en extraire du salpêtre, et enfin, en 1811, un décret autorisa la démolition d'une portion des fortifications, dont les matériaux devaient être employés à la construction d'un pont.

Depuis l'occupation du château de Chinon par les Richelieu et les Vignerot jusqu'à la Révolution, il ne se passa aucun fait digne de remarque dans cette localité.

Au mois de mars 1793, à la suite des premières manifestations insurrectionnelles dans l'Anjou et le Poitou, des agents royalistes vinrent à Chinon et dans les environs et y préparèrent des soulèvements. Bientôt, à leur sollicitation, une partie de l'armée vendéenne, qui se trouvait du côté de Thouars, résolut de s'emparer de Chinon, pour marcher ensuite sur Tours. Avertis de ce dessein, les membres du directoire de cette ville, de concert avec le Conseil général d'Indre-et-Loire, rassemblèrent les gardes nationales du pays, auxquelles vinrent se joindre mille hommes environ, venant des districts de Preuilley, de Loches, de Langcais et d'Amboise, et les dirigèrent, sous la conduite d'un commissaire civil, nommé Devauvert, vers Thouars, alors menacé par les armées royalistes. D'autre part, la garde nationale de Chinon ayant montré jusque-là une très-grande froideur pour la cause républicaine, et par suite, inspirant fort peu de confiance pour la défense de la ville, dans le cas où celle-ci serait attaquée, on fit venir, pour y tenir garnison, un détachement de la Légion germanique, récemment organisée par les représentants du peuple Julien et Bourbotte, commissaires près de l'armée des côtes de la Rochelle. En même temps, les autorités commencèrent des travaux de défense. On opéra des déblaiements assez considérables près des tours du pont; la porte d'entrée, sur ce même point, fut fermée par une barrière composée de grosses pièces de bois, et on creusa, au delà du faubourg Saint-Jacques, de profonds retranchements.

Toutes les haies et tous les arbres furent coupés autour de la ville.

Ces préparatifs avaient lieu dans les premiers jours du mois de juin. On s'en occupait avec ardeur et il ne fallait plus que quelques jours pour y mettre la dernière main, lorsqu'on apprit l'arrivée à la Roche-Clermault, distante de sept kilomètres de Chinon, de huit cents cavaliers vendéens, commandés par MM. de la Rochejacquelein et de Beauvollier.

Un détachement de huit cents hommes n'était pas bien redoutable, surtout pour une ville assez bien protégée par les travaux de défense que l'on venait d'exécuter et dans laquelle on comptait plus de six cents soldats. Cependant les autorités républicaines étaient si peu rassurées, qu'elles se disposèrent à mettre à l'abri les papiers de l'administration. Ces papiers furent emballés et placés dans des charrettes avec des effets d'équipements militaires que l'on craignait de voir tomber au pouvoir de l'ennemi, et l'on dirigea le convoi, d'abord sur Sainte-Maure, puis sur Châtellerault, d'où il fut conduit à Tours le 18 juin.

Le jour même où l'on avait ainsi sauvé les archives et les effets militaires, les royalistes s'étaient présentés devant Chinon. Un parlementaire fut envoyé par eux pour inviter les habitants à se rendre; ils promettaient de respecter les propriétés et de n'exercer aucunes représailles contre les républicains, si l'autorité consentait à livrer les munitions et armes renfermées dans les magasins et de rendre la liberté à toutes les personnes détenues dans les prisons pour causes politiques.

Ces conditions ayant été acceptées, les Vendéens firent leur entrée dans Chinon et arborèrent le drapeau blanc sur l'hôtel-de-ville et les tours du château, aux cris de vive le roi! vive Louis XVII!

Ils quittèrent la ville trois jours après, en emportant les armes, munitions et vivres qu'ils purent trouver.

Leur départ fut suivi d'instructions judiciaires contre un certain nombre d'habitants de la contrée, accusés d'avoir favorisé l'invasion des Vendéens ou manifesté, à cette occasion, des opinions royalistes. Le tribunal criminel de Tours, requis de se transporter à Chinon, eut à juger plusieurs individus, notamment cinq cultivateurs de Candès, qui avaient hissé le drapeau blanc sur l'église de cette commune et coupé l'arbre de la liberté, aux cris de vive le roi! Les prévenus, Louis-Olivier Lucas, Louis Perrier, Denis Labbé, Jean Juteau et Pierre Aubineau furent acquittés. Le tribunal rendit un jugement semblable à l'égard de Louis Poirier-Portail, de Richelieu, et de Louis Gautier, père et fils, auxquels on reprochait d'avoir pris la cocarde blanche et tenu des propos contre-révolutionnaires. Un peu plus tard, Pierre-François Pichereau, ancien maire de Chinon, et Jean-Joseph Dabilly, demeurant dans la même

ville, comparurent devant une commission militaire, séant à Tours, et périrent sur l'échafaud. Un autre habitant de Chinon, Bertrand Poirier, ancien conseiller du roi, assesseur en la maréchaussée de Touraine, né à Richelieu, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, comme accusé d'avoir entretenu des intelligences avec les émigrés et les *brigands* de la Vendée. Sur les réquisitions de Fouquier-Tainville le tribunal le condamna à mort.

Au mois de décembre 1793, un crime effroyable fut commis aux portes de Chinon. Le 3 de ce mois, dans la soirée, on vit arriver trois cent quatre-vingt-neuf prisonniers Vendéens qui étaient transférés de Saumur à Orléans, par l'ordre des représentants du peuple en mission dans le département de Maine-et-Loire, avec une escorte de quatre cents hommes d'infanterie et de quelques dragons. Les uns furent logés, pour y passer la nuit, dans l'ancienne collégiale de Saint-Mexme, les autres dans divers bâtiments du faubourg Saint-Jacques.

A peine le convoi était-il entré dans la ville, qu'un bruit sinistre circula dans les différents quartiers : on avait résolu, disait-on, de massacrer une grande partie des prisonniers le lendemain matin. Ce bruit n'était malheureusement que trop fondé. Mais c'est à tort qu'un écrivain, Stanislas Bellanger, dans son ouvrage intitulé *la Touraine ancienne et moderne*, a fait peser sur la municipalité de Chinon, la responsabilité de l'horrible exécution dont nous allons parler. Sa version s'est appuyée sur une tradition dont il aurait pu reconnaître l'inexactitude en se reportant aux archives de la ville. Ce qui est vrai, c'est qu'un employé, d'accord sans doute avec le chef de l'escorte, prépara un projet de délibération destiné à être offert à la sanction de l'autorité et qui, par suite de son adoption, devait donner une sorte de caractère officiel à l'égorgeage des détenus. Dès qu'elle eut connaissance de cet infâme projet, l'administration municipale se réunit, et, ayant fait venir l'employé en question, elle blâma sévèrement sa conduite et le menaça de destitution.

Le chef de l'escorte fut mandé à son tour devant la municipalité. C'était un jeune homme de dix-huit ans, nommé Le Petit. Il était membre du comité de surveillance de Saumur. Sommé de s'expliquer sur les intentions que la rumeur publique lui prêtait à l'égard des prisonniers, cet individu fit des réponses embarrassées et laissant voir néanmoins qu'il n'était pas étranger au projet de massacre. Les administrateurs lui exprimèrent énergiquement leur indignation et déclarèrent qu'ils empêcheraient, par tous les moyens en leur pouvoir, l'accomplissement d'un si grand crime. Le Petit ayant répliqué par des menaces, on le rappela à la modération ainsi qu'au respect dû à l'assemblée; il fut même question de le faire arrêter s'il persistait dans

son attitude et s'il venait à manquer à son devoir en ne protégeant pas la vie des malheureux confiés à sa garde.

En présence de cette fermeté des administrateurs, Le Petit se radoucit et fit les plus belles promesses.

Sorti de l'hôtel-de-ville à cinq heures du matin, il alla donner l'ordre de former le convoi pour continuer sa route sur Tours, et, dans le même moment, il se fit délivrer, par le commandant de la place, nommé Collier, un millier de cartouches, pour les distribuer aux soldats de l'escorte. A la suite de cette distribution, dont le motif n'était que trop facile à entrevoir, il donna le signal du départ.

Rangés en une longue file, deux par deux et environnés de soldats, les prisonniers traversèrent rapidement la ville et arrivèrent en quelques minutes au bas de la côte des Quinquennais. C'était là que devait avoir lieu le massacre prémédité et ordonné par Le Petit.

Bientôt une décharge générale, puis des détonations isolées, portèrent la mort dans les rangs des Vendéens. Les soldats tiraient à bout portant et rechargeaient ensuite froidement leurs armes, pour faire de nouvelles blessures et de nouvelles victimes. En un instant, la route offrit un spectacle épouvantable : elle disparaissait sous une immense nappe de sang. Plus de deux cents prisonniers, parmi lesquels il y avait des enfants de treize à quatorze ans, des femmes et des vieillards, étaient étendus sur le sol, morts ou se débattant dans les dernières convulsions de l'agonie. Les massacreurs couraient parmi les cadavres, les foulaient aux pieds et achevaient, à coups de sabres, de baïonnettes ou de crosses de fusil, ceux de ces infortunés qui donnaient encore quelque signe de vie. Assassins d'abord, voleurs ensuite, ils dépouillèrent les morts de tout ce qui pouvait avoir quelque valeur. Beaucoup de cadavres furent laissés sur le terrain complètement nus.

Par cette horrible boucherie le convoi avait été diminué de plus de moitié. Ceux qui n'avaient pas été atteints par les balles s'étaient répandus dans les champs voisins. Le Petit les fit rassembler à la hâte et continua sa route vers Tours.

Se trouvant à quelques lieues de Chinon, ce monstre songea à s'expliquer sur la violation de la parole qu'il avait donnée à la municipalité de protéger la vie des prisonniers. Il voulut faire croire que le massacre avait eu lieu malgré lui. Voici le billet, œuvre d'infamie et d'impudence, qu'il adressa au Comité de surveillance de la ville :

« De sur la route d'Azay.

« *Le Petit, membre du Comité révolutionnaire de Saumur, à ses collègues de celui de Chinon.*

« Citoyens,

« Malgré les précautions que j'avais prises, les

environs de votre ville ont été souillés du sang des brigands; je n'ai pu contenir plus longtemps l'indignation des soldats. Leur juste fureur s'est satisfaite. Citoyens, cette opération s'est faite aux cris mille fois répétés de vive la République! d'une multitude de citoyens de votre ville, qui nous avaient suivis. Répétons aussi : Vive à jamais la République!

« LE PETIT. »

Le 6 décembre, les prisonniers, réduits au nombre de cent cinquante ou cent soixante, arrivèrent à Tours, d'où ils furent conduits à Orléans. Pendant le trajet, notamment à Amboise et à Blois, Le Petit en fit fusiller encore un certain nombre.

Ces crimes, comme tant d'autres qui furent commis par la Révolution, restèrent impunis. Dans le courant du mois de mars 1795, l'accusateur public près le tribunal criminel de Loir-et-Cher commença, par l'ordre du Comité de sûreté générale, une instruction contre Le Petit et ses complices. On recueillit des renseignements dans toutes les villes que le convoi avait traversées, et particulièrement à Chinon; mais bientôt cette procédure fut complètement abandonnée. La Révolution, dans son aveugle fureur, laissait la liberté et la vie aux scélérats et réservait les cachots et la guillotine aux innocents.

Il existait dans la ville de Chinon deux petits fiefs, l'un, appelé la *Chevecerie*, l'autre, Dame-Marie. Le premier appartenait au chevecier de Saint-Mexme et relevait de l'archevêque de Tours à foi et hommage-lige. Il se composait d'une maison, qualifiée de *maison noble*, dans un acte du 28 mars 1727.

Le fief de Dame-Marie, dont le siège était dans la paroisse de Saint-Maurice, s'étendait sur celle de la Roche-Clermault. Il relevait du fief de la Roche-Clermault à foi et hommage simple et appartenait, en 1683, à Mexme Febvrier.

CAPITAINES-GOUVERNEURS DU CHATEAU DE CHINON.

- I. — Guy, 971.
- II. — Blo, 1009.
- III. — Bernier, vers 1060.
- IV. — Jean de Chinon, 1087.
- V. — Payen de Chinon, fils du précédent, 1098.
- VI. — Guy, vers 1127.
- VII. — Étienne de Tours, 1167.
- VIII. — Robert de Turneham, chevalier anglais. Il est cité dans des chartes de 1197 et 1199.
- IX. — Aimery VI, vicomte de Thouars, mai 1199. Il mourut vers 1226. Il était fils d'Herbert, vicomte de Thouars.
- X. — Girard d'Athée, 1201.
- XI. — Roger de Lascy, 1204-5.
- XII. — Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou et de Touraine, 1205, mort en 1222.
- XIII. — Amaury de Craon, seigneur de Durtal et de Sablé, sénéchal de Touraine, mort au mois de mai 1226.

XIV. — Maurice de Craon IV, seigneur de Sablé, 1236.

XV. — Amaury de Craon II, décédé en 1268.

XVI. — Maurice de Craon V, mort en 1282.

XVII. — Maurice de Craon VI, 1282-92.

XVIII. — Amaury de Craon III, 1292.

XIX. — Jean de Jeanville, 1308.

(Lacune d'un siècle).

XX. — Frédéric du Chesneau, vers 1400.

XXI. — Jean Pastoureau, dit Tailloche, 1413.

XXII. — Guillaume de Remeneuil, bailli des ressorts et exemptions de Touraine, 1414.

XXIII. — Louis de France, duc de Guienne, nommé au mois d'avril 1415, mort le 18 décembre de la même année.

XXIV. — Guillaume Belier, Éc., seigneur de Chançay et de Chezelles-Savary, grand-veneur de France, 1415-28.

XXV. — Jean VII d'Harcourt, comte d'Aumale et de Mortain, 1423. Il fut tué à la bataille de Verneuil, le 17 avril 1424.

XXVI. — Raoul de Gaucourt, chambellan du roi, 1432. Il avait pour lieutenant Olivier Frétard, seigneur de Turzay.

XXVII. — François du Chesneau, vers 1450.

XXVIII. — Jean de Garguesalle, chev., seigneur de Coulaines et de Pocé, grand-écuyer de France, nommé gouverneur de Chinon en 1461.

XXIX. — Charles de Gaucourt, maréchal de France, nommé gouverneur de Chinon, par lettres du 10 décembre 1463.

XXX. — Jean de Garguesalle, ci-dessus nommé, fut de nouveau pourvu de la charge de gouverneur de Chinon en 1467.

XXXI. — Tanneguy du Châtel, vicomte de la Bellière, grand-écuyer de France (1470). Il mourut le 29 mai 1477.

XXXII. — Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, nommé gouverneur de Chinon en 1477, aux appointements de 1200 livres, épousa dans cette ville, le 27 février 1479, Hélène de Chambes de Montsoreau. Il mourut le 17 octobre 1519.

XXXIII. — Georges de Valory, 1484.

XXXIV. — Jean Tiercelin, seigneur de Brosses, maître d'hôtel de Charlotte de Savoie et chambellan du roi, nommé gouverneur de Chinon en 1485, était fils de Marc Tiercelin et de Nicole de Brosses.

XXXV. — Adrien de Montberon, baron d'Archiac, de Mastas et de Thors, seigneur de Villefort, chambellan du roi, 1498.

XXXVI. — Artus Gouffier, duc de Roannez, seigneur de Boissy, de Bonnivet et de Maulévrier, grand-maitre de France, nommé capitaine-gouverneur de Chinon le 15 juin 1514, mourut en mai 1519.

XXXVII. — Claude Gouffier, fils du précédent, duc de Roannez, marquis de Boissy, comte de Maulévrier et de Caravas, grand-écuyer de France, nommé capitaine-gouverneur de Chinon



le 3 novembre 1519, mourut en 1570. Il avait pour lieutenant, en 1520, François Tortierue.

XXXVIII. — Artus Gouffier, troisième fils du précédent, comte de Caravas et de Passavant, né le 11 novembre 1555, eut, le 22 décembre 1567, la charge de gouverneur de Chinon, bien qu'il ne fut âgé que de douze ans. Il avait pour lieutenant un gentilhomme nommé Pin, qui mourut en 1568 et fut remplacé par Gabriel de Razilly.

XXXIX. — Claude Bottereau, sieur de la Fuie, décédé le 29 octobre 1576. Il fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Mexme.

XL. — N. de Rochefort, 1578.

XLI. — François Le Roy de Chavigny, comte de Clinchamp, 1586. Il mourut le 18 février 1606.

XLII. — François de la Grange de Montigny, 1594.

XLIII. — Jacques de Rouville, deuxième du nom, comte de Clinchamp, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, gouverneur de Chinon (1609). Il était fils de Jacques de Rouville, seigneur de Grainville, et de Diane Le Veneur de Tillières.

XLIV. — Charles Tiercelin, seigneur de Ballon, conseiller d'État, 1615.

XLV. — N. de Beauvau du Rivau, avril 1616.

XLVI. — Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, grand-chambellan du prince de Condé, gouverneur de Chinon en septembre 1616. Il mourut le 2 septembre 1657 et fut inhumé aux Minimes de la place Royale, à Paris.

XLVII. — N. Bouranton, octobre 1616.

XLVIII. — Pierre d'Elbène, seigneur de Villeceau, colonel d'infanterie, nommé capitaine-gouverneur de Chinon en 1616, prit possession de son commandement le 18 janvier 1617.

XLIX. — Charles Tiercelin, deuxième du nom, nommé le 15 octobre 1619.

L. — N. de Beautrecourt, 1620.

LI. — François Le Franc, seigneur de Chante-loup, officier de la reine Marie de Médicis, 1622.

LII. — Jacques de Rouville, deuxième du nom, déjà nommé ci-dessus (1622). Il mourut en 1628.

LIII. — Bertrand du Chesne, 1622.

LIV. — Auguste d'Évrard de Haiecourt, mestre de camp de cavalerie, 1634.

LV. — Louis Le Bascle, capitaine de cent arquebusiers, mort à Chinon vers 1625. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Maurice.

LVI. — Jacques de Beauvau, seigneur du Rivau et de la Bessière, 1637.

LVII. — Michel d'Évrard, 1642.

LVIII. — Claude de Lannion, baron du Vieux-Châtel et de Malestroit, 1650.

LIX. — Joseph Le Brun, chev., seigneur de la Brosse, 1677.

LX. — Georges Gillier de Puygarreau, seigneur de Marmande, baron de Sigournay, 1660.

LXI. — Charles de Signy, 1686-97.

LXII. — Louis Febvrier de la Bellonnière, com-

mandant du bataillon de Champagne, capitaine de Chinon en 1737.

LXIII. — Jean-Baptiste-André Morlat de Montour, chev., seigneur de Montour et de l'Arbaleste, conseiller au Grand-Conseil, gouverneur de Chinon en 1738, mourut le 23 août 1763.

LXIV. — N. de la Tour-Signy, 1744.

LXV. — Armand-Jean de Blet, chev., seigneur de Chargé, Hauteclair et Milly, 1750-80.

LXVI. — Hyacinthe-Louis Aubert de Saint-Georges du Petit-Thouars, 1785-87.

LXVII. — Louis-Henri-François, comte de Marcé, maréchal des camps et armées du roi, lieutenant des maréchaux de France à Chinon (1789), décédé en 1794.

#### LA BARONNIE ARCHIÉPISCOPALE DE CHINON.

Ce domaine appartenait aux archevêques de Tours dès le x<sup>e</sup> siècle. En 1231, on le trouve qualifié de châtelanie (*Castellania de Caynone*) dans une charte d'Enjorrand, doyen de l'église de Tours. Vers le xiv<sup>e</sup>, on lui donna le titre de prévôté, et plus tard celui de baronnie. Il se composait d'un palais situé dans la ville, de rentes et cens dus par un grand nombre d'habitants de Chinon, de quarante arpents de pré, situés dans la vallée de la Vienne, de divers droits seigneuriaux s'étendant sur les paroisses du voisinage, des châtelanies de Marçay et Ausonneau, et de la moitié de la Haute-Forêt, indivis avec le roi. Les fiefs suivants en relevaient :

*La Roche-Clermault*, châtelanie. — Elle devait à l'archevêque foi et hommage-lige et soixante-cinq sols, à muance de seigneur ou de vassal. Des aveux furent rendus : le 10 avril 1402, par Marguerite, dauphine d'Auvergne et comtesse de Clermont; — le 17 juin 1534, par Joachim Gillier; — le 29 juin 1545, par Bonaventure Gillier; — le 26 avril 1563, par Anne Le Bascle, veuve de Joachim Gillier; — le 19 octobre 1580, par René Gillier; — le 21 juin 1619, par Balthazar Le Breton; — le 4 juillet 1643, par Simon Le Breton. — Dans le dernier aveu on lit cette déclaration : « J'ai droit de chasse à toutes bêtes « fauves et autres par toute l'étendue de mon « fief; et m'est dû au carrefour de Daulconnay, « pour mes chiens, cinq seilles d'eau dans une « poêle, et un pain de brasse, à cause d'une mai- « son étant au dit lieu de Daulconnay. »

*Marçay*, châtelanie. — Au xvii<sup>e</sup> siècle, elle était annexée à la baronnie.

*Ausonneau*. — Au xii<sup>e</sup> siècle, cette terre appartenait à Hubert de Razilly. Plus tard, l'abbaye de Saint-Julien en devint propriétaire et la céda, en 1231, à Juhel de Mathefelon, archevêque de Tours.

*Le fief d'Isabeau-d'Ussé*. — Il relevait de l'archevêque à foi et hommage-lige, quinze sols de service au jour de l'an neuf, seize sols d'aides et douze livres de cire au jour de Pâques-fleuries. Il se composait, au xiv<sup>e</sup> siècle, de vingt arpents

de terre situés près de Chinon, et de quarante-huit maisons, dépendant des paroisses de Saint-Étienne et de Saint-Jacques. Avant de s'appeler *fief d'Isabeau-d'Ussé* (xiii<sup>e</sup> siècle), du nom d'Isabeau d'Ussé, fille de Nicolas d'Ussé, on le nommait *Lorré*. En 1314 et dans les siècles suivants, on le désigne indifféremment sous les noms de *fief Bonneau*, ou d'*Isabeau-d'Ussé*. Des aveux furent rendus : en 1314, par Drouin Bonneau, valet; — en septembre 1410, par Jean Paumart; — le 5 mars 1415, par Pierre Paumart; — le 15 mars 1445 et le 7 septembre 1458, par Philippot Paumart, seigneur de l'Olive; — le 9 mai 1549, par Jacques d'Auxerre; — le 8 mai 1591, par Yves de Maillé; — le 10 avril 1624, par Hercule de Maillé, — en 1662, par Françoise de Maillé; — le 25 juin 1677 et le 6 juillet 1680, par Guillaume Berziau.

*Monsigou*. — Ce fief devait douze livres de cire à l'archevêque, le jour de Pâques-fleuries.

*Jaulnay*, paroisse de Saint-Benoit. — Ce fief devait à l'archevêque foi et hommage-lige et trente sols de service, à muance de seigneur (aveu rendu le 7 avril 1559, par Philippe Paumart).

*Le Petit-Bessé*, situé au faubourg Saint-Étienne, à Chinon. — Il devait foi et hommage-lige.

*Le Puits de Fontenay*, paroisse de Marçay. — Il relevait de l'archevêque à foi et hommage-lige et cinquante sols à muance de seigneur (aveu rendu le 10 juin 1420, par Étienne Guillet).

Le revenu du domaine archiépiscopal de Chinon, au xiv<sup>e</sup> siècle, se trouve indiqué dans le document suivant, extrait du *Cartulaire de l'archevêché de Tours* :

*Medietas minagii pontis Caynonensis valet circa vii libras.*

*Molendina valent xl libras.*

*Excluse seu piscarie valent xl libras, deductis expensis.*

*Vii arpenta cum dimidio pratorum in duabus peciis valent....*

*Pedagium aque et per terram de Caynone, in estimatione lx librarum.*

*Venda de Marchaio et de Caynone....*

*Obolus de Ponte valet xl lib. per annum.*

*Nondine de Caynone que comunes sunt regi et archiepiscopo, valent pro parte archiepiscopi circa iiij libras.*

*Item census de Circumsione Domini et de festa S. Michaelis valet lxx solidos.*

*Item medietas pedagiorum extra villam Caynonem, videlicet de Thoars, de Bassa Riviera et de Porto Ablevis, circa xxxv solidos.*

*Caratagium xxx solidos.*

*Summa : cccxlvii libe x soldi.*

Au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, divers droits étaient perçus sur les foires et marchés de Chinon par le seigneur de Jaunay et par l'archevêque de Tours. Ils sont énumérés dans l'aveu suivant, rendu au roi, le 9 juin 1543, par Jean Bernard, seigneur de Bretignolles.

« De vous le Roy nostre sire avoue à tenir de vous a foy et hommage lige à cause de vostre chastel de Chinon, c'est à savoir un droit appelé les *Menues ventes* qui furent anciennement aux seigneurs de Jaunay, à prendre en la forme qui suit : Premièrement, sur chacun boucher vendant pourceau a jour de marché en la boucherie, près la fontaine des Bancs de Chinon, qui a présent est tenue et exercée près les Halles du dit lieu, pour chacun pourceau une obole, et le R. P. en Dieu, M. l'archevêque de Tours en prend une autre sy le dit boucher n'avoit noury le pourceau par 40 jours; aussy au lundy et mardy les bouchers vendans en la dite boucherie la doivent pareillement, s'ils n'ont maisons en la ville et faubourgs tenus a cens. *Item*, en la boucherie de la Barerie du Portial de Verdun j'ay pareil droit au jeudy au autre jour le représentant, sur les bouchers jurés chacun pourceau vendu une obole et M. l'archeveque un autre s'ils n'avoient noury le pourceau 40 jours et 40 nuits, et sur les autres bouchers pour chacun pourceau une obole. *Item*, le droit tant de coutume que etallage à la foire S<sup>t</sup> Denis tenue à la maladerie royalle de S<sup>t</sup> Jean, commun et par indivis entre l'archeveque et moy et qui depuis a été remis aux halles et sur les marchands y vendans. *Item*, chacun drapier un denier et au jour de foire deux deniers, communs comme dessus. *Item*, et par chacune beste à pied fourcher, sauf le mouton, un denier commun comme il est dit cy dessus et au jour de foire deux deniers. *Item*, pour chacun mouton, ouaille et brebis, obole, et jour de foire un denier, comme par moitié. *Item*, pour bête à pied rond, scavoir : pour chascun poulain soit male ou femelle qui oncques ne furent ferrés deux deniers, par moitié; pour ceux ferrés deux deniers par moitié, et pour chascun asne ou asnesse obole, par moitié et au jour de foire un denier, par moitié. *Item*, pour chacune charge de menu verre, obole, et au jour de foire le double par moitié. *Item*, chacun millier d'harengs 4 deniers, et 10 deniers au sieur archevêque. *Item*, le jour de la foire de S<sup>t</sup> Simon et S<sup>t</sup> Jude qui dure trois jours, le droit des menues ventes m'y est deu et appartient en la manière accoutumée, et le premier jour est commun entre mondit seigneur l'archevesque et moy, et les deux autres m'appartiennent.

« *Item*, à la foire de la my caresme qui se tenoit en la prarie et a present tient aux halles tout le droit m'y appartient. *Item*, et plusieurs autres droits, usages, profits à cause de menues ventes et foires et marchés j'ay droit de prendre tant communs qu'autrement avec M. l'archevêque.

« *Item*, le droit de chartillage de chasty, communs comme dessus, qui est de prendre par chacun an une fois au dimanche d'avant ou d'après la S<sup>t</sup> Mexme le dit cartilage sur chacun boucher vendant chair à la boucherie jurée de Chinon ou auprès de S<sup>t</sup> Étienne, au dimanche,

lundy, mardy et mercredi ou autres jours le représentant. *Item*, ay pareil droit sur ceux qui vendent à la porte du portail de Verdun au jour de jedy ou autre le représentant. *Item*, aussy en la boucherie jurée de Chinon sur ceux qui eschinent beufs tant au dimanche qu'autre jour de la semaine doivent à M. l'archevesque et moy par moitié une maille.

« *Item*, le droit de menues ventes de foire qui se tient à la Parerie au lundy après *Judica me* qui est d'avoir une paire de souliers sur chacun cordonnier étallant en la dite foire, après qu'il aura choisy deux paires de souliers et s'il n'y vient à autre jour entre la dite foire et la S<sup>t</sup> Jean Baptiste il payera une paire de souliers, lequel droit est commun comme dessus. *Item*, en tels lieux et places devant le portail de Verdun, tous les estaux aux cordonniers, taverniers, merciers au marché aux pourceaux et environ le pont du dit portail et toutes places et fenestres accoutumées a marchandises tant dedans la ville que dehors et par la rue de la Juiverie tendant du portail de Verdun à la halle, et de la dite halle à la chapelle du Pont, et de la dite chapelle à la maison Maceron la Ribote en retournant à la dite halle ou se tient la foire de S<sup>t</sup> Simon, tout le droit de la menue venté tel que dessus sur tous marchands qui s'y estallent et vendent, commun entre M. l'archevesque et moy.

« *Item*, es rues des faubourgs et en la ville ou les fenestres sont tenues ouvertes et au faubourg S<sup>t</sup> Jacques et Vieil Marché avons commun par indivis le droit de maille par chacun jour sur chacun marchand vendant par chacun jour pour six livres de marchandise, si le marchand n'a six chevrons de maison ou au dessus à cens ou a rente en la dite ville et faubourg.

« Lesquelles chouses j'avoue a tenir de vous le roy nostre sire a la charge de devoir de la foy et hommage. Signé. J. Bernard de Bertignolles. Achard, procureur du roy et Durassigne. »

Un *Inventaire des titres de la baronnie de Chinon* indique, dans les termes suivants, certains droits que l'archevêque de Tours percevait sur les boucheries de cette ville :

« Il est dû à la baronnie par chacun maistre boucher, la première année qu'il est reçu, une longe de beuf du meilleur, après le Beufvillé ou Couronné, un fillet de pourceau raisonnable.

« Plus est dû de chacun au le samedy gras à Monseigneur ou a ses fermiers la saignée du beufvillé et deux alloyaux de chacun six livres au dit jour, non compris un pareil alloyau de douze livres à M. le sénéchal, un de huit livres au procureur fiscal et un de six livres au greffier.

« Plus est dû un denier de cens par chacun maistre boucher chacune feste annuelle.

« Plus est dû une oreille et un pied de tous les cochons ou pourceaux qui se tuent et vendent à la grande et petite boucherie pendant l'année.

« Pour tous lesquels droits le fermier doit, le

samedy gras, à chacune femme de maistre boucher deux eguilles enfilées, et une pomme pointe, et la vigille de la Pentecoste un may à chacun maistre boucher. »

La pomme dont il s'agit ici portait, en peinture, les armes du roi et de l'archevêque. Elle était placée, en présence du bailli et du procureur fiscal, à l'une des cornes du bœuf-couronné, qui était promené, le jeudi gras, dans les rues de la ville.

On voit, par une charte de 1247, que ceux des habitants de Chinon qui étaient sujets de l'archevêque, devaient lui payer un impôt qui pouvait être porté jusqu'à cinquante livres, à l'occasion de sa consécration et de la réception du pallium, et lorsqu'il donnait à dîner au roi.

Le Palais de la baronnie de Chinon, situé dans l'intérieur de la ville, fut vendu nationalement le 22 août 1791, au prix de 9,000 livres.

On comptait autrefois dans la ville de Chinon cinq paroisses, placées sous les vocables de saint Mexme, saint Étienne, saint Jacques, saint Martin et de saint Maurice. Jusqu'en 1696 les curés furent nommés par les chanoines de Saint-Mexme. A partir de cette date, l'archevêque de Tours conféra le titre curial. Toutefois, la collégiale conserva le droit de visite archidiaconale sur chacune des paroisses.

COLLÉGIALE ET PAROISSE DE SAINT-MEXME. — *S. Maximus Cainonensis*, 939 (*Gallia christiana*, XIV). — *Abbatia S. Maximi quæ est in suburbio Cainonis castri*, 974 (charte de Saint-Florent de Saumur). — *Clastrum S. Maximi apud Cainonem*, 1097 (*Cartulaire de Noyers*). — Un monastère, qui par la suite devint une collégiale, fut fondé à Chinon, au milieu du v<sup>e</sup> siècle, par saint Mexme, disciple de saint Martin, et qui, dit-on, était originaire d'Aquitaine. Le fondateur eut sa sépulture dans l'église abbatiale qui, placée à son origine sous le vocable de l'Assomption de la Sainte Vierge (*Basilica beatæ Mariæ in cœlum Assumptæ*), fut dédiée par la suite à saint Mexme.

Un certain nombre de miracles s'opérèrent sur le tombeau du saint, objet de la vénération générale dans le pays, et que des pèlerins, venant des points les plus éloignés, venaient visiter avec l'espoir d'obtenir des guérisons. Plusieurs de ces miracles ont été signalés par Grégoire de Tours. D'autres sont racontés dans des *Vies de saint Mexme*, datant du xi<sup>e</sup> siècle, et qu'André Salmon a publiées dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* (t. XIII). L'une est due à un chanoine de la Collégiale. Il en existe à la Bibliothèque nationale une copie qui a été faite vers 1760, par Dom Housseau, d'après un manuscrit conservé à Chinon. La seconde vie de saint Mexme se trouve dans un ouvrage devenu fort rare, imprimé à Chinon en 1658 et intitulé : *Officium proprium Sanctorum et Sanctarum insignis ecclesiæ collegiatæ B. Maximi Caino-*

*nensis ad sanctissimam sedem apostolicam sine medio pertinentis, ad normam breviarii Romani compositum auctoritate et indicto capituli et ab eodem approbatum; Chinonii, ex typographia Petri d'Ayrem, typographi regis, MDCLVIII.*

Nous devons faire remarquer, qu'au point de vue historique, on ne doit accorder qu'une très-médiocre estime aux récits qui se trouvent dans l'opuscule copié par Dom Housseau. On y rencontre, en effet, des erreurs manifestes et des confusions de personnages, qu'avec un peu de bon vouloir et en puisant à de meilleures sources, l'auteur aurait pu facilement éviter. Il est bien évident, qu'à part les emprunts qu'il a faits à Grégoire de Tours, il a composé la plus grande partie de son travail avec des traditions orales, vagues, incertaines et qu'il a eu le tort d'accepter sans contrôle.

Au ix<sup>e</sup> siècle, les Normands s'emparèrent de l'abbaye et la pillèrent; mais on avait eu le temps, avant leur arrivée, d'enlever le corps de saint Mexme. On le transporta à Bar-le-Duc, sous la conduite d'un seigneur du pays, nommé Hezel, et quelques années après on le rapporta à Chinon.

Nous voyons, par une charte d'Archambaud de Sully, archevêque de Tours, que, du temps de ce prélat, c'est-à-dire entre 980 et 1006, les religieux avaient été remplacés par des chanoines. C'est donc à cette époque et non pas en 1142, comme quelques écrivains l'ont prétendu, qu'il faut placer la sécularisation du monastère et sa transformation en collégiale.

Primitivement, le chapitre était composé de treize chanoines, parmi lesquels il y avait trois dignitaires : le *chevecier*, l'Aumônier et le Chantre. Vers le xv<sup>e</sup> siècle, un des canonicats fut supprimé. A partir de 1696, l'archevêque de Tours nomma le chef de ce Chapitre qui, précédemment, était élu par ses collègues. Le jour de son installation, le chevecier prêtait, devant l'autel, le serment suivant :

*Ego N.... Capicerius Caynonensis, juro et propria manu mea firmo quod res et jura capituli hujus ecclesie Caynonensis non usurpabo nec capicatu adjungam quod aliquem non introducam in chorum nec introduci permittam nisi fuerit in legitimo matrimonio natus, nec aliquem servilis conditionis vel religionis astrictum, nec aliquem extra Caynonem natum, nisi de capituli Caynonensis communi consensu. Item juro quod ego solvam capitulo hujus ecclesie Caynonensis sexaginta solidos Turonenses pro tuitione et libertatibus hujus ecclesie et pro confratria sancti Maximi unum scutum boni auri ponderis franci, antequam percipiam aliquos fructus beneficii. Ita me Deus adjuvet et hec sancta verba.*

Voici le texte du serment qui était prêté par

chacun des chanoines avant leur entrée en fonctions :

*Ego, N.... juro et propria manu mea firmo quod ego amodo justas et approbatas consuetudines, statutaque et ordinationes hujus ecclesie et capituli pro posse defendam; quod communem prebendam seu ejus fructum nisi prius deservierim non percipiam, nec alium canonicum fructum prebende suæ nisi prius desservierit percipere patiar nisi capitulum communiter consenserit; et quod residentiam meam perficiam infra festum Nativitatis S. Johannis Baptiste precedens perceptionem fructuum nisi capitulum communiter remiserit; et quod aliquid de tempore anni precedenti festum predictum non computabo in residentia sequentis anni; et quod non petam gratiam de prima residentia faciendam ut prius et incipiendam in altera vigiliarum scilicet Nativitatis Domini vel Beati Johannis Baptiste, nec patiar quod alii fiat per capitulum. Item et quod ego adeptus canonicam in ecclesia ista pro anno novo reddam capitulo quadraginta quinque libras Turonenses infra duos annos continue computandos, a prima die qua ego incepero levare et recipere annum meum novum quiquidem annus novus debet semper incipi in capitulo generali octavarum festi Beati Martini hyemalis, videlicet ultima die dicti capituli; et quod nihil percipiam de dicta prebenda mea dictis duobus annis elapsis nisi prius reddidero et solvero capitulo predictas quadraginta quinque libras. Item et quod adeptus canonicam seu prebendam statim beneficium si quod obtineo in ecclesia ista capitulo resignabo, nec ea tunc aliquid de eodem retinebo nisi de communi capituli processerit voluntate; et quod juri parebo coram capitulo cuilibet de me conquerenti; et quod non impetrabo per me vel per alium nec utar aliquibus litteris seu indulgentiis ab alio impetratis seu impetrandis in ecclesia ista quando reddam quadraginta quinque libras pro anno meo novo prout superius est expressum. Item et quod pensiones aliquas in ac ecclesia alicui canonico aut alteri dari non patiar, nisi ad hoc dominus papa nos compellat. Item et quod secreta capituli non revelabo, et quod consensum expressum super collatione prebende extra capitulum alicui non dabo; quod sum in legitimo matrimonio natus; quod non sum servilis conditionis nec astrictus voto seu alicui religioni. Item juro quod ego sive cessero sive decessero in vita vel in morte mea solvam capitulo hujus ecclesie pro capa mea quindecim libras Turonenses vel capam in valore quindecim librarum; et quod decem francos boni auri de cugno domini nostri regis solvam pro pane antequam de illo aliquid recipiam. Item juro quod ego solvam sex libras Turonenses pro tuitione et libertatibus hujus eccle-*

*siz et pro confratria Sancti Maximi unum scutum boni auri, ponderis franci, antequam percipiam aliquos fructus beneficii mei. Ita me Deus adjuvet et hec sancta verba.*

Le jour de son installation, chacun des chanoines devait acheter une chape neuve pour l'offrir à la collégiale, et s'il venait à manquer à cet usage il était condamné à quinze livres d'amende.

A la fête de saint Mexme, les dignitaires et les simples chanoines étaient tenus de faire brûler sur le grand autel un cierge de cire, du poids de trois livres. En cas de refus ou de négligence dans l'observation de ce devoir, imposé par les statuts de l'établissement, ils payaient une amende de six livres de cire.

Un ancien *Mémoire* rapporte en ces termes des cérémonies qui se pratiquaient dans l'église collégiale le vendredi saint et le jour de Pâques :

« Le vendredy saint, après le service, on porte  
« le saint ciboire dans la chapelle souterraine qui  
« est sous le grand autel et sous une partie du  
« chœur. On le place sur l'autel et on le couvre  
« du drap mortuaire. Il y a grand concours de  
« peuple à cette chapelle pendant les deux jours  
« du vendredy et du samedy. Le dimanche ma-  
« tin, avant matines, un diacre et un sous-  
« diacre, en aube, descendent dans la chapelle,  
« ouvrent le tabernacle, regardent le saint ci-  
« boire et s'en retournent sans y avoir touché. Ils  
« vont au chœur en chantant l'invitatoire *Sur-*  
« *rexit dominus vere, alleluia.* Le clergé des-  
« cend avec eux dans la crypte et rapporte le  
« ciboire, tandis que l'on chante le *Te Deum.* Il  
« se rend processionnellement à l'autel, où l'on  
« donne la bénédiction. »

Il était dû aux chanoines, par le propriétaire du fief de Bléon, situé dans la ville de Chinon, une rente d'un genre assez bizarre. Lorsque, le jour de l'Ascension, ils passaient processionnellement devant le château, le seigneur de Bléon était tenu de leur présenter un bélier du prix de quinze sous, et portant, attachés aux cornes, de l'ail, du poivre et du persil. De plus, le même jour, après les vêpres, il leur offrait, dans l'enclos de la collégiale, une sorte de goûter composé de gaufres, de vin blanc et de vin rouge. Ce vin était servi dans des vases d'argent. L'acte qui constatait le droit de la collégiale précisait le nombre de gaufres que le seigneur de Bléon devait fournir dans cette circonstance. On en donnait vingt-quatre à chacun des chanoines; seize au chapelain et douze à chacun des clercs.

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, Hugues de Beauçay, seigneur de Bléon, transigea avec les chanoines au sujet de la distribution des gaufres. Il fut convenu que, dorénavant, le chevecier aurait vingt-quatre gaufres; chacun des chanoines, dix-huit; le chapelain, douze; chacun des clercs, huit; les enfants de chœur, quatre. Hugues de Beauçay consigna ces nouvelles et graves dispositions dans une charte dont nous avons le texte et dans

laquelle il prend soin d'avertir le lecteur que cette importante transaction a été consentie de part et d'autre à la suite de longues discussions et d'après les conseils d'hommes sages. Voici la charte; elle est datée du samedi, fête de saint Nicolas, l'an 1298.

*Universis presentibus litteras inspecturis et audituris Hugo de Baucayo, miles, salutem in Domino. Noveritis quod cum inter nos ex una parte et venerabiles viros capicerium et capitulum Sancti Maximi Caynonensis Turonensis dyocesis ex alia, super quibusdam articulis contentio verteretur, videlicet quod dicti capicerius et Capitulum proponebant et dicebant contra nos quod ipsi et antecessores sui a tali tempore cujus memoria non exstabat fuerant in possessione pacifica percipiendi et habendi annuatim a nobis et antecessoribus nostris super feodum nostrum de Bleon situm apud Caynonem vel circa id locorum, in festo Ascensionis Dominicæ, dum redeunt processionallyter seu in processione per ante castrum Caynonense, unum arietem precii seu estimationis quinque solidorum, cum alleis, pipetre et petrosillo ad cornua ipsius arietis dependentibus; ita tamen quod si dictus aries tante estimationis non esset, aut si capicerius et capitulum dictum arietem nollent pro tanto recipere vel habere nos eisdem sive petentibus quinque solidos solvere teneremur nec non et quoddam beuragium dicta die post horam vesperarum inter septa claustrum ecclesie supra dicte in forma et modo inferius declarandis, videlicet de gauffris bene et competenter et de omnibus necessariis ad hoc compositis, ita quod capicerius percipiebat et habebat triginta gauffras et quilibet canonicus ibidem dicta die presens vel in dicta villa existens infirmus vel minucione detentus viginti quatuor, et quilibet capellanus sex decim, clerici vero quilibet duodecim modo predicto et de duobus partibus vini albi et rubei boni et sufficientis in vasis argenteis in quantum sufficiebat eisdem et que dicebant dicti capicerius et capitulum ad se pertinere et se consuevisse percipere et antecessores suos a nobis et antecessoribus nostris a tali tempore cujus memoria non exstabat, nobis premissa confitentibus esse vera, hoc excepto quod dicebamus et proponebamus nos non teneri in tanta quantitate gauffrarum; tandem post multas alternationes super hiis habitas inter nos et ipsos ad hunc modum pacis et concordie de prudentum vivorum consilio confitemur devenisse cum capicerio et capitulo supra dictis: super premissis gauffris videlicet quod capicerius si presens fuerit in dicto beuvragio vel in villa infirmus an minucione detentus habebit viginti quatuor gauffras, quilibet canonicus decem et octo, capellanus quilibet duodecim, quilibet vero clericus octo et quilibet puerorum quatuor gauffras modo superius*

*declarato in beuragio supradicto, que omnia et singula superius declarata promittimus et concedimus facere et adimplere annis singulis die et horis predictis dictis capicerio, capitulo et collegio in futurum et de promissis tenendis et inviolabiliter observandis obligamus nos hæredes et successores nostros et specialiter feodum ante dictum eisdem capicerio et capitulo et omnia bona nostra presentia et futura bona fide. Datum die sabbati in festo sancti Nicolai hiemalis, anno Domini M CC° nonagesimo octavo. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum.*

La collégiale relevait directement du Saint-Siège. En 1366, Simon de Renou, archevêque de Tours, entreprit de la soumettre à la juridiction et cette tentative fut renouvelée par ses successeurs, Seguin d'Anton, en 1375, et Jean Bernard en 1464; mais les papes, notamment Grégoire XI, Clément VII, Benoît XIII et Paul II, lui confirmèrent son droit d'exemption et firent défense aux archevêques de Tours de troubler désormais les chanoines dans l'exercice de ce privilège. Cependant, en 1696, l'archevêque Mathieu Isoré d'Hervaut fit encore des démarches au même sujet, et, plus heureux que ses devanciers, il mena son entreprise à bonne fin. Après de très-longes pourparlers et moyennant certaines concessions qu'il proposa au Chapitre, il le détermina à accepter la juridiction archiépiscopale. La transaction qui fut rédigée à cet effet reçut l'approbation de la Cour de Rome en 1701.

De l'ancienne église collégiale il ne reste aujourd'hui que la nef et le narthex. Le clocher s'est écroulé en 1821. La façade, très-richement décorée lors de sa construction, a été affreusement mutilée en 1793. Les deux tours, placées de chaque côté du portail, datent du XI<sup>e</sup> siècle. Au rez-de-chaussée de la tour de droite étaient autrefois une chapelle et des fonts baptismaux. On remarque au côté oriental de cette chapelle des peintures murales représentant le Jugement dernier et la Passion de Jésus-Christ. Elles ont été savamment décrites et appréciées par M. le comte de Galambert, dans le tome V des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* (p. 155-202). Ces peintures, œuvre de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, offrent un très-grand intérêt. Elles ont été restaurées de nos jours par les soins de la Société française d'archéologie.

Les chapelles ou chapelliques suivantes étaient desservies dans l'église collégiale :

**CHAPELLE DE SAINT-ANTOINE ET SAINT-SOUVIN.** — Jacques Cailleau en était chapelain en 1574; — Pierre Ribien en 1710; — Jean-Pascal Lohay de la Feuillée, en 1731; — Bernard Belaingaud, en 1741; — N. Picard, en 1750.

**CHAPELLE DE BAGNOLET.** — Au XVII<sup>e</sup> siècle, son revenu était de 120 livres. En 1696, N. Audinet

en était chapelain. On ignore le nom du fondateur et la date de fondation.

**CHAPELLE SAINT-BLAISE.** — Desservie, dans le principe, dans l'église collégiale, elle fut attachée à l'Hôtel-Dieu de Chinon, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pierre Berton en était chapelain en 1714; — Urbain Justeau, en 1750; — François Biermant, en 1757; — Jean-Baptiste-René Lemesle, en 1762; — Charles-Jacques-Louis Vautier, en 1771.

**CHAPELLE DE LA CONCEPTION.** — Elle relevait censivement du fief de la Tourette, suivant une déclaration féodale faite, le 16 juin 1750, par le titulaire, Jean-François Denis, curé de Lerné.

**CHAPELLE DE SAINT-GATIEN.** — En 1605, Simon Quinceol en était titulaire; — Hyacinthe Chartier, curé de Huismes, en 1732.

**CHAPELLE DE SAINT-MICHEL.** — On la trouve citée dans des actes de 1624 et de 1679. Les seigneurs du fief Bonneau en étaient les fondateurs. En 1679, ce bénéfice appartenait à Paul Bosnin; — en 1689, à Guillaume Daguindeau; — en 1759, à Joseph-Eustache Durocher.

**CHAPELLE DE SAINT-LOUIS.** — Elle existait au château du Bois-de-Veude dès le XV<sup>e</sup> siècle. Par son testament, du 4 mars 1507, Jeanne de Luains, dame du Bois-de-Veude, la dota d'une rente de vingt livres tournois et la fit ériger en bénéfice. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le service cessa d'être célébré au Bois-de-Veude et la chapellenie fut attachée à la collégiale de Saint-Mexme. Le dernier chapelain fut Pierre-Paul Roy du Sentier (1784-89). La collation de ce bénéfice appartenait au seigneur du Bois-de-Veude.

**CHAPELLE DE SAINT-NICOLAS.** — Elle est citée dans un acte de 1783. Guillaume Mangot en était alors titulaire.

**CHAPELLE DE SAINT-JEAN-DU-DÉSERT.** — Elle est qualifiée de chapelle royale dans un titre de 1613. A cette époque, son revenu était employé à l'entretien des enfants de chœur de la collégiale. François Plantin en était desservant en 1633. Jacques Suard fut pourvu du même bénéfice vers 1730.

**CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-RANTON.** — Au XVII<sup>e</sup> siècle, son revenu était de 534 livres. René Trioche en était chapelain en 1693; — Thomas Barbier, en 1727; — Louis Beloquin, en 1735-55; — Jean-Alexandre Lenée, en 1755-89. Cette chapelle fut fondée vers 1600, par Alix de Ranton.

**CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE.** — Elle est mentionnée dans un titre de 1771.

**CHAPELLE DE SAINT-SÉBASTIEN.** — Son existence est constatée par des titres de 1624 et 1710. Les seigneurs du fief d'Isabeau-d'Ussé en étaient les patrons-fondateurs. En 1680, ce bénéfice appartenait à Claude la Barre; — en 1710, à Nicolas Coudreau de Lisle; — en 1743, à Claude-César de Carvoisin, chevalier de l'ordre du Mont-Carmel; — en 1770, à Gatien-Claude Texier.

**CHAPELLE DU SAINT-SÉPULCRE.** — Charles Péan en était chapelain en 1624; — Louis Julienne, en

1680; — Pascal Benoit, en 1751; — Claude Renou, en 1754. Elle devait une rente de quatre deniers au seigneur du fief d'Isabeau-d'Ussé.

CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE. — Hercule Berziau en était titulaire en 1681; — Louis Lebourguignon de la Rebuffière, en 1733; — Jean-Joseph Lebourguignon de la Rebuffière, en 1743; — Jean-Joseph-Marie Roy, en 1765.

CHAPELLE DE SAINTE-CROIX. — En 1561, ce bénéfice appartenait à Jacques Bouchard; — en 1669, à Jacques Gautier; — en 1701, à Thomas Daverton; — en 1727, à Michel Corbet; — en 1735, à Pierre Breton; — en 1744, à François Bridonneau; — en 1761, à Jean-Alexandre Lenée; — en 1772, à Charles-Henri Bruslot de la Feuille.

CHAPELLE DE SAINTE-MARIE. — Elle fut fondée vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle par Aalis, veuve de N. Tade, chev., et qui se remaria à Jean Dene-mais. Ce dernier fut inhumé dans l'église de Saint-Mexme. En 1262, Guillaume Tade, fils d'Aalis, vendit à la collégiale une rente de douze setiers de seigle et de douze deniers, monnaie du Mans, à percevoir sur le domaine du Bois-Garin, paroisse de Bournan.

CHAPELLE DE SAINTE-RADÉGONDE. — Nous la trouvons mentionnée dans un acte de 1763. Elle est distincte d'une autre chapelle placée sous le même vocable et dont nous parlerons plus loin. Son revenu était de 175 livres en 1790.

CHAPELLE DE SAINT-PIERRE-L'APÔTRE. — Louis Bloquin, maître de musique, était titulaire de ce bénéfice en 1736.

CHAPELLE DE SAINT-TRIBAULT. — En 1712, Louis Bloquin, ci-dessus nommé, en était le chapelain.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DU-BAS-BRAY. — Pendant longtemps le service eut lieu dans la chapelle du Bas-Bray, paroisse de Ligré. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il fut célébré dans l'église de Saint-Mexme. François de Gourcy possédait ce bénéfice en 1751.

CHAPELLE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE. — Geoffroy de Beauvoir et Florie, sa femme, la firent bâtir vers 1200. Ils la divisèrent en deux parties, formant deux chapelles distinctes et ayant chacune leur desservant : l'une était de plain-pied avec l'église collégiale, l'autre, creusée dans le sol et séparée de la première par une voûte, était destinée à la sépulture des fondateurs. Ces derniers, dans l'acte de fondation, avaient retenu pour eux et leurs descendants le droit de nommer les chapelains. Mais en 1266, Nicolas d'Ussé, leur héritier, céda ce droit au Chapitre de Saint-Mexme. Voici le texte du testament par lequel Geoffroy de Beauvoir et sa femme fondèrent les deux chapelles :

*Hoc est testamentum Goffredi de Belverio et uxoris ejus Florie. Sciant omnes tam futuri quam presentes quod ego Goffridus de Belverio et uxor mea Floria de bonis a Deo nobis datis dispositionem facientes testamentum nostrum hoc modo declaravimus. Nos itaque pro amore*

*Dei et pro remedio animarum nostrarum et parentum nostrorum constituimus quamdam capellam in ecclesia Beati Maximi et in eadem capella quæ duplex erit, una videlicet superior, altera vero inferior in qua jacebunt ossa mortuorum, duos capellanos constituimus divina et perpetuum celebraturos; ad cujus capelle opus construendum tradidimus Aimerico Gilleberti XXX libras pro talliando et assidendo, cetera vero ad opus capelle necessariæ nos ministrabimus. Si vero Floria supervixerit totum opus ad finem perducet. Ad victum quoque capellanorum talem redditum constituimus : Capellano superioris capellæ dedimus et concessimus culturam terre que est ante grangiam Guillelmi de Curthai, V operas terre quæ fuit Martini Carnificis, III operas terre juxta eandem terram, medietatem terre comparate de Hutone de Narthai; medietatem vinearum nostrarum de valle Pictavensi; medietatem quartorum Baaslelli in Burguestau; medietatem censuum eorumdem qui sunt de dominio eorumdem quartorum. Post mortem vero nostram, idem capellanus habebit medietatem pratorum que Paganus Baser dedit mihi in Filiolagio, et medietatem pratorum que nobis vendidit Hamelinus Baser.*

*Capellano autem inferioris capella concedimus et concessimus terram que fuit Hamelini, terram que appellatur Juger. S. Mariæ in quadrivio Riperie sitam; III operas terre juxta terram domini Haie; medietatem terre comparate de Hutone de Narthai; medietatem vinearum nostrarum de Valle Pictavensi; medietatem quartorum Baastelli in Burguestau; medietatem censuum eorumdem qui sunt de dominio eorumdem quartorum. Post mortem vero nostram idem capellanus habebit medietatem pratorum que Paganus Baser dedit mihi in Filiolagio, et medietatem pratorum que nobis vendidit Hamelinus Baser.*

*Ad luminare statutum in ecclesia B. Maximi, in festo ipsius, V solidos et VI denarios de domo Radulfi Bursart; ad luminare statutum in ecclesia B. Jacobi in festo ipsius VI solidos de domo Guillelmi Aleaumi. Donatio si quidem prescriptarum capellianiarum erit nostra quamdiu vixerimus; post mortem vero nostram donatio eorumdem erit primogeniti heredis masculi proximi de genere supradicti Goffredi de Belverio. Ut autem canonici B. Maximi capellanas et donum earumdem sic stare permitterent et elemosine nostre et beneficii nostri custodes essent ac defensores et ut anniversarium nostrum cum IX lectionibus annuatim celebrarent, dedimus eis et concessimus census Bernardi Galvi de quibus canonici reddent VI denarios servitii hereditibus Bernardi Galvi in tertio anno. Presbiteris vero et clericis ejusdem Ecclesie qui interfuerunt anniversario nostro, exceptis canonicis, dedimus*

VIII solidos assignatos super terram Johannis Maleti ad Burgulium, de quibus clerici reddent annuatim XII denarios census S. Loan-  
tio; S. Mariæ de Turpenaio XV solidos reddi-  
tus in foro Caynonensi, de quibus assignantur  
V solidi super stallos qui fuerunt Mauricii de  
Ramefort, X super stallos patrimonii pro an-  
niversario nostro ibidem annuatim celebra-  
ndo; Bonis hominibus de Pomo Acri, medietate  
furni participis cum Reginaldo de Uccio  
et census capitales VIII denarius quos reddet  
eis quicumque tenebit aliam medietatem furni,  
VI denarios de domo Gervasi de Ponte, duos  
denarios de domo Bonine, unum denarium de  
domo Neron, XII denarios de domo Radulfi  
Bursart, pro anniversario nostro.

Ego autem Floria ex parte mea dedi eisdem  
hominibus bonis de Pomerio Acri terram que  
fuit Michael Camus, et terram Aubertoni, et  
terram de Vallibus sitam ad montem de Bar-  
rat; S. Mariæ de Belmont Turonis V solidos  
annuatim super vineas de S. Ciriaco pro an-  
niversario meo; canonicis S. Cosmæ V solidos  
super terram de Valeriis de qua redduntur II  
sectaria frumentagii pro anniversario meo.

Ego iterum Gaufridus et uxor mea Floria  
dedimus pauperibus de Domo Dei VIII solidos  
annuatim accipiendos de domo Parel; IV so-  
lidos de domo Guillelmi Aleaumi. Capellano  
et pauperibus communes dedimus rupes, tab-  
lias, census domorum sicuti continetur à Rupe  
Ogisii usque ad portum de Pissot preter vou-  
tam, quam qui tenebit non habebit introitum  
nec exitum infra possessionem capellani et  
pauperum Goffredo Peignis et . . . . . com-  
muniter misteria nostra que sunt Turonis  
juxta turrim Decani, majori de Parilliaco  
reddidimus chantrias Comitum que sunt inter  
prata sancti monialis et prata nostra. Reli-  
qua vero omnia empta et requisita ubicumque  
sint tam mobilia quam immobilia, ego prefatus  
Goffridus dedi et concessi uxori mee Flo-  
rie ad voluntatem suam faciendam et ipsa si-  
militer dedit mihi et concessit. Quicumque au-  
tem tenebitur terram de Ligreio et terram de  
Rupibus Sancti Pauli reddet debitum nostrum  
quod tale est : Philippo Aimer debemus XLIII  
libras, Petro Peignis XXVIII libras, Nicolao  
Aimer X solidos, Matheo Anguille XIV libras,  
Goffredo de Parilliaco C solidos, apud Turo-  
nes M solidos pro tallia regis, de quibus sunt  
plegii burgenses de Chinon. Hujus itaque ele-  
mosine testes et elemosinarii sunt isti quorum  
nomina subscripta habentur : Lucas, abbas  
Turpiniaci, Philippus Aimericus tunc tempo-  
ris magister domus de Pomerio Acri, fratres  
ejusdem loci; Paganus de Parilliaco, Goffre-  
dus de Parilliaco, Guillelmus de Rosers, Petrus  
Maximi, Symon Maleti, Archembaudus de  
Lenges, Guillotus canonicus, Gaufridus de  
Toars, Garnerius terram tenens, Johannes

Pouzin, Goffridus de Rameforti, Guillelmus d<sup>e</sup>  
la Rajace, Goffridus Nobilis, tunc prepositus  
de Chinon, Johannes Potarii, Johannes Goion,  
Goffridus Bachelot, Philippus Gastinelli, Yvo-  
netus clericus, Guillelmus scriptor, Auffredus  
Gocelini.

Vers 1733, en déplaçant un autel dans l'église  
de Saint-Mexme, on mit à découvert un tombeau  
de pierre dans lequel se trouvait un coffre de bois,  
d'une longueur d'un pied et demi environ et  
renfermant une petite boîte liée avec des jones  
et sur laquelle on lisait ces mots : *Hic sunt reli-  
quix apostolorum*. Cette boîte contenait quelques  
ossements et quelques morceaux d'une étoffe de  
soie pareille à celle de la chape dite de Saint-  
Mexme, qui était conservée dans le trésor de la  
collégiale.

Cette chape appartient aujourd'hui à l'église de  
Saint-Étienne de Chinon. Elle a été, il y a une  
vingtaine d'années, l'objet de vives et intéres-  
santes discussions dans le monde des savants. Le  
26 janvier 1848, M. Gallais, membre de la So-  
ciété archéologique de Touraine, la présenta à  
cette Société. Tout d'abord, M. Victor Luzarche  
prétendit que la date de fabrication ne devait pas  
remonter au delà du xvi<sup>e</sup> siècle; mais il dut hien-  
tôt reconnaître son erreur. Il fut constaté, en  
effet, par une commission prise dans le sein de  
la Société asiatique et composée de MM. Quatre-  
mère, Garcin de Tassy, de Sauley, Caussin de  
Perceval, de Longpérier et Reinaud, que l'étoffe,  
d'origine arabe, avait été fabriquée au xi<sup>e</sup> ou au  
xii<sup>e</sup> siècle. Sous un galon de passementerie placé  
près du capuchon, M. Gallais avait découvert une  
inscription en caractères arabes et qui fut ainsi  
traduite par M. Reinaud : *A Dieu... qu'il fasse  
goûter ses bienfaits au propriétaire*.

Sur la chape se trouvent des dessins représen-  
tant, sur fond bleu, des léopards jaunes et  
rouges, affrontés et enchaînés par la gueule, des  
petits animaux et divers feuillages, le tout,  
ainsi que l'inscription dont nous venons de par-  
ler, faisant corps avec la chaîne elle-même de  
l'étoffe et ayant été fabriquée en même temps que  
celle-ci.

La tradition d'après laquelle cet ornement reli-  
gieux aurait servi à saint Mexme, est en con-  
tradiction manifeste avec la date de fabrication. Il  
est probable qu'il aura été apporté de l'Orient à  
l'époque des croisades.

Les droits de justice sur le territoire dépendant  
de la collégiale de Saint-Mexme; étaient partagés  
entre les chanoines de cette église et l'archevêque  
de Tours. A la suite de quelques discussions au  
sujet de l'exercice de ces droits, il y eut, en 1218,  
entre l'archevêque Jean de Faye et le chevecier,  
Guillot, un accord dont les dispositions furent  
consignées dans la charte suivante :

*Universis Christi fidelibus presentes litteras  
inspecturis, Guillotus, capicerius totum que*



*Capitulum Caynonense, eternam in domino salutem. Noverint universi quod cum inter venerabilem patrem nostrum Johannem Turo-nensem archiepiscopum ex una parte, et nos ex altera, super vigeria hominum nostrorum questio verteretur, tandem mediantibus bonis viris sopita est in hunc modum, videlicet, quod justitia raptus et multri et ancisii erit domini archiepiscopi; et preter hoc, si duo homines ad invicem litigaverint, alter alterum interfecerit, et letigio quamdiu interfectorem voluerit et per jus ostendere potuerit vel alio modo, se deffendendo ipsum interfecisse, erit curia nostra et ad nos cause cognitio pertinebit, si vero recognoverit se interfecisse, erit sine justa causa, vel per jus acciderit tanquam reus, erit justitia ipsius hominis domini archiepiscopi et res mobiles ipsius hominis. Omnis vero vigeria alia hominum nostrorum nobis quiete et pacifice remanebit, ita quod si duellum fuerit judicatum in curia nostra, nos poterimus duellum detinere, coram nobis tractando de pace per assignationem trium terminorum; et si pacificatum fuerit inter partes, presentum erit nostrum; si vero non fuerit pacificatum in partes tunc nos vel mandatum nostrum accedemus ac prepositum vel mandatum domini archiepiscopi, et proponemus verba secundum que judicatum est duellum. Et si juste judicatum fuerit, prepositus dicti archiepiscopi custodiat duellum. Et si armaverint et venerint ad reliquas, medietas quindecim solidorum erit domini archiepiscopi et medietas nostra. Si vero duellum factum fuerit, dominus archiepiscopus habebit sexaginta solidos super illum qui ceciderit et nos septem solidos et dimidium. Omnia vero presentia que debuntur antequam partes se armaverint sunt nostra. Si vero latro inventus fuerit in terra nostra, nos faciamus eum judicari, et res mobiles ipsius latronis erunt nostræ, et latronem judicatum trademus cum vestibus cum quibus inventus fuerit, si sint sue, preposito domini archiepiscopi vel ejus mandato ad exequendum quod a nobis vel nostro mandato de latrone fuerit judicatum. Si autem res furatæ fuerint, reddentur per manum nostram illi cujus erunt. Mensura domini archiepiscopi currel in terra nostra, et clamator suus clamabit vinum et habebit consuetudinem super homines nostros sicut habet super homines dicti archiepiscopi. Si vero falsa mensura inventa fuerit in terra nostra, si primo nos vel mandatum nostrum eam invenerimus, jus debitum ratione falsitatis mensure erit nostrum. Si vero prepositus domini archiepiscopi vel mandatum suum primo invenerint, jus debitum ratione falsitatis mensure erit domini archiepiscopi. Et ne super his predictis questio in posterum possit oriri, presentes litteras conscribi fecimus et sigilli nostri munimine roborari, anno gra-*

*tie m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> octavo decimo, ordinationis ipsius domini archiepiscopi XI.*

En 1762, le revenu de la collégiale de Saint-Mexme était de 15,000 livres environ.

Voici la liste des derniers chanoines de la collégiale (1789) :

Joseph-Philippe-François Le Breton, chevecier et official; Fortuné Bouin de Noiré, Alexandre-François Legrand, Jean-Alexandre Lenée, Pierre-Marie Legrand de la Vauzelle, Pierre-Paul Roy du Sentier, Jean-Chrysostôme-François-Pierre Joulin, Gabriel-François Arvers de Vauthion, Pierre-Philippe Renault de Tertifume, Eustache-Joseph Rocher, Besnard, Vallée.

Le sceau de la collégiale de Saint-Mexme, au xv<sup>e</sup> siècle, représentait : *Un personnage debout, vu de face, vêtu d'une tunique et d'une chasuble; la tête nue, tenant une crosse, à droite, et un livre, à gauche.*

PAROISSE DE SAINT-MEXME, ou de SAINT-MEXME-DES-CHAMPS. — Cette paroisse s'étendait à l'ouest de Chinon, dans la vallée de la Vienne, jusqu'à Cravant; au nord, jusqu'à la paroisse de Huismes, dont elle était séparée par le ruisseau d'Ozon; à l'est, elle était bornée par Saint-Louans. Le service religieux était célébré dans la collégiale. Par arrêté du district de Chinon, du 14 décembre 1792, la paroisse de Saint-Mexme fut supprimée. Les habitants, suivant la région qu'ils habitaient, se trouvèrent réunis aux populations de Chinon, de Huismes et de Cravant.

CURÉS DE SAINT-MEXME. — Pierre Brun, 1611. — Pierre-André Gillet, 1686. — Jacques Beauchesne, 1724. — Denis Picard, 1725. — Eustache-Joseph Durocher, 1742. — Georges Davonneau, 1749. — Mathurin-André Beugnet, 1758. — Claude-Balthazar Renou, 1773. — Jean Lecomte, 1790.

PAROISSE DE SAINT-ÉTIENNE. — On ne trouve, dans les anciens titres, aucune trace de cette paroisse avant le milieu du xi<sup>e</sup> siècle. Vers 1060, Barthélemy de Chinon, archevêque de Tours, donna le droit de fondation de l'église aux chanoines de Saint-Mexme. La même paroisse se trouve encore mentionnée dans une charte de Barthélemy de Vendôme, archevêque de Tours (1184), concernant une donation faite à l'abbaye de Turpenay, par le nommé Ramelin.

L'église actuelle, construite sur les fondements de l'ancienne, a été commencée sous le règne de Charles VII et achevée vers 1477, par les soins de Philippe de Commines, capitaine-gouverneur de Chinon, qui confia la direction des travaux à un architecte nommé Robert Mesnager. C'est un des monuments les plus remarquables parmi les travaux que le xv<sup>e</sup> siècle a légués à la Touraine. A gauche de la façade s'élevait un clocher qui a été démoli à l'époque de la Révolution.

Les fenêtres de l'abside sont ornées de verrières sorties des ateliers de M. Lobin, de Tours, et représentant le Martyre de saint Étienne, la Con-

version de saint Paul et l'Ordination des sept diacres.

Deux membres de la famille Paumart furent inhumés dans le chœur. Sur leur tombe on lisait les inscriptions suivantes :

*Cy gist noble homme et de bonne mémoire  
Jehan Paumart, valet, serviteur du roi. . . . .  
. . . . . qui trespassa le jour de St Michau  
L'an de grâce mil cccc trente troys  
Dieu ait l'âme de luy. Amen.*

*. . . . . noble homme Jehan  
Paumart filz de feu Jehan Paumart  
. . . . . qui trespassa l'an de grâce mil cccc  
liiii le xxv<sup>e</sup> jour d'april . . . . . Dieu  
ait l'âme de luy.*

Aux clefs de voûte on remarque les armes de Jean Bernard, archevêque de Tours, et celles de la maison de France. Philippe de Commines fit sculpter les siennes au-dessus du portail principal de l'église, où elles existent encore.

Trois chapelles étaient desservies dans cette église, l'une, sous le vocable de saint Blaise; l'autre, dédiée à sainte Catherine; la troisième, appelée Stipendie de Saint-Jean-Baptiste, ou des Jousseaume. Cette dernière avait été fondée en 1557, par Méry Jousseaume, prêtre. Jean Guinault, curé de Saint-Louans, en était chapelain en 1696. En 1756, Roland Huet, chanoine de Sainte-Opportune, possédait le même bénéfice, qui était du reste fort modeste, puisqu'il ne consistait qu'en un revenu de dix-sept livres et la jouissance d'une maison.

Étienne Aubry, en 1610, était titulaire de la chapellenie de Sainte-Catherinae.

La paroisse de Saint-Étienne comprend aujourd'hui les anciennes paroisses de Saint-Étienne, de Saint-Mexme et de Saint-Martin.

**CURÉS DE SAINT-ÉTIENNE.** — Nicolas Berger, 1615. — Jehan Boureau, 1631. — Pierre Dusoul, sieur de Vaux, 1654-73. — Daguindeau, 1675. — Pierre Diboisne, 1703. — Jean Vinet, 1704. — Joseph Auvinet, 1722. — César-François Richard, 1723. — Jacques Breton 1748-83. — Beugnet, curé constitutionnel, 1793. — Joulin 1804. — De Bois-Jolly, 1807-15. — Souchu, 1815. — Renaud, 1852. — Durand, septembre 1871, actuellement en fonctions (1879).

**PAROISSE DE SAINT-JACQUES.** — L'église, dédiée à saint Jacques et située sur la rive gauche de la Vienne, a été détruite à l'époque de la Révolution. Elle avait été bâtie par Charles VII. Une chapelle, placée sous le vocable de Notre-Dame-du-Rosaire, y était desservie en 1656.

Sur le territoire de cette paroisse, dans la prée de Saint-Jacques, se trouvait la chapelle de Saint-Joseph, que nous voyons mentionnée dans un titre de 1721.

L'église Saint-Jacques et le cimetière qui en dépendait furent mis en vente le 18 messidor an

IV et adjudés, au prix de 2160 livres, à Pierre Blandin, tonnelier.

**CURÉS DE SAINT-JACQUES.** — Germain Suzineau, 1597. — Pierre Barré, 1618-38. — Jean Dozon, 1639. — N. Martin, 1642. — Pierre Boyré, 1656. — Nicole de la Motte, 1671. — Côme Cesvet, 1678. — Joseph Boyer, 1716-43. — Augustin-Louis Biermant, 1743-59. — Pierre-Nicolas Masselin, curé constitutionnel, 1793.

Pierre Barré, que nous venons de nommer dans cette liste des curés de Saint-Jacques, joua un triste rôle dans le procès d'Urbain Grandier. Lorsque cette affaire fut terminée, il voulut recommencer à Chinon les faits scandaleux et les infâmes comédies dont il avait été un des principaux acteurs. Trois ou quatre filles de sa paroisse, poussées par lui, renouvelèrent les fourberies et les extravagances des prétendues possédées de Loudun. Au milieu de leurs contorsions, elles accusèrent de magie deux respectables vieillards, Sansterre, curé de Saint-Louans, et Gilloire, prêtre habitué de cette paroisse. Leurs déclarations, faites publiquement et recueillies par Barré, devaient, d'après les calculs de ce misérable, conduire au bûcher ses deux confrères, qu'il haïssait et dont il avait juré la perte. Le bruit de ces accusations se répandit rapidement dans la contrée, où, malheureusement, il se trouvait grand nombre d'âmes assez faibles pour ajouter foi à de pareilles sottises. Il arriva bientôt à la connaissance de quelques prélats, le cardinal de Lyon, et les évêques de Chartres, d'Angers et de Nîmes, qui se trouvaient alors réunis à l'abbaye de Bourgueil. Invité à se présenter devant ces évêques avec les soi-disantes possédées, sur lesquelles il pratiquait des exorcismes, Barré obéit. Mais ses complices, tout intimidés, ne trouvèrent pas un mot à répondre aux questions que le cardinal leur adressa. Le curé de Saint-Jacques, voulant expliquer leur silence par quelque pacte entre elles et le démon, le cardinal lui fit remarquer qu'en sa qualité de prêtre, il lui appartenait de rompre ce pacte et lui commanda de procéder à des exorcismes.

Barré refusa, et, prenant en main une hostie consacrée, il jura « que les démons possédaient ces filles, comme il était sûr que le corps de Jésus-Christ était dans l'hostie. »

Ce serment imprudent et sacrilège porta au comble l'indignation des prélats. Le cardinal de Lyon chassa cet homme, indigne du caractère du prêtre, en lui disant qu'il ne négligerait rien pour le faire punir. S'étant rendu à Paris, il raconta au roi ce qui s'était passé et obtint des lettres qui invitaient l'archevêque de Tours à prendre des mesures pour faire cesser le scandale.

Dans le même temps, le curé de Saint-Louans, indignement calomnié par Barré, se plaignit au Parlement, qui, après une enquête sommaire, renvoya la plainte à l'officialité diocésaine de Paris. Celle-ci instruisit rapidement l'affaire et

lança un décret d'arrestation contre le curé de Saint-Jacques et ses complices.

Barré avait pour protecteur Pierre-Martin de Laubardemont, sinistre personnage qui avait présidé la commission chargée d'instruire le procès d'Urbain Grandier et dont le caractère est peint par ce mot affreusement célèbre que l'histoire lui attribue : « Donnez-moi une ligne de « l'écriture d'un homme, et j'y trouverai de quoi « le faire pendre. »

En récompense du dévouement qu'il avait montré au cardinal de Richelieu dans l'affaire de Grandier, il avait été nommé intendant de la généralité de Tours. Ayant appris le décret rendu par l'officialité de Paris, il fit enfermer les prétendues possédées dans le château de Chinon et défendit au curé Sansterre de recourir à une juridiction autre que la sienne. Son but, en prenant ces mesures, était évidemment d'étouffer le procès; et, en effet, peu de temps après, il abandonna les poursuites qu'il avait à peine commencées.

Enhardi par l'impunité, Barré reprit ses odieuses manœuvres et eut recours, d'accord avec une femme de Chinon, à un procédé tellement ignoble, que la plume se refuse à le décrire. Qu'il nous suffise de dire qu'il accusait un prêtre, dont il voulait la perte, d'un viol commis, selon lui, dans des circonstances épouvantables et sacrilèges. L'archevêque de Tours somma de comparaître devant lui Barré et sa complice, et, après les avoir convaincus d'imposture, les fit arrêter. Barré fut condamné à passer le reste de ses jours dans un monastère du Mans. Quant à la femme et aux autres personnes qui s'étaient associées depuis plusieurs années à sa honteuse conduite, on avait résolu d'abord de faire instruire leur procès; mais, par suite des démarches de leurs familles et de l'intervention de hautes influences, ce projet fut abandonné. On les enferma dans des couvents, avec ordre de les maintenir dans un cachot jusqu'à la fin de leur vie.

**PAROISSE DE SAINT-MARTIN.** — L'église, située sur le coteau, est vraisemblablement la première qui fut bâtie à Chinon. Sa fondation est attribuée à saint Brice, quatrième évêque de Tours (396-443). Au xvii<sup>e</sup> siècle, son revenu étant insuffisant pour l'entretien d'un curé, le service était célébré par un vicaire de Saint-Étienne. Réunie vers 1780 à cette dernière paroisse, elle conserva cependant un Conseil de fabrique particulier.

Tous les ans, le 4 juillet, les chanoines de la collégiale de Saint-Mexme se rendaient processionnellement à l'église de Saint-Martin.

**PAROISSE DE SAINT-MAURICE.** — Elle se compose aujourd'hui des anciennes paroisses de Saint-Maurice et de Saint-Jacques. Son existence est constatée dès le x<sup>e</sup> siècle. L'église actuelle a été bâtie par Henri II, roi d'Angleterre, dans la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle. Une inscription, aujourd'hui disparue, indiquait la date précise de

la construction. Au xvi<sup>e</sup> siècle, on ajouta un bas-côté à la nef. L'époque de cet agrandissement est constatée par l'inscription suivante qui se lit sur une des clefs de voûte :

PAPE PAOVL III<sup>e</sup> ET ROY FRANÇOYS REGNANS  
FUMES PARFAICTES DES DENIERS DE CEANS. 1543.

L'église a été réparée, en 1593, à la suite d'un tremblement de terre qui avait causé des dégâts assez graves. Ce tremblement de terre est attesté par une inscription découverte, en 1855, dans un souterrain qui s'étendait sous l'église Saint-Jacques :

LE 8 AVRIL 1593, A 9 HEURES DU SOIR, PAR  
PERMISSION DE DIEU LA TERRE TREMBLA.

En 1757, on fit de grandes réparations au clocher, qui menaçait de s'écrouler. On reconstruisit une partie de la nef et on restaura le chœur en 1776.

Six chapelles, dont nous allons parler, étaient desservies dans cette église :

**CHAPELLE DU PARDON, OU DE SAINTE-MARIE-MADELEINE.** — Elle fut fondée, le 21 juin 1430, par Nicolas Ribot, chev., seigneur de Chaveignes, paroisse de Ceaux, qui se réserva, ainsi qu'à ses successeurs, seigneurs du même lieu, le droit de présenter les chapelains. Le principal revenu du desservant consistait en une rente, formant un fief, et qui relevait de la seigneurie de Bois-Goulu, paroisse de Pouant, en Poitou, suivant un aveu rendu le 23 août 1636. En 1791, le revenu total était évalué à 742 livres. — Voici les noms des chapelains que nous avons recueilli dans les archives de la cure de Saint-Maurice : Louis Le Basele, 1534. — Étienne Cailleau, 1535. — Pierre Clément, présenté le 17 octobre 1559, par Pierre de Mondion, seigneur de Chaveignes. — Louis Tailleau, 1604. — Martin Noguère, 1604. Pierre Thiou, 1606. — Samson Loliverel, 1607. — Louis Marceau, 1615. — Louis Nicolas, 1620. Le 13 novembre de cette année, il rendit hommage, pour la rente attachée à son bénéfice, à Louis Olivier, seigneur de Bois-Goulu. — Claude de Grosbois, présenté par René de Mondion, seigneur de Chaveignes, le 4 février 1632. — Jean Guetté, nommé le 9 janvier 1635, mourut en 1667. — Jean Lemoine, 1667. — Louis Motteau, 1668. — Jean Besnard, chanoine de Saint-Mexme, 1673. — Philippe Guérin, 1688. — Auguste Ribier, 1696. — Pierre Dousset, 1720. — Louis de Lhumeau, 1772-1791.

**CHAPELLE DE SAINTE-MARGUERITE, OU DES BELLEFILLE.** — Elle fut fondée le 1<sup>er</sup> décembre 1525, par Pierre Bellefille et Héliotte de Paray, sa femme, qui se réservèrent le droit de nomination des chapelains et celui de sépulture. Les chapelains devaient célébrer tous les dimanches une messe, en présence des fondateurs ou de leurs héritiers. L'autel, primitivement consacré à saint Avertin et ensuite à sainte Catherine fut dédiée à

sainte Marguerite. La chapelle était le plus souvent appelée dans le pays, *Chapelle des Belle-fille*. — Jean Bourges en était desservant en 1583.

CHAPELLE DE SAINT-PIERRE-L'APÔTRE. — Pietro Turmeau, enquêteur à Chinon, et Catherino Roussard, fondèrent cette chapelle, par acte des 23 mars et 9 octobre 1500.

CHAPELLE DE LA CONCEPTION DE NOTRE-DAME. — Elle fut fondée, en 1583, par Jean Billard et Geneviève Besnard, sa femme. Le 17 avril 1630, Jean Bourges, titulaire de ce bénéfice, donna sa démission en faveur de Jean Bourges, son neveu, qui eut pour successeur Jacques Bellefille, nommé chapelain le 16 mai 1648.

CHAPELLE DE SAINT-NICOLAS. — La communauté des avocats et procureurs de Chinon y faisait dire une messe tous les dimanches.

CHAPELLE DE LA VRAIE-CROIX. — On y conservait un morceau de la vraie Croix qui, sur la demande des familles, était porté au lit des femmes en mal d'enfant.

CURÉS DE SAINT-MAURICE. — Mathurin Louet, 1623. — Charles Mangot, 1679. — René Mangot, 1717. — Louis Dusoul, 1754. — Eustache Durocher, 1758. — Pierre-Philibert Lemaître, 1762. — Roland, 1790. — Jean Lecomte, 1790-91, curé constitutionnel, 1793. — Raguin, 1804. — Gendron, 1808. — Guivy, 1838. — Philippe-Auguste Sureau, 1860, décédé le 25 octobre 1878, âgé de soixante-onze ans. — Louis Juet, ancien aumônier de la communauté de Marmoutier, nommé en décembre 1878, actuellement en fonctions (1879).

CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DES-PONTS. — Cette chapelle n'existe plus. Elle était située près du pont de Chinon. On la trouve mentionnée dans le *Pouillé de l'archevêché de Tours*, de 1648. Elle avait été fondée, le 10 juillet 1343, par Pierre de Marmande, chev., seigneur de la Roche-Clermault, et Isabelle de la Haie, sa femme. Voici l'acte de fondation :

*In nomine Domini, amen. Per hoc prensens publicum instrumentum . . . . . quod anno Domini M° CCC° XL° III°, die XI° julii, indictione XI, pontificatus sanctissimi in Christo patris ac Domini Clementis divina providentia pape sexti anno secundo, circa horam meridiei illius diei, in domo Johannis dicti Petit Villain apud villam de Caynone, Turonensis diocesis, coram reverendo in Christo patre ac Domino P. permissione divina archiepiscopo Turonensi in mei notarii . . . . . presentia constitutus nobilis vir dominus Petrus de Marmande, miles, dominus de Rocha Clermau, dicte diocesis, providere sue et nobilis domine Ysabellis de Haia ejus uxoris animarum salutis volens, ut dicebat, ad honorem Dei et gloriose Virginis Marie matris ejus et totius curie celestis, augmentationem que cultus divini, de*

*licentia et assensu dicti reverendi patris in hoc consentientis, et dicto militi quoad infra scripta licentiam concedentis in capella ab eisdem conjugibus apud villam predicta constructa juxta pontes ville ejusdem, videlicet in vico per quem itur ad dictos pontes, in honore gloriose Virginis modo predictae, fundavit, ordinavit et instituit quatuor capellanas perpetuas, videlicet pro se tres, et nomine dicte uxoris sue et pro ipsa unam, perpetuis temporibus deservendas per quatuor capellanos instituendos in capellanos capellianarum earumdem, et eas desserviri per quatuor capellanos perpetuis temporibus ordinavit de autoritate et licentia dicti reverendi, videlicet de tribus missis a quolibet ditorum quatuor cappellanorum in dicta cappella per se vel per alium cappellanum qualibet hebdomada celebrandis; de quibus missis dicti cappellani qualibet die tenebuntur celebrare seu facere celebrari unam missam de Nostra Domina, cantando alta voce seu cum nota, summo mane, in cappella predicta. Et cum hoc ordinavit quod dicti cappellani in eadem cappella similiter perpetuis temporibus in vigilia quinque festorum gloriose virginis predictae, videlicet, Purificationis, Annunciationis, Nativitatis et Conceptionis per se vel per alium vespere de Nostra Domina tenebuntur alta voce et solempniter cum nota celebrare et decantare, et quolibet festo festorum predictorum in mane matutinas. Ordinavit etiam quod si aliquis cappellanorum cappellianarum predictarum in celebratione trium missarum suarum in cappella predicta, seu alicujus earumdem, quolibet hebdomada predicta deficiat, quod pro defectu cujuslibet misse taliter deficiens tenebitur solvere et reddere domino archiepiscopo Turonensi pro tempore, sex denarios in utilitatem cappellani ejusdem, et quod nichilominus ad supplendum defectum suum celebrandumque missas seu missam in quarum seu cujus celebratione defecerit in eadem cappella seu facienda celebrari. Voluit etiam idem miles et ordinavit quod dicte cappellanie conferantur presbyteris vel talibus personis que infra annum a tempore institutionis sue in capellaniis predictis et qualibet earumdem, possint ad sacerdotium promoveri, et cum earumdem cappellianarum cappellani infra annum a tempore institutionis eorumdem in eisdem et qualibet earumdem, ad sacerdotium promoveantur et se facere promoveri teneantur; et quod si cessante legitimo impedimento, dicti cappellani seu aliquis eorumdem infra annum a tempore predicto, nisi sacerdos fuerit antea non fuerit ad sacerdotium promotus, quod cappellania, talis qui infra dictum annum ad sacerdotium se neglexerit facere promoveri, vacet ipso jure pure et simpliciter, valeat que tanquam libera et vacans alie ydonee persone,*

*iuxta et secundum ordinationem predictam, per illum ad quem collatio ejusdem cappellanie pertinebit libere conferri, poterit que ille, cui collata fuerit institui in eadem, et in possessionem corporalem ejusdem induci, dicto taliter non promotio minime evocator. Voluit etiam et ordinavit quod una cappellianarum predictarum perpetuis temporibus pleno jure spectet et pertineat ad simplicem collationem dicti reverendi patris et suorum successorum archiepiscoporum Turonensium, et alie tres spectent ad presentationem et jus patronatus ejusdem militis quamdiu vixerit in humanis, et dicte domine Ysabelle uxoris susi supervixerit post eundem, tamdiu similiter dicta domina vixerit in humanis, et post mortem militis et domine Ysabelle predictorum, ad presentationem et jus patronatus principalis heredis dicti militis dominum de Rocha Clermau predictum pro tempore in futurum. Quam presentationem seu jus patronatus idem miles sibi, dicte uxori sue et heredi suo sub forma et modo predicto, de expresso consensu dicti reverendi patris, specialiter reservavit. Ad dotationem vero et sustentationem cappellianarum predictarum et cappellanorum pro tempore earundem, coram dicto reverendo patre assignavit, dedit et libravat simpliciter et de presenti seu ex nunc idem miles, tam pro se quam dicta uxore sua, in quantum tangit quemlibet eorum, quatuor viginti sextaria frumenti ad mensuram communem de Caynone, et viginti libras similiter annui et perpetui redditus in denariis, videlicet pro quolibet cappellano viginti sextarios frumenti et centum solidos. . . . .*

Dans la chapelle Notre-Dame-des-Ponts était desservie une autre chapelle dédiée à sainte Anne. René Veau, qui en était chapelain, mourut le 10 novembre 1678 et fut inhumé dans le chœur de l'église de Rivière. Joseph-Philippe-François Le Breton était titulaire du même bénéfice en 1784.

**ÉGLISE DE SAINT-MACAIRE.** — Elle fut bâtie, dans l'enceinte du château de Chinon, par Henri II, roi d'Angleterre. Il n'en existe aujourd'hui aucune trace.

**PRIEURÉ DE SAINT-MELAINE.** — On l'appelait aussi *prieuré des Châteaux*. Au XI<sup>e</sup> siècle, il constituait un fief, qu'un chevalier du château de Saumur, nommé Hubert, donna au monastère de Bourguoil (1009). La chapelle fut rebâtie vers 1157, par Henri II, roi d'Angleterre. Un titre de la collégiale de Saint-Mexme nous apprend qu'elle tombait en ruines en 1766. Aujourd'hui elle a complètement disparu. En 1730, N. Faschu des Couttes était prieur de Saint-Melaine. Il donna 1200 livres à l'Hôtel-Dieu de Chinon, qui s'engagea à recevoir un pauvre de la paroisse de Saint-Louans.

**CHAPELLE DE SAINTE-RADÉGONDE.** — Cette chapelle, située sur le coteau, dans la paroisse de Saint-Mexme-les-Champs, avait été dédiée à saint Jean-le-Reclus, ou du Moustier, avant d'être placée sous le vocable de sainte Radégonde. Saint Jean le Reclus y avait eu sa sépulture et l'on y voyait encore sa tombe à l'époque de la Révolution. En 1793, ce sépulcre, où les révolutionnaires espéraient trouver un cercueil de plomb ou des objets précieux, fut ouvert et vidé. Il ne contenait que des cendres, quelques fragments d'ossements et des cercles de fer que le saint personnage avait porté autour de son corps, par mortification, pendant une grande partie de sa vie. Au commencement du mois de juillet les chanoines de Saint-Mexme se rendaient en procession à cette chapelle. Louis Breton, chanoine de cette collégiale, était chapelain de Sainte-Radégonde en 1624.

**COUVENT DES AUGUSTINS.** — Les Augustins s'établirent à Chinon en 1315. En 1333, Guillaume Petitvillain leur donna une maison et des terrains situés dans la paroisse de Saint-Étienne. L'année suivante, le pape Jean XXII et l'archevêque de Tours leur permirent de bâtir un couvent plus spacieux que celui qu'ils avaient fondé à leur arrivée dans cette ville. En 1335-38, plusieurs maisons leur furent léguées par Pierre Thibault de Bonneval et Pierre du Temple, prêtre. En 1359, Guillaume Lemaire, habitant de Chinon, et Guillemmine, sa femme, leur concédèrent un terrain assez vaste pour y construire un cloître, le dortoir et une église. Cette dernière, commencée en 1361, ne fut achevée qu'en 1445. L'inscription suivante, placée sur un des murs de la sacristie, indiquait l'époque de la dédicace :

*En l'an 1445, le dimanche d'après l'octave des Rois, ceste église a esté dédiée par Reverend père en Dieu l'archevesque de Sens.*

Cette dédicace eut lieu en présence du roi Charles VII.

Les terrains sur lesquels l'église avait été bâtie se trouvant dans le fief d'Isabeau-d'Ussé, les propriétaires de ce domaine y jouissaient des droits honorifiques. Leurs armes et litres funèbres étaient peints à hauteur d'homme à l'extérieur de l'édifice. En signe de leur dépendance du fief d'Isabeau-d'Ussé, les religieux payaient au seigneur une rente de trois sols.

Jean Michel était prieur des Augustins de Chinon en 1631 ; — Charles Picotté, en 1739 ; — Dominique-François Bizarel, en 1789.

Les bâtiments et terrains appartenant aux Augustins furent vendus nationalement le 4 thermidor an VII.

Ce couvent portait pour armoiries, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : *D'azur, à un saint Augustin vêtu pontificalement, tenant sa crosse de la main dextre, le tout d'or, dans une niche à l'antique, de même.*

**COUVENT DES CAPUCINS.** — Il fut fondé en 1315.

Le P. Joseph du Tremblay en était gardien en 1604; — N. Martin, en 1789.

**COUVENT DES CALVAIRIENNES.** — Des religieuses du Calvaire furent établies par Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours, sur la demande du corps de ville de Chinon. Leur installation eut lieu le 11 juillet 1626. Il n'y eut d'abord que quatre religieuses et deux novices, que l'on avait fait venir d'Angers; mais au bout de quelques années la communauté devint très-nombreuse. M<sup>me</sup> de Cheffontaine fut la dernière supérieure (1789).

Cette communauté portait pour armoiries, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle : *D'azur, à une vierge d'or, debout, les mains jointes, et appuyée contre une croix de Calvaire, d'argent, sur une terrasse de même.*

**COUVENT DES DOMINICAINES.** — La chapelle et les bâtiments claustraux ont été construits en 1869, sur les plans de M. l'abbé Brisacier.

**COUVENT DES FILLES DE L'UNION-CHRÉTIENNE.** — Il fut établi le 19 mai 1654, par suite des démarques et aux frais du duc et de la duchesse d'Orléans. En 1733, on y comptait dix-huit religieuses. Elles donnaient gratuitement l'instruction aux petites filles de Chinon et de quelques paroisses voisines.

Cette communauté possédait une petite ferme au carroi de Montours, et la métairie de la Gaudière, paroisse de Marçay. Marie Dohin en était supérieure en 1733; — Jeanne Courjault, en 1758; — Sophie de la Fontaine de Fontenay, en 1760; — Renée Amirault, en 1776; — N. Rattier, en 1789.

**COUVENT DES FILLES DE LA CHARITÉ.** — Il fut fondé au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. M<sup>me</sup> du Calvaire en était supérieure en 1789.

**COUVENT DES HOSPITALIÈRES.** — Ces religieuses appartenaient à l'ordre de Saint-Augustin, de la communauté de l'Hôtel-Dieu, de Loches. Leur établissement, à Chinon, fut autorisé par lettres de Louis XIV, de décembre 1645. Marie Cailleteau était leur supérieure en 1710; — M<sup>me</sup> du Perray, en 1789.

**COUVENT DES URSULINES.** — Il était situé dans le faubourg Saint-Jacques, au lieu appelé le Petit-Rilly. Sa fondation date du mois d'avril 1632. Le terrain où furent bâtis le cloître et la chapelle avait été vendu aux religieuses par Charles de la Barre, lieutenant-criminel. Jeanne de la Barre était supérieure de ce couvent en 1642; — Marie du Temple, en 1672; — Marie de Chauméjean de Fourilles, en 1690; — Marie de la Hillière, en 1695; — Marie Renault, en 1775.

Cette communauté portait pour armoiries, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle : *D'azur, à trois lis sur une même tige, au naturel, entourée d'une couronne d'épines, d'or.*

**L'HÔPITAL DE SAINT-JEAN DE CHINON.** — Ancienne propriété de l'ordre du Temple, puis de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Dans le

*Pouillé de l'archevêché de Tours (1648)* elle est appelée *l'Hôpital de la Commanderie de Chinon*. Au xviii<sup>e</sup> siècle, c'était une annexe de la Commanderie de l'Île-Bouchard. Par un titre de 1774, nous voyons que l'ancienne habitation des commandeurs et leur chapelle, étaient situées dans l'intérieur de la ville. Une métairie, dite de Rivarennnes, en dépendait.

**HÔTEL-DIEU.** — On ignore l'époque de sa fondation. Son existence est constatée dès 1317, par une charte de la collégiale de Saint-Mexme (*Capella domus Dei de Caynone*). Complètement détruit par un incendie, en 1637, l'établissement fut reconstruit en 1641. Il appartenait à la collégiale de Saint-Mexme. L'administration était confiée à un prieur nommé par le Chapitre, et qui, avant d'entrer en fonctions, prêtait le serment suivant :

*Ego N..... prior domus Dei de Caynone juro et propria manu firmo quod ego ero a modo fidelis Domus Dei de Caynone et pauperibus Dei ejusdem domus ac ecclesie S. Maximi ejusdem loci, et quod non ero contra ecclesiam predictam nisi pro causa mea propria seu personarum mihi in gradu consanguinitatis seu affinitatis conjunctarum. Item quod res et bona dicte domus pro posse meo bene et fideliter conservabo et faciam conservari et quod jura dicte domus pro posse meo defendam. Item quod ego faciam residentiam personalem in dicta domo et quod me non absentabo a villa Caynone quolibet anno ultra unum mensem nisi de licentia capituli et assensu. Item quod ego non alienabo aliquid seu aliqua de bonis dicte domus nec in utilitatem meam convertam ultra valorem centum solidorum monete currentis preter victum et vestitum tantummodo. Item quod reddam rationem capitulo Caynonensi semel in anno ad minus de bonis dicte domus et bonum compotum et legitimum de eisdem pro posse meo faciam. Item quod ego non recipiam aliquem in fratrem aut sororem vel condonatum in dicta domo nisi de licentia et assensu dicti capituli. Item quod ego stabo juri coram capitulo Caynonense cuilibet de me conquerenti ratione administrationis honorum dicte domus. Item famam et honorem canonicorum ecclesie supra dicte pro posse meo conservabo. Item quod de bonis dicte domus non ponam aliquid extra, causa venditionis et accomodationis sine licentia capituli. Item quod quolibet anno hujus modi prioratum seu domum dei petam mihi confirmari ad voluntatem capituli. Et debita ecclesie, ut moris est, reddam quolibet anno et persolvam. Et hec juro in animam meam. Sic me Deus adjuvet et hec sancta verba.*

**MALADRERIE ROYALE DE SAINT-JEAN.** — Elle dépendait du château de Chinon. Elle est mentionnée dans un titre du 9 juin 1543.

LE SANITAS DE BESSÉ. — En 1584, la peste fit de grands ravages dans la ville. Trois maisons, situées près de l'Ormeau de Bessé, furent achetées, aux frais des habitants et du Trésor royal, pour y loger les pauvres atteints de la contagion. Cet établissement fut supprimé quelques années après.

LADRERIE DE SAINT-LAZARE. — Elle existait au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Le roi Louis VIII lui fit un don en 1225. La chapelle et les terrains qui en dépendaient furent mis aux enchères publiques le 24 germinal an VI et adjugés, au prix de 4,000 livres, à Louis Guiot. Cette ladrerie faisait autrefois partie de la paroisse de Parilly.

COLLÈGE DE CHINON, ou le PETIT-COLLÈGE. — Il existait dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle. En 1144, Hugues de la Ferté, archevêque de Tours, confia le soin de l'administration et de l'enseignement aux chanoines de Saint-Mexme. Depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1736, il fut administré par la ville elle-même; puis il revint aux mains des chanoines. Sous le règne de Henri III, les anciens bâtiments étant devenus insuffisants, on en acheta d'autres, pour une somme de 2,000 livres, provenant d'un impôt levé par l'ordre du roi dans la ville de Chinon et dans toute l'élection.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le personnel se composait d'un principal et de quatre régents, pris parmi les chanoines de Saint-Mexme. L'ouverture des classes avait lieu le 3 novembre; la clôture était fixée au 15 septembre. Le nombre des pensionnaires était de 38 en 1766; de 83 en 1771; de 92 en 1772; de 54 en 1789. L'abbé Urbain Hudault fut le dernier principal (1790).

Parmi les principaux bienfaiteurs du collège, on remarque Robert Martin, chanoine de Saint-Mexme, qui lui légua plusieurs maisons et des rentes assez importantes, à condition de faire réciter par les écoliers, le matin et le soir, à la fin des classes, l'antienne *Regina*, et de dire une prière à l'intention du testateur.

Par ordonnance du 14 septembre 1736, l'archevêque de Tours supprima la mense de l'abbaye de Seuilly et l'annexa au collège de Chinon, dont le revenu annuel s'éleva, par suite de cette mesure, à 5,000 livres environ. Par la suite, ce revenu s'augmenta au moyen de dons et de legs, et, en 1789, il atteignait le chiffre de 15,500 livres. Entre autres biens, l'établissement possédait le moulin de Saint-Paul, dit des Trois-Cheminées, paroisse de Ligré.

Les titres de ces propriétés étaient déposés, en 1649, dans le greffe du bailliage de Chinon. Une grande partie fut détruite par un incendie dont nous avons déjà parlé.

Au-dessus de la principale porte d'entrée du collège on lisait cette inscription :

*Reignant le roi Henri III le présent hostel a été achepté par le commandement de sa Majesté la somme de 2,000 livres, qui a été imposée*

*et levée sur la ville et l'élection de Chinon (1574). Ce collège a été régi et administré par la maison de ville jusqu'en 1736.*

Les bâtiments et les terrains qui en dépendaient furent mis en vente, aux enchères publiques, le 24 germinal an VI et adjugés, pour 150,000 livres, à Prosper Sionneau.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le collège avait pour armoiries : *De gueules, à trois châteaux d'or, 2, 1, accompagnés de trois fleurs de lis, de même, 1, 2.*

Les registres d'état-civil des anciennes paroisses de Chinon commencent aux dates suivantes : Saint-Jacques, 1560; Saint-Étienne, 1571; Saint-Maurice, 1606; Saint-Mexme, 1654.

Sous les Mérovingiens, il y avait un atelier monétaire à Chinon. M. le vicomte Ponton d'Amécourt, dans ses *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine* (p. 25, 41), cite deux monnaies appartenant à cette époque. À la page 90 du tome III de son *Histoire de Touraine*, Chalmel fait mention de monnaies frappées dans la même ville, sous les règnes de Charles le Chauve et de Louis le Bègue.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, il y avait à Chinon deux Sociétés de jeux de tir, l'une appelée la *Compagnie du Papegault*, l'autre la *Compagnie de l'Arquebuse*. Toutes deux étaient composées de bourgeois. Le 1<sup>er</sup> mai elles se réunissaient, chacune de leur côté, dans les prairies voisines de la ville pour se disputer des prix. Les compagnons du Papegault faisaient usage de l'arbalète. Le but était un oiseau de bois, peint de diverses couleurs et que l'on plaçait au haut d'une perche, à une assez grande hauteur. L'oiseau était fixé de façon à pouvoir tomber lorsqu'il était atteint par une flèche. Le vainqueur était proclamé roi du Papegault. Il recevait de la ville cinquante-une livres dix sols, et percevait, à son profit, pendant l'année courante, l'impôt dit d'*appetissement*. En 1584, René Rétif fut roi du Papegault. Thomas Martin remporta le prix en 1585.

Ainsi que l'indique son nom, la seconde Compagnie se servait de l'arquebuse. Le but était également un oiseau de bois. Le vainqueur, proclamé roi de l'arquebuse pour l'année, avait droit à une somme de 31 livres cinquante-trois sols et trois deniers, qui lui était payée par la ville. Jehan Lebreton, procureur au bailliage de Chinon, fut roi de l'arquebuse en 1586-87.

LA JUSTICE DE CHINON EN 1789. — Chinon était le siège d'un bailliage qui comprenait, dans le principe, plus de cent paroisses. Sa juridiction se trouva considérablement réduite en 1632, par suite de la création du duché de Richelieu. Le corps des officiers, en 1789, était ainsi composé : Président et lieutenant-général de police, Louis-Pierre de Tourneporte de Vontes; lieutenant criminel, Chesnon de Baigneux; lieutenant particulier, Pierre-François Pichereau de Gelfrus; assesseur, Lenée; conseillers, Legrand, Renault, Cail-

lault et Picault; Jouhot et Chesnon de la Billoitière, avocats du roi.

**JUSTICE DE LA BARONNIE ARCHIÉPISCOPALE.** — La justice était rendue par un sénéchal, assisté d'un substitut et d'un procureur. N. Gilloire de l'Espinaist remplissait les fonctions de sénéchal en 1789.

**JUSTICE DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-MEXME.** — Elle était exercée par un sénéchal et un procureur fiscal.

**ÉLECTION.** — On sait que cette juridiction connaissait, en première instance, de la plupart des affaires concernant les impôts et subsides, et dont on pouvait rappeler devant la cour des aides.

Voici les noms des membres de cette administration en 1789 :

Marchant, président; Mestayer, lieutenant; Gilloire de l'Espinaist, Mestayer de la Pinalière, Pinguenet de Chambenard, Dusoul et Beaudoin, conseillers.

**TRIBUNAL DU DISTRICT.** — Ce tribunal, établi en exécution des décrets de l'Assemblée nationale des 16, 25 août et 2 septembre 1790, était ainsi composé en 1793 : Renault, le jeune, président; Fourchault, Bourée, Minier et Champeigné, juges; Becquet, Drin, Torterue et Desaché, suppléants; Forest, commissaire national.

**ADMINISTRATION DU DIRECTOIRE DU DISTRICT, EN 1793.** — On comptait cinq administrateurs : Mollandin, Bastard, Bonneau, Branger et Dechartres; et huit membres du Conseil : Drin, Pigou, Mollandin, Dubuisson, Luc Archambault, Bastard, Deniau et Chesnon. Les fonctions de procureur-syndic étaient remplies par N. Champigny.

A la même époque, il y avait deux justices de paix, l'une *intra muros*, l'autre *extra muros*, — et un bureau de conciliation composé de six membres.

**MAÎTRISE DES EAUX ET FORÊTS.** — Cette juridiction connaissait, en première instance, au civil et au criminel, de tout ce qui concernait les eaux et forêts, à l'exception cependant de certaines causes, comme la concussion et le meurtre, qui devaient être déférées au présidial de Tours. En 1666, ce tribunal était ainsi composé : François de Beauvau, maître particulier; Jean d'Armagnac, maître alternatif; Louis Dusoul, lieutenant; Guillaume Dusoul, procureur du roi; deux verriers; un garde-marteau; un greffier; un receveur-collecteur des amendes. Ces fonctionnaires percevaient cinq sols pour livre sur les ventes opérées dans toute l'étendue de la maîtrise. Le dernier maître des eaux et forêts de Chinon fut N. Auvinet, 1789-92.

**GRENIER A SEL.** — Le chef de cette administration était qualifié de conseiller du roi, président. Le dernier titulaire fut Jean-Charles-François-Joseph Le Breton de la Bonnelière, qui fut pourvu de cette charge le 8 juillet 1772.

A Chinon, on remarque de vastes carrières, appelées *Caves-des-Valins* et qui ont fourni une

immense quantité de pierres pour la construction du château et des habitations voisines.

La ville de Chinon portait pour armoiries : *De gueules, à trois châteaux pavillonnés, girouettes, d'or, 2, 1, accompagnés de trois fleurs de lis d'or, 2, 1.*

En 1280, le sceau à contrats portait : *trois tours, posées 2, 1, et surmontées de deux fleurs de lis.*

Au xiv<sup>e</sup> siècle, la prévôté avait pour armoiries : *De ..... à trois châteaux de trois tours, percées de trois portes, posées 1, 2, et accompagnées de quatre fleurs de lis posées, 2, 2.*

La maréchaussée de Chinon, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, portait pour armoiries : *D'azur, à trois fleurs de lis d'or, 2, 1.*

Armoiries des notaires : *De sable, à trois mains d'argent, 2, 1, tenant chacune une plume d'or.*

Armoiries des officiers de la maîtrise des eaux et forêts : *D'argent, à deux saumons adossés, de sinople, surmontés d'un cerf passant, de sable.*

Armoiries de la communauté des boulangers : *De gueules, à une pelle à enfourner, d'argent, posée en pal, la palette en haut, chargée de trois pains de gueules.*

Armoiries de la communauté des tanneurs : *De sable, à deux doloires de corroyeur, en sautoir, d'argent.*

**SOUS-PRÉFETS DE CHINON.** — Ruelle, 1801-6. — Fortin, 1809. — De Waresquiels, 1821. — Desvannes, 1831. — Viel, 1837, 1847. — Le baron Michel, février 1847. — Estienne, 1848. — De Bassoncourt, 1856. — Delmas, 1859. — Anatole Desplauques, 1862. — De Joly, 1864. — Bernard, 1868. — Chapelle, 1870. — Germeau, 1873. — Leroy, 1877. — Antony Martinet, 30 décembre 1877.

**MAIRES DE CHINON.** — François-Denis Mangot, sieur de la Durandière, vers 1737. — Pierre Chesnon de Baigneux, 1770. — Pierre-Bertrand Chesnon de Baigneux, lieutenant-criminel, député aux États-généraux, 1789. — Pichereau, 1790. — Chesnon de Baigneux, 1792. — Champigny-Clément, 1796. — Mollandin, 1798. — Legrand, 1801, 29 décembre 1807, 18 mars 1808. — Marie-François Bouin de Noiré, 8 mars 1811. — Jean-Baptiste-Pascal Bodin de la Jacopière, 10 avril 1813. — Champigny-Clément, 3 mai 1815. — Armand de Ruzé, marquis d'Effiat, 25 avril 1816. — Louis, comte de Marcé, 20 avril 1828, 1830, décédé le 15 janvier 1851. — Raguin-Rouet, 4 août 1830. — Auvinet, 8 novembre 1831. — Louis-Constant Rossignol, 10 janvier 1835, 14 août 1837, 29 septembre 1846. — Auvinet, 1850. — Fermé, 1860. — Léon Joubert, 1870. — Faucon, 18 mai 1871. — Tiffeneau, février 1874. — Faucon, mai 1876. — Louis Houdia-Fouquereau, mai 1878.

**BIBLIOGRAPHIE.** — Pierre Santerre, chanoine de



Saint-Mexme, *Apologia ecclesie Chinonensis, ad supremam et apostolicam et romanam sedem nullo medio pertinentis, in anonymi cujusdam opusculum quo jura ipsius ecclesie contendit subvertere. Refelluntur ipsius dogmata ut mendacis referta ab auctore apologie, capituli ipsius ecclesie jussu et mandato. Et princeps quartio de unione parochialium ecclesiarum facta capitulis canonica et pietate plena esse probatur, autoritate patrum, conciliorum et antiqua ipsius universalis ecclesie consuetudine decretis que roboratur. Chinonii, ex. typog. Petri d'Ayrem, MDCLXIV.* — L. de la Sauvagère, *Observations historiques sur Saint-Mexme de Chinon* (dans le *Journal de Verdun*, 1753, sept., pages 206-15). — *Recherches historiques sur la Touraine et histoire de Chinon*, Paris, 1773, in-4° de 12 pages. — Dumoustier, *Essai sur l'histoire de la ville de Chinon*, Tours, Billault, jeune, 1807, in-12; une seconde édition a été publiée en 1809, *Chinon*, in-12, avec plan. — *Arrests de reglement entre les officiers du siège royal de Chinon*, Chinon, Jacques le Roy, 1611, in-8° de 22 pages. — *Précis justificatif de la municipalité de Chinon*, Tours, Vauquer, an II, in-4° de 13 pages. — *Procès-verbal de la célébration de la fête qui a eu lieu à Chinon le 30 vendémiaire an III*, Chinon, in-4° de 12 pages. — Poirier, *Indicateur des antiquités de Chinon*, Chinon, 1839, in-8° de 8 pages. — A. Cohen, *Chinon et Agnès Sorel*, Paris, Dentu, 1846, in-18 de 8 pages. — G. de Cougny, *Vie de saint Mexme, fondateur du monastère de Saint-Mexme, à Chinon*, Tours, sans date, in-12 de 52 pages. — Le comte de Galember, *Précis historique sur la collégiale de Saint-Mexme* (dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. V, p. 155-203). Cette notice a été mise en brochure sous ce titre : *Mémoire sur les peintures murales de Saint-Mexme de Chinon*, 1855, in-8° de 59 pages. — Gallais, *Notice sur le tissu de la chape dite de Saint-Mexme* (dans les mêmes *Mémoires*, même volume, p. 75). — Victor Luzarche, *La chape de Saint-Mexme de Chinon*, Tours, Ladevèze, 1851, in-8°; seconde édition en 1853, augmentée d'une réponse à Ch. Lenormant, Tours, in-8°, avec deux planches. — Ch. Lenormant, *De l'étoffe dite de Saint-Mexme* (dans les *Mémoires d'archéologie*, 1853). Cette notice a été mise ensuite en brochure, Paris, 1853, in-4° de 28 pages. — Reinaud, *Rapport sur la chape arabe de Chinon* (dans le *Journal asiatique*, année 1855, n° 16); ce rapport a été ensuite publié en brochure, Paris, 1855, in-8° de 16 pages. Reproduit dans le *Bulletin monumental* (1856), il a été tiré à part, Paris, Derache, 1856, in-8° de 17 pages. — Saverio Cavallari, de Palerme, *Lettre sur la chape arabe de Chinon, adressée à M. Reinaud* (dans le *Journal asiatique*, 1857, n° 2). Il y a eu un tirage à part, Paris, 1857,

in-8° de 8 pages. — *Notice sur Chinon*, dans la *Touraine* (éditée par Mame). Des dessins représentent la ville et les quais de Chinon, et les églises de Saint-Mexme, de Saint-Maurice et de Saint-Étienne. — S. Bellanger, *Notice sur Chinon* (dans la *Touraine ancienne et moderne*, p. 503-20). — G. de Cougny, *Notice archéologique et historique sur le château de Chinon*, Chinon, imp. Challuau, 1860, in-8° de 120 pages, avec une vue de la ville et du château de Chinon en 1758 et un plan du château. — *Journal de l'armée de Chinon* (journal placard, in-f°, comprenant onze numéros et qui a été publié à Chinon en 1793). Ce document historique est extrêmement rare.

Arch. d'I.-et-L., B, 6, 170, 171, 172; C, 336, 655; de 787 à 827, 853-54-55; D, 7; E, 104, 146, 220, 388, 399; G, 10; titres de la collégiale de Saint-Mexme, et des cures de Saint-Étienne, Saint-Jacques, Saint-Maurice et Saint-Mexme; couvents de Chinon; Biens nationaux. — D. Housseau, I, 167, 176, 209, 217, 280; II, 344, 432, 546; III, 1285; IV, 1492, 1516; V, 1651, 1705, 1769, 1880, 1957, 1960, 1764, 2009, 2010, 2026, 2058, 2089; VI, 2387, 2388, 2460, 2465; VII, 3156, 3197, 3266, 3389; VIII, 3514, 3705; IX, 3894, 3979, 4103; X, 4459; XIII, 9503; XIV, 88, 91, 176, 180, 181, 182, 187, 188; XVIII, 259, 263, 269; XXVI, 17. — *Tableau de la généralité de Tours* (manuscrit 1212 de la bibliothèque de Tours). — *Mémoire à consulter pour J. L. Bouin de Noiré*, Paris, Butard, 1770, in-4°. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 67. — *Cartulaire de Noyers*, 89, 139, 181, 218, 249, 255, 408, 463, 495, 537, 591. — *Chronicon Tur. magnum*, 136, 145, 150, 153, 157. — *Chron. archiep. Tur.*, 204. — *De commend. Tur. provinciarum*, 293. — *Chronica monast. Burguliensis*, 45, 48. — *Généralité de Tours* (manuscrit de la Bibl. de Rouen, coll. Leber, 1793). — E. Mabilie, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, 82, 141, 204, 212. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 32, 537, 799. — P. Anselme, *Hist. géneal. de la maison de France*, V, 610. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, 266-67. — Baillet, *Topographie des saints*, 65, 276. — De Cougny, *Excursion en Poitou et en Touraine*, 312, 367. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, II, 375. — *Greg. Tur. hist. Franc.*, lib. V, 18. — *Almanach de Touraine*, 1778, 1790. — *Panorama pittoresque de la Loire* (département d'Indre-et-Loire), p. 12. — *Congrès archéologique de France*, xxvi, 150, 202. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 460 et suivantes. — *Liber compos.*, 54, 55. — *Liber de Servis*, xvi. — J. Vaissette, *Géographie historique ecclésiastique et civile*, II, 494. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 303, 310; III, 83. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 595, 855. — Harvois, *Mémoire sur la généralité de Tours*, 1783. — *Inventaire des archives nationales*, I, 149, 151, 158, 292, 293. — A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, 99. — Le Paige, *Diction. topographique du diocèse du Mans*, I, x. — J. Lavallée, *Voyage dans les départements de la France*. — M. Z. *Topographia gallia*, III, 21. — M. de Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 195. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 15. — *Souvenirs de la marquise de Créquy*, II, 203. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 57, 58. — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine*. — R. de Croy, *Études statistiques sur le département d'Indre-et-Loire*, 99, 102. — Arch. de la Vienne, *Prieuré d'Aquitaine*. — De Ponton d'Amécourt, *Recherches sur les monnaies mérovingiennes*

de Touraine, 25, 41. — Bibl. de Tours, manuscrits 1171, 1212, 1219, 1267, 1278, 1343, 1346, 1425, 1491, 1494, 1496. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, V, *général. de Maillé*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 9, 13; III, 56; IV, 9, 39, 68, 71, 148, 165, 193, 224; V, 68 et suiv.; VII, 70, 174, 268; VIII, 13; IX, 189, 350; X, 18; XI, 172, 283; XIII, 29, 67, 132, 135, 139, 153, 165, 172, 283. — *Gallia christiana*, XIV, 141, 190. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 79. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, p. 96. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 10, 11, 20, 33, 51, 91. — *Recueil des historiens des Gaules*, X, 137, 180; XXI, 288.

**Chinon (FORÊT DE).** — *Foresta Chynonensis*, 1236; *Foresta de Caynone*, 1371 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — Elle avait, primitivement, une superficie considérable. Partant, à l'est, de Chinon et de Huismes, elle s'étendait, à l'ouest, jusqu'à Monts, Villeperdue, Sainte-Catherine-de-Fierbois et Sainte-Maure; au nord, jusqu'à la Chapelle-aux-Naux, Vallères et Druyes; au sud, elle était limitée par la Vienne et par les territoires de Trogues et de Noyant. Elle comprenait les bois de Crissé, de Neuil, de l'Île-Bouchard et de Saint-Maurice, le Bois-Chétif, le bois de Bellevau et de Tollel, la forêt de Teillay et les landes du Ruchard.

La partie de la forêt appelée Teillay, ou Tillé (*Nemus de Tilleto, Teilleio*, 1190; *foresta Tilleia*, XIV<sup>e</sup> siècle), était située entre Crissé et Sainte-Maure. Dans la commune de Saint-Épain, il existe aujourd'hui une ferme qui a conservé ce nom. Une portion de la forêt de Teillé appartenait, au XIV<sup>e</sup> siècle, au seigneur de Sainte-Maure, qui, à cause de cette propriété, était homme-lige de l'archevêque de Tours et devait, avec un certain nombre d'autres vassaux, porter le prélat sur son siège le jour de son intronisation.

Le nom de *Teillé* était aussi donné à d'autres bois, compris dans la forêt de Chinon, notamment à ceux qui avoisinaient Cheillé et Azay-le-Rideau. C'est ce qui résulte d'une charte de 1141, concernant une donation faite à l'abbaye de Turpenay. D'autres titres de la fin du XII<sup>e</sup> siècle appellent ces mêmes bois tantôt la *forêt du Comte*, parce qu'elle avait appartenu aux comtes d'Anjou, tantôt la *forêt de Teillé*. Par une charte du XIII<sup>e</sup> siècle, on voit, qu'en ce temps-là, on avait opéré dans ce rayon des défrichements importants.

La forêt de Chinon était divisée en deux parties, appelées l'une la *Haute*, l'autre la *Basse-Forêt*. Cette dernière, après avoir appartenu aux grands feudataires, propriétaires de la seigneurie de Chinon, fut annexée, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, aux domaines de la Couronne, auxquels elle resta attachée jusqu'à la Révolution.

La Haute-Forêt était possédée, indivis, par le roi et par l'archevêque de Tours.

Les gens du roi recevaient le produit des ventes des bois et en remettaient la moitié au prélat, auquel il était formellement interdit, d'ailleurs, de

faire directement aucune perception directe dans l'exploitation de la propriété.

Quatre gardes-fleffés, ayant sous leurs ordres un certain nombre de simples gardes, avaient la surveillance de la Haute-Forêt. Ils avaient droit, tous les ans, à douze cordes de bois, pour leur chauffage, et le droit de pâturage et de bois mort dans la forêt, pour leurs métayers. De plus, ils percevaient, dans les paroisses de Saint-Benoit, de Cheillé et de Rivarennnes, un sol de rente par habitation, trois boisseaux d'orge sur les formes où le labourage se faisait avec des bœufs, et six sols sur les cultivateurs qui se servaient, pour leurs travaux, de chevaux ou d'ânes.

De leur côté, les habitants de ces trois paroisses avaient, dans la forêt, le droit de pacage et de bois mort. Ce droit leur fut confirmé par lettres patentes du roi Henri IV, du 14 avril 1601.

Une rente annuelle de dix cordes de bois était due aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Chinon qui, en outre, avaient le droit de pacage pour dix bêtes et celui de pasnage pour vingt porcs.

D'après un arpentage fait en 1660, par Jacques Leloyer, arpenteur et géographe du roi, l'étendue de la Haute-Forêt était alors de 6369 arpents. On comptait 1364 arpents dans la Basse-Forêt. Les coupes étaient de trente-quatre arpents par an, dans la première, et de six dans la seconde.

La Basse-Forêt n'était sujette à aucun droit de pacage, de bois mort ou autre. La surveillance était exercée par deux gardes, dont la nomination appartenait au roi.

En 1666, le bruit s'étant répandu que divers particuliers s'étaient appropriés des terrains dépendant de ces deux forêts et que des gardes se livraient à toute espèce de malversations dans la perception des revenus, l'intendant de Touraine, Voysin de la Noiraye, se rendit sur les lieux et fit une enquête. Il parcourut lui-même les forêts, recueillit les déclarations d'un grand nombre de témoins et constata, d'une part, que plusieurs personnes s'étaient emparées, depuis assez longtemps déjà, de terres qu'elles cultivaient fort tranquillement et sur lesquelles elles avaient fait bâtir; d'autre part, que certains employés s'étaient rendus coupables de prévarications graves dans l'exercice de leur charge.

La justice ayant été saisie de ces faits, la plupart des inculpés furent condamnés, d'abord à restituer ce qu'ils avaient pris, et ensuite à payer de très-fortes amendes. Deux gardes, convaincus « d'abus, d'exactions, concussions et malversations, » reçurent assignation à comparaître devant le présidial de Tours. Les juges déclarèrent l'un d'eux banni pour cinq ans de la baronnie de Chinon et lui infligèrent une amende de deux cents livres. A l'autre, on interdit, pendant cinq ans également, tout séjour dans la forêt, avec défense d'en approcher à une distance de moins de deux lieues.

Le présidial se montra plus sévère pour un autre garde qui, se voyant sous le coup d'un ordre d'arrestation, avait pris la fuite. Il le condamna, par contumace, « à faire amende honorable devant les officiers de la Maîtrise de Chinon, à dire et déclarer, nue teste et à genoux, « tenant en main une torche ardente du poids « de deux livres, qu'il demandait pardon à Dieu, « au roy et à la justice; a estre fouetté et flestry « par l'exécuteur de la haute justice, pour estre « ensuite mené hors de la ville et des faubourgs « et banny du ressort du siège royal et baronnie « de Chinon pendant dix ans. » De plus, sa charge de garde fut confisquée et on prononça contre lui une amende de 2000 livres.

En 1793, la partie de la forêt appartenant à l'archevêque de Tours devint une propriété de l'État, propriété qui fut encore agrandie quelques temps après par l'annexion des bois contigus, possédés par l'abbaye de Turpenay, le prieuré de la Vaunoire et la chapelle du Temple. Les bois de Turpenay contenaient soixante-cinq hectares; ceux de la Vaunoire, dix hectares; ceux de la chapelle du Temple, neuf hectares.

Aujourd'hui, la contenance totale, y compris les routes et les chemins, est de 5276 hectares.

Cette forêt est bornée, au nord, par les communes de Rigny, de Rivarennnes et d'Ussé; au sud, par les landes du Ruchard appartenant aux communes d'Avon, de Panzoult et de Cravant, et par les communes de Saint-Benoit et de Chinon; à l'ouest, par celles de Chinon et de Huismes; à l'est, par Ussé.

Le sol est en plaine. Il présente une couche supérieure argilo-siliceuse, dont la profondeur varie de vingt-cinq à trente centimètres. Le sous-sol est composé d'une couche d'argile compacte qui s'oppose généralement à l'infiltration des eaux. Le chêne est l'essence dominante. Le hêtre ne se montre que sur quelques points; mais nulle part il n'entre pour plus d'un cinquième dans le peuplement.

La forêt est traitée, à une révolution de futaie de cent quarante-quatre ans. On y trouve peu de beaux arbres. Ses ressources, en bois de merrain et de marine, sont très-faibles; mais on en tire une certaine quantité de pièces pour les constructions civiles.

On évalue son revenu annuel à 80,000 francs environ. Elle contient des vides considérables que l'administration fait repeupler activement depuis quelques années, principalement au moyen d'essences résineuses, en attendant que le chêne puisse y être introduit lorsque le sol aura été amélioré par cette culture transitoire.

La forêt est traversée par le chemin de fer des Sables-d'Olonne à Tours, sur une longueur de sept kilomètres. Le chemin couvre une superficie de vingt hectares quatre-vingt-deux ares. La compagnie s'est engagée à créer une gare spéciale pour le transport des bois.

Il existe dans la forêt neuf maisons de gardes portant les noms suivants : Jacques Molay, le Palis, Turpenay, le Châtellier, Jehan de Saintré, Xaintrailles, Agnès Sorel, Bayard, la Pucelle.

A l'extrémité ouest, on remarque des restes de campements gallo-romains; à l'est, se trouve un camp qui fut établi par les Anglais, au xiv<sup>e</sup> siècle, et que l'on appelle encore aujourd'hui *Fort des Anglais*.

Un incident de la vie de Beaumarchais, le spirituel et célèbre auteur du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, se rattache à l'histoire de la forêt de Chinon.

Vers 1757, Beaumarchais, qui ne s'appelait alors que Caron, du nom de son père, horloger à Paris, s'était lié d'amitié avec Paris Duvernay, fournisseur général des vivres de l'armée. Celui-ci, en reconnaissance de quelques services qu'il avait reçus de lui, l'intéressa dans plusieurs spéculations importantes et le mit ainsi sur le chemin de la fortune. Il poussa la générosité jusqu'à lui offrir 500,000 livres pour acheter une charge de grand-maitre des eaux et forêts. Mais les futurs collègues de Beaumarchais s'opposèrent unanimement à son admission, disant que sa noblesse était de trop fraîche date pour lui permettre de prétendre à ces hautes fonctions. Sa qualité de noble était, en effet, pour ainsi dire née de la veille. Pour l'obtenir, il avait fait emplette, en 1755, d'une charge de contrôleur clerc d'office de la maison royale, et, en 1761, de celle de secrétaire du roi, charges qui conféraient le privilège de noblesse à leurs titulaires.

S'appuyant sur ces titres, Beaumarchais riposta aussi aigrement que spirituellement à ses adversaires, et critiqua de la belle façon leur attitude hautaine, et cela, avec d'autant plus de raison, que plusieurs d'entre eux se seraient trouvés dans l'impossibilité absolue, le cas échéant, d'exhiber des parchemins de bon aloi. « Ma noblesse, leur disait-il, n'est pas comme celle de beaucoup de gens, incertaine et sur parole, car j'en ai la quittance. »

Mais il eut beau montrer sa quittance, il lui fallut renoncer aux fonctions qu'il ambitionnait. Battu de ce côté, il se lança dans les affaires, et l'on vit l'écrivain, qui devait un peu plus tard conquérir une si belle place dans le monde des lettres, se faire tout simplement marchand de bois.

Au commencement de l'année 1757, il s'associa avec Duvernay et acheta du roi Louis XV l'exploitation de plus de 2000 arpents de bois dans la forêt de Chinon. Il s'attribua deux tiers dans l'entreprise et céda l'autre tiers à Duvernay. Par la suite, il accepta le concours pécuniaire du duc d'Épernon et d'un nommé Hérin, procureur à Tours. La direction des travaux lui était expressément réservée.

Vers le mois de mai, il alla se fixer à proximité de la forêt, à Rivarennnes, où il installa,

dans les bâtiments d'une ferme, ses bureaux et tout son personnel, qui était assez nombreux. Son premier soin fut d'établir plusieurs chemins solides pour les chariots que l'on aurait à employer au transport des bois. Il les fit diriger, les uns vers la Loire, les autres vers l'Indre.

Plus tard, en 1759, on construisit, dans cette dernière rivière, plusieurs écluses, avec des portes, de façon à pouvoir, à toute époque de l'année, maintenir l'eau à un niveau suffisant pour faire flotter les pièces de bois qui devaient être conduites jusqu'à la Loire. Là, quarante ou cinquante bateaux furent amenés pour prendre des chargements à destination d'Angers, de Nantes, de Tours ou de Blois.

Après avoir fait les préparatifs qui lui avaient paru les plus urgents, Beaumarchais envoya dans la forêt de Chinon toute une armée d'ouvriers : on en comptait plus de deux cents. Le travail d'exploitation dura dix-sept années. Il ne fut terminé qu'en 1774.

Au mois de juillet 1759, alors que les travaux étaient dans toute leur activité, Beaumarchais adressa à sa femme, résidant alors à Pantin, la lettre suivante, où il donne la physionomie de l'entreprise dont il est le directeur et le tableau pittoresque des lieux qu'il habite :

« De Rivarennnes, le 15 juillet 1769.

« Tu m'invites à t'écrire, ma bonne amie, je le veux de tout mon cœur : c'est un agréable délassément aux fatigues forcées de mon séjour en ce village. Des chefs en mésintelligence qu'il a fallu réconcilier, des commis à entendre en leurs plaintes et leurs demandes, un compte de plus de 100,000 écus morcelé en pièces de vingt et trente sous à régler et dont il faut décharger le caissier comptable, les différents ports à visiter, deux cents ouvriers des ventes dans la forêt à voir et leurs ouvrages à examiner, deux cent quatre-vingts arpents de bois à bas et dont il faut régler la fabrication et le transport, de nouveaux chemins de la forêt à la rivière à faire construire, les anciens à raccommoder, trois ou quatre cent milliers de foin à faire serrer, la provision d'avoine de trente chevaux de trait à faire, trente autres chevaux à acheter pour monter six guimbardes ou charrois en plus pour transporter avant l'hiver tout notre bois de marine, des portes et des écluses à construire sur la rivière d'Indre, pour nous donner de l'eau toute l'année, à l'endroit où l'on charge les bois, cinquante bateaux qui attendent leurs charges pour s'en aller à Tours, Saumur, Angers et Nantes, les baux de sept ou huit fermes réunies, pour les provisions d'une maison de trente personnes, à signer, l'inventaire général de notre recette et dépense, depuis deux ans, à régler, voilà, ma chère femme, en bref, la somme de mes travaux, dont une partie est déjà terminée et l'autre en bon train.....

« Tu vois, chère amie, que l'on ne dort pas tant ici qu'à Pantin ; mais l'activité de ce travail forcé

ne me déplaît pas ; depuis que je suis arrivé dans cette retraite inaccessible à la vanité, je n'ai vu que des gens simples et sans manières, tels que je désire souvent être. Je loge dans mes bureaux, qui sont une bonne ferme, bien paysanne, entre basse-cour et potager, et entourée de haie vive ; ma chambre, tapissée des quatre murs blanchis, a pour meubles un mauvais lit, où je dors comme une soupe, quatre chaises en paille, une table de chêne, une grande cheminée sans parement ni tablette ; mais je vois de ma fenêtre, en t'écrivant, toutes les varennes ou prairies du vallon que j'habite remplies d'hommes robustes et basanés, qui coupent et voient du fourrage avec des attelées de bœufs ; une multitude de femmes et de filles, le râteau sur l'épaule ou dans la main, poussent dans l'air, en travaillant, des chants aigus que j'entends de ma table ; à travers les arbres, dans le lointain, je vois le cours tortueux de l'Indre et un château antique, flanqué de tourelles, qui appartient à ma voisine, M<sup>me</sup> de Roncée. Le tout est couronné des cimes chenues d'arbres qui se multiplient à perte de vue jusqu'à la crête des hauteurs qui nous environnent, de sorte qu'elles forment un grand encadrement sphérique à l'horizon, qu'elles bornent de toutes parts. Ce tableau n'est pas sans charmes. De bon gros pain, une nourriture plus que modeste, du vin exécrable, composent mes repas. En vérité, si j'osais te souhaiter le mal de manquer de tout dans un pays perdu, je regretterais bien fort de ne pas t'avoir à mes côtés. Adieu, mon amie. Si tu trouves que mon détail puisse amuser nos bons parents et amis, je te laisse la maîtresse d'en faire lecture un soir, entre vous ; tu les embrasseras bien tous par là-dessus, et bonsoir, je vais me coucher..... sans toi pourtant, ..... cela me paraît dur quelquefois. Et mon fils, mon fils ! comment se porte-t-il ? Je ris quand je pense que je travaille pour lui ! »

Beaumarchais retira des sommes considérables de son exploitation de la forêt. Le 1<sup>er</sup> avril 1770, il régla son compte avec Duvernay. Leur association fut dissoute et il resta seul pour mener l'entreprise à fin. Duvernay restait débiteur de 15,000 livres envers son ancien associé. Il mourut trois mois après avoir signé ce règlement, laissant pour légataire universel le comte de Blache, qui appela immédiatement Beaumarchais en justice, sous prétexte qu'il y avait eu de graves erreurs dans l'arrêté de compte du 1<sup>er</sup> avril. Le comte de Blache gagna son procès devant le premier tribunal qui fut appelé à en connaître ; mais il le perdit définitivement devant le Parlement de Paris.

De nos jours, l'administration a donné le nom de Beaumarchais à l'un des cantons de la forêt de Chinon.

*Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Arch. d'I.-et-L., B, 170, 171 ; C, 336 ; E, 146 ; *Biens nationaux*, charte de Saint-Julien, 1231. — D. Housseau, V, 1681, 2026 ; IX,

4103. — Bibl. de Tours, manuscrit 1346. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 70; XIII, 67. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 158. — Alfred Maury, *Les forêts de la Gaule et de la France*, 274, 275. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 21. — Notes communiquées par M. Guiot, membre de la Société archéologique de Touraine. — De Loménie, *Beaumarchais, sa vie et ses écrits* (dans la *Revue des Deux-Mondes* (1852), p. 517).

**Chinon** (le lieu de), près du Puits, c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny.

**Chinonnerie** (closerie de la), paroisse de Saint-Cyr. — Ancienne propriété de l'église Saint-Venant, de Tours. Elle fut vendue nationalement le 23 septembre 1791, au prix de 2325 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chinonum**. V. *Chinon*.

**Chinsiacus**. V. *Chançay*.

**Chiotus** (*rivulus qui dicitur*). — Ce ruisseau, situé dans les environs de Château-la-Vallière, est mentionné dans une charte de la Trinité de Vendôme, en 1062. — (D'Hoziér, reg. III<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie.)

**Chiperie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Chipraie** (la), c<sup>ne</sup> de Sonzay. V. *la Chupraie*.

**Chipsiacus**. V. *Chissay*.

**Chirezay**. V. *Chizeray*, c<sup>ne</sup> de Chaveignes.

**Chirons** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Bossay. — Il relevait censivement de l'abbaye de Preuilley, suivant une déclaration féodale de 1585. — (Arch. d'I.-et-L. *Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilley*.)

**Chirons** (le lieu des), près de la Berjaudière, c<sup>ne</sup> de Preuilley.

**Chiseacus**. V. *Chissay*.

**Chizeray**, ou **Chizeray**, vil., c<sup>ne</sup> de Chaveignes, 39 habit. — *Chisirium*, *Chiviriacum*, XI<sup>e</sup> siècle; *Chirezay*, XII<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Chizeray*, carte de Cassini. — Au XVII<sup>e</sup> siècle, la dîme, dans ce village, appartenait à la chapelle de Champigny. — (Arch. d'I.-et-L., G, 282. — *Cartulaire de Noyers*, 117, 526.)

**Chisiac**. V. *Chizay*, c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay.

**Chisirium**. V. *Chizeray*, c<sup>ne</sup> de Chaveignes.

**Chissé**, ou **Chissay**, commune du canton de Montrichard, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher), à 4 kilomètres de Montrichard et 36 de Blois. — *Chiseacus*, 1150 (charte de Villeloin). — *Chipsiacus*, 1156 (Bulle du pape Adrien IV). — *Chisse*, 1219 (charte de Regnault de l'Île). — *Chisseium*, *Chisseyum*, *Chisse*, XIII<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours* et charte de Villeloin). — *Chissai*, *Chissey*,

*Chicé-les-Montrichard*, XV<sup>e</sup> siècle. — *Chissay*, carte de Cassini.

Avant la Révolution, la paroisse de Chissé faisait partie de la Touraine et dépendait du grand-archidiaconé de Tours et du doyenné de Montrichard.

*Population*. — 1060 habitants.

*Foire* le jour de l'Ascension.

*Bureau de poste* de Montrichard.

L'église, placée sous le vocable de saint Saturnin, est citée dans une charte d'Engebault, archevêque de Tours, en 1150. On la trouve également mentionnée dans une bulle du pape Adrien IV (1156), dans une charte de Regnault de l'Île concernant l'abbaye de Villeloin (mai 1219), et dans le *Cartulaire de l'archevêché de Tours* (1290).

Au mois de mai 1219, Regnault de l'Île, chev., étant sur le point de partir pour la croisade contre les Albigeois, fit des dons à l'église et au prieuré de Chissé, et à d'autres églises. Voici le texte de la charte qui fut rédigée à cette occasion :

*Ego Reginaldus de Insula, miles, notum omnibus presentes litteras inspecturis vel audituris me dedisse, pro remedio animæ meæ et parentum meorum, cum assensu et voluntate Hersendis, uxoris meæ, cum essem in precinctu itineris mei contra Albigenes, ecclesiæ Villalupensi unum sextarium frumenti et alium siliginis, ecclesiæ Beatæ Mariæ de Aqua Viva; duo similiter domui militiæ Templi de Ambazia; unum sextarium frumenti ecclesiæ de Chissiau; unum sextarium siliginis ecclesiæ CHISSE; unum siliginis in decima mea de Chisse post decessum meum pacifice percipiendum. Preterea dedi prioratui de Chisseio meam partem decimæ in quodum arpeno plantorum de la Perruche ubicumque inibi eligere prior voluerit ad presens percipiendum. In cujus rei testimonium presentes litteras conscribi, feci et sigilli mei munimine roboravi. Actum anno gratiæ millesimo ducentesimo nono decimo mense maio.*

Le titre curial de Chissé était à la présentation de l'abbé de Villeloin. Il y existait un prieuré appartenant à cette abbaye.

Sur le territoire de cette paroisse se trouvait, avant la Révolution, une chapelle dédiée à sainte Marguerite.

Le château de Chissé, situé près du Cher, était autrefois fortifié. Il est qualifié de maison-forte, dans un titre du 9 avril 1543. Il relevait du château d'Amboise à foi et hommage-lige. Ce domaine ne fut, pendant longtemps, qu'un simple fief. En janvier 1444, le roi lui concéda, avec le droit de moyenne et haute justice, celui de châtellenie. Le seigneur jouissait des droits honorifiques dans l'église paroissiale. Les fiefs de Bergeresse, de la Quenette, de la Chevillière, de la

Pilette et de Raffinière lui devaient foi et hommage. Parmi les redevances annuelles qu'il recevait de ses vassaux, figuraient deux jeux de cartes, des dés, une carte d'hyppocras, payable à la vigile des Rois, un cent d'écrevisses et un chevreau. Tous les verriers passant dans la paroisse étaient tenus de donner au châtelain un de leurs plus beaux verres, plein de vin, ou à défaut du verre, soixante sols. Les nouveaux mariés lui offraient, le jour de Noël, un étouff blanc et neuf; les individus veufs, qui se remariaient, présentaient une huie, et s'ils manquaient à ce devoir féodal, ils étaient condamnés à soixante sols d'amende.

Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, la terre de Chissé appartenait à la maison de l'Île-Bouchard. Elle passa ensuite dans la famille d'Amboise, puis, par héritage, à Jean de Sainte-Maure.

#### SEIGNEURS DE CHISSÉ A PARTIR DE 1446.

I. — Jean de Sainte-Maure, chev., comte de Benon, seigneur de Montgaurer, de Rivarennés et de Nesle, vendit la terre de Chissé à Pierre Berard, en 1446. Il était fils de Jean de Sainte-Maure, premier du nom, seigneur de Montgaurer, et de Jeanne des Roches.

II. — Pierre Berard, chev., maître d'hôtel du roi, seigneur de Bléré, la Croix-de-Bléré, Chissé, etc., épousa Jeanne Chérité, dont il eut : 1<sup>o</sup> Jean, qui suit; 2<sup>o</sup> François, dont on parlera plus loin; 3<sup>o</sup> Jeanne, femme de Philippe des Essarts, seigneur de Thêux, capitaine de Montils-les-Tours; 4<sup>o</sup> Marguerite, mariée, en 1476, à Pierre Marques, Éc., seigneur de Saint-Martin-le-Beau, des Oudes, du Coudray et de Fonbesches.

III. — Jean Bérard, Éc., seigneur de Chissé, du Val d'Orquaire, Borgne-Savary, Fonbesches, Bregerosses, était président au Parlement de Bordeaux en 1475.

IV. — François Bérard, frère du précédent, chev., seigneur de Chissé, Bléré, La Croix, eut deux enfants de son mariage avec Charlotte de la Haye : Jacques, qui suit; et Jeanne, qui épousa Charles Le Breton, Éc., seigneur de Chanceaux et de la Fougereuse. Il était mort en 1507. A cette époque, sa veuve comparut, comme tutrice de ses enfants, à la Réformation de la coutume de Touraine.

V. — Jacques Bérard, chev., seigneur de Chissé, Bléré, La Croix, les Roches-Saint-Georges, Grateloup, etc., épousa Madeleine Chasteigner, fille de Guy Chasteigner, seigneur de la Rocheposay, et de Madeleine du Puy. Il eut deux fils : François, qui suit; et René, Éc., seigneur de La Croix et de Millerieux, vivant en 1577.

VI. — François Bérard, chev., seigneur de Chissé et de Bléré, épousa Anne de Ronsard, dont il eut : Louise, femme de Gilles de Faveroles, et Guyonne, mariée au seigneur de Montagnac. Le 19 avril 1543, il vendit la terre de Chissé à Philibert Babou et à Marie Gaudin, sa femme, au prix de 16,690 livres.

VII. — Philibert Babou, seigneur de la Bourdaisière, argentier du roi et surintendant des finances, était fils de Laurent Babou, seigneur de Givray et du Solier, en Berry. De son mariage avec Marie Gaudin il eut plusieurs enfants, entre autres, Jean, qui suit; Jacques, doyen de Saint-Martin de Tours et évêque d'Angoulême, décédé le 26 novembre 1532; — et Philibert, également doyen de Saint-Martin de Tours et évêque d'Angoulême, cardinal, mort le 25 janvier 1570.

VIII. — Jean Babou, baron de Sagonne, seigneur de Chissé, de la Bourdaisière et de Thuisseau, ambassadeur à Rome, capitaine du château d'Amboise, gouverneur et bailli de Touraine, maître général de l'artillerie de France et conseiller d'Etat, mourut le 11 octobre 1569. De son mariage, contracté le 6 décembre 1539, avec Françoise Robertet, fille de Florimond Robertet, baron d'Alluye, et de Michelle Gaillard, il eut onze enfants, entre autres, Georges, qui suit; Jean, comte de Sagonne, décédé en 1589; Madeleine et Anne, abbesses de Beaumont-les-Tours.

IX. — Georges Babou, comte de Sagonne, seigneur de Chissé, de la Bourdaisière et de Thuisseau, conseiller d'Etat, rendit aveu au roi, pour sa terre de Chissé, le 17 février 1575. Il eut trois enfants, de son mariage avec Madeleine du Bellay : 1<sup>o</sup> Georges, comte de Sagonne; 2<sup>o</sup> Marie, qui épousa, le 23 février 1602, Charles Saladin de Savigny, dit d'Anglure; 3<sup>o</sup> Anne, abbesse de Beaumont-les-Tours, décédée le 13 janvier 1647. Par acte du 8 mai 1607, Georges Babou vendit la terre de Chissé à Isabelle Babou, veuve de François d'Escoubleau, au prix de 51,000 livres.

X. — Isabelle Babou, dame de Chissé, fille de Jean Babou, gouverneur et bailli de Touraine, et de Anne Robertet, rendit hommage au roi pour sa terre de Chissé, le 28 avril 1607. Elle épousa François d'Escoubleau, marquis d'Alluye, seigneur de Jouy, Launay et Montdoubleau, fils de Jean d'Escoubleau, seigneur du Coudray-Montpensier et de la Chapelle-Bellouin, gouverneur et bailli de Blois, et d'Antoinette de Brives. De ce mariage naquirent : 1<sup>o</sup> François, qui suit; 2<sup>o</sup> Virginal, marquis d'Alluye; 3<sup>o</sup> Charles, marquis de Sourdis et d'Alluye, dont on parlera plus loin; 4<sup>o</sup> Henri, évêque de Maillezais, puis archevêque de Bordeaux, mort à Auteuil le 13 juin 1645; 5<sup>o</sup> Marie, mariée, en premières noces, à Claude du Puy, seigneur de Vatan, et, en secondes (1596), à René de Froulay, comte de Tessé; 6<sup>o</sup> Catherine-Marie, qui épousa, le 27 mars 1597, Charles-Henri de Clermont, comte de Tonnerre; 7<sup>o</sup> Madeleine, abbesse de Saint-Paul-les-Beauvais, morte le 10 avril 1665; 8<sup>o</sup> Isabelle, femme de Louis Hurault, baron d'Huriel.

XI. — François d'Escoubleau, cardinal, archevêque de Bordeaux, seigneur de Chissé, mourut à Bordeaux le 8 février 1628. En 1624, Charles, son frère, lui avait vendu la terre de Chissé, pour 60,000 livres, avec faculté de rachat. En 1625,

il remboursa la somme et rentra en possession du domaine.

XII. — Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye, comte de Jouy, seigneur de Chissé, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de l'Orléanais, Blésois et Pays-Chartrain, mourut à Paris le 21 décembre 1666. De son mariage avec Jeanno de Montluc de Foix, princesse de Chabannais, fille d'Adrien de Montluc, seigneur de Montesquiou, et de Jeanne de Foix, il eut : 1° François de Sourdis, décédé en 1637; 2° Paul, marquis d'Alluye, mort le 6 janvier 1690; 3° Henri, comte de Montluc, décédé sans postérité le 6 juin 1712; 4° Jean, prêtre; 5° François, marquis de Sourdis, lieutenant-général des armées du roi, capitaine des chasses et du château d'Amboise, décédé le 31 septembre 1707, laissant, de son mariage avec Marie-Charlotte de Beziade d'Avaray, une fille, Angélique, mariée, le 24 mars 1702, à François-Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouange; 6° Elisabeth, ou Isabelle, mariée, le 27 juin 1637, à Martin Ruzé, marquis d'Efflat, qui eut un fils, Antoine Ruzé, dont on parlera plus loin; 7° N., coadjutrice de l'abbesse de Montmartre; 8° Marie-Madeleine, abbesse de Grigny.

XIII. — Antoine Ruzé, marquis d'Efflat, baron de Massy et de Thury, chevalier des ordres du roi, premier écuyer du duc d'Orléans, hailli et gouverneur des ville et château de Montargis, fut seigneur de Chissé, de Montrichard et de la Tour-d'Argy, par héritage de sa mère, Isabelle d'Escoubleau. Il rendit hommage au roi, pour sa terre de Chissé, le 15 mars 1677 et le 10 décembre 1678. Il mourut le 3 juin 1719.

XIV. — François-Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouange et de Chabannais, maréchal des camps et armées du roi, seigneur de Chissé, fils de Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouange, grand trésorier des ordres du roi, et de Marie de Berthemet, mourut le 11 novembre 1719. De son mariage avec Angélique d'Escoubleau, il eut : 1° François Gilbert, qui suit; 2° Alexandre-Antoine, marquis de Colbert, brigadier de cavalerie, marié, le 17 septembre 1764, à Julie-Rose de Courdoumer.

XV. — François-Gilbert Colbert, marquis de Chabannais, maréchal de camp, lieutenant du roi au comté Nantais, rendit hommage au roi, pour sa terre de Chissé, le 20 septembre 1756. Il mourut le 23 décembre 1765. Le 23 janvier 1731, il avait épousé Marie-Jeanne Colbert de Croissy, fille de Louis-François-Henri Colbert, comte de Croissy, et de Marie Brunet de Rancy. De ce mariage sont issus : 1° Claude-Théophile, comte de Chabannais, sous-lieutenant de gendarmerie; 2° Louis-Henri-François, comte de Colbert, lieutenant du roi au comté Nantais; 3° Antoine-Alexandre, vicomte de Chabannais, officier aux Gardes. Par acte du 3 avril 1767, Marie-Jeanne Colbert de Croissy vendit la terre de Chissé et celles de

Montrichard et de la Tour-d'Argy, à Étienne-François de Choiseul.

XVI. — Étienne-François de Choiseul, duc de Choiseul-Amboise, mourut à Paris le 8 mai 1785. Il eut pour héritiers ses frère et sœur, Jacques de Choiseul-Stainville et Charlotte-Eugénie, comtesse de Choiseul.

Au xv<sup>e</sup> siècle, le château de Chissé avaient des capitaines-gouverneurs. Cette charge était remplie, en 1589, par Alexandre de Lestenu.

Arch. d'I.-et-L., C, 555, 603, 633, 651; B, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 267, 340, 341; G, 14; *titres des Minimes du Plessis. — Rôle des fiefs de Touraine. — Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 30. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 859. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, V, 11; VI, 412; VII, 494; VIII, 457. — C. Chevalier, *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, IX. — D. Housseau, V, 1750; VI, 2172 bis, 2482; VII, 2733; IX, 4118; XIII, 11033; XIV, 192. — A. Joanne, *Diction. des communes de France*, 538. — Bibl. de Tours, manuscrits n° 1308 et 1424; fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine. — Lhermite-Souliers, Hist. de la noblesse de Touraine*, 77, 78. — *Almanach de Touraine*, 1790. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 36. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, V, 215; VIII, 70; IX, 113; X, 242, 253; XIII, 84, 103, 218; *Bulletin de la même Société* (1868), p. 72. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 914; VI, 37, 38; VII, 346.

**Chisseau**, commune du canton de Bléré, arrondissement de Tours, à 33 kilomètres de Tours et à 9 de Bléré. — *Cisomagus, Cisomagensis vicus*, iv<sup>e</sup> siècle (*Greg. Tur. hist., lib. X, 31*). — *Ecclesia de Chissiau*, 1219 (charte de l'abbaye de Villeloin). — *Chisseium, Parochia de Chisseau*, XIII<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours* et charte de Villeloin 1232). — *Chisseau-sur-Cher-les-Montrichard*, 1540. — *Chisseau*, carte de Cassini. — C'est à tort que depuis le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle on a ajouté un X à la fin du nom de cette localité.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Souvigny; à l'ouest, par celle de Chenonceau; à l'est, par Chissé (Loir-et-Cher); au sud, par le Cher, qui la sépare des communes de Francueil et de Saint-Georges. Elle est arrosée par le Cher; — par le ruisseau de la Charvière, qui prend sa source dans l'étang de ce nom, fait mouvoir le moulin Boizon, passe à Chisseau et se jette dans le Cher, près du Moulin-Fort; — et par le ruisseau de Morue, qui naît à Perpassé et se jette dans le Cher, près du Port-Olivier. Elle est traversée par la route nationale n° 76, de Nevers à Tours. Une partie de la forêt d'Amboise s'étend dans cette commune. On y trouve également d'autres bois appelés bois de la Charvière, de Gauger, de Trouin et de Touvent.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent du territoire de Chisseau : La Bardoise (18 habit.). — La Bécasserie (15 habit.). — La Bretonne (14 habit.). — Les Caves (115 habit.). — La Drolinière (22 habit.). — Les Haute et Basse-

Coudre, ancien fief, relevant de Montrichard. — La Gare (16 habit.). — Le Moulin-Fort, ancien fief. — Touvent, ancienne propriété des Ursulines d'Amboise. — La Pilette, ancien fief, relevant de Chissé. — La Rabellerie (16 habit.), ancien fief, relevant de Montrichard. — Le Perpasé, ou Parpasé (20 habit.). — Le Ruisseau-de-Morue (39 habit.). — La Rennerie, le Cormier, Benechien, Poncher, la Maison-Pellé, la Buissonnière, la Dupontrie, le Chillou, la Maillotrie, les Billeux, la Depurie, la Degrenière, la Billonnière, l'Écluse, etc.

Avant la Révolution, Chisseau se trouvait dans le ressort de l'élection d'Amboise et faisait partie du doyenné de Montrichard et du grand-archidiaconné de Tours. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

*Superficie cadastrale.* — 1184 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay et Hardion, a été terminé en août 1824.

*Population.* — 511 habit. en 1801. — 500 habit. en 1804. — 469 habit. en 1808. — 516 habit. en 1810. — 562 habit. en 1821. — 611 habit. en 1831. — 635 habit. en 1841. — 664 habit. en 1851. — 715 habit. en 1861. — 700 habit. en 1872. — 716 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le dimanche après la saint Jean.

*Bureau de poste et perception* de Bléré.

Une église fut construite à Chisseau, par saint Martin, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. L'église actuelle est dédiée à saint Pierre. L'abside, le chœur et le clocher appartiennent au XII<sup>e</sup> siècle. Les murs de la nef paraissent être d'une construction plus ancienne. L'édifice a été restauré en 1745. En 1765, le presbytère actuel fut reconstruit presque en entier par Claude Dupin, seigneur de Chenonceau et de Chisseau.

Au mois de mai 1219, Regnault de l'Île, chev., avant de partir pour la croisade contre les Albigeois, fit un don à l'église de Chisseau et à celle de Chissay. V. *Chissay*.

Les registres d'état-civil de cette paroisse commencent en 1597.

*CURÉS DE CHISSEAU.* — Simon de Corault, 1478. — Levesque, 1621. — Claude Angevin, 1687, décédé le 10 mai 1730. Il fut inhumé dans le chœur de l'église. — René Jousset, nommé le 12 mai 1730, décédé le 14 septembre 1763. Il eut sa sépulture dans le chœur de l'église. — Jacques Fronteau, octobre 1763-90, curé constitutionnel. En 1793, il se qualifie, sur les registres d'état-civil, d'officier public, membre du Conseil général de Chisseau. Vers 1806, il fut nommé de nouveau curé de Chisseau. — Lacoua, 1837. — Plouzeau, 1839. — Griffault, 1857, actuellement en fonctions (1879).

En 1521, le fief de Chisseau appartenait à Jacques Berard, qui le vendit, en 1526, à Antoine Bohier. Celui-ci le céda à Guillaume Bohier, son frère, bailli de Cotentin. Le 23 février 1555, Diane

de Poitiers acheta ce domaine de Adam de Hodon et obtint, en octobre 1557, des lettres-patentes qui l'incorporèrent à la châtellenie de Chenonceau, avec les terres de Moulin-Fort, de Vrigny, de Coulommiers et autres. Chisseau resta uni à Chenonceau jusqu'à la Révolution.

Le fief de Pont, ou Bois-de-Pont, situé dans cette paroisse, relevait de Montrésor à foi et hommage-simple. Au XVI<sup>e</sup> siècle, il était réuni à la terre de Chenonceau.

Céphoux, fief situé dans la paroisse d'Orbigny, relevait de Chisseau, ainsi que le fief de la Borde, qui s'étendait dans les paroisses de Truyes et de Saint-Branches.

De nos jours, on a découvert, près du bourg et aux Gibets, des débris de murs gallo-romains et les restes d'un aqueduc de la même époque.

Sous les Mérovingiens, il existait, à Chisseau, un atelier monétaire. M. de Ponton d'Amécourt, dans ses *Recherches sur les monnaies mérovingiennes en Touraine*, cite une monnaie provenant de cet atelier.

*MAIRES DE CHISSEAU.* — Charles-Marie-Marthe-Jacques Reverdy, ancien lieutenant-général-criminel au bailliage et siège présidial de Tours, maire de Chisseau, 1801, 29 décembre 1807, 1<sup>er</sup> août 1821, conseiller de préfecture à Tours, décédé à Chisseau le 15 novembre 1832. — Reverdy, 17 novembre 1834, juin 1840, 2 juillet 1844. — Merson, 1856. — Brault-Dangé, 1858, 16 février 1874. — Louis Auger-Durand, 21 janvier 1878.

*Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Arch. d'I.-et-L., titres de la cure de Chisseau; E, 39. — J. Guadet et Taranne, *Traduction de Grégoire de Tours.* — D. Housseau, VI, 2482; VII, 2733; XIV, 192. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Villeloin. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648). — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 15. — *La Touraine*, 211. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 10 juillet 1858. (Article de M. l'abbé Chevalier sur l'aqueduc gallo-romain de Chisseau). — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 71. — J. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, 50. — Baillët, *Topographie des saints*, 281. — A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, 103. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 9; V, 3, 10, 13; IX, 117; X, 104; XI, 23; XIII, 11, 59. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 43, 44, 49, 295 et autres; *Promenades pittoresques en Touraine*, 290; *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, 218. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 82, 83. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 9, 43, 69, 70, avec une planche représentant le mur méridional de l'église de Chisseau. — Registres d'état-civil de Chisseau. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97.

**Chisseium.** V. *Chissé*.

**Chitardièrre** (la), f., c<sup>ue</sup> de Charentilly. — *La Borde*, 1456. — Ancien fief. Au XV<sup>e</sup> siècle, il appartenait au Chapitre de Saint-Martin de Tours; — en 1672, à Jean de Savonnières. — (Arch. d'I.-et-L., titres de Charentilly.)

**Chitray**, ancien fief, paroisse du Grand-



Pressigny. — Il se composait des métairies de la Borde, de la Jarric, du Fresne et de la Sottinière, et relevait de la baronnie du Grand-Pressigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

**Chivert, ou Chivart**, f., c<sup>ne</sup> de Chanay.

**Chivriacum**. V. *Chiseray*, c<sup>ne</sup> de Chaveignes.

**Chizay, ou Petit-Chizay**, f., c<sup>ne</sup> d'Abilly. — *Chizay*, carte de Cassini. — Ancien fief. Lazare-Tristan Belon en était seigneur en 1680. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., titres de Saint-Remi-sur-Creuse.)

**Chizay**, f., c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay. — *Terra quæ vocatur Chisiac*, 1050 (charte de l'abbaye de Marmoutier). — *Chizay*, carte de Cassini. — *Chisay*, carte de l'état-major. — En 1050, le nommé Hamelin la donna à l'abbaye de Marmoutier, qui la posséda jusqu'à la Révolution. Le 30 mai 1791, elle fut vendue nationalement au prix de 72,700 livres. Elle comprenait alors cent soixante-dix-sept arpents environ. — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Marmoutier, mense séparée; Biens nationaux.)

**Chizeray**, c<sup>ne</sup> de Chaveignes. V. *Chizeray*.

**Chobinets** (le lieu des), paroisse de Ports. — En 1701, il appartenait à François Ténèbre. — (Arch. d'I.-et-L., E, 201.)

**Choceus**. V. *Chossay*, c<sup>ne</sup> d'Épeigné-les-Bois.

**Choche** (le lieu de). — *Locus qui dicitur Choche*, 1215. — Il était situé près de l'Île-Bouchard. En 1215, un habitant du pays donna au prieuré de Saint-Jean-du-Grès, une mesure et un pressoir situé à Choche. — (Arch. d'I.-et-L., Charte du Grès.)

**Choffler**, f., c<sup>ne</sup> de Mazières. — *Chauffié*, carte de Cassini.

**Choignes, Choignas**. V. *Chougne*, c<sup>ne</sup> de Verneuil-le-Château.

**Choines** (les), c<sup>ne</sup> d'Épeigné-les-Bois. V. *Chouenes*.

**Choiseau** (le lieu de), près de l'Érable, c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Esvres.

**Choiseau**, c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Esvres. V. *Choiseau*.

**Choiseaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Marray, près du bourg.

**Choisé, ou Choiselet** (étang de), c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. — Il constituait un fief qui appartenait à la famille de Béthune-Sully, en 1789. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., terrier d'Oë.)

**Choisé, ou Choiselet** (ruisseau de). — Il prend sa source dans l'étang de Choisé, c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi, et se jette dans la Vandœuvre,

au lieu dit les Prés-de-la-Planche-de-Chanteloup.

**Choiseul** (Étienne-François de), duc de Choiseul-Amboise, ambassadeur à Rome, colonel-général des suisses et grisons, ministre des affaires étrangères, nommé gouverneur de Touraine en 1760, en remplacement de Charles de Bourbon, décédé, fut exilé à Chanteloup en 1770, par suite des intrigues du duc d'Aiguillon. Il mourut le 8 mai 1785, sans laisser d'enfants de son mariage avec Louise-Honorine Crozat du Chatel. Suivant ses dernières volontés, il fut inhumé dans le cimetière de Chanteloup, au pied d'un peuplier qu'il avait planté lui-même. Le comte d'Estaing lui succéda dans le gouvernement de Touraine. — (*Mercur de France* (1785), p. 131, 132. — Moréri, *Diction. historique*, III, 649. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 370. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, I, 471-73.)

**Choisi, ou Choisy**, f., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny.

**Choisière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Boussay. — Ancien fief. En 1604, il appartenait à Marc de Périon; — en 1670, à Robert de Périon; — en 1744, à Hubert Mousnier. — (Registres d'état-civil de Preuilly et de Chaumussay. — Arch. d'I.-et-L., E, 54. — Archives de la Vienne, G, 228. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.)

**Choisille** (la), vil. c<sup>ne</sup> de Fondettes, 56 habitants.

**Choisille** (le fief de la). V. *les Roches*, c<sup>ne</sup> de Fondettes.

**Choisille** (le clos de la). V. *les Trois-Maries*, c<sup>ne</sup> de Fondettes.

**Choisille, ou Grande-Choisille** (la), rivière. — *Fluviolus Causiliæ*, 898 (diplôme de Charles le Simple). — *Fluvius Causilæ*, 976, 999 (chartes de Bouchard de Vendôme et de Corbon, en faveur de Marmoutier). — *Flumen Chausili*, 1070 (charte d'Adeline, abbesse de Beaumont-les-Tours). — *Chosilium*, xi<sup>e</sup> siècle (charte de Saint-Martin). — *Coselia*, xiii<sup>e</sup> siècle (*Narr. de commend. Turonicæ provinciæ*). — *Choizille*, 1359 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — Elle prend sa source dans la commune de Monnaie, au lieu dit Fontaine-de-la-Choisille, arrose les communes de Nouzilly, Chanceaux, Cerelles, Saint-Antoine-du-Rocher, Mettray, Fondettes, Saint-Cyr, et se jette dans la Loire, au pont de la Motte. Son parcours est de vingt-huit kilomètres. Elle fait mouvoir dix-neuf usines.

D. Housseau, I, 129, 221, 283; II, 733. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Saint-Martin, VI. — Arch. d'I.-et-L., Prieuré de Saint-Côme. — *Chronique de Touraine*, 293. — Monsnier, II, 139. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 187. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 22. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 83, 88, 89. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, 90.

**Choisille-de-Beaumont** (la), ruisseau. — Il prend sa source dans la commune de Beaumont-la-Ronce, arrose les communes de Rouziers et de Cerelles, et se jette dans la Grande-Choisille, après un parcours de seize kilomètres. Il fait mouvoir six usines.

**Choisille-de-Chenusson** (la), ou **Petit-Choisille**, ruisseau. — Il prend sa source près de la Roussellerie, c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines, traverse les communes de Nouzilly et de Cerelles, et se confond avec la Grande-Choisille. Son parcours est de treize kilomètres. Il fait mouvoir deux usines.

**Choisille-de-Rouziers** (la), ruisseau. — Il prend sa source dans la commune de Rouziers, reçoit le ruisseau du même nom, et se jette dans la Choisille-de-Beaumont, après un parcours de quatre kilomètres et demi. Il fait mouvoir trois usines.

**Choisille - de - Semblançay** (la), ruisseau. — Il prend sa source dans la commune de Semblançay, arrose les communes de Charentilly et de Mettray, et se confond avec la Grande-Choisille. Son parcours est de quinze kilomètres. Il fait mouvoir quinze usines.

**Choisnin** (François), doyen de l'église de Tours, succéda à Charles de Balzac en 1596. Il fut remplacé, en 1606, par Hélié Convers. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 336. — *Gallia christiana*, XIV, 151. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de l'église de Tours*.)

**Choisy**, c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. V. *Choisi*.

**Choizeau**, ou **Choiseau**, f., c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Esvres. — *Choizeau*, carte de l'état-major. — *Choiseau*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Baigneux. En 1595, il appartenait à Pierre Berland de la Louère. — (Arch. d'I.-et-L., E, 15.)

**Choizelet** (étang de), c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. V. *Choiselet*.

**Cholerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Abilly. — *Chaulerie*, carte de Cassini. — Ancien fief. René de Lestenu, Éc., en était seigneur en 1686. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Cholerie** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Saint-Épain. — Il appartenait à Louis Scot de Coulanges, en 1774. — (Arch. d'I.-et-L., E, 194.)

**Cholières**, ou **Chaulières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Marray.

**Chollet**, ham., c<sup>ne</sup> de Monthodon, 12 habit. — *Chollet*, carte de l'état-major.

**Chollet** (le bois). c<sup>ne</sup> de Mouzay.

**Chollet**, f., c<sup>ne</sup> de Reugny.

**Cholleterie** (le clos de la), c<sup>ne</sup> de Rochecorbon. — Il relevait consivement de la Salle-Saint-Georges, en 1740. — (Arch. d'I.-et-L., G, 91).

**Cholleterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Veigné. — Ancienne propriété des Ursulines de Tours (1791). Il y avait une chapelle, qui se trouve mentionnée dans un titre de 1679. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cholletière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Céré, 11 habit. — *Cholettière*, carte de Cassini.

**Cholterie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Bléré, 29 habitants.

**Cholterie** (le lieu de la), paroisse de Bueil. — Il était réuni à la Borde-l'Épine, en 1788 et relevait de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier d'Oë*.)

**Cholterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche.

**Choltièrre** (le lieu de la), près de Boulardin, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Choltières** (le lieu des), près de la Pinarrière, c<sup>ne</sup> du Louroux.

**Choltières** (le lieu des), près du Bas-Monteil, c<sup>ne</sup> de Luzé.

**Chôme-d'Ormeau** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Athée. — *Chôme-d'Ormeau*, carte de l'état-major. — Près de là se trouve un champ appelé *Pierre-Levée*. Il est présumable qu'il y a eu dans ce lieu quelque monument druidique.

**Chopards** (les), f., c<sup>ne</sup> de Cinais.

**Chopelière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Mazières.

**Chopet**, f., c<sup>ne</sup> de Vernou. — *Chopet*, carte de l'état-major.

**Chopin** (l'étang), c<sup>ne</sup> de Saint-Aubin. — Ancienne propriété de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chopinettes** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher, près du chemin du Carrefour-au-Loup à Bléré.

**Chopinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bourgueil. — Ancienne propriété de l'abbaye de Bourgueil. Il y existait une chapelle, placée sous le vocable de saint Étienne, et dont l'abbé Lubery était desservant en 1691. Elle fut détruite avant 1700. On la trouve mentionnée dans le *Pouillé de l'évêché d'Angers*, en 1648. — La ferme fut vendue nationalement le 17 juillet 1791, au prix de 8,158 livres. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil*, I; manuscrit n° 1311. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — *Pouillé de l'évêché d'Angers*, p. 69.)

**Chopinière** (maison de la). — Elle était située dans la paroisse de Saint-Germain de Bourgueil et dépendait de la chapelle de la Chopinière. Elle fut vendue nationalement le 29 juillet 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Chopinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ports. — *Chopinière*, carte de Cassini.

**Choquette** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cléré. — *Choquette*, carte de Cassini.

**Choquette** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin.

**Chosac** (fontaine de). V. *Chozac*, c<sup>ne</sup> d'Abilly.

**Choseacum**. V. *Couziers*.

**Chossay**, vil., près du ruisseau d'Épeigné, c<sup>ne</sup> d'Épeigné-les-Bois, 28 habit. — *Choceium*, 1230 (charte de l'abbaye de Villeloin). — *Chossé*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1636, il appartenait à Léonor de Bailly, Éc.; — en 1644, à Pierre de Godefroy, Éc., décédé le 29 décembre 1665; — en 1666, à Étienne de Godefroy; — en 1684, à Jacques François, Éc. — (D. Housseau, XIII, 10919. — Registres d'état-civil d'Épeigné. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin*, 291.)

**Chosson**, c<sup>ne</sup> de Sainte-Radégonde. V. *Chausson*.

**Chotard** (Pierre-Célestin), prieur de l'abbaye de Cormery, né à Orléans en 1624, prononça ses vœux à Reims en 1644. Nommé prieur de Cormery le 25 juin 1666, il fut remplacé, en 1669, par André Billot. Il mourut dans l'abbaye de la Trinité de Vendôme le 25 mai 1696. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Cormery*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XII, 131.)

**Chotarderie** (la), c<sup>ne</sup> de La Ferrière. V. *Chotardièrre*.

**Chotarderie** (métairie de la), paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher. — Elle dépendait du fief de Saint-Antoine. Elle figure dans un aveu rendu en 1359, par Martin d'Aalez à l'archevêque de Tours. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

**Chotardièrre** (la), c<sup>ne</sup> de Cléré. V. *Chétardièrre*.

**Chotardièrre**, ou **Chétardièrre** (la), paroisse de Fondettes. — Ancien fief, dépendant de Château-Gaillard. En 1468, il appartenait à la collégiale de Saint-Martin; — en 1726, à Mathieu-François de Fescan, Éc., décédé en 1735. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état-civil de Mettray. — Arch. d'I.-et-L. *Prévôté de la Varenne*.)

**Chotardièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de La Ferrière. — *Chotarderie*, carte de Cassini. — *Chautarderie*, carte de l'état-major.

**Chotardièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Thilouze. — *Chétardièrre*, carte de l'état-major. — *Chotardièrre*, carte de Cassini.

**Chotardièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villaines. — *Chotardièrre*, carte de Cassini.

**Chotardièrre** (ruisseau de la). — Il vient de la commune de Savigné dans celle d'Avrillé et se jette dans la Roumer, près de Verthonay.

**Chotards** (les), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce.

**Chotards** (les), f., c<sup>ne</sup> de Thilouze.

**Chottière** (le lieu de la), paroisse de Bueil. — Il était réuni, en 1788, à la Borde-l'Épine et relevait de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

**Chouanière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Artannes. — *Chouanière*, carte de l'état-major. — Près de là se trouve la fontaine Sainte-Cécile.

**Chouannerie** (le lieu de la), près de la Vallée-Chaurie, c<sup>ne</sup> de Benais.

**Chouannerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Couesmes.

**Chouannerie** (la), ou **Chouannières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. — *Chouannerie*, in *parochia de Novo vico*, 1212 (charte de Saint-Florent de Saumur). — *Choisnières*, carte de Cassini. — Ancien fief. Au mois d'août 1212, Jean d'Alluye, seigneur de Saint-Christophe, ratifia le don fait à l'abbaye de Saint-Florent, par Hugues, son prédécesseur, de tous les droits de dime que celui-ci possédait sur ce domaine. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — D'Hoziar, *Armorial général de France*, reg. III<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie.)

**Chouarderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saunay.

**Chouenes** (les), f., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-les-Bois. — *Les Choines*, carte de Cassini.

**Chouannerie** (la), c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. V. *Chouannerie*.

**Chouet** (Guillaume), Éc., seigneur de la Cicoire, président et trésorier de France au bureau des finances de Tours, fut nommé maire de cette ville en 1661, en remplacement de Charles Bigot. Il eut pour successeur, en 1662, Michel Tarteret, sieur du Ponceau. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 142, manuscrit.)

**Chougne**, f., c<sup>ne</sup> de Verneuil-le-Château. — *Choignas*, XI<sup>e</sup> siècle, *locus de Choigneis*, XII<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Choignes*, XVI<sup>e</sup> siècle. — *Cougne*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse. Vers 1087, Étienne de Liners donna à l'abbaye de Noyers la dime qu'il possédait sur ce domaine. En 1553, le fief appartenait à Jean de Chavigny; — en 1789, à Jean de Messemé. Une métairie, située au même lieu, dépendait du prieuré de Ponçay. — (D. Housseau, X, 4217. — *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest* (1858-59), p. 526. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*; C, 650. — *Cartulaire de Noyers*, 141.)

**Choupegau**. V. *Clobjau*, c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi.

**Chouppes** (Lancelot de), chevalier de Malte, était commandeur de Villejésus et du Blison en 1666. — (Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 674. — Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Preuilley*.)

**Chourches, Chourses.** V. *la Source*, c<sup>ns</sup> de Nazelles.

**Chourie** (le lieu de la), près de Cent-d'Hommes, c<sup>ns</sup> de Bréhémont.

**Choutière** (la), ou **Choulière**, f., c<sup>ns</sup> d'Hommes. — En 1579, elle dépendait de la châtellenie de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., B, 27.)

**Choux-Croux** (les), f., c<sup>ns</sup> de Chouzé-sur-Loire.

**Chouzé** (étang de), c<sup>ns</sup> de Château-la-Vallière. — Il a fait partie de l'ancienne paroisse de Chouzé-le-Sec.

**Chouzé** (le Petit-), f., près de la Loire, c<sup>ns</sup> de Savigny. — *Chozeium*, 1117 (*Cartulaire de Fontevrault*). — *Locus Choseaci*, 1119 (bulle du pape Calixte II). — *Choziacus*, *Chozeium*, *Cozeium*, 1150 (*Cartulaire de Fontevrault*). — *Petit-Chouzé*, carte de Cassini. — Ancien fief et prieuré, propriétés de l'abbaye de Fontevrault. Vers 1117, Audeburge de Chouzé vendit à Robert d'Arbrissel et à l'abbaye de Fontevrault des terrains faisant partie de l'aleu de Chouzé, ce qui fut constaté par la charte suivante :

*Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod ego Audeburgis de Chozeio vendidi domno R. et ejus sancti monialibus medium juncti terræ alodi que cum terra Benedicti de Chozeio dividitur, concedentibus duobus filiis meis Fulcherio et Harpino et filiabus Tescelina, Florencia atque Christiana. Hujus rei testes sunt : Aubertus de Chozeio, Andreas de Valia, Bernerius filius Balduini, Raginaudus de Savigneio; de fratribus : Giraudus Bituriensis et Johannes Condatensis. Data regnante Ludovico Francorum rege, Fulcone Andegavensium comite, Radulfo Turonorum archiepiscopo.*

Peu de temps après, Benoit de Chouzé vendit le fief tout entier à la même abbaye, qui y fonda un prieuré. La chapelle existait encore en 1789. On y célébrait la messe aux grandes fêtes et tous les dimanches. Le priour était nommé par l'abbesse de Fontevrault. Une mine d'argent a été exploitée autrefois et sans beaucoup de succès dans cette localité. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay*; G, 14. — D. Housseau, XIV. — *Gallia christiana*, II, 1317. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 301. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1169.)

**Chouzé-le-Sec**, vil., c<sup>ns</sup> de Château-la-Vallière. — *Causiacus*, 852, 979 (charte de Marmoutier). — *Chouzé-la-Vallière*, 1685 (Arch. d'I.-et-L., *cure de Chouzé*). — *Chouzé-le-Secq*, 1701 (Registres d'état-civil de Chouzé). — *Chozé*, carte de Cassini. — *Chozé-le-Sec*, 1790 (Registres d'état-civil de Chouzé). — *Chouzé-le-Sec*, carte de l'état-major. — Ancienne paroisse, réunie à celle de Château-la-Vallière vers 1820. Elle était

dans le ressort de l'élection de Baugé et faisait partie de l'archidiaconé du Lude, diocèse d'Angers.

Elle comprenait les fermes et hameaux dont les noms suivent : les Aubineries, Beye, la Bouque, le Coteau, l'Écourtée, la Coudrée, Vaujours, la Croix-Patée, Boisron, la Houdinière, l'Homme-lais, la Guerche, le Houssay, Sommerie, le Motron, la Guérinière, Ganier, Lessart, l'Andouille, la Melaissonnière, le Tertre, Petit-Bois, la Frelerie, la Pletière, la Fauberderie, le Beaucé.

Le plan cadastral a été dressé en 1810, par Lecoy-Moreau.

*Population.* — 73 feux en 1764. — 307 habit. en 1801. — 300 habit. en 1804. — 314 habit. en 1810.

L'église était placée sous le vocable de saint Pierre. Les chapelles de Notre-Dame-de-Pitié et des Rottereaux y étaient desservies.

La chapelle de Notre-Dame-de-Pitié appelée aussi Notre-Dame-de-Salvert, fut fondée le 17 février 1643, par Jean Desplantes et Jeanne Delouy, sa femme. Elle eut pour premier chapelain Nicolas Desplantes, frère du fondateur. Pierre Rocher possédait ce bénéfice en 1740.

Madeleine et Hélène Dain, demeurant à Vaujours, fondèrent la chapelle dite des Rottereaux, par testament du 10 juillet 1702. Elles affectèrent à l'entretien du chapelain une rente assise sur la propriété de la Grand'Maison, située dans le bourg de Chouzé. Par le même acte, elles léguèrent à la cure le logis de la Grand'Maison et ses dépendances.

La cure était à la présentation de l'abbé de Saint-Florent de Saumur.

**CURÉS DE CHOUZÉ-LE-SEC.** — René Roussard, 1543. — Guillaume Barateau, 1588. — Pierre Rocher, 1640-74. — François Chollet, 1690. — Jacques Gazeau, 1701. — Jean Laran, 1712. — Urbain Védis, 1723. — François Dubois 1730. — Gabriel Blanchet, 1733. — Étienne Bresson, 1761, 1775. — Louis-Anne David, 1776-90. — Pallu 1804.

Le fief de Chouzé fut pendant longtemps une dépendance de la châtellenie de Courcelles. Par acte du 25 juillet 1455, Pierre, duc de Bretagne, le céda à Jean de Bueil, comte de Sancerre et amiral de France. Plus tard, ce domaine fut annexé au duché de Château-la-Vallière.

**MAIRES DE CHOUZÉ.** — Jean Fossé, 1801. — Dallou, 1805. — Fossé, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Coeffetault, 10 novembre 1816.

Arch. d'I.-et-L., C, 337; *Biens nationaux; cure de Chouzé.* — D. Housseau, IX, 3956; XIII, 10784. — Registres d'état-civil de Chouzé. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 346. — *Pouillé du diocèse d'Angers* (1648), p. 43. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1224. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 89; II, 107. (C'est à tort que D. Martène a traduit *Causiacus* par *Chouzy*.)

**Chouzé-sur-Loire**, commune du can-

ton de Bourgueil, arrondissement de Chinon, à 7 kilomètres de Bourgueil, 15 de Chinon et 48 de Tours. — *Choziacum*, 1003 (bulle du pape Sylvestre II). — *Chelziacum*, 1107 (charte de Marmoutier). — *Chouziacus*, 1148 (charte de Renaud d'Ussé). — *Coziacum, super littus Ligeris*, vers 1050 (charte de fondation du prieuré de Plessis-aux-Moines). — *Chouzé*, carto de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil; au sud, par la Loire, qui la sépare de Savigny; à l'ouest, par Varennes et Montsoreau (Maine-et-Loire); à l'est, par la Chapelle-sur-Loire. Elle est arrosée par la Loire, — par le Lane, ruisseau, qui forme sa limite avec Saint-Nicolas-de-Bourgueil, — et par le ruisseau de la Grande-Rue, qui la sépare de Varennes. Elle est traversée par la route n° 152, de Briare à Angers, et par le chemin de grande communication n° 38, de Chinon à Château-du-Loir. Son territoire est extrêmement fertile.

Les lieux, hameaux et villages suivants en dépendent : Les Briqueries (51 habit.). — Le Chêne-Vert (118 habit.). — Champnais, ancien fief. — L'Illette (175 habit.). — La Cernée, ancien fief. — Saint-Médard (55 habit.). — La Herse (85 habit.). — Le Joncher (63 habit.). — Montachamp (116 habit.). — La Gravière (68 habit.). — Le JARRIER (71 habit.). — La Motte (79 habit.). — La Hurtaudière (90 habit.). — L'Île-Bourdon (135 habit.). — Sainte-Reine (162 habit.). — Les Rivières (150 habit.), ancien fief, relevant de l'abbaye de Bourgueil. — La Touche (90 habit.), ancien fief, relevant du Colombier. — Les Saulais (31 habit.). — La Rue-Chèvre (124 habit.). — La Perruche (64 habit.). — Le Port-Boulet (246 habit.). — Les Réaux (84 habit.), ancienne châtellenie, appelée autrefois *Plessis-Macé* et *Plessis-Rideau*. — Le Plessis, ou Plessis-aux-Moines (107 habit.), ancien prieuré. — Richebourg (46 habit.). — La Rue-Chuche (105 habit.). — Les Pelouses (20 habit.). — Le Pont-Brétier (61 habit.). — La Perruchonnière (51 habit.). — Les Tourdes, ancienne propriété de l'abbaye de Turpenay. — Le Bourg-Saint-Jacques, le Porteau, la Rue-Ménier, l'Ouche-d'Étrin, l'Ouche-Boucher, le Grand-Pré, le Pré-de-l'Aunay, Port-Guyet, le Grolleau, les Frêches, le Paradis, les Choux-Croux, l'Armée, Lecé, l'Ouche-Point-Belle, les Chilloux, le Bâtiment, les Basses-Terres, le Monteabout, le Chardonnet, la Chaussée, le Pont-de-Lande, la Planche, les Champs-Hudault, la Cheminée, le Petit-Plessis, la Maillée, la Grande-Rue-Chemin, le Patillaut, la Fontaine, le Petit-Bois, la Folie, les Graverais, l'Aulnaie, les Tesnières, les Petits-Penats, les Lunots, les Sablons, le Grand-Sault, les Gouttierreries, les Bas, la Grande-Ouche, les Chenoyes, la Rente-des-Pas, la Perche, le Petit-Versailles, la Maison-Rouge, l'Échive, les Bas-Champs, la Boire-du-Chêne, la Rue-des-Réaux, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Chouzé-sur-

Loire faisait partie de l'archiprêtré de Bourgueil, diocèse d'Angers, et était dans le ressort de l'élection de Saumur. En 1793, elle dépendait du district de Langeais.

*Superficie cadastrale.* — 2804 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Brutinel, a été terminé le 25 décembre 1830.

*Population.* — 3550 habit. en 1801. — 3566 habit. en 1804. — 3637 habit. en 1808. — 3600 habit. en 1810. — 3660 habit. en 1821. — 3890 habit. en 1831. — 3852 habit. en 1841. — 3690 habit. en 1851. — 3410 habit. en 1861. — 3104 habit. en 1872. — 2902 habit. en 1876.

*Foires* les troisièmes mercredis de mai et de novembre. — *Assemblée* pour location de domestiques le dimanche avant la saint Jean.

*Recette de poste.* — *Perception* de la Chapelle-sur-Loire.

Une église, placée sous le vocable de saint Pierre, existait à Chouzé au commencement du x<sup>e</sup> siècle. Elle appartenait à l'abbaye de Bourgueil, qui fut confirmée dans cette possession par une bulle du pape Sylvestre II, au mois de mars 1003. L'église actuelle, terminée en 1827, n'offre rien de remarquable.

Les chapelles de Notre-Dame-de-la-Ronde, des Besnards, de Saint-Sauveur, de Saint-Nicolas, de Notre-Dame-de-la-Recouvrance, de la Rivière, de Saint-Remi, de Saint-Pierre et de la Harie, étaient desservies dans l'église de Chouzé.

La chapelle de Notre-Dame-de-la-Ronde est mentionnée dans un titre de 1493. Le titulaire était nommé par l'abbé de Bourgueil.

Celle des Besnards, ou du *Legs des Besnard*, fut fondée le 22 juin 1703, par André Besnard, prêtre. Germain Brice en était chapelain en 1706; — Pierre-François-Vincent Duportal, en 1777.

La chapelle de Saint-Sauveur avait un revenu de quatre-vingt-deux livres en 1789. L'évêque d'Angers conférait ce bénéfice, sur la présentation de l'abbé de Bourgueil.

Le revenu de la chapelle St-Nicolas était évalué, en 1790, à 289 livres. Elle fut fondée, le 24 octobre 1536, par Étienne Chauffeteau. François-Florent Leauté en était chapelain en 1781-89.

La chapelle de Notre-Dame-de-la-Recouvrance eut pour fondateur Guillaume Joubert, prêtre. L'acte de fondation est de 1514. En 1790, on évaluait à 390 livres le revenu de ce bénéfice, dont la collation appartenait à l'abbaye de Bourgueil, et qui eut pour dernier titulaire Nicolas de Trécourt, vicaire-général du diocèse d'Angers. Le chapelain possédait la dime de Vernay.

Un titre de 1790 fait mention de la chapelle de Rivière, qui avait un revenu de quarante-quatre livres. A cette époque, N. Béatrix en était chapelain.

La chapelle Saint-Remi avait pour titulaire, en 1790, Nicolas Guillot, curé de Varennes. Son revenu était de quatre-vingt-cinq livres environ.

Celle de Saint-Pierre était desservie à la même

époque, par N. Renoult. Abraham Hudault desservait la chapelle ou Stipendie de la Hatrie. Les revenus de ces deux chapelles étaient peu importants.

Dans la même paroisse se trouvaient le prieuré du Plessis-aux-Moines et les chapelles de Sainte-Reine et de Saint-Médard.

Le prieuré du Plessis-aux-Moines, appelé aussi prieuré de Chouzé, fut fondé au XI<sup>e</sup> siècle. En 1790, son revenu était évalué à 8300 livres. Le Plessis était le siège d'une châtellenie. V. *Plessis (le)*, c<sup>ne</sup> de Chouzé-sur-Loire.

La chapelle Sainte-Reine, située dans le village de ce nom, fut vendue nationalement le 29 juillet 1791. Philippe Allain en était chapelain en 1693-1730; — N. Durand, en 1740; — Augustin Rivière, en 1753; — Nicolas Guillot, en 1779-90.

La chapelle Saint-Médard tombait en ruines en 1790. Elle était située dans le village du même nom.

En 1790, le revenu de la cure de Chouzé fut évalué à 1914 livres.

Les registres de cette paroisse commencent en 1580.

**CURÉS DE CHOUZÉ-SUR-LOIRE.** — Urbain Baudry, 1627. — Pierre Prevost, 1679. — Charles Chenet, 1701. — Jacques-François Vérité, 1722. — Gabriel Lamiche, 1743. — Louis-Marie Sebire, 1770. — Jacques-Charles Lefort, 1784, curé constitutionnel, décédé en 1793. — Tessier, 1804. — Montprofit, 1830. — Méon, 1852, actuellement en fonctions (1879).

Le fief et la justice de Chouzé appartenaient à l'abbaye de Bourgueil, en vertu d'une donation faite à ce monastère, vers 1050, par un chevalier nommé Lovo et par son frère. La justice avait son siège au Plessis-aux-Moines. Elle était rendue par un sénéchal qui était nommé par l'abbé de Bourgueil. Jean Joulin, sieur de Painperdu, remplissait ces fonctions en 1743.

En 1148, Renaud d'Ussé possédait la moitié des droits qui étaient perçus au port de Chouzé. Il céda ces droits à l'abbaye de Marmoutier.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, un chevalier-banneret, nommé Geoffroy Godeschal, possédait à Chouzé divers biens qui relevaient du seigneur de Saint-Michel.

Les habitants de Chouzé étaient tenus, au XIV<sup>e</sup> siècle, de faire le guet au château de Bourgueil. Par la suite, comme on le voit par des aveux de 1493, 1548 et 1690, ils furent exemptés de cette redevance et « de toute chevauchée de « gens d'armes et francs archers, charges et « autres impositions quelconques et subventions « qui pourraient être mises à cause de la « guerre. »

Une école gratuite de filles fut fondée dans la paroisse, par Antoine-Armand de Pomponne, abbé de Saint-Pierre-des-Chaumes, diocèse de Sens, et prieur du Plessis-aux-Moines. Par son

testament, en date du 2 mai 1687, cet abbé légua la somme nécessaire à l'établissement et à l'entretien de l'école. Il mourut le 12 décembre 1698.

La commune de Chouzé a été plusieurs fois ravagée par les crues de la Loire. Les pertes que l'inondation de 1856 lui fit éprouver furent évaluées à plus de 600,000 francs.

**MAIRES DE CHOUZÉ-SUR-LOIRE.** — Eusèbe Princé, 1790. — Armand-François Hudault, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Raphaël Lejean, 24 octobre 1816. — Paul Confex de Neuilly, 1827. — Allain jeune, 24 août 1830. — Guimas, 11 juillet 1837. — Étienne Guespin, 18 octobre 1843, 29 septembre 1846. — Brayer, 1852. — Dion, 1867. — Godard, 1870. — Alexandre Anthaume, 18 janvier 1875, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *charte de l'abbaye de Bourgueil*, H, 30; *titres de la cure de Chouzé; Biens nationaux.* — *Pouillé du diocèse d'Angers* (1648), p. 60, 70. — *Annuaire d'Indre-et-Loire de l'an X.* — *Gallia christiana*, IX, 202. — D. Housseau, II, 549, 565; IV, 1736. — Rouillé-Courbe, *Inondations du département d'Indre-et-Loire*, 394. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tours.*, IV, 69; X, 186. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil*, I, II; *titres de Marmoutier*, III. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 83. — P. Marchegay, *Archives de l'Anjou*, 42, 43. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 346.

**Chouzeaux** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Chinon. — *Closeaux*, carte de l'état-major.

**Chozac** (fontaine de), près de la Claise, c<sup>ne</sup> d'Abilly. — Il y avait autrefois dans ce lieu, des forges dont l'existence est rappelée dans un titre de 1741, constatant que le curé d'Abilly avait le droit de pêche sur la Claise, depuis la fontaine de Chozac jusqu'au Gué-Gatier. — (Arch. d'I.-et-L., G, *clergé séculier*.)

**Chrétiennerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Monthodon. — *La Chétiennerie*, carte de Cassini. — *Chrétiennerie*, carte de l'état-major.

**Chrétiennerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Paulmy. — Autrefois elle faisait partie de la paroisse de Ferrières-Larçon, dont elle fut distraite, par lettres patentes du 2 septembre 1757, pour être réunie à celle de Paulmy, nouvellement créée. — (Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 348.)

**Christine (Ste-)**, f., près de l'étang de la Bousserie, c<sup>ne</sup> d'Ambillou. — *Sainte-Christine*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Une chapelle y fut fondée, au XIII<sup>e</sup> siècle, sous le vocable de Sainte-Christine. Elle n'existe plus aujourd'hui. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Christinerie** (les Grande et Petite-), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines. *Christinerie*, carte de l'état-major. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chenusson, réunie à celle de Saint-Laurent, en 1823.

**Christineries** (les), f., c<sup>ne</sup> de Reignac.

— *Cristinerics*, carte de Cassini. — *Christinerics*, carte de l'état-major.

**Christophe (St-)**, commune du canton de Neuvy-Roi, arrondissement de Tours, à 33 kilomètres de Tours et à 12 de Neuvy-Roi. — *Sanctus Christophorus*, vers 1050 (*Gesta cons. Andeg.*). — *Ecclesia castelli quod dicitur S. Christophori*, 1072 (charte de Saint-Florent de Saumur). — *Castelliana S. Christophori*, 1239 (charte de l'abbaye de la Clarté-Dieu). — *Villa S. Christophori* (charte de Saint-Florent de Saumur). — *Saint-Christofle*, 1306 (charte de la Clarté-Dieu). — *Saint-Christophe* (carte de Cassini). — *Valriant*, 1793.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Dissay (Sarthe); au sud, par celle de Saint-Paterne; à l'est, par Villebourg; à l'ouest, par Chevillé (Sarthe) et par Saint-Aubin. Elle est arrosée par l'Escotais, qui la traverse du sud au nord, et fait mouvoir le Grand-Moulin, le moulin Basset, et le moulin Bouleau, — et par le ruisseau de la Chartrie, qui prend sa source à la Chartrie, passe à la Cuinière, et va dans la commune de Villebourg. Elle est traversée par la route nationale n° 158, de Tours à Caen.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Chartrie (40 habit.). — Les Caves-Blanches (17 habit.). — La Bardouillère (10 habit.), ancien fief. — Les Haut et Bas-Sion, ancienne propriété de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — Bois-Clavier, ancien fief. — La Borde, ancien fief, relevant de la Cuinière, connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle. — Beaujeu, ancienne propriété de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — La Souricière (18 habit.). — Le Verger (14 habit.), ancien fief. — La Vallée-des-Moujus (13 habit.). — La Plée (15 habit.). — La Vallée (11 habit.). — La Touche, ancien fief. — Roche-Blanche, connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle. — Les Rabines, ancien fief, relevant de Saint-Christophe. — Vau-Malherbe, ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — Vaudésir, ancien fief. — La Plissonnière, ancien fief. — La Porte Percée (10 habit.). — Gênes, ancien fief, connu dès le xi<sup>e</sup> siècle. — Le Joncheray, ancien fief, relevant de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — La Goupillière (13 habit.), ancien fief, propriété de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — La Grisardière (17 habit.), ancien fief, relevant de Saint-Christophe. — Saint-Gilles, chapelle du xii<sup>e</sup> siècle. — La Noiraie, connue dès le xiii<sup>e</sup> siècle. — Larré (10 habit.), ancienne propriété de la cure de Saint-Paterne. — Vienne (faubourg de) (68 habit.). — La Renardière, ancien fief, relevant de Château-la-Vallière. — La Cuinière, ancien fief, relevant du Chapitre de Bueil. — La Chevalerie, ancien fief, propriété de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — Les Grand et Petit-Aubry, ancien fief. — La Belle-Étoile, la Peulverie, la Gontière, le Broutier, la Beauce, la Métairie, la Vrille, le Point-du-Jour, le Moulin-Basset, le Pigeon-Blanc,

Malposte, la Moisière, les Caves-Godet, la Har-draie, les Granges, la Rochette, la Boulairée, la Viollière, la Pichonnière, les Forêts, Grandsart, la Bate, Toullifaut, la Gadrière, la Coudre, la Paumerie, Bellefosse, la Tremblaye, Beausou-lage, la Lantinière, la Gachetière, Vaunoble, le Gravier, la Perrine, la Briardière, le Te Deum, la Grandinière, la Felérie, les Marmoux, la Bilière, la Galéchère, Belair, la Richardière, Vaula-vacherie, la Pressotière, les Douves, etc.

Avant la Révolution, Saint-Christophe faisait partie de l'élection de Tours et était le chef-lieu d'un doyenné composé des paroisses de Brèche, Neuillé-Pont-Pierre, St-Aubin, St-Christophe, St. Paterno, Semblançay, le Serrain, Sonzay et Souvigné. Il relevait de l'archidiaconé d'Outre-Loire et dépendait, en 1793, du district de Tours.

*Superficie cadastrale.* — 1827 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Galais, a été terminé le 5 novembre 1834.

*Population.* — 1320 habit. en 1697. — 1485 habit. en 1764. — 1700 habit. en 1801. — 1743 habit. en 1804. — 1520 habit. en 1808. — 1535 habit. en 1810. — 1391 habit. en 1821. — 1515 habit. en 1831. — 1504 habit. en 1841. — 1392 habit. en 1851. — 1234 habit. en 1861. — 1079 habit. en 1872. — 1120 habit. en 1876.

*Foires* les deuxièmes mardis de janvier et février, mi-carême, mardi de Pâques, 24 juin, mardi de la Pentecôte, 25 juillet, 1<sup>er</sup> septembre, deuxième mardi d'octobre, 11 novembre et 26 décembre. — Celles des deuxièmes mardis de janvier, février et octobre ont été créées par ordonnance royale du 28 janvier 1834.

*Bureau de Poste* de Saint-Paterne. — Chef-lieu de *perception*.

En 1069, un chevalier, nommé Aimery, fit construire, dans l'enceinte du château, une église de pierre à la place d'une église de bois, qui était dédiée à saint Christophe. Cette construction fut autorisée par une charte de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, qui approuva en même temps le projet du fondateur d'établir dans ce lieu un chapitre de chanoines. Mais ce projet ne fut pas exécuté.

L'église actuelle, dédiée à saint Christophe, se compose de deux édifices construits l'un à côté de l'autre, et qu'une large ouverture, faite depuis 1700, met en communication. Un de ces édifices était autrefois l'église paroissiale; l'autre, l'église d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît appartenant à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Tous deux offrent un assemblage incohérent de styles de diverses époques. Des remaniements considérables ont été opérés au xiv<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècles. Une petite chapelle, voûtée en pierre et appartenant au xii<sup>e</sup> siècle, est restée dans son état primitif. Elle sert aujourd'hui de sacristie.

On voit, dans cette église, une statue colossale de saint Christophe grossièrement travaillée, et

une statuette, fort ancienne, représentant la sainte Vierge et qui est d'une très-belle exécution.

De nos jours, on a détruit une voûte en bois ornée de peintures et de sculptures remontant au XVI<sup>e</sup> siècle, et on l'a remplacée par une voûte en briques.

Le prieuré, fondé vers 1068, par Hugues d'Alluye III et Barthélemy, archevêque de Tours, fut donné à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, qui y installa plusieurs moines.

Vers 1079, Hugues d'Alluye III, et sa femme, Richilde, cédèrent à la même abbaye tous les droits qui leur appartenaient dans l'église de Saint-Christophe. Voici le texte de l'acte de donation :

*In nomine Jesu Christi qui non vult peccatoris mortem sed veræ conversionis medicamina ad salutem. Divinarum scripturarum testimonio approbatur quod elemosyna mundat a peccatis et eum qui illam hilariter tribuit in tenebras ire non sinit; quando quidem peccatum sicut aqua ignem extinguit, et qui spiritualium donorum ministris temporalia subsidia largitur, in ipsis donis spiritualibus cooperatur existit. Talis vero in dominica vinea sustentans palmitas ulmus, non infructuosa judicatur, per hoc enim illam terribilem sententiam evadit quæ taliter intorquetur infructuosæ arbori: omnis arbor, inquit, quæ non facit fructum bonum excidetur et in ignem mittetur.*

*Igitur ego Hugo nomine de Sancti Christophori oppido, et uxor mea Richeldis, peccatorum nostrorum jaculis graviter vulnerati, medicina Jesu Christi præscripta uti proposuimus et ea nos juvari fidei mente credimus.*

*Notum itaque habeant presentis et futuri temporis sanctæ Dei ecclesiæ fideles filii, maxime que Nobiles cooppidani nostri quos donationis nostræ testes fore et tutores postulamus, quoniam pro delictorum nostrorum a Deo percipienda remissione ac omni petendo commodo animarum nostrorum et corporum, sed et patrum et matrum totiusque progeniei nostræ in perpetuum promerenda salute Cenobitis Florentii Salmurensis perpetuo tenore habendum concessimus quicquid in ecclesia Sancti Christophori juris dominio tenebamus, nullam quæ sæcularem exactionem nobis seu posteris nostris in eo retinuimus.*

*Hæc sunt autem quæ in libera donatione continentur scilicet: totius..... scilicet oblationis quarumcunque rerum et a quibus libet medietas, exceptis octo diebus festivitatis Sancti Christophori et totidem Natalis Domini et Paschæ et Rogationum similiter. In his namque diebus medietatem omnium quæ Sacerdotis manus oblata tantum fuerint et ex altaris oblatione sextam partem habebunt monachi, exceptis item decem festis, quicquid oblationis*

*ab omnibus oppidanis sive burgensibus vel parochianis ad ecclesiam delatum fuerit et quæcumque aliquis vivens sive moriens præter quinque solidos sepulturæ pro anima sua Ecclesiæ reliquerit, omnes etiam pecudes sive aves quæ Sancto Christophoro datæ fuerint in partem monachorum solummodo omnia jure legitimo cesserint.*

*Habebunt autem monachi tertiam partem decimæ de omnibus pecoribus et de confessionibus et de baptisteriis medietatem. Succedenti vero tempore ego prædictus Hugo postulatus ab abbate et fratribus quatenus hæc supra taxata tam præsentibus quam posteris auctoritate nostra corroborata traderem, eorum postulationi libenter concedens, non solum corroboravi, verum etiam hoc quod subnotatur ad augmentum meæ salutis et uxoris propriæ Richeldis donum similiter annuentis, addidi: sepulturam scilicet totam ecclesiæ de Seduntiaci, ita libere et absolute absque calumnia sicut possidebam.*

*Factum est autem hoc apud Sanctum Christophorum, videntibus et audiendibus testibus legitimis his Wallerio, fratre meo, Huberto-Bornello, Tedelmino Mansello, Richerio, Ebrardo vicario, Rothberto de Rupibus, Rodulfo filio Marcoardi, Gausfrido Furnello, Rainaldo Achalato, Fulcone de Banasta, Hildegario de Monte Basono, Reginaldo de Fontenella, Wallerio Monacho, Aymerico Monacho, Warino, famulo eorum. Et propter hoc donum dederunt Monachi uxori meæ tapegium unum valde bonum. Ibi etiam in presentia mea et totius conventus audientia supradictorum testium, Rodulfus filius Marcoardi pro salute animæ suæ, Deo et Sancto Florentio ejusque monachis concessit partem illam sepulturæ quam in cymiterio Sancti Christophori habebat, me et uxore mea annuente. Actum est hoc publice apud Sanctum Christophorum anno ab Incarnatione Domini MLXVIII x<sup>o</sup> III<sup>o</sup>. Kalendas septembris die natalis Sancti Maximi Cainonensis.*

Vers la même époque, Hugues d'Alluye III exempta de toute espèce de redevances féodales les propriétés que les religieux de Saint-Florent avaient dans l'enceinte du château et concéda au prieur la dime des moulins de Saint-Christophe, le droit de péage et de four à ban et celui de haute justice. Par la suite, les religieux ayant été troublés dans l'exercice de ces droits, André d'Alluye confirma les concessions et donations faites par son père. Voici la charte qui fut rédigée à cette occasion :

*Sciunt presentes et futuri quod ego Hugo dominus Castri Sancti Christophori concessi Deo et beato Christophoro ejusdem servitoribus Monachis Sancti Florentii burgum quem in castro meo habent, ita ab omni exactione et*



*consuetudine liberum et quietum ut nulli omnino homini homines burgi super aliqua querela nisi Prioris submonicione atque in ejus Curia responderent et quod nemo in Burgo vel in hominibus manum mittat, nec questum faciat, nec aliquam prorsus violenciam facere presumat. Insuper autem concessi quod jam dicti homines burgi de omnibus que vendent cosdumani Priori reddant. Dedi etiam quod molerent ad molendinum Monachorum et coquerent ad eorum furnum. Dedi vero similiter eisdem Monachis ejusdem burgi raptum, furtum, et sanguinem, et quod Monachi ita libere et quiete et absque calumnia homines suos possiderent sicut ego dominus meos possideo.*

*Sed quum antiquus hostis qui semper bonis actibus hominum invidet, quoddam successorum predicti Hugonis ad hoc induxit ut supradictam elemosinam solenniter factam et concessam injuste violarent, querentes ducti cupiditate questum a supradictis hominibus Monachorum adeo ut homines in predicto burgo manentes aufugerunt.*

*Andreas vero Hugonis filius in tempore suo videns burgi desolacionem et audiens Monachorum conquestionem, ad precem Hamelini tunc temporis prioris et bonorum virorum admonitu, id idem quod antecessores sui et ipse austulerant, pro redemptione anime sue et antecessorum suorum libere et absolute reddidit. Insuper autem decimam molendinorum suorum apud Sanctum Christoforum quam pater suus Monachis sepedictis dederat firmiter habendam concessit. Et ut elemosina ista Monachis incuncta remaneret, sigilli mei impressione sicuti apparet corroborari feci. Hamelinus vero prior supradictus ne ingratus, remaneret, quemdam palefredum VII libras volentem eidem Andree donavit. Hujus autem doni sunt isti testes, Gaufridus de Cortirau, Achardus de Dithaio, Gaufridus Rogebec, Vivianus de Rupe, Petrus Goet, Matheus de Megne, Petrus de Thosca, Johannes Sauvagijs, Hugo de Banasta, Gaufridus Bordul, Vivianus de Vaus, Petrus Escal.*

Au mois de mai 1209, Jean d'Alluye, seigneur de Saint-Christophe, concéda de nouveau au prieur le droit de haute, moyenne et basse justice sur les vassaux et sur le territoire dépendant du prieuré. Par un aveu rendu en 1499 au seigneur de Saint-Christophe, on voit que le titulaire de ce bénéfice possédait les métairies de Saint-Gilles et de la Chouanière, une partie de la dime de la Roche-Bouchard, et les dîmes de Mouzay et de Biennay et celle des moulins situés dans la paroisse. Dans le même aveu le prieur déclare ce qui suit :

« J'ai droit de visiter les chandelles de cire que les chandeliers et vendant chandelles de cire

« vendent; et si la chandelle n'est de poids bon et suffisant, je puis prendre et appliquer la dite chandelle au profit de mon église du dit lieu de Saint-Christophe.

« Item, toutes et quantes foys qu'il décède aucune personne noble et vivant noblement, demeurant au dedans de la paroisse du dit lieu de Saint-Christophe, j'ay droit d'avoir, prendre et appliquer à mon profit le lit tout garny où est la dite personne décédée, soit homme ou femme, et en disposer à mon plaisir et volonté. »

Le fief du Breuil, paroisse de Sonzay, relevait du prieuré de Saint-Christophe à foi et hommage simple et cinq sols tournois de service. Le fief de Vau-Malherbe, ainsi que le prieuré de la Fontenelle, paroisse de Bannes, en relevaient également.

Voici les noms de quelques prieurs que nous avons recueillis dans les titres de Saint-Christophe : Hamelin, vers 1155. — Pierre de la Roche, 1219. — Guillaume Boureau, 1401. — Jehan Thalamert, 1416. — Jehan Gratuis, 1417. Le 2 mai de cette année, il céda, au seigneur de Bueil, la propriété de la Coudraye, en échange d'une rente de vingt-cinq sols. — Guillaume Pignon, 1499. — Jehan Robert, 1540. — Louis Durand, 1611. — Jacques Le Beigne, docteur en théologie, 1696. — Benoit Roybon, chanoine de Tours, 1747. — Jean Deodat, 1753-83. — François-Sébastien Bruneau, 1785-90.

Parmi les reliques conservées dans l'église prieurale se trouvait une partie du crâne de saint Christophe, qui avait été donnée à l'un des prieurs, au mois d'août 1352, par un chevalier nommé Jehan de Cames.

Le prieuré de Saint-Christophe portait pour armoiries : *D'azur, à deux fasces d'argent.*

Le droit de nomination au prieuré et celui de présentation au titre curial appartenaient à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur.

Au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, il y avait, dans l'église de Saint-Christophe, trois chapelles, l'une, dédiée à sainte Catherine, l'autre, à saint Nicolas, la troisième, à saint Léonard.

Dans le bourg, il existait une petite chapelle dépendant d'une léproserie ou maladrerie établie vers le XII<sup>e</sup> siècle. Les biens et revenus de cette maladrerie furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu de Tours, par lettres patentes du 11 juillet 1698.

A Gênes, dans la même paroisse, on voyait une chapelle, attenant au château, et qui est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours* (1787).

A un kilomètre environ du bourg, se trouve la chapelle de Saint-Gilles, qui appartenait, avant la Révolution, à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Sa fondation, due à un seigneur de Saint-Christophe, remonte au XII<sup>e</sup> siècle. La voûte a été refaite au XV<sup>e</sup> siècle. Le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, de nombreux pèlerins, venant

particulièrement de l'Anjou et du Maine, se rendent en pèlerinage à cette chapelle.

L'ordre de Saint-Lazare possédait à Saint-Christophe un fief ou hébergement qui lui avait été donné par Jean d'Alluye. Il vendit ce domaine à l'abbaye de la Clarté-Dieu, en 1282.

CURÉS DE SAINT-CHRISTOPHE. — Wilbert, vers 1100. — Jacques Fortin, 1737, décédé le 20 février 1750, âgé de soixante-quinze ans. — Pierre Lhéritier, 1750, mort le 4 juillet 1782, âgé de soixante-seize ans. — François-Sébastien Brunneau, avril 1782, mai 1791. — Poullaut, mai 1791, curé constitutionnel; il prend, en décembre 1792, la qualité de curé *officier public*. — Coeffé, 1804. — Rault-Delépino, 1820. — Baunier, 1840. — Gaudbert, 1856, actuellement en fonctions (1879).

Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, Saint-Christophe avait le titre de châtellenie; plus tard, il fut qualifié de première baronnie de Touraine, titre qui lui était disputé par la ville de Preuilly.

Ce domaine fut possédé depuis 978 jusqu'au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, par les seigneurs de Château-la-Vallière (V. *Château-la-Vallière*). Vers 1408, il passa aux mains de Jean de Harcourt, et, deux ou trois ans après, il fut acheté par Jean I<sup>er</sup>, duc d'Alençon, qui périt à la bataille d'Azincourt, en 1415, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Marie de Bretagne, entre autres, Jean II, dit le Beau, duc d'Alençon. Celui-ci vendit Saint-Christophe à Hardouin de Bueil, évêque d'Angers et seigneur de Châteaux. A partir de ce dernier personnage (1430-39) jusqu'à la Révolution, cette baronnie a appartenu aux seigneurs de Château-la-Vallière. Elle entra dans la composition du duché de ce nom, érigé, au mois de mai 1667, en faveur de Louise-Françoise de la Baume le Blanc, maîtresse de Louis XIV. Primitivement, elle devait foi et hommage au roi, à cause du château de Tours. Après son incorporation au duché de Château-la-Vallière elle releva de la tour du Louvre.

La ville de Saint-Christophe portait pour armoiries: *D'azur, à un saint Christophe d'or.*

MAIRES DE SAINT-CHRISTOPHE. — Gendron, 1792, 1806. — Dubost, 24 avril 1806. — René Fouqueray, 29 décembre 1807. — Jean-Jacques Bourgault-Ducoudray, 18 juin 1811. — René Fouqueray, 11 mars 1816. — François-Pierre Genty, 28 mai 1816. — Soloman-Janvier, 12 janvier 1819, 1<sup>er</sup> août 1821. — Soloman-Guierche, 2 janvier 1826. — Boureau, 21 juin 1830. — Soloman-Guierche, 27 novembre 1834, 9 juin 1837. — Houdayer, juin 1840. — Stanislas Bruslon, 4 août 1846. — Gendron, 1852. — Bongendre, 1859. — Étienne Pené, 1871, 20 février 1874. — François Ernous-Perdriau, 21 janvier 1878.

D. Housseau, II, 759; III, 795; IV, 118; VI, 2564; VII, 2764, 2879, 2892, 2917, 2931, 2939, 2947, 3006, 3009, 3314, 3323, 3391, 3409, 3410; VIII, 3443, 3610; IX, 3803, 3822, 3954; XII, 3872-73-74-75-78-79, 4882, 4890; XIII,

8388, 10778, 10782, 10785, 10791, 10792, 10796, 10799, 10800, 10801, 10802, 10803, 10806, 10816, 10819, 10822; XIV, XXI, 274. — Arch. d'I.-et-L., chartes de Marmoutier et de la Clarté-Dieu; prévôté d'Oé, C, 336, 603, 650, 863; G, 14, 254, 481; titres du prieuré de Saint-Christophe. — D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 3<sup>e</sup>, général. d'Alluye. — *Narratio de commend. Tur. prov.*, 293. — *Recueil des historiens des Gaules*, X, 255. — Bibl. de Rouen. coll. Leber. *Généralité de Tours* (n° 5793). — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — G. Bry, *Hist. des comtés du Perche et d'Alençon*, 311. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 572. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 8 septembre 1877, p. 377-8-9. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 23 août 1837. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 432. — Le Paige, *Diction. topographique du diocèse du Mans*, II, 274. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Dreux*, 155. — *Revue d'Anjou* (1855), t. 1<sup>er</sup>. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, I, 304. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1834), p. 99. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 73. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 177. — La Roque, *Hist. de la maison de Harcourt*, IV. — De Maulde, *Essai sur l'armorial du Mans*, 382. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, IV, général. de Broc, p. 8. — C. Port, *Diction. géographique de Maine-et-Loire*, I, 15. — *Almanach de Touraine* (1784). — *Recueil des choses mémorables advenues sous les règnes de Henri II, François I<sup>er</sup>, etc.* (p. 192). — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 100; III, 264. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1171, 1212, 1265, 1267, 1346, 1435. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, V, 474; VII, 847-50. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 71, 85; VI, 51, 171 et suiv.; VII, 240, 241, 243, 261; IX, 204; X, 182, 195, 237; XI, 284, 315; XIII, 261; XVII, 127; *Bulletin de la même Société* (1871), p. 99; (1877), p. 99. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 20. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 169. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97. — Menage, *Hist. de Sablé*, 179.

**Christophe** (Martin), jésuite, né à Tours, en 1566, mourut à Cambrai en 1615. Il se distingua dans la prédication et publia divers ouvrages théologiques. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 111. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 577-78.)

**Chrotbert**, évêque de Tours, désigné dans diverses chroniques sous les noms de Chotbert, Bert, Rothbert, Robert, Albert, Érambert, succéda à Papolène, vers 660. En 672, il exempta le monastère de Saint-Martin de toute juridiction épiscopale et de toute redevance envers l'évêque, ce qui fut confirmé en 674, par une bulle du pape Adéodat. Il fut remplacé par Bertus, ou Bert.

E. Mabille, *Pancarte noire*, 467. — Monsnier, *Jura eccles. Martini Tur.*, 3. — *Almanach de Touraine*, 1777. — Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, II, 88. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 204-6-7-10-11. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Tur.*, 46. — *Gallia christiana*, VII. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 332.

**Chryseium**. V. *Crissé*.

**Chrystophorus de Bridrado** (*Sanctus*). V. *Bléré*.

**Chucherie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Gizeux.

**Chuches** (le moulin), c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

**Chuchonnière** (le lieu de la), paroisse de Souvigny. Il relevait du Feuillet. Le 29 janvier 1682, le marquis de Dangeau le vendit à Louis de la Motte-Villebret, qui le céda, le 21 février 1707, à Jean-René Le Roy. — (Arch. d'I.-et-L., E, 47.)

**Chupault.** V. *la Mansellière*, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Chupe**, f., c<sup>ne</sup> de la Roche-Clermault. — *Chuppes*, carte de Cassini.

**Chupraie, Chipraie**, ham., c<sup>ne</sup> de Sonzay, 11 habit. — *Chipérière*, 1745. — *Chupraie*, carte de l'état-major. — *Chuprais*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë, suivant un aveu du 18 juin 1495. En 1539, il appartenait à N. Lebeuf; — en 1663, à N. Le Hayer de la Chevalerie. — (Arch. d'I.-et-L., E, 81; *prévôté d'Oë*.)

**Chute** (la), ham. et chât., c<sup>ne</sup> de Chanceaux-sur-Choisille, 20 habit. — *Chute*, carte de l'état-major. — *Chutte*, carte de Cassini. — Ancien fief. Il relevait, à franc devoir noble, de la châtellenie de Chanceaux, suivant un aveu rendu le 15 septembre 1756, par Philippe Taboureau, veuve de Gabriel Taschereau de Baudrys. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Châtenay*.)

**Chute-d'Eau** (le lieu de la), près de Château-Gaillard, c<sup>ne</sup> de Chançay.

**Cibellerie** (la), c<sup>ne</sup> de Luzillé. V. *Sibellerie*.

**Cibotterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr.

**Cibraicus, colonia.** — Ce lieu est désigné avec *Culciacus* (Courçay), *Rubrus* (le Rouvre), et *Camariliacus* (Chamallé, paroisse de Courçay), dans un diplôme de Charles le Chauve, de 862, confirmant les possessions de Saint-Martin de Tours. On ne trouve aujourd'hui du côté de Courçay, aucun nom correspondant à celui de *Cibraicus*. — (*Recueil des historiens des Gaules*, VIII. — Martène, *Ampliss. coll.*, I).

**Cicadelle** (la), c<sup>ne</sup> de Betz. V. *Geneau*.

**Cicardièrre** (la), paroisse de Luzé. V. *Sicardièrre*.

**Cicia.** V. *Cisse* (la), rivière.

**Ciconia.** V. *la Cigogne*, c<sup>ne</sup> de Cussay.

**Ciconiæ.** V. *Cigny*, c<sup>ne</sup> de Braye-sous-Fayo.

**Ciconianum, Ciconias.** V. *Cigogné*.

**Cicotes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin. — *Cicotés*, carte de l'état-major.

**Cignes.** V. *Cinai*.

**Cigny**, c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron. V. *Signy*.

**Cigny**, ham., c<sup>ne</sup> de Braye-sous-Faye, 23 habit. — *Signiacus, Sengny, Ciconiæ*, xi<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Signy*, 1440 (*titres du prieuré d'Aquitaine*). — *Sigmy*, carte de Cassini. — Vers 1094, le nommé Araud acheta le domaine de Cigny d' Aimery, seigneur de Faye et lo donna à l'abbaye de Noyers, où il se fit moine. Quelques années après, Aimery d'Avoir concéda à cette abbaye, dans ce même lieu de Cigny, autant de terrain que quatre bœufs pouvaient en cultiver. Dans la première de ces donations, le lieu dont il s'agit est appelé *Sengny*; dans la seconde, *Ciconiæ*. On le désigne sous le nom de *Signiacus* dans d'autres chartes du même temps. Au xv<sup>e</sup> siècle, il devait une rente à la commanderie de l'Île-Bouchard. — (*Cartulaire de Noyers*, 229, 310, 498, 654. — Archives de la Vienne, *prieuré d'Aquitaine*.)

**Cigogne, ou Sigogne** (la), près du bourg de la Celle-Guenand. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Sainte-Julitte à foi et hommage-lige et vingt sols de loyaux-aides. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23.)

**Cigogne** (les Grande et Petite), ham. et chât., c<sup>ne</sup> de Cussay, 20 habit. — *Ciconia*, xiii<sup>e</sup> siècle (*Rit. B. Martini*). — *Cigogne*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. Une chapelle y fut fondée en 1233, sous le vocable de saint Michel, par Guillaume de Sainte-Maure, chancelier de France et doyen de Saint-Martin de Tours. Elle était interdite en 1787, en raison du mauvais état dans lequel elle se trouvait. A cette époque, elle appartenait, ainsi que le fief, à N. de Salvert. La collégiale de Saint-Martin possédait une métairie dans la circonscription de ce fief. — (Arch. d'I.-et-L., *fabrique de Saint-Martin, Rituale B. Martini*, publié par M. Nobileau, 131. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Cigogne** (la), f., c<sup>ne</sup> de Draché. — *Cigogné*, carte de l'état-major.

**Cigogne** (la), f., c<sup>ne</sup> de Faverolles (Loir-et-Cher). — Ancien fief, propriété de l'abbaye d'Aiguevives (1635). — (Bibl. de Tours, manuscrit 1494.)

**Cigogne** (la), f., c<sup>ne</sup> de Loches. — *La Cigogne*, carte de l'état-major. — Elle relevait du fief de Chanceaux, 1662. — (Arch. d'I.-et-L., E, 223.)

**Cigogne** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Maillé-Lailleur, 20 habit. — *Cigogne*, carte de l'état-major. — *Cilogne*, carte de Cassini.

**Cigogne** (le lieu de la), paroisse de Marcilly-sur-Vienne. — Il relevait du fief de Doucé, suivant une déclaration féodale du 14 août 1608. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Noyers*.)

**Cigogne** (la), f., c<sup>ne</sup> de Monts. — *Sigon-gne*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *Sigogne, Cigongne*, 1718, 1742 (*titres de Montbazou*). — *Cigogne*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Colombiers (Villandry), à foi et hommage-lige et de Montbazou, à foi et hommage simple. L'habitation est qualifiée de *maison noble* dans un aveu de 1629. Elle était alors entourée de douves. Le fief appartenait, en 1583, à Claude de la Jaille; — en 1629, à Marie Lhuillier, veuve de Daniel Robin; — en 1718, à Louis Le Bardou de Milliac. Le 27 mars 1720, il fut vendu à André-Thomas Clément, Éc., sieur des Tourettes, par Claude-François Reverdy, président au grenier à sel de Tours, et Marie Guymon, sa femme. En 1731-42, Pierre-Paul Bombarde de Beaulieu, conseiller au Grand-Conseil, en était propriétaire. — (D. Housseau, XI, 4700. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., E, 389, *terrier de la commanderie de Ballan; prieuré de Relay*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazou*, I. — Archives de la famille Voisine de la Fresnaye.)

**Cigogne** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Noyant, 18 habit. — *Cigogne*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cigogné**, commune du canton de Bléré, arrondissement de Tours, à 26 kilomètres de Tours et 10 de Bléré. — *Villa Ciconiacum, in pago Turonico*, 943 (diplôme de Louis d'Outremer). — *Ciconiacus, in vicaria Ambaciensi*, 965 (*Livre noir de Saint-Florent de Saumur*). — *Ciconiacum*, 1143 (fonds Baluze, arm. III). — *Cigoigniacum, Cigongne, Ciggoniacus*, xiii<sup>e</sup> siècle; *parochia de Cignogneio, Cegogneum, Cegoigne, Cigoigné*, xiv<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Parochia de Cigognio*, 1469 (*Martyrol. S. Juliani*). — *Cigogné*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes d'Athée et de Bléré; au sud, par celles de Reignac et de Chédigny; à l'ouest, par Sublaines; à l'est, par Courçay. Elle est arrosée par le ruisseau des Tabardières, qui prend sa source au hameau de ce nom, reçoit les eaux de la fontaine Quillette et forme la limite avec la commune de Chédigny. Elle est traversée par le chemin de grande communication, n<sup>o</sup> 58, de Bléré à Loudun. Une partie de son territoire, au sud-est, porte le nom de *la Champeigne*.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Bouchot (10 habit.), *Bochetum*, connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle. — La Guignauderie (10 habit.). — La Marquetterie (12 habit.). — Fontenay (10 habit.). — Les Grand et Petit-Préau (36 habit.). — La Ricassière (12 habit.). — Les Tabardières (12 habit.), ancienne propriété des Chartreux du Liget. — La Penière (20 habit.). — Pallu, ou les Pallus (28 habit.), ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Ju-

lien de Tours, connue dès le x<sup>e</sup> siècle (*Terra de Paludibus*). — La Salle, ancien fief, propriété de l'église de Tours. — Villepou, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — Fins (12 habit.). — Charlé, ancienne propriété de l'église de Tours. — Le Coudray (23 habit.). — La Carte, ancien fief, appartenant à l'abbaye de Saint-Julien. — Le Carroir, le Prieuré, Bellevue, l'Égronnerie, la Cour-Pavée, la Grandinière, Champeigne, Saint-André, la Cure, le Tertre, etc.

Avant la Révolution, Cigogné était du ressort de l'élection d'Amboise, et faisait partie du doyenné de Bléré et du grand-archidiaconé de Tours. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

*Superficie cadastrale*. — 2186 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Masson, a été terminé en décembre 1823.

*Population*. — 91 feux en 1764. — 500 habit. en 1801. — 480 habit. en 1804. — 473 habit. en 1808. — 500 habit. en 1810. — 390 habit. en 1821. — 405 habit. en 1831. — 411 habit. en 1841. — 409 habit. en 1851. — 397 habit. en 1861. — 358 habit. en 1872. — 353 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le troisième dimanche d'août.

*Bureau de poste* de Bléré. — *Perception* d'Athée.

Une chapelle fut fondée à Cigogné vers 942, par l'archevêque de Tours, Théotolon, qui la consacra lui-même et la plaça sous le vocable de sainte Marie. D. Housseau (t. XIV), et après lui E. Mabile (*Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 184), se sont trompés en disant que cette chapelle, qui devint l'église paroissiale, avait été dédiée à saint André. Leur assertion est, en effet, contredite formellement par le texte d'un diplôme de Louis d'Outremer, de 943, confirmant en faveur de l'abbaye de Saint-Julien diverses possessions, parmi lesquelles figure le bourg de Cigogné; *villa Ciconiacum*, dit le diplôme, *cum capella in honore B. MARIE ab ipso venerabili archiepiscopo (Theotolo) noviter constructa atque dicata*.

Au mois de janvier 1143, l'abbaye de Saint-Julien fut maintenue, par une bulle du pape Célestin, dans la possession de cette chapelle, qui était devenue l'église paroissiale. De l'édifice, fondé par Théotolon, il n'existe aujourd'hui qu'une portion de la muraille faisant partie de la nef, au nord. Le reste de l'édifice a été reconstruit à diverses époques. On attribue au xii<sup>e</sup> siècle l'abside, le clocher et le porche, qui est orné de belles sculptures.

Postérieurement à la fondation de l'église Notre-Dame, deux chapelles furent bâties dans le bourg, l'une, dédiée à saint André, l'autre, à saint Fiacre. Une ferme porte encore aujourd'hui le nom de la première chapelle.

La chapelle de Saint-André était située près du

chemin de Bléré à Reignac. En 1789, elle était à usage de grange et menaçait ruine. La fabrique de Cigogné la vendit, pour la somme de cent cinquante livres, qui fut employée à faire lambrisser la voûte de l'église. D'après le procès-verbal d'expertise qui précéda la vente, cette chapelle avait quarante pieds de longueur sur vingt de largeur.

En 979, un nommé Gardalbert, neveu d'Hardouin, archevêque de Tours, donna à l'abbaye de Saint-Julien la moitié des dîmes de Cigogné. Cette donation, approuvée par l'archevêque Hardouin, fut affectée à la fondation d'un prieuré au profit du même monastère.

Le prieuré de Cigogné, appelé dans quelques titres *prieuré de la Grotte*, ou de Saint-Fiacre, fut vendu nationalement avec les terrains qui en dépendaient, le 6 janvier 1791, au prix de 11,400 livres.

La paroisse de Cigogné était desservie par le prieur, dont la nomination appartenait à l'abbé de Saint-Julien.

Les registres d'état-civil commencent en 1640.

**CURÉS DE CIGOGNÉ.** — G. Franchet, 1730. — Cormery, 1737. — Houssard, 1741. — Louis-Pierre Lenoir, 1751, décédé le 24 avril 1791. — Le Gallet, mai 1791, curé constitutionnel, 1793. — Cosson, 1852. — Ambroise-Jules-Marie Martin, 1863, passe à la cure de Neuillé-le-Lierre en novembre 1873. — Aristide Durand, juin 1874.

Il y avait deux fiefs dans le bourg, l'un, appartenant à l'abbaye de Saint-Julien, l'autre, à des laïcs. Celui de l'abbaye relevait du château de Loches et avait droit de haute, moyenne et basse justice.

Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, ce droit fut contesté par Pierre Savary, seigneur de Montbazou, qui prétendait que la justice de Cigogné ne pouvait être exercée que par lui ou ses officiers. Mais, par un acte du mois de mai 1252, il renonça à ses prétentions et, en même temps, accorda aux religieux l'autorisation de prendre du bois de chauffage dans la forêt de Brechenay. Voici le texte de l'acte :

*Universis..... Ego Petrus Savarici, dominus Montis Basonis, salutem. Noverint universi quod cum contentio esset inter me ex una parte, et abbatum et conventum B. Juliani Turonensis, ex altera, super jurisdictione et justicia quam dicebam me debere habere in villa et territorio de Ciconiaco, et in territorio eorum de Ranano, et super usagio quod dicebant se habere in nemore de Brusesneio..... in hunc modum convenimus, quod tota jurisdictione, justicia, vigeria, cum pertinenciis remanent dictis monachis in perpetuum....., salva mihi chevauchia super homines quando dominus Rex me submonebit....., et salva grossa venatione. Usagium ad califaciendum dimisi eis in dicto nemore de Brunesneio cum bestiis; dictis abbati et conventui dedi presentes litteras si-*

*gilli mei minimine roboratas. Actum anno Domini 1252 mense maio.*

Le second fief avait son siège dans une tour située près de l'église et qui existe encore aujourd'hui. Cette construction paraît être du XII<sup>e</sup> siècle.

Le fief de la Tour-de-Cigogné relevait de l'archevêché de Tours à foi et hommage-lige. Au XI<sup>e</sup> siècle, il fut possédé par Lysois de Bazougers; au XIII<sup>e</sup>, par Jobert et Abbes de Cigogné. Il appartenait, en 1637, à Charles Le Roux, Éc., seigneur de Fontenay et de la Mardelle; — en 1669-1710, à Edme de Thienne, seigneur de Razay et de la Piolière. Cajetan de Thienne, successeur d'Edme, et seigneur de Razay, du Châtelier et de Launay, mourut le 11 octobre 1724 et eut sa sépulture dans une chapelle de l'église de Céré. Louis-Cajetan de Thienne, fils de Cajetan, baron de Beauchêne, seigneur de Cigogné, de Razay, de Launay, de la Piolière et du Châtelier, est plusieurs fois mentionné avec sa femme, Victoire des Granges, dans les registres d'état-civil de Céré, en 1734-38.

**MAIRES DE CIGOGNÉ.** — Boisset, 1801, 29 décembre 1807. — Louis Briau, 3 mars 1814. — Pierre Babault, 14 décembre 1814. — Louis Champion, 11 décembre 1815, 1<sup>er</sup> août 1821, 5 septembre 1830. — Léon Viot, 22 novembre 1834, 5 juin 1837. — Louis Rossignol, juin 1840, juillet 1846. — Briault, 1851. — Gallicher, 1856. — Raveneau-Oudin, 1870; 16 février 1874. — Casimir Raveneau, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Saint-Julien et du Collège de Tours*; C, 336; G, 19, 525; *Biens nationaux*. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Recueil des historiens des Gaules*, IX, 598. — *Lib. Stat. et juram.*, 272. — D. Housseau, XIV; XXX. — *Bibl. de Tours, Martyrol. S. Juliani*; manuscrits nos 1171, 1278, 1280, 1308, 1378. — P. Tarbé, *Examen de diverses chartes relatives à la Touraine (Revue rétrospective, janvier 1837)*. — *Bibl. nationale, fonds Baluze, arm. III*. — *Registres d'état-civil de Cigogné et de Céré*. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 190. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire (1877)*, p. 83. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 30, 33, 83. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 348. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne Touraine*, 184, 212. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 52, 70. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97. — *Pouillé de l'archevêché de Tours (1648)*, p. 78. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 73. — Lhermite-Souliers et Blanchard, *Éloges des présidents du Parlement de Paris*, 481. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, XIII. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, p. 5.

**Cigognières** (les), ou **Cygnorières**, f., c<sup>ne</sup> de Thilouze.

**Cigogniacum, Cigogneium, Cigonge.** V. *Cigogné*.

**Cigonge**, c<sup>ne</sup> de Monts. V. *Cigogne*.

**Cimetière** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Bourgueil, 74 habitants.

**Cimetière** (le lieu du), près de la Farnière, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Cimetière** (le Grand-), f., c<sup>ne</sup> du Bridoré, près du bourg.

**Cimetière** (le) f., c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand.

**Cimetière** (le Grand-), ham., c<sup>ne</sup> de Charentilly. — Il relevait de la seigneurie de Charentilly, suivant une déclaration féodale du 10 janvier 1774. — (Arch. d'I.-et-L., G, 398.)

**Cimetière** (le), f., c<sup>ne</sup> de Crotelles.

**Cimetière** (le Grand-), f., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-les-Bois. — Elle dépendait de la cure d'Épeigné (1789). — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cimetière** (le Petit-), ou **Cimetière-Ardent**, f., c<sup>ne</sup> de La Riche.

**Cimetière** (le), f., c<sup>ne</sup> de Lerné.

**Cimetière** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Ligueil, 79 habit. — La collégiale de Saint-Martin y possédait une métairie qu'elle avait achetée le 29 août 1729 de Joseph de Lestenu, et qui fut vendue nationalement en 1791, au prix de 24,200 livres. — (Arch. d'I.-et-L., G, 400; *Biens nationaux*.)

**Cimetière** (le), f., c<sup>ne</sup> de Pernay.

**Cimetière** (le Grand), vil., c<sup>ne</sup> de Perrusson, 28 habitants.

**Cimetière** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Preuilly, 13 habitants.

**Cimetière** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Restigné, 25 habitants.

**Cimetière** (le), c<sup>ne</sup> de Rouziers, V. *Maucouzerie*.

**Cimetière** (le Grand-), f., c<sup>ne</sup> de Sazilly.

**Cimetière** (le Grand), ham., c<sup>ne</sup> de Sepmes, 30 habitants.

**Cimetière** (le) et le **Grand-Cimetière**, f., c<sup>ne</sup> de Villiers-au-Boin.

**Cimetière-Ardent** (le), c<sup>ne</sup> de La-Riche. V. *Cimetière (le Petit-)*.

**Cimetière-au-Chien** (le lieu du), près de la Chatière, c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Cimetière-aux-Pucelles** (le), c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon, près du chemin de Montgarni à la Gaudière.

**Cimetière-de-Saint-Cyr** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr.

**Cimetière-des-Pucelles**, ou des **Gruzelles** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Esves, près du chemin de Sainte-Maure à Marcé.

**Cimetière-des-Pucelles** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Saint-Épain, près du chemin du Moulin-de-l'Étang à la Feverie.

**Cimetières** (le lieu des), près de la Messonnière, c<sup>ne</sup> de Chezelles.

**Cimetières** (le lieu des), près de Mazère, c<sup>ne</sup> du Louroux.

**Cinçais**, commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, à 7 kilomètres de Chinon et à 53 de Tours. — *Parochia de Cignes, vel de Cinays*, XIII<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Sinçais, Cynçais*, 1423 (chartes de l'abbaye de Seuilly). — *Sinçais*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la Vienne, qui la sépare de Beaumont-en-Véron; au sud, par la commune de Seuilly; à l'est, par celles de la Roche-Clermault et de Chinon; à l'ouest, par Thizay. Elle est arrosée par la Vienne, — par le Négron, qui se jette dans la Vienne, aux Maisons-de-l'Arche, — et par le ruisseau de la Vieille-Veude-des-Anglées, ou Onglées, qui fait mouvoir le moulin de la Voie. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 36, de Saumur à Bourges.

Les lieux, hameaux et villages suivants font partie de son territoire : Bagneux (39 habit.). — La Bourdillière (19 habit.), ancien fief. — Les Bourgognes (16 habit.). — La Croix (31 habit.). — Le Château (15 habit.). — L'Ancienne-Cure (58 habit.). — Guenest (12 habit.). — Louresse (20 habit.), connu dès le x<sup>e</sup> siècle. — Les Jouanneaux (34 habit.). — Les Maussions (19 habit.). — La Tourette (14 habit.). — La Pennezais (11 habit.). — La Poissonnerie (12 habit.). — Le Ragon (37 habit.). — Le Puits-Thibault (29 habit.). — La Voie, la Mer, Belisson, la Rue-des-Jards, Pontille, Grillon, le Pas-d'Oie, les Carrois, etc.

Avant la Révolution, Cinçais était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie du doyenné de Chinon, de l'archiprêtré de l'Île-Bouchard et de l'archidiaconné d'outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

*Superficie cadastrale.* — 877 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Gallais, a été terminé le 27 juin 1837.

*Population.* — 559 habit. en 1804. — 538 habit. en 1808. — 540 habit. en 1810. — 549 habit. en 1821. — 552 habit. en 1831. — 524 habit. en 1841. — 526 habit. en 1851. — 491 habit. en 1861. — 476 habit. en 1872. — 471 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le deuxième dimanche de septembre.

*Bureau de Poste* de Chinon. — *Perception* de Lerné.

L'église, placée sous le vocable de saint Hilaire, n'offre rien de remarquable. Comme toutes celles des paroisses voisines elle fut saccagée par les protestants en 1568.

Le titre curial était à la présentation de l'abbé de Seuilly. La cure constituait un fief relevant de ce monastère à foi et hommage-lige. L'abbé, en sa qualité de seigneur de la paroisse, jouissait des droits honorifiques dans l'église. Les dîmes, le-

vées dans la localité, lui appartenait. Au xvii<sup>e</sup> siècle, pour marquer que la cure avait été autrefois possédée par l'abbaye, il prenait le titre de *curé primitif* de Seuilly.

**CURÉS DE CINAIS.** — Jean Royer rendit aveu pour la cure le 15 juin 1504. — Jean de Saumur, 1515. — Nicolas Moquin, 1573. — Étienne Bossé, 1603. — Jehan Burges, 1604, 1623. — René Coupart, 1648, 1670. — Pierre Chesnon, 1686. — Louis Gaudrée, 1714. — Jean Santerre, 1746. — Jean Bejaudry, 1775. — André-Benoit Bejaudry, 1789-90. — Breton, jeune, 1804. — Guérinet, 1840. — Pichard, 1852, 1866.

Dans cette commune, entre les vallées de la Vienne et du Négron, se trouve un plateau auquel les habitants du pays donnent le nom de *Camp des Romains*. Sa surface totale est de vingt-cinq hectares environ. Le terrain est couvert d'une grande quantité de blocs de pierre, les uns irrégulièrement placés, d'autres disposés dans un certain ordre. Une partie s'étend en longue file le long d'anciens fossés. L'enceinte était autrefois fermée dans tout son pourtour par des murailles de pierre sèche dont on ne voit aujourd'hui que les premières assises. On y pénétrait par quatre portes, défendues par quelques constructions, démolies depuis longtemps, mais qui ont laissé des traces. Le centre du plateau est coupé par une voie ayant une largeur de cinq mètres.

La disposition des lieux présente évidemment l'aspect d'un camp. Quelques historiens en attribuent la création aux Gaulois, d'autres aux Romains. En y faisant des fouilles, il y a quelques années, on y a découvert des pièces romaines de diverses époques.

Du haut de ce plateau, dont l'élévation au-dessus de la mer est de cent dix mètres, on jouit d'un coup d'œil magnifique qui embrasse tout le bassin de la Vienne.

**MAIRES DE CINAIS.** — Jean-Baptiste Blouin, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Hilaire Lafond-Chesneau, 10 juin 1816. — François Duchesne, 12 novembre 1830. — Lecourt, 27 novembre 1834. — Louis Mureau-Courtiller, 8 juin 1837, 1<sup>er</sup> août 1843, 30 juillet 1846, mai 1871. — Suard-Bourrée, 17 février 1874. — Jacques Suard, octobre 1876, 21 janvier 1878.

*Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Arch. d'I.-et-L., G, 57. — *Mém. des antiquaires de l'Ouest*, II. — *Mém. de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, t. IX, 2<sup>e</sup> partie. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 454-55. — *Revue des sociétés savantes* (5<sup>e</sup> série), t. V, 57. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'abbaye de Seuilly.* — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648). — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 9; V, 80, 81; IX, 206; X, 19. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 84. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97.

**Cinettrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Paulmy. — *Sinettrie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cinettrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sorigny. — *Cenettrie*, carte de Cassini.

**Cingaudières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Preuilly.

**Cingé**, vil., c<sup>ne</sup> de Bossay, 75 habit. — *Cingiacum*, xi<sup>e</sup> siècle (charte de l'abbaye de Preuilly). — Ancienne châtelainie, relevant de la baronnie de Preuilly à foi et hommage-lige. L'ancien château, construit dans une plaine couverte de bois et sillonnée de marécages, autrefois inaccessibles, trouvait dans cette position une grande force, qu'augmentaient encore des douves profondes, alimentées par des eaux vives et pourvues à chaque bord de hauts ouvrages, partie en terre, partie construits en pierres de taille. On y pénétrait par un pont-levis défendu par deux tours. A l'une des extrémités de l'enceinte s'élevait le corps de logis principal, dont un donjon carré, se terminant par une plate-forme, occupait le centre. Aujourd'hui, la plus grande partie de la vieille forteresse a disparu. La partie du donjon qui existe encore paraît être une construction du xii<sup>e</sup> ou du xiii<sup>e</sup> siècle. Le corps de bâtiment, attenant à la tour, avait deux étages. Il y a quelques années, on voyait encore aux parois des murailles, d'immenses cheminées suspendues dans le vide et menaçant de tomber. Au-dessus de ces cheminées étaient les écussons des anciens seigneurs de Cingé. Ici, comme dans tous les monuments militaires de la féodalité, l'épaisseur et la solidité des murs frappent d'étonnement. L'attention y est également attirée par de sombres cachots, où les prisonniers, par des inscriptions gravées sur les murs, ont laissé trace de leur séjour.

A côté des ruines de l'ancien manoir, s'élève une habitation construite à l'époque de la Renaissance et qui n'offre rien de remarquable. Au-dessus de la principale porte d'entrée on voit un double écusson orné de ses lambrequins et représentant les armes de la maison de Crevant.

Au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, il existait, dans l'enceinte du château, une chapelle dédiée à saint Thomas et dans laquelle, au mois de juin 1503, Antoine Balue, évêque de Saint-Pons-de-Tomières, et frère du célèbre Jean Balue, conféra la tonsure cléricale à l'un des membres de la famille de Crevant de Cingé. En 1624, le bâtiment tombait en ruines, il fut remplacé par une autre chapelle, bâtie, sous l'ancien vocable, par René de Crevant et que l'on voit encore aujourd'hui.

Dans le principe, Cingé n'était qu'un simple *hébergement*. Une charte du xiii<sup>e</sup> siècle lui donne cette qualification. On sait que ces sortes de domaines féodaux, étaient un lieu d'étape où le suzerain, parcourant la contrée soumise à sa juridiction, était logé et nourri gratuitement avec sa suite. Quand ils furent transformés en forteresses, on cessa, pour les désigner, d'user de l'ancienne dénomination, à laquelle fut substituée celle de fief ou de châtelainie suivant l'importance reconnue de la propriété.

Au *xiv<sup>e</sup>* siècle, le baron de Preuilly renonça à son privilège de gîte à Cingé et accorda à cette terre le rang de châtellenie, tout en se réservant les droits de foi et hommage-lige.

Le château de Cingé réclame l'honneur d'avoir vu naître un personnage parvenu à la *royauté*, royauté fort contestée, il est vrai, et qui, au *xviii<sup>e</sup>* siècle a été le sujet de vives polémiques tendant soit à en nier, soit à en prouver la légitimité. Nous voulons parler de la fameuse *royauté* d'Yvetot, en Normandie. Claude Bonaventure de Crevant, né à Cingé, le 14 juillet 1629, devint *roi d'Yvetot*, par son mariage avec Marie d'Appellevoisin, héritière de cette *couronne*.

## SEIGNEURS DE CINGÉ.

I. — Josbert de Cingé, chev., est le premier seigneur connu. On le voit comparaître comme témoin dans un acte d'échange passé vers 1170 entre Cosinus de Preuilly et Ranulphe de Becheron.

II. — Geoffroy de Cingé, fils du précédent, est mentionné dans une charte de 1188.

III. — Gautier de Preuilly, chev., seigneur de Cingé, des Mées et de la Rolle, figure dans une charte de 1208.

IV. — N. Turpin, chevalier-banneret, seigneur de Cingé, de Crissé, d'Azay-le-Féron et du Puy-sur-Azay, vivait en 1250.

V. — Guy Turpin, chev., fils du précédent et seigneur des mêmes fiefs, épousa Marguerite d'Ussé, fille de Beaudouin, seigneur d'Ussé, et eut deux enfants : 1° Guillaume, chevalier-banneret ; 2° Marguerite, femme d'Eschivard IV, baron de Preuilly. Elle reçut en dot la châtellenie de Cingé.

VI. — Eschivard IV, baron de Preuilly et seigneur de Cingé, du chef de sa femme, mourut en 1320, laissant six enfants : 1° Eschivard V ; 2° Pierre-André, seigneur d'Azay-le-Féron, du Roulet et de Saint-Flovier ; 3° Griset ; 4° Marguerite, prieure de l'Hôtel-aux-Nonains, près d'Orléans ; 5° Isabeau, religieuse ; 6° Jehanne, femme de Bernard Robert.

VII. — Eschivard de Preuilly V, baron de Preuilly, seigneur de Cingé et de la Roche-posay, donna pour dot, à sa sœur, femme de Bernard Robert, la châtellenie de Cingé et toutes ses dépendances. Il mourut en 1349 et fut inhumé dans l'abbaye de Preuilly.

VIII. — Bernard Robert, chev., seigneur de Cingé, de Crissé, de Manhac et de Saint-Jal, est mentionné dans des actes de 1359-60-61. Il laissa un fils nommé Aymar.

IX. — Aymar Robert, chev., seigneur de Cingé, Manhac, Saint-Jal, etc.; chambellan de Louis de France, duc d'Orléans, recueillit les successions de ses oncles, le cardinal de Magnac, Aymar Robert et Pierre Robert, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois. De son mariage avec Marguerite de la Porte, il eut une fille unique, Marie-Catherine,

qui épousa Pierre de Salignac. — Aymar Robert, mourut en 1413 et eut sa sépulture dans l'église de Bossay.

X. — Pierre de Salignac, chev., seigneur de Cingé, à cause de sa femme, Marie-Catherine Robert, vivait en 1423. Il laissa un fils unique, Philibert.

XI. — Philibert de Salignac, chev., seigneur de Cingé et du Puy-sur-Azay, est cité dans un titre de 1440. Il épousa Jeanne de Fontenay et eut Pons de Salignac, héritier de la terre de Cingé.

XII. — Pons de Salignac, chev., eut de Françoise de Sully de Cors, une fille unique qui épousa Jacques de Crevant, par contrat du 12 janvier 1484, et eut en dot les terres de Cingé et de Puy-sur-Azay.

XIII. — Jacques de Crevant, chev., seigneur de Cingé, était fils de Jean de Crevant, seigneur de Bauché, et de Catherine Brachet. Il accepta, le 6 juillet 1485, le testament de son père, qui lui laissait les terres comprises dans la succession de Philippe de Crevant, seigneur de Puygirault. Par actes des 2 mai 1496 et 12 février 1500, il transigea avec Catherine de la Jaille, veuve de Jean de Crevant II, son frère, et obtint un supplément de partage. Il mourut en 1501, laissant de son mariage avec Jehanne de Salignac : 1° François, qui suit ; 2° Claude ; 3° Jacques ; 4° Louis, abbé de la Trinité de Vendôme.

XIV. — François de Crevant, chev., seigneur de Cingé, de Puy-sur-Azay, de Foncelives, des Baronneries et de Massué, épousa, le 4 mars 1532, Louise Ronsard, dame de Villegongis, sœur du poète Ronsard, et fille de Louis Ronsard, seigneur de la Possonnière, maître d'hôtel du roi, et de Jeanne Chaudrier. De ce mariage sont issus : 1° Louis, dont on parlera plus loin ; 2° Antoinette, dame de Foncelives, du Guéret et de Serelles, mariée le 10 juillet 1559 à Pierre de Saltun, Éc., seigneur de Fontenailles.

XV. — Louis d'Aloigny, chev., seigneur d'une partie de Cingé, de la Chaise, près de Martizay, de Saint-Léoffort et de l'Islette, vivait en 1565. Nous ignorons comment une partie de la terre de Cingé vint en sa possession. Il laissa un fils unique qui suit.

XVI. — Antoine d'Aloigny, chev., seigneur d'une partie de Cingé, l'Islette, la Chaise, Pouillé, Perey, capitaine-gouverneur de Mézières-en-Brenne, épousa, par contrat du 19 août 1565, Louise de Vouvant, dont il eut une fille unique, Renée, qui fut mariée à François Chasteigner et eut en dot la terre de la Chaise, près Martizay. Louise de Vouvant épousa en secondes noces François Chasteigner, Éc., seigneur de la Gabillère.

XVII. — Louis de Crevant I<sup>er</sup>, chev., seigneur de Cingé, Villaines, et des Mées, gentilhomme de la chambre du roi, acheta la partie de la châtellenie de Cingé, possédée par les d'Aloigny. De



Jacquette de Reilhac, dame de Brigueil, qu'il avait épousée le 16 février 1561, il eut : 1° Louis, qui suit ; 2° René ; 3° Françoise, femme de Humbert de Rochefort, seigneur de Villedieu et de Beauvais, en Auxois ; 4° Madeleine, mariée par contrat du 20 juin 1588, à Martin Fumée, seigneur des Roches-Saint-Quentin, maître des requêtes.

XVIII. — Louis de Crevant II, seigneur de Cingé, marquis d'Humières, vicomte de Brigueil, seigneur d'Azay-le-Féron, Ozillac, Argy, chevalier des ordres du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Laon et de Compiègne, conseiller d'état, mourut à Azay-le-Féron, le 2 novembre 1628, et fut inhumé dans l'église collégiale de Loches. Il avait épousé, le 18 février 1595, Jacqueline d'Humières, fille de Jacques d'Humières, marquis d'Ancres, et de Renée d'Averton, dont il eut : 1° Charles Hercule, né à Azay-le-Féron le 6 novembre 1590 ; 2° Louis, né à Azay-le-Féron le 3 juin 1608, mort à Paris le 21 mars 1648.

XIX. — René de Crevant devint seigneur de Cingé par suite d'une transaction avec son frère, Louis de Crevant II. Le 13 septembre 1604 il épousa Gabrielle Prevost, fille de Louis Prevost, seigneur de Fabresan, gouverneur de Brie-Comte-Robert, et de Françoise Morin. De ce mariage naquirent : 1° Louis, page de la chambre du roi, né à Cingé le 8 septembre 1614, mort en 1632 ; 2° Gabriel, chevalier de Malte, né à Cingé le 14 mai 1618, décédé en 1651. Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Fiacre de l'église de Bossay ; 3° Charles-Hercule-Gabriel, qui suit ; 4° Claude-Bonaventure, roi d'Yvetot, né à Cingé le 14 juillet 1629 ; 5° François-Alexandre, chevalier de Malte ; 6° Françoise, mariée le 5 juin 1632 à Louis Gillier, marquis de la Villedieu, baron de Mauzay, seigneur de Saint-Georges et de Longuepierre. — Gabrielle Prevost mourut en 1652 et eut sa sépulture dans l'église de Bossay.

XX. — Charles-Hercule-Gabriel de Crevant, chev., seigneur de Cingé, la Patrière, Saint-Léoford, les Mées, Fragne, la Rolle, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mourut en avril 1668, laissant de son mariage avec Marguerite de la Brosse, fille de Pierre de la Brosse et de Marie Conan : 1° Antoine, qui suit ; 2° Louis ; 3° François ; 4° Marie-Louise-Jacqueline, mariée en janvier 1674 à Marc-François de Gelinard de Malaville, comte de Varaize.

XXI. — Antoine de Crevant, chev., seigneur de Cingé, né au château de Cingé, le 1<sup>er</sup> novembre 1652, eut trois enfants de son mariage avec Marie-Anne de Gelinard, fille d'Emmanuel de Gelinard, vicomte de Varaize, lieutenant des maréchaux de France, et de Marguerite de la Fosse : 1° Louis-Emmanuel, qui suit ; 2° Louis-François ; 3° Jean, né à Cingé le 20 août 1685.

XXII. — Louis-Emmanuel de Crevant, chev., seigneur de Cingé, gentilhomme ordinaire de la

chambre du roi, épousa, en 1608, Marthe-Henriette de Saint-Gelais-Lusignan, fille de Jean de Saint-Gelais, marquis de Roissac, et d'Henriette de la Rochefoucaud. De ce mariage sont issus : 1° Louis-Martin, qui suit ; 2° Charles-Louis, né à Cingé le 19 décembre 1713 ; 3° Martin-Louis ; 4° Martin-Philippe, né à Cingé le 28 juillet 1715 ; 5° François ; 6° Marie-Anne-Marthe. — Marthe-Henriette de Saint-Gelais mourut à Paris le 25 mai 1724.

XXIII. — Louis-Martin de Crevant, chev., seigneur de Cingé, de Bauché et de la Brosse, page de la chambre du roi en 1727, fut, quelques années après, officier au régiment des gardes françaises.

XXIV. — François de Crevant, frère du précédent, seigneur de Cingé vers 1740, mourut le 31 mars 1748.

XXV. — Charles de Livenne, comte de Livenne, était seigneur de Cingé, des Mées, de Saint-Léoford, de Fragne, la Patrière, la Brosse, Puy-sur-Azay, Flée, Pied-Trestot, en 1781. Sa fille Henriette-Charlotte-Pélagie, mourut le 29 juillet de cette année, et fut inhumée dans l'église de Bossay. — Charles de Livenne comparut à l'assemblée électorale de la sénéchaussée de Saintes en 1789.

Le château de Cingé et ses dépendances furent vendus comme bien d'émigré en 1793. En 1874 cette propriété a été achetée par les religieux Trappistes qui y ont établi une succursale de la colonie pénitentiaire qu'ils dirigent à Fontgombault. En 1877, on y comptait cent trente colons.

Arch. d'I.-et-L., rôle des 20<sup>es</sup>; *Biens nationaux*; G, 14. — D. Housseau, V, 2013; XIV. — Registres d'état-civil de Bossay. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, IX, X. — D'Hoziér, *Armorial général de France*, reg. 3<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie, 62. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 876-77-78. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 69. — De Marolles, *hist. des comtes d'Anjou*, 2<sup>e</sup> partie, 69. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 191. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, IV, 762; V, 767, 771. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VIII, 729; XVII, 319.

**Cingula** (*terra quæ vocatur*), paroisse de Villedômer. — Ce lieu est cité dans une charte de l'abbaye de Gastines, du xiii<sup>e</sup> siècle. On ne trouve aujourd'hui, dans la commune de Villedômer, aucun nom répondant à celui de *Cingula*. — (Arch. d'I.-et-L. *charte de l'abbaye de Gastines*).

**Cinq-Chênes** (les landes des) ou de château-la-Valliéro.

**Cinq-Coings** (le), paroisse de Négron.V. Lucé.

**Cinq-Croix** (le lieu des), c<sup>ns</sup> de Semblançay, près du chemin du Serrain à Pouillé.

**Cinq-Frères** ou **Cinq-Fraize** (les), f., c<sup>ns</sup> de Buell. — *Cinq-Fraize*, 1659. — *Rin-*

*fraise*, xvi<sup>e</sup> siècle. — *Les Cinq-Frères*, carte de l'état-major. — *La Saint-Fraise*, carte de Cassini. — Elle relevait du Plessis-Barbe et appartenait, en 1571, à Astremoine du Bois; — en 1659, à Françoise Olivier, veuve de Pierre du Bois, chev., seigneur de Fontaines-Rouziers, de Maran et du Plessis-Barbe. — (Arch. d'I.-et-L., E, 81.)

**Cinq-Mars**, commune. V. *Mars (Saint-)*.

**Cinq-Œuvres** (le lieu des), c<sup>ae</sup> de Marçay, près du chemin de Touraine à Chinon.

**Cinq-Poiriers** (les) f., c<sup>ae</sup> d'Avon.

**Cintray**, c<sup>ae</sup> de Villiers-au-Boin. V. *Saint-tré*.

**Cirabiez**, c<sup>ae</sup> de Fondettes. V. *Criabé*.

**Ciracerie** (la), c<sup>ae</sup> d'Athée. V. *Sciasserie*.

**Ciran**, ou **Ciran-la-Latte**, commune du canton de Ligueil, arrondissement de Loches, à 48 kilomètres de Tours, 13 de Loches et à 5 de Ligueil. — *Siroialense oratorium*, iv<sup>e</sup> siècle (*Greg. Tur. de Mirac. B. Martini*). — *Parochia de Ciram, de Ciranno, sive de Cyrem*, xiii<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Ciran*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Mouzay et de Vou; au sud, par celles d'Esves-le-Moutier et de Ferrières-Larçon; à l'ouest, par Ligueil; à l'est par Varennes. Elle est arrosée par l'Esves et l'Estrigneul et est traversée par le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 31 de Château-renault Châtellerault.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune: La Chauvellerie (10 habit.). — Baugé (16 habit.), ancien fief, relevant de la Tour-Isoré. — La Bouchetterie (10 habit.). — Le Gué-Menier (27 habit.), ancien fief. — Niord (14 habit.). — La Maison-Brûlée (10 habit.). — L'Aunay (19 habit.) ancien fief, relevant du château de Loches, connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle. — La Hurballière (10 habit.). — La Pointe (21 habit.). — Plaisance, ancien fief, relevant de Ciran. — Les Vérineries (25 habit.). — La Vertraie, ancien fief, relevant du Plessis-Savary, connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle. — Le Plessis, ou Plessis-Ciran, (13 habit.), ancien fief, relevant du château de Loches. — L'Hôpîteau, ancienne propriété de la commanderie du Blison. — La Roche-Breteau, ancien fief relevant de Mai et du château de Loches. — La Roche-Nason (10 habit.), ancien fief. — La Sillonnière (12 habit.). — Touchelet, ancien fief, relevant de la châtellenie de Paulmy. — Le Sablonnet (21 habit.). — Vachereau, ancien fief, relevant de la baronnie de Ligueil. — La Thevaudière (10 habit.). — Les Reponnellières ou Erpenellières (33 habit.). — Les Daviailles (26 habit.). — Ferreault (15 habit.). — Fontvive (11 habit.). — La Chaumine, les Caves, les Galpières, les Fourneaux, le Chêne-du-Guet, le Rouvre, le Moulin-de-la-Roche, le Rocheron, la Cave, la Menantière, les

Landeries, les Bordes, la Barasserie, le Moulin-Pottier, le Petit-Moulin, la Bouchonnerie, la De-roise, les Babinières, etc.

Avant la révolution, Ciran était dans le ressort de l'élection de Loches, et faisait partie du doyenné de Ligueil et du grand-archidiaconé de Tours. En 1793, il dépendait du district de Loches.

*Superficie cadastrale*. — 1394 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Hardion, a été terminé le 30 mars 1833.

*Population*. — 95 feux en 1764. — 537 habit. en 1801. — 540 habit. en 1804. — 499 habit. en 1808. — 517 habit. en 1810. — 504 habit. en 1821. — 622 habit. en 1831. — 612 habit. en 1841. — 573 habit. en 1851. — 606 habit. en 1861. — 623 habit. en 1872. — 582 habit. en 1876.

*Bureau de poste et Perception* de Ligueil.

Plusieurs écrivains, entre autres dom Ruinard, l'abbé de Marolles, et MM. de la Ponce, Jacobs, J. Guadet et Terouanne, ont pensé que le *Latta monasterium* qui, d'après Grégoire de Tours, aurait été détruit, en 574, par un détachement de l'armée de Théodebert, fils de Chilpéric, pourrait être le bourg de Ciran. Mais un détail donné par Grégoire de Tours démontre leur erreur. Cet historien raconte, en effet, que les soldats, après avoir pillé le monastère, chargèrent leur butin sur un bateau et qu'ils firent naufrage. Or, il est bien évident que l'événement n'a pu avoir lieu sur l'Estrigneul, cours d'eau extrêmement faible, qui passe à Ciran. Pour s'expliquer un naufrage, il faut admettre que le *Latta monasterium* était situé près d'une rivière ou d'un fleuve tels que le Cher, la Creuse ou la Loire. On ignore, du reste, comment et à quelle époque précise, le nom de *la Latte* a été joint à celui de Ciran. Le titre le plus ancien, faisant mention des deux noms réunis, *Ciran-la-Latte*, est de 1575.

Dans sa *Géographie de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle*, M. A. Longnon traduit *Cisomagus* par Ciran. Cette traduction ne nous semble pas justifiée, et nous croyons, avec nombre d'auteurs, que *Cisomagus* s'identifie avec *Chisseau*.

De son côté, M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, dans ses *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*, signale, en le traduisant par *Ciran*, le mot *Sirallum* qui existe sur les monnaies de cette époque. Nous ne trouvons ce mot dans aucun texte ancien concernant la Touraine.

L'église, dédiée à saint Symphorien, est une construction du xi<sup>e</sup> ou du xii<sup>e</sup> siècle. Une partie du mur septentrional paraît remonter, par l'emploi du petit appareil, à une date plus éloignée.

Dans cette église, se trouvait une chapelle dédiée à saint Joseph et qui, en 1789, était desservie par N. Dupont.

Une autre chapelle, placée sous le vocable de saint Gervais, existait dans le bourg, à quelques pas de l'église paroissiale. Dès le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, elle tombait en ruines. Sur la demande de

la fabrique, l'archevêque de Tours, par ordonnance du 20 mai 1675, en autorisa la démolition, à condition que les matériaux seraient employés à la construction d'une nouvelle sacristie et à la réparation des murs du cimetière.

On comptait encore, dans la paroisse, trois chapelles, situées à l'Aunay, à la Rochebreteau et à l'Hôpiteau, ou Hôpital-sous-Piagu. Dans ces deux dernières on disait la messe une fois par semaine. Celle de l'Aunay appartenait à la commanderie de Pretay; celle de l'Hôpiteau dépendait de la commanderie du Blison.

La chapelle de la Rochebreteau est citée dans le *Registre de visite des chapelles domestiques du diocèse de Tours* (1787). Gabriel-Christophe de Grasleu en était alors propriétaire.

En 1728, le revenu de la cure était évalué à 415 livres.

Les registres d'état-civil de Ciran commencent en 1596.

**CURÉS DE CIRAN.** — Benoit Fillette, 1503. — Étienne Bourreau, 1596. — Gatien Bouet, 1624. — Louaut, 1639. — Jean Delaunay, 1692. — Étienne Bergerault, 1704. — François Bergerault, neveu du précédent, 1728-52. — Mathieu-Julien Guérin, 1775-90. — Jean-Baptiste Chaumier, 1792, curé constitutionnel. — Louis Belliard, 1829. — Menier, 1836. — Guessard, 1854. — Caumont, 1859. — Guérineau, nommé en avril 1875, actuellement en fonctions (1879).

Le fief de Ciran, dont le siège était dans le bourg et qu'il ne faut pas confondre avec celui de *Plessis-Ciran*, situé dans la même paroisse et appelé aussi *fief de Ciran*, relevait de May, du Plessis-Ciran et du château de Loches. En 1429, il appartenait à Jean Claret, Éc., qui rendit aveu le 28 mai; — vers 1450, à Catherine de la Jaille, mariée à N. de Beauregard. En 1489, Mathurin de Beauregard, Éc., le vendit au Chapitre de l'église de Tours, qui le possédait encore en 1769, suivant un aveu rendu le 5 juin de cette année.

**MAIRES DE CIRAN.** — Arnault, 1790. — Lambert-Bertault, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Frédéric-Isidore Gauvain, 2 janvier 1826, 5 juin 1837. — François Gervais, 31 juillet 1843. — François Connan, 4 juillet 1846. — Louis Gervais, 1853, 19 février 1874. — Émile Connan, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 603; E, 4, 110, 182 223; G, 14, 78; *cure de Ciran*; *Biens nationaux*. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, 75. — D. Housseau, XII, 7313; XIII, 8382; XIV. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, 112, 129, 154. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, 270. — De Ponton d'Amécourt, *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*, 34, 35. — J. Guadet et Terouanne, *Greg. Tur. hist. Franc.*, lib. IV, 49. — J. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, 51. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 349. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *archevêché de Tours*, III. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territo-*

*riales de l'ancienne province de Touraine*, 36. — H. de Valois, *Notitia Gall.* 573. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Greg. Tur. de mirac. B. Martini*, lib. I. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 317. — J.-J. Bourrassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 70. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 84. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 217 et suiv. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, p. 97.

**Cirande, ou Cyrande**, ham., c<sup>ns</sup> d'Yzeures, 14 habit. — Ancien fief, possédé dès le XIV<sup>e</sup> siècle par la famille Isoré. Vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, Jean Isoré de Plumartin le céda à l'abbaye de la Merci-Dieu, en échange des biens que celle-ci possédait dans la seigneurie de Plumartin. — (Archives de la Vienne, E, 341. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Cirasserie** (la), c<sup>ns</sup> d'Athée. V. *Sciasserie*.

**Ciret** (le moulin de), sur le ruisseau de Négron, c<sup>ns</sup> de la Roche-Clermault.

**Cirete** (clos de), à Civray-sur-Cher. — Il est cité dans le testament de Pierre d'Amboise, du 17 décembre 1409. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 240.)

**Ciretterie** (la). V. l'Orme, c<sup>ns</sup> de Vouvray.

**Cirons** (le lieu des), près des Broux, c<sup>ns</sup> de Cussay.

**Ciriacus, Cyricus** (*Sanctus*). V. *Saint-Cyr-du-Gault* et *Saint-Cyr-sur-Loire*.

**Ciseaux** (les), f., c<sup>ns</sup> de Saint-Symphorien.

**Cisomagus, Cisomagensis vicus**. V. *Chisseau*.

**Cisse** (la), ham., c<sup>ns</sup> de Vouvray, 12 habit. — *La Cisse*, carte de l'état-major.

**Cisse** (la), rivière. — *Sithia*, 865 (charte de Robert, comte de Blois). — *Amnis qui Sixta vocatur*, 1124 (charte de Robert des Roches). — *Sicia*, XII<sup>e</sup> siècle (charte de l'abbaye de Gastines). — *Siccia*, 1207 (charte de Sulpice d'Amboise). — *Cicia*, 1225 (charte de l'abbaye de Marmoutier). — *Sissia*, 1270 (charte d'Hervé, seigneur de Rochecorbon et de Vierzon). — *Sice*, 1335 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — Elle prend sa source près de Lancosme (Loir-et-Cher), pénètre dans le département d'Indre-et-Loire par Cangy, arrose les communes de Limeray, de Pocé (où elle reçoit la Ramberge), de Nazelles, de Noizay (où elle se joint au ruisseau de Bray, près du Port), de Vernou, où elle reçoit la Brenne, au lieu appelé le Port-de-la-Cuve, ou Parc-Moreau, et se jette dans la Loire, commune de Vouvray, à l'endroit appelé la Brèche-Carrée. Son parcours, dans le département d'Indre-et-Loire, est de quarante kilomètres environ.

Au XII<sup>e</sup> siècle, le cours de la Cisse se prolongeait jusqu'à Saint-Symphorien. Elle traversait les jardins de Marmoutier, se jetait dans la Loire, près du pont de Tours et formait, avec le fleuve, une île appelée Ile-de-Marmoutier, ou Belle-Ile. En 1123, cette île était couverte de bois, au milieu desquels se trouvait une chapelle. Dans le cours de cette année, Robert des Roches la donna à l'abbaye de Marmoutier. Déjà, vers 1057, Thibault, comte de Champagne, avait fait don à cette abbaye d'une partie de la Cisse entre Marmoutier et Vouvray.

Une partie de la rivière fut canalisée il y a plusieurs siècles, pour amener à Tours des pierres provenant des carrières de l'Étoile, situées dans la paroisse de Vernou. La portion canalisée s'étend depuis le Pont-de-Bois jusqu'au Port-de-la-Cuve. Elle est désignée, sur le plan cadastral, sous le nom de Rivière-Neuve.

Arch. d'I.-et-L., chartes des abbayes de Gastines, de Fontaines-les-Blanches et de Marmoutier, G, 48. — Cartulaire de l'archevêché de Tours. — Narratio de commend. Tur. provinciarum, 293. — D. Housseau, I, 89; IV, 1238; V, 1622, 1904; VI, 2236, 2276; VII, 3231, 3286. — A. Joanne, Géographie d'Indre-et-Loire, 21. — D. Martène, Hist. de Marmoutier, I, 303; II, 46, 47. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Saint-Martin, VIII.

**Cisse** (île de la), c<sup>ne</sup> de Vouvray. — Elle se trouve entre la Cisse et la Loire.

**Cisse** (le fief de la). — Il consistait en une dime sur des terrains situés dans la paroisse de Vouvray, entre la Cisse et la Loire, et relevait de la châtellenie de Pocé, à foi et hommage simple et une livre de cire neuve, de devoir annuel. Il appartenait au Chapitre de Saint-Martin de Tours, qui rendit hommage, à Pocé, le 25 juin 1414, le 5 janvier 1528, le 10 avril 1614 et le 23 janvier 1738. Dans un titre de 1608, la dime dont il s'agit est appelée dime de la Vatable, alias de la Cisse. — (Arch. d'I.-et-L., G, 481.)

**Citadelle** (le lieu de la), dans le bourg de Château-la-Vallière, près du chemin de l'église au cimetière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 334.)

**Citadelle** (le lieu de la), près de la Grouais, c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Vienne.

**Citadelle** (le lieu de la), près du Grand-Relai, c<sup>ne</sup> de Sepmes.

**Citerne** (la), f., c<sup>ne</sup> de Luzé.

**Citrouillerie** (la) f., c<sup>ne</sup> de Bossée.

**Civerie** (la), ou **Civrie**, f., c<sup>ne</sup> de Loches.

**Civettrie** (la), c<sup>ne</sup> de Couziers. V. *Cevetrie*.

**Civiers** (le bois de), c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent, près du chemin de la Celle à la Haye.

**Civils** (le fief des), paroisse de Maillé-Laillet. — Il relevait de la Roche-Ramé et appartenait, en 1551, à Jeanne de Faye, veuve de

Maurice de Bagneux. — (D. Housseau, XII, 6941.)

**Civray** et moulin de **Civray**, ham., sur le Remillon, c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand, 20 habit. — *Grand-Civray*, tabl. de recens. de 1872.

**Civray** (le moulin de), sur l'Esves, c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Esves.

**Civray**, ou **Sivray**, f., c<sup>ne</sup> de Louestault. — Au XVII<sup>e</sup> siècle, elle dépendait de la châtellenie de Louestault. — (Arch. d'I.-et-L., Trésorerie de Saint-Martin.)

**Civray-sur-Cher**, commune du canton de Bléré, arrondissement de Tours, à 30 kilomètres de Tours et à 6 de Bléré. — *Severiacum villa*, VI<sup>e</sup> siècle (*Vie de saint Germain*, par Fortunat). — *Parochia de Syvrayo, Sivrayio*, 1150, 1207. — *Sivraia*, 1253, *Syvrais, parochia de Syvrayo, vel de Syvreio* (chartes de l'abbaye de Villeloin et *Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Ecclesia de Sivrayo super Karum*, 1300. — *Sivray, Suivray*, 1534 (charte de Louis d'Amboise). — *Civray*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Saint-Denis-hors et de Souvigny; à l'est, par celles de Chenonceau et de Francueil; au sud, par Luzillé; à l'ouest, par Bléré et La Croix. Elle est arrosée par le Cher et par le ruisseau du Petit-Bois, qui prend sa source dans le voisinage du Clos-du-Peu, au lieu appelé la Fontaine-Besnard et se jette dans le Cher, au-dessus du moulin de Thoré, au lieu appelé l'Ile, ou Varenne-de-Civray. Elle est traversée par la route nationale n<sup>o</sup> 76, de Nevers à Tours, et par le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 40, de Tours à Saint-Aignan. Au nord de son territoire se trouve une partie de la forêt d'Amboise.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Boutemine (17 habit.). — Baigneux (11 habit.), ancien fief, relevant du château d'Amboise. — Les Maisons-Rouges (13 habit.), ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien de Tours. — Mesvres (128 habit.), ancien fief, relevant du château d'Amboise. — Les Ormeaux, ancienne propriété du Séminaire de Tours. — La Bossurière (41 habit.). — La Hardionnière (22 habit.). — L'Ile, ancien fief, relevant d'Amboise. — Les Fougères (35 habit.). — Orgé, autrefois Argy (27 habit.). — La Guilberderie, ancienne propriété des Minimes d'Amboise. — Thoré (193 habit.), ancien fief, relevant d'Amboise. — Vaux (167 habit.), ancien fief. — Les Cartes, ancien fief, relevant d'Amboise. — La Canardièrre (24 habit.). — La Charolière (34 habit.). — Roulecrotte, les Touches, le Pin, Vauremé, le Port-de-Thoré, Bondion, la Chevrollière, la Bretinière, la Pichellerie, la Rousselière, la Pinsonnière, la Gaudiannerie, le Petit-Bois, etc.

Avant la Révolution, Civray était dans le res-

sort de l'élection d'Amboise et faisait partie du doyenné d'Amboise et du grand-archidiaconé de Tours. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

*Superficie cadastrale.* — 2288 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé en octobre 1825.

*Population.* — 156 feux en 1764. — 900 habit. en 1801. — 912 habit. en 1804. — 1051 habit. en 1808. — 1014 habit. en 1810. — 972 habit. en 1821. — 1045 habit. en 1831. — 1083 habit. en 1841. — 1116 habit. en 1851. — 1186 habit. en 1861. — 1133 habit. en 1872. — 1160 habit. en 1876.

*Bureau de poste et perception de Bléré.*

D'après MM. J.-J. Bourassé et C. Chevalier (*Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 85), l'ancienneté de l'église de Civray remonterait au temps de saint Germain, évêque de Paris, c'est-à-dire à la seconde moitié du vi<sup>e</sup> siècle. Cette église est dédiée à saint Germain. Le chœur, datant du xii<sup>e</sup> siècle, est orné de trois belles verrières de la même époque. Le mur méridional, dans lequel on a employé le petit appareil, est une construction antérieure à l'an mil. L'ancien clocher, qui s'élevait au milieu de l'intertranssept, a été détruit de nos jours. Le clocher actuel a été bâti en 1861.

Dans les fouilles entreprises pour la construction de ce clocher, M. l'abbé Chevalier a découvert les restes d'un antique baptistère et la cuve dans laquelle le baptême était administré par immersion. Cette cuve, objet des plus curieux, se trouve aujourd'hui dans le musée de la Société archéologique de Touraine.

Au milieu du xii<sup>e</sup> siècle, l'église de Civray appartenait à l'abbaye de Villeloin, ce qui est constaté par une charte d'Engobaud, archevêque de Tours. Par des bulles des papes Adrien IV (1156) et Innocent IV (1253), l'abbaye fut maintenue dans cette propriété qui, par la suite, se trouva réduite au seul droit de présentation au titre curial.

Un acte du xvii<sup>e</sup> siècle fait mention d'une chapelle dédiée à Notre-Dame-du-Rosaire et qui était desservie dans l'église.

Dans le logis seigneurial des Cartes, situé dans la paroisse de Civray, se trouvait une chapelle à laquelle le curé de la Croix-de-Bléré était tenu de se rendre processionnellement, tous les ans, le jour de saint Roch. On y disait la messe ce jour-là seulement. Elle fut interdite par l'archevêque de Tours en 1787.

Les registres d'état-civil de la paroisse commencent en 1671.

*CURÉS DE CIVRAY-SUR-CHER.* — Guillaume Glaccon, 1299. — Jean de Kerrop, 1300. — Robert Perthuys, 1515. — Pierre de Poncray, 1559. — Claude Maldant, 1640. — Nicolas Suppligeon, 1692. — Nicolas Tressay, 1711, décédé le 15 mars 1766. — Pierre Daveau, 1766, mai 1791, curé constitutionnel, 1792; en novembre 1792, il

prend la qualification d'officier public. — Daveau, 1803. — François Lecomte, 1808. — Favière, 1821. — Chartray, 1831. — Poisson, 1853. — Chevalier, 1856. — Duval, nommé en juin 1869, actuellement en fonctions (1879).

Vers le milieu du vi<sup>e</sup> siècle, le domaine de Civray appartenait à saint Germain, évêque de Paris. Plusieurs siècles après, il fit partie des propriétés de la maison d'Amboise. Confisqué, en 1431, sur Louis d'Amboise, il fut annexé aux domaines de la Couronne. Les rois le cédèrent ensuite à titre d'engagement ou d'usufruit. Jehan Gossart en était seigneur engagiste en 1480; — Adrien de Bernaige, écuyer de Charles VIII, vers 1501. Jehan Bourtrye en fut usufruitier de 1534 à 1544.

En 1571, Henri, duc d'Anjou et de Touraine, racheta la terre de Civray de Pierre de Bray et d'Isabeau Chanteloup, sa femme, qui la détenaient comme engagistes et la donna à sa nourrice, Guillemette Bezars, femme de Denis Chereau, contrôleur général de la maison de la reine. Il était stipulé, dans l'acte, que le domaine était rachetable moyennant 2696 livres. Mis aux enchères publiques par ordre du roi, le 17 juin 1591, il fut adjugé, à titre d'engagement, à Jean-Mathias Salviatris, au prix de 8076 livres. Le 8 août 1603, pour le prix de 9756 livres, Marie de Beaucaire, princesse de Martigues et duchesse de Penthièvre, en devint adjudicataire. Elle en prit possession le 8 février de l'année suivante. Voici le texte de l'acte qui fut rédigé à cette occasion :

« Le huitième jour de febvrier l'an mil six cent quatre, par devant Claude Quenard, notaire royal au bailliage d'Amboise soubzsigné, « très haulte et illustre princesse Madame Marie de Beauguère, duchesse de Panthièvre, pair de France, princesse douairière de Martigues, baronne des Essarts et dame de Civray, estant à present à Chenonceau, duquel lieu Sa Grandeur s'est transportée au dit Civray où la estant elle a pris possession et saisine réelle et actuelle de la dite terre et seigneurie du dit Civray ses appartenances et dépendances, en vertu de l'acquetz que sa dite Grandeur en a fait, et pour temoignage de la dite possession est ma dite dame entrée dedans l'église du dit Civray, qui a cet effet a esté ouverte par messire Julien Faudet, prestre, vicaire du dit lieu, où la estant, ma dite dame s'est mise a genoux en prière et oraisons proche du grand autel, sonné une des cloches de la dite église; s'est transportée, ma dite dame, en la maison et manoir de la dite seigneurie près le bourg du dit Civray, dedans lesquels sa dite Grandeur a aussi entré et sorti en signe de la dite possession dont elle, ce requérant, luy ay octroyé acte pour lui servir et valloir ce que de raison. Fait avant midy, és présence d'honorable Didier Henault, sieur de la Forêt, messire Hercule Champoury, prestre, Mathurin Lhomme, mar-

« chand, messire Julien Faudet, vicaire du dit  
« Civray, Michel Vaslin, laboureur, et Germain  
« Champoury, sergent royal, demeurant à Ci-  
« vray, tesmoins voisins, ainsi signez en la  
« minute des présentes avec nous notaire sou-  
« signé : MARIE DE BEAUQUÈRE, J. FAUDET, CHAM-  
« POURY, LA FOREST, LHOMME, CHAMPOURY, QUE-  
« NARD. »

Marie de Beaucaire, fille de Jean de Beaucaire, seigneur du Puy-Guyon, sénéchal de Poitou, et de Guyonne du Breuil, était veuve, en 1604, de Sébastien de Luxembourg. Sa fille, Marie de Luxembourg, dame de Civray, duchesse de Mercœur, d'Étampes et de Penthievre, femme de Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur, mourut à Anet le 6 septembre 1623.

La terre de Civray passa ensuite à Françoise de Lorraine, fille de Marie de Luxembourg, et à César de Vendôme, son gendre. Depuis cette époque, jusqu'à la Révolution, elle fut possédée par les seigneurs de Chenonceau.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, l'étendue du domaine était de quarante-sept arpents. Il était affermé pour 530 livres par an.

On a vu plus haut que Marie de Beaucaire, dame de Civray, en prenant possession de cette terre, était entrée dans l'église et y avait fait acte de propriétaire des droits honorifiques attachés à la qualité de seigneur-fondateur. Il est certain cependant que ces droits ne lui appartenaient pas et qu'il faisaient partie des privilèges du seigneur de Mesvres. On en trouve la preuve dans divers titres, notamment dans un acte du 5 octobre 1731.

MAIRES DE CIVRAY-SUR-CHER. — Simon Boutin, 1793. — Jean-René Diet, 1801, 29 décembre 1801, 14 décembre 1812. — Alexis-Jacques-Louis Lhomme de la Pinsonnière, 14 août 1815, 1<sup>er</sup> août 1821, 22 novembre 1831, 21 juin 1840, 2 juillet 1846. — De la Brouse, 1848. — Cormier, 1866. — François Godeau-Vingeon, 16 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 633, 651; E, 27; G, 14; chartes de Marmoutier et de Villeloin. — D. Housseau, V, 1750; VI, 2236; VII, 3733; VIII, 3115; IX, 3871-72; XIV. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Villeloin et d'Amboise. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au vi<sup>e</sup> siècle*, 292. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 195. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 10. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 26, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 64, 65, 71, 72, 88, 124, 441-42-43-48, 450-57, 497, 499, 504, 505, 507, 517-18, 508. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, V, 261; VI, 149; IX, 138, 140, 316; XI, 240-42, XIII, 59, 217. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours et Lib. juram.* — H. de Valois, *Notitia Gall.*, 523. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 18, 25, 43, 58, 82. — A. Joanne, *Diction. des communes*, 549. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 354. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 85. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97.

**Civray-sur-Esves**, commune du can-

ton de la Haye-Descartes, arrondissement de Loches, à 9 kilomètres de la Haye, à 29 de Loches et à 41 de Tours. — *Sivriacum*, 1180. — *Sivriacum*, 1187. — *Ecclesia quæ Sivriacus dicitur*. (*Cartulaire de Noyers*). — *Parochia de Civrayo, sive de Sivrayo*, xiii<sup>e</sup> siècle. (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Civray-sous-la Haye*, 1759. — *Civray*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Bournan et de Sepmes; au sud, par celle de Balesmes; à l'est, par Cussay; à l'ouest, par Marcé. Elle est arrosée par l'Esves, qui fait mouvoir les moulins de Menard, de Civray et de Feschau, — et par la Ligoire qui forme la limite de la commune de Bournan. On y trouve un étang, appelé l'étang de Puicareau.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune: Aleth (34 habit.), ancien fief. — Maulay, ancienne châtellenie, relevant de l'archevêché de Tours. — La Gibotière, ancien fief, relevant de Bagneux. — Ménéard (16 habit.). — Orbigny, ancien fief, relevant de Bagneux. — La Pierre (11 habit.), ancien fief. — La Pinotière (19 habit.), ancien fief, relevant de Maulay et de la Roche d'Echailles. — La Ratière (20 habit.). — La Russaudière, ancien fief, relevant de Maulay. — La Rodinière, ancien fief, relevant de Bagneux. — Le Pressoir, ancien fief. — Pommeraye (11 habit.). — La Picardière, ancien fief. — Prouzay (45 habit.). — Le Village-du-Bois (46 habit.). — Les Tournières, ancien fief, relevant de Bagneux. — Feschau, ancienne dépendance du fief de Maulay. — L'Érable, ancien fief, relevant de Maulay. — Chezelles, ancien fief. — La Felonnière, ancien fief. — La Beaudouise, les Girardières, les Reimbergères, les Grainetières, les Audries, les Loges, la Berthoterie, la Peruche, l'Olivier, la Maison-Brûlée, Bellevue, le Pavillon, le Pont-d'Aleth, le Carroi-des-Tailles, le Chêne, la Ribellerie, la Chenaie, etc.

Avant la révolution, Civray était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de la Haye et de l'archidiaconné d'Outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Preuilly.

*Superficie cadastrale*. — 1328 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Galais, a été terminé le 25 septembre 1833.

*Population*. — 69 feux en 1764. — 408 habit. en 1801. — 400 habit. en 1804. — 417 habit. en 1808. — 396 habit. en 1810. — 381 habit. en 1821. — 408 habit. en 1831. — 416 habit. en 1841. — 433 habit. en 1851. — 375 habit. en 1861. — 390 habit. en 1872. — 420 habit. en 1876.

*Assemblée pour location de domestiques* le dimanche de la Pentecôte.

*Bureau de poste* de Ligueil. — *Perception* de Sepmes.

L'église, dédiée à saint Remi, est du xii<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècle. Elle n'offre rien de remarquable.

Les droits honorifiques appartenaient au seigneur de Maulay.

Le titre curial était à la présentation de l'archiprêtre de Sainte-Maure.

La dîme de la paroisse était partagée entre le curé et le titulaire de la chapelle de Saint-Julien de Crissé, desservie en l'église de Saint-Martin de Tours.

Les registres d'état-civil de cette commune commencent en 1580.

**CURÉS DE CIVRAY-SUR-ESVES.** — Pierre, 1187. — Gâtien de la Barre, 1488. — Pierre Poirier, 1505. — Jean Dubois, 1540. — Claude Dugué, 1598. — René Pillet, 1639. — Charles Gaultier, 1649-75. — Pierre Audebert, 1704. — Michel Martineau, 1722-40. — René Mariau, mai 1740. — Claude Thibault Auger, 1759, curé constitutionnel, 1793. — Auger, 1802. — Gosselin-Dupré, 1809. — Ganne, 1831. — Guérinet, 1849. — Veillon, 1860. — Grosjean, 1866, actuellement en fonctions (1879).

Aux ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles, le territoire de Civray était possédé par les chanoines de Saint-Martin de Tours. Plus tard, il forma un fief. On voit par un aveu rendu, en 1336, à l'archevêque de Tours, par Aimery le Lièvre, que le droit de justice dans toute la paroisse était exercé par le seigneur de Maulay. C'est à ce titre que les châtelains de Maulay prenaient la qualité de seigneurs de Civray. Le dernier seigneur de Civray fut René-François-Constance Dangé d'Orsay, maréchal des camps et armées du roi, qui comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine en 1789.

Il existe, dans cette commune, près de l'Esves et du moulin Menard, un monument druidique appelé *Pierre levée*.

**MAIRES DE CIVRAY-SUR-ESVES.** — François Beaugillet, 1801, 29 décembre 1809. — De la Poëze, 14 décembre 1812. — René Royer, 4 juillet 1817. — François Beaugillet, 24 juin 1825. — Guenteau, 22 novembre 1834, 5 juin 1837, 21 juin 1840. — Thomas, 1843. — Chartier, 1849. — Leblat, 1852. — Delhommay, 1865. — Frédéric Fonteneau, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., E, 74; G, 404. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Cartulaire de Noyers.* — D. Housseau, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VIII, 112; X, 97. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 354. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), 4, 7. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, 8. — A. Joanne, *Diction. des communes*, 549.

**Civrie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Chédigny, 38 habit. — *Civrie*, carte de l'état-major. — *Severie*, carte de Cassini.

**Civrie** (la), c<sup>ne</sup> de Loches. V. *Civrie*.

**Claie** (le lieu de la), près de la Haute-Bureau, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Claie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher.

**Claie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Courcelles. — *La Carte* carte de Cassini.

**Claie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Loché, 13 habit. — *La Claye*, carte de Cassini.

**Claies** (les), ou **Clayes**, ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin, 17 habitants.

**Clair** (la fontaine de **St-**), c<sup>ne</sup> de Pussigny, près du bourg.

**Clair** (le marchais), près de la Berjottière, c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier.

**Clair** (chapelle de **St-**) c<sup>ne</sup> de Sainte-Radégonde. — Elle est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787. On y célébrait la messe une seule fois dans l'année, aux Rogations. Ce jour-là on s'y rendait en procession. Près de là était un cimetière, qui est appelé *Cimetière-Saint-Clair*, dans un titre de 1612. — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier, mense séparée.* — *Titres de la cure de Saint-Symphorien.*)

**Clairales** (les), c<sup>ne</sup> d'Artannes. V. *Clérêts*.

**Clairales** (le lieu des), c<sup>ne</sup> d'Yzeures, près du chemin de la Roche à Bossay.

**Clairais** (les), c<sup>ne</sup> de Betz. V. *Clérais*.

**Clairault**, c<sup>ne</sup> de Véretz. V. *Claireau*.

**Claircière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Ouen.

**Claircinières** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Chanay, 16 habitants.

**Clairot** (le), ou **Clesot**, f., c<sup>ne</sup> d'Auzouer.

**Claireau**, ou **Clairault**, ham., c<sup>ne</sup> de Véretz, 11 habit. — *Clairault*, carte de l'état-major.

**Claireaux** (les), vil., c<sup>ne</sup> d'Yzeures, 32 habitants.

**Claire-Fontaine**, f., c<sup>ne</sup> de Luynes. — Ancien fief, relevant du duché de Luynes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 365.)

**Claire-Fontaine**, vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Étienne-de-Chigny, 31 habitants.

**Clairemons** (le lieu de), paroisse de Bueil. — Il relevait censivement du Chapitre de Bueil, suivant une déclaration féodale faite en 1737. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

**Clairot**, c<sup>ne</sup> de Chédigny. V. *Cléret*.

**Clairêts** (les), c<sup>ne</sup> d'Artannes. V. *Clérêts*.

**Clairêts** (les), c<sup>ne</sup> de Betz. V. *Clérêts*.

**Clairfeuil**, f., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. — *Clairfeuille*, carte de Cassini. — Anciens prieuré et fief, dépendant du prieuré de Bois-Rahier. D'après la tradition, les religieux qui résidaient dans cette maison, en 1562, furent massacrés par les protestants. La chapelle et les bâtiments claustraux étaient en ruines en 1606. Par acte du 18 décembre 1610, Charles de Lorraine, duc de Mayenne, baron du Grand-Pressigny, acheta Clair-

feuil moyennant une rente de 550 livres. En 1631, Emmanuel-Philibert de Savoie, baron du Grand-Pressigny, prenait le titre de seigneur de Clairfeuil. Le 31 août 1690, Pierre Debitte, bourgeois de Paris, curateur de la succession vacante de Macé Bertrand de la Bazinière, vendit ce domaine à Marie-Anne Bertrand de la Bazinière, veuve de Claude Draux, comte de Nancre. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, Clairfeuil a été possédé par les seigneurs du Grand-Pressigny.

Arch. d'I.-et-L., E, 103, 104; *prieuré de Grandmont et titres du Séminaire de Tours*. — *Pouillé général des abbayes de France*, 601. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 369, 370. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tours.*, IX, 298.

**Clairfeuil** (étang de), c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny.

**Clairgeauderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Huismes. — *Clairjauderie*, carte de Cassini.

**Clairgeries**, ou **Clergeries** (les), f., c<sup>ne</sup> de Semblançay. — *Claigeries*, carte de l'état-major.

**Clairière** (le lieu de la), paroisse de Chemillé-sur-Indrois. — Il relevait du fief du Pont, 1665. — (Arch. d'I.-et-L., G, 602.)

**Clair-Mortier**, ou **Clemortier**, f., c<sup>ne</sup> de Langeais. — *Le Mortier*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie des Écluses, suivant un aveu rendu le 28 septembre 1780, par César Courault de Bonneuil. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Clairville**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne — *Clerville*, carte de Cassini.

**Clairville**, f., c<sup>ne</sup> de Sonzay. — *Cairville*, carte de l'état-major.

**Clairy** (le lieu de), près de la Touche, c<sup>ne</sup> de Chouzé-sur-Loire.

**Clais** (le lieu de la), près de la Fosse, c<sup>ne</sup> de Neuil.

**Claise**, ham., c<sup>ne</sup> de Bossay, 12 habit. — *Terra de alodio Cleie*, XII<sup>e</sup> siècle (charte de l'abbaye de Preuilly). — *Molendinus de Clesia*, 1246 (charte d'Eschivard de Preuilly). — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly, à foi et hommage simple. Au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, il appartenait à un chevalier nommé Gosbert, qui en fit don à l'abbaye de Preuilly. Cette donation fut ratifiée par Marie, fille de ce seigneur. Voici le texte de la charte rédigée à cette occasion :

*Creaturarum omnium benignissimus creator postquam omne genus humanum fraude demonica miserabiliter deceptum sanguine proprio misericorditer redemit, atque infernalem, etc..... Talibus autem hujusmodi auctoritatibus pulsa, ego Maria, cognominata*

*Cetei, helemosinam quamdam à patre meo, nomine Gosberto, terræ de Alodis, videlicet Cleie, monachis Sancti Petri Prulliaci et abbati quondam legitimè factam recognoscens, et ego, ipsum donum, eandemque eleemosynam pro remedio animæ ipsius suprædicti patris mei et matris meæ atque fratris mei Gosberti, nec non pro salute et requie animæ meæ omnisque meæ progeniæ, do et concedo Deo et B. Petro apostolo, abbati et monachis ibidem jugiter Deo servienti<sup>bus</sup>, omnem alodum, sicut est ipsius Cleiæ, videlicet molendinos, census, foagium, prata, nemora, colibertos, bestiolas, scilicet et mischianum barba torta, Gosbertum quoque, et cætera omnia sicuti jure hereditario possidebam, et ipsi monachi et eorum successores quiete habeant perpetualiter et possideant; hoc autem donum feci in ipsorum Capitulo et super altare B. P. manu propria, cum signo crucis a me facto coram multis testibus infra scriptis devote posui. Si autem aliquis de heredibus meis, quod quidem absit, quodque ego nunquam affore credo, hanc meæ largitatis et benevolentie helemosinam a me pro Deo spontanei factam, ausu improbo vel temerario usurpare sibi voluerit, illud non vendicet quod rapuerit, ejus que requisicio inila fiat, et insuper anathema sit et à liminibus Sanctæ matris Ecclesiæ sequestretur et cum Datan et Abiron perhenniter pereat nisi ad satisfactionem dignam et congruam e venerit, mea autem donatio ex integro firma, illibata que in perpetuum firmiter maneat. Testes vero hujus rei sunt isti, videlicet Aefredus, monachus, Gannus, monachus, Johannes, monachus, Johannes, archipresbyter, Garnerius, presbyter, Odo, prepositus, Rainaldus, cambiator, Gosbertus, aurifex, Jansellus, Stephanus de Vallis, Bardinus, Stephanus, Garon, Rainaldus Malasherbas, Sanctius, sutor, Mainardus, sutor, Basinus, Bertolot, Guillelmus, Pascherius, et Aimarus, frater ejus, et alii quam plurimi. Factum est hoc temporibus Ludovici francorum regis et Hugoni Turonensis archipresulis, et Esquivardi de Prulliaci et Gaufridi tunc abbatis ejusdem loci.*

Par suite des troubles qui eurent lieu à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Preuilly fut dépouillée du fief de Claise, qui devint la propriété d'un chevalier nommé Barnabé. Ce personnage figure comme témoin, avec Hugues, abbé de la Mercieu, Roger de l'Étoile, Pierre de Condé, Guy de Sennevières, Philippe Patri, Heraut-Lafarge, Josbert du Puy, Guillaume Maissent et autres dans une charte délivrée par Geoffroy de Preuilly, et portant création de la foire dite de saint Barnabé, à la Roche-posay, en faveur des religieux de la Mercieu-Dieu (1215). A partir de cette époque jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, nous ne trouvons dans nos annales aucune trace des seigneurs de Claise.

En 1320, Henri Ancelon, Éc., seigneur de



Fontbaudry, près Preuilley, et du Plessis-Ancelon, prenait le titre de seigneur de Claise. Il épousa Marie de Saint-Gelais, qui était vraisemblablement fille de Charles de Saint-Gelais, de l'illustre maison de Lusignan, et en eut Jean et Regnaud. — Jean I, seigneur des mêmes lieux, laissa de Jeanne de Notre-Dame un fils unique, Jean II Ancelon, père de Gilles, mentionné dans un titre de 1419, d'Antoine, auteur de la branche de Fontbaudry, et de Gillet, seigneur de Claise.

Gillet Ancelon obtint, en 1438, de Prigent Froitier, baron de Preuilley, la permission de réparer son château de Claise et d'en augmenter les fortifications. Le 18 mars de la même année, il rendit hommage de son fief du Bois, près Azay-le-Féron. Il avait épousé, le 28 avril 1419, Marguerite Mahote, dont est issu Pierre Ancelon, seigneur de Claise qui, de son mariage, contracté en 1456, avec Jeanne de Maraffin, laissa Jean Ancelon, troisième du nom. Louis Ancelon, fils de ce dernier, vivait en 1480. Un de ses enfants, Prigent Ancelon, seigneur de Claise et de Jauget, près de Charnizay, épousa, vers 1560, Renée Châteigner, et en eut : Paul, seigneur de Claise, et Gabriel, seigneur de Jauget, cité fréquemment dans les archives municipales de Bossay, en 1610-11-12-13.

Paul Ancelon, Éc., seigneur de Claise et de Jauget, gendarme de la Compagnie du roi, rendit hommage de son fief à Claude du Puy, baronne de Preuilley, veuve de Louis Châteigner, le 16 juin 1597. De son mariage, avec Marguerite de Saint-Pastour, sont issus : 1° François, seigneur de Claise; 2° Claude; 3° Louis, né à Claise en 1613; 4° René, né le 28 mars 1619; 5° Jacqueline, née le 11 octobre 1609.

François Ancelon, Éc., seigneur de Claise, gendarme de la Compagnie du roi, n'eut qu'un fils, Emmanuel, qui mourut sans postérité en 1679. Le fief de Claise fut acquis par Louis de Crevant, baron de Preuilley, et passa ensuite aux mains des propriétaires de cette baronnie, qui se succédèrent jusqu'à la Révolution.

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, il y avait à Claise des moulins à blé. Vers la fin du XVII<sup>e</sup>, on les transforma en un haut-fourneau, qui eut pendant longtemps une grande importance. Cet établissement ne fonctionne plus.

Près des restes de l'ancien logis seigneurial se trouve une petite chapelle, paraissant dater du XV<sup>e</sup> siècle et dont la construction est vraisemblablement due à la famille Ancelon. Elle n'offre aucun intérêt. On ignore sous quel vocable elle était placée.

Archives de la fabrique de Preuilley. — D. Housseau, IV, 1549; IX, 3893; XIV. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., E, 313; *Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilley*. — Registres d'état-civil de Bossay. — D'Hoziar, *Armorial général de France*, reg. III, 1<sup>re</sup> partie. — Bibl. de Tours, manuscrits nos 1308 et 1494. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 107,

321. — A. Duchesne, *Hist. de la maison des Châteigner*.

**Claise** (bruyères de), près de la Tartinerie et de la Castillarderie, c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Claise** (la), rivière. — *Clesia, in vicaria Abiliacensi*, 878, 937 (charte de Saint-Martin). — *Amnis qui Clasia vocatur*, XI<sup>e</sup> siècle (*Roberti regis diplom.*). — Elle prend sa source près de Luant (Indre) et s'augmente des eaux d'un grand nombre d'éangs situés dans la Brenne. Elle entre dans l'Indre-et-Loire à Bossay, passe à Preuilley, Chaumussay, le Grand-Pressigny, Abilly et se jette dans la Creuse, au pont de Rives. Depuis son entrée dans le département jusqu'à Rives, elle reçoit les ruisseaux de la Clouterie, de la Cassote, de la Muanne, du Brignon et du Remillon. Son parcours entier est de quatre-vingt-six kilomètres, dont trente-trois dans l'Indre-et-Loire; sa largeur moyenne est de vingt mètres. Sa pente totale est de trente-un mètres. Elle fait mouvoir vingt-une usines. En 1789, on avait formé le projet de la rendre navigable depuis Preuilley jusqu'à Abilly. Le baron de Preuilley offrait de concourir pour moitié dans la dépense. Ce projet fut définitivement abandonné en 1792.

D. Housseau, I, 166; II, 343; VII, 3204. — *Recueil des historiens des Gaules*, X, 600. — Monsnier, II, cxxx. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, II, 415. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 28. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 13. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 94. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*, V.

**Claisière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Abilly. — *Clesièrre*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie du Grand-Pressigny, à foi et hommage-plain. Marthe de Forateau, femme de Jean du Rosel, rendit hommage, pour ce domaine, le 30 août 1700. La Claisière passa, quelques années après, aux mains de François de Marsay. En 1864, le docteur Leveillé a découvert, dans le voisinage de cette ferme, un grand nombre d'instruments et de fragments d'instruments de silex. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103, 187. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, procès-verbal du 29 juin 1864.)

**Claisière** (le lieu de la), paroisse de Cheillé-sur-Indrois. Il est cité dans une charte du XIII<sup>e</sup> siècle. — (*Cartulaire du Liget*.)

**Clazot**, c<sup>ne</sup> d'Auzouer. V. *Claireau*.

**Clamaroie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Gizeux. — *Clamavoire*, carte de Cassini.

**Clamecy** (Guillaume-Vincent de), poète, né à Tours, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. On a de lui un poème intitulé : *Le convys de Pallas, déesse de science, au très-chrestien roy de France Henri II, pour faire son entrée en sa noble ville de Tours*, Tours, Jean Rousset, 1552, in-4°. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 111. — *Almanach de Touraine*, 1784.)

**Clan** (le), ruisseau, V. *le Négron*.

**Clan** (les prairies de), c<sup>ns</sup> de la Roche-Clermault, de Saint-Germain, de Thizay et de Cinais, près de la Vienne.

**Clapieds** (le lieu de), près du ruisseau de Prévoux, c<sup>ns</sup> de Sainte-Catherine.

**Claque** (la fosse de la), près de la Coulée, c<sup>ns</sup> de Chemillé-sur-Dême.

**Clarais** (les), c<sup>ns</sup> d'Artannes. V. *Clairats*.

**Clarais** (les), c<sup>ns</sup> de Betz. V. *Clerais*.

**Clarbault** (le lieu de), près de la Chaume, c<sup>ns</sup> de Cussay.

**Clareus**. V. *Cléré*.

**Claretis** (*prepositura de*). V. *Clerets*, c<sup>ns</sup> d'Artannes.

**Clarisseaux** (le lieu des), près des Beaugers, c<sup>ns</sup> de Thilouze.

**Clarisserie** (le lieu de la), près de la Petite-Mazerolle, c<sup>ns</sup> de Saché.

**Clarté** (les landes de la), vers Cleoffy, c<sup>ns</sup> de Nouans.

**Clarté** (la), f., c<sup>ns</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Vauhardeau*, 1454, 1598. — *Clarté*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait censivement du fief de Bezay et de l'abbaye de Marmoutier. En 1568, elle appartenait à Jehan Beugnoux, qualifié de sieur de la Clarté. — (Arch. d'I.-et-L., G, 91. — Abbaye de Marmoutier, *mense séparée*.)

**Clarté** (la), f., près de la Madeleine, c<sup>ns</sup> de Saint-Pierre-des-Corps. — Elle était appelée, autrefois, *Chien-Rouge* ou *Port-de-la-Grand-Jument*. Dans un titre de 1775, on la nomme aussi *Port-Rousseau*. Elle faisait partie du fief de Saint-Loup. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien et de Saint-Loup*. — Archives de la fabrique de la Ville-aux-Dames.)

**Clarté** (île de la), dans la Loire, c<sup>ns</sup> de Saint-Pierre-des-Corps. — Elle est appelée aujourd'hui *île Polti*. En 1650, son étendue était de vingt arpents. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 652.)

**Clarté** (ruisseau de la), c<sup>ns</sup> de Saint-Paterne. — Il fait mouvoir deux usines et se jette dans le Gavot. Son parcours est de cinq kilomètres.

**Clarté-Dieu** (la), ham., c<sup>ns</sup> de Saint-Paterne, 18 habit. — Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux. — *Claritas Dei, Conventus de Claritate, Monasterium B. Mariæ de Claritate Dei*, 1239, 1240, 1253, 1394 (chartes de la Clarté-Dieu). — *Clarté-Dieu*, carte de Cassini. — Ce monastère fut fondé au moyen d'une somme assez considérable, léguée à l'ordre de Cîteaux, par Pierre, évêque de Winton, en Angleterre. Jean, abbé de l'Épau, au diocèse du Mans, eut mission de

s'occuper de cette fondation. Au mois d'octobre 1239, il acheta d'Ebbes de la Chaîne, chev., le fief de Beluet, situé dans la paroisse de Saint-Paterne et dépendant de la châtellenie de Saint-Christophe, et y fit élever les bâtiments claustraux et l'église abbatiale. Voici le texte de l'acte de vente consenti par Ebbes de la Chaîne :

*Universis presentes litteras inspecturis, Ebo de Cathena, miles, salutem in Domino. Universitati vestræ notum facio quod ego vendidi et sub nomine venditionis tradidi domino Johanni abbati de Pietate Dei, Cisterciensis ordinis, Cenomanensis diocesis, ad opus nove abbacie ejusdem ordinis, Turonensis diocesis, quæ vocatur Claritas Dei, omnes possessiones quas habui in castelliana S. Christophori in Turonia, videlicet, totum feodum meum de Beluet, cum omnibus suis pertinenciis, decimis scilicet, terris, vineis, aquis, stagnis, molendinis, furnis, pratis, pascuis, nemoribus, saltibus, et exartis, arbustis, nucariis, et omnium arborum generibus et plantarum fructibus, hominibus, censivis, costumis, corveis, biennis et omnibus aliis generibus servitutis seu libertatis, domibus, rupibus, speluncis et cavernis et generaliter cum omnibus quæ habebam tam sub terra quam super terram in dicto feodo. Insuper et sex arpenta pratorum sita in riparia Lidi, cum omni jure et dominio quod habebam vel habere poteram in omnibus supradictis, pro mille libris Turonensis monete, de quibus me teneo plenius propagato, abrenuncians omni exceptione pecunie non numerate, nihil omnino mihi vel heredibus meis juris vel domini, seu cujuslibet alterius rei in his omnibus retinens vel reservans. Quando vero in predicta abbacia de Claritate Dei abbas et conventus fuerint instituti ipsi tanquam Domini, omnia supradicta jure perpetuo plenarie possidebunt. Teneor vero hec omnia supradicta defendere, garantizare erga Perceval, militem, filium meum primogenitum, et erga uxorem meam Petronillum quam ego debeo et teneor inducere ad prestendam fidem corporalem in manu archipresbiteri de Loches quod numquam per se vel per interpositam personam contradiclam venditionem veniet, nec aliquid repetet vel reclamabit in eisdem rebus nomine dotalitii seu aliquo jure sibi competenti. Teneor etiam garantizare hec omnia supradicta erga omnes alios tam propinquos quam extraneos quantum jus dictabit. Et ad hec omnia et singula facienda, garantizare et defendenda et ad observandos dictos abbatem et conventum de Claritate Dei indemnes quantum jus dictabit obligavi et assignavi et adhuc obligo et assigno eis omnes redditus meos et possessiones meas, mobilia et immobilia mea ubicumque fuerint et sub quocumque et etiam in quocumque constiterint. In cujus*

*rei testimonium et munimen presentes litteras cum deliberatione magna et diligenti et bona fide sigilli mei impressione voluntate spontanea confirmavi et eas dicto abbati de Pietate Dei ad opus supradictorum abbatis et conventus de Claritate contuli et concessi. Actum anno gratie millesimo ducentesimo tricesimo nono, mense octobri.*

Cette vente fut ratifiée par Jean d'Alluye, seigneur de Saint-Christophe, tandis que de son côté Juhel de Mathefelon, archevêque de Tours, autorisait la fondation du monastère.

Plusieurs seigneurs, entre autres Girard de Chaourses, Jean du Bois, Émery de la Benaste, Barthélemy du Plessis, Pierre de la Roche, Raoul Chinorz et Pierre Malet, possédaient, dans la circonscription du fief de Beluet, des dîmes, cens et rentes, ainsi que divers terrains qu'ils vendirent à l'abbaye (actes de mars 1242, août 1243, août et octobre 1245, janvier 1250). En 1245, Hugues de Châtillon donna aux religieux une rente de cinquante livres tournois. D'autres dons furent faits vers la même époque par la collégiale de Saint-Martin de Tours, par Houdearde de Lublé, femme de Girard de Chaourses, et par les seigneurs de Saint-Christophe.

La fondation de l'abbaye fut approuvée en janvier 1243, par Boniface, abbé de Citeaux, et en juin 1248, par le roi.

Le 11 février 1364, les cloîtres et l'église abbatiale furent pillés et ensuite incendiés, en partie, par l'ordre d'Amaury de Troo, capitaine de Château-du-Loir, et par le capitaine Arbelot de Germaincourt. Les soldats massacrèrent dans l'église un religieux nommé Thomas Prévost, qui avait voulu s'opposer aux dévastations.

Les religieux dépensèrent des sommes considérables pour réparer leurs bâtiments et furent contraints, pour acquitter des dettes forcément contractées, d'aliéner divers domaines.

En 1667, les murailles de l'église menaçaient ruine. Pour arrêter les écartements qui se produisaient sur divers points, on dut faire usage de robustes tirants de fer.

Dans le milieu du siècle suivant, des crevasses se manifestèrent dans la voûte du sanctuaire. Des pierres se détachèrent au-dessus du grand autel, et les religieux se virent forcés de célébrer leurs offices dans une chapelle voisine.

En 1755, une partie des voûtes en pierre fut remplacée par des lambris, et sous prétexte de donner plus de clarté dans l'église, on remplaça par des vitres ordinaires les anciens vitraux de couleur.

Il y avait trois chapelles dans l'église : l'une, dédiée à saint Léonard, l'autre, à la sainte Vierge, la troisième, à saint Pierre-ès-liens. Dans cette dernière, se trouvait la tombe en pierre de Geoffroy de Courcillon, surmontée de l'effigie du défunt, représentant un chevalier armé de toutes

pièces. Autour du tombeau on lisait cette inscription :

† L'AN MIL 3 CENS QVATRE VINGT QVINZE  
FVST ENSEPVLTVRÉ FEV GEVFROY DE COVRCIL-  
LON; ESEVYER, DOVQVEL DIEV VOEILLE AVOIR  
L'AME. Amen.

Aux quatre angles du cénotaphe étaient sculptées les armoiries de la famille de Courcillon.

Voici le texte du testament par lequel Geoffroy de Courcillon avait choisi l'abbaye pour lieu de sa sépulture. Cette pièce est datée du 21 octobre 1395 :

*Gaufridus de Courcillon, armiger, fecit constituit et ordinavit coram dicto jurato nostro testamentum suum seu suam ultimam voluntatem in hunc modum et formam videlicet. In nomine sanctæ et individue Trinitatis, Patris et filii et Spiritus Sancti, Amen. Quia presentis vitæ conditio statim habet instabilem et ea quæ visibilem hanc essentiam visibiliter tendunt ad non esse, idcirco ego, Gaufridus de Courcillon predictus, bene compos mentis meæ per Dei gratiam licet æger in corpore, nolens decedere intestatus, cogitans de supremis, considerans et attendans quod nihil est certius morte et nihil incertius hora mortis, ad honorem Dei omnipotentis et gloriosissimæ Virginis Mariæ matris ejus, et omnium sanctorum et sanctarum Dei et totius societatis paradisi facio et condo, constituo et ordino testamentum meum seu meam ultimam voluntatem in hunc modum qui sequitur et formam videlicet. In primis et ante omnia animam meam recomendo in manus altissimi creatoris. Item volo et precipio quod emende mee fiant et debita et legata mea integre persolvantur per manus executorum meorum hic inferius nominandorum. Item meam eligo sepulturam in ecclesia abbatix seu monasterii Beatæ Mariæ de Claritate Dei. Item accipio de bonis meis mihi a Deo collatis pro diebus obitus et septimii meorum videlicet pro missis celebrandis et pro charitate mea facienda et pro luminari et pro aliis quibuscumque rebus ad hec necessariis centum libras monetæ currentis per manus executorum meorum convertendas. Item do et lego ad opus seu fabricæ ecclesiæ abbatix seu monasterii B. Mariæ de Claritate Dei predictæ in qua quidem ecclesia elegi sepulturam meam decem libras monetæ currentis annui et perpetui redditus in perpetuum solvendas, videlicet quatuor libras redditus ad finem ut sim particeps et associatus in omnibus benefactis et orationibus dicti monasterii, et sex libras redditus pro celebrando tres missas quilibet hebdomada in capella qua ero inhumatus in dicto monasterio, quas quidem decem libras redditus situo et assigno super hospicio meo et pertinentiis de Maerolles et generaliter supra omnibus et singulis aliis terris meis solvendas*

*per manus heredum meorum in die festi omnium defunctorum quolibet anno.... Datum et actum.... die vigesima quarta mensis octobris, anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo quinto.*

Dans l'ancien martyrologe de la Clarté-Dieu, on lisait le passage suivant consacré à Geoffroy de Courcillon :

*L'an de grace mil trois cens quatre vingt  
et quinze  
Le mercredi vigile de S<sup>t</sup> Simon et S<sup>t</sup> Jude  
Le vingt et septiesme d'octobre  
Fut Geoffroy de Courcillon enterré  
En nostre abbaye de la Clarté  
Pour lequel nous faisons à Dieu prière  
Et pour tous ses amis  
Que par la sainte grace pure et entière  
A luy pleise les accompaigner en la joye de  
Paradis.*

Près de la chapelle Saint-Pierre, on voyait un tombeau, surmonté, comme celui de Geoffroy de Courcillon, d'une statue représentant un chevalier armé de toutes pièces. Ce tombeau était celui de Jean d'Alluye. Sur la muraille, derrière le mausolée, était un bas-relief où figuraient un abbé et plusieurs religieux revêtus de leurs habits de chœur. La statue de Jean d'Alluye est conservée aujourd'hui au château d'Haudebert.

Il existait, dans la chapelle Notre-Dame, un caveau funéraire appartenant à la famille Royer. Il avait été construit par Pierre-Jean Royer, seigneur du Breuil et des Étangs, qui mourut à Paris le 20 juin 1646. Ce personnage, ainsi que sa femme, Marie Pelaut, morte en 1642, y furent inhumés. La pierre tombale, placée au-dessus du caveau, portait cette inscription :

D. O. M.

P. JOHANNES ROYER D. DU BREUIL ET DES ETANGS, FIDELI OPERA PER MULTOS ANNOS HENRICO IV REGI PRESTITA SUB D. DE VILLEROY REGIORUM ARCANORUM COMMENTARIENSI ET PUBLICÆ REI ADMINISTRATO LONGE CLARISSIMO REGI PRIMUM A SECRETIS, TUM SERENISSIMO DUCI ANDEGAVENSI A DECRETIS PRINCIPALIBUS, REGIÆ A SECRETIORI CONSILIO, MOX REGNANTE LUDOVICO XIII, DEMENDATA SIBI SECRETORUM REGIORUM CURATIONE SUB DOMINO DE PUSIEUX PRINCIPALIU ARCANORUM COMMENTARIENSI PERFUNCTUS, ILLO EX PUBLICÆ REI ADMINISTRATIONE ABEUNTE, DEMENDATAM SIBI ÆRARII PUBLICI CURATIONEM SUB D. D'EFFIAT PREFECTO CASTRENSI ET SUMMO ÆRARII TRIBUNO QUAMDIU IN HUMANIS FECIT AD ANNUM MDCXXXII EX FIDE QUA DEBUIT EXEQUUTUS, AD EXTREMUM MORTIS MEMOR, SPE RESURRECTIONIS IN CHRISTO CONSEQUENTE SIBI, SUISQUE VIVUS HOC MONUMENTUM POSUIT.

André Lagogué et Jean de Vaux, abbés de la Clarté-Dieu, eurent leur sépulture près du grand autel, dans l'église abbatiale, le premier, du côté de l'Évangile; le second, du côté de

l'Épître. Tous deux étaient représentés sur leur tombe revêtus d'habits pontificaux. Les pierres tombales portaient ces inscriptions :

CY GIST REVEREND PÈRE EN DIEU FRÈRE ANDRÉ LAGOGVÉ ABBÉ XII<sup>e</sup> DE CÉANS, ET REGNA 42 ANS, PUIS FUST EVESQUE DE CROYE ET DÉCÉDA LE DERNIER JOUR DE JUIN L'AN 1525. *Requiescat in pace.*

CY GIST R. P. EN DIEU FRÈRE JEAN DE VAUX, ABBÉ XIII<sup>e</sup> DE CÉANS ET REGNA 33 ANS ET FUST EVESQUE DE CROYE ET DÉCÉDA LE .... JANVIER EN L'ANNÉE 1551.

Ces inscriptions contiennent deux erreurs. Il est certain, en effet, qu'André Lagogué et Jean de Vaux furent, non pas les douzième et treizième abbés, mais bien les quinzième et dix-septième.

L'église abbatiale contenait un grand nombre de figures sculptées qui ornent aujourd'hui l'église de Saint-Paterne, où elles furent transportées à la Révolution.

En 1762, l'abbaye avait un revenu de 7,600 livres environ. Elle possédait, dans la paroisse de Saint-Paterne, les métairies de la Menardière, de la Cour, du Fougeray, de Beauvois, de Huppe-Loup, de la Porte, des Isembardières et du Fourneau; — dans la paroisse de Saint-Christophe, les domaines de Sion, de Beaujeu, du Joncheray et de la Chevalerie; — dans la paroisse de Saint-Aubin, la borderie de Triconuet, la closerie de l'Étang-Chopin, les métairies de Boisérard, de la Touche et des Grande et Petite-Vacherie; — dans la paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher, la métairie de la Placière. Des bois, d'une étendue totale de cent soixante-sept arpents, appartenaient également au monastère.

L'abbaye et la ferme de la Cour qui en dépendait, furent vendues nationalement, le 3 juin 1791 et adjugées, pour 133,200 livres, à N. Chicoyneau de la Lavalette.

#### ABBÉS DE LA CLARTÉ-DIEU.

- I. — Regnaut, 1240, 1246.
- II. — Jean, premier du nom.
- III. — Hilaire.
- IV. — Jean, deuxième du nom.
- V. — Hugues, 1289, 1298.
- VI. — Odon, 1319.
- VII. — Guillaume.
- VIII. — Henri, 1351, 1358.
- IX. — Pierre, 1378, 1380, 1390.
- X. — Georges, 1399, 1402, 1406, 1411, 1416, 1418.
- XI. — Mathieu, 1432.
- XII. — Guillaume Michelet, 1441.
- XIII. — Henri, 5 février 1442, 30 janvier 1443.
- XIV. — Thomas Le Potier, est cité dans des actes du 19 mai 1450, 6 juillet 1461 et de 1464.
- XV. — André Lagogué, évêque de Croye, 1464, 24 mai 1476, 1<sup>er</sup> août 1486, 9 juillet 1498, 1<sup>er</sup> oc-

tobre 1502, donna sa démission en 1506 et mourut le dernier jour de juin 1525.

XVI. — Jean Texier, 1506-15.

XVII. — Jean de Vaux, 1515, donna sa démission en 1546 et mourut en janvier 1551.

XVIII. — Étienne Poncher, chanoine de l'église de Tours, premier abbé commendataire (1541) et archidiacre d'outre-Vienne, évêque de Bayonne, archevêque de Tours, mourut le 15 mars 1552.

XIX. — Georges d'Armagnac, cardinal, archevêque de Tours (1547), archevêque de Toulouse (1565), puis d'Avignon (1577), mourut le 21 juillet 1585.

XX. — Charles de Bourbon, cardinal, archevêque de Rouen, évêque de Beauvais, mourut le 9 mai 1590.

XXI. — Nicolas Tiercelin d'Appelvoisin, 1572, décédé le 10 août 1584.

XXII. — Pierre Menard, chanoine de Saint-Honoré de Paris.

XXIII. — François Le Gouz du Plessis-Lionnet, aumônier du roi, mourut en 1618. Il était fils de Urbain Le Gouz, chev., seigneur de Plessis-le-Vicomte, et de Marie du Breil.

XXIV. — Charles Bault de Beaumont prit possession en 1616. Il mourut en septembre 1633.

XXV. — Denis de Remefort, 1634, donna sa démission en 1656 et mourut le 19 mai 1662.

XVI. — Jean de Sazilly prit possession de l'abbaye le 13 novembre 1656. Il mourut le 18 août 1694.

XXVII. — Valentin Hémard de Paron, chanoine du diocèse de Sens, 1694, prit possession au mois de mai 1695.

XXVIII. — Henri de Betz, chev., seigneur de la Hartelloire, nommé le 27 novembre 1723.

XXIX. — Odet-Joseph de Giry de Saint-Cyr, docteur en théologie, vicaire-général et official du diocèse de Tours, prit possession de l'abbaye le 27 avril 1733 et donna sa démission au mois de mai 1749. Il mourut à Versailles le 13 janvier 1761.

XXX. — Nicolas Navarre, évêque de Sidon, vicaire-général de l'archevêché de Lyon, 1749, décédé le 25 septembre 1753.

XXXI. — César-Laurent de la Coste, 1753, chanoine de l'église de Tours, nommé abbé de la Clarté-Dieu le 7 novembre 1753, mourut le 2 août 1785.

XXXII. — René Sève, 1785-90.

PRIEURS DE LA CLARTÉ-DIEU DEPUIS 1466. — Julien Creguillon, 1466. — René Lussault, 1550. — Claude du Juglart, 1660. — Charles Dubois, 1689. — François Esperon, 1691. — Philibert Donet, 1698. — Pierre Bory, 1717. — François Esperon (ci-dessus nommé), 1730. — Raymond Chevalier, 1746. — François Trouvé, 1748. — Jean-Baptiste Bressan, 1761, décédé le 28 octobre 1779. Il fut inhumé dans l'église abbatiale. — Augustin Chevalier, 1779, mort le 5 juin 1781. — Claude Bourge, 1781. — Lépine, 1785-89.

L'abbaye de la Clarté-Dieu portait pour armoiries : *Parti, au 1 d'azur, à 1 fleur de lis d'or; au 1 d'or, au lion de sinople, couronné et lampassé de gueules.*

Armoiries du prieur, avant 1700 : *D'azur, à une fleur de lis d'or; parti, d'argent à un lion de gueules, couronné de sable.* — Depuis 1700 : *D'or, à une croix d'argent, cantonnée de quatre soleils de même.*

L'abbaye constituait un fief, relevant du château de Tours.

Près de la Clarté, on remarque plusieurs sources minérales, situées dans un bassin occupé autrefois par des étangs, aujourd'hui desséchés. L'une d'elles avait une certaine renommée et guérissait, disait-on, les maladies d'estomac et la chlorose. A un autre, on attribuait le pouvoir de guérir les maux d'yeux.

D. Housseau, VI, 2122; VII, 2782, 2890, 2892, 2903, 2909, 2913, 2939, 2940, 2943, 2945, 2985, 2994, 3246, 3406, 3400, 3443, 3657; VIII, 3761, 3777; IX, 3803, 3804, 3804 bis, 3815, 3822, 3954, 3962; XII, 4884, 4885, 4892; XVIII, 285. — Arch. d'I.-et-L., titres de la Clarté; C, 336, 603; Biens nationaux. — Bibl. de Tours, manuscrits n° 1212, 1347 et 1494. — Maan, S. et metrop. ecclesia Turonensis, 137. — Gallia christiana, III, 262; VII, 945; XIV, 327. — C. Port, Diction. historique de Maine-et-Loire, II, 157. — État de la France (1727), p. 663. — Chalmel, Hist. de Tour., III, 507. — D'Hoziér, Armorial général de France, reg. III<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie. — C. Chevalier et G. Charlot, Études sur la Touraine, 335. — Le Paige, Diction. topographique du Maine, I, 26. — Bibl. de Rouen, coll. Leber, 5193. — Mém. de la Soc. archéol. de Tour., VI, 43, 52, 53, 187-88; VII, 198; IX, 172, 205, 207. — Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire (1877), p. 180. — Notes communiquées par M. Nobilleau.

**Classeau** (le lieu du), c<sup>ne</sup> du Grand Pressigny. — Il relevait de la baronnie du Grand-Pressigny (1737). — (Arch., d'I.-et-L., E, 103).

**Clau** (le lieu de la), près de la Claise et du faubourg Saint-Nicolas, c<sup>ne</sup> de Preuilly. — Il y avait, en cet endroit, sur la Claise, un pont fort ancien et dont on voit encore les ruines. Il est mentionné dans des titres du 22 juin 1448 et de 1582. — (Arch. d'I.-et-L., Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilly.)

**Claude** (chapelle St-). V. Amboise, collégiale.

**Claude** (prairie de St-), près de Port-Guyot, c<sup>ne</sup> de Saint-Germain-sur-Vienne.

**Claude** (St-), f., c<sup>ne</sup> de Villiers-au-Boin.

**Claudellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Gizeux.

**Clauderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rigny.

**Claudin**, de Touraine. — Ce personnage, mentionné par Chalmel dans le quatrième volume de son *Histoire de Touraine*, serait, d'après J. Taschereau, un être imaginaire. Il est toujours certain qu'il n'a point été imaginé par Chalmel, puisqu'on le voit figurer dans l'*Histoire abrégée de Touraine*, publiée dans l'Al-

*manach* de cette province de 1776. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 24 juin 1853.)

**Clauzet** (le), moulin, sur l'Indre, c<sup>ne</sup> d'Ar-lannes.

**Clauzet**, ou **Clauzet**, c<sup>ne</sup> de Chédigny. V. *Cléret*.

**Clastrum**. V. *l'Encloître*.

**Clausure**, c<sup>ne</sup> de Gussay. V. *Closure*.

**Clavalerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Claveau** (le), ou **Claveaux**, f., c<sup>ne</sup> de Bossay. — *La Chapossonnière*, 1445; *Claveau*, 1526. — Par acte du 16 octobre 1445, l'abbaye de Preuilly concéda ce lieu à perpétuité, à Gillet Ancelon, Éc., à la charge d'y bâtir une métairie et de payer au monastère une rente de cinq sols, cinq deniers, deux boisseaux d'avoine et deux poules. En 1526, le domaine appartenait à un nommé Claveau, qui fit une déclaration féodale le 29 février de cette année. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilly*. — D. Housseau, XXX.)

**Clavée** (le lieu de la), près de la Veude, c<sup>ne</sup> de Lémeré.

**Clavellerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Bossay, 20 habitants.

**Clavellerie** (la), ou **Clavettrie**, ham., c<sup>ne</sup> de Courçay, 16 habit. — *Clavettrie*, carte de Cassini.

**Clavellière** (la), paroisse de Channay. — Ancien fief, relevant de la seigneurie de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Claverie** (la), ou **Claveurerie**. V. *Boisneuf*, c<sup>ne</sup> de la Ville-aux-Dames.

**Clavier** (Guillaume), avocat au Parlement, né à Tours en 1579, est auteur d'un recueil de poésies intitulé: *Les heureux amours de très haut prince Louis XIII, roi de France, et de très haute princesse Anne d'Autriche, infante d'Espagne*, Paris, imp. Fr. Juliotte, 1616, in-8°. Cet ouvrage est extrêmement rare. Il était inconnu de Brunet. Les sonnets, odes et autres pièces qui le composent sont d'une grande faiblesse. Certains passages sont à la fois inconvenants et ridicules. — (Guil. Colletet, *Vies des poètes tourangeaux*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 112. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 578. — D. Housseau, XXIV, 275. — *Almanach de Touraine*, 1781.)

**Clavière**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain. — *Clavière*, carte de l'état-major.

**Claviers** (le lieu des), près de Gay, c<sup>ne</sup> de Mazières.

**Clavrière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire.

**Clayes** (les), c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin. V. *Clais*.

**Clef-Joly** (le lieu de la), près du Colombier, c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Vienne.

**Cleie, Cleisæ**. V. *Claise*, c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Clemanderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin, près du bourg.

**Clemantières** (fontaine des), près de la Perraudière, c<sup>ne</sup> de Luynes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 374.)

**Clémencerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau.

**Clémencerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-Village.

**Clémencerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chédigny.

**Clémencerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Draché. — *Clemencerie*, carte de Cassini.

**Clémencerie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Genillé, 62 habit. — *La Clemencerie*, carte de Cassini. — Elle relevait de la seigneurie de Pont. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602; E, 102.)

**Clémencerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> d'Orbigny, 10 habit. — *Clemencerie*, carte de Cassini.

**Clémencerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Jean-Saint-Germain.

**Clémendrières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Civray sur-Cher.

**Clément (St-)**, paroisse de Tours. V. *Tours*.

**Clément** (Eudes), doyen de Saint-Martin de Tours, succéda à Thibault en 1210. En 1213, il acheta de Barthélemy Payen, chevalier, la baronnie de Ligueil qui, depuis cette époque, jusqu'à la révolution resta attachée au doyenné de Saint-Martin. Quatre ans après il fut nommé abbé de Saint-Denis, et plus tard, archevêque de Rouen. Nicolas de Roye le remplaça comme doyen de Saint-Martin, en 1217. — (*Gallia christiana*, XIV, 178. — Chalmel, *Hist. de Saint-Martin*, 70, Arch. d'I.-et-L., G, 404, 414. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 338.)

**Clément de Ris** (Dominique), né à Paris le 1<sup>er</sup> février 1750, était fils de Louis-Clément de Ris, procureur au parlement, et de Marie-Anne Auvray. Sa famille était originaire de Langres, en Champagne. Il se fit recevoir avocat et acheta, en 1787, la charge de maître d'hôtel de la reine. Après avoir résidé pendant quelque temps à Tréguier, en Bretagne, il vint en Touraine, en 1791, et fit partie de l'administration centrale du département. En novembre 1792, l'assemblée électorale tenue à Châteaurenault le nomma membre du Conseil général d'Indre-et-Loire, fonctions qu'il remplissait encore en 1793, c'est-à-dire à l'époque la plus sombre du régime révolutionnaire. On le voit alors faisant partie, avec Texier-Olivier et P. L. Athanase Veau-Delaunay, du comité de correspondance de cette administration, signant en cette

qualité quelques numéros du *Bulletin d'Indre-et-Loire* où se reflète dans toute son énergie la politique ardente qui dirigeait le gouvernement de l'époque, et partageant d'ailleurs la responsabilité de toutes les mesures prises en faveur de la révolution par le corps constitué auquel il appartenait. Ceci n'empêcha pas qu'il ne fût considéré comme suspect de modérantisme par la fraction la plus avancée du parti démagogique. Devenu l'objet des poursuites d'un agent du Comité de Salut public résidant à Tours, il fut mis en état d'arrestation, emmené dans la capitale et enfermé à la Conciergerie. Mais sa détention fut de courte durée. Grâce aux démarches du Conventionnel Julien (de la Drôme) et du fameux Sieyès, aussi conventionnel, ancien vicaire-général de l'évêché de Tréguier, qu'il avait connu pendant son séjour dans cette ville, avant 1789, il put sortir au bout de quelques jours de la fatale prison, dont les portes n'étaient guère alors ouvertes aux détenus que pour les conduire à l'échafaud.

Nommé membre de la Commission exécutive de l'instruction publique avec Garat et Guinguené en 1794, il donna sa démission l'année suivante. Un arrêté du Directoire exécutif, du 4 fructidor an V (21 août 1796) l'ayant appelé, en même temps que MM. Christophe, Goupy, Baignoux et Bergey, aux fonctions d'administrateur du département d'Indre-et-Loire, il refusa, alléguant un voyage de longue durée qu'il était obligé de faire en Bretagne. On le remplaça par Pierre Guizol, son ancien collègue au Conseil général, en 1793.

Pendant quelque temps, Clément de Ris resta complètement étranger aux affaires; puis, peu de jours après la proclamation de la constitution de l'an VIII, il fut nommé membre du sénat-conservateur (24 décembre 1799), fonctions auxquelles était attaché un traitement de 25,000 fr. Lorsque la suspension momentanée des travaux de cette assemblée lui permettait de faire une absence, il avait l'habitude d'aller passer plusieurs jours, avec sa famille, à son château de Beauvais, situé dans la commune d'Azay-sur-Cher, à 15 kilomètres de Tours. Il avait acheté cette terre vers 1786.

Au mois de septembre 1800, il y résidait avec sa femme, Catherine-Olivier Chevreux du Mény, et avec son fils aîné. Le 23 de ce mois, dans la soirée, six individus armés pénétrèrent dans le château, s'emparèrent de l'argenterie et de toutes les valeurs qu'ils purent trouver et emmenèrent le sénateur, les yeux couverts d'un mouchoir, jusqu'à la ferme du Portail, commune de Perrusson. Cette ferme appartenait à MM. Droulin et Lacroix et était habitée par le métayer Jourgeron. Sous un hangar se trouvait un caveau où l'on enferma Clément de Ris.

Ce caveau avait servi de refuge, quelques années auparavant, à des prêtres poursuivis par la justice révolutionnaire. Son humidité, si la détention venait à se prolonger longtemps, pouvait

gravement compromettre la santé du sénateur, qui relevait de maladie. On avait, il est vrai, donné au prisonnier, pour se préserver du froid, une assez grande quantité de paille et une couverture; un matelas lui avait été également remis; mais ces objets ne tardèrent pas à être mouillés par suite des exhalaisons du sol et des murailles. La voûte du cachot étant très-basse, Clément de Ris était obligé ou de rester couché, ou de se courber en marchant. Dans cette situation intolérable, il demanda qu'on voulût bien enlever, ne fût ce que pendant quelques heures de la journée, la trappe du souterrain, ce qui lui permettait de se tenir complètement debout en se plaçant dans le vide formant l'ouverture. On y consentit, à la condition toutefois, qu'il aurait les yeux bandés. Cette concession lui procura un grand soulagement. Il pouvait ainsi, plusieurs fois par jour, se délasser de la fatigue que lui imposait le peu d'espace de son cachot et respirer un air pur. Dans ces instants il était gardé à vue; mais un jour que la surveillance s'était un peu relâchée, il lui fut possible, en soulevant légèrement son bandeau, de dessiner au crayon l'intérieur du caveau et tout ce qu'il pouvait apercevoir au dehors.

Sous le rapport de la nourriture, il était assez bien traité. Les vivres étaient de bonne qualité et en quantité suffisante. Ils lui étaient apportés régulièrement soit par le fermier Jourgeron, soit par l'individu qui était chargé de le garder.

Ce dernier se tenait toujours le visage caché sous un voile noir pourvu de deux ouvertures à la hauteur des yeux. Quand il descendait dans le souterrain, il parlait peu et ne restait que le temps de servir le prisonnier.

Clément de Ris resta captif pendant dix-neuf jours. Sa délivrance eut lieu dans les circonstances les plus étranges.

A la première nouvelle de l'enlèvement, le premier consul avait envoyé à Tours Savary, depuis duc de Rovigo, avec ordre de prendre, en dehors de la police et des autorités du département d'Indre-et-Loire, des renseignements sur la disparition du sénateur. Tandis que Savary remplissait sa mission, les magistrats, de leur côté, faisaient les recherches les plus actives. A Loches, le sous-préfet, le juge de paix, le lieutenant de gendarmerie Gautron, avec ses brigades renforcées d'un grand nombre de gendarmes tirés de l'arrondissement de Chinon, fouillaient tout le pays et multipliaient les enquêtes et les rapports. D'autre part, le préfet Graham, le directeur du jury de Tours, le capitaine de gendarmerie Folliau, le juge de paix de Montlouis, les commissaires de police, les maires de toutes les communes où l'on pouvait recueillir quelque renseignement, scrutaient, interrogeaient et verbalisaient.

L'instruction prit des proportions considérables; elle s'étendait même au delà des limites du département, et cependant, à la date du 18 vendémiaire, malgré les démarches et les investigations incessantes,

santes d'un si grand nombre de fonctionnaires, on n'avait fait aucune découverte vraiment importante.

Tout à coup on apprit que Clément de Ris venait d'être rendu à la liberté. Trois ou quatre individus étrangers, disait-on, étaient apparus du côté de Loches. Conduits par une baguette magique, ils étaient allés tout droit à la ferme du Portail et avaient délivré le sénateur.

En un clin d'œil, sans la moindre hésitation, ces mystérieux personnages avaient atteint un but que, pendant dix-huit jours, toute une armée d'officiers de police judiciaire et de gendarmes, animés du plus grand zèle, avait vainement poursuivi. C'était merveilleux.

Il est de l'intérêt de l'histoire d'examiner de près ce bizarre événement et de se rendre compte des circonstances singulières au milieu desquelles il se produisit.

Sur ce sujet, les narrateurs que nous consultons ne sont pas d'accord: autant de récits, autant de versions différentes qui doivent passer sous les yeux du lecteur.

On trouve une première version dans l'exposé des faits de l'accusation qui fut présenté par le président Delaunay devant le tribunal criminel spécial de Maine-et-Loire.

M. Delaunay raconte que M. de Bourmont, qu'il qualifie d'ancien chef de Chouans, avait promis de découvrir le lieu de captivité de Clément de Ris. M. de Bourmont aurait chargé de cette mission quatre anciens chefs de Chouans, parmi lesquels on voit figurer les nommés Carlos Sourdat et Robert Coutaud. Le 18 vendémiaire, ces quatre personnages arrivent à Loches.

« Le sous-préfet, le chef de division de la gendarmerie arrivaient de faire des recherches dans la forêt et ses environs. Les voyageurs sont sommés, au nom de la loi, d'exhiber leurs passeports; ils obéissent et déclarent la nature de leur mission; ils ajoutent que, le lendemain matin, ils se rendront chez le sous-préfet; ils quittent Loches, le 19, à deux heures du matin. Dans cette même nuit du 18 au 19, un particulier monte à cheval, arrive à la ferme du Portail, et cause environ une demi-heure avec le brigand-gardien; celui-ci fait sortir le sénateur Clément de Ris de son cachot, et le fait monter à cheval. Le fermier sert encore de guide; il conduit le sénateur, le brigand-gardien et l'inconnu dans la forêt de Loches; on s'arrête environ un quart d'heure à la pyramide des Chartreux; trois ou quatre personnes à cheval arrivent, parlent à voix basse à l'inconnu et au brigand et se retirent ensuite derrière eux. Le guide, le sénateur, le brigand-gardien et l'inconnu continuent leur route. Après un quart d'heure de marche, quatre particuliers viennent à course de cheval derrière les voyageurs, et tirent un coup de pistolet par-dessus la tête du sénateur Clément de Ris. L'escorte disparaît,

« on enlève au sénateur le bandeau qui lui couvrait les yeux... »

Clément de Ris est libre, les individus qui l'entourent, ses libérateurs, sont les quatre personnages qui, la veille, avaient été rencontrés à Loches par le sous-préfet et le commandant de gendarmerie.

Tel est le récit du président Delaunay. Remarquons qu'il ne parle pas d'une lutte qui, d'après d'autres narrateurs, aurait eu lieu entre les quatre cavaliers libérateurs et l'escorte de Clément de Ris. On tira seulement un coup de pistolet inoffensif par-dessus la tête du sénateur.

Une seconde version de l'événement est donnée par le fermier Jourgeron, qui avait été présent à la scène, et que l'on vit plus tard figurer au banc des accusés. Jourgeron aurait conduit le brigand-gardien, l'inconnu et le sénateur à la pyramide des Chartreux, dans la forêt de Loches, et là, on aurait adressé ces simples mots à Clément de Ris, que l'on rendait libre: « *Bonhomme, va-t'en!* » Jourgeron ne parle d'aucune lutte.

Troisième version; elle est fournie par Clément de Ris lui-même qui, le lendemain de sa mise en liberté, et de retour à son château de Beauvais, adressait à Fouché, ministre de la police générale, la lettre suivante:

« Beauvais-sur-Cher, le 20 vendémiaire an IX.

« Il y a vingt-quatre heures que je suis libre, citoyen ministre. Les quatre braves que vous aviez chargé de me rechercher m'ont trouvé hier à trois heures après minuit au milieu de la forêt de Loches, au moment où deux de mes bourreaux me traînaient à cheval, les yeux bandés, je ne sais où. Ils ont attaqué ma maudite escorte, l'ont mise en fuite à coups de pistolet et m'ont ramené sain et sauf.

« Les premiers rayons du jour d'hier 19 m'ont permis de lire, avec des larmes de reconnaissance, votre lettre du 16. Il est impossible de faire une commission avec plus d'activité, de courage et de célérité. Je vais promptement mettre ordre à mes affaires et aller vous porter tous les renseignements que j'ai sur mon arrestation et mes dix-neuf jours d'horrible captivité. Je vous prévient d'avance qu'ils sont de peu d'importance, à cause de la circonstance de mes yeux bandés.

« Recevez, citoyen ministre, l'assurance de ma vive et éternelle gratitude.

« Salut, fraternité et reconnaissance éternelle.

« CLÉMENT DE RIS. »

Il existe une autre variante du récit de la miraculeuse délivrance. Celle-là, comme la narration de Clément de Ris, parle bien d'une lutte, mais cette lutte va prendre des proportions plus dramatiques; elle sera terrible, au point de mettre en danger les jours du sénateur. L'unique et innocent coup d'arme à feu, dont le président Delaunay a parlé, va se changer en une fusillade des



mieux nourries. Lisez plutôt le rapport suivant. Il émane de Fouché, ministre de la police générale, qui rend compte, au premier Consul, de l'enlèvement et de la mise en liberté de Clément de Ris :

« Citoyen Consul,

« J'ai l'honneur de vous adresser copie de la lettre que je reçois du sénateur Clément de Ris. Il ne donne aucuns renseignements sur sa captivité. Détenu 19 jours dans une cave et les yeux bandés, il ignore ce qu'il est devenu lui-même pendant ce temps. J'aurai donc peu de chose à ajouter à ce que vous savez déjà de cet événement.

« Ce fut au milieu de la nuit du 18 au 19 de ce mois que les brigands, ne voyant pas revenir l'agent qu'ils avaient envoyé pour toucher les 50,000 francs, craignirent d'être découverts et se déterminèrent à transférer leur victime dans un autre cachot. Favorisés par les ténèbres, ils crurent que deux de leur bande suffiraient pour l'escorter. En conséquence, ils traversaient la forêt de Loches, entraînant, à cheval et je ne sais où, le citoyen Clément de Ris. Ils étaient suivis de près. A trois heures du matin, les braves auxquels j'avais donné mes instructions, les rencontrent et les attaquent à coups de pistolet; ils y répondent et tirent même, en se défendant, plusieurs coups sur le sénateur, qu'heureusement ils n'ont pas atteint.

« Ces brigands ne m'échapperont pas, il y en a déjà trois d'arrêtés. Mes mesures sont tellement prises que je suis certain de les saisir tous avec leurs complices.

« Le ministre de la police générale,  
« Fouché. »

Dans cette occasion, le ministre, pourtant esprit fin et prévoyant s'il en fut jamais, avait négligé de se mettre d'accord avec les autres narrateurs officiels du même fait. La dissemblance est frappante, et en y réfléchissant on se trouve amené à se demander si, en fin de compte, la scène de la forêt n'aurait pas été préparée et si les circonstances dans lesquelles s'était produit ce beau fait d'armes n'auraient pas quelque air de famille avec ce qui se passe dans certains opéras-comiques de notre connaissance.

Cette impression a été en effet celle de la duchesse d'Abrantès, qui rapporte en ces termes, dans ses *Mémoires*, le fait dont il s'agit :

« Fouché annonce que Clément de Ris est retrouvé, mais où l'a-t-il été?... Comment?... Dans une forêt, les yeux bandés, marchant au milieu de quatre individus qui se promenaient tranquillement comme dans une partie de Colin-Maillard ou des Quatre coins. On tire des coups de pistolet, on crie, et voilà la victime délivrée, absolument comme dans *Ma tante Aurore*. »

Les *Mémoires du duc de Rovigo* parlent plus

nettement encore que la duchesse d'Abrantès; ils disent positivement que l'escarmouche fut simulée, ce qui, du reste, fut établi de la façon la plus nette par les documents produits dans le procès qui suivit l'attentat.

Dix individus furent arrêtés comme auteurs ou complices de l'enlèvement et de la séquestration du sénateur. Voici leurs noms :

Pierre Jourgeron, âgé de 49 à 50 ans, laboureur, demeurant au Portail, commune de Perrusson, près Loches. Anne Compagnon, âgée d'une quarantaine d'années, femme de Pierre Jourgeron. — Lacroix (René-Louis), âgé de 33 ans, originaire de Luzillé, et sa femme Marie-Françoise-Adélaïde Droulin, âgé de 28 ans, demeurant à Beaulieu. — Pierre Lemesnager fils, âgé de 24 ans, chirurgien, demeurant à Madon, commune de Candé (Loir-et-Cher). — De Canchy (Augusto-Émile-Nicolas), âgé de 28 ans, né et demeurant à Chartres. — De Mauduisson (Jean-David-Charles), âgé de 20 ans, né à Préval (Sarthe) et demeurant à Nogentle-Rotrou (Eure-et-Loir). — Aubereau (Jean-Pierre), âgé de 35 ans, né à Orléans et demeurant en dernier lieu à Blois. — Gaudin (Étienne), âgé de 28 ans, né et demeurant à Baranton (Manche). — Desmarets-Beaurain (Armand-Emmanuel), ancien sous-lieutenant du régiment de Poitou, né à Bayas (Landes).

Le 15 juillet 1801, les accusés comparurent devant le tribunal criminel spécial d'Indre-et-Loire créé par la loi du 7 février précédent et par un arrêté des Consuls. Ce tribunal était présidé par Jacques-François Bruère, président du tribunal criminel ordinaire. Trois des nombreux témoins cités dans cette affaire ne répondirent pas à l'appel de leur nom : ce furent le sénateur Dominique Clément de Ris, son fils Paul-François et Mme Clément de Ris.

M<sup>e</sup> Bernazais, défenseur de Gaudin, appela l'attention du tribunal sur l'absence de ces témoins, déclarant que leur comparution, et en particulier celle du sénateur, avait une importance capitale pour la défense de son client et de ses coaccusés. Il invita le gouvernement à s'expliquer sur ce point, se réservant de prendre ensuite telles conclusions qu'il appartiendrait.

En réponse à cette interpellation, M. Calmelet, commissaire du gouvernement, produisit une lettre de son collègue près le tribunal de la Seine, annonçant le renvoi de l'original des citations données au sénateur et à son fils et formulant les motifs qui empêchaient ceux-ci de répondre au but de l'assignation. Clément de Ris père ne pouvait comparaitre, disait la lettre, parce que ses fonctions de sénateur ne lui permettaient pas de se rendre à Tours, et qu'en effet, la loi du 20 thermidor an IV dispensait les membres des premières autorités de se rendre aux citations qui pourraient les appeler hors de la commune où ils exerçaient leur emploi.

En ce qui concernait l'absence de Clément de

Ris fils, elle se justifiait par un certificat de deux officiers de santé, de Paris, disant que la maladie dont ce témoin était atteint le mettait hors d'état de faire le voyage de Tours.

M<sup>e</sup> Bernazais, en présence de ces explications, ne crut pas devoir, pour le moment, insister davantage et ne prit pas de conclusions. Il se proposait, ainsi que ses confrères, qui avaient un même intérêt à la comparution de MM. Clément de Ris, de revenir sur ce point à l'instant des plaidoiries.

Le public fut vivement impressionné en apprenant que le sénateur, le témoin le plus important dans le procès, ne paraîtrait pas aux débats. L'étonnement, à propos de cette absence, fut général, et toutes les bouches se livrèrent à des commentaires qui avaient le caractère d'une protestation. On ne comprenait pas qu'il pût y avoir jugement si Clément de Ris père, surtout, n'était pas mis en face des accusés.

La présence, à l'audience, de Clément de Ris fils pouvait ne pas être indispensable, puisqu'il ne se trouvait pas au château de Beauvais lors de l'enlèvement de son père et que, n'ayant pas vu les coupables, il n'avait rien à dire relativement à leur identité, point essentiel de l'affaire. Mais en était-il de même du sénateur ? Chez lui, tandis qu'on le violentait et qu'on le pillait, il avait pu envisager assez longtemps les brigands, observer leurs allures, retenir le son de leur voix, et remarquer dans leurs personnes quelque point particulier de signalement. Pendant plusieurs heures qu'avait duré le trajet de Beauvais à la forêt de Loches, il s'était trouvé côte à côte avec eux, et il avait passé, en leur compagnie, toute la journée du 2 vendémiaire, dans le caveau du Portail.

Aucun témoin n'était donc plus à même que lui de reconnaître les véritables auteurs de l'attentat.

Sans doute la loi de 20 thermidor an IV, étendue aux membres du Sénat-Conservateur par un arrêté du 7 thermidor an IX, déclarait que la déposition écrite des hauts fonctionnaires remplacerait leur déposition orale, lorsqu'ils seraient appelés en témoignage dans une commune autre que celle où ils exerçaient leurs emplois ; mais on doit ajouter que le ministre de la justice pouvait leur accorder la permission de se déplacer. Et l'on se demandait alors pourquoi cette autorisation n'était pas donnée au sénateur, en raison de l'importance exceptionnelle du procès, où il s'agissait de l'honneur et de la vie de dix accusés. On s'en étonnait d'autant plus, que quelques mois plus tôt et à l'occasion de la même affaire, il n'y avait eu aucune espèce de difficulté pour confronter Clément de Ris avec les nommés Cazenac de Castres et Monnet, arrêtés un instant comme prévenus de l'attentat de Beauvais, et qui avaient été reconnus innocents par suite de cette confrontation, qu'ils avaient réclamée, comme de Mauduisson, de Canchy et autres la réclamaient maintenant eux-mêmes.

Le tribunal rendit le jugement suivant :

« Le tribunal, avant de faire droit, ordonne  
 « que par-devant le Président du tribunal criminel du département de la Seine, ou l'un des  
 « juges par lui commis, le sénateur Clément de  
 « Ris, la citoyenne son épouse et le citoyen Paul-  
 « François Clément de Ris, leur fils, seront cités  
 « à la requête du commissaire du gouvernement  
 « près le même tribunal : 1° pour déclarer s'ils  
 « persistent dans les dépositions qu'ils ont faites  
 « devant le juge de paix du canton de Montlouis,  
 « le citoyen Folliau, capitaine de gendarmerie à  
 « Tours, le citoyen Gautron, lieutenant de gen-  
 « darmerie à Loches, et enfin devant le directeur  
 « du jury de l'arrondissement communal de  
 « Tours ; 2° leur confronter les accusés Pierre  
 « Lemesnager, Armand-Emmanuel Desmarets-  
 « Beurain, dit Charles-Marie Leclerc, Jean-Pierre  
 « Aubereau, Auguste-Émile-Nicolas Canchy, Jean-  
 « David-Charles Mauduisson et Étienne Gaudin,  
 « et déclarer s'ils les reconnaissent pour les au-  
 « teurs ou complices des attentats, vols et brigan-  
 « dages commis, le premier vendémiaire dernier,  
 « sur la personne et les propriétés du sénateur  
 « Clément de Ris, d'après les faits consignés dans  
 « l'acte d'accusation dressé par le commissaire  
 « du gouvernement contre les auteurs et com-  
 « plices des dits attentats, le 12 messidor dernier ;  
 « 3° pour être entendus sur les faits de compli-  
 « cité imputés à René-Louis Lacroix, Marie-Fran-  
 « çoise-Adélaïde Droulin, sa femme, Pierre Jour-  
 « geron et Anne Compagnon, sa femme, notam-  
 « ment sur la participation qu'ils peuvent avoir  
 « prise aux attentats à la liberté du sénateur Clé-  
 « ment de Ris, vols et brigandages commis dans  
 « la maison de Beauvais, en usant de violences,  
 « menaces et de mauvais traitements pendant la  
 « captivité du sénateur, sur la manière enfin dont  
 « chacun des accusés se sont comportés en parti-  
 « culier à son égard jusqu'à ce qu'il ait été rendu  
 « à la liberté, circonstances et dépendances ; au-  
 « quel effet, les dits Lemesnager, Desmarets dit  
 « Leclerc, Aubereau, Canchy, Mauduisson et Gau-  
 « din seront, dans le plus bref délai, transférés  
 « sous bonne et sûre garde, de la maison de jus-  
 « tice établie près ce tribunal, en celle près le  
 « tribunal criminel du département de la Seine,  
 « et qu'expédition, tant des déclarations et acte  
 « d'accusation ci-dessus énoncés, que du présent  
 « jugement qui servira de commission rogatoire,  
 « sera envoyée au greffe du dit tribunal, le tout  
 « à la diligence du commissaire du gouvernement  
 « pour, après l'exécution du dit présent juge-  
 « ment, les accusés réintégrés dans la maison de  
 « justice de Tours et les pièces rapportées pour  
 « être jointes au procès, être, par le tribunal,  
 « procédé au jugement définitif. »

Le tribunal de cassation, appelé à examiner ce jugement, par suite du pourvoi du commissaire du gouvernement, Calmelet, déclara qu'il renfermait une contravention aux dispositions de la loi

du 10 pluviôse an IX, et notamment à l'article 28, portant que le débat devait avoir lieu sous les yeux des juges composant le tribunal chargé de prononcer sur le fond. Il résultait de là que le magistrat délégué par les juges de Tours, pour confronter les accusés avec les membres de la famille de Clément de Ris, était incompétent.

Le tribunal cassa et annula le jugement rendu par le tribunal spécial de Tours et renvoya l'affaire devant le tribunal spécial du département de Maine-et-Loire.

Le 23 octobre 1801, les accusés comparurent devant ce tribunal, qui était ainsi composé : Delaunay, président ; Bouillet et Baranger, juges au tribunal criminel ordinaire ; Belville, capitaine de gendarmerie ; Carette, capitaine de vétérans nationaux ; Viriot, capitaine-adjoint à l'état-major de la 22<sup>e</sup> division militaire ; Gastineau, suppléant au tribunal civil ; Grudais, homme de loi.

Quarante et quelques témoins furent entendus. On remarqua avec étonnement, l'absence de Clément de Ris, ainsi que celle de Carlos Sourdat, et des trois autres personnages qui avaient accompli le miracle de la délivrance du sénateur. Pour suppléer à l'absence de Clément de Ris, qui était surtout l'objet des justes et incessantes réclamations des défenseurs, on donna lecture, dans l'audience du 3 brumaire, des déclarations qu'il avait faites les 19 et 25 vendémiaire an IX, et de ses réponses aux questions qui lui avaient été adressées, en exécution d'un jugement du 16 vendémiaire an X. Mais ces pièces avaient peu d'intérêt. Le sénateur y disait seulement que, lors de l'arrivée des brigands dans son château, il était dans la chambre de sa femme, malade, et que l'homme qui s'était présenté un pistolet à la main était âgé d'environ trente ans. D'après un bruit qu'on lui avait rapporté, Lemesnager avait de la ressemblance avec celui que l'on croyait le chef de la bande.

Tout cela, évidemment, ainsi que le disaient les accusés et comme l'avait jugé le tribunal de Tours, ne pouvait équivaloir à une confrontation.

A la suite de longs débats, le tribunal rendit un jugement qui condamnait Gaudin, de Mauduisson et Canchy à la peine de mort ; — les époux Lacroix à six ans de gêne et à quatre heures d'exposition. Lemesnager, Aubereau, Desmarests-Beurain et les époux Jourgeron furent acquittés.

Le 3 novembre, à 4 heures du matin, Gaudin, de Mauduisson et de Canchy furent exécutés sur le Champ-de-Mars, à Angers.

Plusieurs écrivains ont essayé de pénétrer le mystère de l'enlèvement et de la séquestration de Clément de Ris. Honoré de Balzac, dans un de ses plus intéressants ouvrages, *Une ténébreuse affaire*, a essayé de lever un coin du voile. Voici le résumé auquel il arrive dans son travail :

Avant la bataille de Marengo, Fouché, mécontent de ce que Bonaparte avait mis de côté Siéyès et de Talleyrand, conspira contre lui et se proposa

de le renverser, dans le cas où la fortune des armes lui deviendrait contraire. Pour l'exécution de son projet « il compta sur Siéyès, à cause de « son ambition trompée ; sur M. de Talleyrand, « parce qu'il était un grand seigneur ; sur Car- « not, à cause de sa profonde honnêteté. » On rédigea et on fit imprimer une proclamation annonçant l'établissement d'un nouveau gouvernement et mettant hors la loi *les factieux du 18 brumaire*.

La veille de la bataille de Marengo, toutes les affiches de ce coup d'état étaient prêtes. Le lendemain, un courrier ayant apporté à Paris des dépêches faisant pressentir que notre armée, pliant devant le nombre, serait forcée de battre en retraite, Fouché jugea qu'il était temps d'agir. « Il « envoya chercher les afficheurs, les crieurs, et « l'un de ses affidés arriva avec un camion chargé des imprimés. » Mais à sept heures du soir, arriva un second courrier annonçant la victoire des Français. Le conspirateur, ainsi trompé dans ses calculs, se trouva fort embarrassé des affiches qu'il avait préparées. C'est alors qu'il aurait chargé Clément de Ris de faire disparaître ces pièces compromettantes. Celui-ci les aurait emportées à son château de Beauvais, où il les aurait fait brûler.

Quelques jours se passèrent. Fouché n'entendant plus parler du sénateur et ignorant que les papiers, dont la découverte l'aurait perdu, avaient été détruits, envoya à Beauvais des agents de la police générale, avec ordre de s'en emparer et de les anéantir. On sait ce que firent ces agents. Ils ajoutèrent à la recherche des papiers des actes de brigandage, l'enlèvement et la séquestration du sénateur, dans le but de rejeter ensuite la responsabilité des attentats sur les Chouans.

Dans ses *Mémoires*, la duchesse d'Abrantès explique également par une conspiration de Fouché l'enlèvement de Clément de Ris. Elle plaisante sur la comédie grotesque qui accompagna la délivrance du sénateur, et elle ajoute ce qui suit :

« Dans la première effusion de sa reconnaissance, Clément de Ris appela Fouché son sau-  
« veur et lui écrivit une lettre que *l'autre* fit aus-  
« sitôt insérer dans le *Moniteur* avec un beau  
« rapport. Mais cette lettre n'eût pas été écrite  
« peut-être quelque temps après, lorsque Clément  
« de Ris, voulant revoir ses papiers, n'y trouva  
« plus ceux qu'il avait déposés dans un lieu qu'il  
« croyait sûr. Cette perte lui expliqua son aven-  
« ture. Il était sage et prudent, il se tut et fit en-  
« core bien. Quelques jours après son retour chez  
« lui, une personne que je connais fut voir Clé-  
« ment de Ris, à Beauvais. Elle le trouva triste et  
« d'une tristesse tout autre que celle qu'eût pro-  
« duite l'accablement, suite naturelle d'une aussi  
« dure et longue captivité. Ils se promènèrent ;  
« en rentrant dans la maison ils passèrent près  
« d'une vaste place de gazon, dont les feuilles

« jaunes et noircies contrastaient avec la verdure  
 « chatoyante et veloutée des belles prairies de la  
 « Touraine à cette époque de l'année. La per-  
 « sonne qui était venue le visiter en fit la remar-  
 « que et lui demanda pourquoi il permettait à ses  
 « domestiques de faire du feu sur une pelouse  
 « qui était en face de ses fenêtres. Clément de Ris  
 « regarda cette place, qui pouvait avoir quatre  
 « pieds de diamètre, mais sans surprise. Il prit  
 « le bras de son ami et s'éloigna d'un pas rapide.  
 « — « Je sais ce que c'est, dit-il; ce sont ces mi-  
 « sérables... Je sais ce que c'est, je ne le sais que  
 « trop!... » — Et il porta la main à son front  
 « avec un sourir amer.

« Clément de Ris revint à Paris. Il n'avait pas  
 « assez de preuves pour attaquer celui qui avait  
 « voulu le sacrifier à sa sûreté! Mais un monu-  
 « ment s'éleva dans son cœur et quoique inaper-  
 « çu alors, il n'en fut pas moins durable. »

Aux témoignages de Balzac et de la duchesse  
 d'Abrantès vient se joindre celui de l'auteur de  
*La Vendée militaire*. Dans le tome IV<sup>e</sup> de cet ou-  
 vrage, Créteineau-Joly s'est trouvé amené à expli-  
 quer les circonstances et les conséquences de l'en-  
 lèvement de Clément de Ris, comme exemple  
 de l'aveugle ténacité des haines politiques qui  
 furent si bien servies et entretenues par Fouché.

« Fouché, à la veille de la bataille de Marengo,  
 « dit-il, avait cru pouvoir enfin conspirer pour  
 « son propre compte. Dans les prévisions d'une  
 « défaite éventuelle, il s'était arrangé un parti de  
 « législateurs et d'hommes de police qui devaient  
 « déposer dans ses mains souillées l'héritage de  
 « Bonaparte vaincu. Bernadotte, disent les uns,  
 « Talleyrand, selon les autres, entra pour moi-  
 « tié dans ce complot. Le sénateur Clément de  
 « Ris avait eu la faiblesse de s'y prêter... Une  
 « correspondance s'était engagée entre le ministre  
 « et le sénateur; des papiers qui compromettaient  
 « gravement Fouché aux yeux du premier con-  
 « sul se trouvaient en la possession de Clément,  
 « par suite du projet que le canon de Marengo  
 « dissipa en fumée. Grâce à ce glorieux évène-  
 « ment, Fouché était condamné à la fidélité envers  
 « Bonaparte; mais Clément de Ris pouvait tout  
 « dévoiler au consul... »

Alors eut lieu l'enlèvement du sénateur, pour  
 faire disparaître les pièces accusatrices.

On voit que les trois écrivains que nous venons  
 de citer s'accordent parfaitement pour attribuer  
 l'attentat à une conspiration ourdie par Fouché.

Clément de Ris fut nommé membre de la Légion  
 d'honneur le 9 vendémiaire an XII, commandeur  
 le 25 prairial suivant, grand-officier le 30 juin  
 1811. Par lettres patentes du 21 novembre 1810,  
 il reçut le titre de comte de Mauny, nom d'une  
 terre dépendant du château de Beauvais. Créé pair  
 de France par Louis XVIII, le 4 juin 1814, il fut  
 exclu de cette assemblée le 24 juillet 1815 et y  
 rentra le 21 novembre 1819. En 1820, des lettres  
 patentes portant institution de pairie héréditaire

furent délivrées en sa faveur. Il mourut au châ-  
 teau de Beauvais, commune d'Azay-sur-Cher, le  
 22 octobre 1827.

*Fastes de la Légion d'honneur*, II, 271. — A. Lardier,  
*Histoire biographique de la Chambre des pairs*, Paris,  
 Brissot-Thivars, 1829. — *Diction. des protées modernes*,  
 Paris, Davy et Locard, 1815. — Raban, *Petite biographie*  
*des Pairs*, Paris, 1826. — *Journal de l'Empire*, 28 avril  
 1815. — *Journal général d'Indre-et-Loire*, du 6 septembre  
 1797. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Liste de plusieurs*  
*individus suspectés d'être les auteurs de l'enlèvement de*  
*Clément de Ris* (manuscrit). — *Les Affiches d'Angers*,  
 1801. — *Bulletin des jugements du tribunal de cassation*—  
 VI, 544 (n° 308). — Eliacim la Chèze, *Enlèvement du sé-*  
*néateur Clément de Ris*, dans la *Mosaïque de l'Ouest*,  
 1844-45. — Aimé de Soland, *Bulletin historique et monu-*  
*mental de l'Anjou*, 4<sup>e</sup> livraison, 1<sup>er</sup> novembre 1869. —  
 Blordier-Langlois, *Angers et le département de Maine-et-*  
*Loire*. — Créteineau-Joly, *La Vendée militaire*, IV. —  
*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 48. — Arnault,  
 Jay et Jouy, *Biographie des contemporains*, IV, 435-36.  
 — *Le Moniteur universel*, an II, 358; an III, 157; an VIII,  
 384; an IX, 21, 96, 106, 114, 923, 1256, 1277; année 1813,  
 p. 382; 1814, p. 630; 1815, p. 637, 708, 719, 764, 843;  
 1819, p. 1481, 1556, 1557, 1633; 1820, p. 591; 1821, p.  
 1540; 1827, p. 1502. — Didot, *Biographie générale*, X,  
 794. — Registres d'état-civil d'Azay-sur-Cher.

**Clément de Ris** (Émile), fils du précé-  
 dent, né à Châteaudun en 1786, servit au 16<sup>e</sup> de  
 dragons et fit les principales campagnes de  
 l'empire. Capitaine en 1811, chef d'escadron en  
 1812, puis officier de la Légion d'honneur en 1813,  
 il fut contraint, par le mauvais état de sa santé, de  
 quitter l'armée. Nommé chevalier de Saint-Louis  
 et colonel en non activité, en septembre 1814, il  
 reprit le service en août 1815, combattit à l'armée  
 du Rhin, comme adjudant commandant chef d'é-  
 tat-major d'une division et fut blessé, le 9 juillet,  
 devant Strasbourg. En 1827, il succéda à son père  
 comme pair de France et fut nommé conseiller  
 général d'Indre-et-Loire le 30 novembre 1830.  
 Il mourut à Paris le 31 octobre 1837. Son corps  
 fut transporté à Azay-sur-Cher.

Arnault, Jay et Jouy, *Biographie des contemporains*,  
 IV, 436-37. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 4 novembre  
 1837. — Didot, *Biographie générale*, X, 795.

**Clémortier**, c<sup>o</sup> de Langeais. V. *Clair-*  
*Mortier*.

**Clenetée** (le lieu de la), près de la Treuil-  
 lère, c<sup>o</sup> d'Avon.

**Clens**, ruisseau. V. *Négron (le)*.

**Cleoffy**, f. et chât., c<sup>o</sup> de Nouans. —  
*Clophi*, 1201. — *Clofeium*, 1208. — *Cloft*, *Cou-*  
*phy*, *Clofy*, *Clophy in parochia de Noento*,  
*Cloffy*, *Couphy*, 1216, 1237, 1239, 1246, 1262,  
 1327 (chartes de l'abbaye de Villeloin). — *Cloffis*,  
 carte de Cassini. Ancien fief, relevant du châ-  
 teau de Montrésor. Le château était autrefois for-  
 tifié. En 1590, les ligueurs s'en emparèrent et y  
 mirent une garnison qui ravagea les campagnes  
 voisines. Ces maraudeurs furent chassés du pays

par les habitants de Loches et de Beaulieu. En 1239, le fief appartenait à Geoffroy de Palluau; — en 1230, à Hugues de Clofi; — en 1237, à Bouchard de Palluau; — en 1735, à Isaac du Chesne, chev.; — en 1765, à Louis de Lamothe. — (D. Housseau, VI, 2430; VII, 2817, 2857, 3151, 3608; XIII, 10919. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin*. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 212.)

**Cleoffy** (bois de), c<sup>ne</sup> de Nouans. — *Nemus de Clofeio*, 1208; *foresta de Clofi*, 1216; *nemus de Clophi, seu Couphi*, 1246-62 (chartes de l'abbaye de Villeloin). — Aux xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, les deux tiers de ces bois appartenaient à l'abbaye de Villeloin, l'autre tiers au seigneur de Montrésor. En 1327, les religieux vendirent une coupe de deux cent quarante arpents à R. Le Maréchal, d'Écueillé, au prix de 10,070 livres. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, n° 1491. — D. Housseau, VI, 2430; VII, 2817, 2857, 3151, 3608; XIII, 10019. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

**Cléopart, ou Clopart, ou Clopatre** (le moulin de), sur le ruisseau de la Saulaie, *alias* Quintaine, paroisse d'Auzouer. — Il n'existe plus aujourd'hui. Il relevait de la seigneurie d'Auzouer et appartenait, en 1540, à Jean de Fontenay; — en 1615, à Louis Louault, — en 1668, à Françoise Platrier, veuve de Henri Guimont; — vers 1700, à Esme d'Argy; — en 1716, à N. Tresmeau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 118, 119. — Archives du château de Pierrefitte.)

**Clérais** (les), ou **Clérais**, c<sup>ne</sup> de Betz. — *Nemus de Clareis, Cluareis, seu de Clarois*, 1213. — *Les Clarais*, 1313. — *Clarets, Clèreis*, xvii<sup>e</sup> siècle (*titres de Saint-Martin*). — Nom donné à une étendue de terrain de deux mille arpents environ, appartenant à la collégiale de Saint-Martin de Tours, à qui il avait été concédé en 770, par l'empereur Charlemagne. Ce terrain était couvert autrefois de bois magnifiques, dont une grande partie fut vendue en 1564, dans le but de subvenir aux frais de réparation de la collégiale de Saint-Martin, qui avait été dévastée par les protestants.

Par acte du 5 septembre 1450, le Chapitre de Saint-Martin donna à Jean Le Meingre, dit Boucicaut, le droit de prendre dans cette forêt « tout le bois nécessaire à sa maison du Breuil-Doré, tant à maisonner, qu'à chauffage et façon de merrain. »

En 1580, le Chapitre concéda à cens et à perpétuité, à diverses personnes du pays, quatre cent cinquante arpents de bruyères, à condition que les concessionnaires les défricheraient complètement et y construiraient des bâtiments d'habitation et d'exploitation. Dans cette concession, fut comprise une pièce de bois taillis, située au Perray, près de Betz. Par la suite, eurent lieu d'autres cessions du même genre, de sorte qu'en

1791, la partie du territoire des Clérais restée aux mains des chanoines de Saint-Martin, ne se composait plus que de six cents arpents, qui furent vendus au profit de la Nation.

La justice des Clérais constituait un fief appelé *Mairie-des-Clérais* et qui relevait de la baronnie de Ligueil. En 1567, ce fief appartenait à Jean de Périon, Éc., seigneur de la Grange-Périon-les-Preuilly (aujourd'hui le Pouet); — en 1574, à Antoine de Périon, fils de Jean; — en 1579, à Philippe de Périon, Éc.; — en 1592, à N. de Gébert (marié à Antoinette de Périon) et à Antoine d'Aloigny, seigneur de Rochefort-sur-Creuse, gouverneur du Blanc, en Berry, qui avait épousé Lucrèce de Périon, fille d'Antoine de Périon et de Marie de la Roque. Par acte du 23 juillet 1594, N. de Gébert, Antoine d'Aloigny et sa femme, vendirent la Mairie des Clérais à Louis Brisson, Éc., seigneur de Sainte-Julitte. — Au xvii<sup>e</sup> siècle, la famille de Couhé de Lusignan possédait une partie du territoire des Clérais, qui fut achetée par les religieuses Viantaises de Beaulieu et les Ursulines de Loches (1685). Il existait aux Clérais une ferme qui fut vendue nationalement en 1793, sur N. Touchard, prêtre, déporté. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404, 415; *Biens nationaux*. — D. Housseau, XIII, 8612. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1877), p. 31.)

**Clercignières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Channay. — *Clersinières*, carte de Cassini.

**Clercs** (le lieu des), près de Soulangé, c<sup>ne</sup> de Barrou.

**Clercs** (le moulin aux), c<sup>ne</sup> de Cerelles.

**Cléré**, commune du canton de Langeais, arrondissement de Chinon, à 15 kilomètres de Langeais, 45 de Chinon et 26 de Tours. — *Clære*, 1237 (charte de l'abbaye de Beaumont). — *Villa de Clareio, Claré*, xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Cléré-les-Bois*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *Cléré*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Courcelles et de Souvigné; à l'est, par celle d'Ambillou; à l'ouest, par Savigné et Avrillé; au sud, par Mazières. Elle est arrosée par le ruisseau de Roumer, qui vient de l'étang de Cléré et passe dans la commune d'Avrillé; — par le Lathan, qui prend sa source à Champchévrier; et par le ruisseau de la Chétardièrre, qui vient de l'étang du même nom. On y trouve les étangs de Cléré, des Émotouses, de Baigne-Chien, de la Chétardièrre et de la Rohardièrre. Elle est traversée par les chemins de grande communication n° 34, de Château-la-Vallière à la Loire, et n° 49, de Luyes à Baugé.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Bafou (15 habit.). — Brossay (51 habit.), ancien fief. — Clos-de-l'Ormeau (18 habit.). — La Carrière (10 habit.). — La Croix-Pattée (13 habit.). — La

Croix-Habert (14 habit.). — Le Chêne-Auboyer (25 habit.). — Les Cormiers (36 habit.), ancien fief. — Châtillon, ancien fief. — La Chevalerie, ancienne propriété de la cure de Cléré. — Champchévrier, ancienne châtellenie, relevant du château de Sablé. — La Goizorie (18 habit.). — Le Gros-Ormeau (19 habit.). — Les Goronnières (25 habit.). — La Gibaudière (14 habit.). — La Fresnaye (10 habit.), ancien fief et prieuré. — Les Forges, ancienne dépendance de la châtellenie de Champchévrier. — Houdaigne, ancien fief, relevant de Champchévrier. — Les Jannaux (12 habit.). — La Lande (13 habit.), ancien fief, relevant de Saint-Mars. — Launay (14 habit.). — Montmartre (20 habit.). — Le Moulin-Fermé, ancien fief. — Les Miraudries (12 habit.). — La Salonnière (23 habit.). — La Richotière (14 habit.). — Rue-Creuse (11 habit.). — Roisneau (17 habit.). — Ravenon (46 habit.). — La Touche, ancienne dépendance de la châtellenie de Champchévrier. — La Trochetière, ancienne propriété de la cure de Cléré. — Le Pavillon (10 habit.). — Pont-Joubert (37 habit.). — La Chétardièrre, ancienne châtellenie, relevant de Langeais. — La Chaussée (16 habit.). — Les Cartes, ancien fief. — La Duranderie, ancienne dépendance de la châtellenie de Champchévrier. — Les Émotouses (12 habit.). — La Plesse, ancien fief, connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle. — Pilaudry (11 habit.). — Le Pont (11 habit.), ancienne propriété des chanoines de Luynes. — Sablaine (23 habit.). — L'Auvellerie, l'Allier, la Bouillonnerie, la Beaupinière, Bourglatin, Belair, Beauregard, la Bourgeoisie, la Bohardièrre, les Barangers, la Brosse, la Barrière, les Brizelles, la Baronnerie, le Chenil, la Choquette, la Conardièrre, Chaintre-Close, la Chaponnerie, la Chaussée-de-Champchévrier, la Calaudrie, la Coupe, la Croix-Guillard, la Croix-du-Jubilé, la Deniserie, la Dardellièrre, la Flonnière, Fosse-Sèche, la Guerrierie, Grandchamp, Gruault, Guette-Biche, la Huetterie, la Haie-Traversaine, la Jarretrie, la Joliverie, Jeannay, l'Écureuil, l'Étang-Chéreau, Laurier, le Moulin-Fermé, la Mesnaye, la Marchanderie, la Nannetrie, la Nolerie, l'Oaillerie, le Petit-Douzy, Planchette, la Périnière, le Placis, Pont-Gué, la Picardrie, le Puy-de-Saint-Brice, la Perrée, Prestreau, la Pierre, la Porte, Sablaine, le Souchet, la Travaillerderie, la Tremblaye, les Quantinières, la Rue-du-Bois, la Roberdièrre, les Roucherets, la Vieillerie, le Village, etc.

Avant la Révolution, Cléré était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du doyenné de Luynes et de l'archidiaconé d'outre-Loire. En 1793, il dépendait du district de Langeais.

*Superficie cadastrale.* — 3559 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Hardion, a été terminé le 25 juillet 1829.

*Population.* — 1000 habit. en 1764. — 1100 habit. en 1801. — 1106 habit. en 1801. — 1011 ha-

bit. en 1808. — 1012 habit. en 1810. — 1201 habit. en 1821. — 1217 habit. en 1831. — 1220 habit. en 1841. — 1330 habit. en 1851. — 1338 habit. en 1861. — 1230 habit. en 1872. — 1239 habit. en 1876.

*Foires* les jeudi-gras, 24 avril, 6 septembre, 28 octobre et 25 novembre. — *Assemblée* pour location de domestiques le deuxième dimanche de mai.

*Recette de poste.* — *Perception* de Langeais.

L'église, placée sous le vocable de Notre-Dame, est du xi<sup>e</sup> et du xii<sup>e</sup> siècles. Des réparations très importantes y ont été faites en 1868. Une des chapelles fut construite en 1636, par Jacques Gousselin, conseiller du roi, sieur de la Bonardièrre, qui la fit consacrer sous le vocable de saint Jacques.

Le titre curial était à la collation de l'archevêque de Tours.

La cure possédait la métairie de la Chevalerie, le fief de la Trochetière et divers terrains, prés, vignes et bois, situés à la Girardrie, aux Grosses-Pierres, au Clos-Reigner, aux Miraudries, à l'Aunay, à Châtillon, aux Grandes-Plaudries et au Petit-Pineau, le tout d'une étendue de cent quarante arpents. En 1790, le revenu total du curé s'élevait au chiffre de 2812 livres.

De son côté, la fabrique était propriétaire de dix-sept arpents de terre, les uns en culture, les autres en bois, situés à Houdaigne, au Cimetière, aux Saulaies, au Pont-Joubert, aux Brouillards, à la Chotardièrre, au Brossay, à la Touche, au Ravenon, au Daquenot, à l'Ouche-Moulineau et à la Belonne.

Les comptes de la fabrique, de 1677, nous fournissent des détails assez curieux sur le prix des inhumations et de divers objets achetés pour l'église :

« Pour droit d'ornement et pour cire brûlée à l'enterrement, dans le cimetière, de la femme Nicolas Huet, et pour deux services, 27 sols 5 deniers;

« Pour ouverture de fosse, droit d'ornement et de luminaire lors de l'enterrement, dans l'église, de M. Nicolas Viau, et deux services, 8 livres 17 sols;

« Pour inhumation d'un enfant, dans l'église, 28 sols;

« Pour enterrement d'un petit enfant, dans le cimetière, 2 sols;

« Pour droit d'ornement et cire d'un service du bout de l'an, 11 sols 7 deniers;

« Pour inhumation d'une femme, dans l'église, et deux services, 3 livres, 16 sols et 8 deniers;

« Pour une pinte d'huile pour la lampe du chœur, 10 sols;

« Pour une main de papier, 2 sols et 6 deniers;

« Pour façon d'une livre de menues chandelles, 7 sols;

« Pour une demi-livre d'étoupes à faire des  
« mèches de petites chandelles, 5 sols;

« Pour une livre de chandelles de suif qui ont  
« flambé la nuit de Noël, dans l'église, 6 sols et  
« 6 deniers;

« Pour une main de papier timbré destiné aux  
« registres de baptême et d'enterrements, 24 sols;

« Pour deux livres de cire, 40 sols 6 deniers;

« Pour un quarteron de fleur de farine de  
« froment pour le pain de la communion des  
« fêtes de Pâques, 10 sols;

« Pour avoir fait le pain de la communion de  
« Pâques, 10 sols 6 deniers;

« Pour trois pains bénits pour ces fêtes, 5 li-  
« vres 10 sols. »

On comptait dans la paroisse cinq chapelles domestiques, situées au Mesnil, à la Fresnaie, à la Chétardièrre, à Champchévrier, à Houdaigne. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les deux dernières étaient desservies par le curé de Cléré et par ses vicaires. En 1539, une fondation de quatre-vingt-huit messes par an avait été faite, dans celle de Houdaigne, par Pierre Chopin, écuyer, moyennant une rente de deux setiers de seigle, deux d'orge et deux d'avoine, assignés sur son fief du Vau.

Les registres d'état-civil de la paroisse commencent en 1539.

**CURÉS DE CLÉRÉ.** — Guillaume Tullon, 1453. — René Morcher, 1546. — Mathieu Gouby, 1564. — Alexandre Maudet, 1580. — Louis Gousselin, 1604. — André Gousselin, 1630. — Jacques Dreux, 1670, démissionnaire en 1691, décédé en 1697. — Louis Pays, 1691, démissionnaire en 1700; il fit son testament le 6 avril 1702. — Antoine Martin, 1700. — Pierre Leperlier, 1712. — Louis Chambellan, 1726, 1741. — Jean-François Chevalier, 1760, 1776. — Pierre-Jean-Baptiste-Norbert Chevalier, 1782-90. — Garnier, curé constitutionnel, 1793. — Urtebise, 1801. — Simon Thibault, 1802. — Jean Samson, 1817. — Hippolyte Bodin, 1826. — René Bastard, 1839. — Augustin Moreau, 1861, actuellement en fonctions (1879).

Cléré formait une châtellenie relevant de l'archevêché de Tours, à foi et hommage lige. Les habitants, lorsque le roi venait pour la première fois au château de Langeais, étaient tenus de lui offrir chacun un *botteau* de paille de seigle. Au XVI<sup>e</sup> siècle, cette redevance fut convertie en une rente de deux livres de cire, payable le jour de saint Maurice. Primitivement, le siège de la justice était au village des Cormiers. En 1785, il fut transféré au bourg de Cléré, où le seigneur fit construire, pour loger les gens de justice, une maison que l'on appelle encore le Palais. Les fourches patibulaires étaient placées près d'un petit cimetière, joignant l'église du côté de la grande porte.

En 1213, la châtellenie de Cléré appartenait à Geoffroy Godeschal, chevalier-banneret; — en

1248-85, à Hardouin, baron de Maillé. Elle passa ensuite dans la maison de Perrouin. Par acte du 25 janvier 1567, Jacques de Perrouin la vendit à Pierre de Laval de Lezay, qui mourut à la Chétardièrre en mai 1582, et fut enterré dans l'église de Cléré. Elle fut ensuite possédée, jusqu'à la Révolution, par les seigneurs de la Chétardièrre et de Champchévrier. Le dernier seigneur de Cléré, fut Michel-Denis de la Rue du Can, baron de Champchévrier, qui comparut, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de Touraine.

**MAIRES DE CLÉRÉ.** — Jacques Mercier, 1790. — René Daveau, 1792. — François Baugé, 1800. — Anne-Jean-Baptiste de la Rue du Can, baron de Champchévrier, 1806. — René de la Rue du Can, baron de Champchévrier, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812, 17 juillet 1834, 11 juin 1837, juin 1840, 31 juillet 1843, 10 juillet 1846. — Érasme-Léon de la Rue du Can, baron de Champchévrier, 1860, mai 1871. — Michel Vesnier, 13 février 1874, octobre 1876, 21 janvier 1878.

*Cartulaire de l'archevêché de Tours. — Rôle des fiefs de Touraine.* — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, 621-47. — Lainé, *Archives de la noblesse de France, général. de Maillé.* — Arch. d'I.-et-L., C, 582; *titres de la cure de Cléré; Biens nationaux.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1346. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 207; X, 107, 186; *Bulletin de la même Société* (1872), p. 326-27. — J. Guérin, *Notice historique sur Gizeux*, 95 et suiv. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 86. — D. Housseau, VII, 2818. — A. Joanne, *Diction. des communes de France*, 535.

**Cléré et le Grand-Cléré**, vil., c<sup>ne</sup> de Brizay, 35 habitants.

**Cléré (étang de)**, c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Cléré-du-Bois**, commune du canton de Châtillon-sur-Indre, arrondissement de Châteauroux (Indre), à 11 kilomètres de Châtillon et à 57 de Châteauroux. — *Cléré-du-Bois*, carte de Cassini. — *Population*, en 1876 : 798 habitants.

Cette paroisse, avant 1790, dépendait du diocèse de Bourges, pour le spirituel, et de la Touraine, pour le temporel. La justice du fief ressortissait, par appel, de la baronnie de Preuilly.

En 1600, le fief de Cléré appartenait à Antoine de Château-Châlons, premier du nom, chev., seigneur des Effes et de Saint-Saturnin, maréchal des logis des gendarmes du dauphin, depuis Louis XIII. Il passa ensuite à Antoine de Château-Châlons, deuxième du nom, gendarme de la compagnie du roi, — puis à Louis Couhé de Lussignan, chev., seigneur de Betz, qui, de son mariage, contracté le 22 janvier 1641, avec Élisabeth-Madeleine de Chergé, eut, entre autres enfants, Jeanne-Thérèse, mariée, en 1683, à Anne, marquis de Gamaches, comte de Raymond. Celui-ci eut quatre enfants : Claude et Charles-François, jumeaux, nés au château des Effes, le 18 juin 1686, et René et Charles-Mario. Après la

mort de la marquise de Gamaches, le fief de Cléré fut possédé par son fils aîné, Claude qui, de son mariage avec Madeleine Renard, eut : 1° Madeleine; 2° Jean-Claude; 3° Anne-Georges-Alexandre; 4° Henri. Vers 1760, la seigneurie fut vendue à Arnault-François de Ponthieu.

Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 168. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 340. — Notes communiquées par M. Rabier, notaire à Angles (Vienne), membre de la Société archéologique de Touraine. — Registres d'état-civil d'Obterre et d'Azay-le-Féron. — A. Joanne, *Diction. des communes*, 556. — D. Housseau, XIV.

**Clère-Haie** (bois de), paroisse de Saint-Martin-le-Beau et de Montlouis. En 1336, son étendue était de trente arpents. Il appartenait alors à Guillaume de Chargé. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

**Cléret** (les Grand et Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Chédigny. — *Métairie de Closet*, 1433. — *Clouzet*, alias *Cleret*, *Chuzet*, *Clozet*, alias *Clairret*, xviii<sup>e</sup> siècle. — *Cleret*, carte de l'état-major. — *Clevet*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du Fau (Reignac), à foi et hommage simple et un roussin de service, et, pour une partie, de Vézetz. En 1484, il appartenait à la famille Marques; — en 1558, à Claude de Bonigale. Les Chartreux du Liget l'achetèrent le 12 mars 1683 et le possédèrent jusqu'à la Révolution. Il fut vendu nationalement en 1791, au prix de 18,700 livres. — (Arch. d'I.-et-L., C, 562; E, 147; *Chartes de Beaumont; Biens nationaux. — Rôle des fiefs de Touraine.* — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Notre-Dame de Loches.)

**Cléret**, f., c<sup>ne</sup> de Draché.

**Cléret** (le Petit-), f., c<sup>ne</sup> des Hermites.

**Cléret** (le ruisseau de), prend sa source sur la limite de Sublaines et de Chédigny, passe à Cléret, c<sup>ne</sup> de Chédigny, à la Rente, commune de Reignac, et se jette dans l'Indre, commune d'Azay-sur-Indre, près de la limite de Reignac.

**Cléréts** (les), ou **Clérais**, ham., c<sup>ne</sup> d'Artannes, 23 habit. — *Clarais*, prévôté de *Clarays*, 1313. — *Clairais*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours. Vers 1600, Philippe de Fouques, veuve de Jean de Montaigron, chev., dame de la Motte-d'Artannes, possédait la dime des Cléréts. Elle en fit don à la cure d'Artannes. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Arch. d'I.-et-L., G, 9, 90.)

**Clerfeuil**, c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. V. *Clairfeuil*.

**Clergeau** (moulin de), sur le ruisseau de Négron, c<sup>ne</sup> de Marçay.

**Clergeonnerie** (le lieu de la), paroisse de Fondettes. — Il relevait censivement de Charcenay. — (Arch. d'I.-et-L., titres de l'abbaye de Beaumont.)

**Clergerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Charentilly. — *Clergerie*, carte de Cassini. — En 1677, elle appartenait à Jacques Le Roux, conseiller du prévôt lieutenant provincial de Touraine. — (Arch. d'I.-et-L., *Lettres patentes*.)

**Clergeries** (les), c<sup>ne</sup> de Semblançay. V. *Clairgeries*.

**Clerimalis** (*parochia quæ dicitur*). V. *Roche-Clermault*.

**Clerjaudière** (la), ham., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny, 14 habit. — *Clergeaudière*, carte de Cassini. — Il a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux.

**Clermault**. V. *Roche-Clermault*.

**Clermont d'Amboise** (Jacques de), seigneur de Bussy et de Saxe-Fontaine, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, remplit les fonctions de gouverneur-lieutenant-général de Touraine de 1531 à 1545. Il donna sa démission en faveur d'Antoine Bohior, baron de Saint-Ciergue et seigneur de Chenonceau. En premières noces, il épousa Catherine de Beauvain, fille de René de Beauvain, seigneur de Moigneville; et, en secondes noces, Jeanne de Romecourt. Du premier lit, il eut : Louis, abbé de Bourgueil; Hubert, tué au siège d'Issoire en 1577; Georges, baron de Bussi, et Renée, femme de Jean de Montluc, maréchal de France. — (Moréri, *Diction. historique*, III, 763. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, 348. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 912.)

**Clermont d'Amboise**, dit de **Bussy** (Louis de), fils du précédent, gouverneur d'Anjou, fut pourvu de l'abbaye de Bourgueil en avril 1578, en remplacement de Louis de Lorraine, cardinal de Guise, décédé. Il fut tué à la Coutancière, en Anjou, le 19 août 1579, par Charles de Chambes, comte de Montsoreau, qui l'accusait d'entretenir des relations avec sa femme. Il eut sa sépulture dans l'église des Cordeliers, à Saurmur. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 912. — C. Port, *Diction. historique de Maine-et-Loire*, I, 536.)

**Clermont de Nesle** (Jean de), vicomte d'Aunay et seigneur de Thorigny et de Chantilly, maréchal de France (1352), succéda à Jean de Saintré, en 1356, dans les fonctions de lieutenant-général de Touraine. Il fut tué à la bataille de Poitiers le 19 septembre de la même année. Il était fils de Raoul de Clermont, seigneur de Thorigny, et de Jeanne de Chambly, dame de Montgobert. — (Moréri, *Diction. historique*, III, 758. — *Ordonnances des rois de France*, III, 684. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 375. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, I, 486-87. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VI, 751.)



**Clertrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marigny.

**Cleruse** (le lieu de), près de Varenne, c<sup>ne</sup> d'Yzeures.

**Clervault, Clervaux.** V. *Salle-de-Clervaux*.

**Clesièrre** (la), c<sup>ne</sup> d'Abilly. V. *Claisière*.

**Clobjeau**, f., c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. — *Choupegau*, 1249 (charte de la Clarté-Dieu). — *Esclopegau*, ou *Villaines*, 1326 (charte de Saint-Martin). — *Moulin Clopejeau*, 1426. — *Clopejeau*, Clopejeau, xvi<sup>e</sup> siècle. — *Cloppejot*, carte de Cassini. — *Cloppejeau*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours et de l'abbaye de la Clarté-Dieu. Elle relevait d'Availly. — (D. Housseau, VII, 2985. — Arch. d'I.-et-L., G, 467; *titres de la prévôté d'Oë*.)

**Cloche** (le lieu de la), près du bourg de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

**Clocher** (le Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Benais.

**Clocher** (le lieu du), près du Petit-Coudreau, c<sup>ne</sup> de Reugny.

**Clocher-de-Rigny** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Rigny.

**Clochers** (le lieu des), près de la Pointe, c<sup>ne</sup> de Sainte-Maura.

**Clocques** (Jean), abbé de Fontaines-les-Blanches, succéda à Thomas N., décédé en 1504. Il mourut en 1507 et eut pour successeur Jacques Poeslon. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Fontaines-les-Blanches*. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 229.)

**Cloffy**, c<sup>ne</sup> de Nouans. V. *Cléoffy*.

**Clogellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Semblançay. — *Clogellerie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cloisons** (le lieu des), près de la Petite-Fagottière, c<sup>ne</sup> de Druyes.

**Cloisons** (la croix des), près du bourg de Marçay.

**Cloître-Saint-Martin** (le fief du), situé dans la ville de Tours. — Il s'étendait sur soixante maisons et relevait du château de Tours. La collégiale de Saint-Martin en était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., G, 336.)

**Clonnus**. V. *le Négron*, ruisseau.

**Clopart, Clopâtre.** V. *Cléopart*, c<sup>ne</sup> d'Auzouer.

**Clopejeau**, c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. V. *Clobjeau*.

**Clophi**, c<sup>ne</sup> de Nouans. V. *Cléoffy*.

**Cloquetière** (la), métairie, paroisse de Saint-Denis-hors. — Elle dépendait de Paradis et appartenait, en 1640, à Jacques de Fromont, capitaine au régiment de Plessis-Praslin. — (Arch. d'I.-et-L., G, 352.)

**Clorie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Antogny.

**Clos** (le Grand-), ham., c<sup>ne</sup> d'Anché, 10 habitants.

**Clos** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Autrèche. — *Clos*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise, à foi et hommage-lige. En 1655, il appartenait à René d'Anlézy, Éc.; — en 1680, à Charles, comte de Vic; — en 1727, à Catherine Quatrosols, veuve de Charles de Vic; — en 1752, à Catherine-Éléonore de Vic, veuve d'Éléazar Barbin, baron de Broyes; — en 1760, à René Peltéreau. — (Arch. d'I.-et-L., C, 561, 580, 603, 633; G, 13. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Clos** (le Grand-), vil., c<sup>ne</sup> de Bourgueil, 31 habit. — En 1759, l'abbaye de Bourgueil possédait dans ce village une maison appelée *Maison-du-Grand-Clos*. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil*.)

**Clos** (le Grand-), f., c<sup>ne</sup> de Brèches. — *Grand-Clos*, carte de l'état-major. — *Grand-Clou*, carte de Cassini.

**Clos** (les), f., c<sup>ne</sup> de Chezelles.

**Clos** (le bois du), c<sup>ne</sup> de Continvoir, près du chemin de Benais au Vau.

**Clos** (le), f., c<sup>ne</sup> de Couesmes. — *Le Clos*, carte de Cassini. — Ancienne propriété du prieuré de Château-la-Vallière. Elle fut vendue nationalement, le 13 avril 1791, au prix de 18,900 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Clos** (le), f., c<sup>ne</sup> de Genillé.

**Clos** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Hommes.

**Clos** (le Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours. — *Petit-Clos*, carte de l'état-major.

**Clos** (le), f., c<sup>ne</sup> de Larçay.

**Clos** (le), f., c<sup>ne</sup> de Luynes.

**Clos** (le Grand-), vil., c<sup>ne</sup> de Manthelan, 32 habit. — *Clos-de-Chinart*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *Grand-Clos*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Manthelan. Au xvii<sup>e</sup> siècle, il appartenait aux Chartreux du Liget. Le fief des Cartes relevait du Grand-Clos à foi et hommage simple et un chapeau de roses. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., C, 615; *Inventaire des titres du Liget*.)

**Clos** (le Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Manthelan. — *Moline*, ou *Petit-Clos-de-Moline*, 1691. — *Petit-Clos*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Manthelan. Il appartenait aux religieux du Liget. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615; *titres du Liget*.)

**Clos** (le), ou **Clos-Fermé**, f., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Vienne. — Ancien fief, relevant de Doucé. Vers 1500, il appartenait à Jean de la Jaille, Éc.; — en 1508, à Claude de Chergé, Éc.; — en 1563, à Jacques de Chergé, Éc.; — en 1572,

à Claude de Chergé, Éc.; — en 1620, à Roch Isoré; — en 1646, à René Redon, archer du grand-prévôt général de Touraine; — en 1663, à Mathieu-Pierre d'Armagnac; — en 1675, à Jean d'Armagnac. — (Arch. d'I.-et-L., E, 233; *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers*.)

**Clos** (le), f., c<sup>ne</sup> de Monts. — *Clot*, carte de de l'état-major. — *Le Claux*, carte de Cassini.

**Clos** (le), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Clot*.

**Clos** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Nouzilly, 11 habit. — *Le Clos*, carte de l'état-major.

**Clos** (le lieu du), près des Piraux, c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny.

**Clos** (le), f., c<sup>ne</sup> de Reugny.

**Clos** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Denis-hors, 30 habit. — *Le Cloux*, ou *le Clou*, 1460. — *Le chastel du Cloux*, 1479. — *Cloux-les-Amboise*, 1558. — *Le Clos*, alias *Lucé*, ou *Clos-Lucé*, 1742. — Ancien fief relevant du château d'Amboise, à foi et hommage-lige et un épervier par an. La terre de Lucé était annexée au Clos dès le xv<sup>e</sup> siècle. — Par acte du 26 octobre 1460, Pierre du Perche, Éc., céda à Marc Rabouin *le lieu du Cloux* et reçut en échange la Grange-aux-Lombards. Ce domaine passa peu de temps après aux mains des religieuses de Moncé qui, moyennant une rente, le vendirent, par acte du 26 mai 1471, à Étienne Le Loup, maître d'hôtel et premier huis-sier d'armes du roi. Étienne Le Loup fit rebâtir le logis, qui était alors complètement ruiné. Ce domaine fut ensuite possédé par : Louis de Luxembourg, comte de Ligny, 1499; — le duc d'Alençon, 1513; — Louise de Savoie, qui le donna à Philibert Babou de la Bourdaisière. Celui-ci rendit hommage au roi en 1523; — Marie Gaudin, veuve de Philibert Babou, 1558; — Michel de Gast, seigneur de Montgauger et de la Tourballière, 1617; — Jean-Gabriel de la Hillière, seigneur de Grillemont, gouverneur de Loches et de Beaulieu, marié à Louise de Gast, dame d'honneur de la reine-mère, 1629; — Louise de Gast, veuve de Jean-Gabriel de la Hillière, 1633; — Antoine d'Amboise, chev., seigneur de Bourrot, mestre de camp du régiment de Touraine (1643), marié à Anne de la Hillière; — Charles-Jules d'Amboise (fils d'Antoine), qui épousa, à Amboise, le 22 septembre 1672, Charlotte de Gast, fille de Jean de Gast et d'Anne Brisset. Il rendit aveu au roi le 14 février 1684; — Gilles-Antoine d'Amboise, 1714, décédé le 30 mars 1742; — Antoine-Alexandre d'Amboise, 1744, décédé à Amboise, en mars 1775; — Henri-Michel d'Amboise, chev., marié à Catherine des Essarts, 1783-89. — Le 11 mars 1852, Catherine des Essarts vendit le Clos à Pierre-Joseph Pinaudier.

Le célèbre peintre Léonard de Vinci résida dans l'ancien château du Clos. Il y fit son testament le

18 avril 1519 et y mourut le 2 mai de la même année. Cet ancien château était fortifié. Le nouveau logis seigneurial fut construit, au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, par Michel de Gast. La chapelle qui en dépendait est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787.

Arch. d'I.-et-L., C, 587, 603, 633; E, 22, 30, 31, 34, 49; G, 14, 345. — Bélancourt, *Noms féodaux*, I, 50, 520. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — Vatout, *Résidences royales*, 340. — E. Cartier, *Essai historique sur Amboise*, 16. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 17 juillet 1842 et du 1<sup>er</sup> septembre 1854. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VIII, 35, 39; IX, 12; XVII, XXIII; *Bulletin de la même Société* (1873), p. 542. — Registres d'état-civil d'Amboise. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 449; *Inventaire des archives d'Amboise*, 187, 190, 194, 204, 217, 220, 221, 222, 229, 256, 292-93-94, 296, 300. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 40.

**Clos** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Étienne-de-Chigny. — *Le Clos*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Clos** (le), f., c<sup>ne</sup> de Tours. •

**Clos** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Vernou, 17 habit. — En 1623, Charles Bouesdron était qualifié de sieur du Clos. — (Registres d'état-civil de Vernou.)

**Clos-à-la-Dame** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Bueil. — Il relevait censivement du Chapitre de Bueil. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257).

**Clos-à-Mademoiselle-Bournais** (le), f., c<sup>ne</sup> de Richelieu.

**Clos-Aubert** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de la Ferrière. — Il relevait censivement de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 2 août 1762. — (Archives du château de la Ferrière.)

**Clos-au-Loup** (le lieu du), près de l'Esttrigneuil, c<sup>ne</sup> de Ligueil.

**Clos-du-Loup** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Louans, près du chemin de Saint-Branchs à Mantuelan.

**Clos-au-Loup** (le), vil., près de l'étang de Brosses, c<sup>ne</sup> de Luzillé, 39 habit.

**Clos-aux-Bœufs** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Bueil. — Il relevait censivement du Chapitre de Bueil, suivant une déclaration féodale de 1727. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

**Clos-aux-Chouans** (le lieu du), près de la Loiterie, c<sup>ne</sup> de Monthodon.

**Clos-aux-Dames** (le). V. *Bourasserie*, c<sup>ne</sup> de Nouzilly.

**Clos-aux-Moines** (le lieu du), près de Vauchévrier, c<sup>ne</sup> de Neuville.

**Clos-Bachet** (le), f., c<sup>ne</sup> de Lerné. — *Clos-Bachet*, carte de Cassini.

**Clos-Badillé** (le lieu du), c<sup>ns</sup> de Vallères, près du chemin de Fouchaut à Azay-le-Rideau.

**Clos-Balais**, ou **Balay** (le), ham., c<sup>ns</sup> de Chambourg, 18 habit.

**Clos-Ballan** (le lieu de), près de la Saintrie, c<sup>ns</sup> de Savonnières.

**Clos-Bambin** (le lieu du), près de la Gaudinière, c<sup>ns</sup> de Vallères.

**Clos-Barbier** (le lieu du), c<sup>ns</sup> de Saint-Benoit. — Il relevait censivement du fief de Pommier-Aigre, 1789. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Pommier-Aigre*.)

**Clos-Barbin** (la maison du), paroisse de Restigné. — Elle dépendait de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié. Elle fut vendue nationalement le 3 août 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Clos-Barbins** (les), f., c<sup>ns</sup> de Restigné. — Elle fut réunie au marquisat de Rochecot en 1767. — (Arch. d'I.-et-L., *lettres patentes*.)

**Clos-Baudet** (le lieu du), c<sup>ns</sup> de Chançay, près du chemin de Chançay à Valmer.

**Clos-Baudet** (le lieu du), c<sup>ns</sup> de Jouéles-Tours.

**Clos-Baudouin** (le lieu du), près de la Vallée-de-Nouy, c<sup>ns</sup> de Vouvray.

**Clos-Beauvillain** (le lieu du), près du Petit-Martigny, c<sup>ns</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Clos-Beliard** (le lieu du), près de la Grande-Cour, c<sup>ns</sup> de SeUILly.

**Clos-Belier** (le lieu du), près du Petit-Cher, c<sup>ns</sup> de Ballan.

**Clos-Benard** (le), f., c<sup>ns</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Clos-Volant*, xv<sup>e</sup> siècle. — Elle relevait des fiefs de Ludettesse et de Chaumont, suivant des déclarations féodales faites les 13 juin 1541, 29 novembre 1672 et 17 janvier 1750. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Chaumont*.)

**Clos-Berget** (le lieu du), près de l'Homme, c<sup>ns</sup> de Vouvray.

**Clos-Bernard**, ou **Besnard** (le), vil., c<sup>ns</sup> de Restigné, 29 habit.

**Clos-Blanchet** (le), dans le bourg de Faye-la-Vineuse. — Ancien fief, relevant de Faye. En 1550, il appartenait à Gilles Dubois; — en 1553, à François Dubois. — (Arch. d'I.-et-L. C, 650.)

**Clos-Blondelet** (le), c<sup>ns</sup> de Saint-Symphorien. V. *Châteaubrun*.

**Clos-Bodin** (le lieu du), près de la Chapelle-Taboureaux, c<sup>ns</sup> de Bréhémont.

**Clos-Boisseau** (le lieu du), près de la Carroite, c<sup>ns</sup> de Candès.

**Clos-Boneau** (le lieu du), près des Cartes, c<sup>ns</sup> de Cléré.

**Clos-Bonin** (le lieu du), près du Houdeau, c<sup>ns</sup> de Monnaie.

**Clos-Bouet** (le), f., c<sup>ns</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire.

**Clos-Bourdingue** (le), vil., c<sup>ns</sup> de Bréhémont, 23 habit.

**Clos-Breton** (le lieu du), près de Fouchaut, c<sup>ns</sup> de Vallères.

**Clos-Briant** (le), f., c<sup>ns</sup> de Savigny. — *Closdum Morinum*, xii<sup>e</sup> siècle. — Vers 1180, Raoul Morin et sa femme donnèrent ce domaine à l'abbaye de Fontevrault. Ils l'avaient acheté de Philippe de Loent. — (*Cartulaire de Fontevrault*.)

**Clos-Brillant** (le lieu de), près des Bertonniers, c<sup>ns</sup> de Lémeré.

**Clos-Buret** (le), f., c<sup>ns</sup> de Saint-Mars.

**Clos-Cardaud** (le lieu du), près de la Fuie, c<sup>ns</sup> de Vouvray.

**Clos-Carteau** (le), vil., c<sup>ns</sup> de Saint-Pierre-des-Corps, 33 habit.

**Clos-Cartel** (le lieu du), paroisse de Fondettes. V. *la Morinière*.

**Clos-Champion** (le lieu du), près de la Grande-Varnelle, c<sup>ns</sup> de Louans.

**Clos-Chappron** (le lieu du), près de la Méchinière, c<sup>ns</sup> de Larçay.

**Clos-Charrault** (le), f., c<sup>ns</sup> de Benais.

**Clos-Charveau** (le lieu du), paroisse de Neuvy-Roi. Il relevait du fief du Chêne et appartenait, en 1728, au marquis de Leuville. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

**Clos-Châtelain** (le lieu du), c<sup>ns</sup> des Hermites. — Il relevait censivement de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 22 février 1763. — (Archives du château de la Ferrière.)

**Clos-Chaud** (le lieu du), près des Molières, c<sup>ns</sup> de Chinon.

**Clos-Chéreau** (le lieu du), près des Forges, c<sup>ns</sup> de Saint-Patrice.

**Clos-Chevaux** (les), f., c<sup>ns</sup> d'Ingrandes.

**Clos-Chignard** (le lieu du), près de la Flonnière, c<sup>ns</sup> de Cléré.

**Clos-Christin** (le lieu du), près du Plessis, c<sup>ns</sup> de Vouvray.

**Clos-Corbeau** (le lieu du), paroisse de Fondettes. — Il devait une rente au prieuré de Saint-Côme (1688). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme*.)

**Clos-Corbon** (le lieu de), paroisse de SeUILly. Il relevait de Cessigny, suivant une déclaration féodale de 1704. — (Arch. d'I.-et-L., E, 250.)

**Clos-Coulommier** (le lieu du), près du Petit-Coudreau, c<sup>ne</sup> de Reugny.

**Clos-Coulon** (le lieu du), près de la Maison-Noire, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Clos-Coupé** (le), f., c<sup>ne</sup> de Candes.

**Clos-Crespellier**, ou **Clos-Saint-Père-Crespellier** (le lieu du), paroisse de Saint-Georges-sur-Loire (Rochechouart). — Il relevait de la Salle-Saint-Georges (1740). — (Arch. d'I.-et-L., G, 91.)

**Clos-d'Allain** (le lieu du), près de Nausserolles, c<sup>ne</sup> de Draché.

**Clos-d'Azay** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Marçay, près du chemin de Champigny à Marçay.

**Clos-de-Belair** (le), f., c<sup>ne</sup> de Monnaie.

**Clos-de-Belair** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Clos-de-Boissoleil** (le). V. *les Cartes*, c<sup>ne</sup> de Rochechouart.

**Clos-de-Bulande** (le lieu du), près du Puits, c<sup>ne</sup> de Maillé.

**Clos-de-Chenevaux** (le), f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-sur-Loire.

**Clos-de-Chevallette**, ou **des-Chevillards**, f., c<sup>ne</sup> de Fondettes.

**Clos-de-Chinart**, c<sup>ne</sup> de Manthelan. V. *le Clos*.

**Clos-de-Foy** (le lieu du), près des Coiteaux-de-Sonnay, c<sup>ne</sup> de Cravant.

**Clos-de-Grandpeine** (le lieu du), près de la Chaperonnière, c<sup>ne</sup> de Ligré.

**Clos-de-Grésil** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Chinon, près de la route de Chinon à Saumur.

**Clos-de-la-Barre** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de La Haye, près de la ville.

**Clos-de-la-Berardièrre** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Fondettes. V. *Bérardièrre*.

**Clos-de-la-Bonde** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Nouâtre, près du bourg.

**Clos-de-la-Bridonnerie** (le), c<sup>ne</sup> de Seuilly. V. *Bridonnerie*.

**Clos-de-la-Butte** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Marçay, près du bourg.

**Clos-de-la-Chapelle** (le lieu du), paroisse de Saint-Cyr. — Il relevait du fief de Chaumont et appartenait à la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste, dite des Champgrimon, desservie en l'église de Saint-Pierre-le-Puellier. Des déclarations féodales furent faites, pour cette propriété, le 29 juin 1568, par Faillaufot, chapelain, et, le 28 octobre 1612, par Robert Chemine, aussi chapelain. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

**Clos-de-la-Charonnerie** (le lieu

du), c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Vienne, près du chemin de Marcilly à Avrilly.

**Clos-de-la-Choisille** (le), c<sup>ne</sup> de Fondettes. V. *les Trois-Maries*.

**Clos-de-la-Couture** (le lieu du), paroisse de Seuilly. — Ancien fief, relevant de l'abbaye de Seuilly, à foi et hommage simple. Des aveux furent rendus, le 27 mars 1463, par Girardin Lemaire; — en 1482, par Jean de Seuilly; — en 1485, par Jean d'Engien; — en 1498, par Jean de Saumur; — en 1503, par Aimé Senegon; — en 1520-23, par Guillaume Morin et Jean Senegon; — en 1640, par Jean Ferrand. — (*Terrier de l'abbaye de Seuilly*.)

**Clos-de-la-Croix** (le lieu du), près de la Bulottière, c<sup>ne</sup> de Bossée.

**Clos-de-la-Croix** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Maillé, près du chemin du Village-des-Champs à Maillé.

**Clos-de-la-Filandrie** (le), f., c<sup>ne</sup> de Sepmes, près du bourg.

**Clos-de-la-Foi** (le lieu du), près de la Grand'maison, c<sup>ne</sup> de Sazilly.

**Clos-de-la-Forêt** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Chançay, près de la Vallée-de-Raye.

**Clos-de-la-Garvière** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-de-Bourguel.

**Clos-de-l'Arche** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Monnaie, près de la Choisille.

**Clos-de-la-Roche-Fleurie** (le lieu du), près de la Reignière, c<sup>ne</sup> de Sazilly.

**Clos-de-l'Arsenal** (le), c<sup>ne</sup> de Seuilly. V. *l'Arsenal*.

**Clos-de-la-Vallière** (le lieu du), près de la Mauquinière, c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Lierre.

**Clos-de-la-Vieille** (le lieu du), près de Broviande, c<sup>ne</sup> de Chançay.

**Clos-de-l'Épine** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Ambillou. — *Clos-de-l'Épine*, carte de l'état-major.

**Clos-de-l'Érable** (le lieu du), près des Morinières, c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême.

**Clos-de-Liart** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Continvoir. — Il dépendait de la prévôté de Restigné. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de Restigné*.)

**Clos-de-l'Ormeau** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Cléré, 18 habit. — *Clos-de-l'Ormeau*, carte de Cassini.

**Clos-de-l'Ormeau** (le), f., c<sup>ne</sup> de Huismes, près du bourg.

**Clos-de-Meslay** (le lieu du), près de la Diablerie, c<sup>ne</sup> de Chanceaux-sur-Choisille.

**Clos-de-Mille-Fripe** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Cussay, près du chemin de Cussay à Paulmy.

**Clos-de-Moline** (le Petit-), c<sup>ne</sup> de Manthelan. V. *Clos (Petit-)*.

**Clos-de-Saint-Nicolas** (le), c<sup>ne</sup> de la Ferrière. — Il relevait censivement de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale faite, le 29 janvier 1763, par Philippe Freureau du Chaillou, ancien procureur du roi en l'élection d'Amboise. — (Archives du château de la Ferrière.)

**Clos-de-Saint-Médard** (le lieu du), près de la Roucherie, c<sup>ne</sup> de Couziers.

**Clos-de-Viroreille** (le), c<sup>ne</sup> de Brizay. V. *Viroreille*.

**Clos-des-Anges** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Ligré. — Il relevait censivement de Chancelée, suivant une déclaration féodale de 1721. — (Arch. d'I.-et-L., E, 219.)

**Clos-des-Aubuis** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Chançay. — Il relevait censivement du fief de Vaux, suivant un acte du 2 mars 1550. — (Arch. d'I.-et-L., G, 26.)

**Clos-des-Bourelriers** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Vallères. — Il relevait du fief de l'Archidiacre, suivant un aveu du 8 février 1670. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Clos-des-Burons** (le lieu du), près de Bois-Clos, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Clos-des-Champs-Boulin** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent, près du bourg.

**Clos-des-Chênes** (le), paroisse de Beaumont-les-Tours. — Eu janvier 1206, Jehan Merabi, pour le repos de son âme et pour être enseveli dans l'église abbatiale de Beaumont, donna à ce monastère dix-sept sols de cens, assignés sur une vigne située au *Clos-des-Chênes*. — (Arch. d'I.-et-L., titres de Beaumont.)

**Clos-des-Chinons** (le), ou **Retailleaux**, ou **Vaguetterie**, paroisse de Saint-Cyr. — Ce lieu relevait du fief de Chaumont, suivant des déclarations féodales faites, le 26 juin 1550, par Jean Le Beau; — le 20 juillet 1692, par Jean Ribot; — le 13 novembre 1786, par Louis Hallé. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

**Clos-des-Daims** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Lignéres, près du chemin de Vallères à Marray.

**Clos-des-Dames** (le), près des Basses-Augues, c<sup>ne</sup> de Ligré.

**Clos-des-Dames** (le), c<sup>ne</sup> de Nouzilly. V. *la Bourasserie*.

**Clos-des-Fontaines** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Ligré. — Il devait une rente à la collégiale de Champigny, suivant des actes des 25 janvier 1633 et 27 janvier 1768. — (Arch. d'I.-et-L., G, 282.)

**Clos-des-Godins** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Maillé. — Ancienne métairie. Les bâtiments étaient en ruines en 1827. — (Plan cadastral.)

**Clos-des-Landes** (le), f., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours.

**Clos-des-Maréchaux** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Bournan, près du chemin de Bournan à Bossée.

**Clos-des-Meuniers** (le lieu du), près de Marsay, c<sup>ne</sup> de Saint-Genouph.

**Clos-des-Moines** (le), c<sup>ne</sup> de Monnaie, près du chemin de Monnaie à Saint-Laurent.

**Clos-des-Ormeaux** (le). V. *la Poissonnière*, c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien.

**Clos-des-Perchiers** (le), *alias* le **Mortier-des-Saules**, paroisse de Saint-Mars. — Ce lieu dépendait du fief de la Salle, appartenant à la collégiale de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., titres de la Salle)

**Clos-des-Perruches** (le), près de Fouchault, c<sup>ne</sup> de Vallères. — Ancienne dépendance du château de Fouchault, suivant un aveu rendu le 2 avril 1745. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Clos-des-Piquets** (le lieu du), paroisse de Saint-Georges-sur-Loire. — Il relevait de la Salle-Saint-Georges (1740). — (Arch. d'I.-et-L., G, 91.)

**Clos-des-Pointes** (le lieu du), près de Fuchard, c<sup>ne</sup> de Chezelles.

**Clos-des-Prés** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Marray.

**Clos-des-Repentis** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Lémeré.

**Clos-des-Rivières** (le), f., c<sup>ne</sup> de Marçay.

**Clos-des-Rouitters** (le), f., c<sup>ne</sup> de Larçay.

**Clos-des-Têtes-Noires** (le), c<sup>ne</sup> de Chargé. — Par testament du 2 juillet 1669, Florentin Noirais, prêtre, légua cette propriété à la fabrique de Chargé. — (Arch. d'I.-et-L., G, 40.)

**Clos-d'Huisserie** (le lieu du), près de Saint-Lazare, c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Clos-du-Chaperon** (le lieu du), *alias* **Perruches-de-Bordebure**, paroisse de Larçay. — Il relevait censivement de Larçay, suivant une déclaration féodale du 12 juillet 1730. — (Arch. d'I.-et-L., G, 5.)

**Clos-du-Cormier** (le), près de la Grotte, c<sup>ne</sup> de Sainte-Radégonde.

**Clos-du-Four** (le lieu du), près de la Perrée-Grosnot, c<sup>ne</sup> de Lignéres.

**Clos-du-Houx** (les bois du), c<sup>ne</sup> de la Ferrière. — Ils font partie de la forêt de la Ferrière.

**Clos-du-Jau** (le), c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr. V. *Bellevue*.

**Clos-du-Lin** (le lieu du), près de la Ferlonnière, c<sup>ne</sup> de Montlouis.

**Clos-du-Loup** (le lieu du), près de la Tranchaudière, c<sup>ne</sup> de Vouvray.

**Clos-du-Peu** (le lieu du), près du Peu, c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher.

**Clos-du-Pin** (le). V. *Malpogne*, c<sup>ne</sup> de Rochecorbon.

**Clos-du-Plessis** (le lieu du), près des Doubleaux, c<sup>ne</sup> de Luzé.

**Clos-du-Poète** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Ingrandes.

**Clos-du-Pressoir** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Chédigny. — Il relevait de la Folaine, suivant un acte du 13 mars 1590. — (Arch. d'I.-et-L., E, 133.)

**Clos-du-Pressoir** (le), paroisse de Saint-Pierre-des-Corps. V. *Ouche-Caillet*.

**Clos-du-Roi** (le lieu du), près du Coteau-Saint-Blaise, c<sup>ne</sup> de Truyes.

**Clos-du-Vigneau** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Louans, près du bourg.

**Clos-Faron** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Charentilly, 14 habit.

**Clos-Faucillon** (le), paroisse de Saint-Cyr. — Il relevait censivement du fief de Chaumont, suivant des déclarations féodales des 27 janvier 1588 et 22 juin 1764. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

**Clos-Farneau** (le), c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. V. le *Pavillon*.

**Clos-Faurin** (le), paroisse d'Azay-sur-Cher. — Il est cité dans un acte de 1515. — (Arch. d'I.-et-L., *Châtellenie d'Azay*.)

**Clos-Fiquet** (le lieu du), près de Foucault, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Clos-Fouillot** (le lieu du), près de l'Aireau-des-Dubois, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Clos-Fromaget** (le). V. *Fromaget*.

**Clos-Gai** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent, près du chemin de la Celle à Manthelan.

**Clos-Galant** ou **Galon** (le), f., c<sup>ne</sup> de Ligré.

**Clos-Gallet** (le lieu du), près du Vieux-Cher, c<sup>ne</sup> de Vallères.

**Clos-Ganay** (le lieu du), paroisse de Fondettes. — En 1524, il appartenait à la collégiale de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne*.)

**Clos-Garnault** (le lieu du), paroisse de Limeray. — *Parc-Garnault* ou *Fouché*, 1683. — *Fief des Sie-Arpeuts*, 1729. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. Le 28 janvier 1726 Nicolas Tournier rendit aveu pour ce fief, qui passa, trois ans après, aux mains de Claude Rocherot. — (Arch. d'I.-et-L., C, 563, 633.)

**Clos-Garnier** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Dolus, 24 habitants.

**Clos-Garnier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Ferrières-sur-Beaulieu. — *Clausus Garnie*, 1300. — *Clos-Garnier*, carte de l'état-major. — Évrard Le Bourguignon, chanoine de Loches, vendit cette propriété, en 1300, aux Chartreux du Liget. — (*Cartulaire du Liget*.)

**Clos-Générence** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Vernou.

**Clos-Girard** (le), f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche.

**Clos-Girard** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice, 13 habit. — *Clos-Girard*, carte de Cassini.

**Clos-Girault** (le), f., c<sup>ne</sup> de Trogues.

**Clos-Godeaux** (le lieu des), près de Vau-chèvre, c<sup>ne</sup> de Rivière.

**Clos-Gorbillon** (le lieu du), paroisse de la Chapelle-sur-Loire. — Il relevait censivement de la prévôté de Restigné. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Restigné*.)

**Clos-Grelet** (le lieu du), près de la Pelle-rie, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Clos-Guillet** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Clos-Hallier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. — *Clos Hallouys*, 1495. — Il relevait de l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Marmoutier, mense séparée*.)

**Clos-Hégron** (le lieu du), près de Château-Gaillard, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Clos-Hersand** (le), c<sup>ne</sup> de Fondettes. V. *Crucifix-Vert*.

**Clos-Huby** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. — Elle relevait de l'abbaye de Marmoutier (1596). — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Marmoutier*.)

**Clos-Jalinet** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Restigné, 39 habitants.

**Clos-Jaunais** (le lieu du), près de la Pommardièrre, c<sup>ne</sup> de Ligré.

**Clos-Jouanne** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice.

**Clos-Jouye** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Fondettes. — Il est cité dans un acte de 1602. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Saint-Côme*.)

**Clos-Juneau** (le lieu du), près de Lessert, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Clos-Lambert** (le lieu du), c<sup>ne</sup> des Hermites. — Il relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 6 mars 1766. — (Archives du château de la Ferrière.)

**Clos-Large** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien.

**Clos-Liaumerie** (le lieu du), près des Roches, c<sup>ne</sup> de Bournan.

**Clos-Libert**, ou le **Fourneau**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. — Elle relevait du fief de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Marmoutier, mense séparée.*)

**Clos-Lireau** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice, près du bourg.

**Clos-Long** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de la Ferrière. — Il relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 1<sup>er</sup> octobre 1762. — (Archives du château de la Ferrière.)

**Clos-Lucé** (le). V. le *Clos*, c<sup>ne</sup> de Saint-Denis-hors.

**Clos-Mahaye** (le lieu du), près de Bordebure, c<sup>ne</sup> de Saché.

**Clos-Maison**, *alias Néron* (le lieu de), près de la Petite-Allouette, c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin.

**Clos-Margot** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Rochecorbon, près du chemin de Vauvert à Monnaie.

**Clos-Marteau** (le lieu du), près de la Gaudinière, c<sup>ne</sup> de Vallères.

**Clos-Mathois** (le lieu du), paroisse de Villedômer. — Il relevait du fief Bernier. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119.)

**Clos-Maurice** (le lieu du), près de la Lande, c<sup>ne</sup> de Louans.

**Clos-Mauriet** (le lieu du), près des Batailleaux, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Clos-Menier** (le), c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — Il devait une rente à la fabrique de Saint-Germain-de-Bourgueil (1738-68). — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1338.)

**Clos-Mercier** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Louans, près du chemin de Sainte-Maure à la Segunière.

**Clos-Michau** (le), paroisse de Saint-Règle. — *Clos-Michau, alias la Penerie, Pannerie* ou *Pinerie*, 1683, 1744. — Ancien fief, relevant d'Amboise. En 1523, il appartenait à François Tissard; — en 1527, à Françoise de Villebresme, veuve de François Tissard; — en 1577, à Esther de Magdelon, veuve de Louis Tissard; — en 1740, à Christophe Sain de la Rochefarou. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633, 634, 651.)

**Clos-Mignon** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Fontdettes. — Il relevait censivement de Vallières. — (Arch. d'I.-et-L., *Terrier de Saint-Roch-Vallières.*)

**Clos-Moquet** (le lieu du), près de l'Estrigneul, c<sup>ne</sup> de Ligueil.

**Clos-Moreau** (le), f., c<sup>ne</sup> de Braye-sur-Maulne. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90; *Biens nationaux.*)

**Clos-Moreau** (le lieu du), paroisse de Parçay-Meslay. — Ancienne propriété de l'abbaye

de Marmoutier (1651). — (Arch. d'I.-et-L. *Titres de Marmoutier, mense séparée.*)

**Clos-Moreau** (le lieu de), près d'Oiré, c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin.

**Clos-Morier** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Restigné, près du bourg. — Ancien hébergement. Il relevait de la prévôté de Restigné et appartenait, en 1448, à Jean Solis; — en 1526 à Gilles Le Maire. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Restigné.*)

**Clos-Moury** (lieu du), près de Saint-Lazare, c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Clos-Navelle** (le lieu du), près de Vau-souvin, c<sup>ne</sup> de Vallères.

**Clos-Neuf** (le lieu du), près de la Mabilère, c<sup>ne</sup> de Courcoué. — Il dépendait de la collégiale de Champigny, suivant des déclarations des 9 avril 1681, 5 novembre 1721 et 13 juillet 1766. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Champigny.*)

**Clos-Neuf** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Joué, 23 habitants.

**Clos-Neuf** (le), près de la Cottelleraye, paroisse de Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — Il relevait du fief du Colombier (1691). — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1311.)

**Clos-Neuf** (le), f., c<sup>ne</sup> de Sonzay. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier.*)

**Clos-Neufs** (le lieu des), près du Grand-Penil, c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Vienne.

**Clos-Normand** (le). V. les *Amirets*, paroisse de Saint-Cyr.

**Clos-Paly** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Vou, près du chemin de Tours à Ciran.

**Clos-Pamprou** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Lerné, 41 habitants.

**Clos-Parent** (le lieu du), près de Frau, c<sup>ne</sup> de Thizay.

**Clos-Paris** (le lieu de), près des Châln-tres, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Clos-Patin** (le), paroisse de Saint-Denis-hors. — *Clos-Tireau*, 1431. — *Clos-Patin* ou *Clos-Pateau*, 1469. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise à foi et hommage-lige. En 1462, il appartenait à Jacquet Ladoire; — en 1476, à René le Fuzelier; — en 1516, à Jean Pasquier, marchand-pelletier à Amboise; — en 1539, à Jeanne d'Assy, veuve de Jean Pasquier; — en 1560, à Jean Regnard; — en 1564, à Catherine Perthuis, veuve de Jean Regnard; — en 1577, à Jean Regnard; — en 1668, à Jacques Noiret; — en 1670, à Étienne Brisson; — en 1675, à Claude Brisson; — en 1682, à Jacques Boutault; — en 1686, à Pierre Lenoir, marchand-cirier à Amboise, qui rendit aveu le 19 décembre. — Le 6 août 1769, Jacques Noiret le vendit au duc de Choi-

seul, qui le réunit à son duché de Choiseul-Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., C, 555, 603, 633, 651; E, 31. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 549, 726. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

**Clos-Pean** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Bréhémont, 16 habitants.

**Clos-Perrain** (le lieu du), près de la Fresnaye, c<sup>ne</sup> de Monts. — Il relevait du fief de la Fresnaye, suivant un aveu rendu, le 28 juin 1780, par Marie-Madeleine Torterue, veuve de René Belle, élu en l'élection de Tours. — (Archives de la famille Voisine de la Fresnaye.)

**Clos-Perré** (le lieu du), près de la Noulerie, c<sup>ne</sup> de Reugny.

**Clos-Perrin** (le), situé dans la ville de Tours. — Ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. Elle joignait, d'un côté, « le chemin tendant de la porte de la Guerche aux prés; « de l'autre, le cimetière de l'église du Chardon-net. » — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres du doyenné de Saint-Martin*.)

**Clos-Pilette** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Clos-Pion** (le lieu du), près de Marsay, c<sup>ne</sup> de Saint-Genouph.

**Clos-Pottier** (le lieu du), près de Mau-pertuis, c<sup>ne</sup> de Reugny.

**Clos-Poulain** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chezelles. — Les bâtiments étaient en ruine en 1833.

**Clos-Poulet** (le), f., c<sup>ne</sup> de Fondettes. — Elle relevait du fief de Vallières, suivant une déclaration féodale faite en 1650 par Pierre Carré, ouvrier en soie. Elle fut vendue nationalement, en 1793, sur N. Paumier, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Roch et de Vallières; Biens nationaux*.)

**Clos-Racan** (le lieu du), près des Tau-pannes, c<sup>ne</sup> de Restigné.

**Clos-Raguins** (le lieu des), près du Car-roi, c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Clos-Rayer** (le), paroisse de Vallières (aujourd'hui Fondettes). — Cette propriété, d'une étendue de cinq arpents, appartenait à l'abbaye de Saint-Julien, en 1536. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Julien*.)

**Clos-Réaumur** (le), f., c<sup>ne</sup> de Château-renault.

**Clos-Ribert** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien.

**Clos-Richard** (le), près de Neuville, c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Clos-Robert** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chambray. — En 1670, il relevait du fief de Boisneuf et appartenait à François Béranger. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du prieuré de Grandmont*.)

**Clos-Robin** (le), paroisse de Fondettes. — Propriété de l'abbaye de Marmoutier (1547). — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Lavaré*.)

**Clos-Robin** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Saint-Maure, près de la route de Bordeaux à Paris.

**Clos-Rolland** (le lieu de), paroisse de Fondettes. — Ancienne dépendance du prieuré de Saint-Côme, d'après un acte du 3 mai 1468. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme*.)

**Clos-Roujou** alias la **Fosse** (le), près Bléré. — Il relevait du fief de Saint-Julien de Bléré, suivant une déclaration féodale du 25 janvier 1558. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du fief de Saint-Julien de Bléré*.)

**Clos-Roulet** (le lieu du), près de la Chevetterie, c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême.

**Clos-Ruchot** (le lieu du), près des Chain-tres, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Clos-Saint-André** (le), c<sup>ne</sup> de Beaulieu.

**Clos-Saint-Jean** (le), f., c<sup>ne</sup> de Nouzilly.

**Clos-Saint-Marc** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Abilly.

**Clos-Saint-Martin** (le lieu du), près des Mollières, c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Clos-Saint-Père** (le), c<sup>ne</sup> de Fondettes. V. la *Rabatterie*.

**Clos-Saint-Père-Crespellier** (le). V. *Clos-Crespellier*.

**Clos-Saint-Pierre** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Saint-Genouph, près du bourg.

**Clos-Saint-Thomas** (le), c<sup>ne</sup> de Saint-Branchs, près du chemin des Girardières au Buisson.

**Clos-Sénégonde** (le lieu des), près de la Bluterie, c<sup>ne</sup> de Gizeux.

**Clos-Sergent** (le lieu du), près de la Tourette, c<sup>ne</sup> de Marçay.

**Clos-Simon** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Louans, près du chemin de Louans à Ré.

**Clos-Tatin** (le), paroisse de Saint-Symphorien. — Il relevait de l'abbaye de Marmoutier (1649). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier, mense séparée*.)

**Clos-Tireau** (le). V. *Clos-Patin*.

**Clos-Tirelle** (le), paroisse de Neuvy-Roi. — Il relevait censivement de la châtellenie du Bois. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16.)

**Clos-Tondu** (le lieu du), près de Fosse-Palier, c<sup>ne</sup> de Vouvray.

**Clos-Touillaut**, f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron.

**Clos-Vahais** (le lieu du), près de Vau-chèvre, c<sup>ne</sup> de Chinon.



**Clos-Vilain** (le lieu du), près du Haut-Maron, c<sup>ne</sup> de Neuil.

**Clos-Viollet** (le), f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-sur-Loire.

**Clos-Volant** (le), c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire. V. *Clos-Benard*.

**Closdum Morinum**. V. *Clos-Brien*, c<sup>ne</sup> de Savigny.

**Closeau** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire. — Elle relevait censivement de l'abbaye de Marmoutier (1570). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier, mense séparée*.)

**Closeau** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Vallères. — Il relevait du fief de l'archidiacre, suivant une déclaration féodale du 8 février 1670. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Closeaux** (les), c<sup>ne</sup> de Chinon. V. *Clouseaux*.

**Closeaux** (le lieu des), près des Doucets, c<sup>ne</sup> de Maillé.

**Closeaux** (le lieu des), près de la Valletière, c<sup>ne</sup> de Manthelan.

**Closeaux** (le lieu des), paroisse de Saint-Symphorien. — *Aître des Closeaux*, 1515. Antérieurement on le nommait *Maison des Doigts*. Il a été possédé par le peintre Jehan Bourdichon. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier*.)

**Closeaux** (les) ou **Clouzeaux**, f., c<sup>ne</sup> de Villeperdue.

**Closeaux** (les hauts), ham., c<sup>ne</sup> de Vernou, 18 habit. — *Gloseaux*, carte de l'état-major.

**Closeaux** (les bas), f., c<sup>ne</sup> de Vouvray. — *Closeraux*, carte de l'état-major.

**Closerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Brèches. — *Closerie*, carte de l'état-major.

**Closerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cormery. — *Closeria*, 1338. — (*Cartulaire de Cormery*.)

**Closerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Courcelles. — *Closerie*, carte de l'état-major.

**Closerie** (la), ou les **Closeries**, f., c<sup>ne</sup> de Monnaie. — *Closeries*, carte de l'état-major. —

**Closerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Montlouis. — *Closerie*, carte de l'état-major.

**Closerie-de-Chaisalle** (la), f., c<sup>ne</sup> de Joué-lès-Tours.

**Closerie-de-la-Borde** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Hommes.

**Closet** (le), c<sup>ne</sup> de Chédigny. V. *Cléret*.

**Closière** (la), c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau. V. *Clou-sière*.

**Closure** (la), f., c<sup>ne</sup> de Braslou.

**Closure** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cussay. — *Clau-sure*, plan cadastral.

**Closures** (le lieu des), près de la Volière, c<sup>ne</sup> de Marigny.

**Clot** (la fontaine du), c<sup>ne</sup> de Monts, près de la Laye. — Elle déverse ses eaux dans le ruisseau de Montison.

**Clot** ou le **Clos**, f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. — *Le Clot*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la Justonnière. En 1738, il appartenait à Olivier de Leuville. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

**Cloton**, f., c<sup>ne</sup> de Luynes. — *Clouton*, tabl. de recens. de 1872.

**Clotreaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Courcelles.

**Clots** (le bois de), près du Petit-Moulin-de-la-Touche, c<sup>ne</sup> de Bléré.

**Clotte** (la fontaine de), c<sup>ne</sup> de Genillé, près de la ferme appelée *Fontaine-de-Clotte*.

**Clottereaux** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. — Il relevait censivement de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier d'Oë*.)

**Cloture-Estimée** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Pouzay, près du chemin de Nouâtre à Saint-Épain.

**Clotures** (les), paroisse de Luzé. V. *Langebaudière*.

**Clou** (le), f., c<sup>ne</sup> de Couesmes. — *Le Clou*, carte de l'état-major.

**Clou** (le), f., c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Esvos.

**Clou** (le), c<sup>ne</sup> de Saint-Donis-hors. V. *Clos*.

**Clou-des-Bœufs** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice, près du chemin de la Chevalerie aux Essarts.

**Clou-Godet** (le lieu du), près de la Pichonnière, c<sup>ne</sup> de Sepmes.

**Clouet** (François), peintre, né à Tours, vers 1510, était fils de Jehan Clouet, 2<sup>e</sup> du nom, et de Jeanne Boucault, celle-ci, fille de Gatien Boucault, orfèvre à Tours. On lui donnait le surnom de *Janet*, *Jehannet* ou *Petit-Jehannet*. Il perdit son père en 1541, et fut nommé en sa place peintre et valet de chambre ordinaire de la maison du roi. Il excellait dans la miniature et le portrait. Une grande partie de ses œuvres existe encore aujourd'hui. Ses grands portraits les plus remarquables sont ceux de Henri II, de Brantôme, de Bussy d'Amboise et d'Élisabeth d'Autriche, qui se trouvent au musée du Louvre. Le comte de Carlisle, près d'York, en Angleterre, possède de lui les portraits de Catherine de Médicis, de François II, de Charles IX et de Henri III. On conserve au musée de Berlin ceux de François II et de Henri III; à Londres, dans *Strafford-House*, ceux du duc d'Alençon, de Jeanne d'Albret et deux ou trois autres. François Clouet était mort en 1574. Sa famille était originaire de Bruxelles.

A. Jal, *Diction. critique de biographie et d'histoire*, 391-92. — L. Grégoire, *Diction encyclopédique*, 1049. —

Didot, *Biographie générale*, XXVI, 329. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 112. — D. Housseau, XXIII, 129. — Félibien, *Entretiens de la vie des peintres*. — De Laborde, *La renaissance des arts à la cour de France*, I, 98, 150. — A. Lenoir, *Hist. des monuments français*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XX, 81, 82, 83. — Bailly, *Catalogue des tableaux du Luxembourg* (1777). — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 144. — De Marolles, *Catalogue des livres d'estampes* (1672). — Larousse, *Grand diction. hist. du XIX<sup>e</sup> siècle*, IV, 477. — D. Housseau, XXIII, 129. — *Almanach de Touraine*, 1755.

**Clouets** (les), et les **Hauts-Clouets**, vil., c<sup>ne</sup> de Rochecorbon, 58 habit. — Il relevait du fief du Crochet. — (Arch. d'I.-et-L. G, 91.)

**Clourie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Antogny.

**Clouset** (le), c<sup>ne</sup> de Chédigny. V. *Cléret*.

**Clousière** (la), ou **Closière**, f., c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau. — Ancien fief. En 1634, il appartenait à Jacques de Mondion; — en 1666, à François de Mondion; — en 1708, à Urbain de la Barre; — en 1781, à N. d'Alègre, diacre. Dans le logis seigneurial, il existait une chapelle dédiée à saint Claude. Le curé d'Azay-le-Rideau y célébrait la messe le jour de saint Claude et le mardi des Rogations. — (Arch. d'I.-et-L. *Prieuré de Re-lay*; G, 14. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 391.)

**Clousière** (le ruisseau de la) ou de *Lautière*, c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau. — Il se jette dans l'Indre, près de la Clousière.

**Clouterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bossay, près du ruisseau du même nom.

**Clouterie** (ruisseau de la). — Il prend sa source dans la commune de Charnizay, passe dans celle de Bossay et se jette dans la Claise. Il fait mouvoir quatre usines. Son parcours est de six kilomètres.

**Clouterie** (le lieu de la), paroisse de Saint-Aubin. — Il relevait censivement de l'abbaye de la Clarté-Diou. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de la Clarté*.)

**Cloutière** (la), ham. et chât., c<sup>ne</sup> de Per-russon, 13 habit. — *Grande Cloutière*, 1749. — *Cloutière*, cartes de Cassini et de l'état-major. Ancien fief, relevant du château de Loches à foi et hommage simple et une maille d'or. En 1564-96, il appartenait à Emmanuel de Baraudin; — en 1597, à Honorat de Baraudin, Éc.; — en 1670, à Louis de Baraudin; — en 1725-39, à Louis de Baraudin; — en 1753-61, à Louis-Honorat de Baraudin; — en 1789, à Bernard, comte de Chambray, marié à Jeanne-Louise-Charlotte de Baraudin. — La chapelle du château de la Cloutière est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours* (1787).

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 581, 602, 603; G, 14; *titres de Saint-André de Beaulieu*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D'Hoziér, *Armorial général de France*, reg. 1<sup>er</sup>,

3<sup>e</sup> partie. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 54, 55. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 361.

**Clouton** (le), c<sup>ne</sup> de Luynes. V. *Cloton*.

**Cloux** (les), f., c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenaud. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Sainte-Julitte à foi et hommage simple, une livre de cire et six deniers. En 1673, il appartenait à Jean de Chais; — en 1722, à Jacques Baudichon. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23. — *Rôle des fiefs de Touraine*. Registres d'état-civil de Saint-Flavier.)

**Cloux** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de la Chapelle-aux-Naux, près du chemin des Taboureaux à Lignières.

**Cloux** (la croix des), c<sup>ne</sup> de Charnizay, près du chemin de Charnizay à Ferrières.

**Cloux** (le lieu des), près de l'étang de la Bervasserie, c<sup>ne</sup> de Saint-Flavier.

**Cloux** (l'aitre des), c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. V. *Bois-du-Clos*.

**Cloux** (le lieu des), près des Boitreaux, c<sup>ne</sup> de Villaines.

**Cloux-lez-Amboise** (le). V. le *Clos*, c<sup>ne</sup> de Saint-Denis-hors.

**Clouzeau** (le), paroisse de Saint-Denis-hors. — Ancien fief. En 1643, il appartenait à Claude de Boyneau; — en 1782, à François de Boyneau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 49. — Registres d'état-civil de Saint-Denis d'Amboise.)

**Clouzeau** (le petit), paroisse de Saint-Mars. — Ancienne dépendance du fief de la Salle. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de la Salle*.)

**Clouzeau** (le lieu du), près de la Pichetière, c<sup>ne</sup> de Vou.

**Clouzeaux** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Chinon. — *Le Cluzeau*, 1714. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Familles et paroisses de Touraine*.)

**Clouzeaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Villeperdue.

**Clozet**, c<sup>ne</sup> de Chédigny. V. *Cléret*.

**Cluchat**, paroisse de Saint-Symphorien. — Ancien fief, relevant du château de Tours. En 1659, il appartenait à Charles Peguineau, Éc., lieutenant particulier au siège présidial de Tours. — (Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 739.)

**Cluny** ou **Clugny** (Guillaume de), chanoine de Saint-Gatien et de Saint-Martin de Tours, abbé de Bourgueil et évêque de Poitiers (1479), était originaire de Bourgogne. Il mourut à Tours en 1481. — (*Cartulaire de Bourgueil*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 953.)

**Cluseaux** ou de **Vernelle** (le lieu des), paroisse de Louans. — Il est cité dans un acte du 8 juillet 1568. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Cormery*.)

**Coasnay**, c<sup>ne</sup> de Genillé. V. *Couasnay*.

**Cocard** (le lieu de la), près du Vau, c<sup>ne</sup> de Marçay.

**Cocarderie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher.

**Cocarderie** (le lieu de la), près des Brunets, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Cocardièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Branches. — *Cocardièrre*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Vers 1250, elle appartenait à Pierre de la Brosse, sergent d'armes du roi saint Louis. En 1269, sa veuve, Perronnelle Pinet, la donna à son fils, Pierre III de la Brosse, chambellan de France. — (P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VIII, 440.)

**Cocardrie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avon, près du ruisseau de la Quelle.

**Cocaudrie** (la), **Cacaudrie** ou **Cocquaudrie**, f., c<sup>ne</sup> de Bridoré. — *Cocauderie*, carte de Cassini. — En 1720, Gabriel Guérineau la vendit à Julien Aubry. En 1793, elle fut vendue nationalement sur N. de Grasteul, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 109; *Biens nationaux*.)

**Cocacus**. V. *Cussay*, commune.

**Cocces**, **Coccé**. V. *Cousse*, c<sup>ne</sup> de Vernou.

**Cochandrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse, dans le bourg.

**Cochardièrre**, **Crochardièrre** ou **Co-hardièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Crotelles, — *Cochardièrre*, carte de l'état-major. — Elle relevait des fiefs de Crotelles et de Travaillieribaut. En 1686, elle appartenait à François Fourneau. Le 8 mai 1783, N. Mesnard de Chouzy la vendit à Emmanuel Peltreau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 28 janvier 1842.)

**Cocheflet de Vaucelas** (Marie-Anne de), abbesse de Beaumont-les-Tours, succéda à Anne Babou, deuxième du nom, décédée le 13 janvier 1647. Elle fit construire à Beaumont un nouveau logis abbatial dont la première pierre fut posée le 18 juillet 1652 par Anne-Marie d'Orléans, duchesse de Montpensier. Au mois d'octobre 1669, elle échangea son abbaye contre celle de Saint-Corentin qui lui fut cédée par Anne-Berthe de Béthune. Elle mourut à Saint-Corentin le 27 novembre de la même année. Elle était fille d'André de Cocheflet, comte de Vauvineux, et d'Élisabeth de l'Aubespine de Châteauneuf. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont*. — *Gallia christiana*, XIV. — La Chesnaye des Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 955.)

**Cochelleries** (le lieu des), près du moulin d'Anière, c<sup>ne</sup> de Luzé.

**Cochère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême.

**Cochereau**, f., c<sup>ne</sup> de Razines. — *Coche-reau*, carte de Cassini.

**Cocherie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marigny. — *La Cocherie*, carte de Cassini.

**Cocherie** (le lieu de la), près du Jardin, c<sup>ne</sup> de Verneuil-le-Château.

**Cochetièrre** (la) f., c<sup>ne</sup> de Boussay. — En 1582, elle appartenait à Jehan Périon, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilly*.)

**Cochetièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure. *Cochettièrre*, carte de Cassini. — En 1543, elle appartenait à Pierre Dudouet, Éc., lieutenant du roi à Loches. — (Arch. d'I.-et-L., E, 131. — D. Housseau, XVIII.)

**Cochonne** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire.

**Cochonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher.

**Cochonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cinais.

**Cochonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sonzay.

**Cochonnièrre** (la), paroisse de Saint-Martin-le-Beau. — Le 24 mars 1629, Jeanne Hennequin, femme de Gilbert Filhot de la Curée, l'acquiert par décret sur les héritiers Saladin d'Anglure. — (Arch. d'I.-et-L., E, 65.)

**Cocquart**, **Cocqueau**. V. *Coquiau*, c<sup>ne</sup> de Dierre.

**Cocquauderie** (la), c<sup>ne</sup> de Bridoré. V. *Cocauderie*.

**Cocquetières** (les), c<sup>ne</sup> de Sonzay. V. *Coquetière* (la).

**Cocuellerie** (la). V. *la Trotterie*, c<sup>ne</sup> de Saint-Quentin-sur-Indrois.

**Coculata**, *villula*. — Propriété du monastère de Marmoutier, située à Saint-Symphorien, près Tours, ou dans ses environs. Elle est mentionnée dans un diplôme de Charles-le-Chauve, du 3 avril 852. — (D. Housseau, I, 75. — *Recueil des historiens des Gaules*, VIII, 520.)

**Code**, ou **Coddes**, ham., c<sup>ne</sup> de Chédigny, 16 habit. — Ancien fief. En 1789, il appartenait à Victor de la Lande, Éc. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., E.)

**Codreium**. V. *le Coudray-Montpensier*, c<sup>ne</sup> de Seuilly.

**Codrilletum**. V. *le Coudray*, c<sup>ne</sup> de Souvigny.

**Coeffler** (Gilbert), seigneur d'Effiat et de la Bussière, contrôleur de l'artillerie du roi, fut nommé maire de Tours en 1550, en remplacement de Guillaume Bohier. Il eut pour successeur, en 1551, René Lucas, seigneur du Plessis. — (Lanbron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, IV, 113; *Hist. des maires*

de Tours (manuscrit), 116, 117. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VII, 493.)

**Coeffier** (Gilbert), deuxième du nom, fils du précédent, et de Bonne Ruzé, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou, naquit à Tours vers 1531. On a de lui un ouvrage intitulé: *Défense de la vérité de la foi catholique contre les erreurs de Calvin*, Paris, Guillaume Chaudière, 1586, in-f°. Cet ouvrage fut dédié à Henri III. En 1588, Gilbert Coeffier comparut aux États de Blois en qualité de député de la province d'Anjou. Il mourut vers 1600. — (*Hist. abrégée de Tour.* (dans l'*Almanach de Touraine*, 1777). — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 115, 116. — D. Housseau, XXIV, 173. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VII, 493.)

**Coeffier** (Antoine), dit Ruzé, fils du précédent, et de Charlotte Gaultier, marquis d'Efflat, baron de Massy, seigneur de Saint-Mars, de Chilly et de Longjumeau, surintendant des finances, maréchal de France et chevalier des ordres du roi, né à Tours en 1571, fut nommé gouverneur et grand-bailli de Touraine le 27 juillet 1627. En 1630, il donna sa démission et passa au gouvernement d'Anjou, puis à ceux d'Auvergne et du Bourbonnais. Il mourut à Luzzelstein, près de Trèves, le 27 juillet 1632. Habile et vaillant capitaine, il s'était distingué dans plusieurs rencontres, en Piémont, et notamment dans une bataille où il fit prisonnier le prince Doria. Il mérita la dignité de maréchal de France, qui lui fut conférée le 5 décembre 1631. — (Moréri, *Diction. historique*, III, 796. — La Chesnaye-des-Bois, *Diction. de la noblesse*, I, 495-96. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 359, 410; IV, 114-15. — P. Anselme, *Hist. de la maison de France*, VII, 492-94.)

**Coeffier** (Henri), marquis de Saint-Mars, fils du précédent, et de Marie de Fourcy, né en 1612, fut nommé lieutenant général au gouvernement de Touraine, en 1628, bien qu'il n'eut encore que seize ans. Il avait déjà la charge de grand-écuyer de France. Entraîné dans des intrigues politiques, il prit part à un traité conclu secrètement avec l'Espagne par Gaston d'Orléans et fut condamné à mort. L'exécution eut lieu à Lyon, le 12 septembre 1642. En 1632, il avait donné sa démission de lieutenant général de Touraine, en faveur de François de l'Aubépine. — (P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VIII, 708. — Moréri, *Diction. historique*, I, 916.) — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 386.)

**Coesmé**. V. *Couesmé*, c<sup>ne</sup> de Marçay.

**Coesmes**, communo. V. *Couesmes*.

**Coesnon**, f., c<sup>ne</sup> de Larçay. — *Coesnon*, carte de l'état-major. — *Couainon*, carte de Cassini.

**Coëtquis** (Philippe de), ou **Koëtquis**, évêque de Saint-Pol-de-Léon, puis d'Embrun, fut

nommé archevêque de Tours, en 1427, en remplacement de Jacques Gelu, démissionnaire. Il prit possession de son siège en 1428. L'église métropolitaine le compte au nombre de ses plus généreux bienfaiteurs. Il l'enrichit de verrières, de reliques et d'ornements précieux. En 1430, les chanoines reçurent de lui un don de 400 écus d'or pour les travaux de la cathédrale. Plus tard, ce prélat leur légua cent réaux d'or, pour la fondation de son anniversaire, et des manuscrits contenant des commentaires sur la Bible de Nicolas de Lyre.

Philippe de Coëtquis fut créé cardinal en 1440 et mourut le 12 juillet 1441. Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel dépendant de l'église cathédrale.

*Gallia christiana*, XIV, 127. — Maan, *S. et Metrop. ecclesia Turon.*, 163-72. — Leclerc de Boisriveau, *Hist. des archev. de Tours* (manuscrit 1262 de la Bibl. de Tours.) — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 460. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, III, 245; IV, 73, 272.

**Cœur-du-Bois** (le), métairie, paroisse d'Orbigny. — Elle appartenait au prieuré de Villiers (xviii<sup>e</sup> siècle). — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

**Cœur-Guay** (le), paroisse de Saint-Georges-sur-Loire (aujourd'hui commune de Rochecorbon). — Ce lieu relevait de la Salle-Saint-Georges (1740). — (Arch. d'I.-et-L., G, 91.)

**Cœurs** (le bois des), c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe.

**Cofiacus**. V. *Céphou*, c<sup>ne</sup> d'Orbigny.

**Cognarderie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Bourgueil, 63 habit. — *Cognardièrre*, carte de Cassini. — L'abbaye de Bourgueil y possédait une métairie de 20 arpents, qui fut vendue nationalement, le 14 février 1791, au prix de 9,000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cognay**, c<sup>ne</sup> de Genillé. V. *Couasnay*.

**Cognées** (le lieu des), près de la Touficherie, c<sup>ne</sup> de Monnaie.

**Cognet**, vil., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche, 27 habit. — *La Coynière*, xvii<sup>e</sup> siècle. (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Cohabert**, f., paroisse de Neuillé-le-Lierre. — Ancien fief, relevant d'Aubigny à foi et hommage simple et un roussin de service à muance de seigneur, évalué 60 sols. En 1750, il appartenait à Jehan Lasneau, tanneur à Châteaurenault; — en 1715, à Nicolas Leclerc de Grandmaison, Jean-Baptiste Leclerc de Boisguiche et Marie-Henriette Leclerc, enfants de Nicolas Leclerc, trésorier général de l'extraordinaire des guerres; — en 1741, à Gabriel Bernard de la Haye. Les bâtiments étaient détruits au xviii<sup>e</sup> siècle. — (Arch. d'I.-et-L., E, 118, 119.)

**Cohabert** (moulin de), c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Lierre. V. *Grenouilleau*.

**Coheu** (Pierre), seigneur de Trizay, conseil-

ler en l'élection de Tours, fut nommé maire de cette ville en 1583, en remplacement de René de Garence. Il eut pour successeur, Jean Lucas, en 1585. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 122. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

**Cohordon** (*Portus de*). V. *Port-Cordon*.

**Coignière** (la), c<sup>ne</sup> d'Artannes. V. *Couinière*.

**Coinay**, c<sup>ne</sup> de Genillé. V. *Couasnay*.

**Coin-du-Boutin** (le bois du), c<sup>ne</sup> du Louroux.

**Coin-du-Bois** (le), f., c<sup>ne</sup> de Château-la-Vallière.

**Coin-du-Bois** (le), f., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Maulne.

**Coin-du-Bois** (le), f., c<sup>ne</sup> de Souvigné.

**Coin-du-Mur** (le), ham., c<sup>ne</sup> d'Esvres, 18 habit. — *Coin-du-Mur*, cartes de l'état-major et de Cassini.

**Coin-du-Mur** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Reignac, 24 habit. — *Le Bout-du-Mur*, carte de Cassini.

**Coiné**, ou **Coisné**, f., c<sup>ne</sup> de Channay. — *Coiné*, carte de l'état-major.

**Coinetière** (la), c<sup>ne</sup> de Céré. V. *Coterie*.

**Coinonnière** (la), paroisse de Vernou. V. *Coymonnière*.

**Coismé**, c<sup>ne</sup> de Marçay. V. *Couesmé*.

**Coissoir**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Règle.

**Coitterie** (la), c<sup>ne</sup> de Céré. V. *Coterie*.

**Colaiserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Ouen.

**Colarderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Colarderie** (la), ham., c<sup>ne</sup> d'Orbigny, 15 habit. — *La Coladerie*, carte de Cassini.

**Colas** (le bois), près du Brignon, c<sup>ne</sup> de Betz.

**Colas** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon, près du Village-du-Bois.

**Colasserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Thilouze. — *Colasserie*, cartes de l'état-major et de Cassini.

**Colassière** (le lieu de la), près des Grands-Bournais, c<sup>ne</sup> de Brizay.

**Colassière** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Saint-Mars. — Il dépendait de la Salle, appartenant à la collégiale de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de la Salle*.)

**Colassière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. — *L'Hommeau de Saché*, alias *la Colassière*, 1617. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë, à foi et hommage simple et 12 sols de service. En 1474, il appartenait à Jean Pavin; — en 1685, à Jean Dunoyer. — (Arch. d'I.-et-L., G, 481; *Prévôté d'Oë*.)

**Colbert** (Charles), marquis de Croissy et de Torcy, conseiller d'État et trésorier des ordres du roi, fut nommé intendant de Touraine en 1663, en remplacement de Charles Lejay. Il quitta ces fonctions pour celles de président du conseil souverain d'Alsace en 1666 et fut, plus tard, ambassadeur en Angleterre, puis ministre secrétaire d'État. Il mourut le 28 juillet 1696. Il était second fils de Nicolas Colbert, seigneur de Vendières, et de Marie Pussort.

P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, IX, 336. — Saint-Allais, *Nobiliaire de France*, VIII, 106. — Moreri, *Diction. historique* (suppl.), III, 362. — De Courcelles, *Diction. de la noblesse*, I, 162. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 426. — De Waroquier, *État de la France*, II, 152. — La Chesnaye-des-Bois, *Diction. de la noblesse*, I, 507.

**Colenge**, **Colengeium**. V. *Coulangé*.

**Colerette** (le lieu de), près des Baronnières, c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Colet** (Charles-Théodore), archevêque de Tours, comte romain, chevalier de la Légion d'honneur, est né à Gérardmer (Vosges), le 30 avril 1806. Vicaire-général du diocèse de Dijon, il fut nommé évêque de Luçon le 5 juin 1861, assistant au trône pontifical le 16 novembre 1864, puis archevêque de Tours le 25 novembre 1874. M<sup>sr</sup> Colet a été installé à Tours le 3 février 1875. — (*Semaine religieuse du diocèse de Tours*, du 5 décembre 1874. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 4 février 1875.)

**Colettrie** (la), c<sup>ne</sup> de Villebourg. V. *Coltière*.

**Coligni** (l'île), dans la Loire, c<sup>ne</sup> de Saint-Étienne-de-Chigny.

**Colin** (l'étang), c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gastines.

**Colineau** (Philippe), abbé de Gastines, succéda à Louis Cartier en 1603. Il fut remplacé par Claude de Bossut vers 1625. — (*Gallia christiana*, XIV, 319. — Arch. d'I.-et-L., *Titres de Gastines*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 232.)

**Colinerie** (la), c<sup>ne</sup> d'Athée. V. *Collinerie*.

**Colinerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bléré.

**Colinetrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Négron.

**Colinière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Abilly. — *Cottinière*, carte de Cassini.

**Colinière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Chançay, 11 habit. — *Colinière*, carte de l'état-major. — *Copinière*, carte de Cassini.

**Colinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois. — *Colinière*, carte de Cassini.

**Colinière** (la), et la **Petite-Colinière**, f., c<sup>ne</sup> de Monts. — *Colinière*, carte de Cassini. — Elles relevaient du fief de la Fres-

naye, suivant un acte du 3 mai 1733. — (Arch. de la famille Voisine de la Fresnaye.)

**Colinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rouziers. — *Colinière, alias Cousinière*, xiv<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief, relevant du château de Tours à foi et hommage-lige. Vers 1300, il appartenait à Étienne de Rosiers, chev.; — en 1340, à André de Rosiers; — en 1520, à Adrien Laillier, Éc.; — en 1672, à Louis du Bois, marquis de Givry; — en 1749, à Léonard de Baylens, marquis de Poyanne; — en 1779, à Maximilien-Antoine-Armand de Béthune. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 587, 603, 650. — *Rôle des fiefs de Touraine. — Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

**Colinière** (le bois de la), c<sup>ne</sup> de Sennevières.

**Colinière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Sonzay, 36 habit. — *Colinière*, carte de Cassini.

**Collaines**, c<sup>ne</sup> de Panzoult. V. *Coulaines*.

**Collarderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Collas** (la taille des), près des Commailières, c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce.

**Collation** (la), — nom d'une dime fieffée que l'abbaye de Noyers levait aux environs de Port-de-Piles et de Falaise, paroisse de Poizay-le-Joli. Le 22 décembre 1751, cette abbaye la vendit à Marc-René de Voyer de Paulmy. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers*.)

**Colleau**, f., c<sup>ne</sup> de Bossay. — *Colleau*, carte de Cassini.

**Collège** (boire ou noue du). — Elle sépare la commune d'Azay-le-Rideau de celle de Bréhémont.

**Collège** (le), f., c<sup>ne</sup> de Champigny-sur-Veude, près du bourg.

**Collège** (le moulin du), c<sup>ne</sup> de Theneuil. — Il appartenait au collège de Theneuil. Il fut vendu nationalement le 8 messidor an IV. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Collegio** (*S. Sulpitius de*). V. *Coulangé*.

**Collerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain, 13 habit. — En 1438, il appartenait à la collégiale de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Épain*.)

**Colles** (le lieu des), près de la Lienbarrière, c<sup>ne</sup> de Villaines.

**Colletière** (la), c<sup>ne</sup> de Villebourg. V. *Colletière*.

**Collibus** (*S. Aegidius de*). V. *Gilles-des-Coups* (*Saint-*).

**Collier** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Céré, 22 habitants.

**Collier** (la croix du), près de la ferme de ce nom, c<sup>ne</sup> de Céré.

**Collier** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Marçay, 26 habit. —

Ancien fief. En 1768, il appartenait à Louis-Joseph-Vincent de Mondion. — (Arch. d'I.-et-L., C, 601.)

**Collindière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Barrou. — *Collindière*, carte de Cassini.

**Colline** (la), f., c<sup>ne</sup> de Braye-sous-Faye.

**Collinerie**, ou **Colinerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Athée, près du Cher.

**Collinet**, f., c<sup>ne</sup> de Chaumussay.

**Collinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Couesmes. — *Collinière*, carte de l'état-major. — *Conillière*, carte de Cassini.

**Collinière** (la), c<sup>ne</sup> de Rouziers. V. *Colinière*.

**Collinière** (étang), ou des **Monaches**, c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines. Son étendue était de neuf arpents. Il était desséché en 1826. — (Archives du château de la Ferrière.)

**Collins** (le bois des), c<sup>ne</sup> de la Ferrière. — Il fait partie de la forêt de la Ferrière.

**Collis S. Egidii**. V. *Gilles-des-Coups* (*Saint-*).

**Collon** (Jean), abbé de Fontaines-les-Blanches, succéda à Claude Belot, décédé en 1620. Il eut pour successeur Guillaume de Croisilles, en 1626. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 229. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Fontaines-les-Blanches*. — *Gallia christiana*, XIV.)

**Colodonia villa, seu Colidinia**, paroisse d'Antogny. — En 820, ce domaine appartenait à l'abbaye de Cormery. — (*Cartulaire de Cormery*.)

**Colombe** (Michel), appelé aussi *Colombeau*, *Columb*, ou *Colomb*, célèbre sculpteur, naquit vers 1431. La Touraine et la Bretagne se disputent l'honneur d'avoir donné naissance à ce grand artiste. Lambron de Lignim croit pouvoir rattacher son origine à la première de ces provinces, en s'appuyant sur la ressemblance de son nom avec celui d'une famille *Columbin*, dont l'existence, à Tours, est signalée par divers titres. Il se fonde également sur le séjour de Colombe dans la Touraine, sur les travaux qu'il y a entrepris et sur les alliances qu'il y a contractées. D'autres prétendent qu'il serait né soit à Saint-Pol-de-Léon, soit dans une autre ville de cet évêché. Ils ont, pour soutenir leur opinion, une note qui fut trouvée à Nantes, en 1727, dans le tombeau de François II, duc de Bretagne, et qui était ainsi conçue : « Par l'art et l'industrie de « Michel Colomb, premier sculpteur de son « temps, originaire de l'évêché de Léon. » Mais cette note, dépourvue de signature et dont la rédaction est évidemment bien postérieure au temps où vivait l'artiste, ne saurait être admise comme une preuve définitive de la naissance de Colombe dans la Bretagne.

Michel Colombe employa en voyages une partie de sa jeunesse. A Dijon, il eut pour maîtres deux sculpteurs renommés, Antoine Le Mouturier et Claux. Dès 1473, on le trouve établi à Tours. En 1491, il figure sur la liste des membres de la confrérie de Saint-Gatien. Parmi les travaux qu'il exécuta dans cette ville, on cite une statue de saint Maur et un bas-relief placé dans l'église de Saint-Saturnin et représentant la mort de la sainte Vierge. Aussi laborieux qu'habile, il a laissé une foule de productions. Son chef-d'œuvre fut le tombeau de François II, duc de Bretagne. Il y travailla pendant cinq ans (de 1502 à 1507). Ce monument, entrepris par l'ordre d'Anne de Bretagne, fut élevé dans l'église des Carmes, à Nantes. Il a été transporté dans la cathédrale de cette ville, où il est encore aujourd'hui.

D'après les dessins de Jehan Perréal, dit de Paris, peintre du roi, Michel Colombe fit les maquettes des tombeaux de Philibert de Savoie et de deux princesses de cette maison, tombeaux destinés à l'église de Brou, près de Bourg-en-Bresse. La mort ne lui permit pas d'exécuter lui-même les travaux de sculpture. Il mourut en 1512.

Paul Mantz, *Sculpteurs de la Renaissance* (Michel Colombe), broch. in-8° de 15 pages, sans date. — Pitre-Chevalier, *Études sur la Bretagne* (Michel Colomb, le tailleur d'images), Paris, W. Coquebert, 1841, in-8°. — Lambron de Lignim, *Recherches historiques sur l'origine et les ouvrages de Michel Colombe*, Tours, 1848, in-8° de 24 pages (Extrait du t. III des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* (p. 261-82)). — *Notice sur le tombeau de François II, duc de Bretagne, par Michel Colomb*, Nantes (sans date), in-8° de 8 pages. — P. de Courcy, *Recherches sur l'origine et les ouvrages de Michel Colombe*, Morlaix, 1850, in-8° de 8 pages. — Dauban, *Le sculpteur Michel Colombe*, Paris, 1856, in-8° de 15 pages. — Benjamin Fillon, *Documents relatifs aux œuvres de Michel Colombe, exécutées pour le Poitou, l'Aunis et le pays Nantais*, Fontenay-le-Comte, 1865, in-4° de 23 pages. — Le Glay, *Analectes historiques*, Paris, Techeuer, 1838, in-8°; *Nouveaux analectes*, Paris, Techeuer, 1852, in-8°. — Er. Razy, *Le Christ au tombeau, composition sculpturale attribuée à Michel Colombe et récemment restaurée à Amboise*, Paris, 1864, in-8° de 16 pages. — Ch. de Grandmaison, *Documents inédits pour servir à l'histoire des arts en Touraine* (t. XX des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*), p. 191-99. — Al. Péan, *Un nouveau document sur Michel Colombe*, dans le t. II du *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (1871), p. 25-28. — Thibault Lepleigney, *Decoration du pays et duché de Touraine*, 13, 14. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 115-16. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 329; *Hist. de Chenonceau*, 145. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — Larousse, *Grand diction. historique du XIX<sup>e</sup> siècle*, IV, 633. — *Bulletin monumental* (1877), p. 70-73. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 42; V, 119; VII, 69; IX, 100. — Didot, *Biographie générale*, XI, 279. — Dufay, *Essai biographique sur Jehan Perréal*, dans la *Revue du Lyonnais* (décembre 1863), p. 458. — Guépin, *Introduction à l'histoire de Nantes*. — G. Mellier, *Ouverture et description du tombeau de François II*. — *Le Magasin*

*pittoresque* (1838), p. 241-42. — Piganiol de la Force, *Description de la France*, VIII, 287. — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique*, 505.

**Colombeau**, f., c<sup>ne</sup> de la Membrolle.

**Colombelles** (les), f., c<sup>ne</sup> de Noyant. — *Colombelles*, carte de l'état-major.

**Colombier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron.

**Colombier** (le lieu du), près du Fay, c<sup>ne</sup> de Bossée.

**Colombier** (le fief du), ou du **Bellay**, relevant de la baronnie de Bourgueil à foi et hommage-lige, s'étendait dans les paroisses de Saint-Germain, de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Chouzé-sur-Loire. On voit, par un titre du 16 juin 1691, que le logis seigneurial n'existait plus à cette époque. Les fiefs de Port-Guiet, de la Pelouse, de la Touche-Arrault, de l'Hôpiveau et de la Guiffardière, relevaient du Colombier. Ce domaine appartenait, en 1418, à Jean Froust, qui rendit hommage le 28 juin de cette année; — en 1564, à Mathurin de Lonnaize; — en 1639, à Jean Pelaut; — en 1666, à René Pelaut, Éc., marié à Marguerite du Tertre, dont il eut un fils unique, Bernard, seigneur du même fief, en 1691. Marguerite du Tertre, décédée en 1687, fut inhumée dans la chapelle de Port-Guiet. — Tous les ans, la veille de Pâques, l'abbé de Bourgueil devait offrir un agneau blanc au seigneur du Colombier. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil*, G, 186. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1311. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Colombier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Braye-sous-Faye. — *Colombier*, carte de Cassini.

**Colombier**, (le), vil., c<sup>ne</sup> de Bréhémont, 24 habit.

**Colombier** (le lieu du), paroisse de Cerelles. — Il relevait du fief de Châtenay, suivant une déclaration féodale du 16 mars 1748. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Châtenay*.)

**Colombier** (le lieu du), près de la Tuffelière, c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche.

**Colombier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Colombier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chaveignes.

**Colombier** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Cormery.

**Colombier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse. — *Colombier*, carte de Cassini.

**Colombier** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Épaigné-sur-Dême. — *Colombier*, carte de l'état-major.

**Colombier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Marçilly-sur-Vienne.

**Colombier** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Montrésor, près du bourg.

**Colombier** (le), f., c<sup>ne</sup> Neuillé-le-Lierre.

— *Colombier*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Colombier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Colombier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Métairie des Huit-Hommes, alias le Colombier*, 1600. — *Le Colombier*, carte de Cassini. — Vers 1600, ce domaine appartenait à Jean Galocheau, Éc., seigneur de Champgrimon, qui fonda dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, à Tours, la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dite des Galocheau et donna, pour cette fondation, une rente assignée sur la *métairie des Huit-Hommes*. En 1608-23, Victor Berziau, Éc., possédait le Colombier. N. du Perron en était propriétaire en 1787. A cette époque, il existait dans la maison de maître, une chapelle que nous voyons mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, et dans laquelle on disait la messe une fois par mois. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Pierre-le-Puellier*; G, 14. — Registres d'état-civil de Mettray, 1608.)

**Colombier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Colombier** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Pierredes-Corps, 19 habit. — *Colombier*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours. Elle relevait de la chàtellenie des Bains. Elle fut vendue nationalement le 20 avril 1791, au prix de 51,100 livres. Son étendue était de quarante-huit arpents. — (Arch. d'I.-et-L., G, 79, 90, 170, 179; *Biens nationaux*. — Archives de la Ville-aux-Dames.)

**Colombier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Senoeh.

**Colombier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. — *Columbarium*, 852. — *Cour-de-Colombier*, 1270. — *Colombier*, carte de Cassini. — Ce domaine, longtemps possédé par l'abbaye de Marmoutier, appartenait, en 1787, à la famille Preuilly, de Tours. Il y existait, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, une chapelle que nous voyons mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles domestiques du diocèse de Tours*. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier*; G, 14. — D. Housseau, I, 75. — *Recueil des historiens des Gaules*, VIII, 520.)

**Colombier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Tauxigny. — *Columbeau*, viii<sup>e</sup> siècle. — *Colombier*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Cormery. — (*Cartulaire de Cormery*.)

**Colombier** (le) f., c<sup>ne</sup> de Tours. — Elle a fait partie autrefois de la paroisse de Beaumontles-Tours.

**Colombier** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Vernou, près du chemin des Landes à Vilmior.

**Colombier** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Villandry, 16 habit.

**Colombiers** (le lieu des), paroisse d'Azay-

sur-Indre. — *Colombiers*, xiii<sup>e</sup> siècle. — (*Cartulaire du Liget*.)

**Colombiers** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Langeais. — Il devait une rente au prieuré de Saint-Côme (1613). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Côme*.)

**Colombiers**, paroisse et seigneurie. V. *Villandry*.

**Colombrioux**, f., c<sup>ne</sup> d'Artannes. — *Colombriou*, 1033 (charte de Marmoutier). — *Columberols*, 1119 (bulle du pape Calixte). — *Colombriou*, 1537. — Ancien fief (moyenne et basse justice), appartenant à l'abbaye de Fontevault, à laquelle il fut donné, vers 1117, par le nommé Renaud Gauthier. L'étendue du domaine, en 1751, était de cinquante-quatre arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay; Inventaire des titres de Foncher*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Gallia christiana*, II, 1312.)

**Colombyers**, c<sup>ne</sup> de Francueil. V. *Coulommiers*.

**Colongeacum**. V. *Coulangé*, c<sup>ne</sup> de Villeloin.

**Colonie de Mettray**. V. *Mettray*.

**Colonnaire** (la), c<sup>ne</sup> de Villaines. V. *Coulonnière*.

**Colonnaire** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villedômer. — *Coualonnaire, Coualinière*, xv<sup>e</sup> siècle. — *Coëlonnière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Brouard (1494). — (Arch. d'I.-et-L., E, 22; *titres de Saint-Laurent*.)

**Colors**. V. *Couleurs*, c<sup>ne</sup> de Chanceaux-sur-Choisille.

**Coltière** (la), c<sup>ne</sup> de Sonzay. V. *Callière*.

**Coltière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villebourg. — *Colletière*, ou *Colletrie*, xviii<sup>e</sup> siècle. — *Courtellière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la Guinière. Vers 1750, il appartenait à N. de Renouard. — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre de Bueil*; G, 255. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Columbariensis fons**. V. *Rochearbon* (ruisseau de).

**Columbarii, Columbarius**. V. *Villandry*.

**Columbarium**. V. *le Colombier*, c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien.

**Columberols**. V. *Colombrioux*, c<sup>ne</sup> d'Artannes.

**Columniacum**. V. *Coulangé*, c<sup>ne</sup> de Villeloin.

**Comacre**. V. *Commacre*.

**Comalière** (la), c<sup>ne</sup> de Couesmes. V. *Commalière*.

**Comaruère** (la), c<sup>ne</sup> d'Artannes. V. *Comaruère*.



**Combalu**, c<sup>ne</sup> de Francueil. V. *Cambalu*.

**Combaudière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours.

**Combaudière** (le lieu de la), paroisse de Genillé. — Il relevait censivement du Grand-Meursain. — (Arch. d'I.-et-L., E, 99.)

**Combaudière** (la) c<sup>ne</sup> de Saint-Bault. V. *Conbaudière*.

**Combe**, ou **Combles**, f., c<sup>ne</sup> de Boussay.

**Combe**, ou **Combes**, ham., c<sup>ne</sup> de Verneuil-sur-Indre, 14 habit. — *Combres*, 1626. — Ancien fief. Il appartenait, en 1626, à Jean de Bridiers, Éc. ; — en 1664, à Jean-Edmond Théret ; — en 1739, à Jean Théret. — (Arch. d'I.-et-L., E, 108, 131. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 175.)

**Combe**, ou **Combes** (ruisseau de), c<sup>ne</sup> de Verneuil-sur-Indre. — Il est cité dans des actes de 1376 et 1422. — (*Titres de Notre-Dame de Loches*. — *Cartulaire du Liget*.)

**Comberia**, *in pago Turonico, in vicaria Subnasce* (de Saunay) *super fluvium Bredanna* (la Brenne). Ce lieu fut donné à l'abbaye de Cormery, en 851, par Gaultier de Villiers. On le trouve aujourd'hui sur nos cartes aucun nom répondant à celui de *Comberia*. — (*Cartulaire de Cormery*.)

**Combes** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier.

**Combes** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-de-Tournon, près du chemin de Tournon à Yzeures.

**Combes**, c<sup>ne</sup> de Verneuil-sur-Indre. V. *Combe*.

**Comble** (la fontaine), près du bourg de Marçay, c<sup>ne</sup> de Richelieu.

**Combles** (le lieu des), près de la Gouarie, c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Combles**, c<sup>ne</sup> de Boussay. V. *Combe*.

**Combour** (Guillaume de), abbé de Marmoutier, succéda à Hilgodus en 1104. Il appartenait à une famille noble du diocèse de Saint-Malo. Il augmenta les dépendances de l'abbaye et entoura de hautes murailles l'église et le cloître. Il mourut le 23 mai 1124 et eut sa sépulture dans le Chapitre. Son successeur fut Eudes, dit le Vénéral. — (D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 1-50. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 256. — *Gallia christiana*, XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*.)

**Combraut**, seu **Combrens** (*vallis de*). — Ce lieu, situé dans la paroisse de Souvigné ou de Saint-Paterne, est cité dans des chartes de l'abbaye de la Clarté-Dieu de 1219, 1249 et 1250. — (Arch. d'I.-et-L., *charte de la Clarté-Dieu*. — D. Housseau, VI, 2483; VII, 2985.)

**Côme (St-)**, vil. et ancien prieuré, près de la Loire, c<sup>ne</sup> de La-Riche-extra. — *Insula quæ dicitur ad Sanctum Cosmum*, 922 (charte de Saint-Martin). — *Insula S. Cosmæ*, 1022 (*Chron. Tur. magnum*). — *Insula Sanctorum Cosmæ et Damiani, Ecclesia S. Cosmæ de Insula*, fin du XI<sup>e</sup> siècle. — *Insula, videlicet S. Cosmus, Ecclesia B. Chosmæ*, 1190, 1197 (chartes de Marmoutier). — *Prioratus S. S. Cosmæ et Damiani*, 1374 (charte de Saint-Martin). — *Prioratus conventualis S. Cosmæ de Insula*, 1515. — *Saint-Côme-de-l'Île-les-Tours*, 1569-98 (*titres de Saint-Côme*). — *Saint-Come*, carte de Cassini. — *Saint-Côme*, carte de l'état-major.

Dans les premières années du X<sup>e</sup> siècle, cette île appartenait à Gelduin de Saumur et relevait du château de Tours. Il y existait une chapelle dédiée à saint Côme et qui, à la fin du même siècle, était abandonnée. Hugues, cellerier de Saint-Martin, en devint propriétaire et elle passa ensuite à Hervé, trésorier de cette collégiale, qui fit reconstruire la chapelle vers l'an 1000 et la donna, avec une maison, à l'abbaye de Marmoutier, à condition qu'elle y placerait et entretiendrait douze religieux et qu'elle reconnaîtrait la suzeraineté de la collégiale. En 1092, ce monastère refusant de satisfaire à la dernière clause de la donation, l'établissement lui fut retiré et le Chapitre de Saint-Martin le concéda, pour en faire un prieuré, à cinq chanoines qui voulaient y suivre la règle de l'ordre de Saint-Augustin. D'après l'acte de concession le prieuré restait soumis à la juridiction temporelle et spirituelle de la collégiale. Réuni à la fabrique de Saint-Martin, en 1742, il fut vendu nationalement en 1791 et adjugé, pour 40,100 livres, à Jean-Joseph-Hippolyte Soulange et Simon Petit-Bois.

L'établissement était entouré de magnifiques bois, qui furent abattus en 1786.

Le prieuré possédait dans la paroisse de Fondettes, les fiefs de la Pinsonnière, des Roches et de la Malaudière, les métairies de la Bruère, du Chesneau et du Haut-Martigny ; — dans la paroisse d'Azay-le-Rideau, le fief des Méchinières et la métairie de la Boisselière ; — la métairie des Bourdaises, paroisse de La Riche ; — la métairie et le moulin de Ruau-d'Épeigné, paroisse de Savonnères ; — les métairie et fief de Plainchamp, paroisse de Ballan ; — la métairie de la Petite-Cardre et le fief de Rigny ou Saint-Comière, paroisse de Joué.

Les cures de Chaveignes, de Continvoir, de Courléon, de Crissé, de Gizeux et de Neuil et le prieuré de Sainte-Anne dépendaient de Saint-Côme. En 1505, la cure de Saint-Étienne de Colombiers (Villandry) fut annexée au prieuré. Elle possédait la moitié de la dîme de la paroisse. Cette dîme constituait un fief pour lequel le desservant devait foi et hommage-lige au seigneur de Colombiers.

PRIEURS DE SAINT-CÔME. — Robert, 1144. —

Jean Bourgeois, 1417-29. — Henri, 1448. — Guillaume Bourreau, décédé le 4 novembre 1479. — Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers, premier prieur commendataire, nommé le 8 mai 1480. — Jean Sabart, mort en 1519. — Philippe Hurault de Chiverny (1519), abbé de Bourgueil, décédé à Paris le 11 novembre 1539. — Louis Desroches, 1540, mort en 1546. — Charles de Ronsard, aumônier du roi, 1559. — Pierre de Ronsard, nommé en 1564, décédé le 27 décembre 1585. — Benjamin du Plessis, chanoine de l'église de Beauvais, 1585. — Joachim de la Chétardie, 1615. — Henri Baudrand, décédé le 8 octobre 1699. — N. de Laubanie, 1699. — Henri Orceau, 1742.

L'ancienne église de Saint-Côme, construite au XII<sup>e</sup> siècle, fut en partie démolie en 1744. Il n'en reste aujourd'hui qu'une très petite portion consistant en un mur du sanctuaire et deux chapelles absidales. L'habitation prieurale, datant du XV<sup>e</sup> siècle, existe encore. De Rosset de Fleury, archevêque de Tours, et Du Cluzel, intendant de Touraine, la prirent à bail, le premier vers 1752, le second vers 1780 et en firent leur maison de plaisance.

L'archidiacre Bérenger mourut à Saint-Côme au mois de janvier 1088 et fut inhumé dans l'église prieurale. Plus tard, ses restes furent transportés à la collégiale de Saint-Martin et inhumés dans le cloître. V. *Bérenger*.

Le célèbre poète Pierre de Ronsard, prieur de Saint-Côme, fut également inhumé dans cette église. Pendant vingt ans sa tombe ne fut marquée par aucun monument. Un de ses successeurs, Joachim de la Chétardie, consacra à sa mémoire un monument de marbre appliqué contre la muraille, surmonté du buste du défunt et portant cette épithaphe :

EPITAPHIVM  
PETRI RONSARDI POET.  
PRINC. ET HVJVS COENOB.  
QVONDAM PRIORIS.

CAVE VIATOR CAVE  
SACRA HÆC HVIVS  
EST ABI NEFASTE  
QVAM CALCAS HVIVM  
SACRA EST RONSARDVS  
ENIM IACET HIC QVO  
ORIENTE ORIRI MVSAE  
ET OCCIDENTE COMMO-  
RI AC SECVM INHVARI  
VOLVERVNT HOC NON  
INVIDEANT QVI SVNT  
SVPERSTITES NEC PA-  
REM SORTEM SPERENT  
N-POTES OBIT VI  
KAL. IAN. CIJ IQLXXXV.

*In cujus piam memoriam Joach. de  
la Chétardie, in supr. Paris. cur. sen.*

*et illius vigenti post annos in  
eodem sacro coenobio successor  
posuit. An. 1607, mense maio.*

En 1744, les chanoines de Saint-Martin firent transporter ce tombeau à la collégiale et le placèrent dans la salle du Chapitre. Il consacra le souvenir de cette translation en ajoutant à l'épithaphe l'inscription suivante :

HANC CE PETRI RONSARDI  
S<sup>U</sup> COSMÆ DVIVM PRIORIS COMMEND.  
POETARVM SVI ÆVI PRINCIPIS EFFIGIEM  
E DIRVTO  
CVM ECCLESIA PRIORATVS EIVSDEM DIVI COSMÆ  
IPSIVS CENOTAPHIO SVBLATAM  
HOC IN LOCO CAPITULARI PONI ET COLLOC. FEC.  
DECANUS, THESAVRARIUS, CAN. ET CAP. HVIVS ECCLES.  
ANNO DOM. M DCCXLIV.

On voit que cette épithaphe ne parle que de la translation du cénotaphe. Les chanoines ne paraissent pas s'être occupés des restes mortels de l'illustre poète. De nos jours, cette remarque a conduit la Société archéologique à faire effectuer des fouilles dans le but de retrouver ces vénérables dépouilles demeurées depuis longtemps dans l'oubli. En 1869, sur les indications fournies par le président de la Société, M. l'abbé Chevalier, une large et profonde tranchée fut ouverte à l'endroit occupé autrefois par le tombeau de Ronsard; mais cette recherche fut complètement infructueuse.

Le monument du poète, au commencement de notre siècle, était conservé au musée de Tours; c'est ce que dit Chalmel dans son *Histoire et antiquités de Saint-Martin*, qu'il écrivait en 1807. Depuis cette époque, le buste qui surmontait le tombeau a disparu. Quant à l'épithaphe, elle se trouve aujourd'hui au musée de Blois.

Il existait, dans l'église de Saint-Côme, une chapelle dédiée à saint Restitut, et qui était le but de nombreux pèlerinages.

Le prieuré de Saint-Côme portait pour armoiries : *D'azur, à un saint Côme et un saint Damien, d'or, debout, sur une terrasse de même.*

On attribue au même prieuré les armes suivantes : *D'azur, à une bande d'or, accostée de trois étoiles à six rais de même, deux dessus, deux dessous, et un croissant aussi d'or en pointe.*

Arch. d'I.-et-L., G, de 496 à 524; chartes de Marmoutiers; Diens nationaux. — D. Housseau, I, 341; V, 2010, 2013, 2099; VI, 2223, 2302; XIII, 8296, 8339; XV, XXIX, 86. — Le Paige, *Mém. de Miromesnil*, dans le *Diction. topographique de la province du Maine*, I, 28. — Bibl. de Tours, manuscrits 1230, 1231, 1494; fonds Salmon, titres de Saint-Martin, III, VII, IX. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 326-27; III, 518-21. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 229. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 221. — P. Rangeard, *Hist. de l'université d'Angers*, II, 56, 57. — *Ordonnances des rois de France*, VI, 102. — La Thaumassière, *Hist. de Berry*, 963. — Travers, *Conciles de la province de*

*Touraine*, II. — Moréri, *Diction. historique* (supplém. 1735), I, 100. — *La Touraine*, 21. — P. Helyot, *Hist. des ordres monastiques*, II, 243. — Chalmel, *Hist. et antiquités de Saint-Martin* (manuscrit de la bibliothèque de Tours), p. 124. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1649), p. 70. — *État de la France* (1727), p. 663. — Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, 40. — Mabillon, *Annal. Bened.*, IV, 155. — Bibl. nationale, *Martyrologium S. Cosmæ*, manuscrit, fonds latin, n° 10046. Une copie de ce manuscrit, faite par Henri Mouchot, en 1876, a été donnée à la Bibliothèque de Tours par M. Nobilleau. — Nobilleau, *L'archidiacre Bérenger et le prieuré de Saint-Côme-lez-Tours* (1088-1585), Tours, imp. Rouillé-Ladevèze, 1878, in-8° de 20 pages. — *Rituale B. Martini*, 75. — Duchesne, *Hist. franc.*, IV, 770. — De Passac, *Vendôme et le Vendômois*, 243. — *Chronicon Tur. magnum*, 119, 126, 128, 130. — *Chronicon Tur. abrev.*, 190. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, II, 23; III, 126; IX, 172, 202, 209, 215, 216; X, 13; *Bulletin de la même Société* (1871), notice sur la *Sépulture de Ronsard*, par l'abbé Chevalier, p. 12-24. — E. Mabile, *La Pancarte noire de Saint-Martin*, 500, 501. — *Translation de l'original latin de la fondation du prieuré de Saint-Cosme* (traduction de Pierre de Ronsard), Tours, Jacques Poinsot et Claude Bricet, 1637, in-8° de 6 pages.

**Côme (St-) et Chapitre de Saint-Côme**, f., c<sup>ns</sup> de Louestault, près du bourg. — Avant la Révolution, il y avait une chapelle dédiée à saint Côme.

**Comière** (le fief de la **St-**). V. *Rigny*, c<sup>ns</sup> de Joué-les-Tours.

**Commacre**, vil. et chât., c<sup>ns</sup> de Sainte-Catherine-de-Fierbois. — *Commacre*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure, à foi et hommage-lige, quatre livres tournois de devoir et vingt-quatre jours de garde. Il était appelé autrefois *le Retail*, ou *le Verger*. Le nom que ce lieu porte aujourd'hui lui fut donné par la famille de Commacre dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. Dans un titre du 12 février 1539, le Retail est qualifié de *maison-forte et forteresse*. Les fortifications furent réparées et augmentées en 1543. Il ne reste rien de l'ancien château. Au xvii<sup>e</sup> siècle, les terrains qui en dépendaient avaient une contenance de cent quarante arpents.

Dans le vieux manoir se trouvait une chapelle que l'on voit mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787.

Le château actuel, un des plus beaux du département, a été bâti de nos jours par le marquis de Lussac, sur les plans de M. Châteigner, architecte.

D'après Chalmel (*Hist. de Tour.*, III, p. 110), ce domaine aurait été possédé par l'illustre famille des Boucicault. Cette assertion n'est justifiée, quant à présent, par aucun titre.

#### SEIGNEURS DU RETAIL, OU COMMACRE.

I. — Guichard du Retail, Éc., seigneur du Retail et du Verger, rendit hommage au château de

Sainte-Maure, le 9 janvier 1407, pour ses fief et hébergement du Verger.

II. — N. du Retail, Éc., seigneur des mêmes lieux, est mentionné dans un acte de 1450.

III. — Jean Chesnel, Éc., est qualifié de seigneur du Retail dans un acte de 1495.

IV. — Gilles de Commacre, Éc., conseiller du roi, maître d'hôtel ordinaire du duc de Bretagne et du duc d'Orléans, figure dans un acte du 20 juin 1536. Le 12 février 1539, il rendit hommage pour ses fiefs du Retail, ou Commacre, du Verger, de Boisdurant, *alias* fief de Betz, et pour ceux de Vaux et de Bois-Girard. Le 4 janvier 1540, il acheta du seigneur de Sainte-Maure la seigneurie de Beauregard, située dans la paroisse de Saint-Épain. Il rendit de nouveau hommage au château de Sainte-Maure, pour ses fiefs, le 22 décembre 1546. De son mariage avec Marie Brian, il eut un fils, Jean de Commacre.

V. — Jean de Commacre, Éc., seigneur de Commacre, de Blandin, du Breuil, de la Voirie, de Vaux, etc., rendit hommage au seigneur de Sainte-Maure, le 13 mars 1563. Il épousa Diane Isoré, fille de François Isoré, chev., seigneur de Fontenay, et de Suzanne Berruyer. Il vivait encore en 1582.

VI. — François de Commacre, chev., seigneur de Commacre et du Verger, épousa Jacqueline Turpin, dont il eut Marie, née le 25 décembre 1595, et Léonor, née au château de Commacre le 1<sup>er</sup> décembre 1604.

VII. — Léonor de Commacre, chev., seigneur des mêmes lieux, épousa Charlotte de Morande. Celle-ci était veuve en 1672.

VIII. — Louis Deschamps, Éc., seigneur de Commacre et de la Voûte, eut, de son mariage avec Catherine-Françoise de Commacre, Charlotte-Marie-Anne et Antoinette-Honorée-Gabrielle, mariée, le 8 octobre 1696, dans la chapelle de Commacre, à Jean Cantineau.

IX. — Charlotte-Marie-Anne Deschamps, dame de Commacre, comparut, par fondé de pouvoir, au ban de la noblesse du bailliage de Chinon, convoqué en 1689.

X. — Jean Cantineau, chev., capitaine au régiment de Piémont, seigneur de la Cantinière, puis de Commacre, par suite de son mariage avec Antoinette-Honorée-Gabrielle Deschamps, eut un fils, Jean-Félix, qui suit.

XI. — Jean-Félix Cantineau, chev., seigneur de Commacre, lieutenant des maréchaux de France, eut trois enfants de son mariage, contracté le 7 février 1719, avec Louise Cocuel, veuve d'Élie-Louis-Gabriel de Valory : 1<sup>o</sup> Jean-Charles-Gabriel qui suit; 2<sup>o</sup> Félix-Auguste, seigneur de Fayette, capitaine au régiment d'Orléans, chevalier de Saint-Louis; 3<sup>o</sup> Marie-Adélaïde-Henriette-Victoire, dame de Thaix, paroisse d'Yzeures, mariée, en avril 1759, à Gabriel d'Arzac, marquis de Ternay, capitaine au régiment d'Apchon-dragons. — Jean-Félix Cantineau mou-

rut le 23 mars 1750 et fut inhumé dans l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

XII. — Jean-Charles-Gabriel Cantineau, chev., comte de Commacre, seigneur du Retail, de Sainte-Catherine-de-Fierbois, la Celle, Fayette, la Jugeraie, la Porcillière, etc., lieutenant des maréchaux de France, mourut le 22 janvier 1785. Il eut six enfants de son mariage, contracté le 18 février 1756, avec Madeleine-Hilaire Surirey de Saint-Remy, fille de Louis-Michel Surirey de Saint-Remy, receveur-général des finances en Dauphiné, et de Marie-Louise de Meguet : 1<sup>o</sup> Louis-Charles, qui suit; 2<sup>o</sup> Alexandre Tousseint, décédé en 1777; 3<sup>o</sup> Adelaïde-Charlotte, chanoinesse de l'abbaye noble de Migette, en Franche-Comté; 4<sup>o</sup> une fille, née en 1758; 5<sup>o</sup> Angélique-Gabrielle, chanoinesse du Chapitre de Saint-Martin de Salles; 6<sup>o</sup> Albertine, femme de Thomas-François de la Boissière.

XIII. — Louis-Charles Cantineau, comte de Commacre, capitaine au régiment de Royal-Roussillon, épousa, le 6 septembre 1808, Anne-Rose Gassot de Deffens, fille d'Alexandre-Mathias Gassot de Deffens, officier de dragons, et d'Armande-Marguerite Bernard de Montebise. De ce mariage il y eut un fils, Félix-Armand, né le 22 juillet 1809.

La terre de Commacre fut vendue, en 1812, par Louis-Charles de Commacre à M. de la Haye, qui la vendit, en 1838, à François-Henri-Antoine, marquis de Bridieu. Celui-ci, en 1845, la vendit à Maximilien-Louis-Charles Lignaud, marquis de Lussac, et à sa femme, Marie-Amable-Antonie de Rouën de Bermonville. Maximilien-Louis-Charles, marquis de Lussac, est décédé au château de Commacre le 13 juillet 1878.

Primitivement, les droits de patronage, de sépulture et de litre funèbre dans l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, appartenaient au seigneur de Sainte-Maure. Par lettres du 3 octobre 1560, confirmées le 7 septembre 1562, Louis de Rohan, seigneur de Sainte-Maure, les concéda aux seigneurs de Commacre.

Arch. d'I.-et-L., E, 64, 163, 255; G, 14. — Registres d'état-civil de Sainte-Catherine-de-Fierbois. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, III, *général. Cantineau*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 85. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, 9. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, 1, 192. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 556 (Notice, avec une vue du château). — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 110. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VI, 55, 285, 288-89-90-91; IX, 81. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 169. — D. Housseau, XIII, 8056, 8129. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Sainte-Maure*.

**Commacre** (étang de), près du château de Commacre, c<sup>ne</sup> de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

**Commaillères** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce, 20 habit. — *Commaillère*, carte de l'état-major.

**Commaillère** (la), ou **Comailère**, f., c<sup>ne</sup> de Couesmes. — *Comillère*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière à foi et hommage simple et 12 deniers de service. Louis-Pierre-Antoine de Sarcé rendit aveu pour ce fief le 30 juin 1775. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Commaillerie** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. V. la *Reisnerie*.

**Commançais** (les grand et petit), paroisse de Genillé. — Ancien fief, relevant du château de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603.)

**Commanderie** (la), chât. et f., c<sup>ne</sup> de Ballan. — *Commanderie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne propriété de l'ordre de Malte. — (Arch. d'I.-et-L., *Commanderie de Ballan*.)

**Commanderie** (étang de la), c<sup>ne</sup> de Ballan. — Il était desséché en 1825.

**Commanderie** (bois de la), c<sup>ne</sup> de Bossay. — Ils dépendaient autrefois de la commanderie de Villejésus.

**Commanderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Brizay. — *Commanderie*, carte de Cassini.

**Commanderie** (la), — dans le bourg de Mosnes. — Ancien fief. — (Arch. d'I.-et-L., E, 342.)

**Commanderie** (la maison de la), — dans le bourg de Nouâtre. Elle dépendait de l'ancienne commanderie du même nom. Elle fut vendue nationalement en 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Commanderie** (le lieu de la), près de Chezelet, c<sup>ne</sup> de Panzoult.

**Commanderie** (la), c<sup>ne</sup> de Pocé. — *Commanderie*, cartes de l'état-major et de Cassini.

**Commanderie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Denis-hors, 35 habit. — *Commanderie du Temple*, 1791. — *Commanderie*, carte de Cassini. — Il y existait une chapelle appartenant à l'ordre de Malte. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Commandin**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice. — *Commandin*, carte de l'état-major. — Ancien fief. Il fut réuni à la terre de Rochecot lors de l'érection de cette terre en marquisat, en faveur de Fortuné Guillon (janvier 1767.) — (Arch., d'I.-et-L., *Lettres patentes; Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Commenruaire** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Artannes. — *Comaruère, Quémaruère*, 1480, 1631. — *Quomaruère*, plan cadastral. — *Quomarnère*, carte de l'état-major. — *Coumarouère*, carte de Cassini. — Ancienne propriété du prieuré de Relay. — Elle relevait du fief d'Avalloux. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Relay*.)

**Commiers** (Catherine de), abbesse de

Beaumont-les-Tours et en même temps prieure de l'abbaye de Moncé, mourut le 20 décembre 1490. — (*Gallia Christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 257; IX, 177, 271. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de Moncé.*)

**Commiers** (Catherine de), abbesse de Beaumont-les-Tours, succéda à Isabeau de Villeblanche en 1469. — Elle mourut au prieuré de Moncé le 20 décembre 1490. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV.)

**Commynes** (Philippe de), seigneur d'Argenton, sénéchal du Poitou, gouverneur de Chinon (1477), mourut le 17 octobre 1519. Il était né en 1445, au château de Commynes, en Flandre. — (Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 696.) — Vapereau, *Diction. des littératures*, 498. — De la Fontenelle, *Philippe de Commynes en Poitou*.)

**Comminges de Guitaut** (Antonin-Cyprien de), doyen de l'église de Tours. V. *Pechpeyrou*.

**Commire** (Jean), jésuite, né à Amboise le 23 mars 1626, mourut à Paris le 25 décembre 1702. Son vrai nom était *Commère*, qu'il changea en celui de Commire. Ses parents tenaient un jeu de paume. Entré dans la Compagnie de Jésus vers 1648, il se distingua par de grandes connaissances théologiques et consacra ses loisirs à la composition de poésies latines. Ses œuvres poétiques, divisées en trois livres, comprennent des paraphrases sur l'histoire de Jonas, diverses pièces en vers héroïques, des épîtres, des églogues, des hymnes, des fables et des épigrammes. Cette dernière partie est la plus faible. Dans ses fables, il marche de pair avec Phèdre. Il a de petits poèmes, entre autres, la *Métamorphose de Lucinius en rossignol*, qui sont de véritables chefs-d'œuvres. Son style, toujours élégant et fleuri, une grande délicatesse de coloris et de goût, jointe à une imagination vive, gracieuse et parfois pleine d'énergie et de verve, le placent au nombre de nos meilleurs poètes. Ses divers travaux ont eu plusieurs éditions : La première est de 1678 : *Joannis Commirii e Societate Jesu carminum libri tres, Lutetiae Parisiorum, apud Simonem Bernard*, in-4°. A la fin du volume, se trouve un discours intitulé : *Oratio de arte parandæ famæ*. Des réimpressions ont été faites en 1681, en 1689, en 1693, en 1702, en 1704, en 1714 et en 1753. Toutes sont du format in-12.

Commire a collaboré au Journal de Trévoux. Il avait préparé une *Histoire des guerres des Anglais*; mais cet ouvrage, auquel on attribuait beaucoup de mérite et qui avait été écrit sur les conseils de Daniel Huet, évêque d'Avranches et ami de l'auteur, n'a pas été imprimé.

Baillet, *Jugements des savants sur les poètes modernes*. — Vapereau, *Diction. des littératures*, 499. — Moreri, *Diction. historique*, III, 868. — Dessessarts, *Siècles littéraires*. — Larousse, *Grand diction. hist. du XIX<sup>e</sup> siècle*,

IV, 728. — Didot, *Biographie générale*, XI, 349. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 116-17-18.

**Commissions** (le lieu des), près de la Meltière, c<sup>ne</sup> de Courcoué.

**Commun** (le fief), paroisse de Chouzé-sur-Loire. — Il consistait en cens et rentes, dus à l'abbaye de Bourgueil, par le seigneur des Réaux. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Bourgueil.*)

**Commun** (le), f., c<sup>ne</sup> de Savigné.

**Commune** (la), f., c<sup>ne</sup> de Crotelles. — *Commune*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Saint-Laurent-en-Gatines (1481). — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Saint-Laurent.*)

**Compagnonnerie** (la), c<sup>ne</sup> de Dolus. V. *Périgauderie*.

**Compagnons** (les bois des), près de Monjallon, c<sup>ne</sup> de Rilly.

**Compain** (Gabriel), seigneur de la Membrolle, conseiller au bailliage et siège présidial de Tours, fut nommé maire de cette ville en 1665, en remplacement de Pierre Menard, sieur d'Isernay. Il fut remplacé, en 1666, par Georges Pean, sieur de Malitourne. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (Manuscrit de la Bibl. de Tours) p. 143. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

**Compas** (le), f., c<sup>ne</sup> de Monthodon.

**Compigny** (le ruisseau de), c<sup>ne</sup> de Marçay. — Il se jette dans le Négron.

**Compinerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon, près du bourg. — *Compinerie*, carte de Cassini.

**Compinerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Perrusson, 11 habit. — *Crompignerie*, carte de Cassini et de l'état-major.

**Compterie** (la), c<sup>ne</sup> de Fondettes. V. *Croix-Chauffour*.

**Comtat** (Jérôme-Joachim le), prieur de l'abbaye de Marmoutier, né dans le diocèse de Châlons, en Champagne, en 1607, fit profession en 1628. Il fut nommé, en 1636, prieur de Saint-Benoît-sur-Loire; en 1651, prieur de Saint-Melaine de Rennes; en 1654, prieur de Marmoutier; en 1660, prieur de Redon; en 1666, prieur de Marmoutier, pour la seconde fois. Il passa ensuite à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, puis à celle de Bourgueil, où il mourut le 14 novembre 1690, âgé de 82 ans. Il a publié divers ouvrages, entre autres, des *Exercices spirituels pour les religieux Bénédicteins*. Cet ouvrage a eu trois éditions. (D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 523-526. — Bibl. de Tours, *Titres de Bourgueil.* — Le Cerf, *Bibl. des auteurs de la Congrégation de Saint-Maur.* — Moreri, *Diction. historique*, (supplément, t. I<sup>er</sup>, p. 313.)

**Comte** (le moulin du), sur la Dême, c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême.

**Comte** (étang du), c<sup>ne</sup> des Hermites.

**Comté** (la), f., c<sup>ne</sup> de Château-la-Vallière.

**Comté** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême.

**Comté** (la), c<sup>ne</sup> de Monnaie V. *Conterie*.

**Comté** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Règle, 20 habit. — *Comté*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Il relevait du fief de Mazères, suivant un aveu rendu le 19 avril 1629, par Daniel Tissart, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Comté** (la), f. et étang, c<sup>ne</sup> de Villiers-au-Boin.

**Comtée** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Souvigné, 11 habitants.

**Conam** (Geoffroy de), abbé de Marmoutier, succéda à Hugues, en 1236. Il était né dans le comté de Blois. Décédé en 1262, il eut sa sépulture dans le cloître de son abbaye. Son successeur fut Étienne de Vernon. — (*Gallia christiana*, XIV. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 209 et suiv. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 256.)

**Conardièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cléré. — *Conardièrre*, carte de l'état-major.

**Conbaudièrre** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Baud, 38 habitants. — *Conbaudièrre*, carte de l'état-major. — *Courbaudièrre*, carte de Cassini. — Il relevait du fief d'Armançay. — (Arch., d'I.-et-L., E, 130.)

**Conception** (chapelle de la). V. *Chinon*, Saint-Mexme.

**Conchevau**, ou de l'**Écorchevau** (Carrières de), à St-Avertin. — Elles sont citées dans un titre de 1375. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 114.)

**Conciergerie** (le lieu de la), près des Pins, c<sup>ne</sup> d'Épeigné-sur-Dême.

**Conciergerie** (le lieu de la), près de la Grand'Maison, c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines.

**Concize**. V. *Cremille*, c<sup>ne</sup> de Mazières.

**Concize** (le manoir de), paroisse de Vouvray, dans le bourg. — En avril 1278, N. de Bonvalle, prévôt d'Oë, le vendit à Hervé de Binays. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté d'Oë*.)

**Condatum**. V. *Candé*, c<sup>ne</sup> de Monts.

**Confex** (Simon de), ou **Confy**, abbé de Villeloin, succéda à Pierre Alain, vers 1438. Il mourut en 1462. Son successeur fut Jean Jouffroy. — (*Gallia Christiana*, XIV, 277. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de l'abbaye de Villeloin*. — D. Housseau, XIII, 11053. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, IX, 360.)

**Confl.** V. *Cleoffy*, c<sup>ne</sup> de Nouans.

**Conflans**, ou **Confluent**, vil., c<sup>ne</sup> d'Yzeures, 88 habit. — *Conflans*, 1420. — (Arch. de la Vienne, G, 68.) — Près de ce village, et à environ 1200 mètres du point de jonction de la Creuse et de la Gartempe, se trouve un monument druidique très-curieux. Il se compose de quatre grandes pierres, fichées dans le sol, et qui en supportent une cinquième formant une table, dont les dimensions approximatives sont de 13 mètres de circonférence, sur 60 à 70 centimètres d'épaisseur. Ce dolmen est entouré d'une ceinture de pierres ou cromlech. Son existence a été signalée à l'attention de la Société archéologique de Touraine par l'auteur du présent ouvrage, en 1854.

**Conigham** (Hercule de), dit le chevalier de Cangé, né en 1594, au château de Cangé, paroisse de Saint-Avertin, était fils d'Antoine de Conigham, bailli d'Amiens, et de Jeanne de Boudet de Rodon. Il entra dans l'ordre de Malte et se distingua dans plusieurs circonstances, notamment au siège de la Rochelle. Il périt, en 1642, dans un combat de la flotte française contre la flotte espagnole. — (Chalmel, *Histoire de Touraine*, IV, 118-19. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*. — *Almanach de Touraine*, 1780.)

**Conillères** (les), f., c<sup>ne</sup> de Crissé.

**Conneuil**, ham., c<sup>ne</sup> de Montlouis, 17 habit. — *Cunotum*, x<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècle (*Lib. Compos.*) — *Conneuil*, 1495. — *Mairie de Conneuil*, 1512. — *Conneuil*, carte de l'état-major. — *Coneuil*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant des Hautes-Vareennes. Il faisait partie de la Quinte de Tours, qui fut donnée par Charles le Simple à l'église de Tours, vers 920. Louis VII confirma cette donation en 1157. Le Chapitre de Tours posséda ce domaine jusqu'à la Révolution. A Conneuil, se trouvait une métairie, portant le même nom et qui appartenait à des laïcs aux xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. Le 28 janvier 1495, Nicolas Gaudin, l'acheta d'Isabeau, veuve de Simon Gandillon. Par acte du 19 juillet 1522, il la céda à Victor Gaudin, moyennant une rente de quarante écus d'or. Le 24 mars 1629, Jeanne Hennequin, femme de Gilbert Filhet de la Curée l'acquit, par décret, sur les héritiers de Saladin d'Anglure. Madeleine Bibault, veuve de Georges Pelissary, la vendit à Philippe de Courcillon. — C'est à tort, que M. de la Ponce a traduit *Cunotum*, par *Cuneaux*, c<sup>ne</sup> de Véretz. Cuneaux n'a jamais fait partie de la Quinte de Tours.

En 1866, dans la soirée du 28 septembre, la partie de la levée située à Conneuil, fut emportée par la crue de la Loire. Un soldat du 1<sup>er</sup> régiment de lanciers, nommé Duvelle, qui travaillait, avec trois de ses camarades, à la consolidation de la chaussée, fut précipité dans le torrent et se noya. Au bord de la route de Tours à Amboise et à peu de distance de l'endroit où l'accident est arrivé,

on voit un monument qui a été élevé à la mémoire de ce brave militaire, mort victime de son dévouement. — (Arch. d'I.-et-L., E, 58, 59, 60, 79, 98; *Biens nationaux. — Lib. Compos.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1401. — *Annuaire du département d'Indre-et-Loire* (1879), p. 7.)

**Connilière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Couesmes. — *La Connilière*, carte de Cassini.

**Connin**, f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Conprioux** (le lieu de), près de la Barauderie, c<sup>ne</sup> de Braslou.

**Conseil** (Jean), abbé de Cormery, succéda à Jean Bochart, en 1484. Il mourut le 7 septembre 1490. Son successeur fut Jean du Puy. — (*Gallia christiana*, XIV, 270. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de Cormery*.)

**Consire**. V. *Cremille*, c<sup>ne</sup> de Mazières.

**Consire**. V. *Concize*, c<sup>ne</sup> de Vouvray.

**Constantin** (Félix-Gabriel), seigneur de la Lorie et de Varennes, capitaine au régiment de Lorraine, fut nommé prévôt de la maréchaussée générale de la généralité de Tours, le 14 décembre 1723. Né le 18 novembre 1688, il était fils de Gabriel Constantin de la Lorie, grand prévôt d'Anjou, et de Perrine-Renée Le Clerc. — (D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 1<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> partie. — C. Port, *Diction. historique de Maine-et-Loire*, I, 735.)

**Constantin** (Jules), Éc., seigneur de Marans, fils du précédent, était capitaine dans le régiment de Piémont en 1724 et fut ensuite grand-prévôt de la généralité de Tours. — (D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 1<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> partie.)

**Constantinière** (la), paroisse de Saint-Paterne. V. *Villière-Constantinière*.

**Constantium**, moulin situé dans la paroisse de Pussigny. — Il est cité dans une charte de l'abbaye de Noyers, du xi<sup>e</sup> siècle. — (*Cartulaire de Noyers*, LXI.)

**Contades** (Louis-Gabriel-Marie, marquis de), né à Angers le 11 octobre 1759, était fils de Georges-Gaspard-François-Auguste-Jean-Baptiste, marquis de Contades, et petit-fils du maréchal de Contades. Colonel au régiment d'infanterie d'Anjou, en 1788, il émigra en 1791, servit dans l'armée de Condé et commanda, en 1794, à Saint-Domingue, un régiment à la solde de l'Angleterre, avec lequel il combattit les insurgés. Rentré en France, il fut nommé président du collège électoral d'Indre-et-Loire en 1812, maréchal de camp en 1814, membre du conseil général en 1815, et lieutenant général en mai 1825. Il était chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem. Il mourut le 18 juin 1825 et eut sa sépulture dans l'église de Gizeux. M. de Contades était maire de cette commune. (*Le Moniteur universel* (1825), p. 912-60. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 27

juin 1825. — Guérin, *Notice sur Gizeux*, 25. — C. Port, *Diction. historique de Maine-et-Loire*, I, 738.)

**Contancière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Auzouer, près de la Brenne. — *Contancière*, carte de Cassini.

**Contancière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. — *Contancière*, carte de l'état-major.

**Contans** (les), f., c<sup>ne</sup> de Villeperdue.

**Contay** (le Petit-) f., c<sup>ne</sup> de Mettray.

**Contebault**, vil., c<sup>ne</sup> de Huismes, 139 habit. — *Contebault*, carte de l'état-major. — *Comboux*, carte de Cassini. — La dime de ce village appartenait, moitié à la collégiale de Candès, moitié à celle de Saint-Mexme. — (Arch. d'I.-et-L., G, 177.)

**Contebault**, paroisse de Verneuil-le-Château. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Contenquière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Sublaines, près du bourg, 11 habit. — *Costancière*, xiii<sup>e</sup> siècle. (*Cartulaire du Liget*.)

**Contentes** (les), ou **Contents**, f., c<sup>ne</sup> de Verneuil-sur-Indre. — *Contents*, carte de l'état-major.

**Contentinerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne.

**Conterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent. — *Conterie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Conterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Monnaie. — *Comté*, carte de l'état-major.

**Conterie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, 44 habitants.

**Continvoir**, c<sup>ne</sup> du canton de Langeais, arrondissement de Chinon, à 43 kilomètres de Tours, 32 de Chinon et à 19 de Langeais. — *Continvoir*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Rillé; à l'est, par celles d'Hommes et d'Avrillé; au sud, par Restigné et les Essarts; à l'ouest, par Benais. Elle est arrosée par le Changeon, qui vient de l'étang du Mur, c<sup>ne</sup> de Rillé, fait mouvoir les moulins de Raimbeuf, ceux de Rouget, de Scée, le Moulin-à-Foulon et passe dans la commune de Benais; — par le ruisseau de Saint-Gilles, qui vient du Grand-Étang, passe aux Trois-Paillons, à la Basse-Mercerie, aux Caves-Bodelles, et va dans la commune de Benais; — par le ruisseau de Millet, qui prend sa source dans l'étang de la Douce, et se jette dans le Changeon, au lieu dit les Mulottières; — par le ruisseau de Branne, ou Brabanne, qui vient de l'étang de la Barre, passe près du bourg de Continvoir, et se jette dans le Changeon, au lieu dit la Besse, c<sup>ne</sup> de Gizeux. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 38 de Chinon à Château-du-

Loir. On trouve sur son territoire les étangs de la Douce et de la Barre et le Grand-Étang.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Bois-Pinault (14 habit.). — L'Aubinière, ancienne dépendance de la prévôté de Restigné. — La Blotterie (14 habit.). — La Butte-de-l'Épine (12 habit.). — La Saurie (24 habit.). — La Poterie, ancienne propriété de la cure de Continvoir. — La Patellerie (15 habit.). — La Pelouse (10 habit.). — La Solandière (11 habit.). — La Perrière (17 habit.). — Les Verneaux (16 habit.). — La Roche, ancien fief. — Le Grand-Veau (12 habit.). — Les Ricordières, ancien fief. — Le Perrochet (17 habit.). — Les Gascogneries (16 habit.). — Le Haut-Midi (15 habit.). — Les Maisons-Neuves (13 habit.). — La Ganachère, ancienne propriété des chapelles de Saint-Martin et de Saint-René, desservies dans l'église de Gizeux. — La Landaisière (13 habit.). — Les Maisons-Rouges (30 habit.). — Les Haute et Basse-Mercerie (21 habit.). — L'Hérault, ou Aireau (16 habit.). — La Maillère, ancien fief, relevant du Mur-au-Prieur. — Le Soucheau, ancienne propriété de la chapelle des Ricordières. — La Menardière, ancien fief. — Le Gros-Chêne, ancienne dépendance de la prévôté de Restigné. — Saint-Aubin, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin. — Les Caves-Bournes (10 habit.). — Les Croix (20 habit.). — La Conardière (36 habit.). — La Douce, ancien fief relevant de Gizeux. — La Brosse, la Laye, les Robins, la Roncière, les Bourreaux, la Cave-Pichart, le Raimbeuf, la Bretinière, Belair, Veaulandry, la Foulonnière, la Sevré, Millet, la Renauderie, le Moulin-à-Foulon, Veau-de-Léré, la Caillère, la Glardière, la Cave-Bodelle, Grand-champs, la Cave, la Charbonnière, les Coteaux, Mouligeons, la Saulaie, les Grands-Bouillards, la Verrie, la Fontaine, les Arouins, la Valterie, la Normandellerie, l'Avillon, les Breuils, la Brochetière, la Barrerie, la Tremblaie, la Marche, les Houx, la Butte, les Landes St-Martin, le Mortier-Clairin, le Boulay, le Vivier-des-Landes, la Ragosterie, la Rapinerie, les Ageons, la Pierre, la Parfaïterie, la Barre, la Michelière, la Cotinière, Gravoteau, la Croix-des-Gascogneries, le Bois-aux-Fèves, la Gagnerie, la Besselière, etc..

Avant la Révolution, Continvoir était dans le ressort de l'élection de Saumur et faisait partie de l'archiprêtré de Bourgueil, diocèse d'Angers. En 1793, il dépendait du district de Langeais.

*Superficie cadastrale.* — 4129 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Alizon, a été terminé le 4 juin 1829.

*Population.* 808 habit. en 1792. — 850 habit. en 1801. — 880 habit. en 1808. — 890 habit. en 1810. — 900 habit. en 1821. — 1001 habit. en 1831. — 1010 habit. en 1841. — 1030 habit. en 1851. — 978 habit. en 1861. — 926 habit. en 1872. — 882 habit. en 1876.

*Foire* le jour de la mi-carême. Elle a été établie par ordonnance du 11 février 1837. — *As-*

*semblée* pour location de domestiques le 3<sup>e</sup> dimanche de juin.

*Bureau de poste* de Gizeux. — *Perception* d'Ingrandes.

L'existence de l'église, qui est dédiée à saint Martin, remonte au XI<sup>e</sup> siècle. Il y a quelques années, en faisant des fouilles, on a découvert une pierre portant la date de 1051, que l'on croit être celle de la construction de la nef. Le 15 mars 1751, la foudre renversa le clocher et mit le feu dans les charpentes dans presque toute l'étendue de l'édifice. Ces charpentes et le clocher furent rétablis en 1777.

De 1856 à 1863, l'église a été agrandie et restaurée par les soins du curé, M. l'abbé Vallée. On y remarque un bas-relief représentant l'adoration des Mages et que l'on attribue à Guilaïn, dit de Cambrai.

Le prieuré-cure était une dépendance du prieuré de Saint-Côme, près Tours. Le prieur de Saint-Côme et le seigneur de Gizeux présentaient alternativement le titulaire, qui était nommé ensuite par l'évêque d'Angers.

Ce prieuré constituait un fief, relevant de Gizeux et ayant droit de basse justice, de four banal et de banvin pendant quarante jours, à partir de l'ouverture des vendanges. Une partie des droits de dîme, dans la paroisse, et ceux de péage aux foires et assemblées, appartenaient au prieur. Le fief, dans lequel se trouvait le bourg, avait une étendue de trente arpents. Les habitants étaient tenus de payer tous les ans, à la fabrique, le jour de Saint-Michel, une rente de vingt boisseaux de seigle, livrable sous le porche de l'église. De son côté, la fabrique devait, le jour de Pâques, offrir le pain béni et donner un repas à tous ceux qui communiaient à l'occasion de cette fête.

Le seigneur de Gizeux jouissait des droits honorifiques dans l'église de Continvoir, et aucune concession de banc ne pouvait y être faite sans son autorisation.

Dans cette paroisse se trouvait la chapelle des Ricordières, située dans le château du même nom, et qui fut bâtie en 1609, sous le vocable de saint François, par un gentilhomme nommé François Sorée. Le fondateur en fit une chapellenie dont il assura le service par la donation de la métairie de Soucheau. Jean Galbrun, nommé chapelain en 1690, posséda ce bénéfice pendant quarante ans. Il mourut en 1730.

En 1790, le revenu du prieuré-cure de Continvoir était évalué à 900 livres.

Les registres d'état-civil de la paroisse commencent en 1636.

*PRIEURS-CURÉS DE CONTINVOIR.* — Olivier Be-rault, 1415. — J. Babin, décédé en 1470. — Adam Augier, 1576. — Jean Maillet, mort en 1586. — Jean Godefroy, 1635. — René Delahaye, 1668. — Michel Cantineau, 1675. — Charles Courtault, chanoine de Saint-Côme, 1680. — Marchand,



1700. — Jacques Granvillain, 1704. — Gabriel-René Gaultier, 1708. — Blain, 1718. — Urbain Courtillier, 1720. — René Vallet, 1723. — Antoine Chauvelin, 1730. — Charles Gitton, 1739. — Guillaume-Charles Fleury, 1767, décédé en juillet 1781. — Michel-François Beugé, juillet 1781. — Pierre Samson, 1802. — Pierre Gibon, 1803. — Jean-Marie Glas, 1825. — Jules Guérin, 1830. — Jean-Baptiste Vallée, 1849, passe à la cure de Monts, en octobre 1872. — Deschamps, octobre 1872. — René Robin, mars 1876, actuellement en fonctions (1879).

Près du bourg se trouvent les restes d'un monument druidique.

Une certaine quantité de scories, trouvées dans cette localité, démontre l'existence d'anciennes forges. Celles-ci étaient alimentées par du minerai tiré de la Barre-Minière et de Ferrières. Mais elles ne paraissent pas avoir jamais eu une grande importance.

En 1693-94, un animal féroce, dont les titres de l'époque ne désignent pas l'espèce, causa de grands ravages dans la paroisse. Après avoir dévoré un grand nombre de bestiaux, elle finit par attaquer les gardiens. Depuis le 24 février 1693, jusqu'au 4 juin 1694, elle tua huit enfants, un jeune homme de dix-huit ans, et trois filles âgées de vingt et un à vingt-deux ans, dont les noms, avec l'indication de la cause de la mort, sont consignés dans les registres de l'état-civil. D'autres individus, appartenant aux paroisses voisines, périrent également, victimes de la férocité de cet animal, qui avait pour principal repaire les bois de Mouligeon et du Vau.

MAIRES DE CONTINVOIR. — Honoré-Pascal Jusseume, 1790. — Étienne Loyseau, 1798. — Louis Assier, 1799, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812, 22 novembre 1834, 8 juin 1837, juin 1840. — Louis-Mathias Pays, 23 juillet 1846. — Pierre Coudray, 1862. — Jude Jusseume, 1866, mai 1871, 13 février 1874, 21 janvier 1878.

*Pouillé de l'évêché d'Angers* (1648), p. 61. — Arch. d'I.-et-L., C, 336; G, titres du prieuré de Saint-Côme; Biens nationaux. — *Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire*, 1837. — J. Guérin, *Notices historiques sur Gizeux et les communes environnantes*, 43-52. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 12. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire*, 86.

**Contraie** (la), f., c<sup>ne</sup> du Louroux. — *Conteraye*, carte de l'état-major. — *Contraye*, carte de Cassini. — Elle relevait censivement de la châtellenie du Louroux. Le 14 juillet 1762, elle fut vendue à Jean Leroux par Perrine Branger, veuve de Côme Royer. — (Note communiquée par M. L. Guiot.)

**Contray**, c<sup>ne</sup> de Loches. V. *Contré*.

**Contray**, ou **Contré** (les grand et petit), vil., c<sup>ne</sup> de la Rocheclermault, 50 habit. — *Contret*, xi<sup>e</sup> siècle. — *Contray*, carte de Cassini. —

— Ancien fief. Au milieu du xi<sup>e</sup> siècle, Eufroy de Brisay le donna en dot à sa fille, Ameline, mariée à Roger de Lorezin. Aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, ce domaine a été possédé par la famille de la Barre. Au milieu du xviii<sup>e</sup>, il fut réuni à la terre de Chargé. Il appartenait alors à la famille Doucet. — (Arch. d'I.-et-L., E, 208. — D. Housseau, XII, 6764. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 219. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 300.)

**Contré**, ou **Contray**, ham., c<sup>ne</sup> de Loches, 11 habit. — *Contray*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Contré** (aqueduc romain et ruisseau de), dans la forêt de Loches. L'aqueduc était destiné à conduire les eaux du ruisseau de Contré à une villa voisine. Il a été acquis par la Société française d'archéologie et la Société archéologique de Touraine, en 1869. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 8, 33; XIII, 62, 63; *Bulletin de la même société*, 1869, p. 198. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 35.)

**Contrée**, ou **Contrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne.

**Contret**. V. *Contray*, c<sup>ne</sup> de la Roche-Clermault.

**Contrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

**Convers** (Hélio), aumônier du roi, doyen de l'église de Tours, succéda à François Choisin en 1606. Son successeur fut Guillaume Besnard de Rezé, vers 1646. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 336. — *Gallia christiana*, XIV, 151. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de l'église de Tours.)

**Converset** (François), abbé de Seully, fut nommé, le 15 août 1688, en remplacement de N. Consinot, décédé. — (*Gallia christiana*, XIV, 311. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 323. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Seully.)

**Conzié** (Joachim-Mamert-François de), archevêque de Tours, né au château de Pommiers, en Bresse, le 20 mars 1738, et non en 1736, comme l'ont dit plusieurs écrivains, était fils de François-Mamert de Conzié et d'Isabelle-Françoise-Madeleine Damas d'Anlézy. Sa famille était originaire de la Savoie. Évêque de Saint-Omer en 1769, il reçut la consécration le 17 septembre, et fut nommé archevêque de Tours le 26 décembre 1774, à la place de son frère, Louis-François-Marc-Hilaire, évêque d'Arras qui, désigné pour ce siège, l'avait refusé.

En 1789, il fut choisi pour présider la Chambre du clergé de Touraine, lors de la convocation des trois ordres à Tours. Il montra, dans la direction des séances, un grand esprit de conciliation et toute la libéralité compatible avec les intérêts

qu'il était de son devoir de défendre. Ce fut sur sa motion que la Chambre fit la déclaration suivante concernant les impôts :

« Le clergé, qui a toujours considéré la qualité  
« de citoyen comme le plus précieux de ses titres,  
« a arrêté qu'il consent à supporter, avec tous  
« ses concitoyens, dans la plus juste et la plus  
« égale proportion de ses possessions, toutes les  
« charges et impositions publiques qui auront  
« été librement consenties par le concours des  
« trois ordres, ne se réservant d'autres droits que  
« ceux qui ne pourraient lui être contestés sans  
« violer le droit sacré de la propriété, ni d'autres  
« prérogatives que celles qui sont essentielles à  
« la conservation de l'ordre monarchique, au  
« maintien des lois, au service du roi et de la  
« patrie, et surtout à la gloire de la religion. »

Élu député du clergé de Touraine aux États généraux, M<sup>sr</sup> de Conzié assista aux premières réunions; mais bientôt une maladie cruelle, dont il avait ressenti, depuis longtemps déjà, les premières atteintes, le força de demander un congé à l'Assemblée nationale et de se rendre à Aix-la-Chapelle, pour y suivre un traitement dans un établissement d'eaux thermales. Pendant son absence, la Révolution fit de grands pas. L'Assemblée nationale vota l'aliénation, au profit de l'État, des biens ecclésiastiques, la Constitution civile du clergé, imaginée par les jansénistes, la prestation du serment civique par les prêtres recevant un traitement de l'État, et enfin la nomination des évêques par voie d'élection.

Le 25 janvier 1791, les membres du Directoire du district de Tours adressèrent au prélat une lettre dans laquelle ils l'invitaient à concourir avec eux à une nouvelle formation et circonscription des paroisses du chef-lieu du département et de celles du district, conformément à l'article VI du décret de l'Assemblée nationale pour la Constitution civile du clergé. La lettre portait pour adresse : *A Monsieur de Conzié, évêque du département d'Indre-et-Loire.*

Voici les principaux passages de la réponse de M<sup>sr</sup> de Conzié, datée du 11 février :

« Retenu hors du Royaume, avec un congé de  
« l'Assemblée nationale, par les soins qu'exige  
« ma santé, je viens de recevoir une lettre que  
« vous m'avez adressée, le 25 du mois dernier, à  
« l'Évêque du département d'Indre-et-Loire, et  
« je m'empresse d'y répondre, sans m'arrêter à  
« la nouvelle dénomination que vous m'attribuez.  
« Je la reconnais dans le sens où mon titre le  
« plus précieux est celui d'évêque, et où le plus  
« grand nombre des paroisses comprises dans la  
« nouvelle circonscription de ce département,  
« forme le diocèse dont l'Église m'a confié la  
« direction. Vous m'invitez, Messieurs, à concou-  
« rir avec vous à une nouvelle formation et cir-  
« conscription des paroisses, conformément au  
« décret pour la constitution civile du clergé. Si  
« cette constitution, prétendue civile, se bornait,

« comme on ne cesse de le répéter, pour induire  
« en erreur les Fidèles, à de nouvelles démarca-  
« tions de métropoles, de diocèses et de paroisses,  
« sans doute, en respectant et observant les  
« formes établies, je me serais porté avec zèle à  
« concourir en ce qui pouvait dépendre de mon  
« autorité, au succès de vos vues, pour le plus  
« grand bien. Mais, on ne peut se le dissimuler,  
« le refus persévérant de suivre ces formes si sa-  
« gement prescrites, de recourir au Saint-Siège,  
« et même de consentir à la convocation d'un  
« concile national, moyen si vivement sollicité  
« par l'église de France, si canonique, si con-  
« forme au vœu des saints Canons et aux maxi-  
« mes du Royaume, prouvent le dessein formé  
« d'établir la suprématie du pouvoir civil sur le  
« ministère de l'Église. »

« Entre le gouvernement temporel et le pou-  
« voir spirituel, il existe une ligne immuable de  
« séparation, fixée par le fondateur même du  
« Christianisme; elle trace mon devoir et la  
« règle de ma conduite. Si, dans l'ordre tempo-  
« rel, je dois, comme citoyen, donner l'exemple  
« de la soumission aux lois et à la puissance qui  
« les maintient, dans l'ordre spirituel, et comme  
« évêque je vois les règles que Dieu m'a pres-  
« crites. Sous le rapport de la religion, tout ce  
« qui ne vient pas de lui ou des dépositaires  
« légitimes de son autorité, ne peut commander  
« mon obéissance. »

Après avoir, dans la suite de sa lettre, expliqué pourquoi il ne peut adhérer aux dispositions contenues dans la constitution civile du clergé, l'archevêque concluait ainsi :

« Je déclare la disposition où je suis de faire  
« le sacrifice non-seulement de mes biens tempo-  
« rels, mais aussi de ma vie, plutôt que de prêter  
« le serment exigé par le décret du 27 novembre  
« dernier, serment que ma conscience réproouve...  
« Je présente cette déclaration à vous, Messieurs,  
« dont je suis le pasteur; je la présente à tous les  
« fidèles que je suis chargé de conduire dans les  
« voies du salut; je la présente aux chrétiens  
« faibles et chancelants, pour les raffermir; je la  
« présente enfin à tous les coopérateurs de mon  
« ministère, tant à ceux qui, fidèles aux prin-  
« cipes et aux devoirs de leur vocation sainte,  
« les auraient courageusement professés, qu'à  
« ceux qui, par erreur, s'en seraient écartés. Je  
« ne puis trop exhorter les premiers à persévérer  
« dans leur devoir, et les autres à réparer  
« promptement, par un désaveu et une rétracta-  
« tion solennelle, le scandale qu'ils auraient  
« donné en secondant les efforts d'une philoso-  
« phie audacieuse et antichrétienne qui se flatte  
« de porter à la religion des attaques d'autant  
« plus sûres qu'elle sera parvenue à jeter de la  
« division parmi ses ministres. Pleinement per-  
« suadé de la solidité des motifs et des principes  
« que je vous énonce, j'attesterai, je soutiendrai  
« jusqu'au dernier soupir, les vérités évangéli-

« ques que je viens de vous exprimer. Je les pu-  
« blirai au milieu des contrariétés, des persécu-  
« tions et des outrages auxquels pourra m'expo-  
« ser la main des hommes. Celui qui a dit  
« qu'il sera avec son église jusqu'à la consom-  
« mation des siècles veillera sur elle; et du sein  
« même des dangers dont elle est environnée il  
« fera sortir des monuments de sa gloire et pré-  
« parera son triomphe. »

Cette vigoureuse manifestation du chef légitime du diocèse eut un grand retentissement. Son principal résultat fut d'amener la rétractation d'un assez grand nombre de prêtres qui, dans un mouvement trop prompt et irréfléchi, s'étaient laissés entraîner à prêter le serment civique et à accepter des fonctions de curés constitutionnels.

Au mois d'avril suivant, M<sup>sr</sup> de Conzié fit répandre dans le département d'Indre-et-Loire un écrit ayant pour titre : *Lettre, instruction et ordonnance de Monseigneur l'Archevêque de Tours aux curés, vicaires et autres ecclésiastiques de son diocèse qui n'ont pas prêté le serment ordonné par l'Assemblée nationale, qui ne l'ont prêté qu'avec restrictions sur ce qui intéresse le spirituel, ou qui ayant prêté ce serment par erreur ou par surprise l'auraient notoirement rétracté.*

Par l'ordre de l'administration, cette instruction pastorale fut recherchée, et un curé constitutionnel étant parvenu à s'en procurer un exemplaire, on la déféra au tribunal du district de Tours, comme étant de nature, par les dispositions qui s'y trouvaient, à nuire à la sûreté de l'État et à exciter le trouble dans les paroisses. Le tribunal, à la date du 28 juin 1791, rendit un jugement portant que le mandement de M<sup>sr</sup> de Conzié serait lacéré et brûlé publiquement, à Tours, par la main du bourreau. Il fut décidé que la sentence serait exécutée le 2 juillet suivant.

Ce jour-là, tous les membres de l'administration centrale du département, ceux du district et de la municipalité, ainsi que les principaux fonctionnaires se réunirent sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où un bûcher avait été dressé. Pour donner plus de solennité à l'exécution du jugement, et aussi, disait-on, dans le but de prévenir des troubles que les partisans de l'ancien clergé se proposaient d'exciter à cette occasion, on mit sous les armes des détachements de la garde nationale, de la gendarmerie et du régiment de Bassigny, alors en garnison à Tours.

Contre les prévisions de l'autorité, et grâce aussi peut-être à la présence des troupes, l'auto-da-fé eut lieu sans que l'ordre fut troublé. L'exécuteur des jugements criminels, nommé Sanson, un des fils du bourreau à qui devait échoir plus tard l'affreuse mission de décapiter Louis XVI, reçut des mains du greffier le mandement de l'archevêque de Tours, le déchira et le jeta ensuite sur le bûcher qu'il avait allumé.

Dans le temps où cette exécution eut lieu, M<sup>sr</sup> de Conzié n'était plus député. Désespérant de rétablir sa santé et de pouvoir prendre part désormais aux délibérations de l'Assemblée nationale, il avait donné sa démission dès les derniers jours de février 1791. Mais, en prenant cette retraite forcée, il avait la consolation de voir passer son mandat aux mains d'un de ses amis et compatriotes, l'abbé Lombard de Bouvens, dont l'énergie pour la défense des intérêts de l'Église lui était bien connue.

L'abbé Lombard de Bouvens, originaire de la Bresse, était un orateur distingué. Appelé dans le diocèse de Tours, en 1788, par M<sup>sr</sup> de Conzié, il y remplissait, en 1789, les fonctions de vicaire-général, lorsqu'il fut nommé député suppléant du clergé aux États généraux. La démission de M<sup>sr</sup> de Conzié lui conférait, de droit, le titre de député titulaire, mais à la condition qu'il prêterait le serment prescrit par la loi constitutionnelle. Après avoir rendu visite à l'archevêque de Tours et s'être éclairé de ses conseils, il s'en alla à Paris pour prendre possession de son siège à l'Assemblée nationale. Un singulier accueil l'attendait. Voici ce qui se passa dans la séance du 4 mars au sujet de la formalité de prestation de serment qui lui était imposée.

La séance était présidée par Louis de Noailles. Admis à monter à la tribune, l'abbé de Bouvens s'exprima ainsi : « Je jure d'être fidèle à la cons-  
« titution décrétée par l'Assemblée nationale et  
« acceptée par le roi, en exceptant les objets qui  
« depuis ont touché au spirituel.... »

Cette restriction excite de violents murmures dans les rangs de la gauche. Parmi ceux qui protestent on remarque Dandré, député de la Provence, ardent partisan du nouvel ordre de choses, mais qui plus tard se transforma en un zélé royaliste, devint baron, puis intendant des domaines de la Couronne sous Louis XVIII.

Il prend la parole. — « *L'individu* (c'est par ce  
« mot inconvenant qu'il désigne le vénérable abbé  
« de Bouvens); *l'individu* qui vient de parler,  
« dit-il, n'est point encore membre de cette as-  
« semblée. On ne peut y être admis qu'en prêtant  
« le serment simple. (Une voix de la partie  
« droite : En ce cas il faut nous chasser tous !)  
« — On ne peut y être admis, continue Dandré,  
« qu'en prêtant le serment simple d'être fidèle à  
« la Constitution décrétée par l'Assemblée natio-  
« nale et acceptée par le roi. Voilà le serment  
« que nous avons tous prêté. (Une voix de la  
« droite : C'est faux.) »

DANDRÉ. — J'observe à l'assemblée que toute personne qui, après avoir juré d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution, ne persiste pas dans ces sentiments, doit sortir à l'instant de cette assemblée. Je conclus à ce que vous fassiez lire par un secrétaire la formule du serment et que l'individu qui se présente en ce moment à la tri-

bune dise simplement : *Je le jure*. S'il ne veut pas le dire, il ne doit pas être admis dans cette assemblée.

PRIEUR. — Je suis d'accord avec M. Dandré que celui qui ne veut pas tenir son serment doit sortir... (Plusieurs voix de la droite : Prononcez-en le décret.)

(La gauche se lève et demande à grand cris à aller aux voix.)

L'assemblée adopte la motion de Dandré.

Un des secrétaires donne lecture de la formule du serment. « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. »

L'ABBÉ DE BOUVENS. — Je vais répéter la formule... (Les murmures de la gauche recommencent.)

Plusieurs voix : Dites *je le jure*.

Une voix, à droite. — S'il ne le pense pas il ne peut pas jurer.

M. le président invite l'abbé de Bouvens à déclarer s'il veut prêter le serment pur et simple.

DANDRÉ. — Monsieur n'a pas le droit de parler dans cette assemblée. Il doit dire simplement : *Je le jure*, ou s'en aller.

L'abbé de Bouvens descend de la tribune et passe dans la partie de la salle où siègent les ecclésiastiques.

Plusieurs voix se font entendre sur les bancs de la gauche : « Sortez ! Sortez !... »

L'abbé de Bouvens se mêle à un groupe de députés de la droite. Après s'être entretenu pendant quelques minutes avec l'abbé Maury, il quitte la salle, et le président déclare alors qu'il n'est pas admis membre de l'Assemblée.

Ainsi se termina cet incident parlementaire. M<sup>sr</sup> de Conzié en fut profondément affligé, dans la persuasion où il était que le talent et le zèle de son ami auraient rendu, dans ces temps déjà si tristement troublés, de grands services à la Religion. Il rappela l'abbé de Bouvens près de lui, à Aix-la-Chapelle, et lui donna des instructions et les pouvoirs les plus étendus, pour administrer le diocèse de Tours pendant son absence. L'année suivante, sa rentrée en France étant devenu impossible par suite des mesures violentes édictées contre les ecclésiastiques non assermentés, il se retira à Amsterdam où il mourut en 1795, âgé de cinquante-sept ans.

M<sup>sr</sup> de Conzié avait administré le diocèse de Tours pendant dix-sept années. A son arrivée en Touraine, sa sévérité, qui se montrait parfois sous des formes un peu rudes, avait d'abord produit une impression défavorable; mais on n'avait pas tardé à reconnaître que cette inflexibilité était nécessaire dans un temps où quelques ecclésiastiques, un petit nombre il est vrai, ne s'éloignaient pas avec assez de soin des funestes idées du jour tendant à de soi-disantes rénovations sociales et religieuses. Autant il était rigide

à l'égard des esprits tièdes et faisant preuve de relâchement dans l'exercice du ministère, autant il était bon et dévoué envers ceux dont il avait pu apprécier le zèle. Il se faisait un devoir de prendre sur sa fortune personnelle des sommes importantes pour secourir les prêtres dont les revenus étaient insuffisants. D'un autre côté, sa charité pour les indigents était sans bornes. Il montra notamment toute la bonté de son cœur et son dévouement évangélique à l'occasion d'une épidémie qui sévit dans la ville de Tours. Les hôpitaux regorgeaient de malades; on ne savait plus où mettre ceux qui arrivaient sans cesse. Ému de cette situation, l'archevêque transforma son palais en hospice, et, aidé par sa sœur, supérieure du couvent de la Visitation, et par les domestiques de l'archevêché, il donna lui-même, pendant plusieurs mois, tous les soins nécessaires aux malheureux à qui il avait offert cette hospitalité. Ce trait seul suffirait pour peindre le beau caractère de M<sup>sr</sup> de Conzié.

Bibl. de Tours, manuscrit 1440. — *Rituel du diocèse de Tours*, 1785. — *Almanach royal*, 1771, 1785. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VI, 160. — *Gazette nationale* du 4 mars 1791. — *Gallia christiana*, XIV, 141. — Larousse, *Grand diction. historique du XIX<sup>e</sup> siècle*, V, 571. — Didot, *Biographie universelle*, XI, 686. — Arch. d'I.-et-L., *Registres du district de Tours*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 468. — Jacquet-Delahaye-Avrouin, *Du rétablissement des églises en France*, 69, 70. — Notes communiquées.

**Cop** (René de), maire de Tours, succéda à Jacques Cormier de la Picardière et prêta serment le 18 août 1765. Il fut remplacé, en 1768, par Louis Benoist de la Grandière, juge assesseur à la maréchaussée de Touraine. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 155. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

**Copeaux**, c<sup>ne</sup> de Luzé. V. *Coupeaux*.

**Copheium**. V. *Cephou*, c<sup>ne</sup> d'Orbigny.

**Copinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chançay. — *Copinière*, carte de Cassini.

**Copinière** (la) et les **Copinières**, f., c<sup>ne</sup> de Charentilly. — *Copinières*, cartes de l'état-major et de Cassini. — Elles relevaient de Rouziers. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16; *Titres de Charentilly et de l'abbaye de Marmoutier*.)

**Coq** (le), f., c<sup>ne</sup> de Lublé.

**Coq** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr. — *Le Jau*, 1332. — *Le Jeu*, ou *Jau*, 1786. — Ce domaine, relevant de Chaumont, fut donné, en 1332, au Chapitre de Saint-Martin de Tours, par les exécuteurs testamentaires d'Étienne de Mornay, doyen de St-Martin. Des déclarations féodales furent faites au fief de Chaumont les 4 juillet 1626, 13 septembre 1730 et 2 octobre 1785. — (Arch. d'I.-et-L., *Titres de Chaumont*.)

**Coq** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Règle. — *Le Coq*, carte de Cassini.

**Coquard** (la fontaine), près de la Vienne, c<sup>ne</sup> de Saint-Germain-sur-Vienne.

**Coquarderia**, domaine situé dans les environs de Pussigny. — Vers 1184, Henri, abbé de Noyers, le donna au nommé Renaud. — (*Cartulaire de Noyers*.)

**Coquau** (Jean), abbé de Fontaines-les-Blanches, succéda à Guillaume le Lait, vers 1389 et mourut le 25 novembre 1421. Il était originaire d'Amboise. — (*Gallia christiana*, XIV, 325. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de Fontaines-les-Blanches*. — (C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 149. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, IX.)

**Coqué** (chapelle de). V. *Beaulieu*.

**Coqueau**, c<sup>ne</sup> de Dierres. V. *Coquiau*.

**Coquebourne** (le lieu de), paroisse de Saint-Étienne de Tours. — Ancienne propriété de l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90.)

**Coquelière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Châteaurenault. — *Coquelière*, carte de l'état-major.

**Coquerayes** (le lieu des), près de la Masotelle, c<sup>ne</sup> de Sonzay.

**Coquère** (bois de la), près de la Doratière, c<sup>ne</sup> de Saint-Senoche.

**Coquerelles** (le lieu des), près de la Charbonnière, c<sup>ne</sup> de Vouvray.

**Coquerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Fondettes.

**Coquerie** (la) et la **Petite-Coquerie**, f., c<sup>ne</sup> de Monts.

**Coquetière** (la), c<sup>ne</sup> de Ports. V. *Coquetière*.

**Coquetière** (la) f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Coquetrie*, 1786. — (Arch. d'I.-et-L., G, 395.)

**Coquetière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. — *Coquetière*, carte de Cassini.

**Coquetière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Sonzay, 13 habit. — *Les Coquetières*, 1789. — *Coquetière*, cartes de Cassini et de l'état-major. Ce domaine relevait censivement de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier d'Oë*.)

**Coquette** (la), f., c<sup>ne</sup> de Mettray.

**Coquetière**, (la), f., c<sup>ne</sup> de Ports. — *Coquetière*, carte de Cassini.

**Coquiau**, vil., c<sup>ne</sup> de Dierre, 31 habit. — *Cocqueau*, ou *Coquau*, 1518. — *Coqueau*, ou *Cocquart*, xviii<sup>e</sup> siècle. — *Coquiau*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1439, il appartenait à la famille du Puy; — en 1449, à Jean de Bonigal; — en 1518-43, à Charles de Bonigal; — en 1542, à François de Bonigal, avocat à Tours; — en 1705, à Pierre Bachelier; — en 1750, à Simon Bachelier. En 1777, il était réuni au duché d'Amboise. —

(Arch. d'I.-et-L., C, 556, 634; E, 31; *titres de Saint-Martin et Inventaire des titres de Saint-Julien*. — Titres de la cure de Bléré. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 135. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Coquillère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Brèches. — *Coquillère*, carte de l'état-major. — *Coquillère*, carte de Cassini.

**Coquillon** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Ligré, près du chemin de Ligré à Sassay.

**Coquineaux** (le lieu des), paroisse de Montlouis. — Il dépendait de la justice de l'abbaye de Saint-Julien, suivant des déclarations des 19 novembre 1666, décembre 1693 et 1<sup>er</sup> août 1723. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier de Saint-Julien*.)

**Coquinerie** (le lieu de la), ou **Bois-Larron**, c<sup>ne</sup> de Saint-Roch. — Il relevait du fief de Saint-Roch. — (Arch. d'I.-et-L., D, 7.)

**Coquinière** (la), vil., c<sup>ne</sup> d'Artannes, 37 habit. — *Coquinière*, cartes de l'état-major et de Cassini.

**Coquinière** (le lieu de la), paroisse de Parçay (Meslay). — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier (1618). — (Arch. d'I.-et-L., *abbaye de Marmoutier, mense séparée*.)

**Corbays** (le lieu de), près du bourg de Saint-Mars.

**Corbeau**, ou de la **Maladrerie** (la fontaine de), paroisse de Coulangé (Villeloin). — Elle est citée dans un acte du 17 avril 1701. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la cure de Coulangé*.)

**Corbeau**, paroisse de Saint-Cyr-du-Gault. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. — (Arch. du château de Pierrefitte.)

**Corbeaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Sonzay. — *Corbeaux*, cartes de l'état-major et de Cassini.

**Corbeaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Souvigné, 13 habit. — *Corbeaux*, cartes de l'état-major et de Cassini.

**Corbellerie** (le lieu de la), paroisse de Chaveignes. — Il relevait du fief de Chaveignes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 601.)

**Corbellière** (le lieu de la), paroisse de Saint-Michel-du-Bois. — En 1360, il appartenait à Jean des Roches; — en 1424, à Gauvin des Roches — (La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 961.)

**Corbery**, vil., c<sup>ne</sup> de Loches, 86 habit. — *Culberiacum*, xii<sup>e</sup> siècle (bulle du pape Eugène.) — *Culberi*, 1208 (charte de Notre-Dame de Loches.) — *Corbery*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Vers 1150, Thomas Pactius, prieur de Notre-Dame de Loches, fit construire une tour et quatre moulins dans ce lieu et les donna au Chapitre dont il était membre. Le Chapitre fut confirmé dans cette possession par le pape Eugène III. A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, les moulins de Corbery sor-

vaient à moudre le blé. Le Chapitre de Loches les fit réparer vers 1388 et reçut, à cet effet, de Louis, duc de Touraine, un don de 300 livres. Par un titre de Notre-Dame de Loches on voit que ces moulins, avant 1510, avaient été appropriés à la fabrication du papier. Les chanoines de Loches les possédaient encore en 1790.

Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — D. Housseau, XII, 6150; XVIII. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*. — Salmon, *Chron. B. M. de Lochis*, 378. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 160. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tour.*, (1874), p. 84. — L'abbé Bardet, *L'église collégiale du château de Loches*, 26.

**Corbery** (ruisseau de). — *Aqua de Culberri*, 1208. — (*Titres de Notre-Dame de Loches*. — D. Housseau, XII, 6150.)

**Corbet**, paroisse de Fléré-la-Rivière. (Indre). — *Locus qui dicitur Corbet*, 1213. — *Corbet*, carte de Cassini. — Ancien fief. Il faisait partie de la Touraine, pour le temporel, et relevait de la châtellenie de St-Flovier. Pour le spirituel, il dépendait du diocèse de Bourges. En 1331, Guillaume le Bloy, chev., le vendit à Jean de Préaux, qui rendit aveu, en 1336, à Pierre de Préuilly, seigneur de Saint-Flovier. Ce domaine passa ensuite à Pierre de Préaux, décédé vers 1413; — à Georges de Mesnil et à Jean de Gray, 1452; — à Jean d'Alès, par suite de son mariage avec Antoinette du Mesnil, fille de Georges du Mesnil; — à Louis d'Alès, 1475; — à Charles d'Alès, mort en 1553; — à François d'Alès, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, décédé vers 1565; — à René d'Alès, premier du nom, capitaine de cent chevaux-légers, mort avant 1594; — à René d'Alès II, capitaine-gouverneur du château de Chambord, 1634; — à Pierre des Bans, par suite de son mariage (11 décembre 1649) avec Geneviève d'Alès; — à Georges-César et à François-Marc des Bans de Mareuil, frères, 1685-1721; — à Pierre d'Alès, page du duc du Maine, qui vendit ce fief, le 2 mars 1733, à N. Franquelin de la Bétrie.

D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. III<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 33. — La Chesnaye-des-Bois, *Diction. de la noblesse*, I, 303 et suiv. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*.

**Corbinaye** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Ouen. V. *Corbinière*.

**Corbinière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Antrèche. — *Corbinière*, carte de l'état-major.

**Corbinière** (le lieu de la), près du Bois, c<sup>ne</sup> de Barrou.

**Corbinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bueil. — Elle relevait censivement du Plessis-Barbe. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1339.)

**Corbinière** (la grande), f., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-sur-Dême. — *Les Corbinières*, carte de Cassini.

**Corbinière** (la), f., c<sup>ne</sup> des Hermites. — *Corbinière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Corbinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Monthodon. — *Carbinière*, carte de l'état-major. — *Corbinière*, carte de Cassini.

**Corbinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Corbinière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Corbinière** (la), ou **Corbinaye**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Ouen. — *Corbinière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Jean Oudin, Éc., était qualifié de sieur de la Corbinière, en 1699. — (Registres d'état-civil de Saint-Florentin d'Amboise.)

**Corblandes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Marçay.

**Corbottière**, ou **Courbettière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême. — *Combetière*, carte de Cassini. — *Combettière*, carte de l'état-major.

**Corbum**, fontaine, près de Fayo-la-Vineuse. — Elle est citée dans une charte de l'abbaye de Noyers, de 1135. — (*Cartulaire de Noyers*.)

**Corcaium**. V. *Courçay*.

**Corçay**, ou **Corsay**, ham., c<sup>ne</sup> de Monnaie, 13 habit. — *Corset*, 1791. — *Corçay*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1205, l'abbaye de Marmoutier acheta, de Raoul de Longueville, une rente de quatre setiers de froment à prendre sur le moulin de l'étang de Corçay. En 1266, Jean de Moulinet céda au Chapitre de l'église de Tours la dime du même domaine. Jean de Corçay vendit le fief, en 1292, à l'abbaye de Marmoutier, qui le posséda jusqu'à la Révolution. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Marmoutier*. — *Biens nationaux*.)

**Corcellæ**. V. *Courcelles*.

**Cordaise** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien.

**Corde** (le lieu de la), près du Champ de l'Humeau, c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Cordeliers** (les), f., c<sup>ne</sup> de l'Île-Bouchard. — *Les Cordeliers*, carte de Cassini.

**Cordeliers** (le lieu des), près de Bodinière, c<sup>ne</sup> de Luzé.

**Cordeliers-du-Gué-Droit** (le lieu des), près du ruisseau du Gué-Droit, c<sup>ne</sup> de Saché.

**Cordellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Cordemayne**, paroisse de Ferrières-Larçon. — Ancien fief (haute, moyenne et basse justice). Il était annexé à la châtellenie de Ferrières, dès 1690. — (Arch. d'I.-et-L., E, 104. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

**Corderie** (la), près de la Petite-Choisille, c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce.

**Corderie** (le lieu de la), près des Gondellières, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Cordiens** (le lieu des), près de la Michinière, c<sup>ne</sup> de Saint-Senoeh.

**Cordigny**, c<sup>ne</sup> d'Auzouer. V. *Courguigny*.

**Cordon** (Port), **Cordum**. V. *Port-Cordon*.

**Cordoux** (étang de), c<sup>ne</sup> de Betz.

**Corel**, f., c<sup>ne</sup> de Verneuil-sur-Indre. — *Coreuil*, 1214. (Charte de l'abbaye de Villeloin; D. Housseau, XIII, 11,014.) — *Coret*, carte de l'état-major. — *Les Corré*, carte de Cassini.

**Coriangulos**. — Ce lieu, mentionné dans une charte de l'abbaye de Cormery, était situé près de Marcilly-sur-Vienne. — (*Cartulaire de Cormery*.)

**Corilloux** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Sepmes, près du chemin de Sepmes à Sainte-Catherine.

**Corlouet**, c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier. V. *Carlouet*.

**Cormaricus**, **Cormaricensis** ecclesia. V. *Cormery*.

**Cormassière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Esvres.

**Cormassons** (les), f., c<sup>ne</sup> d'Abilly. — *Cornassons*, carte de Cassini.

**Cormellière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bournan. — *Cormeillière*, carte de Cassini. — En 1720, Françoise Beslin, femme de Louis de Blois, seigneur de Vitray, en vendit une partie à Pierre Thibault, avocat à Loches. — (Arch. d'I.-et-L., E, 72.)

**Cormellière** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent. — *Cormellière*, carte de l'état-major. — *Cormelière*, carte de Cassini.

**Cormeral**, ou le **Cormerat**, f., c<sup>ne</sup> de Nouans. — *Cormerat*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de l'abbaye de Villeloin. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cormeret**, paroisse de Broc (Maine-et-Loire). — Ancien fief, relevant de Château-la-Vallière. Louis-François-Joseph Belin de Langotière rendit avou pour ce domaine le 1<sup>er</sup> mai 1779. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Cormeriacus**. V. *Cormery*.

**Cormerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Maulne.

**Cormerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Paulmy. — *La Cormery*, carte de l'état-major. — *Cormerie*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Sainte-Maure. Il a été possédé, pendant plusieurs siècles, par la famille de Voyer de Paulmy. Primitivement, il faisait partie de la paroisse de Ferrières-Larçon, dont il fut distrait, par lettres patentes du 2 septembre 1757, pour être réuni à la paroisse de Paulmy, nouvellement créée. — (Arch. d'I.-et-L., E, 4; G, 78. — D. Housseau, XIII.

— Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 348.)

**Cormery**, commune du canton de Montbazou, arrondissement de Tours, à 20 kilomètres de Tours et à 11 de Montbazou. — *Cormaricus*, 791 (charte d'Ithier, abbé de Saint-Martin.) — *Cella S. Pauli quæ rustico nomine Cormaricus dicitur*, 800, 820; *Monasterium cujus vocabulum est Cormaricus super Agnerem fluvium*, 831; *S. Paulus de Cormeriaco*, 1139; *Abbatia S. Pauli Cormariceni*, 1189; *Villa de Cormeriaco*, 1325; *Villa Cormeriacena*, 1338; *Saint-Pol de Cormery*, 1372; *ville de Cormery*, 1412, 1443 (*Cartulaire de Cormery*.)

Elle est bordée, au nord, par la commune de Truyes; à l'est, par celle de Courçay; à l'ouest, par Esvres; au sud, par Saint-Branches et Tauxigny. Elle est arrosée par l'Indre, qui passe près du bourg. Elle est traversée par la route nationale, n<sup>o</sup> 143, de Tours à Clermont. — Cormery est une station du chemin de fer de Tours à Loches.

Avant la révolution, cette paroisse était dans le ressort de l'élection de Tours, et faisait partie du doyenné de Montbazou et du grand-archidiaconé de Tours. En 1793, elle dépendait du district de Tours.

*Superficie cadastrale*. — 603 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Lecoy, a été terminé le 1<sup>er</sup> octobre 1822.

*Population*. — 600 feux en 1764. — 797 habit. en 1801. — 900 habit. en 1804. — 921 habit. en 1808. — 964 habit. en 1810. — 1119 habit. en 1821. — 1034 habit. en 1831. — 985 habit. en 1841. — 1043 habit. en 1851. — 1039 habit. en 1861. — 986 habit. en 1872. — 1023 habit. en 1876.

*Foires*, le dernier jeudi de février, avril, juin, août, octobre et décembre. — *Assemblée* pour location de domestiques le jour de la Trinité.

*Recette de poste*. — Chef-lieu de *perception*.

L'existence de la ville de Cormery date de la fin du viii<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire de l'époque où un monastère fut fondé dans cette contrée. Précédemment, ce lieu était inculte et solitaire. Dès que des religieux, amenés par Ithier, abbé de Saint-Martin de Tours, y furent établis, des habitations de laïcs s'élevèrent près de l'abbaye et s'augmentèrent rapidement, de sorte que dans le siècle suivant le bourg avait déjà acquis une certaine importance. L'abbé Audacher y fonda des marchés publics et lui accorda des franchises et des immunités qui contribuèrent beaucoup à attirer de nouveaux habitants, empressés à venir se placer sous la généreuse protection du monastère.

En 1228, Dreux de Mello, seigneur de Loches, accorda à l'abbaye le droit de haute, moyenne et basse justice et tous les autres privilèges attachés aux châtellenies. Cette concession était faite à condition que ce fief relèverait du château de

Loches. Mais un peu plus tard elle fut annulée par le roi, qui fit rendre la justice par ses officiers jusqu'en 1272. A cette dernière époque, à la suite de pressantes démarches faites par l'abbé Jacques, le roi Philippe consentit à céder à perpétuité ses droits, moyennant une rente de trente livres tournois, payables au château de Tours.

Dans le même temps la ville fut entourée de fortifications. Les habitants et l'abbaye contribuèrent par moitié dans la dépense.

En 1358, le 21 mars, une troupe d'Anglais, commandée par Basquin du Poncet, prit la ville d'assaut, la mit au pillage et en incendia la plus grande partie. D'après la chronique de Joachim Périon, prieur de l'abbaye de Cormery, mille maisons environ auraient été détruites. Un grand nombre d'habitants furent massacrés dans l'église abbatiale où ils avaient cherché un refuge. D'autres, faits prisonniers, couverts de blessures, accablés de mauvais traitements et souffrant de la faim, périrent le long des routes, tandis qu'on les emmenait vers la Roche-posay, où l'on se proposait de les enfermer en attendant le paiement de leur rançon.

En 1412, les Anglais reparurent devant la ville, qui se trouvait alors sans la moindre défense. Le désastre de 1358 l'avait mise dans un état de dénuement qui ne lui avait pas permis de relever ses fortifications. Menacée d'un nouveau pillage et d'une nouvelle destruction, elle demanda grâce et offrit de payer une rançon à Jean Blount, chef du corps ennemi. Celui-ci en référa aussitôt à Thomas, comte de Dorset, amiral d'Angleterre et maréchal de l'armée du duc de Clarence. Le 30 octobre 1412, les Anglais consentirent un acte de rachat portant que l'abbé de Cormery et la ville paieraient la somme de trois cent cinquante écus d'or par mois. Moyennant ce paiement, le roi d'Angleterre les prenait sous sa protection pendant un mois et les assurait qu'il ne leur serait causé aucun dommage.

On eut beaucoup de peine à se procurer le prix de la rançon. L'abbaye fut obligée de faire un emprunt à Tours et de vendre tous les blés et toute l'argenterie qu'elle possédait. Elle se demandait avec anxiété comment elle pourrait répondre aux nouvelles exigences que l'ennemi ne manquerait pas de manifester à l'expiration du délai fixé par l'acte du 30 octobre, lorsque, fort heureusement, le sire de Bueil, à la tête de forces considérables, vint délivrer le pays des bandits qui le dévastaient.

Par lettres du 7 avril 1443, le roi Charles VII permit à la ville de relever ses fortifications. Celles-ci, commencées en 1444, ne furent achevées que vers 1465.

En 1562, Cormery et particulièrement l'abbaye, eurent beaucoup à souffrir des excès des protestants. Les églises paroissiale et abbatiale furent dévastées et pillées.

L'abbé de Cormery, en sa qualité de châtelain,

nommait les officiers pour exercer sa justice; il avait les droits de marché, de foires (le 3 février et le 29 juin), de quintaine, de pêche dans l'Indre, de four banal et autres. Les bouchers, à certains jours de l'année, lui devaient des filets de porc et des pieds de bœufs.

Les fiefs de la Guéritaude, de Bois-de-Veude, de Vaubreton, de Fay, de Vauzelles, du Fresne, de Rechère, d'Avon, du Vau, de la Charpraie, de Candé, de la Borde, de Truyes et de Forges, relevaient de Cormery à foi et hommage simple. Robert de Luains, le 1<sup>er</sup> mai 1460, René du Puy, le dernier jour de juillet 1524, Pierre-Guillaume Martineau, le 18 mai 1697, rendirent hommage pour leur fief de Bois-de-Veude.

L'avouerie de Cormery formait un fief, relevant du roi et qui appartenait, en 1223, à Dreux de Mello, seigneur de Loches et de Châtillon-sur-Indre.

La ville de Cormery, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, portait pour armoiries : *De sable, à un cormier d'or.*

L'église paroissiale, appelée Notre-Dame-du-Fougeray, date du xii<sup>e</sup> siècle. Le titre curial était à la présentation de l'abbé de Cormery.

On remarquait dans le chœur de l'église deux tombes portant les inscriptions suivantes :

*Ci gist feu Jaquette, jadis femme Giefroy Gaudichet qui trespassa la veille de la septembre, en l'an de grâce M. CC III<sup>xx</sup> et XVIII.*

—  
*L'an mil cccc lvi le viii<sup>e</sup> jour de septembre, Reverend père en Dieu Mons. Pierre, abbé de Cormery et honorable homme et saige sire Jehan Berthelot, son frère, conseiller et membre de la chambre aux deniers de la Roynne Marie, bourgeois et eschevin de Tours, et Peronelle Sorelle sa femme, donnèrent à la fabrique de l'église de céans certaine somme d'argent pour estre dit et célébré unq anniversaire solennel pour le salut des ames de leurs feuz père et mère qui en ceste église sont inhuméz. Le d. Berthelot trespassa le xx<sup>e</sup> jour de septembre l'an M cccc lxxi, et la dicte Peronelle le iii<sup>e</sup> jour de juin au dit an, et sont ensepulturez en la chapelle S. Barthelemy, par eulx fondée en leur vivant en l'église Sainte Croix de Tours.*

Les registres d'état-civil de Cormery commencent en 1563.

CURÉS DE NOTRE-DAME-DU-FOUGERAY. — Mathurin Asselin, 1619. — Antoine Boynard, 1686, décédé le 9 novembre 1718, âgé de soixante-onze ans. — Pierre Bessault, novembre 1718, décédé le 9 mai 1739, âgé de cinquante ans. — Jean Guillon, 27 mai 1739, décédé le 5 décembre 1774. — N. de Pierres de Fontenailles, décembre 1774, juin 1775. — Damien Jajoux, juin 1775, juillet 1792. — Sercé, curé constitutionnel, 1792, 1793. — Damien Jajoux, 1804. — Mandreville, 1831. — Lhéritier, 1862, actuellement en fonctions (1879).



**LA CURE DU CRUCIFIX.** — On donnait le titre de *cure* à un bénéfice conféré par l'abbé de Cormery, et créé au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, avec l'autorisation de Guillaume d'Estouteville, légat du pape, et qui était attaché à l'autel du Crucifix placé dans l'église abbatiale, à l'entrée du chœur. Elle fut établie pour administrer les sacrements aux domestiques du monastère. Pierre Duval, curé du Crucifix, donna sa démission le 8 novembre 1640 et fut remplacé par Louis de Messac. Ce dernier eut pour successeur Jean Lioteau, nommé le 28 janvier 1663.

**ABBAYE DE CORMERY.** — Comme on l'a vu plus haut, cette abbaye fut fondée, en 791, par Ithier, abbé de Saint-Martin de Tours, qui la nomma *Celle-de-Saint-Paul (Cella Sancti Pauli)* et lui donna divers domaines, entre autres la terre de Courçay. Son œuvre eut un zélé continuateur dans la personne d'Alcuin, qui obtint de Charlemagne divers privilèges pour le nouvel établissement. Sous le règne de Louis le Débonnaire, les religieux eurent l'autorisation d'élire leur abbé; toutefois, il fut stipulé, dans le diplôme de concession, qu'avant de prendre possession, l'élu aurait à obtenir l'assentiment de l'abbé de Saint-Martin de Tours. Le même acte disait que le nombre des moines résidant à Cormery ne pourrait s'élever au delà de cinquante.

Au milieu du ix<sup>e</sup> siècle, les Normands détruisirent le cloître et l'église construits par l'abbé Ithier et qui avaient été restaurés et agrandis par l'abbé Fridegise. Ces édifices furent relevés par les soins de l'abbé Audacher, en 856, et trois ans après, Hérard, archevêque de Tours, fit la dédicace de la nouvelle église.

Au commencement du xi<sup>e</sup> siècle, les bâtiments tombaient en ruines. L'abbé Robert I<sup>er</sup> les releva et y employa des sommes considérables; mais la mort ne lui permit pas de voir l'achèvement de son entreprise. Il mourut en 1048. L'église qu'il avait fait bâtir et qui était aux trois quarts construite à l'époque de son décès, présentait de grandes proportions et avait une grande ressemblance avec celle de l'abbaye de Preuilly. Le sanctuaire était entouré de chapelles dédiées à la sainte Trinité, à la sainte Vierge, à saint Benoit, à sainte Marthe, à saint Martin, à saint Symphorien, à saint Jean, à sainte Anne, à saint Éloi et à saint André. Le maître-autel était sous le vocable de saint Paul. A l'entrée du chœur se trouvaient deux autres autels, dont un fut attaché à la cure du Crucifix, dont nous avons parlé plus haut.

Entièrement achevée par l'abbé Robert II, l'église fut consacrée le 13 novembre 1054, par Barthélemy de Faye, archevêque de Tours, assisté de Martin, évêque d'Alloth, et d'Eusèbe Brunon, évêque d'Angers.

A la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, l'abside, le chœur et une partie du transept s'étant écroulés, l'abbé Thibault de Chalon en entreprit la reconstruction

qui, commencée en 1296, ne put être terminée que vers 1310. De grandes réparations furent faites par l'abbé Guillaume de Hotot, de 1412 à 1417, et en 1463, par Pierre Berthelot. Ce dernier bâtit la tour Saint-Jean à l'une des extrémités du transept, du côté du parc dépendant de l'abbaye.

En 1299, une chapelle fut fondée, sous le vocable de sainte Catherine, par Guillaume du Puy, moine de Cormery. On la construisit entre les autels de Saint-Jean et de Saint-Martin. Le fondateur la dota de divers biens situés dans la paroisse de Saint-Branches.

L'année suivante, une chapelle, dédiée à saint Jean, fut construite par un religieux nommé Martin. Il existait déjà dans l'église une chapelle placée sous le vocable de ce saint. Le nouveau bénéfice fut conféré, en 1301, à Jean de Beaulieu.

En 1322, Pierre de la Charpraie et Philippe, sa femme, léguèrent à l'abbaye diverses rentes pour la fondation d'une chapellenie attachée à la chapelle de Saint-Martin.

Une autre fondation eut lieu en 1338. Jacques Guidol, prieur de Vontes, fit construire dans l'église abbatiale une chapelle qui fut consacrée à la sainte Vierge. Il lui légua des rentes assez importantes assignées sur des biens situés à Cormery, à Esvres et dans les paroisses voisines.

Par acte du 22 septembre 1492, Guillaume de Besenville, curé de Massy, diocèse de Rouen, fonda une chapelle dédiée à saint Nicolas, et qui fut érigée en bénéfice. En 1512, il ajouta au revenu qu'il lui avait d'abord attribué une rente de douze livres.

Près du grand autel, du côté de l'Évangile, on voyait le tombeau de Guillaume de Hotot, abbé de Cormery. Le défunt y était représenté par une statue de marbre blanc couchée sur une table de marbre noir. Sur le tombeau on lisait cette inscription :

CY GIST NOBLE HOMME ET DE BONNE MÉMOIRE  
MAISTRE GUILLAUME DE HOTOT, DOCTEUR EN THÉOLOGIE,  
JADIS EVESQUE DE SENLIS, ABBÉ ET ADMINISTRATEUR  
PERPÉTUEL DU MOUSTIER DE CÉANS, ET CONSEILLER  
DU ROY NOSTRE SIRE, QUI TRESPASSA CÉANS,  
L'AN MIL CCC XXX IIII. Priez DIEU POUR LUI.

Dans la chapelle de Saint-Jean était la tombe de Bernard, abbé de Cormery. Elle portait cette épitaphe :

Hic jacet frater Bernardus, abbas hujus monasterii  
Sancti Pauli de Cormeriaco qui obiit xiii Kl. aprilis,  
anno Domini m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> l<sup>o</sup> x<sup>o</sup>. Anima ejus requiescat in pace.  
Amen.

Dans le transept se trouvait le tombeau de Jean du Puy, abbé de Cormery. Pour toute inscription il n'y avait que les initiales du nom du défunt, l'indication abrégée de sa qualité et la date de sa mort :

I. D. P. AB.

1517.

De chaque côté de cette inscription on avait gravé les armoiries de Jean du Puy : *De sinople, à une bande d'or, accompagnée de six merlettes de même.*

Le tombeau de René du Puy, également abbé de Cormery et neveu du précédent, était placé près du grand autel, du côté de l'Épître. Il portait cette inscription :

R. D. P. AB.

1520.

Près de là, on voyait un magnifique tombeau de marbre, élevé à la mémoire de Thibault de Chalon, abbé de Cormery, décédé en 1332.

Dans la chapelle de Sainte-Catherine, située à droite du chœur, était une tombe de pierre sur laquelle on ne voyait aucune inscription. Au centre, était représentée une épée, recouverte d'un écusson portant trois lions, accompagnés d'une barre. Ces armes sont probablement celles de la famille de la Barre, qui résidait dans la paroisse de Veigné, au XVII<sup>e</sup> siècle.

Depuis sa fondation jusqu'en 1789, l'abbaye de Cormery resta soumise à la juridiction de la collégiale de Saint-Martin de Tours. Pour marquer cette soumission, les religieux étaient tenus, à la mort de chacun des abbés, de déposer le bâton pastoral sur le tombeau de saint Martin, où il était repris, en présence de tout le Chapitre, par le nouveau titulaire, aussitôt après son élection.

Par bulle du mois de mars 1456, le pape accorda à l'abbé de Cormery le droit de porter la mitre, l'anneau et la crosse, ainsi que les autres insignes des évêques. Il l'autorisa également à donner la bénédiction pontificale aux religieux et au peuple après la messe et les vêpres.

La cérémonie du Jeudi-saint, dans l'abbaye, donnait lieu à quelques particularités, qui sont indiquées dans un ancien rituel.

Avant l'office du matin, on plaçait au milieu de la nef un petit bûcher composé d'écorces d'arbres et de sarments. Les lampes et les cierges étaient éteints, puis l'abbé, ou, en son absence, le prieur, bénissait le bûcher, auquel ensuite, on mettait le feu. On rallumait les cierges et les lampes à la flamme bénite et l'on célébrait la messe avec le cérémonial accoutumé. Lorsque celle-ci était terminée, tous les religieux se rendaient au cloître où les attendaient, pour le lavement des pieds, soixante-trois pauvres, dont trois étaient appelés *les Apôtres*. L'officiant lavait et baisait les pieds des pauvres et donnait à chacun des *apôtres* deux pains noirs et un pain blanc, deux harengs, deux seiches et quatre deniers tournois. Les autres recevaient deux pains noirs, une seiche, un hareng, deux deniers tournois et une certaine quantité de vin.

Le même jour, à quatre heures du soir, l'abbé lavait les pieds des moines et baisait le pied droit et la main droite de chacun d'eux. Le plus âgé

des religieux, au nom de ses confrères, lavait ensuite les pieds de l'abbé et les baisait.

A la suite de cette cérémonie, on passait au réfectoire, où avait lieu une distribution d'échaudés. L'abbé offrait lui-même le vin aux religieux et après avoir versé, leur baisait la main droite pour marquer leur confraternité. Les moines lui rendaient le même devoir.

Le 6 août, avait lieu, avec une grande solennité, la *fête ou bénédiction des raisins*. Après la bénédiction de ces fruits, qui étaient offerts par les habitants, le jus était exprimé dans le calice et il servait à dire la messe ce jour-là.

A l'occasion de la procession des Rogations, les prieurs de Vontes et de Truyes étaient tenus à certaines redevances envers les religieux.

Le lundi, de bon matin, ceux-ci ayant un bâton à la main, se rendaient à l'église de Vontes et y célébraient l'office, après lequel le desservant de ce prieuré leur servait une collation composée d'œufs, de beurre et de lait. Au moment du départ le prieur devait verser à l'abbé la somme de vingt-cinq sols tournois.

Le lendemain, la procession allait faire une station à l'église de Saint-Martin de Truyes. Après l'office, les choses se passaient absolument comme la veille, au prieuré de Vontes.

D'après leur règle, les moines avaient l'obligation d'aller, le jour de Pâques, à l'issue de la messe ou des vêpres, chanter le *Salve regina* devant l'église Notre-Dame-du-Fongery.

Le 25 janvier, fête de la Conversion de saint Paul, un incident assez singulier se passait à l'office. A l'offertoire, le sous-diacre qui assistait le célébrant se tournait vers les fidèles et répétait trois fois ces paroles : « Y a-t'il aucune personne « céans pour le seigneur de Montbazou, qui ait « apporté cinq sols de cens en une bourse, qu'il « doit par chacune année à l'église de céans, à « l'heure de l'offrande de la grand'messe, à cause « du château de Montbazou ? »

Après un instant de silence, le sous-diacre prononçait également trois fois cette autre formule : « Y a-t'il aucune personne céans qui ait apporté « six deniers de cens dus par chacun an à « l'église de céans à cette heure de l'offrande de « la grand'messe, à cause du fief de Vaux ? »

A la suite de ces espèces de sommations les représentants des seigneurs de Montbazou et de Vaux venaient présenter à l'officiant les sommes indiquées.

L'abbaye de Cormery entra dans la Congrégation de Saint-Maur en 1663.

Les prieurés suivants dépendaient de l'abbaye de Cormery : *Diocèse de Tours* : Saint-Baud, Saint-Eutrope-de-Forges, Saint-Geniez-de-Perrusson, Saint-Jean-du-Grès, Saint-Laurent-de-Rossée, Saint-Martin-de-Truyes, Saint-Pierre-de-Vontes, Saint-Pierre-de-Rivarennnes, Saint-Maixent-de-Veigné, Saint-Martin-de-Bournan, Saint-Symphorien-d'Azay-le-Rideau, Saint-Ve-

nant-de-Dolus, Saint-Vincent-de-Monts, Sainte-Foy-d'Ussé, Notre-Dame-de-Villaines, Notre-Dame-de-Montbazou, Notre-Dame-du-Fougeray, Notre-Dame-de-Louans, Saint-Martin-de-Tauxigny, Saint-Symphorien-d'Anché, les Roches-Saint-Paul. — *Diocèse de Poitiers* : Arçay, Courçay, Scorbes, Saint-Paul-sous-Parthenay. — *Diocèse de Sens* : Bouy, la Chapelle-Péan, Passy, Trayns. — *Diocèse de Coutances* : Bois-Roger, Marchésieux, Saint-Germain-des-Vaux, Sainte-Hélène. — Ponts-sur-Seine, en Champagne.

En 1762, le revenu total de l'abbaye était évalué à 33,000 livres. Elle possédait la seigneurie des Étangs, les métairies d'Aubigny, de Montchenin et de la Gitourie, les dîmes d'Arsay, près de Loudun, de Coussay, près de Mirebeau, des Roches-Saint-Paul, près de Chinon, de Truyes, de Veigné, de Louans, de Tauxigny, de Cormery, d'Esvres, de Saint-Branchs, des Pins, près de Vézretz, et une assez grande quantité de terrains situés à Cormery, à Veigné et à Vontes.

Tous les sept ans, l'abbé était tenu de verser aux mains du receveur des deniers du roi, à Loches, une rente de 200 livres.

La bibliothèque de Rouen possède un ancien rituel de l'abbaye de Cormery extrêmement curieux. Il est classé sous le n° 133 de la collection Leber. C'est un manuscrit in-8, sur vélin. Il a appartenu à l'abbaye de Noyers, comme l'indique la note suivante placée en tête du premier feuillet. *Ex libris B. Mariæ de Nucæis congr. S. Mauri ord. S. Benedicti.* Cette note n'est accompagnée d'aucune date; mais elle ne saurait être bien ancienne, l'abbaye de Noyers n'ayant commencé à faire partie de la Congrégation de Saint-Maur qu'en 1663.

Ce manuscrit fut conservé à Noyers jusqu'à la Révolution et passa à cette époque dans le cabinet d'un collectionneur, M. de B..., d'Orléans. Le 14 février 1832, un célèbre bibliographe, M. Leber, l'acheta au prix de cinquante francs, à la vente de la bibliothèque de M. de B..., et le vendit, quelque temps après, avec le reste de sa collection, à la ville de Rouen.

L'écriture du rituel, fort lisible du reste, indique une œuvre du XI<sup>e</sup> siècle. Une partie du texte présente un très-vif intérêt, parce qu'on y trouve les formules que l'on prononçait à l'occasion des jugements de Dieu, ou épreuves judiciaires par le feu, par le fer chaud ou par l'eau bouillante. Ces formules ne se trouvent dans aucun des ouvrages où l'on s'est occupé des épreuves judiciaires.

#### ABBÉS DE CORMERY.

I. — Ithier, fondateur de l'abbaye, en 791, décédé dans la même année.

II. — Alcuin, 791, décédé à Tours le 19 mai 804. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Martin de Tours.

III. — Fridegise, 804, 831.

IV. — Jacques, est cité dans des chartes de 831-37. Il fit achever les bâtiments claustraux et l'église, dont la construction fut commencée par son prédécesseur. Il fut inhumé dans l'abbaye.

V. — Audacher, 838, mourut en 868 ou 869.

VI. — Ives, 893-97.

VII. — Aimon, 900.

VIII. — Ingenald.

IX. — Adalbold.

X. — Godefroy.

XI. — Raimbault.

XII. — Gosbert.

XIII. — Foulques, 944.

XIV. — Guy d'Anjou, 965-76, fut ensuite évêque du Puy.

XV. — Daniel, 978.

XVI. — Thibault I, 997-1006. Il était fils d'Aimon, comte de Corbeil.

XVII. — Richard, 1007-1026.

XVIII. — Robert I, surnommé *Infernus*, 1026-40.

XIX. — Robert II, dit l'Angevin, est cité dans des chartes de 1047, 1054, 1060.

XX. — Bernard I<sup>er</sup>.

XXI. — Guy II, 1070-1111. Il était frère du comte Geoffroy.

XXII. — Mainard, est cité dans des chartes de 1123-1130.

XXIII. — Thibault II, 1133-1139.

XXIV. — Guillaume I, est cité dans une bulle du pape Innocent II, en 1139.

XXV. — Jean Sabard, 1145, 1146.

XXVI. — Roger, 1147, 1164, 1172.

XXVII. — Sulpice, 1174.

XXVIII. — Gerard I, 1180, 1182.

XXIX. — Philippe, 1188, 1199.

XXX. — Turpin.

XXXI. — Simon, 1201, 1211.

XXXII. — Geoffroy de Milay, 1212.

XXXIII. — Mathieu, 1214.

XXXIV. — Jean II, 1214, 1221.

XXXV. — Regnault, 1228.

XXXVI. — Adam, est mentionné dans une charte de 1230.

XXXVII. — Jean III, 1231, 1241.

XXXVIII. — Geoffroy II, 1241, 1244.

XXXIX. — Bernard II, 1256, 1259, 1260.

XL. — Bernier, 1261.

XLI. — Jean de Brosse, 1268, décédé en 1271.

XLII. — Jacques II, est cité dans des chartes de 1271 et 1272.

XLIII. — Jean V, 1276, 1280.

XLIV. — Pierre d'Ussé, 1283, 1293.

XLV. — Thibault de Chalon, nommé vers 1293, mourut en 1332 et fut inhumé dans l'église abbatiale, près du grand autel.

XLVI. — Michel de la Roche, dit Rupin, 1333, décédé en 1334.

XLVII. — Jean Le Chat, prieur de Bourneau, élu le 14 novembre 1334.

XLVIII. — Gerard Potier, 1352, décédé le 23 octobre 1376.

XLIX. — Pierre d'Azay, 1377, mourut le 4 mai 1411.

L. — Humbert, 1411.

LI. — Guillaume Bachelier, 1412, décédé le 11 septembre 1429.

LII. — Guillaume de Hotot, évêque de Senlis, mourut le 7 mars 1434 et eut sa sépulture dans l'église abbatiale de Cormery.

LIII. — Pierre Berthelot, nommé en 1434, obtint, en 1456, du pape Calixte, le droit de porter la mitre, le bâton pastoral et l'anneau. Il mourut le 4 octobre 1476 et fut inhumé dans l'église abbatiale, devant le grand autel.

LIV. — Jean Bochart, docteur en théologie, aumônier du roi, évêque d'Avranches, fut nommé abbé de Cormery en 1476. Il mourut le 28 novembre 1484.

LV. — Jean Conseil, 1484, mourut le 7 septembre 1490.

LVI. — Jean du Puy, 1490. Il donna sa démission, en 1507, en faveur de René du Puy, son neveu.

LVII. — René du Puy de Nazelles, 1508. En 1519, il céda son abbaye à Denis Briçonnet et eut en échange l'évêché de Lodève.

LVIII. — Denis Briçonnet, évêque de Lodève et de Saint-Malo, nommé abbé de Cormery en 1519, mourut le 18 décembre 1535.

LIX. — Jean du Bellay, évêque de Bayonne, puis de Paris, abbé de Cormery en 1536, donna sa démission de ce bénéfice en 1545. Il mourut le 16 février 1560.

LX. — Jacques de Jaucourt, 1545, 1547, mourut le 17 avril 1547, dans l'abbaye de Fontenay, diocèse d'Autun.

LXI. — Charles de Lorraine, cardinal de Guise, 1548. En 1550, il céda l'abbaye de Cormery à Robert de Lenoncourt. Il mourut le 23 décembre 1574.

LXII. — Robert de Lenoncourt, abbé de Saint-Denis de Reims, prit possession de l'abbaye de Cormery le 28 décembre 1550. Il mourut le 4 février 1561 à la Charité-sur-Loire. En 1559, il avait donné sa démission en faveur du suivant.

LXIII. — Jean de la Rochefoucault, 1559, mourut le 25 mai 1583.

LXIV. — Geoffroy du Pin, 1583, donna sa démission en 1586. Il était originaire de Touraine.

LXV. — Charles Miron, évêque d'Angers, abbé de Cormery en 1586, donna sa démission en 1596.

LXVI. — Louis Ancelon, 1596.

LXVII. — Louis Gouffler de Boissy de Caravas, 1627, donna sa démission en 1630, en faveur du suivant.

LXVIII. — Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, donna sa démission d'abbé de Cormery le 11 avril 1631, en faveur de son frère Alphonse-Louis.

LXIX. — Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, 1632, mourut à Lyon le 23 mars 1653.

LXX. — Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, nommé abbé de Cormery en 1653, mourut le 11 mai 1680. Il était fils de Philippe de Béthune, baron de Rosny, conseiller d'État et ambassadeur, et de Catherino le Bouteiller de Senlis.

LXXI. — Nicolas-Guillaume Bautru de Vaubrun, docteur de Sorbonne, fils de Nicolas de Bautru, marquis de Vaubrun, lieutenant général des armées du roi, et de Marguerite-Thérèse de Bautru, fut nommé abbé de Cormery le 28 juin 1680. Il mourut à Paris le 14 novembre 1746.

LXXII. — Marc-Antoine Bertet de la Clue, vicaire-général du diocèse de Chartres, licencié en théologie, fut le dernier abbé de Cormery (1747-1789).

PRIEURS DE CORMERY. — Gautier, 1047. — Thibault, 1123. — Alain, 1172. — Guillaume, 1334. — Aimery Cholet, 1419. — Pierre Dusault, docteur en théologie, 1536. — Joachim Périon, nommé le 22 juin 1542, décédé le 28 juillet 1557. — Thomas Lebreton, 1557. — François Martin, 1560, remplacé en 1567. Il mourut le 7 janvier 1580 et fut inhumé dans l'église abbatiale, devant l'autel de Saint-Martin. — Annet Raynier, ancien prieur de Veigné, 1578-79. — Dimanche Legoux, 1585, décédé au mois de mai 1592. — Pierre Brochereul, 1592, mort le 24 juillet 1622. Il eut sa sépulture devant l'autel du Crucifix. — Pierre Perret, 1622, démissionnaire en 1625. Il mourut en 1633. — François Buisson, 1625. Il mourut le 18 juillet 1640 et fut inhumé dans l'église abbatiale, devant l'autel de Sainte-Marthe. — Louis Menard, 1640, 1653. Il était originaire du diocèse du Mans. — Jean Deodeau, 1653. — Pierre-Célestin Chotard, nommé le 25 juin 1666, remplacé en 1669. Il mourut à Vendôme le 25 mai 1696. — André Billot, 1669, 1675. — Étienne Demont, nommé le 11 juin 1675. — Charles Turpin, ancien prieur de l'abbaye de Beaulieu, nommé prieur à Cormery le 6 juin 1678, remplacé en 1684. Il mourut à l'abbaye de Tiron le 19 décembre 1695. — Thomas Jouneaux, nommé le 27 mai 1684, remplacé en 1690. Il mourut à l'abbaye de Saint-Martin de Vertou le 23 novembre 1702. — Georges Terriau, originaire de Tours, prieur de Villeloin en 1678, de Cormery le 20 mai 1690, remplacé en 1693. Il mourut à l'abbaye de Marmoutier le 12 octobre 1707. — Jean Poirier, nommé le 14 mai 1693, décédé le 12 janvier 1696. — Altin Jumeau, nommé en janvier 1696, remplacé en 1702. Il mourut à l'abbaye de Redon le 18 septembre 1721. — François Maury, prieur de l'abbaye de Noyers en 1699, de l'abbaye de Cormery le 10 juin 1702, mourut le 5 octobre 1707. — François Saulnier, nommé le 22 octobre 1707, passa au prieuré de Noyers en 1708. — Louis-Joseph Auffret, prieur de l'abbaye de Villeloin en 1705, de Cormery le 1<sup>er</sup> juin 1708, remplacé en 1712. Il mourut à l'abbaye de

Saint-Florent-le-Vieil le 10 novembre de l'année suivante. — Jean-Baptiste Navières, nommé le 10 mai 1712, remplacé en 1721. Il mourut à Saint-Jean-de-Meaux le 26 septembre 1722. — Jean-Baptiste Gaubert, prieur de Noyers en 1711, puis de Cormery le 1<sup>er</sup> mai 1721, remplacé en 1723. — Jean-François Murault, nommé le 2 juin 1723, passa au prieuré de Bourgueil en 1726, puis à celui de Saint-Florent de Saumur où il mourut le 5 novembre 1752. — Gilles Didon, nommé le 14 juin 1726 — Pierre-Marie Lelièvre, nommé le 3 août 1733, remplacé en 1736, mourut à l'abbaye de la Chaise-Dieu le 14 août 1782. — Joseph Legault, nommé le 27 mai 1736, fut remplacé en 1742. — Julien Guillotel, nommé le 14 mai 1742, fut remplacé en 1748. — Jean-Baptiste Chambellan, nommé le 31 mai 1748, passa au prieuré de Villeloin en 1751. Il mourut à Marmoutier le 26 février 1782. — Julien Debos, nommé le 28 mai 1751, fut remplacé en 1754. — Pierre Cailhava, nommé le 31 mai 1754, remplacé en 1757, mourut dans l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, le 19 décembre 1786. — Pierre-Joseph Hutru, nommé le 4 juin 1757, remplacé en 1760. — Étienne Delangle, nommé le 29 mai 1760. — Claude-Marie Hermans, prieur de Saint-Julien de Tours en 1757, fut nommé prieur de Cormery en 1763. — Barthélemy du Gast, 1766, remplacé en 1769. — Antoine-Jean Quinquet, 1769, remplacé en 1775. Il mourut à Paris le 3 septembre 1793. — Joseph-Marie Baron, 1775-81. — Toussaint Roussel, 1781-83. — François-Pierre Courtois, nommé au mois de septembre 1783, fut le dernier prieur de Cormery (1790).

En l'an III, on forma le projet d'établir dans l'abbaye une manufacture d'acier, d'armes et de limes, qui devait être dirigée par M. Ducruzel, directeur d'une fabrique d'acier et de limes à Amboise. Une expertise eut lieu et l'on dressa des plans. Mais ce dessein fut bientôt abandonné.

Le 29 messidor an VII, les bâtiments du monastère furent vendus nationalement et adjugés pour 27,100 livres à Henri Amoureux, qui déclara que cette acquisition était pour le compte de la compagnie Bodin, à Paris.

Il ne reste aujourd'hui de l'antique monastère qu'une partie des bâtiments claustraux, qui avaient été reconstruits presque en entier de 1691 à 1700, et l'ancien clocher, qui se termine par une flèche en pierre. La construction de ce clocher paraît remonter au XI<sup>e</sup> siècle.

L'abbaye de Cormery portait pour armoiries : *D'or, à l'aigle à deux têtes couronnées, de sable; mi-parti, à une fleur de lis d'or et une demi-fleur de lis, de même, mouvante du parti, l'une et l'autre sur un champ d'azur; et sur le tout, une épée, d'argent, la poignée d'or, posée en pal, la pointe en bas.*

Il existait, dans la ville de Cormery, un hospice, avec une chapelle dédiée à saint Pierre.

Tous les ans, le jour des Rameaux, les moines, l'abbé en tête, s'y rendaient en procession. Le desservant de la chapelle était nommé par l'abbé de Cormery.

L'année 1770 fut désastreuse pour cette localité et les paroisses voisines, par suite d'une crue de l'Indre qui prit des proportions considérables. Un assez grand nombre de maisons furent emportées et quarante-six personnes perdirent la vie.

MAIRES DE CORMERY. — Aubry, 1792. — Dalvin, 1801. — Georges Vinot, 4 août et 19 décembre 1807, 1<sup>er</sup> août 1816. — Vinot, 1822. — Jean-Baptiste-François Dreux, 4 octobre 1825. — Javary, 17 décembre 1829, 29 juin 1837. — Paul-Jacques-René-Louis Vinot, 19 août 1846. — Suzor-Garnier, 1857. — Moreau, 1868. — Urbain Baillou, 1870, mai 1871, 8 octobre 1876, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 562; E, 129, 219, 220 et série H. — D. Housseau, I, 19, 20, 20 bis, 22, 22 bis, 22 ter, 22 quat., 30, 37, 47, 49, 68, 71, 74, 75, 77, 78, 81, 85, 86, 90, 93, 116, 189, 222, 271, 272; II, 320, 389, 390, 398, 410, 493, 495; III, 544, 734, 803, 809, 1008, 1037; IV, 1181, 1184, 1227, 1421, 1423, 1426, 1514, 1523; V, 1617, 1714, 1718, 1763, 1854, 1858, 1859, 1908, 1915, 1955, 2029, 2030, 2061, 2103; VI, 2218, 2309, 2310, 2348, 2444, 2553, 2661, 2662; VII, 2705, 2882, 3046, 3081, 3100, 3102, 3115, 3243, 3247, 3250, 3285, 3312; VIII, 3516, 3631, 3702; IX, 3796, 3813, 3814, 3910, 4110; XI, 4693, 5397-98-99, 5400, 5401; XII, 6615; XIV, 203; XVIII, 396; XX, 9; XXVII, 4, 89. — *Cartulaire de Cormery*, publié par J.-J. Bourassé, Tours, 1861, in-8°. (Il forme le douzième volume des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*.) — Bibl. de Tours, manuscrits 1200, 1212, 1348, 1493 (*Cartulaire de Cormery*, par J. Péron, publié par l'abbé Bourassé); 1350 (*Hist. de l'abbaye de Cormery*, par Yves Gaigneron). — *Chronicon S. Maxentii Pietavensis* (dans les *Chroniques des églises d'Anjou*, par P. Marchegay et E. Mabille, p. 361. — Bibl. nationale, Gaignères, 678; fonds latin, n° 13901 (*Hist. de Cormery*, attribuée à Y. Gaigneron). — S. Luce, *Hist. de Bertrand du Guesclin*, 476. — *Liber stat. et jur.*, 272. — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine* (vue de l'abbaye et notice). — *Pouillé général des abbayes de France* (Bibl. de Rouen, n° 2055). — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 358 et suiv. (Vue des ruines de l'abbaye; vue de l'abside de l'église paroissiale). — Beauvier, *Recueil historique des archevêchés et évêchés de France*. — Piganiol de la Force, *Description de la France*, VI. — *Recueil des historiens des Gaules*, VI. — Bruzen de la Martinière, *Diction. géographique*, II, 500. — *Gallia christiana*, IV, 297; VI, 565; VII, 290; VIII, 1510; XII, 452; XIV, 254. — *Almanach de Touraine*, 1778. — Moréri, *Diction. historique* (supplém. de 1735), p. 121. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 244. — *Panorama pittoresque de la France* (dép. d'I.-et-L.), 6. — Le Paige, *Diction. topographique* (*Mém. de Mironmesnil*), I, xiv. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, IV, 427; VI, 59. — De Cougny, *Excursion en Poitou et en Touraine*, 151. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 233; III, 502. — La Chesnaye-des-Bois et Baudier, *Diction. de la noblesse*, XVII, 350. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 211; *Bulletin de la même Société* (1875), p. 298. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 168, 178, 222, 240; II, 55, 246, 248, 315, 326, 378, 392, 543,

555. — *La Touraine* (publiée par A. Mame), p. 309. — J.-J. Bourass et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 23, 24, 25, 27, 86, 116. — A. Salmon, *Chroniques de Touraine*, 40, 93, 96, 181.

**Cormier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Bueil. — *Cormier*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle relevait censivement du fief de Bueil (1486). — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

**Cormier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chambon.

**Cormier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Channay. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Cormier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chisseaux.

**Cormier** (le), ham., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-les-Bois, 19 habit. — *Le Cormier*, carte de Cassini.

**Cormier** (le) f., c<sup>ne</sup> des Hermites.

**Cormier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Marigny. — *Le Cormier*, carte de Cassini. — En 1735, Anne de Remigeoux l'acheta de Louis Tisseau. Ce domaine fut vendu nationalement, le 17 pluviôse au VII, sur N. de Remigeoux, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 166; *Biens nationaux.*)

**Cormier** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Montlouis, 138 habit. — *Le Cormier*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Thuisseau. En 1521, il appartenait à Jacques Guiot, marchand à Tours; — au XVIII<sup>e</sup> siècle, au Chapitre de l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 57.)

**Cormier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Morand. — *Le Cormier*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cormier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. — *Le Cormier*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cormier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Perrusson. — *Le Grand-Cormier*, ou *les Cormiers*, XVII<sup>e</sup> siècle. — *Grand-Cormier*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Il relevait censivement du fief de Mauvières. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 602, 603.)

**Cormier** (le), paroisse de Saint-Christophe (Vienne). — Ancien fief, relevant de Faye-la-Vieuse. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

**Cormier** (le bois du), près de la Lambarrière, c<sup>ne</sup> de Saint-Germain-sur-Vienne.

**Cormier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-de-Lin.

**Cormier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saunay. — *Le Cormier*, carte de Cassini. — En 1675, elle appartenait à Claude Henrion, Éc., seigneur du Plessis-Limoray. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Julien.*)

**Cormier** (le), f., c<sup>ne</sup> de Sennevières. — *Le Cormier*, carte de Cassini.

**Cormier** (le bois de), c<sup>ne</sup> de Thizay.

**Cormier** (le grand), f., c<sup>ne</sup> de Varennes. — *Grand-Cormier*, carte de l'état-major.

**Cormier de la Picardière** (Jacques), conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage

et siège présidial de Tours, maire de cette ville, en 1763-65, mourut à Paris, le 17 mai 1780. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 154-55. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*, 71.)

**Cormier de la Picardière** (Jean-Baptiste-Louis-René), avocat au parlement, lieutenant particulier des eaux et forêts d'Amboise et de Montrichard, président du Conseil général du 1<sup>er</sup> arrondissement de Tours, puis juge d'instruction au tribunal criminel de Tours (16 août 1811), mourut à Amboise le 19 février 1813. — (Arch. d'I.-et-L., *Lettres patentes.* — Notes communiquées.)

**Cormière** (la petite), ou **Haute-Cormière**, f., c<sup>ne</sup> de Ligré. — Ancienne propriété du séminaire de Saint-Charles, de Tours. Elle fut vendue nationalement en 1793. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

**Cormiers** (les), f., c<sup>ne</sup> d'Ambillou. — *Les Cormiers*, carte de l'état-major.

**Cormiers** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Cangy, 40 habit. — *Cormier*, carte de Cassini.

**Cormiers** (le moulin des), sur la Choisille, c<sup>ne</sup> de Cerelles.

**Cormiers** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Cléré, 36 habit. — *Les Cormiers*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Champchévrier. Avant la Révolution, il s'y tenait deux foires, l'une le jeudi gras, l'autre le 24 avril. Le bailli de Cléré tenait la justice dans ce village. En 1785, celle-ci fut transférée à Cléré. Michel-Denis de la Rue du Can, baron de Champchévrier, était seigneur des Cormiers en 1764. — (Arch. d'I.-et-L., *titres d'Ambillou*, et C, 582. — J. Guérin, *Notices historiques sur Gizeux*, 123.)

**Cormiers** (les), ham., c<sup>ne</sup> d'Orbigny, 12 habit. — *Les Cormiers*, carte de Cassini.

**Cormiers** (les), c<sup>ne</sup> de Perrusson. V. *le Cormier*.

**Cormiers** (le moulin des), sur la Choisille, c<sup>ne</sup> de Saint-Antoine-du-Rocher. — *Langebaudière*, 1497. — Il prit le nom des *Cormiers* à partir de 1598. A cette époque, il appartenait à Anne Cormier. Précédemment, il était possédé par Guillemine, veuve de Jehan Hullof, brodeur du roi, cité dans un acte du 18 novembre 1497. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Antoine du Rocher.* — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Cormiers** (les), f., c<sup>ne</sup> de Villiers-au-Boin.

**Cornin**, f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Cornac** (Gaillard de), abbé de Villeloin, succéda à Achille de Hariay, en 1603. Il mourut le 2 décembre 1727 et eut pour successeur Michel de Marolles. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, il existait dans le cabinet de l'abbé de Tersan, à Paris, une biographie manuscrite de Gaillard de Cornac.

Elle est mentionnée par le P. Lelong, sous le n° 11074. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 361. — *Gallia christiana*, XIV.) — *Recueil des armes de plusieurs nobles maisons et familles*, Paris, Magency, 1623.

**Cornassons** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de la Haye, près du ruisseau de Vinaigre.

**Cornaut**, c<sup>ne</sup> de Braslou. V. *Moulin-Corneau*.

**Cornaux** (le lieu des), près de la Camusarderie, c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Cornaux** (le lieu des), près de Popluru, c<sup>ne</sup> de Preuilly.

**Corne** (la taille de la), c<sup>ne</sup> d'Épeigné-sur-Dême, près du chemin de la Chartre à Chemillé.

**Corne** (la maison de la), dans le bourg de Noyers. — Elle relevait du fief de l'abbaye de Noyers, suivant une déclaration féodale faite le 29 août 1742. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des cens de l'abbaye de Noyers*.)

**Corne** (maison de la), dans le bourg d'Ussé. — Ancienne dépendance de la seigneurie d'Ussé. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1410.)

**Corné**, c<sup>ne</sup> d'Esves-le-Moutier. V. *la Cornée*.

**Corne-Boeuf** (le lieu de), près de la Galéchère, c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe.

**Cornebuis** (le lieu de), paroisse de Saint-Aubin. — Il relevait censivement du fief de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté*.)

**Corne-de-Cerf** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Assay.

**Corne-de-Cerf** (le lieu de la), près de la levée de la Loire, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Corne-de-Cerf** (la), vil., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-sur-Loire. — *Corne-de-Cerf*, carte de Cassini.

**Corne-de-Cerf** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ligré. — En 1622, elle appartenait à Pierre de Baignan; — en 1778, à Étienne-François Turgot, seigneur de Chancelée, brigadier des armées du roi. (Arch. d'I.-et-L., E, 219.)

**Corne-du-Bois** (le lieu de la), près de l'allée de l'étang de Jumeaux, c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher.

**Corneau** (bois de), c<sup>ne</sup> d'Autrèche. — *Bois-de-Corneau*, carte de l'état-major. — En 1760, il appartenait à Gaiien Rangeard de la Boissière, procureur du roi à la Chambre des comptes de Blois, qui l'avait acheté le 5 mars 1757 de la Direction des créanciers de Nicolas-Charles-Claude Prévost de Saint-Cyr. (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Corneau**, c<sup>ne</sup> de Braslou. V. *Moulin-Corneau*.

**Corneau** (bois de), c<sup>ne</sup> de Dammarie.

**Cornée**, ou **Corné**, ham., c<sup>ne</sup> d'Esves-le-Moutier, 12 habit. — *La Cornée*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Loches. En 1725, il appartenait à la collégiale de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603. — *Cartulaire du Liget*.)

**Corneille**, f., c<sup>ne</sup> de Dammarie. — *Corneau*, carte de Cassini.

**Corneille** (Thomas), conseiller et aumônier du roi, membre de l'Académie française, frère du grand poète Pierre Corneille, fut nommé abbé d'Aiguevive le 20 avril 1680, en remplacement de Pierre Bernin, démissionnaire. Il mourut le 8 décembre 1709. Son successeur fut Jacques Tuffet.

Bibl. de Tours, *titres d'Aiguevive*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VIII, 78. (Corneille, abbé d'Aiguevive, y est appelé par erreur *Pierre*; IX, 161. — *Bulletin de la même Société* (1873), 449, 451. — *Gallia christiana*, XIV. — *Le Mercure galant* (avril 1680). — *Tableau des provinces de France* (1694). — Didot, *Biogr. universelle*, XI, 867. — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique d'histoire et de géographie*, 532. — Moreri, *Diction. historique*, IV, 44.

**Cornellerie** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. V. *la Reisnerie*.

**Cornes-de-Lièvre** (le lieu des), près de la Jolivière, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Cornet** (le lieu de), près de la Girardièrre, c<sup>ne</sup> de Barrou.

**Cornetrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Denis-hors. — *Corneterie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cornette** (le lieu de la), près de Valigant, c<sup>ne</sup> de Braslou.

**Cornetterie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Betz, 13 habit. — En 1676, Jean Garnier était qualifié de sieur de la Cornetterie. Une métairie, faisant partie de ce hameau, fut vendue nationalement, en 1793, sur N. Touchard, prêtre déporté. — (Registres d'état-civil de Saint-Flovier. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cornetterie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Charnizay, 25 habit. — *Cornetterie*, carte de Cassini.

**Cornetière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Ligueil, 11 habit. — *Cornetière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cornetière** (le lieu de la), paroisse de Monts. — En 1687, il appartenait à Émery Gaultier, qualifié de sieur de la Cornetière. — (Arch. de la famille Voisine de Lafresnaye.)

**Cornicherie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Cornière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Balesmes, 46 habit. — *Cornière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Nouâtre à foi et hommage lige (acte de 1408.) — (D. Housseau, XIII, 8253.)

**Cornillau**, f., c<sup>ne</sup> de Cangy. — *Cornuaus*, 1244 (Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Amboise.) — *Cournillau* (plan cadastral). — Ancien fief, relevant du château d'Amboise, à foi et hommage-lige. En 1677, il appartenait à la famille de Boissy de la Touche. Il a fait partie de l'ancienne paroisse de Fleuray. — (Arch. d'I.-et-L., C, 555.)

**Cornillau**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Branchs.

**Cornillau**, paroisse de Saint-Georges. V. *Cornilleau-Saint-Georges*.

**Cornillé**, vil. et moulin sur le ruisseau de l'Étang, c<sup>ne</sup> de Chambourg, 22 habit. — *Cornilleum*, 1213 (charte de Jacques, abbé de Toussaint d'Angers.) — *Cornele*, 1255 (charte du roi Saint-Louis). — *Cornillé*, cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1213, la dime de Cornillé appartenait à la collégiale de Loches et à l'abbaye de Toussaint d'Angers. — Au commencement de notre siècle, on voyait dans ce lieu les ruines d'une station romaine. Plusieurs médailles d'empereurs romains ont été trouvées dans les décombres. — (D. Housseau, VI, 2372; VII, 3060. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 197, 258. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, XIII, 637. — Bibl. de Tours, titres de la collégiale de Loches.)

**Cornilleau** (moulin de), c<sup>ne</sup> de Villedômer. — *Cornilleau*, carte de l'état-major.

**Cornilleau-Saint-Georges, Cornillau**, alias **Rusé**, paroisse de Saint-Georges-sur-Cher. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise, à foi et hommage-lige. Vers 1500, il appartenait à Adam Fumée; — en 1577, à Nicolas de Louvetière; — en 1616, à David Thibault, qui le vendit, l'année suivante, à Pierre Desmaretz; — en 1626, à Charlotte de Hidrecan, veuve de Pierre Desmaretz, écuyer tranchant de la reine-mère; — en 1631, à Bernard de la Salle, Éc.; — en 1632, à Christophe de Hidrecan de Maisonnelle; — en 1670, à Alain de Boissy; — en 1677-79, à Christophe-François de Boissy; — en 1716, à Henri de Boissy; — en 1744, à Claude-Joseph Le Large d'Ervau; — en 1750, à Charles-Claude-Augustin Le Large d'Ervau, chev., seigneur de la Charmoise, et à ses sœurs Marie-Marguerite-Françoise et Marie-Madeleine-Louise, héritiers de Claude-Joseph Le Large d'Ervau. En 1774, ils vendirent Cornilleau à M<sup>me</sup> Dupin, dame de Chenonceau. — (Arch. d'I.-et-L., C, 603, 633, 651. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 444, 520; II, 883. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 507, 508.)

**Cornillère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Mettray. — *Cornillère*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cornillère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien.

**Cornillerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher. — *Cornillerie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — en 1587, elle appartenait à Claude

Cottereau qui la vendit, cette même année, à René Berard, seigneur de La Croix. — (C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 504.)

**Cornilloux** (le lieu de), paroisse de Varennes. — Il relevait censivement du fief du Châtellier. — (Arch. d'I.-et-L., C, 606.)

**Cornouaille** (la fosse), près du Cher, c<sup>ne</sup> de la Riche-extra.

**Cornuard**, f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. — *La Cornue*, 1727. — *Borde-Cornuard*, carte de l'état-major. — *Cornuard*, carte de Cassini. — Elle relevait de la Justonnière. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257.)

**Cornuelles** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Ligré.

**Cornuelles** (le lieu des), près de la Couloire, c<sup>ne</sup> de la Roche-Clermault.

**Cornus** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Razines, 23 habit. — *Les Cornus*, carte de Cassini.

**Cornus**, f., c<sup>ne</sup> de Rilly. — *Les Cornus*, carte de Cassini.

**Cornut** (Albert), doyen de Saint-Martin de Tours, succéda à Nicolas de Roye, vers 1229. Il fut ensuite évêque de Chartres. — (*Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 338. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Saint-Martin.)

**Coroirie**, c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois. V. *Couroirie*.

**Corps-de-Garde** (le), vil., c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent, 31 habit. — *Le Corps-de-Garde*, carte de l'état-major. — Avant la Révolution, il existait dans ce lieu un poste d'employés des gabelles.

**Corps-de-Garde** (le), c<sup>ne</sup> de Pouzay. — Ce domaine fut vendu nationalement, en l'an III, sur Hilaire Champigny, prêtre déporté. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Corps-Louet** (le lieu de), près de la Santonnière, c<sup>ne</sup> de Varennes.

**Corrandi** (Philippe), capitaine-gouverneur de Tours, est cité dans une charte de 1254. Dans le cours de cette année, le roi lui donna deux arpents de bois dans la forêt de Teillé. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

**Corré**, f., c<sup>ne</sup> de Verneuil-sur-Indre. — *Co-ret*, carte de l'état-major.

**Correaria, Correrie**. V. *la Couroirie*, c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois.

**Corsans** (l'étang de), dans les environs de Château-la-Vallière. — Il est cité dans une charte de 1199. — (D. Housseau, V, 2217.)

**Corsay**, c<sup>ne</sup> de Mounais. V. *Corçay*.

**Corsellière** (le lieu de la), près de la Brepinière, c<sup>ne</sup> du Louroux.

**Corsellière** (le lieu de la), paroisse de



Marçay. Il est cité dans un acte de 1697. — (Arch. d'I.-et-L., C, 601.)

**Cortaudière** (la), ou **Cortaudière**, c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny. V. *Courtaudière*.

**Cortmolan** (Thomas de), abbé de Fontaine-les-Blanches, succéda à Richard Hélie, en 1354 et mourut en 1360. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 229. — *Gallia christiana*, XIV. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Fontaine-les-Blanches*.)

**Corvas** (le lieu des), près de Pont-Joubert, c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Corvées** (le lieu des), près de l'Aireau-de-la-Taille, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Corvensière** (la), paroisse de Channay. — Ancien fief, propriété de l'abbaye de Bourgueil. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil*.)

**Corviers**, vil., c<sup>ne</sup> de Luzillé, 104 habit. — *Corveria*, 1284. (*Cartulaire du Liget*.) — *Fuic de Corviers*, xvi<sup>e</sup> siècle. — *Corviers*, carte de l'état-major. — Ancien fief, appartenant au Chapitre de l'église de Tours. Il relevait du Liège, Une métairie, située dans ce village, fut vendue au prieuré de la Bourdillière, en septembre 1736, par Louis-Cajetan de Thienne, chev., seigneur de Razay. Celui-ci l'avait acquise, par décret du siège royal de Loches, le 10 juillet 1683. Elle avait été saisie sur François Dupont. En 1789, l'abbaye de Beaumont-les-Tours, en était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., G, 81; *titres de la Bourdillière, Biens nationaux*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 738. — D. Housseau, VII, charte du Liget.)

**Cosma**. V. *Couesme*, commune.

**Cosmus in Insula** (*Sanctus*). V. *Saint Côme*, c<sup>ne</sup> de La Riche.

**Cosnier**, f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche. — *Cosnier*, carte de l'état-major.

**Cosse**, c<sup>ne</sup> de Vernou. V. *Cousse*.

**Cossé** (Artus de), seigneur de Gonnor, comte de Secondigny, maréchal de France, surintendant des finances, fut nommé gouverneur-lieutenant-général de Touraine en 1570. Il se distingua dans plusieurs combats, notamment à Saint-Denis et à Moncontour. Son courage et son habileté lui valurent le bâton de maréchal en 1567. Remplacé dans le gouvernement de Touraine, en 1576, par Henri de la Tour, duc de Bouillon, vicomte de Turenne et maréchal de France, il mourut à Gonnor, le 15 janvier 1582. Il était fils de René de Cossé, grand pannetier de France, et de Charlotte Gouffier.

P. Anselme, *Hist. géneal. de la maison de France*, IV, 321; VII, 236; IX, 53. — Moreri, *Diction. historique*, I, 985. — La Chesnaye-des-Bois, *Diction. de la noblesse*, I, 538. — Saint-Allais, *Nobiliaire de France*, X, 173. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 353. — A. Duchesne,

*Hist. de la maison de Montmorency (preuves)*, 957. — C. Port, *Diction. hist. de Maine-et-Loire*, I, 739.

**Cossé**, ou **Cossay** (Charles de), abbé de Noyers, succéda à Antoine Millet, vers 1584. Il fut remplacé, vers 1588, par Charles Martineau de Thuré. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Noyers*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 285. — G. Chevalier, *Notice sur l'abbaye de Noyers*, 144. — *Gallia Christiana*, XIV.)

**Cosseia**. V. *Cousé*, c<sup>ne</sup> de Jaulnay.

**Cosserie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Villiers-au-Boin, 15 habit. — *Cosserie*, carte de Cassini.

**Cosses** (le lieu des), près de Bois-Pineau, c<sup>ne</sup> de Continvoir.

**Cosses** (le lieu des), près de la Chenale, c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Cosses** (le lieu des), près de Brissac, c<sup>ne</sup> de Sepmes.

**Cosseterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Varennes. — *Crossellerie*, carte de l'état-major.

**Cossiers** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain, près du ruisseau de Montgauger.

**Cosson** (le lieu de), près des Gapioux, c<sup>ne</sup> de Nouâtre.

**Cosson**, vil., c<sup>ne</sup> de Vernou, 53 habit. — *Cosson*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1639, il appartenait à Nicolas Motherin; — en 1654, à Charles Voisin, élu en l'élection de Tours; — en 1697, à Pierre Carreau, bourgeois de Paris; — en 1760-89, à Pierre-Alexandre de Passac, lieutenant des maréchaux de France à Tours. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état-civil de Saint-Florentin d'Amboise, 1697. — Registres d'état-civil de Vouvray, 1760. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 122.)

**Cossonneau** (le lieu de), paroisse de Candes, — propriété de la chapelle Saint-Étienne de Basile, desservie dans l'église de Candes. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la collégiale de Candes*.)

**Cossonneaux** (le lieu des), paroisse de Chemillé-sur-Indrois. — Il relevait censivement du fief de Biardeau. — (Arch. d'I.-et-L., *Fief de Biardeau*.)

**Cossonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau. — *Cossonnière*, carte de l'état-major. — En 1488, elle appartenait à Martin Briçonnet, curé de Notre-Dame de La Riche. — (Arch. d'I.-et-L., G. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, III, 213.)

**Cossonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bournan. — Le 21 mai 1530, Jacques de Faye la vendit à l'abbaye de Seuilly. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Seuilly*.)

**Cossonnière** (le lieu de la), paroisse de Cerelles. — Il relevait du fief de Châtenay. En 1755, il appartenait à Louis le Peultre, marquis

de Marigny. (Arch. d'I.-et-L., *Fief de Châtenay*.)

**Cossonnière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Saint-Hippolyte, 38 habit. — *Cossonnière*, carte de Cassini. — Il relevait du fief de la Roche. — (Arch. d'I.-et-L., *Terrier de la Roche*.)

**Cossonnière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Loché, 15 habit. — *Cossonnière*, carte de Cassini.

**Cossonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Luynes. — *Les Cossonnières*, carte de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Cossonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Nouâtre, près du bourg.

**Cossonnière** (la), ham., c<sup>ne</sup> d'Orbigny, 14 habit. — *La Cossonnière*, carte de Cassini. — Ancien fief, propriété des Chartreux du Liget. Il y existait, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, une chapelle, qui se trouve mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours* (1787). — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Biardeau*; G, 14. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Cossonnière** (étang de la), c<sup>ne</sup> d'Orbigny. — Il était desséché en 1828.

**Cossonnière** (le ruisseau de la). — Il prend sa source près de la Cossonnière, c<sup>ne</sup> d'Orbigny et se réunit au ruisseau de l'Étang de la Lardière, au lieu appelé Planche des Donneaux.

**Cossonnière** (la), et la **Basse-Cossonnière**, ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier, 11 habit. — *Cossonnière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1479, il appartenait à Jean de Beauvais; — en 1620, à Antoine de Beauvais; — en 1653-66, à René de Beauvais; — en 1721, à Jean-Jacques de Beauvais, Éc. — à René de Beauvais, décédé le 29 avril 1739; — à René de Beauvais, mort le 30 août 1757. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Registres d'état-civil de Saint-Flovier.)

**Cossonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure. — *Cossonnière*, carte de l'état-major. — *Les Cossonnières*, carte de Cassini.

**Cossonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Vallères. — *Cossonnière*, carte de l'état-major. — Elle relevait censivement du Vau-de-Vallères. Le 27 septembre 1623, Antoinette de Raffin, veuve de Guy de Lusignan-Saint-Gelais, dame d'Azay-le-Rideau, la vendit à Urbain Coulon. Plus tard, ce domaine fit partie des biens attachés à la chapelle de Saint-Lidoire, *alias* Cossonnière, desservie dans l'église de La Riche, à Tours. Elle fut vendue nationalement, le 18 avril 1791, au prix de 8,000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Minimes du Plessis*; *Biens nationaux*.)

**Cossons** (les), f., c<sup>ne</sup> de Fondettes.

**Costancière** (la), c<sup>ne</sup> de Sublaines. V. *Contanquière*.

**Coste** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau. V. *la Côte*.

**Coste** (César-Laurent de la), chanoine de l'église de Tours, nommé abbé de la Clarté-Dieu, le 7 novembre 1753, mourut le 2 août 1785. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de la Clarté-Dieu*.)

**Costeau**, c<sup>ne</sup> de Thilouze. V. *Couteau*.

**Côtardière** (le lieu de la), près de la Chaumerie, c<sup>ne</sup> du Louroux.

**Côte** (la), vil. et chât., c<sup>ne</sup> de Reugny, 31 habit. — *La Couste*, xvi<sup>e</sup> siècle. — *La Côte*, carte de l'état-major. — *Coste*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Reugny. En 1554-59, il appartenait, par héritage de Perrine le Fuzelier, sa mère, à Marc de la Rue, maître des requêtes à la Chambre des comptes de Bretagne; — en 1654, à Jean-Alexandre de Closeau, Éc., maréchal de bataille des armées du roi; — en 1719, à Gaspard de Réal, grand-sénéchal de Forcalquier; — en 1721, à Charles de la Martellière, conseiller et secrétaire de roi, gouverneur de Langres; — en 1750-54, à Jacques-Charles-Louis de la Martellière, mousquetaire du roi et chevalier de Saint-Louis. Il rendit aveu au château de Reugny en 1751; — en 1760, à Nicolas Chaban, Éc.; — en 1763, à Thomas Valleteau de Chabrefy, lieutenant-général du bailliage et siège présidial de Tours, décédé dans cette ville le 8 mai 1792. —

Arch. d'I.-et-L., C, 587, 603, 631, 654; — G, 165; E, 89. — De Courcelles, *Diction. de la noblesse*, II, 425. — Saint-Allais, *Nobiliaire de France*, III, 10. — C. Chevalier, *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, xxxiv; *Promenades pittoresques en Touraine*, 233. — *Mercur de France*, août 1737 et juillet 1742. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIII, 312-13. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, II, 201, V, 117.

**Côte** (le bois de la), c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier.

**Côte** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau. — *La Couste*, 1464. — *Maison noble de la Couste*, 1573. — *Closerie des Costes*, 1594. — *La Coste*, 1600. — *Côte d'Arnaud*, 1717. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Thuisseau et du château d'Amboise. En 1464, il appartenait à Jean Berard, qui rendit hommage le 22 mai; — en 1479, à Martine Berard, qui rendit hommage le 17 avril; — en 1484, à Pierre Marques. Il passa, par la suite, aux mains des chanoines du Plessis-Tours qui, le 25 novembre 1573, le vendirent, à Antoine Bohier. Celui-ci le céda, par acte du 19 juillet 1578, à Marie Gaudin, veuve de Philibert Babou. Le 24 mars 1629, le même domaine, vendu par décret sur les enfants de Saladin d'Anglure, fut adjugé à Jeanne Hennequin, femme de Gilbert Filhet, Éc., seigneur de la Curée. Le 5 septembre 1676, Georges de Pelissary, trésorier général de la marine, l'acquit, par décret, sur Charlotte Sallier, veuve de René Daen. Il mourut dans la même année.

Par contrat du 24 mai 1683, Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, acheta le fief de la Côte, de Madeleine Bibaud, veuve de Georges

de Pellissary et l'unit à son marquisat de la Bourdaisière, créé en juin 1719. Depuis 1719, jusqu'à la Révolution, ce fief est resté uni à la Bourdaisière. Pour la suite des seigneurs, V. *la Bourdaisière*. — (Arch. d'I.-et-L., C, 570, 633, 651; E, 64, 65, 66. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 612. — Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine*.)

**Côte (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Villedômer. — *La Coste*, 1626. — *Les Costes*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. En 1558, il appartenait à Jacques Châtolleraut; — en 1626, à Michel Galland, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119. — Archives du château de Pierrefitte.)

**Côte-Augère (le bois de la)**, près de la Hardinière, c<sup>ne</sup> de Ballan.

**Côte-d'Arnaud (la)**, c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau. V. *la Côte*.

**Côte-des-Bougreaux (le lieu de la)**, c<sup>ne</sup> de Ports.

**Côte-Rôtie (la)**, vil., c<sup>ne</sup> de Nazelles, 38 habitants.

**Côte-Rôtie (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau.

**Coteau (le)**, f. et châ., près du Cher, c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher. — *Coustau*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *Le Coteau*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Le château est une construction moderne. Jean Meslier, avocat au siège présidial de Tours, était qualifié de sieur du Cousteau en 1632. — (Registres d'état-civil d'Azay-sur-Cher.)

**Coteau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Ballan. — Elle dépendait de l'ancienne paroisse et du prieuré de Miré. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Beaumont*.)

**Coteau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Chanceaux-sur-Choisillo. — *Le Coteau*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Coteau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Château-la-Vallière. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chouzé-le-Sec.

**Coteau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Couziers.

**Coteau (le)**, ham., c<sup>ne</sup> de Crissé, 16 habitants.

**Coteau (le)**, ham., c<sup>ne</sup> de Crotelles, 15 habit. — *Le Costeau*, carte de Cassini.

**Coteau (le lieu de)**, près de Defaix, c<sup>ne</sup> de Francueil.

**Coteau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Coteau (le)**, ham., c<sup>ne</sup> de Ligré, 20 habit. — *Les Coteaux*, carte de Cassini.

**Coteau (le)**, vil., c<sup>ne</sup> de Limeray, 108 habitants.

**Coteau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Loches. — *Le Coteau*, carte de l'état-major.

**Coteau (le)**, ou **Coteau-Saint-Venant**, vil., c<sup>ne</sup> de Luynes, 119 habit.

**Coteau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Mettray.

**Coteau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Noizay. — *Coteau*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *Petit-Coteau*, 1757. — Ancien fief, relevant d'Ouches, et, pour une partie, d'Anzans. Vers 1550, il appartenait à Jean Brette, chanoine et trésorier de l'église de Tours, qui eut pour héritière Madeleine Quetier, veuve de Balthazar Cormier, aide d'échansonnerie de Monsieur. Celle-ci rendit hommage, le 15 janvier 1598, à Jean Hurault, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, seigneur d'Ouches. Le fief passa ensuite à Palamède Cormier, Éc. (1630); — à Louise Cormier (fille de Palamède), veuve d'Isaïe Bonnette, sieur de la Rouselière (1664); — à Jean Cormier, fourrier ordinaire des logis du roi, qui rendit aveu le 4 octobre 1671; — à Nicolas Moinery 1711; — à N. Franquelin, vers 1730; — à François Billaut, élu en l'élection d'Amboise. Le 9 juillet 1757, il acheta le Coteau, vendu par décret sur les héritiers Franquelin. René Billaut possédait le même fief en 1786. — Les vicaires de la collégiale de Saint-Martin de Tours possédaient une maison au Coteau en 1765. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., G, 525. — Notes communiquées par M. Guiot, membre de la Société archéologique de Touraine.)

**Coteau (le)**, vil., c<sup>ne</sup> de la Roche-Clermault, 191 habit. — *Les Coteaux*, carte de Cassini.

**Coteau (le)**, c<sup>ne</sup> de Saint-Antoine-du-Rocher.

**Coteau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin.

**Coteau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Branches. — *Le Coteau*, carte de l'état-major.

**Coteau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Étienne-de-Chigny. — *Le Coteau*, carte de l'état-major.

**Coteau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire. — *Les Coteaux*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Coteau (le)**, c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. V. *les Coteaux*.

**Coteau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Souvigny. — *Le Costeau*, carte de Cassini.

**Coteau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Tauxigny.

**Coteau (le)**, f., c<sup>ne</sup> de Villedômer. — *Le Costeau*, carte de Cassini.

**Coteau (le Petit-)**, vil., c<sup>ne</sup> de Vouvray, 95 habit.

**Coteau-Blanc (le lieu du)**, c<sup>ne</sup> de Céré.

**Coteau-d'Albine (le lieu du)**, près des Trois-Croix, c<sup>ne</sup> de Neuil.

**Coteau-de-Cumel (le)**, c<sup>ne</sup> de Saint-Germain-sur-Vienne. V. *Cumel*.

**Coteau-de-Frault** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Thilouze, 37 habit. — *Les Coteaux*, carte de Cassini.

**Coteau-de-Grenouille** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Luynes, 40 habit.

**Coteau-de-la-Chaussée** (le), c<sup>ne</sup> de Saint-Germain-sur-Vienne. V. *Chaussée*.

**Coteau-de-la-Grosse-Borne** (le), près du Pré, c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand.

**Coteau-de-la-Poutelière** (le), ou **Poultière**, c<sup>ne</sup> de Vernou. V. *Poultière*.

**Coteau-de-la-Roche** (le), f., c<sup>ne</sup> de la Roche-Clermault.

**Coteau-de-Maillé** (le lieu du), près de la Grotte, c<sup>ne</sup> de Candès.

**Coteau-de-Malvaut** (le), f., c<sup>ne</sup> de Cravant. — *Le Coteau*, carte de Cassini.

**Coteau-de-Petite-Rochelle** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Luynes, 67 habit.

**Coteau-de-Seuilly** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Seuilly. — *Le Coteau*, carte de Cassini.

**Coteau-des-Barbins** (le lieu du), près de la Mabilelle, c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice.

**Coteau-des-Carriers** (le), f., c<sup>ne</sup> de Lussault.

**Coteau-des-Benardières** (le lieu du), près de la Derouinière, c<sup>ne</sup> de Chezelles.

**Coteau-des-Verons** (le), f., c<sup>ne</sup> de Noizay.

**Coteau-du-Bourg** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Cravant, 39 habit. — *Le Coteau*, carte de Cassini.

**Coteau-Gasnier** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Vouvray. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)

**Coteau-Matté** (le), f., c<sup>ne</sup> de Thizay. — *Cot-Motet*, carte de Cassini.

**Coteau-Saint-Blaise** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Truyes.

**Coteau-Saint-Venant** (le), c<sup>ne</sup> de Luynes. V. *Coteau*.

**Coteau-Thireau** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Thizay, près du bourg.

**Coteau-Vallois** (le lieu du), près de la Grande-Carrerie, c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce.

**Coteaux** (les), f., c<sup>ne</sup> d'Artannes. — Elle relevait du fief d'Avalloux. — (Arch. d'I.-et-L., *prieuré de Relay*.)

**Coteaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Continvoir.

**Coteaux** (les), c<sup>ne</sup> de Cravant. V. *les Coteaux-de-Sonnay*.

**Coteaux** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Draché, 73 habitants.

**Coteaux** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de la Ferrière.

— Il relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale du 12 juin 1788. — (Archives du château de la Ferrière.)

**Coteaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Ligré, près de la Veude.

**Coteaux** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Loches, 51 habitants.

**Coteaux** (le lieu des), près de Recelin, c<sup>ne</sup> de Manthelan.

**Coteaux** (les), c<sup>ne</sup> de Nouans. V. *la Reinière*.

**Coteaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Coteaux** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne, 38 habit. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. En 1666, il appartenait à René Robert. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.)

**Coteaux** (moulin des), c<sup>ne</sup> de Savonnières. V. *Ruau-d'Epeigné*.

**Coteaux** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Sepmes, 30 habitants. — *Les Coteaux*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Coteaux-de-Bretagne** (le lieu des), près de Fontbon, c<sup>ne</sup> de Rilly.

**Coteaux-de-Farsolle** (le lieu des), près de Puchard, c<sup>ne</sup> de Theneuil.

**Coteaux-de-Follet** (le lieu des), ou **Migné**, c<sup>ne</sup> de Balesmes.

**Coteaux-de-la-Sorinière** (le lieu des), près des Monjallons, c<sup>ne</sup> de Rilly.

**Coteaux-de-Mangonne** (les), f., c<sup>ne</sup> de Crissé.

**Coteaux-de-Reuffé** (les), f., c<sup>ne</sup> de la Roche-Clermault.

**Coteaux-de-Sonnay** (les), f., c<sup>ne</sup> de Cravant. — Ancien fief, relevant de Cravant, à foi et hommage simple. En 1554, il appartenait à N. Pommier; — en 1687, à Philippe Dreux. — (Arch. d'I.-et-L., E, 146.)

**Coteaux-des-Rectos** (le lieu des), près de la Creuse, c<sup>ne</sup> d'Yzeures.

**Coteaux-Pinçon** (le lieu des), près de la Péchottière, c<sup>ne</sup> de Vallères.

**Cotelette** (la croix), sur les limites de Saint-Étienne-de-Chigny et de Saint-Mars.

**Coterel**, c<sup>ne</sup> de Limeray. V. *Cottleray*.

**Cotelleraye** (la), ou **Cautelleraye**, vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, 46 habit. — *Cotellerie*, tabl. de recens. de 1872. — *Cotelleraye*, carte de Cassini. — Il relevait du fief du Colombier (*Papier terrier du Colombier*).

**Cotenoire** (la), paroisse de Neuillé-le-Lierre. — Ancien fief, relevant de Châteaure-

naulf. En 1488, il appartenait à Michel de Cherbaye. — (Arch. d'I.-et-L., C, 877.)

**Coterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Braslou.

**Coterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Céré. — *Coillerie*, 1767. — *Coiterie*, 1791. — Ancienne propriété de l'abbaye d'Aiguevive, relevant de Montpoupon. Elle fut vendue nationalement en 1791, au prix de 4025 livres. — (Arch. d'I.-et-L., C, 599; *Biens nationaux*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tours*, VIII, 73. — Bibl. de Tours, manuscrit 1494.)

**Coterie** (fontaine de la), près de la Coterie, c<sup>ne</sup> de Céré.

**Coterie** (la), c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois. V. *les Mouzets*.

**Coterie** (la), c<sup>ne</sup> de Manthelan. V. *Cotterie*.

**Coteroge** (le lieu de), près de la Porte, c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent.

**Côtes-Blanches** (les), ou **Cottes-Blanches**, f., c<sup>ne</sup> de Verneuil-sur-Indre. — *Cottes-Blanches*, carte de l'état-major.

**Côtes-d'Apremont** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Saint-Senoeh, près du chemin de Ferrières à Loches.

**Côtes-de-Verrière** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Pussigny, près du chemin de Ponçay à Liberé.

**Côtes-du-Vau** (le lieu des), près du Vau, c<sup>ne</sup> de Ligueil.

**Côtières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Marigny. — *Côtières*, carte de l'état-major. — *Cottières*, carte de Cassini.

**Cotinière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Abilly. — Ancien fief, relevant du Châtelier. En 1457, il appartenait à Jacques Vernon; — en 1459, à Gillet Le Bœuf, qui rendit aveu le 23 décembre; — en 1790, à Jacques de Ponard. — (D. Housseau, XIII, 6017, 7336. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cotinière** (la), c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron. V. *Courtinière*.

**Cotinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Continvoir. — *Cotinière*, carte de l'état-major.

**Cotinières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Channay. — Ancien fief, relevant de Rillé. — En 1577, il appartenait à Madeleine de Reynaude. — (Arch. d'I.-et-L., B, 27.)

**Cotons** (le lieu des), près de la Chardonnière, c<sup>ne</sup> de Vouvray

**Cotreau** (le lieu de), c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny, près du chemin de la Celle-Guenand à Chaumussey.

**Cottereau** (le Grand-), f., c<sup>ne</sup> de Limeray. — *Territorium quod dicitur Cotereau*, 1225 (charte de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches). — *Grand-Cottereau*, alias *Villiers*, *Cottereau-*

*Villiers*, 1523, 1685, 1702 (*titres de Saint-Julien*). — *Cottereau*, carte de l'état-major. — *Cottereaux*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. Il appartenait à l'abbaye de Saint-Julien et était attaché à l'office claustral de chambrier. Le fief de la Liardière en relevait. — (Arch. d'I.-et-L., *charte de Fontaines-les-Blanches*; *Inventaire des titres de Saint-Julien*; C, 633; E, 25; L, 24; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Cottereau** (le Petit-), c<sup>ne</sup> de Limeray. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1465, il appartenait à Jehan de la Foresterie; — en 1639, à Jean Langlois. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Julien*; *Biens nationaux*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 422. — Bibl. nationale, Gaignères 678.)

**Cottereau**, ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Branches, 14 habit. — *Cottereau*, carte de l'état-major. — *Cottreau*, carte de Cassini. — Ancienne châtellenie, relevant de Sainte-Maure. En 1390, elle appartenait à Jacques de Ports; — en 1479, à Lidoire Berruyer; — en 1507, à Jeanne Berruyer, femme de Jean de Masselles; — en 1511, à Pierre Berruyer; — en 1558, à Louis Berruyer; — en 1649, à Marc de la Haye et Pierre Tournier; — en 1676, à Claude Lefebvre de la Falluère, trésorier de France à Tours; — en 1719, 1732, à Dominique Ducasse, seigneur de la Jonchère; — en 1740, à Marie Bouchet, veuve de Dominique Ducasse; — en 1760, à Pierre de Lawernhes, par suite de son mariage avec Marie-Louise Ducasse. — (D. Housseau, XI, 4700; XIII, 8031, 8056, 8132, 8159. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 84, 467. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazou*.)

**Cottereau** (le lieu de), près de Fouchault, c<sup>ne</sup> de Vallères.

**Cottereau - Villiers**. V. *Cottereau* (*Grand-*), c<sup>ne</sup> de Limeray.

**Cottereau** (Guillaume), seigneur du Vivier et de Courcelles, fils de Jean Cottereau, seigneur de Vauperreux, intendant des finances, fut nommé maire de Tours en 1525, en remplacement de Jean Binet. Il eut pour successeur Nicolas d'Argouges, en 1526. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*, p. 31. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 112.)

**Cottereau** (Claude), archiprêtre de l'église de Tours, puis chanoine de l'église de Paris, né à Tours en 1499, était fils de Guillaume Cottereau et de Marie Quetier. Il fit ses études à Poitiers où il se lia avec Jean Bouchet, auteur des *Annales d'Aquitaine*. Il mourut à Paris le 3 décembre 1550 et eut sa sépulture dans l'église de Notre-Dame. On a de lui l'ouvrage suivant : *De jure et privilegiis militum, libri III, ad hæc de officio*

*imperatoris liber*, Lyon, Ét. Dolet, 1539, in-f°; Venise, 1584; Trèves, 1610. (Cet ouvrage a été traduit par Gabriel du Préau, sous ce titre : *Du devoir d'un capitaine et chef de guerre, aussi du combat en champ-clos ou duel*, Poitiers, à l'enseigne du Pélican, 1549, in-4°.) — Claude Cottereau a traduit *De re rustica*, de Columelle, Paris, J. Thierry, 1552; Jacques Kerver, 1557, in-4°. Il a laissé un manuscrit cité par le P. Lelong, sous le n° 17651 et intitulé : *Pars historiæ Francisci I usque ad captam urbem Hesdinium*. — (D. Housseau, XXIII, 117. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, 119, 120. — Goujet, *Bibliothèque littéraire*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 481. — *Almanach de Touraine*, 1764. — Didot, *Biographie universelle*, XI, 133.)

**Cottereau** (Claude), seigneur du Clouseau, de la Roche, de Mondésir, de la Bedouère et du Vivier, trésorier de France à Tours, fut nommé maire de cette ville en 1589, en remplacement de Jean Le Blanc. Son successeur fut François Maille, en 1591. (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 125. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*, p. 45.)

**Cottereau** (César), seigneur du Clouseau, président au siège présidial de Tours, fils de Claude Cottereau, fut nommé maire de Tours en 1628, en remplacement de Nicolas Joubert. Il eut pour successeur Étienne Pallu, en 1630. Il remplit les mêmes fonctions de 1641 à 1642. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 134, 137. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*, 52, 55.)

**Cottereau** (Gilles), président au siège présidial de Tours, fut nommé maire de cette ville au mois de juin 1672, en remplacement de Nicolas Chauvereau. Il eut pour successeur, André Coudreau, en décembre 1675. Il fut ensuite président à mortier au Parlement de Metz. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 144. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*, p. 62.)

**Cottereau** (Gilles-Bertrand), premier président au siège présidial de Tours, maire de cette ville le 28 mars 1718, mourut le 4 mai 1719, dans l'exercice de ses fonctions. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*, 68. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 151, 152.)

**Cottereau** (Thomas-Jules-Armand), avocat, né à Tours le 21 août 1733, fut un des jurisconsultes les plus distingués de son époque. On a de lui les ouvrages suivants : *Le droit général de la France et le droit particulier à la Touraine et au Loudunois*, Tours, F. Vauquer-Lambert, 1778-88, 4 vol. in-4°. (L'auteur avait travaillé à cet ouvrage pendant trente années). — *Observations sur le commentaire de Pallu*, in-4°. — *Observations sur le commentaire de Jac-*

*quel*. — *Instruction utile aux officiers chargés de faire les actes qu'exigent la saisie seigneuriale et l'exercice du retrait*, in-4°. Cottereau mourut à Tours le 28 novembre 1809. — (Quérard, *La France littéraire*, II, 304. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 122. — Didot, *Biographie universelle*, XI, 135, 136.)

**Cottereau du Coudray** (Jean-Baptiste-Armand), curé de Donnemarie, né à Tours le 25 janvier 1697, mourut en 1770. Il a composé un grand nombre de petits ouvrages, dont une partie n'a été publiée qu'après sa mort. Voici les principaux : *Histoire de la comtesse de Châteaubriant*, Sens, Pelé et Tarbé, 1762, in-8°. — *Articles présentés à S. E. M<sup>gr</sup> le cardinal de Luynes*, Sens, Tarbé, 1766, in-8°. — *Sentiments d'un vrai chrétien à l'heure de la mort*, Sens, Tarbé, 1772, in-8°. — *Abrégé de l'éloge funèbre de Louis XV*, 1774, in-8°. — *Harangue à Louis XVI*, 1774, in-8°. — *Abrégé de l'histoire de Saladin*, Sens, Tarbé, 1775, in-8°. — *Avis d'un vieillard octogénaire et goutteux*, Sens, Tarbé, 1775, in-8°. — *Épître du pasteur de Montois*, Sens, Tarbé, 1776, in-8°. — *Épître adressée au comte de Saint-Germain*, Sens, Tarbé, 1777, in-8°.

On a du même auteur diverses pièces de poésies, les unes publiées de son vivant, d'autres après sa mort. Toutes sont d'une très-grande faiblesse. Elles étaient loin de mériter les honneurs de l'impression. — (Quérard, *La France littéraire*, II, 304. — Didot, *Biographie universelle*, XI, 136. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 122. — Feller, *Diction. historique*.)

**Cotterets** (le lieu des), près des Rustauderies, c<sup>ne</sup> de Cravant.

**Cotterie** (la), ou **Coterie**, f., c<sup>ne</sup> de Manthelan.

**Cotterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Senoeh. — **Cotterie**, carte de l'état-major. — Elle relevait de la Charpraye. Par acte du 10 juillet 1680, Madeleine Chassepoux, veuve de Jean Bochart de Champigny, la vendit à Louis de Baraudin. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

**Cotterie** (la), ou **Cottrie**, f., c<sup>ne</sup> de Vou. — **Coterie**, carte de Cassini. — Elle relevait censivement de la Roche-de-Gennes. — (Arch. d'I.-et-L., E, 223.)

**Cottière** (le lieu de la), paroisse de Chemillé-sur-Indrois. — Ancien fief, propriété de la collégiale de Loches (1770). — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*.)

**Cottières** (les), f., c<sup>ne</sup> d'Antogny.

**Cottrie** (la), c<sup>ne</sup> de Vou. V. *Cotterie*.

**Cottron** (le lieu de), paroisse de Perrusson. — Il relevait de la Charpraye (1670). — (Arch. d'I.-et-L., C, 602.)

**Coualinière** (la), ou **Coualonnière**, c<sup>ne</sup> de Villedômer. V. *Colonnrière*.

**Couarde** (la), f., c<sup>ne</sup> de Céré. — Elle relevait censivement de Montpoupon et appartenait, en 1776, à Nicolas Tristan, chev. — (Arch. d'I.-et-L., C, 599.)

**Couarde** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Saint-Hippolyte.

**Couarde** (les landes de la), c<sup>ne</sup> de Jaulnay.

**Couarde** (la), f., c<sup>ne</sup> de Razines. — *Couarde*, carte de l'état-major.

**Couarde** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Branches, 20 habit. — *Couarde*, carte de Cassini.

**Couarde** (le bois de la), c<sup>ne</sup> de Saunay. — *Bois-de-la-Couarde*, carte de l'état-major.

**Couarde** (la), f., c<sup>ne</sup> de Tauxigny. — *La Couarde*, carte de Cassini. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Couarderie** (la), f., c<sup>ne</sup> des Hermites.

**Couardière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Continvoir. — *Cohardière*, carte de Cassini.

**Couardière** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Nouâtre, près du chemin de Noyers à Port-de-Piles.

**Couasnay** (le Grand-), vil., c<sup>ne</sup> de Genillé, 28 habit. — *Cognay*, 1287 (*Cartulaire du Liget*). — *Coiné*, *Couasné*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *Grand-Couasnay*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Loches. En 1470, il appartenait à Jean d'Argy, Éc., qui mourut le 3 avril 1505. François d'Argy rendit hommage pour ce fief le 11 juin 1515. Il mourut le 8 avril 1527, laissant un fils, René, seigneur de Couasnay, encore vivant en 1555. Claude d'Argy, gentilhomme de la chambre du roi, rendit hommage pour son fief le 29 juillet 1606. — Couasnay était possédé, en 1745, par Jacques-Bonne Gigault de Bellefonds; — en 1775, par Armand-Louis-François Gigault, comte de Bellefonds. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 587, 603; E, 99, 102. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 28. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, 52 et suiv.)

**Couasnay** (le Petit-), ham., c<sup>ne</sup> de Genillé, 10 habit. — *Couasnay*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Loches. Comme le précédent, il fut possédé par les familles d'Argy et Gigault de Bellefonds.

**Coucherie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Veigné. — *Coucherie*, carte de l'état-major. — Au xvi<sup>e</sup> siècle, elle dépendait de la seigneurie de Montbazou. — (Bibliothèque de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazou*.)

**Coucou** (la fontaine du), près du lieu de ce nom, c<sup>ne</sup> d'Orbigny.

**Coucoutrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Crissé.

**Coucy** (Simon de), abbé de Villeloin, suc-

céda à Pierre Alain, en 1438. Il fut remplacé, en 1463, par Jean Jouffroi. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 361. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Villeloin*. — *Gallia christiana*, XIV.)

**Coudraie** (la), c<sup>ne</sup> de Bourgueil. V. *Coudraye*.

**Coudraie** (la), c<sup>ne</sup> de Joué. V. *Coudraye*.

**Coudraie** (la), ou **Coudray**, f., c<sup>ne</sup> de Marigny. — *Le Coudray*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Coudraie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Perrusson, 10 habit. — *Coudraie*, carte de l'état-major.

**Coudraie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Tauxigny, 31 habit. — *Coudraie*, carte de l'état-major. — *Coudraye*, carte de Cassini.

**Coudraie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villebourg. — *La Coudraye*, carte de Cassini. — Ancienne propriété du prieuré de Saint-Christophe. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Christophe*.)

**Coudraies** (le lieu des), près de Commaire, c<sup>ne</sup> de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

**Coudraies** (le lieu des), près de la Jaltière, c<sup>ne</sup> de Sepmes.

**Coudrais** (les), **Couldrais**, ou **Coudray**, f. et châ., sur les limites de Francueil et de Saint-Georges-sur-Cher. — *Hébergement du Coudray*, 1317. — Ancien fief, relevant de Chissay. En 1317, l'abbaye de Saint-Julien le vendit à Huet Marignan, moyennant une rente annuelle de six livres. Les fiefs de la Belaudière et de la Minière, *alias* fief Soyer, en relevaient. En 1515, il appartenait à Jacques Galochau, chanoine de Saint-Martin de Tours. En 1621, Charles Chartier et Bonne Chalopin, sa femme, le vendirent à Gabriel Collin, élu en l'élection de Loches. Vendu, par décret, sur Olivier Collin, fils de Gabriel, il fut adjugé à Marie Oudin, veuve de Jacques Dubois de Montmoreau. Le fief des Coudrais passa ensuite à Henri Dubois de Montmoreau, chanoine de l'église de Tours (1700); — à Marie Biard, veuve d'Antoine Robin (1717); — à Jacques-Christophe Robin (1741), — à Louis de Soolmaker (1742); — à François Poullain, seigneur de Bouju, et à sa sœur Élisabeth Poullain, femme de Charles-Gabriel-Auguste d'Andigné de Mayneuf (1751); — à Armand Dupin de Chenonceau (1752). — (Arch. d'I.-et-L., E, 39. — Registres d'état-civil de Francueil. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XIII, 20. — G. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 509-10.)

**Coudrais** (les), c<sup>ne</sup> de Luzillé. V. *le Coudray*.

**Coudrais** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Étienne-de-Chigny.

**Coudray** (les Grand et Petit-), f. et châ., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — *Le Coudray*, carte

de l'état-major. — Anciens fiefs. Ils relevaient de la châtellenie de Beaumont-la-Ronce. Au xvi<sup>e</sup> siècle, ils appartenait à la famille de Ballan. — (Arch. d'I.-et-L., C, 443; E. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Coudray** (le bois du), près des Foucaudries, c<sup>ne</sup> du Boulay.

**Coudray** (le bois du), près du Verdet-Vallée, c<sup>ne</sup> de Bueil.

**Coudray** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent, près de la route de Bordeaux à Paris.

**Coudray** (le), paroisse de Céré. — Ancien fief. Au xvii<sup>e</sup> siècle, il appartenait au Chapitre de l'église de Tours. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Coudray** (les Haut et Bas-), ham., c<sup>ne</sup> de Channay, 29 habit. — *Coudré*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Rillé. En 1561, il appartenait à Antoine Gaulier; — en 1577, à Louis de Marne. Antoine Ruzé l'acheta en 1629 et le réunit à la baronnie de Rillé. Jacques-Marie Pays de Lathan en était propriétaire en 1789. — (Arch. d'I.-et-L., B, 17, 22; E, 318.)

**Coudray** (le), f., c<sup>ne</sup> de Château-la-Valière. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chouzé-le-Sec.

**Coudray** (le), f., c<sup>ne</sup> de Charentilly. — *Hébergement du Coudray*, 1383. — Ancien fief, relevant des Ligneriers. En 1383, il appartenait à Hue Fretard; — en 1525, à Jean de Savonnières; — en 1672, à Jean de Savonnières; — en 1683-96, à Marie-Anne d'Acigné. — (Arch. d'I.-et-L., titres de Charentilly; G, 398. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Coudray** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême. — *Le Coudray*, carte de l'état-major. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Coudray** (le), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois.

**Coudray** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Cigogné, 23 habit. — *Le Coudray*, carte de l'état-major.

**Coudray** (le), f., c<sup>ne</sup> de Couesmes. — *Le Coudray*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Coudray** (le), f., c<sup>ne</sup> de Crouzilles. — *Coudray*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de l'Ile-Bouchard, à foi et hommage-lige, et des Roches-Tranchelion, à foi et hommage simple et au devoir, à muance d'homme, d'un gant d'oiseau garni de jets et de sonnettes d'argent. En 1622, il appartenait à Marie de Mauléon, veuve de Christophe de Chezelles; — en 1642, à Samuel de Chezelles, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., C, 621; E, 146.)

**Coudray** (le lieu du), près de la Berrurie, c<sup>ne</sup> de Cussay.

**Coudray** (le), c<sup>ne</sup> de Francueil. V. *Coudrais*.

**Coudray** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Genillé, 41 habit. — Le prieuré de la Bourdillière possédait dans ce village une métairie qu'elle avait achetée de Henri Guérin, le 13 janvier 1682. Ce domaine fut vendu nationalement en 1791, au prix de 1350 livres. — (Arch. d'I.-et-L., titres de la Bourdillière. — *Biens nationaux.* — Bibl. de Tours, manuscrit n<sup>o</sup> 738.)

**Coudray** (la fontaine du), c<sup>ne</sup> de Genillé, au lieu appelé Bois-de-Méreau, dans le voisinage de l'Indrois.

**Coudray** (le lieu du), paroisse du Grand-Pressigny. — Il relevait de la baronnie du Grand-Pressigny (1737). — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

**Coudray** (le), les Haut-et-Petit-Coudray, vil., c<sup>ne</sup> d'Hommes, 37 habit. — *Bougré*, xvi<sup>e</sup> siècle. — *Le Coudrai*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé. En 1508, il appartenait à Hugues de Préville; — en 1679, à Guy de Jusseume. — (Arch. d'I.-et-L., B, 17, 34; E, 318.)

**Coudray** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Lémeré, 98 habit. — Ancien fief. En 1480, il appartenait à Anne de Fontenay; — en 1640, à Samuel de Chezelles; — en 1642, à François de la Chétardie. — (Arch. d'I.-et-L., E, 220.)

**Coudray** (le bois du), paroisse de Lignières. — Il constituait un fief relevant de Sainte-Maure à foi et hommage simple et trente sols de service annuel. Le 2 mai 1468, Charles de Sainte-Maure le donna à Noël Richer et à Blanche Gouaude, sa femme, en se réservant le droit de justice. Ce bois avait alors une étendue de quatre-vingt-dix à cent arpents. — (Arch. d'I.-et-L., G, 456.)

**Coudray** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Loché, 10 habit. — *Le Coudray*, carte de Cassini. — Ancien fief. Il a été possédé pendant longtemps par la famille de Maussabré. Le 22 décembre 1766, Louis de Maussabré le vendit à François Guillemot de Lespinasse. — (Arch. d'I.-et-L., E, 114.)

**Coudray** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Luzillé, 53 habit. — *Les Coudrais*, 1683. — *Le Coudray*, carte de l'état-major. — Ancien fief, dépendant du château de Brosses. En 1750, il appartenait à Louis-Claude-Armand Dupin, Éc., qui l'avait acheté, avec la terre de Brosses, d'Angélique-Henriette-Marie Tiercelin, marquise de Saveuse, femme de Louis-Henri de Pons, comte de Verdun. Le 12 juin 1790, il fut adjugé, par suite de licitation, à Pierre-Armand Vallet de Villeneuve et à Madeleine-Suzanne Dupin, sa femme, celle-ci héritière de Claude-Sophie Dupin de Rochefort, son cousin. — (Arch. d'I.-et-L., E, 39. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Coudray** (le), f., c<sup>ne</sup> de Mazières.



**Coudray** (le), f., c<sup>ne</sup> de Marigay. — *Le Coudray*, carte de l'état-major.

**Coudray** (le moulin du), c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Lierre. — *Le Coudray*, carte de l'état-major.

**Coudray** (le), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. — *Coudray*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë et appartenant, au xiv<sup>e</sup> siècle, à la collégiale de Saint-Martin de Tours. En 1328, la collégiale le donna à rente à Guillaume Langlois. Le 5 août 1791, ce domaine fut vendu nationalement au prix de 25,700 livres. — (Arch. d'I.-et-L., prévôté d'Oë; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Coudray** (les Grand et Petit-), alias la **Mignonière**, f. et châ., c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. — *Le Coudray*, carte de l'état-major. — Anciens fiefs, relevant, à foi et hommage simple, de la seigneurie du Bois et de la prévôté de Neuvy. Au xvi<sup>e</sup> siècle, ils appartenaient à la famille de Bueil; — en 1658, à Jean du Bois. Le prieuré de l'Encloître avait le droit de dîme sur ces deux fiefs (1523). — (Arch. d'I.-et-L., E. — *Cartulaire de Fontevrault*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Coudray** (les Grand et Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay. — *Coudrai*, carte de l'état-major. — En 1789, ces domaines appartenaient à Hélié-Joseph-Louis de Billon de Vendôme. — (Arch. d'I.-et-L., E, 115.)

**Coudray** (le), f., c<sup>ne</sup> de Rillé.

**Coudray** (le moulin du), sur le ruisseau de Montant, c<sup>ne</sup> de Saint-Baud.

**Coudray** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Étienne-de-Chigny. — *Le Coudray*, carte de l'état-major.

**Coudray** (le), ham. et châ., c<sup>ne</sup> de Saint-Jean-Saint-Germain, 18 habit. — *Le Coudray*, carte de l'état-major. — Il relevait du fief de la Roche. La chapelle du château du Coudray est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier de la Roche*; G, 14.)

**Coudray** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau. — *Hébergement du Codroy*, 1317. — *Le Coudray*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château d'Amboise. En 1317, il appartenait à Huet Marques, auquel il avait été concédé par l'abbaye de Saint-Julien de Tours. Le 12 juin 1431, Jean Marques rendit hommage au roi pour ce domaine qui passa, quelques mois après, à Pierre Marques, qui le vendit, en 1494, à Jehan Loppin. Louis de Montigny, Éc., seigneur de Pierrefitte, reprit le Coudray, sur Jehan Loppin, en vertu des droits de sa femme, en 1495. Ce fief fut ensuite possédé par les Bohier (1510); — par Nicolas de Cerisay (1525), marié à Anne Bohier; — par François Olivier de Leuille, marié, le 14 mai 1538, à Antoinette de Cerisay; — par François Bohier, évêque de

Saint-Malo, qui fit hommage au roi en 1565; — par Antoine Bohier, qui le vendit, par acte du 19 juillet 1578, à Marie Gaudin, veuve de Philibert Babou.

Le 24 mars 1629, Jeanne Hennequin, femme de Gilbert Filhet de la Curée, acquit cette terre, qui était vendue par décret sur les héritiers de Saladin d'Anglure. Madeleine Bibaud, veuve de Georges de Pelissary, en était propriétaire en 1680. Le 24 mai 1683, elle la vendit à Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, qui l'annexa à la terre de la Bourdaisière.

L'Hôtel-Dieu d'Amboise possédait au Coudray une métairie que l'on trouve mentionnée dans des titres de 1683, 1703 et 1744.

Arch. d'I.-et-L., C, 633, 651; E, 64, 65; *Hôtel-Dieu d'Amboise*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 808. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*. — Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine*. — *Cartulaire de Saint-Julien de Tours*. — G. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 60, 63, 66, 70, 75, 80, 125, 190. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.

**Coudray** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-de-Tournon, 58 habit.

**Coudray** (le), près des Perrons, c<sup>ne</sup> de Seully.

**Coudray** (le), f., c<sup>ne</sup> de Souvigny. — *Codrilletus*, xii<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief, dépendant du Feuillet. Le 7 avril 1694, René Chauchard le vendit à Michel Avenet, avec faculté de rachat. Il l'avait eu, par héritage, de Marie Chauchard, sa tante. En 1787, ce domaine appartenait à N. Damon, bourgeois d'Amboise. A cette époque, il y existait une chapelle, qui était interdite à cause du mauvais état dans lequel elle se trouvait. — (Arch. d'I.-et-L., E, 54; G, 14. — *Hist. B. Marizé de Fontanis albis*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *paroisses et familles de Touraine*.)

**Coudray** (le), f., c<sup>ne</sup> de Tauxigny. — *Hôtel du Coudray*, 1447-65. — *Le Coudray*, carte de Cassini. — Ancien fief. Au xv<sup>e</sup> siècle, une partie de la dîme de ce domaine appartenait à l'abbaye de Cormery. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Coudray** (le), f., c<sup>ne</sup> de Villeloin. — *Coudray*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1508, il appartenait à Antoine de Lemery. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — G. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 117.)

**Coudray-de-la-Lande** (le), f., c<sup>ne</sup> de Rillé. — Ancien fief, relevant de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., B, 25.)

**Coudray-Montpensier** (le), châ., c<sup>ne</sup> de Seully. — *Le Codroi*, 1255 (charte de Bouchard de Marmande). — *Codreium*, 1250 (charte de Hugues, abbé de Seully). — *Le Codrey*, 1270 (charte de l'abbaye de Fontevrault). — *Codrayum, manerium de Codrayo*, 1322 (charte de Jean, archevêque de Tours). — *Le*

*Coudray*, 1400 (charte de l'abbaye de Seuilly). — *Le Coudray-Montpensier*, xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. — *Le Coudray*, carte de Cassini. — (Montpensier, fief situé en Poitou, dans le voisinage du Coudray, fut vendu en 1459, par Jacques de Bournan à Louis, bâtard de Bourbon, qui ajouta le nom de ce domaine à celui de la terre du Coudray qu'il possédait).

Le Coudray-Montpensier était une châtellenie relevant de la seigneurie de Montsoreau. Le château s'élève au milieu d'un site des plus pittoresques. La partie la plus ancienne a été construite entre 1401 et 1442, par Pierre de Bournan et Louis de Bournan, son fils. Jeanne de France, de 1489 à 1491, y ajouta une galerie et une tour, qui furent bâties sous la direction d'un maître ès-œuvres ou maître maçon, nommé Jehan Pourmène.

Au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, les inscriptions suivantes, accompagnées des armoiries des familles de Malesset de Châtelus et d'Escoubleau, furent placées dans l'une des galeries du château, au-dessus d'une cheminée :

*Gui de Malesset de Châtelus, evesque de Lodiève et de Poitiers, nepveu du pape Grégoire IX, Limousin, cardinal du titre de Saint-Croix en Jerusalem, légat en Angleterre, Brabant, Flandres, Hainaut, mourut le 8 mars 1312 et fut enterré dans l'église des Grands Jacobins, à Paris. — R. S. I. Q.*

*François d'Escoubleau, abbé de Saint Lomer de Blois et de Jarcé et Beaumont, evesque de Maillezais, archevesque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, cardinal de Sourdis, du titre de Saint Marcel, enterré dans la chartreuse de Bordeaux, fondateur d'icelle en 1623..... du temps du règne de Henri IV et Louis XIII.*

Les murs de la galerie qui unit la tour de Montpensier à la partie de l'édifice bâti par les de Bournan, sont parsemés de M et de fleurs de lis.

La chapelle dépendant du château fut consacrée en 1452, sous le vocable de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge, avec l'autorisation de Jean Bernard, archevêque de Tours, en date du dernier jour d'août de la même année.

Les fiefs de la Brevonnière et des Roches-Malmoigne, ou Maumonnière, paroisse de Saint-Pierre-de-Retz, relevaient du Coudray. Des aveux furent rendus pour les Roches-Malmoigne, par Macé de Gemages, en 1391; par Guillaume Le Roy de Chavigny, le 1<sup>er</sup> octobre 1409; par René Le Roy, le 22 juin 1491.

Les droits honorifiques, dans l'église paroissiale de Seuilly, appartenaient au seigneur du Coudray-Montpensier.

#### SEIGNEURS DU COUDRAY-MONTPENSIER.

I. — Guillaume de Montsoreau, chev., premier seigneur connu, vivait vers 1090. Il donna à l'ab-

baye de Saint-Étienne-en-Vaux, en Saintonge, l'église de Saint-Pierre de Seuilly, plusieurs terres et diverses rentes. Sa femme, nommée Ersende, Guillaume et Gervais, ses frères, figurent dans une charte d'Hélie, archiprêtre d'Arçay, confirmant cette donation. Sa mère se nommait Mabilie. Il eut deux fils : Gautier, qui suit, et Guillaume, dit Malestache. Guillaume de Montsoreau fonda l'abbaye de Seuilly.

II. — Gautier de Montsoreau, chev., seigneur du Coudray et de Montsoreau, donna, en 1108, à l'abbaye de Marmoutier, d'accord avec son frère Guillaume, tous les droits de péage et de tonlieu qu'il possédait à Montsoreau et à Candès. Il fit, peu de temps après, le voyage de la Terre-Sainte. Dans une charte de 1114, il est qualifié de *principes christianissimus de Montesorello*.

III. — Guillaume de Montsoreau, fils de Gautier, refusa, après la mort de son père, de ratifier la donation que celui-ci avait faite à l'abbaye de Marmoutier. Cependant, en 1124, à la suite des instantes prières des religieux, il finit par l'approuver. En 1140, il donna la dime de ses moulins et de ses fours à l'abbaye de Turpenay.

IV. — Guillaume de Montsoreau, chev., fils du précédent, autorisa, en 1171, les religieux de Turpenay à construire, dans l'enceinte de son château de Montsoreau, plusieurs maisons qui seraient franches de tous droits féodaux. Cette autorisation fut ratifiée par sa femme, nommée Phena, et par son fils Guillaume. En 1176, il donna aux mêmes religieux l'île de Puim ou de Sardaz, située près de Montsoreau, entre l'île du Duel et celle de Saint-Martin. En 1178, on le voit figurer dans un accord entre Barthélemy de Saint-Mars et les chanoines de Saint-Martin de Tours, au sujet de la terre de Saint-Martin-de-la-Pile.

V. — Guillaume de Montsoreau, chev., seigneur du Coudray, fils du précédent, fonda, vers 1200, une chapellenie dans l'église abbatiale de Turpenay et donna pour son entretien une rente de vingt setiers de blé et de quatre deniers à prendre sur la recette de Seuilly. Il mourut avant 1217, laissant un fils nommé Gautier.

VI. — Gautier de Montsoreau, chev., seigneur du Coudray, accorda à l'abbaye de la Merci-Dieu, en 1217, l'exemption de péage sur toutes ses terres. En 1220, il donna à l'abbaye de Turpenay une île située entre les îles de Chapuin et de Pierre-Baril, et une rente de six setiers de froment et six setiers de seigle à percevoir sur ses moulins de l'Écluse. De plus, il confirma l'abbaye dans la possession des maisons et terrains qui lui appartenaient dans la châtellenie de Montsoreau. En 1221, il fit don aux religieux du Louroux, d'une rente de quarante sous. Trois ans après, il donna, pour le repos de son âme, au monastère de Turpenay, une maison et ses dépendances, à la condition que celui-ci paierait, la veille de Noël, douze deniers de cens. Après sa mort, le Coudray passa dans la maison de Marmande.

VII. — Jean de Marmande, chev., est qualifié de seigneur du Coudray dans un acte de 1222. Il était fils de Guillaume de Marmande et de Julienne, que l'on voit figurer dans une charte de 1224, concernant le prieuré de Pommier-Aigre.

VIII. — Jean de Marmande, chev., fils du précédent, vivait en 1242. Il eut deux fils : Bouchard, seigneur du Coudray et de Trèves, et Guillaume. Il mourut avant 1256. A cette date, sa succession fut partagée entre ses deux fils. Guillaume eut la terre du Coudray.

IX. — Guillaume de Marmande, chev., figure dans une charte de Hugues, abbé de Seuilley, en 1259 et dans une charte de l'abbaye de Fontevrault de 1270. Au mois de décembre 1279, il transigea avec l'abbé de Seuilley au sujet d'un droit sur la garenne de Bor. Il eut une fille, Philippe, qui épousa Hugues de Brizay.

X. — Hugues de Brizay, chev., fils de Pierre de Brizay II et de Sybille de N., fut seigneur du Coudray, du chef de sa femme, Philippe de Marmande. Il mourut vers 1311. Vers cette époque, Philippe de Marmande fonda trois messes par semaine dans sa chapelle du Coudray (*in capella mea seu de oratorio de Coudrayo*), pour le repos de son âme et de celles de ses parents. Cette fondation est rappelée dans une charte d'Aimery, archidiacre d'Outre-Vienne, datée de 1322.

XI. — Pierre de Sainte-Maure, chev., seigneur de Montgauger et du Coudray, fils de Guillaume II de Sainte-Maure et de Jeanne de Rancon, fit son testament en 1324 et mourut peu de temps après. Il eut sa sépulture dans l'église de Saint-Épain. Sa femme, Mahaut, fut inhumée dans l'église abbatiale de Seuilley. Il eut six enfants : 1° Pierre, qui suit ; 2° Guillaume, doyen de Saint-Martin de Tours, chancelier de France, mort en 1334, et inhumé dans l'église Saint-Gatien, de Tours ; 3° Guy, seigneur de Montausier, et trois filles.

XII. — Pierre II de Sainte-Maure, dit Drumas, vicomte de Bridiers, seigneur de Rivarennas, de Montgauger et du Coudray (1338), épousa, en première nocces, Isabeau de Pressigny, et, en secondes, Marguerite d'Amboise. Du second mariage il eut plusieurs enfants, entre autres, Jean, seigneur de Montgauger.

XIII. — Charles d'Artois, comte de Pezenas et de Longueville, seigneur du Coudray, fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356. Sa femme, Jeanne de Beauçay, veuve de Geoffroy de Beaumont, dame de Champigny-sur-Veude, mourut en mars 1402, au château de la Rajace. Charles d'Artois était mort avant 1385. Il avait vendu, vers 1380, les terres de Champigny et du Coudray à Louis de France, duc de Touraine.

XIV. — Louis de France I<sup>er</sup>, duc de Touraine, d'Anjou, de la Pouille et de la Calabre, roi de Sicile et de Jérusalem, comte du Maine, de Provence, de Piémont et de Forcalquier, seigneur de Champigny et du Coudray, né à Vincennes le 23 juillet 1339, était fils de Jean, roi de France,

et de Bonne de Luxembourg, sa première femme. Par lettres du 16 mai 1370, il eut le duché de Touraine en échange de la châtellenie de Loudun et du comté du Maine. Il mourut à Biselia, dans la Pouille, le 20 septembre 1384. Le 9 juillet 1360, il avait épousé Marie de Châtillon, dite de Blois, fille de Charles de Blois, duc de Bretagne, et de Jeanne de Bretagne. De ce mariage sont issus : 1° Louis II, qui suit ; 2° Charles, prince de Tarente et comte du Maine ; 3° Marie, morte en bas âge. Vers 1399, Marie de Châtillon céda la terre du Coudray à Pierre de Bournan, mais seulement pour sa vie durant, au prix d'une rente de 620 livres tournois. Par acte du 6 janvier 1400, consenti par Marie de Châtillon et par son fils aîné Louis II d'Anjou, cette cession, limitée à un usufruit, fut transformée en une vente définitive et à perpétuité, au prix de 1200 livres tournois. Dans le quatorzième volume des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, p. 477, M. E. Mabille s'est trompé en donnant à l'acte de vente la date du 15 janvier 1447. Il aura pris pour la date réelle celle d'une copie certifiée, qui fut faite à cette dernière époque.

XV. — Pierre de Bournan, Éc., seigneur du Coudray (1400-58), eut un fils, Louis, qui suit.

XVI. — Louis de Bournan, Éc., chambellan et maître d'hôtel du roi René, céda la terre du Coudray à Louis, bâtard de Bourbon, et reçut en échange la terre de Merville, en Anjou.

XVII. — Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon et seigneur du Coudray-Montpensier, amiral de France, enfant naturel de Charles I<sup>er</sup>, duc de Bourbon, et de Jeanne de Bournan, légitimé en septembre 1463, mourut le 19 janvier 1486 et fut inhumé dans l'église de Saint-François de Valognes. En février 1466, il avait épousé Jeanne, bâtarde de France, dame de Mirebeau et de la Roche-Clermault, fille naturelle de Louis XI et de Marguerite de Sassenage. De ce mariage sont issus : 1° Charles de Bourbon, comte de Roussillon, décédé sans enfants ; 2° Suzanne, mariée, en premières nocces, à Jean de Chabannes, comte de Dammartin, mort vers 1503, et, en secondes, à Charles de Boulainvilliers ; 3° Anne, mariée à Jean d'Arpajon. — Jeanne de France fit son testament à Chinon le 7 mai 1515 et mourut dans la même année. Elle fut inhumée dans l'église des Jacobins de Mirebeau.

XVIII. — Charles de Boulainvilliers, chev., seigneur de Beaumont-sur-Oise, mari de Suzanne de Bourbon, et Jean II d'Arpajon, baron d'Arpajon, sénéchal de Rodez, mari d'Anne de Bourbon, dame de Mirebeau, de la Roche-Clermault et de Purnon, furent seigneurs du Coudray, du chef de leurs femmes, héritières de Jeanne de France. En 1520, ils vendirent cette terre à Guillaume Poyet.

XIX. — Guillaume Poyet, prêtre, fils de Guy Poyet, avocat à Angers, et de Marguerite Hellaud, fut président au Parlement et chancelier de

France. Accusé d'exactions et concussions, il eut à comparaître devant le Parlement de Paris qui, le 23 avril 1545, le déclara privé de tous ses offices, inhabile à remplir des emplois royaux, et le condamna à 117,000 livres d'amende. Il mourut à Paris en avril 1548, âgé de soixante-quatorze ans, et fut inhumé dans l'église des Grands-Augustins. Pour acquitter l'amende qu'il devait verser au Trésor, il avait vendu la seigneurie du Coudray à François I<sup>er</sup>, qui, par les lettres suivantes, la donna à Jean d'Escoubleau :

« François, par la grâce de Dieu, roi de France, « à tous présents et à venir, salut; Savoir faisons « que comme nous ayons puis naguère acquis de « Messire Guillaume Poyet plusieurs terres et « seigneuries, lesquelles il nous a vendu, cédé et « transporté, moyennant le prix et somme de cent « dix-sept mille livres tournois d'amende en la- « quelle le dit Poyet avait été condamné envers « nous par arrest de nostre cour de parlement « de Paris prononcé le 23<sup>e</sup> jour d'avril dernier « passé, laquelle somme de cent dix-sept mille « livres tournois lui aurions remise et quitté, « ou nostre procureur pour nous, pour paye- « ment des dites terres, outre lesquelles nous « auroit le dit Poyet vendu, cédé et transporté « du tout et à toujours pour nous, nos succes- « seurs ou ayans cause, les châtelles, terres et « seigneuries de la Voulte, le fief de la Brevon- « nière, la métairie de la Bidodière et huit setiers « ou environ froment de rente, tous les dessus « dits fiefs, métairies situés en la dite seigneurie « du Coudray; et en outre la terre et seigneurie « de Montpensier et les fiefs de Ver et de Fourché; « pareillement la tierce partie et portion par in- « divis de l'ancien domaine des baronnies du « Coudray, avec les métairies des Tombes, la « Chaboissière, la seigneurie de Montcontour, « avec quatre-vingt-cinq livres tournois de rente « sur les deux autres tiers des dites terres et sei- « gneuries de Montcontour..... ensemble toutes « chacunes les appartenances et dépendances des « dites baronnies, chatellenies, fiefs, terres et « seigneuries en tout droit, nom, raison et ac- « tions qui à cause des choses dites competoient « et appartenioient ou pouvoient competer et ap- « partenir au dit Roy et avec les nouvelles acqui- « sitions, adjonctions faites par lui en toutes les « choses dessus dites que nous aurions depuis « accepté et ratifié. Nous, ayant singulier égard « et considération aux grands, continuels et la- « borieux services que nostre amé et feal gentil- « homme ordinaire de nostre Chambre et maistre « de nostre garde-robe Jehan Escoubleau, cheva- « lier, seigneur de la Chapelle-Bellouin, nous a « par cy-devant aidés longtemps, prend à l'en- « tour de nostre personne en grand soin, cure et « vigilance et diligence mesmement durant nos « grandes et obstinées maladies et entre autres « en la dernière que nous avons eue l'hyver « passé où il a jour et nuit fait devoir et offres

« de très bon, diligent et très affectionné servi- « teur, fait encore et continue ordinairement à « nos très grands contentement et satisfaction, « dont il est digne de singulière et parfaite recom- « mandation envers nous, et de la peine desquels « services comme estant certain d'iceux et notoire « à un chacun, nous l'avons déchargé et relevé, « déchargeons et relevons; désirant singulière- « ment iceux reconnaître à l'endroit de lui et des « siens, par mémoire de ses mérites et aussi pour « ce que tel est nostre plaisir et vouloir à icelui « Escoubleau présent et acceptant pour lui, ses « hoirs et successeurs, pour telle cause et cha- « cune d'icelle et plusieurs autres bonnes, justes « occasions et considerations à ce nous mouvants, « avons par ces présentes, de notre bon gré et « libéralité pure et franche volonté donné, cédé, « quitté et transporté et du tout délaissé, don- « nous, cédon, quittons, transportons et du tout « délaissions dès maintenant et a toujours par « don pur et parfait, perpétuel et irrévocable les « baronnies, chatellenies, terres et seigneuries et « autres choses cy-après déclarées, c'est à sca- « voir : la dite chatellenie, terre et seigneurie du « Coudray, tenue et mouvante en fief, foy et « hommage du seigneur de Montsoreau, les dites « métairies de Tombes, la Chaboissière et le fief « de la Brevonnière tenus mouvans en fief de la « dite seigneurie du Coudray, et la seigneurie de « la Voulte, tenue en fief du dit seigneur de « Montsoreau; et la métairie de la Bidaudière « tenue en fief du seigneur de l'Islette à cause de « sa seigneurie de Sessigny; huict septiers ou « environ de froment de rente tenue en fief du « seigneur de S<sup>t</sup> Marçolle, tous les dessus dits « fiefs et métairies, dépendances, unis et adjoints « à la dite seigneurie du Coudray, ensemble « toutes et chacunes et autres appartenances « quelconques de la dite seigneurie du Coudray « fiefs et métairies dessus dits situés et assis en « nostre pays d'Anjou et juridiction de Saumur; « semblablement la terre de Montpensier et dé- « pendances situées et assises en nostre pays de « Loudun tenu et mouvant en fief, foy et hom- « mage de la seigneurie de Mons, près la dite « Chapelle-Bellouin; le fief de Vers tenu et mou- « vant en fief de nous à cause de nostre chastel « de Loudun; le fief de Fourché mouvant en fief « du fief de la Jaille à cause de la seigneurie de « Beusces, le tout situé et assis en nostre dit pays « de Loudun; pareillement la tierce partie et « portion par indivis de l'ancien domaine des « baronnies, terres et seigneuries de Montcontour « et..... tenu et mouvant en fief de nous à « cause de nostre chastel de Saumur; pour, des « dites baronnies et chatellenies, terres et sei- « gneuries et choses susdites jouir et user par le « dit Jehan Escoubleau, ses hoirs et successeurs « de son costé, estoc et lignée en titre de vrai et « propre heritage et en qualité de vrai patri- « moine, tout ainsi que si cela lui estoit échu par

« droit successif et hereditaire de ses feu père et  
 « mère et en la forme et manière que en jouissait  
 « le dit Poyet; avec pleino et entiere liberté d'en  
 « pouvoir par iceluy Escoubleau, ses dits hoirs et  
 « successeurs, ensemble ceux qui auront de luy  
 « ou d'eux faire et disposer dès maintenant et  
 « pour l'avenir à son plaisir et volonté comme de  
 « sa propre chose, sans que nostre présente do-  
 « nation puisse tomber autrement en la commu-  
 « nauté qui pourroit estre entre le dit Escoubleau  
 « et sa femme, car tel est nostre plaisir. Et afin  
 « que ce soit chose ferme et stable et a tousjours  
 « nous avons fait mettre notre scel à ces dites  
 « présentes, sauf en autres choses nostre droit et  
 « d'autrui. Donné à ..... au mois d'août l'an  
 « de grace mil cinq cent quarante cinq et de  
 « nostre regne le trente et unième. Signé FRAN-  
 « çois. Par le roy : BAYARD. »

Ces lettres furent enregistrées à la Chambre des comptes le 18 septembre de la même année.

XX. — Jean d'Escoubleau, seigneur du Coudray-Montpensier et de la Chapelle-Bellouin, maître de la garde-robe de François I<sup>er</sup>, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Blois, mourut le 19 décembre 1572 et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin-de-Jouy-en-Josas. De son mariage avec Antoinette de Brives il eut cinq enfants : 1<sup>o</sup> François, marquis d'Alluye, gouverneur de Chartres, décédé en 1602; 2<sup>o</sup> Louis, qui suit; 3<sup>o</sup> Henri, évêque de Maillezais, aumônier des ordres du roi, mort en 1615; 4<sup>o</sup> Jacqueline, femme de René de Brissac; 5<sup>o</sup> Jeanne, mariée, le 22 février 1564, à Henri de Gaucourt, chev., seigneur de Gluys.

XXI. — Louis d'Escoubleau, Éc., seigneur du Coudray-Montpensier, chevalier de l'ordre du roi (1572), figure dans une transaction passée le 26 octobre 1588, avec René du Rivault. Il eut un fils, Claude, qui suit.

XXII. — Claude d'Escoubleau, Éc., chevalier des ordres du roi, eut deux enfants : 1<sup>o</sup> Henri, qui suit; 2<sup>o</sup> Marie, qui épousa, le 29 septembre 1650, Robert du Bouex, seigneur de Villemort, brigadier des armées du roi.

XXIII. — Henri d'Escoubleau, chev., seigneur du Coudray-Montpensier, conseiller d'État, lieutenant-général des armées du roi, eut un fils, Paul-François-Benoit. En 1696, sa veuve, Madeleine de Malessot de Chastellux, fit son testament devant Jacques Lecourt, notaire à Chinon.

XXIV. — Paul-François-Benoit d'Escoubleau, chev., seigneur du Coudray-Montpensier, fut tué à la bataille de Nerwinde (1693). La terre du Coudray passa par héritage à son cousin germain Henri-François du Bouex.

XXV. — Henri-François du Bouex, chev., seigneur de Villemort et du Coudray-Montpensier, gentilhomme de la grande fauconnerie de France, fils de Robert du Bouex, seigneur de Villemort et de Méré, et de Marie d'Escoubleau, fut maintenu dans sa noblesse le 6 avril 1716. En 1714, il ven-

dit la terre du Coudray-Montpensier à Henri de Vallière.

XXVI. — Henri de Vallière, chev., gouverneur d'Annecy, en Savoie, lieutenant des maréchaux de France à Saumur (1714), était fils de Pierre de Vallière, Éc., seigneur du Portail, capitaine au régiment de Brezú, et de Urbaine du Mesnil. En 1693, il épousa Hélène Legras, fille de Jean Legras et de Julienne de Farey. N'ayant pas eu d'enfants de ce mariage, il légua la terre de Coudray-Montpensier à son petit-neveu Claude-Philippe-René, comte de Lamote-Baracé.

XXVIII. — Claude-Philippe-René, chev., comte de Lamote-Baracé, lieutenant-colonel du régiment de Crussol, lieutenant des maréchaux de France, seigneur du Coudray-Montpensier, était fils de Claude-Philippe, comte de Lamote-Baracé, brigadier des armées du roi et lieutenant-général d'artillerie de France et d'Espagne.

XXVIII. — Alexandre, chev., comte de Lamote-Baracé, fils du précédent, capitaine de vaisseau, chevalier de Malte et de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, comparut, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de Touraine.

Arch. d'I.-et-L., C, 598; G, 14. — D. Housseau, III, 934; IV, 1278 bis, 1278 ter; V, 1633, 1641, 1884-85, 1922, 1929; VI, 2530; VII, 3080, 3127, 3304; VIII, 3502 bis; IX, 3928; X, 4174, 4251; de 5402 à 5513; XVIII, 211. — P. Anselme, *Hist. géneal. de la maison de France*, I, 309, 387; V, 894, 895; VI, 469. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, III, 682. — D. Guilhaemy, *Inscriptions de la France*, III, 258. — A. Noël, *Souvenirs pittoresques de la Touraine*. — Saint-Allais, *Nobiliaire de France*, XIV, 35. — *La Touraine*, 473. — D'Hoziér, *Armorial général de France*, reg. 1<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> partie, 87. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 484. — Bibl. de Tours, manuscrits n<sup>os</sup> 1169 et 1308. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 232. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, VIII, géneal. Brizay; X, géneal. Odard. — Archives de Maine-et-Loire, titres de Fontevault. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VI, 192; X, 93; XIII, 128; *Bulletin de la même Société* (1876), 351, 369. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 73, 74. — S. Bellanger, *la Touraine ancienne et moderne*, 523. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 105. — *Annuaire du département d'Indre-et-Loire* (1871), p. 110. — L. de la Roque et L. de Barthelemy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, 7.

**Coudraye** (la), f., c<sup>ne</sup> de Benais. — *Coudraie*, carte de Cassini.

**Coudraye** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bléré. — *Coudraie*, carte de Cassini. — Elle relevait du fief de la Roche-Baudouin. (Arch. d'I.-et-L., E, 123.)

**Coudraye**, ou **Coudraie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Bourgueil, 12 habit.

**Coudraye** (chapelle de la). V. *Candes*.

**Coudraye** (la), f., c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Coudraye**, (la) ou **Coudraie**, f., et chât., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours. — Ancien fief, relevant de Narbonne à foi et hommago simple et 20 sols de

devoir annuel. En 1687, il appartenait à Philippe Trigalleau, huissier au bureau des finances de la Généralité de Tours. Le 27 thermidor an III, Jean-Nicolas Bouilly, vendit ce domaine, qu'il tenait de son père, Jean-François Bouilly, à Étienne Borel et à Dominique-Armand Herman. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 19 janvier 1838. — Registres d'état-civil de Saint-Vincent de Tours.)

**Coudraye** (la), c<sup>ne</sup> de Saché. V. *Boulay* (le petit).

**Coudraye** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Antoine-du-Rocher. — En 1672, elle appartenait à Charles Proust, maître ouvrier en soie, à Tours; — en 1764, à Mathieu de Jousseau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 115; G, 170.)

**Coudraye** (le lieu de la), près de la Rebarrière, c<sup>ne</sup> de Villaines.

**Coudraye** (la), c<sup>ne</sup> de Villebourg. V. *Coudraie*.

**Coudre** (chapelle de la). V. *Amboise*, collégiale.

**Coudre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — *La Coudre*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Coudre** (le lieu de la), paroisse de Braye-sous-Faye. — Propriété du prieuré de Saint-Jouin. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Coudre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chambray. — *Val Codre*, xi<sup>e</sup> siècle. — (*Martyrol. S. Juliani*). — *Valle Codre*, 1469. — *Val de la Coudre*, alias *les Creneaux*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *La Coudre*, xviii<sup>e</sup> siècle. — *La Coudrière*, carte de l'état-major. — *La Coudrière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la Bardinière (pour une partie) et de la Trésorerie de Saint-Martin de Tours à foi et hommage simple et 4 sols de service. En 1428, il appartenait à Jacquet Garreau; — en 1435, à Pierre Aymer; — en 1469, à Jehan de Cordon; — en 1556, à François Joret; — en 1604, à Hélie Deodeau, qui rendit hommage le 11 mai; — en 1651, à Pierre Deodeau, qui rendit hommage le 25 février; — en 1652, à Charles Verdetti; — en 1674, à Michel Caton; — en 1690, à Guillaume Guillot de Courtivron; — en 1699, à Marie Ozanne, veuve du précédent; — en 1740, à René Pion; — en 1741, à Marie Guillot, veuve de René Pion. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier de la Commanderie de Ballan; Prieuré de Saint-Côme*; G, 423, 517. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Necrol. S. Juliani*.)

**Coudre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chanceaux-sur-Choisille.

**Coudre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Château-la-Vallière. — *Coudraye*, carte de Cassini.

**Coudre** (les haute et basse), f., c<sup>ne</sup> de Chisseau. — Ancien fief, relevant de Montrichard. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 587.)

**Coudre** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Lussault, près de la Loire, 95 habit.

**Coudre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe. — *Coudraie*, carte de l'état-major.

**Coudre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Vou. — *Coudre*, carte de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Coudreau** (le lieu du), dans les landes du Ruchard, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Coudreau** (le), c<sup>ne</sup> de Lerné. V. *Coudreaux*.

**Coudreau** (le grand), f., c<sup>ne</sup> de Nazelles. — *Coudreau*, carte de l'état-major.

**Coudreau** (le petit), f., c<sup>ne</sup> de Reugny. — *Coudreau*, carte de l'état-major.

**Coudreau** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

**Coudreau** (André), seigneur de Planchoury, trésorier général de France, à Tours, fut maire de cette ville de 1650 à 1652, en remplacement de Laurent Turquantin. Il eut pour successeur, Isaac Touchelée, sieur de la Gasserie. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 139, 140. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*, p. 57.)

**Coudreau** (André), fils du précédent, seigneur de Planchoury, trésorier de France, à Tours, prévôt de Touraine, fut nommé maire de Tours en 1675, en remplacement de Gilles Cottereau. Son successeur fut François de la Barre en 1676. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*, p. 62. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 144-45.)

**Coudreaux** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron, 130 habitants.

**Coudreaux** (le lieu des), alias *le Caillou*, paroisse de Bléré. — Il dépendait du Val d'Orquaire. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du Val d'Orquaire*.)

**Coudreaux** (les), ou le **Coudreau**, f., c<sup>ne</sup> de Lerné. — *Coudreaux*, carte de Cassini. — Vers 1770, elle appartenait à Diane Lenoir de Pas-de-Loup. — (Arch. d'I.-et-L., *Registre des 20<sup>es</sup>*.)

**Coudreaux** (la fontaine des), près de Boumoi, c<sup>ne</sup> de Lerné.

**Coudreaux** (le lieu des), près de la Petite-Girarderie, c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre.

**Coudreaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de la Tour Saint-Gélin. — *Coudreaux*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Champigny, à foi et hommage simple, un cheval de service du prix de 5 livres et 40 sols de loyaux aides. Vers 1480, il appartenait à Pierre de Vallée; — en 1482, à Pierre de Castelnau, Éc., marié à Jeanne de Vallée. — (*Rôle des fiefs de*

*Touraine.* — Le Laboureur, *Mém. de Castelnau.*)

**Coudreaux** (les petits), f., c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin. — Elle est qualifiée de *maison noble*, dans un titre de 1760. Elle relevait de Champigny. En 1760, François Pallu en était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Champigny.*)

**Coudres** (bois des), c<sup>ne</sup> de Couziers. — Il fait partie de la forêt de Fontevrault.

**Coudreyum.** V. le *Coudray-Montpensier.*

**Coudrière** (bois de la), près de la Proutrie, c<sup>ne</sup> de Bourgueil.

**Coudrières** (le lieu des), près de Paviers, c<sup>ne</sup> de Crouzilles.

**Coudrières** (les), f., c<sup>ne</sup> d'Esvres.

**Coudrières** (les). V. *les Roches*, c<sup>ne</sup> de Fondettes.

**Coudrières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Voigné. — *La Coudrière*, carte de Cassini.

**Coüe** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Barrou, 24 habit. — *La Cloue*, carte de Cassini.

**Coüe** (fontaine de la), c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois, au lieu appelé la Vallée de la Coüe. Ses eaux se jettent dans le ruisseau d'Aubigny.

**Coue** (la haute), f., c<sup>ne</sup> de Panzoult. — En 1791, elle appartenait à Jean-Marie-Louis Le Bascle d'Argenteuil. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

**Coue** (la), *alias Coulque*, ou **Soulque**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Quentin. — Elle dépendait du fief de Saint-Quentin. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Quentin.*)

**Couepelle** (le lieu de), près de la Vallée du Vau, c<sup>ne</sup> de Chançay.

**Couesmé**, vil., c<sup>ne</sup> de Marçay. — *Coisme*, xi<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Noyers.*) — *Coeme*, carte de Cassini. — Ancien fief. — En 1669-85, il appartenait à François Veau, Éc.; — en 1730, à Nicolas de Mondion. — (Arch. d'I.-et-L., C, 564; G, 123. — A. Gouget, *Armorial du Poitou*, 78. — Ch. Dugast-Matifeux, *État du Poitou sous Louis XIV*, 485. — Registres d'état-civil de Rivière.)

**Couesme**, commune du canton de Château-la-Vallière, arrondissement de Tours, à 40 kilomètres de Tours et à 3 de Château-la-Vallière. — *Cosma*, xii<sup>e</sup> siècle (*charte de l'abbaye de la Clarté-Dieu*). — *Coesme*, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. — *Coisme*, 1698 (titres de la cure de Couesme). — *Coësme*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Chenu (Sarthe); à l'est, par celles de Brèche et de Souvigné; à l'ouest, par Villiers-au-Boin; au sud, par Château-la-Vallière. Elle est arrosée par le ruisseau de Couesme, qui prend sa source près de la Roussière, passe dans la commune de Vil-

liers-au-Boin et se jette dans la Fare; — par le ruisseau de la Petite-Fare, qui la sépare des communes de Chenu et de Brèche et fait mouvoir les moulins du Chatelier, de Mouchot, de Piquet, de Forget et de la Poussinière. Elle est traversée par la route nationale n° 159, de Tours à Rennes, et par les chemins de grande communication n° 38, de Chinon à Château-du-Loir, et n° 54, de Château-la-Vallière à Châteaurenault. Sur son territoire se trouve une partie de la forêt de Château-la-Vallière.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune. — Boisneuf, ancien fief. — La Benarderie, ou Benardière (13 habit.). — La Bodinière (40 habit.). — La Roche (25 habit.). — La Tiercerie (18 habit.). — Montigny, ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière. — La Guilbertière (33 habit.). — La Hinardière (14 habit.). — La Commaillère, ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière. — Les Aumôneries (21 habit.). — Le Clos, ancienne propriété du prieuré de Château-la-Vallière. — L'Épinière, (31 habit.). — La Poussinière, la Miennerie, le Clou, la Fuye, la Vallerie, le Pin, la Tesserie, la Roussière, la Cantinière, la Grimaudrie, la Teillonnerie, la Grillerie, la Bodinière, la Durrière, le Moulin-Paquet, le Patis, Mouchot, Montigny, Tourne-à-gauche, Bellevue, l'Asdillière, l'Érable, la Fougère, les Benats, Beaupuit, la Pomerie, la Chouannerie, le Mortier, la Cornillère, la Bigautière, la Reveillère, les Nains, la Borde, Lassy, Beauvois, Forgeais, Parigné, le Coudray, etc.

Avant la Révolution, Couesmes était dans le ressort de l'élection de Baugé et faisait partie de l'archiprêtré du Lude, diocèse d'Angers. En 1793, il dépendait du district de Langeais.

*Superficie cadastrale.* — 1912 hectares. — Le plan cadastral a été dressé par Pallu en 1810.

*Population.* — 113 feux en 1764. — 622 habit. en 1801. — 600 habit. en 1804. — 592 habit. en 1810. — 674 habit. en 1821. — 668 habit. en 1831. — 630 habit. en 1841. — 702 habit. en 1851. — 702 habit. en 1861. — 635 habit. en 1872. — 600 habit. en 1876.

*Foire* le 24 septembre. — *Assemblée* pour location de domestiques le dimanche de la Quasimodo.

*Bureau de poste et Perception* de Château-la-Vallière.

L'église, placée sous le vocable de Notre-Dame, est, pour la plus grande partie, du xii<sup>e</sup> siècle; elle a été réparée au xv<sup>e</sup>. Les seigneurs de Châteaux (Château-la-Vallière) en étaient patrons-fondateurs.

La cure était à la présentation de l'abbé de la Trinité de Vendôme. En 1789, on évaluait son revenu à 750 livres.

Outre la cure, il y avait un prieuré auquel un revenu de 1,500 livres était attaché. N. de Vienney possédait ce bénéfice en 1789.

Deux chapelles étaient desservies dans l'église paroissiale, l'une dédiée à saint Michel, l'autre

appelée Chapelle ou Prestimonio de Saint-Jacques. Cette dernière avait un revenu de 180 livres environ.

A la Roussière, dans la même paroisse, il existait une chapelle, placée sous le vocable de saint Michel et qui avait été érigée en bénéfice. Elle avait un revenu de 90 livres. Cette chapelle fut fondée, au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, par Baudouin de Tucé, seigneur de la Roussière. Elle était desservie par le curé de Couesme, qui était tenu, à cause de cette fondation, de chanter un *Salve Regina*, à toutes les fêtes de Notre-Dame, devant l'image de la Sainte-Vierge, placée dans l'église paroissiale.

Les registres d'état-civil de cette paroisse commencent en 1607.

**CURÉS DE COUESME.** — Jacques Lagrant, 1528. — Pierre Lagrant, 1528. — Urbain Dubour, prieur de Château-la-Vallière, 1698. — René Molet, 1722. — Jean Genesteau, 1730. — Michel Robert, décédé le 12 janvier 1767. — Jean Chaillier, décédé en 1785. — Bretault, 1790. — Aumont, 1830. — Raoux, 1841. — Jupin aîné, 1848. — Chehère, 1851. — Quéret, de novembre 1869 à novembre 1873. — Michel Fournier, novembre 1873, passe à la cure de Candès, en juillet 1878. — Brault, nommé en juillet 1879.

Couesme formait un fief qui a toujours été une dépendance de Châteaux (Château-la-Vallière).

Dans ses *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*, M. de Ponton d'Amécourt signale une pièce portant ces mots : *Sesemus vicus* et qu'il croit pouvoir être attribuée à un atelier monétaire qui aurait existé à Couesme.

**MAIRES DE COUESME.** — David père, 1801, 29 décembre 1807. — René David, fils, 28 septembre 1809, 14 décembre 1812. — Jean Tertrain, 4 juillet 1817. — François Tertrain, 11 janvier 1830. — Jacques Michin, 27 septembre 1830. — François Tertrain, 13 octobre 1830, 4 décembre 1834, 29 juin 1837, 21 juin 1840, 4 août 1846. — Jacques Chidaine, 9 février 1874. — François Moisan, 21 janvier 1878.

*Pouillé du diocèse d'Angers* (1648), p. 44. — *Expilly Diction. des Gaules et de la France*, I, 480. — *D. Housseau*, XIII, 10, 784. — Arch. d'I.-et-L., *titres de la cure de Couesme* et C, 336. — *Semaine religieuse du diocèse de Tours* du 1<sup>er</sup> novembre 1873. — De Ponton d'Amécourt, *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*, 38, 39. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de la Clarté-Dieu*. — *Almanach hist. d'Indre-et-Loire*, 1793. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97.

**Couesme** (le ruisseau de). — Il prend sa source près de la Rouillière, c<sup>ne</sup> de Couesme et se jette dans la Fare, près de Villiers-au-Boin.

**Couesnon**, ham., c<sup>ne</sup> de Larçay, 13 habit. — *Coesnon*, carte de l'état-major. — *Couainon*, carte de Cassini.

**Couete**, ou **Couette**, ham., c<sup>ne</sup> de Huismes, 15 habit. — *Couète*, carte de l'état-major.

**Coueterie** (la), c<sup>ne</sup> de Beaumont-Village. V. *Couterie*.

**Coueterie** (le lieu de la), près du Puits-Favreau, c<sup>ne</sup> de Bourgueil.

**Couetinières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Marçilly-sur-Maulne.

**Couetrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de La Ferrière.

**Couetterie** (la), paroisse de Céré. — Propriété de l'abbaye d'Aiguevive (*Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine* (1873), p. 461.)

**Couetterie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Savigny, 53 habit.

**Couignes**, paroisse de Verneuil-le-Château. — Ancienne propriété du prieuré de Pouzay et des jésuites de Poitiers. — (Arch. de la Vienne, D, 171. — Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Couharty** (le lieu de), près des Petites-Fossières, c<sup>ne</sup> de Saint-Senoche.

**Couhé** (Méroy de), seigneur de la Roche-à-Guet, de Maillé, de la Bussière et de Châtillon, fut nommé capitaine-gouverneur d'Amboise en 1470, en remplacement de Jehan d'Aunay. Il était fils de Jehan de Couhé de Lusignan, seigneur de la Roche-à-Guet et de Hytière Berland. — (C. Chevalier, *Archives d'Amboise*, 70. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 339. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise*.)

**Couhé** (Pothon de), abbé de Gastines, succéda à Olivier Ferrand, en 1474, et mourut en 1490. — (*Gallia christiana*, XIV, 319. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Gastines*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, IX, 331.)

**Couhé** (Christophe de), seigneur de Fontenailles, né dans les environs de Ligueil vers 1510, était fils de Charles de Couhé, Éc., seigneur de Fontenailles, et de Jeanne de Clermont-Gallerande. Chalmel commet une erreur en le disant fils de François Couhé et d'Antoinette de Rochechouart. D'après La Croix du Maine Christophe de Couhé aurait tenu un rang distingué parmi les poètes de son temps; mais il n'indique aucune de ses poésies et ne nous dit pas si elles furent imprimées. Toujours est-il qu'aucune d'elles ne nous est connue aujourd'hui. Il y a tout lieu de croire qu'elles n'ont jamais été publiées. Ce gentilhomme épousa, vers 1531, Claude de l'Hopital, fille d'Aloph de l'Hopital, seigneur de Choisy, et de Louise de Puisieux. — (Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 345. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, IV, 123. — *Almanach de Touraine*, 1779.)

**Couhonnrière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villeperdue. — *Couronnrière*, carte de l'état-major. — *Cohonnière*, carte de Cassini.

**Couinerie** (le lieu de la), près du Petit-Ormeau, c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny.



**Couinière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Artannes. — *Manoir de la Coignière*, 1312. — *Couinière*, carte de l'état-major. — En 1312, il appartenait à Renaud de Montbazou. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazou*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 73.)

**Couinière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau. — *Couinnière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du prieuré de Relay. En 1501, il appartenait à Jean Woëils, Éc., seigneur du Grand-Boulay; — en 1540, à Jean Laurenceau; — en 1629, au prieuré de Relay. — (Arch. d'I.-et-L., *titres du prieuré de Relay*.)

**Couinière** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny, près du chemin de Chevarnay à Lésigny.

**Coulaine**, ou **Coulaines**, f., c<sup>ne</sup> de Panzoult. — *Coleines*, 1259. — *Collaines*, 1544. — *Colaines-Mainfrotte* (dans le rôle de l'arrière-ban de Touraine de 1557.) — *Coulaines*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de l'Île-Bouchard, à foi et hommage-lige et 9 sols d'aides. En 1484, il appartenait à Jean Rochelle, Éc.; — en 1490, à N. de la Châteignerale, marié à Antoinette Rochelle, fille de Jean; — en 1520, à Jacques de Craon, Éc., marié à Marie de la Châteignerale (Jacques de Craon, était fils de Michel de Craon, seigneur de Chavare, en Savoie, et de Michelle de Berghes); — en 1557, à Henri de Craon, gouverneur de l'Île-Bouchard, qui épousa Françoise Clerembault; — en 1600, à Claude de Craon, fils de Henri; — en 1771, à N. Barjot de Roncée; — en 1790, à Jean-Marie-Louis Le Bascle d'Argenteuil. — La famille de Craon, qui a possédé Coulaine, n'a aucun rapport avec les de Craon, seigneurs de Sablé. Originaires de la Savoie, où elle était au service de la maison de ce nom, elle vint s'établir, vers 1500, dans les environs de l'Île-Bouchard.

Arch. d'I.-et-L., E, 146; 244; *Biens nationaux*. — *Ménage*, *Hist. de Sablé*, 294, 405. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Almanach de Touraine*, 1779. — D. Housseau, VII, 3122. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'Île-Bouchard*.

**Coulaine**, ou **Coulaines**, vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau, 32 habit. — *Coulaine*, alias *Hervau*, ou *Hervault*, 1577. — *Coulenne*, 1726. — *Coulaine*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant d'Amboise. En 1524, il appartenait à Henri Bohier; — en 1577, à Robert du Pré; — en 1687, à Marie Sallier, veuve de François Daen; — en 1775, à Lucien-François Daen; — en 1787, à François-Pierre Daen.

A Coulaine, se trouvait un autre fief, portant également ce nom et appartenant au Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellior. Il fut vendu nationalement, le 5 mars 1791, au prix de 16,000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., C, 563, 651; 633, E, 123; G, 12; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Coulaines**, ou **Coulaine**, vil. et châ., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron, 65 habit.; à 4 kilomè-

tres de Chinon. — *Coulenne*, 1689 (*Rôle du ban de la noblesse du bailliage de Chinon*). — *Coulaine*, *Coullaines*, *Coullenne*, *Couleines*, *Coulene*, dans divers titres des xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup>, xviii<sup>e</sup> siècles. (Archives de la famille Quirit de Coulaine.) — *Coulaines*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Chinon. Il faisait partie, avant la Révolution, de la paroisse de Saint-Louans. Le château, situé sur les bords de la Vienne, s'élève au milieu d'un charmant paysage. Le coteau qu'il occupe domine de magnifiques et riches vallées. De ce point, la vue s'étend à de grandes distances et rencontre le plus délicieux horizon. On aperçoit les confluent de l'Indre et de la Vienne avec la Loire et l'on distingue les villes et les châteaux de Saumur, Candès, Montsoreau, Chinon et Bourgueil.

Le manoir de Coulaine est un joli type de l'élégante architecture du xv<sup>e</sup> siècle. Il fut construit par les de Garguesalle, ancêtres de la famille de Quirit qui le possède aujourd'hui. La découverte de fondations anciennes prouve qu'il avait autrefois de bien plus grandes proportions; une partie des bâtiments, attenant à l'édifice actuel, a été vraisemblablement détruite à l'époque de la construction du nouveau château. Voici ce que dit au sujet de Coulaine et de la chapelle qui en dépend l'auteur d'une note conservée dans le fonds Salmon. (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1308):

« Il paraît que dans l'origine, le château « était composé de deux corps de bâtiments, « d'équerre, ayant dans leur angle une grande « tour, ou donjon, que l'on y voit encore et qui « sert de grand escalier. A tous les angles des « bâtiments, étaient des tourelles, dont trois exis- « tent encore. La partie qui aurait été détruite, « est le bâtiment qui, selon toute probabilité a « existé, en avant, d'équerre, sur la façade ac- « tuelle, à gauche du donjon, en regardant le châ- « teau. La petite tourelle qui est de ce côté, à l'ex- « trémité ouest de ce bâtiment, est à peu près « semblable aux autres, mais il est cependant fa- « cile de reconnaître qu'elle est d'une construc- « tion et d'une architecture beaucoup plus récentes.

« La chapelle de Coulaine, avec sa petite flèche « élancée, surmontée d'une élégante croix, est « également d'une construction postérieure à « celle du château; les armes des Garguesalle, « qui sont à la clef de voûte, font présumer que « ce sont eux qui l'ont fait édifier. Il y a quelques « années, on a trouvé dans une fouille, faite sous « l'autel, pour exécuter des travaux de consoli- « dation, des ossements et une tête ayant conser- « vé encore toutes ses dents. Ces débris, qui ont « été religieusement replacés à l'endroit où on « les avait trouvés, font présumer que cette cha- « pelle a servi de lieu de sépulture à quelque sei- « gneur de cette terre. »

Une indulgence plénière fut accordée, pour deux cents ans, le 21 décembre 1649, par le pape Innocent X, à ceux qui viendraient faire

une station dans la chapelle de Coulaïne, le jour de Sainte-Anne.

La bulle, portant cette concession, et qui fait partie des archives du château de Coulaïne, est revêtue du visa de l'archevêque de Tours, Victor Le Bouthillier, en date du premier octobre 1651.

Le privilège de cette indulgence, après son expiration, a été renouvelé, et, cette fois à perpétuité, sur la demande du P. Lacordaire, par le pape Grégoire XVI, par bref daté du 29 juillet 1856. Ce bref a été revêtu du visa, avec approbation, de M<sup>sr</sup> Hippolyte Guibert, archevêque de Tours, le 20 juin 1861.

Dans une lettre du P. Lacordaire, adressée à la famille de Coulaïne et annonçant l'envoi du bref, il est dit en *post-scriptum* : « Le bref est « perpétuel, et vous n'aurez plus besoin de le renouveler, jusqu'au jour du jugement dernier. »

La chapelle du château de Coulaïne est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787.

#### SEIGNEURS DE COULAINÉ

I. — La famille Le Boucher, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIV<sup>e</sup>.

II. — Jehan de Garguesalle, premier du nom, Éc., seigneur de Coulaïne, par suite de son mariage avec Jehanne Le Boucher (1300).

III. — Jehan Pélerin, Éc., seigneur de Coulaïne, 1380.

IV. — Jehan de Garguesalle, deuxième du nom, écuyer du roi Charles VII, possédait la terre de Coulaïne, indivis, avec la famille Le Boucher (1380, 1400, 1423, 1445). Il épousa Gillette Pantin, fille de Jean Pantin, Éc., seigneur de la Hamelinère, et veuve d'Yvon de la Porte, seigneur de Sermont et de Saulx.

V. — Jehanne Le Boucher, dame de Coulaïne, vers 1459.

VI. — Jehan de Garguesalle III, Éc., seigneur de Coulaïne et de Pocé, grand-écuyer de France, bailli de Troyes, gouverneur des ville et château de Chinon (1461), reçut, le 3 novembre de cette année, un don de cent lances que le roi lui fit au château d'Amboise. Il épousa Jehanne Le Boucher, dame de Coulaïne, du Ponceau, de Pocé et de Damzay, et en eut deux fils portant tous deux le prénom de Jean.

VII. — Jehan de Garguesalle IV, fils aîné du précédent, seigneur de Coulaïne, mourut vers 1480, sans avoir été marié. La terre de Coulaïne passa à son frère, Jean, qui suit.

VIII. — Jehan de Garguesalle V, Éc., seigneur de Coulaïne, épousa Anne du Breuil. De ce mariage naquirent : 1<sup>o</sup> Jean-Charles, qui suit ; 2<sup>o</sup> Pierre, seigneur de Linières (1526) ; il épousa Jeanne de Couhé de Lusignan, dont il eut 1<sup>o</sup> Marguerite, mariée le 19 août 1556, à Anthoine Quirit, Éc., seigneur de Vauricher, ascendant de la famille Quirit de Coulaïne, propriétaire actuelle du

château de Coulaïne ; 2<sup>o</sup> René, gentilhomme de la Chambre du roi ; 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>, deux filles, dont une, Marguerite, fut mariée à François Malherbe, Éc., seigneur de Poillé, de la Roche de Pierre et de Villeneuve, fils de Guillaume Malherbe, Éc., seigneur de Poillé, et de Jeanne des Touches.

Pierre de Garguesalle, seigneur de Linières, fut inhumé, avec son épouse, dans l'église de Beaumont-en-Véron, où on lisait cette épitaphe :

*Cy gissent nobles personnes Pierre de Garguesalle, vivant, écuyer, seigneur de Danzay et Linière en Anjou, et D<sup>lle</sup> Jeanne de Cloüe (Couhé), son épouse, qui trépassa en l'an MDLXIX.*

IX. — Charles-Jehan de Garguesalle, chev., seigneur de Coulaïne, obtint, en 1491, une commission de la chancellerie du palais de Paris, pour la conservation des droits attachés à sa seigneurie. Il mourut en 1526, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Aliénor de Champagne, fille de Brandelis de Champagne, chev., seigneur de Brouassin et de la Suze, et de Renée de Varic.

X. — René de Garguesalle, fils aîné du précédent, chev., seigneur de Coulaïne, gentilhomme de la maison du roi, enseigne des 50 hommes d'armes de la compagnie du seigneur de la Roche-du-Maine, mourut vers 1544, laissant deux enfants de son mariage avec Claude Bourel : 1<sup>o</sup> Baudouin, qui suit ; 2<sup>o</sup> François.

XI. — Baudouin de Garguesalle, chev., seigneur de Coulaïne, mourut vers 1571, sans laisser d'enfants de son mariage avec Catherine de la Grandière. Sa succession passa à sa sœur Françoise. Catherine de la Grandière se remaria à Philippe de Valori, chev., seigneur de Destilly.

XII. — Antoine de Meaussé, chev., devint seigneur de Coulaïne, par son mariage avec Françoise de Garguesalle, sœur de Baudouin. Il eut un fils, Lancelot, qui suit.

XIII. — Lancelot de Meaussé, Éc., seigneur de Coulaïne, figure dans des actes des 23 mars et 4 avril 1608 et 16 avril 1619. D'après un titre du 7 septembre 1622, il fit valoir les droits qui lui appartenaient dans l'église paroissiale de Saint-Louans, pour restitution d'un banc, clos, dit l'acte, en forme d'oratoire. Le 2 septembre 1623, il obtint confirmation d'un droit dans la forêt de Chinon, droit qui avait appartenu à Jehan de Garguesalle, en 1487. Il eut un fils, François, qui suit.

XIV. — François de Meaussé, premier du nom, Éc., capitaine au régiment de Bourbonnais, fit saisir la terre de Coulaïne sur son père en 1627, et devint propriétaire d'une partie de ce fief. Dans un titre du 26 novembre 1632, le père et le fils sont qualifiés tous deux de seigneurs de Coulaïne et figurent comme demandeurs dans une transaction avec Gabriel Le Basco. De son mariage avec Madeleine de Vert, François de Meaussé eut quatre enfants : François II, qui suit ; Charles-Joseph, Marie et Madeleine.

XV. — François de Meaussé II, Éc., partagea avec ses frères et sœurs, par acte du 8 janvier 1663, les biens provenant de la succession de leur père. Dans ce partage il eut la terre de Coulaïne. En 1689, il comparut au ban de la noblesse du bailliage de Chinon.

XVI. — Charles-Joseph de Meaussé, chev., était seigneur de Coulaïne en 1701. Sa fille, Madeleine, épousa Urbain de Souvigné, Éc., seigneur de la Rochebousseau.

XVII. — Jean-Charles de Fesques, Éc., seigneur de Marmande et de la Rochebousseau, puis de Coulaïne, du chef de sa femme Marie-Madeleine de Souvigné, fille d'Urbain de Souvigné, qu'il avait épousée par contrat du 4 mars 1685, eut trois enfants: 1° Louis-Joseph, Éc., seigneur de la Rochebousseau, marié le 7 septembre 1719, à Marie-Madeleine de Vassé, fille d'Arthur-Joseph de Vassé, Éc., seigneur d'Éguilli, de Marcilly et des Grandes-Maisons, et de Louise de Fesques; 2° Charles-Jean, dit le chevalier de Marmande; 3° Armand-François-Joseph, prêtre; 4° Jeanne-Charlotte; 5° Marie-Madeleine, religieuse à Fontevault; 6° Marie-Angélique, religieuse au Couvent des Ursulines, à Chinon. Il mourut en 1721. Par suite du partage de sa succession, la terre de Coulaïne, fut attribuée au chevalier de Marmande et à sa sœur Jeanne-Charlotte, mariée, le 6 janvier 1721, à Henry Quirit de Vauricher. Cette famille, originaire du Loudunois, s'était établie en Touraine, en 1502, en la personne d'Adam Quirit, qui hérita de la seigneurie de Vauricher, paroisse de Saint-Laurent-de-Langeais. V. *Vauricher*.

XVIII. — Henry Quirit, quatrième du nom, chev., seigneur de Vauricher, et Charles-Jean de Fesques, chevalier de Marmande, possédèrent, indivis, pendant quelques années, la seigneurie de Coulaïne. Henry Quirit mourut le 14 juin 1725.

XIX. — Jeanne-Charlotte de Fesques, veuve de Henry Quirit, acheta, en 1731, au prix de 18,000 livres, la partie de Coulaïne qui appartenait au chevalier de Marmande et devint ainsi propriétaire du domaine entier. De son mariage avec Henry Quirit de Coulaïne, elle eut deux enfants: Henry, qui suit, et Henriette-Marie, femme de Mathieu-Aimé de Jousseau. Elle mourut en 1742.

XX. — Henry Quirit V, chev., baron de Coulaïne et seigneur de la Herpinière, épousa, le 28 juillet 1743, Anne-Madeleine de Seguin, fille de Pierre de Seguin, chev., et de Marie-Anne Caron. De ce mariage naquirent douze enfants, entre autres: Henry-Auguste, qui suit; Henry-Edme-Joseph, nommé chanoine du Chapitre noble de Notre-Dame et Saint-Florentin d'Amboise, le 14 février 1775; Augustin-Pierre, lieutenant au régiment de Saintonge, chevalier de saint Louis; François-René, sous-lieutenant au même régiment, chambellan du grand-duc de Hesse-Damstadt et commandeur de son ordre du Mérite, chevalier de Saint-Louis; Anne-Hélène, Marie-Hélène et Madeleine-Julie.

XIX. — Henry-Auguste Quirit, chev., baron de Coulaïne, capitaine, au régiment de Saintonge, épousa, le 29 juin 1773, Marie-Aimée de Brisard, fille de Charles-Mathieu de Brisard du Martray, Éc., et de Marguerite Gibelin de Florençol. De ce mariage naquirent: 1° Anne-Aimée, née le 14 avril 1774; 2° Hélène, née le 5 mai 1777; 3° Eugénie-Anne, née le 17 juin 1781. En 1789, Henry Quirit, baron de Coulaïne, et son frère Augustin-Pierre, comparurent à l'assemblée de la noblesse de Touraine convoquée pour l'élection des députés aux États-généraux.

Henry-Auguste, baron de Coulaïne, n'ayant pas laissé d'enfants mâles, son frère, Augustin-Pierre Quirit, chevalier de Coulaïne, racheta, en 1815, cette terre, par arrangement de famille, aux deux filles de Henry, baron de Coulaïne, son frère aîné.

De son mariage avec Anne-Émmélie-Suzanne Courtin il eut deux fils: 1° Auguste-Henry-Edme Quirit, baron de Coulaïne, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui épousa, en 1841, Marie Thirat de Saint-Agnan, dont il eut deux filles: l'une, Edmée, mariée à Victor de Lamothe, ancien magistrat attaché à la cour de Bordeaux; l'autre, Alice, mariée à Henri de Clérembault, lieutenant-colonel de cavalerie; — 2° Henry-Anatole Quirit de Coulaïne, ancien élève de l'École polytechnique, ancien officier supérieur du génie, qui épousa, le 22 juin 1842, Amélie-Louise-Élisabeth Pasquet de Solaignac, dont il eut deux filles: l'aînée, Jeanne, mariée à Albert Delavau de Treffort de la Massardière, président du comice agricole de Châtellerault; l'autre, Blanche-Marguerite-Louise, mariée à Raoul de Clock, baron de Longueville, sous-inspecteur des forêts.

En 1853, par suite de partage amiable de la succession de leurs père et mère, entre MM. Auguste et Henry de Coulaïne, le château de Coulaïne est devenu la propriété de M. Henry Quirit de Coulaïne, ancien officier supérieur du génie, qui le possède aujourd'hui.

Arch. d'I.-et-L., G, 14; — P. Anselme, *Hist. géneral. de la maison de France*, VIII, 490. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, VIII, *Général. Pantin de la Hamelinère*, 14. — Saint-Allais, *Nobiliaire de France*, XIV. — *Étrennes à la noblesse*, VIII, 265. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 109; VII, 972; XVI, 660-61; XIX, 467. — A. de Maulde, *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans*, III. — D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 1<sup>er</sup>, 232. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, manuscrit n° 1308. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *La Touraine*, 5. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 522. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, V, 80; X, 87, 88, 254. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 52. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 32. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 94. — Notes communiquées par M. de Coulaïne, ancien officier supérieur du génie, propriétaire actuel du château de Coulaïne.

**Coulaines-Mainfrotte.** V. *Coulaine*, c<sup>ne</sup> de Panzoult.

**Coulandries** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Coulandries*, carte de l'état-major. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chenusson.

**Coulangé**, vil., c<sup>ne</sup> de Villeloin, 46 habit. — *Ecclesia Sancti Sulpitii in Columniaco villa sita*, 859 (*Cartulaire de Cormery*). — *Colungeaiacum*, 1150 (charte d'Engébaud, archevêque de Tours). — *Colengeium*, 1200; *Colenge*, 1246; *parochia de Colengeio*, 1260, 1277 (chartes de l'abbaye de Villeloin). — *Coulanges*, 1385 (*Ordonnances des rois de France*). — *Sanctus Sulpitius de Collegio* (*Pouillé des abbayes de France*). — *Coulangé*, carte de Cassini. — Ancienne paroisse, faisant partie du doyenné de Villeloin et du grand-archidiaconé de Tours. En 1793, elle dépendait du district de Loches. Elle a été réunie à la commune de Villeloin en 1831.

*Population* — 128 feux en 1764. — 783 habit. en 1801. — 780 habit. en 1804. — 616 habit. en 1810. — 694 habit. en 1821.

Une église, dédiée à Saint-Sulpice, existait à Coulangé, au milieu du ix<sup>e</sup> siècle. Un personnage de haute naissance, nommé Mainard, la légua, par testament, à Audacher, abbé de Cormery, pour être donnée au monastère de Villeloin. Celui-ci fut confirmé dans cette possession par une charte d'Engébaud, archevêque de Tours, en 1150.

L'ancienne église paroissiale, paraissant dater du xiii<sup>e</sup> siècle, est aujourd'hui à usage d'habitation. Avant la Révolution, une chapelle ou stipendie, constituant un bénéfice, y était desservie. Claude Pillard en était titulaire, en 1734; — Jean-François Cottereau, en 1735. Cette chapelle avait été fondée par Michel Dupuy, vers 1700.

La cure possédait la métairie de la Bousseterie.

Le titre curial était à la présentation de l'abbé de Villeloin.

**CURÉS DE COULANGÉ.** — Catherin Febvrier, 1567. — Pierre Lasneau, 1605. — Pierre Masson, 1620. — René Chabot, 1651. — Jean Moreau, 1694. — Nicolas-Théodoro Pavy, 1704. — Froger, 1714. — Pierre Duchesne, 1726. — Pierre Boulay, 1755. — Jean-Joseph Perronet, 1777, 1791. — Lamy, 1801.

Le fief de Coulangé dépendait de la sergenterie royale de Loches, dont le siège était à Loché.

On voit par des lettres patentes de 1412, que les habitants de cette paroisse étaient tenus, lorsqu'ils en étaient requis, de monter la garde dans la forteresse de l'abbaye de Villeloin.

**MAIRES DE COULANGÉ.** — Le Chalier, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Jules Martin, 2 janvier 1826.

Arch. d'I.-et-L., *Titres de la cure de Coulangé et chartes de Villeloin*; E, 112. — D. Housseau, V, 1750; VI, 2137, 2172; VII, 2733, 2840, 2846, 3297; VIII, 3512; IX, 3811 bis; XIV, 208. — *Cartulaire de l'archevêché de*

*Tours.* — *Pouillé des abbayes de France.* — Monsnier, I, 115-16. — *Cartulaire de Cormery*, 44, 49. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, manuscrits 1264, 1308, 1424. — *Ordonnances des rois de France*, VII, 199. — *Almanach historique de Touraine*, 1790. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 224-25. — *Gallia christiana*, XIV, *instrum.*, 47. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 25. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de Touraine*, 191. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France.* — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 208.

**Coulardière** (les grande et petite), f., c<sup>ne</sup> de Marray. — *Coulardière*, carte de l'état-major.

**Coulardière** (la grande dime de la), paroisse de Barrou. — Elle constituait un fief relevant de Méré-le-Gaulier. — (Arch. d'I.-et-L., E, 104).

**Coulay** (le petit), f., c<sup>ne</sup> de la Membrolle. — *Coutay*, carte de Cassini.

**Couldrais** (les), c<sup>ne</sup> de Francueil. V. *Coudrais*.

**Coulée** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois, 10 habitants.

**Coulée** (la), f., c<sup>ne</sup> de Morand.

**Coulée** (la), f., c<sup>ne</sup> de Restigné.

**Coulée de la Fée** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche, près du chemin du Louroux à Ligueil.

**Coulenne**, c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau. V. *Coulaine*.

**Couléon**, f., c<sup>ne</sup> de Mazières. — *Couléon*, carte de l'état-major. — *Courléon*, carte de Cassini.

**Couléon**, paroisse de Mettray. — Ancien fief, composé de 17 arpents de terrain, sans habitation. En 1672, il appartenait à François de Chape; — en 1710, à Frédéric-Nicolas Dorillat; — en 1736, à Jean-Victor de Fescan; en 1782, à Charles-Bernard Briçonnet, marquis d'Oysonville. — (Arch. d'I.-et-L., E, 113, 115. — Registres d'état-civil de Mettray.)

**Couleur** (les petite et grande), f., c<sup>ne</sup> de Chanceaux-sur-Choisille. — *Colors, Couleurs*, 1383 (charte de Marmoutier) — *Couleur*, carte de l'état-major. — *Couleurs*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. La Grande-Couleur fut vendue nationalement le 12 septembre 1791, au prix de 17,300 livres. La Petite-Couleur, vendue à la même époque, fut adjudagée pour 15,800 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier et de la prévôté d'Oë.*)

**Couleur** (la haute), ou **Couleurs**, f. et moulin, c<sup>ne</sup> de Villedômer. — *Couleur*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Anciens fiefs, relevant de Châteaurenault à foi et hommage lige. Ils s'étendaient sur les paroisses de Villedômer, de Neuillé-le-Lierre et d'Auzouer. Le logis seigneurial n'existait plus en 1478. En 1439,

la Haute-Couleur appartenait à Alienor du Puy; — en 1476, à Geoffroy Bonenfant. Le 21 juin 1478, Jehan Helyot, marié à Jeanne Bonenfant, vendit ce domaine à Étienne Le Loup, Éc., maître d'hôtel du roi, déjà propriétaire du moulin de Couleurs, qu'il avait acheté l'année précédente, de Pierre Foussier, notaire à Amboise. — Depuis cette époque, jusqu'à la Révolution, les deux domaines restèrent réunis. Ils furent possédés, en 1500, par Louis Le Loup, Éc.; — en 1504, par Arthuse de Ballan; — en 1539, par Henri Le Loup, seigneur du Bouchet; — en 1576, par Nicolas Le Loup; — en 1577, 1582, par Laurent Le Loup; — en 1615, par Louis Le Loup; — en 1616, par Victor Gardette, lieutenant-général et président au siège présidial de Tours; — en 1630, par Renée Lasneau, veuve de Victor Gardette; — en 1632, par Jean Gardette, prévôt général de la connétablie de France; — en 1678, par Antoine de Rigny; — en 1680, par François Fourneau, Éc.; — vers 1700, par Nicolas Le Clerc, trésorier général des guerres; — en 1741, par Marie-Henriette Le Clerc; — en 1760, par Catherine Ledoux de Melleville, veuve de Nicolas Le Clerc de Grandmaison; — en 1770, par Jean-Joseph Bertrand, Éc., seigneur de St-Ouen, chevalier d'honneur au bureau des finances de Tours; — en 1775-89, par René-Didier-François Mesnard, comte de Chouzy, conseiller d'État. — (Arch. d'I.-et-L., E, 19, 119, 120, 315; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. du château de Pierrefitte. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1440.)

**Couleurie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire.

**Couleurs**, c<sup>ne</sup> de Chanceaux-sur-Choisille. V. *Couleur* (la).

**Couleurs**, c<sup>ne</sup> de Villedômer. V. *Couleur*.

**Coulevreau** (le lieu de), près des Martinières, c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Coulevrou** (le lieu de), près de la Baraudière, c<sup>ne</sup> de Notre-Dame-d'Oë.

**Coulines** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand, près du chemin de la Celle-Guenand à Loches.

**Coulinières**, ou **Nicolasseries** (le lieu des), paroisse de Charentilly. — Propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Charentilly*.)

**Couleurs**, c<sup>ne</sup> de Villedômer. V. *Couleur*.

**Coullon** (Jacques-Jérôme), avocat au bailliage d'Amboise, maire de cette ville en 1767-68, a publié un ouvrage intitulé: *Clef du grand œuvre, ou Lettres du Sancelrien tourangeau. Dans la première, sera enseigné où trouver la matière des sages. Dans la seconde, les vertus et merveilles de l'élixir blanc et rouge*. Corinthe et Paris, Cailleau, 1777, in-8°. Cet ouvrage est dédié à M<sup>me</sup> L. D. L. B. T. D. F. A. T. (Lefebvre de

la Borde, trésorier de France à Tours). Il mourut à Amboise, le 20 novembre 1789. — (*Catalogue de la Bibliothèque de J. Taschereau*, n° 1244. — Registres d'état-civil d'Amboise.)

**Couloire** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Roche-Clermault. — *Les Couloires*, carte de Cassini.

**Couloirs** (le lieu des), près du Haut-Cérisier, c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire.

**Coulombier** (le), paroisse de Bourgueil. V. *Colombier*.

**Coulombiers**. V. *Villandry*.

**Coulommiers** et les **Bas et Haut-Coulommiers**, vil., c<sup>ne</sup> de Francueil, 86 habit. — *Colomers*, *Columniers*, 1207, 1214, 1257 (chartes de l'abbaye de Villeloin). — *Colomyers*, *alias Chandon*, 1523. — *Coulommers*, 1554. — *Coulommiers*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Montrésor. En 1471, il appartenait à Perrette Marques. Le 15 mai 1506, il fut vendu judiciairement sur Claire de Clermont, veuve de Jehan de Vezemont, et adjugé à Thomas Bohier. En 1556, Diane de Poitiers en était propriétaire. Elle l'annexa, l'année suivante, à la châtellenie de Chenonceau.

Il existait à Coulommiers un autre fief appartenant au Chapitre de Notre-Dame de Loches et que l'on appelait *Fief du Chapitre*. Par acte du 17 février 1515, les chanoines le vendirent à Thomas Bohier, au prix de 100 livres tournois.

Arch. d'I.-et-L., C, 633, 651, 603. — D. Housseau, VI, 2236. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 67, 122, 237, 295; *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, 74, 202. — Bardet, *L'église collégiale de Loches*, 26. — Bibl. de Tours, manuscrits n° 1424, 1425. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 111-13.

**Coulon** (Joseph), docteur-médecin, né à Tours, est auteur d'un ouvrage intitulé: *Recherches et considérations médicales sur l'acide hydrocyanique, son radical, ses composés et ses antidotes*, Paris, Crevot, 1819, in-8° de 283 pages. Cet ouvrage fut couronné, en 1816, par la Société libre d'émulation pour les sciences et arts de Liège. — (Quérard, *La France littéraire*, II, 308. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1441.)

**Coulon** (prairies de), c<sup>ne</sup> de Chançay.

**Coulon** (la fontaine), c<sup>ne</sup> de Saint-Branches, près du Moulin-Brûlé. — Elle déverse ses eaux dans l'Échandon.

**Coulon-de-Courbat**. V. *Courbat*.

**Coulonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Coulonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Monnaio. — *Coulonnerie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Coulonneries** (les), f., c<sup>ne</sup> de Ligueil. — *La Coulonnerie*, carte de l'état-major.

**Coulonneries** (les), f., c<sup>ne</sup> de Paulmy.

**Coulonnière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Monnaie, 12 habit. — *Coulonnière*, carte de l'état-major.

**Coulonnière** (la), ou **Colonnière**, f., c<sup>ne</sup> de Villaines. — *Coulonnière*, carte de l'état-major.

**Coulotterie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avrillé. — *Coulotterie*, carte de l'état-major.

**Coulotterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours. — *Coulotterie*, carte de l'état-major.

**Coulouvrou**, f., c<sup>ne</sup> de Notre-Dame-d'Oë.

**Coulque** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Quentin. V. *la Coue*.

**Coupe** (la), f. et étang, c<sup>ne</sup> de Cléré. — *La Coupe*, carte de l'état-major.

**Coupe-Gorge** (le lieu de), paroisse de Chanceaux-sur-Choisille. — Propriété de l'église de Tours, à laquelle elle avait été léguée, en 1415, par N. Guiton. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90.)

**Coupe-Gorge**, paroisse de Saint-Pierredes-Corps. V. *Aître-des-Guérins*.

**Coupeaux** (les), ou **Copeaux**, f., c<sup>ne</sup> de Luzé.

**Coupelines** (bois des), dans la forêt de Rochecot, c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice.

**Coupelleries** (les), f., c<sup>ne</sup> de Courcoué.

**Coupellière** (la), ou **Coupellerie**, f., c<sup>ne</sup> de Maillé-Lailier. — *Coupellière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1690, René Morin était qualifié de sieur de la Coupellière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 317.)

**Couperie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sorigny. — *Couperie*, carte de l'état-major.

**Coupes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Monnaie. — *Bergontant*, ou *Bourgontant*, alias *les Coupes*, 1567. — *Les Coupes*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Châteaurenault. Le 22 mars 1405, Hamelin de Vendômois, seigneur des Coupes, du chef de sa femme, Alice de Besse, rendit aveu à Châteaurenault. Le 25 juin 1458, ce fief fut vendu par Jean Guy, à Jacques Charrier, seigneur de Bourdigal. Il passa ensuite à Pierre Marques, qui le vendit, par acte du 9 décembre 1483, à l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de la Grange-Saint-Jean*.)

**Coupes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay. — *Les Coupes*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Marmoutier*.)

**Coupillère** (la), ou les **Coupillères**, f., c<sup>ne</sup> du Bridoré. — *Les Goupillères*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *Goupillère*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1641, il appartenait à Charles de Bour-sault. — (Arch. d'I.-et-L., *titres des Viantaises de Beaulieu*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Coupillère** (étang de la), ou les **Cou-**

**pillères**, c<sup>ne</sup> du Bridoré. — Propriété des religieuses Viantaises de Beaulieu (1789). Son étendue était de cinq arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Coupillère** (la), c<sup>ne</sup> de Cangy. V. *Goupillère*.

**Coupillère** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Thizay, 12 habit. — *La Goupillère*, carte de Cassini.

**Coupillères** (les), c<sup>ne</sup> du Bridoré. V. *Coupillère*.

**Coups-d'Igneaux** (le lieu des), près de Chancelée, c<sup>ne</sup> de Ligré.

**Coupure-du-Parc** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Chaveignes, 109 habit.

**Cour** (la métairie de la), paroisse d'Abilly. — Elle relevait censivement de la baronnie de la Haye. — (Arch. d'I.-et-L., E, 104.)

**Cour** (la), c<sup>ne</sup> d'Avon. V. *Avon*.

**Cour** (la Grande-), vil., c<sup>ne</sup> de Benais, 31 habitants.

**Cour** (la), c<sup>ne</sup> de Brèche. V. *Cour-de-Brèche*.

**Cour** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Chambray, 25 habit. — *La Cour*, carte de Cassini.

**Cour** (la), c<sup>ne</sup> de Cheillé. V. *Cour-au-Berruyer*.

**Cour** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chezelles. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Cour** (la), ou **Cour-de-Couziers**, f., c<sup>ne</sup> de Couziers. — *La Cour*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la Roche-Clermault. En 1526, il appartenait à Robert Le Maire, Éc.; — en 1663, à Guillaume Bonneau. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de la baronnie de Chinon*. — *Titres de la cure de Couziers*.)

**Cour** (la Haute-), f., c<sup>ne</sup> d'Esvres, près du bourg. — *Haute-Cour*, carte de l'état-major.

**Cour** (la Grande-), f., c<sup>ne</sup> de Fondettes. — *Grande-Cour*, ou les *Gobinières*, 1786. — *La Cour*, carte de l'état-major. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier de Saint-Cyr*.)

**Cour** (la), f., c<sup>ne</sup> de Loché. — *La Cour*, carte de Cassini.

**Cour** (croix de la), c<sup>ne</sup> de Loché, près de la Cour et du chemin de Sennevières à Villeloin.

**Cour** (la), f., c<sup>ne</sup> de Monthodon. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. Elle a fait partie de la paroisse du Sentier. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cour** (la), c<sup>ne</sup> de Manthelan. V. *Fontenay*.

**Cour** (la), vil., c<sup>ne</sup> d'Orbigny, 23 habit. — *Cours*, carte de Cassini.

**Cour** (le lieu de la Grande-), alias *les Pelus*, c<sup>ne</sup> de Rochecorbon.

**Cour** (la), ou **Basse-Cour**, f., c<sup>ne</sup> de

Saint-Antoine-du-Rocher. — Ancien fief. En 1779, il appartenait à Charles-Nicolas Le Pellerin de Gauville. Il fut vendu nationalement, en l'an III, sur Adélaïde-Jacquette de Robien, veuve de Grégoire de Riquetti de Mirabeau. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cour** (la Grande-), f., c<sup>ns</sup> de Saint-Avertin.

**Cour** (la Grande-). V. *la Gobinière*, c<sup>ns</sup> de Saint-Cyr.

**Cour** (la), f., c<sup>ns</sup> de Saint-Jean-Saint-Germain. — En 1791, elle appartenait à N. de Bridieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cour** (la), f., c<sup>ns</sup> de Saint-Paterne. — Ancienne propriété de l'abbaye de la Clarté-Dieu. Elle fut vendue nationalement le 3 juin 1791. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cour** (la Grande-), vil., c<sup>ns</sup> de Saint-Pierres-des-Corps, 30 habit. — *Grande-Cour*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cour** (la), c<sup>ns</sup> de Saint-Quentin. V. *Coue*.

**Cour** (la), ou **Cour-Saint-Règle**, f. et moulin, sur la Masse, c<sup>ns</sup> de Saint-Règle. — *La Cour*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant d'Amboise. En 1434, il appartenait à Jean Bonnard; — en 1514, à Robert le Masle; — en 1577, à l'aumônier de Saint-Gatien de Tours; — en 1754, à Louis de Conflans, marquis d'Armenières; — en 1791, à Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633, 651; E, 26, 31, 35, 50, 59; *Biens nationaux*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

**Cour** (la), ou **Cour-de-Sazilly**, f., c<sup>ns</sup> de Sazilly. — Ancien fief. Vers 1544, il appartenait à Tristan de Sazilly; — en 1538, à Charles Baudet, Éc.; — en 1689, à Marie Ragonneau, veuve de René Torterue; — en 1706, à Jean-François Torterue. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, *général*. Odart, 33. — D. Housseau, XII, 6464. — Registres d'état-civil de Richelieu.)

**Cour** (la), ou **Ferme-du-Château**, f., c<sup>ns</sup> de Sennevières. — *La Cour*, carte de Cassini. — Elle relevait censivement de Sennevières (1770). — (Arch. d'I.-et-L., E, 96, 290.)

**Cour** (la), f., c<sup>ns</sup> de Vouvray. V. *Cour-de-Vouvray*.

**Cour** (la), f., c<sup>ns</sup> d'Yzeures.

**Couraie** (la), ham., c<sup>ns</sup> de Ligueil, 10 habit. — *Couraie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle dépendait de la Turmelière (1768). — (Arch. d'I.-et-L., E, 72.)

**Courallaie** (la), f., c<sup>ns</sup> de Souvigné.

**Courance** (île de la), dans l'Indre, c<sup>ns</sup> de Bréhémont.

**Courance** (les Haute et Basse-), vil., c<sup>ns</sup>

de Neuilly-le-Brignon, 17 habit. — *Courance*, carte de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la vicomté de la Guerche, à foi et hommage simple et quinze sols, à muance de seigneur. En 1452, il appartenait à Jean Gallois, Éc., qui rendit hommage le 9 mai; — en 1689, à Antoine de la Rochefoucaud. En 1793, il fut vendu nationalement sur Louis de la Chesnaye du Gué-des-Pins, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — D. Housseau, XII, 5829.)

**Courance** (la), f., c<sup>ns</sup> de Sepmes. — *Courance*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Courances** (le lieu des), paroisse de Chemillé-sur-Indrois, xiii<sup>e</sup> siècle. — (*Cartulaire du Liget*.)

**Courances** (la fosse des), près de la Salle-Girault, c<sup>ns</sup> de Larçay.

**Courances** (les), ham., c<sup>ns</sup> de Louans, 15 habitants.

**Courangeon**, alias **la Bouterie**, ou **la Mazière**. — Ancien fief, situé au bout des ponts d'Amboise, et relevant de la châtellenie de Pocé et de Chenonceau. — En 1523, il appartenait à Pierre le Royer; — en 1552, à Pierre Boisgautier; — en 1558, à Antoinette le Royer; — en 1679, à Gabriel Ferrand; — en 1690, à Madeleine Degart, veuve de Gabriel Ferrand; — en 1735, à N. Guimard; — en 1761, à Augustin Perceval, fourrier des logis du roi, qui rendit aveu le 25 avril. — (Arch. d'I.-et-L., C, 555; E, 38. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 38, 39.)

**Courant-Marteau** (le lieu de), près de la Brosse, c<sup>ns</sup> de la Chapelle-Blanche.

**Couraterie** (la), f., c<sup>ns</sup> de Saint-Pierres-des-Corps.

**Couratier**, paroisse de La Riche, dans la ville de Tours. — Ancien fief, propriété de la collégiale de Saint-Martin (xvii<sup>e</sup> siècle). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Cour-au-Berruyer** (la), ou **la Cour**, f. et châ., c<sup>ns</sup> de Cheillé. — *La Cour*, carte de l'état-major. — *Cour-au-Berruyer*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la Roche-Clermault et de Villaines. L'ancien logis seigneurial, paraissant dater, pour la portion principale, du règne de Henri II, est situé sur un plateau d'où l'on jouit d'une vue splendide. Il est entouré de douves et l'on y pénétrait autrefois par un pont-levis, aujourd'hui remplacé par un terre-plein.

Le seigneur de la Cour-au-Berruyer était un des quatre gardes fiefés de la forêt de Chinon.

SEIGNEURS DE LA COUR-AU-BERRUYER.

I. — Jean Le Berruyer, premier du nom, possédait ce fief vers 1380.

II. — Jean Le Berruyer II, vivant en 1420. Il épousa Jeanne Briand.

III. — Jean Le Berruyer III, vivant en 1460.

IV. — René Le Simple, Éc., 1490. Il épousa, vers 1520, Françoise Le Roy, fille de Guyon Le Roy, seigneur du Chillou et de Mondon, vice-amiral de France, et d'Isabeau de Beauval.

V. — René Le Simple, Éc., 1520.

VI. — René Le Simple, troisième du nom (1580), épousa Madeleine de Launay, dont il eut Albert, qui suit; Nicolas, Pierre, René, Françoise et Madeleine.

VII. — Albert Le Simple, Éc., seigneur de la Cour-au-Berruyer, de Beaulieu, et du Plessis, épousa, vers 1610, Louise d'Aloigny, fille de François d'Aloigny, seigneur de la Groye, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Françoise du Plessis. Il eut sept enfants : Françoise, mariée à Urbain de Mondion, Jacques, Louise, Élisabeth, Marie, Louise et Renée.

VIII. — Urbain de Mondion, Éc., fut seigneur de la Cour-au-Berruyer, du chef de sa femme, Françoise Le Simple (1652). Il eut quatre enfants : Françoise, Jacques, René et Marie.

IX. — Françoise Le Simple, veuve du précédent, dame de la Cour-au-Berruyer, épousa, en secondes noccs, le 9 juin 1659, Claude de la Jaille, chev., seigneur des Bellonnières.

X. — Jacques de Nuchèze, seigneur de Baudiment, fils d'Honorat de Nuchèze, seigneur de Baudiment, de Naintré, de Villegongis, etc., et de Renée de Hodon, était seigneur de la Cour-au-Berruyer, en 1663.

XI. — Charles-Joseph de Rochefort, chev., comte de Rochefort, seigneur de la Cour-au-Berruyer, la Vollière, Talvois, Luçay-le-Male, Bois-Mortier, etc., mourut le 28 août 1686. Le 27 avril 1677, il avait épousé, à Cheillé, Nérée de Messémé, fille de François de Messémé du Cormier, seigneur de Talvois et de la Cour-Messémé, maréchal des camps et armées du roi, et de Cassandre Pièvres. De ce mariage il eut : 1° Dominique; 2° François, marié, le 18 août 1704, à Louise de Beauvau. Nérée de Messémé mourut au château de la Cour-au-Berruyer, le 21 novembre 1708, et fut inhumée dans l'église de Cheillé.

XII. — Dominique et François de Rochefort possédèrent la terre de la Cour-au-Berruyer, indivis, de 1686 à 1709. Le 16 mai de cette dernière année, il y eut entre eux un partage, par suite duquel Dominique demeura seul propriétaire de ce fief. Il mourut le 5 décembre 1742 et fut inhumé dans l'église de Cheillé. De son mariage, contracté le 2 novembre 1718, avec Jeanne-Baptiste de Dauldin, fille de René de Dauldin, seigneur de la Cour-Neuve, il eut : 1° Jeanne-Charlotte-Suzanne, née le 20 octobre 1719; 2° Marie-Anne, née le 10 décembre 1720; 3° Gabrielle-Anne, née le 23 décembre 1721; 4° Charles-François, né le 25 juin 1723; 5° Dominique-Toussaint, né le 17 août 1725.

XIII. — Charles-François de Rochefort, chev., seigneur de la Cour-au-Berruyer et du Plessis-Metreaux, épousa, en premières noccs, le 19 janvier 1751, Marie-Marguerite-Victoire Charpentier, fille de Toussaint Charpentier de Rochedais, décédée le 17 mai 1764 et inhumée dans l'église d'Azay-le-Rideau; — en secondes noccs, Marthe-Françoise Berthé de Chailly. Cette dernière mourut le 9 mai 1768 et eut sa sépulture dans l'église de Cheillé.

XIV. — Gabriel de Pierres des Époux, seigneur de Villiers, capitaine au régiment de Champagne, fils de Gédéon de Pierre des Époux et de Louise Bottereau, devint seigneur de la Cour-au-Berruyer, par suite de son mariage (31 mars 1772) avec Gabrielle-Anne de Rochefort, fille de Dominique de Rochefort et héritière de Charles-François. Après la mort de celle-ci, arrivée le 22 mai 1781, il épousa, en secondes noccs, Louise-Élisabeth Veau de Rivière. Il comparut, en 1789, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine.

Arch. d'I-et-L., C, 873; E, 163; *titres de la baronnie de Chinon; Rôle des 20<sup>es</sup>*. — D. Housseau, XIV. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — La Roque, *Traité de la noblesse*, 133. — P. Anselme, *Hist. géneal. de la maison de France*, VI, 416; VII, 505; VIII, 251. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVII, 324. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 90. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Familles et paroisses de Touraine*. — Notes communiquées par M. l'abbé Peyron, membre de la Société archéologique de Touraine.

**Couraudière** (la), c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny. V. *Courtaudière*.

**Courault** (le moulin de), c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre.

**Cour-aux-Mallets** (la), f., c<sup>ne</sup> de Luynes.

**Couraye** (la), c<sup>ne</sup> de Ligueil. V. *Couraié*.

**Courbat** (le), f. et chât., c<sup>ne</sup> du Liège, 19 habit. — *Courbat, alias Coulon de Courbat*, 1669. — *Courbat*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Loches. Il appartenait, vers 1450, à Gilbert Augustin; — en 1502, à François Augustin, Éc.; — en 1540, à N. Augustin, Éc.; — en 1590, à Claude Augustin, Éc.; — en 1630, à Pierre Augustin, Éc., marié à Anne Descamin; — en 1666, à Henri Augustin, Éc.; — en 1697, à Madeleine de Vieilmoulin, veuve d'Antoine Descamin; — en 1706, à Claude Descamin; — en 1712, à Marie-Gabrielle et Suzanne Lenfant; — en 1722, à Madeleine-Michelle de Vieilmoulin, qui rendit aveu au château de Loches le 28 août; — en 1729, à François Mauduyt; — en 1747, à Catherine Descamin de Boissy, veuve de Gilles de Vésien; — en 1775, à Louis-Joseph de Marolles, chev.; — en 1787, à François-Guillaume Viger de Jolivat.

En 1802, le vicomte Rogniat, lieutenant-général, président du Comité des fortifications, devint propriétaire de la terre du Courbat. Il mou-



en 1841. Sa veuve fit construire une chapelle qui fut bénite par l'archevêque de Tours le 23 septembre 1845.

Le château actuel, bâti au xvii<sup>e</sup> siècle, était autrefois entouré de douves.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, on donnait le nom de *Fief de Courbat* à la terre de la Hardonnière, ou Hardouinière, située également dans la paroisse du Liège. Le 8 juin 1634, Joachim de Grailly et Marie Dallonneau, sa femme, vendirent cette terre à Armand Le Houx, chanoine de l'église de Tours et secrétaire de l'archevêque. Un peu plus tard la Hardonnière fut annexée au fief du Courbat.

Arch. d'I.-et-L., B, 174; C, 559, 587, 603; E, 125. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 357, 382. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 198, 396, 399, 400. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVII, 323. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VII, 506. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 septembre 1845. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 549, 848. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*. — *Annuaire d'Indre-et-Loire*, 1847.

**Courbat** (le moulin de), c<sup>ne</sup> de Céré, sur le ruisseau de Courbat.

**Courbat** (le ruisseau de). — Il prend sa source dans la commune de Liège, reçoit les eaux du ruisseau des Petites-Vallées et de la fontaine Sabart et se jette dans le ruisseau d'Épeigné, c<sup>ne</sup> de Céré. Il fait mouvoir une usine. Son parcours est de deux kilomètres.

**Courbe** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-de-Lin.

**Courbettièrre** (la), c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême. V. *Corbottière*.

**Courbignières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Maulno.

**Courboin**, f., c<sup>ne</sup> d'Avrillé. — *Courboin*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Villaines. En 1553, il appartenait à Pierre de Laval, premier du nom, seigneur de Lezay; — en 1570, à Pierre de Laval II; — en 1573, à Honorat d'Acigné et à sa femme, Jeanne-Jacqueline de Laval, qui le vendirent à François de Schomberg, veuve de François de Daillon. En 1769, Michel-Denis de la Rüe du Can en était propriétaire. — (Arch. d'I.-et-L., C, 582. — J. Guérin, *Notice sur Gizeux*, III, 112.)

**Courçay**, commune du canton de Bléré, arrondissement de Tours, à 23 kilomètres de Tours et à 15 de Bléré. *Curtiacus*, 774 (charte de Saint-Martin). — *Curciniacus*, 791 (charte d'Ithier, abbé de Saint-Martin de Tours). — *Curciacus sive Martiniacus*, in *vicaria Eveninse*, 843 (charte de Saint-Martin). — *Culciacus*, 862 (diplôme de Charles le Chauve). — *Curciacus*, 987 (charte de Hugues Capet). — *Curciacus*, *Corceium*, *Scorciacus*, xii<sup>e</sup> siècle (chartes de Saint-

Martin, *Rituale B. Martini*). — *Courçayum*, 1276 (charte de Pierre, doyen de Saint-Martin). — *Parochia de Corçayo, de Corceyo*, xiii<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). —

Elle est bornée, au nord, par la commune d'Athée; à l'est, par celles de Cigogné et de Reignac; à l'ouest, par Truyes, Cormery et Tauxigny; au sud, par Tauxigny et Reignac. Elle est arrosée par l'Indre, qui fait mouvoir les moulins de la Thibaudière, de la Doué et de Courçay. Elle est traversée par la route nationale n<sup>o</sup> 143, de Tours à Clermont.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Barrerie (59 habit.). — Beauregard (22 habit.). — Le Veau (42 habit.). — Le Rouvre (72 habit.), connu dès le ix<sup>e</sup> siècle. — La Serraudière (10 habit.). — Toizay (66 habit.). — Villetivrain (67 habit.). — La Thibaudière (39 habit.). — Fontenelle (14 habit.). — Le Geay (21 habit.), ancienne dépendance de la prévôté de Courçay. — Chemillé (21 habit.), connu dès le ix<sup>e</sup> siècle. — La Couture, ancien fief. — Châtillon (30 habit.), ancien fief. — La Clavetterie (16 habit.). — Le Grand-Chauvigny (22 habit.). — Le Petit-Chauvigny (10 habit.). — La Chaume (15 habit.). — La Doué (44 habit.). — La Petite-Couture (13 habit.), ancien fief. — La Pinonnerie, la Ferrauderie, le Crucifix-Vert, la Pinotterie, la Drennière, Villebas, la Gagnerie, etc.

Avant la Révolution, Courçay était dans le ressort de l'élection de Tours, et faisait partie du doyenné de Montbazou et du grand-archidiaconé de Tours. En 1793, il dépendait du district d'Amboise.

*Superficie cadastrale*. — 2499 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Thoniel, a été terminé en juin 1826. — En vertu de la loi du 15 avril 1833, une partie du territoire de la commune, comprenant les fermes de la Brosse, de la Haute-Brosse et de la Hubaillerie, a été réunie à la commune de Tauxigny.

*Population*. — 887 habit. en 1801. — 890 habit. en 1804. — 927 habit. en 1810. — 830 habit. en 1821. — 874 habit. en 1831. — 800 habit. en 1841. — 770 habit. en 1851. — 778 habit. en 1861. — 740 habit. en 1872. — 704 habit. en 1876.

*Foire*, le dernier lundi de juin. Elle a été établie par un arrêté préfectoral du 8 septembre 1876, rendu en exécution d'une décision du Conseil général d'Indre-et-Loire. — *Assemblée* pour location de domestiques le dimanche après la saint Pierre.

*Bureau de poste* de Cormery. — *Perception* d'Athée.

L'église, dédiée à saint Urbain, est une construction du xi<sup>e</sup> ou du xii<sup>e</sup> siècle. Elle n'offre rien de remarquable.

Dès le viii<sup>e</sup> siècle, l'église paroissiale et le bourg appartenaient à la collégiale de Saint-Martin, qui fut confirmée dans cette possession

par Charles le Simple et Hugues Capet. Le droit de justice fut exercé par les archevêques de Tours jusqu'en 1119. A cette époque, l'archevêque Gilbert le céda à la collégiale, moyennant une rente de cent sols. Il lui abandonna, en même temps, le droit de présentation à la cure. Ces concessions furent approuvées par le pape Calixte, le 27 octobre de la même année.

Le Chapitre de Saint-Martin érigea alors Courçay en prévôté, qui eut dans ses dépendances les mairies de Courçay, de la Grande et de la Petite-Couture, de Saint-Quentin et de Sublaines. Ces mairies, dont les titulaires étaient chargés de rendre la justice, furent d'abord données à ferme. Par la suite, elles constituèrent des fiefs et devinrent héréditaires. Le maire de Courçay, appelé par la suite *bailli*, résidait au Grand-Geay.

Le dernier prévôt de Courçay fut André Barthélemy, chanoine de Saint-Martin de Tours (1789).

Il existait quatre chapelles dans la paroisse. L'une, placée sous le vocable de Notre-Dame-du-Buis, s'élevait dans le bourg, devant le moulin. Elle était en ruines au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, et aujourd'hui il n'en existe aucune trace. Le curé y disait la messe à certaines fêtes. Un revenu de 25 livres était attaché à cette desserte.

Une autre chapelle, située également dans le bourg, dépendait d'une maladrerie dont l'existence est constatée dès le XII<sup>e</sup> siècle. Maladrerie et chapelle ont complètement disparu.

A Chemalé était une chapelle qui est mentionnée dans un titre de 1666.

Dans le logis seigneurial de la Brosse, fief relevant de Reignac, se trouvait une chapelle, de fondation fort ancienne, et qui tombait en ruines au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Outre la cure, il y avait à Courçay un prieuré constituant un fief, qui relevait du château d'Amboise.

Les registres d'état-civil de Courçay commencent en 1583.

**CURÉS DE COURÇAY.** — Guillaume Bellonneau, 1541. — Pierre Protoseigle, 1559. — Pierre Le Bastard de la Gaudinière, 1671, démissionnaire en 1708. — Thomas Belluot, 1708, décédé le 29 août 1734. — Louis Boisseau, 1734, 1775. — Côme-Damien Guiot, 1775, décédé le 2 octobre 1780. — Leconte, 1780-91, curé constitutionnel, 1792; il signe : *Leconte*, officier public. — Biré, 1801. — De Brisson d'Elbène, 1830. — François Girault, 1841, actuellement en fonctions (1879).

Courçay formait une châellenie, de laquelle relevaient, pour une partie, à foi et hommage-lige, les mairies dont on vient de parler. Une chronique cite une sentence effroyable rendue par le bailli, vers 1400, contre une fille qui s'était rendue coupable d'infanticide. Cette fille, condamnée à être enterrée vive, fut mise en terre dans les environs du bourg; la tête seule dépassait le niveau du sol. Pendant quelque temps, des âmes charitables vinrent, la nuit, lui donner à

manger; mais ces secours ne purent empêcher la mort, qui fut épouvantable. Lorsqu'on déterra le corps on le trouva dans un état de putréfaction horrible. La victime avait été dévorée, vivante, par les vers.

Le bailli qui avait ordonné cette exécution barbare rendit, à la même époque, une autre jugement qui témoignait de la stupide aberration de son esprit. Il condamna à être pendue et fit pendre, en effet, une truie qui avait blessé un enfant.

Le prévôt de Courçay résidait dans un château situé près des moulins, et qui avait été fortifié, en 1443, avec l'autorisation de Charles VI. Ce manoir tombait en ruines en 1750. En 1791, ses restes avaient si peu d'importance qu'ils ne furent vendus que pour douze livres.

Les moulins de Courçay appartenaient autrefois à la collégiale de Saint-Martin. Employés dans le principe à moudre le blé, ils furent, par la suite, transformés en fabrique de papier. Les eaux qui les alimentent sont celles de la fontaine de la Doué, placée au milieu d'un site des plus pittoresques, formé par une longue chaîne de rochers offrant un désordre bizarre. Du temps des Romains, elles étaient conduites par un aqueduc, dont on voit encore des restes, jusqu'à une villa appelée aujourd'hui Verneuil, et éloignée de deux kilomètres de Courçay. Ces eaux déposent une couche de carbonate de chaux sur les objets avec lesquels elle se trouve en contact.

En 1791, les moulins de Courçay furent vendus nationalement au prix de 12,000 livres.

Une voie romaine, allant de Tours à Loches, passait près du bourg.

De nos jours, on a découvert à Grand-Geay des restes de murailles de l'époque gallo-romaine.

Courçay a eu un atelier monétaire à l'époque mérovingienne. M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, dans ses *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*, cite une pièce qui a été frappée dans cette localité.

**MAIRES DE COURÇAY.** — Huchet, 1792. — Étienne Lebas, 1801, 29 décembre 1807. — Louis Veillault, 10 avril 1816, 1<sup>er</sup> août 1826. — Urbain Lefebvre, 1831, 27 novembre 1834, 18 juin 1837, 1<sup>er</sup> août 1846. — Gorron, 1857. — Tessier-Gaudron, 1870. — Athanase Lefebvre, mai 1871, 16 février 1874, octobre 1876. — Jules Tessier-Gaudron, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 651; E, 110; G, 90, 165, 446; *titres de Saint-Martin; Biens nationaux.* — D. Housseau, IV, 1387; VII, 3289; XII, 6731; XIV, 210; XXX. — Monsnier, II, cxxlix. — Le vicomte de Ponton d'Amécourt, *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*, 43. — *Topographie géologique et minéralogique du département d'Indre-et-Loire*, 75. — *La Touraine*, 163. — *Panorama pittoresque de Touraine* (départ. d'I.-et-L.), p. 7. — *Journal d'Indre-et-Loire* des 6 octobre 1863 et 28 septembre 1876. — Bibl. de Tours, manuscrits n<sup>os</sup> 193, 1291, 1308; fonds Salmon, *titres de Saint-Martin.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — *Recueil des his-*

*toriens des Gaules*, VIII, IX. — D. Martène, *Amplis. coll.* I. — Registres d'état-civil de Courçay. — *Cartulaire de Cormery*. — Nobileau, *Rituale B. Martini*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 218; XI, 112, 229-30; XII, 7; XIII, 64. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turo-nensis*, 102, 238. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), 88. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97.

**Courcelles**, c<sup>ne</sup> du canton de Château-la-Vallière, arrondissement, de Tours, à 33 kilomètres de Tours et à 8 de Château-la-Vallière. — *Curcellæ, ecclesia de Corcella*, 1085-88, *villa de Courcella* (charte de Saint-Florent de Saumur). — *Curcellæ*, 1209 (charte de la même abbaye). — *Courcelles*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Château-la-Vallière et de Souvigné; à l'est, par celle de Cléré; à l'ouest, par Channay; au sud, par Savigné. Elle est arrosée par le ruisseau de la Barrée, qui prend sa source près de Courcelles et passe dans la commune de Channay; — par la Maulne, qui naît dans l'étang de Boudon et passe dans la commune de Saint-Laurent-de-Lin. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 34, de Château-la-Vallière à la Loire. On y trouve les étangs de la Dame, de Bouchard, l'étang Neuf et l'étang de Boudon.

Les lieux, hameaux et villages suivants, dépendent de cette commune: — Boissé, ancien fief, relevant de Rillé et de Chantilly. — Boisdénier, ancienne propriété de l'abbaye de Bourgueil. — Les Braudières (14 habit.). — Bourgirault (10 habit.). — La Houdinière, ancien fief, relevant de Chantilly. — La Gigaudière, ancien fief, relevant de Rillé, propriété de la cure d'Hommes. — L'Andouille (17 habit.). — La Galichère (15 habit.). — La Chenaie, ancien fief, relevant de Château-la-Vallière. — Nallay (12 habit.), ancienne dépendance de Notre-Dame de Chantilly. — La Tabarderie, ancienne dépendance de la chapelle de Sainte-Catherine du Vivier-des-Landes. — La Rigoulerie, ancien fief, relevant de Château-la-Vallière. — La Valinière (11 habit.), ancien fief, relevant de Houdinière. — La Plarderie (16 habit.). — Le Vivier-des-Landes, ancien fief. — La Tannerie (22 habit.), ancien fief, relevant de Château-la-Vallière. — Le Carrefour (13 habit.). — Chantilly, ancien fief, relevant de Château-la-Vallière. — La Chenaie, ancien fief, relevant également de Château-la-Vallière. — La Saulaie, ancien fief, relevant de Chantilly. — Les Robinières (10 habit.), ancien fief, relevant de Château-la-Vallière. — Maisonet (13 habit.). — La Martinière, ancien fief, relevant de Rillé. — La Tremellière (10 habit.). — Guérineau, la Grolerie, la Boue, la Bodinière, Boudon, Gué-de-l'Aumône, Château-Morin, la Croix-Chanteloup, la Moinerie, le Petit-Mesnil, Fresne-Brulon, la Mauricière, la Fermerie, Gironde, la Bauderie, les Clotereaux, le Carroi-Plard, Bourgcocu, la Petite-Barre, le Petit-Bois, les Hêtres, la Rivière, le Patis, les Brizelles, la Simonaie, la Boivinerie, la Brasserie, Bucheteau,

la Bergerie, la Resnerie, la Perrerie, la Vignellerie, les Mortiers, la Beurichère, la Maison-Neuve, la Garenne, la Joulinière, les Chateliers, la Roberdière, la Closerie, le Grand-Mortier, la Claie, la Croix de Pardieu, la Saulas, la Proutière, le Grand-Cimetière, etc.

Avant la Révolution, Courcelles était dans le ressort de l'élection de Baugé et faisait partie de l'archiprêtré du Lude, diocèse d'Angers. En 1793, il dépendait du district de Langeais.

*Superficie cadastrale*. — 2571 hectares. — Le plan cadastral a été dressé par Murison, en 1810.

*Population*. — 469 habit. en 1762. — 659 habit. en 1801. — 650 habit. en 1804. — 660 habit. en 1810. — 690 habit. en 1821. — 704 habit. en 1831. — 651 habit. en 1841. — 589 habit. en 1851. — 630 habit. en 1861. — 668 habit. en 1872. — 659 habit. en 1876.

*Bureau de poste* de Savigné. — *Perception* de Channay.

*Foires* le 16 avril et le 23 septembre. — *Assemblée* pour location de domestiques, le 4<sup>e</sup> dimanche d'août.

L'église, dédiée à saint Barthélemy, offre peu d'intérêt. Construite au xi<sup>e</sup> ou au xii<sup>e</sup> siècle, elle a été remaniée et restaurée sur divers points, au milieu du xv<sup>e</sup>. En 1088, Hugues d'Alluye, seigneur de Châteaux, la donna, avec le bourg, les dîmes et la justice, à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur.

Le titre curial était à la présentation de cette abbaye. En 1790, le revenu de la cure était de 1670 livres.

Dans l'église paroissiale, se trouvait une chapelle placée sous le vocable de sainte Catherine et qui constituait un bénéfice. Elle est mentionnée dans le *Pouillé du diocèse d'Angers*, de 1648.

Il existait dans la paroisse deux chapelles domestiques, situées, l'une au château de Chantilly, l'autre au Vivier-des-Landes.

Celle de Chantilly, sous le vocable de Notre-Dame, était desservie, en 1790, par N. Faucillon. Elle possédait une closerie, dans le bourg de Courcelles, et la métairie de Nallay.

La chapelle du Vivier-des-Landes, dédiée à sainte Catherine, avait, en 1790, un revenu de 240 livres. Elle était desservie en 1676, par René Houré; — en 1692, par Michel Richard; — en 1698, par Maurice Richard; — en 1760, par Martin Havard du Cormier. René Lamiche, chanoine de Chapitre du Plessis-les-Tours, fut le dernier chapelain. Ce bénéfice était à la collation du seigneur de Chantilly. La métairie de la Tabarderie en dépendait.

Les registres d'état-civil de Courcelles commencent en 1540.

**CURÉS DE COURCELLES**. — Bernard, 1085. — Guillaume Boureau, 1401. — Jehan Robert, 1540. — Préau, 1686. — Maupoint, 1718. — François Guillot, 1737, décédé en 1753. — Urbain Cordier, 1754. — Pierre Huguet, 1788, 1790, curé consti-

tutionnel, 1792, nommé de nouveau curé vers 1804. — Jarassat, 1825. — Fougeroux, 1841. — Lecomte, 1851. — Damnet, 1855, actuellement en fonctions (1879).

Outre la cure, il y avait un prieuré, placé sous le vocable de saint Christophe et qui était desservi dans l'église paroissiale. Ce bénéfice, dépendant de l'abbaye de Saint-Florent, était possédé par Guillaume Boureau, en 1401; — par Jehan Gratiné, en 1464; — par Guillaume Pigeon, en 1495; — par Jehan Robert, en 1540; — par Jacques Le Beigne, en 1696; — par Benoît Roybon, en 1750; — par Jean Deodat, en 1753; — par François-Sébastien Bruneau, en 1785.

Courcelles était une châtellenie, relevant de Saint-Calais, à foi et hommage-lige, au XIV<sup>e</sup> siècle. Plus tard, il releva de Château-la-Vallière. Quelques titres le qualifient de baronnie. A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, ce domaine appartenait à un chevalier nommé Bodin. Il passa, plus tard, aux mains des seigneurs de Saint-Christophe, puis en celles de Pierre, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, qui le donna à Jean de Bueil, comte de Sancerre et amiral de France, par acte passé à Vaujours, le 25 juillet 1455. Depuis cette époque, il fut possédé par les seigneurs de Château-la-Vallière. Des lettres patentes du 20 février 1673 le réunirent au duché de ce nom.

Il y a une cinquantaine d'années, on a découvert à Courcelles, des traces de minerai d'étain argentifère. Cette découverte n'a pas été exploitée.

MAIRES DE COURCELLES. — Pierre Huguet, 1790. — Henri Pays, 1792. — Gousson, 1801. — Henri-René-Louis Jarret de Chantilly, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — François-Pierre-Henri d'Heliant, 23 février 1816. — Louis Janvier, 23 décembre 1830. — Janvier, 4 décembre 1834. — Coudré, 23 juillet 1837. — Rondeau, 1841. — François Beaugé, 4 août 1846. — Cuiné, 1852. — Alexandre Desvaux, mai 1871, février 1874. — Léon Loysel, octobre 1876, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 336, 603, 863; E, 82, 121; G, 321. Cures. — Biens nationaux. — D. Housseau, IX, 3956; XII, 4875; XIII, 10784, 10797, 10799. — Cartulaire de l'archevêché de Tours. — Pouillé du diocèse d'Angers (1648), p. 43, 48. — D'Hozier, Armorial général de France, reg. III<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie. — Panorama pittoresque de la France (départ. d'I.-et-L.), p. 7. — Marchegay, Arch. d'Anjou, 33, 44, 45, 49. — P. Anselme, Hist. général de la maison de France, V, 28, 476; VII, 848-49. — Bibl. de Tours, manuscrit n<sup>o</sup> 1171, 1435. — Expilly, Diction. des Gaules et de la France, I, 480. — Mém. de la Soc. archéol. de Tour., XI, 284-85. — A. Joanne, Géographie d'Indre-et-Loire, 97. — Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire (1877), p. 89. — Registres d'état-civil de Courcelles.

**Courcelles** (le lieu de), c<sup>ne</sup> du Louroux, près du chemin de la Gitonnière à Manthelan.

**Courcelles** (Pierre de). V. *Leclerc*.

**Courceuil**, ancien fief, relevant de Montrésor. — Il s'étendait sur les paroisses de Coulangé, d'Écueillé et de Faverolles. De 1550, à 1648, il a été possédé par la famille du Breuil. En 1680, il

appartenait aux Augustins de Châtillon. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Notre-Dame de Loches. — L'Hermitte-Souliers, Hist. de Touraine, 210.)

**Courchamp** et le **Grand-Courchamp**, vil., c<sup>ne</sup> de Genillé, 88 habit. — *Courchamp*, alias fief de Préaux, 1343. — *Le Courchamp*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1343, 1579, il appartenait à la famille de Préaux. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Notre-Dame de Loches.)

**Courchamp**, c<sup>ne</sup> de Chinon. V. *Courtchamp*.

**Courcillon** (Philippe de), marquis de Dangeau, comte de Mesle et de Civray, baron de Sainte-Hermine, de Château-du-Loir, de Lucé et de Bressuire, seigneur de la Bourdaisière, conseiller d'état, grand-maître des ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare, membre de l'Académie française, fils de Louis de Courcillon, seigneur de Dangeau, et de Charlotte des Nouës de la Tabardière, fut nommé gouverneur de Touraine, le 4 mars 1664, en remplacement de François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, démissionnaire. Il mourut le 9 septembre 1720. En 1682, il avait donné sa démission en faveur de son fils, Philippe-Égon.

P. Anselme, Hist. général de la maison de France, IX, 229. — Généralité de Tours (manuscrit de la Bibl. de Rouen, coll. Leber, n<sup>o</sup> 5793.) — La Chesnaye-des-Bois, Diction. de la noblesse, I, 237. — Chalmel, Hist. de Tour., III, 367. — Souvenirs de la marquise de Créquy, I, 115. — Moréri, Diction. historique, IV, 201. — Bulletin de la Soc. archéol. de Tour., t. III (1876), p. 348.

**Courcillon** (Philippe-Égon de), fils du précédent, marquis de Courcillon, colonel du régiment de Fustemberg, gouverneur de Touraine, mourut le 20 septembre 1719, laissant, de son mariage avec Françoise de Pompadour, une fille unique, Marie-Sophie, qui épousa, le 20 janvier 1729, Charles-François-Albert d'Ailly, duc de Pequigny. — (P. Anselme, Hist. général de la maison de France, IX, 229. — Moréri, Diction. historique (suppl. II), p. 222. — La Chesnaye-des-Bois, Diction. de la noblesse, I, 544. — Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine, III, 348.)

**Courcoué**, commune du canton de Richelieu, arrondissement de Chinon, à 66 kilomètres de Tours, 28 de Chinon et à 7 de Richelieu. — *Curcuc*, vers 1094. — *Ecclesia de Curcuc*, vers 1106 (*Cartulaire de l'abbaye de Noyers*). — *Corcoe*, 1131 (charte de l'abbaye de Boisaubry). — *Paroisse de Saint-Denis de Courcoué*, XVII<sup>e</sup> siècle (Registres d'état-civil de Courcoué. — *Courcoué*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de la Tour-Saint-Gelin; au sud, par celle de Braslou; à l'est, par Verneuil et Luzé; à l'ouest, par Chaiveignes.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Ageais, ou Quatre-Portes-d'Agé (44 habit.), connu dès le XI<sup>e</sup> siècle. — Beaumené, ancien fief. — Les Bouchets (23 habit.). Preugny, ancien fief, relevant d'Oigné. — La Rivière-Marteau, ancien fief. — Les Varennes Saint-Denis (12 habit.). — Le Temple, ancien fief. — Vernay (73 habit.), connu dès le XI<sup>e</sup> siècle. — Les grand et petit Traverzay, anciens fiefs. — La Martinière, ancien fief. — La Messardière, ancien fief. — Les Gripes, ancien fief. — Les Cours (35 habit.). — La Mabillière, ancien fief. — La Combe (44 habit.). — La Meltière, la Bonde, la Michellière, la Chenaie, le Buisson, la Picardie, les Genêts, la Croix, les Coupelleries, etc.

Avant la Révolution, Courcoué était dans le ressort de l'élection de Richelieu et faisait partie de l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse, diocèse de Poitiers. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

*Superficie cadastrale.* — 1562 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Bignon, a été terminé le 1<sup>er</sup> décembre 1836.

*Population.* — 381 habit. en 1801. — 380 habit. en 1804. — 340 habit. en 1808. — 347 habit. en 1810. — 380 habit. en 1821. — 406 habit. en 1831. — 428 habit. en 1841. — 388 habit. en 1851. — 419 habit. en 1861. — 412 habit. en 1872. — 427 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le 1<sup>er</sup> dimanche de juillet.

*Bureau de poste* de la Tour-Saint-Gelin. — *Perception* de Luzé.

L'église, dédiée à saint Denis, n'offre rien d'intéressant.

Au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, Boson, frère de Raoul des Fourneaux, donna à l'abbaye de Noyers la moitié de cette église et la moitié du fief curial et des droits de sépulture.

En 1660, la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, fondée dans la paroisse de Champigny, en 1598, par Henri de Bourbon, duc de Montpensier, était desservie dans l'église de Courcoué. Jean Lambert en était chapelain en 1713; — Charles Lenoir, en 1766; — Claude-Marguerite Lardy, en 1789.

Les seigneurs de la Messardière avaient dans cette église un droit de sépulture, pour lequel René André, Éc., possesseur de ce fief, transigea, avec son beau-frère, Claude de Chergé, seigneur de la Chesnaye, le 30 novembre 1607.

Parmi les personnages qui furent inhumés dans l'église de Courcoué, on remarque : René de Chergé, Éc., seigneur de la Martinière, de la Brochetière et de la Chesnaye, et Catherine de Tudert, sa femme, décédés, le premier, le 6 août 1680, la seconde, le 26 avril 1683; — Catherine de Chergé, morte le 18 octobre 1682; — Madeleine de Chergé, femme de François de Rigné, Éc., seigneur de la Vrillière, décédé le 7 octobre 1682; — et Pierre de Chergé, Éc., seigneur de Launay, décédé le 19 janvier 1693.

Le droit de collation du titre curial appartenait, au XVII<sup>e</sup> siècle, aux doyen et Chapitre de Faye-la-Vineuse.

La cure possédait la maison de la Crouaillère, située dans le bourg et qui lui avait été léguée par Anne Buquet, femme de Pierre Thubert, Éc., seigneur de Larseau, le 26 novembre 1733.

Le presbytère relevait de la seigneurie de Rivière-Marteau, à laquelle il devait 12 deniers de cens, suivant une déclaration faite au mois de juillet 1616, par Louis de Chergé, curé de Courcoué. Par un autre acte de la même époque, on voit que le curé était tenu de faire tous les ans, le jour de la Nativité de la sainte Vierge, une procession autour du château de Courcoué et d'exhorter le peuple à prier pour le propriétaire de ce domaine.

Les registres d'état-civil de Courcoué, commencent en 1588.

*Curés de Courcoué.* — Jean Dulac, 1605. — Louis de Chergé, 1623, fit son testament le 25 septembre 1639. — Louis Auger, 1649-53. — François de Chergé, 1653, fit son testament le 8 mai 1685 et mourut le 30 du même mois. — Louis de Chergé, 1685, décédé le 15 septembre 1706. — Jacques-Philippe Valanson, 1706, décédé le 3 janvier 1722. — Maurice Champigny, chanoine de Saint-Georges de Faye, 1722. — Étienne Michau, 1789, démissionnaire en 1790. — Orsa, 1790, curé constitutionnel, 1793. — Michau, 1804. — Guérin, 1840. — Bonneau, 1863. — Berloquin, juin 1877, actuellement en fonctions (1879).

Courcoué formait une châtellenie relevant de Faye-la-Vineuse, à foi et hommage lige. En 1420, elle appartenait à Jean de la Lande, Éc., qui eut une fille, Louise, mariée à Aimery de Brizay, deuxième du nom, seigneur de Brem, maître des eaux et forêts en Poitou, et capitaine-gouverneur de Châtellerault. Elle passa ensuite aux mains de Louis de la Lande, Éc., vers 1500; — puis en celles d'Antoine du Bec, vivant en 1553. — Marc du Bec, propriétaire du même fief, en 1590, marié à Renée du Vergier, eut une fille, Sara, qui épousa, par contrat du 4 octobre 1596, Florimond de la Chesnaye, Éc., seigneur des Pins.

Louis de Beauvais, chev., est mentionné avec la qualification de seigneur de Courcoué, dans un acte de 1653.

En 1765-82, Charles Drouin, Éc., contrôleur ordinaire des guerres, possédait les seigneuries de Boisé et de Courcoué. Le 30 janvier 1765, il reçut l'hommage de Louis-René Veau, pour le fief de Pont-Amboisé, relevant de Boisé à foi et hommage plain, un cheval de service, évalué 50 sols, et 16 sols 8 deniers de loyaux aides.

La grande dîme de Courcoué constituait un fief distinct du précédent, et qui relevait du château de Faye-la-Vineuse.

Le château de Courcoué, construction de la Renaissance, appartient à M. de Mauvise.

*MAIRES DE COURCOUÉ.* — Guillot, 1801, 29 dé-

cembre 1807. — Le Brun de la Messardière, 14 décembre 1812. — Pallu, 3 mai 1830. — Jacques Faucillon, 23 juillet 1837, 19 juin 1840, 1<sup>er</sup> août 1843. — Georges Guérin, 30 juillet 1846. — Pallu, 1851. — Guellerin, 1852. — Beaufumé, 1862. — Jules Néron, 1870, mai 1871, 21 février 1874, octobre 1876, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 600, 650; E, 146; G, 123, 281; *titres de la cure de Courcoué; titres du Ruchard*. — Registres d'état-civil de Courcoué. — Ch. Dugast-Matifeux, *État du Poitou sous Louis XIV*, 182. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Cartulaire de Noyers*, chartes 228, 342. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 646, 647; II, 785. — D. Housseau, IX, 4211. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 89. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97.

**Cour d'Aubergenville** (Jean de la), doyen de Saint-Martin de Tours, après Albert Cornut (1236), évêque d'Évreux, chancelier de France, mourut en 1256. — (Duchesne, *Hist. des chanceliers de France*, 227. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 338. — *Gallia christiana*, XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*.)

**Cour-d'Avon** (la). V. *Avon*.

**Cour-de-Baucerais** (la). V. *la Cour*, c<sup>ne</sup> de Loches.

**Cour-de-Boisdenier** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien, 54 habitants.

**Cour-de-Brèches** (la), f., c<sup>ne</sup> de Braslou.

**Cour-de-Brèches** (la), f. et chât., c<sup>ne</sup> de Brèche. — *La Cour*, carte de l'état-major. — Ce lieu fournissait autrefois du minerai aux forges de Château-la-Vallière. Il y existe un puits artésien qui a été découvert, par hasard, à une profondeur de quinze mètres. Le château a été construit au xv<sup>e</sup> siècle. — (C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 312-15. — Arch. d'I.-et-L., E.)

**Cour-de-Brosse** (la), V. *Cour-au-Berruyer*.

**Cour-du-Colombier** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien. V. *Colombier*.

**Cour-de-Courléon** (la), V. *Courléon*.

**Cour-de-Germiny** (la), paroisse de Sérigny (Vienne), ancien fief, relevant de Faye-la-Vineuse. — (Arch. d'I.-et-L., E, 600.)

**Cour-de-Lièvre** (la), c<sup>ne</sup> de Loches. V. *Petite-Maison*.

**Cour-de-Lublé** (la). V. *Lublé*.

**Cour-de-Rigny** (la), *alias la Laurentière*, f. paroisse de Lièze. — En 1651, elle appartenait à Guillaume Ladmiraault; — en 1682, à Louis Ladmiraault; — en 1685, à Michel Bancalis de Pruines, abbé de Boisaubry. — (Arch. d'I.-et-L., G, 123; *titres du prieuré de Lièze*.)

**Cour-de-Savigné** (la). V. *Savigné*.

**Cour-de-Sazilly** (la). V. *la Cour*, c<sup>ne</sup> de Sazilly.

**Cour-de-Verneuil** (la), dans le bourg de Verneuil-le-Château. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Cour-de-Villeneuve** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Saché, près du chemin de Pougeroux à Saché.

**Cour-de-Vouvray** (la). V. *le Bouchet*, c<sup>ne</sup> de Vouvray.

**Cour-du-Bois** (la), f., c<sup>ne</sup> de Loché. — Ancienne propriété de l'abbaye de Villeloin. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cour-du-Bouchet** (la), c<sup>ne</sup> de Vouvray. V. *Bouchet*.

**Cour-du-Buisson** (la), f., c<sup>ne</sup> de Reignac. — *Les Cours*, carte de l'état-major.

**Cour-du-Moine** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marçay. — Ancienne propriété de l'archevêché de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Cour-du-Plessis-Barbe** (la Basse-), paroisse de Bucil. — Ancienne dépendance du Plessis-Barbe. — (Arch. d'I.-et-L., E, 81.)

**Coureau**, f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre.

**Courette** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chaumussay. — *Courette*, carte de Cassini.

**Cour-Gasnier** (la), c<sup>ne</sup> de Savigny. V. *la Gilbertière*.

**Courgeon** (le lieu de), près des Perruches, c<sup>ne</sup> de Chouzé-sur-Loire.

**Courgerin**. V. *Court-Gain*, c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines.

**Courguigny**, moulin, sur la Brenne, c<sup>ne</sup> d'Auzouer.

**Courien** (le lieu de), près de l'Hoctière, c<sup>ne</sup> de Mazières.

**Courier** (Paul-Louis), naquit à Paris, dans la paroisse de Saint-Eustache, le 4 janvier 1772. Son père, Jean-Paul Courier, était seigneur de Méré, fief noble, situé dans la paroisse d'Artannes. Sa mère se nommait Louise-Élisabeth de la Borde. L'époque de l'établissement de sa famille en Touraine paraît être le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle.

En 1768, Jean-Paul Courier, qualifié de bourgeois de Paris dans divers actes et qui jouissait des privilèges de la noblesse, acheta le fief de Méré, qui avait appartenu, pendant de longues années, aux célèbres Gaucher de Sainte-Marthe, historiographes de France.

Le 9 avril 1774, il le revendit à Jean-Marie Landriève des Bordes, commissaire de marine, et alla s'établir à Luynes, dans une propriété appelée Véronique.

C'est là que Paul-Louis Courier fut élevé. Il resta jusqu'à l'âge de quinze ans près de son père, qui, après lui avoir donné lui-même sa première éducation, l'envoya continuer ses études à Paris, au collège de France.

Admis comme élève sous-lieutenant à l'école d'artillerie de Châlons, en 1791, il en sortit deux ans après comme lieutenant en second et fut envoyé à Thionville.

Sa correspondance, dès son arrivée au régiment, montre qu'il a peu de goût pour la carrière militaire. Sa passion pour l'étude des belles-lettres s'affirme déjà très-nettement et son unique souci, après avoir rejoint son corps, est de se procurer des livres, non pas ceux qui pourraient concerner son état, mais des ouvrages de littérature grecs. Il presse sa mère de lui en envoyer et il ajoute ceci : « Mes livres font ma joie et presque ma seule société. Je ne m'ennuie que quand on me force à les quitter et je les retrouve toujours avec plaisir.... Mon père regarde comme mal employé le temps que je donne aux langues mortes ; mais j'avoue que je ne pense pas de même. Quand je n'aurais eu cela d'autre but que ma propre satisfaction, c'est une chose que je fais entrer pour beau coup dans mes calculs ; et je ne regarde comme perdu, dans ma vie, que le temps où je n'en puis jouir agréablement, sans jamais me repentir du passé ni craindre pour l'avenir. Si je puis me mettre à l'abri de la misère, c'est tout ce qu'il me faut ; le reste de mon temps sera employé à satisfaire un goût que personne ne peut blâmer et qui m'offre des plaisirs toujours nouveaux. Je sais bien que le grand nombre des hommes ne pense pas de la sorte ; mais il m'a paru que leur calcul était faux, car ils conviennent presque tous que leur vie n'est pas heureuse. Ma morale vous fera peut-être sourire, mais je suis persuadé que vous prendrez à la lettre tout ce que je viens d'écrire sur mes véritables sentiments auxquels ma pratique sera conforme. »

Courier fut fidèle à ce programme. Soldat pendant les seize années qui suivirent, il trouva le moyen de se livrer tranquillement à ses études au milieu du tumulte des camps et du fracas des batailles.

A la fin de juin 1795, étant à l'armée de la Moselle, il fut promu au grade de capitaine.

Capitaine à vingt-huit ans ! On avançait vite, par ce temps, où chaque jour, marqué par un combat meurtrier, voyait se produire de terribles vides dans les rangs.

Il était à l'armée campée devant Mayence, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son père.

Aussitôt, obéissant à cette indépendance d'esprit et de caractère qui fut le mobile de toute sa vie, il part, sans demander congé, sans se préoccuper des conséquences de cette infraction si

grave à la discipline militaire, et se rend à Paris, puis à Luynes, où réside sa mère.

Bien qu'il eut pour excuse le plus respectable des sentiments, la tendresse filiale, un pareil acte eut dû le conduire devant un conseil de guerre ; mais il avait des amis puissants, entre autres Duroc et Haxo, qui parvinrent à le tirer de ce mauvais pas.

L'affaire fut enfouie pour toujours dans les cartons et Courier reçut l'ordre de se rendre à Alby, pour y surveiller la fabrication des boulets.

Là, tout en examinant et en comptant les projectiles confiés à ses soins, occupation peu faite pour un esprit de sa trempe et dont il se plaint fort, il travaille à la traduction du discours *pro Ligario*.

En 1798, il fait partie de l'armée dite d'Angleterre, que l'on rassemble alors en Bretagne, et, en 1799, on l'envoie à l'armée de Rome.

Dans cette dernière ville, si riche en souvenirs historiques et en collections qui se rattachent à ses études, il fouille, il cherche avec ardeur et recueille des notes précieuses dont il tirera parti plus tard. La bibliothèque du Vatican, le cabinet d'antiquités de l'abbé Marini, les monuments anciens, les inscriptions, offrent à ses goûts mille aliments nouveaux.

L'avancement vient le surprendre au milieu de cette existence de bénédictin. Le 27 octobre 1803, il est nommé chef d'escadron, et, quelque temps après, il reçoit, des mains du maréchal Jourdan, la croix de la Légion d'honneur.

Sa promotion amène pour lui un changement de résidence. Il va d'abord à Plaisance, puis à Barletta, où nous le retrouvons en mars 1805.

Le nouveau grade et la distinction qu'on vient de lui accorder ne paraissent pas le toucher sensiblement. L'état militaire lui pèse ; il a pour lui, dans ses écrits, de mordantes ironies et des mots de la plus grande dureté.

Dès cette époque, il manifeste l'intention d'abandonner cette carrière, et s'il ne l'abandonne pas immédiatement, c'est qu'il se sent retenu par quelque lien d'amitié et par la jouissance des richesses historiques et naturelles du pays où les hasards de la guerre l'ont amené.

« .... Quant à quitter mon *vil métier*, écrit-il à M. de Viljoison, à Paris, je sais ce que vous pensez là-dessus et moi-même je suis de votre sentiment. Ne voulant ni vieillir dans les honneurs obscurs de quelque légion, ni faire une fortune, il faut laisser cela. Sans doute, c'est mon dessein. Mais je suis bien ici, où j'ai tout à souhait : un pays admirable, l'antique, la nature, les tombeaux, les ruines, la grande grève.... Que de choses !.... Le général en chef (Reynier) est un homme de mérite, savant, le plus savant dans l'art de massacrer que peut-être il y ait, bon homme au demeurant, qui me traite en ami ; tout cela me retient.... Ne croyez pas, du reste,

que je perde mon temps; ici j'étudie mieux que je n'ai jamais fait..... »

Mais les ordres de ses chefs viennent l'arracher à ses travaux. Aide-de-camp de Reynier, il est aux combats de Campo-Tenese et de Morano. « On doit avoir tué douze ou quinze cents Napolitains, annonce-t-il à un de ses amis, à Naples; les autres courent et nous courrons de main après eux, *malgré moi*. »

Une mésaventure qui lui arriva à l'époque où il traçait ces lignes, le brouilla davantage, s'il était possible, avec la carrière militaire.

Vers le milieu du mois de juin 1806, le général Reynier, son ami et son chef, l'avait chargé de conduire à Tarente un convoi d'artillerie. Par un fâcheux concours de circonstances que Courier n'avait pu prévoir, les douze canons composant le convoi confié à ses soins tombèrent au pouvoir des Anglais. L'issue de cette mission lui valut un blâme sévère et une foule de tracasseries dont il se plaignit amèrement dans une lettre adressée à un de ses collègues.

Dans sa retraite, après la perte de ses canons, il avait failli plusieurs fois être tué. Un jour, pour échapper à un détachement ennemi qui le poursuivait, il dut se jeter dans une barque et ce fut comme par miracle qu'il ne fut pas atteint par la pluie de balles que l'on lança sur lui et sur sa troupe. La plupart des soldats qui l'accompagnaient tombèrent blessés à mort. Dans cette bagarre, tous ses bagages, d'une valeur assez considérable, lui furent pris. La seule chose qu'il put sauver c'est ce qu'il appelait son *bréviaire*, une *Iliade* de l'imprimerie royale, qui lui venait de l'abbé Barthélemy; encore eut-il la malchance de perdre ce précieux volume quelques jours après.

Il l'avait confié à un soldat qui l'accompagnait. Ce soldat, en traversant une forêt, fut assailli par les brigands, tué et dépouillé.

« J'ai perdu huit canons, mes habits, mon linge, mes pistolets, mon argent, écrivait Courier à la suite de ses aventures; je ne regrette que mon Homère, et pour le ravoir je donnerais la seule chemise qui me reste. C'était ma société, mon unique entretien dans les haltes et les veillées. Mes camarades en rient. Je voudrais bien qu'ils eussent perdu leur dernier jeu de cartes, pour voir la mine qu'ils feraient. »

Dans une affaire qu'il eut un peu plus tard avec le général Dedon, commandant l'artillerie de l'armée d'Italie, Courier montra une fois de plus combien son caractère était peu fait pour s'arranger de la discipline militaire. Le général lui ayant infligé des arrêts pour une faute de service que nous ignorons, il lui écrivit entre autres choses : « ..... Je saurai rendre la *légalité* de votre conduite aussi publique dans cette affaire qu'elle l'a déjà été ailleurs..... »

Singulier langage d'un subordonné vis-à-vis de son chef!...

Informé de cette infraction à la discipline, le ministre de la guerre ajouta à la punition en prolongeant la durée des arrêts imposés par le général.

Courier demanda alors à quitter l'armée d'Italie pour passer à celle d'Espagne, parce qu'il ne pouvait, disait-il, continuer de servir sous les ordres du général Dedon, après ce qui venait d'avoir lieu; puis il sollicita un congé afin d'aller régler en France des intérêts de famille.

Ni l'une ni l'autre de ces demandes n'ayant été agréées, il donna sa démission de chef d'escadron le 15 mars 1809, et le 14 du mois suivant il arrivait à Paris, où il rencontra un de ses amis, le général de Lariboisière, nommé récemment commandant de l'artillerie de l'armée d'Allemagne et qui se disposait à rejoindre son poste.

Sur ses instances, le général de Lariboisière l'emmena avec lui en Allemagne, et, à la suite d'une démarche près de l'Empereur, parvint à le faire réadmettre dans l'armée avec son ancien grade. Mais Courier ne conserva pas longtemps cette position.

Atteint d'une fièvre violente causée par l'air marécageux de la contrée où opérait alors l'armée française, il prit cependant part au combat de l'île Alexandre; mais ses forces le trahirent; au milieu de la journée il tomba d'épuisement sur le champ de bataille. Un général le fit transporter à un village voisin, d'où, après avoir reçu les premiers soins, il fut conduit à Vienne.

Au bout de quelques jours il se rétablit, et, bien décidé cette fois à rompre à tout jamais avec l'état militaire, il partit pour la Suisse, après avoir demandé aux généraux de Lariboisière et Aubry de le rayer des contrôles de l'armée.

N'ayant pas encore reçu son brevet d'incorporation ni touché aucune solde, il avait pensé que cette simple demande de radiation suffisait pour qu'il pût se retirer à son gré du service. Mais la discipline ne l'entendait pas ainsi.

Au mois de septembre suivant, Courier fut recherché par l'autorité pour en avoir usé avec si peu de cérémonie avec les règlements. Son départ de l'armée était bel et bien qualifié de désertion en temps de guerre.

Cependant le crédit de ses amis et les explications qu'il fournit dans une lettre adressée au ministre parvinrent à détourner l'orage. Il fut considéré comme démissionnaire et rayé comme tel des cadres de l'artillerie.

De la Suisse, où il resta jusqu'à la fin d'août 1809, Courier gagne Milan, d'où il écrit à M. Clavier, de Paris, qui lui avait fait quelques observations au sujet de son départ pour l'armée : « Ce que vous appelez un autre coup de tête est l'action la plus sensée que j'ai faite en ma vie. Je me suis tiré heureusement d'un fort mauvais pas, d'une position détestable où je me trouvais par ma faute..... J'avais des projets dont le succès eut fait mon malheur. La for-



« tunc m'a mieux traité que je ne le méritais.  
« Maintenant je suis heureux ; nul homme vivant  
« ne l'est davantage et peut-être aucun n'est  
« aussi content..... »

Dans une autre lettre à la famille Thomassin, à Strasbourg, il disait encore : « Je goûte avec  
« délices les douceurs de l'indépendance. Quoi-  
« que dans le vilain métier que j'ai fait si long-  
« temps je fusse bien moins esclave qu'un autre,  
« je ne connaissais point du tout la liberté..... »

Cette liberté, cette indépendance qu'il regardait comme l'idéal du bonheur, il les avait enfin conquises, et, fort heureusement pour lui, il possédait ce qu'il fallait pour en jouir paisiblement et pour les conserver : la fortune. Il avait, en effet, recueilli de la succession de son père un revenu qui lui permettait très-largement de vivre sans être obligé de se livrer à un travail salarié.

Désormais donc, libre de toute entrave, il peut s'abandonner avec passion à ses études. A Milan, à Florence, il fouille, suivant son expression, dans les *vénérables bouquins* que contiennent les bibliothèques, et, tout en travaillant pour son propre compte, il fait des recherches pour M. Clavier, un des plus célèbres hellénistes français, dont il deviendra le gendre dans quelques années.

C'est à la bibliothèque de Florence que lui arrive la fameuse aventure de la *tache d'encre*, qui appela sur son nom et sur son talent, jusque là inconnus, l'attention des savants de l'Europe et de toute la presse.

En examinant des manuscrits, il avait découvert un morceau de Longus échappé aux recherches des hellénistes qui avaient scruté avant lui les richesses de cette bibliothèque. Par malheur, il fit usage, pour marquer le passage dont il prenait copie, d'un papier qui, se trouvant barbouillé d'encre en-dessous, se colla à l'un des feuillets de l'ouvrage, de sorte qu'une vingtaine de mots furent complètement effacés.

Le bibliothécaire, le sieur Furia, entra dans une violente colère lorsqu'il eut constaté l'accident. Mais au fond, la disparition de vingt mots du manuscrit lui importait peu ; ce qui excitait sa rage, ce qu'il ne pouvait pardonner, c'était que notre compatriote eût fait une trouvaille extrêmement importante, que lui, Furia, n'avait pas su faire, faute.... de savoir suffisamment le grec.

La presse italienne prit parti pour ce fonctionnaire ignorant et accabla Courier d'injures, poussant le ridicule jusqu'à l'accuser d'avoir taché intentionnellement le manuscrit afin de s'approprier le texte inédit qu'il avait copié et d'en faire spéculation.

De son côté, l'autorité du pays, prenant également la chose de très-haut et prêtant l'oreille aux sottises doléances de quelques journaux et du sieur Furia, fit saisir ce qu'elle put des exemplaires d'une traduction de Longus que Courier venait de

publier, d'après le manuscrit si malencontreusement taché d'encre.

D'abord Courier se contenta d'accueillir par des rires moqueurs les criaileries de la presse italienne et les mesures extraordinaires que l'on avait jugé à propos de prendre à l'égard de sa publication, mais, perdant enfin patience et se sentant piqué au vif, il riposta par sa *Lettre à M. Renouard*, diatribe vigoureuse et mordante où il fit justice des attaques dont il était l'objet.

Cette lettre fit sensation ; c'était la première révélation d'un talent qui bientôt allait briller du plus vif éclat.

Vers la fin d'octobre 1812, Courier quitta l'Italie et revint en France où il continua ses travaux à l'aide de la précieuse moisson de documents qu'il avait faite dans ses voyages.

Le 12 mai 1814, il épousa M<sup>lle</sup> Esther-Étienne-Herminie Clavier, fille du savant helléniste Clavier, ancien conseiller au Châtelet, ancien membre de la Cour de justice criminelle de la Seine et membre de l'Institut.

Courier était alors âgé de quarante-deux ans. M<sup>lle</sup> Clavier en avait dix-huit.

Esprit vif, distingué, elle avait reçu une très-belle éducation, et ses dispositions naturelles s'étaient brillamment développées au contact de la société de savants au milieu de laquelle vivait son père. Elle aimait les arts et elle cultivait particulièrement la peinture avec succès.

Il paraît cependant que tant de qualités, réunies aux charmes de la jeunesse, n'eurent pas, de prime abord du moins, le pouvoir de faire renoncer Courier à ses habitudes d'indépendance. Presque aussitôt après son mariage il laissa sa femme au foyer paternel et entreprit des voyages.

Il se rendit d'abord en Touraine, du côté de Luynes, puis en Normandie, et il se disposait à pousser une pointe jusqu'en Portugal, lorsque, cédant aux instances de M<sup>me</sup> Courier, il se décida à renoncer à cette existence de touriste et à revenir à Paris.

Quelque temps après il s'armait de la plume acerbe et fine qui avait écrit la *Lettre à M. Renouard*, et, prenant cette fois pour sujet de ses critiques les institutions sociales, il déploya dans toute sa force le talent vigoureux qui devait le placer à la tête des pamphlétaires français.

En décembre 1816, il publie sa *Pétition aux deux chambres*, à propos d'arrestations qui avaient eu lieu à Luynes. En 1819, il écrit ses *Lettres au rédacteur du Censeur* ; en 1820, sa *Lettre au Conseil de Préfecture de Tours* ; en 1821, son *Simple discours à propos de la souscription de Chambord*, pamphlet qui lui valut une condamnation à deux mois de prison, prononcée par la cour d'assises de la Seine. Puis vinrent le *Livret de Paul-Louis*, la *Gazette du village*, la *Pièce diplomatique* et le *Pamphlet des pamphlets*.

Toutes ces productions, la plupart imprimées

clandestinement, eurent un succès considérable et rapportèrent à leur auteur de très-beaux bénéfices.

« Mes drogues se vendent très bien, écrivait Courier à sa femme; le marchand est venu m'annoncer que nous pourrions bientôt compter ensemble. Je crois que j'ai bien fait de m'en tenir au marché à moitié. On le dit honnête homme, et c'est pour commencer. Je le tiens par l'espérance!.... »

Quoique paraissant dédaigner les honneurs, Courier ambitionna cependant un fauteuil à l'Institut. Savant helléniste, plus méritant peut-être à ce point de vue que beaucoup d'autres à qui les palmes avaient été décernées, il pouvait assurément espérer qu'on l'accueillerait. « Si l'on me reçoit, disait-il, j'en serai bien aise; si l'on me refuse, j'en rirai; je ne vaudrai ni plus ni moins, et le public sera pour moi. Je crois que je serai reçu.... »

Mais son attente fut trompée : on l'évinça, et il écrivit alors sa *Lettre à l'Académie*, qui fut blâmée par ses amis.

Il ne fut pas plus heureux, lorsque, en 1823, il accepta la candidature, pour la députation, devant les électeurs de Chinon. Son concurrent était le marquis d'Efflat. Ce dernier obtint deux cent vingt voix contre cent-soixante données à son adversaire.

Pendant les six dernières années de sa vie, Courier habita, avec sa femme, la terre de la Chavonnière, près Vétetz, qu'il avait achetée en 1818, en même temps qu'une assez grande partie de la forêt de Larçay. Cette campagne lui plaisait et il aimait à s'occuper par lui-même de la culture de son domaine et de l'exploitation de ses bois.

S'il faisait quelque absence, c'était pour aller surveiller à Paris l'impression et la vente de ses brochures.

M<sup>me</sup> Courier ne s'accommodait pas aussi facilement que lui du séjour de la campagne. Élevée dans le monde brillant des salons, habituée au luxe, à la vie élégante et si animée de la capitale, il ne lui était guère possible de s'acclimater dans l'espace de désert, dans l'humble ferme, dans le milieu de rusticité où elle venait d'être tout à coup transportée. Son goût prononcé pour les études et les jouissances artistiques, les talents qu'elle avait acquis et qui lui assuraient des succès dans la société parisienne, devenaient pour elle des bijoux inutiles et auxquels il lui était douloureux de renoncer à tout jamais.

Elle se plaignit amèrement de cette situation à son mari qui, à la date du 31 octobre 1821, lui répondait de Paris : « Je t'avoue que l'endroit où tu me parles de tes talents enfouis, perdus, m'a fait pleurer. J'ai eu bien peur que quelqu'un n'entrât chez moi, car on aurait su ce que c'était. Tu as bien fait de ne pas aller au déjeuner. Il est sûr que tu as bien fait, car no

« voyant personne ordinairement, il eût été mal de voir du monde en mon absence. Cela aurait fait croire que je te tenais malgré toi dans la solitude.... »

Cette solitude, certes, M<sup>me</sup> Courier n'eut pas mieux demandé que de la voir cesser; mais elle dut finir par s'y résigner, afin de ne pas contrarier son mari. Celui-ci, en effet, voulait, en dehors des relations d'affaires, se tenir, autant que possible, à l'écart de la société bourgeoise de la contrée. A une époque antérieure à l'acquisition de la Chavonnière, il avait écrit à ce sujet à sa femme : « Quand nous serons nichés dans nos bois, sur les bords du Cher, il faudra nous y tenir et n'avoir de liaisons, d'amis ni de connaissances qu'à Paris. Tu sais là-dessus mon système.... »

Ainsi confinée dans un isolement à peu près absolu, M<sup>me</sup> Courier trouvait quelque distraction dans des travaux de peinture et dans la gestion générale de la propriété de la Chavonnière et de ses dépendances. Elle s'occupait, pendant les fréquentes absences de Courier et malgré son peu de disposition sans doute pour ces sortes d'affaires, de la vente de certaines récoltes, des livraisons de bois, du paiement des ouvriers et de la rentrée des créances.

En 1821, la naissance d'un fils apporta un rayon de joie au milieu de cette existence monotone. Mais, pendant les années qui suivirent, des sujets de discorde se glissèrent au foyer domestique. La bonne harmonie fut plusieurs fois troublée et, en janvier 1825, M<sup>me</sup> Courier se rendit dans la capitale, près de sa mère, à la suite d'une querelle avec son mari.

A cette époque, Courier était devenu d'une humeur assez difficile. Il avait avoué lui-même, en d'autres temps, que son caractère n'était pas sans défaut. « Si Dieu m'a créé bourru, avait-il dit, bourru je dois vivre et mourir, et tous les efforts que je ferais pour paraître aimable ne seraient que des contorsions qui me rendraient plus maussade. Je suis vieux maintenant, je ne puis plus changer.... »

Des discussions, qui se produisirent au foyer domestique, aigrirent encore son caractère. Autour de lui se formèrent des inimitiés ardentes, et le 10 avril 1825 il fut assassiné.

Ce jour-là, vers quatre heures du soir, Courier avait quitté sa maison de la Chavonnière, pour se diriger vers la forêt de Larçay. Il n'avait parlé de cette promenade à aucun de ses domestiques et ceux-ci ne remarquèrent pas sa sortie. Une heure après, des villageoises qui gardaient des troupeaux dans les bruyères avoisinant la Fosse-de-la-Lande, l'apercevaient sur les limites du bois, marchant en toute hâte et regardant de tous côtés avec l'air d'un homme qui recherche quelqu'un à qui il a donné rendez-vous. Ces bergères s'étonnaient de le voir, aux approches de la nuit, dans ces lieux solitaires et l'une d'elles, sous l'impres-

sion des légendes sinistres qui se rattachaient à la forêt de Larçay, fit cette réflexion : « M. Courier « va bien tard dans la forêt ; pourvu qu'il ne lui « arrive pas quelque malheur !.... » Triste pressentiment que les événements devaient malheureusement justifier.

Courier longea, pendant quelques instants encore, la lisière des bois, puis il disparut dans un sentier, fuyant à travers les taillis, vers le hameau du Chêne-Pendu. Il était cinq heures et demie environ. Les derniers rayons du soleil s'éteignaient à la cime des arbres de la forêt, lorsqu'une détonation se fit entendre dans la direction que Courier avait prise. Les coups d'armes à feu n'étaient pas rares à cette heure dans la forêt de Larçay, où bon nombre de braconniers, malgré la surveillance des gardes, ne se faisaient faute de se livrer à la chasse à l'affût. D'habitude on n'y prêtait pas attention parmi les gens du voisinage ; mais cette fois l'explosion fut remarquée ; sa violence extraordinaire fit même dire à quelques personnes, qui l'avaient entendue, que ce n'était pas là un coup de fusil de chasseur. L'événement prouva la justesse de cette appréciation.

Vers sept heures du soir on s'aperçut à la Chavonnière de l'absence du maître de la maison et l'on se montra fort surpris de lui voir manquer l'heure du souper pour lequel il exigeait la plus grande exactitude. L'inquiétude s'accrut à mesure que la soirée s'avancait ; cependant personne ne songea encore à aller aux informations. Pour expliquer cette négligence et ce manque d'initiative, il faut dire qu'il n'y avait alors à la Chavonnière aucun des membres de la famille. M<sup>me</sup> Courier et sa mère, M<sup>me</sup> Clavier, étaient à Paris, où elles habitaient depuis le mois de janvier.

Le repas des domestiques fut servi. Il touchait à sa fin lorsqu'on vit arriver Louis Frémont, garde des propriétés de M. Courier.

C'était un homme de 38 à 40 ans, de petite taille, mais paraissant assez vigoureux. Son visage, légèrement aplati et vivement coloré, s'encadrait dans des favoris roux et touffus. Ses yeux, gris et caves, disparaissaient presque entièrement sous la visière d'une casquette abaissée sur un front étroit. Suivant un usage généralement répandu chez les gens de la campagne à cette époque, il portait les cheveux très-longs et pendants jusqu'aux épaules. L'ensemble de la physionomie de cet homme, annonçait une intelligence très-vulgaire.

Un carnier était passé par-dessus sa blouse de colonnade bleue et il avait à la main un fusil de chasse à deux coups.

Originaire de Mazay (Maine-et-Loire), Frémont était venu s'établir à Véretz et avait d'abord été employé comme jardinier à la Chavonnière. Vers 1823, Courier, qui lui accordait beaucoup de confiance, l'avait investi des fonctions de garde-général de ses propriétés.

Frémont était marié et il avait son domicile

dans le bourg de Véretz. « Sa réputation, dit un document de l'époque, était celle d'un honnête homme. »

Lorsqu'il entra dans la salle où les domestiques achevaient de souper, il n'y eut qu'une voix pour lui demander s'il avait rencontré Courier.

— Moi, répondit Frémont, en jouant l'étonnement, je ne l'ai pas vu. Il est sans doute dans son cabinet ; je vais m'en assurer !....

Et il se dirigea vers l'escalier conduisant au cabinet de travail de son maître.

— Ne montez pas, c'est inutile, dit un domestique, nous sommes bien sûr que M. Courier n'est pas chez lui.

Mais Frémont, dont l'insistance à ce sujet ne fut alors regardée que comme un travers d'esprit, un caprice, n'en continua pas moins de gravir les escaliers et on l'entendit frapper à diverses reprises à la porte du cabinet de son maître et crier : « M. Courier ! M. Courier !.... »

— Décidément il n'y est pas, dit-il en redescendant, et cela est bien étrange. On ne sait donc pas où il est allé ?

— Nous l'ignorons tous, répondirent les domestiques et aucun de nous ne l'a vu sortir.

Frémont n'insista pas. Il s'approcha de la cheminée et se mit à examiner son fusil.

A cet instant la porte de la cuisine s'ouvrit et un autre personnage entra.

C'était Symphorien Dubois, un jeune homme de 25 à 26 ans, campagnard robuste, au teint fortement hâlé et de mine assez intelligente. D'abord journalier à Cheillé, arrondissement de Chinon, d'où sa famille était sortie, Symphorien Dubois avait passé en février 1824, en qualité de domestique, au service de la famille Courier. Il avait un frère, Pierre Dubois, fagoteur, résidant alors dans la commune d'Esvres et qui aura à figurer dans notre récit. Son père, nommé également Pierre Dubois, journalier, habitait Azay-le-Rideau.

Symphorien Dubois, dans la matinée du 10 avril, avait demandé à son maître congé pour tout le jour et cette permission lui avait été accordée. Il avait donné pour prétexte qu'il désirait se rendre à une assemblée qui devait se tenir à Saint-Avertin.

Aux questions qui lui furent adressées par ses camarades concernant l'absence extraordinaire de M. Courier, Symphorien ou plutôt *Phorien*, ainsi qu'on l'appelait à la Chavonnière, déclara qu'il ne l'avait pas vu.

Tout en continuant de se mêler à la conversation, il se rapprocha de Frémont qui, tenant d'une main son fusil de chasse, était occupé de l'autre à faire chauffer à la cheminée la baguette de cette arme qu'il introduisait, lorsqu'elle était rouge, dans l'un des canons. Et comme les domestiques demandaient quel était le but de cette opération, qui leur paraissait offrir quelque danger, Frémont leur dit qu'il y avait un morceau de

linge dans le fusil et que n'ayant pas de tire-bourre sous la main, il se proposait de faire disparaître le linge en le brûlant peu à peu au moyen de sa baguette rougie.

En donnant cette explication, il faisait descendre encore une fois dans l'un des tubes le fer incandescent. Mais l'échauffement fit partir le coup qui se trouvait dans l'autre canon, et le garde, dont la main était au bout du fusil, tenant la baguette, fut blessé assez grièvement aux doigts.

Tandis que Symphorien Dubois courait chercher dans la chambre de Courier un tire-bourre avec lequel il tira le linge qui obstruait le canon du fusil et que l'on jeta immédiatement au feu, une domestique pansait la blessure de Frémont.

Les diverses circonstances de cet incident mystérieux, frappèrent vivement les personnes qui en avaient été témoins; mais dans l'ignorance où l'on était encore d'un fait bien autrement grave, auquel il pouvait se rattacher, on ne songea pour le moment, à en tirer aucune induction. Ce ne fut que plusieurs jours après que l'on chercha à se les expliquer en les rapprochant d'indices mis en lumière par les investigations des magistrats.

Quand l'émotion, causée par ce qui venait d'arriver à Frémont fut passée, les domestiques s'entendirent entre eux pour se mettre à la recherche de leur maître. A onze heures, Frémont et un domestique nommé Louis Saget, allèrent frapper chez les principaux propriétaires des environs, notamment à la maison de M. de Siblas et à celle de M. de Beaune, maire de Véretz. Partout il leur fut répondu que l'on n'avait pas vu Courier.

Symphorien Dubois était resté à la Chavonnière avec la cuisinière et deux autres femmes de service qui, par un sentiment de peur, n'avaient pas voulu qu'on les laissât seules, pendant la nuit, dans cette habitation isolée. Mais dès qu'il fit jour, il se mit lui-même en campagne. A Tours, il prit des informations chez MM. Bidault, notaire, Delaveigne, avoué, Petit, marchand de bois, avec lesquels son maître avait des rapports assez fréquents. Il se présenta également au bureau des diligences, dans la pensée que Courier avait pu partir pour Paris, et à l'hôtel du Cygne, où il descendait ordinairement lorsque ses affaires l'appelaient à Tours. Nulle part, on ne put lui donner des renseignements utiles.

Vers sept heures, par l'ordre du maire de Véretz, les fagoteurs qui avaient l'habitude de travailler pour Courier, furent mandés et on les pria de se joindre aux gardes champêtres de Larçay et de Véretz et aux domestiques de la Chavonnière pour explorer la forêt où, supposait-on, M. Courier avait pu être victime d'un accident. On se divisa par bandes, de façon à parcourir le bois dans tous les sens. A neuf heures et demie, on annonçait à M. Barillay, maire de Larçay, que deux fagoteurs venaient de trouver un cadavre dans un sentier de la forêt, conduisant de la Fosse-

de-la-Lande aux Parcs de Montbazou. Ce magistrat se rendit en toute hâte au lieu indiqué, où étaient déjà réunies près du corps, une dizaine de personnes, entre autres le garde Frémont et Symphorien Dubois.

Le cadavre était celui de Courier, couché sur le ventre, les bras étendus, gisant dans une mare de sang. Au côté droit, une large tache rouge, indiquait le siège d'une horrible blessure.

M. Barillay donna l'ordre de transporter la victime à la ferme la plus proche, appelée le Guessier, et en même temps, il envoyait le garde champêtre, Moreau, à Tours, pour prévenir la justice. On plaça le corps sur un brancard formé de branchages et le funèbre convoi se rendit au Guessier. Tous ceux qui se trouvaient là furent invités à venir à la ferme pour fournir aux magistrats, dont on attendait l'arrivée en ce lieu, les renseignements que ceux-ci jugeraient à propos de demander.

Le procureur du roi, Edmond de Chancel, et le juge d'instruction, accompagnés des docteurs Mignot et Auguste Herpin arrivèrent bientôt.

La nouvelle de la triste découverte que l'on venait de faire, s'était rapidement répandue dans la contrée. On accourait de tous côtés au Guessier, et quand les magistrats pénétrèrent dans la ferme ils trouvèrent la cour occupée par plus de deux cents villageois que la curiosité avait attirés.

L'autopsie du corps, à laquelle les médecins procédèrent, en présence des magistrats, donna les résultats suivants :

La blessure que M. Courier portait au côté droit et qui avait déterminé la mort était récente. Elle avait un pouce environ de diamètre et avait été causée par un coup d'arme à feu, tiré à bout portant et alors que la victime était tombée la face contre terre. Unique à son origine, elle offrait trois divisions, produites par trois balles formant la charge de l'arme. Deux des projectiles avaient traversé le corps de part en part; le troisième s'était engagé dans les parties osseuses et y était resté fixé. Celui-ci fut immédiatement extrait; c'était un petit lingot de plomb, de forme cylindrique.

Au fond de la plaie, on trouva la bourre du fusil, divisée en plusieurs morceaux. Elle était dans un état d'humidité et de souillure qui ne permettait pas de l'examiner pour le moment; mais plus tard, on y reconnut un fragment du N° 164 du journal le *Feuilleton littéraire*, du 13 août 1824. Courier recevait ce journal, qui se publiait à Paris.

A la suite de ces premières constatations, les magistrats interrogèrent les domestiques de la Chavonnière, entre autres Symphorien Dubois, Louis Frémont et Pierre Dubois. Ce dernier, autrefois domestique à la Chavonnière, avait été renvoyé le 18 juillet 1824. Les déclarations des deux premiers ne fournirent aucun renseignement utile. Celles de Pierre Dubois paraissant offrir quelques charges, on le conduisit à son domicile,

au Rang-du-Bois, commune d'Esvres, où une perquisition fit découvrir quelques numéros du *Feuilleton littéraire*. Mais on ne trouva pas dans ces feuilles celle dont un fragment avait servi à bourrer le fusil du meurtrier. Dubois déclara que ces journaux lui avaient été donnés par ses maîtres, lorsqu'il était à leur service et que du reste, tous les autres domestiques, en avaient à leur disposition. Il fut arrêté et conduit à la prison de Tours. Deux jours après, on mit également en arrestation Symphorien Dubois. Mais on ne tarda pas à les relâcher, les faits mis à leur charge n'ayant pas été justifiés par l'enquête.

L'instruction fut alors dirigée contre le garde Frémont, qui, à la suite des dépositions de certains témoins, était devenu tout à coup l'objet de graves soupçons. Une des principales charges relevées par les magistrats, résultait de la déclaration d'un nommé Joseph Barrier, journalier à Vêretz. Barrier raconta que dans la matinée du 10 avril, jour de l'assassinat, il était occupé à régler un compte, à la Chavonnière, dans le cabinet de Courier, lorsque survint Louis Frémont. Il entendit Courier dire à son garde : « Rendez-vous immédiatement dans les Parcs de Montbazon et prenez la mesure des fagots que l'on y fait, car je désire que l'on en fasse de même dimension dans ma forêt de Larçay. Je me trouverai ce soir dans la vente et je vous montrerai où il faudra embaucher les fagoteurs. »

Mis en présence de ce témoin, Frémont soutint que Courier ne lui avait pas donné de rendez-vous dans la forêt. Il reconnaissait toutefois, que Courier lui avait donné l'ordre de se rendre aux Parcs de Montbazon.

D'autres circonstances, rapportées par de nouveaux témoins, vinrent encore fortifier l'accusation.

Un nommé Mignot, raconta que le jour du crime, à 7 heures du matin, il était allé avec Frémont dans la forêt, afin d'y conclure un marché pour un lot de bois.

En se rendant sur le lieu, il dit au garde : — « Si M. Courier voulait me permettre de ramasser des feuilles sèches, en les payant, il me ferait plaisir ; nous en avons toujours besoin. »

— Ah ! le grelin, le scélérat, le capon, aurait répondu Frémont, tous les jours il me reproche de lui laisser prendre son bien : il craindrait qu'en emportant des feuilles on ne lui volât du bois. Il me fait trop de reproches ; *il attrapera bientôt sa part..... plus tôt qu'on ne pense!.....* »

Ce propos fut dénié énergiquement par Frémont. Les magistrats crurent trouver l'explication de l'animosité et des menaces de cet homme envers Courier dans le mécontentement qu'avait dû lui inspirer un projet que son maître avait formé très-peu de temps avant sa mort, relativement à la gestion de ses biens.

Tout le monde savait, dans le pays, l'intention où était ce dernier de vendre sa forêt et ne plus

faire valoir lui-même les propriétés qui lui resteraient. Déjà même, disait-on, il avait arrêté des arrangements avec un nommé Tremblay, qu'il aurait employé à titre d'homme d'affaires. Quant à Frémont, ses fonctions de garde devaient cesser, son maître voulant désormais charger le garde champêtre de la commune de la surveillance de ses terres.

Voyant ainsi sa place perdue, concluait l'accusation, Frémont avait conçu contre son maître une haine qui l'avait conduit d'abord aux menaces, rapportées par Mignot, puis à l'assassinat.

Il ne faisait pas difficulté du reste d'avouer que les projets de M. Courier lui étaient connus, prétendant néanmoins que l'époque de leur mise à exécution était encore très-incertaine. Il en trouvait la preuve, disait-il, dans ce fait, qu'à la fête de Noël dernière, il avait fait avec son maître un accord d'après lequel celui-ci augmentait son salaire de 50 francs.

Frémont avait été arrêté le 22 avril. Une perquisition opérée par le maire de Vêretz, dans une chambre que l'accusé avait occupée à la Chavonnière, fit découvrir un certain nombre de numéros du journal le *Feuilleton littéraire*. On sait déjà que le fusil de l'assassin avait été bourré avec un fragment d'un exemplaire de ce journal.

Dans un petit cabinet, attenant au jardin, et qui avait été à la disposition de Frémont, on saisit un vieux tuyau de plomb, dont une partie paraissait avoir été récemment coupée ; quelques débris de plomb fondu, dont un avait la forme d'un crayon, et enfin une vieille cuiller en fer qui avait été employée pour fondre ce plomb.

On supposait que le lingot, extrait de la blessure de Courier, avait été fabriqué par Frémont avec un fragment du vieux tuyau trouvé dans le cabinet. Cette opinion fut confirmée par l'aveu de cet homme, qui reconnut avoir coupé au tuyau une certaine quantité de métal qu'il avait ensuite coulée en petits lingots ; « mais, se hâta-t-il d'ajouter, ce n'était pas avec l'intention d'en faire usage dans une arme à feu, mais pour m'en servir comme d'un crayon. »

Dans un de ses premiers interrogatoires, l'inculpé expliquant l'emploi de son temps pendant la journée du 10 avril, avait dit que le soir, à son retour des Parcs de Montbazon, il s'était arrêté pour se reposer dans le bois où le lendemain fut trouvé le cadavre de son maître. Entre l'endroit où il prétendait s'être arrêté et celui où Courier avait été tué, on comptait 800 pas environ.

D'un autre côté, il reconnaissait lui-même qu'il se trouvait là au coucher du soleil, heure à laquelle le coup de feu mortel avait été tiré. Or il affirmait ne pas avoir entendu de détonation, tandis que d'autres personnes, placées à une plus grande distance, l'avaient entendue parfaitement.

Comprenant toute la gravité de l'observation qui lui fut faite à ce sujet, il se défendit en disant qu'après avoir mangé il s'était assoupi, et

que peut-être le coup de fusil avait été tiré pendant son sommeil. « Si, ajoutait-il, l'explosion n'avait pas eu lieu pendant qu'il dormait, mais au moment où il traversait la forêt, il était possible que le bruit occasionné par les feuilles sèches sur lesquelles il marchait l'eût empêché d'entendre le coup. » Mais l'in vraisemblance de ces explications devenait pour Frémont une nouvelle charge.

On se rappelle cette conduite étrange de l'inculpé qui, en rentrant à la Chavonnière, dans la soirée du meurtre, n'avait eu rien de plus pressé que de s'occuper de son fusil, dont il voulait extraire, disait-il, un morceau de linge. C'était là un point sur lequel les magistrats, instruits par les déclarations des domestiques, qui avaient été frappés de la préoccupation singulière de cet homme, ne pouvaient manquer de faire porter l'interrogatoire. Ils pensaient que Frémont avait peut-être eu l'idée de vouloir faire disparaître par un nettoyage, au moyen d'un chiffon, les traces d'un coup de feu récemment tiré, traces qui auraient pu être facilement constatées.

Frémont fut visiblement embarrassé lorsqu'on le questionna. Ses réponses, empreintes d'hésitation, manquaient de précision, de clarté, et il ne put détruire l'opinion qui tendait à rattacher au meurtre de Courier le soin empressé qu'il avait apporté au nettoyage de son fusil, alors que son unique pensée eut dû être, dans cette soirée, de songer, comme ses camarades, à s'occuper de la disparition de son maître.

Un dernier trait, non moins significatif, fut encore relevé par l'enquête.

Dans la matinée du 10 avril, en revenant de la forêt, Frémont s'était arrêté un instant à son domicile, à Véretz, avant de retourner à la Chavonnière. Sa femme avait remarqué un grand trouble dans ses traits; il avait, suivant l'expression dont elle se servit en rappelant ce détail à ses voisins, *un air extraordinaire*. Elle l'interrogea inutilement sur les causes de son émotion, puis sur les bruits qui couraient dans le pays relativement à la mort de M. Courier. Frémont éluda ces questions, et comme sa femme le pressait davantage il saisit à deux mains son chapeau, et le lui montrant avec un geste convulsif : « *Si mon chapeau, dit-il, savait tout ce qu'il y a dans ma tête, je le f..... au feu.....* »

La justice ayant recueilli des charges suffisantes, Frémont fut renvoyé devant la cour d'assises d'Indre-et-Loire comme accusé d'homicide volontaire, avec préméditation, sur la personne de Courier.

Les débats s'ouvrirent à Tours le 1<sup>er</sup> septembre 1825, sous la présidence de M. Alexandre Perrot, conseiller à la cour royale d'Orléans. Le siège du ministère public était occupé par M. Edmond de Chancel, procureur du roi. L'accusé avait choisi pour défenseur un avocat de grand talent, M<sup>e</sup> Faucheux, du barreau de Tours.

Cinquante-sept témoins à charge avaient été cités. Parmi eux on remarquait M<sup>me</sup> Courier. La défense avait fait venir plusieurs témoins à décharge.

Les débats durèrent deux jours. Frémont fut acquitté.

Quatre ans après, l'instruction de cet affaire fut reprise, par suite des déclarations d'une fille, nommée Sylvine Grivault, domestique chez Pierre Girault, demeurant aux Tartres, c<sup>ne</sup> de Véretz. Cette fille prétendait que, se trouvant par hasard dans la forêt de Larçay le 10 avril 1825, elle avait été témoin du meurtre de Courier. Si elle n'avait rien dit lors de la première instruction, disait-elle, c'est qu'un des complices de l'assassin l'avait menacée de mort dans le cas où elle viendrait à faire des révélations.

Frémont, acquitté par le jury, ne pouvait être repris pour le même fait. L'accusation fut dirigée contre Pierre Dubois, Martin Boutet et François Arrault, inculpés de complicité dans l'assassinat. Symphorien Dubois, que Sylvine Grivault indiquait également comme ayant participé à ce crime, était mort le 19 août 1827.

Eutendu comme témoin, au cours de l'enquête, Frémont, après beaucoup d'hésitations, avoua qu'il était l'auteur du meurtre. Mais, contrairement aux déclarations de la fille Grivault qui disait avoir vu Pierre Dubois, Arrault et Boutet sur le lieu du crime, il affirmait que, seul, Symphorien Dubois se trouvait avec lui dans la forêt.

Divers propos tenus dans le même temps par cet homme furent le point de départ d'une information contre M<sup>me</sup> Courier, qui se défendit, avec la plus grande énergie, de l'inculpation tendant à la représenter comme complice de l'assassinat de son mari.

M<sup>me</sup> Courier fut arrêtée, et les nécessités de l'instruction forcèrent les magistrats d'examiner sa vie intime dans tous ses plis et replis. On dut s'enquérir minutieusement de la situation des frères Dubois à la Chavonnière et rechercher l'origine et les causes des dissentiments qui avaient paru exister entre Courier et sa femme. Nous n'avons pas à nous occuper ici de ces investigations de la justice. Il nous suffira de dire que la chambre des mises en accusation d'Orléans déclara, à l'unanimité, par un arrêt rendu public, qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre M<sup>me</sup> Courier, qui fut ainsi déchargée de l'inculpation terrible qui avait un moment pesé sur elle.

Par le même arrêt, la cour renvoya devant la cour d'assises d'Indre-et-Loire Pierre Dubois, Martin Boutet et François Arrault, comme accusés de complicité dans l'assassinat de Courier.

L'ouverture des débats eut lieu à Tours le 9 juin 1830. Le président était le même magistrat qui avait siégé lors des débats de 1825, M. Alexandre Perrot, conseiller à la cour royale d'Orléans. M. de Chancel, procureur du roi, qui

avait porté la parole dans le même procès, occupait encore le siège du ministère public.

Au banc de la défense étaient M<sup>e</sup> Julien, avocat de Pierre Dubois, M<sup>e</sup> Bléré, pour l'accusé François Arrault, M<sup>e</sup> Forêt, pour l'accusé Boutet.

M<sup>e</sup> Barthe se présenta comme partie civile au nom des enfants de Courier.

Parmi les témoins entendus se trouva Frémont, qui renouvela l'aveu de l'horrible crime qu'il avait commis. Il affirma de nouveau que Symphorien Dubois l'avait aidé et excité dans l'accomplissement du meurtre, et modifiant une déclaration qu'il avait faite au cours de l'enquête, il ajouta qu'à ce moment il avait aperçu Arrault et Pierre Dubois dans la forêt.

Le récit d'un autre témoin, la fille Grivault, fit une très-vive impression sur l'auditoire. Voici ce que cette fille raconta :

« Au mois d'avril 1825, j'étais domestique chez la veuve Genest, au village des Gués. Le dimanche de Quasimodo (10 avril), je me rendis à la forêt de Larçay avec un nommé Veillault qui était alors gagiste chez Roi, aubergiste dans notre village. Nous avions une charrette et deux chevaux pour ramener des fagots que ma maîtresse avait achetés. Nous commençons à charger les bourrées quand tout à coup nous entendîmes du bruit dans le bois, à quelque distance de nous; c'étaient des hommes qui se disputaient. Bientôt, Veillault et moi, cachés au milieu de jeunes chênes, nous aperçûmes sur le sentier de la Fosse - Delalande, trois personnes : d'abord M. Courier, puis son garde Louis Frémont et Symphorien Dubois. Frémont était porteur d'un fusil; Symphorien n'était pas armé. Tous trois continuèrent de se disputer très-fort pendant quelque temps.

« Tout à coup, Symphorien Dubois, qui marchait derrière M. Courier, le saisit par les jambes et le renversa sur le ventre. En tombant M. Courier s'écria : « Je suis un homme perdu ! » et dans le même instant Frémont lui tira un coup de fusil à bout portant. Symphorien Dubois retourna sur le dos M. Courier, qui paraissait mort, et Louis Frémont fouilla dans les poches. Pendant ce temps, arrivèrent trois autres individus, venant de divers points de la forêt. C'étaient Arrault, Boutet et un troisième que je n'ai pu reconnaître. Boutet et Arrault avaient des sabres à la main, l'autre avait un bâton. S'étant approchés de Frémont et de Symphorien Dubois, ils entourèrent le corps et l'examinèrent avec attention. — « Allons, il est bien mort, dit alors Frémont; sauvons-nous bien vite et ne disons rien. »

Et tous s'éloignèrent, les uns du côté des Tartres, les autres par le chemin du Chêne-Pendu.

Cette déclaration de la fille Grivault était sans doute de nature à frapper vivement le jury, d'autant plus qu'elle se rapportait, sur beaucoup de points, avec celle de Frémont. Mais son effet se trouvait singulièrement atténué par le témoignage

du nommé Veillault, celui-là même qui, d'après cette fille, l'avait accompagnée au moment de l'assassinat.

Veillault, interrogé à son tour, affirma qu'il n'était pas avec la fille Grivault, au jour et dans les circonstances que celle-ci indiquait.

De leur côté, les trois accusés opposaient les dénégations les plus énergiques aux récits de la fille Grivault et du garde Frémont.

A la suite de débats qui occupèrent cinq audiences, le jury prononça le verdict suivant : « A égalité de voix, Pierre Dubois n'est pas coupable. A l'unanimité, non, Martin Boutet et Arrault ne sont pas coupables. »

Le président déclara les accusés acquittés et ordonna leur mise en liberté immédiate.

Au moment où l'audience se terminait, un homme, étendu sur un banc, dans la salle des témoins, recevait les soins d'un médecin. C'était Frémont qui, après le prononcé du verdict, avait perdu connaissance. Sa femme, agenouillée près de lui, gémissait et inondait de ses larmes ses mains glacées. Ce malheureux, écrasé par le remords, épuisé par les émotions des débats, était dans un état de prostration qui ne permettait pas de le conduire à son domicile à Véretz. On le transporta à l'Hospice de Tours, où il mourut quelques jours après (19 juin 1830).

Dans la forêt de Larçay, à l'endroit où Courier tomba sous les coups de l'assassin, M<sup>me</sup> Courier fit construire un monument sur lequel on lit l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE  
DE PAUL-LOUIS COURIER  
ASSASSINÉ EN CET ENDROIT  
LE 10 AVRIL 1825.

SA DÉPOUILLE MORTELLE REPOSE A VÉRETZ  
MAIS ICI SA DERNIÈRE PENSÉE  
A REJOINT L'ÉTERNITÉ.

Le 28 juillet 1878, un monument a été élevé à la mémoire de Courier, sur la place publique de Véretz. Une des faces porte l'inscription suivante, placée au-dessous du portrait du célèbre pamphlétaire :

A PAUL-LOUIS  
COURIER  
CHAMPION DU BON SENS  
ET DE LA LIBERTÉ  
HOMMAGE ET RECONNAISSANCE

Sur l'autre face sont gravés les noms des quatre députés d'Indre-et-Loire, MM. Belle, Guinot, Joubert et Wilson, puis les noms des sculpteurs et celui de M. Viollet-Leduc, qui a donné le dessin du monument.

Voici la liste des œuvres de Courier :

*Sur une nouvelle édition d'Athénée par M. Schweighœuser* (dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, 1802). — *Eloge d'Hélène*, traduit d'Isocrate, Paris, Heinrichs, an XI, in-8°. — *Conseils à un colonel*, 1803. — *Lettre à*

*M. Renouard, libraire, sur une tache faite à un manuscrit de Florence*, in-8° de 23 pages. — *Les pastorales de Longus, ou Daphnis et Chloé*, Florence, Piatti, 1810, in-8°; Paris, 1813, in-12; Paris, A. Correard, 1821, 1823, 1825, in-8°. — *Longi pastoralia; codd. mss. duobus italicis primum græce integra edidit P.-L. Courier*, Paris, 1829. — *Du commandement de la cavalerie et de l'équitation : Deux livres de Xénophon traduits par un officier d'artillerie à cheval*, Paris, J.-M. Éberhart, 1813, in-8°. — *La Luciade, ou l'Ane de Lucius de Patras*, Paris, 1818, in-12. — *Pétition aux deux Chambres*, 1816, in-8° de 15 pages. — *Paul-Louis Courier à MM. les juges du tribunal civil de Tours*, in-8° de 12 pages. — *Lettres à MM. du Conseil de préfecture de Tours*, Paris, A. Bobée, in-8° de 12 pages. — *Procès de Pierre Clavier, dit Blondeau, pour prétendus outrages faits à M. le Maire de Véretz*, Paris, Bobée, 1819, in-8° de 20 pages. — *Placet à S. E. Mgr le ministre* Paris, 30 mars 1817, in-8° de 4 pages. — *Lettres au rédacteur du Censeur*, Paris, Aimé Comte, 1820, in-8° de 48 pages. — *Lettre particulière*, 18 octobre 1820, in-8° de 12 pages. — *Seconde lettre particulière*, 28 novembre 1820, in-8° de 28 pages. — *Simple discours de Paul-Louis vigneron de la Chavonnière, pour l'acquisition de Chambord*, Paris, A. Bobée, 1821, in-8° de 28 pages. — *Procès de Paul-Louis Courier*, Paris, Chantepie, 1821, in-8° de 77 pages. — *Aux âmes dévotes de la paroisse de Véretz*, 1821, in-8° de 8 pages. — *Pétition à la Chambre des députés pour des villageois que l'on empêche de danser*, Paris, 1822, in-8° de 28 pages. — *Réponse aux anonymes qui ont écrit des lettres à Paul-Louis Courier*, Bruxelles, Demat, 1822, in-8°. — *Réponse aux mêmes (n° 2)*, 1822, in-8°. — *Prospectus d'une traduction nouvelle d'Hérodote*, Paris, A. Bobée, 1822, in-8° de 62 pages. — *Notes sur les amours de Theagene et Chariclée*, 1822-23, in-18. — *Livret de Paul-Louis Courier*, 1823, in-8°. — *La Gazette du village*, Bruxelles, Demat, 1822, in-8° de 16 pages. — *Pièce diplomatique*, Bruxelles, 1823, in-8° de 8 pages. — *Pamphlet des pamphlets*, Paris, 1824, in-8° de 31 pages.

Les œuvres complètes de Courier ont été publiées par Armand Carrel en 1837 (Paris, Paulin, 4 vol. in-8°). Une nouvelle édition a paru en 1865, augmentée d'un grand nombre de morceaux inédits (Didot frères, in-8°, avec portrait).

*Notice biographique sur la vie de Paul-Louis Courier de Méré*, Paris, Ponthieu, 1824. — *Un an de la vie de Paul-Louis Courier*, 1796-97 (par Dalayrac). — *Essai sur la vie et les écrits de Paul-Louis Courier*, par Armand Carrel, 1829, in-8° de 41 pages. — A. Renouard, *Notice sur une nouvelle édition de la traduction française de Longus*, Paris, Crapelet, 1810. — *Fastes de la Légion d'honneur*, V, 128. — Quérard, *La France littéraire*, II, 314. — Didot, *Biographie générale*, XII, 191-208. — Larousse, *Grand diction. historique du XIX<sup>e</sup> siècle*, V, 350.

— C. Magnin, *Causeries*, I. — G. Vapereau, *Diction. universel des littératures*, 536-37. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 14 avril 1825. — A. Rivière, *Documents inédits sur Paul-Louis Courier* (dans la *Loire illustrée*, 1863). — Divers journaux de Paris de 1825 et de 1830.

**Courillux** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon, près du chemin du Châtelier à la Haye.

**Cour-Isoré** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron. V. *Isoré*.

**Cour-Isoré** (la), c<sup>ne</sup> de Savigné. V. *Savigné*.

**Courjarret**, c<sup>ne</sup> de St-Avertin. V. *Courtjarret*.

**Courléon**, commune du canton de Longué, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire). — *Curleo*, 1119 (bulle du pape Calixte II). — *Curlis Leonis*, 1223 (charte de l'abbaye de Bourgueil). — *Courléon*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la seigneurie de Gizeux. — (D. Housseau, VI, 2574. — *Gallia christiana*, II, 1315. — J. Guérin, *Notice sur Gizeux*, 65.)

**Courlière** (la), c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent. — Ancien fief, relevant de la Roche-Ramé. Louis Guenant rendit aveu le 20 février 1686. — (D. Housseau, X, 4942.)

**Courlis** (le lieu de), près du moulin de Piée, c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche.

**Cour-Montier** (la), ou **Courmen-tière**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-de-Lin.

**Cour-Neuve** (la), f., c<sup>ne</sup> de Huismes. — *Cour-Neuve*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la seigneurie de Huismes. En 1642, il appartenait à Claude Rancher, veuve de Louis Lemaire; — en 1649, à René de Dauldin, Éc.; — en 1696, à François de Dauldin; — en 1718, à René de Dauldin; — en 1789, à Charles-Louis-François de Signy. — (Arch. d'I.-et-L., G, 42; *titres de Huismes*. — *Armorial général*, 1696. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VI. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVII, 324.)

**Couroirie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois, 17 habit. — *Correaria*, *Correrie*, alias *Cracay*, *Cracayum*, 1240 (*Cartulaire du Liget*). — *Turris Correrix*, 1361 (charte du Liget). — *Hôtel de la Couroirie*, 1462. — *Correyrie*, 1791. — *Courerie*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Loches. Il appartenait aux Chartreux du Liget. Le logis seigneurial était fortifié. Au centre s'élevait une haute tour que l'on voit mentionnée dans un titre de 1361. Des douves profondes l'entouraient de toutes parts. En 1462, avec l'autorisation du roi, les fortifications furent réparées et augmentées. Pendant la nuit du 3 au 4 mars 1583, deux compagnies de soldats calvinistes, commandées par le capitaine Dulignon, surprirent la place et la



mirent au pillage. Ils étaient accompagnés d'un certain nombre de paysans des environs qui allumèrent un grand feu dans la cour et brûlèrent les titres de propriété des religieux. Une partie des bâtiments, datant du XIII<sup>e</sup> siècle, existe encore aujourd'hui.

La Couroirie avait des capitaines-gouverneurs nommés par le roi, sur la présentation des Chartreux. En 1732, ces fonctions étaient remplies par Jacques de Villiers.

Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres du Liget; Cartulaire du Liget*. — D. Housseau, VI, 2498; VII, 2734; IX, 3868. — D'Espinay, *L'Architecture dans la Touraine méridionale au moyen âge*, 5. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 76. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres du Liget*.

**Couroirie** (étang de la), c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois. — Ancienne propriété des Chartreux du Liget. Son étendue, en 1791, était de quatorze arpents. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Couronneraye** (la), c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure. V. *Vauvert*.

**Couronnière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain, 11 habit. — *Couronnière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Courons** (les), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure. — *Courons*, carte de Cassini.

**Cours** (bois des), c<sup>ne</sup> de Barrou.

**Cours** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Courcoué, 35 habit.

**Cours** (les), f., c<sup>ne</sup> de Crouzilles, près du bourg.

**Cours** (les Hautes-), ou la **Cour**, f., c<sup>ne</sup> de Ligré. — Ancien fief. En 1674, il appartenait à René Veau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 219.)

**Cours** (les), f., c<sup>ne</sup> de Luzé, près du bourg.

**Cours** (les), f., c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Esvres. — Elle relevait du fief de la Louère et appartenait, en 1782, à Marie de Berland. — (Arch. d'I.-et-L., E, 15.)

**Cours** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Nazelles, 11 habit. — *Les Cours*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cours** (les), f., c<sup>ne</sup> de Noyant. — *Cours*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cours** (les), f., c<sup>ne</sup> d'Orbigny. — *Cours*, carte de Cassini.

**Cours** (les), f., c<sup>ne</sup> de Reignac. — *Les Cours*, carte de l'état-major.

**Cours** (les Hautes et Basses-), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit, 21 habit. — *Hautes-Cours*, carte de Cassini.

**Cours** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire. — *Les Cours*, carte de Cassini.

**Cours** (les), f., c<sup>ne</sup> de Sazilly.

**Cours** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Sublaines, 22 habit. — *Cours*, carte de Cassini.

**Cours** (les), f., c<sup>ne</sup> de Theneuil, près du bourg.

**Cour-Sainte-Marie** (la), ancien fief. Il consistait en cens et rentes et s'étendait dans les paroisses de Loches et de Beaulieu. Il appartenait au Chapitre de Loches. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Titres de Notre-Dame de Loches*. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 262.)

**Cour-Saint-Règle** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Règle. V. *la Cour*.

**Coursay**. V. *Courçay*, commune.

**Cours-de-Roches** (le lieu de), près de la Creuse, c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-de-Tournon.

**Course** (le lieu de la), près du Tremble, c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon.

**Courselles** (le lieu des Grandes-), près de la Simbaudière, c<sup>ne</sup> de Cussay.

**Courserie** (le lieu de la), près de la Perrière, c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice.

**Courssets** (le lieu des), près de la Fosse, c<sup>ne</sup> de Neuil.

**Cours-Girault** (le lieu des), près de la Grillère, c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Coursol** (Geoffroy de), abbé de Marmoutier, succéda à l'abbé Hervé en 1187. Il était originaire de Bretagne, où sa famille possédait une seigneurie. En 1210, il donna sa démission et passa le reste de ses jours sous l'habit de simple religieux. L'époque précise de sa mort n'est pas connue. Son successeur fut Hugues de Rochecorbon. — (Martène, *Hist. de Marmoutier*, 169 et suiv. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 256.)

**Coursons** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Courtapon**, vil., c<sup>ne</sup> de Savigné, 47 habit. — *Courtapon*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Courtais** (le moulin), c<sup>ne</sup> de Bléré. V. *Morins*.

**Courtaiserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Montreuil.

**Courtaisière** (le lieu de la), près de la Chenaie, c<sup>ne</sup> de Braslou.

**Courtaisière** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe. V. *Courtesière*.

**Courtauderie** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Pierredes-Corps. V. *Regnetterie*.

**Courtaudière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chaveignes. — *Courtaudière*, carte de Cassini. — Ancienne propriété des Missionnaires de Richelieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Courtaudière** (la), f., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny.

**Courtaudière** (la), ham., c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny, 18 habit. — *Cortaudière*, 1697. —

*Courtaudière*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1597, il appartenait à N. de Créquy. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

**Courtaudière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Yzeures, près du bourg.

**Courtaudrie** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de la Ville-aux-Dames.

**Courtay**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Quentin. — *Courtré*, 1358. — *Courtay*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de Loches. En 1340, il appartenait à Pierre d'Azay; — en 1358, à Pierre de Mornay; — en 1606, à Claude d'Argy; — en 1666, à Jean Guesbin; — en 1696, à Louis Guesbin; — en 1705, à Jean-Jacques Guesbin; — en 1776, à Jacques-François Mayaud de Boislambert, lieutenant du roi au château de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112. — *Lib. bon. gentium*. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 528. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VI, 210.)

**Courtchamp**, ou **Courchamp**, f., c<sup>ne</sup> de Chinon. — *Courchamp*, alias *Hôtel de Provins*, 1398. — Elle faisait partie autrefois de la paroisse de Parilly. — Ancien fief, relevant du château de Chinon. En 1398, il appartenait à Jean de Nouroy; — en 1674, au Chapitre du Plessis-les-Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Fiefs de Touraine*.)

**Courteau** (le Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Denis-hors. — *Petit-Courteau*, carte de l'état-major.

**Courte-Épée**, f., c<sup>ne</sup> d'Auzouer. — *La Fraperie*, xv<sup>e</sup> siècle. — *Courte-Épée*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété de la maladrerie de Châteaurenault. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Châteaurenault*.)

**Courte-Épée** (le lieu de), paroisse de Chevarnay, c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny.

**Courterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Monts.

**Courtesière**, ou **Courtaisière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe. — *Courtesière*, carte de l'état-major.

**Court-Gain**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Courgain*, carte de Cassini. — *Courtgain*, carte de l'état-major. — *Courgerin*, 1814. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chenusson.

**Court-Gain** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Sazilly, près de la Vienne et des prés de Baigneux.

**Court-Gain**, f., c<sup>ne</sup> de Semblançay. — *Court-Gain*, carte de l'état-major. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Courtgain**, f., c<sup>ne</sup> de Tours. — *Courgain*,

plan cadastral. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Beaumont.

**Court-Huet** (le lieu de), près des Bâtimens, c<sup>ne</sup> de Chouzé-sur-Loire.

**Courtil** (les Grand et Petit-). — Ancien fief, situé dans la paroisse de la Celle-Saint-Avent. Il appartenait à l'abbaye de Noyers (1546-1609). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Noyers*.)

**Courtil** (le Grand-), c<sup>ne</sup> de Varennes. — Il relevait du Châtelier (xvi<sup>e</sup> siècle). — (Arch. d'I.-et-L., C, 706.)

**Courtille** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Bléré, 137 habitants.

**Courtille** (la), f., c<sup>ne</sup> de Montbazou.

**Courtille** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Courtillette** (le lieu de la), près du Grignon, c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny.

**Courtillette** (le lieu de la), près de la Ligoire, c<sup>ne</sup> de Ligueil.

**Courtilières** (bois des), près de la Blanchardière, c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche.

**Courtiliers** (bois des), c<sup>ne</sup> de Courcoué.

**Courtilonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Dolus. — *Cortillonnerie*, carte de Cassini.

**Courtils** (les), ou **Courtis**, f. et chât., c<sup>ne</sup> de Barrou, 18 habit. — *Maison noble des Courtis*, 1698. — *Courtis*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. Le logis seigneurial était fortifié. Le seigneur jouissait, dans l'église de Barrou, de certains droits honorifiques pour lesquels il devait foi et hommage-lige au vicomte de la Guerche.

La terre des Courtis appartenait, en 1442, à Léonor de Mauléon; — en 1560, à René de Beauval, Éc., qui rendit hommage le 28 janvier; — en 1597, à Charles de Beauval. Honorat François, chev., en devint propriétaire le 27 juin 1600. Il était capitaine-gouverneur du château du Grand-Pressigny, pour Charles de Lorraine, duc de Mayenne. Le 17 avril 1602, il épousa Anne Quentin, fille d'Antoine Quentin et de Bertrande d'Alonneau, et eut sept enfants : 1<sup>o</sup> Antoine, qui suit; 2<sup>o</sup> Jean-Charles, religieux capucin; 3<sup>o</sup> César, dont on parlera plus loin; 4<sup>o</sup> Jean, seigneur de Coulangé; 5<sup>o</sup> Emmanuel, seigneur du Plessis, cornette d'une compagnie de cavalerie dans le régiment Feuquières; 6<sup>o</sup> Anne, femme de René de la Bouchardière; 7<sup>o</sup> Marguerite, mariée à Malthurin des Renaudières.

Antoine François, chev., seigneur des Courtis, de la Borde, de Soulangé, du Bois-Florimond, etc., épousa, le 21 avril 1639, Marie de Couhé-Lusignan, fille de Louis de Couhé-Lusignan, chev., vicomte de l'Isle, et de Marie de Gamaches. De ce mariage naquit un fils, Georges, seigneur des Courtis, cornette au régiment de Canaples et qui fut tué dans la guerre d'Allemagne.

César François, chev., seigneur de Pouzieux, du Chillay et de la Borde, eut la terre des Courtils après la mort de Georges, son neveu. Par contrat du 10 octobre 1645, il épousa Claude de Puyvinault, fille de Jean de Puyvinault, chev., seigneur de Pandié et de Châteauvieux, en Sologne, et de Jeanne Dulac de Chameroles. Il eut sept enfants : Honorat-Jean, qui suit; Pierre, Antoine, Claude, Louise, César et Anne.

Honorat-Jean François, chev., seigneur des Courtils, de la Borde, du Chillay, de Pouzieux, du Plessis-Guenand, de Soulangé, du Bois-Floirimond, de la Morinière, etc., eut trois enfants de son mariage avec Bonne de Marcé : 1° Jean, qui suit; 2° René, mort capitaine au régiment de Villemore; 3° Bonne, mariée, vers 1706, à François Vezien de Champagne.

Jean François, chev., seigneur des Courtils, de la Borde, de Pouzieux, du Chillay, etc., comparut au ban de la noblesse du bailliage de Chinon en 1689. Il eut huit enfants de son mariage, contracté, le 11 février 1711, avec Marie-Françoise Vezien de Champagne : 1° Louis-Jean-Théodore, qui suit; 2° Bonne; 3° Martial, mort en bas âge; 4° Alexandre; 5° René; 6° Jacques-Timothee, seigneur de la Tour, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1800; 7° Denis, curé de Barrou; 8° César, seigneur de la Tour.

Louis-Jean-Théodore Le François, chev., seigneur des Courtils, épousa, le 25 octobre 1740, Marie-Louise-Adélaïde de Mousseaux, dame de la Valette et de Bretigny, fille de Louis de Mousseaux, chev., et eut cinq enfants : 1° Jacques-Jean, qui suit; 2° Augustin-Josaphat, vicaire-général du diocèse de Saint-Claude, décédé à Paris le 3 décembre 1823; 3° Antoine, lieutenant au régiment de Penthièvre; 4° Agathe, mariée à Louis-Pierre, vicomte de Chabot; 5° Charles-Pierre, mort en bas âge.

Jacques-Jean Le François, chev., seigneur des Courtils (1778), épousa, en premières noces, Françoise-Adélaïde de Rancher, dont il n'eut pas d'enfants; en secondes noces, Adélaïde-Armande de la Roche-Céry de la Groye. De ce second mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres, Charles-Pierre, marquis de la Groye. En 1788, Jacques-Jean Le François vendit la terre des Courtils à Antoine-Charles-Vincent, comte de Carvoisin, baron de la Mothe-Sainte-Héraye, qui comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine en 1789.

Il existait au château des Courtils une chapelle que nous voyons mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles domestiques du diocèse de Tours*, en 1787.

Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*; G, 14. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 9. — Registres d'état-civil de Saint-Flavier, de Chaumussay et du Grand-Pressigny. — Lhermite-Souliers, *Inventaire de la noblesse de Touraine*, 250. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — D. Housseau, XII, 5797, 5798, 5820, 5829. — Bibl. de

Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*. — Archives de la famille Le François des Courtils. — Lalanne, *Recherches historiques sur la paroisse de Saint-Sulpice d'Oiré*. — L. de la Roque et E. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes du Poitou*, 48. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 106.

**Courtills** (étang des), c<sup>ne</sup> de Barrou.

**Courtills** (le lieu des), près du Marais, c<sup>ne</sup> de Chaveignes.

**Courtills** (le lieu des), près de la fontaine de Saint-Clair, c<sup>ne</sup> de Pussigny.

**Courtin** (André), chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, fut nommé abbé de Gastines en 1625, en remplacement de Claude de Bossut. En 1652, il donna sa démission en faveur d'Ambroise Courtin, son neveu. — (*Gallia christiana*, XIV, 319. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Gastines*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 232.)

**Courtin** (Ambroise), abbé de Gastines, neveu du précédent, nommé abbé de Gastines en 1652, en remplacement de son oncle, André Courtin, eut pour successeur Séraphin de Mauroy. — (*Gallia christiana*, XIV, 319. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Gastines*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 232.)

**Courtinais** (la), ou **Courtinaye**, vil., c<sup>ne</sup> de Betz, 31 habit. — *Courtinais*, ou *Bas-Village*, 1785. — *Les Courtinais*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Ligueil. Vers 1640, il appartenait à Antoine Aubry, qui le vendit à Charles de Couhé de Lusignan, Éc., fils de Louis de Couhé de Lusignan, seigneur de Betz et de l'Île-Savary, et de Louise de Gamaches. Le 21 janvier 1642, Charles de Couhé épousa Anne de Ceriziers, fille de Jean de Ceriziers, avocat du roi au siège royal de Loches, et d'Anne Cabaux. De ce mariage il eut plusieurs enfants, entre autres, Louis, chev., seigneur des Effes. Par acte du 8 juin 1685, il vendit la Courtinais aux religieuses Viantaises de Beaulieu. — (Arch. d'I.-et-L., G, 400, 404; *titres des Viantaises de Beaulieu*; *titres de la baronnie de Ligueil*; *Biens nationaux*. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 34.)

**Courtineau**, vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain, 90 habit. — *Courtineau*, carte de l'état-major. — Il est cité dans un acte de 1425. Près de ce village se trouve la fontaine de Saint-Marc. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Épain*.)

**Courtinerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-de-Lin.

**Courtinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron. — *Cotinière*, 1703. — *Courtinière*, carte de Cassini. — Ancienne propriété du prieuré de Beaumont. Elle relevait censivement de la seigneurie de Razilly. (Arch. d'I.-et-L., E, 163; *titres de Beaumont*.)

**Courtis** (le bois des), c<sup>ne</sup> de Couziers. — Il fait partie de la forêt de Fontevrault.

**Courtis** (le lieu des), près de la Pagerie, c<sup>ne</sup> de Savigny.

**Court-Jarret**, alias **Royauté**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin. — *Court-Jarret*, carte de Cassini. — Ancienne propriété de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, desservie en l'église de Saint-Martin de Tours. Cette chapelle fut fondée en 1492, par Jean le Roy, chanoine de Saint-Martin. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin; Biens nationaux.*)

**Courtois** (François-Pierre), prieur de l'abbaye de Cormery, fut élu en septembre 1783 et remplit ces fonctions jusqu'en 1790. — (*Cartulaire de Cormery*, 143.) — (Arch. d'I.-et-L. *titres de Cormery.*)

**Courtoisière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Gyr.

**Courtrais**, **Courtrays**, c<sup>ne</sup> de Bréhémont. V. *la Caille*.

**Courtré**, c<sup>ne</sup> de Saint-Quentin. V. *Courtay*.

**Courtrie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Beaumont-Village. — *Couterie*, carte de Cassini.

**Courtrie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche, 20 habit. — *Courterie*, carte de Cassini. — *Courtrie*, carte de l'état-major.

**Courtrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Genillé. — *Courterie*, carte de Cassini.

**Courtry**, ou **Courty**, ham., c<sup>ne</sup> d'Esvres, 21 habit.

**Courveaux**, vil., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny, 31 habit. — Il a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux.

**Cour-Verte** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Ballan, 28 habit. — *Cour-Verte*, carte de l'état-major.

**Cousche** (la), c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon. V. *Marchais*.

**Cousée**, ou **Cosé**, f., c<sup>ne</sup> de Jaulnay. — *Cosseia*, xi<sup>e</sup> siècle. — (*Cartulaire de Noyers.*) — *Cousay*, carte de Cassini.

**Cousies**. V. *Couziers*.

**Cousinerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Mottray. — *Cousinière*, tabl. de recens. de 1872.

**Cousinière** (la), c<sup>ne</sup> de Rouziers. V. *Colinière*.

**Cousinot** (N.), abbé de Seully, succéda à Henri Piètre en 1638 et mourut en 1688. Son successeur fut François Converset. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 323. — *Gallia christiana*, XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Seully.*)

**Cousins-Jarris** (les). V. *Jarris*, c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre.

**Coussaie** (la), ou **Coussaye**, f., c<sup>ne</sup>

d'Abilly. — *Ruines de la Coussaie*, xix<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief, relevant de la Haye à foi et hommage lige et un épervier. Il s'étendait dans la ville de la Haye et dans les paroisses de Balesmes, d'Abilly et de Neuilly-le-Noble. En 1444, il appartenait à Pierre de Ry, Éc.; — en 1456, à Pierre Barbin de Puygarreau; — en 1465, à Jean Barbin, conseiller au parlement de Paris, qui rendit hommage le 10 juillet; — en 1477, à Françoise Gillier, veuve de Jean Barbin; — en 1481, à Pierre Gillier, Éc., seigneur de Puygarreau et de Verneuil, marié à Rose de la Haye; — en 1502, à Joachim Gillier (fils du précédent), chev., seigneur de Puygarreau, Marmande, Faye-la-Vineuse, la Roche-Clermault, etc., marié le 10 janvier 1509 à Isabeau de Bucil, dont il eut: Bonaventur, baron de Marmande; René, mort vers 1533; Marc, protonotaire du Saint-Siège; Louis et Joachim.

René Brochard, conseiller au parlement de Paris, fils de Claude Brochard, conseiller au présidial de Poitiers, et de Charlotte de Moulins, était seigneur de la Coussaie, en 1579-80. Martin Reneau, Éc., possédait le même fief en 1682.

Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 837. — D, Housseau, XII, 5929, 5931; XIII, 8031. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., E, 74. — Bibl. de Tours, fonds Lambron, *Châteaux et fiefs de Touraine*, fonds Salmon, *titres de Sainte Maure*. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 487; II, 157-58-59.

**Coussaye** (le), c<sup>ne</sup> d'Abilly. — V. *Coussaie*.

**Coussay-les-Bois**, commune du canton de Pleumartin, arrondissement de Châtellerauld (Vienne). — *Cosciacus*, 1099 (charte de l'abbaye de Preuilley). — *Parochia de Cocayo*, 1260 (charte d'Eschivard de Preuilley). — Ancienne châtelainie, relevant du château de Loches. En 1528, elle appartenait à Marc le Groin, chev.; — en 1540, à Pierre Perdrier; — en 1567, à Jean Perdrier, Éc.; — en 1578, à Guillaume Perdrier; — en 1670, à Anne Perdrier, femme de Roger de Levy, comte de Chalus; — en 1760, à Louis Chartier de Montléger, Éc., avocat au parlement de Paris, seigneur de Chambon, de la Vervollière et de la Charlottière, décédé le 7 avril 1763; — en 1773, à Louis-François-Claude Chartier de Montléger, trésorier au bureau des finances de la généralité de Tours; — en 1789, à Marie-Frédéric-Louis-Melchior Chartier de Coussay, fils unique du précédent, seigneur de Chambon, la Vervollière, Melzéart, etc., qui eut une fille unique, Adélaïde, mariée le 15 janvier 1830, à Henri-Auguste-Georges du Vergier, marquis de la Rochejacquelein, pair de France.

Le prieuré de Saint-Martin de Coussay, dépendait de l'abbaye de Preuilley, au xi<sup>e</sup> siècle. Par la suite, il devint une dépendance de l'abbaye de Cormery.

Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 733. — *Pouillé général des abbayes de France* (1626), p. 394. — Arch. d'I.-et-L., C, 602. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, 183. — *Cartulaire*

de Cormery, cx. — D. Housseau, III, 1982. — Reg. d'état-civil de Chambon et de Preuilly.

**Cousse** (les haut et bas), f., c<sup>ne</sup> de Vernou, 27 habit. — *Cocces, Cocée, Cosse*, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. — *Cousse*, carte de l'état-major. — Anciens fiefs. Le Bas-Cousse, le plus important des deux domaines, relevait de la baronnie de l'Île-Bouchard à foi et hommage-lige. Le Haut-Cousse, relevait du Bas-Cousse à foi et hommage simple. Vers 1300, les deux fiefs appartenaient à Pierre de l'Île-Bouchard; — vers 1330, à Philippe Isoré; — en 1484, à Jean Travers; — en 1558, à Philibert Galland et à Martin Travers, qui se partagèrent les deux terres, par acte du 30 octobre.

En 1653, le Bas-Cousse était possédé par Jean Binet. Il passa, en 1680, aux héritiers de ce dernier, Claude Binet et Louis de Saint-André. Victor-Louis de Saint-André en était seigneur en 1708; — Claude-Pierre Lefebvre de la Falluère, en 1789.

Le fief du Haut-Cousse appartenait, en 1634, à Charles Billault; — vers 1640, à Pierre Laurencin; — en 1655-96, à Charles Robillard; — en 1758, à Charles-François Leleu, qui le vendit, le 29 juillet, à Claude-Pierre Lefebvre de la Falluère. Celui-ci, quelques années auparavant, avait acheté, de Pierre de Hondan des Landes, la métairie de Cousse, située près du Bas-Cousse.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le seigneur de ce dernier fief, était tenu d'assister à l'intronisation de l'archevêque de Tours et de présenter à laver au prélat, qui en retour de ce devoir lui remettait un anneau.

La dîme du fief du Bas-Cousse, était levée au profit du Chapitre de l'église de Tours, auquel elle avait été donnée, en 1353, par l'archevêque Frétaud.

Ce fief fut vendu nationalement, le 6 floréal an VI, sur Claude-Pierre Lefebvre de la Falluère, émigré.

*Rôle des fiefs de Touraine. — Armorial général de France (1696). — Cartulaire de l'archevêché de Tours. — Arch. d'I.-et-L., E, 89, 90; G, 129; Biens nationaux. — Registres d'état-civil de Vernou. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de l'Île-Bouchard.*

**Cousse** (ruisseau de). — Il prend sa source dans la commune de Monnaie, passe dans la commune de Vernou et se jette dans la Brenne. Il fait mouvoir trois usines. Son parcours est de sept kilomètres.

**Coustard**, paroisse de Montlouis. V. *Coutard*.

**Coustau** (le), c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher. V. *Coteau*.

**Coustau** (le), paroisse de Villedômer. V. *Coteau*.

**Coustau** (le), c<sup>ne</sup> de Vouvray. V. le *Coteau-Gasnier*.

**Coûste** (la), c<sup>ne</sup> de Reugny. V. *la Côte*.

**Coûste** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau. V. *la Côte*.

**Coustellières** (le fief des), à Francueil. — Il relevait de Chenonceau, à vingt sols de service, à muance de seigneurs, et aux loyaux aides. Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, il appartenait à Jehan Galocheau. — (C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 42.)

**Coustely** (Jean), seigneur de Valmer, contrôleur de l'extraordinaire des guerres, fut nommé maire de Tours, en août 1562, en remplacement de Claude Duplaix. Il eut pour successeur, Astremoine du Bois, seigneur de Fontaine-Maran, en 1563. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 118. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*, 39.)

**Cousturetz** (l'étang de), paroisse de Chisseau. — Le 23 février 1556, Adam de Hodon le vendit à Diane de Poitiers. — (C. Chevalier, *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, 245.)

**Coutance**, fief. V. *Fief-à-la-Coutance*.

**Coutances** (Jean de), seigneur de Négron (paroisse de Maillé), et de Baillon, fut nommé maire de Tours, en 1479, en remplacement de Louis de la Maizière, qui reprit ces mêmes fonctions l'année suivante. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 89. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*, 16.)

**Coutancière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Maulne. — *Coutancière*, carte de Cassini.

**Coutancière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sorigny. — *Coutancière*, carte de Cassini.

**Coutard**, ou **Coustard**, paroisse de Montlouis. — Ancien fief. Il faisait partie de la châtellenie de Thuisseau-Montlouis, érigée en janvier 1523, en faveur de Philibert Babou. Le 24 mars 1629 il fut vendu, par décret, sur les héritiers de Saladin d'Anglure et adjudgé à Jeanne Hennequin, femme de Gilbert Filhet de la Curée. Philippe de Courcillon l'acheta, le 24 mai 1683, de Madeleine Bibault, veuve de Georges Pelissary, et depuis cette époque jusqu'à la Révolution, il fut une dépendance de la Bourdaisière. — (Arch. d'I.-et-L., E, 65; *Biens nationaux*.)

**Coutarderie** (la), ou **Coutardièrre**, f., c<sup>ne</sup> de Villedômer. — *Coutarderie*, carte de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Gastines. Elle fut vendue nationalement, le 11 juillet 1791, pour 10,000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Coutau**, ou **Coustau** (le lieu du), c<sup>ne</sup> de Villedômer. — Il relevait du fief Bernier. — (Arch. d'I.-et-L., E, 119.)

**Coutay** (les grand et petit), f., c<sup>ne</sup> de Metray.

**Coteau** (le), f., c<sup>ne</sup> de Noizay. V. *Coteau*.

**Couteau** (le), c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. V. *les Coteaux*.

**Couteau** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Thilouze, 21 habit. — *Costuau*, xiv<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief, propriété de l'archevêché de Tours. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours. — Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Coutellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — *Coutellerie*, carte de l'état-major.

**Coutellerie**, ou **Coutellière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Nouans. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Coutellerie** (la), c<sup>ne</sup> de Varennes. V. *Can-tellerie*.

**Couterie** (la), ou **Coueterie**, f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-Village. — Ancienne propriété de l'abbaye de Beaulieu. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.*)

**Couterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Esvres. — *Couterie*, carte de l'état-major.

**Coutière** (la), c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. V. *la Folie*.

**Courtières** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Chançay, 23 habit. — *Les Courtières*, carte de l'état-major.

**Coutières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Coutte** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau. V. *Coulaine*.

**Couturasserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Antoine du Rocher. — *Couturasserie*, carte de Cassini.

**Couture** (la), ou les **Coutures**, ham., c<sup>ne</sup> d'Avon, près de la Manse, 22 habit. — *Couture*, carte de Cassini. — *Les Coutures*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de l'Ile-Bouchard, à foi et hommage simple. En 1484, il appartenait à N. de la Bossaye. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'Ile-Bouchard*; manuscrit n<sup>o</sup> 1406).

**Couture** (la), paroisse d'Azay-le-Rideau. — Ancien fief, relevant de la Chevière (1484). — (*Rôle des fiefs de Touraine. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Colombiers.*)

**Couture** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Bossay, 22 habit. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Preuilly. En 1597, il appartenait à Wast Cornasson. — (Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Rôle des fiefs de Touraine.*)

**Couture** (la), ou les **Coutures**, métairie, paroisse de Saint-Germain-de-Bourgueil. — *Cultura*, 1298 (charte de Michel, évêque d'Angers.) — *Prévôté de la Couture*, 1738. — Ancienne propriété de l'abbaye de Bourgueil. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil. — D. Housseau, VI, 2267.*)

**Couture** (le lieu de la), près de la Ploutrie, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Couture** (la), f., c<sup>ne</sup> de Braslou. — *Couture*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Milly, à foi et hommage lige. En 1553, il appartenait à René Paris; — en 1694, à René du Rivau, Éc., seigneur de Chantejau. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600; *titres de Lièze.*)

**Couture** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Bueil, 12 habit. — *Medietaria quæ vocatur Couture, in parochia de Bellio*, 1242. — *Gaigneria quæ vocatur Cultura*, 1259 (charte de la Clarté-Dieu). Une des deux métairies situées à la Couture, appartenait au Chapitre de Bueil. L'autre était possédée par l'abbaye de la Clarté-Dieu, à laquelle elle avait été léguée, vers 1250, par Barthélemy du Plessis. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté; Biens nationaux. — D. Housseau, VI, 2123. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de la Clarté-Dieu.*)

**Couture** (la), paroisse de Chédigny. — *Couture*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Chédigny. En 1675, il appartenait à l'abbaye de Villeloin. Le 26 juin 1763, Gilles Avrilon le vendit à François Ledet, notaire à Loches, pour 1100 livres. — (Arch. d'I.-et-L., E, 134, 250.)

**Couture** (la grande et la petite), ham., c<sup>ne</sup> de Courçay, 13 habit. — *Cultura*, ix<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Cormery*). — *Mairie de la Couture*, xii<sup>e</sup> siècle. — *Couture*, carte de Cassini. — Anciens fiefs, relevant du château de Loches. En 1535, la Grande-Couture appartenait à Jehan Hubaille, qui, à la date du 4 mars, en vendit la douzième partie à Guillaume Habert, marchand-bourgeois à Tours; — en 1703, à Louis de Gannes; — en 1740, à Philippe-Louis le Hayer, qui la vendit, le 12 mars 1748, à Martin-René-Gilles Guimier, lieutenant-général à Loches; — en 1770, à Martin-Gilles Guimier, président-lieutenant-général au bailliage et siège royal de Loches; — en 1783, à Marie-Anne-Renée Aubry, veuve de François de Mallevaud, qui rendit aveu à Loches le 25 juin; — en 1789, à François-Henri de Mallevaud, chev., seigneur de Marigny, capitaine au régiment-Royal-infanterie, gouverneur du Dorat, commissaire ordonnateur à Tours.

La Petite-Couture, appelée aussi la Jonchère dans quelques titres du xviii<sup>e</sup> siècle, appartenait, en 1668, à Charles Drouin, conseiller du roi et trésorier général des finances à Tours; — en 1688-96, à Étienne Drouin, qui rendit aveu au château de Loches, les 15 juillet 1683 et 27 août 1684; — en 1741, à Gilles-Bertrand Cottureau, ancien premier président au présidial de Tours; — en 1755, à Étienne Drouin, deuxième du nom, qui rendit hommage le 18 janvier; — en 1768, à Nicolas de Fresne, procureur à la sénéchaussée de Saumur; — en 1789, à Jacques-Marie de Grasleul, capitaine au régiment de Brie. Elle fut ven-

due nationalement, comme bien d'émigré, le 11 thermidor an IV.

A la Grande-Couture, se trouvait un autre fief, appelé *Mairie de la Couture*, relevant du château de Loches. A ce fief était attaché le droit de justice sur les grande et petite Couture. En 1383, Jean de Feux le donna, par testament, au Chapitre de l'église de Tours, pour la fondation de la chapelle de Notre-Dame-de-l'Aumône. Un peu plus tard, il fut acheté par la collégiale de Saint-Martin, qui l'avait déjà possédé au XII<sup>e</sup> siècle.

Arch. d'I.-et-L., C, 587, 588, 603, 702; E, 110, 133; G, 129; *Biens nationaux. — Cartulaire de Cormery.* — Bibl. de Tours, manuscrits n<sup>os</sup> 1308, 1417. — *Armorial général de France*, 1696. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, 54. — Registres d'état-civil de Courçay. — *Rôle des fiefs de Touraine. — Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 117, 119.

**Couture** (la) et la **Petite-Couture**, f., c<sup>ne</sup> de Gizeux. — Ancien fief, relevant du Murau-Prieur. — En 1578, il appartenait à Pierre Merlin; — en 1630, à Jehan de Lestrelau, Éc., marié à Marie Brachet; — en 1639, à Martin Jouselin; — à Mathurin Dugué, prêtre, décédé à Gizeux, le 29 juin 1660; — aux héritiers de Mathurin Dugué, qui le vendirent à Charles de Lestrenou, Éc., vers 1661; — en 1704, à Alphonse de Lestrenou; — en 1771, à Charles Quirit; — en 1783-92, à Aimé-Mathieu de Joussecaume, sur lequel il fut vendu comme bien d'émigré en 1793. A son retour de l'émigration, Aimé de Joussecaume racheta cette propriété et la vendit, le 13 août 1804, à Louis-Gabriel-Marie de Contades. Il y avait dans le logis seigneurial une chapelle qui n'existe plus aujourd'hui. — (Arch. d'I.-et-L., E, 113, 114. — J. Guérin, *Notice hist. sur Gizeux*, 40.)

**Couture** (la), f., c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Couture** (lieu de la), c<sup>ne</sup> de Louans, près du chemin de Louans à Ré.

**Couture** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain. — *Territorium de Cultura*, 1269. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours.*) — *La Couture*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la prévôté de Saint-Épain. — (Arch. d'I.-et-L., E, 194.)

**Couture** (la métairie de la), paroisse de Vouvray. — Elle devait une rente de 20 setiers de froment à l'Hôtel-Dieu de Tours (1466). — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'Hôtel-Dieu de Tours.*)

**Coutureau** (le moulin de), sur la Veude, c<sup>ne</sup> de Leméré.

**Coutures** (le lieu des), près des Renardières, c<sup>ne</sup> de Cravant.

**Coutures** (le lieu des), près du Breuil, c<sup>ne</sup> de Manthelan.

**Couturier** (François), vicaire de Saint-Martin de Tours, décédé en 1624, fut inhumé dans la chapelle de Saint-Mathurin, appelée autre-

fois Notre-Dame-des-Dévoies et dépendant de la collégiale de Saint-Martin. Sur sa tombe, on lisait cette inscription :

HIC JACENT OSSA  
DEFUNCTI M. FRANCISCI COUTURIER  
DUM VIVERET IN HAC ÆDE VICARIUS PERPETUUS  
QUI OBIT DIE ULTIMO MARTII  
ANNO DOM. MILLES. SEXAGES. VIGESIMO QUARTO.  
*Requiescat in pace.*

(Chalmel, *Hist. de la collégiale de Saint-Martin de Tours*, manuscrit, p. 219.)

**Couvellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chenonceau.

**Couvent** (le), f., c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Couvent** (le lieu du), près de la Brulette, c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Couvent** (le), f., c<sup>ne</sup> de Luynes.

**Couvent** (le), f., c<sup>ne</sup> de Paulmy.

**Couvent** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Couvent** (le), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Couvent-Rouge** (le lieu du petit), c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr. — Il relevait du fief de Chaumont. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394.)

**Couvents** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Thilouze, près du chemin de Thilouze à Montbazou.

**Couverte** (la fontaine), située dans le bourg de Château-la-Vallière.

**Couvinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Nouzilly.

**Couvron** (la fosse), près du Cher, c<sup>ne</sup> de Véretz.

**Couynière** (la), c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau. V. *Couinière.*

**Couzières**, f. et chât., c<sup>ne</sup> de Veigné. — *Couzières*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du château de la Haye, à foi et hommage simple et 5 sols de loyaux aides. Le seigneur possédait les droits honorifiques dans l'église de Chambray.

La construction du château, qui est placé au milieu d'un site des plus agréables, est attribuée à Hercule de Rohan, duc de Montbazou, pair et grand-veneur de France, décédé dans ce manoir le 17 octobre 1654. C'est à Couzières qu'eut lieu, le 5 septembre 1619, la célèbre entrevue de Marie de Médicis et de Louis XIII son fils, qui ne se séparèrent qu'après s'être réconciliés. Ce fait historique est attesté par une plaque de marbre blanc qui se trouve sur l'une des portes du château.

Un auteur anonyme a raconté une scène lugubre qui se serait passée dans ce lieu et dont l'abbé de Rancé aurait été le héros. Après un déchirant adieu au cadavre de Marie de Bretagne, femme d'Hercule de Rohan, Rancé en aurait emporté la tête, pour avoir constamment devant les yeux, jusqu'à la fin de ses jours, ce triste débris d'une femme pour laquelle, d'après ce même écrivain, il

aurait conçu une violente passion. C'est une narration qui n'a absolument rien de fondé et qui ne mérite aucune discussion.

Couzières était le lieu de plaisance des ducs de Montbazou.

#### SEIGNEURS DE COUZIÈRES.

I. — Jacques de Thaix, chev., conseiller et chambellan du roi, seigneur de Couzières, de Thaix et de la Boissière, rendit hommage au seigneur de la Haye, pour le fief de Couzières en 1437. Il épousa en premières noccs Catherine Isoré, fille de Jean Isoré, seigneur de Plumartin, et en secondes Françoise d'Aloigny, fille de Gaucher, seigneur d'Aloigny. Du premier mariage il eut : Jeanne, mariée à Louis de Menou ; du second, Aimery de Thaix, seigneur de Sepmes.

II. — Louis de Menou, chev., seigneur du Mée, de Pellevoisin, puis de Couzières, du chef de sa femme, Jeanne de Thaix, qui eut cette terre en dot, mourut en 1462, laissant plusieurs enfants, entre autres : Jean, qui suit ; Antoine, seigneur du Mée ; Philippe, seigneur de Poiriers ; François, dont on parlera plus loin, et Marie, femme de Pierre de Gray, Éc., seigneur de Chambon. — Jeanne de Thaix rendit hommage au seigneur de la Haye pour la terre de Couzières, le 6 juillet 1467.

III. — Jean de Menou, chev., rendit hommage pour son fief de Couzières le 9 octobre 1479. Il épousa Olive de Graçay, dame de Graçay et de Maisonfort et mourut sans postérité vers 1491.

IV. — François de Menou, frère du précédent, seigneur de Couzières, chanoine de l'église de Chartres, rendit hommage au seigneur de la Haye le 15 décembre 1505. Il mourut avant 1530. La terre de Couzières passa à son neveu Jean.

V. — Jean de Menou, chev., seigneur de Couzières, de Baigneux et de la Folie, rendit hommage pour le fief de Couzières le 20 juillet 1537. Il était fils d'Antoine de Menou, chev., seigneur du Mée, et de Catherine de Guenand. De son mariage avec Claude Claire il eut : 1° Anne, mariée à Jean de la Couste, chev., seigneur de Pontlong et de la Fuye ; 2° Antoinette, femme de François du Rozel, Éc., seigneur du Vau ; 3° Anne, mariée à Quentin Bryant, Éc., seigneur de la Juderie ; 4° Jeanne, femme de Jean Detan, Éc., seigneur de Milly. Il mourut vers 1556. Par acte du 3 février 1557, ses filles vendirent Couzières à Claude de l'Aubépine, au prix de 18,480 livres.

VI. — Claude de l'Aubépine, chev., seigneur de Couzières, d'Hauterive et de Montgauer, baron de Châteauneuf, secrétaire d'État, était fils de Claude de l'Aubépine, ambassadeur en Angleterre, et de Marie Bochetel. Il eut deux enfants de son mariage avec Marie Elutin, fille de Henri Elutin, seigneur d'Oissel, et de Marie de Thouars : 1° Guillaume, baron de Châteauneuf, conseiller d'État et chancelier des Ordres du roi ; 2° Madeleine, mariée par contrat du 17 juin 1559 à Nicolas de Neuville. Il mourut en 1567 et fut inhumé dans

l'église de Saint-Pierre de Châteauneuf, avec cette épitaphe :

D. O. M.

*A la mémoire de messire Claude de l'Aubépine, chevalier, baron de Châteauneuf, seigneur d'Hauterive, Rousson, la Forêt-Thaumier, Couzières et Montgauer en Touraine, décédé l'an 1567.*

VII. — Nicolas de Neuville, chev., seigneur de Villeroy, secrétaire d'État, seigneur de Couzières, du chef de sa femme, rendit hommage pour cette terre le 17 septembre 1581. Madeleine de l'Aubépine mourut le 17 mai 1596.

VIII. — N., baron d'Hallincourt, seigneur de Couzières, vendit cette terre à Hercule de Rohan, duc de Montbazou, par acte du 5 mars 1598.

IX. — Hercule de Rohan, duc de Montbazou, comte de Rochefort, pair et grand-veneur de France, mourut à Couzières le 16 octobre 1654, âgé de 86 ans.

X. — Louis de Rohan, fils du précédent, prince de Guemené et duc de Montbazou, seigneur de Couzières, mourut à Paris le 18 février 1667.

XI. — Charles de Rohan, fils du précédent, prince de Guemené et duc de Montbazou, pair de France, mourut en 1699.

XII. — Charles de Rohan, fils du précédent, prince de Guemené et de Montbazou, pair de France, mourut au château de Rochefort, en Beauce, le 10 octobre 1727.

XIII. — Hercule-Mériadec de Rohan, fils du précédent, prince de Guemené et duc de Montbazou, mourut le 21 décembre 1757.

XIV. — Jules-Hercule-Mériadec, fils du précédent, prince de Rohan et de Guemené, duc de Montbazou, lieutenant-général des armées du roi, épousa, le 9 février 1743, Marie-Louise-Henriette-Jeanne de la Tour d'Auvergne, dont il eut un fils unique, Henri-Louis-Marie, prince de Rohan, grand chambellan du roi, marié le 15 janvier 1761 à Victoire-Armande-Josèphe de Rohan-Soubise. Par acte du 2 mars 1781, Hercule-Mériadec de Rohan et son fils vendirent Couzières à Nicolas Bunault de Rigny pour 312,000 livres.

XV. — Nicolas Bunault de Rigny, officier des mousquetaires de la maison du roi, chevalier de Saint-Louis, mourut en 1789.

Couzières revint ensuite dans la maison de Rohan.

Le château et ses dépendances, comprenant une étendue de 52 arpents environ, furent vendus nationalement, comme biens d'émigrés, le 14 messidor an IV et adjugés, pour 68,320 livres, à Charles-Antoine Padelinety, négociant à Tours.

A Couzières se trouve une fontaine dont les eaux recouvrent d'une couche calcaire les objets qui y sont déposés.

Arch. d'I.-et-L., E, 319, 323; *Biens nationaux*. — D. Housseau, XII, 5899, 5901, 5902, 5903, 5904, 5105, 5907, 6039; XIII, 7055-56.; 8149, 8336. — La Thaumassière,



*Hist. du Berry*, 828, 930-31. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 195. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 521. — *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, IV, VIII, 177, 732. — *Le château de Couzières*, par E. J., Paris, 1868, in-8° de 23 pages. — *Le château de Couzières*, par H. Timon, Tours, in-8° de 7 pages. — *L'audience donnée par le Roy à la Roynne sa mère, le jeudi 5 septembre, à son arrivée dans Couzières, près Tours*, Paris, S. Moreau, 1619, 14 pages. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 354. — Jagu, *Topographie, géologie et minéralogie du département d'Indre-et-Loire*, 75. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Taffonneau.

**Couzières** (le petit), paroisse de Saint-Avertin, près du Cimetière. — Il faisait partie du fief des Hauts-Champs. (Arch. d'I.-et-L., titres de Saint-Martin).

**Couzières**, commune du canton et de l'arrondissement de Chinon, à 17 kilomètres de Chinon et à 33 de Tours. — *Parochia de Cousies*, 1262 (chartes de Geoffroy, archiprêtre de Bourgueil, et de Guillaume, abbé de Bourgueil). — *Cousies, Couzes*, 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Couzières*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Candès; à l'est, par celle de Saint-Germain; à l'ouest, par Fontevrault et Roiffé; au sud, par Lerné. Elle est arrosée, au nord, par la Loire et est traversée par le chemin de grande communication n° 36 (ancienne route n° 9), de Saumur à Bourges. Une partie de la forêt de Fontevrault se trouve sur son territoire.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : — Le Carroi (10 habit.). — Cumelle (29 habit.). — Les Grand et Petit-Losigny, anciens fiefs. — La Cour, ou Cour-de-Couzières, ancien fief, relevant de la châtellenie de la Roche-Clermault. — Ingrandes (28 habit.). — La Rancheraie (19 habit.). — La Poterie (17 habit.). — La Trochoire, le Breuil, Château-Gaillard, le Coteau, les Gaudins, la Cevetterie, la Goujonnière, le Gaujé, etc.

Avant la Révolution, Couzières était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie du doyenné de Chinon et de l'archidiaconé d'outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

*Superficie cadastrale*. — 1206 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé le 13 octobre 1837.

*Population*. — 323 habit. en 1801. — 320 habit. en 1804. — 327 habit. en 1810. — 256 habit. en 1821. — 280 habit. en 1831. — 282 habit. en 1841. — 241 habit. en 1851. — 229 habit. en 1861. — 188 habit. en 1872. — 171 habit. en 1876.

*Bureau de poste* de Fontevrault (Maine-et-Loire). — *Perception* de Lerné.

L'église, dédiée à sainte Radégonde, n'offre rien de remarquable. Les voûtes du chœur datent de 1490. Le prieuré-cure était à la pré-

sentation de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers.

Les seigneurs de Lessigny avaient le droit de sépulture dans l'église.

Par acte du 28 juillet 1526, Marc de l'Espinay y fonda une chapelle qu'il fit consacrer sous le vocable de saint Jean-Baptiste et à laquelle il donna un petit domaine appelé la Bazouillerie, et situé dans la paroisse de Lerné. Il réserva le droit de présentation à ce bénéfice, à René de l'Espinay, son neveu, et à ses descendants. Voici la liste des chapelains depuis 1526 :

Jean de l'Espinay, 1526. — Jacques de l'Espinay, 1535. — R. Niot, 1537. — Charles Conduane, 1542. — Pierre Epuard, 1544. — Étienne Brissot, 1548. — François Mahiet, 1566. — Denis Beaugé, 1594. — Michel Bougeau, 1629. — Charles de l'Espinay, 1632. — Jacques Brisset, 1634. — Nicolas Gagnard, 1640. — Guy Jousseau, 1661. — Balthazar Pavillon, 1662. — Guillaume Bourdon, 1670. — Mathieu Fougeré, 1699. — François de Cantineau, 1705. — Claude-Joseph-René Dever, 1729. — Louis Beatrix, 1759. — Charles-Marie-Isaac de Billon, 1772-89.

En 1714 la chapelle était dans un tel état de délabrement, que l'on ne pouvait y célébrer la messe. Le domaine de la Bazouillerie, qui en dépendait, avait été également complètement abandonné par les chapelains, après avoir été dépouillé des arbres ayant quelque valeur. Les bâtiments d'exploitation et les murs de clôture étaient en ruines. Cette propriété fut vendue nationalement en 1791.

Il existait dans la paroisse une chapelle, située à la Trochoire et dépendant du château de ce nom. Cette chapelle appartenait, en 1779, à N. Cailleau; — en 1787, à N. de Foucault, gendre de N. Cailleau. A cette époque, on y célébrait la messe à certains jours de l'année. Elle est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours* (1787).

L'abbaye de Bourgueil possédait dans cette paroisse divers biens qui lui avaient été donnés en 1262, par un chevalier nommé Guillaume de Vaucelles. Ces biens furent vendus au profit de la nation en 1791.

**CURÉS DE COUZIERS**. — André Chenevier, chanoine de Sainte-Croix de Loudun, 1534. Le 4 avril 1574, il afferma sa cure à Jehan Mollet, prêtre, demeurant à Couzières. — De Blay, 1634. — Jean Boursault, 1661. — Louis Blondeau, 1689. — François Guilleau, 1714. — François Garnier, 1714. — Louis Leson, 1728. — Nau, curé constitutionnel, 1793.

Le fief de Couzières appartenait à l'abbaye de Fontevrault.

**MAIRES DE COUZIERS**. — Raphaël-Victor Roy, 1801. — Roy-Heurtault, 29 décembre 1807. — Alzon, 14 décembre 1812. — Du Petit-Thouars, 2 août 1816. — Roy, 30 mars 1818. — Guignard, 4 décembre 1834. — Raphaël-Victor Roy, 29 juin 1837, 6 août 1846. — Gustave-Arthur Le Brecc,

septembre 1869, mai 1871, 17 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., G, 14, 260; *Biens nationaux*. — *Titres de la cure de Couziers*. — D. Housseau, VII, 3153, 3160. Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 377. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bourgueil et de Fontevault*. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 89. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97.

**Coynonnière**, ou **Coinonnière** (le lieu de la), paroisse de Vernou. — Au XIV<sup>e</sup> siècle, il relevait de l'archevêché de Tours et appartenait à André Marran et à J. de Bergeles, qui l'avaient acheté des hoirs à la Coynons. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

**Coziacum**. V. *Chouzé-sur-Loire*.

**Cozies**. V. *Couziers*.

**Crabassières** (le lieu des), près de la Masseillère, c<sup>ne</sup> de Villaines.

**Craçay**, **Cracayum**. V. *la Couroirie*, c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois.

**Crachouses** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Partner, 23 habitants.

**Craie** (la), c<sup>ne</sup> de Monts. V. *Craye*.

**Craie** (le lieu de la), près des Chaumes, c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon.

**Crailes** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier, près du chemin de la Bergeottière aux Bertaudières.

**Crainies** (les), f., c<sup>ne</sup> de Varennes. — *Cresne*, carte de Cassini.

**Crairie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villiers-au-Boin. — *Crairie*, carte de l'état-major.

**Cramailonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Vou.

**Crançay** (le Grand), vil., c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand, 29 habit. — *Cransé*, 1137. — *Crançaye*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la châtellenie d'Etableaux. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Crançay** (le Petit), hâim., c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand, 10 habit. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Sainte-Julitte, à foi et hommage plain. En 1534, il appartenait à Antoinette Jubain, femme d'Antoine Galland; — en 1722, à Marie-Anne-Bertrand de la Bazinière; — en 1789, à Gabriel d'Arsac, marquis de Ternay. Il y avait dans ce hameau une chapelle, qui fut vendue nationalement en 1793. — (Arch. d'I.-et-L., E, 23, 103; *Biens nationaux*.)

**Cransé**, c<sup>ne</sup> de la Cellô-Guenand. V. *Crançay*.

**Craon** (Amaury de), premier du nom, sénéchal héréditaire de Touraine (1222), mourut le 12 mai 1226 et fut inhumé dans l'église abbatiale de la Roë, diocèse d'Angers. De son mariage avec Jeanne des Roches, fille de Guillaume des Roches, séné-

chal de Touraine, et de Marguerite de Sablé, il eut Maurice IV de Craon et une fille, qui épousa Artus de Bretagne. — (*Recueil des Hist. des Gaules*, XVIII. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VII, 568. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 334. — Ménage, *Hist. de Sablé*. — Lobineau, *Hist. de Bretagne*, II, 358.)

**Craon** (Maurice IV de), fils du précédent, seigneur de Sablé, de Chantocé et d'Ingrandes, fut sénéchal héréditaire de Touraine, en 1226. On ignore la date de sa mort. Il laissa un fils, Amaury II, qui suit. — (Ménage, *Hist. de Sablé*. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VII, 569. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 336.)

**Craon** (Amaury II de), seigneur de Sablé, sénéchal héréditaire de Touraine, mourut sans enfants, en 1268. Il avait épousé Yolande, fille de Jean de Dreux et de Marie de Bourbon-l'Archambault. — (P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VIII, 569. — Ménage, *Hist. de Sablé*. — Moréri, *Diction. historique*, II. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 336.)

**Craon** (Maurice V de), frère du précédent, sénéchal héréditaire de Touraine, mourut en 1282. Il avait épousé Isabelle de Lusignan, fille de Hugues X de Lusignan, comte de la Marche, et d'Isabelle de Courtenay. Isabelle de Lusignan mourut le 14 janvier 1299. — (Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 324. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VIII, 569. — Ménage, *Hist. de Sablé*.)

**Craon** (Olivier de), nommé archevêque de Tours, le 24 mai 1285, mourut avant d'avoir été sacré. Il était fils de Maurice IV de Craon. — (Maau, *S. et Metrop. ecclesia Turonensis*, 142. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 333. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 436. — D. Housseau, XV, 158.)

**Craon** (Maurice VI de), sénéchal héréditaire de Touraine, mourut le 11 février 1292 et fut inhumé dans l'église des Cordeliers d'Angers. Il laissa quatre enfants de son mariage avec Mahaut de Malines: 1<sup>o</sup> Amaury III; 2<sup>o</sup> Marie, qui épousa le 25 août 1303, Robert de Brienne, vicomte de Beaumont; 3<sup>o</sup> Isabelle, femme d'Olivier de Clisson; 4<sup>o</sup> Jeanne, décédée sans alliance, le 25 août 1312. — (P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VIII, 569. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 462. — Moréri, *Diction. historique*. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 337.)

**Craon** (Amaury III de), seigneur de Craon et de Sablé, baron du Grand-Pressigny et de Sainte-Maure, sénéchal héréditaire de Touraine (1323), épousa, en premières noces, en 1301, Isabeau de Sainte-Maure, fille de Guillaume, seigneur de Pressigny, et en secondes noces, Béatrix de Rou-

cy. Il mourut le 26 janvier 1332. En 1322, il avait cédé au roi l'office de sénéchal de Touraine et le privilège d'hérédité qui y était attaché. — (P. Anselme, *Hist. général de la maison de France*, VIII, 568. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 337. — Ménage, *Hist. de Sablé*.)

**Craon** (Jean de), trésorier de Saint-Martin de Tours, en 1348, fut ensuite évêque du Mans, puis archevêque de Reims en 1355. Il mourut à Paris le 14 avril 1374 et fut inhumé dans l'église des Cordeliers. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*. — *Gallia christiana*, XIV, 468. — Chalmel, *Hist. de Saint-Martin de Tours*, 95.)

**Craon** (Amaury IV de), seigneur de Craon, Sainte-Maure, Rochecorbon, etc., lieutenant-général du roi en Touraine (1371), mourut le 30 mai de cette année. Il était fils de Maurice VII de Craon, et de Marguerite de Mello. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Perrenelle de Thouars qu'il avait épousée en 1324. — (P. Anselme, *Hist. général de la maison de France*, VII, 570. — Duchesne, *Hist. de la maison de Dreux*, 87. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 16. — Ménage, *Hist. de Sablé*.)

**Craon** (Jean I de), chev., seigneur de Sainte-Maure, Montbazou, Moncontour, la Prevoisière, bailli-gouverneur de Touraine (1414), fut tué à la bataille d'Azincourt (1415). Il était fils de Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun, et de Jeanne de Montbazou. Il n'eut pas d'enfants du mariage qu'il avait contracté le 7 novembre 1399 avec Jacqueline de Montagu. — (P. Anselme, *Hist. général de la maison de France*, VIII, 566. — Moreri, *Diction. historique*, IV, 236.)

**Craon** (Claude de), né en 1556 au château de Coulaines, c<sup>ne</sup> de Panzoult (et non dans la commune de Coulaines, comme le dit Chalmel), prit l'habit de Saint-Benoît dans l'abbaye de Marmoutier, où il mourut en 1624. On a de lui les ouvrages suivants: *Libellus de conscribendis epistolis, Parisiis*, J. Hulpeau, 1576, in-8°. — *Credonii Colenæi in græcas Budæi epistolas annotationes familiares imprimis et juventuti græcarum litterarum studio flagranti non inutiles futuræ, Parisiis, Mich. Gadolæus*, 1579, in-4°. — *Cicadæi* (pseudonyme de *Cranæius*) *apologia Boismeræo rescripta, Parisiis*, 1579, in-8°.

D. Martène a commis une erreur en rattachant ce personnage à l'illustre maison des de Craon, de la province d'Anjou. La famille de Claude de Craon, était originaire de la Savoie. V. *Coulaines*, c<sup>ne</sup> de Panzoult.

Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 125, 126. — *Almanach de Touraine de 1779*. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 392. — Ménage, *Hist. de Sablé*. — D. Housseau, XXIII, 303; XXIV, 222.

**Crapaud**, ou **Crapeaux**, f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Lierre.

**Crapaudière** (la), ou le **Lac**, f., c<sup>ne</sup> de Champigny-sur-Veude.

**Crapaudière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Noizay, 24 habitants.

**Crapaudière** (la maison de la), paroisse de Saint-Denis-hors. — Propriété de la confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse Saint-Denis. Elle fut vendue nationalement le 22 mai 1793. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Crapaudière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villedômer. *Crapaudière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Crapeaux**, c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Lierre. V. *Crapaud*.

**Crassay**, ancienne châtellenie, située à Langeais, près de l'ancien prieuré de Saint-Sauveur, relevait de la baronnie de Lavardin à foi et hommage lige. Le château, appelé autrefois *Château-Ganne*, était en ruines au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. En 1457, il appartenait à Jacques de Vernon, chev., seigneur de Montreuil-Bonnin et du Châtelier; — en 1470, à Jean de Vernon; — en 1480, à Philippe de Vernon, marié à Louise de Beauvau; — en 1497, à Georges de Bueil, seigneur de Fontaines et de la Roche-au-Moyen, marié à Françoise des Touches; — en 1606, à Antoine d'Appelvoisin, chev., seigneur de la Jobelière et du Grand-Appelvoisin, en Poitou; — en 1648, à René d'Appelvoisin, fils d'Antoine. Par contrat du 6 mars 1660, Marie d'Appelvoisin, fille de René, vendit la châtellenie de Crassay à Louis-Charles d'Albêrt, duc de Luynes, qui la fit réunir à ce duché par lettres patentes de février 1669, enregistrées au parlement le 11 avril 1670. — Le port de Crassay formait un fief relevant de cette châtellenie à foi et hommage simple. L'office de sergent de la châtellenie constituait également un fief. Les fiefs de Vernou, de la Châteigneraie et des Aunais, relevaient de Crassay.

Arch. d'I.-et-L., E, 199, 246. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1346. — P. Anselme, *Hist. général de la maison de France*, IV, 252; VII, 853. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, IV, *Général de Broc*. — Arch. de Maine-et-Loire, *titres de l'abbaye de Toussaint-d'Angers*. — Titres communiqués par M. Budan de Russé.

**Cratay**, paroisse de Cussay. V. *Gratay*.

**Cravandières** (le lieu des), près de la Devinière, c<sup>ne</sup> de Seully.

**Cravant**, commune du canton de l'Île-Bouchard, arrondissement de Chinon, à 10 kilomètres de l'Île-Bouchard, à 9 de Chinon et à 51 de Tours. — *Cravent*, vers 1127 (charte de l'abbaye de Noyers). — *Ecclesia de Cravento*, vers 1148 (charge d'Engobault, archevêque de Tours). — *Creventum, Crevent*, 1209 (charte de Marmoutier). — *Cravant*, 1224 (charte de Pommier-Aigre). — *Cruventum in castelliana de Chinone*, 1258 (fonds Salmon, *titres de Chinon*).

— *Parochia de Cravento*, 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Cravant*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Saint-Benoît et de Rivarennnes; au sud, par la Vienne; à l'est, par Panzoult; à l'ouest, par les communes de Saint-Benoît et de Chinon. Une partie des landes du Ruchard s'étend sur son territoire dont elle forme le tiers environ.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Le Boutreuil (12 habit.). — Les Bouqueries (37 habit.). — La Bellonnière, ancien fief, relevant de la châtellenie de Cravant. — Le Puits, ou Puy (51 habit.), ancien fief, relevant de Cravant. — Les Vallées-de-Narsay (34 habit.). — Sonnay (54 habit.), ancien fief, relevant de la Roche-Clermault. — La Varenno, ancien fief. — La Perrière, ancien fief, relevant de la châtellenie de Cravant. — La Saunière (17 habit.). — Les Rustaudries (21 habit.). — La Tesserie, ancien fief. — Le Veau (36 habit.). — La Pinettrie (14 habit.). — Le Moulin-à-Tan (27 habit.). — Le Gateau, ancien fief, relevant de Cravant. — Les Grandières (12 habit.). — Narçay (16 habit.), ancien fief, relevant de Cravant. — Malveau (43 habit.), ancien fief. — Nueil, ancien fief, relevant de Cravant. — Chzelette (18 habit.). — La Croix-Boissée (12 habit.). — La Croix-de-Bois (17 habit.). — La Chapellerie (19 habit.), ancien fief, relevant de Cravant. — La Cave et la Chabossière, anciens fiefs, relevant également de Cravant. — La Doulaie, ancien fief. — Le Coteau-du-Bourg (39 habit.). — Briançon (73 habit.). — Morilly (33 habit.). — La Hardonnière, les Bourdes, la Maison-Mulet, les Maisons-Bordeaux, les Vallées-de-Basse, les Outres, le Bois-Masselin, les Bruyères, la Boucharderie, le Puy-Moreau, les Malvaudières, le Coteau-de-Sonnay, les Landes, la Grange-Lambert, les Berthesières, Belair, les Boisseaux, le Vauriau, la Pigeonnerie, Netiveau, la Caronnière, la Boissée-Goron, la Brosse, le Sauleau, les Bertinières, etc.

Avant la Révolution, Cravant était dans le ressort de l'élection de Chinon et faisait partie du doyenné de Chinon et de l'archidiaconé d'outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

*Superficie cadastrale.* — 3772 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Lecoy, a été terminé le 15 février 1832.

*Population.* — 144 feux en 1764. — 1035 habit. en 1801. — 900 habit. en 1804. — 734 habit. en 1810. — 792 habit. en 1821. — 925 habit. en 1831. — 846 habit. en 1841. — 904 habit. en 1851. — 900 habit. en 1861. — 898 habit. en 1872. — 887 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le troisième dimanche de juillet.

*Bureau de poste* de l'Île-Bouchard. — *Perception* de Crouzilles.

L'ancienne église de Cravant, dédiée à saint

Léger, ne sert plus au culte depuis 1863. Elle appartient aujourd'hui à la Société française d'archéologie. L'abside est du XI<sup>e</sup> siècle; le reste de l'édifice paraît être antérieur à l'an 1000.

L'église actuelle, placée sous le vocable primitif, a été construite en 1863, sur les plans de M. Guérin, architecte à Tours et membre de la Société archéologique de Touraine.

Le prieuré-cure appartenait à l'abbaye de Marmoutier, qui fut confirmée dans cette possession par Engebault, archevêque de Tours, vers 1150.

Il existait dans la paroisse deux chapelles, l'une, dédiée à sainte Catherine, l'autre, à sainte Madeleine. Cette dernière est qualifiée de prieuré dans divers titres. Le logis appelé la *Grand'maison*, situé dans le bourg, et le lieu de la Boutinière, paroisse de Seully, dépendaient de ce bénéfice. Louis Michau, curé de Saint-Louans, était chapelain de la Madeleine en 1757; — N. Breton, curé de Saint-Étienne de Chinon, en 1790.

La cure de Cravant possédait, dans les environs de Baugé, dès 1550, une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié et qui est mentionnée dans un acte de 1790.

*CURÉS DE CRAVANT.* — Aimery, 1127. — Jean de la Motte, 1607. — Noël Soismont, 1618. — Louis Hernault, 1689. — Antoine Pougnaç, 1717. — Pierre Taffonneau, 1723. — Rancher, 1754. — Jean-Lazare Dergouges, 1791. — Derue, curé constitutionnel, 1793. — Gallet, 1803. — Guérinet, 1837. — Boucher, 1839, actuellement en fonctions (1879).

Cravant était une châtellenie ayant droit de haute, moyenne et basse justice et relevant du roi, à foi et hommage lige, à cause du château de Chinon. L'aveu suivant, rendu le 3 août 1595, par Jehan Lenain, fait connaître les droits attachés à ce domaine et les noms des fiefs qui en relevaient :

« Du roy mon très honoré et souverain seigneur je, Jehan Lenain, conseiller secrétaire de sa majesté et de la maison et Couronne de France seigneur chastellain de Cravant, tiens et advoue tenir au regard de ses chateaux de Chinon en foy et hommaige lige ma chastellenie du dict lieu de Cravant ainsy qu'elle se poursuit et comporte, tant en justice, fief et seigneurie qu'en antien dommayne et nouvelles acquisitions par mes predecesseurs acquises.

« Premièrement, en mon dommaine, mon antien chastel et appartenances, sis au dessus de mon bourg du dict lieu de Cravant, lesquelles choses pour leur anticquité estoyent la plupart en ruine et décadence, fors un pavillon ouquel y avoit seulement deux chambres accompagnées d'une tour forte joignant iceluy, et un petit escallier aussi faict en pavillon basty depuis trente ans ou environ, et des autres fortresses, bastiments, portal, deux ponts levis, pavillons derrière, batteries et fossés à fond de cuve que j'ay faict bastir et eddifier en mon dict chastel avec plusieurs

chambres, greniers, seliers, boulangeries, escu-ryes et jardins que j'ay fait faire tout de terres rapportées pour accompagner mon dict chastel parceque jamais il n'y en avoit eu à cause de la haulteur.

« *Item*, mes jardins sis audessous de mon dit chastel en mon bourg avecq les terres nommées l'Ousche de la Court, caves en roc, caveaux, perrières à tirer pierres tant dures que tendres et autres choses adjacentes à mon dict chastel, contenant environ dix arpents.

« *Item*, mon clos de vigne par le mauvais menaige de mes predecesseurs mal planté, clos a fossez, sis près mon dict chastel contenant six arpents ou environ, lequel étoit devenu en taillis par le mauvais menaige et a présent j'ay fait arracher le dict taillis et commencé à mettre en valeur.

« *Item*, mon bourg du d. Cravant auquel est l'église St Liger parochial du d. lieu.

« *Item*, mon four à ban sis au d. bourg près la d. église, par le mauvais menaige de mes predecesseurs est en ruynes.

« *Item*, aussy est en mon domaine la mestairie de Vaurau, maisons, granges, estables, cours, eaux, jardins et appartenances, contenant vingt huit à trente arpents de terres labourables.

« *Item*, la mestairie de la Varenne sise en la plaine au dessous du d. Cravant, contenant en terres labourables, jardins, maisons, granges, estables et appartenances dix huit arpents ou environ.

« *Item*, les trois quartes parties par indivis de la mestairie de la Grange-Folle estant de l'ancien domaine de ma d. chastellenye; la quarte partie de laquelle mestairie appartient au sieur de la Barre de Chezelles lequel la relève et tient de moy.

« *Item*, en mon domayne unze ou douze arpents de prez sis tant au lieu appelé les Trois-Jeux que ès Espinettes, la Brezille, le long de la rivière de Vienne; et doibvent après qu'ils sont faulchez, aucuns de mes sujets sont tenus faire fener l'herbe et de la rendre fenée à leurs despents, pour raison de certains heritaiges qu'ils tiennent à ceste charge en ma dite chastellenye dont ils me doibvent dix bians et demi d'une part pour fener l'herbe des dits Trois-Jeux, et douze bians d'autre part pour fener l'herbe de deux arpents sur la dite Rivière en leur faisant scavoir par cry publicq par l'ung de mes sergents aux Carrefours de mon bourg accoutumez, et à faute d'y obeyr incontinent, le dit cry fait, j'ai droit de taxer et lever amendes sur eux et les faire executer.

« *Item*, en mon domayne, mon clos de Faye, contenant tant en maisons, pressoirs, cours, jardins, vignes, bois, huit ou neuf arpents, le tout antienement tenu en ma dite chastellenye à une maille d'or du prix de dix huict sols par chacun an.

« *Item*, mon moullin de Chousé anciennement de Narçay sis au dessous de mon dit bourg, avecq l'estang, cours d'eaux, terres et appartenances d'icelles qui estoit en ruyne et a present que fais reedifier.

« *Item*, j'advoue tenir de vous à cause de ma dite chastellenie et sous l'homaige susdit mon marais de Pallu.

« *Item*, mon sep à bailler mesure, tant à bled, vin et huile que poids et crochets, ballances et aulnes avecq les droictz d'amendes qui en dependent et appartiennent au seigneur chastellain, lesquelles mesures mon provost du dit Cravant est tenu bailler à mes subjects et en prenant par luy de moy le sep d'icelle qui est plus grand d'une quarte partie que le sep de vos mesures du d. Chinon, lesquelles choses mon dict provost tient en foy et homaige lige de moy à cause de ma dite chastellenye.

« *Item*, mon greffe de ma dite chastellenye, sceaux à contracts et tabellionaiges, avec les droicts et profits qui en dependent.

« *Item*, droict de ban à vendre vin du creu de ma dite chastellenie par chacun an a commencer du premier jour de juing jusques à quarante jours ensuyvant.

« *Item*, mon droict de boucherie en mon dict bourg et à prendre les nongles de chacune beste porcine et langues de chacun bœuf ou vache vendue en détail en la dite boucherie.

« *Item*, droict de quintaine que chacun pescheur demeurant en ma dite chastellenie et autres quelconques exerçant fermes de moullins ou pescheries en icelle et aussi tous nouveaux mariez et nouveaux fermiers sont tenus courrir et frapper en tel lieu qui leur est par moy ou mes officiers ordonné en la rivière de Vienne au dedans de ma dite chastellenie, ès fêtes de Pentecoste ou aultre jour par chacun an. Pour raison de quoi je suis tenu leur faire mectre et afficher en la dite rivière un pau et écusson à mes armoiries, contre lequel ils sont tenus courrir et frapper la quintaine chacun trois fois en la manière accoustumée.

« *Item*, j'advoue à cause de ma dite chastellenie tout droict d'usage en la forest de Chinon, mesmo au lieu appelé le Thillay, tant à ce qui en appartient à sa Majesté qu'à l'archeveque de Tours lequel usage sa Majesté me garantit vers le dit archevêque de Tours et sous le dit homaige que je doibtz, pour lequel usage j'ai droict de prendre en icelle forest par marque et monstre tous bois tant pour chaufaiges que pour bastir, reparer, roddifier et entretenir mon chastel et appartenances du dit lieu de Cravant, mes moullins, escluzes, pescheries et appartenances de Briançon dépendant de ma dite chastellenie, fourches patibulaires, prisons et logis de ma dite provosté du dit Cravant, maison et chaufaige de mon four à ban sis au dit lieu, et pour faire merrin et vaisseaux et tonneaux pour mettre le vin.....

« *Item*, j'ay droict de instituer mesureur et arpenteur en ma ditte chastellenye et membres deppendant d'icelle.

« *Item*, mes bois communs du dit Cravant anciennement appelés la forêt de Laffelle qui souloyent estre grands boys, et après sont réduits en petits taillis, landes et bruyères par le mauvais mesnaige de mes subjects et hommes du dit Cravant.

« *Item*, mes bois feaux ou feodaux contenant cinq cents arpents ou environ estant en plusieurs pièces allentour du bois taillis du domaine de ma ditte chastellenye.

« S'ensuyvent les foyes et hommaiges tant liges que simples à moy deubz à cause de ma dite chastellenie de Cravant pour raison des fiefs terres et seigneuries cy après déclarées.

« Premièrement la comtesse du Bouchage pour raison de son chastel, bourg, fief, terre et seigneurie de Beaulmont en Veron, membres fiefs deppendant d'icelle, me doibt foy et hommaige lige et un cheval de service, non apprécié, à toutes mutations et loyaux aydes quand ils y adviendront.

« Les sieurs de Narçay à cause de leur chastel, fief, terre et seigneurie du dit lieu doibvent aussy foy et hommaige lige et un cheval de service à toutes mutations.

« Les sieurs d'Ussé, enfans du feu sieur marquis d'Elbeuf me doibvent foy et hommaige lige et un cheval de service avecq les loyaux aydes, pour raison de partie de leur chastellenie, fief et seigneurie d'Ussé et de leurs bois de Raçay.

« Le sieur de la Chabossière pour raison du dit lieu me doibt foy et hommaige lige et un roussin de service, à muance, appretié trente sols, et quinze sols pour les loyaux aydes quand ils y adviennent.

« Le sieur de Basses, pour raison de son hostel seigneurial du dit lieu, mestairie, appartenances et deppendances, me doibt foy et hommaige lige et un cheval de service quand le cas y advient.

« Le sieur du Plessis-Gerbault, paroisse de Parillé, à cause de son hostel fief et seigneurie du dit lieu me doibt foy et hommaige lige et un cheval de service.

« Le dict sieur du Plessis, à cause de son fief du Chappil me doibt foy et hommaige simple et un cheval de service à toutes mutations.

« Le dict sieur du Plessis à cause de son fief des Chouetteaux me doibt foy et hommaige simple et un cheval de service avecq les loyaux aydes quand ils y adviennent.

« Le sieur de la Bellonnière à cause du dit lieu me doibt foy et hommaige lige et un cheval de service avec les loyaux aydes.

« Le sieur du fief Bedonneau, pour raison du dict fief me doibt hommaige simple et 5 sols de service à toutes mutations.

« Le sieur du fief Pomard à cause du dict fief

me doibt foy et hommaige simple et 5 sols de service.

« Le sieur du Gasteau à cause de sa mestairie maison seigneuriale fief et seigneurie me doibt foy et hommaige lige et 5 sols de devoir annuel au terme Sainct Michel.

« Le sieur de Rochehuon me souloit devoir hommaige et cinq sols de service annuel au d. terme de S<sup>t</sup> Michel pour raison de certaines rentes et choses qui feurent à feu Jehan Marques et à present m'appartiennent à titre d'acquest; au moyen de quoy les d. hommaige et devoirs sont à présent confuz en moy.

« Le sieur du fief de Verrieres, paroisse du dit Cravant me doibt foy et hommaige pour raison de son dict fief et vingt cinq sols pour les loyaux aydes quand ils adviennent.

« Le sieur de Chesellette, anciennement dit la Perrière, pour raison de son fief du dit lieu me doibt foy et hommaige simple et cinq sols de service, à muance, avecq loyaux aydes.

« Le sieur de la Tousche de Baillie, près la Boissière, me doibt foy et hommaige simple pour raison du dit lieu.

« Le sieur de Beuigne, paroisse S<sup>t</sup> Benoit, me doibt foy et hommaige pour raison de sa maison seigneuriale, et un cheval de service appretié à soixante sols.

« Le sieur d'Usaiges, paroisse d'Huismes me doibt foy et hommaige simple et les loyaux aydes pour raison du dict fief d'Usaiges.

« Le sieur du fief de Bert pour raison du dict fief me doibt foy et hommaige simple et 25 sols de service à muance de seigneur.

« Le sieur du Pressouer Sandrier pour raison de sa maison seigneuriale du dict lieu me doibt foy et hommaige simple et six sols trois deniers de service annuel au terme Sainct Michel.

« Le sieur de la Provosté du dict Cravant me doibt foy et hommaige lige et les loyaux aydes pour raison tant de son hostel, fief, seigneurie, vignes, jardins et appartenances du dict lieu de la Provosté, sis au dessus de mon bourg, que pour raison des mesures qu'il baille à mes subjects et habitans de ma ditte chatellenie, à la charge de tenir en bonne et seure garde toutes personnes menées ou envoyées en prisons d'icelle prevosté, à ses périls et fortunes, et les faire justifier; faire exécuter tous condampnez de quelques crimes qu'ils soyent atteints et convaincus et tenir les prisons de sa dite prevosté bien fortes et closes, avecq le sep de mes d. mesures et les fourches patibulaires de ma d. chastellenye, à ses diligences, despens, en bon estat, en luy faisant dellivrer en bon usage en vostre forest de Chignon les bois nécessaires pour l'entretienement des d. choses.

« Le sieur de Vaux, en la paroisse de Cheillé me doibt foy et hommaige lige et 5 sols de service, à muance d'homme.

« Le sieur de Givray, paroisse de S<sup>t</sup> Mexme,

pour raison de sa maison seigneuriale, mestairie et appartenances du dit lieu me doibt foy et hommaige simple avec cinq sols de service.

« Le sieur de la Grange des Bordes me doibt foy et hommaige simple et cinq sols de service pour raison du dit lieu.

« Le sieur du fief de la Championnière me doibt foy et hommaige simple et 5 sols à muance de seigneur.

« Le sieur de la Vaudinière, à cause de D<sup>lle</sup> Marie de Mauléon, sa femme, par nouvelle baillee a eux faite du dit fief de Vaudinière, près la Boissière, me doibt foy et hommaige, avecq une paire d'esprons dorez et loyaux aydes quand ils y adviennent.

« Le sieur de Villevornyer en Anjou me doibt foy et hommaige lige avecq loyaux aides et autres debvoirs pour raison de sa dite seigneurie.

« Le sieur du Bellay en Anjou me doibt foy et hommaige pour raison de son fief du Pallais. »

L'aveu se termine par l'énumération des cens et rentes dus au seigneur de Cravant.

#### SEIGNEURS DE CRAVANT.

I. — Geoffroy, dit Foucaud, chev., possédait la terre de Cravant en 1045.

II. — Raoul de Cravant, seigneur de Cravant, comparut, comme témoin, en 1089, dans une donation faite à cette époque à l'abbaye de Noyers, par un chevalier nommé Pierre de la Rajace.

III. — Geoffroy Le Roux, seigneur de Cravant, donna à l'abbaye de Turpenay, en 1134, tout ce qu'il possédait près de ce monastère, à l'exception de sept arpents de terre qu'il voulait réserver. Il épousa Jeanne, fille de Pcloquin, seigneur de l'île.

IV. — Pierre Achard, chevalier-banneret, seigneur de Cravant, fils de Pierre Achard, gouverneur de Poitiers, et d'Élisabeth Raymond, épousa la fille unique du seigneur de Pommiers. Il vivait encore en 1213.

V. — Guillaume de Marmande, chev., est mentionné comme seigneur de Cravant dans une charte de 1224. A partir de cette date jusqu'en 1379, on ne trouve aucune trace des propriétaires de ce fief.

VI. — Jean III, comte de Sancerre, baron de la Haye et de Saint-Michel-sur-Loire, seigneur de Cravant (1379), eut deux filles, de son mariage avec Marguerite de Marmande. L'aînée, Marguerite, épousa, en premières noces, Gérard Chabot V, seigneur de Retz, et, en secondes noces, Beraud II, comte de Clermont.

VII. — Beraud II, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, seigneur de Cravant, du chef de sa femme, mourut le 13 janvier 1399.

VIII. — Jacques de Montberon, maréchal de France, sénéchal d'Angoulême, chambellan du duc de Bourgogne, fut seigneur de Cravant par suite de son mariage, contracté en 1408, avec Marguerite de Sancerre, veuve de Beraud II de

Clermont. Le 12 décembre 1409, il rendit aveu au roi pour cette terre. Il mourut en 1422. Quelques années auparavant, il avait été destitué de ses fonctions de maréchal de France et ses biens avaient été confisqués. On ignore comment la terre de Cravant passa dans la maison de Maillé.

IX. — Jean de Maillé, chev., seigneur de Cravant, de Narçay, de la Roche-Bourdeil, etc., était fils de Hardouin de Maillé VI, baron de Maillé, et de Jeanne de Montbazou. Vers 1380, il épousa, en premières noces, Perrette, fille de Pierre de Négron, seigneur de Négron; et, en secondes noces, en février 1389, Henriette Ourceau, dame de Montagu. Du premier lit il eut : Bouchard, mort sans postérité; Moreau, qui suit; du second mariage : Charles, Anne, qui épousa Guillaume Bellier.

X. — Moreau de Maillé, chev., seigneur de Cravant, de la Roche-Bourdeil et de Négron, fut tué à la bataille de Verneuil (1424). De son mariage avec Marguerite Le Roux de la Roche-des-Aubiers, il eut : 1° Jacques, dont on parlera plus loin; 2° Pierre, seigneur de Narçay; 3° Françoise.

XI. — Charles de Maillé, frère du précédent, rendit hommage au roi pour la terre de Cravant, le 22 novembre 1424.

XII. — Jacques de Maillé, chev., seigneur de Cravant et de Négron (1455), épousa Blanche Bellier, dont il eut : 1° Charles, qui suit; 2° Perrine, mariée à Dimanche du Raynier, Éc., seigneur de la Tour-du-Raynier; 3° Guillemette, femme de René de Mauléon, Éc., seigneur de Touffou.

XIII. — Charles de Maillé, Éc., seigneur de Cravant et de Négron, maître d'hôtel de la reine, épousa Catherine de Beauvau, fille de Bertrand de Beauvau, baron de Pressigny, sénéchal d'Anjou, et de Françoise de Brezé. Il mourut vers 1483, sans laisser d'enfants.

XIV. — Hardy Le Roux, Éc., possédait une partie de la terre de Cravant en 1483.

XV. — René de Mauléon, Éc., seigneur de Cravant, est cité dans un acte de 1490.

XVI. — Guy d'Espinay, Louis de Mauléon et Jeanne de Lore, veuve de Georges des Roches, possédaient cette terre, par indivis, en 1542.

XVII. — Louis de Mauléon, Éc., seigneur de Cravant, en partie, 1554.

XVIII. — Adam de Hodon, Éc., acheta les trois quarts de ce domaine en 1556. En 1559, il comparut à la rédaction du procès-verbal de la Coutume de Touraine. Le 18 octobre 1574 et le 14 août 1578, il rendit aveu au château de Chinon.

XIX. — Anne de Hodon, fille et principale héritière d'Adam de Hodon, et femme, séparée de biens, de Michel-Antoine de Saluces, chev., possédait une partie de la chatellenie de Cravant en 1580.

XX. — Marguerite Téronneau, veuve d'Adam de Hodon, dame de Cravant. Cette terre, saisie en

1594, fut vendue par décret et adjugée à Jean Lenain.

XXI. — Jean Lenain, conseiller et secrétaire du roi, rendit aveu à Chinon, pour sa terre de Cravant, le 3 août 1595 et en 1606. Par acte du 6 février 1624, il la vendit à la duchesse de Montpensier pour une rente de 3875 livres.

XXII. — Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, de Saint-Fargeau et de Châtellerault, princesse de la Roche-sur-Yon, marquise de Mézières, dame de Champigny et de Cravant, fille de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, et de Henriette-Catherine de Joyeuse, épousa, le 6 août 1626, Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans et frère de Louis XIII. Elle mourut le 4 juin 1627, laissant une fille, Anne-Marie-Louise d'Orléans.

XXIII. — Anne-Marie-Louise d'Orléans princesse de la Roche-sur-Yon, duchesse de Montpensier, de Saint-Fargeau et de Châtellerault, dame de Cravant et de Champigny, légua, par testament du 27 février 1685, une partie de ses biens, parmi lesquels se trouvait la terre de Cravant, à Philippe de France, duc d'Orléans et de Chartres. Elle mourut à Paris le 5 avril 1693.

XXIV. — Philippe de France, duc d'Orléans, de Valois et de Chartres, second fils de Louis XIII, mourut à Saint-Cloud le 9 juin 1701, laissant plusieurs enfants, entre autres, Philippe II, qui suit.

XXV. — Philippe de France II, duc d'Orléans, de Montpensier, de Valois, de Chartres et de Nemours, seigneur de Cravant et de Champigny, mourut à Versailles le 2 décembre 1723. De son mariage avec Françoise-Marie de Bourbon, il eut, entre autres enfants, Louis, dont on parlera plus loin.

XXVI. — Joseph de Flotte de la Crau, aide-de-camp de Philippe, duc d'Orléans, gouverneur de Toucy, seigneur usufruitier de Cravant, était fils de Claude de Flotte et de Marquise de Guin. Il mourut à Paris en 1743. Le 1<sup>er</sup> octobre 1717, Philippe, duc d'Orléans, lui avait donné l'usufruit de la chàtellenie de Cravant et une pension de 6,000 livres.

XXVII. — Louis de France, duc d'Orléans, de Montpensier, de Valois, de Nemours et de Chartres, seigneur de Cravant, premier prince du sang, pair de France, gouverneur du Dauphiné, colonel-général de l'infanterie française et étrangère, vendit la terre de Cravant à Alexis de Barjot de Roncée, par acte du 15 juillet 1750.

XXVIII. — Alexis de Barjot de Roncée, chev., seigneur de Cravant, fils de René de Barjot, seigneur de Moussy, et de Louise de Johanne de la Carre de Saumery, mourut le 8 mars 1763. Au mois de janvier 1726, il avait épousé Geneviève-Alphonsine Borderie de Vernejoux, dont il eut : 1<sup>o</sup> Paul-Jean-Baptiste-Alexis, qui suit; 2<sup>o</sup> Geneviève-Alphonsine, mariée, le 16 août 1747, à Armand-François comte de Durfort-Boissières;

3<sup>o</sup> Louise-Renée, mariée en septembre 1749, à Jean-Baptiste Savary, marquis de Lancosme, et décédée le 16 mai 1765; 4<sup>o</sup> Marguerite-Charlotte, qui épousa, par contrat du 3 juin 1750, Jean-Nicolas de Johanne de la Carre de Saumery.

XXIX. — Paul-Jean-Baptiste-Alexis de Barjot, comte de Roncée et seigneur de Cravant et de Roncée, sous-lieutenant de gendarmerie, né le 21 juin 1731, épousa, en 1751, Adolàide-Julie-Sophie Hurault de Vibraye, dont il eut Marie-Joséphine-Caroline, née le 22 décembre 1759, mariée le 28 novembre 1779, à Jean-Louis-Marie Le Bascle d'Argenteuil.

XXX. — Jean-Louis-Marie Le Bascle d'Argenteuil, chev., mestre de camp de cavalerie, lieutenant-général, en survivance, des provinces de Champagne et de Brie, fut seigneur de Cravant, d'Avon et de Roncée, du chef de sa femme, qui avait eu ces terres en dot. En 1789, il comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine. Il eut trois enfants : N. Le Bascle d'Argenteuil; Blanche-Joséphine, femme du duc de Maillé, et Antoinette-Marie-Zoë.

Il existe à Briangon un dolmen dont le dessin se trouve dans *la Touraine, histoire et monuments*, p. 156.

MAIRES DE CRAVANT. — Abel-Marie de Pierres, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Charles Drouin, 6 avril 1825. — Martin Riverin, 17 novembre 1734, 8 juin 1837, juin 1840, 16 juillet 1846. — Fauillon, 1870. — Désiré Constantin, mai 1871, 14 février 1874, octobre 1876. — Frédéric Becquet de Sonnay, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 601, 654; E, 6, 7, 146, 163, 164, 165; G, 10; *abbaye de Marmoutier*, livre de recettes; *titres de la cure de Cravant*; *titres du prieuré de Pommiers-Aigre*; *Biens nationaux*. — D. Housseau, IV, 1572; V, 1733; VI, 2271, 2291, 2598; XIV, 220. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, II, 337, 385. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 293; *Promenades pittoresques en Touraine*, 501. — *Bulletin monumental* (1877), p. 494. — *La Touraine*, 218. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, IX. — P. Anselme, *Hist. géneal. de la maison de France*, IV, 353; VII, 510, 550. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, V, *géneal. de Maillé*, 18; VIII, *géneal. Brizay*, 4. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 29 juillet 1876. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 160, 521. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 79. — *Observations pour la commune de Cravant contre les héritiers de M<sup>me</sup> de Maillé*, Tours, 1864, in-4<sup>o</sup> de 61 pages. — *Congrès archéologique de France*, XXVI, 150. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 431-32. — Bibl. de Tours, manuscrits n<sup>os</sup> 1308, 1325; *terrier de Seuilly, titres de Turpenay et de Marmoutier* (fonds Salmon); *Châteaux et fiefs de Touraine* (fonds Lambron de Lignim). — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Cartulaire de Noyers*, 458. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, II, 104, 105 (texte avec une vue et un plan de l'église). — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 9; II, 132; V, 4, 10, 11; IX, 216; X, 182. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II. — A.



Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 90. — L. de la Roque et E. de Barthélémy, *Catalogue des gentilshommes de Touraine*, 6. — *La Touraine*, 218 (dessin représentant l'église de Cravant).

**Cray**, f., c<sup>ne</sup> de Lussault. — *Cray*, carte de l'état-major. — *Craye*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la seigneurie de Vernou, à foi et hommage simple et un demi roussin de service. En 1639, il appartenait à François Lefranc; — en 1693, à René de Chapuiset; — en 1751, à D<sup>lle</sup> N. Riverain, sur laquelle elle fut vendue judiciairement. Claude-François Bouet de la Noue en devint acquéreur et le vendit, le 22 juin 1768, à Étienne-François de Choiseul. Luc Allen, brigadier des armées du roi, possédait cette terre en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., E, 37. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Saint-Allais, *Nobiliaire de Touraine*, II.)

**Craye** (la), et la **Grande-Craye**, f., c<sup>ne</sup> de Monts. — Anciens fiefs, relevant de la seigneurie d'Esvres. En 1639, ils appartenait à Nicolas Perot. — (D. Housseau, XII, 7004. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Montbazou.)

**Craye** (le lieu de la), paroisse de Neuilly-le-Noble. — Il relevait censivement de la baronnie du Grand-Pressigny et appartenait, en 1737, à Michel-Charles Chévrier. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

**Crayne**, c<sup>ne</sup> de Noizay. V. *Crene*.

**Crécousse**, f., c<sup>ne</sup> de Céré, près du ruisseau de Céré. — Autrefois on donnait aussi le nom de Crécousse à une ferme située dans la même commune, et appelée aujourd'hui *Maison-Rouge*.

**Creisse** (le gué ou pont de), sur le Cher, paroisse d'Alhée. — Au xiii<sup>e</sup> siècle, il était dû à l'abbaye de Saint-Julien, à cause de ce gué, une rente de cent anguilles. — (*Martyrol. S. Juliani*.)

**Cremaillettes** (les), c<sup>ne</sup> de Gangy. V. *Carmaillettes*.

**Crémieux** (Isaac-Adolphe), né à Nîmes le 10 avril 1796, fit ses études à Paris et son droit à Aix. Reçu avocat à l'âge de vingt et un ans, il se fit inscrire au tableau du barreau de Nîmes. En 1830, lors du procès des ministres de Charles X, il présenta la défense de Guernon-Ranville. Nommé avocat à la cour de cassation en remplacement d'Odilon Barrot, puis avocat au Conseil du roi, il reçut, peu de temps après, la croix de la Légion d'honneur. En 1842, le collège électoral de Chinon l'élut député par 273 voix, contre 203 données à M. Piscatory. Ce mandat lui fut renouvelé en août 1846. En 1848, il fut un des plus ardents promoteurs des banquets dits de la Réforme. Lorsque, à la Révolution de février, la duchesse d'Orléans se rendit à la Chambre, où

quelques-uns de ses partisans voulaient faire proclamer la régence, Crémieux était à ses côtés. Il rédigea lui-même le texte de la proclamation que la duchesse devait lire; mais celle-ci ne put parvenir à se faire écouter. Réélu député par les départements de la Seine et d'Indre-et-Loire, il opta pour ce dernier, qui lui avait donné 75,590 suffrages. Il fut membre du Gouvernement provisoire et ministre de la justice. En 1849, le département d'Indre-et-Loire l'envoya de nouveau à la Chambre par 24,728 voix. Il se montra favorable à la candidature du prince Louis-Napoléon; mais après l'élection du 10 décembre il fit partie de l'opposition. Arrêté le 2 décembre 1852, il fut mis en liberté au bout de trois semaines. Membre du gouvernement de la défense nationale le 4 septembre 1870, il remplit les fonctions de ministre de la justice et fut délégué à Tours avec Glais-Bizoin pour représenter le Gouvernement. Il a été nommé député en 1871, puis sénateur en 1876.

Lamartine, *Hist. de la Révolution de février*. — G. Sarrat et Saint-Edme, *Biographie des hommes du jour*. — *Biographie des membres de l'Assemblée nationale*, Paris, Krabe, 1849. — *Biographie des 750 grands hommes composant l'Assemblée législative (1849-52)*, Paris, imp. Maistrasse. — C.-M. Lesaulnier, *Biographie des 900 députés à l'Assemblée nationale*, Paris, 1848. — Vapereau, *Diction. des contemporains*, 440 et suppl. de 1873, p. 59. — Daniel Stern, *Hist. de la Révolution de février*. — P. Conil, *Encyclopédie populaire*, 523. — Didot, *Nouvelle biographie générale*, XI, 415. — *Journal d'Indre-et-Loire* de 1842, 1846, 1849.

**Crémille**, f. et chât., c<sup>ne</sup> de Mazières. — *Crémille*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la seigneurie de la Châtaigneraie, et, pour une partie, de Rillé. En 1583, il appartenait à Pierre de la Roussière, Éc.; — en 1678, à Alexis de Jussac, lieutenant-général d'artillerie, décédé le 25 octobre 1719, et inhumé dans l'église de Saint-Symphorien-des-Ponceaux; — en 1719-20, à Alexis-Hyacinthe-Henri de Jussac, capitaine de cavalerie, décédé le 24 décembre 1720; — en 1722, à Jacques de Remigioux; — en 1735, à René-César Couraud de Bonneuil; — en 1776, à Jean-Nicolas de Baresme, Éc.; — en 1784-89, à Philippe-Jean-Baptiste Mignon de la Mignonnerie, chev., seigneur de Nitray, procureur-syndic de l'assemblée provinciale de Touraine; — en 1800, à Nicolas-René de Hail; — en 1811, à Joseph-Bernard Dupont-Minoret et Alexandre Dauvillier. — Le fief de la Concize, ou Concise, dépendait de Crémille. — (Arch. d'I.-et-L., B, 30, 37; E. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 101. — J. Guérin, *Notice historique sur Gizeux*, 128.)

**Crémille** (les grand et petit étangs de), c<sup>ne</sup> de Mazières. — *Étangs de Crémille*, carte de l'état-major. — Ils formaient un fief, relevant de la baronnie de Rillé. En 1508, ils appartenait à Joachim Paumart. — (Arch. d'I.-et-L., B, 16, 17; E, 318.)

**Crémille** (le ruisseau de). — Il prend sa source dans la commune de Mazières, passe dans la commune d'Avrillé et se jette dans la Roumer, près de la Renardière.

**Crémille** (le bois de), près de la Herpinière et du Gué-de-l'Air, c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Crenaux** (les), c<sup>ne</sup> de Chambon. V. *la Coudre*.

**Crene**, f., c<sup>ne</sup> de Noizay. — *Crenna*, 1220-40. — *Crayne*, 1504. — *Crenne-Varenne-de-Cisse*, ou *Fief du Port*, 1755. — *Crène*, carte de l'état-major. — *Crenne*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la prévôté de la Rochère et de Bas-Pocé. En 1534, il appartenait à Gatien de Plais, bourgeois de Tours; — en 1755, à Charles-Claude-Augustin Lelarge d'Ervau. — (Arch. d'I.-et-L., E, 36, 38. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Amboise*.)

**Crene**, f., c<sup>ne</sup> de Varennes. — *Crene*, carte de l'état-major. — *Cresne*, carte de Cassini.

**Crene-Ursulines**, f., c<sup>ne</sup> de Noizay. — *Crène-Ursulines*, carte de l'état-major.

**Creneaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — *Creneaux*, carte de Cassini.

**Creneaux** (les), c<sup>ne</sup> de Chambray. V. *la Coudre*.

**Creneaux** (les), paroisse de Saint-Avertin. — Vers 1500, ce domaine appartenait à Jeanne Guernadon, veuve de François Forest; — en 1585, au Chapitre de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la prévôté de la Varenne*.)

**Creneaux** (les), paroisse de Saint-Symphorien. V. *les Garderies*.

**Crenier** (Pierre), né en Touraine au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, résidait dans le diocèse du Mans. On ignore les dates précises de sa naissance et de sa mort. Nous avons de lui un recueil de poésies ayant pour titre : *Pro xeniis ad amicos epigrammatum libellus, ad illustrissimum Carolum Angenorum, cardinalem Rambulæum, episcopum Cenomanensem, amplissimo scientiarum cumulo decoratum, Parisiis, D. à Prato, 1573, in-16*. — (D. Housseau, XXIII, 311. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 126, 127.)

**Crenne**, c<sup>ne</sup> de Noizay. V. *Crene*.

**Crenon** (Baudouin de), seigneur de Brouassin, remplit les fonctions de bailli-gouverneur de Touraine, de 1380 à 1385. De son mariage avec Marie de Bueil, fille de Jean de Bueil IV et de Marguerite Dauphine, il eut une fille, Ambroisine, dame de Brouassin, qui épousa Jean, seigneur de Champagne. — (*Hist. de la maison de Harcourt*, II, 1886. — La Chesnaye-des-Bois et Badiot, *Diction. de la noblesse*, III. — P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VII, 850. — Moréri, *Diction. historique*, II, 358. — Saint-

Allais, *Nobiliaire de France*, XIV, 379. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 407.)

**Crepellière** (la), paroisse de Dolus. — Ancien fief, relevant d'Azay-sur-Indre. En 1695, il appartenait à Pierre Guion. — (Arch. d'I.-et-L., E, 131.)

**Crepellière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saché. — *Crepillère*, carte de Cassini.

**Crépin (St-)**, f., c<sup>ne</sup> de Chambon, près du bourg. — Dans ce lieu se trouvait l'ancienne église paroissiale de Chambon, qui fut détruite en 1771. V. *Chambon*.

**Crepinerie** (la), c<sup>ne</sup> de Bueil. V. *la Borde*.

**Crepinière** (la), ham. et tuilerie, c<sup>ne</sup> de Genillé, 21 habit. — Une métairie, faisant partie de ce hameau, fut vendue nationalement le 15 floréal an VII, sur N. de Thienne, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Crepinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre.

**Crepinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Verneuil-sur-Indre. — *Crepinière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Le 22 avril 1505, Jean de Courbes, prêtre, légua à la chapelle du Poivre, desservie dans l'église collégiale de Loches, une rente assise sur le domaine de la Crepinière. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame de Loches*.)

**Créqui** (Antoine de), cardinal, évêque d'Amiens, abbé de Saint-Julien de Tours, résigna cette abbaye le 10 octobre 1561. Il mourut le 20 juin 1574. (Aubery, *Hist. des Cardinaux*, V, 250. — *Gallia christiana*, X, 1207. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 343.)

**Crespière** (Robert de), bailli de Touraine, figure en cette qualité dans une charte de Saint-Martin de Tours, de 1214 et dans une charte de Marmoutier de 1216. Il était en même temps bailli du Poitou. Robert des Loges lui succéda en 1217. — (D. Housseau, VI, 2377, 2417. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 398. — Brussel, *Nouvel examen de l'usage des fiefs en France*, I, 489.)

**Cressaudière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Mouzay. — *Creusaudière* (plan cadastral). — *Creuzandière*, carte de Cassini.

**Cressaudière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Vouvray.

**Cressonnière** (la), dans le bourg de Saunay, près de l'église. — Ancien fief, relevant de Saunay. En 1607, Michel Bezard, Éc., sieur de la Fosse, le vendit à Jean Clouet. En 1622, il appartenait à Rolland de l'Étang, Éc., qui rendit hommage le 26 décembre; — en 1646, à Jules de l'Étang, Éc., seigneur de la Guillotrie. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la chambre de Saint-Julien*.)

**Crestinay**, c<sup>ne</sup> de Sorigny. V. *Cretinay*.

**Cretay**, paroisse de Cusçay. V. *Gratay*.

**Crête (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

**Crelinay**, ham., c<sup>ne</sup> de Sorigny, près du ruisseau de Mardereau, 16 habit. — *Crelinay*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *Crelinay*, carte de l'état-major. — En 1760, Charles Berthé de Chailly de Pontlong, était qualifié de sieur de Crelinay. — (Arch. d'I.-et-L., E, 389.)

**Creully (les Grand et Petit)**, vil., c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin, 38 habit. — *Terra Crulliaci*, xi<sup>e</sup> siècle (Cartulaire de Noyers). — *Hôtel de Creully*, 1484. — *Creully*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de l'Île-Bouchard. En 1480, il appartenait à Jean Soleteau; — en 1656, à Simon Dreux; — en 1659, à Geneviève Aubry, veuve de Simon Dreux; — en 1685, à Pierre Martineau, doyen des requêtes du palais, qui fit une déclaration féodale le 1<sup>er</sup> octobre; — en 1789, à N. Poirier de Clisson. — (Arch. d'I.-et-L., *Prieuré de Lièze*; E, 219; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Cartulaire de Noyers*.)

**Creully (la chapelle de)**, — située dans la paroisse de Saint-Denis de Courcoué. Elle est mentionnée dans un acte de 1620. — (Arch. d'I.-et-L., E. — Registres d'état-civil de Courcoué.)

**Creusaudière (la)**, c<sup>ne</sup> de Mouzay. V. *Cressaudière*.

**Creuse (la)**, rivière. — *Crosa*, 850 (diplôme de Charles le Chauve). — *Crosia*, *Crosa*, xiii<sup>e</sup> siècle (*Narr. de commend. Tur provinciae*). — *La Creuse*, carte de Cassini. — Elle prend sa source dans la Haute-Marche, sur les limites des départements de la Creuse et de la Corrèze. Venant du département de l'Indre, elle pénètre dans l'Indre-et-Loire près de Saint-Pierre-de-Tournon, se joint à la Gartempe, à Confluent, commune d'Yzeures, et forme ensuite la limite entre notre département et celui de la Vienne jusqu'à son point de jonction avec cette rivière, au-dessous de Port-de-Piles. Au pont de Rives, elle reçoit la Claise et non loin de là, l'Esves. Son parcours, dans l'Indre-et-Loire, est de 54,712 mètres. Elle y fait mouvoir 4 usines. On évalue sa pente à 43 mètres. On y compte 41 gués ou jards. Sa largeur moyenne est de 97 mètres. Ses crues se sont élevées jusqu'à 9 mètres au-dessus de l'étiage. Sans les retenues d'eau, nécessaires aux usines qu'elle fait mouvoir, son lit, dans l'été, serait en grande partie desséché. Ses bords offrent de forts jolis sites. Elle est flottable depuis le confluent de la Petite-Creuse, jusqu'au port de l'Auvergnière, et navigable ensuite jusqu'à la Vienne.

La partie comprise entre Buxeuil et l'embouchure de la Vienne, formait un fief relevant de la baronnie de la Haye, à foi et hommage plain et un roussin de service du prix de 100 sols tournois. Un aveu fut rendu pour ce fief, le 30 juillet

1433, par Jehan de Mauléon, Éc., seigneur de la Roche-Amenon.

D. Housseau, I, 68; XII, 6022, 6039. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 43. — *Cartulaire de Cormery*, 38. — R. de Croy, *Études statistiques sur le département d'Indre-et-Loire*, 28, 33. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 27. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 9. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 33, 223; VIII, 35. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 12, 13. — *Annuaire du département d'Indre-et-Loire*, 1857, p. 44. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*, 74, 75.

**Creuseau (les fosses du)**, c<sup>ne</sup> de Montlouis, près du chemin de la Rochepinard à Conneuil.

**Creuseron**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-de-Lin. — *Creuseron*, carte de Cassini.

**Creuse-Rue (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Cheillé.

**Creusette (le lieu de la)**, c<sup>ne</sup> de la Guerche, près du chemin de la Haye à Barrou.

**Creusettes (le lieu des)**, c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier, près de la route de Preuilly à Loches.

**Creusollière (la)**, f., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-les-Bois.

**Creusonnière (la)**, f., c<sup>ne</sup> de Loché.

**Creux (le Marchais)**, c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand, près du chemin de la Celle-Guenand aux Bouteries.

**Creuzaudière (la)**, c<sup>ne</sup> de Mouzay. V. *Cressaudière*.

**Creuzeau (le)**, ou **Creuzot**, vil. et châ., c<sup>ne</sup> de Veigné, 37 habit. — *Creuzot*, carte de l'état-major.

**Crevallerie (le lieu de la)**, près de Sourday, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Crevant de Cingé (Antoine de)**, abbé de Boisaubry, en 1502, après Louis de la Pause, donna sa démission en 1514 en faveur d'Antoine de Crevant II. — (*Gallia christiana*, XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Boisaubry*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 182.)

**Crevant (Antoine de)**, deuxième du nom, abbé de Boisaubry, après Antoine de Crevant I (1514), donna sa démission en 1531 et mourut en 1539. Son successeur fut Renaud de Saint-Julien. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 182. — *Gallia christiana*, XIV.)

**Crevant d'Humières (Jacques de)**, abbé de Saint-Pierre de Preuilly (1644), mourut en 1675. Il était fils de Louis de Crevant III, seigneur d'Humières, et d'Isabeau Phelippeaux. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 767. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 300. — Reg. d'état-civil d'Azay-le-Féron.)

**Crevant d'Humières (Balthazar de)**, abbé de Saint-Pierre de Preuilly, chevalier de

Malte, commandeur de Villiers-aux-Lièges, mourut le 20 septembre 1684. Il était fils de Louis de Crevant III, seigneur d'Humières et d'Isabeau Phelippeaux. — (P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, IX, 300.)

**Crevant** (Louis de), duc d'Humières, vicomte de Brigueil, baron de Preuilley et seigneur de Mouchy, né à Azay-le-Féron, au mois de juin 1628, fut nommé lieutenant-général des armées du roi en 1657 et maréchal de France en 1668. Au mois d'avril 1690, les terres de Mouchy et de Coudun furent érigées en duché, en sa faveur, sous le nom d'*Humières*. Il mourut à Versailles, le 30 août 1694. Il était fils de Louis de Crevant III, marquis d'Humières, et d'Isabeau Phelippeaux. — (Reg. d'état-civil d'Azay-le-Féron. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 767. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 128.)

**Crevecœur**, f., c<sup>ne</sup> de Monnaie. — *La maison de Crevecœur*, 1293. — *La Touche-de-Crevecœur*, 1483 (*chartes de Marmoutier*). — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier, qui l'avait achetée de Pierre Marques, par acte du 9 décembre 1483. Deux étangs et un moulin en dépendaient. Le moulin n'existait plus au xviii<sup>e</sup> siècle. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Grange-Saint-Jean*.)

**Crevecœur** (le lieu de), près de Fort-Bedot, c<sup>ne</sup> de Saint-Germain-sur-Vienne.

**Crevecœur** (Alexandre de), bailli de Touraine, après Ithier de Puymar, en 1336, fut ensuite garde de la prévôté de Paris, puis maître des comptes. — (*Ordonnances des rois de France*, II, 442; III, 47. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 415.)

**Creventus, Crevent.** V. *Cravant*, commune.

**Crevis** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Crevons** (le lieu des), près de la Chevalerie, c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin.

**Crèze** et le **Petit-Crèze**, vil., c<sup>ne</sup> de Brizay, 41 habit. — *Creze*, carte de l'état-major. — Ancien fief. En 1639, il appartenait à François de Sassay. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Criabé** et le **Haut-Criabé**, vil., c<sup>ne</sup> de Fondettes, 109 habit. — *L'aitre des Cirabies*, 1400. — *Cirabech*, 1404. — *Créabé*, tabl. de recens. de 1872. — *Criabé*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier qui, le dernier jour d'octobre 1404, le donna à cens, à perpétuité, à Huet Bigot et à ses héritiers. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Lavaré*.)

**Criblé** (le lieu des Grand et Petit-), dans les landes du Ruchard, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Crillon** (Louis des Balbes Berton de). V. *Berton de Crillon*.

**Crime** (la croix du), c<sup>ne</sup> de Bournan, près du chemin de Bournan à la Gesnière.

**Crisinciacus** (*rivulus qui dicitur*). — Ancien nom du ruisseau du Rosoir, c<sup>ne</sup> de Sonzay: V. *Rosoir*.

**Crissay**, commune. V. *Crissé*.

**Crissay** (le lieu de), près de la Chaumine, c<sup>ne</sup> de Candes.

**Crissé**, ou **Crissay**, commune du canton de l'Île-Bouchard, arrondissement de Chinon, à 7 kilomètres de l'Île-Bouchard, à 25 de Chinon et à 40 de Tours. — *Chriseium*, 850 (*Cartulaire de Cormery*). — *Ecclesia Crissiaci*, vers 1074 (charte de Bouchard de l'Île, en faveur de l'abbaye de Beaumont). — *Crissiacum, parochia ecclesie Crissiaci*, vers 1080 (*Cartulaire de Noyers*). — *Chriseium*, vers 1090. — *Crisseium*, 1184 (charte de Barthélemy, archevêque de Tours). — *Crisse*, xiii<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Crissayum*, 1386 (charte de Saint-Martin). — *Crissay*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Neuil; au sud, par celle de Crouzilles; à l'ouest, par Avon; à l'est, par Neuil et Saint-Épain. Elle est arrosée par la Manse, qui fait mouvoir le moulin de Gruteau et le Grand-Moulin, — et par le ruisseau de Maugonne qui vient de la commune de Saint-Épain et va se jeter dans la Manse, c<sup>ne</sup> de Rilly. Une assez grande partie de son territoire, au nord, est couverte par la forêt de Crissé.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune. — La Boisselière, ancien fief. — La Chaume (18 habit.), ancien fief. — Le Coteau (16 habit.). — La Fretonnière, ancien fief. — Maugonne (21 habit.), ancien fief. — Roche-Bourdeau (33 habit.). — Puy-Renault (16 habit.). — Le Puy-aux-Bœufs (16 habit.), ancien fief. — Les Rageaux, le Grand-Moulin, la Grande-Croix, la Marsandrie, la Foretrie, les Vallées, la Coucouterie, les Buttes, la Roussellerie, le Veau, etc.

Avant la Révolution, Crissé était dans le ressort de l'élection de Richelieu et faisait partie du doyenné de l'Île-Bouchard et de l'archidiaconné d'outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Chinon.

*Superficie cadastrale.* — 751 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Brutinel, a été terminé le 31 décembre 1831.

*Population.* — 72 feux en 1764. — 378 habit. en 1801. — 334 habit. en 1804. — 412 habit. en 1810. — 333 habit. en 1821. — 354 habit. en 1831. — 328 habit. en 1841. — 306 habit. en 1851. — 320 habit. en 1861. — 282 habit. en 1872. — 277 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le troisième dimanche après Pâques.

*Bureau de poste* de l'Île-Bouchard. — *Perception* de Crouzilles.

L'église, dédiée à saint Maurice, fut construite en 1527, par Jean Turpin de Crissé, sur les ruines d'une chapelle qui dépendait de Saint-Épain. L'archevêque de Tours, Antoine de la Barre, en fit la consécration. Elle a été restaurée en 1867, sous la direction de M. l'abbé Brisacier. Dans le clocher se trouve l'inscription suivante :

L'an mil cinq cent vingt sept  
Colin Durand et Jehan Oger  
mirent ce clocher parfait.

En 1540, Crissé fut érigé en paroisse et prieuré-cure. Le droit de nomination du prieur-curé fut réservée au prieur de Saint-Côme. Les prieurs étaient des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin, tirés de ce prieuré.

Il existait dans l'église une chapelle dédiée à saint Julien et qui avait été fondée en 1598. Dans la sacristie se trouve l'épithaphe d'un Turpin de Crissé, avec la date de 1529.

En 1776, le sanctuaire fut orné de deux belles statues, l'une représentant saint Maurice, l'autre saint Gatien. Leur bénédiction eut lieu le 22 septembre.

On voit, par un procès-verbal, rédigé en 1790, qu'à cette époque, les registres d'état-civil de cette paroisse, antérieurs à 1758, étaient incomplets et pour la plupart lacérés.

CURÉS DE CRISSÉ. — Sébastien Labbé, décédé en 1550. — Jehan Grellet, 1557. — Augustin Tassin, mort en 1566. — Jacques Desguez, 1570, 1594. — Fiacre Dumus, 1602. — Macé Pichonneau, 1613. — Jehan Bruneau, 1618, 1627. — Bernard Pacquaz, 1687. — Georges Poignant, 1689. — Bernard Poignant, 1696. — Siméon Carnot, 1719. — Antoine-François Ferret, 1776-90. — Verdon, curé constitutionnel, 1793. — Richard, 1804. — Capy, 1820. — Taveau, 1830. — Laurier, 1843. — Pierre Mazeau, juin 1877, actuellement en fonctions (1879).

Crissé était une châtelainie relevant de l'Île-Bouchard à foi et hommage-lige, une paire d'éperons dorés et cinquante livres tournois. Pour une partie de son territoire il relevait de l'archevêché de Tours. Quelques actes du xvii<sup>e</sup> siècle lui donnent la qualification de *comté*. L'origine de ce titre nous est complètement inconnue.

Au ix<sup>e</sup> siècle, Crissé appartenait à l'abbaye de Cormery, qui fut confirmée dans cette possession par un diplôme de Charles le Chauve.

Le château, bâti au xv<sup>e</sup> siècle sur les fondements d'une forteresse très-ancienne, est depuis longtemps en ruines. La chapelle seigneuriale qui en dépendait était à usage de servitude à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

## SEIGNEURS DE CRISSÉ.

I. — Bouchard de l'Île, premier seigneur connu, est cité dans une charte de l'abbaye de Beaumont de 1084.

II. — Jacques Turpin, chev., est mentionné dans des chartes de 1120 et 1154.

III. — Guillaume Turpin, chev., seigneur de Crissé, figure dans une donation faite en 1199, à André de Chavigny, par Léonore, reine d'Angleterre. En 1214, le roi lui donna diverses rentes à percevoir sur les péages de Semblançay et des Ponts de Tours. Il eut deux enfants : Guy, qui suit, et Herbert.

IV. — Guy Turpin, premier du nom, chev., seigneur de Crissé, est cité dans un acte de 1222. Il mourut sans postérité.

V. — Herbert Turpin, premier du nom, frère du précédent, épousa la fille aînée de Robert de Perrenay, dont il eut Herbert II.

VI. — Herbert Turpin, deuxième du nom, chev., comparut, en 1241, au ban convoqué à Chinon. En 1250, il obtint de Barthélemy, seigneur de l'Île-Bouchard, le droit de garenne dans l'étendue de cette seigneurie. De Macée de Beaumont, il eut quatre enfants : 1<sup>o</sup> Guy, qui suit; 2<sup>o</sup> Guillaume, évêque d'Angers; 3<sup>o</sup> Jean; 4<sup>o</sup> Béatrix, femme de Hue Odart.

VII. — Guy Turpin II, chev., épousa, vers 1277, Marguerite d'Ussé, fille de Baudouin, seigneur d'Ussé, et en eut un fils, Guy, qui suit.

VIII. — Guy Turpin III, chev., vivant en 1298, eut trois enfants de Jeanne de Beauçay : 1<sup>o</sup> Guy, qui suit; 2<sup>o</sup> Guillaume; 3<sup>o</sup> Marguerite, mariée, en premières noces, à Jean du Puy, chev., et, en secondes noces, à Eschivard IV, baron de Preuilly.

IX. — Guy Turpin IV, chev., épousa Anne d'Avoir, fille d' Aimery, chev., seigneur d'Avoir, et eut trois enfants : 1<sup>o</sup> Guy, qui suit; 2<sup>o</sup> Jean, seigneur de Varennes; 3<sup>o</sup> Jeanne, femme de Berthelon de l'Île.

X. — Guy Turpin V, chev., rendit aveu, en 1367, à l'archevêque de Tours, pour divers domaines dépendant de sa châtelainie. En 1386, il fonda une chapellenie dans la collégiale de Saint-Martin de Tours. Il épousa, en premières noces, en 1360, Marie de Rochefort, fille de Thibaud, baron de Rochefort et de Vihers, et de Marie de Montbazou, et, en secondes noces, Marguerite de Thouars, fille de Louis de Thouars, seigneur de Thouars et de Talmont, et de Jeanne de Dreux. Il eut trois enfants de son premier mariage : 1<sup>o</sup> Lancelot, qui suit; 2<sup>o</sup> Jeanne, femme de Guillaume de Naillac, vicomte de Bridiers; 3<sup>o</sup> Denise, mariée à Foulques de Sureselles.

XI. — Lancelot Turpin, chev., seigneur de Crissé, chambellan des rois Charles V et Charles VI, épousa, en premières noces, en 1388, Jeanne de Sancerre, fille de Jean de Bueil, comte de Sancerre, et de Marguerite de Marmande; et, en

secondes noces, en 1398, Denise de Montmorency, fille de Charles de Montmorency, maréchal de France, et de Pernelle de Villiers de l'Île-Adam. Il eut, du second mariage : 1° Antoine, qui suit; 2° Catherine, mariée à Guy de Laval; 3° Jeanne, femme de Jean de Rochechouart; 4° Marie, qui épousa Antoine d'Estouteville.

XII. — Antoine Turpin, chev., chambellan du roi, eut huit enfants de son mariage, contracté en 1427, avec Jeanne de la Grezille, fille de Godefroi de la Grezille, chev. : 1° Jacques, qui suit; 2° Pierre, évêque d'Évreux; 3° Guillaume, évêque d'Amiens; 4° Jean; 5° Jeanne, femme de Tanne-guy, bâtard de Bretagne; 6° Catherine, qui épousa Aymar de Brizay; 7° Marie, femme de René de Sanzay; 8° Martine, mariée à Jean de Bueil V, comte de Sancerre.

XIII. — Jacques Turpin, chev., seigneur de Crissé, chambellan du roi, épousa, en 1490, Louise de Blanchefort, fille de Jean de Blanchefort, seigneur de Saint-Janvrin, et d'Andrée de Noroy. De ce mariage sont issus : 1° Jacques, qui suit; 2° François; 3° Anne, femme de Charles Tiercelin, seigneur de la Roche-du-Maine; 4° Louise, mariée à Charles de la Grezille, chev., seigneur de la Tremblaye; 5° Gabrielle, femme d'Étienne de Sanzay.

XIV. — Jacques Turpin, chev., seigneur de Crissé, épousa, en premières noces, en 1514, Catherine du Bellay, fille de René du Bellay, et de Marquise de Laval; et, en secondes noces, en 1532, Isabelle Chabot, fille de Robert Chabot, baron de Clervaux, et d'Antoinette d'Illiers. Du premier mariage sont issus : Charles, qui suit, et Renée, femme de René d'Espinay, seigneur de Saint-Michel-sur-Loire; du second mariage il eut : Charles; Paul, décédé en 1567; Antoine; Marguerite, femme de François de la Porte.

XV. — Charles Turpin, comte de Vihers et seigneur de Crissé, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, comparut, en 1559, à la rédaction du procès-verbal de la coutume de Touraine. Il mourut en 1594, laissant trois enfants de son mariage avec Simonne de la Roche, fille d'Eustache de la Roche, chev., et de Jeanne de la Chesnaye : 1° Charles, qui suit; 2° Angélique, mariée à Charles le Voyer, vicomte de Paulmy; 3° Lucrece, femme d'Ambroise de Perrières, chev., baron de Saint-Georges.

XVI. — Charles Turpin, chev., comte de Vihers, baron de Montoiron et seigneur de Crissé, capitaine de cinquante hommes d'armes et chevalier de l'ordre du roi, eut sept enfants de son mariage, contracté en 1573, avec Éléonore de Crevant, fille de Claude de Crevant, chev., seigneur de la Motte, et de Marguerite d'Hallwin : 1° Charles, qui suit; 2° Louis, seigneur de Chertzé; 3° René, baron de Crissé; 4° Urbain, seigneur de la Fresnaye; 5° Guy, chevalier de Malte; 6° Jacqueline, femme de François de Commacre; 7° Gabrielle, mariée à François de Montplacé.

XVII. — Charles Turpin, comte de Vihers, baron de Montoiron et seigneur de Crissé, épousa, vers 1631, Catherine Doyneau, fille de Philippe Doyneau, chev., seigneur de Sainte-Soulaine, et de Louise de Clermont d'Amboise. De ce mariage il eut : 1° Charles, comte de Vihers; 2° Jacques, baron de Sainte-Soulaine; 3° Éléonore, mariée à Henri de Nuchèze. Le 1<sup>er</sup> juillet 1632, la terre de Crissé, saisie par décret, sur Charles Turpin, fut adjugée à Michel-Augustin d'Évrard.

XVIII. — Michel-Augustin d'Évrard, seigneur de Haicourt et de Crissé, mestre de camp de cavalerie, était capitaine-gouverneur de Chinon en 1634.

XIX. — Gabriel-Henri de Beauvau, marquis de Beauvau et de Montgoger, seigneur de Crissé, des Forges, de Savonneau et des Roches-Tranchelion, fils de François, marquis de Beauvau, et de Louise de la Baume le Blanc, mourut à Paris le 12 juillet 1738, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il avait épousé, en premières noces, Marie-Angélique de Saint-André, fille de Pierre de Saint-André, trésorier-général de la marine, et de Marie Amadiou; et, en secondes noces, en 1694, Marie-Madeleine de Brancas, fille de Louis-François de Brancas, duc de Villars, et de Marie-Madeleine Girard. Du premier mariage il eut : 1° Marie-Thérèse, qui épousa, en 1711, Pierre-Madeleine de Beauvau, son cousin; 2° Henriette-Louise, mariée, le 28 avril 1711, à Hubert, marquis de Choiseul. Du second mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres, Anne-Agnès, qui épousa, le 3 juin 1717, Agésilas-Gaston de Grossolles, marquis de Flamarens.

XX. — César-Gabriel de Choiseul, comte de Choiseul, seigneur de Crissé, Montgoger, Neuil, les Roches-Tranchelion, lieutenant-général des armées du roi, pair de France, né le 14 août 1712, mourut en novembre 1785. Le 30 avril 1732, il avait épousé Anne-Marie, fille de René-Brandelis de Champagne, marquis de Villaines, et de Catherine-Thérèse Le Royer. De ce mariage naquit Renaud-César-Louis.

XXI. — Renaud-César-Louis de Choiseul, duc de Praslin, seigneur des mêmes lieux, pair de France, né le 18 août 1735, épousa, le 30 janvier 1754, Guyonne-Marguerite-Philippine de Durfort. En 1789, il comparut, par fondé de pouvoir, à l'assemblée de la noblesse de Touraine.

On remarque, dans le bourg, plusieurs maisons du xv<sup>e</sup> siècle, ornées de sculptures délicatement exécutées.

Près du château se trouvent des carrières d'une pierre de belle qualité et dont le grain est très-fin.

MAIRES DE CRISSÉ. — Verdon, 1800. — Legros, 17 mars 1807. — Antoine Renard, 24 juin 1807. — René Barbier, 14 décembre 1812. — Antoine Mirault, 15 décembre 1834, 11 juin 1837, 20 août 1846. — Moïse Hubert, 14 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C. 600; E, 141, 146; G, 17, 267, 495; titres de la cure de Crissé et du prieuré d'Avon. — Archives de la Vienne, D, 169. — D. Housseau, III, 777; V, 1976; VIII, 3774, 3964; XII, 5834; XIII, 8152, 8279, 8621; XIV, 224. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours. — Rôle des fiefs de Touraine. — Cartulaire de Noyers*, 112, 168. *Cartulaire de Cormery*, charte xviii. — Bibl. de Tours, manuscrits n<sup>os</sup> 1267, 1308, 1325. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 674, 837, 958, 959. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, 250. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 431, 611. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 190. — *Mémoires de Michel de Castelnau*, III, 253. — *La Touraine*, 391. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 516. — A. Duchesne, *Hist. de la maison de Châtillon*, 418; *Hist. de la maison de Dreux*, 128; *Hist. de la maison de Montmorency* (preuves), 164. — La Roque, *Hist. de la maison de Harcourt*, I, 548. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou* (2<sup>e</sup> partie), 69. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, II, 334. — A. Goujet, *Armorial du Poitou*, 113. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, VIII, *généal. Pantin de la Hamelinère*, 22; X, *généal. Odard*, p. 20. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 170, 290, 354. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, V, 493. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, V, 679. — Monsnyer, *Hist. eccl. B. M. Turonensis*, II, LXI. — *Martyrol. S. Cosmæ. — Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 73. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 90. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 70; V, 92, 93; VII, 135; IX, 99, 216; X, 93, 190; XIII, 231, 232. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 205, 212. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97. — Bibl. de Rouen, coll. Leber, manuscrit n<sup>o</sup> 5793. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II.

**Cristallières** (le lieu des), près du moulin du Temple, c<sup>ne</sup> de Nouâtre.

**Critonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marçilly-sur-Maulno.

**Crocharderie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Benais, 10 habit.

**Crochardière** (la), c<sup>ne</sup> de Crotelles. V. *Cochardière*.

**Crochardière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Vou.

**Crochet** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Artannes. — *Crochet*, carte de l'état-major.

**Crochet** (le), paroisse de Chanceaux-sur-Choisille. — Ancien fief, relevant du château du Plessis-les-Tours, à foi et hommage lige. Il appartenait, en 1534, à Geoffroy Guymont; — en 1549, à Jacques Manceau; — en 1560, à Geoffroy Guymont; — en 1575, à Catherine Guymont; — en 1607, à Martin Pean; — en 1686, à Antoine-Henri de la Hullière; — vers 1740, à Barthélemy Midy; — vers 1760, à Catherine Moisy, veuve du précédent; — en 1761, à Louis de Cop, qui le vendit, par acte du 21 avril 1766, à Michel-Pierre Martel — en 1770, à Pierre-Joseph-François Ferrand, qui le vendit, le 13 février 1777, à Jacques-Philippe Roussel de Rocquencourt. Ce dernier rendit aveu au château du Plessis-les-Tours, le 20 septembre 1782. — (Arch. d'I.-et-L., C,

588, 603, 639. — (*Rôle des fiefs de Touraine. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.*)

**Crochet** (le). V. *Rohecorbon*.

**Crochetières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. — Ancien fief, relevant de la prévôté d'Oë. En 1773, il appartenait à Alexandre-Louis-Michel de Broc. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier d'Oë.*)

**Crochettrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Crochettrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sepmes. — Dépendance du château de la Rocheploquin.

**Crocs** (le bois des), près de la Morinière, c<sup>ne</sup> d'Yzeures.

**Croem** (le lieu de), paroisse de la Tour-Saint-Gelin, près de l'église. — Au xi<sup>e</sup> siècle, le nommé Foucaud le donna au prieuré de Tavant. — (D. Housseau, XII, 67, 63.) — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*.

**Crois** (le lieu des), près de la Perrée, c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Croisette** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Croisette** (la croix de la), c<sup>ne</sup> de Pussigny, près du chemin de Pussigny à Ports.

**Croisette** (le lieu de la), près d'Andigny, c<sup>ne</sup> de Saint-Étienne-de-Chigny. — En 1520, il appartenait à Jean Fleury. — (*Preuves de l'histoire de la maison de Menou, 49.*)

**Croisilles** (Guillaume de), abbé de Fontaines-les-Blanches, succéda à Nicolas Collon, en 1626. Il donna sa démission en 1632. — (*Gallia christiana, XIV, 326. — Mém. de la Soc. archéol. de Tour., IX, 229.*)

**Croisilles** (Nicolas de), parent du précédent, aumônier du roi, fut nommé abbé de Fontaines-les-Blanches en 1632 et mourut en 1647. Il eut pour successeur Balthazar de Rousselet de Châteaurenault. — (*Gallia christiana, XIV, 326. — Mém. de la Soc. archéol. de Tour., IX, 229.*)

**Croisne**, f., c<sup>ne</sup> de Brizay. — *Croisne*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Croisne** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Ligueil. — En 1580, il appartenait à Claude Bernier, Éc., seigneur de Mareuil; — en 1671, à la veuve de N. Mocet du Buisson; — en 1757, à Alexandre Gueffron, marié à Cajetane-Julie de Sassay; — en 1789, à Marie-Françoise de Gueffron, veuve de François-Charles Le Riche des Dormants. — (Arch. d'I.-et-L., G, 404. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour., X, 122.*)

**Croissant** (le), f., c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Croissant** (les Iles du), dans la Loire, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Croissant** (le), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre, près du bourg. — *Croissant*, carte de l'état-major.

**Croissants** (le lieu des), près de la Fougère, c<sup>ne</sup> de Vernou.

**Croix** (la), **Croix-de-Bléré**. V. *La Croix-de-Bléré*.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Assay. — *Belle-Croix*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avoine. — *La Croix*, carte de Cassini.

**Croix** (le lieu de la), près de la Loutière, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avrillé. — *La Croix*, carte de Cassini.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Braye-sur-Maulne. — *La Croix*, carte de Cassini.

**Croix** (le lieu de la), près de la Rucherie, c<sup>ne</sup> de Bueil.

**Croix** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Cerelles, 16 habitants.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chambou.

**Croix** (la Petite), ham., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche, 22 habit. — *La Croix*, carte de Cassini.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Charentilly. — *La Croix*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancienne dépendance de la Goguerie. Elle fut vendue le 9 germinal an II, sur Marie-Louise-Adélaïde de Robien, comtesse de Largentière, veuve de N. de Riquetti de Mirabeau, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Croix** (moulin de la), c<sup>ne</sup> de Charnizay. — *La Croix*, carte de Cassini.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chaveignes. — *La Croix*, carte de l'état-major.

**Croix** (le lieu de la), près de la Chaudronnerie, c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois. — *Croix-Tuffée, alias la Bossée*, 1660. Elle relevait censivement du fief de Biardeau. — (Arch. d'I.-et-L., *Fief de Biardeau*.)

**Croix** (la) et les **Petites-Croix**, f., c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Croix** (chapelle de la). V. *Chinon*, collégiale de Saint-Mexme.

**Croix** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Cinais, 31 habitants.

**Croix** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Ciran, près de l'Esves.

**Croix** (les Grande et Petite), ham., c<sup>ne</sup> de Continvoir, 20 habit.

**Croix** (la croix des), près de la ferme de la Petite-Croix, c<sup>ne</sup> de Continvoir.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Courcoué. — *La Croix*, carte de l'état-major.

**Croix** (bois de la), près de la Basse-Platerie, c<sup>ne</sup> de Crotelles.

**Croix** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Cussay, 13 habit. — *La Croix*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Croix** (le lieu de la), près de la Folie, c<sup>ne</sup> de Dolus.

**Croix** (le lieu de la), près de la Volerie, c<sup>ne</sup> d'Épeigné-sur-Dême.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Genillé. — *La Croix*, carte de Cassini. Il y a deux fermes du même nom dans cette commune.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. — *La Croix*, carte de Cassini. — Ancienne dépendance du fief de Bouferré. — (Arch. d'I.-et-L. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XVII, 222.)

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Larçay.

**Croix** (le lieu de la), près de la Péchaudière, c<sup>ne</sup> de Lémeré.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ligueil, près du château d'Épigny.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Louans. — *La Croix*, carte de l'état-major.

**Croix** (les), ou **Croix-de-Launay**, ham., c<sup>ne</sup> de Lublé, 19 habit. — *Grande-Croix*, carte de l'état-major.

**Croix** (bois de la), près de Boisaubry, c<sup>ne</sup> de Luzé.

**Croix** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Manthelan, 18 habit. — *La Croix*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marçay. — *La Croix*, carte de Cassini.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marigny-Marmande. — *La Croix*, carte de Cassini. — Elle fut vendue nationalement, le 21 germinal an VI, sur N. Bouin de Noiré, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Croix** (les), f., c<sup>ne</sup> de Monts. — *Croix de Monts* (tabl. de recens. de 1872). — En 1639, elle appartenait à Nicolas Peret, qualifié de sieur des Croix. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazou*, 1.)

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Mosnes, près du bourg.

**Croix** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Neuil, 48 habit. — *La Croix*, carte de Cassini.

**Croix** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Neuil, 17 habit.

**Croix** (moulin de **Ste-**), sur la Brenne, c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Lierre. — *Sainte-Croix*, carte de l'état-major.

**Croix** (le bois de la), près de la Povinière, c<sup>ne</sup> de Nouzilly.

**Croix** (le lieu de la), près de la Venière, c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny.

**Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Pouzay.



- Croix** (la), faubourg de Preuilley.
- Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Restigné.
- Croix** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Rigny, 68 habit. — *Croix de Rigny*, carte de Cassini.
- Croix** (le lieu de la), ou **Croix-de-Grandmont**, paroisse de Saint-Benoît. — Il relevait censivement du fief de Pommiers-Aigre. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Pommiers-Aigre*.)
- Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr.
- Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain. — *Grande-Croix*, carte de Cassini.
- Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-de-Lin. — *Les Croix*, carte de l'état-major.
- Croix** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines. V. *l'Aître-Barbier*.
- Croix** (le Mortier de la), près des Hautes-Babinières, c<sup>ne</sup> de Saint-Mars.
- Croix** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. — *La Croix*, cartes de Cassini et de l'état-major.
- Croix** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Savigny, 126 habit. — *La Croix*, carte de Cassini.
- Croix** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Sepmes, 11 habit. — *La Croix*, carte de Cassini.
- Croix** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Souvigné, 12 habit.
- Croix (Ste-)**, paroisse de la ville de Tours. V. *Tours*.
- Croix** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Villeloin, 12 habit. — *La Croix*, carte de Cassini.
- Croix** (ruisseau de la), c<sup>ne</sup> de La Croix-de-Bléry. — Il fait mouvoir une usine et se jette dans le Cher. Son parcours est de quatre kilomètres.
- Croix** (Léonard de la), abbé de Saint-Julien de Tours, succéda à Louis de Catinat en 1714. — (*État de la France* (1727), p. 662. — *Gallia christiana*, XIV, 253. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 344.)
- Croix-Albert** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Candes, près du chemin de Fontevault à la Bournée.
- Croix-au-Moine** (le lieu de la), près de la Casse, c<sup>ne</sup> de Reugny.
- Croix-aux-Jeux** (le lieu de la), près de la Noraie, c<sup>ne</sup> de Veigné.
- Croix-aux-Renards** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Antoine-du-Rocher, 23 habit. — *Croix-aux-Renards*, cartes de Cassini et de l'état-major.
- Croix-aux-Veaux** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon, près du chemin de Paulmy à Loches.
- Croix-Barbée** (la), paroisse de Pouzay. V. *la Beneraie*.
- Croix-Barbot** (la), c<sup>ne</sup> de Courcoué. V. *Guette-Poussière*.
- Croix-Bardin** (la), croix, près du Pont-au-Derouet, c<sup>ne</sup> de Beaulieu.
- Croix-Barreau** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Dolus, près du chemin de Dolus à Reignac.
- Croix-Batard** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Sainte-Catherine, près du chemin de Sainte-Catherine à Saint-Branchs.
- Croix-Baude** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Charizay, près du chemin de la Blettière à Saint-Michel.
- Croix-Bazouille** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron, 39 habit. — Il relevait censivement de la seigneurie de Beaumont. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163, 164.)
- Croix-Beaupays** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Panzoult, près du chemin de Panzoult à Avon.
- Croix-Berthelot** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin.
- Croix-Besnard** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Rochecorbon, près du chemin de la Malourie à la Planche.
- Croix-Besnier** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Anché.
- Croix-Bidon** (la), croix, c<sup>ne</sup> d'Antogny, sur le chemin d'Antogny à Séligny.
- Croix-Billard** (le lieu de la), près de la Rochelle, c<sup>ne</sup> de Chinon.
- Croix-Billault** (le lieu de la), près de la Bourdonnière, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.
- Croix-Billeraye** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Cussay, près du chemin de la Haye à Nizereilles.
- Croix-Billette** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Pont-de-Ruan. — Il relevait censivement de Relay (1500). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Relay*.)
- Croix-Binet** (le lieu de la), près de l'étang de Daumoin, c<sup>ne</sup> du Louroux.
- Croix-Blanche** (le lieu de la), près du Temple, c<sup>ne</sup> de Braye-sous-Faye.
- Croix-Blanche** (la), f., c<sup>ne</sup> de Channay. — *Croix-Blanche*, carte de l'état-major.
- Croix-Blanche** (la), f., c<sup>ne</sup> de Charnizay.
- Croix-Blanche** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Ginais, près du bourg.
- Croix-Blanche** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Crotelles, 22 habit.
- Croix-Blanche** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Ligré, près du chemin de Touraine à Ligré.
- Croix-Blanche** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Maulne, 13 habit. — *La Croix*, carte de Cassini.
- Croix-Blanche** (le lieu de la), dans le

bourg de Monts. — Il relevait censivement de la commanderie de Ballan. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier de la commanderie de Ballan.*)

**Croix-Blanche** (le lieu de la), près de la Sornière, c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon.

**Croix-Blanche** (la), f., c<sup>ne</sup> de Reugny.

**Croix-Blanche** (le lieu de la), près des Berthelonnières, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Croix-Blanche** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire. — *Croix-Blanche*, carte de Cassini.

**Croix-Blanche** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice, près de la Loire.

**Croix-Blanche** (île de la), dans la Loire, c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice. — En 1762, elle fut vendue à N. Guillon par le Domaine royal. — (Arch. d'I.-et-L., C, 651.)

**Croix-Blanche** (la), f., c<sup>ne</sup> de Savonnières.

**Croix-Blanche** (la), f., c<sup>ne</sup> de Semblançay. — *Croix-Blanche*, carte de l'état-major. — *La Croix*, carte de Cassini.

**Croix-Blanche** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin. — *Croix-Blanche*, carte de Cassini.

**Croix-Blanche** (la), ou **Croix-Blanchet**, f., c<sup>ne</sup> de Vou. — *Croix-Blanche*, carte de Cassini.

**Croix-Bodin** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche, près de l'ancienne route de Tours à Preuilley.

**Croix-Bodin** (le lieu de la), près de la Chaillère, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Croix-Bodin** (la), f., c<sup>ne</sup> de Vou. — *Croix-Bodin*, carte de l'état-major. — Elle relevait censivement de la seigneurie du Verger-de-Vou. — (Arch. d'I.-et-L., E, 74.)

**Croix-Boissée** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Cravant, 12 habit. — *Croix-Bossée*, carte de Cassini.

**Croix-Bonneau** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-de-Tournon.

**Croix-Bonnin** (la), croix, c<sup>ne</sup> de Beaulieu, près du chemin de Beaulieu à Loché.

**Croix-Borin** (le lieu de la), près des Hautes-Boulairies, c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny.

**Croix-Boubin** (bois de la), c<sup>ne</sup> de Loché.

**Croix-Boucault** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avant, près du chemin de la Rivaudière à la Fosse.

**Croix-Boucheron** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chancaux, c<sup>ne</sup> de Loches.

**Croix-Bouillon** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Chezelles, près du chemin de la Tour-Saint-Gelin à Theneuil.

**Croix-Bouquet** (le lieu de la), près de Veau, c<sup>ne</sup> de Saint-Séboch.

**Croix-Boureau** (la), f., c<sup>ne</sup> de Fondettes.

**Croix-Boussain** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Vallères, près du chemin de Vallères à Mortaise.

**Croix-Boutin** (la), f., c<sup>ne</sup> de Liguères.

**Croix-Brehoux** (le lieu de la), près de la Grange, c<sup>ne</sup> de Theneuil.

**Croix-Breuzin** (le lieu de la), sur les limites de Céré et de Faverolles.

**Croix-Brezil** (la), ou **Croix-Bry**, vil., c<sup>ne</sup> de Loches, 30 habit.

**Croix-Brillant** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Ligré, près du chemin de Ligré à Beauvais.

**Croix-Brisée** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Crissé, près de la Manse.

**Croix-Brisette** (la), f., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours.

**Croix-Brisset** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Sorigny, près du chemin de Sorigny à Monts.

**Croix-Buissée** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Dierres, 11 habit.

**Croix-Buissée** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Vouvray, 95 habit.

**Croix-Camus**, ou **Canne**, f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Croix-Capet** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Indre. — Il relevait censivement d'Azay, suivant une déclaration féodale du 24 octobre 1538. — (Arch. d'I.-et-L., E, 131.)

**Croix-Chanteloup** (la), f., c<sup>ne</sup> de Courcelles. — *Croix-Chanteloup*, carte de l'état-major.

**Croix-Chaudron** (le), f., c<sup>ne</sup> de Souvigné.

**Croix-Chauffour** (la), f., c<sup>ne</sup> de Fondettes. — *Les Chauffours*, ou *la Compterie*, xvii<sup>e</sup> siècle. — *Croix-Chauffoux*, carte de Cassini. — Elle relevait censivement de Charcenay. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Beaumont.*)

**Croix-Chauvrier** (le lieu de la), près de la Clamaroie, c<sup>ne</sup> de Gizeux.

**Croix-Chesneau** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Nazelles, 60 habit.

**Croix-Chevillée** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon, près du chemin du Châtelier à la Haye. — *Cruz Chevillata*, 1195 (charte de Barthélemy, archevêque de Tours.) — (D. Housseau, XII, 6057.)

**Croix-Chévrier** (le lieu de la), près de la Gaudrière, c<sup>ne</sup> de Mazières.

**Croix-Chidaine** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-

Cyr-sur-Loire. — *Croix-Chidaine*, carte de l'état-major.

**Croix-Cocu** (la), f., c<sup>ne</sup> de Reugny, près du bourg.

**Croix-Colèse** (le lieu de la), près de la Rablaye, c<sup>ne</sup> de Vallères.

**Croix-Corbin** (le lieu de la), près de la Gatelonnrière, c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Croix-Cousin** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-de-Lin.

**Croix-Cullère** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Négron, 19 habit.

**Croix-Daix** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Bossay, 19 habit.

**Croix-d'Argenson** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Nouâtre, près du chemin de Nouâtre à Sainte-Maure.

**Croix-David** (le lieu de la), près des Roches-Saint-Paul, c<sup>ne</sup> de Ligré.

**Croix-de-Beauchêne** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bléré.

**Croix-de-Beaulieu** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier, près de la route de Preuilly à Loches.

**Croix-de-Berge** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Ligré, près du chemin de Ligré à la Cormière.

**Croix-de-Besteau** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rillé. — *Croix-Blanche*, carte de Cassini.

**Croix-de-Beugny** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Cravant, près du chemin de Briançon à la Chapellerie.

**Croix-de-Bléré** (la). V. *La Croix-de-Bléré*.

**Croix-de-Bois** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Assay.

**Croix-de-Bois** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cravant, près du bourg.

**Croix-de-Bois** (le lieu de la), près de Muñet, c<sup>ne</sup> de Léméré.

**Croix-de-Bois** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Croix de Castries** (Armand-Pierre de la), aumônier de la duchesse de Berry, abbé de Monestier et de Valmagne, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, fut nommé archevêque de Tours au mois d'octobre 1719. Le 5 novembre de la même année, il fut appelé à l'archevêché d'Alby, où il mourut le 15 avril 1747. Il était fils de René-Gaspard de la Croix, marquis de Castries, lieutenant-général des armées du roi, et d'Élisabeth de Bonzi. — (*Étrennes à la noblesse*, VII, 122. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 466. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, VI, 337. — *Gallia christiana*, XIV, 139.)

**Croix-de-Chaussé** (le lieu de la), près de la Chopinière, c<sup>ne</sup> de Ports.

**Croix-de-Coulvert** (la), c<sup>ne</sup> de Fondettes. V. *Croix-Gadifer*.

**Croix-de-Crevant** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin, près du chemin des Bruères à l'Île-Bouchard.

**Croix-de-Faix** (le lieu de la), près de l'Ormeau, c<sup>ne</sup> de Monnaie.

**Croix-de-Fer** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — Ancienne propriété du prieuré de l'Encloître. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Croix-de-Fer** (les bruyères de la), c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand.

**Croix-de-Fer** (le lieu de la), près de la Braudière, c<sup>ne</sup> de Giran.

**Croix-de-Fleurance** (le lieu de la), près de la Bonnette, c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse. Près de là se trouve une fontaine.

**Croix-de-Fougeraie** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Marçay, près du chemin de Couesmé à Bellevue.

**Croix-de-Guigné** (la), croix, c<sup>ne</sup> de Beaulieu, près de la route de Montrésor.

**Croix-de-l'Allier** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Chezelles, près du chemin de l'Île-Bouchard à Rilly.

**Croix-de-l'Arlandière** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Cussay, près du chemin de l'Arlandière à Bray.

**Croix-de-l'Auderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Barrou.

**Croix-de-l'Aunay** (la), c<sup>ne</sup> de Lublé. V. *les Croix*.

**Croix-de-la-Bergerie** (la), c<sup>ne</sup> d'Athée. V. *Bergerie*.

**Croix-de-la-Carreau** (la), f., c<sup>ne</sup> de Luzé.

**Croix-de-la-Chaume** (la), paroisse de Dolus. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Croix-de-la-Cure** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Marigny, près du chemin de Jaunay à Nançré.

**Croix-de-la-Dorée** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Ligueil, près du chemin de Ligueil à Bonchamp.

**Croix-de-la-Fosse-aux-Potiers** (la), croix, c<sup>ne</sup> de Beaulieu, près du chemin de Beaulieu à Montaigu.

**Croix-de-la-Fouasse** (le lieu de la), paroisse de Saint-Quentin. — Il relevait censivement du château de Loches. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

**Croix-de-la-Garenne** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Champigny, près du chemin de Chinon à Richelieu.

**Croix-de-Lambinière** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> d'Avon, près du chemin de Pont-de-Gruteau aux landes du Ruchard.

**Croix-de-la-Main** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Sublaines, près du chemin de Sublaines à la Brosse.

**Croix-de-la-Main** (la), croix, c<sup>ne</sup> de Villaines. — *Crox quæ appellatur de malis manibus*, 1141. — (*Charte de l'abbaye de Tournay*. — D. Housseau, V, 1681.)

**Croix-de-la-Main**, nom donné à une partie de la forêt de Chinon.

**Croix-de-la-Marille** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Vou, près du chemin de Loches à la Chapelle-Blanche.

**Croix-de-la-Penièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Croix-de-la-Quantinière** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Chezelles, près du chemin des Barres à Lièze.

**Croix-de-la-Roche** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne, 45 habit. — *La Croix*, carte de Cassini.

**Croix-de-la-Rue** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Sonzay, 25 habit. — *Croix-de-la-Rue*, carte de Cassini.

**Croix-de-l'Enfer** (la), f., c<sup>ne</sup> de Montreuil. — Près de là se trouve une croix paroissiale.

**Croix-de-l'Épine** (le lieu de la), près des Copinières, c<sup>ne</sup> de Charentilly.

**Croix-de-l'Hermite** (la), vil., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-sur-Loire, 30 habit.

**Croix-de-l'Image** (la), c<sup>ne</sup> de Cléré. V. *Croix-du-Jubilé*.

**Croix-de-l'Homme** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny, près du chemin de Preuilly aux Bordes.

**Croix-de-Manne** (la), f., c<sup>ne</sup> de Crouzilles. — *Croix-du-Bâton*, carte de Cassini.

**Croix-de-Meauzé** (la), f., c<sup>ne</sup> de Vouvray.

**Croix-de-Mission** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rochecorbon.

**Croix-de-Monts** (la), c<sup>ne</sup> de Monts. V. *la Croix*.

**Croix-de-Nizerailles** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Cussay, près du chemin de la Haye à Loches. — Il est cité dans un acte de 1513. — (*Arch. d'I.-et-L.*, G. 404.)

**Croix-de-Paradis** (le lieu de la), près du bourg de la Chapelle-Blanche.

**Croix-de-Pardieu** (la), f., c<sup>ne</sup> de Courcelles.

**Croix-de-Pierre** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Ambilou.

**Croix-de-Pierre** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Betz, près du chemin de Betz à Sainte-Julitte.

**Croix-de-Pierre** (le lieu de la), près de Pennereau, c<sup>ne</sup> de Bossée.

**Croix-de-Pierre** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne, 10 habit.

**Croix-de-Pierre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire.

**Croix-de-Pierre** (la), croix, près du bourg de Saint-Pierre-de-Tournon, sur le chemin de Tournon à Preuilly.

**Croix-de-Puits-Gibert** (la), c<sup>ne</sup> de Beaulieu, sur le chemin de Beaulieu à Ferrières.

**Croix-de-Relay** (la), f., c<sup>ne</sup> de Jaulnay.

**Croix-de-Rigny** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rigny. — *Croix-de-Rigny*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Croix-de-Rosiers** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Pouzay, près du chemin de Lavau à Rosiers.

**Croix-des-Bigouris** (le lieu de la), près de la Morellerie, c<sup>ne</sup> de la Roche-Clermault.

**Croix-des-Bois** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Céré, près de la route de Montrichard.

**Croix-des-Bouteraies** (le lieu de la), près de Fontgrouais, c<sup>ne</sup> de Barrou.

**Croix-des-Chouannaults** (le lieu de la), près de la Haute-Brosse, c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Croix-des-Durets** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Lignièrres, 81 habit. — *Croix-des-Durets*, carte de l'état-major.

**Croix-des-Gascogneries** (la), f., c<sup>ne</sup> de Continvoir. — *Les Gascogneries*, carte de l'état-major. — *Les Croix*, carte de Cassini.

**Croix-des-Groseilles** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Benais, près de la forêt de Benais.

**Croix-des-Haberts**, ou **Huberts** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain, 18 habit.

**Croix-des-Landes** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de la Tour-Saint-Gelin, près du chemin de la Tour-Saint-Gelin à Theneuil.

**Croix-des-Moulins** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Saint-Épain, près des Caves-du-Moulin-Foulon.

**Croix-des-Noues** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire.

**Croix-des-Pévots** (le lieu de la), près des Essarts, c<sup>ne</sup> de Mouzay.

**Croix-des-Pontes** (le lieu de la), près des Bruères, c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi.

**Croix-des-Quarts** (la), f., c<sup>ne</sup> de Druyes.

**Croix-des-Quatre-Paroisses** (le lieu de la), près de Fondvive, c<sup>ne</sup> de Ciran-la-Latte.

**Croix-des-Trois-Bornes** (le lieu de la), près de Marchais-Beuchais, c<sup>ne</sup> de Chambou.

**Croix-des-Valins** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Ligueil, près du chemin de la Haye à Loches.

**Croix-des-Veaux** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Quentin. V. *Croix-du-Veau*.

**Croix-des-Vigneaux** (le lieu de la), près des Seillaudières, c<sup>ne</sup> de Panzoult.

**Croix-d'Ou** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bléré.

**Croix-d'Ouault** (la), vil., près de l'Échandon, c<sup>ne</sup> de Tauxigny. — *Croix-d'Onault*, carte de l'état-major.

**Croix-Douceron** (le lieu de la), près du village de la Varenne, c<sup>ne</sup> de Bléré. — Il relevait censivement du fief de Saint-Julien, à Bléré, suivant une déclaration féodale de 1609. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Saint-Julien, à Bléré.*)

**Croix-du-Bion** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Lierre, près du bourg.

**Croix-du-Bois** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Chançay, près du chemin de Chançay à Breviande.

**Croix-du-Bourg** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villedomain.

**Croix-du-Clos** (le lieu de la), près de la Fripière, c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne.

**Croix-du-Clos** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Sepmes, près du chemin de Sainte-Maure à Ligueil.

**Croix-du-Coteau** (le lieu de la) c<sup>ne</sup> de Reugny, près du chemin de Reugny à Valmer.

**Croix-du-Coudray** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Lignièrès, près du chemin de Lignièrès à Azay.

**Croix-du-Crime** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Bournan, entre les Roches et la Grenière.

**Croix-du-Fourneau** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sorigny, près du bourg.

**Croix-du-Gros-Fouteau** (la), croix, c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire, près de Pont-Boutard et du chemin des Essarts.

**Croix-du-Guy** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Ligré, près du chemin de Ligré à la Cormière.

**Croix-du-Jubilé** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cléré. — *Croix-de-l'Image*, carte de Cassini.

**Croix-du-Jubilé** (le lieu de la), dans la ville de Saint-Christophe.

**Croix-du-Pelloi** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Ligré, près du chemin de Ligré aux Roches-Saint-Paul.

**Croix-du-Pin** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Ceille-Guenand.

**Croix-du-Saule** (la), f., c<sup>ne</sup> de Céré.

**Croix-du-Saule** (le lieu de la), près de la Bouchardièrè, c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne.

**Croix-du-Veau** (la), ou **Croix-des-Veaux**, ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Quentin, 10 habit. — *Croix-des-Veaux*, carte de Cassini.

**Croix-Farcette** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Vou, près du chemin de la Chapelle-Blanche à Loches.

**Croix-Festard**, ou **Feslard** (ruisseau ou ravin de la), dans les landes du Ruchard, c<sup>ne</sup> d'Avou. — *Croix-Festard*, carte de l'état-major.

**Croix-Feu-Maitre** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Sainte-Radégonde. — *Cruce defuncti magistri (Chronicon. maj. monasterii)*. — En 1562, un savetier de Tours, nommé Chaillon, y fut rompu vif, par jugement du présidial de Tours. Cet individu, après le pillage de Marmoutier par les protestants, s'était installé, par violence, dans le monastère et y vivait aux dépens de la communauté. Il se faisait appeler l'abbé de Marmoutier. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 364. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 374. — *Recueil des chroniques de Touraine*, 388.)

**Croix-Fisole** (le lieu de la), près des Mitardières, c<sup>ne</sup> de Trogues.

**Croix-Fleury** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Esves, près du chemin de la Chapelle à la Celle-Saint-Avant.

**Croix-Fouché** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Candès, près du chemin de Roiffé à Candès.

**Croix-Fougeroux** (la), f., c<sup>ne</sup> de Mantelan.

**Croix-Freslon** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Artannes.

**Croix-Fumard** (le lieu de la), près de Galmain, c<sup>ne</sup> de Panzoult.

**Croix-Gadifer** (la), f., c<sup>ne</sup> de Fondottes. — *Croix-de-Coulvert*, xv<sup>e</sup> siècle. — *Croix-Gadifer*, ou *Gadifert*, xvii<sup>e</sup> siècle. — Ce domaine a été possédé, à cette dernière époque, par la famille Gadifer, que l'on voit figurer dans plusieurs déclarations féodales faites au fief de Vallières. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Saint-Roch et de Vallières.*)

**Croix-Gateau** (le lieu de la), près de Marigny, c<sup>ne</sup> d'Yzeures.

**Croix-Gaudin** (le lieu de la), près du bourg de Villedomain.

**Croix-Gilette** (la), f., c<sup>ne</sup> de Boussay.

**Croix-Gouron** (le lieu de la), près de Beauregard, c<sup>ne</sup> de Marigny.

**Croix-Grosnez** (la), f., c<sup>ne</sup> de Channay.

**Croix-Guérin** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent.

**Croix-Guillois** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> d'Épeigné-sur-Dême, près du chemin de Beaumont à la Chartre.

**Croix-Guimas** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche.

**Croix-Habert** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Cléré, 14 habit.

**Croix-Habert**, ou **Hubert** (la), f., c<sup>ne</sup> de Monts.

**Croix-Hersen** (le lieu de la), près de l'Île-Bouchard. — En 1083, le nommé Aimaqd donna aux religieux de l'abbaye de Noyers la dime qu'il possédait dans ce lieu. (*Ad Crucem Hersem, apud Insulam*). — (*Cartulaire de Noyers*.)

**Croix-Hallée** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay, près du chemin de Tours à Meslay.

**Croix-Heurteloup** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Maulne.

**Croix-Hubert** (la), c<sup>ne</sup> de Monts. V. *Croix-Habert*.

**Croix-Jacquette** (la), f., c<sup>ne</sup> de Benais.

**Croix-Jean-de-la-Haye** (la), f., c<sup>ne</sup> de Crotelles. — *Croix-Jean-de-la-Haie*, carte de l'état-major.

**Croix-Jean-Denis** (le lieu de la), près de la Rue-de-la-Massonnière, c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Croix-Jouanne** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Ligueil, près du chemin de Cussay à Paulmy.

**Croix-Jourdain** (le lieu de la), près des Fripières, c<sup>ne</sup> de Chaumussay.

**Croix-Juffery** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> d'Épeigné-sur-Dême, près du chemin de Villedieu à Rorthres.

**Croix-Landais** (la), f., c<sup>ne</sup> de Pernay.

**Croix-Lapnon** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon, près du chemin de Ligueil à Ferrières.

**Croix-Large** (le lieu de la), près des Plaises, c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Croix-Lavert** (le lieu de la), près des Caves, c<sup>ne</sup> de Theneuil.

**Croix-Lelu** (le lieu de la), *aliàs Jarriau*, paroisse d'Azay-sur-Indre. — Il figure dans une déclaration féodale du 24 octobre 1538. — (Arch. d'I.-et-L., E, 131.)

**Croix-Maçon** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau, 29 habit.

**Croix-Marie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rivière.

**Croix-Mariette** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Vouvray, 28 habit.

**Croix-Marion** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Croix-Marion** (la), f., c<sup>ne</sup> de Huismes. — *Croix-Marion*, carte de Cassini.

**Croix-Martel** (le lieu de la), près du Buisson, c<sup>ne</sup> du Liège.

**Croix-Martin** (le lieu de la), près de la Melière, c<sup>ne</sup> de Seully.

**Croix-Martin** (le lieu de la), près de l'Épinay, c<sup>ne</sup> du bourg.

**Croix-Maugons** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Saché, près du chemin de la Grandinière aux Loges.

**Croix-Maujour** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Haye-Descartes, près de la ville.

**Croix-Mazarin** (la), f., c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Croix-Mène-Jean** (la), f., c<sup>ne</sup> de Savonnières.

**Croix-Michel** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand, près du chemin de Betz à Preuilly.

**Croix-Moisie** (la), f., c<sup>ne</sup> de La Croix-de-Bléré.

**Croix-Molet** (le lieu de la), près de Vau-noble, c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe.

**Croix-Montoire** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien, 97 habit. — *Croix-Montoire*, carte de Cassini. — Il relevait du fief de Bezay. — (Arch. d'I.-et-L., G, 91.)

**Croix-Moreau** (closerie de la), c<sup>ne</sup> de Saint-Denis-hors.

**Croix-Morte** (la), f., c<sup>ne</sup> de Benais.

**Croix-Morte** (la), f., c<sup>ne</sup> de Restigné.

**Croix-Mouzé** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Céré, sur les limites d'Orbigny.

**Croix-Neurasse** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Cussay, près du chemin de la Forêt.

**Croix-Neuve** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Luzé, près du chemin de Marigny à Luzé.

**Croix-Nicolas** (la), f., c<sup>ne</sup> de Huismes, près du bourg.

**Croix-Pageau** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Semblançay, près de la route de Tours au Mans.

**Croix-Palleau** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche.

**Croix-Pallu** (la), f., c<sup>ne</sup> de Pauzoult.

**Croix-Paquet**, ou **Pasquier** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien, 124 habit.

**Croix-Patée** (la), ou la **Douarderie**, ham., c<sup>ne</sup> de Château-la-Vallière, 15 habit. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Chouzé-le-Sec.

**Croix-Pattée** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Cléré, 13 habit. — *Croix-Patée*, carte de l'état-major.

**Croix-Pellerin** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Bourgueil, 19 habit.

**Croix-Percée** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cheillé.

**Croix-Percée** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saché, 14 habit.

**Croix-Perché** (la), f., c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours.

**Croix-Perché** (la), f., c<sup>ne</sup> de Tours. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Saint-Étienne.

**Croix-Perray** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Avertin.

**Croix-Pidouault** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice. — *La Croix-Puideau*, carte de Cassini.

**Croix-Piette** (la), f., c<sup>ne</sup> de Semblançay

**Croix-Pigeon** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-sur-Dême. — *La Croix*, carte de Cassini.

**Croix-Pillault** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Charnizay. — Propriété de la cure de Charnizay, suivant une déclaration féodale du 12 décembre 1726. — (Arch., d'I.-et-L., G, 42.)

**Croix-Pillot** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Saint-Hippolyte, près du chemin de la Cossonnière.

**Croix-Poëlon** (la), f., c<sup>ne</sup> de Monnaie.

**Croix-Poitevin** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Benoit. — *Croix-Poitevin*, carte de Cassini.

**Croix-Porchée** (la), f., c<sup>ne</sup> de Tours.

**Croix-Pottier** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Neuil, près du chemin de Crissé à la Forêt.

**Croix-Poupard** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Chezelles, près du chemin de Chezelles aux Barres.

**Croix-Quillard** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Croix-Quillet** (le lieu de la), près de la Roche, c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Vienne.

**Croix-Ramée** (le lieu de la), près de la Brangerie, c<sup>ne</sup> de Cussay.

**Croix-Renard** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Marcé-sur-Esvres, près du chemin de Sainte-Maure à Frenay.

**Croix-Richard** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marigny.

**Croix-Rigolau** (le lieu de la), près du Vigneau, c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Croix-Ripault** (la), f., c<sup>ne</sup> de Nouans.

**Croix-Rocheron** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Reugny, près du chemin de Pont-Mallet à la Galinière.

**Croix-Rouge** (la), croix, c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau, près du chemin de Marnay à Vallères.

**Croix-Rouge** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Benais, 24 habit.

**Croix-Rouge** (le lieu de la), près du bourg de Bossée.

**Croix-Rouge** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bourgueil.

**Croix-Rouge** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chambon.

**Croix-Rouge** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Chambourg, près du bourg.

**Croix-Rouge** (le lieu de la), près des Grandes-Bâtes, c<sup>ne</sup> de Chançay.

**Croix-Rouge** (la), vil., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-sur-Loire.

**Croix-Rouge** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Gizeux, 21 habit. — *Croix-Rouge*, carte de Cassini.

**Croix-Rouge** (la), f., c<sup>ne</sup> de Huismes. — Elle dépendait du fief de la Villaumaire et appartenait, en 1789, à la famille Auberi du Maurier. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Croix-Rouge** (la), croix, près des Hauts Lochés, c<sup>ne</sup> de la Croix-de-Bléré.

**Croix-Rouge** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Liguères, près du chemin de Vallères à Marnay.

**Croix-Rouge** (le lieu de la), près des Grandes-Rimbaudières, c<sup>ne</sup> de Ligueil.

**Croix-Rouge** (la), f., c<sup>ne</sup> de Louans, près du bourg. — *La Croix*, carte de Cassini.

**Croix-Rouge** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marray. — *La Croix-Rouge*, carte de l'état-major.

**Croix-Rouge** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Mouzay, près du chemin de Loches à la Chapelle.

**Croix-Rouge** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre.

**Croix-Rouge** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Nouans, près du chemin de Nouans à Orbigny.

**Croix-Rouge** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rochecorbon. — *La Croix-Rouge*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Croix-Rouge** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Savigné, 86 habit. — *Croix-Rouge*, carte de Cassini.

**Croix-Rouge** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Seully, près de la fontaine de Morins.

**Croix-Rouge** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> d'Yzeures, près du chemin d'Yzeures à Chambon.

**Croix-Roulin** (la), f., c<sup>ne</sup> de Liguères.

**Croix-Saint-Martin** (le lieu de la), sur les limites de Candès et de Fontevault.

**Croix-Saint-Martin** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Couziers, près du chemin de Roiffé à Candès.

**Croix-Saint-Martin** (le lieu de la), près des Cassardières, c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Croix-Saint-Martin** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, près du chemin de Bourgueil à Vernoil.

**Croix-Saint-Nicolas** (la), f., c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Croix-Saint-Paul** (le lieu de la), près du Lavoir, c<sup>ne</sup> de Veigné.

**Croix-Saint-Pierre** (le lieu de la), près de la Bale, c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe.

**Croix-Souvineau** (la) ham., c<sup>ne</sup> de Ballan, 18 habit.

**Croix-Savoie** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe, près du chemin du Jouchery au Poirier.

**Croix-Senard** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de l'Île-Bouchard, près du chemin de Chinon à l'Île-Bouchard.

**Croix-Seule** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saché. — *Croix-Seule*, carte de Cassini.

**Croix-Taschereau** (la), nom donné à une partie de la forêt de Chinon.

**Croix-Tire-Œil** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche, près de la Blanchardièrre.

**Croix-Tuffée** (la), c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois. V. *la Croix*.

**Croix-Turmeau** (le lieu de la), paroisse d'Esvres. — Il est mentionné dans un acte du xiv<sup>e</sup> siècle. — (*Cartulaire de Cormery*.)

**Croix-Verte** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Balesmes, 40 habit. — *Croix-Verte*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1639, il appartenait à Antoine Favereau et à Claude Avron. — (Arch. d'I.-et-L., E. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Croix-Verte** (la), f., c<sup>ne</sup> de Courcelles.

**Croix-Verte** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Haye-Descartes, près de la ville. — *Croix-Verte*, carte de Cassini.

**Croix-Verte** (la), f., c<sup>ne</sup> du Louroux, près du bourg. — *Croix-Verte*, carte de Cassini.

**Croix-Verte** (la), f., c<sup>ne</sup> de Luynes.

**Croix-Verte** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire.

**Croix-Verte** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villedômer.

**Croix-Vieille** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Chambon, près du bourg.

**Croix-Villarçon** (le ruisseau de la), c<sup>ne</sup> de la Croix. — Il passe à Villarçon, à la Fleurie, la Grande-Folie et la Pinquetière.

**Croizaudière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Mouzay. — *Creusaudière*, carte de Cassini.

**Crole**, c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher. V. *Croulle*.

**Crompignerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Perrusson. — *Crompignerie*, carte de l'état-major.

**Croneraie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure. — *Croneraie*, carte de l'état-major. — *Couronneraie*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Sainte-Maure. En 1676, il appartenait à René de Vaillant, Éc. — (D. Housseau, XIII, 8056. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Sainte-Maure*.)

**Cronerie** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Neuil, près du chemin de Neuil à Saché.

**Croque-Liot** (le lieu de), dans les landes du Ruchard, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Croquet** (le), f., c<sup>ne</sup> de Draché.

**Croquet** (le bois du), c<sup>ne</sup> de Rochecorbon, près du chemin de Vouvray à Monnaie.

**Croquet-des-Allets** (le), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Crorie** (la), f., c<sup>ne</sup> du Petit-Pressigny.

**Crorons** (les), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure. — *Les Courons*, carte de Cassini.

**Crorons** (les), f., c<sup>ne</sup> de Sepmes. — *Les Corons*, carte de Cassini.

**Crosa**. V. *la Creuse*, rivière.

**Crosos** (le lieu de), près de la Martinière, c<sup>ne</sup> de Courcoué.

**Crossay** (le lieu de), ou la **Charpen-tière**, paroisse de Chaveignes. — Il relevait censivement de Chaveignes (1758). — (Arch. d'I.-et-L., C, 601.)

**Crossay**, ou **André-de-Crossay**, f., c<sup>ne</sup> de Vou. — *Crossay*, carte de Gayard. — *Crossé*, carte de Cassini. — Il relevait du fief de Verger-de-Vou. — Les religieuses Viantaises de Beaulieu l'achetèrent de la famille Chereau, le 3 avril 1666, et le possédèrent jusqu'à la Révolution. — (Arch. d'I.-et-L., E, 74, 223; G, 404; *titres des Viantaises de Beaulieu*.)

**Crosseau**, f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron.

**Crossetrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Varennes. — *Crosseterie*, carte de l'état-major.

**Crosson** (le lieu de), près de la Petite-Rue, c<sup>ne</sup> de Louans.

**Crossonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marray. — *Crossonnière*, carte de l'état-major. — Une croix se trouve près de cette ferme et du chemin de Marray aux Hermites.

**Crossonnière** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Nouâtre. — Il appartenait, en 1790, à la famille Tourneporte de Vontes. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Crossonnière** (la), c<sup>ne</sup> de Pouzay. V. *Gaudrberts*.

**Crossonnières** (les), f., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-sur-Dême. — *Crossonnières*, carte de Cassini.

**Crossonnières** (le lieu des), paroisse de



Sainte-Maure. Il est cité dans un acte de 1438. — (Arch. d'I.-et-L., *fabrique de Saint-Martin.*)

**Crotelles**, commune du canton de Châteaurenault, à 21 kilomètres de Tours et à 9 de Tours. — *Croteles*, 1232 (*Lib. compos.*). — *Parochia de Crotellis*, 1252, 1313 (*titres de l'archevêché de Tours*, fonds Salmon). — *Crotelle*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par la commune du Boulay; à l'est, par celle de Villedômer; à l'ouest, par Monnaie et Nouzilly; au sud, par Reugny et Monnaie. Elle est arrosée par le ruisseau de Madelon, qui prend sa source au lieu appelé l'Étang-Hidou, passe à Crotelles, où il fait mouvoir un moulin, et passe dans la commune de Villedômer. Elle est traversée par la route nationale n° 10, de Paris à Bayonne.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Beaumanoir, ancien fief, relevant de Châteaurenault. — La Bucherie (16 habit.). — La Tiercerie, ancienne propriété de la fabrique de l'église de Tours. — Travaille-Ribault, ancien fief, propriété de l'église de Tours. — La Morellerie, ancien fief, relevant de la chàtellenie de Rochecorbon. — La Gulchardière, ancienne propriété du Chapitre de Tours. — La Gaudinière, ancienne propriété de la fabrique de la même église. — Le Coteau (15 habit.). — La Commune, ancien fief, relevant de Saint-Laurent-en-Gatines. — Le Frêne, ancienne propriété de l'église de Tours. — La Folie (13 habit.), ancienne propriété de la même église. — La Croix-Blanche (22 habit.). — Les Caves-Bodines, l'Imbauderie, la Meslerie, la Bourgeoisie, la Guerinière, le Petit-Bois, la Tuilerie, la Belle-Étoile, la Scellerie, la Ménagerie, l'Archerie, la Grande-Borde, la Poivrierie, la Croix-Jean-de-la-Haye, la Chaîne, le Chillou, la Cochardière, Rougemont, la Lisardière, l'Aître-Bordier, la Malicornerie, les Fossettes, la Besnarderie, ou Besnardière, la Fontaine-du-Gars, la Plessardière, la Badinière, la Platerie, la Poultière, la Bruère, la Roche, la Hardonnière, le Cimetière, etc.

Avant la Révolution, cette paroisse était dans le ressort de l'élection de Tours, et faisait partie du doyenné de Châteaurenault et de l'archidiaconé d'outre-Loire. En 1793, elle dépendait du district de Châteaurenault.

*Superficie cadastrale.* — 1591 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Collet, a été terminé le 17 octobre 1836.

*Population.* — 92 feux en 1764. — 401 habit. en 1801. — 411 habit. en 1804. — 410 habit. en 1810. — 456 habit. en 1821. — 514 habit. en 1831. — 516 habit. en 1841. — 455 habit. en 1851. — 468 habit. en 1861. — 430 habit. en 1872. — 436 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le lundi après la Pentecôte.

*Bureau de poste* de Villedômer. — *Perception* du Boulay.

L'église, dédiée à Notre-Dame, a été construite au xi<sup>e</sup> siècle, le chœur au xiv<sup>e</sup>. Elle a été réparée en 1728. On y voit des peintures murales qui offrent un certain intérêt.

Le Chapitre de l'église de Tours avait le droit de présentation au titre curial.

Pendant plusieurs siècles, la dime de la paroisse fut possédée par les archevêques de Tours. En 1332, l'archevêque Étienne de Bourgueil la légua aux chanoines de son église. Ceux-ci, comme décimateurs, étaient tenus de faire réparer l'église à leurs frais.

Les registres d'état-civil de Crotelles commencent en 1606.

**CURÉS DE CROTELLES.** — Brossier, 1731. — Jacques-Philippe Champeaux, 1744, décédé le 4 janvier 1774, âgé de soixante-dix ans. — Louis Chambellan, mars 1774, décédé le 14 mai 1786, âgé de cinquante-deux ans. — Briel, 1786, curé constitutionnel (1792); en 1793 il signe : *curé, officier public.* — Crochard, 1853. — Choissard, 1862-74.

La paroisse de Crotelles formait une chàtellenie relevant du château de Tours. Cette chàtellenie appartenait au Chapitre de l'église de Tours auquel elle avait été donnée, en même temps que la dime, par l'archevêque Étienne de Bourgueil.

**MAIRES DE CROTELLES.** — Delahais, 1801. — Pillon, 29 décembre 1807. — Pierre Rué, 6 janvier 1815, 1<sup>er</sup> août 1826. — Urbain Pelletier, 27 novembre 1834, 29 juin 1837, 10 septembre 1846. — Prosper Richer, 1853, mai 1871. — Silvain-Jean Moreau, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., E, 119; G, 63, 74, 90; *Biens nationaux.* — *Rôle des fiefs de Touraine.* — *Lib. compos.*, 76. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'archevêché de Tours.* — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 91. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 217; XIII, 277.

**Crotet**, ham., c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand, 14 habit. — *Crotet*, carte de Cassini.

**Crotet**, faubourg de Cormery.

**Crotille**, ou la **Crotelle**, ou **Crotet**, f., c<sup>ne</sup> de Tavant. — *Cruentum*, xi<sup>e</sup> siècle. — Ancienne propriété du prieuré de Tavant. Il en est fait mention dans une charte de Geoffroy, seigneur de l'Île-Bouchard, vers 1050. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux.* — D. Housseau, II, 533.)

**Crotillon**, f., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-sur-Dême.

**Crottes** (Notre-Dame-des-), chapelle, c<sup>ne</sup> de la Ville-aux-Dames, près de la Gironnerie. Avant la Révolution, le curé et les habitants de la Ville-aux-Dames s'y rendaient processionnellement une fois par an. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Ville-aux-Dames.*)

**Crottier**, f., c<sup>ne</sup> de Draché.

**Crotiers** (les), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Crouaillère** (maison de la). V. *Courcoué*.

**Crouillas**, ham., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême, 14 habit. — *Cruillas*, carte de Cassini.

**Croulaines** (le lieu des), près de Bordebure, c<sup>ne</sup> de Saché.

**Croulards** (le lieu des), sur les limites de Neuil et de Villaines.

**Croularts** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Rivière, près de la Vienne.

**Croulay**, ou **Croullay** (les Grand et Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Panzoult. — *Terra de Crule, terra Cruliaci*, xi<sup>e</sup> siècle. — *Terra de Crulliaco*, xii<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Croulay*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de l'Ile-Bouchard à foi et hommage plain. Vers le milieu du xi<sup>e</sup> siècle, il fut donné à l'abbaye de Noyers, par le nommé Eufroy Capitherius et passa ensuite aux mains des seigneurs de l'Ile-Bouchard, puis à la famille du Pont. En 1689, il appartenait à Jean du Genest, Éc., qui comparut, le 26 février, au ban de la noblesse du bailliage de Chinon. Il existait sur ce fief un couvent de Cordeliers, que l'on supprima peu de temps avant la Révolution. Les cens et rentes appartenant aux religieux, furent donnés aux Cordeliers de l'Ile-Bouchard. N. Poirier des Bournais acheta, moyennant une rente, les terrains et les bâtiments. En 1791, l'habitation claustrale et l'église étaient en ruines. — Dans une grotte, près de Croulay, se trouve une source d'eau ferrugineuse.

Arch. d'I.-et-L., C, 600; *charte de l'abbaye de Turpenay; Biens nationaux. — Cartulaire de Noyers*, 106, 143, 471. — Bibl. de Tours, manuscrits n° 1212. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, X, *général. du Pont*. — C. Chevalier, *Distribution des eaux en Touraine*, 12; *Promenades pittoresques en Touraine*, 502.

**Croule**, ou **Croulle**, ou **Petit-Croule** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher. — *Terra de Croule*, 1234 (*charte du Grès*). — *La Croule*, 1685. — *Croule*, carte de l'état-major. — En 1234, Raoul de Beauvais et Marguerite, sa femme, vendirent aux religieux du Grès la dime qu'ils possédaient sur ce domaine. En 1688, N. Derouin était qualifié de sieur de Croule. — (D. Housseau, VII, 2756. — Registres d'état-civil d'Azay-sur-Cher (1688).

**Croule** (la), vil., c<sup>ne</sup> d'Esves, 29 habit. — *Le Croule*, carte de l'état-major.

**Croule** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Reugny, près du chemin de Reugny aux Cours.

**Crouillère** (la), c<sup>ne</sup> de Joué. V. *Crouzillère*.

**Crouiverts** (le lieu des), paroisse de Barrou. — Il relevait censivement de la châtellenie de Chanceaux (1737). — (Arch. d'I.-et-L., E, 103).

**Croustellière** (la), c<sup>ne</sup> de Rouziers. V. *Croustellière*.

**Crouteau** (l'âtre de), paroisse de Neuillé-le-Lierre. — Il dépendait du fief de Brouard (xv<sup>e</sup> siècle). — (Arch. d'I.-et-L., E, 22.)

**Crouteau** (le moulin), sur la Vendume, c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. — *Crouteau, alias Moulin-du-Chêne*, 1618, 1738. — *Crouteau*, carte de l'état-major. — Il relevait du fief du Chêne et appartenait, en 1618, à Joachim Aubert, Éc., seigneur de Lille. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16; G, 254, 257; *titres de Bueil*.)

**Crouteau** (moulin de), c<sup>ne</sup> de Rouziers. — *Crouteau*, carte de l'état-major. En 1739-47, il appartenait à François Rochin. — (Bibl. de Tours, n° 4783.)

**Crouteau**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Ouen. — *Crouteau*, carte de Cassini.

**Croustellière** (la), ou **Croustellière**, f., c<sup>ne</sup> de Rouziers. — *Gaignerie de la Gratellière, alias Grotellière, ou Crotellière*, xiv<sup>e</sup> siècle. — *Croustellière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Rouziers. En 1658, il appartenait à Jean du Bois, Éc. Au xiv<sup>e</sup> siècle, ce domaine devait une rente en grains à l'archevêque de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16. — *Lib. bon. gentium*.)

**Crourière** (le lieu de la), paroisse de Faye-la-Vineuse. — Ancien fief, relevant de Faye, 1553. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600.)

**Crouzillère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Joué. — *Crouzillère*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du Plessis-les-Tours au xv<sup>e</sup> siècle, et plus tard, du château de Tours. L'ancien logis seigneurial a été démoli en 1838.

#### SEIGNEURS DE LA CROUZILLÈRE.

- I. — Jean Jalou, 1486.
- II. — Jean Galochau, 1504; maire de Tours en 1512.
- III. — Jacques de Beaune, baron de Semblançay, maire de Tours, bailli et gouverneur de Touraine, mort le 12 août 1527.
- IV. — Antoine Burgensis, 1539.
- V. — Louis Burgensis, 1542.
- VI. — André de Hacqueville, 1559. Il comparut à la rédaction de la coutume de Touraine.
- VII. — Jacques de Larçay, 1575.
- VIII. — François de la Touche, Éc., chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Crouzillère, de Marigny et de la Boissière, décédé en 1589. Sa femme se nommait Claude Piores. Elle rendit hommage pour le fief de la Crouzillère en 1590.
- IX. — Jacques Poitras, seigneur de la Crouzillère et des Perriers, 1603.
- X. — Jacques Gautier, Éc., seigneur de la

Crouzillère et des Fontaines, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Touraine, maire de Tours, mort en 1623.

XI. — Jacques Gautier, fils du précédent, seigneur des mêmes lieux, trésorier de France à Tours, décédé en 1627.

XII. — César Cotereau, président au bailliage et siège présidial de Tours, maire de cette ville (1627-28).

XIII. — Charles Peguineau, seigneur de la Crouzillère et de Charentais, 1654-59. Il était lieutenant particulier au siège présidial de Tours.

XIV. — Gabriel de Launay de Razilly, lieutenant-général au gouvernement de Touraine, 1660.

XV. — Perrine Gautier, veuve de Claude de Razilly, chef d'escadre, dame de la Crouzillère, 1662. Elle rendit aveu pour son fief dans le cours de cette année.

XVI. — Gabriel de Razilly, chevalier de Malte, seigneur de la Crouzillère, vendit ce fief à Jean André par acte du 5 février 1720.

XVII. — Jean André, Éc., secrétaire du roi, vendit la Crouzillère à Laurent d'Allard, le 21 juillet 1721.

XVIII. — Laurent d'Allard, Éc., commissaire et lieutenant provincial de l'artillerie, chevalier de Saint-Louis, épousa Marie-Charlotte de Ros-taing, dont il eut un fils, qui suit.

XIX. — Marc-Antoine-Laurent d'Allard, Éc., seigneur de la Crouzillère et du Puy-d'Épan, était capitaine au régiment de Limousin en 1733. Le 17 janvier 1739, il vendit la Crouzillère au suivant.

XX. — Martin Lambron, Éc., contrôleur-général des turcies et levées, mourut en 1766. Sa veuve, Marie-Madeleine Febvrier, posséda la terre de la Crouzillère jusqu'en 1801.

Dans le logis seigneurial se trouvait une chapelle qui est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse en 1787*.

Arch. d'I.-et-L., C, 561, 583, 585, 603, 638, 650; E, 165; G, 14. — D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 2<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 460; II, 732, 746. — A. de Maulde, *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans*, 149. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1308. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — D. Housseau, X, 4246 bis. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VIII, 79.

**Crouzilles**, commune du canton de l'Île-Bouchard, arrondissement de Chinon, à 43 kilomètres de Chinon et à 3 de l'Île-Bouchard. — *Crucilia*, VIII<sup>e</sup> siècle (diplôme de Charlemagne). — *Cruzilia*, XI<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Ecclesia Cruzillarum*, XII<sup>e</sup> siècle (Maan, 250). — *Cruzillia*, *Crozillæ*, *Crozilles*, XIII<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Parochia de Crozille*, 1256 (charte de Saint-Martin).

Elle est bornée, au nord, par les communes d'Avon et de Crissé; au sud, par la Vienne; à

l'est, par Trogues et Saint-Épain; à l'ouest, par l'Île-Bouchard et Panzoult. Elle est arrosée par la Manse, qui fait limite avec les communes de Crissé, d'Avon, de Panzoult et de l'Île-Bouchard. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 36, de Saumur à Bourges. — A Paviers se trouvent des fours à chaux hydraulique très-importants.

Les lieux, hameaux et villages suivants, dépendent de cette commune : — Paviers (22 habit.), ancien fief, relevant de la baronnie de l'Île-Bouchard. — La Tuilerie (39 habit.). — Villiers, ancien fief. — La Touche-Voisin, ancien fief, relevant de Trogues. — Les Touches (19 habit.). — La Roche-Guenet, ancien fief. — La Perrière, ancien fief. — Mougou (76 habit.), ancienne paroisse; localité connue dès le X<sup>e</sup> siècle. — La Daguettière, ancien fief. — Manne (48 habit.), ancien fief. — Saint-Lazare (21 habit.), ancienne propriété de la commanderie de l'Île-Bouchard. — La Maison-Sainte (11 habit.). — Les Hautes-Maisons (12 habit.). — L'Hermeillère (15 habit.). — Le Bois-aux-Poules (13 habit.). — Bordebure, ancienne dépendance du fief d'Avon. — La Bous-saye, ancien fief, relevant de la châtellenie de l'Île-Bouchard. — Le Coudray, ancien fief, relevant également de l'Île-Bouchard. — Chezelle, ancien fief. — Puy-Basle (13 habit.), ancien fief. — Le Puits-Galant, la Folie, la Boucherie, les Quatre-Vents, Saussay, la Sablière, la Bourassée, la Sommeraye, la Mennerie, la Maison-Neuve, Raingé, Bois-Méchin, la Patronille, la Carollerie, les Caves-Beaufils, Villeneuve, la Morillière, les Tourelles, la Grille, les Fours, la Chauvellerie, la Cantine, les Roses, le Moulin-à-Vent, la Croix-de-Manne, la Bortinerie, la Garenne, l'Ormeau, la Métairie, la Bernellière, le Moulin-de-Ré, etc.

Avant la Révolution, cette paroisse était dans le ressort de l'élection de Richelieu et faisait partie du doyenné de l'Île-Bouchard et de l'archidiaconé d'outre-Vienne. En 1793, elle dépendait du district de Chinon.

*Superficie cadastrale*. — 1516 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Brion et Gallais, a été terminé le 20 mai 1831. — L'ancienne paroisse de Mougou a été réunie à celle de Crouzilles.

*Population*. — 75 feux en 1764. — 362 habit. en 1801. — 388 habit. en 1804. — 393 habit. en 1810. — 421 habit. en 1821. — 536 habit. en 1831. — 578 habit. en 1841. — 657 habit. en 1851. — 703 habit. en 1861. — 669 habit. en 1872. — 655 habit. en 1876.

*Bureau de poste* de l'Île-Bouchard. — Chef-lieu de perception.

L'église, placée sous le vocable de Notre-Dame, est du XII<sup>e</sup> siècle; elle a été réparée au XVI<sup>e</sup>, et, à cette époque, une addition a été faite dans le transept. Elle est entièrement voûtée. On y remarque cinq statues que les archéologues attribuent au XII<sup>e</sup> siècle. Deux autres se trouvent au

portail; mais elles ont été complètement défigurées à la Révolution.

Au milieu du XI<sup>e</sup> siècle cette église appartenait à une dame nommée Odile, et à ses fils, Aimery, Girard et Thibault. Plus tard, Geoffroy, fils d'Adeline, en fut propriétaire. Vers 1068, il donna la moitié des droits de sépulture à l'abbaye de Noyers. Au commencement du siècle suivant, les abbayes de Noyers et de Beaulieu se disputaient la possession de l'église de Crouzilles et de celle de Saint-Gilles de l'Île-Bouchard. Vers 1107, Raoul, archevêque de Tours, après avoir pris l'avis d'Hildebert, évêque du Mans, d'Yves, évêque de Chartres, de Jean, évêque d'Orléans, et de Baudry, abbé de Bourgueil, qui avaient été choisis comme arbitres du différend, attribua l'église de Crouzilles à l'abbaye de Beaulieu, qui conserva jusqu'en 1790 le droit de présentation au prieuré et à la cure.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'église de Saint-Gilles de l'Île-Bouchard dépendait de la paroisse de Crouzilles; c'est ce qui résulte de l'ordonnance rendue vers 1107 par l'archevêque et dont nous venons de parler.

Le prieuré de Crouzilles constituait un fief relevant du château de Chinon. Pierre Lamy, prieur, rendit aveu en 1599. Simon Champenois était prieur en 1709.

Ce prieuré portait pour armoiries : *D'azur, à une croix d'argent chargée de cinq coquilles de sable.*

En 1689, le revenu de la cure était de 280 livres.

Le curé possédait, indivis, avec des laïcs, divers terrains situés dans la paroisse d'Avon et que l'on appelait *frèche de la cire*, ou *fief de Laleu*. Ce fief relevait de la Motte-Marcilly à foi et hommage simple, deux livres de cire payables à la Motte, le jour de saint Michel et dix sols d'aides (aveu rendu le 18 juin 1685, par Marc Roy, curé de Crouzilles, par Pierre Rose, bourgeois de Tours, et Jean le Gros).

En 1790, il y avait trois chapelles dans cette paroisse : une dédiée à saint Jean, l'autre à saint Michel, la troisième à saint Lazare.

Cette dernière, dépendant d'une maladrerie, date du XII<sup>e</sup> siècle. Elle est située sur le chemin de Crouzilles à l'Île-Bouchard. Par lettres patentes du 11 juillet 1698, la maladrerie, la chapelle et tous les revenus qui y étaient attachés, furent donnés à l'Hôtel-Dieu de Tours.

La chapelle Saint-Michel est citée dans le *Pouillé du diocèse de Tours* de 1648. Jean Bonneau, curé de Saint-Léonard de l'Île-Bouchard, était chapelain de Saint-Michel en 1766. Il eut pour successeur Léonard-Louis Renaud, chanoine de l'église de Tours, vivant en 1780. Cette chapellenie possédait un petit domaine situé à la Belle-Cave, commune de Brizay. Plusieurs titres du XVIII<sup>e</sup> siècle font mention de la chapelle Saint-Jean.

CURÉS DE CROUZILLES. — Pierre Charlot, 1559. — Louis Roulleau, 1578. — Pierre Lamy, 1599. — Guillaume Daguët, 1601. — René Quantin, 1637. — Oudine, 1650. — Gabriel Rohin, 1659. — Marc Roy, 1685. — Jacques Collas, 1687. — Antoine Duvau, 1721. — François Duvau, 1744. — Robin, curé constitutionnel, 1793. — Chucho, 1837. — Arnault, nommé en novembre 1868, passe à la cure d'Avon en juin 1875. — Léon, nommé en juillet 1875, actuellement en fonctions (1879).

Le fief de Crouzilles relevait de la châtellenie de l'Île-Bouchard à foi et hommage simple, un roussin de service et cinquante sols d'aides. En 1213, il appartenait à un chevalier nommé Aimery; — en 1472, à Jean de la Jaille, Éc.; — en 1484, à Pierre et à Aymard de la Jaille; — en 1527, à François d'Allomaigne, Éc., seigneur de Nalliers. En 1559, ce dernier assista à la rédaction du procès-verbal de réformation de la coutume de Poitou.

Le 11 décembre 1613, la maison seigneuriale et les deux tiers du fief, mis en vente par décret du Parlement de Paris, furent adjugés à René de Betz, qui, un peu plus tard, acheta l'autre tiers. Par acte du 11 juin 1647, René de Betz, fils du précédent, et ses sœurs, Élisabeth, Marie et Charlotte, vendirent ce domaine à Léonard Barjot, prêtre de l'Oratoire.

René Barjot, chev., marquis de Moussy, seigneur de Roncée, de Crouzilles, de Panzoult et de la Boussaye, héritier de Léonard Barjot, rendit hommage pour le fief de Crouzilles le 17 janvier 1690.

Le 2 octobre 1754, Alexis Barjot de Roncée rendit aveu pour le même fief.

Jean-Louis-Marie Le Bascle d'Argenteuil était seigneur de Crouzilles en 1788. Il avait épousé Marie-Joséphine-Caroline Barjot de Roncée. En 1789, il comparut à l'assemblée de la noblesse de Touraine.

La dime de la paroisse appartenait au seigneur de Crouzilles. Elle était connue sous le nom de dime de la Grand'Maison.

Dans cette commune, près de la chapelle Saint-Lazare, on remarque un très-beau monument celtique composé de sept pierres, de proportions considérables et formant deux dolmens réunis. La plus grande des deux tables a une longueur de six mètres vingt-cinq centimètres, sur une largeur de près de cinq mètres. La plus grande des pierres supportant les tables a une hauteur de trois mètres environ.

D'après une tradition conservée dans le pays et qui serait d'ailleurs conforme à l'opinion des antiquaires sur la destination des dolmens, le monument de Saint-Lazare aurait servi à des sacrifices. Une des tables offre, en effet, une sorte de rigole et une cavité destinées, toujours d'après la tradition, à recevoir le sang des victimes qui étaient immolées. Mais la légende tombe dans la

superstition lorsqu'elle prétend qu'à certains jours de l'année, les tables se revêtent d'une teinte rougeâtre qui serait une trace, un reste du sang versé autrefois sur ces blocs. Si le fait matériel de coloration est exact, il s'expliquerait tout naturellement, sans doute, par la composition de la pierre, qui pourrait présenter quelques parties ferrugineuses produisant, par les temps de pluie, des taches pareilles à celle de la rouille.

En 1854, dans une sépulture antique découverte à Paviers, on a trouvé une belle plaque de ceinturon, en bronze, de l'époque mérovingienne. Elle a été donnée au musée de la Société archéologique de Touraine, par M. le marquis de Quinemont. Il en existe un dessin dans le sixième volume des *Mémoires* de cette Société (page 243, planche 5).

**MAIRES DE CROUZILLES.** — Simon Dubuisson, 1791. — Robin, 1801. — Carel, 29 décembre 1807, démissionnaire en 1815. — Jean-Baptiste Bodin, 30 janvier 1815. — Jacques-François Basty, 10 novembre 1816. — René Le Gros, 26 août 1823. — Arthur, marquis de Quinemont, 31 juillet 1843, 26 août 1846. — Pimbert-Abdon, 1853, mai 1871, 14 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *titres de l'abbaye de Beaulieu*; E, 6, 7; *Biens nationaux*. — D. Housseau, III, 1062; VII, 3068, 3078; VIII, 3534; X, 4201; XIII, 8230. — *Recueil des historiens des Gaules*, V, 737. — *Cartulaire de Noyers*, 40, 53, 54, 55, 322, 357, 358, 457. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 250. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Beaulieu, de Sainte-Maure et de l'Île-Bouchard*. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 72. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 71, 75. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 511-12. — Nobilleau, *Notice sur l'abbaye de Beaulieu*, 12. — E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, 205, 212. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 92. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 54, 55, 59; V, 91, 92; VI, 238-43; X, 86, 186; XI, 298-99; *Bulletin de la même Société* (1871), p. 99. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97. — *La Touraine*, 154, 433.

**Crouzilles** (le lieu de), paroisse de Panzoult. — Il dépendait de Roncée (1771). — (Arch. d'I.-et-L., E, 7.)

**Crouzillière** (la), c<sup>ne</sup> de Joué-les-Tours. V. *Crouzillière*.

**Crozat** (Hippolyte), médecin, né à Angers le 17 septembre 1798, fit ses études au collège de cette ville. Reçu docteur-médecin à Paris, en 1824, il s'établit à Tours et acquit, dans la pratique des accouchements, une grande réputation. Professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Tours (1851), plusieurs fois président de la Société médicale d'Indre-et-Loire, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 25 novembre 1855, et mourut à Tours le 1<sup>er</sup> avril 1873. — (C. Port, *Diction. géographique et historique de Maine-et-Loire*, I, 799. — *Journal d'Indre-et-*

*Loire*, 1859, 1873. — *Recueil de la Société de Médecine d'Indre-et-Loire*.)

**Crozilliae, Crozilles.** V. *Crouzilles*.

**Cruche** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Auzouer. — *La Cruche*, carte de l'état-major. — Elle relevait censivement du Plessis-Auzouer et appartenait, en 1700, à Thomas Châteigner; — en 1706, à René Sornay. Près de la Cruche se trouve la fontaine de Boubilles, formant un petit cours d'eau qui se jette dans le ruisseau de la Guépière. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Cruche** (le lieu de la), près de la Jaminière, c<sup>ne</sup> de Saint-Germain-sur-Vienne.

**Crucheron** (le), ham., c<sup>ne</sup> d'Hommes, 24 habit. — *Crucheron*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Cruchets** (le lieu des), près de Pilaudrie, c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Crucifix** (le), ou **Crucifix-Vert**, f., c<sup>ne</sup> de Fondettes. — *Crucifix-Vert*, ou *Clos-Hersant*, 1420. — *Le Crucifix*, carte de l'état-major. Elle relevait du fief de Chaumont, suivant une déclaration féodale du 5 juin 1420. En 1318, Pierre du Crucifix, prêtre, la donna à la chapelle du Rouvre, desservie en l'église de Saint-Martin de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 394; *Fabrique de Saint-Martin*.)

**Crucifix-Vert** (le lieu du), paroisse de Chédigny. — Il devait une rente au Chapitre de Notre-Dame de Loches (1764). — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Notre-Dame-de-Loches*.)

**Crucifix-Vert** (le), f., c<sup>ne</sup> de Courçay. — *Crucifix-Vert*, carte de l'état-major.

**Crucifix-Vert** (le), c<sup>ne</sup> de Fondettes. V. *Crucifix*.

**Crucilia, Cruzilles.** V. *Crouzilles*.

**Cruelles** (le lieu des), près du Petit-Fresne, c<sup>ne</sup> de Louans.

**Crugeron** (le), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-de-Lin, 12 habit. — *Creuseron*, carte de Cassini.

**Cruillas**, c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême. V. *Crouillas*.

**Cruliaci** (*terra*). V. *Croulay*.

**Crussol** (Geraud Bastet de), archevêque de Tours. V. *Bastet*.

**Crux, Crux-de-Blereio.** V. *La Croix-de-Bléré*.

**Crux-Beatrix**, paroisse de Razines. — Elle est citée dans une charte de 1090. — (*Cartulaire de Noyers*.)

**Crux-Chevillata.** V. *Croix-Chevillée*, c<sup>ne</sup> de Neuilly-le-Brignon.

**Crux-Defuncti-Magistri.** V. *Croix-Feu-Maitre*.

**Crux-Hersen.** V. *Croix-Hersen*, près de l'Île-Bouchard.

**Cucaium, Cuciacum.** V. *Cussay*.

**Cueil-Boutet**, vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Michel-sur-Loire, 67 habit.

**Cueille** (la), ou **Ceuille**, f., c<sup>ne</sup> de Rivarennnes. — *Cueille*, carte de Cassini. — Ancien fief. Il appartenait, en 1521, à François de la Cueille; — en 1540, à André Besnier; — en 1585, à Antoine d'Espinay, Éc., gentilhomme de la maison du roi, marié le 26 novembre de cette année, à Françoise Besnier, fille d'André Besnier; — en 1620, à Nicolas d'Espinay, Éc., fils du précédent, marié à Jeanne du Moulin; — en 1640, à Henri-François d'Espinay, chev., capitaine au régiment du Plessis-Praslin, qui épousa, le 28 janvier 1648, Charlotte Proust, fille de Claude Proust, seigneur de la Prousterie.

En 1672, François Piballeau et Ursule sa sœur, obtinrent un arrêt du parlement de Paris qui leur adjugeait, en leur qualité d'héritiers de Nicolas d'Espinay, la moitié de la terre de la Cueille. Un peu plus tard Charlotte Proust reprit cette moitié et céda ensuite le domaine entier, par échange, à Louis Bernin de Valentinay. En 1694, cet échange ayant été annulé, la Cueille revint aux mains de la famille d'Espinay.

Henri-François d'Espinay était mort, le 30 janvier 1681, laissant trois enfants: 1<sup>o</sup> René-Anne, qui suit; 2<sup>o</sup> Catherine-Charlotte, femme de René de la Fontaine de Follin, seigneur de la Renaudière; 3<sup>o</sup> François.

René-Anne d'Espinay, chev., seigneur de Damzay et de la Cueille, cheveu-léger de la garde du roi, chevalier de Saint-Louis, épousa, vers 1680, Marie Rabault, fille de René Rabault, Éc., seigneur de Mathefelon, et de Louise Moizen. Il fut inhumé dans l'église de Rivarennnes, à côté de sa femme, décédée en 1707.

René-Gabriel-Joseph d'Espinay (fils du précédent), chev., seigneur de la Cueille et des Minières, brigadier des gardes du roi, chevalier de Saint-Louis, épousa, en premières noces, en 1712, Madeleine de la Douespe, fille de Jean de la Douespe, médecin du roi, et de Madeleine de la Galère; en secondes noces, le 15 novembre 1740, Marie-Françoise de Caux de Chassé, fille de Marc-Antoine de Caux de Chassé, lieutenant des maréchaux de France, et de Henriette-Marie Perrault. Du premier lit il eut: Madeleine-Renée-Marguerite, décédée en 1713; René-Gabriel, mort en 1716; René-Charles, décédé à Versailles le 15 septembre 1739; Jean-Charles, né en avril 1719. Du second lit naquirent: Marie-Geneviève, mariée, le 15 juin 1767, à Martial du Soulier; Marie-Anne; Henriette-Marie-Josèphe; Anne-Antoinette mariée en 1774, à René-François-Marc-Antoine-Henri de la Fontaine de Follin.

Le 9 novembre 1715, René-Gabriel-Joseph d'Espinay, d'accord avec son père, avait vendu la

Cueille, pour la somme de 1000 livres, à Pierre Mangot, seigneur de Damzay, et à Marie-Élisabeth Jouye, sa femme; mais l'année suivante il rentra en possession de ce domaine, qui passa ensuite à Marie-Geneviève d'Espinay, mariée, comme on l'a vu plus haut, à Martial du Soulier.

Martial du Soulier, Éc., seigneur de la Cueille et des Minières, maréchal de camp de cavalerie, lieutenant-colonel de la première brigade du comte de Provence, chevalier de Saint-Louis, fils de Léonard du Soulier, commandant du régiment d'Artois, et de Gabrielle du Soulier, eut deux enfants: 1<sup>o</sup> Martial-Pierre-Henri, vicomte du Soulier, né le 7 janvier 1770, marié à Renée de Bernard; 2<sup>o</sup> Geneviève, femme de Louis-Hyacinthe Monier de Châteauvieux.

Il existait à la Cueille une chapelle qui avait été bâtie, en 1664, par Henri-François d'Espinay. Cette chapelle fut bénite en 1665. On y célébrait deux messes basses par semaine, en exécution d'une fondation faite par le seigneur du lieu qui avait donné, à cet effet, au curé de Rivarennnes trois quartes de vigne situées aux Complans. La chapelle de la Cueille est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours*, en 1787.

Arch. d'I.-et-L., G, 14; *Biens nationaux*. — L'abbé E.-J. Painparé, *Généalogie de la famille d'Espinay*. — Notes communiquées par M. l'abbé Peyron. — Registres d'état-civil de Rivarennnes.

**Cueil-Minaut**, vil., c<sup>ne</sup> de Langeais, 82 habitants. — *Culmineau*, carte de Cassini.

**Cueil-Minaut** (île de), dans la Loire, c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Cueillette** (Jean de), sieur de Gesvres et de Freschines, secrétaire du roi, contrôleur général des finances en Languedoc, fut nommé maire de Tours en octobre 1511, en remplacement de Pierre Thevenin, sieur de la Rabière. Son successeur fut Jean Galocheau, en 1512. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*, 26. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 102.)

**Cuffon**, ham. et moulin, sur la Claise, c<sup>ne</sup> d'Abilly. — Ils relevaient censivement de la seigneurie du Grand-Pressigny, suivant des déclarations féodales faites les 12 avril 1443, 9 décembre 1467 et 21 août 1510. Il y existait autrefois un moulin à draps. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103; *titres de Pressigny*.)

**Cuffon** (île de), dans la Claise, c<sup>ne</sup> d'Abilly.

**Cugnac de Dampierre** (Louis-Achille de), né le 5 janvier 1709, chanoine, chancelier de l'église de Tours et grand-vicaire de ce diocèse en 1760. Il était fils de François de Cugnac et de Marie-Madeleine-Henriette de Lagny. — (*Etrennes à la noblesse*, III, 93.)

**Cuillée-Bellon, Cueillée, ou Cul-lée** (la). — Fief composé de sept arpents de prés

situés dans les environs de Chinon. Il relevait de la seigneurie de Beaumont-en-Véron, à foi et hommage simple et une paire de gants blancs. En 1398, il appartenait à Jean Durand; — en 1542, à François de Beauvau; — en 1657, à Jacques de Beauvau; — en 1699, à François Creuset, président aux enquêtes au bailliage de Chinon. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163.)

**Cuinas** (le lieu de), près de la Grillonnière, c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême.

**Cunière** (la), près des Pousardières, c<sup>ne</sup> de Marigny. — Les bâtiments étaient en ruines en 1836.

**Cunière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Lierre, 13 habit.

**Cunière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe. — *Thuinière*, 1737. — *Cunière*, carte de l'état-major. — Ancien fief relevant de la seigneurie de Bueil. Le fief de la Colettrie en relevait. — (Arch. d'I.-et-L., G, 257; *titres de Bueil*.)

**Cuirerois** (le lieu de), paroisse de Civray-sur-Esves. — Il est cité dans un acte de 1335. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

**Culberi, Culberiacum.** V. *Corberi*.

**Culeveaux.** V. *Culveaux*.

**Culoison** (moulin de), c<sup>ne</sup> de Bléré. — *Culoison*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du fief Gentil, à foi et hommage simple, et un rous-sin de service évalué 25 sols. En 1250, il fut vendu à Simon de la Tour, par Robert Marques, seigneur de Chenonceau. Il appartenait, en 1395, à Aimery Charbonnier; — en 1411, à Jehan Simon, qui rendit hommage le 27 février; — en 1450, à Pierre Farineau; — en 1470-1500, à la famille Berard; — en 1523, à Léger Chassepot; — en 1560, à François Berard; — en 1570, à Thomas Vasselin, Éc., seigneur de Beauchêne; — en 1620, à Jacques de Laurent de Soulangé, seigneur de Boispatéau; — en 1623, à Jean de Coral, marié à Claude de Laurent; — en 1630, à Pierre de Coral, qui le vendit au seigneur de Bléré, Jacques de Faverolles. Depuis cette époque, jusqu'à la Révolution, ce fief demeura uni à la seigneurie de Bléré. — (Arch. d'I.-et-L., E, 123; *titres du fief de Saint-Julien de Bléré*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Bléré*. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 39, 40, 56, 57. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XI, 104.)

**Culotterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce.

**Culottière** (le lieu de la), paroisse de Saint-Christophe. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Cultura.** V. *la Couture*, c<sup>nes</sup> de Bourgueil, de Bueil et de Gizeux.

**Cultura Palestelli** (*terra quæ dicitur*).

— A la fin du xi<sup>e</sup> siècle, ce domaine fut donné à l'abbaye de Noyers par le nommé Ingelger. D'après la charte de donation ce lieu était situé entre le grand chemin conduisant de Nouâtre à Port-de-Piles, et le chemin conduisant de Noyers à la Fontaine-Pouilleuse. D. Fonteneau a traduit *Cultura Palestelli*, par la *Treille au Pelletier*; mais on ne trouve ce nom sur aucune de nos cartes. — (*Cartulaire de Noyers*.)

**Culveaux, ou Culeveaux**, vil., c<sup>ne</sup> de Langeais, 58 habit. — *Culeveaux*, carte de l'état-major. — *Quivau*, carte de Cassini. — Ancien fief, réuni au xvii<sup>e</sup> siècle à la chàtellenie des Écluses. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Cumel, ou Cumelle**, vil., c<sup>ne</sup> de Couziers, 29 habit.

**Cumel, ou Cumelle**, vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Germain-sur-Vienne, 23 habit. — *Coteau de Cumel* (tabl. de recens. de 1872). — *Cumelle*, carte de Cassini.

**Cummunaus** (forêt de), paroisse de Saint-Paterne. — Elle joignait les bois de Bureborde, de Bois-Chignart et de la Jarriaie et relevait censivement de l'abbaye de la Clarté-Dieu. En 1244, Pierre Malet, chev., en vendit une partie à ce monastère. — (Arch. d'I.-et-L., *chartes de la Clarté-Dieu*.)

**Cuneaux**, vil., c<sup>ne</sup> de Vêretz, 21 habit. — *Cuneaux*, carte de Cassini. — *Cunaux*, carte de l'état-major. V. *Conneuil*.

**Curasserie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Villedômer, 10 habit.

**Curbencia** (*locus qui dicitur*), paroisse de Saint-Épain, près du ruisseau de Mareille. — Il dépendait de la prévôté de Saint-Épain. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Saint-Martin*, VI.)

**Curciacus, Curciniacus.** V. *Courçay*.

**Curciacus.** V. *Courcoué*.

**Cure** (la), f., c<sup>ne</sup> de Braye-sur-Maulne.

**Cure** (la), f., c<sup>ne</sup> du Bridoré, près du bourg.

**Cure** (bois de la), c<sup>ne</sup> de Chambon.

**Cure** (fief de la), paroisse de Chargé. — Il avait son siège à Chargé et s'étendait sur cette paroisse et sur celle de Souvigny. Le propriétaire devait une rente annuelle de 27 boisseaux de blé au curé de Chargé. En 1689, ce fief appartenait à N. de Guenand. — (Arch. d'I.-et-L., G, 40, 41.)

**Cure** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cigogné.

**Cure** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cinais.

**Cure** (la croix de la), c<sup>ne</sup> de Continvoir, près de la Butte-de-l'Épine et du chemin de Continvoir à Rillé.

**Cure** (fontaine de la), près de Ligueil.

**Cure** (le lieu de la), près de la Chapelle-Saint-Côme, c<sup>ne</sup> de Louestault.

**Cure** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marcilly-sur-Vienne, près du bourg.

**Cure** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marigny.

**Cure** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay, près du chemin de Parçay à Meslay.

**Cure** (bois de la), c<sup>ne</sup> de Ports.

**Cure** (la), f., c<sup>ne</sup> de Razines.

**Cure** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-de-Lin.

**Curé** (le bois), c<sup>ne</sup> de Neuillé-le-Liorre.

**Curé** (l'île au), dans la Loire, c<sup>ne</sup> de Saint-Étienne-de-Chigny.

**Curée** (le bois), c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay.

**Curée** (le lieu de la), près des Carrois, c<sup>ne</sup> de Vernou.

**Curés** (le bois des), c<sup>ne</sup> de Cussay, près du chemin de la Cigogne à Cussay.

**Curois** (le lieu des), près du Plessis, c<sup>ne</sup> de Chanceaux-sur-Choisille.

**Curtiacus**. V. *Courçay*.

**Cusciacus, Cusiacus**. V. *Cussay*.

**Cusé**. V. *Cuzé*, c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Cussaudière** (la), ou **Cussodièrre**, f., c<sup>ne</sup> de Vouvray. — Ancienne dépendance de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *titres d'Oë*.)

**Cussay**, commune du canton de la Haye-Descartes, arrondissement de Loches, à 47 kilomètres de Tours, à 9 de la Haye et à 23 de Loches. — *Curciacus*, 774 (*Dip. de Charlemagne*). — *Ecclesia B. Petri de Cuciaco*, 983 (*charte de Saint-Martin*). — *Cucayum, parochia de Cucayo*, XIII<sup>e</sup> siècle. (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Cussay*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord et à l'est, par la commune de Ligueil; au sud, par celles de Neuilly-le-Brignon et de Paulmy; à l'ouest, par Civray-sur-Esves et Balesme. Elle est arrosée, au nord, par l'Esves, qui la sépare de la commune de Ligueil. Elle est traversée par le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 31 de Châtellerault à Châteaurenault.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Maraudière (29 habit.). — La Martinière (38 habit.). — La Lande (14 habit.). — La Baunière, ancien fief, relevant de Maulay. — La Vallée de Bazon (24 habit.). — La Bruyère (18 habit.). — La Brangerie (28 habit.). — La Brosse, ancienne propriété de la collégiale de Saint-Martin de Tours. — La Berrurie (17 habit.). — Le Bois-Turmeau, ancienne propriété de Saint-Martin de Tours. — La Cigogne (12 habit.), ancien fief. — La Croix (13 habit.). — La Chaume (11 habit.). — Les Caves (13 habit.). — La Pougé, connue dès le XI<sup>e</sup> siècle. — La Roche-d'Enchailles,

ancien fief. — Tremont (32 habit.), ancien fief, relevant de la vicomté de la Guerche. — Vau-brault (12 habit.). — La Serclère (10 habit.). — Le Puits (19 habit.), ancien fief. — Le Veau (16 habit.). — L'Arlandière (30 habit.). — Nizereille (17 habit.), ancien fief, relevant de la baronnie de Ligueil. — Le Buron, le Viennet, Brigault, Bertignolles, Rut-l'Ane, la Maison-Neuve, la Folie, la Closure, l'Écharderie, la Pacauderie, la Chaumette, la Traquenaye, les Sablières, Pousserat, les Broux, le Bois-Robert, le Poteau, les Perrets, l'Espérance, la Boissonnerie, Faucoude, Tribouleau, la Pérouse, les Plantes, le Soucil, la Jalletière, la Bonnelière, la Varenne, la Menardière, la Pointe-de-la-Chaume, la Simbaudrie, le Bossard, la Fretonnerie, l'Auvarderie, la Saulaie, la Patellerie, les Jamelleries, etc.

Avant la Révolution, Cussay était dans le ressort de l'élection de Loches et faisait partie du doyenné de Ligueil et du grand archidiaconné de Tours. En 1793, il dépendait du district de Preuilly.

*Superficie cadastrale*. — 2583 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Briau, a été terminé le 10 juillet 1833. — Par lettres patentes du 2 septembre 1757, le hameau de Profondet fut distrait de la paroisse de Cussay pour être réuni à celle de Paulmy nouvellement créée.

*Population*. — 179 feux en 1764. — 714 habit. en 1801. — 750 habit. en 1804. — 861 habit. en 1810. — 829 habit. en 1821. — 852 habit. en 1831. — 901 habit. en 1841. — 945 habit. en 1851. — 925 habit. en 1861. — 861 habit. en 1872. — 926 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le 1<sup>er</sup> dimanche de mai.

*Bureau de poste* de Ligueil. — *Perception* de Sepmes.

L'église, placée sous le vocable de saint Pierre-ès-Lions, n'offre rien de remarquable. Aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, elle appartenait à la collégiale de Saint-Martin de Tours. Elle fut réparée en 1664. Le Chapitre de Saint-Martin contribua pour 300 livres dans la dépense.

Une chapelle, dédiée à Notre-Dame de Pitié, était desservie dans cette église. Elle est citée dans un titre de 1612.

La cure était à la présentation et à la collation de l'archevêque de Tours.

Dans cette paroisse, au château de la Cigogne, existait une chapelle qui était interdite en 1787. N. de Salvert en était propriétaire. Il en est fait mention, en 1787, dans le *Registre de visite des chapelles domestiques du diocèse de Tours*.

**CURÉS DE CUSSAY**. — Jean Thibault, 1493. — Louis Fouques, 1539-44. — Charles Dupuy, 1592. — François Le Brun, 1741, 1762. — Baudouin, 1773-90, curé constitutionnel, 1793. — Ansault, 1804. — Liebault, 1830. — Fusy, 1863, actuellement en fonctions (1879).

D'après M. le vicomte de Ponton d'Amécourt,



il aurait existé un atelier monétaire à Cussay, à l'époque mérovingienne. Sur les monnaies qui en proviennent, on lit ces mots: *Coccacus vicus*.

**MAIRES DE CUSSAY.** — Chambille, 1801. — François-Augustin de Pierres de Fontenailles, 1804, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812, 2 janvier 1826. — Gervais Robin, 21 juin 1830. — Glauvain, 15 décembre 1834. — François Signolet, 8 juin 1837, juin 1840, 22 juillet 1846. — Eugène Royer, 1863, mai 1871, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., G, 14, 404, 415; *Biens nationaux*. — De Ponton d'Amécourt, *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1311. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — *Recueil des Hist. des Gaules*, VIII. — *Ampliss. coll.* I. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, II, 348. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VII, 32; IX, 219. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 92. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II. — E. Mabile, *Notice sur les divisions de la Touraine*, 201, 212. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97.

**Cussay**, ou **Cussé**, f., c<sup>ne</sup> de Notre-Dame-d'Oë.

**Cussiachus**. V. *Coussay-les-Bois*.

**Cussodière** (la), c<sup>ne</sup> de Vouvray. V. *Cus-saudière*.

**Cusson** (le lieu de), près de l'Oisillôre, c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Custièrre** (le lieu de la), près de Chante-reine, c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Custièrre** (la), ham. et châ., c<sup>ne</sup> de Cham-bon, 16 habit. — Ancien fief. En 1550, il appartenait à Jean Rogier, seigneur de Marigny et d'Alloigny, conseiller au présidial de Poitiers; — en 1574, à Jean Rogier, président au parlement de Bretagne; — en 1598, à Louis Rogier, seigneur d'Irais; — en 1660, à Henri Rogier, seigneur de Marigny, qui, de son mariage avec Madeleine d'Aguesseau, eut une fille, Françoise, mariée à Pierre-Claude Fumée, seigneur de Liniers et de Chincé, baron de la Boutelaie, lieutenant-général en la sénéchaussée de Châtellerault.

En 1860, M. le comte de Chasteigner, propriétaire de cette terre, y a découvert les traces d'un atelier de fabrication d'instruments celtiques, en silex.

*Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état-civil de Chambon et d'Yzeures. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XIII, 12. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 633.

**Cutaison** (moulin de), sur le ruisseau du Breuil, c<sup>ne</sup> de Mazières.

**Cutroussière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre.

**Cuvasserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villedômer.

**Cuve des Fontaines-Blanches** (le lieu de la), près de la Ligoire, c<sup>ne</sup> de Mouzay.

**Cuvraium**. V. *Civray-sur-Esves*.

**Cuzé**, ou **Cuzay**, vil., c<sup>ne</sup> de Huismes, 94 habit. — *Cusé*, 1280, 1288. — *Cussé*, 1650. — Ancien fief, relevant d'Ussé. En 1288, il appartenait à Godefroy Égret; — en 1540, à Jacqueline Proust, veuve d'Étienne Durand; — en 1557, à la famille de Lorraine, qui l'avait acheté, le 16 mai, de René d'Espinay; — en 1576, à Antoine Rancher; — en 1650, à Louis de Valory; — en 1723, à François-Louis de Rancher, Éc.; — en 1778, à René de Rancher.

Arch. d'I.-et-L., titres du doyenné de l'église de Tours; titres de Huismes. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1420. — D. Housseau, XIV. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — *Les généalogies des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi*, p. 333.

**Cygnorières** (les), c<sup>ne</sup> de Thilouze. V. *Cigognière*.

**Cyr (St-)** commune. V. *Cyr-sur-Loire* (Saint-).

**Cyr (St-)**, ou **Saint-Cyran**, f., c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Cyran** (bois de), c<sup>ne</sup> de Loché. — Il fait partie de la forêt de Baugerais.

**Cyran** (chapelle de St-), c<sup>ne</sup> du Petit-Pres-signy. V. *Radégonde (Sainte-)*.

**Cyran** (les landes de), sur les limites des communes de Saint-Épain et de Thilouze.

**Cyrandes**, c<sup>ne</sup> d'Yzeures. V. *Cirande*.

**Cyr-du-Gault (St-)**, commune du canton d'Herbault, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher), à 26 kilomètres de Blois. — *S. Cyricus de Gauda*, XIII<sup>e</sup> siècle (cartulaire de l'archevêché de Tours). — *S. Sire dou Gault*, 1365. (Arch. de Loir-et-Cher.)

*Population*. — 612 habitants.

Avant la Révolution, cette paroisse était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du doyenné de Châteaurenault et de l'archidiaconné d'outre-Loire (diocèse de Tours). La cure était à la collation de l'archevêque de ce diocèse.

Il existait à la Perchaye une chapelle dépendant de la commanderie d'Amboise.

La seigneurie de Saint-Cyr-du-Gault appartenait, en 1230, à Maurice de Saint-Ouen; — en 1350, à Louis de Sancerre; — en 1366, à Ernoul de Bon-nay, chev., seigneur de Mennetou-sur-Cher; — vers 1400, à Robin Le Mealle; — vers 1440, à Charles, duc d'Orléans, qui la vendit à Jean de Savoie; — en 1445, à Jean Prevost, marchand, à Blois, qui l'acheta de Jean de Savoie; — en 1559, à Jean Prevost, président des requêtes du Palais; — en 1600, à N. Prevost; — en 1666, à Bernard Prevost; — en 1700, à Charles-Joseph Prevost; — en 1710-42, à Nicolas-Charles-Claude Prevost, fils du précédent; — en 1762, à Jacques-Donatien Le Roy, maître des eaux et forêts aux départements de Blois, Berri et Vendômois; — en 1768, à Jean-Baptiste-Sébastien Pré-

vost ; — en 1789, à Pierre Gaullier, Éc., procureur au bailliage de Tours, décédé en 1790.

Arch. d'I-et-L., C, 336, 861, 877; E, 119; G, 14. Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, VI. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 907. — *Almanach de Touraine*, 1790. — *Pouillé du diocèse de Tours*, (1648), p. 33. — A. de Maulde, *Essai sur l'armorial du Mans*, 301. — Bibl. de Tours, manuscrit 1491. — Archives de Loir-et-Cher, G, 9. — Archives du château de Pierrefitte. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 220. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours. — Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, XIV.

**Cyr-sur-Loire (St-)**, commune du canton de Tours-nord, arrondissement de Tours. — *Ciricus Mortarii*, 886 (diplôme de Charles le Gros). — *Ciriacus curtis super alveum Ligeris posita*, 929 (*Recueil des historiens des Gaules*). — *Parochia S. Ciriaci, vel Ciricii super Ligerim*, XIII<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Saint-Cyr-sur-Loire*, 1610, 1691, 1719 (*titres de la cure de Saint-Cyr*). — *Saint-Cyr*, carte de Cassini. — *Belle-Côte*, 1793.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Mettray; à l'est, par celle de Saint-Symphorien; à l'ouest, par Fondettes; au sud, par la Loire. Elle est arrosée, au nord, par le ruisseau de Mié; à l'est, par la Choisille, qui la sépare de la commune de Fondettes. Elle est traversée par la route nationale n° 158, de Tours à Caen. A Portillon se trouve une importante fabrique de blanc de céruse.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Monthécla (24 habit.). — La Galanderie (29 habit.). — La Grenadière (15 habit.). — Les Maisons-Blanches (182 habit.). — La Moisandrie, ancienne propriété des Carmélites de Tours. — Le Haut-Lieu (12 habit.). — Lutèce, ancien fief, appartenant au Chapitre de Saint-Martin de Tours. — La Menardière, ancien fief. — Le Pressoir-Fondu, ancien fief. — La Péraudière (15 habit.). — Les Petits-Poulets, ancienne propriété du prieuré de Saint-Hilaire de Tours. — Le Riablé, ancienne propriété du Chapitre de Saint-Martin de Tours. — Le Pont-de-la-Motte (136 habit.). — Portillon (135 habit.), ancien fief, appartenant au Chapitre de Saint-Martin. — Levière, ancien fief, relevant du château de Tours. — Maudoux, ancien fief. — Bourrepos, ancienne propriété de l'hôpital de la Charité, de Tours. — La Lande (17 habit.). — La Gatinière, ancien fief, relevant de Chaumont. — Nuell, ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — La Fabrice (28 habit.). — Les Fontaines (37 habit.). — Charentais, ancien fief, relevant du château de Tours. — La Chanterie (57 habit.). — La Rougeole (19 habit.). — Vienne (31 habit.). — Perigourd (76 habit.). — Riffay, ancienne propriété de l'abbaye de Marmoutier. — La Mesangerie, Vaugenet, la Gruette, Palluau, le Morier, l'Aubinière, le Menage, le Pressoir-Cornu, la Brairie, le Pot-de-Fer, la Planche,

Cassedroit, Beauclos, la Groseille, le Pressoir-Viot, Beauregard, la Mignonnerie, les Amandiers, le Carroi-de-l'Homme-Noir, la Chapelle, les Grandes-Maisons, le Coq, la Grande-Carrée, la Cheminée-Ronde, la Dorissière, la Petite-Boiserie, Vauhardeau, la Ravauderie, le Petit-Bois, la Bachelierie, la Cibotterie, le Carroi-Chidaine, la Croix, les Noues-de-Prunet, la Croix-de-Pierre, Plaisance, la Pinauderie, le Pilon, la Rabelais, la Moisandrie, la Cave-Trouvée, la Linière, Graffin, la Gagnerie, les Tonneaux, le Louvre, le Closeau, Prunet, Tartifume, la Courtoisière, les Augustins, Château-Gaillard, le Clos-Bouet, la Charlotière, le Clos-Besnard, la Haute-Vesprée, la Rousselière, Garotte, etc.

Avant la Révolution, Saint-Cyr était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie de l'archidiaconé d'outre-Loire. En 1793, il dépendait du district de Tours.

*Superficie cadastrale.* — 1374 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Delaunay, a été terminé le 4 septembre 1813. En 1786, d'après un plan établi par Jacques Perier, le territoire de cette paroisse avait une étendue de 2018 arpents. Ce plan se trouve aux archives d'Indre-et-Loire (G, 394).

*Population.* — 1295 habit. en 1801. — 1319 habit. en 1804. — 1331 habit. en 1810. — 1329 habit. en 1821. — 1434 habit. en 1831. — 1620 habit. en 1841. — 1848 habit. en 1851. — 1883 habit. en 1861. — 1933 habit. en 1872. — 2220 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le troisième dimanche de mai.

*Bureau de poste* de Tours. — *Perception* de Saint-Symphorien.

L'église est un charmant édifice du xv<sup>e</sup> siècle. D'après la tradition, elle aurait été construite par Louis XI.

Au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, la famille Tascheureau, propriétaire des domaines de Bezay et de la Galandrie, avait le droit de banc et de sépulture dans l'une des chapelles, qui était dédiée à saint Michel.

A la voûte de la chapelle faisant partie de l'église, du côté sud, on lit l'inscription suivante, qui y a été mise de nos jours :

EN MARS MIL CINQ CENT VINGT ET DEULZ FUT FAICTE CESTE VOUTE.

Le titre curial était à la présentation du seigneur de Chaumont, qui avait également les droits honorifiques dans l'église.

La moitié de la dime de Saint-Cyr appartenait au cellerier de l'abbaye de Saint-Julien. Par acte du 26 octobre 1660, cette abbaye la vendit aux chanoines de Saint-Martin qui déjà possédaient l'autre moitié.

En 1787, on comptait dans cette paroisse douze chapelles domestiques. Elles étaient situées à la Gatinière, appartenant à l'abbé de Jaucourt; — à la Galanderie, appartenant à N. de Sorbière de

Bezay; — au Colombier, dont N. du Perron était propriétaire; — à la Carrée, appartenant à N. du Verger; — à Charentais, appartenant à la famille Douineau; — à la Metiverie, appartenant à N. Lambrou; — au Morier, résidence de N. Caillault, principal du collège de Tours; — à la Dorissière, appartenant à Abraham Bellanger; — à la Béchellerie, propriété de N. Pelgé, négociant; — à la Gruotte, appartenant à N. Cartier; — à Pal-luau et à la Perraudière. Elles sont toutes mentionnées dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse*, en 1787.

CURÉS DE SAINT-CYR. — Jean Panays, 1519. — André Guillemet, 1610. — Jean Bouillon, 1651. — André Leroux, 1675-1738. — Louis Veau de Launay, nommé en septembre 1738, remplit ces fonctions jusqu'en 1769. — Le Beau de Beaupré, 1769. — Joseph-Jacques-Martin Moreau, nommé en mars 1785; il était en même temps chanoine de Saint-Martin de Tours. — Godefroy, mai 1789. — Caillault, curé constitutionnel, juillet 1791. — Viot, curé constitutionnel, août 1791. — Gilles, curé constitutionnel, juillet 1792. — Godefroy, 1820. — Daunay, 1830. — Grudé, 1863. — Roux, 1872, actuellement en fonctions (1879).

Le fief de la paroisse de Saint-Cyr était appelé Chaumont (*Calvus mons*), ou Petit-Chaumont. Les archevêques de Tours le possédaient au commencement du ix<sup>e</sup> siècle. L'archevêque Adalard le donna au Chapitre de son église vers 885, ce qui fut confirmé par Charles le Gros en 886. Mais, par la suite, le Chapitre en fut dépouillé. Au milieu du xi<sup>e</sup> siècle, ce domaine se trouvait aux mains d'un chevalier nommé Geoffroy de Chaumont, auquel succéda la maison d'Amboise.

Chaumont relevait de la Trésorerie de Saint-Martin de Tours. Le seigneur avait les droits de haute, moyenne et basse justice, de quintaine, d'aubaine et de banvin.

Il possédait un droit de justice sur la Loire, en face de Saint-Cyr. Ce droit, d'après un aveu rendu le 4 avril 1404, par Antoine de Clermont, s'exerçait « *sur l'étendue qu'un coursier pouvait parcourir en allant en avant dans la rivière sans se noyer.* »

Le logis seigneurial, appelé dans divers titres *hôtel*, ou *manoir de Chaumont*, était situé près de l'église. Il se composait de plusieurs corps de bâtiments dont un, élevé sur un pivot, pouvait être tourné comme un moulin à vent. René Bouault, qui l'avait acheté du Chapitre de Saint-Martin, le 12 décembre 1653, le fit démolir. L'emplacement est occupé aujourd'hui par des jardins et des terrasses.

#### SEIGNEURS DE CHAUMONT-SAINT-CYR.

I. — Geoffroy de Chaumont, vivant en 1042, est le premier seigneur connu. Il donna les terres de Chaumont, de Saint-Cyr et la voirie de Châteauneuf à Denise de Fougères, sa nièce, qui épousa Sulpice d'Amboise, premier du nom.

II. — Sulpice I<sup>er</sup> d'Amboise, seigneur de Chaumont, mourut à Rochecorbon le 1<sup>er</sup> juin 1080.

III. — Hugues I<sup>er</sup>, fils du précédent, se croisa en 1096 et mourut en 1128, après avoir fait un second voyage à Jérusalem.

IV. — Sulpice II d'Amboise, fils du précédent, né en 1105, mourut en 1153, laissant deux fils et deux filles de son mariage avec Agnès de Donzy, fille de Hervé de Donzy, seigneur de Saint-Aignan.

V. — Hugues II, fils du précédent, seigneur de Chaumont, d'Amboise et de Montrichard, mourut en 1190. De son mariage avec Mahaud, fille de Jean I<sup>er</sup> de Vendôme et de Richilde de Lavardin, il eut plusieurs enfants, entre autres, Sulpice III. Sa femme, décédée en 1201, fut inhumée dans l'abbaye de Fontaines-les-Blanches.

VI. — Sulpice III, seigneur d'Amboise, de Chaumont et de Montrichard, mourut en 1218 et fut inhumé dans l'église de Saint-Florentin d'Amboise. Il eut deux enfants de son mariage avec Élisabeth, fille de Thibault le Bon, comte de Chartres et de Blois : 1<sup>o</sup> Hugues, mort en bas âge; 2<sup>o</sup> Mathilde, qui suit.

VII. — Mathilde d'Amboise, dame de Chaumont, épousa, en premières noces, Richard, vicomte de Beaumont, et, en secondes noces, Jean II, dit le Bon, comte de Soissons. Elle mourut sans enfants en 1256 et sa succession passa à son cousin germain, Jean de Berrie.

VIII. — Jean I<sup>er</sup> de Berrie, seigneur de Chaumont, d'Amboise, de Limeray, etc., mourut au château de Berrie le 6 juillet 1274, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Loudun.

IX. — Jean II de Berrie, fils du précédent, seigneur des mêmes terres, mourut en 1303, laissant trois enfants de son mariage avec Jeanne Charost : 1<sup>o</sup> Pierre, seigneur d'Amboise, de Bléré et de Montrichard; 2<sup>o</sup> Hugues, dont on parlera plus loin; 3<sup>o</sup> Gilbert, qui suit.

X. — Gilbert de Berrie, dit Guy d'Amboise, chantre, puis archidiacre de l'église de Tours, eut la terre de Chaumont dans le partage des biens de son père, en 1303. Ce domaine vint ensuite aux mains de Hugues, son frère aîné.

XI. — Hugues d'Amboise, seigneur de Chaumont, épousa, vers 1316, Jeanne de Saint-Verain, fille de Hugues IV, seigneur de Saint-Verain, et de Jeanne de Mello. Il eut six enfants : Jean, qui suit; Hugues, seigneur de la Maisonfort; Anceau; Jeanne, dame du Parc, mariée, en 1329, à Guy l'Archevêque, seigneur de Soubise; Isabeau, et deux autres filles, qui se firent religieuses.

XII. — Jean d'Amboise, seigneur de Chaumont et de Saint-Verain, fut tué à la bataille de Crécy, en 1346. En 1337, il avait épousé Jeanne de Beaumont, fille de Robert, vicomte de Beaumont, et de Mario de Craon, et en eut deux enfants : 1<sup>o</sup> Hugues, qui suit; 2<sup>o</sup> Jeanne, femme de Jean de Pris, seigneur de Châteauctos.

XIII. — Hugues d'Amboise, seigneur de Chau-

mont, fit son testament le 8 juin 1396. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. En premières noces, il avait épousé Anne de Saint-Verain, et, en secondes noces, Marguerite de Joinville. Du premier lit il eut : 1° Isabeau, mariée à Jean de Prunelé, et ensuite à Guy d'Aigreville, seigneur de Monceaux; 2° Catherine, femme de Charles de Villaines; 3° Marie, qui épousa Hélicon de Naillac. Du second mariage naquirent : Hugues, qui suit, et Marie, religieuse à Poissy, décédée le 14 avril 1462.

XIV. — Antoine de Clermont, chev., rendit aveu pour le fief de Chaumont, le 4 avril 1414. On ignore comment ce domaine était venu en sa possession.

XV. — Hugues d'Amboise, seigneur de Chaumont, conseiller et chambellan du roi, épousa Jeanne Guenand, fille de Guillaume Guenand, seigneur des Bordes, et d'Annette d'Amboise, et en eut : 1° Pierre, qui suit; 2° Madeleine, femme d'Antoine de Prie, seigneur de Buzançais.

XVI. — Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, des Bordes, de Meillan, etc., conseiller et chambellan du roi, mourut le 28 juin 1473. De son mariage avec Anne de Bueil, fille de Jean de Bueil et de Marguerite Dauphine d'Auvergne, il eut plusieurs enfants, entre autres, Catherine, qui suit. Le 19 février 1459, Pierre d'Amboise vendit, à réméré, la moitié de la terre de Chaumont à Jeanne de Rosny, pour 2,000 écus d'or. Rentré en possession de ce domaine dans le courant de l'année suivante, il en vendit les deux tiers, le 18 novembre, à la collégiale de Saint-Martin de Tours, pour 2,300 écus d'or payés comptant.

XVII. — Catherine d'Amboise, mariée à Pierre, dit Tristan, baron de Castelnau et de Clermont-Lodève, eut en dot un tiers de la terre de Chaumont et le donna, vers 1465, à Jean, seigneur d'Aigreville.

XVIII. — Jean d'Aigreville vendit ce tiers du domaine à Macé Guernadon, bourgeois de Tours, en 1466.

XIX. — Macé Guernadon, par acte du 9 février 1477, vendit ce qu'il possédait de la terre de Chaumont à la collégiale de Saint-Martin, pour 440 écus d'or.

Devenu, par cette dernière acquisition, propriétaire du domaine tout entier, le Chapitre de Saint-Martin l'attacha aux offices claustraux de chambrier et de chevecier. Le 12 décembre 1653, il vendit l'ancien logis seigneurial à René Bouault, Éc., mais il retint les droits de fief et de justice, qu'il conserva jusqu'à la Révolution.

Le port de Saint-Cyr et le droit de passage sur la Loire constituaient des fiefs relevant de Chaumont à foi et hommage simple.

En 1119, le roi Louis VI donna au Chapitre de

Saint-Martin la moitié du port de Saint-Cyr, qui avait appartenu à la reine Bertrade.

L'autre moitié était possédée, en 1455, par Jean de Daillon, qui la céda à l'abbaye de la Clarté-Dieu, pour une rente de soixante livres. Le 18 février 1723, cette abbaye l'afferma pour neuf ans, à Étienne Moreau et à Jean Paquetteau, moyennant 1,200 livres, 300 harengs, un saumon et un un pot-de-vin de 300 livres.

Le propriétaire du port de Saint-Cyr avait le droit de justice. Un aveu, rendu en 1544, porte que le bailli devait tenir ses assises dans le port même, *sur un bateau éloigné de terre de la longueur d'un bâton.*

Dans cette commune se trouve la *Maison des apprentis Tonnellé*, fondée en 1868, par la ville de Tours, avec des fonds légués par M<sup>me</sup> veuve Tonnellé. Trente enfants y sont instruits, nourris et habillés gratuitement pendant trois ans. Chaque matin, à l'exception des dimanches et fêtes, ils sont conduits à Tours, pour y travailler chez des patrons choisis par le directeur. En dehors des travaux de leur profession, ils suivent des cours de langue française, de dessin linéaire, de calcul, d'écriture et de géographie, de chant, de musique et de gymnastique. Le personnel se compose d'un directeur ecclésiastique nommé par le maire de Tours, de deux professeurs surveillants et de trois religieuses. De plus, il y a une Commission de surveillance dont le maire de Tours est président.

MAIRES DE SAINT-CYR. — Louis-Thomas Desplanques, 1792. — Moreau, 1801. — Chinon, 1801, 29 décembre 1807, démissionnaire en 1810. — Douineau de Charentais, 10 février 1810, 1<sup>er</sup> août 1821. — François-Jean-Baptiste-Alexandre Dupont, 8 octobre 1830, 29 mai 1837, 31 mai 1840. — Alexis Jeuffrain, 21 mai 1846. — Boutard, 1856. — Cosson-Aury, 1867. — Pierre Guittard, 1870, février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., G, 14, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 420; chartes de Marmoutier et de Saint-Martin; *Biens nationaux*. — D'Achery, *Spicil.*, III, X, 553. — *Recueil des historiens des Gaules*, IX. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — D. Housseau, IV, 1395; V, 1700, 2010; VII, 2990, 3105, 3282, 3283; VIII, 3432; IX, 3955; XIV, 300; XVIII. — Bibl. de Tours, *Missale antiq. B. Martini*, p. 194; Salmon, *Familles et paroisses de Touraine*, II; *titres d'Amboise*, I; *titres de Saint-Martin*, VI. — P. Anselme, *Hist. géneal. de la maison de France*, VIII, 922. — *La Touraine*, 395. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 293. — De Marolles, *Hist. des comtes d'Anjou*, 76. — Monsnier, II, cxxix. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 5. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1879), p. 265. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 89. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 28 juillet 1868. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 97. — *Chronicon Turonense magnum* (dans le *Recueil des chroniques de Touraine*, publié par André Salmon), p. 104. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 198.

## D

**Dabonnières** (le lieu des), paroisse de Neuilly-le-Brignon. — Il relevait censivement de la baronnie du Grand-Pressigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

**Dactière** (la), c<sup>ne</sup> de Crouzilles. V. *Daguettière*.

**Dadinière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois, 15 habit. — *Dordinière*, carte de Cassini.

**Dadinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Crotelles. — *Dardinière*, carte de Cassini.

**Daen** (Bouchard). V. *Dain*.

**Dagets** (les), f., c<sup>ne</sup> de Chezelles. — *Dagets*, carte de Cassini.

**Daguellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avrillé. — *Dyguellerie*, tabl. de recens. de 1872.

**Dagueterie** (la), c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau. V. *Daguetrie*.

**Daguettière** (la), c<sup>ne</sup> de Crouzilles. V. *Daguettière*.

**Daguetrie** (la), ou **Dagueterie**, f., c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau. — *Daguetrie*, carte de l'état-major. — Elle relevait du fief de Nouis. Le 24 mai 1683, Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, l'acheta de Madeleine Bibault, veuve de Georges Pellissary. Le 19 ventôse an VI, elle fut vendue nationalement sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., E, 65; *Biens nationaux*.)

**Daguets** (les), f., c<sup>ne</sup> de Theneuil.

**Daguettière** (la), ou **Dactière**, f., c<sup>ne</sup> de Crouzilles. — *Dactière*, carte de l'état-major. *Dattière*, carte de Cassini. — Ancien fief. — Le 25 avril 1448, Henri, prieur de Saint-Côme, vendit, moyennant une rente, six arpents de terre à Guillaume Daguet, qui construisit des bâtiments dans cette propriété et appela celle-ci la *Daguettière*. Par la suite, ce domaine devint un fief qui releva du prieuré de Saint-Côme et de la commanderie de l'Île-Bouchard. En 1599, il appartenait à Pierre Bretin; — en 1626, à Jehan Gouget de Malinault; — en 1660, à N. de Marigny; — en 1681, à N. Dupré de la Carte; — en 1725, à N. Torterue de la Garnauderie; — en 1744, à René-Pierre Tourneporte, président au grenier à sel de Sainte-Maure, bailli de la Haye, marié à Geneviève Torterue. — (Arch. d'I.-et-L., G, 517. — Archives de la Vienne, *Prieuré d'Aquitaine*.)

**Daguinerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avrillé.

**Daguins** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Luynes, 11 habitants.

**Daillon** (Jean de), vicomte de Domfront et seigneur du Lude, gouverneur-bailli de Touraine en 1479, mourut vers 1490, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Renée de Fontaines, entre autres: Jacques de Daillon, baron du Lude et du Sautray, conseiller et chambellan des rois Louis XII et François I<sup>er</sup>. — (P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VIII, 189-90. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 344.)

**Daillon** (René de), doyen de l'église de Tours, fut nommé évêque de Luçon, puis évêque de Bayeux et mourut en 1600. Il était fils de Jean de Daillon, comte du Lude, et de Anne de Bastarnay. — (P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, VIII, 191. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'archev. de Tours*.)

**Dain**, paroisse de Mazières. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Dain** (Bouchard), archevêque de Tours, était fils de Guillaume Dain et de Jeanne de Rochebouet. Chanoine, puis trésorier de l'église de Tours, il fut nommé archevêque en 1285, en remplacement d'Olivier de Craon. Il mourut en 1290. — (Ménage, *Hist. de Sablé*, 369. — Maau, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 143. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 363. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, 111, 456. — *Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 333.)

**Daine** (Marius-Jean-Baptiste-Nicolas), intendant de Touraine. V. *Aine* (d').

**Daizerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Thizay, 11 habit. — *Deserie*, carte de Cassini.

**Dalbins** (les), paroisse de Joué. V. *les Perchers*.

**Dalbins** (les), vil., c<sup>ne</sup> de la Ville-aux-Dames, 37 habit.

**Dalée** (Jehan), licencié ès-lois canon et civil, était lieutenant-général du gouverneur de Touraine, à Loches, en 1417. — (Dufour, *Diction. de l'arrond. de Loches*, I, 119-26.)

**Daligny** (Maurice-Parfait), né à Tours, le 26 novembre 1776, étudia la médecine à Paris. Après un voyage à Saint-Domingue et aux États-Unis, il s'établit à Angers, vers 1808, et y fut nommé substitut. Nommé président de chambre à la cour royale d'Ajaccio en 1821, puis conseiller à la cour de Grenoble en 1828, il passa, en 1839, avec les mêmes fonctions, à Angers, où il mourut le 15 décembre 1851. Nous avons de lui les ouvrages suivants: *Règles du droit Anglais, ou Analyse raisonnée des Commentaires de Blackstone*, Paris, Maino, 1813, in-8°. — *Essai*

sur les principes de législation pénale en matière de tentative de crime et de délit, Paris, Warrée, 1826, in-8°. — *Du progrès*, Paris, Hachette, 1841, in-8°. — *Simple exposition de quelques sentiments sur divers sujets de philosophie, de politique et de morale*, 1842, in-8°. — *Supplément statistique aux almanachs*, 1842. — *Opinion sur quelques questions qui se trouvent à l'ordre du jour*, Angers, Cosnier et La Chèse, 1847, in-8°. — *Esquisse d'une situation qui doit gagner à être définie*, Angers, Cosnier et La Chèse 1851, in-8°. — (C. Port, *Diction. hist. de Maine-et-Loire*, II, 4, 5. — Quérard, *La France littéraire*, II, 372.)

**Dallière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Mouzay.

**Dallun** (étang). V. *Étang-Challois*.

**Dalonneau** (Antoine), chanoine de Saint-Martin de Tours, mourut en 1593 et fut inhumé dans l'église collégiale. On lisait l'épithaphe suivante sur un monument élevé à sa mémoire, en 1613, par Julien Dalonneau, son frère, conseiller à la cour des aides de Paris :

CY DEVANT GIST MAISTRE ANTOINE D'ALLONNEAU,  
CHANOINE PREBENDÉ DE L'ÉGLISE DE CEANS,  
FONDATEUR  
DU SALUT SOLENNEL QUI SE DIT A PERPÉTUITÉ  
EN CESTE ÉGLISE, AU JOUR DE PENTECOSTE  
ENVIRON  
SEPT HEURES DU SOIR, ET D'UNE MESSE BASSE  
DES TREPASSÉS, AUSSI A PERPETUITÉ, A PAREIL  
JOUR  
DE SON DÉCÈS, QUI FUST LE SAMEDI SEIZIESME  
JANVIER, VIGILE S<sup>t</sup> ANTOINE, MIL CINQ CENS  
QUATRE VINGT TREIZE, QU'IL DÉCÉDA, AGÉ DE  
VINGT DEUX ANS VINGT JOURS.

*Occidit ante diem flores ut, floridus annis  
Carperet æternos, floridior polo.  
Julianus frater major natu  
In suprema indictionum Curia  
Consiliarius  
Mœrens posuit  
Ann. 1613.*

(Chalmel, *Hist. de la collégiale de Saint-Martin de Tours* (manuscrit de la Biblioth. de Tours), p. 237.)

**Dalonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Tauxigny.

**Dalsiacum**. V. *Doucé*, c<sup>ne</sup> de Rilly.

**Daltière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Noyant. — *Deltière*, carte de l'état-major.

**Dalvin**, ou d'**Alvin** (Étienne). V. *Alvin*.

**Dalvinière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau. — *Dalvinière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Dambille**, c<sup>ne</sup> de Nouzilly. V. *Roche-d'Ambille*.

**Damciacus**. V. *Damzay*, c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron.

**Dame** (étang de la), c<sup>ne</sup> de Courcelles.

**Dames** (le bois des), près de Picardie, c<sup>ne</sup> de Courcoué.

**Dames** (les), f., c<sup>ne</sup> de Montreuil. — *Les Dames*, carte de Cassini.

**Dames** (le bois des), c<sup>ne</sup> de Saint-Senoeh.

**Damemarie**, ou **Dame-Marie-du-Bois**, commune du canton de Châteaurenault, arrondissement de Tours, à 14 kilomètres de Châteaurenault et à 37 de Tours. — *Donna Maria*, 1259 (*Lib. de servis*). — *Dompna Maria*, *Donna Maria*, 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*). — *Dame-Marie-du-Bois*, 1520, 1637; *Damemarie*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Saint-Nicolas-des-Mottets et de Saint-Étienne-des-Guérets; au sud, par celles d'Autrèche et de Cangy; à l'est, par Mesland et Santenay (Loir-et-Cher); à l'ouest, par Morand. Elle est traversée par le chemin de grande communication n° 55, d'Amboise à Herbault. Près de la Malvinière, est un lieu appelé la *Mine-d'or*. On trouve, en assez grande quantité, dans cette commune, de la tourbe et des lignites.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune: — L'Abbée (18 habit.). — La Borderie (15 habit.). — La Guérinière (28 habit.), ancien fief, relevant de Châteaurenault. — La Maison-Rouge (17 habit.). — La Jarriais, ou Jarrièze, ancien fief, relevant de Châteaurenault. — Pavot (54 habit.). — La Picardièze (15 habit.). — Les Ronciers (15 habit.), ancienne propriété de la cure de Damemarie. — La Rous-sellerie (13 habit.). — La Travaillière, ancien fief, relevant de Châteaurenault et appartenant à l'abbaye de Gastines. — La Rifaudière, ancien fief. — L'Étang, la Pinsonnellerie, la Butte de Moulina, Villechenard, la Bretaudière, la Malvinière, l'Anguicherie, la Joubardière, la Hautboiserie, etc.

Avant la Révolution, cette paroisse était dans le ressort de l'élection de Tours et faisait partie du doyenné de Châteaurenault et de l'archidiaconné d'outre-Loire. En 1793, elle dépendait du district de Châteaurenault.

*Superficie cadastrale*. — 894 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Briau, a été terminé le 9 août 1835.

*Population*. — 68 feux en 1764. — 375 habit. en 1801. — 366 habit. en 1804. — 369 habit. en 1810. — 434 habit. en 1821. — 510 habit. en 1831. — 516 habit. en 1841. — 518 habit. en 1851. — 536 habit. en 1861. — 454 habit. en 1872. — 426 habit. en 1876.

*Assemblée pour location de domestiques* le dimanche après la Trinité.

*Bureau de poste* d'Autrèche. — *Perception* de Châteaurenault.

L'église, dédiée à Notre-Dame, n'offre rien de remarquable. Son abside est du XIII<sup>e</sup> siècle. En 1750, Joseph de Villeneuve, seigneur de Dame-

marie, fit construire, près du chœur, une chapelle qui fut consacrée, le 6 mai de l'année suivante, sous le vocable de Saint-Joseph.

Dans la chapelle de la Sainte-Vierge, sur une plaque de marbre, on lit l'inscription suivante :

A LA GLOIRE DE DIEU.

CY-GIT MESSIRE NICOLAS JEAN BAPTISTE RAVOT CHEVALIER, SEIGNEUR D'OMBREVAL, LA GUÉRINIÈRE, BLEMART, DAMEMARIE ET AUTRE LIEU, CONSEILLER DU ROY EN TOU SES CONSEILLE, MAISTRE DES REQUÊTE, ORDINAIRE DE SON HÔTEL, CONSEILLIER D'HONNEUR DE LA COUR DES AIDES, SI DEVANT AVOCAT GÉNÉRAL DE LA DITE COUR, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLISE DE LA VILLE, PREVOSTÉ ET VICONTÉ DE PARIS, INTENDANT POUR LE ROY DE LA TOURAINE, DÉCÉDÉE EN SON CHATEAU DE LA GUÉRINIÈRE LE 18 8<sup>bre</sup> 1729, AGÉ DE 49 ANS.

*Un De profundis.*

La cure possédait les métairies des Roncières et de la Rimacellerie ou Rimarellerie. Cette dernière lui avait été léguée par une dame de la Guérinière, par testament du 27 juillet 1687.

Le titre curial était à la présentation de l'archidiacre d'outre-Loire.

Au château de la Guérinière, situé dans cette paroisse, se trouvait une chapelle qui était desservie, en 1737, par G. Adret.

CURÉS DE DAMEMARIE. — Claude Bouchère, 1630. Il fit son testament le 13 décembre 1637. — Michel Levesque, 1653. — Guillaume Le Vasseur, 1671-83. — Philippe Thomas, 1700. — Mathieu Guillet, 1703. — Mathieu Drouin, 1718, démissionnaire vers 1740, décédé le 28 avril 1743 et inhumé dans le chœur de l'église. — René Pillon, 1740, décédé le 16 septembre 1781. — Allard d'Arlai, 1781. — François-de-Paule Chatain, 1782. — Nicolas Boursel, décédé le 9 mars 1787. — J. Falaise, avril 1787. — Pierre Guérineau, 6 juin 1787, curé constitutionnel, 1793. — Bluche, 1804. — Chrétien, 1850. — Caumont, 1856. — Boisgard, 1860, actuellement en fonctions (1879).

La châtellenie de Damemarie relevait de Châteaurenault. En 1650, elle appartenait à Barthélemy de Rigné, chev., seigneur de la Guérinière et de Blémars, conseiller et maître d'hôtel du roi, marié à Madeleine du Perray, dame de Chançay et de Vaumorin. Barthélemy de Rigné eut une fille, Jeanne-Agnès, qui épousa, par contrat du 18 août 1656, Jacques de Prunelé, quatrième du nom, baron de Saint-Germain et seigneur de Marvilliers, décédé vers 1679.

En 1683, François Dubois, seigneur de Villiers et de Boisrideau, receveur des consignations à Tours, possédait le même domaine, qui passa ensuite à Jean-Baptiste Guillard-Damoy. Celui-ci, par acte du 17 mars 1727, le vendit à Jean-Baptiste-Nicolas Ravot, seigneur d'Ombreval, avocat général à la cour des aides de Paris (1705), maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi (1722), lieutenant-général de police de la ville de Paris

(1724), intendant de Touraine (1725), décédé en 1729.

Jean-Baptiste-Nicolas Ravot eut, de son mariage avec Thérèse-Geneviève Barreau, une fille et Nicolas-François, conseiller au Parlement de Paris, décédé le 13 février 1748.

Par contrat du 20 septembre 1730, Thérèse-Geneviève Barreau et ses enfants vendirent le fief de Damemarie à Marie Mathie, femme, non commune en biens, de Joseph de Villeneuve, marquis de Villeneuve.

En 1732, le domaine fut saisi, à la requête de Claude Rigaudon, bourgeois de Paris.

Il appartenait, en 1760, à Gatien Rangeard de la Boissière, Éc., procureur général du roi en la chambre des comptes de Blois, ancien capitaine au régiment Royal-infanterie, seigneur de la Guérinière et de Blémars, qui rendit hommage au châtelain de Châteaurenault, le 21 avril de cette année. De son mariage avec Catherine Coullaud, il eut une fille, Anne-Marie-Victoire-Sophie, qui épousa, à Damemarie, le 1<sup>er</sup> décembre 1788, Antoine-François du Juglart, chev., seigneur de Borthres et du Fresne-Savary, lieutenant au régiment de Vintimille, fils d'Antoine-François du Juglart, seigneur des mêmes lieux, capitaine de dragons, et de Claude-Louise-Catherine de Cullon de Lanconnière.

MAIRES DE DAMEMARIE. — Helouis, 1801. — Renault, 1804. — Limousin, 29 décembre 1807. — Morlais, 28 août 1817. — De Maupas, 1<sup>er</sup> août 1821. — Roy Boureau, 27 décembre 1830, 4 décembre 1834. — Mathurin Bertin, 30 octobre 1835, 21 juin 1837, 21 juin 1840, 4 août 1846. — Le vicomte de Maupas, 1865. — Diot, 1870. — Le vicomte Anatole de Maupas, mai 1871, octobre 1876, 21 mai 1878.

*Rôle des fiefs de Touraine.* — Arch. d'I.-et-L., C, 337; E, 39; G, cure de Damemarie. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, A. — Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 34. — *Liber de servis*, chartes 63, 64, 66. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XVI, 807. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours.* — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 432. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 93. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 222. — Registres d'état-civil de Damemarie.

**Damemarie** (le fief de), ou **Dame-Marie**. — Ce fief avait son siège dans la paroisse de Saint-Maurice de Chinon et s'étendait dans la paroisse de la Roche-Clermault. Il relevait du fief de la Roche-Clermault à foi et hommage simple et appartenait, en 1683, à Mexme Febvrier. — (Arch. d'I.-et-L., G, 10.)

**Damnerie** (la), ham., c<sup>as</sup> d'Hommes, 21 habit. — *Damnerie*, carte de Cassini.

**Damonière** (la), f., c<sup>as</sup> du Bridoré, dans le bourg. — Le 28 mars 1689, François Julien et Antoinette de la Bussière, sa femme, donnèrent cette propriété à la cure du Bridoré. — (Arch. d'I.-et-L., Cures.)

**Damzay**, ou **Danzay**, f. et châ., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron. — *Damciacum, in vicaria Caynonensi*, 974 (charte d'Hardouin, archev. de Tours). — *Villa quæ dicitur Domzia*, vers l'an 1000 (charte de Saint-Florent de Saumur). — **Danzé**, carte de Cassini. — En 974, Wandalbert, neveu d'Hardouin, archevêque de Tours, donna à l'abbaye de Saint-Florent une certaine quantité de terrain situé à Damzay. Vers 1022, le nommé Gauguin donna à la même abbaye l'aleu de Damzay — (*Est autem ipse alodus in Verrone, in villa quæ dicitur Damziacus, in vicaria Caynonensi; et terminatur de una parte terra S. Martini, duabus partibus alodo Oldorici; quarta parte via publica.*) Au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, cet aleu appartenait à Algarde de Nouâtre et à Bouchard, dit Guicher, son fils, qui le donnèrent de nouveau à l'abbaye de Saint-Florent. Vers 1460, Jehan de Garguesalle, troisième du nom, grand écuyer de France, devint propriétaire de Damzay, par son mariage avec Jehanne le Boucher. En 1657, ce fief était aux mains de Philippe Jouye, conseiller du roi, receveur des tailles, à Chinon. Il passa ensuite à René d'Espinau, qui comparut au ban de la noblesse du bailliage de Chinon en 1689; — en 1715, à Pierre Mangot, marié à Élisabeth-Marie Jouye; — à Marie Guillon, veuve de Mathias-Joseph Pays-Meslier, élu en l'élection de Chinon (1757); — à Louis-Charles Lenée (1766). — (*Rôle des fiefs de Touraine.* — (Arch. d'I.-et-L., E, 164. — D. Housseau, I, 217. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de France*, VIII, 490. — Bibl. de Tours, manuscrit 1171.)

**Dandigny**, f., c<sup>ne</sup> de Nazelles. — *Dandilly*, carte de Cassini.

**Dandin** (la fosse), près de la Prudhomnière, c<sup>ne</sup> de Druyes.

**Danererie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villeloin. — *Donnerie*, carte de Cassini.

**Dangelonge** (le lieu de), près du Carroi, c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice.

**Dangerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Thizay.

**Dangeronnière** (la). V. *Dragconnière*, c<sup>ne</sup> de Saint-Denis-hors.

**Dangers** (le moulin des), c<sup>ne</sup> de Bourguoil.

**Danges** (le lieu des), c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher, près du chemin de Cormery à Azay.

**Danges** (les), c<sup>ne</sup> de Sublaines. — Nom donné à deux mottes de terre qui se trouvent sur le territoire de cette commune. Dans un titre du 1<sup>er</sup> mars 1683, ces mottes sont appelées *Mottes de Dangé*. D'après quelques auteurs, elles auraient été élevées par Clovis et Alaric pour fixer les limites de leurs états. Suivant d'autres, ce serait des tombelles ou monuments funéraires, remontant au temps des Celtes. En somme, il n'existe aucun document pouvant permettre d'indiquer

d'une façon certaine la destination de ces mottes. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elles étaient surmontées d'une croix. — (*Annuaire d'Indre-et-Loire* (1868), p. 201. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 34. — Carte de Cassini.)

**Danin** (la fontaine), près de Beauvais, c<sup>ne</sup> de Charnizay. — Elle forme un ruisseau qui se jette dans l'Egronne, au lieu dit le Pré de la Grande-Roue.

**Danjun**. V. *le Donjon*, c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Saint-Hippolyte.

**Dansault** (l'Aître), f., c<sup>ne</sup> de Vernou.

**Dantonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. — *Danctonnière*, carte de Cassini.

**Danzay**, *alodium Danzei*. V. *Damzay*.

**Darbaillon** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Saint-Flovier, près du chemin de Saint-Flovier à Sainte-Julitte.

**Darbellerie** (la), paroisse de Lublé. — Ancien fief, relevant du duché de Château-la-Vallière, suivant un aveu rendu le 16 juin 1745 par René Riollant. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Dardant**, paroisse de Saint-Denis-hors. V. *Durdant*.

**Dardellière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cléré. — *Dardellière*, carte de Cassini.

**Dardillière** (la), c<sup>ne</sup> de Restigné. V. *Vendôme*.

**Daretrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Betz. — *Dolettrie*, carte de Cassini.

**Dargenterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. — *Dargentrie*, carte de l'état-major. — Elle relevait du fief de la Roche-Perigault et appartenait, en 1629, à Claude Lable. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1313.)

**Dargeraie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saché. — *Dargeraie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Daria vicus**. V. *Dierre*.

**Darly** (Jean-Baptiste), peintre tourangeau, vivait au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Il réussissait particulièrement dans le portrait. On présume que François Darly, également peintre à Tours, en 1600, était un descendant de Jean-Baptiste d'Arly. — (*Idée générale de la Touraine*, dans l'*Almanach de Touraine* de 1782. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, IV, 129. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XX, 88.)

**Darnèzes** (le lieu des), paroisse de Saint-Étienne de Tours. — Ancienne dépendance du prieuré de Bois-Rahier. — (Arch. d'I.-et-L., G, 26.)

**Darnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure. — *Darnière*, carte de l'état-major. — *Dornière*, carte de Cassini.

**Darrot** (Louis), chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1522, fut nommé



plus tard commandeur de l'île-Bouchard. Il mourut en 1573. Il était fils de Michel Darrot, Éc., seigneur de la Poupelinière, et de Madeleine de Béchillon. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'île-Bouchard*. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 4.)

**Dartinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Panzoult.

**Dattière** (la), c<sup>ne</sup> de Crouzilles. V. *Daguetière*.

**Daubardière** (le lieu de la), paroisse du Grand-Pressigny. — Il relevait censivement de la baronnie du Grand-Pressigny (1737). — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

**Daubrons** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Céré, 25 habitants.

**Dauconnay**, ou **Daulconnay** et le **Petit-Dauconnay**, ham., c<sup>ne</sup> de Marçay. — *Dauconnay*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la Roche-Clermault à foi et hommage simple. Suivant un aveu rendu le 4 juillet 1643, par Simon Le Breton, il était dû par les habitants de ce hameau, au seigneur de la Roche-Clermault, lorsqu'il chassait de ce côté, « cinq seilles d'eau dans une poêle, pour ses chiens, et un pain de brassé. » — (Arch. d'I.-et-L., G, 10. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Chinon*.)

**Daudère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Langeais. — *Daudère*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1512, il appartenait à Pierre Brason. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Langeais*.)

**Daudière** (le lieu de la), paroisse de Fontettes. — Il relevait de Charcenay, suivant une déclaration faite en août 1650. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de Charcenay*.)

**Daumerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Nouzilly. — *Daumerie*, carte de Cassini.

**Daumoin** (étang de), c<sup>ne</sup> du Louroux.

**Daunassans** (Léon), préfet du département d'Indre-et-Loire. Sous-chef de bureau au ministère de la justice et des cultes, il fut nommé, le 25 octobre 1865, sous-préfet de Ruffec; le 8 avril 1871, sous-préfet de Valenciennes; le 9 août 1872, préfet de la Corse; le 15 février 1873, préfet de Tarn-et-Garonne; le 24 mai 1873, préfet de la Côte-d'Or; le 3 janvier 1875, préfet de la Corse. Mis en disponibilité le 16 mai 1877, il a été appelé le 18 décembre de la même année à la préfecture d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. le marquis de Nadaillac. M. Daunassans a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 29 décembre 1871, et officier le 7 août 1876. — (*Journal d'Indre-et-Loire*, décembre 1877. — *L'Union libérale*, 22 décembre 1877.)

**Dauphin** (la maison du). V. Sainte-Catherine-de-Fierbois.

**Dauphin** (le), f., c<sup>ne</sup> de Villedômer.

**Dauphin** (Louis-Joseph), propriétaire de

la terre de Ris, près de Bossay, né à Bossay le 30 mars 1785, décédé à Loches le 20 décembre 1854, fut le fondateur de l'hospice de Preuilley. Pour cette fondation, il légua à cette ville l'ancien château de la Rallièrre.

**Dauphinerie** (la), métairie, paroisse de Ciran. — *Les Dauphins*, 1662. — Elle relevait du fief de Ciran et appartenait, en 1756, à Mathieu-Édouard Couet, lieutenant-colonel de cavalerie. — (Arch. d'I.-et-L., E, 72, 223.)

**Dausserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — *Daussererie*, carte de l'état-major.

**Davalerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bossay. — *Davallerie*, 1793. — Elle relevait de la châtellenie de Gingé et appartenait au comte de Livenne, sur lequel elle fut vendue nationalement en 1793. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Davallerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher.

**Davaux** (les), c<sup>ne</sup> de Savigné. V. *Davière*

**Daveau** (le bois), près de Louy, c<sup>ne</sup> de Mazières.

**Davellerie** (la) et la **Grande-Davellerie**, vil., c<sup>ne</sup> de Gizeux, 22 habit. — *Davellerie*, carte de Cassini. — Elle relevait du fief de Gizeux et appartenait, en 1650, à François Belongue, sieur du Tertre; — en 1658, à Germain Belongue; — en 1716, à Louis-François Boureau du Pasty, par suite de son mariage avec Françoise Belongue; — en 1750, à Louis Boureau du Pasty, décédé à Gizeux, le 17 mai 1785; — en 1785, à François Billet, chirurgien à Gizeux, marié à Marie-Jeanne-Andréo, fille de Louis Boureau du Pasty. — (J. Guérin, *Notice historique sur Gizeux*, 41. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Gizeux*. — (Arch. d'I.-et-L., E, *Émigrés*.)

**Davenel** (Mathurin), vicomte de Préaux et seigneur de Bonrepos, fut nommé maire de Tours en 1578, en remplacement de Guillaume Cherbonneau. Il eut pour successeur, en 1580, Jean du Faultray. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 122. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

**Daviailles** (les Grandes et Petites-), vil., c<sup>ne</sup> de Ciran, 26 habit. — *Daviailles*, 1756, 1791. — *Daviailles*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Anciens fiefs. En 1789, les Grandes-Daviailles appartenait à Mathieu-Édouard de Coué, chev. A la même époque, la famille de Voyer d'Argenson possédait les Petites-Daviailles. — (Arch. d'I.-et-L., E, 72; *Biens nationaux*. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Daviailles-Bonnet** (les), f., c<sup>ne</sup> de Ciran. — *Daviailles*, carte de Cassini.

**Daviailles** (les), c<sup>ne</sup> de Ciran. V. *Daviailles*.

**David** (le), f., c<sup>ne</sup> de Trogues.

**David** (le clos), près de Vaussouvin, c<sup>ne</sup> de Vallères.

**Davière** (les Haute et Basse-), ham., c<sup>ne</sup> d'Abilly, 15 habit. — Il relevait censivement du fief de Clairfeuil et de la baronnie du Grand-Pressigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

**Davière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avrillé. — *Davière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — En 1672, elle appartenait à Michel Maurais, par suite de son mariage avec Urbane de Lugré, fille et héritière de Louis de Lugré, sieur de la Motte-Sauvage et de la Davière. — (J. Guérin, *Notice historique sur Gizeux*, 44, 63).

**Davière** (étang de la), c<sup>ne</sup> d'Avrillé.

**Davière** (la maison de la), dans la ville de Bléré. — En 1265, elle appartenait à l'abbaye de Saint-Julien de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., *Inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Julien*.)

**Davière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Bournan, 69 habit. — *Davière*, carte de Cassini. — Il dépendait autrefois de la commune de la Chapelle-Blanche, dont il fut détaché, en 1832, pour être réuni à celle de Bournan.

**Davière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Genillé, 11 habit. — *Davière*, carte de Cassini. — Ancien fief. En 1672, il appartenait à Jean-Baptiste Guosbin; — en 1696, à Claude Guosbin, Éc.; — en 1707, à Jacques Guesbin, Éc.; — en 1776, à Jacques-François Mayaud de Boislambert. — (Arch. d'I.-et-L., E, 112; *titres de la Bourdillière*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres du Liget*.)

**Davière** (la Grande-), f., c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Davière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Manthelan, 33 habit. — Ancien fief. — (Arch. d'I.-et-L., E, 122, 128. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Davière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marigny.

**Davière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Meltray. — Ancien fief, relevant du fief de Meltray à foï et hommage simple. En 1635, il appartenait à Marie Négrier, veuve de Pierre Simon; — en 1693, à Anne de Bernezay, veuve de Martin Leblond, seigneur de la Martinière; — vers 1780, à Charles-Bernard Briçonnet, marquis d'Oysonville. — (Arch. d'I.-et-L., E, 113, 115.)

**Davière** (les Grande et Petite-), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Roch. — *Davière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elles relevaient du fief de la Chapelle-Saint-Remi, suivant une déclaration féodale faite le 14 décembre 1622, par Michel Legendre. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Saint-Roch*.)

**Davière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Savigné. — *Les Davaux*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Rillé. — (*Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

**Davière** (la) f., c<sup>ne</sup> de Thilouze. — *Davière*, carte de l'état-major. — Au xiv<sup>e</sup> siècle, elle a été possédée par Martine Le Gilet de la

Roulière. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

**Daviers** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Nouâtre, près du chemin de Noyers à Port-de-Piles.

**Davillère** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villainos. — *Davillère*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Davillerie** (le lieu de la), paroisse de Saint-Aubin. — Il relevait de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de la Clarté*.)

**Davis** (les), f., c<sup>ne</sup> de Trogues.

**Davonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Crissé.

**Deasserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-la-Ronce. — Près de là est une croix paroissiale portant le nom de ce domaine.

**Débats** (les), f., c<sup>ne</sup> de Louestault.

**Debours** (le clos des), près du Peuil, c<sup>ne</sup> de Champigny-sur-Veude.

**Debrourie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chezelles.

**Dec** (moulin de), c<sup>ne</sup> de Fondettes. V. *Bois-Jésus* (moulin de).

**Dechaudrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Branches.

**Decrais** (Albert), préfet d'Indre-et-Loire (mars 1871), puis préfet des Alpes-Maritimes et de la Gironde, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 août 1874, puis officier le 7 février 1878. Il fait partie aujourd'hui du conseil d'État (1879). — (*Journal d'Indre-et-Loire*, 1871. — *Journal officiel* du 8 février 1878.)

**Dedans** (les), f., c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Dedra**. V. *Dierre*.

**Defa** (le), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-de-Lin.

**Defais** (les), f., c<sup>ne</sup> d'Avrillé.

**Defais** (le), ou **Deffais**, vil., c<sup>ne</sup> de Francueil, 25 habit. — Ancien fief, relevant du château de Montrésor. En 1298, il appartenait à Raoul de Mosnes, Éc.; — en 1480, à Jehan Pinet; — en 1515, à Jacques Borard, qui le vendit à Thomas Bohier; — en 1545, à Antoine Bohier; — en 1556, à Diane de Poitiers. En 1557, il fut incorporé à la terre de Chenonceau. Le fief de Grateloup relevait du Defais. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Martin*. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 166, 237, 295; *Diane de Poitiers au Conseil du roi*, ix. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 113; XI, 130.)

**Defais** (le), f., c<sup>ne</sup> du Liège.

**Defaix** (le lieu du), c<sup>ne</sup> du Louroux, près du chemin de Sainte-Maure au Louroux.

**Defas** (le), f., c<sup>ne</sup> des Hermites.

**Deffais** (le), c<sup>ne</sup> de Francueil. V. *Defais*.

**Deffants** (les), c<sup>ne</sup> du Bridoré. V. *Defuns*.

**Defois** (les), f., c<sup>ne</sup> de Sazilly.

**Deforges** (les), f., c<sup>ne</sup> de Brizay. — *Deforges*, carte de l'état-major. — *Deforges*, carte de Cassini.

**Defroc** (le lieu du Grand-), près de Chaumont, c<sup>ne</sup> de Gizeux.

**Defrocs** (le lieu des), près de Paris-Buton, c<sup>ne</sup> de Bourgueil.

**Defrocs** (le lieu des), près des Cartes, c<sup>ne</sup> de Civray-sur-Cher.

**Defrocs** (les), f., c<sup>ne</sup> de la Croix.

**Defrocs** (le lieu des), près de la Sauvelerie, c<sup>ne</sup> de Saint-Benoît.

**Defuns** (les), ou **Defunts**, f., c<sup>ne</sup> du Bridoré. — *Deffants*, 1714. — *Deffents*, carte de Cassini. — Ancienne propriété des religieuses Viantaises de Beaulieu. — (Arch. d'I.-et-L., E, 109; *titres des Viantaises*.)

**Defuns** (étang des), c<sup>ne</sup> du Bridoré. — Propriété des religieuses Viantaises de Beaulieu (1789). — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*.)

**Degallerie** (la) f., c<sup>ne</sup> de Brèche.

**Degautière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Noizay.

**Degessière** (la), c<sup>ne</sup> de Sorigny. — *Degessière*, carte de l'état-major. — *Dejecière*, carte de Cassini. — Près de ce domaine et du chemin de Sorigny à Monts se trouve la croix paroissiale dite de la Degessière.

**Degrangerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saché.

**Degrenière** (la), ou **Degrinière**, f., c<sup>ne</sup> de Chisseau.

**Deguenettière** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Celle-Guenand. — *Deguenettière*, carte de Cassini.

**Dejecière** (la), c<sup>ne</sup> de Sorigny. V. *Degessière*.

**Dejunterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Lémeré.

**Delais** (le lieu de), près des Mitelleries, c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon.

**Delançonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Boussay.

**Delanderie** (la), f., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. — Autrefois elle faisait partie de la paroisse d'Étableaux.

**Delanoux** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Truyes, 19 habit. — *Delanoue*, carte de Cassini.

**Delaporte** (Edmond), sous-préfet de Loches, le 15 juillet 1848, chevalier de la Légion d'honneur en août 1859, a été nommé sous-préfet de Nantua en janvier 1862. — (*Journal d'Indre-et-Loire*, 1848-59-62.)

**Delaroches** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Marigny, 21 habit. — *Delaroches*, carte de l'état-major.

**Delaunerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Branches.

**Delaville Le Roulx** (Laurent-Justinien), secrétaire-général du ministère de l'inté-

rieur pendant les Cent-jours, et ensuite syndic des agents de change, membre du Conseil général d'Indre-et-Loire, est décédé à Paris en 1861. Né à Gand, en 1782, il était fils de Joseph Delaville Le Roulx, membre de l'Assemblée constituante, puis du Sénat conservateur, et de Marie-Thérèse Lefebvre. — (C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 534-35.)

**Délice** (le), f., c<sup>ne</sup> de Boussay.

**Delmas** (N.), sous-préfet de Montluçon, fut nommé sous-préfet de Chinon le 3 mai 1858, en remplacement de M. de Bassoncourt. — (*Journal officiel et Journal d'Indre-et-Loire*, mai 1858.)

**Delsiacum**. V. *Doucé*, c<sup>ne</sup> de Rilly.

**Deltière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Pouzay, 18 habit. — *Deltière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant du château de Sainte-Maure à foi et hommage simple. — (D. Housseau, XIII, 8031.)

**Deluges** (le lieu des), près des Quatre-Vents, c<sup>ne</sup> de Langeais.

**Deluguerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Gizeux.

**Demaine**, c<sup>ne</sup> de Ligueil. V. *Edemaine*.

**Demangelière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Thilouze. — *Demangelière*, carte de Cassini.

**Dême** (la), rivière. — *Fluvius Dimedix*, *Demium*, 967 (Baluze, arm. III). — Elle prend sa source dans les coteaux de Saint-Laurent-en-Gatines et dans la forêt de Beaumont, passe dans les communes de Marray, de Chemillé et d'Époinné, reçoit la Dêmée et se jette dans le Loir, à trois kilomètres de Château-du-Loir. Son parcours, dans le département d'Indre-et-Loire, est de vingt kilomètres. Elle fait mouvoir sept usines. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *chartes antérieures à l'an 1000*. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 30. — Mabille, *Divisions territoriales de la Touraine*, 165. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 15. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*.)

**Dêmée** (la), ou **Desmée**, rivière. — *Dimidia*, *rivulus*, 971 (Mabillon, *Annales Bened.*, III). — Elle prend sa source à Vautourneux, c<sup>ne</sup> des Hermites, passe dans les communes de Beaumont et de Chemillé et se jette dans la Dême, près de la Tauperie, c<sup>ne</sup> de Chemillé. Son parcours est de quinze kilomètres. Elle fait mouvoir cinq usines. — (Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, 298. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 30. — C. Chevalier et G. Charlot, *Études sur la Touraine*.)

**Demerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Athée.

**De Metz** (Frédéric-Auguste), magistrat, né dans le canton de Dourdan (Oise), le 12 mai 1796, fut nommé juge suppléant au tribunal civil de la Seine le 1<sup>er</sup> août 1821. Conseiller à la cour royale de Paris en 1835, il reçut du Gouvernement, en 1838, la mission d'aller étudier les

« systèmes pénitentiaires employés en Amérique et dans les colonies agricoles établies en Hollande et en Belgique. Dans la petite colonie de Hombourg, il trouva l'idée première de la fondation qu'il devait effectuer quelques années après et qui a illustré son nom. « A Hombourg, dit-il dans un « rapport à la *Réunion internationale de charité*, nous avons découvert la solution que « nous étions chargés d'étudier. C'est près du « village de Horn que nous eûmes l'occasion de « visiter l'école de réforme de Rauhen-Hauss. « Elle avait été créée, vers la fin de 1833, par « le respectable M. Wichern, pour recevoir les « jeunes enfants que des habitudes vicieuses menaçaient de pervortir ou avaient déjà flétris. « L'habile fondateur avait cherché un moyen de « salut dans l'esprit de famille; il s'était efforcé « d'exciter dans ces jeunes cœurs les émotions « douces et salutaires du foyer paternel, qui « étaient devenues ou avaient presque toujours « été étrangères à ces malheureux. »

De retour en France, M. De Metz donna sa démission de conseiller à la cour de Paris et fonda, avec M. de Breteuil, la colonie de Mettray qui, sous son habile direction, est devenue le modèle, le type des établissements de ce genre. (V. *Mettray (colonie de)* et *Breteuil de Courteilles*.) Il mourut le 2 novembre 1873. Il était officier de la Légion d'honneur, conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris et membre du Conseil général de l'Oise. — (Bertin, *Colonie agricole de Mettray*. — Larousse, *Diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, VI, 397. — Vapereau, *Diction. des contemporains*, 498. — *Journal d'Indre-et-Loire* (1873). — G. Houssard, *Éloge de M. De Metz* (dans les *Mémoires de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1874), p. 56-63.)

**Demmenerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blancho.

**Demonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines.

**Demonnière, Demonnerie**. V. *le Perron*, c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre.

**Demont** (Étienne), originaire de Moulins, prieur de l'abbaye de Noyers en 1669, remplit les mêmes fonctions au monastère de Cormery de 1675 à 1678. Le 6 juin de cette dernière année il fut remplacé par Charles Turpin. — (*Cartulaire de Cormery*, cxxxii. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Cormery*.)

**Demorances** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Pierres-des-Corps.

**Demoreennes** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire.

**Demouy** (Jacques), était gouverneur de la ville et du château de Tours en 1425. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 190.)

**Denellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Hommes. — *Denellerie*, carte de l'état-major.

**Denellière** (la), c<sup>ne</sup> de Sorigny. V. *Denillère*.

**Deneuserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roy.

**Deniau**, f., c<sup>ne</sup> de Benais. — *Les Deniaux*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de la baronnie de Bourgueil à foi et hommage lige. Il appartenait à l'abbaye de Bourgueil. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Bourgueil*.)

**Deniaux** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Charnizay, 19 habit. — *Deniaux*, carte de Cassini.

**Deniellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> des Hermites. — *Deniellerie*, carte de l'état-major.

**Denillère** (la), ou **Denellière**, f., c<sup>ne</sup> de Sorigny. — *Denillère*, carte de l'état-major.

**Denis** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Jean-Saint-Germain.

**Denis**, ou **Dinifus**, évêque de Tours, succéda à Procule et Théodore, vers 513, d'après Maan et l'auteur de la *Gallia christiana*; vers 521, d'après Chalmel. Il eut pour successeur Omatus. — (*Gallia christiana*, XIV, 17. — Maan, *S. et Metrop. ecclesia Tur.*, 32. — M. Marteau, *le Paradis délicieux de la Touraine*, II, 63. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 445. — *Greg. Tur. hist. Franc.*, lib. X. — *Almanach de Touraine*, 1771. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 332.)

**Denis** (Nicolas), ou **Denys**, né à Tours, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, obtint du roi d'importantes concessions de terrain dans l'Acadie et au Canada. Ces concessions comprenaient les terres et îles depuis le Cap des Rosiers jusqu'au cap de Campseaux. En 1632, il partit pour ces contrées avec le titre de gouverneur-lieutenant-général et y résida pendant quarante ans. Ruiné par un incendie, il revint en France et publia un intéressant ouvrage intitulé: *Description géographique et historique des côtes de l'Amérique septentrionale, avec l'histoire naturelle de ce pays*, Paris, Louis Billaine, 1672, 2 vol. in-12. On ignore la date de sa mort. — (Charlevoix, *Hist. de la nouvelle France*. — *Almanach de Touraine*, 1784. — *Catalogue de la bibliothèque de J. Taschereau*, 288. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, VI, 438. — Didot, *Biographie universelle*, XIII, 693. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 133. — D. Housseau, XXIII.)

**Denis** (la croix de **St-**), c<sup>ne</sup> de Saint-Quentin, au carrefour de Mairand, dans la forêt de Loches et près de l'allée dite Route-Traversine.

**Denis-hors (St-)**, commune du canton d'Amboise, arrondissement de Tours, à 24 kilomètres de cette ville. — *Ecclesia S. Dionisii de Ambasciaco*, v<sup>e</sup> siècle (*Test. de S. Perpet.*). — *Parochia S. Dyonisii de Ambasia*, 1262, 1275. (Salmon, *titres d'Amboise*, I). — *Parochia S. Dionisii*, 1305 (*Cartulaire du Liget*).

Elle est bornée, au nord, par la commune

d'Amboise et par la Loire; au sud, par les communes de Dierre, de La Croix et de Civray; à l'est, par Saint-Règle, Chargé et Souvigny; à l'ouest, par Lussault et Saint-Martin-le-Beau. Elle est traversée par les chemins de grande communication n° 30, de Tours à Orléans, et n° 31 de Châteaurenault à Châtellerault. Une partie de la forêt d'Amboise se trouve sur son territoire. Sur le plan cadastral, elle est désignée sous le nom de *Bois impérial*.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : La Biquettrie (57 habit.). — La Blondellerie (17 habit.). — L'Aitredes-Couzeaux (49 habit.). — La Bergerie (20 habit.). — La Bondonnière (33 habit.). — Les Violettes (52 habit.). — La Rue-Choiseul (42 habit.). — Rosnay, ancien fief, relevant d'Amboise. — La Rue-Chèvre (16 habit.). — La Pierre-qui-Tourne (36 habit.). — La Reignière (22 habit.). — La Verrerie (27 habit.). — La Patouille (18 habit.). — La Guillonnière, ancien fief, relevant d'Amboise. — Le Pied-Courteau (22 habit.). — La Poupardièrre (16 habit.). — Les Vallées (58 habit.). — Vau-de-Lucé (16 habit.). — Mazère (55 habit.). — La Metrasserie (36 habit.). — La Menaudière, ancien fief. — La Grange-Tiphaine (14 habit.). — Le Breuil, ancien fief, relevant du château d'Amboise. — Les Ormeaux (28 habit.). — Maletrenne (26 habit.). — La Fuie (19 habit.). — La Janvierie (24 habit.). — La Valinière, ancien fief relevant d'Amboise. — La Commanderie (35 habit.). — Chandon (91 habit.), ancien fief, relevant d'Amboise. — Chanteloup (86 habit.). — Château-Gaillard (17 habit.), ancien fief. — Clos-Lucé (30 habit.), ancien fief, relevant d'Amboise. — Les Chaumières (33 habit.). — La Noiraye (33 habit.). — Villedavy (28 habit.). — La Motte, ancien fief. — Le Moulin du Temple (21 habit.). — La Rouillardière, connue dès le xii<sup>e</sup> siècle. — La Cantinière, ou Cantinerie, ancien fief. — Les Vieilles-Aitres, la Verge, la Maison-Blanche, l'Épinetterie, la Gabillère, Mosny, Montplaisir, la Richardière, Maltaverne, Marcheroux, la Vallée-Poisson, la Herpinière, la Moutonnerie, la Gennetière, la Taupinière, la Cornetterie, la Semaudrie, la Poterie, etc.

Avant la Révolution, la paroisse de Saint-Denis faisait partie de l'élection d'Amboise, du doyenné d'Amboise et du grand archidiaconné de Tours. En 1793, elle dépendait du district d'Amboise.

*Superficie cadastrale.* — 3913 hectares. — Le plan cadastral a été dressé par Héron, en 1809.

*Population.* — 1014 habit. en 1801. — 1054 habit. en 1804. — 924 habit. en 1810. — 793 habit. en 1821. — 948 habit. en 1831. — 1044 habit. en 1841. — 1173 habit. en 1851. — 1210 habit. en 1861. — 1184 habit. en 1872. — 1257 habit. en 1876.

*Assemblée pour location de domestiques* le premier dimanche de juin.

*Bureau de poste d'Amboise.* — Chef-lieu de perception.

L'église a été bâtie primitivement par saint Martin. Pour les détails sur cette église et sur les chapelles qui en dépendent, V. *Amboise*, t. I, p. 25, 26.

Le prieuré de Saint-Denis constituait un fief qui relevait du château d'Amboise.

**MAIRES DE SAINT-DENIS.** — Jean-Baptiste Ducruzel, 1801, 20 décembre 1807. — Boistard, 3 avril 1816, 1<sup>er</sup> août 1821. — Benjamin Jeuffrain-Boistard, 17 décembre 1827, 17 novembre 1834, 5 juin 1837, juin 1840. — Silvain Deslandes-Orière, 1<sup>er</sup> août 1846, 11 février 1874. — Louis Mangeant-Gaucher, octobre 1871, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 633, 651; G, 14; *Biens nationaux.* — E. Cartier, *Essai historique sur Amboise*, 8. — Monsnier, I, 7. — *La Touraine, histoire et monuments*, 141. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1279; fonds Salmon, *titres d'Amboise.* — Brequigny, *Diplomata*, I, 23. — *Greg. Tur. Hist. Lib. X, Cap. 31.* — H. de Vallois, *Notitia Galliarum*, 14. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 156. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 98. — *Annuaire du département d'Indre-et-Loire* (1877), p. 57.

**Deniseau** (le lieu de), près du Chillou, c<sup>ne</sup> de Courcoué.

**Deniserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Deniserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain. — *Deniserie*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Deniserie** (le lieu de la), paroisse de Vallières (Fondettes). — Il relevait du fief de Vallières. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Vallières-Saint-Roch.*)

**Denisière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Assay. — Elle relevait du fief de Basché (1697). — (Arch. d'I.-et-L., C, 601.)

**Denneret** (le lieu de), près de Moulín-Nouet, c<sup>ne</sup> d'Esves-le-Moutier.

**Denterie** (le lieu de la), près de Clos-Poulain, c<sup>ne</sup> de Chezelles.

**Deodeau** (Jean), fils de Jean Deodeau, conseiller du roi et bailli au siège royal d'Amboise, entra dans l'ordre de Saint-Benoit en 1638, et fit profession le 18 décembre 1648, Vers 1654, il fut nommé prieur de l'abbaye de Cormery, en remplacement de Louis Menard. Il mourut en 1674. — (*Cartulaire de Cormery*, 129. — Arch. d'I.-et-L. et Bibl. de Tours, (fonds Salmon), *titres de l'abbaye de Cormery.*)

**Dépeint** (le). V. *Aubin (Saint-)*

**Depurie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chisseau.

**Dercé**, ham., c<sup>ne</sup> de Lemeré, 23 habit. — *Vicus de Dercio*, 1140 (charte de Hugues de l'île). — (D. Housseau, V, 1634). — *Drecé*, carte de Cassini.

**Deroise** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cyran. — *Drouaire*, carte de Cassini.

**Derompais** (le lieu des), près de Boular-din, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Derouet** (Frédéric), né à Tours, le 3 mai 1779, élève de l'école polytechnique, chef de bataillon du génie, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, fut nommé membre du conseil général d'Indre-et-Loire, le 20 décembre 1832. Il mourut à Parçay-Meslay, le 6 septembre 1861. — (*Journal d'Indre-et-Loire*, 1832-42-61. — Notes communiquées. — Registres d'état-civil de Tours et de Parçay-Meslay.)

**Derouet** (Frédéric), fils du précédent, né à Tours, le 29 janvier 1811, élève de l'école polytechnique, maire de Vouvray, chevalier de la Légion d'honneur, fut membre du Conseil général d'Indre-et-Loire depuis 1848 jusqu'à sa mort. Il mourut à Vouvray le 1<sup>er</sup> mai 1875. Son frère, Jules-Prudent, né à Vouvray, le 6 juillet 1815, chevalier de la Légion d'honneur, est actuellement juge au tribunal civil de Tours (1879). — (Registres d'état-civil de Tours et de Vouvray. — *Journal d'Indre-et-Loire* de 1848 et 1875.)

**Derouetterie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avoine. — Elle appartenait, en 1657, à Perrine Gautier, veuve de Claude de Razilly. — (Arch. d'I.-et-L., E, 164.)

**Derouetterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne.

**Derouinerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Razines. — *Drouinerie*, carte de Cassini.

**Derouinières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Chezelles.

**Derouzières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Damemarie.

**Derra**. V. *Dierre*.

**Deruineau** (Jacques-Maurice), né à Tours le 28 novembre 1797, peintre en bâtiments, maire de Saint-Jean-de-Liguières (Maine-et-Loire), mourut à Angers le 11 février 1873. On a de lui les notices suivantes, insérées dans le *Bulletin* de la Société industrielle d'Angers : *Observations sur la qualité des peintures faites en hiver et sur l'amélioration du sort des ouvriers peintres*, 1838. — *Observations sur le compagnonnage*, 1838, 19 pages. — *Observations sur les encouragements à donner aux ouvriers qui se sont distingués par leur travail et leur dévouement*, 1842. — *Proposition pour le patronage des jeunes apprentis industriels*, 1844. — *Observations pratiques sur la peinture au blanc de zinc*, 1854. — *Note sur la nécessité de substituer le blanc de zinc à la céruse*, 1855. Il a publié un autre ouvrage intitulé : *Souvenir d'un ouvrier*, Angers, Cosnier et Lachèse, 1851, in-8° de 63 pages. — (C. Port, *Diction. historique et biographique de Maine-et-Loire*, II, 31.)

**Deruterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Germain-sur-Vienne.

**Descartes** (Gilles), seigneur de Châtillon, fut nommé maire de Tours en 1522, en remplacement de Jamet Brechier. Jean Papillon lui succéda en 1523. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 110. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IV, 92.)

**Descartes** (René), né dans la paroisse de Saint-Georges de la Haye, le dernier jour de mars 1596, était fils de Joachim Descartes, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Jeanne Brochard. Voici le texte de son acte de baptême :

*Le mesme jour* (3 avril; cette date est fixée par l'acte qui précède celui de Descartes) *a esté baptisé René, fils de noble homme Joachyn Descartes, conseiller du roy en son parlement de Bretagne, et de damoysselle Jeanne Brochard. Ses parrins noble Michel Ferrand, conseiller du roy et lieutenant général à Chastellerault, et noble René Brochard, conseiller du Roy, juge magistrat à Potyer, et dame Jeanne Prout, femme de Mons. Sain, controlleur des tailles pour le Roy à Chastellerault.* Signé : FERRAND, RENÉ BROCHARD, JEHANNE PROUST.

Cet acte ne donne pas le jour de la naissance; mais on le trouve indiqué par Descartes lui-même dans une lettre qu'il adressa, en 1649, à M. Schooten, à Leyde.

A l'âge de dix-huit ans, Descartes fut placé par sa famille au collège de la Flèche, dirigé par les Jésuites, et qui avait alors une certaine célébrité. Il quitta cette maison au milieu de l'année 1612 et resta jusqu'en 1613 à Rennes, près de son père, conseiller au Parlement de Bretagne. Engagé ensuite dans les troupes de Maurice de Nassau, il fit plusieurs campagnes, après lesquelles il servit, comme volontaire, sous les ordres de l'Électeur de Bavière (1619) et du comte de Bucquoy (1621). Il prit part aux guerres de Hongrie, et, abandonnant bientôt les champs de bataille pour les voyages, il visita la Silésie, la Pologne, la Poméranie, le Mecklembourg, les Pays-Bas, le Danemarck et autres contrées. De retour en France, en 1622, il résida tantôt à Paris, tantôt en Bretagne.

Soldat volontaire pendant plusieurs années, Descartes avait cependant très peu de goût pour cette profession, à en juger par le passage suivant d'une de ses lettres : « ..... Pour moi, qui considère le métier de la guerre en philosophe, je ne l'estime qu'autant qu'il vaut et même j'ai bien de la peine à lui donner place entre les professions honorables, voyant que l'oisiveté et le libertinage sont les deux principaux motifs qui y portent aujourd'hui la plupart des hommes. »

Ceci ne l'empêcha pas de retourner, pour quelque temps encore, au milieu des camps et d'assister, en qualité de volontaire, au siège de la Rochelle, en 1629. A la fin de cette campagne, il quitta la France et s'en alla en Hollande, où il résida pendant vingt ans.

Dès 1618, il s'était fait connaître par une publication sur la musique. En 1637, parut son ouvrage : *Discours de la méthode pour bien conduire la raison et chercher la vérité dans les sciences; plus, la dioptrique, les météores et la géométrie qui sont des essais de cette méthode*, Leyde, impr. Jean Maire, in-4°. Il publia ensuite ses *Méditations sur la philosophie première* (1641); *les Principes de la philosophie* (1644); *les Passions de l'âme* (1649).

On sait quel retentissement eurent les ouvrages de Descartes. Leur importance est trop connue pour qu'il soit besoin d'insister sur ce sujet. De toutes parts on rendit hommage au talent prodigieux de l'illustre penseur; mais, d'un autre côté, le génie qu'il manifestait en traits si brillants, ne manqua pas d'exciter l'envie de certains écrivains. Ses théories furent vivement attaquées, notamment par Voet, professeur de théologie, qui persécuta leur auteur avec un acharnement cruel. Il entreprit de prouver que Descartes était un athée et fit condamner sa philosophie. Découragé, désespéré par cette guerre odieuse, celui-ci songea à quitter la Hollande où il avait trouvé jusque-là l'isolement et la tranquillité qu'il avait recherché pour se livrer à ses méditations.

Christine, reine de Suède, lui ayant offert de se retirer à sa cour, Descartes accepta avec empressement. Il se rendit à Stockholm en 1649. Mais le rude climat du nord acheva de miner sa santé déjà beaucoup affaiblie par des travaux trop assidus et par le chagrin que ses ennemis lui avaient causé. Atteint d'une fluxion de poitrine, il mourut le 11 février 1650, âgé de cinquante-quatre ans. Il fut inhumé dans le cimetière de Nord-Malmæ, où Pierre Chanut, ambassadeur de France près la cour de Suède et ami du défunt, fit élever un cénotaphe sur lequel on mit les inscriptions suivantes :

D. O. M.  
 REGNANTE CHRISTINA  
 GUSTAVI PRIMI PRONEPTE  
 MAGNI FILIA  
 AVORUM INCÆPTA, PATRIÆ QUE TERMINOS  
 VICTORIIS NOVIS PROMOVENTE,  
 PACEM DEMUM ARMIS QUÆSITAM  
 ARTIBUS ARNANTE  
 ACCITIS UNDIQUE TERRARUM  
 SAPIENTIÆ MAGISTRIS  
 IPSA IN EXEMPLUM FUTURA,  
 RENATUS DES CARTES  
 EX ÆREMO PHILOSOPHICA  
 IN LUCEM ET ORNAMENTUM AULÆ  
 VOCATUS  
 POST QUARTUM MENSEM MORBO INTERIIT  
 ET SUB HOC LAPIDE  
 MORTALITATEM RELIQUIT,  
 ANNO CHRISTI MDCL  
 VITÆ SUÆ LIV

RENATUS DES CARTES, *Perronii dominus, ex antiqua et nobili inter armoricos et Pictones gente in Gallia natus accepta, quantacumque in scholis tradebatur, eruditione, expectatione sua votisque minore, ad militiam per Germaniam et Pannoniam adolescens profectus, et in otiiis hibernis naturæ mysteria componens cum legibus Matheseos, utriusque arcana eadem clavi reserari posse ausus est sperare : Et omissis fortuitorum studiis, il villula solitarii prope Egmondam in Hollandia assidua viginti circiter annorum meditatione, auso potitus est. Hinc orbe toto celeberrimus, a rege suo conditionibus honorificis evocatus redierat ad contemplationis delicias. Unde avulsus admiratione maximæ reginæ quæ, quidquid ubique excelluit, suum fecit, gratissimus advenit; serio est audilus, et defletus obiit.*

CHRISTIANISSIMI REGIS  
 LUDOVICI XIV  
 LUDOVICI JUSTI FILII  
 HENRICI MAGNI NEPOTIS  
 ANNA AUSTRIACA  
 OPTIMA PRUDENTISSIMA, FORTISSIMA  
 REGINA  
 ANNOS ET REGNUM FILII REGENTE,  
 LEGATUS ORDIN. PETRUS CHANUT  
 HOC MONUMENTUM  
 AD GLORIAM DEI, BONORUM OMNIUM  
 DATORIS  
 GALLICI NOMINIS HONOREM  
 PERPETUAM MEMORIAM AMICI CHARISSIMI  
 RENATI DES-CARTES  
 PONI CURRAVIT,  
 ANNO VII° AB EXCESSU LUDOVICI JUSTI.

*Noverint posterius qualis vixerit Renatus Descartes : ut cujus doctrinam olim suspicient, mores imitentur. Post instauratam a fundamentis philosophiam, apertam ad penetralia naturæ mortalibus viam novam, certam, solidam, hoc unum reliquit incertum major in eo modestia esset, an scientia. Quæ vera scivit, verecundè affirmavit. Falsa non contentionibus sed vero admoto refutavit. Nullius antiquorum obtrectator, nemini viventium gravis, invidorum criminationes purgavit innocentia morum. Injuriarum negligens; amicitie tenax. Quod summum tandem est, ita per creaturarum gradus ad conatorem est conatus, ut opportunus Christo gratiæ auctori, in avita Religione quiesceret. I nunc viator et cogita quanta fuerit Christina et qualis Aula cui mores isti placuerunt.*

Quelques mois après la mort de Descartes, on frappa en Hollande, en l'honneur du célèbre philosophe, une médaille portant d'un côté ces mots : RENATUS DESCARTES, NAT. HAG. TUR. 1596. MORT. IN SUEC.. 1650, et de l'autre cette inscription en flamand :

*Ditpronk juweel bevat  
Hetwereltewonder, dat  
Natuurs verbor gentheden  
Door polsten, enontle den  
Op't spitsvansynverstand  
Nuraaskald griekenland  
En'tafgeslo of de Romen  
Bromtharsenlose dromen.*

SECULI LUMEN.

Cette médaille est devenue extrêmement rare.

Descartes avait laissé en France des amis avec lesquels il avait correspondu jusqu'au dernier jour de sa vie et qui ne l'oublièrent point après sa mort. Parmi eux était M. Dalibert, trésorier de France. En 1665, ayant appris que le tombeau élevé à la mémoire de son ami, à Nord-Malmœ, tombait en ruines, il adressa une requête à l'ambassadeur français en Suède, M. de Terlon, qui avait succédé à Pierre Chanut, pour obtenir du roi Charles XI l'autorisation de transporter en France les restes de Descartes. Dans cette circonstance, il fut vivement secondé par les principaux cartésiens qui, par leurs démarches personnelles, réussirent à s'assurer de l'appui de Louis XIV. L'autorisation fut accordée, et, le 1<sup>er</sup> mai 1666, on procéda à l'exhumation.

M. de Terlon, accompagné du marquis de Pomponne, désigné pour le remplacer dans l'ambassade de Suède, se rendit au cimetière et plaça les restes dans un cercueil de cuivre qu'il fit déposer à son hôtel en attendant le jour de départ pour la France. Un procès-verbal de l'exhumation fut dressé.

Arrivé à Paris dans les premiers jours de janvier 1667, le corps fut provisoirement déposé dans l'église Saint-Paul. Le 24 juin de la même année, on le transporta en grande pompe et au milieu d'une affluence considérable, à l'église Sainte-Geneviève, que l'on avait choisie comme lieu de sépulture. On mit le corps dans un caveau creusé près de la muraille, entre la chapelle dédiée à saint François et celle de Sainte-Geneviève.

M. Dalibert fit faire à ses frais un tombeau, qui ne put être posé qu'en 1669. Au haut du monument se trouvait un médaillon de terre cuite où la figure de Descartes était représentée. Sur des tables de marbre blanc on lisait deux inscriptions, l'une, en latin, attribuée au P. Lallemant, l'autre, en vers français, composée par Gaspard de Fieubet, conseiller d'État :

D. O. M.

RENATUS DESCARTES

*Vir supra titulos omnium retro philosophorum  
Nobilis genere, armoricus gente Turonicus  
origine;*

*In Gallia Flexiæ studuit;  
In Pannonia miles meruit;  
In Batavia philosophus delituit;  
In Suecia vocatus occubuit.*

*Tanti viri pretiosas reliquias  
Galliarum percelebris tunc legatus Petrus  
Chanut,  
Christinæ, sapientissimæ reginæ, sapientium  
amatrici  
Invidere non potuit, nec vindicare patriæ;  
Sed quibus licuit cumulatus honoribus  
Peregrinæ terræ mandavit invitus  
Anno Dom. 1650. Mense febr<sup>o</sup> ætatis 54.  
Tandem post septem et decem annos  
In gratiam christianissimi regis  
Ludovici decimi quarti,  
Virum insignium cultoris et remuneratoris  
Procurante Petro Dalibert  
Sepulchri pio et amico violatore  
Patriæ redditæ sunt  
Et in isto urbis et artium culmine positæ;  
Ut qui vivus apud Exteros otium et famam  
quæsierat  
Mortuus apud suos cum laude quiesceret;  
Suis et exteris in exemplum et documentum  
futurus  
I nunc viator;  
Et divinitatis, immortalitatisque animæ  
Maximum et clarum assertorem,  
Aut jam crede felicem aut precibus redde.*

*Descartes dont tu vois icy la sepulture  
A dessillé les yeux des aveugles mortels,  
Et gardant le respect que l'on doit aux autels,  
Leur a du monde entier démontré la structure.  
Son nom par mille écrits se rendit glorieux;  
Son esprit mesurant et la terre et les cieux.  
En penetra l'abisme, en perça les nuages.  
Cependant comme un autre il cède aux lois du  
[sort,  
Luy qui vivrait autant que ses divins ouvrages,  
Si le sage pouvait s'affranchir de la mort.*

Dans le siècle suivant, Gustave III, roi de Suède, ayant entrepris de faire construire une église dans le cimetière de Nord-Malmœ, où le corps de Descartes avait reposé pendant seize ans, voulut consacrer ce souvenir par un superbe monument funèbre, dont l'exécution fut confiée à un habile sculpteur nommé Sergel. Ce monument, qui existe encore aujourd'hui, fut placé dans la nouvelle église, appelée l'église *Adolfe-Frédéric*. Au sommet se trouve un médaillon de bronze offrant le portrait de Descartes, entouré de guirlandes de laurier. Au bas, est un sujet allégorique, également en bronze. C'est un génie soulevant d'une main un voile, et portant dans l'autre main une torche avec laquelle il éclaire un globe représentant le monde et au haut duquel on lit le nom de Stockholm. Entre ce sujet et le portrait on lit cette inscription :

GUSTAVUS PR. HAER. R. S.  
RENATO CARTESIO  
NAT. IN GALLIA MDXCVI  
MORT. IN SUECIA MDCL



MONUMENTUM EREXIT  
MDCCLXX

Un dessin très exact de ce monument a été publié par M. Boulay de la Meurthe dans le vingt-troisième volume des *Mémoires* de la Société archéologique de Touraine.

A l'époque de la Terreur, la mémoire de Descartes dut être bien surprise des hommages que les conventionnels songèrent à lui rendre. Joseph Chénier, le 2 octobre 1793, proposa à la Convention de transférer au Panthéon les restes de Descartes et fit rendre le décret suivant :

ART. 1. — *René Descartes a mérité les honneurs dus aux grands hommes.*

ART. 2. — *Le corps de ce philosophe sera transféré au Panthéon.*

ART. 3. — *Sur le tombeau de Descartes seront gravés ces mots :*

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS  
LA CONVENTION NATIONALE  
A RENÉ DESCARTES  
1793, L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE.

ART. 4. — *Le Comité d'instruction publique se concertera avec le ministre de l'intérieur pour fixer le jour de la translation.*

ART. 5. — *La Convention nationale assistera en corps à cette solennité. Le Conseil exécutif provisoire et les différentes autorités constituées renfermées dans l'enceinte de Paris y assisteront également.*

Ce décret ne fut pas exécuté.

A la fin de la même année, le tombeau et les cendres de Descartes, retirés de l'église Sainte-Geneviève, transformée en atelier, furent transportés au musée des Petits-Augustins par les soins d'Alexandre Lenoir. On mit les cendres dans une urne antique qui avait appartenu au comte de Caylus, et, sous le Consulat, on les en tira pour les déposer dans un tombeau élevé au milieu du jardin des Petits-Augustins et sur lequel on grava cette inscription :

A RENÉ DESCARTES  
MORT  
EN 1650.

En 1801, le général de Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire, fit, d'accord avec le Conseil général de ce département, des démarches pour obtenir du Gouvernement la translation, à Tours, des restes de Descartes. Mais sa demande fut repoussée.

Le 26 février 1819, les ossements de Descartes, de Mabillon et de Montfaucon, fut transportés solennellement à l'église Saint-Germain-des-Prés. On les inhuma dans un tombeau divisé en trois compartiments et qui fut érigé dans la chapelle de Saint-François-de-Sales. Trois membres de la famille de Descartes, le baron de Lamotte-Langon, René-Charles-Hippolyte Le Prestre de Château-Giron et René Thierry-Descartes, assis-

tèrent à la cérémonie. Sylvestre de Sacy prononça à cette occasion un remarquable discours qui fut inséré dans le *Moniteur* du 1<sup>er</sup> mars 1819.

Voici l'épithaphe de Descartes, qui se trouve gravée sur une table de marbre noir fixée sur la muraille, entre deux autres épithaphe consacrées à Mabillon et à Montfaucon :

MEMORIÆ  
RENATI DESCARTES  
RECONDITIONIS DOCTRINÆ  
LAUDE  
ET INGENII SVBTILITATE  
PRÆCELLENTISSIMI  
QVI PRIMVS  
A RENOVATIS IN EVROPA  
BONARVM LITTERARVM STVDIIS  
RATIONIS HVMANÆ  
IYRA  
SALVA FIDEI CHRISTIANÆ  
AVTORITATE .  
VINDICAVIT ET ASSERVIT  
NVNC  
VERITATIS  
QVAM VNICE COLVIT  
CONSPECTV  
FRVITVR.

Au-dessous se trouve cette inscription, qui se rapporte aux trois personnages ensevelis dans ce caveau :

QUORUM CINERES RELIGIOSE PRIMUM LOCULIS SUIS  
CONDITOS DEHINC COMMUNI FATO PER XXV ANNOS  
INTER PROFANA EXULES QUUM TERRÆ SACRÆ RENO-  
VATA PIARUM EXEQUIARUM POMPA REDDERENTUR  
REGIA INSCRIPTIONUM ET HUMANIORUM LITTERARUM  
ACADEMIA TITULIS ADSRIPTIS SERIORIBUS ÆTATIBUS  
COMMENDAVIT, XXVI FEBR. MDCCCIX.

En Touraine, des manifestations eurent lieu, à diverses époques, en l'honneur de l'illustre penseur.

On célébra une grande fête à la Haye le 10 vendémiaire an XI (2 octobre 1802), à l'occasion de l'inauguration d'un buste de Descartes, donné par le ministre de l'intérieur à M. Thierry, propriétaire de la maison qui avait appartenu à la famille du philosophe. Ce buste, porté par les notables de la commune accompagnés d'un détachement de garde nationale, de la gendarmerie et d'un corps de musique, fut placé dans la chambre où naquit Descartes. La cérémonie était présidée par le préfet d'Indre-et-Loire, le général Pommereul, entouré des principaux fonctionnaires du département. Le soir, à la suite d'un banquet, on joua dans la salle de la mairie, transformée pour la circonstance en théâtre, une pièce de Bouilly, intitulée *René Descartes*.

Dans sa séance du 25 janvier 1843, la Société archéologique de Touraine, sur la proposition de M. Champoiseau, décida qu'une souscription serait ouverte pour élever une statue à Descartes sur l'une

des places publiques de Tours. Le duc de Luynes souscrivit pour 5,000 francs, et le comte de Niewerkerque se chargea d'exécuter la statue « sans autre rémunération que le remboursement « du prix des travaux de manœuvre. » Cependant le projet ne reçut son entière exécution que neuf ans après. En 1850, les fonds nécessaires n'avaient pas encore été réunis. Le ministre de l'intérieur promit une somme de 4,000 francs; le reste fut fourni par de nouvelles souscriptions recueillies dans la ville de Tours.

L'inauguration eut lieu le 11 septembre 1852. La statue fut érigée au centre de la place de l'Hôtel-de-Ville, dans l'axe de la rue Royale. Sur le socle, on lit cette proposition de Descartes : *Cogito, ergo sum*. Le piedestal est de granit, provenant des carrières de Bécon, en Anjou. La statue est en marbre. Dans le cours de cette année (1879), le Conseil municipal de Tours a décidé que le monument serait transporté dans l'un des squares de la même place, parallèlement à une autre statue représentant Rabelais.

Une autre statue de Descartes, sortie de la fonderie d'Abilly et qui n'est que la copie de celle de Tours, a été érigée sur la place publique de la Haye.

En 1873, la Société archéologique de Touraine a posé, à ses frais, sur la façade de la maison de Descartes, dans la même ville, une plaque portant cette inscription :

RENÉ DESCARTES, NÉ DANS CETTE MAISON, LE 31 MARS 1596, A ÉTÉ BAPTISÉ LE 3 AVRIL DANS L'ÉGLISE SAINT-GEORGES DE LA HAYE (Société archéologique de Touraine).

Un jour viendra, peut-être, où une satisfaction plus complète encore sera donnée à la mémoire de Descartes. Espérons que les vénérables restes, déposés actuellement dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, qui n'a aucun droit à ce précieux dépôt, seront transférés dans l'église paroissiale de Saint-Georges de la Haye, où le grand philosophe reçut le sacrement de baptême. C'est à la ville de la Haye seule qu'il appartient de réclamer, pour la conserver définitivement, la dépouille mortelle de l'homme de génie qu'elle a vu naître.

Les œuvres de Descartes ont eu plusieurs éditions. Voici les principales : *Discours de la méthode*, Leyde, J. Maire, 1637, in-4° (édition originale). — *Renati Des Cartes principia philosophiæ*, Amstelodami, L. Elzevirius, 1644, in-4°. — *Les passions de l'âme*, Amsterdam, L. Elzevier, 1650, in-12. — *Opera omnia*, Amsterdam, 1670-83, 1692, 1701-13, 9 vol. in-4°. — *Compendium musicæ*, Ultrajecti, 1650, seu Amstelodami, 1656, in-4°. — *Tratté de la mécanique*, Paris, Angot, 1668, in-4°. — *Opera philosophica*, Amstelodami apud Elsevirios, 1656, in-4°. — *Renati Descartes meditationes de prima philosophia; Passiones animæ*, Amsteloda-

mi, Lud. Elzevirius, 1650, in-8°. — *Œuvres de Descartes*, publiées par Victor Cousin, Paris et Strasbourg, 1824-26, Levrault, 11 vol. in-8°. — *Œuvres de Descartes*, publiées par Aimé Martin, Paris, Desrez, 1839, in-8°. — *Œuvres de Descartes*, avec une introduction de Jules Simon, Paris, Charpentier, 1857, in-8°. — *Lettres inédites de Descartes*, Paris, Durand, 1868, in-8°.

A. Baillet, *La vie de M. Des Cartes*, Paris, Daniel Horthemels, 1691, in-4°. — Didot, *Nouvelle biographie universelle*, XIII, 756. — Vapereau, *Diction. des littératures*, 611. — Lalande, *Diction. historique de la France*, 640. — J. Millet, *Hist. de Descartes*, Paris, Didier, in-8°. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 140. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, VI, 530. — Perrault, *Les hommes illustres*, I, 59 (portrait et armoiries). — J. Bullart, *Académie des sciences et des arts*, II, 134. — Guilhermy, *Inscriptions de la France*, I, 368. — Thomas, *Éloge de Descartes*, Paris, 1765, in-8°. — De Gourcy, *Éloge de Descartes*, 1765, in-8°. — Lalande, *Notice sur l'origine de la famille Descartes* (dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'ouest*, 1856-58, p. 33). — *Journal d'Indre-et-Loire* du 12 septembre 1852. — *Journal des communes*, an XI, p. 14, 53. — Quérard, *La France littéraire*, II, 497. — Brunet, *Manuel du libraire*, II, 608. — Bordas-Dumoulin, *Le Cartésianisme*, 1843, in-8°. — Aimé Bodin, *Éloge de Descartes*, Paris, 1848, in-8°. — Couanier-Deslandes, *Éloge de Descartes*, Paris, Raynard, 1765. — Fabre de Charrin, *Éloge de Descartes*, Paris, S. Jorry, 1765. — L.-S. Mercier, *Discours prononcé au Conseil des Cinq-Cents*, Paris, imp. nation., an IV, in-8°. — J. Chenier, *Rapport sur la translation des cendres de René Descartes au Panthéon*, an IV, in-8°. — Gaillard, *Eloge de Descartes*, Paris, Regnard, 1765. — *Hist. des ouvrages des savants* (1693), 535, 536, 538, 541, 543. — *Diction. universel, historique, critique et bibliographique*, V, 434. — Piganiol de la Force, *Description historique de la ville de Paris*, VI, 68. — Catteau-Calleville, *Hist. de Christine*, I, 231. — A. Lenoir, *Musée des monuments français*, V, 74. — Mercier, *Nouveau Paris*, VI, 124. — De Pommereul, *Souvenirs de mon administration*, 12, 18. — *Mém. de l'académie des inscriptions et belles-lettres*, V, 2, 138. — *Le Magasin pittoresque* (1836), IV, 198. — *Le Moniteur* des 4 et 6 avril 1791, 3 et 6 octobre 1793, 4 février, 23 avril, 14 mai 1796, 22 février 1806, 2 et 30 mars 1817, 15 avril 1818, 1<sup>er</sup> mars 1819. — *Journal des Débats*, 27 février 1819. — C. Chevalier, *Origines tourangelles de Descartes*, Tours, 1872, in-8° de 31 pages. — De Galembert, *Rapport sur le projet d'érection de la statue de Descartes*, Tours, 1851, in-8° de 34 pages. — Dufour, *Diction. historique de l'arrondissement de Loches*, I, 291. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, II, 8, 23, 210; III, 13; IV, 12, 18, 20, 26, 28, 33, 37, 77, 87; V, 43; XXIII, *Notice sur les monuments funèbres de Descartes*, par M. Boulay de la Meurthe, p. 1-50. — *Bulletin de la même Société* (1872), *Note sur l'origine tourangelles de Descartes*, par l'abbé C. Chevalier.

**Desert** (le), f., c<sup>nc</sup> de Nouans.

**Désirée** (la), f., c<sup>nc</sup> de Vézetz. — Elle relevait censivement du château de Vézetz (1622). — (Arch. d'I.-et-L., E, 147.)

**Desjardins** (Horace), seigneur de la Boquetière et de Vosnes, fut nommé maire de Tours en 1603, en remplacement d'Antoine Barré. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit).

— Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours.*)

**Deslandes** (Paul, baron), ancien lieutenant au bailliage et siège présidial de Tours, fut nommé maire de cette ville le 21 novembre 1803, et maintenu le 8 mai 1808, dans ces fonctions qu'il remplit jusqu'au 14 septembre 1815. Le 2 janvier 1814, il reçut le titre de baron. Il était officier de la Légion d'honneur. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, X, 173. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours.*)

**Desloges** (François), seigneur de la Voûte et de la Dorée, fut nommé maire de Tours en 1693, en remplacement de Pierre Tournier. Il eut pour successeur, en 1695, Jacques Dubois de Montmoreau. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 147.)

**Desloges** (N.), né au Grand-Pressigny, en 1742, est auteur d'un petit ouvrage intitulé: *La prédiction des astronomes sur la fin du monde, accomplie*, Paris, an II, in-8°.

**Desmée** (la). V. *Démée*.

**Desmez** (le bois de), près de la Heraudrie, c<sup>no</sup> de Chançay.

**Desœuvrés** (le lieu des), près de la Chalonnière, c<sup>no</sup> de Charentilly.

**Desrés** (les), vil., c<sup>no</sup> de Véretz, 38 habit.

**Desseries** (le lieu des Grandes et Petites), paroisse de Monthodon. — Il appartenait au prieuré du Boulay et relevait de la châtellenie de la Ferrière, suivant une déclaration féodale faite le 8 mars 1765 par Marie-Anne-Charlotte de Rabodanges, prieure du Boulay. — (*Arch. du château de la Ferrière.*)

**Desserte** (la), f., c<sup>no</sup> de Seully. — Ancienne propriété du collège de Chinon. — (*Arch. d'I.-et-L., Biens nationaux.*)

**Destilly**, vil. et chât., c<sup>no</sup> de Beaumont-en-Véron, 62 habit. — *Destilliacus, villa, in vicaria Kaynonensi*, 938, 954 (*Cartulaire de Saint-Florent*). — *Stillie*, 1115 (*Cartulaire de Fontevrauld*). — *Manerium situm apud Destilley, in parochia S. Loanci* (*Lib. Stat. et jur.*). — *Estilly*, 1469 (Gaignères, 678). — *Destilly-en-Veron, Destillé*, xvii<sup>e</sup> siècle (*titres de Turpenay*). — *Destilly*, carte de Cassini. — Ancienne châtellenie, relevant du roi à foi et hommage lige, à cause du château de Chinon. Elle est connue dès le milieu du x<sup>e</sup> siècle. Le territoire et le logis qui la composait, appartenait à Joseph, archevêque de Tours, qui les donna, en fief, en 954, à Gombault et à sa femme, nommée Baptisto. Le château avait autrefois une grande importance. Il fut pris d'assaut et incendié, en 1562, par le comte de Montgomery, qui fit massacrer 400 soldats et habitants du pays qui s'y étaient renfermés. Parmi les victimes se trouvèrent deux

enfants du seigneur de Destilly, qui était alors au service du roi dans le château de Chinon.

Dans l'enceinte du vieux manoir était une chapelle placée sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié et de Saint-Marc et qui, fondée par Robert de Pocé, avait été consacrée, vers 1135, par Hugues de la Ferté, archevêque de Tours.

Voici le texte d'un aveu rendu pour la châtellenie de Destilly, en 1508, par Jehan de Valory :

« De vous mon souverain seigneur le Roy, je  
 « Jehan de Valory, chevalier, seigneur de Destillé,  
 « tiens et advoue tenir de vous à cause de vos  
 « chasteaux et seigneuries de Chinon à foy et  
 « hommage lige et aux droits et debvoirs à ce  
 « appartenant selon la coutume du pays les choses  
 « cy après déclarées: c'est à scavoir mon houstel  
 « fort, chastellenie terre et seigneurie du dit lieu  
 « de Destillé où j'ai droit de fortification, ensemble  
 « la basse cour du dict chastel et houstel fort où  
 « sont édifiées plusieurs maisons, granges, ostelles,  
 « fenil et aultres édifices à moy appartenants,  
 « avec les jardins et pourprins de mon dit hous-  
 « tel, le sont lesquelles choses sont closes à mu-  
 « railles et fortifications, contenant deux arpents  
 « ou environ; au dedans de laquelle basse cour  
 « de mon dit chastel ou houstel fort est assise et  
 « eddifiée une belle chapelle de bel et honnete  
 « édifice qui est de la fondation de mes prédeces-  
 « seurs, en laquelle chapelle les curés de Saint-  
 « Louans et prieur curé de Beaumont doivent et  
 « sont tenus dire et celebrer a toujours perpetuel-  
 « lement, c'est assavoir le dit curé de Saint-  
 « Louans pour deux entierres et consécutives  
 « années en suivant l'une l'autre sans nul moyen,  
 « à commencer du jour et feste saint Clément, et  
 « le dit prieur curé de Beaumont, par une année  
 « au jour que le dit curé de Saint-Louans finit  
 « son service, trois messes par chacune sepmaine  
 « de l'an, matines et une messe solennelle et à  
 « notes à chacune des quatre festes annuelles de  
 « l'an, qui sont Noël, Pasques, la Pentecoste et  
 « la Toussaint, et avec l'absolution aux jours des-  
 « tinés, par chacune sepmaine au temps de Ca-  
 « resme, tenèbres en la Semaine sainte prochaine  
 « précédente la dite feste de Pasques, et à Noël la  
 « messe de minuit, et autres services, à l'heure  
 « et tout ainsy qu'ils ont accoutumé faire en  
 « leur dite paroisse; et en laquelle chapelle  
 « iceux curés de Saint-Louans et prieur de Beau-  
 « mont sont tenus ès années qu'ils la desservent  
 « confesser et administrer et bailler le corps de  
 « Jésus Christ a recevoir après la dite grand'messe  
 « par eux dite et célébrée le dit jour de Pasques,  
 « à moy, ma femme, mes enfants, mes familliers,  
 « domestiques, et aux manans et habitants de  
 « mon bourg de Destillé, lesquels manans et ha-  
 « bitants ès deux années que le curé de Saint-  
 « Louans dessert ma dite chapelle sont appelés  
 « *Tierciers*; pour la fondation et la dotation de  
 « laquelle chapelle et service dessus dits, entre  
 « autres choses données et léguées par mes dits

« prédécesseurs seigneurs du dit lieu de Destillé  
 « au dit curé et prieur, ils ont et prennent cha-  
 « cun an, c'est assavoir, le dit curé de Saint-  
 « Louans les deux parts, et le dit prieur curé de  
 « Beaumont la tierce partie de toutes et chacune,  
 « les dimes de blé, vins et charnages et autres  
 « choses étant en leurs paroisses en mon fief de  
 « Destillé, lesquelles dimes anciennement appar-  
 « tenaient à mes prédécesseurs seigneurs du dit  
 « lieu de Destillé sous la foy et hommage et fidé-  
 « lité dessus dit et qui leur furent par eux don-  
 « nées et léguées à la charge de ce que dessus;  
 « a cause desquelles dimes outre le service des-  
 « sus dit, le dit curé de Saint-Louans me doibt  
 « chacun an, au temps des moissons deux jalaizes  
 « de vin valant vingt six pintes et 13 fouasses,  
 « dont l'une doibt estre pétrie et faite avec du  
 « beurre au temps que l'on vendange les vignes  
 « du domaine de ma dite châtellenie qui sont au  
 « lieu appelé la Rue Cinq Père, et le dit prieur  
 « de Beaumont doibt aussi chacun an, au dit  
 « temps de moisson, une jalaize de vin valant  
 « treize pintes, et doibt chanter à chacun jour de  
 « Toussaint un *libera* pour la rédemption des  
 « âmes de mes prédécesseurs seigneurs du dit  
 « lieu de Destillé, sur leur sépulture, qui est  
 « dans l'église du dit Beaumont. »

## SEIGNEURS DE DESTILLY.

I. — Gombaud, seigneur de Destilly, 954.

II. — Robert de Pocé, chev., vivant en 1135.

III. — Hugues de Destilly et sa femme firent une donation au prieuré de Pommiers-Aigre en 1160. Leur fille, Scolastique, fut mariée à Guy de Brizay et eut en dot la terre de Destilly.

IV. — Guy de Brizay, chev., est mentionné dans un titre de l'an 1200. Après sa mort la terre de Destilly passa à un de ses parents, Alo de Brizay.

V. — Alo de Brizay, troisième du nom, chev., seigneur de Destilly, de Brizay et de la Roche-Brizay, mourut avant 1253. En 1232, il avait fait une donation à l'abbaye de Fontevault. En 1243, il donna, au même monastère, une rente en grains, à percevoir sur sa châtellenie de Destilly.

VI. — Pierre de Brizay, fils du précédent, donna à l'abbaye de Fontevault, en 1253, une rente de 12 setiers de froment à prendre sur la terre du Haut-Brizay. Il eut cinq enfants: 1° Pierre, chevalier-banneret, vivant en 1299; 2° Hugues; 3° Guy, qui suit; 4° Pierre, seigneur du Petit-Brizay; 5° Guillaume, vivant en 1290-1302.

VII. — Guy de Brizay, chev., seigneur de Destilly et de Brizay, servit, en 1297, dans l'armée envoyée en Flandre par Philippe le Bel.

VIII. — Alo de Brizay, quatrième du nom, fils du précédent, chev., seigneur de Destilly, de la Roche-Brizay et de Brizay, épousa, le 14 mars 1323, Beatrix de Montejean, dont il eut cinq enfants: Alo V, qui suit; Isabeau, mariée à Eschivard, baron de Preuilley; Marguerite, Alix et Agnès.

IX. — Alo de Brizay, cinquième du nom, seigneur des mêmes lieux, vivant en 1374, eut trois enfants de son mariage avec Berthelome de la Jaille: Gilles, qui suit; Aimery, et Jeanne, femme de Jean Prevost, chev., seigneur du Chatellier-Portault.

X. — Gilles de Brizay, chev., seigneur des mêmes lieux, fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, le 28 septembre 1396. Il mourut peu de temps après, dans l'île de Methelin, tandis qu'il retournait en France. Le 26 octobre 1394, il avait épousé Marguerite de Rochechouart, dont il eut un fils unique, Jean.

XI. — Jean de Brizay, chev., né au château de Destilly, le 9 août 1396, fut autorisé par le roi, en 1440, à fortifier son château de Brizay. De son mariage avec Jeanne de Linières, dame de la Ferté-Gilbert, il eut, entre autres enfants: Jacques premier, seigneur de Doussay, de Saint-Germain et de la Roche-Brizay, marié le 12 janvier 1472, avec Françoise de Beauvau; Emar, seigneur de Lespinay; Catherine, femme de Louis de Valory, qui suit.

XII. — Louis de Valory, chev., maître d'hôtel de Louis III, roi de Naples, écuyer du roi Charles VII, acheta, de Jean de Brizay, en 1446, la terre de Destilly, pour 5625 livres. Il eut trois enfants de son mariage avec Catherine de Brizay: 1° Georges, qui suit; 2° Georges-François, mort sans alliance; 3° Antoine, marié à Isabeau de Montalembert.

XIII. — Georges de Valory, chev., seigneur de Destilly et de Lublé, capitaine-gouverneur du château de Nesle, écuyer de Charles d'Anjou, comte du Maine, eut, de son mariage avec Antoinette Leroux, fille de Bertrand Leroux, seigneur de la Roche-des-Aubiers, Jean, qui suit, et trois filles, dont une, Geneviève, fut mariée au seigneur du Chatellier.

XIV. — Jean de Valory, chev., seigneur de Destilly, chevalier de l'ordre du roi, épousa, le 8 janvier 1510, Renée de Champagne, fille de Brandelis de Champagne et de Renée de Varie, dont il eut: 1° Baudouin, qui suit; 2° Philippe, dont on parlera plus loin; 3° Louis, abbé de Sainte-Croix-de-Quimperlé et aumônier du roi; 4° Charles, seigneur d'Orfeuille; 5° Helenus, lieutenant de la compagnie des cheuau-légers du prince de Condé; 6° Jeanne, femme de Guérin de Clerombault.

XV. — Baudouin de Valory, chev., seigneur de Destilly, de Maigné, Vilaine, la Belinière, eut de son mariage avec Anne de Reillac, Jean de Valory, seigneur de Maigné, de Chantepie, de Villaines et de la Belinière, qui fut tué à la bataille de Coutras, le 18 octobre 1587. Par acte du 15 mars 1555, Baudouin de Valory vendit la terre de Destilly à Adam de Hodon.

XVI. — Adam de Hodon, chev., seigneur de Varennes, de Bellevue, de la Chervièrre, bailli et capitaine de Gisors, gouverneur de Chartres, ne

posséda la terre de Destilly que pendant six mois. Il fut obligé de la céder à Baudouin de Champagne qui avait exercé le retrait lignager, comme cousin de Baudouin de Valory.

XVII. — Baudouin de Champagne, comte de la Suze, marié à Françoise de Laval, posséda la terre de Destilly, de 1555 au mois de mars 1560. Ce domaine ayant été réclaté, en vertu du droit de retrait lignager, par Philippe de Valory, fils de Jean de Valory et de Renée de Champagne, sa demande fut accueillie par les juges du bailliage de Chinon, qui, par sentence du 11 mars 1560, lui adjugèrent le retrait.

XVIII. — Philippe de Valory, chev., seigneur de Destilly, épousa Catherine de la Grandière, veuve de Baudouin de Garguesalle, seigneur de Coulaine et eut deux enfants : Antoine, qui suit; et François, seigneur de la Galopinière, marié le 31 octobre 1605 à Marguerite de Villeneuve.

XIX. — Antoine de Valory, chev., seigneur de Destilly, épousa Marie Moreau, fille de Jacques Moreau, seigneur du Feuillet, et de Hélène de Marcé de Montbarret. Il eut six enfants : Louis, qui suit; Gabriel, mort jeune; et quatre filles.

XX. — Louis de Valory, premier du nom, chev., épousa, par contrat du 26 mars 1635, Marie Moynerie, fille de Guillaume Moynerie, seigneur de la Bôbannière. De ce mariage sont issus : Louis, qui suit; et Charles, seigneur de Lecé, capitaine dans le régiment Royal-des-Vaisseaux, marié le 7 décembre 1692 à Angélique-Françoise-Élisabeth de Valory; Gabrielle-Marie, femme de François du Breuil-Héliou, seigneur de Combe; Marie et Madeleine, religieuses à Fontevrault.

XXI. — Louis de Valory, deuxième du nom, épousa, le 17 mai 1667, Antoinette-Catherine de Voyer de Paulmy dont il eut : Héliou-Louis-Gabriel; Marc-René-Alexis; et Françoise-Marguerite, femme de Charles Le Brun, seigneur de la Bossaye, lieutenant-général d'artillerie. Le 15 janvier 1686, il rendit hommage au roi pour sa terre de Destilly.

XXII. — Héliou-Louis-Gabriel de Valory, chev., seigneur de Destilly, lieutenant de vaisseau, mourut sans postérité en 1714.

XXIII. — Marc-René-Alexis de Valory, chev., seigneur de Destilly, après son frère, épousa, le 2 mai 1736, Gabrielle-Élisabeth des Escotais, fille de Michel-Séraphin des Escotais, comte de Chantilly, et de Louise-Élisabeth de Laval. Il eut, entre autres enfants, Louis-Marc-Antoine, né le 15 mai 1740.

D. Housseau, I, 176; XIV. — Arch. d'I.-et-L., C. 654; B, 164. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Familles et paroisses de Touraine* et n° 1308. — Lainé, *Archives de la noblesse de France*, VIII, *général. de Brizay*. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*, XIV; XIX, 467. — Le Paige, *Topographie du Maine*, II, 328. — *Etrennes à la noblesse*, III, 226, VII, 87, 88. — C. Chevalier, *Hist. de Chenonceau*, 293. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.

**Destouches** (Philippe Néricault), poète comique, est né à Tours le 8 avril 1680. Voici son acte de baptême extrait des registres de la paroisse de Saint-Étienne de Tours :

« L'an de grace mil six cent quatre vingt le « neuf<sup>e</sup> jour d'avril, Philippe, fils légitime de « François Néricault M<sup>e</sup> escrivain et organiste de « cette église, et de Gabrielle Binet, a esté bapti- « zé par moy curé de cette paroisse soussigné, « dont le parrain est Philippe Poirier, M<sup>e</sup> escri- « vain de la paroisse de Saint-Saturnin, et la « marraine Renée Petit, femme de Pierre Castil- « lon, aussi M<sup>e</sup> escrivain, de la paroisse de Saint- « Pierre-le-Puellier, qui ont signé avec nous « curé soussigné. Signé: RENÉE PETIT, POIRIER, « NÉRICAULT, D. MARIAU, curé. »

On ne sait pourquoi ce poète ajouta à son nom patronymique *Néricault*, celui de *Destouches*.

Quelques écrivains ont prétendu que, dans sa jeunesse, Destouches avait fui la maison paternelle pour s'engager dans une troupe ambulante de comédiens. Cette assertion ne repose sur aucun document digne de foi. Il obtint, on ne sait par suite de quelles circonstances, la protection de M. de Puysieux, ambassadeur en Suisse, et plus tard, les bonnes grâces du régent qui, en 1717, lui confia une mission en Angleterre. Il épousa secrètement dans cette contrée Dorothee Johnston Blacboorn et ne déclara son mariage qu'à son retour en France. Ses premiers essais dans l'art dramatique furent des plus heureux. Il débuta, en 1709, par le *Curieux impertinent*, comédie en cinq actes, qui obtint un brillant succès. Vinrent ensuite l'*Ingrat*, comédie en cinq actes en vers (1712), l'*Irrésolu* (1713), le *Médisant* (1715), le *Triple mariage* (1716), l'*Obstacle imprévu* (1718), le *Philosophe marié* (1727), les *Philosophes amoureux* (1730), le *Glorieux* (1732), le *Dissipateur* (1736), la *Belle orgueilleuse* (1741), l'*Amour usé* (1742). Il composa encore la *Fausse Agnès*, le *Tambour nocturne*, l'*Homme singulier*, le *Dépôt*, le *Mari confident*, le *Jeune homme à l'épreuve*, l'*Archi-menteur*. Les trois premières pièces n'ont été représentées qu'après la mort de l'auteur; les quatre autres n'ont pas été jouées. De toutes ses œuvres les meilleures sont, sans contredit, le *Glorieux*, le *Philosophe marié* et le *Dissipateur*.

Destouches se distingue par la facilité et l'élégance du style, par l'habileté avec laquelle il ménage les incidents qui préparent les situations comiques, comme aussi par la vivacité du coloris et le naturel des caractères, qu'il sait tracer de main de maître.

Il fut reçu membre de l'Académie française le 25 août 1723. Nommé gouverneur pour le roi des ville et château de Melun le 24 mars 1735, il acheta, près de cette ville, la terre de Fortoiseau, où il mourut le 4 juillet 1754. Il fut inhumé dans l'église de Villiers-en-Bierre, avec cette épitaphe :

D. O. M.

CY GIST PHILIPPE NERICAULT  
DESTOUCHES, ÉC<sup>er</sup>, SEIG<sup>ur</sup> DE VOVES ET  
FORTOISEAU, CY-DEVANT MINISTRE DU  
ROY EN ANGLETERRE, GOUVERNEUR  
DE MELUN, L'UN DES 40 DE L'ACADÉMIE  
FRANÇAISE, DÉCÉDÉ EN SON CHATEAU DE  
FORTOISEAU, LE 4 JUILLET 1754, AGÉ  
DE 74 ANS.

PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

Destouches laissa une fille, Marie-Thérèse-Gabrielle, qui fut mariée le 5 janvier 1754, à François de Bourguemaire, brigadier d'infanterie.

A. Jal, *Diction. de biographie et d'histoire*, 490. — Vapereau, *Diction. des littératures*, 622. — D'Alembert, *Eloge de Destouches*. — Villeneuve, *Tableau de la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle*. — H. Lucas, *Hist. du théâtre français*. — Le Bas, *Diction. encyclopédique de la France*. — *Almanach de Touraine*, 1765. — Néricault Destouches, *poète dramatique*, Paris, 1862, in-8°. — Didot, *Biographie universelle*, XIII, 919. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, IV, 141. — Moreri, *Diction. historique* (supplément), I, 6.

**Destouches** (Alexandre-Étienne-Guillaume Hersant, baron), chevalier de la Légion d'honneur, fut nommé préfet d'Indre-et-Loire le 15 novembre 1814, en remplacement de Joseph-François-René, comte de Kergariou. Le 15 février 1816, il fut appelé à la préfecture de Seine-et-Marne et remplacé, à Tours, par Claude-René Baco. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 16 novembre 1814. — *Recueil administratif du département d'Indre-et-Loire* (1816), p. 35. — *Mém. de la Soc. d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1824).

**Desvarannes** (Louis), fut nommé sous-préfet de Chinon le 16 août 1830, en remplacement de N. de Waresquiels. — (*Recueil des actes administratifs d'Indre-et-Loire* (1830), p. 330. — *Journal d'Indre-et-Loire* (1830).

**Desvaux** (François), seigneur de Berry et de la Roderie, fut nommé maire de Tours en 1610, en remplacement de Jean Rogier, sieur de la Marbellière. Il eut pour successeur Étienne Pallu, en 1611. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 131).

**Détardière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Lerné. — *Détardière*, carte de Cassini.

**Detourbe** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Auzouer.

**Detourbe** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Brizay, 14 habit. — *La Diteurbe*, carte de Cassini.

**Detourbe** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sonzay.

**Deturbe** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain. — *Déturbe*, carte de Cassini.

**Dette** (la), f., c<sup>ne</sup> de Luzillé. — Elle relevait censivement de la châtellenie de Brosses. Les bâtiments n'existaient plus en 1750. — (Arch. d'I.-et-L., E, 39.)

**Deumerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Athée.

**Deux-Arrêts** (les), c<sup>ne</sup> de Cheillé. V. *Arrêt*.

**Deux-Croix** (les), f., c<sup>ne</sup> de Fondettes. — *Les Deux-Croix*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Deux-Croix** (le lieu des), près des Égués, c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Deux-Eaux** (le lieu des), paroisse de Limeray. — Ancien fief, relevant d'Amboise. Il appartenait à l'abbaye de Saint-Julien. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336, 633.)

**Devalleries** (les), f., c<sup>ne</sup> de La Riche-extra.

**Devant** (le bois de), près de la Berlaudière, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Devant** (le bois de), près des Souchots, c<sup>ne</sup> de Rochecorbon.

**Devants-de-Rupuanne** (les), ou **Petit-Lucé**, f., près du Vieux-Cher, c<sup>ne</sup> de Bréhémont.

**Deveaudrie** (la), ham., c<sup>ne</sup> du Louroux, 12 habit.

**Devinerie** (le lieu de la), près de la Chaluère, c<sup>ne</sup> de Saint-Aubin.

**Devinière** (les Grande et Petite-), ham., c<sup>ne</sup> de Seully, 15 habit. — *La Devinière*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de l'abbaye de Seully. Il a été possédé par la famille du célèbre François Rabelais. D'après quelques écrivains, François Rabelais serait né à la Devinière; mais cette assertion manque de preuves. — (D. Housseau, XVIII. — *Rôle des fiefs de Touraine*. Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de l'abbaye de Seully. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 323. — *Annuaire d'Indre-et-Loire* (1867). — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 189.)

**Devinière** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Ciran, près du bourg.

**Diabie** (la fontaine du), près du moulin de Maupas, c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême. Ses eaux se jettent dans la Dême.

**Diablerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Parçay-Meslay. — *Diablerie*, carte de Cassini.

**Diablerie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-des-Corps, 21 habit.

**Diacré** (chapelle du). V. *Cande*.

**Diard** (Pierre-Médard), médecin et naturaliste, né le 19 mars 1794, au château de la Brosse, commune de Chenusson, réunie aujourd'hui à celle de Saint-Laurent-en-Gatines, fit ses humanités au collège de Tours et commença ses études médicales dans la même ville. Après avoir servi en 1812 et en 1814 dans le 3<sup>e</sup> régiment des gardes d'honneur, il se rendit à Paris pour y suivre les

cours de l'École de médecine. En 1817, il partit pour les Grandes-Indes, avec un de ses amis, Alfred Duvaucel, et créa, à Chandernagor, une sorte de Jardin des Plantes dans le genre de celui de Paris. En 1821, il prit part à une expédition française ayant pour but de fonder des établissements dans la Cochinchine et étudia l'histoire naturelle de cette contrée. Des observations, faites par lui sur les cultures, furent consignées dans un Mémoire et adressées au ministre de la marine. En décembre 1824, il alla se fixer à Batavia où il avait déjà passé quelques mois en 1820, et se mit au service du gouvernement hollandais qui le chargea officiellement de diriger les cultures de Java. Par son zèle et ses hautes capacités, il plaça bientôt cette contrée au premier rang des colonies européennes. En récompense de ses services on lui décerna la décoration du Lion néerlandais, et un peu plus tard il reçut du gouvernement français la croix de la Légion d'honneur. Il mourut à Batavia, le 16 février 1863. Le Museum de Paris et les musées de Leyde et de Londres ont été enrichis, par ses soins, d'une foule d'objets précieux qui leur manquaient. — (*Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire*, LV (n° du 6 juin). — N. Champoiseau, *Notice sur les ouvrages de M. Diard, naturaliste*, Tours (sans date), in-8°. — Notes communiquées.)

**Dibonnière** (le lieu de la), paroisse de Genillé. — Il relevait du fief du Petit-Meursain. — (Arch. d'I.-et-L., *Chapitre de Montrésor*.)

**Dibonnière** (la), paroisse de Rouziers. — Ancien fief, relevant de la châtellenie de Rouziers, à foi et hommage simple. En 1639, il appartenait à Pierre du Bois; — en 1658, à Jean du Bois. — (Arch. d'I.-et-L., E, 16. — *Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Dido, Didon, ou Vidon** fut évêque de Tours en 732-733, d'après Chalmel; de 742 à 748, d'après Maan; de 742 à 744, d'après la *Gallia christiana*; de 738 à 744, d'après M. Marteau. — (*Gallia christiana*, XIV, 32. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 447. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 48. — M. Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, II, 92.)

**Didon** (Gilles), originaire de Rennes, fut nommé prieur de l'abbaye de Cormery le 14 juin 1726, en remplacement de Jean-François Murault. Il eut pour successeur, en 1733, Pierre-Marie Lelièvre. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Cormery*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XII, 129.)

**Dierre**, commune du canton de Bléré, arrondissement de Tours, à 22 kilomètres de Tours et à 4 de Bléré. — *Daria, vicus*, VII<sup>e</sup> siècle. — *Dedera*, 1040 (*Brevis hist. S. Juliani*). — *Derra, Dierra, Deeria*, 1231, 1290 (*Cartulaire de l'archevêché de Tours, Lib. jur.*). — *Parochia de Dierra, Dierra*, 1370-82 (charte de l'abbaye de Saint-Julien). — *Dierres*, carte de Gayard.

Elle est bornée, au nord, par la commune de Saint-Denis-hors; à l'est, par celle de la Croix-de-Bléré; au sud, par le Cher; à l'ouest, par Saint-Martin-le-Beau. Elle est arrosée par le ruisseau du Fossé-Cour-en-Cher, ou ruisseau Gautier, qui rejoint le Cher au lieu appelé les Terres-des-Éperrières. On y trouve un étang nommé la Gongonnière. Un autre étang, appelé la Morinière, était desséché en 1824. La commune est traversée par le chemin de grande communication n° 40, de Tours à Saint-Aignan.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune. — Bonnefond (28 habit.). — Boisbonnard (94 habit.). — Coquiau (31 habit.), ancien fief, relevant du château d'Amboise. — La Croix-Buissée (11 habit.). — Calais (18 habit.). — Villiers, ancien fief, relevant du fief de la Secreterie, appartenant à l'abbaye de Saint-Julien. — Vauhardy, connu dès le XIII<sup>e</sup> siècle (*Vallis Hardi*). — Villefaut (17 habit.). — La Roche (52 habit.). — La Rousselière (10 habit.). — Le Puits-Mahé (58 habit.). — Le Ruisseau-Gautier (26 habit.). — Le Prieuré, ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien. — La Secreterie, ancien fief, appartenant au même monastère. — La Merluce, ancien fief. — L'Imbaudière, ancienne dépendance du fief de Coquiau. — Le Harnois, ancienne propriété de l'abbaye de Saint-Julien. — La Galignonne (17 habit.). — Malivert (26 habit.). — La Huchonnière, ancien fief. — La Faisandrie, le Fourneau, la Baronnerie, la Vallée, les Belles-Maisons, etc.

Avant la Révolution, Dierra faisait partie de l'élection d'Amboise, du grand-archidiaconé de Tours et du doyenné d'Amboise. En 1793, il dépendait du district dont cette ville était le chef-lieu.

*Superficie cadastrale*. — 1003 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Jean-Baptiste Lecoy, a été terminé en novembre 1824.

*Population*. — 95 feux en 1764. — 547 habit. en 1801. — 539 habit. en 1804. — 578 habit. en 1808. — 535 habit. en 1821. — 571 habit. en 1831. — 529 habit. en 1841. — 565 habit. en 1851. — 565 habit. en 1861. — 560 habit. en 1872. — 566 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le jour de l'Ascension.

*Bureau de poste et perception* de Bléré.

L'église, dédiée à saint Médard, est à trois nefs. La nef principale et l'abside sont du XII<sup>e</sup> siècle. Une autre a été construite au XV<sup>e</sup> siècle, au moyen d'une somme fournie par le Trésor royal et par la corporation des bouchers d'Amboise. Ces derniers obtinrent, en échange de leurs sacrifices, le droit de faire paître leurs bestiaux dans des prés appartenant à la paroisse de Dierra. Ces prés, d'une étendue de cent vingt arpents, avaient été donnés, en 1256, aux habitants, par Mathilde d'Amboise, à condition que tous les ans ils honorerait sa mémoire, par une procession qui se

rendrait à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, où cette dame voulait être inhumée et qu'ils feraient brûler sur sa tombe un cierge du poids de deux livres. On voit encore aux voûtes les armoiries royales et celles des bouchers d'Amboise.

La troisième nef de l'église et le clocher ont été édifiés au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Ils furent bénits par l'archevêque de Tours, Martin de Beaune, en 1523.

Primitivement, l'église appartenait au Chapitre d'Orléans qui la vendit, au xi<sup>e</sup> siècle, à l'abbaye de Saint-Julien. Celle-ci, un peu plus tard, céda le prieuré au monastère de Beaulieu. Le prieur célébrait la messe dans la chapelle de Sainte-Catherine, située à l'entrée de l'église. Son bénéfice, dont le revenu était de 450 livres environ, constituait un fief relevant du château d'Amboise. En 1635, François Fromont, sacristain de l'abbaye de Cormery, était prieur de Saint-Médard de Dierre.

Regnaud, abbé de Beaulieu (1233), mourut à Dierre le 11 décembre 1279 et eut sa sépulture dans le chœur de l'église paroissiale, du côté de l'Évangile.

La cure était à la présentation alternative de l'abbé de Beaulieu et de l'abbé de Saint-Julien.

Un bénéfice, appelé *vicairie* ou *prestimonie*, dépendait de l'église de Dierre. En 1700, le revenu était évalué à cinquante livres.

Les registres d'état-civil de cette paroisse commencent en 1610.

**CURÉS DE DIERRE.** — Guillaume Boutisseau, 1619. — Jouslin, 1640. — Pierre Mangeant, 1689. — Pierre Duval, 1698. — Charles Thiou, 1735. — Étienne Lenoir, 1749. — Philippe Belluot, 1766. — Nicolas-César-Victor de Pierres de Fontenailles, 1789. — Latire, curé constitutionnel, 1793. — De Pierres de Fontenailles, 1804. — Fournier, 1852. — Mailho, 1867. — Thibault, octobre, 1869. — Pelletier, juin 1873, actuellement en fonctions (1879).

Le fief de Dierre relevait du château d'Amboise. En 1040, Richer, abbé de Saint-Julien de Tours, l'acheta d'un nommé Tesselin, pour la somme de cent livres d'argent et cinquante d'or, et en fit don à son monastère. Ce fief avait son siège dans un manoir situé dans le bourg et appelé *fief de la Secreterie*, ou de *Saint-Julien*. Un logement y était dû aux archevêques de Tours lorsqu'ils faisaient leur visite pastorale dans la contrée. L'abbé de Saint-Julien, en sa qualité de seigneur de Dierre, avait le droit de faire courir la pelote, dans le Cher, aux nouveaux mariés de la paroisse.

En 1740, on réunit ce fief à la mense abbatiale, et les revenus furent attribués au collège de Tours.

Dans le bourg, se trouve une fontaine qui est alimentée par un canal venant de l'étang du Perray.

D'après M. de Ponton d'Amécourt, il y aurait

eu un atelier monétaire, à Dierre, à l'époque mérovingienne. Sur les monnaies frappées dans cet atelier on lit : *Daria vicus*.

**MAIRES DE DIERRE.** — Legave, 1791. — Froumy, 1801, 29 décembre 1807, démissionnaire en 1810. — Martin Legave, 29 mars 1810. — Louis Avenet, 1<sup>er</sup> août 1821. — Martin Legave, 16 février 1826. — Antoine Poussart, 7 mars 1826. — Martin Legave, 9 avril 1831. — Pierre Froumy, 15 décembre 1834, 5 juin 1837, juin 1840, 13 juillet 1846. — Ambroise Dumoulin, 1870, mai 1871, 16 février 1874, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *titres de Saint-Julien et de Beaulieu*; C, 633, 651; G., 352; *Biens nationaux*. — *Pouillé de l'archevêché de Tours* (1648), p. 77. — *Lib. composit.*, 46. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 628. — Bibl. de Tours, manuscrit 1278. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 282-83; *Hist. de Chenonceau*, 52, 349; *Inventaire des archives d'Amboise*, 293. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 275. — Nobilleau, *Notice sur l'abbaye de Beaulieu*, 13, 27, 30, 31. — *Lib. bon. gentium*, 74. — *Recueil des historiens des Gaules*, X, 557. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 220; XI, 179. — *Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 93. — *Brevis hist. S. Juliani* (Chroniques de Touraine), 231. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 98. — De Ponton d'Amécourt, *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*, 36.

**Diette** (le lieu de la), ou **Gué-de-l'Arche**, près de la route de Tours, c<sup>ne</sup> de Ligueil.

**Diglers.** V. *Illeis*.

**Diglessière** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Sorigny. — Il appartenait à Jean de Thaix en 1358. — (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*.)

**Digue** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chambourg.

**Diguetterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Membrolle.

**Dimedia, Dimidia.** V. *Démée*, rivière.

**Dindapierre** (la), ou **Dindottière**, f., c<sup>ne</sup> de Louestault. — Ancien fief. En 1635, Louis de la Barde le vendit à la famille de Fermé. En 1717, il appartenait à Mathurin Gentil, vérificateur des rôles des paroisses situées dans le ressort du grenier à sel de Neuvy-Roi. — (Notes communiquées par M. Nobilleau.)

**Dinifus**, ou **Dionisius**, évêque de Tours. V. *Denis*.

**Dionces.** V. *Douince*, c<sup>ne</sup> de Villedômain.

**Diones** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Thizay, près du chemin de Lerné à la Chaussée.

**Dioterie** (la), c<sup>ne</sup> de Sazilly. V. *Doilrie*.

**Ditardière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Lerné.

**Divards** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Barrou, 11 habitants.

**Dixième** (le), vil., c<sup>ne</sup> de Vouvray, 60 habitants.

**Dodellerie** (la), ou **Bodellerie**, f.,



c<sup>ns</sup> de Marcé-sur-Esvres. — Ancien fief, relevant de Bagneux. — (Arch. d'I.-et-L., E.)

**Doe.** V. *Doigt-Neuf*, c<sup>ns</sup> de Saché.

**Doet** (moulin de). V. *Doigt*, c<sup>ns</sup> de Saint-Paterne.

**Doguins** (les), c<sup>ns</sup> de Luynes. V. *Daguins*.

**Dohin** (Anselme), originaire d'Évron, diocèse du Mans, prieur de Saint-Maixent en 1634, passa en la même qualité à l'abbaye de Saint-Julien de Tours en 1639, et à celle de Marmoutier en 1641, en remplacement de Jacques Brosard. En 1645, il fut nommé prieur à Reims, et en 1660, à Saint-Martin d'Autun, où il mourut le 16 mai 1662. — (*Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, XVII, 579. — D. Marteau, *Hist. de Marmoutier*, II, 485. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Marmoutier*.)

**Doigt** (le), ou ruisseau de la **Ploquinière**, c<sup>ns</sup> de Cheillé. — Il prend sa source dans la forêt de Chinon, passe à Vaunoire et à la Ploquinière, reçoit les eaux de la fontaine de Maupas, et se jette dans l'Indre, au lieu appelé le Buisson-Rond.

**Doigt-Neuf** (le), f., c<sup>ns</sup> de Saché, près du ruisseau de Gué-Droit. — *Doe*, 1119 (charte de l'abbaye de Fontevault). — *Les Doigts*, 1629; *Doué*, 1674. — Ancien fief. En 1627, il appartenait à Jacques Tessier; — en 1674, à René de Rouxollé; — en 1732, à Michel-Antoine-Ignace Ferrand. — (*Gallia christiana*, II, 1316. — Arch. d'I.-et-L., E, 141, 318.)

**Doigts** (les), c<sup>ns</sup> de Saché. V. *Doigt-Neuf*.

**Doilés** (les), f., c<sup>ns</sup> de Thilouze. — *Doilés*, carte de l'état-major. — En 1636, elle appartenait à Gaucher de Sainte-Marthe; — en 1703, à Gaucher-Louis de Sainte-Marthe; — en 1732, à Michel-Antoine-Ignace Ferrand. — (Arch. d'I.-et-L., E, 117.)

**Doilrie** (la), f., de Sazilly. — *Dioterie*, tabl. de recens. de 1872.

**Doinetrie** (la), ham., c<sup>ns</sup> de Neuillé-Pont-Pierre, 12 habit. — *Donnetrie*, tabl. de recens. de 1872 et carte de l'état-major. — *Doynnetrie*, carte de Cassini. — Ancien fief. Hector le Breton, premier du nom, le possédait en 1626. Il était fils de Robert le Breton, Éc., et de Anne Forestier. Le 12 juillet 1610, il épousa Antoinette de Mouys, dont il eut : 1<sup>o</sup> François, qui suit; 2<sup>o</sup> Anne, mariée à Barthélemy de Housse, seigneur de la Mothe-Saint-Denis.

François le Breton, seigneur de la Doinetrie et de la Chenaye, roi d'armes de France, épousa, en premières noces, le 1<sup>er</sup> juillet 1644, Françoise Édelemé, et, en secondes noces, Marie Riolland, fille de Jean Riolland, médecin de Marie de Médicis, et d'Élisabeth Simon. Du second mariage il eut Hector le Breton, Éc., seigneur de la Doinetrie, marié, le 30 janvier 1673, à Michelle

Bigot, fille de Charles Bigot, Éc., seigneur de Pont-Bodin, garde du corps du roi, et de Marie Toutain.

Pierre le Breton, fils d'Hector, seigneur de la Doinetrie, de Saint-Michel-sur-Indre et de Dorsay, fut maintenu dans sa noblesse le 26 mars 1716. Par contrat du 16 juillet 1714, il épousa Marie Collin, veuve de Louis Guiet, sieur de la Gravière, et fille d'Edmond Collin, sieur de la Brosse, hailli de Montrésor et de Beaulieu, et d'Anne-Louise du Lac. De ce mariage il eut : 1<sup>o</sup> Pierre-Hector-Étienne, seigneur de la Doinetrie, né à Beaulieu en 1719; 2<sup>o</sup> Edmond-César, né en 1722; 3<sup>o</sup> Marie-Anne-Françoise, née en 1713, mariée, le 26 août 1734, à Joseph le Breton, Éc., seigneur de Langlerie, conseiller-correcteur à la Chambre des comptes.

Le fief de la Doinetrie passa ensuite : à Charles-Nicolas le Pellerin, baron de Gauville, capitaine au régiment de la marine, chevalier de Saint-Louis, marié à Louise Carré (1769); — à Louis-Charles le Pellerin de Gauville, vicomte de Vaux, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Bourbonnais, marié à Marie-Madeleine de Chelles; — à Victor-Julienne le Jeune, et à Louise-Catherine le Pellerin de Gauville, sa femme; — à Auguste-Louis-Raoul-Maxime, Émilie-Dorothée-Christine, Alexandrine et Édouard le Pellerin de Gauville. — Le 26 février 1878, M. Fillion vendit la terre de la Doinetrie à M. Moisant et à Marie-Augustine Turenne, sa femme, au prix de 120,000 francs. Il existe dans l'ancien logis seigneurial une chapelle qui fut bâtie avant 1673.

Arch. d'I.-et-L., E, 83. — *Journal d'Indre-et-Loire* du 7 avril 1878. — D'Hozier, *Armorial général de France*, reg. 2<sup>o</sup>, 1<sup>re</sup> partie. — *Almanach de Touraine*, 1780. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 384. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*.

**Doit**, ou **Doet** (le moulin), c<sup>ns</sup> de Saint-Paterne. V. *Duie*.

**Doit** (le), rivière. V. *Changeon*.

**Doits** (les), c<sup>ns</sup> de Saint-Symphorien. V. *Douets*.

**Dola**, villa. V. *Doux*, c<sup>ns</sup> de Pussigny.

**Dolbeau**, f. et châ., c<sup>ns</sup> de Semblançay, 15 habit. — *Dolbeau*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1532, il appartenait à Jacques de Prilly; — en 1628, à Michel Nobilleau; — en 1639, à Louis de la Forge, avocat à Tours; — en 1764, à Pierre-Claude Lenoir, bourgeois de Tours, qui le vendit à François-Pierre Martel, Éc., seigneur de Magesse et de Saint-Antoine, au Canada, d'Esvres et d'Orsay, en Touraine, officier au régiment de Berry, Languedoc et Sarre, lieutenant des maréchaux de France, à Loudun. François-Pierre Martel mourut à Semblançay en 1780, sans laisser d'enfants de son mariage avec Marie-Françoise-Jacques Daen. Ses héritiers, le 30 décembre de la même

année, vendirent Dolbeau à Joseph-Antoine Artis de Thiezac, marié à Marie-Charlotte Martel de Gaillon, fille de Jean-Baptiste-Grégoire Martel de Contrecœur, seigneur de Magesse, conseiller au Parlement de Bordeaux et secrétaire du roi, et de Marie-Anne Gauvereau. — (*Rôle des fiefs de Touraine. — Titres de la Roche-Behuart. — Registres d'état-civil de Semblançay. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Liguim, fiefs de Touraine. — Archives de la famille Martel.*)

**Dolettrie** (le lieu de la), paroisse de Genillé. — Il relevait du fief de Pont. — (Arch. d'I.-et-L., E, 102.)

**Dolensis vicaria.** V. *Dolus*.

**Dolinière** (la), vil., c<sup>no</sup> de Francueil, 35 habitants.

**Dolonnerie** (le lieu de la), près de la Bourdonnière, c<sup>no</sup> de Sainte-Maure.

**Dolsiacum.** V. *Doucé*, c<sup>no</sup> de Rilly.

**Dolus**, commune du canton et de l'arrondissement de Loches, à 9 kilomètres de Loches et à 27 de Tours. — *Dolos*, v<sup>e</sup> siècle (*Greg. Tur. hist. lib. X.*) — *Vicaria Dolensis*, ix<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Cormery*). — *Ecclesia S. Petri Dolensis, Dolum*, 1107 (*Cartulaire de Noyers*). — *Duo Lucii*, 1109, 1139, 1180, 1211, 1273-82, 1300 (*Cartulaires de Cormery et du Liget* et Archives de la Vienne, liasse 487). — *Dollus, Douluz, Doullus, Doluz*, xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles (*Cartulaire du Liget*). — *Doulus, Doullus*, 1646, 1670, 1712 (*titres de la cure de Dolus*). — *Dolus*, carte de Cassini.

Elle est bornée, au nord, par les communes de Reignac et d'Azay-sur-Indre; au sud, par celles de Manthelan et de Mouzay; à l'est, par Chambourg et Chanceaux; à l'ouest, par Tauxigny et Saint-Baud. Elle est arrosée par le ruisseau de Montant, qui prend sa source près de Mezière, et passe dans la commune de Saint-Baud; — par le ruisseau de la Vallée-de-Marmouille, qui sépare Dolus de Chanceaux; — et par le ruisseau de Beaurepaire-à-la-Pierre-au-Loup, qui forme la limite de la commune de Mouzay.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune : Les Basses-Cours (17 habit.). — Beletre (42 habit.). — Bertin, connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle, ancienne propriété des Chartreux du Liget. — Villiers (32 habit.). — Tressort (43 habit.), connu dès le xi<sup>e</sup> siècle. — Le Temple (14 habit.) ancienne dépendance de la commanderie de Dolus. — La Renverrorie (35 habit.). — La Touche (10 habit.), ancien fief, connu dès l'an 1300, propriété des Chartreux du Liget. — La Perigaudrie, ancienne propriété du Chapitre de l'église de Tours. — La Giraudière, ancien fief, propriété du prieuré de Beaulieu. — La Grand-Maison, connue dès le ix<sup>e</sup> siècle. — Malicorne (69 habit.). — Mezières (21 habit.), ancien fief, connu dès le x<sup>e</sup> siècle et relevant du château de

Loches. — Le Mazeau (21 habit.). — La Menesse-rie (23 habit.), ancienne dépendance de la commanderie de Dolus. — Montant (10 habit.). — Grangeneuve (10 habit.), ancienne propriété des Chartreux du Liget. — La Gaillarderie (11 habit.). — Leugny (12 habit.), connu dès le xiii<sup>e</sup> siècle (*Luygneium*), ancien fief. — L'Hôpital, ou Hôpital, ancien fief, dépendant de la commanderie de Dolus. — La Cailletière, ancien fief, relevant d'Azay-sur-Indre. — L'Épinay (22 habit.), ancienne châellenie, connue dès 1308. — Étiveau, ou Étivaux, connu dès 1136 (*Estivallum*). — Le Châtelet (11 habit.), ancien fief. — Le Clos-Garnier (24 habit.). — La Folie (15 habit.). — La Roche (28 habit.). — Fosse-Sèche, la Trompau-derie, la Gaucherie, la Maison-Neuve, la Courtil- lonnerie, Montifray, la Maison-Rouge, la Roche- Mabileau, la Penellerie, la Godenauderie, etc.

Avant la Révolution, Dolus faisait partie de l'élection, du grand-archidiaconé et de l'archiprêtre de Loches. En 1793, il dépendait du district dont le siège était dans ce te même ville.

*Superficie cadastrale.* — 2726 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Briau, a été terminé en juin 1826.

*Population.* — 139 feux en 1764. — 666 habit. en 1801. — 705 habit. en 1804. — 674 habit. en 1810. — 740 habit. en 1821. — 766 habit. en 1831. — 751 habit. en 1841. — 773 habit. en 1851. — 807 habit. en 1861. — 811 habit. en 1872. — 820 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le troisième dimanche après Pâques.

*Bureau de poste* de Loches. — *Perception* de Tauxigny.

Au milieu du v<sup>e</sup> siècle, une église fut bâtie à Dolus par saint Eustoche, évêque de Tours. L'église actuelle est du xi<sup>e</sup> et du xii<sup>e</sup> siècles. On y remarque des parties de murailles qui paraissent être antérieures à l'an 1000. Cet édifice offre peu d'intérêt. Au commencement du xii<sup>e</sup> siècle, il était placé sous le vocable de saint Pierre. Vers 1139, il fut dédié à saint Venant.

Dolus est mentionné dans une charte d'Auda-cher, abbé de Cormery, en date de mai 856, et dans deux autres chartes, une de Milon, sous-diacre de Saint-Martin de Tours (860), l'autre de Hugues, abbé de Saint-Martin, datée de 937. Cette localité était alors le chef-lieu d'une viguerie assez importante, dans laquelle Perrusson se trouvait compris (*Locus qui dicitur Petrucius super fluvium Agneris, in vicaria Dolinse*).

En 1107, les abbayes de Noyers et de Beaulieu se disputaient la possession de l'église. L'archevêque de Tours termina le différend en attribuant aux religieux de Beaulieu la propriété contestée. Mais ceux-ci en furent dépouillés deux ans après par Peloquin, seigneur de l'Île-Bouchard, qui donna l'église et le bourg avec les droits de fief à l'abbaye de Cormery. Il se réserva la dime de la paroisse. Ce don fut confirmé par le pape Inno-

cent II en 1139, et par le pape Alexandre III en 1180.

La cure possédait quelques arpents de terre situés au lieu appelé Petengue, et, dans le hameau de Mazoreau, une métairie qui avait été achetée, le 29 décembre 1681, de Jacob Duriflé et de Gabriel Molineau, sa femme, par Gilles Maultrot, curé de Dolus.

Le titre curial était à la présentation de l'abbé de Cormery.

**CURÉS DE DOLUS.** — Jehan Gasnier, 1543. — André Boisseau, 1567. — Gabriel Vaslin, 1626, décédé en 1646. — Pierre Doussel, 1646, 1655. — Pierre-Gilles Maultrot, 1679-1702. — Jacques Gautier, 1702. — Louis Gautier, 1738, décédé en 1758. — François Choissard, 1758, passe à la cure de Bournan en 1773. — Coupey, 1773-1790, curé constitutionnel, 1793. — Coupey, 1801. — Pichard, 1804. — Smith, 1831. — Gibert, 1839. — Giot, 1852. — Hénault, juin 1872, passe à Athée en juillet 1875. — Caraty, juillet 1875, actuellement en fonctions (1879).

**PRIEURÉ DE DOLUS.** — Il fut fondé par l'abbaye de Cormery vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle. L'archevêque de Tours y avait le droit de gîte. Il renonça à ce droit en 1231, moyennant des concessions qui lui furent faites par les religieux de Cormery. — Ce prieuré possédait une métairie située dans le bourg de Dolus. Son revenu, en 1728, était évalué à 500 livres. Ce bénéfice était possédé, en 1658, par Gilles Maultrot; — en 1728, par Jacques-Victor le Roy; — en 1765, par Balthazar-Melchior de Berthet de la Clue; — en 1789, par Louis-Charles-Marie de Lombard de Bouvens.

**COMMANDERIE DE DOLUS.** — Après avoir appartenu à l'ordre du Temple, elle passa aux mains des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Elle était peu importante. Au XV<sup>e</sup> siècle, son revenu suffisait à peine à entretenir un commandeur. A cette époque, elle est désignée, dans divers titres, sous le nom de *Commanderie de l'hôpital de Dolus*. En 1490, elle était réunie à la commanderie de Ballan. En 1789, les bâtiments étaient à usage de ferme. Une maladrerie, qui en dépendait, avait été supprimée longtemps avant cette époque.

**LE FIEF DE DOLUS.** — Il relevait du château de Loches. Comme on l'a vu plus haut, Peloquin, seigneur de l'Île-Bouchard, l'avait donné à l'abbaye de Cormery. Celle-ci ne le possédait plus en 1266. Ce domaine était rentré, on ne sait par suite de quelles circonstances, dans la maison de l'Île-Bouchard et appartenait alors à Pierre Peloquin qui, à la même date, vendit au Chapitre de l'église de Tours, un quart de sa dime de Dolus. Cette partie de dime forma un fief, qui releva d'abord de Crouzilles et ensuite de la châtellenie de l'Île-Bouchard.

Après Pierre Peloquin, Barthélemy de l'Île fut seigneur de Dolus (1271) et celui-ci out pour suc-

cesseur un chevalier nommé Manassès de Douluz, qui est cité dans une charte de 1277.

Dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, ce fief était passé aux mains de Jacques de Liniers, baron d'Hervault. Il fut ensuite possédé par les familles du Fau et Gillis. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, il fut acheté par Louis Barberin, comte de Reignac, marquis de Vartigny, maréchal de camp, lieutenant du roi dans la haute Touraine. Louis Barberin mourut au mois de juin 1719 et fut inhumé dans la chapelle du château de Reignac. Sa veuve, Marie-Marguerite de la Vallée de Pimodan, est qualifiée de dame de Dolus dans un acte de 1739.

Charles-Yves-Thibault, comte de la Rivière, lieutenant-général des armées du roi, fut seigneur de Dolus par suite de son mariage avec Julie-Céleste Barberin de Reignac, fille de Louis Barberin (1749). Celle-ci mourut à Versailles le 20 avril 1754.

Michel - Louis - Christophe - Roche - Gilbert du Mottier, marquis de la Fayette, épousa Marie-Louise-Julie de la Rivière, baronne du Fau (Reignac), dame de Dolus, de Gyé, de l'Espinay et de la Croix-de-la-Chaume. Il mourut avant 1766. Marie-Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert du Mottier, marquis de la Fayette, maréchal des camps et armées du roi, major général, au service des États-Unis, fut le dernier seigneur de Dolus (1789).

Le Chapitre de l'église de Tours, outre la partie de dime qui lui avait été vendue, en 1266, par Pierre Peloquin, possédait dans la paroisse de Dolus des biens assez importants, notamment le fief de Leuguy et la métairie de la Périgaudrie, appelée autrefois Compagnonerie.

Dans le bourg se trouvait un fief appelé *fief de Dolus*, distinct du fief possédé en dernier lieu par les du Mottier et dont on a déjà parlé. Ce fief relevait de la châtellenie de Manthelan et appartenait, au XVII<sup>e</sup> siècle, aux Chartreux du Liget.

**MAIRES DE DOLUS.** — Blesve, 1790. — Martin Boutet, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — Jean Lucas, 8 août 1815, 2 janvier 1824. — Boisseau, 22 mars 1834, juin 1840. — Pierre Gagneux, 31 juillet 1843, 28 juillet 1846. — Charles Baillou, 1867. — Gagneux, 1870. — Charles Baillou, mai 1871. — Jean Bereau, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., C, 602; E, 110, 128, 130, 131; 223; G, 81, 163; *titres du Liget, de la cure de Dolus, de Cormery, de la Fabrique de Saint-Martin et de la Commanderie de Ballan.* — *Cartulaire de l'archevêché de Tours et du Liget.* — *Cartulaire de Cormery*, 42, 98, 119, 133. — *Cartulaire de Noyers*, 357. — Archives de la Vienne, liasse 487, n° 2116. — *Rôle des fiefs de Touraine.* — D. Housseau, I, 78, 85, 166; III, 803; V, 2553; VII, 2705. — *Greg. Turon. hist. lib. X, cap. 31.* — H. de Valois, *Notitia Gall.*, 571. — *Chroniques de Touraine*, 204. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, 272. — J. Guadet et Taranne (Traduction des œuvres de Grégoire de Tours, p. 136). Ils font une erreur en traduisant

*Dolus par Dol.* — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1311. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 684. — A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours* (il traduit *Dolensis vicus* par *Deols*, ou *Bourg-Dieu*, en Berry; mais plus loin (p. 107), il traduit *Dolus vicus* par *Dolus*). — *Pouillé général des abbayes de France* (1626). — *Almanach de Touraine* (1766). — Monsnier, II, cxxx. — Maan, *S. et metrop. ecclesia Turonensis*, 25. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 9; V, 4, 91; VII, 258; IX, 221-22. — *Bulletin de la même société* (1872), p. 227. — J.-J. Bourassé et C. Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, 12, 76. — Dufour, *Diction. hist. de l'arrondissement de Loches*, I, 227. — *Annuaire-Almanach d'Indre-et-Loire* (1877), p. 94. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 98.

**Domade** (le), f., c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse, dans le bourg.

**Domaine** (le petit), c<sup>ne</sup> de Montreuil. V. *Petit-Domaine*.

**Domaine de Loches** (le bois dit le), c<sup>ne</sup> de Ferrières-sur-Beaulieu. — Il a fait partie de l'ancienne forêt royale de Loches, dont il fut détaché en 1594. Son étendue était alors de 265 hectares. Le 26 juin 1594, les commissaires du roi le vendirent à Gaillard de Saint-Pastour, seigneur de Sallern. Par acte du 2 septembre 1602, Charlotte Dessermaye le céda à Jean-Louis de la Valette, duc d'Épernon. La cession fut ratifiée le 7 novembre 1617, par François de Saint-Pastour, fils aîné de Gaillard de Saint-Pastour. Le 10 juin 1682, la Direction des créanciers des ducs d'Épernon, de Candale et de Foix, héritiers de Jean-Louis de la Valette, vendit ce bois au marquis de Braque qui le légua à son fils, Paul-Émile de Braque, vivant en 1741. Par acte du 9 juillet 1748, Élisabeth de Braque, fille de Paul-Émile, vendit la même propriété à Eusèbe-Félix Chaspoux, marquis de Verneuil, qui mourut le 20 février 1791. En 1836, Maurice-Charles-Adolphe, vicomte de Flavigny, pair de France, et Mathilde de Fesenzac, sa femme, achetèrent le bois du Domaine de Loches, vendu à l'audience des criées de la Seine sur les héritiers du marquis de Verneuil et le cédèrent, par acte des 16-17 juin 1842, à François-Joseph Boulay de la Meurthe, conseiller d'état. — (*Journal d'Indre-et-Loire* du 24 novembre 1842.)

**Domainerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche.

**Dominé** (le lieu de), près du Pin, c<sup>ne</sup> de Rigny.

**Dominerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Genillé.

**Dompna-Maria.** V. *Damemarie*.

**Don**, ancien fief, paroisse de Montlouis. — Il faisait partie de la chàtellenie de Thuisseau-Montlouis, érigée en janvier 1523, en faveur de Philibert Babou. — (Arch. d'I.-et-L., E, 65.)

**Donciacus.** V. *Danzay*, c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron.

**Dondinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Genillé.

**Donet**, f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Saint-Hippolyte.

**Donegetière** (le lieu de la), paroisse de Souvigny. — Ancien fief, relevant d'Amboise. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633.)

**Donières**, ou **Donnières** (les), f., c<sup>ne</sup> de Bréhémont, près de la Loire.

**Donjon** (le), vil., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Saint-Hippolyte, 23 habit. — *Daujon*, 1200; *terra de Danjun*, 1251 (chartes de l'abbaye de Baugerais). — Au commencement du xiii<sup>e</sup> siècle, Archambaud d'Argy donna ce domaine à l'abbaye de Baugerais, à charge par elle de lui payer, ainsi qu'à ses héritiers, une rente annuelle d'un muid de froment. Cette donation fut confirmée par le seigneur suzerain, Robert de Buzançais. — (Arch. d'I.-et-L., *chartes de Baugerais*. — D. Housseau, VI, 2143; XII, 4949, 4953. — Lainé, *Arch. de la noblesse de France*, X, 13.)

**Donjon** (le), f., c<sup>ne</sup> de Trogues. — *Hôtel du Donjon*, 1410 (charle de Turpenay). — *Donjon*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de l'abbaye de Turpenay, à foi et hommage simple et une paire de gants blancs, de chevrotin, à mutation de seigneur. En 1410, il appartenait à Olivier Roteul; — en 1603, à Charles de Bethoulat, Éc., qui épousa Léonore Odart, fille de Jean Odart, Éc., seigneur de la Fuye-de-Marigny, et d'Olive de Saint-Germain; — en 1619, à Rolland Tardif; — en 1673, à Artus Tardif. Dans le voisinage de la ferme et près du chemin de Saint-Épain à Pouzay, est une motte féodale appelée la *Motte du Donjon*. — Les bâtiments du Donjon étaient en ruines en 1831. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Turpenay*. — Plan cadastral de Trogues, section A, 3<sup>e</sup> feuille, n° 436. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 459.)

**Donjonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Trogues.

**Donna Maria.** V. *Damemarie*.

**Donneaux** (les), paroisse de Sennevières. V. *le Breuil*.

**Donneau** (l'île), dans la Loire, c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Donnelière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Ferrières-Larçon, 10 habit. — *Donnelière*, carte de Cassini.

**Donnellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Céré.

**Donnellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Donnerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois, 10 habit. — *Donnerie*, carte de Cassini.

Ce domaine appartenait à l'abbaye de Villeloin, à laquelle il avait été donné, vers 1560, par Jean de la Rochefoucaud, abbé de ce monastère. — (Arch. d'I.-et-L., abbaye de Villeloin, *Liève des prieurés; Biens nationaux*.)

**Donnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Nouzilly. — *Donnerie*, carte de l'état-major.

**Donnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatine. — *Demonnerie*, carte de Cassini.

**Donnerie** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Savigné, 20 habit. — *Danmerie*, carte de l'état-major. — *Damnerie*, carte de Cassini.

**Donnerie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Villeloin-Coulangé, 26 habit. — *Donnerie*, carte de Cassini.

**Donneterie** (la), c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. V. *Doineterie*.

**Donnières** (les), c<sup>ne</sup> de Bréhémont. V. *Donnières*.

**Donusium**. V. *la Bourrouse*, rivière.

**Dorais** (le lieu des), près de Grignon, c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent.

**Doranchères** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Vallères, près du chemin de Vallères à la Pichotière.

**Doratière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Senoeh. — *Doratière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant du Plessis-Savary. Vers 1550, il appartenait à Charles Daen; — en 1663, à Grégoire Boillac, conseiller du roi au siège de Loches; — en 1680, à Jacques Boillac. — (Arch. d'I.-et-L., C, 602; E, 130, 135. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — L'Hermitte-Souliers, *Hist. de la noblesse de Tour.*, 98.)

**Dorbelles**, ou **Dorbeau** (Nicolas), né à Tours, résidait dans cette ville en 1455. Il était entré dans l'Ordre des Frères mineurs. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres: un *Abrégé de théologie* (Hanau, 1503), réimprimé à Paris, en 1511, 1517 et 1520; — et un *Traité de la Science des mathématiques*, Bâle, 1503. — On ignore l'époque de la mort de cet écrivain. — (*Almanach de Touraine*, 1783. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, IV, 148. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 582.)

**Dorcé**. V. *Dorsay*, c<sup>ne</sup> de Cigogné.

**Dordègnes** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Saint-Pierre-de-Tournon, près du chemin de Tournon à Preuilly.

**Dordelu** (le lieu de), près de Candes. — Il relevait du fief de Candes, suivant un acte de décembre 1677. — (Arch. d'I.-et-L., G, 258.)

**Dordinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Indrois. — *Dardinière*, carte de Cassini.

**Dordonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avon. — *Dordonnière*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Dorée** (la) et la **Petite-Dorée**, f. et châ., c<sup>ne</sup> d'Esuvres. — *Dorée*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Couzières. — Ce domaine fut érigé en fief, le 7 novembre 1530, par Jean de Menou, seigneur de Couzières, en faveur de Pierre Forget, seigneur du Cormier,

receveur général des tailles, maire et capitaine-gouverneur de Tours, fils de Jean Forget et de Anne de Beaulieu. Pierre Forget, épousa Jeanne des Déserts, fille de Raymond des Déserts, trésorier de France à Tours, et en eut plusieurs enfants, entre autres Pierre Forget, seigneur d'Avisé. — La Dorée appartenait, en 1675, à Barthélemy Desloges, qui mourut en 1681; — en 1693, à François Desloges, seigneur de la Voûte, maire de Tours; — en 1703, à Thomas Desloges; — en 1735, à François Desloges; — en 1750, à Jean-Baptiste Arnaudeau. Le 3 septembre 1759, les créanciers de ce dernier vendirent ce fief à Olivier Hardy, trésorier de France, qui mourut en 1784. Le 1<sup>er</sup> octobre de cette année, les héritiers d'Olivier Hardy, cédèrent le même domaine, pour 100,000 livres, à Denis-Nicolas Foucault, ancien intendant des îles de France et de Bourbon, qui le possédait encore en 1789. — De nos jours, le comte Odart, propriétaire de cette terre, y avait formé une très curieuse collection de cépages. Il existait, dans l'ancien logis seigneurial, une chapelle qui est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours* (1787). Le fief de l'Archidiaqué relevait de la Dorée.

Arch. d'I.-et-L., G, 14; *titres des Minimes du Plessis et du prieuré de Relay*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Registres d'état-civil de Saint-Pierre-du-Boile (1681). — Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 147. — L'Hermitte-Souliers et Blanchard, *Les éloges des premiers présidents du parlement de Paris*, 328. — C. Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, 357.

**Dorée** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ligueil. — *Dorée*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Dorée** (la), f., c<sup>ne</sup> de Parçay-sur-Vienne. — *Dorée*, carte de l'état-major. — *Doré*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de Trogues et de l'Île-Bouchard à foi et hommage simple. En 1527, il appartenait à François d'Allemagne, Éc.; — en 1560, à Gabriel du Raynier; — en 1600, à Jacques de Larsay, marié à Lancelonne du Raynier, dont il eut une fille, Françoise, qui épousa, le 7 mai 1605, Louis de Voyer, capitaine de 50 hommes d'armes et seigneur de Dorée, à cause de sa femme. Louis de Voyer rendit hommage pour ce fief le 19 août 1624. La terre de Dorée passa ensuite à Louis-Joseph de Voyer, dit le comte de Dorée, lieutenant au régiment des gardes françaises, tué à la bataille de Senef le 11 août 1674; — vers 1680, à François Bouilly, commissaire aux saisies réelles, à l'Île-Bouchard; — à Louis-Augustin Bouilly, conseiller du roi, grenetier au grenier à sel de Chinon, qui rendit hommage à Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu, le 17 avril 1722. Sa veuve, Charlotte Boisnard, rendit également hommage, le 24 décembre 1728. En 1790, la Dorée appartenait encore à la famille Bouilly. Une chapelle, qui dépendait du logis seigneurial, est mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de*

**Tours**, en 1787. — (Arch. d'I.-et-L., E, 163, 165, 223; G, 14; *Prieuré de Lièze; Biens nationaux*. — Registres d'état-civil de Richelieu. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Arch. de la Vienne, *Prieuré d'Aquitaine*.)

**Dorenière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. — Elle relevait censivement de la prévôté d'Oë. — (Arch. d'I.-et-L., *terrier d'Oë*.)

**Dorerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rochecorbon. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse de Saint-Georges-sur-Loire.

**Dorettrie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Betz, 25 habit. — *Dorelière*, carte de l'état-major. — *Doletterie*, carte de Cassini.

**Dorfellerie** (la), ou **Dorfeuillerie**, f., c<sup>ne</sup> de Manthelan. — Ancienne propriété des chartreux du Liget. Elle relevait du fief du Grand-Clos. — (Arch. d'I.-et-L., C, 615 et *Inventaire des titres du Liget*.)

**Dori-Galigai** (Sébastien), abbé de Marmoutier et archevêque de Tours. V. *Galigai*.

**Dorissière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Cyr-sur-Loire. — En 1787, elle appartenait à Abraham Bellanger. Il y avait une chapelle que nous voyons mentionnée dans le *Registre de visite des chapelles du diocèse de Tours* (Arch. d'I.-et-L., G, 14.)

**Dormants** (prieuré des). V. *Marmoutier*.

**Dormants** (le lieu des), près du Changeon, c<sup>ne</sup> de Saint-Nicolas de Bourgneil.

**Dormetterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Céré.

**Dornière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bréhémout.

**Dornière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure. — *Dornière*, carte de Cassini.

**Dorum** (Antoine), prieur de l'abbaye d'Aiguevive, mourut le 12 septembre 1574 et fut inhumé dans le chœur de l'église abbatiale avec cette inscription :

FRÈRE ANTOINE DORRUM  
PRIEUR CLAUSTRAL ET SACRISTAIN  
DE CÉANS QUI DECEDA LE 12 SEPTEMBRE  
1574. PRIEZ DIEU POUR LUY  
*Ici repose le corps*

Il avait succédé à Mathurin Daubron. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, I, 136; VIII, 80.)

**Dorsay, Dorsay de Cigogné**, ou **Dorcé**, ancien fief, paroisse de Cigogné. — En 1431, il appartenait au Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier; — en 1700, à Jacques de Rigné, qui la vendit, pour 2000 livres, à N. Dangé, fermier de la terre de Luzillé. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *Paroisses et familles de Touraine*.)

**Dorvault**, c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-le-Beau. V. *Ervau*.

**Dosse**, f., c<sup>ne</sup> de Marigny. — *La Dosse*, carte de Cassini. — Ancien fief, relevant de l'Île-Bouchard, à foi et hommage simple. — En 1484, il appartenait à Pierre Gillier, Éc. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'Île-Bouchard*.)

**Dossiacum**. V. *Doucé*, c<sup>ne</sup> de Rilly.

**Douaince**, c<sup>ne</sup> de Villedomain. V. *Douince*.

**Douaiserie** (la), paroisse de Rillé. — Ancien fief, relevant de la seigneurie de Rillé. — (Arch. d'I.-et-L., E, 318.)

**Douannerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Boussay.

**Douannièrre** (la), f., c<sup>ne</sup> de Parçay-Moslay.

**Douarderie** (la). V. *la Croix-Patée*, c<sup>ne</sup> de Château-la-Vallière.

**Douarie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Souvigné.

**Douay** (le gué de), sur la Muanne, c<sup>ne</sup> de Preuilly.

**Douay**, f., c<sup>ne</sup> de Varennes. — *Doué*, carte de Cassini.

**Douay**, ruisseau. V. *Douet*.

**Doubleaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Luzé. — *Doubleaux*, carte de Cassini.

**Douce** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême.

**Douce** (la), f., c<sup>ne</sup> de Continvoir. — *La Douce*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Gizeux. En 1483, il appartenait à Jehan de Villiers; — en 1503, à Jouffroy de Ruigné; — en 1518, à Jehan du Bellay; — en 1544, à Louis de Hatten, prêtre, protonotaire du Saint-Siège apostolique; — en 1690, à N. de Rouxelé. Les domaines de l'Aubinière, du Havillon, de la Cave-Baudelot, de Préfourier, de Trocheteau, etc., dépendaient de ce fief. Tous les ans, le jour de Saint-Michel, le propriétaire de l'Aubinière payait, au prieur de Benais, une singulière redevance composée de 200 barres à barre-pipes, 100 relays, 100 bondes et 1200 chevilles. — (Arch. d'I.-et-L., *Prévôté de Restigné*. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — J. Guérin, *Notice sur Gizeux*, 49, 50.)

**Douce** (la), f., c<sup>ne</sup> de Pouzay. — *Hébergement de Douces*, 1494. — *Douce*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Nouâtre. — En 1494, il appartenait à Jean de Beaucorps, Éc., qui rendit hommage, le 3 juin, à Jeanne de la Rochefoucaud, dame de Nouâtre et de Cremille. — (D. Housseau, XIII, 8220. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Nouâtre*.)

**Douce** (la), f., c<sup>ne</sup> de Villebourg. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Douce**, c<sup>ne</sup> de Mailler-Lailier. V. *les Doucets*.

**Doucé** (le Grand), f., c<sup>ne</sup> de Rilly. — *Dot-*

*siacum, Delsiacum, 1030; Dulsiacum, 1062; Dossaicum, 1080; Doxiacum, Dosseacum, Dossiacum, in parochia qui dicitur Rilliacus, 1106, 1127, 1157, 1176 (Cartulaire de Noyers). — Domus de Dosseio, 1226 (Lib. compos.). — Doucé, xviii<sup>e</sup> siècle. — Doussay, 1769. — Doucé, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de l'Île-Bouchard. Dans les premières années du xi<sup>e</sup> siècle, le nommé Hubert le donna à l'abbaye de Noyers. Ce domaine fut vendu nationalement, le 17 juin 1791, au prix de 3000 livres. — (Arch. d'I.-et-L., C, 600; E, 248; G, 123; Biens nationaux. — Cartulaire de l'abbaye de Noyers, chartes 1, 6, 25, 26, 27, 80, 103, 110, 127, 208, 338, 388, 459, 491, 553, 578, 603. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de l'Île-Bouchard.)*

**Doucé** (le Petit), f., c<sup>ne</sup> de Rilly. — *Doucé*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de l'Île-Bouchard. — En 1661, il appartenait à René de la Jaille, chev.; — en 1666, à Jean d'Armagnac; — en 1700, à René de la Jaille; — en 1710, à Pierre de la Jaille; — en 1725, à Mathieu-Pierre d'Armagnac; — en 1754, à Marie-Anne de Rigné, veuve de Hilaire-Kené Boivin; — en 1769, à Gabriel-Louis Duchilleau, chev., seigneur de la Tour-Savary, lieutenant-général en la sénéchaussée de Châtellerault, conseiller au conseil supérieur (1771), décédé en 1784, laissant de son mariage, avec Thérèse de Soulligné, un fils unique, Gabriel-Jean-Baptiste-Marie, lieutenant-général en la sénéchaussée de Châtellerault (1789). — (Arch. d'I.-et-L., C, 609; Inventaire des cens et rentes de l'abbaye de Noyers. — D. Housseau, XII, 7135. — Registres d'état-civil de Rilly et de Brizay. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Nouâtre. — Beauchet-Filleau, Diction. des familles de l'ancien Poitou, II, 58.)

**Doucets** (les) ou **Doucé**, vil., c<sup>ne</sup> de Maillé-Lailler, 46 habit. — *Doucets*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Nouâtre. Il a fait partie de l'ancienne paroisse d'Argenson. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, titres de Nouâtre.)

**Doucetterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chemillé-sur-Dême. — *Doucetterie*, carte de l'état-major.

**Doucetterie** (la), ham., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny, 12 habit. — En 1864, on y a découvert les traces d'un ancien atelier de haches celtiques. La Doucetterie a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux. — (Mém. de la Soc. archéol. de Tour., procès-verbal du 29 juin 1864. — De Cougny, Excursions en Poitou et en Touraine, 220).

**Doucetterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Marray.

**Doucetterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuvy-Roi. — *Doutrie*, carte de Cassini.

**Doucinerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Lerné.

**Doue** (le lieu de la), près de la Chenaye, c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse.

**Doue** (le lieu de la), près de la Gilberdière, c<sup>ne</sup> de Rilly.

**Doué**, f., c<sup>ne</sup> de Cormery. — *Cultura quæ dicitur Duniacus, ix<sup>e</sup> siècle (Cartulaire de Cormery).* — Elle relevait de la prévôté de Courçay. — (Arch. d'I.-et-L. E, 288.)

**Doué** (la), fontaine, c<sup>ne</sup> de Courçay. V. *Courçay*.

**Doué** (le lieu de), près de la Minardière, c<sup>ne</sup> de Mouzay.

**Doué**, c<sup>ne</sup> de Saché. V. *Doigt-Neuf*.

**Douet** (le), f., c<sup>ne</sup> d'Avon. — Près de là se trouve le ruisseau du Puy-Chauveau, qui se jette dans la Manse.

**Douet** (le), ruisseau. V. *Changeon*.

**Doueterie** (la), c<sup>ne</sup> de Bossée. V. *Droiterie*.

**Douets** (les), c<sup>ne</sup> de Sainte-Catherine. V. *Douettes*.

**Douets** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Symphorien, (34 habit.). — *Doitz, Douez, 1515, 1520.* — *Douets*, carte de Cassini. — Il dépendait du fief de Sapaillé. — (Arch. d'I.-et-L., titres de Marmoutier.)

**Douette**, f., c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Saint-Hippolyte. — *Doète*, carte de Cassini.

**Douette-de-la-Vallée** (l'aitre de), paroisse de Saint-Roch. — Il relevait du fief de Saint-Roch, suivant une déclaration féodale faite, le 14 décembre 1467, par Jehan Bidon. — (Arch. d'I.-et-L., Inventaires des titres de Saint-Roch.)

**Douettes** (les), **Douetz**, ou **Douets**, f., c<sup>ne</sup> de Sainte-Catherine-de-Fierbois. — *Douettes*, carte de l'état-major. — Ancien fief. — (Rôle des fiefs de Touraine.)

**Douetterie** (le lieu de la), près du bourg de Bossée. — Il est mentionné dans des titres du 19 juin 1509 et 29 mars 1715. — (Arch. d'I.-et-L., Inventaire des titres de Cormery.)

**Douglas** (Archibald), comte de Wigton et duc de Touraine, originaire de l'Écosse, fils d'Archibald, comte de Douglas, et d'Élisabeth Murray, vint en France, en 1419, pour secourir le dauphin Charles. En 1421, il y envoya, dans le même but, un de ses fils, avec un corps de troupes, qui remporta une victoire complète sur les Anglais, au Grand-Baugé, en Anjou. Deux ans après, il débarqua à la Rochelle avec un nouveau secours de cinq mille hommes et rejoignit Charles VII à Bourges. Celui-ci le nomma lieutenant-général de ses armées et lui donna, pour reconnaître ses services, le duché de Touraine et le château de Chinon. Ce don eut lieu par lettres

patentes datées du 19 avril 1424. Le 7 mai, Archibald fit son entrée solennelle à Tours, où il fut reçu, à la porte de La Riche, par les élus de la ville et toute la milice. Conduit à la cathédrale, il fut complimenté par l'archevêque, qui l'installa dans le chœur, comme chanoine honoraire de son église. Le lendemain il visita l'église collégiale de Saint-Martin où on lui conféra également le titre de chanoine honoraire. Il fut tué à la bataille de Verneuil, le 17 août 1424. Son corps, rapporté à Tours, fut inhumé dans la cathédrale. — (P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, IX, 404. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, II, 186. — Jean Chartier, *Hist. de Charles VII*, 371.)

**Douglas** (Archibald), fils du précédent, comte de Douglas et de Longueville, ambassadeur en Angleterre en 1424, fut dépouillé du duché de Touraine, qui fut donné à Louis d'Anjou III, à titre d'engagement, le 21 octobre 1424. Il mourut le 26 juin 1438 et fut inhumé dans l'église de Douglas. Ses enfants continuèrent, avec l'autorisation du roi de France, à porter le titre purement honorifique de duc de Touraine. — (P. Anselme, *Hist. général. de la maison de France*, IX, 404. — J. Chartier, *Hist. de Charles VII*. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, I, 50; II, 189.)

**Douilloux** (le lieu des), près de la Raguière, c<sup>ne</sup> de Cravant.

**Doince**, ou **Douaince**, f., c<sup>ne</sup> de Villedomain. — *Grangia de Dionces*, 1239 (charte de Villeloin). — *Doince*, carte de Cassini — Ancienne propriété de l'abbaye de Baugerais. — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Baugerais; Biens nationaux*. — D. Housseau, VII, 2837.)

**Douineau** (Gilles), Éc., seigneur de Charentais, était trésorier de France à Tours et grand-voyer de la généralité de Touraine en 1735. Il était fils de Gilles Douineau, ancien échevin de Blois et seigneur de Charentais. — (D'Hozier, *Armorial général*, reg. 2<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partié.)

**Doulaie**, ou **Doulaye** (la), f., c<sup>ne</sup> de Cravant. — *Doulaie*, cartes de Cassini et de l'état-major. — « Maison noble, renfermée de murailles, » dit un titre de 1600. A cette époque, elle appartenait à Léonor Barjot, chev.; — en 1715, à François Mangot; — en 1736, à Daniel-François de Bonnard, chev. — (Arch. d'I.-et-L., E, 158. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Linguim, *Châteaux et fiefs de Touraine*.)

**Doumées** (les), vil., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-les-Bois, 28 habit. — *Daumés*, carte de Cassini.

**Dounaux** (les), paroisse de Sennevières. V. *le Breuil*.

**Dounières** (le lieu des), près de la Folie, c<sup>ne</sup> de Saint-Patrice.

**Doures** (le lieu des), près des Potteries, c<sup>ne</sup> de Sainte-Maure.

**Doureuil**, fief, paroisse de Charentilly. — Il appartenait à l'abbaye de Beaumont-les-Tours (1689). — (Arch. d'I.-et-L., *titres de Charentilly*.)

**Doussay**, c<sup>ne</sup> de Rilly. V. *Doucé*.

**Doussier** (le lieu de), c<sup>ne</sup> de Mazières, près du chemin de Cléré à Saint-Étienne-de-Chigny.

**Douterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bueil. — *Doutrie*, carte de Cassini. — Elle relevait censivement du Plessis-Barbe et appartenait, en 1571, à Astre-moine du Bois; — en 1766, à Michel-Rolland des Escotais. — (Arch. d'I.-et-L., E, 81.)

**Douve** (la), f., c<sup>ne</sup> de Souvigné. — En 1735, elle appartenait à Toussaint-Pierre Godeau, greffier en chef du grenier à sel de Neuvy. — (Bibl. de Tours, manuscrit n<sup>o</sup> 1447.)

**Douves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Channay.

**Douves** (le lieu des), près de Prin, c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Blanche.

**Douves** (le bois des), c<sup>ne</sup> de Charentilly.

**Douves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Monthodon.

**Douves** (les), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Christophe, près du bourg.

**Douves-Saint-Laurent** (les) f., c<sup>ne</sup> de Ligueil.

**Douves-Saint-Martin** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Ligueil.

**Doux** (les), vil., c<sup>ne</sup> de Luzé, 26 habit. — *Doux*, carte de l'état-major.

**Doux**, f., c<sup>ne</sup> de Pussigny. — *Dola villa*, xi<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de Noyers*). — *Doux*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Ancien fief. En 1510, il appartenait à Jean du Plessis, Éc., qui épousa Geneviève de Gueffault, fille de François de Gueffault, seigneur d'Argenson; — en 1541, à Claude du Plessis; — en 1587, à Olivier du Plessis, Éc., homme d'armes des ordonnances du roi, marié à Gabrielle de Semton. — (Arch. d'I.-et-L., E. — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 538.)

**Doux** (le bois de), c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Doux** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Thilouze, près du chemin de Thilouze à la Faroire.

**Douzellerie** (la), ou **Douzillerie**, f., c<sup>ne</sup> d'Azay-le-Rideau. — *Fief Douzy*, xvi<sup>e</sup> siècle. Il relevait de Vau d'Aulnay. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Colombiers*.)

**Douzil** (moulin de), ou de **Sonzay**. — *Locus qui dicitur Molin Dozil*, 1117, 1160, 1226. Vers 1117, Pierre de Sonzay et Pétronille, sa mère, le donnèrent à l'abbaye de Noyers. — (*Cartulaire de Noyers*. — *Lib. compos.*, 45.)

**Douzillère** (la), ou **Douzillière**, ham., c<sup>ne</sup> de Joué, 11 habit. — Il dépendait du



fief de Pontcher. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté de la Varenne.*)

**Douzillères** (le lieu des) près de la Folie, c<sup>ne</sup> de Crouzilles.

**Douzillerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Esves.

**Douzin** (le bois de), c<sup>ne</sup> de Couziers. — Il faisait partie de la forêt de Fontevault.

**Douzy** (le fief), paroisse d'Azay-le-Rideau. V. *Douzellerie.*

**Douzy** (le Petit-), f., c<sup>ne</sup> de Cléré.

**Doxeacum, Doxiacum.** V. *Doucé*, c<sup>ne</sup> de Rilly.

**Doyenné-de-Saint-Martin-de-Tours** (le fief du), — situé dans la ville de Tours. Il s'étendait sur onze maisons et relevait du château de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., C, 336.)

**Dozil.** V. *Douzil* (moulin), c<sup>ne</sup> de Sonzay.

**Dozonne** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Marçay.

**Dozonnerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chinon.

**Dracensis villa.** V. *Draché.*

**Draché**, commune du canton de la Haye-Descartes, arrondissement de Loches, à 41 kilomètres de Tours, à 36 de Loches et à 11 de la Haye. — *Drachiacum, villa Dracensis*, 1070; *Drachiacum*, 1080; *villa quæ vocatur Drachiacus*, 1090; *Dracheacum*, 1106; *ecclesia de Drachiaco*, 1116; *alodium de Dracheaco*, 1128; *Draché*, 1177; *Drachiacum*, 1178; *Draché*, 1187 (*Cartulaire de Noyers*). — *Parochia de Dracheio*, XIII<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archevêché de Tours*).

Elle est bornée, au nord, par la commune de Sainte-Maure; à l'est, par celle de Sepmes; au sud, par la Celle-Saint-Avent et Marcé-sur-Esves; à l'ouest, par Maillé. Elle est arrosée par le ruisseau de la Manse, et par le ruisseau de Remillon, qui prend sa source près des Ferrands, reçoit les eaux de la Fontaine de Bourassée, passe près de Draché et va dans la commune de Maillé. Elle est traversée par la route nationale n<sup>o</sup> 10, de Bayonne à Paris.

Les lieux, hameaux et villages suivants, dépendent de cette commune : — Beauvais (14 habit.), ancien fief, relevant du château de Nouâtre. — La Bourelière (15 habit.). — Les Coteaux (73 habit.). — Les Ferrands (13 habit.). — Les Fouquets (21 habit.). — La Lévrerie (17 habit.), ancien fief, relevant de Beauvais. — La Gauthraie (34 habit.). — Meslay, ancien fief. — Les Gachauds, (14 habit.). — La Guériverie (15 habit.), ancien fief, relevant de Sainte-Maure. — La Naudais (19 habit.), ancien fief, relevant également de Sainte-Maure. — Les Nozerolles (19 habit.). — Les Mereaux (13 habit.). — Picadèle (14 habit.). — Plaix, ancienne paroisse, connue dès le VII<sup>e</sup> siècle. — Parigné, ancien fief, relevant de Nouâ-

tre. — Tantan, ancienne dépendance de la commanderie de Nouâtre. — Salvart (17 habit.). — La Reraie (10 habit.). — Les Plaudières (11 habit.). — Le Podevin (21 habit.). — La Montée, ancienne propriété du monastère de Noyers, connue dès le XII<sup>e</sup> siècle. — La Calonnerie (17 habit.). — Crottier, le Pont-de-Bois, la Guitière, la Folie, Cleret, le Pavillon, la Thibaudière, la Cigogne, Les Genièvres, les Tagauts, la Pascaie, les Caves, la Maison-Brûlée, l'Échardonnière, la Marquiserie, la Grolière, les Huis, l'Angevinière, les Prouts, la Millerie, la Paraudière, la Grainetière, les Loges, les Maisons, la Pointe-an-Tou, la Poste-de-Beauvais, le Chêne, la Clémencerie, la Boucheraie, la Bodinais, les Barangers, les Ormeaux, les Roujoux, la Piolerie, etc.

Avant la Révolution, Draché faisait partie de l'élection de Chinon, du doyenné de Sainte-Maure et de l'archidiaconé d'outre-Vienne. En 1793, il dépendait du district de Preuilly.

*Superficie cadastrale.* — 1850 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Hardion, a été terminé le 12 septembre 1833.

*Population.* — 136 feux en 1764. — 548 habit. en 1801. — 655 habit. en 1804. — 593 habit. en 1810. — 602 habit. en 1821. — 649 habit. en 1831. — 725 habit. en 1841. — 765 habit. en 1851. — 726 habit. en 1861. — 647 habit. en 1872. — 634 habit. en 1876.

*Assemblée pour location de domestiques* le premier dimanche de mai.

*Bureau de poste* de Sainte-Maure. — *Perception* de Sepmes.

L'église, dédiée à saint Sulpice, fut bâtie vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, sur les fondements d'une église plus ancienne. Le chœur et le sanctuaire appartiennent à cette époque. La nef et les chapelles latérales ont été construites au milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

Dans les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, l'église de Draché appartenait à Hugues Goscelin, qui la donna, avec le produit des offrandes et des droits de sépulture, au monastère de Noyers. Il fit ratifier cette donation par ses fils, Pierre, Effroy et Aimery.

Le titre curial était à la présentation de l'abbé de Noyers.

*CURÉS DE DRACHÉ.* — Jean Seruace, 1559. — Pierre-François Gorron, 1725, 1771. — Alexis-Aimé-Placide Rocheteau, 1774. — Barthélemy Barré, 1782, curé constitutionnel, 1793. — Auger, 1822. — Leduc, 1831. — Évrard, 1837. — L'hospitalier, 1852. — Luce, nommé en juin 1877, actuellement en fonctions (1879).

Draché, d'abord simple fief, devint, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, une châtellenie relevant de Sainte-Maure, à foi et hommage lige, un anneau d'or du poids d'un vieux florin, et quinze jours de garde au château de Sainte-Maure. Vers 1069, Hubert Darsus légua ce fief à l'abbaye de Noyers, à condition que les moines feraient transporter son

corps à leur couvent et l'inhumeraient dans le cimetière attenant au cloître. Mais ce legs ne fut pas exécuté. Vers 1080, le domaine était, par suite d'héritage, aux mains de Renaud de Nouâtre, qui le donna de nouveau au monastère de Noyers. Ce don fut contesté par Natal de Draché, qui offrit de prouver, par le jugement de Dieu, que le fief lui appartenait et que Renaud de Nouâtre n'en avait jamais été légitime propriétaire. Tout avait été disposé, dans l'église abbatiale de Noyers, pour procéder à l'épreuve judiciaire, lorsque Natal, en présence des personnes qui avaient été convoquées pour cette cérémonie, déclara qu'il renonçait complètement à ses prétentions. Quelque temps après, l'abbaye lui céda, à titre de fief, la moitié du domaine, qui devint ensuite une châtellenie et fut possédée par Hugues Goscelin (1116), Guy de Chauvigny, seigneur de Cheneché et de Port-de-Piles (1128).

A partir de cette époque jusqu'à la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, on ne trouve aucune trace des seigneurs de Draché.

En 1372, Isabeau de Craon donna ce domaine à Jean de Teilleul. Voici le texte de l'acte rédigé à cette occasion :

« A tous ceulx qui ces présentes lectres verront Ysabeau de Craon, dame de Sully, de S<sup>te</sup> Maure et de Nouastre, salut. Saichent tous que pour les vrays et agréables services que nous a fait au tems passé et espérons que nous fera au tomps a venir nostre amé et foal conseiller Jean de Teilleul l'ainé, seigneur de Teilleul, à iceluy nous ayans pouvoirs et auctorité de nostre très cher seigneur Monsieur de Sully, par lectres scellées de son scel, dont la teneur s'ensuit :  
 « A tous ceux qui ces présentes lettres verront  
 « Loys, sire de Sully, salut. Scavoir fasons nous  
 « avoir donné à nostre très chère et très amée  
 « compaigne Ysabeau de Craon, dame de Sully,  
 « tenir son hostel et faire residence et demeure  
 « en notre terre de Sainte Maure et de Nouastre,  
 « de Precigné et de Verneuil, appartenant à  
 « nostre digne compaigne, de son heritaige, et  
 « que à icelle nostre digne compaigne avons or-  
 « donné et commis, ordonnons et commetons tout  
 « le gouvernement des dites terres de Sainte  
 « Maure, de Nouastre, de Precigné et de Ver-  
 « neuil. Donné et fait à Tours le 16 juin 1372, »  
 avons donné et donnons au dit Jean, à tousjours,  
 mais perpetuellement à heritaige pour lui et pour  
 ses hoirs et successeurs l'hostel de Draché. . . .  
 . . . . . haulte justice, moyenne et  
 basse, rapt, meurtre et toutes les choses qui des-  
 cendent de haulte justice. Et nous est tenu faire  
 une foi et hommaige lige, à un anel d'or  
 poisant une florence vieille, à muance de sei-  
 gneur et d'homme, et à quinze jours de garde en  
 nostre ville de Sainte Maure par la coustume du  
 pais des dittes choses. Donné et fait à Sainte-  
 Maure le 2 mars 1372. »

En 1396-1405, Pierre de la Jaille, chev., possé-

dait la seigneurie de Draché. Il rendit hommage en 1405. Son fils, Charles de la Jaille, propriétaire du même domaine, obtint d'Aymon de la Rochefoucaud, seigneur de Sainte-Maure, le 20 janvier 1441, l'autorisation de construire une tour et autres fortifications dans son fief de Beauvais, et fut confirmé dans la possession du droit de haute justice pour la terre de Draché. Pierre de la Jaille, son fils, rendit hommage pour cette châtellenie le 13 juin 1464, en 1480 et en 1487-90.

Jean de Crevant, Éc., fils aîné de Jean de Crevant, premier du nom, seigneur de Banché, chambellan du roi, et de Catherine Brachet, devint seigneur de Draché par son mariage avec Catherine de la Jaille, fille de Pierre de la Jaille. Il mourut le 20 février 1491, laissant neuf enfants : 1<sup>o</sup> François, seigneur de Bauché; 2<sup>o</sup> Jean, mort sans avoir été marié; 3<sup>o</sup> Charles, abbé de Ferrières; 4<sup>o</sup> Louis, abbé de la Trinité de Vendôme, décédé en 1549; 5<sup>o</sup> Claude, qui suit; 6<sup>o</sup> Marguerite; 7<sup>o</sup> Anne; 8<sup>o</sup> Isabeau, femme de Claude Berruyer, Éc., seigneur de Saint-Germain-sur-Indre; 9<sup>o</sup> Antoinette. — Catherine de la Jaille mourut le 12 mars 1528.

Claude de Crevant, cinquième fils de Jean, fut seigneur de Draché, de la Motte-au-Fils-Yvon et des Roches. Il suivit le roi François I<sup>er</sup> en Italie et se distingua, en 1524, à la bataille de Pavie, où il reçut une blessure grave. Le 4 mai 1540, il rendit hommage pour son fief de la Motte. Il épousa Renée Fresneau, dame de la Fresnaye, dont il eut : 1<sup>o</sup> Claude II, qui suit; 2<sup>o</sup> Marie, femme de Léonard Guérin, seigneur de Poisieux.

Claude de Crevant II, chev., seigneur de la Motte, de Draché, de Beauvais et de Saint-Rémi, chevalier de l'ordre du roi, eut deux filles de son mariage avec Marguerite de Hallwin, fille d'Antoine de Hallwin, seigneur de Piennes, et de Louise de Crevecœur : 1<sup>o</sup> Léonore, femme de Charles Turpin, comte de Crissé et baron de Vihiers; 2<sup>o</sup> Gabrielle, qui épousa, le 1<sup>er</sup> août 1582, François de la Grange, seigneur de Montigny, maréchal de France, fils aîné de Charles de la Grange, gouverneur de la Charité-sur-Loire, et de Louise de Rochechouart. Elle mourut à Paris le 12 mai 1643.

François de la Grange fut seigneur de Draché, du chef de sa femme, qui avait eu cette terre en dot. Il mourut avant 1641.

La châtellenie de Draché passa ensuite : à François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, gouverneur-lieutenant-général de Touraine, lieutenant-général des armées du roi (1646); — à Hippolyte, comte de Béthune (1676), marié à Anne-Marie de Beauvilliers; — à la famille de Voyer d'Argenson.

Le passage suivant, d'un aveu rendu le 1<sup>er</sup> janvier 1645, par Gabrielle de la Jaille, veuve de François de la Grange, nous fait connaître un singulier droit féodal qui était exercé par le seigneur de Draché :

« . . . . . Tous les jeunes hommes qui se marient dans ma paroisse de Draché sont tenus, le lendemain de la Pentecoste, lorsqu'ils vont en procession à Noyers, où ils sont tenus d'assister avec mes autres paroissiens, d'avoir trois esteufs neufs au lieu appelé le Cany (de la justice de Nouastre) et iceux me présenter. Et je suis fondé d'en recevoir un; et les deux autres je les fais jeter. Les femmes des dits mariés, retournant de la procession, me doivent une chanson, à la grosse borne du cimelière de Maillé-Laillé.

« *Item*, les hommes veufs qui se remarient à une fille doivent sauter mon biez ou ruisseau à la roche appelée le Chillou, et s'ils refusent de sauter ils me doivent chacun cinq sols d'amende. »

Aux Érables, dans la paroisse de Draché, on voit un menhir, connu dans le pays sous le nom de *Pierre-Percée*. La hauteur de ce monument druidique est de quatre mètres. Sa largeur est d'un mètre cinquante centimètres. Au centre, il existe une ouverture circulaire. Des marches, pratiquées dans les blocs de pierres, permettent d'atteindre cette ouverture avec la main. Autrefois, les garçons et filles de la contrée qui se proposaient de contracter mariage, ne manquaient jamais de se rendre à la Pierre-Percée. Ils échangeaient soit des fleurs, soit un autre objet qu'ils faisaient passer par l'ouverture du menhir et se regardaient comme liés par cet acte, équivalant pour eux au plus sacré des serments.

Certains villageois attribuaient aux herbes croissant au pied du menhir le pouvoir d'éloigner les mauvais esprits qui hantaient la campagne pendant la nuit, et de préserver les bestiaux des sorts que les sorciers auraient pu leur jeter. Ils cueillaient ces herbes et les plaçaient dans leurs maisons et dans les étables. Ces pratiques superstitieuses et ridicules se produisaient encore peu de temps avant la Révolution. Aujourd'hui, elles ont complètement disparu.

**MAIRES DE DRACHÉ.** — René Blanchard, 1801, 29 décembre 1807, 14 décembre 1812. — François Archambault, 17 mars 1819, 2 janvier 1826. — Jean-Baptiste Delatouche, 4 décembre 1834, 19 août 1846. — Raguin, 1852. — Pierre Duviigneau, mai 1871. — Pierre Archambault, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., *titres de la cure de Draché*. — *Cartulaire de Noyers*, chartes 56, 146, 153, 160, 206, 336, 366, 412, 461, 462, 606, 610, 636, 652. — D. Housseau, XII, 4935, 5035 bis, 7138; XIII, 8031, 8048, 8056, 8135, 8138, 8179, 8180, 8181, 8182, 8202, 8216, 8237 bis. — *Cartulaire de l'archevêché de Tours*. — Lhermite-Souliers, *Hist. de la noblesse de Touraine*, 317. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Sainte-Maure*. — Dufour, *Diction. de l'arrondissement de Loches*, I, 231-32. — Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, II, 690. — A. Joanne, *Géographie d'Indre-et-Loire*, 98. — E. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 201. — *Mém. de la Soc. archéol. de*

*Tour.*, I, 55, 56; IV, 2; VI, 279, 289; IX, 222; X, 248; XI, 298, 301,

**Drageonnière** (la), ou **Drajonnière**, f., c<sup>ne</sup> de Bossay. — Ancien fief. Le 25 pluviôse an VII, elle fut vendue nationalement sur N. de Mallevaut, émigré. — (Arch. d'I.-et-L., *Rôles des 20<sup>e</sup>*; *Biens nationaux*.)

**Drageonnière** (la), **Dangeronnière**, **Drugeonnière**, ou **Drusonnière**, paroisse de Saint-Denis-hors. — Ancien fief, relevant d'Amboise. En 1483, il appartenait à Jehau Papillon; — en 1480, à Martin d'Argouges; — en 1489, à Pierre Marques; — en 1495, à François Liger; — en 1570, à Pierre Liger; — en 1575, à Renée Gallet, veuve de Pierre Liger, qui la vendit à Martin Lelarge; — en 1594, à Marin Le Vacher. — (*Livre de recettes de la baronnie d'Amboise*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678. — Bibl. de Tours, fonds Lambron de Lignim, *Châteaux et fiefs de Touraine*. — C. Chevalier, *Hist. de Chevalonceau*, 73.)

**Drageons** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Ferrières-sur-Beaulieu, près de la forêt de Loches.

**Drageons** (le bois des), c<sup>ne</sup> de Varennes.

**Dragonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Épain.

**Draichiacus**. V. *Druché*.

**Draon-sur-Guenand**. V. *la Celle-Guenand*.

**Draperies** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Manthelan, près du chemin de la Grande-Marche au Coin-de-Boutin.

**Drecé** (les Haut et Bas), f., c<sup>ne</sup> de Lemeré. — *Drecé*, carte de l'état-major.

**Dreia**. V. *Druyes*.

**Drées**, paroisse de Port-de-Piles, en Poitou. — Ancien fief, relevant de Nouâtre. En 1488, Jean Berruyer, Éc., le céda, par échange, à Thibault de Vallée, Éc. — (Arch. d'I.-et-L., *Prieuré de Relay*.)

**Dreunière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Courçay.

**Dreuserie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Ambillou. — *Dreuserie*, carte de l'état-major.

**Dreux** (Pierre-Lucien-Joseph), né à Tours en 1756, commença ses études au collège de cette ville et les termina à Paris. Il résida ensuite à Liège où il collabora à la rédaction d'un recueil périodique intitulé *l'Esprit des journaux*. De retour en France, il fut employé comme secrétaire par le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, et resta à Paris jusqu'à la Révolution. Professeur d'histoire à l'École centrale du département d'Indre-et-Loire, vers 1804, puis chef de division à la préfecture, il fut nommé, le 22 octobre 1810, bibliothécaire de la ville de Tours et s'occupa de la rédaction du catalogue. Nous avons de lui les ouvrages suivants: *La journée*

*des enfants*, poème, 1783. — *Essai sur l'amour*, augmenté de poésies diverses, Paris, Amsterdam, 1783-86, in-12; Paris, Tavernier, an VII, in-18; Paris, Guilleminet, 1802, in-18. — *Essais en divers genres de littérature et de poésie*, Tours, imp. Mame, 1809, in-12; Paris, 1819, in-16. — A l'occasion du passage du duc d'Angoulême à Tours, le 6 août 1814, il composa des couplets d'une grande faiblesse, il faut le reconnaître, et qui cependant furent imprimés. Le premier commence ainsi :

Des tempêtes affreuses  
Avaient courbé les lis;  
Sur leurs tiges pompeuses  
Les voilà rétablis.....

Cet écrivain mourut à Tours le 14 février 1827.

*Correspondance administrative du département d'Indre-et-Loire* (1814), 196-97. — *Annales de la Soc. d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1827), p. 2. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 148. — Quérard, *La France littéraire*. — Didot, *Biographie universelle*, XIV, 766.

**Driade** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chezelles. — *Driade*, carte de l'état-major.

**Drillonnière** (la), f., c<sup>ne</sup> du Grand-Presigny.

**Drivus, Droë**. V. *Druyes*.

**Droise** (la), c<sup>ne</sup> de Ciran. V. *Touchelée*.

**Droiterie** (la), ou **Droueterie**, f., c<sup>ne</sup> de Bossée. — *Doueterie*, carte de l'état-major.

**Droitière** (le lieu de la), près des Jouberts, c<sup>ne</sup> de Marigny.

**Drolinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chisseau, 22 habitants.

**Drouaise** (la), f., c<sup>ne</sup> de Ciran. — *Drouaire*, carte de l'état-major.

**Drouardièrre** (le lieu de la), paroisse de Sonzay. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Drouaudière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Monts. — *Drouaudière*, 1631, *Drouaudière*, 1730. — *Dronaudière*, carte de l'état-major. — Ancien fief, relevant de Montbazou à foi et hommage lige. Il appartenait, en 1431, à Pierre Goncé; — en 1447, à Macé Le Grand, Éc., qui le vendit à André de Saint-Clair; — en 1477, à Colette Hastel, veuve d'André de Saint-Clair; — en 1504, à Jean de Saint-Clair; — en 1536, à Édouard de Saint-Clair; — en 1578, à Pierre de Guyneuf; — en 1631, à Pierre de Garance; — en 1643, à Louis Boulet de la Borde. — (Arch. d'I.-et-L., *Cures; Prieuré de Relay*. — Bétancourt, *Noms féodaux*, II, 837. — D. Housseau, XI, 4700; XII, 6973. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Bihl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Montbazou*.)

**Drouaudière** (la), ou le **Pavillon**, Ancien fief, situé dans le bourg de Monts et relevant du fief de Battereau. Le 27 mars 1720,

Claude-François Reverdy, président au grenier à sel de Tours, et Marie Guymon, sa femme, le vendirent à André-Thomas Clément, Éc., seigneur des Tourettes. En 1762, il appartenait à Madeleine Testu, veuve de Jean-François Gaultier de Lannay, lieutenant d'artillerie. — (Arch., de la famille Voisine de Lafresnaye.)

**Drouetterie** (la), métairie, paroisse de Cerelles. — Elle relevait du fief de Chatenay. En 1755, ce domaine appartenait à Robert Luce, huissier au Chatelet. A cette époque, les bâtiments n'existaient plus. — (Arch. d'I.-et-L., *fief de Chatenay*.)

**Drouin** (Charles), sieur de Belendroit, en Loudunois, a publié les ouvrages suivants: *Le miroir des rebelles, traictant de l'excellence de la majesté royale et de la punition de ceux qui se sont eslevés contre icelle; avec la louange de ceux qui ont préféré l'honneur de leur roy et l'utilité de la patrie à leur propre vie*, Tours, Claude de Monstr'ceuil, 1592, in-8°. — *Les vengeances divines de la transgression des saintes ordonnances de Dieu....., contenant plusieurs histoires très remarquables*, Tours, Jamet Mettayer, 1594, in-8°. — (*Catalogue de la Bibl. de J. Taschereau*, 72, 125.)

**Drouin** (Charles), seigneur de la Couture et de Beauvais, trésorier de France à Tours, fut nommé maire de cette ville en 1657, en remplacement de Jacques Boutet. Il eut pour successeur, en 1658, René Carré d'Aligny. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 141. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

**Drouin** (Léonor), nommé maire de Tours, le 12 mai 1799, en remplacement d'Ambroise Gidoïn, occupa ces fonctions pendant cinquante jours seulement. Son successeur fut Ambroise Gidoïn. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 165.)

**Drouinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chezelles.

**Drouis**. V. *Druye*.

**Druellerie** (la), *alias Fauconnerie*, paroisse de Souvigny. — Elle relevait de la commanderie du Temple, à Amboise et appartenait, en 1671, à la famille Gorrion; — en 1735, à Jean-Baptiste Bouteroue d'Aubigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 51, 52.)

**Druetterie** (le lieu de la), paroisse de Beaumont-en-Véron. — Il relevait censivement de Beaumont (1699). — (Arch. d'I.-et-L., E, 163.)

**Drugeonnière** (la), paroisse de Saint-Denis-hors. V. *Drageonnière*.

**Drui, Druis**. V. *Druyes*.

**Druium**. V. *Druye*, commune.

**Drusonnière** (la). V. *Drageonnière*, paroisse de Saint-Denis-hors.

**Druye**, commune du canton de Montbazou, arrondissement de Tours, à 18 kilomètres de Tours et à 16 de Montbazou. — *Ecclesia S. Petri de Droë, Druï, Drium*, 1081 (*Cartulaire de Noyers*). — *Dreia*, 1100 (*Cartulaire de Fontevault*). — *Druium*, 1104; *Drouis, Drouim, Druï*, 1107; *Droë*, 1164 (*Cartulaire de Noyers*). — *Prioratus de Druëio*, 1226 (*Lib. Compos.*). — *Parochia de Druis, Droës*, XIII<sup>e</sup> siècle (*Cartulaire de l'archev. de Tours*.)

Elle est bornée, au nord, par les communes de Villandry, de Savonnières et de Ballan; à l'est, par celles d'Artannes et de Pont-de-Ruan; à l'ouest, par Vallères; au sud, par Azay-le-Rideau et Saché. Elle est arrosée par le ruisseau du Moulin-Taureau, alimenté par deux fontaines qui se trouvent, l'une près de la Roulière, l'autre près des Joncs. Ce ruisseau passe au Moulin-Taureau et va dans la commune d'Artannes. La commune est traversée par le chemin de grande communication n° 8, de Chinon à Tours. Au sud, s'étend la forêt de Villandry, qui comprend les bois de l'Eziau, de l'Aiguillon, du Platet, de la Ragosse, des Tenières, de Sauloup, de la Vallée, de Gruau, de la Feignière et de la Goussardière. En 1760, l'étendue de cette forêt était de 1178 arpents.

Les lieux, hameaux et villages suivants dépendent de cette commune: La Bernassière (21 habit.). — Bois-Tireau (35 habit.). — La Becquetière, ancien fief, relevant d'Avalloux. — L'Archeraye, ancien fief, relevant de la chàtellenie de Villandry. — Les Hayes de Druye (33 habit.). — Le Moulin-Taureau (17 habit.). — La Martinière, ancienne propriété du prieuré de Relay. — La Gautraie, ancien fief, relevant d'Azay-le-Rideau. — Genièvre, ancienne propriété des Ursulines de Tours. — La Joubardière, ancien fief, relevant des Brosses, d'Azay-le-Rideau et de l'archevêché de Tours. — La Petite-Barre, ancien fief. — Le Sicot (14 habit.). — La Sansonnière (15 habit.). — La Prudhommière (33 habit.). — Roujou, ancien fief, propriété des Minimes de Tours. — Rome, ancienne propriété du prieuré de Relay. — La Roderie (13 habit.). — Les Fouchées, le Pin, Bois-Chevalier, la Girarderie, les Joncs, la Chenevillière, Rouissec, la Fagottière, la Sicoterie, Monier, les Trois-Chênes, Lorinière, les Gasniers, Saut-Durant, la Bergeotterie, la Turpinière, la Gautraie, le Baillin, la Hegronnière, les Morinières, la Foucaudière, Rondeux, les Robinières, les Quatre-Tourettes, le Pas-du-Bois, la Ganeraie, Chêne-Villiers, Gadalle, le Chevalet, etc.

Avant la Révolution, Druye faisait partie de l'élection de Tours, du doyenné d'Azay-le-Rideau et du grand archidiaconé de Tours. En 1793, il dépendait du district de Tours.

*Superficie cadastrale.* — 2286 hectares. — Le plan cadastral, dressé par Thoniel, a été terminé en avril 1821.

*Population.* — 116 feux en 1764. — 601 ha-

bit. en 1801. — 617 habit. en 1804. — 576 habit. en 1810. — 603 habit. en 1821. — 543 habit. en 1831. — 608 habit. en 1841. — 616 habit. en 1851. — 582 habit. en 1861. — 550 habit. en 1872. — 559 habit. en 1876.

*Assemblée* pour location de domestiques le dernier dimanche de juin.

*Bureau de poste* d'Azay-le-Rideau. — *Perception* d'Artannes.

L'église actuelle, dédiée à saint Pierre, a été bâtie dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Elle a été réparée en 1770. Une chapelle, qui en fait partie, date du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle fut bénite par l'archevêque de Tours, vers 1519.

Cette église est citée pour la première fois dans une charte de 1081, concernant un don fait par le nommé Landri, à des moines de l'abbaye de Noyers qui résidaient à Druye. Vers 1107, Eudes Mestivers, sa mère et sa femme la donnèrent à l'abbaye de Noyers avec les cens et rentes qui lui étaient dus par les habitants de cette localité. Un peu plus tard, ce personnage, en prenant l'habit religieux, ajouta au don qu'il avait fait une dtme et des terrains qu'il possédait près de l'église. Cette nouvelle donation fut approuvée par ses enfants et par Payen de Mirebeau, son seigneur suzerain. Mais son gendre, Geoffroy Senegon, souleva des difficultés. Après de longs pourparlers, il y eut un arrangement entre lui et le moine qui desservait le prieuré. Ce dernier, pour rester possesseur paisible des dons provenant de la libéralité d'Eudes Mestivers, donna à Senegon, dit une charte de l'époque, « la somme de trente sols, une vache et son veau. »

Le prieuré a été possédé par l'abbaye de Noyers jusqu'à la Révolution. Il constituait un fief relevant de Colombiers (Villandry). Alexandre Vau-blanc était prieur en 1604; — Caprais Callot, en 1614.

La même abbaye avait le droit de présentation au titre curial.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le revenu de la cure était de 500 livres environ. Soixante arpents de terre, partie en bois, partie en vignes, lui appartenaient.

Dans cette paroisse, se trouvait une chapelle dépendant du fief de la Becquetière. Pierre Turquantin, avocat au parlement, la fit abattre en 1673 et en construisit une nouvelle, avec l'autorisation de l'archevêque de Tours, en date du 17 juin de cette année. Cette chapelle existait encore en 1789. On y célébrait la messe une fois par mois.

Il existait, dans le bourg, une maladrerie ou aumônerie qui fut annexée à l'Hôtel-Dieu de Tours, en 1702.

Les registres d'état-civil de cette paroisse commencent au mois de janvier 1540. On y remarque le récit des excès commis dans la contrée, par les protestants, en 1562. Voici un passage qui concerne l'église de Druye:

« L'église de Druys commença a estre spoliée  
 « et pillée par les Huguenots le samedi xxiii<sup>e</sup>  
 « jour de may, vigille de la Trinité, et ce, par  
 « une compaignie de gens de cheval qui alloient  
 « à Chinon. Et le lendemain qui fut le xxiiii<sup>e</sup>  
 « jour et jour de la dicte Trinité vindrent des  
 « souldards de Tours, scavoir est: ung nommé  
 « Jehan Gaillard; ung Terriau, le filz du vitrier  
 « demourant à l'entrée de la ville de Tours, à la  
 « porte du boulevard, et plusieurs aultres; et les  
 « accompaignoit un nommé Pierre Bauldrée, de  
 « Savonnières; lesquelz rompirent les aultelz et  
 « peintures de la dicte eglise, emportèrent ung  
 « calice d'argent, un cyel de sergette, servant sur  
 « le grand autel, les cordes des cloches et plu-  
 « sieurs aultres biens et ornemens d'église. Et  
 « depuys le dict jour de la Trinité ne fut célébré  
 « messe en la dicte eglise jusques au mercredi  
 « huitième jour de juillet. En quel temps la com-  
 « mune se émouva et par la permission du roy  
 « on fist sonner le tocsain pour amasser la dicte  
 « commune.... En ce temps furent baptisés plu-  
 « sieurs enfents ès maisons particulières parce-  
 « que on ne les osoit aporter à l'église; et plu-  
 « sieurs espousés aussy ès maisons particulières  
 « pour les dictz empeschemens des Hugnoz, entre  
 « aultres ung jeune homme nommé Clement Sy-  
 « mons, ouvrier en drap de soye, qui espousa la  
 « fille de defunct Pierre Barrier, qui aultre fois  
 « avoit esté mestre des gabelles; ung aultre, nom-  
 « mé Mathurin Gasnier, filz de defunct André  
 « Gasnier, le quel, le jour de Sainct Pierre de  
 « juin épousa la fille de defunct Loys Denis,  
 « nommé Didière. Et, tout ce que dessus certifie  
 « estre vray, tesmoing mon sing manuel cy mys,  
 « parceque je assisté à une partie des dictes  
 « choses; l'aultre partie estoit notoire à tout le  
 « monde. L'an que dessus, mil cinq cent soixante  
 « et deux, le douzième jour de juillet. Signé:  
 « M. DE FOY. »

**CURÉS DE DRUYE.** — Payen, 1080. — Georges Giraud, 1559. — M. de Foy, 1562. — Robert Roy, 1616. — Urbain Rocquelin, 1648. — Antoine Le Jude, 1659. — Simon Mongon, 1689. — René Dubois, 1723. — Pierre Dubois, 1760, démissionnaire vers 1770, décédé à Druye le 4 octobre 1777. — Louis-Pierre Dubois, frère du précédent, 1770-91. Il refusa de prêter serment et fut condamné à la déportation. Il mourut, dans les prisons, à Bordeaux, le 2 novembre 1793. — Louis Ligeard, curé constitutionnel, officier public, membre du conseil général de la commune de Druye en 1793. — Mornand, 1805. — Saget, 1830. — Royer, 1840. — Barillet, 1861. — Imbert, juin 1873, actuellement en fonctions (1879).

Le fief de Druye, domaine peu important, fut possédé, au XII<sup>e</sup> siècle, par l'abbaye de Noyers. Il passa plus tard aux seigneurs de Colombiers (aujourd'hui Villandry). Le seigneur de Druye jouissait des droits honorifiques dans l'église paroissiale.

Son fief, ainsi que la dime de la paroisse, qui constituait un autre fief, relevaient de la Chévrierie.

Les habitants du bourg avaient autrefois le droit de paturage, de pasnage et de chauffage dans la forêt de Villandry. Ce droit leur fut confirmé par des arrêts des 9 août 1536 et 16 mars 1733.

En 1868, on a trouvé, dans la commune d Druye, un certain nombre de médailles d'empereurs romains, qui ont été données à la Société archéologique de Touraine par M<sup>me</sup> veuve Capitaine.

**MAIRES DE DRUYE.** — Louis Anguille, 1791. — Gibert, 1792. — Rousseau, 1801. — Thomas, 1804. — Nau, 29 décembre 1807. — Boyer, 1814, démissionnaire en 1815. — Victor Dupont, 14 novembre 1815, 1<sup>er</sup> août 1821. — Louis-Charles Petit du Bois de Minier, 1<sup>er</sup> août 1822, 27 novembre 1834. — Jean-Baptiste Genest, 16 juin 1837, 21 juin 1840, 23 juillet 1846. — Hardy, 1860. — Genest-Jahan, 11 février 1874. — Roger Oudin, octobre 1876. — Noel Hardy-Moisin, 21 janvier 1878.

Arch. d'I.-et-L., titres de la cure de Druye; titres du prieuré de Relay et de l'abbaye de Noyers; Biens nationaux. — Liber compositionum, 45. — Bibl. de Tours, manuscrit n<sup>o</sup> 1169 et 1200. — Pouillé de l'archevêché de Tours (1648), p. 79. — Maan, S. et metrop. ecclesia Turonensis, 190. — Arrêt du conseil supérieur de Blois du 31 décembre 1772, Blois, impr. Charles, 1773, p. 2. — Bulletin de la Soc. archéol. de Tour. (1868), p. 15; (1871), p. 108; (1878), Les protestants en Touraine, par l'abbé Éd. Quincardet, p. 238-42. — Mém. de la même société, IX, 223. — Cartulaire de Noyers, chartes 79, 89, 319, 352, 594, 652. — Cartulaire de l'archevêché de Tours. — Expilly, Diction. des Gaules et de la France, II. — D. Housseau, IV, 363. — Annuaire-almanach d'Indre-et-Loire (1877), p. 95. — A. Joanne, Géographie d'Indre-et-Loire, 98.

**Dube** (le lieu de la), près de la Boutinière, c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Dube** (la), f., c<sup>ne</sup> de Neuillé-Pont-Pierre. — Dube, carte de l'état-major.

**Dube** (le lieu de la), près de la Tissorie, c<sup>ne</sup> de Pouzay.

**Dube** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Saint-Aubin, 29 habit. — Dube, carte de l'état-major.

**Dubes** (le lieu des), près de Fuchard, c<sup>ne</sup> de Chezelles.

**Dubes** (le lieu des), c<sup>ne</sup> de Thilouze, près du chemin de Thilouze à Villeperdue.

**Dubinerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Épeigné-les-Bois.

**Dubinerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Semblançay. — Dubinerie, carte de l'état-major. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse du Serrain.

**Dubinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Lublé. — Dubinière, carte de l'état-major. — En 1523, elle appartenait à Pierre Gaultier, Éc., qualifié de sieur de la Dubinière. — (Arch. d'I.-et-L., G, 38.)

**Dubinière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Rochecorbon. — *Dubinière*, carte de l'état-major. — Le 13 juin 1542, François Menant la vendit à Jean Barentin. Plus tard elle fut possédée par le Chapitre de l'église de Tours. — (*Titres de Villesetier*. — Arch. d'I.-et-L., G, 177.)

**Dubois** (les), f., c<sup>ne</sup> d'Abilly.

**Dubois** (les), c<sup>ne</sup> de Bréhémont. V. *Aireau des-Dubois*.

**Dubois** (Astremoine), maire de Tours. V. *Bois (du)*.

**Dubois** (Jacques), seigneur de Montmoreau, chanoine de l'église de Tours, fut maire de cette ville de 1695 à 1698. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 149.)

**Dubois** (Guillaume), cardinal, archevêque de Cambrai, ministre et secrétaire d'État, fut nommé abbé de Bourguell le 1<sup>er</sup> mai 1719 et prit possession le 27 avril de la même année. Il possédait six autres abbayes et avait, d'après les mémoires du temps, plus de deux millions de revenus. Il mourut le 10 août 1723 et fut inhumé dans l'église Saint-Honoré, à Paris. Plus tard, on transporta son mausolée à l'église Saint-Roch. Il était né à Brives-la-Gaillarde, le 6 septembre 1656. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1494. — Saint-Simon, *Mémoires*, XVII. — L. Grégoire, *Diction. encyclopédique*, 631. — *Biographie universelle*, de Michaud, XII, 71. — Didot, *Biographie générale*, XIV, 859. — Moréri, *Diction. historique*. — Duclos, *Mém. secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*.)

**Dubois** (François), seigneur d'Ardrée, avocat au Parlement, fut nommé maire de Tours en 1713, en remplacement de Charles Thomas. Il eut pour successeur, en 1715, Charles Thomas. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 151. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

**Dubois** (Julien), seigneur d'Ardrée, conseiller du roi, juge et lieutenant-criminel au bailliage de Touraine et siège présidial de Tours, fut nommé maire de cette ville en 1747, en remplacement de Jean-Jacques Rabasche. Il eut pour successeur, en 1753, Joseph Desfrancs. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours*, 153. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*. — *Titres du fief d'Ardrée*.)

**Dubois de Maisonneuve** (Charles-Maurice), né à Tours en 1772, a publié les ouvrages suivants : *Nouveau voyage de France*, Paris, de Bray, 1806, 2 vol. in-12, avec cartes et plans. — *Peintures de vases antiques, vulgairement appelés étrusques*, Paris, Didot, 1808, 2 vol. in-f°, avec 150 planches (tiré à 300 exemplaires). — Il a collaboré aux *Annales des sciences et des arts*. — (Quérard, *La France*

*littéraire*, II, 608. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1441.)

**Duboiserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron.

**Duboiserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bournan.

**Duboiserie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Hommes. — *Duboisserie*, carte de l'état-major. — *Duboiserie*, carte de Cassini.

**Duboiserie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Lémeré. — *Duboiserie*, carte de Cassini.

**Duboiserie** (le lieu de la), près du Colombier, c<sup>ne</sup> de Saint-Senoch.

**Dubois** (Jean-Jacques), né à Richelieu le 17 octobre 1768, fils d'un notaire, fit ses études au collège de Poitiers, où l'un de ses parents était professeur de rhétorique. Il suivit les cours de droit dans la même ville. Avocat à Angers en 1790, lieutenant-colonel du 3<sup>e</sup> bataillon de Maine-et-Loire en 1793, chef de brigade le 30 mars 1795, il prit part aux guerres de la Vendée et eut le commandement du camp de Soullans, en remplacement du général Mermet. Il fut ensuite professeur de législation sous le Consulat, colonel de la garde nationale et procureur général à Angers (21 août 1830). Les électeurs de l'arrondissement de Beaupréau le nommèrent député le 31 octobre de cette dernière année et lui renouvelèrent ce mandat le 24 juillet 1834 et le 5 novembre 1837. Conseiller à la Cour royale de Paris en 1831, il donna sa démission en 1844 et se retira à la Bizolière, commune de Savennières (Maine-et-Loire), où il mourut le 18 juillet 1845.

A. de Cesena, *Notice biographique de J.-J. Dubois*, Angers, Cosnier et Lachèse, 1846, in-8°. — C. Port, *Diction. historique du département de Maine-et-Loire*, II, 72, 73.

**Ducfort** (le lieu de), paroisse de Charnizay. — Ancien fief. — (*Rôle des fiefs de Touraine*.)

**Duchais** (le lieu de la), près de la Croix-Cocu, c<sup>ne</sup> de Reugny.

**Duché** (le), f., c<sup>ne</sup> de Rivarennas. — *Le Duché*, carte de Cassini.

**Duché** (la), nom donné à une partie de la forêt de Chinon.

**Duchenerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Brèche.

**Duchesne** (André et François). V. *Chesne (du)*.

**Duchesne** (Georges), né à Beaumont-la-Ronce le 28 mars 1824, fit ses études, comme boursier, au petit-séminaire de Tours. Sa rhétorique étant terminée, il fut admis comme typographe et correcteur dans une imprimerie de la même ville. Se trouvant à Paris, en 1848, il fonda, avec Proudhon, le *Représentant du Peuple*. Ce journal ayant été supprimé par le gé-

néral Cavaignac, il en créa un autre nommé *le Peuple* et en fut le gérant. La nouvelle feuille subit douze procès qui lui furent intentés par le ministère public et par des particuliers. Le total des condamnations s'éleva à trente-trois ans, huit mois et quatre jours de prison et 80,000 francs d'amende. Duchesne subit la peine de la prison à Sainte-Pélagie, à Mazas, à Clairvaux et à Belle-Isle. Compris dans l'amnistie du 2 décembre 1852, il reprit sa profession de typographe et collabora, en même temps, au *Manuel du spéculateur à la Bourse*, publié par Proudhon, et au *Dictionnaire des communes de France*, d'A. Joanne, édité par la maison Hachette. En 1866, il publia un travail intitulé *La spéculation devant les tribunaux, pratique et théorie de l'agiologie*, et l'année suivante il fut des rédacteurs du *Courrier français*. Il mourut en 1873. — (Vapereau, *Diction. des contemporains*, 572-73. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, VI, 1330.)

**Duchesnel** (René), bailli-gouverneur de Touraine. V. *Chesnel (du)*.

**Ducluzel** (François-Pierre), marquis de Montpipeau et baron de Chezay, maître des requêtes en 1759, fut nommé intendant de Touraine en 1766, en remplacement de Gaspard-César-Charles de Lescalopier. Il mourut à Tours en 1783. Son corps fut transporté à sa terre de Montpipeau. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, III, 435-36. — La Chesnaye-des-Bois et Badier, *Diction. de la noblesse*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, II, 25.)

**Ducluzel** (Pierre-François), abbé de la Chaume, fut nommé doyen de l'église de Tours le 4 décembre 1774, et mourut au mois de mai 1782. A cette époque on supprima la dignité de doyen, pour employer le revenu de ce bénéfice aux réparations qui devaient être faites à la cathédrale. — (*Gallia christiana*, XV, 151. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 336. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'église de Tours*.)

**Ducs** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Bridoré, 17 habit.

**Duellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron.

**Dufour** (Jean), poète latin, né à Tours, principal du collège de cette ville, mourut en 1630. On ignore la date de sa naissance. On a de lui les ouvrages suivants : *J. Dufour carmen no-mothéticon*, Trecis, N. Moreau, 1601, in-12. — *Horatius christianus, Turoni, apud Jac. Poincot*, 1629, in-12. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 156-58. — D. Housseau, XXIII. — S. Bellanger, *la Touraine ancienne et moderne*, 582.)

**Dufour** (Pierre), prieur de l'abbaye d'Aiguevive, succéda à Jean Durand en 1676. Il eut

pour successeur François Guillot, en 1692. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Aiguevive*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, VIII, 80.)

**Dufour** (Jean-Martin-Jérôme-Maximilien), né à Tours, contrôleur des contributions, à Loches, membre de la Société des antiquaires de France, a publié les ouvrages suivants : *Dictionnaire historique, géographique, biographique et administratif des trois arrondissements communaux d'Indre-et-Loire*, Tours, Letourmy, 1812, 2 vol. in-8°. (Ces deux volumes ne concernent que l'arrondissement de Loches.) — *Dissertation sur une médaille des Turones* (dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, I, 1817). — *De l'ancien Poitou et de sa capitale*, Poitiers, Lorient, 1826, in-8°. — *Histoire générale du Poitou jusqu'à sa réunion à la Couronne sous Philippe-Auguste*, Poitiers, Saurin, 1828, in-8°. (Le tome I<sup>er</sup> a seul été publié.) — *Histoire des rois et des ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou* (en collaboration avec A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré), Paris, Derache, 1842, in-8°. (Le tome I<sup>er</sup> a été seul publié.) — (Quérard, *La France littéraire*, II, 645. — *Catalogue de la bibliothèque de J. Tasche-reau*.)

**Dufourie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Semblançay. — *Dufourrie*, carte de Cassini.

**Dufrementel** (Jacques), avocat au Parlement, né à Tours le 22 mars 1698, composa un ouvrage fort important et ayant pour titre : *Conférence de la rédaction de la coutume de Touraine en 1460 et de ses deux réformations en 1507 et 1559 et nouveau commentaire sur la même coutume*. Ce travail, fruit de longues et patientes recherches, fut publié par son fils, en 1786 (Tours, J. Letourmy, 3 vol. in-4°). L'auteur mourut à Tours le 11 juillet 1777. En 1765, il avait fait imprimer à Tours une brochure intitulée : *Tableau généalogique et historique de la maison de Brossard*. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 158. — S. Bellanger, *la Touraine ancienne et moderne*, 582.)

**Dufrementel** (Jacques), fils du précédent, né à Tours le 28 janvier 1728, chanoine de Saint-Martin et vicaire-général du diocèse, a rédigé et fait insérer dans l'*Almanach de Touraine*, une grande quantité de notes concernant les hommes célèbres nés dans cette province, les curiosités naturelles et les anciens monuments. Il mourut à Tours le 15 juillet 1808. — (Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 159-60.)

**Dugenets** (les). V. *la Meliverie*, paroisse de Saint-Quentin.

**Duie** (moulin de la), c<sup>ne</sup> de Saint-Paterne. — *Doit, Doet*, 1329. — *La Duie*, carte de l'état-major. — (Arch. d'I.-et-L., *prévôté d'Oë*.)



**Dujardin** (Félix), naturaliste, membre correspondant de l'Institut, naquit à Tours le 5 avril 1801. Après s'être occupé de peinture sous la direction du peintre Gérard, il fit, de 1827 à 1828, des cours publics de géométrie et de chimie appliquée aux arts, et fonda, en 1836, un journal scientifique, l'*Hermès*. Il fut nommé, en 1839, professeur de minéralogie et de géologie à la faculté des sciences de Toulouse, chevalier de la Légion d'honneur en 1850, et, en 1858, professeur de botanique et de zoologie à la faculté des sciences de Rennes. Il mourut le 8 avril 1860. Il a publié les ouvrages suivants : *Flore complète d'Indre-et-Loire*, Tours, A. Mame, 1833, in-8°. — *Mémoire géologique sur la Touraine, avec la description des coquilles fossiles de la craie et des faluns*, Paris, 1836, in-4°. — *Promenades d'un naturaliste*, Paris, Dubochet, 1837, in-8°. — *Histoire naturelle des infusoires*, 1841. — *Histoire naturelle des Helminthes*, 1844. — *Observations sur les rhizopodes*. — *Recherches sur le cerveau des insectes, sur l'intelligence des abeilles, — sur les yeux, sur les trachées et sur plusieurs points de l'organisation des animaux articulés*. Il a collaboré au *Dictionnaire d'histoire naturelle* de d'Orbigny.

P. Gratiolet, *Notice sur Félix Dujardin*, Paris, in-8° de 28 pages. — Vapereau, *Diction. des contemporains*, 579. — Didot, *Biographie universelle*, XV, 118. — Malagutti, *Vie scientifique du professeur Dujardin* (dans les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire* et dans les *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* (1865), p. 85.) — *Paroles prononcées sur la tombe de Dujardin*, Paris 1861, in-8°.

**Dulandrie** (le lieu de la), près du Vieux-Port, c<sup>ne</sup> de Ports.

**Dulas** (le lieu des), c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. — Il relevait de la baronnie du Grand-Pressigny. — (Arch. d'I.-et-L., E, 103.)

**Dulsiacum**. V. *Doucé*, c<sup>ne</sup> de Rilly.

**Dumeré**, ou **Dumeray**, ancien fief, situé à trois kilomètres des Ormes. Il relevait de Nouâtre. — En 1530, il appartenait à Guillaume Bolstard de la Marche; — en 1580, à René de Villequier. — (D. Housseau, XIII, 6883, 8279. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Nouâtre*.)

**Dumoulin** (Claude), seigneur de la Touche, maître des requêtes de la reine mère, fut nommé maire de Tours en 1623, en remplacement de Jacques Richard. Il eut pour successeur, en 1624, Thomas Bedacier. — (Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*. — Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 134.)

**Duniacus**. V. *Doué*, c<sup>ne</sup> de Cormery.

**Dunières** (le lieu des), près de la Piellerie, c<sup>ne</sup> de Charnizay.

**Duochetière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Luzé. V. *Brochetière*.

**Duo Lucii**. V. *Dolus*.

**Duparc** (la fosse), dans les landes du Ruchard, c<sup>ne</sup> d'Avon.

**Dupin** (le bois), c<sup>ne</sup> de Marigny.

**Dupinière** (la), c<sup>ne</sup> de Rochecorbon. V. *Vaudannière*.

**Duplex** (Claude), seigneur de Lormaye, fut nommé maire de Tours en 1561, en remplacement de René Gardette. Il eut pour successeur Jean Coustely. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 118. — Lambron de Lignim, *Armorial des maires de Tours*.)

**Duponde** (le lieu de), près de la Pantouchère, c<sup>ne</sup> de Bossée.

**Dupondrie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Orbigny. — *Duponderie*, carte de Cassini.

**Dupont** (les bois), c<sup>ne</sup> de Courcoué.

**Dupont** (Jean), abbé de Fontaines-les-Blanches, succéda à Thomas de Cortmolan, décédé en 1360. Il fut remplacé, en 1371, par Guillaume Le Lait. — (*Gallia christiana*, XIV. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Fontaines-les-Blanches*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 229.)

**Dupont** (Jacob-Louis), conventionnel, né à Loches le 8 décembre 1755, était fils d'un officier de gendarmerie qui avait servi pendant les guerres de 1740. Après avoir fait ses humanités au collège de Loches, il entra, en 1771, au séminaire de Tours, y étudia la théologie et reçut la tonsure. Ayant échoué dans ses examens il quitta cet établissement et revint à Loches avec l'intention de travailler pour se faire admettre dans le corps des ponts et chaussées. Mais il renonça bientôt à ce dessein. Dans le même temps, un de ses oncles, curé en Touraine, résigna, en sa faveur, le prieuré de Sainte-Marie d'Eymet, en Périgord (1776). En 1777, il fut nommé chapelain de la chapelle Saint-Joseph, de Loches. Il se faisait appeler, en ce temps-là, *Dupont des Jumeaux*. Au mois de juin 1778, admis dans la Congrégation de la Doctrine chrétienne, il fut nommé professeur de philosophie et de mathématiques au collège de Chaumont-en-Bassigny, où il resta pendant trois ans. Une thèse, qu'il avait fait soutenir par deux de ses élèves, lui valut une lettre de félicitations du ministre de la marine. De 1781 à 1783 il résida à Bordeaux, où il fit des cours publics de mathématiques et de physique expérimentale. En 1783, l'Académie des sciences, de Paris, l'admit au nombre de ses membres correspondants. De retour à Loches, en 1791, il se fit remarquer par l'exaltation de ses principes politiques et devint président de la *Société des amis de la Constitution*, établie dans cette ville. Il proposa à cette société la création, à Loches, d'une imprimerie, dont un nommé Nicaise, de Paris, fut le premier gérant. En janvier 1791,

dans l'église de Perrusson, il prêta, comme clerc ayant reçu la tonsure, le serment prescrit par la constitution civile du clergé. Élu suppléant à l'Assemblée législative, où il siégea par suite de la démission d'un député d'Indre-et-Loire, il fit ensuite partie de la Convention. A la tribune, il se vanta d'être athée. Voici ses expressions : « Je « l'avouerai de bonne foi à la Convention, je suis « athée.... La nature et la raison, voilà les Dieux « de l'homme! Voilà mes Dieux! »

Mercier, dans son *Nouveau Paris*, a dit que ce conventionnel avait l'esprit démanché; il ne se trompait pas.

Dupont vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis. Il tomba bientôt dans un tel état de démence qu'il dut quitter son siège à la Convention (30 décembre 1793). Le 19 mai 1794, on lui fit signer sa démission.

Il se retira aux Chesneaux, commune de Perrusson, près de Loches, où il résida jusqu'au mois de novembre 1796. A cette dernière époque, il voulut retourner à Paris pour y ouvrir un cours public d'économie politique, de mathématiques et d'agriculture; mais en route, à Étampes et à Arpajon, ses extravagances et les excès de sa folie le firent arrêter. Relâché presque aussitôt, il se rendit à Paris, et alla trouver Sieyès, son ancien collègue à la Convention, dans le but d'obtenir, par son influence, un local où il pourrait enseigner. Il demandait qu'on lui laissât établir une chaire, soit dans la cathédrale ou dans la salle du manège, soit même, en plein air, sur la place de la Révolution. Il s'annonçait comme *professeur universel*. La folie de ce malheureux était complète. On finit par le déterminer à quitter Paris et à retourner aux Chesneaux, où il se rendit en effet, comme on le voit par une lettre qu'il adressait à Sieyès, le 16 mars 1797. Il résidait encore dans cette ferme en septembre 1809. Il mourut en 1813.

Dans le *Registre des délibérations du district de Loches* (thermidor an II), on trouve une note concernant cet ancien conventionnel et qui est ainsi conçue : « Jacob Dupont, ci-devant tonsuré; « revenu de 1000 livres; a été député à la Légis- « lative et à la Convention. Le délabrement de sa « santé l'a obligé de donner sa démission. Est « républicain avant la République, montagnard « à la Législative et à la Convention; réside à « Perrusson. »

Jacob Dupont a publié plusieurs brochures qui ne présentent aucun intérêt, entre autres un *Mémoire sur les moyens de rendre l'Indre navigable*. Il avait fondé une petite feuille intitulée *Journal du district de Loches* et qui ne vécut que très peu de temps. Le premier numéro de ce journal est du 9 avril 1791.

On a de lui un manuscrit qui est le récit de sa vie. Il a dû le rédiger dans un moment où sa raison était fortement obliérée. Ce manuscrit est conservé à la bibliothèque de Tours sous le n° 1441.

*Petite biographie conventionnelle*, Paris, Eymery, 1815, in-12. — *Gazette nationale* du 14 décembre 1792 et du 22 janvier 1793. — Arnault et Jouy, *Biographie des contemporains*, VI, 228. — *Registre de la Société patriotique et littéraire de Loches*. — Didot, *Biographie universelle*, XV, 341. — Notes communiquées par M. Gauthier, de Loches, membre de la Société archéologique de Touraine. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1441. — Arch. d'I.-et-L., *Registre des délibérations du district de Loches*. — *Catalogue* de la bibliothèque de J. Taschereau.

**Duponderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chisseau. — *Duponderie*, carte de Cassini.

**Duponderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Souvigny. — Elle relevait censivement du fief du Feuillet. Le 11 juillet 1698, vendue par décret des Requêtes du Palais sur la succession abandonnée de Charles de Chertier, elle fut adjugée à Louis de la Motte-Villebret qui la revendit, le 21 février 1707, à Jean-René Le Roy. Elle fut vendue nationalement en l'an III, sur Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe d'Orléans. — (Arch. d'I.-et-L., E, 49; *Biens nationaux*.)

**Duporte** (la), f., c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent.

**Duporterie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Esvres. — Le 28 mai 1781, Louis-Henri-Marie et Jules-Hercule, princes de Rohan, la vendirent à Claude Sain de Bois-le-Comte, seigneur d'Esvres. — (Arch. d'I.-et-L., E, 323.)

**Duports** (le lieu des), près de la Rue-Blondeau, c<sup>ne</sup> de la Celle-Saint-Avent.

**Duports** (les), ham., c<sup>ne</sup> de Rigny, 17 habit. — *Duports*, carte de l'état-major.

**Dupré** (Jean-Baptiste), né à Tours, organiste à l'église collégiale de Saint-Martin, a composé, vers 1786, la musique d'un petit opéra en deux actes, intitulé *Apollon et Cyrène* et dont l'auteur est Bernard-Jean Bruley, président trésorier de France. Cette œuvre, restée à l'état manuscrit, est classée, à la bibliothèque municipale de Tours sous le n° 836.

**Dupuits** (closiers des), paroisse de Roche-corbon. — Elle relevait du fief du Crochet et appartenait au Chapitre de l'église de Tours. — (Arch. d'I.-et-L., G, 90.)

**Dupuy** (Gilles), seigneur du Tillou, maître des requêtes ordinaires de la Reine et conseiller au présidial de Tours, fut nommé maire de cette ville en 1631, en remplacement de François Morin. Il eut pour successeur, en 1632, Georges Catinat. En 1632, à l'occasion de l'établissement des jésuites à Tours, il publia un Discours sur les avantages de la méthode d'instruction suivie par cette Société et le dédia à Victor le Bouthillier, coadjuteur de l'archevêque de Tours (Tours, Jean Oudot, 1632, in-4°). — (*Almanach de Touraine*, 1780. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 160; *Hist. des maires de Tours* (manuscrit de la bibl. de Tours). — Lambron de

Lignim, *Armorial des maires de Tours*. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 582.)

**Duquerie** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Chanceaux-sur-Choisille, 21 habit. — *Ducquerie*, carte de Cassini.

**Duquerie** (le lieu de la), c<sup>ne</sup> de Souvigny. — En 1433, Jean Coustilleau le vendit à Jean Prevost. — (Arch. d'I.-et-L., E, 49, 54.)

**Durand** (île), dans la Loire, c<sup>ne</sup> de Saint-Genouph.

**Durand** (île), dans la Loire. V. *Simon* (île).

**Durand** (Louis), abbé de Turpenay, succéda à Jean-Baptiste Guadagne, décédé en 1594. Il mourut en 1597 et eut pour successeur Michel Moreau. — (*Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 349. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de Turpenay*.)

**Durand** (Jean), chanoine régulier de la congrégation de France, fut nommé prieur de l'abbaye d'Aiguevive en 1673 et prit possession de l'abbaye, au nom de la Congrégation, le 21 novembre de la même année. De son temps, le logis abbatial, qui tombait en ruines, fut entièrement reconstruit. — (Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres d'Aiguevive*. — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, VIII, 72, 73.)

**Durand** (Ursin), religieux bénédictin, né à Tours le 30 mai 1682, fut admis à l'abbaye de Marmoutier en 1701. Digne collaborateur du savant Dom Edmond Martène, il ajouta, avec lui, de nouvelles notes à la *Gallia christiana*, et composa le *Thesaurus anecdotorum novus* (Paris, 1717, 5 vol., in-f°), ouvrage formé de documents inédits recueillis dans les archives des monastères et des principales églises. Les mêmes écrivains publièrent un intéressant volume intitulé *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*. (Paris, 1717, Flor. Delaulne, in-4°). Une autre édition, augmentée de nouvelles pièces historiques, parut, par leurs soins, en 1724 (2 vol., in-4°). On leur doit également un recueil précieux ayant pour titre: *Veterum scriptorum amplissima collectio* (Paris, 1724-33, 9 vol. in-f°). Ursin Durand collabora à d'autres travaux, notamment à la *Bible* de Sabbathier, et à l'*Art de vérifier les dates*. Il mourut à Paris le 31 août 1771. — (*Almanach de Touraine*, 1774. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, IV, 160-61. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 582.)

**Duranderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bossay.

**Duranderie** (la), ou **Durandière**, f., c<sup>ne</sup> de Cléré. — En 1520, elle appartenait à Pierre Hanry; — en 1542, à Jean Hanry; — en 1544, à Pierre Simon; — en 1569, à Étienne Hanry; — en 1590, à François Hanry; — en 1613, à Fran-

çois d'Orgepeau, seigneur de Beauregard; — en 1640, à Laurent de Lugré; — en 1650, à Renée de Lugré, mariée à Urbain Gouais; — en 1756, au seigneur de Champchévrier, qui la vendit, le 30 octobre 1777, à Marie-Anne Guerry, veuve de François Baugé. — (J. Guérin, *Notice sur Gizeux*, 122, 123. — Registres d'état-civil de Gizeux et de Restigné.)

**Duranderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Faye-la-Vineuse. — *Duranderie*, carte de Cassini.

**Duranderie** (la), f., c<sup>ne</sup> du Grand-Pressigny. — *Duranderie*, carte de Cassini. — Elle a fait partie de l'ancienne paroisse d'Étableaux.

**Duranderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Nouzilly. — *Duranderie*, carte de Cassini.

**Duranderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Saint-Laurent-en-Gatines. — *Duranderie*, carte de Cassini.

**Duranderie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Thilouze.

**Durandière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Beaumont-en-Véron. — *Durandière*, carte de Cassini. — En 1737, elle appartenait à François-Denis Mangot, ancien maire de Chinon, qualifié de sieur de la Durandière. — (Arch. d'I.-et-L., G, 176.)

**Durandière** (la), ham., c<sup>ne</sup> de Saint-Mars, 17 habit. — *La Durandière*, carte de l'état-major.

**Durandière** (la), c<sup>ne</sup> de Cléré. V. *Duranderie*.

**Durandière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Loches. — *Durandière*, carte de Cassini. — Ancien fief. Au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, il appartenait à Jean d'Oiron. — (A. Duchesne, *Hist. de la maison de Châtillon*.)

**Durandière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Luynes. — *Les Durandières*, carte de Cassini. — En 1584, elle appartenait à René de Garance. En 1793, elle fut vendue nationalement sur N. Lachèse, déporté. — (Arch. d'I.-et-L., *Biens nationaux*. — Registres de Saint-Denis, de Tours.)

**Durandière** (la), paroisse de Neuvy-Roi. — Ancien fief, relevant de la chàtellenie du Bois. En 1523, il appartenait à Guillaume de Montplacé; — en 1737, à Louis du Bois de Fiennes. — (Arch. d'I.-et-L., C, 633, 634; E, 16.)

**Durandière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Noyant. — *Durandière*, carte de Cassini.

**Durandière** (la), f., paroisse de Saint-Denis-hors. — Elle dépendait du fief du Paradis et appartenait, en 1640, à Jacques de Fromont, capitaine au régiment du Plessis-Praslin. — (Arch. d'I.-et-L., G, 352.)

**Durandière** (la), vil., c<sup>ne</sup> de Villandry, 38 habit. — *Durandières*, cartes de Cassini et de l'état-major.

**Durant** (le bois), c<sup>ne</sup> de Huismes.

**Durdant**, ou **Duredant**, paroisse de Saint-Denis-hors. — *Durdan*, alias *Rigny*, xvii<sup>e</sup> siècle. — Ancien fief, relevant d'Amboise, à foi et hommage lige. En 1483, il appartenait à Jean Aucheron; — en 1523, à Thibault Aucheron; — en 1576, à Charlotte Tardif, veuve de Denis d'Aviré; — en 1616, à Victor de Chaurays, capitaine de la ville de Tours; — en 1666, à Charles de Chaurays; — en 1684, à Charles de Pheline, qui rendit aveu le 29 décembre; — en 1707, à Nicolas Forest, qui rendit aveu le 20 juillet. — (Arch. d'I.-et-L., C, 556, 603, 633, 651. — Bétancourt, *Noms féodaux*, I, 18, 271. — *Rôle des fiefs de Touraine*. — Goyet, *Nobiliaire de Touraine*. — Bibl. nationale, Gaignères, 678.)

**Durdant** (étang de), c<sup>ne</sup> de Saint-Denis-hors.

**Dure** (le lieu de la), ou la **Barbotinière**, paroisse de Chaumussay. En 1689, il appartenait à Jean du Pin, qui fit une déclaration féodale le 3 janvier. — (Arch. d'I.-et-L., *cure de Chaumussay*.)

**Durellière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Bournan. — *Durellière*, cartes de Cassini et de l'état-major. — Elle faisait partie de la commune de la Chapelle-Blanche dont elle fut détachée, en 1832, pour être unie à celle de Bournan.

**Durerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Nouzilly. — *Durerie*, carte de Cassini.

**Duretière** (la), f., c<sup>ne</sup> de Braye-sur-Maulne. — *La Duretière*, carte de l'état-major.

**Durfort** (Louis-Antoine-François de), grand-archidiacre de l'église de Tours, fut nommé abbé de Fontaines-les-Blanches en 1752, en remplacement de Jean Taschereau de Baudrys, décédé. Il mourut en 1765 et eut pour successeur N. Caulet. — (*Gallia christiana*, XIV. — *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, IX, 229. — Arch. d'I.-et-L., *titres de Fontaines-les-Blanches*.)

**Duronceray** (Pierre-Louis), littérateur, né à Tours en 1772, a publié les ouvrages suivants : *Sentiments de sociabilité ou d'une religion pour les citoyens*, 1792, in-8°. — *Opuscule moral, littéraire et sentimental*, 1798, in-12. — *Développement des principes et des lois qui servent de garanties aux défenseurs officieux des accusés*, 1799, in-12. — *Coup d'œil sur les cérémonies funèbres en usage chez divers peuples*, 1799, in-8°. — *Tablettes philosophiques, religieuses et littéraires*, 1804, in-8°. — *Nouveaux délassements du cœur et de l'esprit*, 1805, in-8°. — *Barthèle, ou encore une action de la jalousie*, 1808, 2 vol. in-12. — *Les souvenirs de Barthèle*, 1809, 2 vol. in-12. — *Harpuginet, ou La Cassette*, comédie-vaudeville, 1812, in-12. — *De la Pensée, ou Réflexion sur la liberté de la presse*, 1814, in-8°. — *Consola-*

*tions d'un solitaire*, 1815, 3 vol. in-12. — (Bibl. de Tours, manuscrit n° 1441.)

**Dusault** (Pierre), docteur en théologie, était prieur de l'abbaye de Cormery en 1535. Son successeur fut Joachim Périon, en 1542. — (*Cartulaire de Cormery*. — Bibl. de Tours, fonds Salmon, *titres de l'abbaye de Cormery*.)

**Dutens** (Louis), littérateur, né à Tours, le 15 janvier 1730, d'une famille protestante, fit ses études au collège de cette ville. A l'âge de dix-huit ans, il composa, sous le titre de *Retour d'Ulysse à Ithaque*, une tragédie qu'il ne put faire accepter à Paris, mais qu'il parvint à faire représenter sur le théâtre d'Orléans. Nommé secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre à la cour de Turin, en 1758, puis chargé d'affaires à la même cour, en 1759 et en 1762, il reçut, en 1763, du ministère anglais, une pension de six mille livres, et obtint, par la protection du duc de Northumberland, la jouissance d'un riche prieuré. Il mourut à Londres le 23 mai 1812. Habile écrivain, extrêmement laborieux, Louis Dutens a laissé un grand nombre d'ouvrages qui, en leur temps, eurent beaucoup de succès. Voici la liste de ses œuvres :

*Caprices poétiques*, 1750, in-16. — *Poésies de M. D.* (Louis Dutens), 1767, in-12. — *Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux modernes*, Paris, veuve Duchesne, 1766, 2 vol. in-8°. (Cet ouvrage a eu trois éditions et a été traduit en anglais et en espagnol.) — *Le Tocsin*, Rome, 1769, in-8° de 47 pages; Paris, Molin, 1773, in-12; Londres, 1798, in-12. (Cet ouvrage a été publié deux fois à Londres, sous le titre d'*Appel au bon sens* (1777, 1794).) — *Explication d'une pierre gravée représentant l'Amour attaché à une colonne* (sans lieu ni date), in-8° de 11 pages. — *Explication de quelques médailles de peuples, de villes et de rois, grecques et phéniciennes*, Londres, John Thane, 1773, in-4°, avec quatre planches. Il y a eu une seconde édition : Londres, P. Elmsley, 1776, in-8°. — *Explication de quelques nouvelles médailles du cabinet de Duane*. (Ce travail a été réimprimé dans l'ouvrage précédent.) — *La Logique, ou l'Art de raisonner*, par M. D. (Louis Dutens), Paris, Molin, 1773, in-12. (Nouvelle édition, in-8°, en 1777.) — *Du miroir ardent d'Archimède*, Paris, Debure, 1775, in-8° de 39 pages. (Seconde édition en 1777, Londres, P. Elmsley, in-8°). — *Des pierres précieuses et des pierres fines, avec les moyens de les reconnaître et de les évaluer*, Paris, Fr.-Ambr. Didot, 1776, in-18. Il y a eu une seconde édition en 1777 (Londres, P. Elmsley, in-8°). Le même ouvrage, qui aujourd'hui encore est très recherché, a été réédité à Florence, par Joseph Molini, in-8°. Cette dernière édition ne porte pas de date. — *Itinéraire des routes les plus fréquentées, ou Journal d'un voyageur aux villes principales de l'Europe*, en 1768,

1769, 1770 et 1771, Paris, Barrois, 1775, in-8°; Londres, André Dury, 1777 et 1779, in-8°; Paris, Barrois, 1783, in-8°; Londres, W. Faden, 1786, in-12; Paris, Th. Barrois, 1788, in-8°; Londres, 1793; Paris, Barrois, 1791; Lemaire, Londres et Bruxelles, 1792. — *Lettres à M. D. B. (De Bure) sur la réfutation du livre de l'esprit d'Helvétius par J.-J. Rousseau*, Londres et Paris, J. Barbou, 1779, in-8° de 48 pages. — *Lettre sur un automate qui joue aux échecs, et sur d'autres sujets*, Presbourg, in-8° de 20 pages. — *De l'Église et du Pape*, Genève, Bonnault, 1781, in-8°. (Cet ouvrage a été réimprimé en 1790 et en 1798.) — *L'Ami des étrangers qui voyagent en Angleterre*, Londres et Paris, 1789, in-12; Londres, P. Elmsley, 1794, in-8°. — *Histoire de ce qui s'est passé pour l'établissement d'une régence en Angleterre*, Londres et Paris, Gattey, 1789, in-8°; London, J. Walter, 1789, in-12; 1791, in-8°. — *Table généalogique des héros de romans, en onze tableaux (sans date)*, Londres, Edwards, in-4°. — *Dissertation sur la famille des Scipions et leur généalogie (sans date)*. — *Correspondance interceptée*, Paris, Claude Simon, 1788, in-12; Londres, 1789, in-8°. — *Œuvres mêlées de N. L. Dutens*, Genève, Bonnault, 1784, in-8°; Londres, P. Elmsley, 1797, in-4°.

On doit à Louis Dutens une très bonne édition des œuvres complètes de Leibnitz : *Gothofredi Guillelmi Leibnitis opera omnia nunc primum collecta, in classes distributa, præfationibus et indicibus exornata, studio Ludovici Dutens; Genevæ, apud fratres de Tournes, 1768, 6 vol. in-4°*. Il a donné : une édition grecque de Longus; *Longi pastoralia; recensuit Lud. Dutens, Parisiis, ex typ. Fr.-Ambr. Didot, 1776, petit in-8°*; — et une édition du *Manuel d'Épictète*, traduction de Dacier, Paris, 1775, in-8°.

On lui attribue encore la traduction en français, de deux comédies anglaises : *The Lying valet (le Valet menteur)*, de Garrick; et *The Way of the World (le Chemin du monde)*, de Congreve. Présentées à la direction du Théâtre-Français, ces deux comédies ne furent pas acceptées.

Louis Dutens était membre de l'Académie des inscriptions et Historiographe du roi de la Grande-Bretagne.

Michaud, *Biographie universelle*, XII, 395. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 161-65. — Duverger, *Revue générale, biographique et littéraire*, 27. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 582. — D. Housseau, XXIII, 308. — Larousse, *Grand diction. historique du XIX<sup>e</sup> siècle*, VI, 1447. — Lalanne, *Diction. historique de la France*, 688.

**Dutens** (Michel-François), frère du précédent, né à Tours en 1732, exerça dans cette ville la profession d'orfèvre. Peintre habile, il excellait dans la restauration des tableaux. Il possédait une très belle collection de toiles signées des

plus grands maîtres. On a de lui un ouvrage fort estimé et ayant pour titre : *Principes abrégés de peinture*, Tours, impr. d'Aug. Vauquer, 1779, petit in-8°. Dutens a donné une seconde édition de ce travail, en y ajoutant des observations sur la sculpture et l'architecture; Tours, imp. de Billault jeune, an XII, in-8°. Il mourut à Tours au mois de juin 1804 — (*Biographie universelle* de Michaud, XII, 399. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, IV, 583. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 165.)

**Dutens** (Joseph-Michel), fils du précédent, né à Tours le 15 octobre 1765, était, à l'âge de vingt-trois ans, sous-ingénieur dans la généralité de Metz. Employé comme ingénieur ordinaire aux travaux du canal de l'Ourcq, en 1802, il reçut la croix de la Légion d'honneur le 5 août 1814, et fut chargé, en 1820-21, de diriger les travaux du canal de Berry. Il fut nommé inspecteur général des ponts et chaussées le 19 octobre 1830 et officier de la Légion d'honneur le 1<sup>er</sup> mai 1833. Il mourut le 6 août 1848. Il publia les ouvrages suivants : *Moyens de nationaliser l'instruction en France*, Évreux, 1800. — *Description topographique de l'arrondissement de Louviers*, Évreux, 1801. — *Analyse raisonnée des principes fondamentaux de l'économie politique*, Paris, Courcier, 1804, in-8°. — *Éloge de Michel Montaigne*, Paris, F. Didot, 1818, in-8°. — *Mémoire sur les travaux publics de l'Angleterre, sur l'esprit d'association et sur les différents modes de concession*, Paris, imp. Royale, 1819, in-4°. — *Histoire de la navigation intérieure de la France*, Paris, A. Sauterel, 1829, 2 vol. in-4°. — *Philosophie de l'économie politique, ou Nouvelle exposition des principes de cette science*, 1835. — *Essai comparatif sur la formation et la distribution du revenu de la France en 1815 et 1835*, Paris, Guillaumain, 1842, in-8°. — (Duverger, *Revue générale, biographique et littéraire*, 276-94. — Bibl. de Tours, manuscrit n° 1441. — Larousse, *Grand diction. universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, VI, 1447. — L. Lalanne, *Diction. historique de la France*, 688.)

**Duterie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Chezelles. — *Duterie*, carte de Cassini.

**Dutièrre** (la), ou **Duretièrre**, f., c<sup>ne</sup> de Chaumussay. — *Dutièrre*, carte de Cassini.

**Dutourerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Semblançay.

**Dutterie** (la), ou **Dutrie**, ham., c<sup>ne</sup> de Beaumont-Village, 13 habit. — *Dutterie*, carte de Cassini.

**Duval** (Jean), né à Tours vers 1500, acquit une grande renommée par le talent avec lequel il fabriquait les tapisseries. Parmi ses travaux on cite six pièces de haute lisse, destinées à orner l'église de Saint-Gatien, et une tapisserie de cinq pièces faite pour un habitant de Tours nommé De la Barre. Il mourut à Tours en 1552. — (*Al-*

*manach de Touraine*, 1783. — Chalmel, *Hist. de Tour.*, IV, 166-67. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, XX, 85. — S. Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, 582.)

**Duval** (François), littérateur, né à Tours vers 1690, mourut vers 1740. Il a publié les ouvrages suivants : *Mémoires historiques de la révolte des Cévennes*, Paris, 1708, in-12. Ces mémoires ont été réimprimés sous les titres de : *Histoire nouvelle et abrégée de la révolte des Cévennes*, Paris, Nicolas Pépie, 1712, in-12; *Histoire du soulèvement des fanatiques dans les Cévennes*, Paris, J. Luc Nyon, 1713, in-12. — *Nouveau choix de pièces de poésies*, La Haye et Nancy, 1715, 2 vol. in-8°. — *Lettres curieuses sur divers sujets*, Paris, Nicolas Pépie, 1725, 2 vol. in-12. — (Didot, *Biographie générale*, XV, 516. — Larousse, *Grand diction. historique du XIX<sup>e</sup> siècle*, VI, 1450. — L. Lalanne, *Diction. historique de la France*, 688.)

**Duvallerie** (la), ou **Duvellerie**, f., c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher.

**Duvallerie** (la), c<sup>ne</sup> de Bossay. V. *Davallerie*.

**Duvallerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Château-la-Vallière.

**Duvallerie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Reugny.

**Duvau** (Auguste), naturaliste et littérateur, né à Tours en 1771, émigra en Allemagne en 1792, et résida dans cette contrée jusqu'en 1802. De retour en France, il fut employé dans les bureaux de l'Empereur, pour les traductions, et devint ensuite secrétaire-général de l'intendance

des bâtiments civils. Il mourut le 8 janvier 1831. On a de lui les ouvrages suivants : *Notice sur trois dépôts coquillers situés dans les départements d'Indre-et-Loire et des Côtes-du-Nord*, 1825, in-8° de 16 pages. — *Essai statistique sur le département d'Indre-et-Loire*, Paris, 1828, in-8° de 64 pages. — *Notice sur la vie et les ouvrages de C. M. Wieland*, Paris, sans date, in-8° de 40 pages. De plus, il a traduit de l'allemand les *Nouveaux dialogues de Wieland*, Zurich, 1796, in-8°; et la *Macrobotique*, ou *l'Art de prolonger la vie*, de Hutland, Iéna, 1798, 2 vol. in-8°. Il a composé plusieurs mémoires sur la botanique, qui ont été insérés dans divers recueils. — (Ch. Bellanger, *Notice nécrologique sur A. Duvau*, Paris, 1832, in-8°. — Didot, *Biographie générale*, XV, 533. — Larousse, *Grand diction. historique du XIX<sup>e</sup> siècle*, VI, 453.)

**Duvaudrie** (la), f., c<sup>ne</sup> de Thilouze. — *Duvaudrie*, carte de l'état-major.

**Duveaux** (les), f., c<sup>ne</sup> de Savigné. — *Duvaux*, carte de Cassini.

**Duvellerie** (la), c<sup>ne</sup> d'Azay-sur-Cher. V. *Duvallerie*.

**Duverger** (Gilles), président au siège présidial de Tours, fut nommé maire de cette ville en 1588, en remplacement de Charles Bruneau, sieur de la Rochefarou. Il eut pour successeur, en 1589, Jean le Blanc. — (Chalmel, *Hist. des maires de Tours* (manuscrit), p. 123. — Lambrou de Lignin, *Armorial des maires de Tours*.)

**Dyguellerie** (la), f., c<sup>ne</sup> d'Avrillé. V. *Daguellerie*.